
Cres
cat Sci
entia
Vita
Exco-
latur

LES JÉSUITES

DE LA

RUSSIE-BLANCHE

PAR LE

P. STANISLAS ZALENSKI

De la Compagnie de Jésus

OUVRAGE TRADUIT DU POLONAIS

PAR LE P. ALEXANDRE VIVIER

De la même Compagnie

TRADUCTION APPROUVÉE PAR L'AUTEUR

TOME PREMIER

PARIS

LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS

17, Rue du Vieux-Colombier, 17.

LES JÉSUITES

DE LA

RUSSIE-BLAN

SUITES

LA

BLANCHE

Imp. du Fort-Carré, 19, chaussée d'Antin, Paris. (A. Duroy, D^r^) 7417-6

LES JÉSUITES

DE LA

RUSSIE-BLANCHE

PAR LE

P. STANISLAS ZALENSKI

De la Compagnie de Jésus

OUVRAGE TRADUIT DU POLONAIS

PAR LE P. ALEXANDRE VIVIER

De la même Compagnie

TRADUCTION APPROUVÉE PAR L'AUTEUR

TOME PREMIER

PARIS

LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS

51, RUE BONAPARTE, 51


THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARIES
CHICAGO, ILL.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR

I. L'ouvrage du R. P. Stanislas Zalenski est le plus complet qui ait paru jusqu'ici sur l'histoire des Jésuites de la Russie-Blanche. Sans doute le dernier mot n'est pas encore dit sur cette question, et parfois le P. Zalenski en témoigne son regret : c'est que plusieurs documents se trouvent en Russie, d'autres à Rome ; et dans les deux endroits, les circonstances actuelles ne permettent pas de les consulter.

Toutes regrettables que sont ces quelques ombres dans le magnifique tableau que déroule avec un talent incontesté sous les yeux de son lecteur le P. Zalenski, nous pouvons promettre à qui lira ces pages un vif intérêt et de nobles émotions. Nous en avons pour garant les invitations qui nous sont venues de divers pays, pour nous engager à entreprendre la traduction de cet ouvrage.

L'auteur a trouvé de riches trésors dans les archives transmises par les Pères de la Russie-Blanche à la nouvelle province de Galicie ; il a interrogé lui-même les survivants de cet âge déjà loin de nous et mis à profit leurs récits : « J'ai connu per-« sonnellement trente-cinq jésuites de la Russie-Blanche, nous « écrit-il lui-même ; et pendant les vingt-sept années que j'ai « eu le bonheur de vivre, en diverses maisons, avec ces vénéra-« bles vieillards, je n'ai rien omis pour apprendre de leur bou-« che tout ce qui concernait l'histoire de la Compagnie de « Jésus dans l'empire des tsars. »

De plus, la province actuelle de Pologne (Galicie) est fille de celle de la Russie-Blanche, non seulement parce que le plus grand nombre des Jésuites de la Russie-Blanche étaient polonais, mais aussi parce que c'est en Galicie que se fondèrent les premières maisons de la Compagnie, après l'expulsion de 1820 ; parce que là s'établirent en grand nombre, autant que des Jésuites peuvent le faire ici-bas, les victimes de Galitzine et des sectes maçonniques. D'où l'on peut inférer que la nouvelle province de Galicie a reçu plus directement qu'aucune autre les usages, les traditions de la Russie-Blanche. Le P. Zalenski était donc aussi plus en état qu'aucun autre de bien rendre la physionomie, l'esprit, le caractère propre de ceux dont il écrit l'histoire et raconte les travaux.

D'ailleurs il n'a pas négligé de recourir aux ouvrages déjà publiés ; car son but n'était pas de donner une série de documents détachés et n'ayant d'autre mérite que celui de l'authenticité ou de la nouveauté : il voulait écrire l'histoire la plus complète possible des quarante-sept ans écoulés entre la destruction de la Compagnie de Jésus par Clément XIV (1773) et l'expulsion des Jésuites de la Russie-Blanche par Alexandre Ier (1820). Il devait donc tenir compte de ce que d'autres écrivains avaient dit avant lui.

Enfin, pour ne rien laisser à désirer dans son travail, le P. Zalenski consacre tout le premier livre à l'histoire de la destruction de la Compagnie en Pologne, ce qui rend beaucoup plus intelligible l'origine de la conservation des Jésuites dans la Russie-Blanche par Catherine II. Dans le dernier livre, il donne un résumé de l'histoire de la nouvelle province de Galicie, fondée par les Jésuites de la Russie-Blanche, et fait ainsi connaître tout entière la vie de ces exilés de Russie. Le lecteur est beaucoup plus satisfait d'avoir suivi ces religieux jusqu'au terme de leur carrière agitée, que si l'ouvrage s'arrêtait brusquement à l'édit d'expulsion, lancé par Galitzine en 1820.

Nous nous serions fait scrupule, sous le spécieux prétexte de

nous en tenir strictement à notre sujet, de retrancher cette entrée en matière et cette conclusion, qui complètent si heureusement l'ouvrage du P. Zalenski. Nous avons seulement supprimé, dans le dernier livre, quelques détails locaux sans intérêt pour un lecteur étranger à la Pologne.

Le travail du P. Zalenski est donc le plus complet sur l'histoire des Jésuites de la Russie-Blanche.

Mais à notre avis, ce qui en augmente encore le mérite, c'est que l'auteur, dans son récit, a bien fait ressortir la conduite merveilleuse de la divine Providence à l'égard de ces quelques religieux, échappés au naufrage de la Compagnie entière et conservés dans l'empire schismatique des tsars comme par un miracle perpétuel, ainsi que nous le dirons en son lieu.

Cette conduite de la Providence avait, dès 1784, fait l'admiration d'un autre auteur : « Mon dessein, dit-il en commençant « son récit, n'est pas tant de satisfaire la pieuse curiosité d'un « grand nombre de personnes, que de les porter à glorifier la « Providence de Dieu à l'égard de la Compagnie de Jésus, Pro« vidence manifeste aux yeux de ceux qui réfléchissent sur la « série des faits » (1). La main de Dieu en effet paraît tellement dans cette suite non interrompue d'incroyables épreuves et de triomphes inespérés qui tiennent vraiment du prodige, que le seul exposé des faits serait à nos yeux une preuve suffisante de la légitime existence des Jésuites de la Russie-Blanche. Humainement parlant, cette existence est inexplicable ; et qui s'obstinerait à ne voir dans toute cette histoire d'un demi-siècle que les résultats heureux des savantes combinaisons et des industries de quelques jésuites, nous semblerait admettre un fait plus incroyable que ne le serait celui d'une frêle embarcation sans voiles, sans pont et sans gouvernail, que des tempêtes succes-

(1).... Non tam ut piæ multorum satisfacerem curiositati, quam ut divina in Societatis Jesu reliquias Providentia, quæ eventuum seriem perpendenti manifeste elucet, meritis ubique laudibus celebretur. (*De conservata in Alba-Rossia Societate Jesu commentarius, cap. 1*).

sives porteraient heureusement de l'ancien monde au nouveau.

II. Le P. Zalenski, dans son premier livre, attaque à diverses reprises les historiens et les littérateurs polonais modernes et montre leur déloyauté haineuse, parfois ignorante, contre les Jésuites. Cette polémique révèlera à plus d'un lecteur sans doute l'esprit anti-catholique introduit par la révolution dans une partie du monde lettré en Pologne. Aussi avons-nous tenu à traduire sans l'abréger tout ce qui touche à cette question.

Une autre polémique revient plusieurs fois dans le cours de l'ouvrage, c'est la réfutation du P. Theiner. Comme tout enfant de la Compagnie, le P. Zalenski s'abstient évidemment de condamner Clément XIV ; mais il ne se fait pas faute de redresser les torts et de mettre en pleine lumière la mauvaise foi de l'étrange apologiste de ce Pontife (1).

On aurait pu croire terminée cette question de réhabilitation maladroite de Clément XIV ; mais à notre grande surprise, dans l'ouvrage illustré SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE, qui vient de paraître, nous avons lu la phrase qui suit : « *Dans le siècle dernier, ils* (les Conventuels) *ont donné Clément XIV. La partialité et la calomnie ont voulu ternir sa mémoire, mais l'histoire sérieuse montrera sous son vrai jour cette douce figure, sur laquelle brilleront à jamais l'impartialité, le courage, la grandeur d'âme et la sainteté* » (p. 295).

Nous serions vraiment heureux que l'auteur de cette phrase nous dît si l'*histoire sérieuse* empêchera les faits d'exister, si

(1) *Histoire du pontificat de Clément XIV, d'après des documents inédits des archives secrètes du Vatican,* par Augustin Theiner, prêtre de l'Oratoire,... traduite de l'allemand sous les yeux de l'auteur par Paul de Geslin, missionnaire apostolique.

La traduction française, *faite sous les yeux de l'auteur*, a paru en 1852, quatre ans avant le texte original, qui n'a été publié qu'en 1856. Tout en conservant notre liberté de suivre le texte du P. Zalenski ou celui de M. l'abbé de Geslin, nous avons emprunté pour l'ordinaire nos citations à la traduction française et c'est à elle que renvoient les chiffres cités en note.

elle condamnera *à jamais* les actes de Pie VI, de Pie VII et de tous les papes qui ont approuvé la Compagnie de Jésus, avant et après Clément XIV. Et pourtant il n'y a pas de milieu : les actes de Clément XIV sont en contradiction avec ceux de tous les autres papes ; si donc l'*histoire sérieuse montre sous son vrai jour cette douce figure, sur laquelle brilleront à jamais l'impartialité, le courage, la grandeur d'âme et la sainteté* » : il faudra bien qu'elle *ternisse*, et cela sans *partialité* ni *calomnie*, la mémoire des trente et quelques papes qui ont agi contrairement à Clément XIV. Or ces trente et quelques papes ont eu pour eux le monde catholique tout entier, comme le témoigne de lui-même Pie VII dans sa bulle de 1814 ; Clément XIV, lui, a été applaudi par toutes les loges de la maçonnerie, qui lui avaient arraché le bref de destruction ; il a été exalté par tous les ennemis de l'Église, par tous ceux qui font profession de travestir l'histoire. En vérité, on se demande ce que peut entendre notre auteur par ce qu'il appelle l'*histoire sérieuse.*

Il ne nous appartient pas, à nous non plus, de juger Clément XIV ; nous admettrons le *compulsus feci* avec ce pape malheureux qui jeta les Jésuites à la mer, croyant par cet acte désespéré sauver le navire de l'Église ; etc., etc. ; mais toujours, nous l'affirmons sans crainte d'être démenti, toujours la destruction de la Compagnie de Jésus s'opposera à ce que « *l'histoire sérieuse fasse briller autour de la douce figure de Clément XIV* l'auréole de *l'impartialité, du courage, de la grandeur d'âme et de la sainteté.* »

Il n'entre certes pas dans notre plan de réfuter cette phrase, dont tout lecteur sérieux fera justice. Nous invitons l'auteur, en attendant que paraisse l'*histoire sérieuse*, à lire, dans le présent ouvrage, le *Votum seu suffragium* du cardinal Antonelli et le discours du cardinal Calini. Il y trouvera sa manière de voir jugée cent ans d'avance et plus vertement censurée que nous n'oserions jamais le faire (1).

(1) L'un des auteurs de l'ouvrage *Saint François d'Assise* nous a témoigné

III. Nous croyons utile de donner ici l'explication de quelques termes employés dans cet ouvrage et se rapportant, soit au gouvernement de la Pologne, soit à l'Institut de la Compagnie de Jésus.

Au XVIII[e] siècle, la Pologne était gouvernée par un roi élu à vie, un sénat perpétuel et une diète temporaire, composée des députés de toute la nation. Ces députés étaient nommés tous les deux ans par les diétines ou réunions de nobles dans les provinces. Le roi n'était que *primus inter pares* et possédait seulement le pouvoir administratif et le pouvoir exécutif; le pouvoir législatif était réservé à la diète, le juridique aux tribunaux.

Le roi convoquait la diète par des lettres appelées *universaux*. Le premier acte de cette assemblée était l'élection de son *maréchal* ou président; mais tel était le désordre de ces temps malheureux, que plusieurs fois la diète, dont la durée était limitée à six semaines, se sépara avant d'avoir même pu choisir son maréchal. Ce président choisi, la diète traitait les grandes affaires de la nation et nommait entre autres les membres du *tribunal des comices* (1). La rupture fréquente des diètes et la lenteur des délibérations entraînèrent souvent l'impunité des coupables et ne servirent qu'à hâter la chute du pays en augmentant l'anarchie.

son regret de voir cette phrase imprimée dans la première édition et nous a promis de la faire disparaître dans la seconde.

(1) Il ne faut pas confondre ce *tribunal de la diète* ou *des comices* avec le *Tribunal suprême de la nation.*

Le *tribunal suprême* résidait à Piotrków pour la Grande-Pologne, à Lublin pour la Petite-Pologne. Il se composait de députés ecclésiastiques élus par les chapitres des diocèses, et de députés séculiers choisis par les diétines dans les Palatinats et les Terres. Ces députés, tant ecclésiastiques que séculiers, nommaient l'un d'entre eux président. Ce tribunal suprême jugeait sans appel les causes criminelles et les procès relatifs aux biens, privilèges, droits, etc.

Le *tribunal de la diète* avait, au moins depuis le milieu du XVII[e] siècle, le

On sait que la Lithuanie fut réunie à la Pologne (1386) lors du mariage du grand-duc Jagellon avec Hedwige, reine de Pologne. Bien que vivant sous le même sceptre depuis cette époque, les deux pays sont désignés dans les actes publics sous le nom des *deux nations*.

La Pologne était divisée en *Palatinats*, *Terres*, *districts*, etc.

On appelle *Temps de Saxe* les années qui s'écoulèrent pendant les règnes de Auguste II et Auguste III (1696-1763), tous deux électeurs de Saxe.

Dans le premier livre, il est fait mention de plusieurs *commissions* créées par la diète, après la destruction des Jésuites, soit pour l'*éducation* de la jeunesse soit pour l'*administration*, la *répartition*, etc., des biens laissés par ces religieux. Comme le P. Zalenski définit les attributions de ces diverses commissions à mesure qu'il en parle, nous n'en dirons rien ici.

Les *écoles palatinales* étaient établies, ainsi que leur nom l'indique, dans les chefs-lieux des palatinats ; les *écoles cantonales*, dans les villes des districts ; les *écoles communales* ou élémentaires, dans les paroisses.

On appelait *supérieures* les écoles qui possédaient toutes les classes de l'enseignement secondaire et deux ans de philosophie ; *inférieures*, celles où l'on n'enseignait que les classes latines de grammaire (1).

droit de régler toutes les fondations faites en faveur des ordres religieux, de prononcer dans les procès intentés au sujet de ces fondations.

Il faut cependant reconnaître que les attributions de ces deux tribunaux n'étaient pas toujours aussi distinctes que nous venons de le dire.

(1) La Pologne possédait trois académies : une à Cracovie, une autre à Vilna, une troisième à Zamość.

La première, celle de Cracovie, avait pour chancelier l'évêque de cette ville; le recteur et le sénat de l'académie formaient comme le ministère de l'éducation publique. De cette académie dépendaient immédiatement une quarantaine de collèges, nommés *colonies académiques* et répartis dans toute la Pologne.

L'académie de Vilna appartenait aux Jésuites et n'avait aucun collège sous sa juridiction.

L'académie de Zamość avait de faibles revenus, peu de professeurs, à peine

Dans l'Institut de la Compagnie de Jésus, le nom de *collège* s'appliquait principalement aux maisons nombreuses où les jeunes religieux de l'Ordre se formaient aux sciences ; secondairement à celles où l'on recevait des jeunes gens du dehors. On se tromperait donc si l'on restreignait le nom de *collège* à cette dernière signification, la seule qu'il a gardée dans notre langue française actuelle, quand il désigne une maison d'études.

Dans ces collèges vivaient aussi des religieux formés, qui s'employaient aux divers ministères apostoliques.

Les *résidences* étaient proprement des *collèges commencés*, où l'on n'enseignait qu'une partie des classes, mais destinés à devenir des collèges complets avec le temps. En Pologne, il n'y avait généralement point de classes dans les résidences : ce n'est que par exception que, dans quelques unes, l'on enseignait les classes latines de grammaire.

Les *stations* et *maisons de mission* avaient seulement quelques religieux à poste fixe ou de passage.

IV. Terminons par quelques remarques sur la partie typographique de cette traduction.

Toutes les notes ajoutées par nous sont marquées N. T. (note du traducteur).

Nous avons traduit en français les titres d'ouvrages polonais cités en note par le P. Zalenski ; et pour que tout lecteur auquel le polonais est étranger, voie du premier coup d'œil ceux qu'il peut ou non consulter, nous avons marqué t. p. (texte polonais) les ouvrages qui, à notre connaissance, n'ont été publiés qu'en polonais.

Traduisant l'ouvrage du P. Zalenski onze ans après sa publi-

cent écoliers. Elle n'exerçait de juridiction sur aucune *colonie*, dépendait même en quelque sorte de l'académie de Cracovie.

Les écoles placées sous la direction des religieux, en Pologne, ne dépendaient point de l'académie de Cracovie, mais des supérieurs de ces religieux.

cation en Pologne, nous avons dû modifier plusieurs détails, sur lesquels nous croyons inutile d'appeler chaque fois l'attention du lecteur.

Reste une difficulté, celle des noms propres. Dans le présent ouvrage, il y en a de russes, d'allemands, de polonais, etc. Voici la méthode que nous avons adoptée pour les écrire :

1° Quand une ville a deux noms, l'un polonais, l'autre allemand, nous prenons le plus connu en France : Kœnigsberg (Królewiec).

2° Quand un nom propre a une orthographe adoptée en France, nous la préférons à celle du pays : Cracovie, Polotsk.

3° Comme les Russes ont des caractères d'écriture différents des nôtres, nous imitons le P. Gagarine et nous écrivons les noms russes de manière à rendre le plus possible la prononciation du pays.

4° Les Polonais ont bien nos caractères d'imprimerie, mais ils prononcent plusieurs lettres autrement que nous ; ils ont aussi des lettres que nous n'avons pas. Si l'on sacrifie l'orthographe polonaise à la prononciation française, l'œil ne reconnaît plus les noms ; si l'on conserve l'orthographe, l'oreille réclame à son tour et à juste titre, en France aussi bien qu'en Pologne. En attendant le bonheur d'un alphabet universel, nous ne voyons qu'un moyen de tout concilier, c'est de dresser ici un tableau indiquant, autant que possible, le son que les Polonais donnent aux lettres, et de laisser aux noms polonais, dans le cours de l'ouvrage, l'orthographe propre au pays.

Les lettres polonaises, considérées par rapport à leur son, peuvent se répartir en trois classes : *a)*, celles qui ont le *même son* qu'en français ; *b)*, celles qui ont un *son différent* ; *c)*, celles dont le son est *inconnu* en français.

a/ *Même son*	b/ *Son différent* Polonais	Français	c/ *Son inconnu*	
a	ą	on	cz	(c italien dur).
b	c	ts	ch	(ch allemand).
c	ę	en (in)		
d	j	i (consonnant)		
é (très-fermé)	ń	gn	ł	Il faut l'entendre ; les polonais qui ne savent pas prononcer ce signe, disent *ou* consonnant avec la voyelle suivante, comme dans *Rouen*.
e (è ouvert)	ó	ou		
f	rz	j		
g (toujours dur)	sz	ch		
h (toujours aspirée)	u	ou	y	(sourd, tient à la fois de é, i, u).
i	ż	j		
k			ć, ś, ź (ou *ci*, *si*, *zi* consonnants avec la voyelle suivante), se prononcent du bout de la langue : ć (ou ci), entre *c* francais et *c* italien ; ś (ou si), entre *s* dure et *ch* ; ź (ou zi), » *z* et *j*.	
l				
m				
n				
o (toujours aigu)				
p				
r				
s (toujours dure)				
t				
w (toujours v)				
z				

N.B. En polonais, il n'y a pas d'*e* muet.
L'accent tonique est sur la pénultième

Cet exposé nous permet de donner désormais la vraie orthographe du nom de l'auteur de ce livre, Załęski, orthographe qu'il nous était impossible d'adopter, on le comprend, pour le titre de l'ouvrage.

Nous avons rejeté à la fin de l'ouvrage nombre de *notes* et de *documents* dont l'insertion au bas des pages nous a paru moins immédiatement utile ou nécessaire, ou dont la trop grande longueur eût désagréablement coupé le texte.

Toutes les fois que le texte original des documents français nous a été communiqué, nous l'avons reproduit sans le corriger, comme c'était notre devoir. Il va sans dire que le style n'en est pas toujours correct ; n'est-il pas naturel que notre langue, parlée et écrite à l'étranger, y subisse quelques modifications en rapport avec le génie de divers pays qui l'em-

ploient ? Ainsi des eaux, sorties limpides de leur source et traversant diverses couches de terrain dans leur parcours, jaillissent du sol plus ou moins chargées des substances qu'elles y ont rencontrées. Afin que le lecteur distingue facilement les textes traduits par nous de ces textes écrits en français par des étrangers, nous avons fait précéder et suivre ces derniers du signe =.

Versailles, le 13 juin 1886,
fête de la Pentecôte.

PRÉFACE DE L'AUTEUR

Personne jusqu'à nos jours n'a écrit l'histoire des Jésuites en Pologne au moment de leur destruction, ni celle de leur séjour dans l'empire des tsars ; quelques fragments ont été publiés en France, le reste gît dans des manuscrits épars. Nos annales cependant ne pourraient que gagner au récit de la ruine d'un Ordre jadis si nombreux, si influent en Pologne, et dont la chute a presque coïncidé avec le premier partage de notre patrie ; et l'histoire de cet Ordre conservé dans les provinces de la Russie-Blanche, jetterait une grande lumière sur l'état de l'Église catholique en Russie.

Je me suis donc décidé à écrire ces pages, non seulement par amour pour la Compagnie de Jésus, à laquelle j'appartiens et à laquelle je dois tout ce que je suis ; mais encore par le désir sincère de servir mon pays et de faire connaître des faits ensevelis profondément jusqu'ici dans le secret des archives.

Il m'a été fort difficile, je l'avoue, d'exécuter ce travail. Les bibliothèques publiques en Pologne ne m'ont à peu près rien fourni. J'ai surtout puisé dans les archives des

Jésuites de Pologne ; mais, par suite des agitations perpétuelles que la Compagnie de Jésus subit dans notre patrie depuis un siècle, il m'a fallu d'abord aller à la recherche de ces documents dispersés dans nos bibliothèques, les réunir, les collationner, lire et relire plus de cinq cents lettres et environ deux cents documents officiels, sans parler des chroniques de la province, de l'histoire de chaque maison en particulier. Je n'ai pu consulter les archives de la Compagnie à Rome ; mais, grâce à l'obligeance du R. P. Kalinka, résurrectionniste, j'ai mis à profit les copies de soixante et un documents tirés de la bibliothèque du Vatican. Ces pièces ont trait à la question, aussi délicate qu'importante, de la Compagnie simultanément existante et supprimée aux yeux du Saint-Siège.

Je crois pouvoir affirmer à ceux qui me liront, la droiture de mes intentions et la conscience avec laquelle j'ai raconté, telle qu'elle s'est accomplie dans les faits, l'histoire des Jésuites de la Russie-Blanche.

Je n'ai pu résister au désir d'utiliser les riches documents que j'avais entre les mains pour esquisser, à la fin de mon travail, l'histoire moderne de la Compagnie dans les terres de Pologne. J'ai donc terminé mon récit par le résumé succinct des travaux des Jésuites de la Russie-Blanche et de leurs jeunes compagnons et successeurs en Galicie, en Silésie, en Prusse et dans le Grand-Duché de Posen.

Léopol, 8 novembre 1874.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE IER

État de la Compagnie à la veille et au moment de sa destruction.

1. État de la Pologne à cette époque.
2. Jugement du P. Kitowicz, ex-piariste, sur les Jésuites polonais.
3. Tableau des provinces de la Compagnie en Pologne, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.
4. Travaux de la Compagnie.
5. Réponses à divers reproches faits aux Jésuites polonais.
6. La Compagnie n'a pas dégénéré jusqu'à sa destruction.

1. Les dix dernières années de la République polonaise sont, pour l'historien, une époque pleine de tristesse et de dégoût, moins à cause des malheurs publics et de la chute politique du pays qu'à cause de la désorganisation intérieure de cet édifice national, mal cimenté et fondé sur une constitution ruineuse. La perversité et la mauvaise foi, ou l'incapacité et la faiblesse chez les hommes qui dirigeaient les affaires publiques; la chute morale et la corruption des mœurs dans la classe supérieure de la société, qui avait le droit de prétendre à la couronne et tenait en sa possession les dignités, les honneurs et les richesses de la République; l'ignorance jointe à la suffisance, la soif de popularité unie à un égoïsme brutal, la vénalité, le charlatanisme et le scandale : voilà ce qui provoque, au delà de toute expression, le dégoût pour l'étude et les recherches sur l'époque qui pré-

cède le démembrement de la Pologne. Malgré cela, je ne sais s'il est dans l'histoire de la Pologne, et précisément au point de vue du scandale, un autre temps aussi riche en souvenirs, en esquisses historiques et en études de tout genre.

M. Kraszewski, talent distingué, cœur plein de fiel, s'est complu dans le premier tome de son ouvrage : *La Pologne au temps des trois partages*, à mettre en lumière, à développer et à répéter jusqu'à satiété les crimes publics et les scandales de toute espèce, sans épargner ni les rois, ni le clergé, ni les nobles, ni même les femmes. Depuis lors, nous n'avons point le courage de toucher ce côté délicat et scabreux de l'histoire, tout en avouant cependant que notre travail actuel l'exigerait pour être complet.

On ne saurait, en effet, apprécier à sa juste valeur l'importance de la destruction de la Compagnie de Jésus en Pologne, si l'on ne donne auparavant, au moins en quelques traits, le tableau de la société qui, malgré la corruption des rangs supérieurs et suprêmes, contenait cependant, dans l'immense majorité de la noblesse et du peuple, un fonds de santé indestructible et reçut la destruction de la Compagnie avec douleur et chagrin.

Laissons donc le roi s'occuper de femmes divorcées plus que des affaires de l'État ; laissons le Primat aux désordres de sa vie coupable, une partie des évêques courir à Łowicz pour des affaires tout à fait étrangères aux devoirs de leur charge ; laissons les familles de l'aristocratie vider leurs éternelles querelles d'intérieur et changer chaque année, les maris de femmes, les femmes de maris ; laissons les députés trafiquer de leur patrie, les francs-maçons tenir leurs conciliabules dans la loge *les Frères-Unis* de Varsovie ; laissons enfin les Piaristes et les Trinitaires entrer en compromis avec la philosophie et l'incrédulité du siècle : tout cela prouve que la nation, cédant à sa vieille manie d'imiter la France, se corrompit seulement dans les classes supérieures, se divisa en deux

camps : d'un côté, la jeune Pologne ou *Russo-Stanislaviste* (comme l'appelait le nonce Durini), qui tendait à se russifier et suivait le courant du siècle ; de l'autre, la vieille Pologne républicaine, que distinguait, non l'intelligence politique, mais la probité et la foi, et qui exposait sa poitrine pour la défense de la liberté et de la patrie (1).

2. Au milieu d'une société si divisée, cherchons quels furent les actes, quelle fut l'attitude intellectuelle et morale, l'importance et la signification de la Compagnie de Jésus, qui bientôt allait trouver sa ruine et son trépas.

Voici le témoignage porté sur elle par le P. Kitowicz, ex-piariste assez peu favorable à la Compagnie : « Parmi les « religieux, les Jésuites étaient sans contredit les plus univer- « sellement estimés. Depuis leur introduction en Pologne, ces « Pères étaient fort respectés des seigneurs, dont ils avaient su « gagner la bienveillance, soit par leur régularité, très com- « mode pour les seigneurs, à célébrer les offices dans leurs « églises ; soit par leur enseignement dans les classes. Leur « maintien, heureux mélange de gravité et de modestie, les « faisait honorer de tous ; ils formaient leurs novices aux « vertus religieuses et chrétiennes, sans oublier en même

(1) Auteurs à consulter :

KRASZEWSKI, *Etudes pour l'histoire et l'étude des mœurs* ou *La Pologne au moment des trois partages.* (t. p.)

Mémoires de Kitowicz, t. I, p. 211, 122, 69, 70.

Mémoires de Karpiński, p. 152-156. (t. p.)

Annuaire de la Société historique et littéraire à Paris (1870-1872), p. 174.

Correspondance politique de Stanislas Auguste.

THEINER, *Pontificat de Clément XIV*, t. I et t. II.

MICKIEWICZ, *Cours de littérature slave*, t. II, p. 102.

ŁETOWSKI, *Catalogue des évêques de Cracovie*, t. III, p. 465-505. (t. p.)

THEINER, *Monumenta pol. et lith.*, t. IV, p. 558-581, 95, 115.

DZIEDUSZYCKI, *Coup d'œil sur l'état des coutumes en Pologne au* XVIII*e* *siècle* (supplément au journal le *Czas*), p. 399. (t. p.)

SAINT-ALBIN, *Les Francs-maçons*, p. 189-197.

KALINKA, *Dernières années du règne de Stanislas Auguste*, t. I, Introduction, p. LXI, p. 54. (t. p.)

« temps de leur donner des leçons de politesse et de bonne « tenue. Ils ne se prodiguaient point avec le peuple, mais ils « cherchaient toujours les relations et l'amitié des personnes « distinguées et des seigneurs (1). Ils n'allaient jamais dans « les rues que deux par deux et ils se gardaient avec grand « soin que la nuit les surprît hors de la maison (2). Autant il « était rare chez les autres personnes de visiter les malades « sans asile, ou gémissant dans la dernière misère, de les « consoler par les enseignements de la religion, de soulager « leur misère par l'aumône temporelle ; autant ces vertus « étaient communes aux Jésuites et comme leur caractère « propre. Il faut ajouter qu'ils avaient comme le monopole « d'assister sur la place publique les malfaiteurs condamnés « au dernier supplice..... La porte de leur maison était assié- « gée par les pauvres ; après chaque repas ils leur faisaient « l'aumône et cette charité attirait aux Jésuites le respect « universel. Enfin, leur noblesse et leurs richesses étaient une « des causes principales pour lesquelles on honorait ces reli- « gieux plus que tous les autres, car toute vertu ressort plus « chez les nobles que chez les roturiers, et il est naturel « à l'homme d'honorer la noblesse du nom (3), même sous « un habit méprisé du monde ; comme aussi nous honorons « les richesses, bien qu'elles soient en des mains étran- « gères » (4).

(1) C'est un besoin pour tout homme instruit de rechercher le commerce des personnes prudentes et judicieuses avec lesquelles on peut échanger ses pensées et apprendre quelque chose. Ce n'est point sans raison que les anciens ont dit : *Noscitur ex sociis, qui non cognoscitur ex se*. Que les Jésuites aient su s'abaisser jusqu'aux hommes grossiers et aux pauvres, la preuve en est dans leurs travaux apostoliques en Lithuanie. Messieurs nos littérateurs eux-mêmes n'ont pas osé nier les services rendus par ces travaux, et le P. Kitowicz va tout à l'heure nous en rendre témoignage.

(2) L'un et l'autre point sont ordonnés par la règle. Le second est observé partout, le premier seulement dans les maisons plus nombreuses ; car, dans les autres, il n'est pas toujours possible de trouver un compagnon, et cela se fait au su et avec la dispense des supérieurs de la Compagnie.

(3) Surtout dans une république noble.

(4) *Description des mœurs et des coutumes*, t. I, p. 64-66. (t. p.)

Cette relation d'un témoin contemporain, digne de foi et peut-être quelque peu disposé à juger défavorablement les Jésuites, s'accorde parfaitement avec ce que leurs ennemis les plus acharnés, tels que le janséniste de Fitz-James et Voltaire, ont été forcés eux-mêmes d'avouer : que, dans leur vie privée et dans l'observation de la discipline religieuse, on ne pouvait rien reprocher à ces Pères. Cette circonstance est une preuve que la Compagnie, en Pologne aussi bien qu'ailleurs, ne s'était pas écartée de l'esprit de sa règle, car la discipline, l'observance religieuse, ne peut fleurir dans un ordre qui a perdu de vue la fin et l'esprit de ses constitutions.

3. Sous ce rapport, l'esprit de XVIIIe siècle n'imprima point son cachet sur la Compagnie. L'organisation à la fois monarchique et constitutionnelle de l'Ordre, son autorité puissante, son activité répandue de tous côtés, ne permettaient point aux excès et aux défauts de cette génération de se glisser parmi ses membres. J'ai entre les mains les catalogues des dernières années de la Compagnie en Pologne ; je puis donc placer sous les yeux du lecteur un tableau assez exact de l'Ordre au moment de sa destruction.

Jusqu'en 1756, les Jésuites polonais se divisaient en deux provinces : la province de *Pologne* et celle de *Lithuanie*. La première comptait 1145 religieux, la seconde 1116 ; en tout 2261 jésuites, parmi lesquels 1054 prêtres, 585 scolastiques, 642 frères (1). Comme deux provinciaux ne pouvaient suffire à gouverner tant de personnes, bien que chacun d'eux eût deux secrétaires, la XVIIIe Congrégation générale (décret 10) partagea la Pologne en quatre provinces : *Petite Pologne, Grande Pologne, Lithuanie* et *Mazovie* ; ces quatre provinces réunies formèrent une cinquième assistance particulière à Rome. . . . .

(1) *Catalogus Personarum et Officiorum Provinciæ Poloniæ Soc. Jesu ex a. 1755 in a. 1756. — Item : Prov. Lithuaniæ. Vilnæ, 1756.*

A la veille de la destruction en 1772, voici l'état de la Compagnie en Pologne :

LA PROVINCE DE PETITE POLOGNE COMPTAIT :

341 prêtres,
129 scolastiques,
138 frères ;
En tout : 608 personnes.

Cette province renfermait :

Noviciat	1
Maison de troisième probation	1
Collèges	14
Pensionnats de nobles	5
Résidences	6
Maisons de missions	7

LA PROVINCE DE GRANDE POLOGNE COMPTAIT :

284 prêtres,
124 scolastiques,
113 frères ;
En tout : 521 personnes

Cette province renfermait :

Noviciat	1
Maison de probation	1
Collèges	12
Pensionnats de nobles	5
Résidences	5
Maisons de missions	9

LA PROVINCE DE LITHUANIE COMPTAIT:

295 prêtres,
173 scolastiques,
175 frères;
En tout: 643 personnes.

Elle renfermait:

Noviciat	1
Maison de troisième probation	1
Maison professe	1
Académie	1
Collèges	12
Pensionnats de nobles	2
Séminaires diocésains	2
Résidences	4
Maisons de missions	34

LA PROVINCE DE MAZOVIE COMPTAIT:

257 prêtres,
173 scolastiques,
157 frères;
En tout: 587 personnes.

Elle renfermait:

Noviciats	2
Maisons de troisième probation	2
Académie	1
Collèges	13
Pensionnats de nobles	3
Résidences	4
Maisons de missions	10

EN RÉSUMÉ :

Collèges	51
Résidences.....................................	18
Maisons et stations de missionnaires, plus de......	60
Maisons d'études (parmi lesquelles 23 renfermant les cours d'études supérieures, philosophie et théologie, ou philosophie seulement)..................	66
Pensionnats de nobles...........................	15
Séminaires ecclésiastiques........................	2
Académies.....................................	2
Religieux, parmi lesquels 1179 prêtres, 599 scolastiques, 583 frères (1).........................	2.359

4. Chacun le voit, la Compagnie n'était pas inactive en Pologne, elle travaillait au-dessus de ses forces.

Dans les catalogues je ne trouve pas plus de cinq professeurs pour enseigner les classes, qui étaient ordinairement au nombre de six.

Dans chaque collège et dans toutes les résidences où se trouvaient des classes, il y avait la *bourse de la maîtrise,* institution destinée à relever les solennités religieuses et scolaires. Ordinairement cette maîtrise était composée des écoliers pauvres ; et dans les livres de compte de chaque maison, on notait soigneusement non seulement le prix de l'entretien de ces enfants, mais encore celui de chaque déjeûner ou dîner offert à la bourse de la maîtrise à l'occasion de quelque solennité ; c'était un moyen de plus d'aider la jeunesse pauvre à continuer ses études.

On n'oubliait pas non plus les imprimeries, que l'on fondait

(1) *Catalogus Personarum et Officiorum Provinciæ Poloniæ Majoris. Poznaniæ, 1773. — Item, Lithuaniæ. Vilnæ 1773. — Item, Mazoviæ, Nesvisii, 1773.* [Voyez document A,].

aussitôt que les ressources le permettaient ; ainsi à Nieświeź, à Sandomir, à Bromsberg, à Kalisz, à Vilna, à Posen, à Varsovie, à Cracovie et à Léopol, les collèges avaient chacun son imprimerie particulière.

Dans chaque collège ou résidence était établie une congrégation, principalement du Sacré-Cœur de Jésus, de la Providence divine, de la Bonne-Mort, etc. Ces congrégations avaient leurs réunions et leurs instructions à part, l'un des Pères en était le directeur. Il n'y avait point de localité importante qui ne possédât sa congrégation de la T.-S. Vierge, non seulement pour les étudiants, mais encore pour les nobles, les bourgeois, les diverses corporations de métiers. Les Pères Jésuites dirigeaient à eux seuls plus de cent congrégations de la T.-S. Vierge en Pologne.

Outre les sermons qui se faisaient matin et soir les dimanches et fêtes, et qui étaient prêchés en polonais et en allemand dans beaucoup de villes : Cracovie, Léopol, Vilna, Kalisz, Varsovie, Posen, Thorn et en d'autres maisons de la Prusse royale ; outre les sermons de carême qui avaient lieu trois fois la semaine : un Père était désigné pour prêcher, soit dans les églises cathédrales, soit dans les Collégiales (1) ; dans les tribunaux, dans les diètes, c'était un Jésuite qui prêchait à l'ouverture des séances.

En un mot, la chaire absorbait une grande partie des forces de la Compagnie, et il faut encore ajouter que, dans chaque collège, il y avait deux et quelquefois quatre Pères employés uniquement à la prédication. Mecherzyński dans son *Histoire de l'éloquence en Pologne*, Łukaszewicz dans son *Histoire de*

(1) Ainsi je trouve avec ce titre pour la cathédrale métropolitaine de Léopol, les PP. Filipecki et Banaczkowski ; pour la cathédrale de Łuck, les PP. Łaganowski et Glinka ; pour la cathédrale de Kamieniec, le P. Andrzejowski ; pour la Collégiale de Posen, le P. Jaskólski ; pour celle de Jarosław le P. Płotnicki ; pour celle de Varsovie, les PP. Grégoire Zacharyasiewicz et Majkowski, etc. Le P. Sébastien Lachowski était prédicateur du roi Stanislas.

la littérature, ont donné des louanges méritées aux prédicateurs de la Compagnie.

Enfin, si nous voulions apprécier les travaux apostoliques des Jésuites dans les missions, spécialement dans les forêts de la Lithuanie, en Lettonie, en Samogitie ; si nous voulions énumérer les mille services, petits en apparence, qu'ils ont rendus, tels que l'assistance aux condamnés à mort dont parle Kitowicz, le soin des malades et des pestiférés, ministère où dans la seule province de Petite Pologne, il mourut quatre Pères en 1769 ; l'œuvre des retraites ou examens spirituels, etc. : il faudrait en vérité s'étonner de la vie et de l'activité de la Compagnie, surtout si l'on se rappelle qu'il s'agit des derniers moments de son existence.

5. On a reproché aux Jésuites de s'être répandus dans les cours des grands avec les titres de chapelains et de confesseurs, d'avoir flatté les puissants, approuvé leurs crimes politiques....... Sur 2359 Jésuites polonais, je n'en trouve pas plus de onze avec le titre *ad aulam*. (1) En vérité, c'est là un bien petit nombre pour se *répandre* et intriguer dans les cours des grands.

On a reproché de plus aux Jésuites un désir excessif des richesses, qui les mettait en procès avec le monde entier. On a trouvé mauvaise leur persistance à ouvrir leur académie à Léopol ; on les a comparés au polype qui étend ses bras de tous côtés et se prend à tout. Je trouve, il est vrai, dans les catalogues des titres et des emplois singuliers, qu'on ne

(1) Ce sont les PP. Florian Markowski, Michel Trombicki, André Ahorn, Stanislas Sadowski, Etienne Wulfers, précepteur du jeune Radziwiłł en Saxe ; Michel Woronicz, à la cour d'Ignace Ogiński, palatin de Vilna ; Adalbert Mokronowski, à la cour de l'évêque Szembek, prince de Sielun ; Antoine de Strachwitz, à la cour d'Antoine Jabłonowski, palatin de Posen ; Casimir Bukata, théologien du palatin de Troki ; Thaddé Ogiński, avec Jean Kowalski près de l'archevêque Sierakowski ; Antoine Vilde, théologien de Jean Łopaciński, évêque de Samogitie.

trouverait point, je pense, dans les catalogues des autres provinces de la Compagnie. Ainsi le P. Grégoire Długoborski est procurateur des affaires de la province de Mazovie, près du tribunal royal; le P. Louis Skłodowski, près du tribunal de la Lithuanie; et tous les deux ont deux Pères pour les aider. Dans la province de Petite-Pologne, les mêmes fonctions sont remplies par les P. Przyłuski et Trzciński. Quelques collèges même ont pour leurs affaires un pareil procurateur, auquel est donné pour l'aider un frère avec le titre *socius procuratoris jurium*. D'un autre côté, à Bar, à Kamieniec, à Krzemieniec, à Jarosław, à Léopol, à Sambor, à Owrócz etc.; en général dans les provinces de Petite et de Grande Pologne, les recteurs de beaucoup de collèges ont le titre de *præfectus fabricæ*. Qu'est-ce que cela prouve? que la Compagnie croissait jusqu'au dernier moment de son existence, qu'elle se développait, qu'elle ouvrait sans cesse de nouveaux champs à son activité, puisqu'il fallait agrandir les anciens bâtiments et en élever de nouveaux. Rien d'étonnant donc qu'elle ne manquât ni de bienfaiteurs, ni de fondateurs; du reste les autres ordres n'en manquaient pas non plus, bien que leur activité ne se répandît pas de tous côtés comme celle des Jésuites. Le P. Kitowicz leur reproche d'avoir eu le talent de s'insinuer près des veuves et d'avoir mis à profit leur ferveur pour leur soutirer des legs. Eh! qu'y aurait-il en cela de mauvais ou de contraire à l'honnêteté? Ces legs, s'il en exista jamais de pareils, les Jésuites ne les serraient point dans leurs coffres, ne les envoyaient point au delà des frontières, mais les convertissaient aussitôt en écoles, en églises, en bibliothèques, en imprimeries, en pharmacies, toutes choses qui se trouvaient dans chaque collège; en un mot ces legs servaient à l'utilité publique; et pour ce qui les regardait eux-mêmes, les Pères se contentaient d'un entretien très modeste. Des sommes considérables aussi étaient employées chaque année à la formation des membres les plus capables que l'on

envoyait hors des frontières : à Rome, à Milan, à Paris. Les catalogues montrent que jusqu'à la dernière année de la Compagnie, chaque province envoyait quelques-uns de ses membres dans ces différentes villes.

On sait déjà que l'esprit de chicane était un des principaux défauts des temps de Saxe, qui vont jusqu'au premier partage de la Pologne ; car, ce ne fut que de 1775 à 1788 que se manifeste dans les esprits une amélioration sous ce rapport. La nation, privée de vie politique, mettait son plaisir à boire et à manger, se reposait sur les tristes lauriers, conquis sur les Saxons d'Auguste II et dans la guerre civile contre Leszczyński ; cherchait une occupation pour son activité naturelle, dans les tribunaux, les jugements, les plaidoiries, et, ce qui en était la suite naturelle, dans les rixes et les invasions de château à château.

Je ne nie pas que même les Jésuites, sortis du sein de cette société, ne fussent plus enclins aux procès que leurs frères du XVIe ou du XVIIe siècle ; mais il faut aussi se souvenir que les intéressés dans les testaments d'un bienfaiteur ou d'une bienfaitrice, qu'ils fussent parents ou alliés, regardant leurs droits comme lésés et suivant le courant de l'esprit du siècle, intentaient des procès qui n'étaient pas toujours justes ni équitables, procès que les Jésuites devaient soutenir. Il est encore une circonstance qu'il ne faut pas oublier. Dans ce temps où les diètes n'aboutissaient pas, et où les tribunaux devaient se séparer avant d'avoir porté leurs jugements, une affaire qui aurait pu se terminer en une session, traînait pendant cinq et même dix. De là des citations nouvelles et de nouvelles protestations. Au lieu donc de faire un crime aux Jésuites de leur conduite, il serait plus juste de se demander si, à cette époque, il y avait un seul homme en Pologne qui ne fût en procès. Non seulement les tribunaux, mais les diètes elles-mêmes étaient accablées des affaires privées. Que l'on ouvre le tome huitième des *volumina legum* : après cha-

que diète se déroule une longue série de plaintes, de récriminations, en un mot de procès privés. Un exemple : après la diète extraordinaire de 1775, je trouve près de mille « décrets portés dans le but de hâter la justice à rendre aux citoyens de la Couronne » ; il fallut faire plus de cinq cents décrets semblables pour les citoyens de la Lithuanie ; et pourtant on était déjà à la fin des temps de Saxe.

Rien d'étonnant donc qu'à cette époque et au milieu de telles circonstances, les provinces et certaines maisons de la Compagnie dussent avoir des hommes avec la fonction de *procuratores jurium*.

Ailleurs, et même en Pologne avant les temps de Saxe, toutes les relations soit avec le pouvoir, soit avec les voisins, se traitaient par le Recteur ou le ministre de la maison.

Ce n'est donc point la cupidité de la Compagnie, mais l'anarchie polonaise gagnant jusqu'aux tribunaux ; ce fut cet esprit de chicane caractéristique des temps de Saxe, qui entraîna les Jésuites dans de nombreux procès.

6. Je le répète, la même activité, la même énergie, qui distingua la Compagnie au premier instant de son entrée sur la terre polonaise, ne lui fit point défaut, même à l'heure de son agonie. Ainsi en fut-il en Pologne, ainsi en fut-il partout. La Compagnie ressemblait à un homme qui, dans toute la conscience de sa force et du but auquel il tend, est moissonné subitement par la mort ; cette force et cette puissance de l'Ordre des Jésuites était précisément ce qui déplaisait aux ennemis de la sainte foi ; et voulant donner à l'Église un coup décisif, ils se virent dans la nécessité de se débarrasser d'abord de la Compagnie de Jésus.

CHAPITRE II

Affaire de l'académie de Léopol.

1. Besoins auxquels répondit la fondation de cette académie.
2. Les Jésuites luttent pendant un siècle contre l'académie de Cracovie.
3. Les Jésuites ouvrent l'académie de Léopol.
4. Correspondance entre le primat Łubieński et Sierakowski, archevêque de Léopol.
5. Réponses aux attaques des ennemis de la Compagnie, surtout des littérateurs modernes.
6. L'obscurantisme des Jésuites et leurs hommes célèbres en Pologne.
7. L'instruction et l'éducation données par les Jésuites n'ont pas dégénéré à la veille de la destruction de la Compagnie.

1. Ce même esprit d'activité, cette même vie, porta les Jésuites à ouvrir l'académie de Léopol, académie qui, dans les dernières années de la Compagnie, lui attira tant d'inimitiés et contribua beaucoup à enraciner les préjugés fâcheux contre elle, parce que les dernières impressions sont les plus fortes. Tous nos littérateurs et tous nos historiens condamnent en chœur l'affaire de l'académie de Léopol, la traitent de fausse démarche ; et cependant, chose frappante, aucun d'entre eux ne l'a présentée jusqu'ici dans sa véritable lumière historique. Pour toute la Ruthénie et les Palatinats du Midi, il n'y avait que l'académie de Zamość, mal dotée, mal construite, qui ne compta jamais plus de cent élèves (1)

(1) Łukaszewicz. *Histoire des écoles*, t. I., pag. 129.

et par là même fut sans importance et sans profit réel pour l'instruction. L'académie de Cracovie avait des colonies à Léopol, à Przemyśl; ajoutons quelques maîtrises très secondaires, et nous aurons un tableau parfait de la pauvreté d'enseignement dans les provinces méridionales de la Pologne. Les Jésuites remédièrent à ce déficit en fondant successivement des écoles à Łuck (1608), à Kamieniec (1610), à Bar (1617), à Przemyśl (1617), à Ostróg (1625), à Jarosław (1629), à Halicz, à Krzemieniec, à Stanisławów, à Léopol, à Sambor, à Krasnystaw, à Winnica, à Kiew (1). Voyant l'insuffisance de l'académie de Zamość, ils voulurent ouvrir, pour le pays ruthénien, une académie à Léopol en 1661, et leur but principal était de fournir un antidote contre les deux académies schismatiques, qui, en vertu du traité de Hadziacz, devaient se fonder l'une à Kiew, l'autre dans une autre ville quelconque (2). Leurs desseins étaient les mêmes quand ils voulurent élever leur collège de Posen à la dignité d'académie (1678-1688); ils voulaient contrebalancer l'influence de l'académie protestante de Kœnigsberg et faciliter aux habitants de la Grande-Pologne l'accès aux études supérieures. Condamnera les Jésuites qui voudra, leur fera qui voudra un crime des motifs qui les portèrent à agir: poussés par l'amour de la science et de la religion, ils voulaient répandre la civilisation qui repose sur la religion catholique. Qu'à ces motifs supérieurs et nobles il ait pu se mêler quelque antagonisme de corps, c'est tout naturel, surtout si l'on considère que l'académie de Cracovie affichant ses privilèges de monopole, poussa les hauts cris et protesta presque à chaque ouverture de classes par les Jésuites, besogne dans laquelle

(1) Dans cet intervalle, les PP. Piaristes fondèrent aussi beaucoup d'écoles, mais c'étaient ordinairemeut des maisons d'enseignement secondaire; à l'exception de Zamość, il n'y avait point d'établissement d'enseignement supérieur pour toute la Ruthénie et les provinces méridionales.

(2) *Volum. leg.*, tome 4, p. 639.

elle fut aidée par ses colonies. Il faudrait une bonne fois déposer les préjugés et reconnaître avec quelle inconséquence les prôneurs de la civilisation, du progrès et autres grands mots vagues du XIX[e] siècle, condamnent les Jésuites parce qu'ils ont « été de l'avant » ; parce que, ne se renfermant pas en eux-mêmes, comme l'escargot dans sa coquille, ils ont déployé dans la carrière de l'enseignement beaucoup de forces et beaucoup de dévouement. Ce n'étaient point là, il est vrai, des écoles neutres, mais aussi la République n'était point neutre, la société d'alors ne l'était pas et ne voulait pas l'être.

Cette profession de catholicisme ne doit donc point suffire pour condamner les efforts heureux ou malheureux que fit la Compagnie dans le but d'ouvrir des écoles ou de les élever au degré d'Académie ; car enfin la science et la civilisation ne pouvaient qu'y gagner. Envisagée à ce point de vue, tout autre se présente à nous la question de l'Académie de Léopol.

2. Ainsi que je l'ai dit, les Jésuites obtinrent en 1661 de Jean Casimir, le privilège d'ouvrir une académie à Léopol. Le diplôme en fut inséré aux archives de la couronne ; cependant malgré les efforts de la Compagnie, il ne fut point confirmé par la diète en 1661. Dans la diète suivante (1662), les Pères présentèrent aux États réunis un mémoire imprimé et intitulé : « *Causes pour lesquelles il est non seulement utile, mais nécessaire que, dans le collège de la Compagnie de Jésus à Léopol, soit ouverte une académie* (1). Malgré cela cependant, la diète, après avoir approuvé leurs nouvelles écoles, à Rzeszów, à Międzyrzecz, à Płock, à Bydgoszcz, à Drohicz (2), passa sous silence l'affaire de l'académie de Léopol.

Le roi Jean Casimir avait écrit déjà plusieurs lettres au pape Alexandre VII. « Les intérêts de l'Église catholique en « Pologne, lui disait-il, exigent la création d'une Université

(1) Voyez *Doc.* B;

(2) *Vol. leg.*, tome IV, p. 708.

« dans le collège des PP. Jésuites à Léopol. Volontiers j'y « donne mon consentement, et j'ai ordonné de publier le « diplôme d'érection pour l'Academie et l'Université, et je « prie Votre Sainteté de les confirmer » (1). Voyant cependant que la diète était d'un avis contraire et que la noblesse de Cracovie et d'Oświęcim, de Zator, et même une partie de la noblesse ruthénienne et volhynienne protestait devant les tribunaux, il ne poussa pas davantage cette affaire. La guerre civile aussi et les troubles qui suivirent dans la République, tournèrent la pensée du roi d'un autre côté.

Cependant des temps meilleurs s'étant levés sous le règne de Jean Sobieski, les Jésuites reprirent l'affaire de l'académie de Posen, qui déjà avait été soulevée en 1611. Ils avaient obtenu en ce temps, de Sigismond III, d'élever les classes supérieures à la dignité d'académie pour les facultés de philosophie et de théologie; et même pendant deux ou trois ans, ils donnèrent des grades. Mais comme l'académie de Cracovie protesta près du Saint-Siège contre cette innovation, soutenant naïvement qu'une seconde académie dans le royaume « introdui- « sait l'affaiblissement de la discipline et la confusion dans les études » (2); comme de son côté la diète de 1613, confirmant l'inviolabilité des privilèges de l'académie de Cracovie (3), refusait par là-même d'approuver celle de Posen, le général de la Compagnie invita les Pères à revenir à l'ancienne forme d'enseignement dans leur collège.

(1) *Mon. Theineri*, tome III, p. 554. On y voit le contraire des affirmations des académiciens. Ces messieurs prétendaient que le roi avait été forcé d'en agir ainsi; le texte porte : *volens id quidem ac libens indulsi, atque ut Diploma erectionis Academiæ et Universitatis extraderetur, permisi.*

(2) *Quæ res... pertubationem disciplinæ studiorumque confusionem importat.* (*Mon. Thein.* III. p. 351).

(3) *Vol. leg.* III, p. 171. Łukaszewicz raconte que le roi Sigismond III, malgré les instances de la diète, n'ayant pas voulu retirer son privilège, le Sénat et la Chambre des députés présentèrent au tribunal de Varsovie, le 29 mars 1613, une protestation solennelle contre une pareille démarche du monarque (t. I. p. 131).

A l'époque où nous en sommes (1678), les Jésuites obtinrent de Jean III, pour l'académie de Posen, un nouveau privilège dont je ne puis trouver aucune mention ni dans les *Monuments* de Theiner ni dans les *Volumina legum*.

En vertu de ce privilège, les Pères conférèrent de nouveau les grades à Posen pendant quelques années ; mais l'académie de Cracovie et ses colonies surent tellement arranger l'affaire dans les diétines, que le roi, à la suite des plaintes faites par la diète de 1685, retira son diplôme de Jaworów comme subreptice et contraire au privilège de l'académie de Cracovie (1). Ce projet tomba donc pour la seconde fois.

En présence des susceptibilités poussées jusqu'au fanatisme de l'académie de Cracovie, pour laquelle les diètes et les diétines prenaient fait et cause, les Jésuites se persuadèrent que les privilèges royaux ne leur serviraient de rien. Ils choisirent donc une autre route. Ils introduisirent en 1708 dans leur collège à Léopol, un docteur ou chirurgien séculier, qui, sous un nom étranger, y ouvrit une école d'anatomie. L'académie se récria et obtint du roi Auguste III en 1706 et en 1718, un rescrit ordonnant de fermer ce cours (2).

Les Jésuites se turent ; mais lorsque sous Auguste III parurent les Piaristes avec leur pensionnat, et que dans le même temps les académies de Cracovie et de Zamość se trouvaient dans le désarroi (3) le plus complet sous le rapport de l'enseignement et des finances, les Jésuites, ne voulant point se laisser devancer par les Piaristes et désirant apporter un remède aux lacunes de l'enseignement supérieur dans les terres de Ruthénie, reprirent de nouveau la pensée d'ouvrir une académie à Léopol. Ils n'avaient pas à craindre les

(1) *Ms. Bibl. Ossol*, N° 95 : *Antijesuitica sæc. XVII et XVIII*, p. *132*.
(2) *Ibid.*, *143*.
(3) Łukaszewicz, *Histoire des écoles*, I, p. 210 à 212.

défenses de la diète ; car depuis 1736 pas une diète n'avait abouti, et celle de 1754 s'était séparée avant d'avoir élu son maréchal. Il leur suffisait d'obtenir le privilège du roi, faveur pour laquelle les aida Mgr Sierakowski, l'évêque zélé de Przemyśl (1).

Le privilège fut obtenu en mars 1758. L'année suivante Clément XIII le confirma par un bref ; et, au mois d'avril 1759, les Jésuites entreprirent l'ouverture de l'Académie. Ils transformèrent et agrandirent les bâtiments, firent venir des professeurs, commandèrent les insignes des grades académiques, etc. L'académie de Cracovie opposa ses droits et trouva deux défenseurs actifs dans Mgr Głowiński, coadjuteur de Léopol, protecteur principal des Piaristes, et dans le P. Stanislas Konarski, qui méditait précisément de bâtir à Léopol un pensionnat pour la noblesse, aujourd'hui hôpital de la ville (2). Ces deux hommes remuèrent ciel et terre pour ne point laisser les Jésuites ouvrir leur académie. Il ne fut pas du reste difficile à l'académie de Cracovie de trouver des arguments. Elle pouvait déjà établir son *veto* en s'appuyant sur les antécédents de 1661 et de 1678. Elle montra que le privilège de Jean Casimir était suranné « *in tenebris et oblivione hominum sepultum* » ; que, n'étant point confirmé par la diète, il n'avait jamais eu force de loi.

Elle invoquait ici l'exemple du roi Jean III et la confirmation par la diète, que les Jésuites eux-mêmes regardaient comme condition nécessaire, puisqu'ils l'avaient demandée à la diète de 1661. Puis elle réfutait point par point, avec une sophistique assez heureuse, « *les raisons* » pour lesquelles les Jésuites voulaient avoir une académie à Léopol ; elle terminait en reprochant aux Jésuites d'avoir obtenu subrepticement « *per sinistram informationem* » le privilège du roi Auguste III et sa lettre à Clément XIII, en vertu de laquelle

(1) Vie de Wacław Sierakowski.
(2) Vie de Wacław Sierakowski, 90.

ce Pape leur avait permis d'ouvrir l'académie de Léopol. On n'omit point en cette circonstance de rappeler aux Jésuites comment, malgré une lettre de Clément XII, ils s'étaient fortement opposés aux Piaristes, lorsque ceux-ci voulurent ouvrir pour la seconde fois en 1731 des classes à Vilna, et comment alors les Jésuites se retranchèrent derrière l'inviolabilité de leurs privilèges (1). On déterra même et l'on imprima un rescrit de la Congrégation des cardinaux, publié en 1662 par Alexandre VII et donnant une réponse négative à la permission demandée d'ouvrir l'académie de Léopol. On citait les protestations de quelques nobles de Cracovie présentées aux tribunaux en 1665 contre le privilège de Casimir (2); on s'efforça d'obtenir de semblables protestations de la noblesse de Cracovie, de Volhynie et de Ruthénie. Les Jésuites publièrent pour la défense de leur cause « *Un dialogue de deux gentilshommes sur l'érection de l'académie des Jésuites* ». Aussitôt les académiciens travaillèrent à une réponse, qui fut imprimée en 1760 et renfermait cent pages in-folio. Il faut bien accorder que l'académie de Cracovie défendit son monopole avec beaucoup de zèle et d'esprit. Surtout ce fut une manœuvre très habile de sa part, de mêler dans cette affaire les différends des Jésuites avec les Piaristes.

Devant la législation polonaise du temps, l'académie de Cracovie était dans son droit; mais devant le jugement de l'histoire et de la postérité, cette obstination à maintenir son monopole, surtout quand elle avait conscience de son état déplorable et de celui de ses colonies, ne peut être loué d'aucune sorte.

3. Les Jésuites présentèrent les mêmes raisons qu'en 1661 pour ouvrir l'académie de Léopol. Ils prouvaient que le pri-

(1) *Responsum pro juribus academiarum Crac. et Zamosc.* (Ms. 95, p. 131-142).

(2) M. 719. p. 311.

vilège de Jean Casimir avait force de loi, puisque dans le cours de leurs démêlés fréquents avec l'Académie et les Piaristes, ce privilège avait été souvent commenté, mais sa validité n'avait jamais été mise en question ; ils soutenaient que le nouveau diplôme d'Auguste III était valable ; enfin, sans s'inquiéter des tribunaux, auxquels n'appartenait point le droit de donner ou de refuser l'approbation aux privilèges royaux, prenant la voie de fait, ils ouvraient leur Académie, le 11 décembre 1759.

Pendant la cérémonie se produisit un fait très curieux. L'académie de Cracovie avait délégué à cette fête le directeur de sa colonie de Léopol, Canti Januszkiewicz, clerc minoré. Il était porteur d'une protestation écrite contre la validité de l'acte des Jésuites. Januszkiewicz remit dans la sacristie sa protestation au P. Wereszczak, recteur de l'académie, par un des professeurs jésuites, et alla se placer dans un banc devant le maître-autel. Comme malgré la protestation la cérémonie s'accomplit et se termina par le chant solennel du *Te Deum* et par la procession, Januszkiewicz s'écria : « Je proteste contre la valadité de cet acte ». Un des Pères les plus ardents, le P. Nuszyński, lui cria : « Eh ! taisez-vous, si vous ne voulez rien recevoir ; je vais vous apprendre les convenances » ; puis aux assitants : « saisissez-le, jetez-le hors de l'église ». Karpiński, récemment nommé docteur en philosophie et bachelier en théologie, impatienté lui aussi par cette protestation, frappa Januszkiewicz avec son bâton de docteur, et d'autres suivirent son exemple. Les Pères durent couvrir Januszkiewicz de leur manteau et l'emporter hors de l'église (1); mais là encore il ne fut pas à l'abri contre

(1) *Mémoires de Karpiński* p : 40-41. Les relations ne s'accordent pas, les protestations des deux Académies disent que les Jésuites avaient d'abord célébré en cachette quelques actes académiques, *cum actus quosdam et promotiones academicas primum clandestine et secrete clausis januis in aula sui collegii instituissent* ; que, sans tenir aucun cas des protestations, ils

l'animosité des élèves nouvellement gradués, et il alla se cacher dans la maison des Pères, comme le raconte la protestation elle-même de l'académie de Cracovie (1). Une autre version dit que le directeur, à la suite des coups qu'il avait reçus, garda le lit pendant quelques jours pour se soigner de ses blessures (2).

4. Ce scandale appela naturellement une protestation, non seulement de la part des académies de Cracovie et de Zamość,

firent dans les murs du collège un acte public, auquel ils invitèrent quelques membres du clergé et quelques religieux ; et qu'à la fin de l'acte ils se rendirent à l'église pour le *Te Deum.* Karpiński, qui prit part aux événements, raconte autrement cette affaire : « au jour convenu pour la première procession publique de l'Académie, dit-il, *les hôtes en grand nombre* s'assemblèrent dans l'église de l'Académie... nous venions à peine de commencer la procession dans l'église, lorsque un académicien de Zamość, envoyé exprès de cette ville, s'écria d'une voix tonnante : je proteste contre la validité de cet acte. Les Jésuites effrayés et courroucés du tumulte incroyable qui suivit, ordonnèrent de chasser l'académicien hors de l'église. Pour moi, venant à des mesures plus efficaces, je lui donnai un coup de mon bâton de docteur sur la tête et l'eus bientôt empêché de crier ; un autre de mes collègues, nouveau docteur en philosophie lui aussi, l'avait déjà saisi par la nuque, et peut-être les choses allaient-elles fort mal tourner, si les Jésuites, revêtus de leurs manteaux académiques (en velours ponceau avec franges d'or), n'étaient accourus et n'eussent sauvé l'académicien qui protestait. Il fut seulement mis à la porte tranquillement ; et nous, la victoire obtenue, nous achevâmes notre *Te Deum* » (*Ibid*).

Avec quelle déloyauté n'a-t-on pas écrit dans notre pays sur cet accident ! ! J'en trouve la preuve dans Kołłątaj. Ecrivant sur l'état de la civilisation en Pologne, il affirme hautement « que les Jésuites, ayant donné le mot aux étudiants, firent assommer cet académicien et le firent chasser de l'église » ; que l'archevêque de Léopol, Mgr Sierakowski, fit mettre en prison ce prêtre (sic) académicien ; et qu'à l'injustice s'ajouta la violence. Or Mgr Sierakowski était encore à ce moment évêque de Przemyśl ; l'académicien n'était que minoré, comme le déclarent les protestations des académies, les Jésuites ne donnèrent point l'ordre de le battre, car ils ne savaient pas que les académiciens en viendraient à une si singulière protestation ; quant à Januskiewicz, ils le sauvèrent comme ils purent et même le reçurent dans leur collège.

Łukaszewicz, dans son *Histoire des Ecoles*, répète la version de Kołłątaj.

(1) *Ms. Bibl. Ossol* : n° 719, p. 316.

(2) *Protestatio præaugusti Capituli Leopol. Ibid*, p. 313.

qui produisirent jusqu'à dix-neuf arguments contre les Jésuites ; mais aussi de la part des chapitres de Léopol et de Culm (1) ; car l'évêque de Culm était chancelier de l'académie de Zamość. A cette protestation adhérèrent bientôt tous les chapitres (2).

Une correspondance très curieuse s'ouvrit même (1760) entre plusieurs évêques, à la tête desquels nous trouvons le primat Łubieński, et l'archevêque de Léopol, qui était déjà à ce moment Mgr Sierakowski. « La Compagnie de Jésus, lui « écrivaient-ils, a rendu à l'Eglise de Dieu et à l'épiscopat de « grands services, pour lesquels nous sommes disposés à lui « témoigner un amour particulier. Qu'elle se garde cependant « de courir après les pompes du siècle (3), qui obscurcissent « les gloires de l'état religieux ; et pendant que cet ordre est « persécuté dans d'autres pays (nous ne disons pas que ce « soit avec justice), qu'il ne franchisse point dans ce royaume « les limites de l'humilité religieuse et de sa première insti- « tution (?). Une telle conduite semblerait nous demander de « tolérer dans les ordres religieux les abus de liberté que « nous voyons dans l'État ; une telle audace nous scandalise- « rait et nous porterait à approuver, à désirer d'avoir chez « nous ce que dans la douleur de nos cœurs nous voyons « en d'autres pays (4). »

Je ne sais ce que répondit Mgr Sierakowski à cette lettre ; je pense cependant que la réponse fut la même qu'au primat Łubieński, qui, en sa qualité de premier sénateur et premier évêque de Pologne, s'appuyant sur les privilèges de l'Académie et les droits de la République, désirait que l'archevêque cessât de défendre l'académie de Léopol : « Je voudrais, lui

(1) *Protestatio præaugusti Capituli Leopol Ibid*, p. 313.

(2) *Antijesuitica, Ms.* 1809.

(3) Et les Franciscains, les Augustins, et dans les autres pays les Jésuites n'avaient-ils pas leurs académies ?

(4) *Ms. Bibl. Ossol.*, 719, p. 288.

« répondit Sierakowski à la fin d'octobre 1760, je voudrais « du fond du cœur que mon avis s'accordât avec celui de « Votre Grandeur; mais je constate que nos manières de voir « sont très éloignées l'une de l'autre, et je regrette beaucoup « que Votre Grandeur attaque l'académie des Jésuites, à « laquelle vous donneriez, je pense, toute protection et assis- « tance, si vous étiez encore archevêque de Léopol... En « conséquence, que Votre Grandeur veuille bien m'excuser, « je l'en supplie, si étant archevêque de Léopol, je ne puis « blâmer l'Académie de cette ville, si je ne puis lui refuser « protection, tant que Sa Majesté le Roi et le Souverain Pon- « tife ne m'en feront point le commandement. »

Le primat ne fut point content de cette réponse. Dans une seconde lettre, il rappelle à Sierakowski que « protecteur de « l'académie de Zamość en vertu d'une bulle de Paul V, il est « obligé d'empêcher l'injure qu'on veut lui faire ; et que sé- « nateur il a l'obligation de défendre les lois. » L'archevêque de Léopol lui répondit simplement : « Cessons donc désormais de nous écrire, car je vois que nous ne pouvons mutuellement nous convaincre et nous attirer l'un à l'avis de l'autre » (1).

5. Cette affaire fut portée plusieurs fois devant le tribunal royal. « Le Recteur de Zamość, écrit un contemporain, parla « avec une éloquence si admirable, que tous, absolument « tous, en furent émerveillés ; quelques-uns même dirent « ensuite que si cet académicien l'avait voulu, il aurait en- « traîné par son discours tous les auditeurs à se liguer con- « tre les Jésuites. »

(1) *Jesuitica. Ms.* 95. p. 177-178.
L'agitateur principal qui poussait les évêques et les chapitres contre les Jésuites, était le coadjuteur de Léopol, Głowiński. Au mois de mai 1759, il alla trouver le roi, ensuite le primat, afin d'empêcher la nomination possible de l'évêque Sierakowski à l'archevêché de Léopol, lorsque Mgr Ladislas Łubieński quitta ce siège pour devenir primat de Pologne.

La sentence fut favorable aux académiciens ; « mais, ajoute le même auteur, quand les adversaires (les Jésuites) l'apprirent, ils se donnèrent tant de mouvement, firent tant d'efforts, que le décret préparé fut changé, et l'affaire renvoyée *cum toto effectu* devant une cour d'appel, le 20 août 1761, c'est-à-dire que le procès fut repris à nouveau (1).

Cette insinuation au sujet des démarches faites par les Jésuites, cette accusation de corruption, est mensongère. La meilleure preuve en est que les Jésuites, ne voyant aucun remède à l'obstination des académiciens et considérant que cette affaire faisait déjà trop crier contre eux et que ces clameurs pouvaient devenir dangereuses à cause de la récente expulsion de la Compagnie en France, fermèrent leur Académie à la fin de 1763, et continuèrent encore quelques années, quoique sans effet, d'appuyer cette affaire à Rome.

Tel est le récit consciencieux de ce débat d'après des documents puisés en grande partie à des sources antijésuitiques. Intervertissons les rôles, faisons jouer aux Jésuites le rôle des académiciens, donnons aux académiciens celui des Jésuites, nous verrons que le jugement porté sur cette affaire serait tout autre. Nos littérateurs s'extasieraient pour lors devant « l'intelligence et le patriotisme, l'amour du progrès et de la civilisation » des académiciens ; ils stigmatiseraient les Jésuites comme de jaloux obscurantistes et comme des rétrogades ; mais comme cette intelligence et ce patriotisme, comme ce désir de progrès et de civilisation véritables, fon-

(1) *Ms. Bibl. Ossol.* : *Jesuitica.* N. 95, p. 182.
On se permit à ce sujet les vers méchants qui suivent :

« *Curia pauperibus clausa est, dat census honores;*
Jus faciunt nummi, faciunt decreta ducati,
Illis jura favent, qui numerare valent. »

Kołłątaj, et après lui Łukaszewicz, soutiennent, non sans raison, que derrière l'Académie se cachait la main du P. Konarski, lequel « servait partout les académiciens, les introduisait partout où ils avaient besoin de soutenir leurs droits ». *Histoire des Écoles*, II. p., 78.

dés sur la religion catholique, se trouvent du côté des Jésuites, qui, pendant plus d'un demi-siècle, ont travaillé avec persévérance à établir de nouveaux foyers de lumières dans le pays : non seulement on ne leur en fait point un mérite, mais on condamne les efforts qu'ils ont tentés, comme étant le fruit d'une cupidité et d'une ambition insatiables.

Ainsi écrit-on chez nous l'histoire de la littérature. La haine contre les Jésuites empêche de juger sainement les faits. On ne peut nier la validité de privilège d'Auguste III ; ce privilège, eût-il eu besoin d'être sanctionné par la diète, ne pouvait obtenir cette approbation à cause de l'interruption perpétuelle de ces assemblées ; cependant partout on accuse les Jésuites d'hypocrisie, de mauvaise foi et de perversité. On a dû pourtant avouer « que cette célèbre victoire des acadé- « miciens de Cracovie sur les Jésuites, n'apporta aucun profit « à l'Académie ; tout au contraire, ce procès, qui dura de lon- « gues années, épuisa ses ressources, l'arracha à l'étude des « sciences et la perdit dans l'opinion publique. *On disait « universellement et à bon droit : les académiciens enseignent « mal, ils ont négligé les sciences utiles et ils empêchent les « Jésuites d'ouvrir de nouvelles académies.* » Ainsi parle, dans son *Histoire des Écoles*, Łukaszewicz, historien catholique, sans doute, mais trop favorable aux protestants et aux ennemis de l'Église (1).

6. On a plaisanté sans fin sur l'obscurantisme des collèges des Jésuites, on a montré du doigt l'ignorance et la courte raison des Jésuites polonais, on n'a su reconnaître en eux aucun sentiment noble, aucun mérite ; partout et toujours on leur a supposé de méchantes intentions, surtout l'envie et la soif de dominer. Et cependant à la veille de la destruction on dut faire l'éloge de leurs collèges et de leurs pensionnats des nobles, comme étant les mieux dirigés au point de vue

(1) Tome II, p. 76.

de l'instruction et de l'éducation (1). Vint ensuite la suppression, et l'on fut surpris du nombre considérable des ex-Jésuites savants et illustres. Et de fait, quand on parcourt les catalogues, combien n'y trouve-t-on pas de noms célèbres dans la littérature de l'époque stanislaviste ? Un exemple : Le collège de Varsovie était rempli de pareils hommes. Son recteur, le P. Etienne Łuskina fera paraître le premier journal polonais rédigé sur un plus large plan, et saura réunir pour la rédaction les meilleurs talents politiques. Le procureur, le P. François Bohomolec, écrira les premières comédies originales pour la scène polonaise. Le P. Ignace Nagurczewski, professeur d'éloquence, de littérature et d'histoire dans le pensionnat des nobles, le Frère scolastique Kniaźnin, alors professeur de grammaire, brilleront dans le cycle des poètes de l'époque Stanislaviste. Le Recteur du pensionnat, le P. Charles Wyrwicz, et le P. Adam Naruszewicz, confesseur du pensionnat, occuperont une place distinguée parmi les géographes et les historiens. Le P. Grégoire Piramowicz, professeur de philosophie au collège de Léopol, rendra d'importants services à l'éducation publique, comme secrétaire de la commission d'éducation et comme membre très actif de la commission des livres élémentaires ; son érudition et la distinction « légendaire » de son caractère feront l'admiration des littérateurs de profession (2). André Filipecki, Jean Zacharyasiewicz et Sébastien Lachowski avec Woronicz rappelleront dans la chaire l'âge d'or et l'éloquence de Skarga. Martin Poczobut, astronome du roi dans l'académie de Vilna, et Joseph Rogaliński, directeur de l'observatoire de Posen acquerront une gloire européenne. Nakcyanowicz s'illustrera à Vilna par ses leçons de mathématiques et procurera au comte Fyzenhaus un nombreux contingent de géomètres capables ; Bystrzycki et Strzecki, professeurs d'astronomie à Vilna, seront invités à

(1) Voyez Łukaszewicz, *Histoire des Ecoles*, Tome II, p. 125 et suivantes.
(2) *Gazette nationale*, 1870. N° 212, 214, 219, feuilleton.

devenir membres et correspondants de l'académie de Londres. Un nombre considérable d'ex-Jésuites rempliront les fonctions de directeurs de collèges et de professeurs, à la grande joie de la commission d'éducation et au grand profit de la jeunesse; d'autres occuperont des sièges épiscopaux, recevront des canonicats, deviendront curés dans les paroisses, a la grande édification des fidèles, à la grande consolation de leurs évêques; etc., etc.

Messieurs nos littérateurs racontent tout cela; après eux le répètent les maîtres et les maîtresses d'école, les journalistes et les admirateurs de la commission d'éducation. Ils n'oublient que de nommer la source à laquelle ces ex-Jésuites « savants et illustres » ont puisé cette science et cette érudition, où et de qui ils ont appris à devenir illustres. Si la Compagnie de Jésus dans laquelle ils ont passé les années de leur jeunesse et une partie de l'âge mûr, était « ignorante et sans gloire », répandant l'obscurantisme et l'immoralité: comment ont-ils pu sortir de son sein « savants et illustres »? Comment ces mêmes hommes, travaillant sous la règle religieuse, ont-ils pu répandre les ténèbres et l'immoralité? La majeure partie de nos littérateurs devraient rougir de cette inconséquence, et le public de sa crédulité.

7. Les recherches plus consciencieuses d'hommes tels que Mecherzyński et Łukaszewicz (1), sans être complètement à l'abri des préjugés, ont montré que l'éducation des Jésuites n'était point à un niveau aussi bas qu'on a voulu bien le dire jusqu'ici; qu'elle était meilleure et plus pratique que celle de l'Académie et de ses colonies, que les Piaristes et la commission d'éducation dans leurs écoles se sont approprié en beaucoup de détails la méthode des Jésuites; que « le cercle « étendu de l'enseignement de la commission » tant vanté,

(1) *Histoire de l'éloquence en Pologne*, t. III; *Histoire des Écoles*, t. II.

donne plus à une science encyclopédique et par suite superficielle, qu'à une instruction véritable.

J'invite à lire, ne fût-ce que par simple curiosité, Łukaszewicz dans son *Histoire des écoles* (1). Si l'on excepte un programme détaillé des matières de classes et des phrases sur les devoirs des citoyens et sur la vertu morale : tout y a été conservé, jusqu'à l'obligation pour les élèves de se confesser tous les mois, jusqu'au système d'émulation tant décrié et qui revenait à partager une classe en deux camps ayant à leur tête chacun leurs décurions (2).

Donc toutes ces apothéoses de la commission d'éducation qui se font jour dans les fêtes jubilaires et les banquets littéraires, sont l'apothéose du système d'études des Jésuites.

Ce qui m'étonne, c'est que ce fait soit ignoré de ceux qui prennent part à ces congrès ou à ces festins, ainsi que des apologistes de la commission ; ils l'ignorent cependant, parce qu'ils n'ont étudié soigneusement ni le *Ratio studiorum* des Jésuites, ni le système d'études de la commission.

Donc, à la veille de sa destruction, la Compagnie de Jésus en Pologne, aussi bien que partout, ne s'écarta point de l'esprit de sa règle et ne perdit rien de ses mérites réels dans l'enseignement. Cette vérité est encore confirmée par la présence dans ses rangs d'un grand nombre de religieux appartenant aux illustres familles de Pologne. Le travail de l'enseignement, qui demande beaucoup de temps et absorbe l'homme tout entier, par suite la science et une profonde érudition, sont tellement liés avec la discipline de l'ordre des Jésuites, qu'on ne peut point se représenter la chute de cet ordre dans l'enseignement sans la ruine de sa discipline ; car cette discipline exclut l'oisiveté et le vagabondage hors de la maison, deux sources principales de l'ignorance chez les religieux.

(1) T. II, p. 283 et suivantes.
(2) *Ibid.*, p. 290.

D'un autre côté, on sait que les ordres religieux qui vont à la ruine, s'affranchissent de leurs règles et ne se recrutent que dans la classe la plus pauvre de la société. Cette classe, inférieure aux autres en intelligence aussi bien qu'en ressources pécuniaires, se pare, à défaut de mieux, de l'habit de la religion.

Si donc la Compagnie de Jésus a compté jusqu'au dernier moment des noms illustres; si presque toutes les familles nobles les plus riches lui ont donné un et quelquefois plusieurs fils : on peut en conclure logiquement que les Jésuites ont gardé leur règle primitive et par là même qu'ils sont restés à la hauteur de leurs premiers Pères, au point de vue de l'enseignement (1).

(1) Le P. Załęski, parlant des catalogues de la Compagnie de 1772 et 1773, cite en note environ 150 noms des principales familles polonaises qui avaient de leurs membres dans la Compagnie. Un bon nombre, parmi ces familles, avaient fourni deux et même trois Jésuites. Dans la province de Petite Pologne, il y avait cinq Borkowski et six Popiel:

Le P. Załęski ajoute à cette énumération : « La société démocratique d'au« jourd'hui sourira peut-être de cette liste de noms de familles trouvés dans « les catalogues de la Compagnie. Il y a cent ans, la Pologne était noble, et « l'on regardait comme une tache, pour le blason de la famille, de donner « son nom à une société qui eût été discréditée et dont l'honneur aurait été « compromis. » N. T.

CHAPITRE III

Dispositions du roi, de la noblesse et de l'épiscopat en Pologne à l'égard de la Compagnie

1. La *Jeune Pologne* et les Jésuites.
2. La *Vieille Pologne* et les collèges de la Compagnie.
3. La presse et les Jésuites.
4. Lettres envoyées au Pape Clément XIII en faveur des Jésuites par les évêques de Kiew, de Cracovie, de Przemyśl et de Vilna.
4. Embarras des historiens et des littérateurs polonais en présence de ces documents.

1. On peut affirmer à coup sûr et en toute vérité qu'en Pologne personne ne désirait la ruine de la Compagnie, *personne non plus n'était convaincu que sa destruction fût une nécessité politique, qu'elle fût indispensable pour le bien de l'État*. A la suite du roi, « la Jeune Pologne », partie de la nation qui subissait le plus les influences de l'Occident et qui était la plus pénétrée, la plus empestée par l'esprit de l'incrédulité et du philosophisme, ne demandait point la perte des Jésuites et elle vit leur destruction d'un œil indifférent. On voulait même, dans la réforme des religieux projetée par le parti de la cour, conserver les Jésuites avec les Missionnaires (1) et les Piaristes (2). Dans le pensionnat de Varsovie, sous les yeux de Stanislas et de son entourage, se for-

(1) C'est le nom qu'on donne en Pologne aux Pères Lazaristes.

(2) *Relation du nonce Durini* (THEINER, I, p. 434). *Ms.* de Laskowski p. 592

maient les jeunes gens des premières familles, au dire du *Courrier polonais* de l'époque. Le roi présidait les solennités scolaires (1), il aidait même à mettre ce collège sur le pied d'une Académie. Son prédicateur à la cour était le jésuite Lachowski ; le jésuite Naruszewicz habita quelques années à la cour, pendant qu'il travaillait à son histoire de la nation polonaise. Il était aussi, avec les jésuites Wyrwicz et Nagurczewski, l'un des habitués des dîners littéraires du jeudi au palais. Un autre Jésuite à Vilna, le P. Poczobut, obtenait du roi le titre d'astronome royal.

Comme toutes les natures douces, efféminées, mais nobles dans le fond, ne sont accessibles à aucun sentiment violent ; ainsi Stanislas Auguste n'était pas même capable de haïr. Tous les coryphées de la Jeune Pologne lui ressemblaient, malgré leurs grades maçonniques ; car chez nous la maçonnerie n'avait alors aucun fondement solide, ce n'était qu'une misérable imitation des autres pays et plutôt une source de plaisir et de distraction. D'autres questions aussi, incomparablement plus graves, absorbaient l'attention du roi et du parti *russo-stanislaviste*, qui ne s'occupaient guère de l'affaire des Jésuites.

2. Le parti conservateur, « La vieille Pologne », estimait les Jésuites peut-être plus que tous les autres ordres religieux, surtout depuis que le P. Konarski eut donné par trop libre carrière à ses Piaristes, selon une parole de l'évêque Łątowski (2). Il n'en pouvait être autrement. Quinze mille en-

(1) Par exemple au mois d'août 1766, eut lieu un acte public sur le droit naturel, soutenu par Tyszkiewicz et Joseph Plater. Le roi, en sortant, promit de venir à un autre acte semblable et il ajouta en français : « Il sera difficile que je sois plus content la seconde fois que je l'ai été la première ».
Thornische gelehrte Nachrichten, dans Łukaszewicz, T. II, page 134.

(2) L'expression polonaise « Zanadto na Żołędź rozpuścił » ne se peut traduire en français ; on traduirait mot à mot en latin « *nimium ad glandem dispulit* ». L'origine de cette expression vient de l'usage qu'on a, dans les

fants polonais recevaient chez les Jésuites leur éducation (1). Ces religieux savaient se gagner la confiance et l'amour de leurs élèves. Ils tempéraient la rigueur de la règle par la tendresse maternelle avec laquelle ils traitaient les enfants. Ils s'occupaient du caractère et des aptitudes du jeune homme ; ils étaient indulgents et condescendants même pour les défauts et les chutes inévitables d'un âge aussi tendre. Ils avaient à un degré incomparable le talent d'utiliser pour son bien les côtés négatifs de la nature d'un enfant ; en un mot ils savaient se dévouer, se donner tout entiers à la carrière de l'enseignement avec une perfection impossible aux corporations de professeurs séculiers chargés de famille ou à la recherche d'une position riche et honorable.

Les bienfaits accordés à l'enfant, gagnent plus qu'on ne saurait le dire, le cœur des parents ; et si nous supposons, chez les Jésuites, dix mille élèves sans parents ou de familles pauvres, il nous reste toujours le nombre respectable de 5.000 familles nobles et riches qui se croyaient tenues à la reconnaissance envers la Compagnie, ou qui tout au moins étaient bien disposées pour elle. En Lithuanie surtout, où l'académie de Cracovie n'avait aucune école, où les Piaristes comptaient à peine quelques collèges peu florissants, les Jésuites étaient l'objet d'un respect sincère et d'un profond attachement. N'eussions-nous point d'autres preuves, nous trouverions la confirmation la plus éloquente de cette vérité

parties boisées de la Pologne, de lâcher en toute liberté, dans les forêts, les animaux qui se nourrissent de glands.

(1) Ce chiffre n'est pas exagéré. Déjà du temps de Sigismond III, vers l'an 1600, le P. Argentus, vice-provincial de la Compagnie, porte à dix mille le nombre des élèves des Jésuites. Au moment de la destruction, les Jésuites avaient soixante-six écoles supérieures et inférieures et une Académie. En comptant deux cents élèves en moyenne par maison, nous aurons treize mille élèves en chiffres ronds : ajoutons à cela les séminaires ecclésiastiques et les écoles élémentaires dans les stations de mission ; et en toute rigueur nous pourrons porter à 15000 le nombre des jeunes gens qui recevaient leur éducation chez les Jésuites.

dans le fait suivant. Dans le courant des vingt dernières années, les Jésuites ouvrirent quinze pensionnats, où les familles les plus riches placèrent leurs enfants, et les écoles des Jésuites étaient combles, dit Łukaszewicz, même là où les Piaristes avaient des collèges et l'Académie des colonies.

Ajoutons encore que, parmi les 2359 Jésuites polonais, les deux tiers au moins appartenaient à la noblesse, et que beaucoup sortaient de familles puissantes et par là même influentes. La destruction de la Compagnie ne pouvait être indifférente à toutes ces familles ; bien plus, elle excitait en elles la sympathie et la pitié.

3. Le *Courrier polonais* des dernières années rend compte presque dans chaque numéro, des solennités ecclésiastiques ou scolaires dans l'un ou l'autre collège des Pères de la Compagnie de Jésus; il est donc évident que la nation y prenait part. « Dans l'église des Pères Jésuites de la province de « Mazovie ont eu lieu (à Varsovie, le 20 mars 1760), au nom « du collège des nobles, les funérailles de Jean Ciecierski, « de la Compagnie de Jésus, fondateur et préfet de ce col- « lège. On a chanté trois fois l'office des morts, puis Mgr « Załuski, coadjuteur de Płock, a célébré pontificalement la « sainte messe, etc. » Encore : « Les élèves du pensionnat de « la Compagnie de Jésus ont donné ici (à Posen), une séance « publique de géographie ; et aux questions curieuses qui « leur ont été faites, ils ont répondu en français et en polo- « nais, à la satisfaction des illustres invités, etc. » — « Cette « semaine (juillet 1762) dans la salle d'exercices des Pères de « la Compagnie de Jésus, la jeunesse noble qui fait son édu- « cation dans ce collège, a joué trois fois la tragédie de St- « Agapit, avec chant et musique. Toute la séance, en langue « polonaise, a été donnée devant une nombreuse réunion d'il- « lustres invités, de Messieurs les Ministres, sénateurs, fonc-

« tionnaires de la couronne, et des dames distinguées de tout « le pays de Varsovie, etc. »

De leur côté, les Jésuites dans leur *Revue*, qui paraissait à Vilna tous les quinze jours, sous le titre « *Nouvelles étrangères et littéraires* », faisaient connaître au public lithuanien tout ce qui regardait les affaires de la Compagnie en occident (1).

Les écrits étrangers qui paraissaient en faveur des Jésuites, surtout en France, ne laissaient point indifférente la nation polonaise. Ainsi, par exemple, en 1765 et 1766, parurent à Dantzig deux livres traduits en polonais; le titre du premier était : « les *Jésuites d'après nature* »; celui du second : « *Tous se trompent* ». J'ai parcouru avec attention, dans la bibliothèque des Ossoliński, les manuscrits intitulés : *Jesuitica et Antijesuitica* (2) et je me suis convaincu qu'à l'exception des académiciens de Cracovie et de quelques nobles subissant leur influence, personne n'a lancé de *philippiques* contre les Jésuites. Cette compilation elle-même d'écrits les plus divers composés contre eux, soit en Pologne, soit à l'étranger, trahissent la main d'un pédant de collège ou de quelque littérateur (3). Encore dans ces récits et ces actes, relativement

(1) Par exemple le 15 octobre 1762, on y donnait *in extenso* la lettre de Clément XIII à Louis XV (Archives des Jésuites polonais).

(2) *Jesuitica sœc XVII et XVIII Ms* : 95-100, 719; *Antijesuitica. Ms*; 1809.

(3) Ainsi je trouve un pamphlet très spirituel dans la forme et qui n'est du reste qu'une paraphrase des célèbres « *Monita privata* » : il a pour titre : «*Dialogue confidentiel et intime de deux pharisiens pendant le carnaval de 1694*. — Ces deux Pharisiens étaient des jésuites ; l'un d'eux simple. l'autre politique ; ce dialogue a été entendu par un tiers, nommé Zaremba, alors professeur, et le lendemain chassé de la Compagnie ; Zaremba a noté à la hâte ce dialogue et l'a enfin communiqué à son confident » (*Ms*. 1809, feuille 21 et suivantes).

Ce manuscrit a été lu assidûment, ainsi que le prouvent les notes de la marge et les extraits des « *Monita privata* » (édition de 1657) ajoutés au bas des pages en forme des commentaires. Plus loin, je lis les discours d'un certain Dembiński, à la diétine de Proszów, en 1691, contre les Jésuites ; l'ora-

très peu nombreux, contre les Jésuites, les principaux et presque les seuls reproches ont-ils trait à des affaires de classes et aux revenus des collèges.

Voilà pour la bibliothèque Ossoliński ; quant aux autres bibliothèques, je pense qu'elles ne renferment pas beaucoup plus de documents contre la Compagnie ; car nos littérateurs eux-mêmes n'en ont pu déterrer qu'un petit nombre ; et pourtant ils n'ont à coup sûr rien négligé pour recueillir tout ce qu'il leur a été possible de trouver contre les Jésuites.

Donc l'académie de Cracovie est la seule à s'être déchainée contre nous, chose du reste toute naturelle ; car aucune passion n'est aussi irritable et aussi remuante que l'antagonisme des littérateurs et des corporations enseignantes ; aucune jalousie n'est aussi violente que celle qui a pour objet l'ar-

teur s'élève principalement contre leur ambition et leur avidité : « Par leurs « écoles, ils ont pris la place de l'académie de Cracovie. Ces hypocrites ont « ainsi occupé par leurs collèges, nombre de positions, de biens-fonds, de « terrains, de propriétés. Ils ont soustrait toutes leurs possessions à l'admi- « nistration des impôts, au détriment des pauvres, au préjudice des lois et de « la liberté. D'un doigt ils montrent le ciel, et des deux mains ils saisissent « les propriétés et les villages ; ils recommandent la pauvreté et amassent « des richesses. » A la fin l'auteur conseille de lire les *Monita privata Soc. Jesu, edita* a. 1657.

Je trouve encore une lettre anonyme beaucoup plus récente (elle est de 1761). Elle critique la manière de donner la mission à Czepielów ; elle reproche aux Jésuites leurs jongleries pharisaïques et leurs adulations basses à la princesse Sanguszko, propriétaire des biens de Czepielów.

Un extrait d'une autre lettre, en date du 14 juin 1762, raconte que l'évêque de Cracovie ordonna aux Pères Jésuites, en vertu d'un décret spécial, de faire brûler, par la main de son messager, un compliment de fête adressé par ces Pères à une religieuse de Sandomir. L'évêque donnait deux raisons de son décret; la première, qu'on avait imprimé ce compliment sans sa permission chez les jésuites de Sandomir ; la seconde, que dans ce compliment on lisait ces mots : « Quelqu'un a porté une défense sévère » .

Ce tome volumineux des *Antijesuitica* est rempli d'ouvrages tels que : pamphlets à l'occasion des démêlés entre les Jésuites et l'académie de Cracovie ; le *Carcer Romanus* de l'abbé Markiewicz, qui, pour ses diatribes contre les Jésuites, passa deux ans dans les prisons de Rome ; actes publics contre les Jésuites dans l'affaire de l'académie de Léopol ; édits de Pombal contre le P. Malagrida. (*Ms.* 1809, pp. 53, 99, 88).

gent et les richesses. Cette collection faite avec soin des écrits et des pamphlets du XVI[e] et du XVII[e] siècle ; de même ces décrets de Pombal contre les Jésuites, transcrits avec soin à plusieurs exemplaires, ne sont qu'une nouvelle preuve de cette rivalité littéraire et nous amènent à penser que si quelqu'un en Pologne désirait la destruction de la Compagnie, ce ne furent que les professeurs et le camp tout entier de l'*Alma Mater Cracoviensis*.

Aussi, bien que le sentiment de la justice ne nous permette point de condamner le désir qu'avaient les Jésuites d'ouvrir à tout prix une seconde Académie dans la Couronne ; cependant il eût été incomparablement plus prudent à notre avis de se tenir en paix et de ne point faire toutes ces tentatives, surtout à la fin du règne d'Auguste III ; les Jésuites se seraient ainsi épargné bien des attaques et des querelles désagréables, auraient échappé à beaucoup de jugements fâcheux et d'injustes préventions.

Les gazettes du temps, à l'exemple du *Courrier polonais* dont nous avons parlé plus haut, rapportent laconiquement, sans aucune annotation méchante, les péripéties de l'affaire des Jésuites dans l'Occident (1).

(1) Ainsi, je lis dans le nº 5 du *Courrier* de 1761 : « On écrit de Venise : « Tous les prédicateurs de Carême prêchent cette année avec un zèle tout « particulier ; cependant la plus grande foule du peuple se presse, comme on « ne l'a jamais vu, dans l'église des Pères Jésuites, pour entendre les ser- « mons du P. André Albergunti milanais, qui, bien qu'aveugle depuis trois « ans, possède toutes les qualités d'un bon prédicateur ».

Ailleurs je lis encore un extrait des gazettes du 29 janvier 1762. « La décla- « ration royale contre les Jésuites a paru (en France) ; 1º ils seront soumis à « la juridiction des évêques et du Parlement. — 2º ils auront un vicaire-gé- « néral qui observera leurs démarches et que la cour pourra changer à « volonté » etc.

Voici encore un autre extrait des gazettes de 1762 :

« Paris 3 mai. Les Pères Jésuites vont perdre dès maintenant la place de « confesseur à la Cour ; d'après l'opinion générale, ils devront quitter tout le « royaume vers le mois d'août. On nous affirme de Lyon, que l'on a arrêté « dans cette ville des voitures chargées d'argent de divers pays et d'autres cho-

4. Ce qui nous touche plus que tous les avis des journaux et des diètes, ce sont les sentiments des évêques polonais, principalement de ceux qui brillèrent par la science, la piété et l'amour de leur patrie. Leur autorité est d'un grand poids et peut servir d'expression à l'opinion de la Vieille Pologne, à la tête de laquelle se trouvaient, dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique, ces princes de l'Église, ces sénateurs de la république.

Quand arriva en Pologne la nouvelle de l'expulsion violente

« ses, voitures que ces Pères avaient l'intention d'envoyer à l'étranger. On « dit que sans parler des autres marchandises, ils ont réalisé plus de 500.000 « francs, rien qu'en linge ». (*Ms*, 719, p. 149).

Déjà au moment de l'acte même de destruction, les gazettes de Varsovie rapportent, à la date du 16 septembre 1773. « Ce qu'il y a de certain, c'est que, « grâce à la puissante intervention des cours européennes à Rome, l'Institut « des Pères Jésuites a été supprimé par le Saint-Siège ; le fait s'est passé dans « la nuit du 30 au 31 juillet à minuit (cela est faux, c'était le 16 août à 9 heures « du soir). Dans les quatre collèges, on a posté six mille (?) hommes de trou- « pes, et à la tête de chaque maison on a préposé un cardinal ; aussitôt l'in- « ventaire des trésors et des églises fini et les clefs prises, on a chassé les Pères « Jésuites de leurs collèges et l'on a conduit leur général au château St-Ange.» (*Ms*. de Laskowski, p. 572).

Pourquoi donc, dira-t-on, citer ces extraits de manuscrits ? pourquoi tant de soin à lire les gazettes ? Faut-il dire la vérité ? j'ai voulu donner une image fidèle de la disposition des esprits par rapport à la Compagnie. Où chercher pour cela ? où prendre les couleurs et les traits du tableau ? Assurément dans les correspondances privées, dans les écrits improvisés, dans les nouvelles courantes des journaux, où rien n'est étudié, où tout coule naturellement et sans recherche ; c'est là qu'on peut saisir le plus facilement la vérité. J'ai employé un grand nombre d'heures au travail ingrat de feuilleter des manuscrits jaunis et tombant en poussière, des journaux mal imprimés sur du mauvais papier. J'affirme sur mon honneur que je n'ai point réussi à découvrir cette aversion et cette haine pour la Compagnie dont je cherchais les traces et les signes en toute sincérité et conscience.

J'en conclus donc que cette aversion et cette haine n'existaient point dans la nation. Et de fait, les écrivains mal disposés pour la Compagnie, n'ont-ils pas dû avouer eux-mêmes que la destruction des Jésuites, à la fin du XVIII[e] siècle, a été regardée par tous les hommes de vieille date comme un malheur irréparable ? (*Annales de la Pologne*. T. III, p. 246. — t. p.).

des Jésuites du Portugal, de l'exécution monstrueuse du jésuite Malagrida, aussitôt quatre des plus illustres représentants de l'épiscopat polonais adressèrent des lettres à Clément XIII, le suppliant de sauver la Compagnie menacée dans son existence. C'étaient : Mgr Joseph-André Załuski, évêque de Kiew, très vanté par nos littérateurs à cause de son amour pour les sciences et l'appui qu'il leur donnait ; Mgr Wacław Sierakowski, évêque zélé de Przemyśl, connu dans la diète de 1766 par son amour pour la patrie ; Mgr Cajétan Sołtyk, évêque de Cracovie, que son patriotisme et ses souffrances pour la Pologne ont rendu célèbre ; enfin le vénérable Michel Zienkowicz, évêque de Vilna, illustre par ses vertus sacerdotales. J'ai en main le texte exact de ces lettres.

L'évêque Załuski, après avoir fait le tableau de sa position comme évêque d'un diocèse entouré par le schisme gréco-russe, écrit : « Moi et mes diocésains, enflammés de zèle pour « la sainte foi, nous sommes stupéfaits de la persécution « inouïe intentée aux religieux de la Compagnie de Jésus en « Portugal. Craignant donc que cette peste n'envahisse aussi « le royame de Pologne, appelé le rempart de la chrétienté, et « dont le roi (Jean Casimir) a obtenu du pape Innocent XI le « titre de roi orthodoxe : j'ose supplier Votre Sainteté de daigner protéger cet ordre, très agréable à Dieu et aux hommes justes et vertueux, contre toutes les attaques de la « calomnie, de la méchanceté et de l'hypocrisie ; de l'entourer « dans Votre bonté d'un mur de bronze, en vertu de la plénitude du pouvoir qui Vous appartient. Car cet ordre religieux « de la Compagnie de Jésus, attaché au Saint-Siège par un « vœu spécial d'obéissance, n'a jamais cessé de fertiliser le « champ de l'Église militante par ses sueurs, ses travaux infatigables et même par son propre sang. Il mérite donc que « Vous soyez bienveillant et propice, non seulement à Rome « et dans le monde entier, mais aussi dans les terres de Por-

« tugal à l'égard de ces hommes vertueux. Les exemples de « sainteté que donnent ces religieux, sont connus et brillent « aux yeux de tous; ils répandent la bonne odeur de Jésus-« Christ dans toute la Pologne, comme dans le Portugal. Ces « Pères qui mènent une vie sans tache, et dont tous les tra-« vaux ne tendent qu'à arracher les âmes aux griffes du dé-« mon pour les gagner à Dieu ; ces Pères nous sont si chers « et si précieux, à nous tous qui aimons la piété, surtout dans « les hommes consacrés à Dieu, que j'ai le dessein de leur « confier le grand séminaire de mon diocèse à Żytomierz, « pour qu'ils me préparent de bons prêtres et de bons pas-« teurs des âmes » (1).

Mgr Sołtyk donne encore de plus grands éloges à la Compagnie. Il expose au Pape dans sa lettre l'étendue de son diocèse, à la défense duquel il doit veiller ; il énumère les collèges et les maisons de la Compagnie qui s'y trouvent et les appelle les plus illustres de toute la Pologne (2) ; puis il continue. « Dans ce temps où l'ordre des Jésuites, qui a tou-« jours bien mérité de l'Église de Dieu, de la sainte foi et de « toute la chrétienté, éprouve de cruelles calamités, je me « regarde comme obligé de confesser, pour la consolation de « Votre Sainteté, attristée par ces événements, que l'*ordre* « *des Jésuites, depuis le premier moment de son entrée sur la* « *terre polonaise, a toujours été fidèle aux rois et à la Répu-* « *blique, s'est toujours montré très utile à la sainte foi et au* « *bien public ; et que jusqu'ici il ne s'est jamais écarté, ni* « *des exemples de ses anciens Pères, ni de son Institut, qui* « *est le plus propre à étendre le véritable culte de Dieu, à* « *instruire les peuples et à élever la jeunesse dans la science et* « *la vertu*.

(1) P. DE RAVIGNAN : *Clément XIII et Clément XIV*, t. II, p. 169-170. Lettre datée de Varsovie, 20 décembre 1759.

(2) *Patres Societatis Jesu, qui in hac ipsa diœcesi, fere præstantissima totius Poloniæ possident collegia.*

« Fidèles donc à marcher sur les traces de leurs Pères, ces « religieux forment la jeunesse aux sciences divines et « humaines, ils annoncent la parole de Dieu dans des mis- « sions et des discours marqués au coin de la saine doctrine « et d'une vaste érudition, avec un zèle digne de louanges et « au grand profit des fidèles. Quand on les appelle, ils se « dévouent au salut des âmes ; et nous, pasteurs, nous trou- « vons en eux, pour cultiver la vigne du Seigneur, *de meil- « leurs auxiliaires que dans les autres religieux* (1) dont « l'Institut est de s'occuper de leur propre salut plus que de « celui du prochain. Je connais parfaitement les excellents « travaux des Pères Jésuites en Pologne ; j'en ai fait l'expé- « rience dès mes premières années, car c'est à eux que je « suis redevable de mon éducation et de mes commence- « ments dans les lettres. Tels que je les ai connus dans mon « ancien diocèse de Kiew, pieux, prudents, instruits, tout « entiers au travail pour la gloire de Dieu, le salut des âmes « et l'éducation de la jeunesse ; tels je les retrouve mainte- « nant dans le diocèse de Cracovie. Que Votre Sainteté me « permette donc de recommander à sa bienveillante et puis- « sante protection les Jésuites polonais ornés de tant de ver- « tus, de mérites, etc (2).

La lettre de Mgr Sierakowski, respire une vénération égale pour la Compagnie : « — Bien que je sois le moindre « et le plus inutile des enfants de la sainte Église, dit-il, je « suis sensiblement touché des souffrances des Jésuites ; « et chaque effort que l'on fait pour ruiner un corps si illus- « tre et qui rend tant de services importants à la Religion, est « pour moi un surcroît d'affliction. Je n'attends de consolation « que de Votre Sainteté, comme Père commun de tous les

(1) *Nosque pastores in cultura vinearum Domini bene adjuvant præ cæteris religiosis, quorum instituti cura est magis propriæ quam alienæ studere saluti et commodis.*

(2) *Ibid.* p. 171-173. Lettre datée de Cracovie, 5 janvier 1760.

« chrétiens ; vous les embrassez tous par l'étendue de votre « charité, et vos entrailles sont émues de compassion à la « vue de ceux qui sont dans l'affliction ; je suis convaincu « que, pour adoucir leurs peines, vous employez tous les « moyens que Vous inspire l'Esprit-Saint, qui est un esprit « de sagesse et d'amour = » (1).

Le vénérable évêque de Vilna entre en matière sans aucun exorde : « Mon devoir est de recommander, très Saint Père et « mon Seigneur, à votre plus grande bienveillance le sort de « la Compagnie de Jésus, cruellement affligée en Portugal. Je « le fais avec autant plus d'instance, que je connais davantage « les mérites de cet ordre envers l'Église de Dieu, et que d'un « autre côté je vois les ennemis de la foi catholique triompher « avec plus d'insolence de la ruine des Jésuites... Je suis « déjà entré par la grâce de Dieu dans la quatre-vingt-onzième « année de ma vie, je m'inquiète peu des jugements des « hommes, je cherche seulement à rendre témoignage à la « vérité ; *pendant ma carrière si longue, je n'ai rien remar-* « *qué qui méritât le blâme dans les Pères de la Compagnie* « *de Jésus* ; au contraire, pendant mes quarante années d'épis- « copat, j'ai été le témoin de leurs travaux persévérants à « étendre la sainte foi (2).

« Ces Pères sont de vaillants ouvriers dans la vigne du « Seigneur, des maîtres excellents de la jeunesse, très zélés « pour la gloire de la maison de Dieu et de la foi catholique, « dignes par conséquent d'être récompensés. Combien donc « est-il plus dur de les voir accablés de tant d'injustices ! » (3).

Clément XIII répondit à ces lettres des évêques polonais

(1) *Ibid.* p. 174. Lettre écrite en français, 22 janvier 1760.

(2) *Quod in Patribus Societatis Jesu reprehendendum merito esset, longiori experientia adverti nusquam ; strenuos autem illorum labores in re catholica promovenda, vel ipse per annos quadraginta duos episcopatus mei probe sum expertus.*

(3) *Ibid.* Lettre datée de Vilna, 28 janvier 1760.

par quatre brefs qui varient pour la forme, mais dont le fond est toujours est le même. Il remercie d'abord du bon témoignage donné aux religieux de la Compagnie persécutés et promet de leur accorder toute sa protection : « Nous, qui « attachons un grand prix à votre témoignage et à vos avis, « écrit-il à l'évêque de Vilna, et qui estimons et louons l'illus- « tre Compagnie de Jésus à l'égal de Nos Prédécesseurs : « nous prendrons toujours cet ordre et vos Pères polonais « sous notre protection et celle du Saint-Siège. » Il console ensuite les évêques, les invite à faire la même chose à l'égard des Jésuites persécutés et leur cite les paroles de Saint Grégoire le Grand, leur disant que rien n'arrive sans la permission de Dieu, qui « *providet de his malis, quæ per judicium irrogat, quæ bona facere disponat.* » Enfin il les assure que, tant que les Jésuites ne s'écarteront point de leur institut et marcheront sur les traces de leurs Pères, ni eux, ni les évêques n'ont à craindre d'être privés de l'appui du Saint-Siège (1).

5. En présence de ces documents, nos historiens et nos littérateurs se trouvent dans un grand embarras, eux qui, avec Szujski, l'auteur des *Annales de la Pologne*, nous parlent tant de la décadence des Jésuites dans la seconde moitié du XVII[e] siècle et dans le XVIII[e]. Ils nous les représentent comme des mercenaires au service du despotisme, occupés à tourner les têtes de la noblesse par une éducation superficielle et pédante, à écrire les panégyriques des sénateurs indignes et à répandre une *religiosité fausse et pharisaïque* (2).

Il n'en fut pas ainsi : les Jésuites ne s'écartèrent en rien de l'esprit de leur règle, et leur fidélité à l'institut de Saint Ignace leur valut l'estime et l'amour de cette partie de la nation qui, malgré des erreurs et des fautes politiques, était fortement attachée à sa foi et à sa patrie et cherchait le salut du pays,

(1) *Ibid.*, p. 170-173, 175, 177.
(2) SZUJSKI, *Annales de la Pologne*, t. III, p. 88. (t. p.)

non en singeant les peuples étrangers ou en s'attachant à la Russie, mais dans les traditions nationales et dans le soulèvement de la nation à main armée. Grâces en soient rendues à Dieu, ce parti formait l'immense majorité de la Pologne.

Le chapitre suivant, en nous révélant comment fut reçu le bref de Clément XIV, va nous prouver une fois de plus que le pays n'était point favorable à la suppression des Jésuites.

CHAPITRE IV

Réception du bref de destruction par la diète en Pologne ; déloyauté du P. Theiner et des littérateurs polonais modernes

1. Récit du P. Theiner sur la réception du bref de Clément XIV en Pologne.
2. Nos littérateurs réfutés par le P. Theiner.
3. Compte-rendu de la diète de 1773-1775.
4. Faussetés contenues dans le récit du P. Theiner.
5. Louanges données à la Compagnie pendant la diète.

1. Voici comment le P. Theiner présente l'affaire de la suppression des Jésuites : « = Dans le royaume de Pologne, dit-« il, le bref de destruction ne rencontra aucune difficulté. Les « évêques l'exécutèrent sur le champ dans leurs diocèses. La « diète avait, sur la demande de l'évêque, grand chancelier « du royaume (Młodziejowski), de l'évêque de Posen (Ostrow-« ski), de l'évêque de Vilna, (Massalski), par un arrêt en « date du 27 septembre 1773, mis à la disposition du roi tous « les biens meubles et immeubles de l'ordre aboli des Jésui-« tes, afin de les employer, d'intelligence avec les évêques, « à l'éducation de la jeunesse et à l'entretien des anciens mem-« bres de la Société.

« = Les amis des Jésuites ne demeuraient cependant pas « oisifs et ils tâchèrent de persuader au roi que le bref ne

« pouvait être reçu en Pologne, par la raison qu'il ne lui avait « pas été directement communiqué par le Pape. Etant même « parvenus à gagner à cette opinion plusieurs membres de « la diète, une violente discussion s'éleva à ce sujet au sein « de cette assemblée. Plusieurs sénateurs, dévoués aux « Jésuites, firent entendre d'amers reproches au sujet de « l'outrage prétendu que le Saint Père avait fait à la Pologne « par l'omission de cette formalité, et demandèrent même « qu'on envoyât à Rome un ambassadeur extraordinaire pour « s'en plaindre au Souverain Pontife.

« = Cette misérable intrigue, qui n'avait d'autre but que « d'empêcher l'exécution du bref, demeura sans effet et n'eut « pas de suites. Le nonce dissipa bientôt cet orage, en faisant « observer au roi et à la délégation secrète de la diète, que « le Pape n'avait pas même donné avis de cet acte pontifical « aux souverains de la maison de France par une lettre par- « ticulière, mais qu'il s'était contenté de le leur faire remettre « par son nonce, et que cette formalité, dans une affaire pure- « ment ecclésiastique, qui ne concernait pas un seul pays, « mais toute la chrétienté, était entièrement inutile. Cette « explication, qui fut appuyée par l'autorité du grand chan- « celier et de l'évêque de Vilna, calma entièrement la diète; « et la proposition que nous venons de rapporter, fut le « 11 octobre rejetée à l'unanimité.

« = Les partisans des Jésuites ne furent pas peu conster- « nés de cet échec ; et, pour s'en venger, ils publièrent aussi « en Pologne plusieurs libelles séditieux contre le bref de « suppression. Parmi ces tristes écrits, on distingue princi- « palement, à cause de son fanatisme outré, un pamphlet « intitulé : *Sur la chute des Jésuites.* Le nonce s'empressa « d'en adresser au roi les plus justes plaintes et demanda, « par une note énergique en date du 9 novembre 1773, que « les auteurs, imprimeurs et libraires de ces écrits injurieux,

« fussent châtiés, ce que le roi lui promit par une autre note « ministérielle du 14 du même mois = » (1).

De cette relation, trop peu exacte et trop peu impartiale, il ressort deux choses : d'abord, que la réception du bref de suppression fut appuyée surtout par trois évêques indignes, qui déjà formaient le projet d'établir une commission distributrice et dont le zèle avait d'autres causes que l'obéissance au Saint-Siège ; ensuite que l'immense majorité de la diète au contraire, qui ne se composait point du tout des « amis » des Jésuites, mais principalement des partisans de la Russie, était ou opposée ou indifférente à la promulgation du bref.

Un fait très significatif, c'est que l'indigne Poniński lui-même se montra opposé à cette publication jusqu'au moment où il fut entraîné à projeter le pillage des biens de la Compagnie.

2. Avant de répondre au P. Theiner et de mettre en évidence les faussetés de son récit, opposons à nos littérateurs ce qu'il vient de nous dire.

Il n'y avait donc point dans notre nation cette opposition et cette haine fanatique contre les Jésuites, qui caractérise toutes les productions littéraires parues après le démembrement de la Pologne. La preuve en est que même le parti russo-stanislaviste, imprégné de l'esprit philosophique, ne connaissait point ce fanatisme. C'est l'émigration qui, avec d'autres défauts et d'autres importations de l'Occident, communiqua à la Pologne cette haine antijésuitique, la fomenta, la nourrit ; et grâce aux protestants Bantk, Bentkowski et à toute la tourbe des littérateurs, cette haine obtint droit de cité dans les intelligences au milieu de nous ; elle devint l'assaisonnement par excellence de tous les écrits libéraux et démocratiques, la pâture des clubs et des casinos.

La lecture du protocole de la diète de 1773-1775, par le ton

(1) *Pontificat de Clément XIV*, t. II, p. 400-401.

plein de respect qui caractérise ce document, suffit pour convaincre l'homme le plus prévenu contre les Jésuites, de la sincère bienveillance de cette assemblée pour la Compagnie de Jésus.

Cet exposé des faits est d'ailleurs en même temps la meilleure réfutation du P. Theiner, dont il sera facile ensuite de rendre palpable la déloyauté.

3. Le bref de destruction parvint à Varsovie seulement au milieu de septembre et fut remis par le nonce au roi et aux ministres : « Ces jours-ci, disent les journaux de Varsovie du « 16 septembre, est arrivée la bulle de Rome, qui doit être « publiée dans l'espace de quatre semaines » (1). Les Jésuites l'ayant appris, se déclarèrent, par l'intermédiaire du P. Wyrwicz, prêts à continuer gratis leur enseignement dans les collèges et à céder leurs biens à la République, à la seule condition que le roi et la diète ne permettraient point d'exécuter en Pologne le bref de suppression (2).

Sûrs de l'attachement que la nation avait pour eux, les Jésuites étaient tranquilles sur leur sort ; et en faisant la cession de leurs biens au trésor public, ils ne voulaient qu'écarter le *motif* de la publication du bref, c'est-à-dire, assouvir la cupidité de ceux qui désiraient s'enrichir à l'occasion de leur ruine. Ce projet fut goûté, mais il ne prouva qu'une chose, c'est que les Jésuites en Pologne n'avaient point pour but de s'enrichir et de posséder de grands biens. Quand donc la diète s'ouvrit pour la seconde fois et que, dans la cinquième session (7 octobre 1773), on fit la première mention du bref de suppression, les esprits ne se montrèrent pas du tout hostiles aux Jésuites.

Le roi cependant et les ministres, que connaissaient parfaite-

(1) *Mns. de Laskowski*, p. 571. (t. p.)

(2) *Rapport de du Caché, plénipotentiaire d'Autriche à Varsovie.* (Ms. des Archives du Vatican).

ment les relations et les intrigues des cours bourbonniennes, comprirent tout d'abord que le projet de ne pas publier le bref était inexécutable ; d'un autre côté, connaissant la composition de la diète, ils craignaient avec raison que les biens qui resteraient des Jésuites, ne passassent aux mains d'hommes sans honneur et sans foi. On essaya donc si l'on ne réussirait point à mettre le roi à la tête des institutions qui devaient se charger des collèges des Jésuites et prendre l'administration de leurs biens. Entrant alors dans la pensée du roi et du parti de la cour, Sułkowski, palatin de Gnesne, fit le premier mention du besoin où l'on était de fonds pour l'éducation de la jeunesse. Voici ses paroles : « Je supplie la « diète, qui connaît les efforts de Sa Majesté pour procurer « le bien de son peuple, d'inviter le Roi, *in commodum ac « melius Rei publicæ, sans faire tort cependant aux per- « sonnes et aux noms distingués de cet Ordre*, à donner à ces « biens une destination, à les mettre en sûreté ».

Poniński répondit : « Comme maréchal de la diète, j'accepte « ce projet, et je consens à son exécution immédiate ; mais en « même temps, je prie l'illustre corps des évêques de témoi- « gner à Son Excellence le nonce notre *ressentiment* (1) de « ce que le Saint-Père, voulant supprimer la Compagnie de « Jésus, n'en a informé ni le roi, ni la République » (2).

« A ce moment, Chreptowicz, vice-chancelier de Lithuanie, présenta son projet d'une commission d'éducation (3).

(1) *Sensibilitatem.*

(2) *Protocole de ce qui s'est passé dans la délégation.* in-fol. t. I, partie II, p. 21. (t. p.)

« (3) Voici le texte de ce projet : La destruction de l'ordre des Jésuites, « auxquels était confiée en majeure partie l'éducation de la jeunesse du pays « ainsi que la plus grande partie des fonds alloués à cet effet, fournit à la « République l'occasion de créer les lois nécessaires pour l'entretien et l'ac- « croissement des lumières de la nation ; *les études qui, dans l'Académie de « Cracovie sont tombées, réduites à néant, arrivées à une complète inuti- « lité même au point de vue purement scolaire,* doivent rentrer dans le « cercle des attributions générales de l'État. Remettons donc entre les mains

Kurzeniecki, député de Pińsk, l'appuya éloquemment. C'était un homme de principes un peu avancés et qui réclamait, à l'exemple des pays étrangers, que la direction de l'éducation et par là même les biens à ce destinés, fussent remis entre les mains du roi et des séculiers. Il ne ménage point les louanges à la Compagnie : « Pour ce qui regarde l'état « des R.R.P.P. Jésuites, dit-il, nous ne devons point passer « sans nous apitoyer sur leur sort. Cet Ordre a eu des biens, « mais *il les a mérités par les services qu'il a rendus au « public* ; car les citoyens lui doivent leur éducation. Com- « ment laisser ces religieux sans ressources après la des- « truction de leur institut? La Compagnie détruite, devons- « nous les laisser sans abri ? Non, illustre délégation, la « politique ne doit pas nous faire négliger l'humanité ; « n'imitons point les autres pays dans leurs procédés : ces « hommes sont nos concitoyens, nos parents ; il faut aviser « à donner à chacun d'eux une pension convenable. Ce « ne sont point là mes paroles, mais celle de la justice « elle-même » (1).

Ce discours attira l'attention du nonce lui-même, car il

« de Sa Majesté tout ce qui peut, d'une façon quelconque, se rapporter à l'en- « tretien des études et à l'établissement d'un institut national ; et donnons au « roi, pour l'aider, un conseil composé d'hommes choisis à cet effet, » etc. (*Protocole* I, Art. 21.)

Cent ans plus tard, les professeurs de Léopol ont ordonné dans cette ville une fête littéraire démocratique qui s'est terminée par un banquet bruyant dans le jardin des anciens Jésuites (On a porté plus de vingt santés). Le 17 juillet 1873 a été fixé pour la célébration du centenaire de la commission d'éducation ; date fort curieuse et en tout cas la plus fausse qui soit au monde. Comme le bref de destruction avait été signé le 21 juillet, il n'a pu être publié en Pologne le 17 du même mois ; et par là même ce jour ne pouvait être celui de la fondation de la commission d'éducation, dont la première idée n'a été mise au jour que le 7 octobre. Un pareil libéralisme démocratique, impardonnable en histoire, témoigne seulement de l'ignorance où sont de leurs propres annales ceux qui, par leur profession, sont tenus de les connaître.

(1) *Ibid.* p. 26.

écrivit au cardinal secrétaire d'État : « A la séance de lundi « dernier, Kurzeniecki, député de Pińsk, a parlé longtemps « sur la destruction des Jésuites ; il a demandé qu'à l'exemple « des autres pays on nommât en Pologne une commission « pour réserver au roi la disposition des biens de ces religieux « et les futurs collèges que l'on fondera pour l'éducation de « la jeunesse ; il a demandé que les évêques présentassent « un projet sur l'emploi convenable à donner aux membres « de la Compagnie et sur les pensions respectives dont il faut « les pourvoir. Personne autre n'est entré dans ces petits « détails, car d'autres affaires d'une importance majeure ont « absorbé toute l'attention de la diète » (1).

A la session suivante (9 octobre), le chancelier Młodziejowski et l'évêque Massalski présentèrent de nouveaux projets concernant l'administration des biens des Jésuites. Poniński se rangea à leur avis. C'était une première idée jetée en avant pour la création de la commission distributrice, (2) dont nous parlerons plus tard. Alors le prince Michel Czartoryski, grand chancelier de Lithuanie, qui gardait toujours le silence, prit la parole et insista « pour que l'éducation de la jeunesse fût la plus « excellente possible *in litteris et moribus* ». Dans le bref de destruction il distingua deux intérêts, le spirituel et le temporel, disant : « Son Excellence le maréchal de la confédération « (Poniński), en émettant son avis, a exprimé déjà parfaite- « ment que dans les circonstances actuelles, ces deux intérêts « sont inséparables ; et que le Saint-Père, en supprimant la « Compagnie de Jésus, s'est entendu pour les moyens à « prendre avec les autres monarques et a oublié la Pologne ;

(1) *Monum. Thein.*, IV, 550.

(2) Chreptowicz désirait que l'on vendît en blcc par voie de licitation les biens des Jésuites et que l'on plaçât sur la banque anglaise les sommes qui en proviendraient, le projet de Poniński et des évêques portait que les biens des Jésuites, évalués par des visiteurs, seraient donnés aux nobles propriétaires en emphytéose, à ferme perpétuelle, avec l'obligation de payer à termes fixes, au profit de l'éducation, une rente de 4 1/2 pour 100.

« comme c'est un mépris pour la République, je serais d'avis « que l'on priât Sa Majesté le roi de témoigner notre *ressen-* « *timent* à la cour de Rome par Son Excellence Mgr le nonce. « Notre malheur ne nous fait point tellement courber la « tête, que nous oubliions toutes les prérogatives auxquelles « a droit la République » (1).

A la session suivante, (11 octobre), Dzierzbiński, castellan de Brzeziń demanda encore que l'on fît des plaintes au Souverain Pontife. Voici le texte du protocole. « Il parla d'abord de l'éducation nationale, louant le projet de l'évêque de Vilna; il désira que l'on témoignât à Rome le ressentiment de la diète de ce que, dans l'affaire des Pères Jésuites, le Souverain Pontife ne s'était point entendu avec la République, et il conseilla de *suspendre toute cette affaire* jusqu'à ce que le Saint-Siège eût témoigné à la Pologne les égards qui lui étaient dus. Enfin il parla de remettre l'éducation de la jeunesse à la disposition du roi » (2).

Le lendemain, dans la neuvième session, le député Rychłowski demanda la même chose de la part d'un grand nombre : « Il faut, dans l'affaire des Jésuites, dit-il, envoyer à « Rome des députés qui puissent communiquer au Saint-« Père le ressentiment des États de la République de ce « qu'il ne s'est point entendu avec eux » (3).

Après lui, le député de Pińsk, Kurzeniecki, prit la parole. Il s'étendit longuement sur les réformes que devait entreprendre la commission d'inspection, (elle avait pour but d'évaluer les biens des Jésuites et d'en verser le revenu dans la caisse de la commission d'éducation) ; ensuite il émit un projet concernant le sort des futurs Ex-Jésuites, car jusqu'alors le bref n'était

(1) *Protocole*, I, partie II, p. 37. Le prince était en partie pour le projet de Chreptowicz ; il désirait la vente à l'encan des biens et voulait laisser à la disposition du roi les sommes recueillies.

(2) *Ibid*, p. 38.

(3) *Ibid*, p. 43.

pas encore publié, « Mon sentiment, dit-il, et mon désir, est qu'en « retour de tous ces biens on s'occupe, dès avant la publica- « tion des décrets du Saint-Siège, d'assigner aux Jésuites « des pensions qui fournissent à chacun une subsistance « convenable, afin que tout religieux propre au service pu- « blic, ait un certain revenu pour s'entretenir en enseignant, « quand il sera sorti de sa communauté et de son ordre ; si « nous ne prenons pas ces précautions, ces hommes pourront « aussitôt se soustraire aux occupations du professorat ; ils « se disperseront à l'envi au sortir des maisons qu'ils habi- « taient jusqu'ici ; et ensuite il sera aussi difficile de réunir « des sujets, de les retirer des carrières ou des endroits « qu'ils auront choisis selon leurs goûts, qu'il est maintenant « facile de les conserver sans perdre de temps... Une fois « sortis de la Compagnie, les Jésuites peuvent chercher un « autre genre de vie ; et après l'avoir trouvé, ils se soustrai- « ront aux labeurs du professorat, auxquels on ne pourra plus « les forcer ; maintenant donc, surtout dans les commence- « ments de notre administration, il ne faut point abandonner « des hommes propres à l'éducation. Voilà les motifs pour « lesquels je pense qu'il est convenable de dresser encore un « projet plus détaillé en ce qui concerne les personnes des « Jésuites » (1).

Ce discours sensé ne resta pas sans effet. « On proposa « ensuite, dit le protocole de la diète, que S. Exc. le nonce « suspendît la promulgation de la bulle. Surtout le castellan « de Przement, Raphaël Gurowski, pria instamment *de retar- « der d'un an cette bulle rigoureuse* et un *très grand nombre « d'autres députés* furent du même avis » (2).

4. Chacun voit ici combien peu conforme à la vérité est la relation du P. Theiner. D'abord la publication du bref en

(1) *Ibid*, p. 44.
(2) *Ibid*, p. 47.

Pologne rencontra une résistance réelle, la résistance du corps de l'État qui seul à ce moment possédait le pouvoir et représentait tant bien que mal la nation ; six semaines entières se passèrent à écarter les difficultés, à briser les résistances. Le P. Theiner ne dit donc point la vérité quand il écrit : « Dans « le royaume de Pologne le bref de destruction ne rencontra « point la moindre résistance. »

En second lieu, ce qui offensa la République, ce n'est point, comme le dit le P. Theiner « que le Saint-Siège ne lui eût « point remis officiellement le bref de destruction » ; mais bien que, *dans toute l'affaire de la suppression*, le Pape, qui s'était entendu avec le Portugal, l'Espagne, la France, l'Empire, le royaume de Naples et le Piémont, n'eût point adressé un seul mot au roi et à la République pour s'entendre avec eux. C'est là un tout autre état de la question. Le roi et la diète purent à bon droit se trouver offensés du peu de cas que l'on faisait à Rome d'une puissance qui, si près qu'elle fût de sa chute, était cependant toujours une puissance catholique et encore indépendante. Si cette manière de faire eût été l'œuvre de Clément XIII et non point celle de Clément XIV, certainement le P. Theiner n'en serait point venu à présenter le fait si inexactement, il n'aurait point nommé la susceptibilité et la plainte du Sénat, « *une pure intrigue de quelques sénateurs tout dévoués aux Jésuites* ».

En troisième lieu, ceux qui avaient proposé le projet de se plaindre au Saint-Siège, *n'étaient point dévoués aux Jésuites*, ni *un petit nombre de sénateurs* ; c'étaient des hommes de tendances avancées appartenant au parti de la cour, lequel assurément ne se mourait point de jésuitisme ; c'était par exemple Auguste Sułkowski, c'était le vieux Michel Czartoryski, c'était le chancelier Młodziejowski, et enfin le prince Poniński lui-même et son indigne compagnon et ami Gurowski. Apres ces sénateurs venait une longue suite de députés ayant Kurzeniecki à leur tête. Où donc le P. Theiner a-t-il vu ici une

intrigue des amis des Jésuites ? Cette déclaration des Jésuites qu'ils *enseigneront gratis*, *renonçant à leurs richesses dans l'intérêt du roi et de la République*, ne fut point et ne pouvait être prise en considération dans les circonstances présentes. C'est donc là une supposition gratuite et méchante, qui ne convient pas du tout à la gravité du savant oratorien.

En quatrième lieu, ce que le P. Theiner écrit ensuite, prouve combien il s'écarte de la vérité. « Le chancelier, dit-il, « appuya éloquemment les explications du nonce ; et la pro- « position que nous venons de rapporter fut rejetée à l'una- « nimité le 11 octobre. »

D'abord le nonce ne donna dans la diète aucune explication, le chancelier ne put donc point l'appuyer éloquemment ; que le P. Theiner écoute maintenant ce que dit réellement le chancelier. Le projet émis par Gurowski de retarder d'un an l'affaire des Jésuites, trouva de nombreux partisans. « On commença « à dire qu'il ne fallait point recevoir cette bulle » ; alors le chancelier Młodziejowski, défendant en apparence la gloire de la maison de Dieu, dit, en prenant les choses d'un tout autre point de vue : « Il m'a déjà été donné d'entendre le senti- « ment de quelques esprits zélés, mais opposés à la volonté « expresse du chef de l'Église de Dieu ; s'il n'a jamais été « douteux que cette autorité pût établir un ordre, comment « n'aurait-elle point le pouvoir de le détruire ? (Mais là n'était « point la question ; il s'agissait seulement de la destruc- « tion des Jésuites polonais qui s'opérait sans la moindre « entente avec la République et le roi) N'ayons point, aux « yeux de l'Europe, l'air d'ignorer que *le chef suprême de « l'Église a, dans cette circonstance, agi malgré lui et sous « la pression violente de la maison de Bourbon.* « La cour « de Vienne a reçu la bulle dans son Empire ; et nous, « surtout dans les circonstances actuelles, nous nous créé- « rions des ennemis ? Je joins mon avis à celui du prince « chancelier de Lithuanie (Czartoryski), il faut supplier Sa

« Majesté le roi d'exprimer son mécontentement à Son « Excellence le nonce et de lui dire que notre peuple veut « être honoré du Siège apostolique à l'égal des autres nations, « aimé du Souverain Pontife comme un enfant l'est de son « père » (1). Le chancelier n'appuya donc point les explications du nonce, mais, contrairement à ce que dit le P. Theiner, déclara que *le peuple polonais regardait la destruction de la Compagnie comme un acte extorqué au Pape*. Il déclara que le peuple polonais se tenait pour offensé de ce qu'on n'avait fait aucun cas de lui, ni de son avis ; il voulut enfin que le Saint-Père en fût instruit.

Il n'y eut jamais non plus aucune « *proposition* » pour ne point recevoir le bref de destruction, donc cette « proposition » ne put être, le 11 octobre, « rejetée à l'unanimité » ; on ne la mit point aux voix, on ne la discuta point. Des voix nombreuses se firent entendre contre la réception du bref, prenant pour cela occasion du projet de Gurowski, qui voulait *remettre à un an l'affaire des Jésuites* ; le chancelier les repoussa et passa à l'ordre du jour. La session du 11 octobre fut, il est vrai, excessivement agitée ; « l'évêque de Vilna voulait lever la séance » ; mais il ne s'agissait point de rejeter ou de recevoir le bref. Il était question de savoir si les ecclésiastiques pouvaient faire partie de la commission d'inspection ; s'ils en faisaient partie, quelle autorité devraient-ils y avoir? serait-ce une autorité purement spirituelle pour prononcer sur l'esprit et sur l'intention des fondations faites aux maisons des Jésuites? Ou bien pourraient-ils donner leur avis sur la valeur pécuniaire des biens? Il y avait trois projets. On nomma une commission pour les fondre en un seul, et après l'avoir préparé, le présenter à la session suivante (13 octobre). La présentation cependant ne se fit pas ; à sa place, eut lieu une nouvelle discussion très vive sur les pensions viagères des

(1) *Ibid.* p. 47. Le chancelier parla dans le même sens encore une fois dans la 17me session, le 19 novembre. (*Ibid.* p. 87).

membres de la commission d'éducation. Le projet présenté par Bułharyn, député de Wołkowice, rencontra une résistance invincible (1), entre autres de la part du prince Czartoryski, lequel dans son discours donna beaucoup de louanges aux Jésuites (2).

Bientôt aussi Tymowski, député de Sieradź, agita la question des Jésuites, prouvant que la bulle était conditionnelle dans son exécution. Il insista surtout sur les mots *ad annum*, *dans le courant de l'année*, et demanda que l'on établit « une « commission pour inspecter les propriétés et que les Jésuites « enseignassent encore un an dans leurs collèges. »

Le chancelier répondit que l'ordre des Jésuites ne pouvait subsister en aucune manière, car ces mots « *ad annum* » signifiaient que, dans le cours d'un an, la bulle devait être publiée dans toute l'Europe ; et aussitôt qu'elle serait exécutée, il n'y aurait à rester dans les maisons des Jésuites, que

(1) On finit par arrêter que les commissaires de l'éducation nationale devraient être nommés tous les six ans.

(2) « La Compagnie de Jésus, dit-il célèbre à des titres nombreux par ses « vertus, a dû, selon toute probabilité, le développement de son Institut, de « sa puissance et de sa supériorité sur les autres ordres, surtout à ce que la « charge du général et de ses assistants était à vie. Cet ordre illustre, à la « garde duquel était confiée à peu près toute la jeunesse de presque toute la « chrétienté, a eu le temps, la liberté et les moyens d'imprégner l'esprit de « ces jeunes gens de principes pouvant se concilier avec la plus subtile poli- « tique. Et afin de graver en traits ineffaçables dans les cœurs des parents « des sentiments de sincère reconnaissance à son égard pour le bien fait à « leurs enfants, son premier, son unique soin était d'absorber à son profit « l'estime des familles ; et s'appliquant à étouffer le mérite des étrangers « capables de lui disputer la palme, souvent il réussit à ensevelir leurs talents « dans l'oubli. Cette conduite fut pour lui une source de longs et grands « avantages ; mais à mesure que s'accroissait sa gloire, montait aussi la haine « qui amena la chute de l'ordre tout entier. »

Aussi le prince, craignant que l'excès de gloire et d'importance ne fît tomber la commission, se prononce-t-il pour l'élection temporaire des membres. C'est, il faut l'avouer, une véritable gloire pour la Compagnie de voir que sur son tombeau on ne put dire à son sujet d'autre mal (si toutefois il est permis d'appeler cela un mal) sinon que sa puissance méritée a provoqué la haine. (*Ibid.*, 49)

les sujets reconnus par la République capables et nécessaires pour l'éducation de la jeunesse ; les autres auraient à se pourvoir par eux-mêmes. Le député Tymowski répliqua : « Qu'ils laissent leur habit et leur nom de Jésuites, mais qu'ils « enseignent dans leurs collèges » (1).

A la séance suivante (11 octobre), on nomma les membres de la commission d'éducation, ce furent Massalski, évêque de Vilna, président ; le prince Poniatowski, évêque de Płock ; le prince Sułkowski, palatin de Gnesne ; Chreptowicz, vice-chancelier de Lithuanie ; le prince Czartoryski, général des terres polonaises ; André Zamojski, ex-chancelier, chevalier de l'Aigle Blanc ; Potocki, grand notaire de Lithuanie ; Poniński starostat de Kopanice. On nomma aussi des inspecteurs jurés pour estimer les biens des Jésuites.

Cette affaire paraissait terminée. Le lendemain, cependant on demanda si les PP. Jésuites, relevés de leurs vœux après la publication du bref, pourraient revenir à leur patrimoine. Gurowski trancha ce nœud gordien en disant que «*Privata publicis cedere debent*, mais que ceux qui sortiraient encore de la Compagnie, bien qu'ils eussent fait des transactions, pouvaient les révoquer » (2) c'est-à-dire que ceux qui étaient sortis avant la publication du bref, pouvaient revenir à leur part d'héritage, cédée à l'ordre ou à quelque personne ; mais après la publication du décret pontifical, les biens donnés auparavant à l'ordre, seraient appliqués avec les autres à la caisse de l'éducation.

5. Revenons à nos littérateurs : Où donc, nous le demandons, où donc y a-t-il trace, en tout cela, de haine ou d'antipathie quelconque contre la Compagnie ? des évêques, avides de ses biens, pressaient sa ruine, surtout

(1) *Ibid.*, 50-51

(2) *Ibid.*, 56.

Młodziejowski, qui, pour cacher sa cupidité, affichait du zèle pour l'autorité du Saint-Siège.

Mais, dira quelqu'un, les amis de la Russie défendaient les Jésuites? — Chreptowicz et Czartoryski n'étaient point amis de la Russie; les autres au contraire, précisément au point de vue de leur amitié avec la Russie, devaient presser le plus possible l'exécution du bref; et pour expliquer la résistance de la diète, il est impossible de trouver un autre motif raisonnable que celui-ci: les partisans de la Russie, comme les autres bons citoyens, étaient convaincus de l'utilité de la Compagnie, et tous ensemble étaient bien disposés pour elle.

Le 16 octobre, la diète se sépara et les députés s'en allèrent en vacances. Quand ils se réunirent un mois plus tard, la Compagnie de Jésus n'existait plus déjà en Pologne. On discourut cependant beaucoup sur elle, car on n'était point d'accord sur les moyens à prendre pour sauver ses biens. En cette circonstance, on n'épargna pas les louanges données à l'Ordre détruit. Rościszewski, député de Ciechanów, représentant, dans la séance du 17 novembre 1773, les frais immenses de l'éducation publique, disait: « Enfin arrive « *la chute de tout le pays, irréparable pour des siècles*, puis- « que, avec la destruction de la Compagnie de Jésus, nous « semblons perdre l'éducation nationale. Nous remédions « par notre prudence à cette chute malheureuse, en nommant « une commission d'éducation; mais, hélas! à quels faibles « moyens se réduisent tous les efforts de notre industrie! « La commission d'éducation en effet ne parviendra pas à « atteindre le but si heureusement réalisé par l'industrie, la « charité religieuse, la pauvreté monastique et la bonne « administration. Le temps arrive où nous entendrons quels « grands revenus des biens des Jésuites on aura inscrit sur « les registres; bientôt nous entendrons combien l'illustre « commission d'éducation dépensera pour les professeurs,

« pour les bibliothèques, pour les écoles, pour la conserva-
« tion des biens, etc ; nous verrons le rapport des recettes
« avec les dépenses. Que dire de l'entretien des églises splen-
« dides et des collèges. dont les ruines seulement (Dieu
« veuille que je ne sois pas prophète !) seront les témoins
« qui nous resteront de cette magnificence et d'un siècle
« malheureux (1) ?

« Vraisemblablement l'éducation nationale devra se payer ;
« bon nombre de gentilshommes n'arriveront point à en cou-
« vrir les frais, et il sera trop difficile d'y trouver place pour
« ceux qui n'auront que peu de fortune » etc (2).

On ne peut refuser la justesse à ces observations d'économie ; Łukaszewicz avoue que nulle part l'éducation n'était à plus bas prix que chez les Jésuites, et cependant on poussait les hauts cris contre leur cupidité et leurs richesses.

Dans une autre session (19 novembre), une voix se fit entendre, pronostiquant le retour des Jésuites : « Puisque une expérience trop funeste, disait ce député, nous enseigne que sous le soleil il n'y a rien de stable et que ce qui a plu à vingt papes et a été loué de par l'inspiration du Saint-Esprit comme un institut saint, *sanctum institutum*, un pape le peut détruire de son autorité privée : *donc en suivant l'instinct de la conscience pro tutiori et probabiliori sententia, il peut se faire aussi que cette illustre Compagnie de Jésus*, célèbre dans l'Église de Dieu par tant de vertus chrétiennes et par le sang qu'elle a versé pour la foi, *soit rétablie par les papes à venir et ressuscitée de ses cendres sacrées*. Alors (Dieu veuille hâter ce moment !) les souverains pontifes ordonneront aussi, sous peine d'excommunication, de rendre ces mêmes biens aux Jésuites ». Ce député conseille donc d'assurer aux

(1) Tel a été le sort de beaucoup de collèges, par exemple celui de Saint-Etienne à Cracovie, celui d'Ostróg, celui de Kamieniec, celui de Przemyśl, etc.

(1) *Protocole*, tome I, part. 2, p. 82.

PP. Jésuites, le retour de ces biens vendus aux enchères, dans le cas où un autre pape jugerait bon de rétablir dans le monde un ordre si illustre (1). On rappela que l'ordre des Piaristes avait éprouvé un malheur semblable (la destruction) et que cependant il avait été rétabli et subsistait encore dans notre pays (2).

Ce n'étaient point là des prévisions sans fondement: la Compagnie de Jésus « ressuscita de ses cendres sacrées », mais la Pologne n'existait plus.

L'affaire des Jésuites revint encore dans la troisième reprise de la diète. On nomma des inspecteurs qui, au bout de six semaines, de huit tout au plus, devaient rendre compte de l'état des biens des Jésuites; mais comme on l'avait prévu, quatre mois ne suffirent pas à ce travail. Quelques sessions assez agitées se passèrent à examiner les amendements apportés au projet déjà adopté de Poniński, de donner les biens des Jésuites à ferme perpétuelle.

Quelques députés, et parmi eux le prince Lubomirski, maréchal de la Grande Couronne, exigeaient que d'abord la commission d'éducation présentât son programme d'enseignement pour les écoles et les collèges; il demanda « si les Jésuites enseignaient bien ou mal?» A quoi Massalski répondit: « *de mortuis nil nisi bene*, (3) *il n'est permis de dire que du bien des morts* ». De fait la commission d'éducation conserva à peu de choses près le système d'enseignement des Jésuites.

Les décrets de la diète furent portés ensuite aux *Volumina legum* (4). Le style dans lequel ils sont redigés, respire encore le respect et la bienveillance pour l'Ordre détruit. Ainsi, sous le titre. « *Etablissement d'une commission, char-*

(1) *Ibid.*, 89.
(2) *Ibid.*, 90.
(3) *Ibib.*, 122.
(4) *Vol. leg.*, Tome VIII, p. 264 et suiv.

gée de l'éducation de la jeune noblesse nationale, je lis : « Puisque le Souverain-Pontife, par une bulle (*sic*) adressée « à tous les seigneurs chrétiens et devant être publiée sans « retard dans les monarchies et dans les républiques, a sup- « primé l'institut de la Compagnie de Jésus, qui, dans notre « pays, possédait la plus grande partie des fonds alloués à « l'éducation de la jeunesse noble, et tenait en ses mains le « plus grand nombre des établissements d'éducation, en « vertu des nombreuses constitutions octroyées à cet Ordre « par le bon plaisir de la République : afin qu'il ne résulte « aucun dommage pour la République dans les circonstances « actuelles, tant pour l'éducation de la jeunesse du pays que « pour les biens et propriétés, nous prenons les mesures « suivantes :

« 1° Nous établissons à Varsovie une commission, qui doit « s'appliquer à l'éducation de la jeune noblesse, sous la pro- « tection de Sa Majesté le roi notre maître, etc.

« 2° Les illustres maréchaux de la confédération polonaise « et lithuanienne nommeront des inspecteurs pour évaluer « le prix des biens meubles et immeubles des Jésuites, etc.

« En attendant que la République prenne ses dernières « mesures en toute cette affaire, pour que les écoles publi- « ques ne chôment point, pour que les prêtres ex-jésuites qui « doivent être sécularisés ne restent point sans entretien et « sans rétribution pour l'enseignement qu'ils donnent ; aussi « pour que les scholastiques et les novices qui ne seront « point nécessaires aux ministères et travaux publics dans « le nouvel état des choses, ne se trouvent point sans res- « sources, s'ils veulent embrasser une autre carrière et ren- « trer chez leurs parents ou dans leurs familles ; pour que « les frères coadjuteurs surtout d'un âge trop avancé pour « se livrer à un travail profitable, ne soient point dans la « misère : nous assignons une somme de 300,000 florins polo-

« nais (1) à prendre sur les revenus de ces biens des Jésui-
« tes, somme dont la disposition est entre les mains de la
« commission d'éducation pour les besoins ci-dessus men-
« tionnés, pendant l'espace de deux mois. »

C'était assurément une somme par trop modique pour 2.359 personnes, surtout quand on considère que l'on avait donné aux commissaires distributeurs une pension annuelle de 8.000 florins polonais sur les revenus des biens des Jésuites. Le prince Michel Czartoryski en fit mention dans la séance du 14 octobre; le maréchal de la diète lui répondit que « si cette somme ne suffisait point, la délégation y aurait « égard et pourrait l'augmenter ». (2) Mais ce n'était là qu'un don provisoire *ad interim*, car aussitôt le décret suivant sous le titre « *Administration des biens des Jésuites* », recommandait que, selon l'intention des fondateurs et conformément à la volonté de Clément XIV, les revenus des biens immeubles des Jésuites fussent employés « à faire preuve aussi d'huma-
« nité envers les religieux qui, dans les États de la Républi-
« que, composaient la Compagnie de Jésus et qui jusque là
« n'étaient point convenablement établis et pourvus sous le
« rapport des vivres, du vêtement et de l'habitation, afin
« qu'il ne leur manquât rien jusqu'à la mort, tant que la diète
« ou les évêques dans les diocèses ne leur auraient point
« fourni d'autres moyens d'existence et d'entretien » (3).

Dans tout ce que nous venons de dire au sujet de la destruction de la Compagnie en Pologne, impossible de trouver la moindre trace d'antipathie, d'opposition ou de prévention contre les Jésuites. On reçut, bien que non sans résistance, le

(1) Le florin polonais valait environ la moitié du franc. (N. T.)

(2) *Protocole*, tome I, partie II, page 53.

(3) *Vol. leg.* VIII, 273. Il est vrai qu'entre ces belles décisions et leur exécution il y avait tout un abîme creusé par l'avidité et la cupidité de ceux aux soins desquels était confiée l'administration des biens des Jésuites; mais il faut chercher l'esprit de la nation et ses dispositions, non dans la passion de quelques hommes, mais dans ses lois et ses décrets.

décret de suppression, parce que les considérations politiques en faisaient un devoir, aussi bien que l'obéissance due au Saint-Siège ; parce que l'envie de s'emparer des richesses des Jésuites, « *auri sacra fames* », conseillait chez nous, comme partout ailleurs, de recevoir ce décret. Mais on avait de la compassion et de la pitié pour les victimes et l'on témoignait une douleur sincère de leur chute.

Nous signalons encore une fois cette circonstance importante, pour convaincre chacun que la Compagnie de Jésus n'était point aux yeux de la Pologne une institution ennemie, qu'entre elle et la nation il n'y avait aucune scission, aucun désaccord ; par suite que toutes les plaintes de nos littérateurs contre la cupidité, les intrigues et la perversité des Jésuites, sont une pure calomnie ; car il est impossible d'émettre une pareille affirmation sans faire à toute la nation un sanglant affront, comme si la Pologne eût témoigné pendant deux siècles son respect et son attachement à des hommes cupides, à des intrigants, à des misérables.

CHAPITRE V

Promulgation du bref de destruction dans la République. — Sort des Ex-Jésuites

1. Promulgation et exécution du bref de Clément XIV.
2. Douleur des Jésuites et de la nation polonaise.
3. Les Ex-Jésuites recherchés pour les cures et les canonicats.
4. Détresse des collèges après le départ des Ex-Jésuites
5. Prétentions ridicules de l'académie de Cracovie et tentative infructueuse du P. Poczobut pour remédier au mal.
6. Abandon et misère des vieillards Ex-Jésuites, leur lettre au roi.

1. Plus de six semaines s'écoulèrent entre la promulgation à Rome du bref de destruction et sa publication dans la Pologne, amoindrie déjà par le premier partage. Voici ce que rapporte le nonce Garampi, dans une lettre du 3 novembre 1773, de cette publication dans notre pays :

« Ce matin, l'évêque de Posen (Młodziejowski) a publié le « bref pontifical dans l'ancien collège des Jésuites. Je pense « que la même chose se fera dans les autres diocèses. L'évê- « que de Posen a déjà réglé tout pour que les prédicateurs et « les confesseurs de la collégiale habitent en dehors de leur « ancien collège. Le primat (Gabriel Podoski) est le seul qui ait « fait publier le bref dans son diocèse avant de l'avoir reçu « de moi officiellement (1). »

(1) *Mon. Thein,* IV, 553.

Les *Nouvelles de Varsovie* du 10 novembre donnent de plus grands détails : « Cette semaine enfin (8 novembre), on a pro-« cédé à la déplorable exécution de la bulle du Souverain-« Pontife, qui détruit la Compagnie de Jésus. Bien que les « Pères attendissent ce moment et y fussent depuis longtemps « préparés, cette formalité ne s'est cependant point accomplie « sans douleur et sans larmes, comme il est d'usage en pareil « cas ; beaucoup d'hommes graves ont pleuré. L'exécution a « commencé à 9 heures du matin. M. l'abbé Cieciszewski (1) « official du diocèse, accompagné des inspecteurs d'office « MM. Sobolewski, Górski et Szydłowski sont venus au collège « des Jésuites situé près de la collégiale. Les Pères des deux « autres collèges (du pensionnat et de la maison professe) « s'y trouvaient déjà réunis. On a lu d'abord la lettre par « laquelle l'évêque communiquait ses pouvoirs pour l'exécu-« tion de la bulle, puis on a donné lecture de la bulle elle-« même. M. l'Official a fait un discours dans lequel il a déploré « avec larmes le sort des Pères. Il y avait encore une seconde « bulle (un bref) plus courte, dans laquelle il était ordonné « aux Jésuites de faire connaître le plus fidèlement possible « le mobilier de toute espèce, aussi bien que l'argent qu'ils « pouvaient avoir alors ; on leur a donné lecture aussi de cette « pièce, puis on leur a enjoint de ne point célébrer le lende-« main les messes et les offices accoutumés, les églises ont « été mises sous les scellés... Enfin, on a procédé à la révision « des registres » (2).

Si incomplets que soient ces détails, nous ne pouvons, hélas ! en fournir d'analogues sur l'exécution du bref dans les autres collèges et maisons en Pologne. Qui donc aurait dû les écrire ? qui devait les transmettre à la postérité ? Les Jésuites

(1) Frère ou proche parent du jésuite Cieciszewski, recteur du collège des nobles, mort en 1760. Cet official fut plus tard évêque de Łuck et grand ami de la Compagnie.

(2) *Ms. de Laskowski*, 593.

et leurs amis sincères, accablés sous le poids d'une douleur et d'un chagrin excessifs, ne pensaient point qu'un jour de pareils écrits deviendraient de précieux matériaux pour l'histoire de cette catastrophe; les autres se jetèrent avidement sur les biens que laissaient les Jésuites et chacun d'eux ne pensa qu'à s'enrichir. Voici ce que l'on connaît de certain: En vertu du décret de la diète, les inspecteurs de la République se rendaient à chaque collège avec le délégué ecclésiastique, qui, chargé des pleins pouvoirs de l'évêque diocésain, devait lire le bref aux Pères réunis; quelquefois même ces inspecteurs se présentèrent sans lui et sans qu'il y eût lecture du bref. Immédiatement on mettait doubles scellés sur les bibliothèques, les archives, les cabinets de physique et d'histoire naturelle et les magasins; puis on procédait à l'inventaire du mobilier de la maison et de l'argenterie de l'église (rarement cette opération se fit avec loyauté); enfin, après avoir consulté les nobles du voisinage, on évaluait les biens-fonds. En Pologne, on n'eut pas besoin, comme en Portugal et dans les pays soumis aux Bourbons, de la force armée et de toutes ces précautions que le fanatisme antijésuitique commandait aux gouvernements; les exécuteurs aussi n'usèrent point de rigueurs et de brutalité, car les Jésuites polonais appartenaient à la « classe de la noblesse », on ne les craignait point, on ne les haïssait point.

2. Quant aux Ex-Jésuites, leur attachement pour la Compagnie, leur douleur et leur chagrin au sujet de sa ruine, se manifesta chez tous, bien que d'une manière différente. Pendant que Piramowicz chantait avec une simplicité religieuse ses lamentations « LORS DE SA SÉPARATION D'AVEC SES FRÈRES EN RELIGION, » le courtisan Naruszewicz écrivait son philosophique « ADIEU AUX JÉSUITES AIMÉS. » Le ton des chants est différent; mais chez les deux auteurs, l'amour de la famille religieuse est le même (1).

(1) Voy. *Doc.* C.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que, pour les hommes de « vieille date », la chute de la Compagnie parut un malheur irréparable. Quelques-uns de nos littérateurs tirent de là de curieuses conséquences. Cette sympathie de la nation pour les Jésuites doit-être, selon eux, une preuve de plus du degré d'abrutissement et de fanatisme où les Jésuites avaient porté la noblesse. C'est ainsi qu'argumentait le gouvernement du prince de Bismarck en 1872, quand plus de deux millions de signatures furent comptées sur les adresses pour la conservation des Jésuites dans le nouvel empire: « Ils n'en sont que plus dangereux pour l'État », conclut le chancelier de fer, « il faut les chasser ».

Nos littérateurs et le prince de Bismarck s'accordent dans la haine et la sophistique contre les Jésuites. Cette douleur de « la vieille Pologne » trouva son expression dans l'ode du général poète Wacław Rzewuski, sur la Compagnie de Jésus détruite (1).

Chose caractéristique : pendant que l'indigne primat (Podoski) se hâtait de publier le bref avant même de l'avoir reçu officiellement ; pendant que son semblable, l'évêque Młodziejowski, insistait pour en hâter l'exécution : deux des cinq sénateurs prisonniers et exilés pour la patrie adressaient au pape des lettres touchantes pour la défense de la Compagnie, un troisième écrivait des élégies sur sa chute (2).

(1) Voy. *Doc*. D.

(2) Pendant la diète de 1767, cinq sénateurs firent une vive opposition aux iniques exigences de Catherine II. Ce furent : Sołtyk, évêque de Cracovie ; Załuski, évêque de Kiew ; Winceslas Rzewuski, palatin de Cracovie ; son fils Séverin Rzewuski, et Antoine Pulawski. Tous les cinq furent enlevés de leur domicile, dans la nuit du 13 octobre 1767, et emmenés jusqu'au fond de la Moscovie. Débarrassée de ces contradicteurs importuns, la tzarine fit de la diète ce qu'elle voulut. Les séances, commencées le 5 octobre 1767, durèrent jusqu'au 5 mars 1768. Les États, avant de se séparer, supplièrent le roi de s'employer à Pétersbourg pour obtenir la liberté des sénateurs enlevés. Seul le primat Podoski osa faire entendre dans son discours que ces sénateurs étaient coupables. Les victimes de Catherine II ne recouvrèrent leur liberté qu'en 1773.

On pourrait former un gros volume des écrits élégiaques composés sur la chute de la Compagnie. Les *Silvæ rerum* de ce temps en contiennent un grand nombre. Par exemple, dans le manuscrit de Laskowki, je lis entre autres une longue pièce de vers sur « la ruine des Jésuites », écrite en petits caractères et qui remplit six colonnes in-folio. Elle a pour devise les mots du poète latin : *Aspice et ex ipsis molem metere ruinis.* J'ai vu un autre exemplaire de cette poésie dans la bibliothèque des Ossoliński. Sans doute on trouve dans ces vers une érudition boursoufflée, et si l'on en juge par le style, cette pièce est de Trembecki ; mais en revanche elle renferme beaucoup de pensées profondes et solides. En voici un exemple :

« Elle est tombée la pierre angulaire des sciences et de la foi ;

« Il est perdu, le joyau le plus précieux de la tiare latine.

« L'erreur se réjouit et ses vieilles colères contre le Vatican « se renouvellent, elle aiguise à Genève ses dards émous- « sés.

« Le sauvage d'outre-mer s'étonne et peut se demander :

« Quelle est cette religion qui opprime ses défenseurs ? »

3. Beaucoup d'Ex-Jésuites, surtout de ceux qui fréquentaient la cour, reçurent immédiatement après la destruction des canonicats et des cures bien dotées. « Ici, écrit-on de « Varsovie, on peut voir beaucoup de Jésuites portant l'habit « des prêtres séculiers ; parmi eux on remarque le P. La- « chowski, qui, déjà porte les insignes des chanoines de « Płock » (1).

C'est que les Jésuites avaient, parmi leurs anciens élèves et leurs familles, beaucoup d'amis sincères qui, sachant que l'amitié se montre dans le malheur, et voyant la ruine si triste et si déplorable de la Compagnie, se hâtèrent d'offrir

(1) *Mns. de Laskowski*, 593.

aux Pères aide et secours. Comme la présentation aux paroisses était alors exclusivement entre les mains des Collateurs, chacun était content d'avoir chez lui un prêtre éclairé et de mœurs irréprochables.

Les jeunes religieux, professeurs et scholastiques, retournèrent dans leurs familles ; il y en eut peu qui entrèrent dans d'autres ordres, car ils y cherchèrent souvent en vain cette liberté et cette communauté de la vie religieuse qu'ils avaient goûtée dans la Compagnie supprimée (1).

4. Quand donc on voulut rétablir les classes dans les collèges des Jésuites, il ne fut pas possible de trouver, parmi les anciens religieux, le nombre nécessaire de professeurs : « Les membres de la Compagnie supprimée, dit Łukaszewicz, « plus éclairés en général et plus instruits que le clergé « séculier, espérant mieux faire leur chemin (*sic*) dans la « hiérarchie ecclésiastique, ont quitté autant que possible la « carrière de l'enseignement » (2). Nous dirons plus : connaissant le cœur humain, aucun des Ex-Jésuites ne resta dans les collèges et dans l'enseignement, à moins qu'il n'y fût contraint à défaut d'une autre carrière. On avait détruit la Compagnie comme « ne portant plus de fruits », comme inutile. C'était là une grande injure adressée aux convictions de chacun des membres de l'Ordre, injure qui leur laissait dans le cœur une certaine amertume, et qui malgré eux les forçait à se retirer tout à fait. « Vous nous avez détruits comme inutiles, pouvait dire chacun d'eux, vous nous avez

(1) Chez beaucoup l'attachement pour la Compagnie était si fort, qu'ils comprenaient que, dans un autre ordre religieux, le bonheur leur était impossible. Ils rentrèrent donc dans le monde ; et à leur place leurs enfants devinrent jésuites après le rétablissement de la Compagnie. Parmi les Jésuites de la Russie-Blanche, il y en avait quelques-uns dont les pères avaient été religieux dans la Compagnie avant la destruction, sans être toutefois engagés dans les ordres majeurs.

(2) *Histoire des Ecoles*, t. II, p. 253.

« rejetés comme un meuble vieilli et bon à rien ; vous voilà « seuls, nous verrons si vous pouvez marcher sans nous ».

La composition de la commission, formée d'hommes aux idées avancées et libérales pour ces temps-là, irrita aussi ceux qui tenaient inébranlablement pour l'ancien système des études et les principes strictement catholiques. Rien donc d'étonnant que le P. Wyrwicz, « théologien du parti russo-« stanislaviste, comme l'appelait le nonce Durini, et à cause de « cela mal vu des bons Jésuites », ne trouvât point, parmi ses frères, des professeurs pour son pensionnat des nobles. « La « semaine dernière, écrit-on de Varsovie le 10 novembre, le « P. Wyrwicz a pris possession du collège des Jésuites de « la Couronne (collège de Varsovie), dont les revenus seront « appliqués à un pensionnat ; mais les succès de ce pension-« nat paraissent un peu compromis maintenant, parce qu'il « n'est pas facile au P. Wyrwicz de rassembler des Jésuites « pour travailler dans cette maison. Il leur donne 24 ducats, « leur fournit la nourriture et l'habitation ; personne d'entre « eux ne veut accepter ces conditions. Les commissaires « nommés pour installer l'éducation nationale, se trouvent « ici en ce moment un peu embarrassés pour établir les par-« faites études qu'ils rêvaient au commencement (1).

Une autre relation du même mois de novembre 1773 confirme la précédente. « Les Ex-Jésuites d'ici donnent pour le « nouvel an leur démission de prédicateurs à la collégiale « et de professeurs dans leur collège de Varsovie. Quelques-« uns disent que le roi aurait envoyé chercher à Cracovie des « académiciens pour les remplacer ici *ad interim* » (2).

5. La chose la plus amusante, c'est que l'académie de Cracovie, qui avait repoussé obstinément la concurrence des Jésuites, leur fit, aussitôt après leur destruction, d'amers

(1) *Ms. de Laskowski*, p. 593.
(2) *Ms. Bibl. Ossol.* nº 590, p. 10.

reproches de ce qu'ils ne voulaient point s'occuper des collèges ; et elle poussa les évêques à les retenir de force dans leurs chaires de professeurs. « La Compagnie de Jésus est « supprimée d'hier, disait-on, et quel est celui de ces Mes-« sieurs Ex-Jésuites qui ait montré jusqu'ici un désir sincère « de travailler pour le bien public sous un autre habit ? Nous « les voyons bien se presser aux stalles des cathédrales, « mais non aux chaires des classes... Il faut briser cette opi-« niâtreté, et Leurs Grandeurs les Archevêques et les Evê-« ques, selon leur haute sagesse, peuvent remédier facilement « à ce mal, en daignant donner à ces Messieurs les Jésuites, « que l'âge et la science rendent propres à l'enseignement, « non des promotions *ad beneficia ecclesiastica*, mais *ad* « *cathedras magistrorum* » (1).

Prétentions ridicules, mais justifiées jusqu'à un certain point par l'embarras de l'*Alma Mater*, puisque, dans la Grande-Pologne seule, cinquante-deux chaires de professeurs se trouvèrent vacantes à la fois.

L'ex-jésuite Poczobut, présenta, il est vrai, à l'évêque Młodziejowski, le projet d'ouvrir une Académie, composée de jeunes ex-jésuites : « Je conseille de faire un choix parmi « notre jeunesse, qui doit se disperser, écrivait le 23 novem-« bre 1773 l'astronome royal, plongé dans l'amertume ; et « d'en former un corps littéraire, à l'instar de l'Académie des « sciences ou bien une communauté, d'où pourrait sortir « plus tard une académie semblable. Je veux tirer d'un mal-« heur privé l'utilité publique, et sur le tombeau de ma mère, « élever à la place d'un mausolée un établissement d'où sor-« tiraient des hommes utiles à la patrie. En France et en « Angleterre, les académies des sciences n'ont pas com-« mencé autrement, et ces deux sociétés sont devenues « les corporations que nous admirons. Des hommes privés « ont mis la main à l'œuvre, unis entre eux par l'amitié et le

(1) *Mémoires de l'académie de Cracovie*, In-fol. sans pagination.

« zèle pour la science ; j'ai déjà quelques jeunes gens et je « m'efforcerai d'en réunir d'avantage » (1).

Le projet ne réussit point ; sans doute l'évêque chancelier craignait de perdre, pour la dotation de cette Académie, une partie de la fortune laissée par les Jésuites. Aussi la commission d'éducation se vit-elle forcée de remettre 66 écoles des Jésuites, partie entre les mains des Piaristes, partie aux PP. Basiliens ; elle dut en *fermer complètement plusieurs* ; tellement que, l'académie de Vilna comprise, il n'y eut que 36 écoles dirigées par 247 Ex-Jésuites (2).

On érigea aussi des cures nouvelles, surtout en Lithuanie, dans les endroits où les Jésuites avaient charge d'âmes, et ces bénéfices nouvellement créés étaient d'ordinaire donnés aux Ex-Jésuites.

6. Le sort le plus triste fut celui des Ex-Jésuites brisés par l'âge et les travaux. Incapables de travailler dans le ministère ou les collèges, habitués au genre de vie de la Compagnie, dans laquelle on veillait à leurs besoins et à leur entretien, ils étaient condamnés à vivre aux dépens d'autrui, n'ayant qu'une modique pension de quelques centaines de florins polonais, pension qui très souvent ne leur arrivait même pas : « En vertu d'un ordre de Varsovie, rapporte une « lettre du P. Pruski, datée de Cracovie le 3 novembre 1774, on a « réuni dans le collège de St-Pierre (à Cracovie) 30 Jésuites « infirmes (ils y habitèrent plus tard au nombre de 35) avec « une pension de 500 florins polonais pour les prêtres, de « 300 pour les frères (3). On ouvrit une seconde maison pa- « reille à Vilna pour 30 jésuites infirmes et l'on en plaça 40 « dans divers collèges (4).

(1) L'original de cette lettre est aux archives des Jésuites de Pologne.

(2) Voir *Doc*. E.

(3) *Mns. de la Bibl. Oss.*, n° 590.

(4) *Journal de la diète* de 1776, p. 345 et 346.

« Cependant, écrit Łukaszewicz, les vieillards courbés « par l'âge ne recevaient point les pensions qui leur étaient « assignés ». Il en appelle au témoignage de Joseph Wybicki, qui, envoyé à Vilna comme visiteur des écoles, rapporte dans son mémoire : « Les professeurs et les infirmes vinrent se plaindre à moi qu'ils ne recevaient point les pensions qu'on leur avait assignées » (1).

Ils se plaignirent même au roi de leur misère et de leur indigence. J'ai entre les mains le mémoire de ces Pères vénérables, condamnés à mener une vie misérable et errante ; cet écrit nous donne non seulement une image de leur état financier ; mais, ce qui est pour nous incomparablement plus important, il nous dépeint les dispositions morales d'une partie considérable des Ex-Jésuites polonais.

« Affligés, mais soumis avec patience aux décrets de l'É« glise, nous nous présentons devant le trône de Votre « Majesté, nous apportons notre fidélité et notre dévoue« ment à tous vos ordres et à ceux de la patrie. Nous venons « à vous, nous nous réunissons à vos pieds, comme des bre« bis dispersées, réclamant aide et protection. La main de « Dieu nous a frappés, nous la baisons en toute soumission « et silence, nous nous soumettons en paix à ce changement « de choses.

« Il faut les circonstances actuelles, pour nous contrain« dre d'avoir recours, Sire, à votre protection et bienveillance. « Nous avons perdu notre position, et avec elle nos moyens « d'existence. La première de ces deux pertes est la seule « qui nous afflige, la seconde ne nous effraie nullement. Nous « savons, à n'en pas douter, que, sous le gouvernement si « sage, si juste et si bienveillant de Votre Majesté, rien ne « nous manquera. C'est la bonté de Dieu qui, dans ces temps

(1) *Histoire des Ecoles*, t. II, p. 248.

« malheureux, nous a donné Votre Majesté; Dieu savait qu'à-
« près notre destruction, nous devions être privés aussi des
« biens que des fondateurs généreux nous avaient donnés,
« et la divine bonté a choisi Votre Majesté pour nous tendre
« une main secourable dans nos malheurs. Dieu savait tout
« cela et vous a choisi pour montrer que, par l'entremise de
« Votre Majesté, il prend soin de nous.

« On veut nous effrayer, Sire ; on nous dit que la pension
« viagère qui nous est faite sur les revenus de nos biens
« d'autrefois, nous sera insuffisante. Nous disons *nos biens*,
« car ils sont véritablement les nôtres. Si nous n'étions point
« venus en effet dans ce pays, jamais ils ne seraient entrés
« dans le trésor de l'administration actuelle ; ils sont les
« nôtres, car dans beaucoup de lieux c'est nous-mêmes qui
« avons fait ces fondations ; ils sont les nôtres, car notre tra-
« vail et notre économie les a multipliés ; ils sont les nôtres
« enfin, car les fondateurs (et la patrie a approuvé ces fon-
« dations) nous les ont tellement donnés pour notre entre-
« tien, qu'il n'est pas possible, sans inhumanité et sans injus-
« tice criante, de nous enlever ces moyens d'existence, ni par
« la violence, ni en vertu de quelque bulle, ni par un décret
« national, à nous qui ne sommes convaincus d'aucun crime.

« En effet, ces moyens de subsistance nous sont garantis et
« assurés par nos fondateurs, par l'Église, par la patrie elle-
« même, par le Souverain Pontife qui nous a supprimés, et
« par le droit de la nature elle-même. On a reçu le bref du
« Pape dans ce pays, on nous a détruits pour obéir aux
« injonctions du Saint-Père ; on doit donc aussi, et à bien plus
« forte raison, nous octroyer la pension qui nous est assignée
« dans le bref ; car la volonté du chef suprême de la sainte
« Église, marquée dans ce bref, se fonde sur le droit naturel.
« Nous ne faisons point mention de nos services dans l'Église
« de Dieu et dans notre patrie par l'enseignement des sciences
« sacrées et profanes (nous pourrions cependant à bon droit

« les rappeler) ; mais ce qui est vivement présent à notre « esprit, ce qui nous afflige grandement, c'est d'entendre dire « aujourd'hui qu'on ne nous donnera point de pensions, « à nous dont la subsistance est garantie et assurée sur nos « fondations jusqu'à la mort ; et pourtant il est évident à nos « yeux qu'on doit absolument nous les fournir. En effet, si « l'on règle les choses d'après l'avis équitable et sage de Votre « Majesté ; si on les prend non par la fin, mais par le commen- « cement, si l'on satisfait tout d'abord à la justice et au devoir « de la nature en nous payant notre pension et qu'ensuite on « veille aux besoins des écoles : nous serons pleinement « assurés de notre pension. Nous avons à remercier les Illus- « tres États de la diète et à prier Dieu pour elle, de ce qu'elle « ne nous a point oubliés dans les lois récentes qu'elle a « faites pour la répartition de nos biens ; nous n'avons qu'un « désir, c'est qu'on exécute ces lois.

« Il n'y a en vérité aucune raison de nous refuser cette « pension ; car chaque année bon nombre d'entre nous, entrant « dans leur éternité, laisseront leur part ; et un jour viendra « enfin, qui n'est pas éloigné, où la mort nous ayant tous « moissonnés, toutes nos pensions seront versées dans le « trésor de la commission d'éducation.

« Aussi sommes-nous tous pleins d'espoir en Votre Majesté ; « nous sommes vos sujets fidèles et les enfants soumis de « notre chère patrie. Toujours nous avons imploré Dieu pour « vous et nous ne cesserons de l'implorer. Toujours nous « avons imprimé dans les cœurs des enfants qui nous étaient « confiés, le respect dû à votre personne sacrée, toujours « nous les avons formés, dès leur tendre enfance, à l'obéis- « sance et la fidélité envers vous, à l'amour de la religion et « de la patrie en même temps qu'aux devoirs de véritables « citoyens. Serait-il possible que nous n'éprouvions point « votre bienveillance et celle de l'illustre commission d'édu- « cation, composée d'hommes sages et distingués ? Vous ne

« permettrez point, Sire, que, contrairement à l'exemple du « monde entier, qui, après la ruine de notre Compagnie, « donne une pension à tous ses membres, sans en excepter « même les frères coadjuteurs; Vous ne permettrez point que, « contrairement à un exemple si général, la Pologne, seule « depuis longtemps célèbre par son humanité, se montre si « dure envers nous; Vous ne permettrez point que nous, les « oints du Seigneur, les anciens maîtres de la jeunesse polo- « naise, nous allions mendier notre pain par les rues, les « vêtements en lambeaux, exposés aux insultes du public; « Vous ne permettrez point que nous, qui, comme d'autres « avons enseigné la justice, nous soyons exceptionnellement « traités en retour avec la dernière injustice; Vous ne permet- « trez point que nos larmes et nos cris arrachés par la douleur « et l'abandon où nous sommes réduits, aillent encore aggra- « ver l'affliction de notre patrie, au milieu de laquelle nous « sommes dispersés; Vous ne permettrez point que le monde « entier, si nous ne recevons point de pension, accuse notre « pays de cette inhumanité et en prenne occasion de l'insul- « ter. C'est assez d'affliction pour nous d'avoir perdu la « Compagnie, objet le plus cher et le plus nécessaire à notre « cœur dans cette vie; du moins doit-on s'apitoyer sur notre « sort en nous donnant une pension; il ne faut point achever « de nous perdre par le chagrin.

« *Ce n'est point en style affecté, en termes recherchés, mais « le cœur oppressé que nous écrivons cette lettre à Votre « Majesté*; nous traçons ces lignes *moins avec l'encre qu'avec « nos larmes*, pour demander du secours à votre piété. Nous « vous supplions d'empêcher que nous, qui déjà éprouvons « les commencements de l'indigence, nous ne tombions plus « tard, privés de notre pension, dans la dernière misère jus- « qu'à la fin de notre vie. Nous comptons, sans crainte d'être « trompés, sur les attentions de Votre Majesté miséricordieuse « et de l'illustre commisison d'éducation. Dieu Notre Sei-

« gneur, pour vous récompenser de nous avoir fait justice,
« vous donnera le bonheur, à vous et à notre patrie. Nous
« ne cesserons de lui demander cette grâce.

De Votre gracieuse Majesté les fidèles sujets :

Les anciens Jésuites (1).

(1) *Mémoire présenté à Sa Majesté le Roi par les Ex-Jésuites.* — (*Mns.* archiv. Jes. pol.)

CHAPITRE VI

Pillage des biens de la Compagnie de Jésus
Création d'une commission distributrice

1. État de la fortune des Jésuites.
2. Travaux de la diète et intrigues des patriotes au sujet de ces biens.
3. Les familles des fondateurs s'emparent des biens donnés à la Compagnie par leurs ancêtres.
4. Dilapidation générale constatée par la diète.
5. Pillage des bibliothèques et des archives.
6. Création de deux commissions distributrices.
7. Serments et conduite des commissaires.
8. Création d'une commission judiciaire.
9. Pillage des biens des Jésuites par les trois commissions.
10. Douleur de Clément XIV et pillage des biens des Jésuites à Rome par la congrégation *de rebus extinctæ Societatis*.

1. Ce tort commis envers les Jésuites âgés, fut principalement le fait de la déloyauté de la commission distributrice. Cela nous conduit à une autre question pleine d'intérêt, celle de la fortune des Jésuites.

On a tant dit, on a tant écrit sur les richesses des Jésuites ; impossible qu'ils n'aient été riches aussi en Pologne. Quel était donc l'état réel des finances de la Compagnie à la veille de sa destruction dans toute la Pologne, non encore démembrée ? Il est difficile de faire ce compte, parce que la destruction de la Compagnie coïncida avec le premier partage de la Pologne, et la taxation des biens se fit sur une tout autre

échelle en Galicie que dans la Pologne amoindrie par le partage. Dans la partie prussienne, cette taxation n'eut lieu que dix ans plus tard, elle ne se fit que cinquante ans après dans la partie russe. Ajoutons qu'une bonne partie de ces biens furent vendus à un prix insignifiant, ou même pillés avant que l'on eût fait une liste exacte des biens fonds et du mobilier ; aussi serons-nous à peine en état de donner une valeur approximative de la fortune des Jésuites.

Dans la bibliothèque des Ossoliński se trouve le troisième catalogue des collèges de la province de Pologne de l'année 1746, catalogue envoyé tous les trois ans à la congrégation générale des procureurs à Rome. Dans ce catalogue sont marqués exactement les revenus de chaque collège et de chaque maison, en même temps que le nombre des religieux à l'entretien desquels suffisent ces revenus. La liste que nous donnons aux documents nous apprend que le revenu de la province polonaise en 1746, s'élevait à la somme de 502,657 florins polonais ; somme qui, à 5 0/0, porte le capital soit en nature, soit en espèces, à 10,053,140 florins polonais. N'entrent point dans cette somme les objets de prix et l'argenterie des églises, les bibliothèques et les cabinets scientifiques, le prix des collèges eux-mêmes, des maisons et des églises (1).

Comme la province de Lithuanie nourrissait un nombre de personnes un peu moins considérable, et par suite devait avoir des revenus relativement un peu inférieurs, nous ne nous tromperons point, si, en chiffres ronds, nous portons les biens immeubles des Jésuites, soit en nature, soit en espèces, en 1746, à 20,000,000 de florins polonais. Pendant les 26 ans qui suivirent, la Compagnie se développa, elle ouvrit des nouvelles maisons, reçut donc de nouvelles fondations. D'après un tableau dressé par la commission d'éducation en 1781 et cité par Łukaszewicz dans son *Histoire des*

(1) Voy. *Doc.* F.

Écoles (1), le revenu des biens des Jésuites estimés à un prix beaucoup trop bas et affermés à perpétuité à 5 0/0 montait :

Dans la Couronne : à 383,819 florins pol. :

Dans la Lithuanie : à 523, 847 fl. pol. :

C'est-à-dire, que la valeur des biens-fonds atteignait la somme de 18,133,520 fl. polonais :

Ajoutons 861,082 fl. pol. pour les imprimeries, les pharmacies, les maisons et ce qui restait de mobilier non encore pillé ; enfin 4,553,182 fl. pol. de capital en argent : Nous aurons, pour la somme générale des biens des Jésuites dans la Pologne après le premier partage : 27,547,584 fl. polonais :

Dans la Galicie, en 1777, la valeur collective des biens et possessions des Ex-Jésuites, appliquée à la caisse des écoles, montait à la somme de 1,359,785 florins d'Autriche ou 5,238,140 florins polonais (2).

On apprécia à un million et demi de roubles, les biens de la Compagnie expulsée de la Russie-Blanche en 1820.

Il ne faut pas oublier non plus les biens compris dans les provinces usurpées par la Prusse et qui s'élevaient au moins à un million de thalers.

Comment former une valeur moyenne de la fortune des Jésuites en Pologne, étant donnée cette différence de dates et d'évaluations ? En prenant les valeurs polonaises pour base de notre calcul, nous pouvons hardiment porter à 50,000,000 de florins : le montant de la fortune des Jésuites en terres, capitaux, maisons, imprimeries, mobilier, argenterie des églises.

(1) *Histoire des Ecoles*, t. II, p. 203-231.

(2) *Actes officiels Ex-Jesuiten Kasse-Rechnung für das Jahr 1777*. Selon Czacki le florin d'or où le ducat valait, de 1766 à 1776, 16 fl. pol. 22 gros 1/4. On comptait 4 florins autrichiens 1/2 pour un ducat. Donc 1 florin autrichien valait presque 4 fl. polonais (*Des lois polonaises et lithuaniennes*, tome I, p. 178).

2. Qu'est devenue cette fortune? où sont passés ces millions? quel usage en a-t-on fait, d'abord dans notre république amoindrie? Si nous voulons en rendre un compte exact, il nous faut de nouveau revenir aux séances de la diète.

Nous l'avons déjà dit : aussitôt que l'on eut connaissance du bref de destruction, on résolut, avant sa publication, de régler la distribution des biens de l'Ordre supprimé, et d'un autre côté d'aviser aux moyens d'existence pour les religieux sécularisés. Le roi, qui avait toujours besoin d'argent et de villages pour se gagner des partisans, cherchait à avoir entre les mains l'administration des biens des Jésuites et il employait à cet effet des personnes gagnées sous main.

La commission désignée, agissant de par le roi et en son nom, devait prendre en main l'administration de tous les biens des Jésuites et veiller en même temps au placement le plus profitable des capitaux, qui devaient être augmentés par la vente aux enchères du mobilier. L'argent ainsi recueilli devait être employé à l'éducation publique. Ce projet, ainsi que nous l'avons déjà dit, fut présenté, mais seulement dans ses grandes lignes, le 7 octobre, par le vice-chancelier Chreptowicz, pour sonder quelque peu les dispositions de la Chambre. Malgré ces précautions, le projet rencontra aussitôt une forte résistance de la part de Poniński et de ses séïdes ; ces « patriotes » voulaient, dans leur amour pour le pays, se rendre maîtres des biens des Jésuites, n'ayant pas assez de l'or moscovite qu'ils recevaient en abondance dans leurs coffres pour trahir leur patrie, mais qu'ils gaspillaient aussitôt en débauches et dans les tripots ; ils désiraient, en récompense de « leurs services », une partie de l'avoir des Jésuites. « Il a été commis deux grands crimes, sous la protection de Poniński, dit Koźmian, dans ses mémoires : » le démembrement du pays et le pillage des biens des Jésuites ». Sur l'initiative de ces « patriotes », toujours avant la publication

du bref, on nomma une commission de visiteurs, qui devait se réunir le 14 octobre pour la première fois, et qui serait chargée de faire, en deux mois tout au plus, un rapport sur les biens meubles et immeubles de la Compagnie.

« Pour estimer la valeur des biens meubles et immeubles « des Jésuites, dit le décret de la diète, les maréchaux de la « confédération polonaise et lithuanienne désigneront, selon « le besoin, deux visiteurs ou davantage pour chaque collège « avec les résidences, maisons, missions et tous autres « biens qui en dépendent ; afin d'épargner les frais, ils « emploieront à ce travail des propriétaires du pays établis « dans le voisinage de ces collèges, résidences, maisons ou « autres biens. Ces visiteurs devront prêter serment en bonne « et due forme *ad hunc actum*.

« Mais comme la disposition des religieux, qui désormais « ont à changer d'habit et de règle ; comme l'entretien des « exercices religieux dans les églises et la connaissance du « mobilier des églises rend nécessaire la présence de dépu- « tés ecclésiastiques, *il sera libre* à Mgr l'archevêque de « Gnesne et aux évêques de choisir et de députer des ecclé- « siastiques capables qui pourront être aussi présents à l'in- « ventaire de tout le mobilier des églises fait par les visi- « teurs de la République. Ces visiteurs de l'État devront, « dans toutes les difficultés et les doutes, s'en rapporter à la « commission d'éducation sus dite ; c'est elle qui décidera ; « et après la visite, qui doit tout au plus durer deux mois, « c'est elle qui présentera devant nous le travail des visi- « teurs » (1).

Les biens-fonds, conformément à de nombreux témoignages, se trouvaient dans un état assez déplorable. Les troubles de la confédération de Bar, les marches des régiments polonais et russes, une stérilité qui dura plusieurs années,

(1) *Vol. leg*, VIII, 266.

pouvaient en être la cause. Les Pères aussi, prévoyant leur chute, se répétaient le vers ironique de Virgile :

Insere nunc, Mœlibœe, pyros, pone ordine vites.

« A quoi bon greffer les arbres et planter les vignes ? » et ils laissaient les champs en friche et négligeaient l'administration des propriétés.

Dans la diète, ainsi que nous l'avons dit, fut adopté le projet de Poniński, qui consistait à donner en ferme perpétuelle à la noblesse établie dans le pays, ces biens des Jésuites, au taux de 4 1/2 p. 0/0.

3. Cependant avant que les visiteurs eussent achevé la révision des biens, avant qu'ils eussent dressé leurs inventaires en règle, déjà une partie importante des biens était dilapidée.

A la première nouvelle du bref de destruction, beaucoup de familles des fondateurs voulurent rentrer en possession de leurs anciens biens. Elles appuyaient leurs prétentions sur cette maxime que la volonté des fondateurs avait été d'accroître et d'augmenter la gloire de Dieu et le profit spirituel des âmes par les travaux de la Compagnie de Jésus, et non pas de faire gagner et profiter les premières institutions venues d'éducation. Voici ce qu'écrit le nonce Garampi le 6 octobre 1773 : « Beaucoup de magnats ont formulé le désir de rentrer « en possession des fondations faites par leurs ancêtres. Les « Jésuites se réjouissent de voir l'affaire ainsi arrêtée, dans « l'espérance que l'on prendra une résolution plus efficace « pour assurer leur position et garantir l'indépendance des « individus » (1).

Dans les séances de la diète, surtout le 7 octobre, cette affaire donna lieu à de vives discussions. « La pensée de « faire revenir ces biens aux descendants des anciens fonda- « dateurs, dit Kurzeniecki, est en opposition évidente avec nos

(1) *Mon. Thein.*, IV, 553.

« lois ; les fondateurs en effet ont renoncé au droit de dispo-« ser de leurs propriétés. Ils ont fait ces fondations sous les « lois en vigueur ; leurs descendants n'ont donc aucun droit « de réclamer ce qu'ont donné leurs ancêtres. Les Jésuites « avaient droit à ces biens ; il n'y a plus de Jésuites, donc le « fisc doit posséder et dès lors c'est au roi qu'il appartient « de disposer des biens » (1).

Les plus consciencieux pensaient à se faire autoriser par le Saint-Siège à réaliser cette revendication. La comtesse Kossakowska, née Potocka, était de ce nombre et s'adressa dans ce but au cardinal Pallavicini, secrétaire d'État. Pallavicini lui répondit pas une lettre très polie : « Ce n'était point l'in-« tention de vos pieux ancêtres que la gloire de Dieu et le « bien spirituel des fidèles, double but de leurs fondations, « fussent inséparables des Jésuites » (2).

Mais beaucoup ne cherchèrent point à Rome la solution de leurs doutes et n'attendirent point les décisions de la commission des visiteurs qui se traînait à pas de tortue ; ils s'emparèrent des villages et des fermes, soit à titre de « retour de « ces biens à l'État de la noblesse, » soit à titre de procès, ou même simplement par l'invasion : « Tout le monde s'étonne « de ce qui vient de se passer, écrit un protestant d'alors. « Comme plusieurs nobles dont les ancêtres avaient donné « des fondations aux Jésuites, se sont emparés de ces biens « de leur propre autorité, aussitôt après la destruction de la « Compagnie, la confédération générale (la diète) a défendu « de recommencer dans la suite, parce que la délégation de « la République s'est chargée de contrôler tout ce qui regarde « les Jésuites et leurs biens. Et pourtant le prince Czetwer-« tynski, un des députés, s'est emparé, de sa propre autorité, « il y a quelques jours, d'une maison appartenant aux Jésui-« tes, sise à Varsovie dans le voisinage du château royal et

(1) *Protocole de la diète*, I, 2, p. 27.
(2) THEINER, *Pontificat*, II, 401.

« du palais du maréchal de la confédération ; il soutient que « la femme d'un de ses ancêtres avait donné cette maison « aux Jésuites » (1).

4. On s'abandonna enfin à un véritable pillage sur le mobilier des maisons et sur l'argenterie des églises, et même quelques-uns des visiteurs ne furent pas à l'abri de ce crime. « Le bétail et le mobilier des fermes furent enlevés, raconte « Łukaszewicz, les arbres les plus beaux furent coupés dans « les bois ; en beaucoup de lieux même on changea les limites « des propriétés et une étendue importante de champs, de « prairies, de bois, fut incorporée aux domaines voisins. La « cupidité se jeta avec une pareille impétuosité sur le mobi- « lier des collèges et des résidences dans les villes. L'argen- « terie, les bibliothèques, les ustensiles de table et de cuisine, « le linge, tout ce que l'on peut saisir fut emporté » (2).

Voici, ce que, dès la première session qui suivit les vacances (16 novembre), rapporta Gurowski, castellan de Przement : « L'abbé Naszyński, ancien jésuite (3), curé de Malanow, a « eu l'audace de soumettre à un examen sévère le collège de

(1) *Matériaux historiques de* Szmitt, (t. p.).

(2) *Histoire des Ecoles*, II, 189. Łukaszewicz ajoute : « Il y eut dans la « Compagnie elle-même des hommes qui, après le naufrage pour ainsi parler, « emportèrent de l'argent et des objets précieux. » Cette assertion ne s'appuie sur aucune preuve, tandis qu'il y a des preuves éloquentes du contraire. Le bref d'exécution *gravissimis ex causis*, adressé aux évêques, ordonnait aux religieux de livrer tout ce qu'il y avait dans les collèges et les maisons ; les Jésuites avaient de la conscience, ils se conformèrent donc à la volonté du Saint-Siège. Il était cependant permis aux Jésuites non profès d'avoir, à la connaissance et avec la permission de leurs supérieurs, ce que l'on appelait des *dépôts*, c'est-à-dire certaines sommes d'argent à titre d'héritage de famille, ou bien encore ils pouvaient recevoir de petits présents ; c'était là un bien privé que chacun avait le droit de sauver du naufrage sans contrevenir à la constitution pontificale.

(3) Je ne trouve point ce Naszyński dans les catalogues des dernières années. Il dut donc, assez longtemps avant la destruction, quitter la Compagnie, ou bien en être chassé.

« Kalisz, privilège qui n'appartient qu'à la République; il a « pris aux Ex-Jésuites leurs biens du village de Stropiszyn « et a contraint de venir d'un mille ou même davantage, les « paysans pour le battage des blés. Il déclare qu'il a agi ainsi « en vertu de la juridiction spirituelle, parce que Stropiszyn « est dans le diocèse de Gnesne. On a peine à croire que ce « curé ait pu se couvrir de l'autorité de son archevêque » (1).

Il en était ainsi pourtant. L'indigne primat envoyait ses créatures s'emparer de la fortune des Jésuites. « Le prince « primat, dit Szmitt, s'est emparé de tous les biens-fonds, « maisons, cloîtres, argenterie des églises, dans son diocèse, « aussitôt qu'il a appris que le Pape avait publié sa bulle « contre les Jésuites; et cela même sans attendre le décret « de la République sur cette matière, » (c'est-à-dire avant la publication du bref en Pologne, comme l'a déjà dit le nonce) (2).

Dans la session qui suivit immédiatement, nous entendons des plaintes contre le chanoine Wiazewicz, pour des vols commis au nom du primat dans ce même collège de Kalisz : « M. Byszewski, visiteur du collège de Kalisz a rapporté à la « commission d'éducation, qu'il a déjà trouvé *desertam Ara-* « *biam* dans le susdit collège et dans ses terres... » Mlodziejowski, aussi indigne que le primat, prit sa défense : « Le prince « primat, dit-il, est en état de répondre (de payer), s'il arrive « quelques dommages aux fondations. » Simon Dzierzbicki, castellan de Brześć, fit une relation sur de semblables pillages commis dans la résidence de Łęczyca : « On a pris, dans les « fermes, dit-il, le bétail, le mobilier, les blés et tout ce qui « pouvait se voler » (3).

Le chancelier de Lithuanie, Czartoryski, se leva; et comme président de la commission de la monnaie, il fit savoir à la

(1) *Protocole de la diète*, I, p. 77.
(2) *Matériaux historiques de* Szmitt, page 164
(3) *Protocole de la diète*, 83, 84.

diète « que l'on avait apporté de Rawa à la monnaie de l'ar- « genterie brisé. Quand on eût rendu leur forme à ces « objets, on trouva que c'étaient des ex-voto donnés à l'église « des Pères Jésuites du lieu. » Le castellan Dzierzbicki ajouta « qu'un certain prêtre avait enlevé toute l'argenterie « de l'église ». Twardowski, palatin de Kalisz, s'écria : « *Nunc* « *periculum in mora*, quand nous apprenons que les uns « s'emparent des terres et les autres de l'argenterie et du « mobilier. Je suis donc d'avis que l'on donne aux visiteurs « le pouvoir de chasser de la République tout individu quel- « conque qui oserait envahir les biens des Ex-Jésuites ». Ce conseil ne fut point goûté de Młodziejowski, qui conseilla d'attendre le rapport des visiteurs. A quoi Twardowski lui ré- pondit : » « Quand les visiteurs auront terminé leur travail, la « République aura souffert de grands dommages et il faudra « de grandes dépenses pour remettre ces biens en bon état ». Alors on demande de nouveau de ne point faire sortir de la monnaie l'argenterie de Rawa, et de citer devant le tribunal de la confédération celui qui avait donné à fondre des ex-voto brisés. Ces paroles causèrent un tumulte indescriptible ; le président Młodziejowski, qui avait sur la conscience beau- coup de semblables rapines, voyant l'agitation des esprits, leva la séance (1).

A la réunion suivante (17 novembre 1773), recommencent les mêmes différends scandaleux. Poniński demande que l'on attende le rapport des visiteurs et que l'on ne prenne aucune mesure pour sauver les biens des Jésuites. Il est appuyé par le digne compagnon de ses crimes, Gurowski. Rościszewski, député de Ciechanów, donne l'alarme : « Je suis grandement « effrayé déjà, dit-il, par l'abandon volontaire que les « PP. Jésuites ont fait de leurs biens et de leurs maisons, qui « tombent en ruine, mais je le suis davantage par les rapines « des mauvais citoyens, par le pillage du matériel des pro-

(1) *Ibid.*, 78.

« priétés ; voilà des maux auxquels il faut s'opposer sans « retard » (1). Xavier Branicki l'appuya : « Quand les visiteurs « rendront compte à la commission de ce qui s'est fait, dit-il, « il restera bien peu de chose. » De nouveau le trouble recommença dans l'assemblée, car nombre de députés représentèrent qu'il y avait *periculum in mora*. Pour conclusion on résolut d'arrêter les Juifs (*sic*), qui apportaient l'argenterie à la monnaie.

Cette malheureuse question de l'argenterie revient encore dans la session du 19 novembre. « Je dirai en peu de mots, « dit Kurzeniecki, que l'enlèvement de l'argenterie des Jésui« tes a causé des dommages et de grands dommages ; et « quand bien même ces pertes ne seraient pas considérables, « il ne faudrait point y attacher peu d'importance. Il convient « d'en faire mention, non seulement à cause du bien public, « mais à cause de la conscience elle-même, etc. » (2). Mais à quoi bon ? le mauvais exemple venait d'en haut, les principaux meneurs de la diète étaient les premiers au pillage.

Nous avons déjà vu les vives attaques lancées contre le primat, qui n'était point présent aux sessions ; l'évêque Młodziejowski prit sa défense ; chose très naturelle, car il défendait par là-même sa propre conduite. C'est ici le lieu de rapporter ce que raconte comme une anecdote, Stanislas Wodzicki dans ses mémoires. Radoński et Martin Badeni, avaient été nommés pour inventorier et emporter l'argenterie du collège de St-Pierre à Cracovie. « Les délégués dressent « avec soin et exactitude l'inventaire de l'argenterie de l'église « et en font plusieurs copies, ils placent le tout dans des « coffres à double serrure et emportent les clefs. Ils se pré« sentent à Varsovie devant Młodziejowski. Cet indigne pré« lat reproche à Radoński l'exactitude de ses écritures et lui « donna à entendre qu'il fallait falsifier les inventaires en les

(1) *Ibid.*, 82.
(2) *Ibid*,. 85.

« diminuant, parce que l'on pourrait par ce moyen enlever « quelque chose à la propriété de la République. » Radoński succomba à la tentation et reçut pour récompense les biens des Jésuites de Markocice et de Zielenice en ferme perpétuelle, à la charge de payer, pendant cinquante ans, 5,000 florins de rente annuelle. « Młodziejowski, sans parler de ses « autres profits, commanda, pour un attelage de six chevaux, « des harnais plaqués d'argent. Quand il sortit la première « fois dans la ville, les gamins, payés sous main par des « hommes instruits du fait, s'agenouillèrent sur son passage, « comme pour honorer les ostensoirs et les calices des « Jésuites. »

Un écrivain malicieux a raconté qu'il avait reconnu, sur la tête de la maîtresse du chancelier (Mlodziejowski) « le *croissant* enrichi de pierres précieuses, enlevé à un ostensoir du collège de Cracovie » (1).

Malgré cela, je lis, dans la séance du 11 mars 1774, la motion que fit Poniński de récompenser les visiteurs du palatinat de Cracovie ; « car ils avaient fait preuve de diligence en « découvrant pour 150,000 florins polonais d'argenterie « enfouie dans la terre » (2). L'esprit est confondu en présence d'une telle fourberie jointe à tant de charlatanisme.

5. Plus scandaleuse encore fut la manière de procéder avec les bibliothèques et les archives de la Compagnie. Les visiteurs avaient ordre, dans leurs instructions, de les mettre sous scellés ; puis ces bibliothèques devaient passer dans les fonds de la société d'éducation, c'est-à-dire devaient être incorporées aux bibliothèques des quatre académies et d'une

(1) *Feuilleton du Czas*, 1873. Cette partie de l'ostensoir, en or ou tout au moins en vermeil, est celle qui renferme la sainte Hostie. En Pologne, elle n'a pas, comme en France, la forme d'un cercle, mais seulement d'un croissant. (N. T.)

(2) *Protocole*, *I*, 3, 118.

cinquantaine de collèges. Mais à quoi serviront, dans ces écoles, les in-folio, les ouvrages de philosophie et de théologie, qui forment la moitié des volumes d'une bibliothèque? Qui d'ailleurs devait contrôler les inventaires? qui devait surveiller le transport de ces livres? Si précieuses qu'elles fussent pour l'histoire, quel intérêt immédiat pouvaient avoir pour les collèges les archives renfermant principalement des actes de fondation et des documents sur des maisons religieuses? Il arriva donc ce qui était inévitable : dans les villes plus importantes, on plaça une grande partie des livres des Jésuites dans la bibliothèque scolaire ou dans une autre bibliothèque publique. Il y a peu de temps encore, en 1868, on m'a montré, dans la bibliothèque jagellonne, une chambre large et haute, toute remplie d'ouvrages provenant des maisons des Jésuites à Cracovie ; une couche épaisse de poussière recouvrait ces volumes ; on appela les jeunes Jésuites pour aider à classer et à cataloguer ces milliers de volumes.

Dans la bibliothèque des Ossoliński, presque tous les livres ascétiques et religieux les plus anciens, une partie importante des ouvrages théologiques, portent le cachet ou l'inscription de quelqu'un des collèges supprimés en Galicie. A Varsovie, une grande partie des volumes de nos maisons fut transportée à la bibliothèque publique des Załuski, dont les Jésuites, jusqu'au moment de leur suppression, avaient été les directeurs et les gardiens (1). Le tout a été emporté à Pétersbourg ou à Kiew.

Beaucoup de livres, surtout des collèges et des résidences les plus éloignées, furent donnés, à défaut de mieux, aux

(1) Je lis dans le catalogue de la province de Mazovie de 1773 : « *Christianus Reder, custos bibliothecæ Zaluscianæ.* »

D'ailleurs nous savons que l'évêque Zaluski avait l'intention de léguer cette bibliothèque aux Jésuites ; mais voyant que les temps devenaient incertaines pour ces religieux, il voulut qu'elle servît à l'utilité publique, à la condition toutefois que l'administration en resterait aux Jésuites. *Mon. Theiner.*, IV, 581.

bibliothèques des églises et y restèrent ensevelis dans la poussière. Le secrétaire de Mgr Borowski, évêque de Żytomierz, trouva, en visitant une paroisse, un monceau de livres dont personne ne peut lui indiquer ni la provenance ni le propriétaire. Une circonstance fit découvrir l'un et l'autre; on trouva sur le haut les deux volumes de « l'*Institut de la Compagnie de Jésus* ». Presque dans chaque presbytère, voisin d'une ancienne maison de la Compagnie, on peut trouver des livres provenant des bibliothèques des Jésuites; les prêtres les plus zélés et les plus éclairés les conservent précieusement; les moins soigneux, les regardant comme inutiles, les donnent à leurs cuisinières « pour mettre au four sous leurs gâteaux »; j'ai eu l'occasion de m'en convaincre par mes propres yeux.

Une certaine quantité des bibliothèques fut portée dans les maisons d'autres ordres. Sans contredit la plus grande partie fut vendue aux enchères; les citoyens les plus riches et qui aimaient les livres, en achetèrent, mais on peut douter qu'il y eût beaucoup de ces amateurs. Les livres furent donc vendus au poids, ou bien encore « on se les partagea. »

Les archives eurent le même sort, on ne conserva avec soin que les registres des revenus et des dépenses; pour les chroniques, parfois très curieuses, c'est à peine si l'on en trouve une petite partie. Il y a quelques années, on a vendu aux Juifs, comme vieux papier, à raison de 11 fr. le quintal, les archives du collège de Krosno. M. Schneider, archiviste, n'a pu en sauver qu'une faible partie. Une dame noble a acheté chez un Juif les annales du collège de Posen, en deux volumes, et les a donnés à un couvent de PP. Bernardins à leur tour ces religieux, lors de leur dispersion en 1866, en ont gratifié M. l'abbé Knapiński, savant ecclésiastique de Varsovie.

On vendit les meubles pour un prix insignifiant, ou encore on les prit dans les bureaux de l'État. Quant aux tableaux de

peu de valeur, pour lesquels il était difficile de trouver des acheteurs, on les donna aux églises voisines ; ou bien encore on les charria sur « le marché au bois », comme des matériaux à brûler. Tel fut le sort par exemple des tableaux des Pères Généraux de la Compagnie, qui ornaient les corridors du collège St-Pierre. Un gentilhomme, touché de pitié, les acheta comme bois à brûler et les fit porter jusqu'à la maison des Pères Franciscains de Cracovie, demandant au nom de ce qu'il y a de plus sacré, qu'on les reçût et qu'on les gardât jusqu'à des temps meilleurs. Ils restèrent là perdus sous la poussière dans un coin du grenier, jusqu'au jour où la main charitable d'un des religieux, il n'y a pas plus de vingt ans, suspendit une partie de ces tableaux dans les corridors du monastère.

Telle est assurément l'histoire d'un grand nombre de bibliothèques et d'archives des maisons détruites aussi dans les autres ordres, mais aucun n'a subi une ruine aussi complète que celui des Jésuites. Tout religieux de la Compagnie, rencontrant presque à chaque pas les traces de l'industrie et de la diligence de ses Pères, peut répéter les quatre vers que Virgile écrivit, lorsqu'un plagiaire voulut s'attribuer ses poésies :

Sic vos non vobis fertis aratra, boves ;
Sic vos non vobis villera fertis, oves ;
Sic vos non vobis nidificatis, aves ;
Sic vos non vobis mellificatis, apes.

Les jugements de Dieu sont impénétrables, mais le cœur saigne quand, après deux siècles employés à recueillir des trésors pour la science et pour l'Église, on voit ces trésors dilapidés et détruits par la cupidité des uns et la négligence des autres. Le cœur saigne surtout, quand on se rappelle que cette argenterie des églises a été procurée et entretenue, non par la cupidité, mais par la piété et par de généreuses offrandes ; que ces collections de livres n'étaient point sans

utilité, mais profitaient à un ordre religieux qui savait les apprécier, en accroître le nombre, et auquel on a tout reproché, excepté la paresse ; que ceux qui ont laissé le riche et grand héritage de cet ordre se perdre et s'anéantir, étaient de nos compatriotes, étaient les chefs de l'église de Pologne.

Revenons à l'histoire.

6. Quatre mois s'étaient écoulés depuis la nomination des visiteurs assermentés et cependant la visite n'était point terminée ; l'indignation seulement était générale, à cause du pillage des biens des Jésuites ; il y eut des attaques réciproques à ce sujet dans la diète, déjà réunie pour la troisième fois. Sulkowski, dans la séance du 19 février 1774, parlant au nom de la commission d'éducation et expliquant pourquoi elle n'avait pas encore proposé son programme, dit que jusque là « on ne savait pour quelles raisons secrètes les visiteurs « n'avaient point encore rendu compte de leur inspection ». Poniński répliqua : « Si quelqu'un est dénoncé il sera jugé » ; à quoi ajouta Baczyński, grand notaire de la Couronne : « Je « permets que l'on traduise en jugement les visiteurs ; mais « qu'on y fasse passer aussi ceux qui les accuseraient sans « donner de preuves. » Sulkowski insista et demanda « pourquoi, au bout de quatre mois, les visiteurs « les plus « rapprochés, ceux de Varsovie, n'avaient pas encore fini « leurs travaux ».

« Comme l'assemblée commençait à se troubler, dit le protocole, le président leva la séance » (1). Il fallait cependant mettre fin au pillage. Trois semaines entières furent employées à débattre les questions sur la nature des fondations, sur la manière de les conserver à la République, sur les meilleurs moyens de les convertir en espèces, sur la qualité des acquéreurs, etc. Il y avait des fondations qui exigeaient nécessairement une dispense du Pape, celles par exemple

(1) *Protocole* I, *Discours d'ouverture*, 3, 13.

qui obligeaient à faire des enterrements et des services anniversaires. On résolut donc d'ouvrir des négociations avec le nonce, afin de changer ces fondations, avec l'agrément du Souverain Pontife. Cet expédient calma enfin la Chambre et l'on s'accorda. De fait, dans les registres de la commission d'éducation remis à la diète en 1776, je trouve treize cures nouvellement érigées dans le diocèse de Vilna, chacune avec 1500 florins pol. de revenu, huit mansionnaires attachés à différentes églises et huit autres en divers endroits de Lithuanie ; d'autres fondations de bienfaisance furent employées à l'entretien d'élèves pauvres dans les écoles publiques, à raison de 96 fl. pol. par tête chaque année.

Quant à la réalisation des biens, plusieurs émirent l'avis de les vendre à l'encan. On parla même des maisons de noviciat et des maisons professes qui n'étaient point fondées, ainsi que de beaucoup de collèges supplémentaires, dont les fondations étaient insuffisantes ; et l'on conseillait de les vendre au plus offrant. Ce projet ne plut point aux meneurs de la délégation, car il rendait plus grande la difficulté de s'enrichir aux dépens de ces biens. On rejeta donc ce projet, donnant pour raison que, ces biens étant dans un état déplorable, ne rapporteraient point une grande somme ; que par conséquent il convenait d'abord de les améliorer, afin de pouvoir les vendre plus cher ensuite; donc le premier projet de Poniński subsista, celui de donner ces biens en emphytéose.

On discuta de nouveau qui pourrait prendre à ferme ces biens et à quel taux. Lasocki, député de Gostyn, demanda avec instance que les familles des fondateurs eussent la préférence sur les autres ; d'autres exprimèrent le désir que les membres de la commission ne pussent recevoir ces biens à ferme perpétuelle. Enfin, le 11 mars, on établit deux commissions distributrices, une pour la Couronne, l'autre pour la Lithuanie.

7. Les commissaires jurèrent « qu'en prenant place dans la « commission de la République, pour vendre les biens meubles « et immeubles qui jadis avaient appartenu à l'Ordre détruit « des Jésuites et appartenaient désormais à l'État, ils n'au- « raient égard qu'au bien public ; que dans la vente, ils ne se « laisseraient séduire ni par l'amitié, ni par l'intérêt propre ou « par celui d'un parent ou d'un ami ; ils ne montreraient de « préférence pour personne , ils ne recevraient et ne permet- « traient aucune promesse ou don quelconque sous aucun « prétexte ou invention, ni par eux-mêmes ni par leurs subor- « donnés, mais seulement s'occuperaient de faire vendre ces « biens pour le plus grand profit et avantage du trésor de l'é- « ducation, afin d'augmenter ses revenus » (1).

Ce serment était dérisoire, puisque dans les commissions siégeaient des hommes comme Młodziejowski et Xavier Branicki, comme Poniński et Gurowski, comme Massalski et Michel Radziwiłł (2). La commission avait ses bureaux dans l'ancienne maison des Jésuites à Varsovie et elle agissait au nom du roi ; il fallait la présence de cinq membres pour que la commission pût agir.

On partagea les biens des Jésuites en quatre catégories. Les biens-fonds ne pouvaient être donnés à ferme au taux de 5 p. 0/0, avec droit d'éviction sur la propriété de famille, qu'à la noblesse établie dans le palatinat où étaient situés les biens des Jésuites. Les biens immeubles des villes et des bourgs, comme maisons, terrains, etc., pouvaient être vendus, non seulement aux magistrats et aux habitants, mais encore à la

(1) *Protocole* I, 3, 110.

(2) Le P. Załęski donne en note le nombre et les noms des membres et des nonces des deux commissions distributrices.

Il y avait 9 membres et 20 nonces dans celle de la Couronne, sous la présidence de Młodziejowski, évêque de Posen ; 5 membres et 12 nonces dans celle de Lithuanie, sous la présidence de Massalski, évêque de Vilna. (*Vol. leg.*, VIII, p. 268. — N. T).

noblesse non établie dans les environs. Les collèges restèrent à la disposition de la commission d'éducation ; enfin, on vendit à l'encan tout le mobilier reconnu inutile pour les écoles ; l'argenterie de toute espèce et les autres objets précieux qui n'étaient point nécessaires là où ils se trouvaient, furent pesés et estimés à la monnaie, puis mis aux enchères, les sommes recueillies par ce moyen devaient être placées à 5 p. 0/0 sur les biens non hypothéqués (1).

Il faut entendre ce que dit à ce sujet un protestant contemporain : « On sait exactement que la valeur de tout ce que la « République a pris aux Jésuites se monte à 32,000,000 de « florins pol., dont il n'y eut cependant à profiter que des par- « ticuliers. Ils s'abandonnèrent à une irréligion vraiment « étonnante et inouïe, envoyant à la monnaie toute l'argen- « terie des églises et même les plus riches ostensoirs. On « traita toutes ces richesses comme de la marchandise de « magasin. Un protestant, il est vrai, ne s'en émeut point, « mais ce vandalisme étonne des hommes qui donneraient « leur vie pour leur religion. Le nonce apostolique irrité au « suprême degré de ces procédés, a dit expressément que les « Polonais sont un peuple sans pareil » (2).

On recommanda aussi à la commission de retirer les sommes placées par les Jésuites, soit chez les Juifs, soit sur des hypothèques mal assurées et de les placer sur de bonnes hypothèques. Tous les deux ans, la commission distributrice devait rendre ses comptes devant la diète et recevoir une quittance.

8. Enfin on désigna une commission judiciaire spéciale (3)

(1) Voy. *Doc.* G.

(2) *Matériaux historiques de Szmis,* II, 264.

(3) Le P. Załęski donne en note les noms des 7 membres et des 22 nonces de la commission judiciaire ; puis il ajoute : « les commissaires prêtaient le « même serment que les juges des tribunaux, suivaient la même procédure « et prononçaient leurs sentences au nom du roi. Il en fallait cinq pour que le

pour les biens de la Compagnie au sujet desquels les procès n'étaient pas encore finis; cette commission devait terminer, dans l'espace d'une année, toutes les affaires contentieuses où se trouvait engagé autrefois l'ordre des Jésuites. On lui recommanda de poursuivre, par voie de justice, tous les citoyens « imprudents et cupides qui, ayant entendu parler « de la suppression future de l'Institut des Pères Jésuites, « avaient envahi leurs collèges ou leurs propriétés et fait main « basse sur l'argenterie, le matériel, les blés; avaient emporté « et s'étaient approprié ce qui était à leur convenance » (1).

Mais à quoi bon ces sages mesures trop tardives? Dans la commission distributrice siègeaient ceux qui, dès avant sa création, s'étaient abandonnés au vol et au pillage et que l'on aurait dû faire comparaître devant les tribunaux à cause de leurs rapines. Dans la commission distributrice et dans la commission judiciaire siègeait Poniński surtout, cet homme qui étendait sur les biens des Jésuites, dans son intérêt et dans celui de ses séides, des mains déjà souillées par la trahison de son pays.

9. Donc le pillage des biens des Jésuites continua, voilé seulement par la légalité. Ecoutons ici Łukaszewicz, témoin certainement désintéressé en cette matière: « Ces commis- « sions, sous la direction d'Ignace Massalski, évêque de Vilna, « s'abandonnèrent sans mesure et sans pudeur à des vols et « à des rapines sacrilèges. Leurs membres partagèrent pour « rien les biens des Jésuites entre eux ou entre leurs famil- « les. Ils placèrent les capitaux sur des biens déjà hypothé- « qués ou dont la valeur n'égalait point les sommes reçues. « C'est ainsi par exemple que le prince Auguste Sulkowski, « palatin de Gnesne, reçut 584,658 fl. pol. sur les biens

« tribunal pût agir. Leurs honoraires annuels étaient pour chacun de 8.000 « fl. pol., pris sur les biens des Jésuites. » *Vol. leg.*, VIII, 275 (N. T.)

(1) *Vol. leg.*, VIII, 274.

« hypothéqués de Leszno. » Et plus bas Łukaszewicz ajoute : « D'immenses fondations, par suite de la vénalité d'Ignace « Massalski, d'Adam Poniński, de Vladimir Gurowski, de « Młodziejowski et de beaucoup d'autres, furent entièrement « dissipées, d'autres gaspillées ou employées à doter les « familles des membres indignes de la commission » (1).

Wybicki, nommé visiteur au nom de la commission d'éducation, prouva à l'évêque Massalski qu'il avait détourné 300,000 fl. pol. de la caisse de l'éducation (2), somme que Łukaszewicz soutient n'avoir jamais été payée. Poniński, dans la diète de 1775, s'adjugea à lui-même un terrain situé à Polkow et appartenant aux Jésuites ; il donna la maison des Jésuites de Bar aux juifs de cette ville, pour les dédommager sans doute « des dettes qu'il avait contractées par des « emprunts usuraires » ; il emprunta sur les fondations des Jésuites une somme importante « pour ne jamais la restituer. »

10. Clément XIV s'affligeait à la vue d'un pareil gaspillage des biens ecclésiastiques. Le nonce Garampi lui rendait compte de tout, se lamentant principalement de voir les deux évêques Massalski et Młodziejowski prendre une part scandaleuse à ce brigandage. Il n'omit pas non plus de représenter au roi et à la diète combien était opposée aux canons ecclésiastiques une telle disposition arbitraire des biens des religieux, qui, selon la teneur du bref, devaient passer sous la juridiction des évêques et être employés à des usages spirituels.

Pour augmenter la douleur du nonce, l'ex-jésuite Łuskina raconta, dans la *Gazette de Varsovie*, toutes les injustices et tous les vols dont se rendait coupable la congrégation de *rebus extinctæ Societatis* elle-même, principalement le prélat

(1) *Histoire des Ecoles*, II, 200-244.
(2) *Mémoires de Wybicki*, II, 23, 24, (t. p.).

Alfani, à Rome, sous les yeux du Pape, bien qu'à son insu. Cet article fermait la bouche au nonce; il protesta donc devant le roi et accusa Łuskina de répandre des calomnies et de semer de faux bruits. Cela ne servit de rien, Łuskina fit connaître la triste mais réelle vérité ; le roi ne voyait aucune raison de l'en empêcher, car cette publication servait ses propres intérêts. Ne pouvant donc arrêter le pillage, le nonce, dans une dépêche du 18 mai 1774, pria Clément XIV de rappeler, par un bref spécial, au roi et aux États, l'obligation d'obéir aux canons de l'Eglise.

Quant aux deux indignes prélats, Garampi demandait au Saint-Père de les punir et de les menacer des censures, pour avoir dilapidé des biens ecclésiastiques. Cependant le nonce lui-même ne croyait pas à l'efficacité de ce moyen ; il ajoutait : « telle est la cupidité déloyale des séculiers et des évê-« ques, que ces brefs ne serviront pas beaucoup ; du moins « ils prouveront clairement que le Saint-Siège condamne de « pareils procédés » (1).

C'est ce qui arriva : la congrégation *de rebus extinctæ Societatis* répondit au nonce qu'il devait sans cesse rappeler à Varsovie « que la loi qui défend d'aliéner les biens ecclé-« siastiques sans la permission du Saint-Siège, était encore en « vigueur. » La congrégation assurait « que le Pape était affligé « de voir l'argenterie des églises profanée et les biens des « religieux dilapidés par des séculiers, et d'apprendre que, « pour excuser de tels crimes, on avait recours à la calomnie, « comme si de pareilles énormités se pratiquaient à Rome » (2).

(1) THEINER, *Pontificat*, II, 503.

(2) Allusion à la Gazette de Łuskina. Evidemment la congrégation ne pouvait point avouer l'indignité de son administration à Rome ; mais ce qui étonne davantage, c'est de voir le P. Theiner, qui garde un silence « prudent » sur tout ce beau travail de la congrégation, accuser Łuskina de répandre des « mensonges impies » inventés par les Ex-Jésuites d'Italie. (*Pontificat*, II, 503). Ce n'étaient point des *mensonges impies*, nous l'avons montré et prouvé dans le chapitre VI de la première partie, et nous avons

Enfin la congrégation envoyait les brefs désirés, recommandant une grande prudence à s'en servir (1).

La lecture de ces pages serre le cœur. Il en fut toujours ainsi avec les biens ecclésiastiques, toutes les fois qu'ils tombèrent entre les mains des séculiers ; ainsi en est-il encore de nos jours. Il suffit de rappeler le royaume d'Italie. Pour

dit aussi que l'on se cachait, en cette affaire, avec un soin, avec une adresse excessive, de Clément XIV, déjà épuisé par la maladie.

Je ne crois pas devoir citer en son entier le passage de la *première partie* auquel renvoie ici le P. Załęski. On connait déjà par d'autres ouvrages le caractère des sept rpélats qui formaient la commission de *rebus extinctæ Societatis*. Je me contente donc de traduire ce que dit le P. Załęski de leur conduite (1re partie, p. 318).

« Ce qui souleva le plus l'indignation publique, ce fut la cupidité des com« missaires, spécialement des deux cardinaux Alfani et Macedonio. Nommés « presque tous administrateurs des maisons de l'ordre, ils n'oublièrent pas « leurs propres intérêts. Avant de commencer le procès des Jésuites, on s'in« forma avec le plus grand soin de leurs trésors, on fatigua de questions « relatives à ce sujet le général Ricci, quand il était encore au collège « anglais. La question des trésors cachés fut une des principales dans l'in« terrogatoire des prisonniers du Château St-Ange. Comme on ne put arriver « à savoir où gisaient ces trésors cachés, on s'appliqua, sous prétexte de « chercher des correspondances et des papiers importants, à fouiller tous les « coins et recoins des maisons. On creusa le sol, on bouleversa le jardin du « noviciat de St-André, on chercha jusque dans les lieux d'aisance et l'on ne « recula pas même devant la violation des tombeaux, crime que le droit « romain punit de mort. On profita de la circonstance pour démonter les « reliquaires, toujours sous le prétexte de chercher des correspondances « secrètes, en réalité pour s'emparer des reliquaires eux-mêmes, qui étaient « d'or ou enrichis de pierres précieuses ; la bibliothèque du général se trouva, « on ne sut comment, transportée dans les appartements du prélat Macedonio « (sans doute ce prélat aimait les livres savants) ; mais ce qui frappa, ce qui « irrita davantage, ce fut de voir, au cou de la maîtresse du prélat Alfani, le « collier d'une statue de la Ste-Vierge. Les Romains, sans en excepter le parti « ultra-espagnol, furent indignés de pareilles infamies, disons plus, furent « honteux de ce pillage sacrilège. »

Et ce sont là les protégés du P. Theiner ! En vérité, s'il a agi de bonne foi, il était né pour une autre carrière que celle d'historien ; dans le cas contraire, je laisse au lecteur le soin de lui infliger le nom qu'il mérite. Ce n'est pas la seule fois que nous aurons à relever sa mauvaise foi. (N. T.)

(1) Theiner, *Pontificat*, III, p. 358, 364, 367.

ne rien dire des douze dernières années, on y confisqua de 1858 à 1873, pour 180 millions de francs de biens ecclésiastiques, afin de sauver le trésor public. Malgré cela, la dette de l'État qui, en 1858, était insignifiante, arriva en 1873 à 15 milliards de francs ; dans le pays on ne voyait plus de monnaie, tout se payait avec de vil papier, il n'y avait plus de crédit et les impôts étaient trop élevés pour qu'on pût les payer.

A la quantité près, la même chose eut lieu en Pologne pour les biens des Jésuites.

CHAPITRE VII

La Commission d'éducation sauve les restes des biens laissés par les Jésuites

1. On établit une commission *d'examen.*
2. Lipiński, rapporteur de cette commission, met en accusation les membres des deux commissions distributrices.
3. Chefs d'accusation formulés par Lipiński.
4. Réponses des accusés.
5. Griefs contre la commission judiciaire.
6. Jezierski attaque lui aussi les commissions distributrices.
7. Młodziejowski répond à Jezierski.
8. Discours d'Antoine Małachowski.
9. La diète approuve les actes des commissions distributrices et transporte leurs pouvoirs à la commission d'éducation.
10. La commission d'éducation sauve les restes des biens de la Compagnie de Jésus.

1. Dans la diète de 1776, par suite des plaintes et de l'insistance de la commission d'éducation, on établit une commission d'examen « de délégués par les États de la République » sous la présidence de Turski, évêque de Łuck. Ce prélat était du nombre des « cinq » princes de l'Église de Pologne loués par Durini (1).

Cette commission, composée en majeure partie d'hommes équitables, se mit avec énergie à la révision des actes des deux

(1) Le P. Załęski donne en note les noms des cinq membres et des cinq nonces de la commission d'examen. (N. T.)

commissions distributrices et de la commission judiciaire.

2. Le rapporteur de la commission, Lipiński, nonce de Podolie, mit en état d'accusation, dans un long discours, les membres des deux commissions distributrices (1).

Après avoir exposé le budget de la commission d'éducation et rappelé que Sa Majesté le Roi avait offert 2000 ducats pour les écoles « dans les temps les plus difficiles pour l'éducation », il dit que cette commission d'éducation, bien qu'elle se fût acquittée de son devoir le mieux possible vu les circonstances, « n'avait pu cependant jusque là être suffisamment utile à tout le pays ». Pourquoi? « C'est que, dans ses premiers commencements, privée de tout revenu elle s'était trouvée en quelque façon dépendante de la commission distributrice, et enchainée dans ses actes. Car, non seulement la somme de 300.000 florins polonais mise à la disposition de la commission pour l'entretien des écoles, n'avait point été payée, mais encore tous les revenus des biens des Jésuites avaient été probablement retenus par les visiteurs, qui, oubliant le compte qu'ils avaient à rendre à cette commission, ne s'étaient soumis, d'après des ordres ultérieurs, qu'à la seule commission distributrice..... De cette manière, la commission d'éducation s'était trouvée sans ressources, pendant ce temps, pour entretenir des écoles et pourvoir à la conservation des biens des Ex-Jésuites dans leur intégrité. »

Il dit ensuite combien de fois, et toujours sans effet, cette même commission avait demandé à la commission distributrice, l'exhibition de ses registres, documents, quittances, etc ; que même les délégués n'avaient rien obtenu. « On nous a même représenté, comment, après la distribution des biens des Jésuites, toutes les sommes d'argent qui en provenaient avaient été nouvellement placées ; comment les mai-

(1) 38e session, 18 octobre.

« sons, les constructions dans les villes, les meubles avaient « été vendus ; le tout sans que la commission d'éducation en « fût informée et sans qu'un rapport authentique lui eût été « fait sur l'emploi de ces valeurs » (1).

3. C'était là enfin une déclaration de guerre ouverte. Lipiński prépara et fit imprimer un « rapport » étendu dans lequel il élève, en forme de questions, trente-six plaintes contre la commission distributrice de la Couronne, et vingt-trois contre celle de Lithuanie.

Ce rapport nous apprend des choses tout à fait curieuses : par exemple « les membres de l'Ordre détruit des Jésuites » demandent qu'on leur assigne des pensions stables ; la raison, c'est « la déception qu'ils ont éprouvée dans la participation aux 300,000 fl. pol. que la dernière diète leur avait assignés par un décret ; c'est aussi l'irrégularité dans la réception des pensions assez médiocres que la commission d'éducation leur avait faites » (2). Lipiński demandait : pourquoi le registre des biens des Jésuites n'a-t-il point été livré à la connaissance du plus grand nombre de concurrents ? Pourquoi a-t-on vendu ces biens au-dessous du prix estimé par les visiteurs ? Pourquoi n'a-t-on point fait, selon l'esprit de la loi, une seconde visite là où la première avait été insuffisante ? Pourquoi le chiffre du revenu sur les registres est-il inférieur à celui qu'avaient donné les visiteurs ? Pourquoi divers villages et fermes, marqués sur les cahiers des visiteurs, ne sont-ils pas mentionnés dans les registres de la commission distributrice ? Pourquoi la commission, trouvant dans quelques comptes-rendus des visiteurs « d'importantes ratures » (falsifications), n'a-t-elle pas ordonné une nouvelle visite ? Pourquoi n'a-t-on pas, selon l'esprit de la loi, versé les sommes provenant des biens ecclésiastiques

(1) *Journal de la diète*, 1776, p. 349, 350.
(2) *Ibid*, p. 356.

dans la caisse de la commission d'éducation? Pourquoi a-t-on donné des biens à ferme perpétuelle sans garantie suffisante, c'est-à-dire à des nobles qui ne sont point propriétaires ou dont les terres sont hypothéquées? Pourquoi, entre le registre général et les registres particuliers des colléges et des maisons, trouve-t on une différence de 647.297 florins polonais? A quels registres faut-il s'en rapporter? Qu'est devenue la somme de 289,305 fl. pol. retranchée par les visiteurs sur les sommes du collége de Posen et de celui de Łęczyca, ainsi que des missions de Międzyrzecz et de Wschów? D'où vient la différence de 1,013,441 fl. pol. entre les registres de la commission distributrice et les revenus réels pendant les trois dernières années? Pourquoi n'a-t-on pas jusqu'ici mis en ordre les registres des biens-fonds des Ex-Jésuites, marqué les propriétés vendues, le mode de la vente? Pourquoi n'a-t-on pas déposé les pièces qui autorisaient la commission d'éducation à toucher le prix des ventes? Pourquoi n'a-t-on point exhibé les documents authentiques des sommes reçues pour la vente de l'argenterie, des églises, des maisons, du mobilier, etc.? Qu'est devenue l'argenterie de la maison professe de Ste-Barbe à Cracovie, engagée déjà depuis longtemps par les Jésuites chez Ignace Przebindowski, protecteur du mont-de-piété, et rachetée par la commission distributrice? Qu'est devenue l'argenterie de quatorze colléges et maisons des Jésuites qui n'a pas encore été fournie jusqu'ici, selon la teneur des registres? Le rapport se terminait en demandant que les archives et tous les actes de la commission distributrice fussent remis à la commission d'éducation.

Il présentait de semblables plaintes, sous la forme polie de l'interrogation, contre la commission distributrice de Lithuanie : Pourquoi n'a-t-on pas vendu les biens de la manière la plus avantageuse? Pourquoi a-t-on dressé les inventaires; pourquoi a-t-on affermé ces biens, avant la réception du

diplôme officiel ? Où se trouve l'argenterie de beaucoup de collèges, qui n'a pas encore été reçue par la commission d'éducation ? Pourquoi les revenus sont-ils parfois marqués dans les registres plus faibles que ne les avaient estimés les visiteurs ? Pourquoi, contrairement à la loi, a-t-on réduit à 3 p. 0/0 le 5 p. 0/0 que devaient payer les Juifs ? etc.

4. A ce long réquisitoire, les commissions distributrices des deux nations répondirent par un rapport imprimé encore plus long, se justifiant point par point des reproches qui leur étaient faits. Il était difficile de donner à tout une réponse péremptoire. On rejeta la principale faute sur les visiteurs, dont un grand nombre n'avaient pas encore présenté leurs registres. Dans l'affaire par trop délicate de la différence des comptes, on renvoya les commissaires examinateurs à M. Kahlé, qui avait rédigé ces registres. Pour l'argenterie, on dit que certains fondateurs, comme les Radziwiłł à Nieśwież, ne voulaient pas la donner ; d'autres avaient enjoint à l'évêque du lieu de la conserver pour ne point dépouiller les églises des objets nécessaires au culte divin ; en certains lieux, comme à Varsovie, l'argenterie est restée et restera à jamais intacte ; en d'autres, les visiteurs n'ont pas encore fait leur rapport ; ailleurs enfin, l'argenterie a été portée à la monnaie, comme on peut s'en convaincre par les registres de cette administration, auxquels on a renvoyé les commissaires examinateurs.

Dans l'affaire des fermes, des villages, etc., dont le nombre montait à vingt, ainsi que pour les sommes aliénées soi-disant par les Jésuites dès avant la publication du bref, les accusés s'en tirèrent assez habilement. Tantôt ils disaient qu'on regardait ces fermes, etc., comme des propriétés locales, et on les avait vendues aux enchères. Quand ? à qui ? c'est un point sur lequel on gardait le silence ; et c'est en vain que les examinateurs auraient cherché ou demandé les comptes-rendus exacts

des propriétés et des objets ainsi vendus. Tantôt ils prétendaient que certaines sommes avaient été léguées par les Jésuites, qui, se trouvant maintenant sans ressources, réclamaient cet argent pour eux. Tantôt ils affirmaient que certaines de ces propriétés, de ces sommes d'argent étaient en litige, etc. L'explication la plus plaisante fut celle qu'on donna pour expliquer les ratures (falsifications) des registres des visiteurs; on attribua naïvement ces ratures *errori calami*, c'est-à-dire, aux copistes, qui d'ordinaire font de ces erreurs dans les moments de presse.

5. La commission d'examen découvrit aussi plus d'une vilaine affaire dans les commissions judiciaires, qui devaient, dans l'espace d'un an, terminer tous les différends au sujet des richesses et des biens des Jésuites. La commission de Lithuanie, bien qu'elle ne fût pas encore constituée, s'était chargée de plus de soixante affaires dont elle ne donna naturellement aucun rapport; on fit à la commission de la Couronne huit reproches sous forme de questions. Il fut facile aux illustres membres du corps de la justice de se tirer de ce mauvais pas, rompus qu'ils étaient aux chicanes du Palais (1).

6. Les rapports de la commission d'examen et la réponse à ces rapports furent lus en pleine diète, afin que les États assemblés décrétassent jusqu'à quel point les reproches étaient fondés et la défense convaincante comme si, pour décider une affaire de cette importance, il suffisait d'en entendre la lecture.

Les chambres, ennuyées d'écouter, se séparèrent. Cependant dans la session suivante, le castellan de Łuków, Hyacinthe Jezierski, parla des biens des Jésuites; assurément ce n'était chez lui ni vertu ni patriotisme, puisque ce sénateur fut le premier à ouvrir, près de ses bains de Varsovie, une

(1) *Journal de la diète, 1776,* in. fol., p. 344-388. (t. p.)

maison de prostitution, qui fut ensuite fermée par l'ordre du maréchal de la Couronne. Il agissait par des motifs moins nobles, purement personnels, comme le lui reproche publiquement le chancelier Młodziejowski, qui ne valait pas mieux que lui. Jezierski fit donc une sortie vigoureuse contre la commission distributrice, laquelle, disait-il, « n'a point rempli son devoir avec justice, n'a point rendu ce qui restait des biens, n'a point surveillé les visiteurs, ou n'a point voulu peut-être voir leurs malversations ».

« Je ne dis pas tout, fit-il en terminant, je n'en ai point le « courage et je craindrais pour ma sûreté. Sire, il ne con- « vient point, il n'est pas permis de parler contre Votre « Majesté; cependant nous oserions plutôt le faire que contre « nos égaux, car vous êtes un bon maître, et le voulussiez- « vous, vous ne savez point vous venger; il est difficile au « contraire de parler contre nos égaux, car *nos vexæ manent*; « je n'en dirai donc point davantage. »

Il donna seulement lecture d'un passage des universaux dans lequel le Roi invite ceux qui croient en Dieu, à dénoncer les recéleurs ou les dilapidateurs des biens des Jésuites. Jezierski conseilla de donner aux délateurs la moitié de la somme que l'on retrouverait par suite de leur dénonciation.

Un sénateur osa donc faire une pareille proposition en pleine diète! Nous verrons plus bas qu'elle fut adoptée et inscrite dans les *Volumina legum*. *O tempora, o mores!* Il n'est pas difficile de comprendre qu'un pareil discours dans la bouche d'un sénateur « ait partagé les avis, comme s'exprime le *Journal de la diète*, soit devenu une occasion de tapage, de diverses accusations particulières parmi les députés, qui se levèrent de leurs sièges, et se pressèrent autour du trône. » Le roi s'en mêla; il apaisa la chambre, qui adopta le projet suivant formulé à la hâte: « Liberté soit « donnée à la commission d'éducation, qui prendra toutes » les précautions voulues, de disposer des sommes placées,

« soit en les laissant là où elles sont, soit en les retirant pour « les placer ailleurs » (1). C'est-à-dire que la commission d'éducation pouvait laisser l'argent provenant des biens des Jésuites sur les anciennes hypothèques, si elles étaient sûres ; l'en retirer dans le cas contraire pour le placer sur d'autres hypothèques offrant de meilleures garanties.

7. Cependant le président de la commission distributrice, le chancelier Mlodziejowski, prépara un long mémoire pour justifier sa conduite et celle de ses collègues. Mais à peine le secrétaire de la diète en eût-il lu le premier article (2), qu'il se fit dans la Chambre un grand tumulte. « Un nombre « considérable de députés ne permettaient point la lecture « et l'interrompaient, ainsi que le discours du chancelier, « par des conversations et des attaques contre la commission « distributrice. » Mlodziejowski, voyant le tumulte remit le mémoire au maréchal et commença à répondre au discours prononcé deux jours auparavant par le castellan Jeziercki. Bon orateur, joûteur audacieux et expérimenté, il releva le gant ; et prenant à parti son adversaire, l'accabla de ses coups : « Je ne cache point, illustre Majesté, honorés séna- « teurs, dit-il, que, dans les reproches faits par la députa- « tion d'examen, se trouvent des circonstances, qui, à pre- « mière vue, frappent les yeux ; mais si l'on veut aller au « fond des choses et discuter avec calme les actes de la com- « mission distributrice inscrits au protocole ; si l'on veut exa- « miner la raison de sa conduite : immédiatement ces appa- « rences d'injustice disparaîtront et la loyauté des démarches « de la commission ressortira avec évidence. » Alors il reprit un à un les reproches les plus importants, se justifia surtout au sujet de « l'argenterie que l'on avait laissée dans cer- « taines églises. » Il tomba ensuite sur Jezierski, son adversaire,

(1) *Ibid*, 403, 404.

(2) 42e Séance, 21 octobre.

lui rappelant avec raillerie que lui, Jezierski, « voulant avec « son gendre obtenir des avantages dans la foule des concur- « rents, lors la distribution des villages des Jésuites, » il avait fait certaines dénonciations secrètes sur des choses connues déjà depuis longtemps par la commission. Il termina son discours sophistique par cette pompeuse élégie. « La commis- « sion distributrice dépose au pied du trône de Votre Majesté « la douleur profonde qu'elle éprouve pour l'injure faite à la « pureté de ses intentions et à la sincérité de toutes ses « démarches. Oui, Sire, cette commission se met sous votre « protection avec la ferme confiance que Votre Majesté « daignera, ainsi que les Illustres États, approuver tout ce « qu'elle a fait. La vertu et la justice se rendront ainsi un « mutuel et glorieux témoignage et les bons citoyens trouve- « ront là un exemple pour offrir leur concours aux fonctions « les plus difficiles, quand le bien public le demande, sans « crainte des critiques non méritées qui doivent surgir tôt ou « tard » (1).

8. La diète cependant, indignée du cynisme de l'orateur, ne voulut pas entendre parler de la confirmation des actes de la commission distributrice. Inutile fut l'apologie de l'évêque Massalski et de Szydłowski, castellan de Żarnów, qui demanda qu'au lieu de calomnier les membres de la commission, on leur intentât un procès devant les tribunaux de la diète. « Mais il se fit du tumulte et longtemps la Chambre fut dans « le trouble ». Le roi s'interposa et on donna lecture du projet de Młodziejowski, demandant la confirmation des actes de la commission, projet qui rencontra une forte opposition. Le discours sage et solide d'Antoine Małachowski, député de Posen, fit surtout une grande impression. Il s'étendit longuement sur l'importance de l'éducation nationale, qu'il voulait voir fondée avant tout sur la foi.

(1) *Ibid. Journal de la diète*, 418.

« Les revenus des biens des Jésuites, dit-il, paraissent tout « à fait suffisants pour atteindre ce but. Ils avaient des « maisons établies dans tous les palatinats ; ils tenaient en « leurs mains à peu près l'éducation de toute la jeunesse du « pays ; ils ornaient leurs églises et les agrandissaient ; et « partout ils nourrissaient et habillaient des cinquantaines et « quelquefois même des centaines de personnes. Tout ce « qu'ils avaient est resté après eux ; que dis-je ? nous possé- « dons davantage, car on a dû augmenter le mobilier. Pour- « quoi tout cela ne suffirait-il pas à l'éducation aujourd'hui ? « S'il y a déficit, ne faudrait-il pas voir en cela un châtiment « du Ciel, qui nous punit pour avoir fait un usage inconve- « nant des objets destinés à une meilleure fin ? *Et l'argente- « rie enlevée aux églises, qui fera moins le profit de la Répu- « blique qu'elle n'augmentera probablement la honte d'un « royaume orthodoxe depuis huit siècles*, puis-je ne pas en « parler ? Dans tout royaume, la saine politique fait un de- « voir d'observer avant tout les lois de l'honneur et de res- « pecter la religion..... Que dira la postérité en voyant que « chez nous, dans un siècle si éclairé, chez un peuple entiè- « rement chrétien, les églises ont été pillées, les autels dé- « pouillés, que les vases consacrés aux plus saints mystères « et aux rites de la foi, ont servi sans aucune répression aux « usages les plus communs, suivant les indignes caprices « d'un orgueil dissolu et cupide ? (1) N'est-ce point là proba-

(1) Ce serait une erreur de croire que, dans les églises des Jésuites, on n'en-leva que l'argenterie de luxe ou les ex-voto. On ne fit point grâce aux calices qui s'y trouvaient ordinairement au nombre de dix-huit et davantage ; on laissa les deux ou trois plus communs.

Dans les endroits où les ciboires et les ostensoirs étaient les plus nombreux, on n'en laissa qu'un seul. Nous ne parlons point des chandeliers d'argent, des lampes, etc. En un mot, la commission distributrice prévint de quelques années Joseph II, dans le pillage des églises des Jésuites. Le plus triste, c'est que Malachowski fut le seul à élever la voix contre ces sacrilèges ; encore ne fut-il pas écouté. Cependant l'argenterie des Jésuites qui entra dans la caisse

« blement la cause principale de la colère du Très-Haut, qui « s'appesantit sans relâche sur notre patrie? L'injure qui « s'adresse à la Divinité, le mépris des choses saintes, l'aban- « don et la ruine des temples nombreux étaient blâmés même « dans le paganisme. » Il demanda donc que l'on remît à la commission d'éducation des sommes correspondantes à l'argenterie enlevée (1).

9. Après ce discours, le roi réunit le conseil de ses ministres, et prenant pour lui le rôle de Neptune :

Sed motos præstat componere fluctus,

conseilla de signer le projet de Michel Poniatowski, évêque de Płock, qui transportait à la commission d'éducation les pouvoirs des deux commissions, distributrice et judiciaire ; et d'un autre côté, donnait une approbation aux actes de ces deux dernières commissions. C'est ce qui arriva : les ministres suivirent le conseil du roi, ainsi que la diète tout entière (2), et nous lisons dans les *Volumina legum :*

« En vertu du droit concédé à ce tribunal, les commissions « distributrices des deux nations cesseront à l'avenir toutes « leurs fonctions ; les greffiers de ces commissions devront « donc, dans l'espace de quinze jours, porter aux archives de « la commission d'éducation, toutes les dispositions, actes, « papiers, comptes, concernant les biens-fonds, les capitaux, « les ventes des maisons, de constructions, de terrains dans « les villes, de mobilier, d'argenterie dans les églises et col- « légiales, de meubles et de matériel dans les propriétés ;

de l'éducation, s'élevait, pour la Couronne à 379,782 fl. pol., pour la Lithuanie à 166,782 fl. pol. (Voyez *Journal de la diète*, 1780, p. 84).

(1) *Journal de la diète*, 1776. L'évêque Woronicz répétait souvent : « Nous « avons dépouillé les églises de Dieu, nous avons pris les biens ecclésiasti- « ques ; et Dieu a permis qu'on nous dépouillât de notre patrie et qu'on nous « l'enlevât. »

(2) *Session* 43, 22 octobre.

« les greffiers jureront qu'ils ne cachent pour le retenir,
« aucun des papiers à eux remis et recevront une quittance...
« Quant à ce qui regarde la recherche des propriétés amoin-
« dries des Ex-Jésuites, nous déclarons que tout homme qui
« connaîtrait et pourrait prouver le tort fait à ces biens, doit
« en informer la commission d'éducation. Cette commission,
« taisant le nom du délateur, recommandera à son chargé
« d'affaires de prendre des informations, nommera s'il le
« faut des commissions *ad locum delicti;* si elle recouvre
« quelque chose, elle en donnera la dixième partie au dénon-
« ciateur caché ; et si le délateur consent à se présenter et à
« faire publiquement sa dénonciation, il recevra le quart de la
« valeur recouvrée (1). »

Je ne saurais dire si cette loi fut jamais appliquée ; elle restera cependant à jamais comme une tache dans la législation polonaise, comme le témoin de la profonde immoralité de la société.

10. Quoi qu'il en soit, ce moyen sauva le reste des biens des Jésuites. Les hommes qui siégeaient dans la commission d'éducation, étaient trop justes et trop équitables pour suivre les traces de la commission distributrice. Ils n'acceptèrent du moins aucune pension pour eux-mêmes. La commission de la diète de 1778 leur octroya de grandes louanges, tant pour la direction qu'ils donnaient aux études, que pour l'exactitude et la conscience qu'ils apportaient à régler leurs comptes. La commission d'éducation fonda en effet quelques pensionnats pour la noblesse pauvre et une école normale de professeurs. Le roi lui-même reconnut publiquement ses services.

« La commission d'éducation nationale, dit le compte-
« rendu de la diète, en refusant toute pension et en travail-
« lant à perfectionner la génération qui doit nous suivre, a

(1) *Vol. leg.*, VIII, 861.

« donne un grand exemple et réalisé des avantages qu'il est « impossible de contester ; les bons résultats déjà obtenus « par elle ont grandement réjoui le cœur du roi, et Sa Majesté « se plaît à rendre aux travaux de cette commission la jus- « tice qu'ils méritent » (1).

Dans le témoignage remis à la commission d'éducation pendant cette même diète, les États, comme épouvantés par le gaspillage de la commission distributrice, portèrent *legem curiatam* qui fut volontiers acceptée et approuvée pour toujours par la commission, à savoir « qu'aucun des commis- « saires ne pourrait rien recevoir, ni en espèces, ni en nature, « de ce qui avait appartenu aux Jésuites » (2).

(1) *Journal de la Diète*, 1778 (*Ms.* in fol. *Bibl. Ossol.*, n° 1804, p. 17).

(2) La commission obtint de pareils éloges dans les diètes de 1780 et 1782 ; dans cette dernière, elle fut louée spécialement par Mgr Garnycz, évêque de Culm, président de la commission d'examen; il porta jusqu'au ciel le nouveau système d'éducation et condamna l'ancien, dans lequel lui-même, comme il l'avouait, avait été élevé.

Cependant la commission eut à essuyer des reproches de la part des autres députés ; Górski, député de la Samogitie, demanda que l'on rendit compte, non pas en un bloc, comme on l'avait fait jusque-là, mais en détail de l'administration des biens des Jésuites en Lithuanie. Il était arrivé en effet que l'on avait assigné 100,000 fl. pol. pour la faculté de médecine à Vilna, dont le professeur n'avait à instruire qu'un petit nombre de chirurgiens, tandis que les honoraires annuels de tous les professeurs en province ne dépassaient pas de beaucoup cette même somme. Cette attaque provoqua un grand trouble dans la diète. En revanche, dans la diète suivante, Mgr Kossakowski, évêque de Livonie, loua « *nullo contestante* » la commission, des actes de laquelle Kiciński, député de Cersk et secrétaire de la délégation, venait de faire un rapport très étendu. Il insista surtout pour que l'on suppléât au manque d'Ex-Jésuites, par des professeurs formés dans les académies de Vilna et de Cracovie. (*Journal de la diète*, 1782 et 1784, p. 79, 92, 139, 141, 152).

Chose à noter : tandis qu'en Galicie le chiffre de la pension payée aux Ex-Jésuites infirmes diminuait chaque année, au contraire cette pension augmentait en Pologne.

Ainsi, dans les années 1776-1778, cette somme montait à 242,322 fl. pol.

Dans les années 1778-1780, elle atteignit le chiffre 341,839 fl. pol.

Dans les années 1780-1782, on paya 367,612 fl. pol. etc.

La raison, c'est que beaucoup de professeurs, non seulement Ex-Jésuites, mais Basiliens, Piaristes, Académiciens, usés par le travail ou par les années, se présentaient pour recevoir une pension ; et la commission se montrait plus généreuse à l'accorder que le gouvernement autrichien.

CHAPITRE VIII

État déplorable des mœurs et de l'enseignement en Pologne, après la destruction de la Compagnie de Jésus

1. La Compagnie de Jésus détruite, l'incrédulité et l'immoralité se donnent libre carrière en Pologne.
2. Clément XIV, effrayé du mal, réclame la médiation de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche.
3. A qui revient l'honneur du mouvement réformateur (1775-1788).
4. Vices de l'éducation publique.
5. Remontrances inutiles de Clément XIV.
6. La noblesse se défie des nouvelles écoles.
7. Première idée du retour des Jésuites.

1. Ainsi donc *Nec locus ubi Troja fuit !* pouvons-nous dire avec le poète. Dix ans après le bref *Dominus ac Redemptor*, il ne restait pas même trace de la grandeur de la Compagnie de Jésus en Pologne ! La foi et les mœurs y gagnèrent-elles ? L'enseignement, la science et l'éducation publique y trouvèrent-ils des avantages ? Un an après la destruction, le nonce Garampi écrit au cardinal Pallavicini : « L'"état de l'Église de « Pologne, tant dans les provinces cédées à la Prusse et à la « Russie que dans le Royaume lui-même, devient de plus en « plus triste, par suite de l'inertie et de l'impiété du roi et « des représentants de la nation. » Clément XIV s'efforça, par les plus pressantes exhortations, d'exciter ce prince et

de stimuler sa conscience endormie, mais les paroles du chef de l'Église furent impuissantes à réveiller cette âme avilie, qui n'avait plus d'attention qu'aux intérêts terrestres. En face de cette honte, sous laquelle gémissait la Pologne, on se faisait gloire à Varsovie de l'incrédulité la plus éhontée ; elle était, s'il est possible, plus audacieuse qu'à Paris. Un polonais osa dédier à Poniński, maréchal de la diète, un poème dans lequel la religion chrétienne était tournée en dérision de la manière la plus révoltante. Le nonce adressa une protestation solennelle au roi, en demandant que tous les exemplaires de ce libelle fussent confisqués et l'auteur et l'imprimeur punis. La première partie de sa requête fut accueillie, mais on s'excusa de satisfaire à la seconde, par l'impossibilité prétendue d'en pouvoir découvrir l'auteur ; l'imprimeur de son côté se défendait, en affirmant hautement que d'illustres personnages l'avaient contraint à publier cette œuvre impie (1).

Les soirées, les bals masqués, les théâtres, les jeux de hasard et les amusements de toute sorte, véritables orgies exécutées sur le tombeau de la patrie : voilà où allait s'engloutir l'or moscovite, reçu pour trahir le pays et abandonner les intérêts de la religion, au profit des dissidents et des schismatiques.

On voulut étouffer les remords de la conscience, oublier la honte de la trahison dans des débauches effrénées. La foi était remplacée par la superstition et les mystifications ; on consultait les devins, les aventuriers, qui, sous le nom de coptes, de maçons et d'alchimistes, parcouraient le nord de l'Europe orientale.

Le célèbre Moszyński, maître de loge, travesti en grand copte, attira à lui les dames de Varsovie, et par ses habiles mystifications, se joua d'elles jusqu'au scandale. On se plut, on se délecta dans la fange et l'ignominie de l'immoralité.

(1) Theiner, *Pontificat*, II, 433.

Les intelligences, aussi bien que les mœurs, retournaient au paganisme. On vantait les inspirations classiques de la mythologie grecque; on s'extasiait, par un sentimentalisme de convention, sur les malheurs d'Adonis ; on décrivait en prose et en vers les grâces de Vénus et de Cupidon ; on dépensait de fortes sommes d'argent à décorer les salons et les jardins de statues nues des héros de l'Iliade, de nymphes et de satyres demi-nus. Des femmes décolletées presque jusqu'à la ceinture et les cheveux en désordre, provoquaient à la sensualité. Toutes ces dames du grand monde étaient, selon l'expression spirituelle de la castellane Kossakowska, « sans dignité et sans pudeur. »

A l'exemple du roi, non seulement les jeunes gens, mais les hommes d'un âge déjà avancé et des pères de famille se procuraient de petites maîtresses, qu'ils faisaient venir de Vienne et de Constantinople.

Varsovie reproduisait Rome païenne avec toute sa corruption et son impudeur; et l'époque où cette immoralité atteignit à son plus haut période, coïncide exactement avec les années qui s'écoulèrent entre le premier et le second partage de la Pologne.

On dirait que la destruction des Jésuites renversa la digue qui retenait ce débordement d'immoralité ; déjà il pénétrait jusque dans les châteaux de la petite noblesse. Quels services n'aurait pas rendus, en pareille circonstance, une réunion de religieux distingués par leur science et leur vertu ? C'est un phénomène digne de remarque, qu'après la destruction de la Compagnie de Jésus, régna, dans toute l'Europe, une corruption de mœurs effrénée et une incrédulité générale, qui en France produisit la Révolution, en Allemagne et dans les autres États devint l'alliée d'une politique sans conscience à l'extérieur et d'un gouvernement despotique et démoralisateur à l'intérieur. En Pologne, cette immoralité, cette incrédulité facilitèrent le démembrement du pays, qui ne pouvait

s'effectuer que dans un siècle aussi corrompu, dans une société aussi avilie ; elles dépouillèrent de sa gloire cette « République chrétienne » à l'heure de sa chute. Il faut déposer les préjugés et prendre les choses comme elles sont.

En Pologne comme ailleurs, une réunion de deux mille hommes, animés d'un même esprit, suivant une même direction dans le ministère sacré et dans les collèges, influait bon gré mal gré sur la moralité de la société ; c'était une puissance avec laquelle devait compter le nouveau paganisme, qui revendiquait pour lui le droit de cité et voulait imposer ses lois.

2. Il peut se faire que la Compagnie de Jésus, effrayée par les événements de l'occident, menacée dans son existence, ne déployât point une résistance aussi énergique qu'on aurait dû l'attendre, si elle avait été assurée de son existence, et appuyée par le Saint-Siège, à la protection et au secours duquel elle avait tout droit ; mais il est vrai aussi que le nouveau paganisme, appelons-le comme on voudra, philosophie ou maçonnerie, n'aurait point agi avec une pareille audace, avec une telle impétuosité, s'il n'avait été aidé par les monarques, s'il n'avait rencontré l'assentiment et les complaisances, inconscientes peut-être, mais entièrement évidentes d'un pape. Aussi, après avoir enlevé, par la destruction de la Compagnie, une digue puissante qui protégeait l'Église et la moralité ; après avoir ouvert les portes au nouveau paganisme, Clément XIV, effrayé du mal qui se faisait en Pologne, dut avoir recours à Marie-Thérèse, oubliant que, même dans les états de cette princesse, les affaires de l'Église et de la religion commençaient à prendre la même tournure (1). Cependant le choix de Marie-Thérèse, c'est-à-dire de son ministre plénipotentiaire, le baron de Kaunitz, pour défendre les intérêts de l'Eglise en Pologne, nous fait dire invo-

(1) THEINER, Dépêche du 30 mars 1774. *Ibid*, 434.

lontairement avec l'orateur romain : « *O præclarum custodem ovium, hunc lupum !* » (Oh! l'excellent pasteur que le loup !). En réalité, l'Impératrice ne gagna rien, en intercédant par son ambassadeur à Pétersbourg, le baron Rewitzky, en faveur de l'Église de Pologne ; comme aussi ne servirent de rien les lettres du pape au roi et aux États de la République, dont nous avons parlé plus haut (1).

3. Cependant un travail de restauration s'opérait dans le pays et les historiens indiquent les années 1775-1788 comme l'époque de la métamorphose politique de la Pologne. On peut déjà voir plus d'ordre et d'organisation dans les diètes. Déjà les diétines sont plus calmes et plus intelligentes à recevoir les projets qui regardent le gouvernement ; le besoin de l'hérédité au trône et d'un gouvernement plus fort est de plus en plus compris par l'ensemble de la noblesse.

A qui faut-il en reporter l'honneur ? A la majeure partie de la nation, à la noblesse de province, qui était encore saine, grâce à l'éducation des Jésuites, et n'était point encore empoisonnée par le souffle de l'incrédulité; chez elle régnait encore la « simplicité patriarchale des mœurs, » comme le dit Wybicki, écrivain qui du reste est le moins favorable aux Jésuites. Il y avait donc en Pologne le fonds nécessaire pour de sages réformes politiques ; il y avait des matériaux puissants et de bon aloi, pour construire l'édifice durable d'une Pologne monarchique constitutionnelle.

Il ne faut pas encore oublier que plus de la moitié des écoles, surtout en Lithuanie, restaient sous la direction des Ex-Jésuites, que l'on traitait avec dédain d'obscurantistes et d'ignorants.

Les hommes qui dirigeaient cette réforme politique, qui en étaient l'âme, comme Niemcewicz et Wybicki, étaient sans doute des gens de bonnes mœurs, d'une haute intelligence et

(1) *Mon. Reg. Pol. et Lith.*, T. IV.

d'un grand patriotisme ; mais, infectés déja du venin philosophique, ils appuyaient leurs travaux, non sur des principes assurés, non sur la sainte Église, mais sur des combinaisons compliquées et des intérêts politiques. Quand ces combinaisons rencontrèrent de la résistance et définitivement avortèrent, ces hommes perdirent la tête, incapables qu'ils étaient, soit d'inspirer à eux-mêmes ou aux autres de la confiance dans la bonté de leur cause, soit d'y trouver l'énergie nécessaire contre les contradictions.

D'un autre côté, ceux qui dans les diétines agissaient contre la réforme, ceux qui paralysaient l'activité de la diète de quatre ans (1788-1792), et qui, voyant la déloyauté de leurs voisins, s'appliquaient principalement à retarder et par là même à rendre inutile la constitution de mai : c'étaient des hommes appartenant en majeure partie et presque exclusivement au camp du paganisme nouveau, philosophes dans leurs principes et dans leur vie privée.

Pour s'en convaincre, il suffit de prendre en main les registres de la confédération de Targowica, où se trouvaient réunis tous ces excellents patriotes.

4. L'éducation publique de cette époque était, elle aussi, un obstacle à la véritable réforme du pays. En effet, si elle l'emportait sur l'ancienne éducation des Jésuites par l'étendue des programmes, en revanche elle donnait beaucoup moins de garanties pour la moralité et les principes religieux. Sans doute, les collèges de ce temps-là, qui se trouvaient sous la direction des Ex-Jésuites et des religieux, comparés avec l'éducation sans nerf et sans foi d'aujourd'hui, paraîtront trop jésuitiques et trop catholiques ; mais le nombre des Ex-Jésuites diminuait chaque jour. Ils étaient remplacés par de jeunes professeurs venus de l'étranger et de l'académie de Cracovie, réformée par Kołłątaj, prêtre démagogue ; c'étaient donc des gens de greffe nouvelle, sans fermeté dans

leurs principes religieux, quand ils n'étaient pas complètement sans religion. Les Piaristes eux-mêmes, qui s'affichaient ouvertement comme gens du parti avancé, ne pouvaient être goûtés de la noblesse de « vieille date ». De plus, il y avait une étonnante contradiction entre les tendances de l'enseignement et les livres scolaires, c'est-à-dire entre le côté moral et le côté scientifique de l'éducation. On avait pour but d'inspirer à la jeunesse des idées monarchiques, de nourrir en elle le sentiment des obligations d'un citoyen obéissant aux lois d'un État « bien gouverné » ; et comme livres de classe on mettait entre les mains de la jeunesse les ouvrages traduits ou transformés des révolutionnaires français. Ecoutons là-dessus Mickiewicz, qui, étudiant à Vilna où le système de la commission d'éducation dura jusqu'à 1825, pouvait porter un jugement compétent :

« La commission d'éducation, dit-il, publia des lois appuyées « sur des maximes très libérales. On ouvrit dans tout le « pays, pour toutes les classes de la nation, des académies, « des gymnases, des écoles ; on combla de grands privilèges « la jeunesse qui étudiait ; on s'efforça de l'exciter par tous « les moyens. *Mais tout ce grand édifice de civilisation ou « d'instruction publique n'avait de fondement* dans aucune « vérité morale, dans aucun dogme général. On fit venir des « pays étrangers des ouvrages qui devaient servir comme « livres élémentaires. Ces livres, écrits par des philosophes « encyclopédistes, se trouvaient en contradiction flagrante « avec l'éducation religieuse, restée encore entre les mains « du clergé. La logique, les sciences exactes et tout ce qu'on « enseignait dans les écoles, était déjà expliqué selon les « principes du matérialisme. Les manuels abrégés de l'his- « toire, extraits d'ouvrages composés par les républicains « étrangers, nourrissaient la jeunesse de maximes respirant « la haine de la monarchie ; et à côté de cela, on s'efforçait « de représenter aux élèves la puissance royale comme le

« seul moyen de salut pour la République. Telle fut l'éduca-
« tion que l'on donna pendant vingt ans à la jeunesse, qui,
« la tête farcie de notions confuses, devait prendre la direc-
« tion du pays en entrant dans le monde et réorganiser la
« Pologne. C'est de cette jeunesse que se composa plus tard
« en majeure partie, la diète de quatre ans, appelée la
« Grande Diète » (1).

C'était donc là une éducation encyclopédique, superficielle, si l'on regarde les matières enseignées et les maximes dont on nourrissait la jeunesse ; éducation sans contredit meilleure que celle d'aujourd'hui, mais bien inférieure, sous le rapport du moins de la moralité et des principes, à l'ancienne éducation des Jésuites. On prit à ces religieux le règlement et le code des études, on garda les anciennes pratiques de piété ; mais ce n'était déjà plus qu'une forme vaine, à laquelle manquait l'esprit qui vivifie. Il n'en pouvait être autrement, quand le corps des professeurs se composait d'éléments hétérogènes, souvent contradictoires, et quand les aumôniers étaient ordinairement des prêtres « du progrès ».

5. Clément XIV, il est vrai, par son bref du 18 décembre 1773, invita le roi, en louant « sa prudence », à laisser sous l'autorité des évêques non seulement la théologie et le droit canon, mais encore les autres études, pour l'esprit et la direction de l'enseignement ; il l'avertit de ne point admettre de maîtres qui n'eussent fait auparavant profession de foi catholique entre les mains de l'évêque ; il écrivit aussi au président de la commission, qui pour lors était l'évêque Massalski, afin qu'il conservât soigneusement à l'Église la suprématie sur l'éducation publique (2). Mais ces beaux conseils ne furent point entendus par le roi, éclairé sans doute, mais trop peu religieux, ni par cet évêque corrompu.

(1) *Littérature slave*, 2e Cours, leçon 26.
(2) THEINER, *Pontificat*, tom. III, p. 275, 276.

6. Aussi la noblesse vit-elle avec défiance le nouveau système et envoya-t-elle tout d'abord avec beaucoup de réserve ses enfants aux écoles; faute cependant d'autres moyens d'éducation et voulant instruire ses fils, elle les livra à ces nouveaux maîtres, bien qu'ils ne lui inspirassent point de confiance.

La même chose se répète encore aujourd'hui dans toute l'étendue de l'ancienne Pologne. Les écoles russes et prussiennes sont antinationales et anticatholiques; les écoles de Galicie sont à demi-athées et sans discipline; et cependant toutes sont remplies de jeunesse polonaise. « Que faire, disent les parents, puisqu'il n'y a pas d'autres écoles? » et ils y envoient leurs enfants; mais ils craignent à bon droit que, sans y puiser beaucoup de science, ils n'y perdent leur vertu et leur foi.

7. Le crédit des écoles de la commission d'éducation était si faible en Pologne, que les Ex-Jésuites, connaissant cette disposition de la noblesse, renouvelèrent, à l'époque de la diète de quatre ans, leur déclaration de 1773 et se montrèrent disposés à prendre de nouveau la direction des collèges, sans exiger de pension, ou se contentant d'une pension insignifiante, et sans témoigner le moindre désir qu'on leur rendit leurs anciennes propriétés.

Les diétines reçurent avidement cette déclaration. Il ne faut pas cependant oublier ici une circonstance qui plaidait, sans qu'on s'en doutât, la cause des Ex-Jésuites. Le soin et l'ordre qu'ils mettaient dans l'entretien des églises et dans la célébration des solennités religieuses, étaient connus du monde entier. On interpréta la chose en mal, on la regarda comme une manière de plus de tromper et de séduire les esprits par les fausses apparences de piété; en réalité cependant cette sollicitude pour la gloire de la maison de Dieu, procédait de

ce même esprit sacerdotal et apostolique qui vivifiait chacun des travaux, chacune des occupations des Jésuites et qui leur gagnait étonnamment et captivait en leur faveur les cœurs de la noblesse catholique. Or, après la destruction de la Compagnie, ces églises magnifiques, au service desquelles on avait vu parfois jusqu'à vingt prêtres, étaient maintenant dépouillées de leurs vases sacrés et de leurs ornements, n'avaient qu'un prêtre et quelquefois même personne pour les desservir, et présentaient la triste image de l'incurie et de l'abandon. Le gentilhomme, accoutumé aux pompeuses cérémonies et aux splendeurs de la maison de Dieu, regrettait les unes et les autres et se disait avec douleur : « Ce n'était pas ainsi du temps des Pères Jésuites !... » et ce souvenir évoquait involontairement en lui le désir ardent du retour de ces Pères.

Les Ex-Jésuites le savaient et certainement ne se faisaient pas faute d'entretenir ces dispositions dans la nation. Le résultat fut que, dans la diète de Varsovie (1788-1790), on se consulta pour savoir s'il ne serait pas bon de demander au Saint-Siège le retour des Jésuites en Pologne.

Grâce à l'obligeance du P. Kalinka, je puis donner sur ce projet des détails intéressants et peu connus jusqu'ici.

CHAPITRE IX

La grande diète (1788-1792) et la question du rétablissement des Jésuites

1. La grande diète et les diétines.
2. La question du retour des Jésuites traitée dans les diétines de 1788 et 1790.
3. Les Ex-Jésuites s'offrent à reprendre gratis leurs anciens travaux.
4. Alarmes du nonce Saluzzo.
5. Vrai motif de l'offre présentée par les Ex-Jésuites.
6. Réponse aux littérateurs modernes et autres accusateurs de la Compagnie.
7. Causes qui rendaient irréalisable le projet des diétines.
8. Discours du castellan Lipski à la diète pour demander le retour des Jésuites.
9. Les Jésuites ennemis nés de toute révolution.
10. Relation du nonce Saluzzo sur le discours de Lipski.
11. La Providence veillait à la conservation de la Compagnie.
12. Joie de la cour de Rome et sa récompense.

1. Ce que nous venons de rapporter se passait au moment où, le terme de deux ans expiré pour la diète de 1788, on décréta de ne point la considérer comme terminée, mais de la reprendre le 18 décembre 1790, c'est-à-dire de la regarder comme durant encore. On résolut seulement de l'augmenter, en y admettant un nombre double de députés. Dans ce but, on tint les diétines provinciales en octobre et en novembre 1790. Il s'agissait surtout de sonder dans ces dié-

tines la volonté de la nation au sujet de l'hérédité du trône et de l'abolition du *liberum veto*. On leur rendit aussi le caractère des anciennes diétines déjà oubliées; car on y discuta, outre les deux questions ci-dessus mentionnées, d'autres affaires agitées et non terminées dans la diète générale.

Voici quelques-unes des questions proposées :

Abolir les abbayes et vendre leurs biens au profit du trésor.

Enlever leurs biens aux évêques, *salvis modernis possessoribus*, et leur assigner une pension de 100,000 fl. pol. (Le primat devait avoir le double) ;

Réorganiser le clergé, en particulier les religieux, qui, de nouveau inquiets sur leur existence, se montraient disposés et s'offraient à l'envi pour enseigner dans les écoles primaires et secondaires.

2. Déjà dans les diétines de 1788, des voix nombreuses s'étaient fait entendre en faveur du retour des Jésuites. C'est que l'enseignement de la commission d'éducation, comme nous l'avons dit, ne paraissait pas donner assez de garanties; c'est que surtout, avec l'indifférence religieuse puisée dans les écoles, la corruption de Varsovie pénétrait déjà jusqu'au cœur de la société, dans la cour des grands et dans les manoirs de la noblesse. On n'était cependant point sans inquiétude, car l'épuisement du trésor public rendait impossible la restitution de leurs biens aux Jésuites ; et pourtant il ne pouvait être sans cela question de les rappeler dans les collèges.

En 1790, à l'occasion des projets envoyés par la diète aux diétines, on agitait la question du retour des Jésuites plus fréquemment encore et avec plus d'ardeur; mais de nouveau se présentait comme obstacle la reddition de ses biens à la Compagnie de Jésus.

3. Les anciens religieux, dispersés dans les collèges, les

provinces, les chapellenies et les maisons particulières, résolurent, sur l'initiative de Łuskina, de profiter de cet état de choses. Ils s'entendirent entre eux et soumirent à l'examen de la République un écrit qui fut lu dans beaucoup de diétines et dont voici la teneur :

Offre présentée à la République par les Ex-Jésuites, en 1790, *en vertu de laquelle ils se dévouent au service de la religion et de l'enseignement.*

« Notre nation polonaise, qui, grâce à Dieu et aux États de « la République, après s'être réunie en diète générale, en « est venue à l'éclat qu'elle possède actuellement, parmi « d'autres projets de grande importance et d'utilité pour la « République, a présenté aussi le suivant, publié dans les « journaux :

« Les Palatinats ne voudraient-ils point que la République « fît les démarches convenables auprès du Saint-Siège, pour « obtenir le retour de l'Ordre des Jésuites, si nécessaire à « l'enseignement de la jeunesse, surtout dans un siècle où « la corruption gagne tout les jours de plus en plus ? »

« En vertu de ce projet, les membres de l'ancienne Com-« pagnie de Jésus, qui vivent encore (et leur nombre est « assez considérable), soupirant toujours après leur ancienne « vocation et désireux comme autrefois de servir la Répu-« blique, manifestent dans le présent écrit leurs vœux et « désirs sincères.

« Comme ces Ex-Jésuites, en vertu du bref pontifical et « de la diète de 1773, se sont dépouillés de tous leurs biens, « de leurs églises et même de leurs maisons, aujourd'hui « ils apportent en offrande à République la seule chose qui « leur reste au monde, leurs propres personnes.

« Lorsqu'en 1773, pendant la diète de délégation, arriva « le bref pontifical supprimant la Compagnie, les membres « de cet ordre qui se trouvaient en Pologne, désirant conser-

« ver leur vocation et continuer les travaux que leur ordre « exerçait depuis près de deux siècles auprès de la jeunesse, « en la formant aux sciences et aux bonnes mœurs, déclarè- « rent, par la bouche du recteur du collège de Varsovie (le « P. Wyrwicz), encore vivant aujourd'hui dans cette ville, « qu'ils étaient prêts à donner tous leurs biens, tout leur « argent, en un mot tout leur avoir, à la seule condition que « le bref ne serait point exécuté en Pologne. Ils se contente- « raient, disaient-ils, d'une pension quelconque et même ils « n'en demanderaient aucune, se reposant sur la Providence « divine et sur la générosité des citoyens, surtout de ceux « pour les enfants desquels les Jésuites avaient accoutumé « de se dévouer dans leurs collèges. Ainsi les premiers reli- « gieux de l'ordre qui vinrent dans le pays, bien qu'étran- « gers et inconnus, n'avaient pas été déçus dans leur foi « en la Providence de Dieu et en la bienveillance de la nation, « puisque, entrés en Pologne sans rien posséder, ils avaient « été très généreusement pourvus de tout par un grand nom- « bre de citoyens.

« On n'a point eu égard cependant et l'on n'a point prêté « l'oreille à cette offrande et à cette prière des Jésuites à la « diète de délégation ; et dès que le bref du Pape fut reçu en « Pologne (il y a près de dix-sept ans), les Jésuites se disper- « sèrent. Dans l'espace de ces dix-sept années, beaucoup « d'Ex-Jésuites sont morts, beaucoup ont choisi une autre « carrière. Malgré cela, il en est encore un grand nombre « qui persévèrent dans le désir exprimé plus haut. Dans « le cas où, sur la représentation des États de la Républi- « que réunis actuellement en diète, le Saint-Père daignerait « rétablir les Jésuites en Pologne, ils sont disposés à repren- « dre de nouveau les travaux du saint ministère et des « collèges, sans exiger aucunement la restitution de leurs « propriétés, sommes d'argent ou autres biens quelconques, « ne désirant pas même de pension, mais s'abandonnant

« entièrement (comme il a été déjà dit) à la Providence de
« Dieu et à la bienveillance des citoyens, qui, les voyant à
« l'œuvre dans les églises et dans les classes, jugeront faci-
« lement si les Jésuites méritent leur appui.

« Il est sans doute difficile de trouver à plus bas prix des
« ouvriers pour la vigne du Seigneur et des professeurs pour
« les classes, puisque ceux-ci ne demandent rien au trésor
« public et ne tirent rien par force des citoyens. Pendant plus
« de deux siècles, ils ont donné des preuves de leur capacité
« en ce genre.

« L'ordre des Jésuites a été détruit en Pologne, malgré
« l'avis contraire de la majeure partie de la nation, à l'épo-
« que du plus grand abaissement de la République ; bien
« plus, à l'heure même du démembrement du pays. Puisque
« maintenant la République commence à se relever, grâce
« aux actes et aux conseils salutaires des États confédérés,
« la République pourrait aussi rétablir cet ordre pour le bien
« public (1).

4. En réalité, comme le rapporte M. du Caché, dans une dépêche du 20 novembre 1790, la diétine de Varsovie, qui fut assez paisible et choisit des députés dans l'esprit du parti royaliste, décréta, dans le quatrième article de l'instruction qu'elle leur donna, « la destruction de la commission d'édu-
« cation et la reprise de ses fonds. Ce dernier point, ajoute
« M. du Caché, est frappant, puisque les Ex-Jésuites acceptent
« de se charger de l'éducation publique, sans réclamer les
« biens qu'on leur avait enlevés. »

Quatre jours plus tard, ce même ministre rapporte que « beaucoup de diétines, dans lesquelles on avait répandu
« l'écrit des Ex-Jésuites, cité plus haut, avaient chargé leurs

(1) *Rapport de M. du Caché, plénipotentiaire d'Autriche à Varsovie, en date du 20 novembre 1790.* — (Archives du Vatican). *Hist. Albo-Russæ Soc.* T. II, ch. 75-77.

« députés de demander, dans la diète de Varsovie, le retour des « Jésuites en Pologne » (1). Le nonce Saluzzo mande la même chose, le 24 novembre 1790, au cardinal-secrétaire Zelada et ne cache point le grand ressentiment qu'il en a : « Nous ne pou- « vons nous flatter, dit-il, que la disposition des esprits s'a- « méliore par la suite dans la diète. Les projets ultérieurs « d'innovation nous sont déjà connus par nombre d'instruc- « tions données aux députés dans les diétines..... Dans la « majeure partie des instructions, on a recommandé aux « députés d'insister sur le retour des Jésuites. Je joins à ma « lettre un article des instructions de la diétine de Varsovie. « Toutes les autres diétines ressemblent à celle-là, et je vous « envoie en même temps le projet soumis à la diète par les « Ex-Jésuites. Je prévois qu'il ne sera point si facile d'empê- « cher cette supplique d'arriver au Saint-Père, mais son « résultat m'inquiète moins que la question des abbayes « (que l'on voulait détruire) » (2).

5. Examinons au point de vue strictement historique, ce projet de rétablir la Compagnie en Pologne. Cette offre présentée par les Ex-Jésuites n'était qu'une nouvelle preuve de l'attachement qu'ils portaient à la Compagnie, attachement qui est toujours la marque des ordres religieux bien disciplinés et vivifiés par l'esprit de l'Église. Dix-sept ans de liberté ne leur ont point fait oublier ces liens qui les attachaient à la Compagnie. C'est là une preuve de la grande vitalité de cet ordre, au moment où Clément XIV fut contraint de le détruire entièrement. Sans aucun doute, ces Ex-Jésuites aimaient leur patrie, ils pouvaient la servir et de fait la servaient encore comme prêtres séculiers : mais ils regrettaient leurs cellules de religieux, les jouissances pleines de charmes que donne la vie commune ; la société douce au delà de toute expression

(1) *Ibid.*
(2) *Archives du Vatican.*

d'hommes intelligents et vertueux, qui, pénétrés d'un même esprit, s'entr'aident mutuellement, et, travaillant dans différentes carrières, n'ont cependant tous qu'un seul but. Celui qui n'a pas connu, qui n'a pas expérimenté cette vie, ne saurait comprendre quel vide laisse après elle la perte de ce bonheur religieux.

Les Ex-Jésuites polonais le regrettaient et cependant ils ne pouvaient en faire mention dans leur écrit à la diète et aux diétines. Ils eurent donc recours à un autre argument, qui ne manquait pas non plus de vérité et montrèrent comment ils pouvaient travailler plus efficacement en bataillon serré pour la gloire de Dieu et pour le bien de la République ; ils dirent, que l'enseignement public qu'ils donneraient, que leurs travaux ne coûteraient rien au trésor ; les fonds de la commission d'éducation pouvaient donc être employés à d'autres ni besoins, par exemple à augmenter l'armée,qui nécessitait tant de dépenses.

6. Qui peut faire de tout cela un crime aux Ex-Jésuites ? Ce désintéressement sincère n'était-il point un acte véritable de sacrifice, qui pouvait servir d'exemple à d'autres ? Les Ex-Jésuites faisaient appel à la providence de Dieu et à la générosité des Polonais : évidemment les littérateurs de métier et les hommes prévenus contre la Compagnie, ne verront en cela que l'ancienne perversité des Jésuites et un nouvel exemple de leurs artifices. « Que l'on nous rétablisse seule-« ment, leur font-ils dire, et nous saurons bien forcer la « noblesse à nous obéir ; nous saurons nous emparer de « leurs consciences et de leurs bourses. »

Il n'en est point ainsi cependant. Les premiers Jésuites, pour lesquels nos littérateurs eux-mêmes sont assez bienveillants, vinrent en Pologne sans autre provision que cette foi en la Providence divine et en la générosité des Polonais ; ils étaient profondément convaincus que leur dévoue-

ment pour la gloire de Dieu et pour le service du prochain, leur mériterait la protection de Dieu et des hommes. C'est avec cette persuasion que les Jésuites ont toujours abordé toute nouvelle entreprise ; et aujourd'hui, au XIX[e] siècle, où d'ordinaire ne se font point de nouvelles fondations, mais où plutôt on détruit les anciennes pour les verser dans le trésor de l'État, les Jésuites, au nombre de 12.000, n'ont point d'autre ressource ni d'autre secret pour s'établir dans les cinq parties du monde.

La proposition faite par les Ex-Jésuites polonais d'enseigner gratis et sans qu'on leur restituât leur ancienne fortune, leur abandon à la Providence de Dieu, prouvaient donc seulement une fois de plus que, malgré les dix-sept années écoulées depuis la destruction générale de leur ordre, ils entretenaient ses traditions, conservaient son esprit.

Il n'était pas possible de donner un démenti plus éloquent à toutes les accusations calomnieuses de cupidité et d'hypocrites intentions, lancées contre la Compagnie de Jésus en Pologne, que par cette offrande de leur propres personnes pour le bien de la religion et des études.

Mais à quoi bon tant de raisonnements ? Le fanatisme anti-jésuitique ne consentira jamais à voir dans cette conduite qu'une habile manœuvre des Ex-Jésuites, pour se rendre maîtres des esprits en Pologne, et par suite pour les abrutir.

De la part aussi de ceux qui, dans les diétines et dans les diètes, soulevèrent la question du retour des Jésuites, aucun attentat ne fut commis ni contre la raison ni contre le patriotisme. Ce n'étaient point seulement des hommes de « vieille date » qui formulaient cette proposition, comme le veut l'auteur des *Annales de la Pologne*, mais aussi ces mêmes partisans et membres actifs de la grande diète, qui votaient pour l'hérédité du trône, pour l'abolition du *liberum veto*, pour la création d'un gouvernement fort et d'une armée

puissante ; c'étaient donc des hommes du progrès et des patriotes. La raison et le patriotisme leur faisaient un devoir d'aviser à une éducation moins coûteuse, qui donnerait une plus grande garantie de moralité. Ils se disaient à bon droit que, si les Ex-Jésuites pouvaient être des professeurs capables sous la direction d'une commission qui, de son côté, s'appropriait en majeure partie le système d'enseignement de la Compagnie, ces mêmes Ex-Jésuites pouvaient être capables aussi, sous la direction d'un ordre éprouvé pendant plus de deux siècles dans cet art si difficile de l'éducation ; et de plus, dans ce nouvel état de choses, la République n'aurait rien ou presque rien à payer, ce qui méritait bien considération.

7. Pouvait-on s'attendre cependant à voir ce projet réussir ? La supplique même des États de la République, au sujet du retour des Jésuites, pourrait-elle être écoutée si on la présentait au Saint-Père ? Malheureusement on doit répondre que non. Pie VI ne pouvait rétablir les Jésuites en Pologne, sans attirer par là même sur le Saint-Siège la colère des cours d'Occident, surtout de celle d'Espagne. A la veille du renversement de leurs trônes par la Révolution, les monarques d'occident, dépouillés toujours de plus en plus de leur autorité par les ministres et les parlements, devenus vils et impuissants, ne connaissaient plus d'autre ambition que celle d'empêcher la résurrection d'un ordre, à la ruine duquel ils avaient travaillé de toutes leurs forces pendant tant d'années. Charles IV d'Espagne surtout, en souvenir de son père, qui avait été la cause principale de la suppression des Jésuites, regardait la haine contre la Compagnie comme un héritage légué dans le testament paternel. Auteur lui-même du traitement barbare avec lequel les Jésuites avaient été chassés de Naples, il ne pouvait rester indifférent au spectacle de leur rétablissement en Pologne. Le Pape devait compter avec cette

disposition des monarques, ses fils « catholiques et très chrétiens », d'autant plus qu'ils le dominaient et que, poussés par leurs ministres, ils avaient soutenu plus d'un combat avec le Saint-Siège ; d'autant plus aussi que le Pape savait quelle tempête nouvelle se préparait contre l'Église et contre les trônes. Il ne pouvait donc point, par l'évocation de la question des Jésuites, aigrir encore les querelles et les divisions.

On ne savait rien de tout cela en Pologne, du moins dans le cercle le plus étendu de la noblesse qui s'occupait de politique. Cependant le roi le savait, lui, ainsi que ceux qui l'approchaient de plus près. Le nonce Saluzzo aussi, qui sans nécessité prit cette affaire tant à cœur, eut soin d'éclairer les ministres et le parti de la cour, sur le véritable état de choses et il trouva un excellent allié dans la personne de l'ambassadeur d'Espagne : « Je m'efforce, dit-il dans la dépêche « déjà citée plus haut, je m'efforce de les convaincre (les « députés qui demandaient le rétablissement des Jésuites) « que la Compagnie ayant été supprimée sur les instances « de toutes les Cours (?), le Pape ne peut avoir égard au désir « de la Pologne tant qu'il ne sera pas certain de l'assenti- « ment des autres monarques à ce sujet. Or on ne peut comp- « ter sur cet assentiment (1). Le nouvel ambassadeur d'Es- « pagne, ne s'étant jamais encore trouvé dans le tourbillon « des délibérations de la diète, a été plus troublé que moi « (par ce projet) et me donnera assurément tout le secours « possible » (2).

Comme je l'ai dit, le nonce prenait les choses avec trop de feu ; il oublia bientôt ses terreurs, puisque dès le 15 décem-

(1) Ce raisonnement renfermait un sophisme involontaire. Est-ce que Clément XIV demanda l'avis de la Pologne, est-ce qu'il désira son assentiment à la destruction de la Compagnie? Non. Et pourtant la Pologne reçut le bref. Donc Pie VI pouvait également rétablir la Compagnie en Pologne sans attendre le consentement des monarques d'Occident. Mais la violence n'a rien à démêler avec la logique.

(2) *Archives du Vatican.*

bre 1790, il écrivait à ce même secrétaire d'État : « L'idée de « rétablir les Jésuites me paraît devoir rencontrer beaucoup « de difficultés, même chez les patriotes ; mais le ministre « d'Espagne m'aidera à créer une forte opposition. » Le cardinal Zelada, secrétaire d'État, répondant au nonce, ne cache point ses craintes et son embarras, causés par les projets si variés de la diète ; mais quant à celui de rétablir les Jésuites, il est déjà tout à fait tranquille ; « car je ne doute pas, dit-il, « que Sa Majesté le Roi et les personnes les plus distinguées « ne consentent à reconnaître l'impossibilité morale de ce « projet ; je ne doute pas non plus que l'ambassadeur d'Es- « pagne, avec lequel Votre Excellence peut marcher de con- « cert, ne prenne sur lui de faire ressortir cette impossibilité ».

Quelques semaines plus tard, dans une dépêche du 5 février, ce même cardinal sécrétaire calme toutes les craintes du nonce, s'il lui en restait encore quelques-unes : « Je « suis convaincu, moi aussi, dit-il, que nous n'avons rien à « craindre par rapport au rétablissement des Ex-Jésuites ; « car les auteurs de ce projet rencontreront toujours des « obstacles insurmontables, soit de la part des monarques « étrangers, soit à cause des considérations politiques, natio- « nales et administratives » (1).

8. Tel était l'état des choses, lorsque, le 16 juin 1791, le castellan de Łęczyca, Thaddée Lipski (dont le fils était mort au noviciat de Połock en 1787) présenta à la diète le projet d'envoyer au Saint-Père une députation pour demander le rétablissement des Jésuites en Pologne : « Sous la conduite de « Votre Majesté, disait au roi le castellan, nous avons rétabl « l'ordre dans la République. Veuillez être notre guide pour « que nous rendions cet ordre stable et prospère, c'est-à-dire « pour que nous rendions la République morale et vertueuse « selon les principes de la religion ; car la meilleure forme de

(1) *Archives du Vatican.*

« gouvernement, les meilleures lois, les meilleurs statuts « n'ont aucune valeur dans un état où les mœurs ne sont pas « conformes aux principes de la foi. *Quid leges sine bonis « moribus?* A quoi servent les lois sans les bonnes mœurs?

« Les premiers législateurs des États assemblés ont déclaré « à la patrie, dans leur constitution générale, et les évêques « l'ont répété dans leurs lettres pastorales, que l'état actuel « des choses, attendu et désiré depuis des siècles, était l'œu- « vre personnelle de la Providence divine; et pour lui en « témoigner notre reconnaissance, nous avons résolu de lui « élever un temple.

« C'est la Providence divine qui a opéré ce changement « vraiment admirable, quand nous avons réalisé cette heu- « reuse devise. *Le roi avec la nation et la nation avec le roi.* « Donc, afin que cette même Providence souveraine donne le « succès à notre nouveau gouvernement, il nous faut aussi « ressusciter cette ancienne devise polonaise: *La nation avec « Dieu et Dieu avec la nation*, autrement les royaumes les « plus puissants eux-mêmes sont condamnés à tomber et à « disparaître, comme nous l'avons vu naguère dans un autre « pays (la France). Quand nous considérons les mœurs de « l'époque actuelle, l'indifférence religieuse, l'affaiblissement « des vertus chrétiennes et civiles, nous voyons que des temps « encore plus mauvais nous menacent. Et à dire la vérité, ce « triste état de choses date pour tout le royaume de ce temps « malheureux où, pendant la diète toute puissante, nous « avons perdu la Compagnie de Jésus.

« Nous ne sommes pas les seuls à sentir la perte de la « Compagnie, le monde presque tout entier la ressent, et il « n'y a pas un seul pays (gloire irrécusable pour cet ordre « supprimé) où on ne l'ait déjà regrettée, où l'on n'ait déjà « éprouvé une décadence sensible dans les mœurs et dans « l'enseignement.

« Assurément jamais la France n'en serait venue à son état

« malheureux d'à présent, si les parlements (qui déjà eux aussi « ont succombé) n'y avaient détruit l'ordre des Jésuites.

« Notre Pologne, elle aussi, ressent le tort que lui a fait la « perte de la Compagnie de Jésus, puisque à peu près tous les « palatinats, terres et districts ont recommandé aux députés « qu'ils envoyaient à cette diète générale actuelle, (le Palatinat « de Łęczyca, par exemple l'a fait au N° 24 de ses instructions), « que notre République insistât le plus possible auprès du « Saint-Père pour obtenir le rétablissement en Pologne de la « Compagnie de Jésus. Un des motifs principaux, c'est que « beaucoup de membres de cet ordre détruit, qui vivent « encore au milieu de nous, se consacrent volontiers, selon « leur ancienne vocation, à leur ministère ordinaire de l'ins- « truction dans les lettres sacrées et profanes, uniquement « pour que le Saint-Père, cédant aux prières de la République, « rétablisse leur Ordre en Pologne.

« Encore ne demandent-ils en aucune manière qu'on leur « rende leur ancienne fortune ; ils n'exigent absolument rien « du trésor de l'État pour leur entretien, ils ne comptent que « sur la Providence de Dieu et la générosité des citoyens. Leurs « Pères firent la même chose et ne furent point trompés dans « leur attente ; car sans rien prendre jamais sur le trésor « public, ils furent pourvus de tout en abondance par divers « citoyens, et, à leur destruction, ils ont remis fidèlement « entre les mains de la République des biens dont la valeur « s'élevait à des millions.

« Vous avez exécuté une grande chose, Sire, une chose qui « a provoqué l'admiration de toute l'Europe, c'est d'avoir « adopté votre devise : « *Le roi avec la nation et la nation* « *avec le roi.* » Continuez, Sire, de réaliser cette devise avec « bonheur. Presque toute la nation, dans les instructions « données à ses députés, désire le plus vivement possible le « retour de l'ordre des Jésuites, qui, pendant plus de deux « siècles, lui ont rendu des services sans nombre.

« Donc que Votre Majesté, dans cette affaire si importante « et qui doit certainement faire le bonheur de notre patrie et « assurer sa durée, « *soit aussi avec la nation* » en s'unis- « sant aux États pour demander au Saint-Père le retour d'un « ordre si nécessaire à notre patrie.

« Par là, Sire, vous garantirez la seconde partie de votre « devise, *la nation avec le roi*; car, après le retour des Jésui- « tes, vous aurez une nation toujours de plus en plus morale, « plus instruite et plus vertueuse, et conséquemment plus « affectionnée à son roi.

« Les Français avaient toujours eu pour leurs rois le res- « pect le plus profond; à peine aujourd'hui se sont-ils relâ- « chés dans la foi et les vertus chrétiennes, qu'ils regardent « leur prince comme le dernier de leurs esclaves (1).

« Vous tous donc, Illustres Maréchaux, auxquels le palati- « nat de Łęcryca nous a recommandé, au chapitre premier « de ses instructions, de témoigner en quelle haute estime il « a votre vertu et votre fidélité incontestable à la patrie, « employez vos efforts à faire rétablir cet ordre religieux, « nécessaire à notre pays.

« Vous tous, nobles citoyens qui m'entendez, unissez vos « voix à ma représentation et à ma prière.

« Et vous, Sire, vous, Illustres États de la diète, joignez- « vous à moi; tous ensemble faisons revivre ce vieux cri « national de la Pologne : *Dieu avec la nation et la nation* « *avec Dieu* ; et aussitôt nous verrons se traduire dans les

(1) Thaddée Lipski dit là une grande vérité ; « Aucun peuple en effet n'a autant aimé ses rois que le peuple français, jusqu'à la Révolution. » On peut lire dans Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, les infamies que la canaille philosophique a mises en œuvre pour arracher cet amour au cœur de la nation. Encore ces démons n'ont-ils pas atteint pleinement leur but, car l'histoire dira, quand des temps meilleurs seront revenus, qu'il ne faut point attribuer au peuple français les crimes des scélérats auxquels, depuis un siècle, la maçonnerie a imposé la tâche de ruiner de fond en comble et de faire disparaître du monde la Fille Aînée de l'Église. (N. T.)

« faits l'autre cri : *Le roi avec la nation et la nation avec le* « *roi* (1).

9. Il est difficile de refuser à ce discours la dignité et la force des arguments. L'allusion faite à l'exemple de la France qui, moins de trente ans après l'expulsion des Jésuites, devint le théâtre d'une révolution sanglante, proclamée et entretenue par une génération élevée dans les principes philosophiques, devait nécessairement faire une forte impression sur l'esprit des États.

Assurément il y avait la distance du ciel à la terre entre la révolution polonaise écrivant la Constitution du 3 mai, et la révolution française conduisant Louis XVI à l'échafaud ; mais en Pologne aussi avaient pénétré nombre d'éléments révolutionnaires qui se manifestèrent le 16 juin 1794, lors de la révolution de Varsovie ; et une éducation trop libérale pour ces temps, trop empreinte de l'esprit philosophique, faisait craindre quelque chose de pire.

Toujours et à bon droit l'ordre des Jésuites a été regardé comme une digue puissante contre la révolution, quelle que fût son origine, qu'elle vînt des protestants ou des philosophes, des socialistes ou des francs-maçons ; de là cette haine pour la Compagnie de Jésus, qui caractérise toute révolution, même celle que dirige aujourd'hui les loges, Bismark à leur tête, au nom de l'empereur d'Allemagne ; de là les efforts des gouvernements et des princes de 1813 à 1830 pour rétablir les Jésuites : nous y reviendrons plus loin.

C'est un fait qui peut-être n'est point connu de tous, mais qui n'en est pas moins certain, que le margrave Wielopolski, si injustement condamné par une certaine partie de la nation, ayant été interrogé par le tsar Alexandre II, sur les moyens efficaces de déjouer les complots révolutionnaires dans le Royaume polonais du Congrès, répondit : « faites venir les

(1) *Du retour des Jésuites*, par Emery Lambert Romen, Tome II. (t. p.).

« Jésuites. » Déjà même tout était arrangé, avec l'archevêque de Varsovie, Mgr Fialkowski et le provincial des Jésuites polonais, pour établir deux Pères dans l'église cathédrale de Varsovie. On prit seulement le temps d'écrire au général de la Compagnie pour lui demander si ces deux Pères devaient porter l'habit des prêtres séculiers ou le costume de la Compagnie ; et la réponse n'était pas encore venue de Rome, quand éclata la révolution de février à Varsovie (1863).

10. Donc le point de départ du discours du castellan Lipski était profondément pensé, et tout le commentaire de cette maxime, « *Quid leges sine bonis moribus?* déduit d'une manière catholique et intelligente. Aussi le nonce Saluzzo, bien que mécontent de toute cette affaire, prend au sérieux le discours du castellan. « A la session de jeudi, écrit-il au « secrétaire d'État, le 18 juin 1791, on a fait la motion de « rétablir les Jésuites en Pologne et pour cela d'envoyer à « Rome une députation, afin de traiter l'affaire avec le Saint-« Siège. Le castellan Lipski, auteur du projet, s'est longue-« ment étendu sur la chute de la religion et de la moralité en « Pologne depuis la destruction de l'ordre des Jésuites, sur « les maximes et les principes reçus dans l'éducation ac-« tuelle. Il en a conclu que le seul moyen de s'opposer à de « si grands désordres et d'assurer la religion contre les prin-« cipes qui ont cours actuellement, est de rétablir la Compa-« gnie de Jésus, qui a donné avec tant de bonheur des « preuves de son expérience dans l'éducation de la jeunesse « et la direction des consciences » (1).

Il était facile de prévoir comment le roi et son parti recevraient cette motion : « Quand il eut (le castellan) fini son dis-« cours, continue le nonce, on entendit crier de divers côtés : « *Une supplique à Rome* ! » Alors le roi prit la parole et dit : « Vous tous connaissez mon attachement pour les Jésuites et

(1) *Archives du Vatican*.

« mes efforts pour empêcher leur destruction. J'ai été cependant forcé de me soumettre au décret pontifical, puisque on ne peut être bon catholique sans se montrer en même temps obéissant au chef visible de l'Église. Sa Majesté pria ensuite les États de considérer qu'il ne convient point d'accroître les désagréments et les soucis du St-Père, déjà assez accablé et tourmenté par tout ce qui se fait dans les autres pays. La motion du castellan de Łeczyca, dit-il, provoquerait non seulement de nouvelles dissensions entre le Saint-Siège et les monarques catholiques, déjà en mauvaise intelligence avec Rome ; mais de plus elle pourrait troubler le bon accord qui règne entre l'Espagne, le Portugal et la Pologne, et cela dans le moment où la paix nous est si nécessaire pour consolider le gouvernement. Ce ne sont point là des craintes purement chimériques ; car, depuis qu'on a répandu le bruit que la diète polonaise avait pris quelque résolution à l'égard des Jésuites, j'ai reçu aussitôt des ministres étrangers de fortes remontrances ; on m'a représenté les conséquences fatales de cette mesure. L'absence des Jésuites est compensée par le zèle et l'activité d'un autre ordre (les Piaristes ?) et presque tous les autres religieux demandent d'être employés à l'éducation.

« Après ce discours du roi, ajoute le nonce, personne n'a rien dit ; d'où l'on peut conclure avec certitude, s'il peut y avoir ici quelque chose de certain, que cette motion est tombée complètement » (1). En réalité cependant la diète ne rejeta point la motion, mais elle la remit à des temps plus favorables (2).

11. Les Jésuites ne cessèrent point de voir en cela la bonté particulière de Dieu sur eux. Peu de temps après en effet commença en Pologne une véritable guerre civile provoquée

(1) *Ibid.*
(2) *Ms. Hist. Albo-Russæ Soc.* P. 2, cap. 79.

par le complot de Targowica ; ensuite vînt le second partage et comme conséquence l'insurrection de Kościuszko. En de pareilles circonstances, les Jésuites se seraient trouvés dans dans une position fort embarrassante : en se déclarant pour la confédération de Targowica et la Russie, ils se seraient fait regarder comme des traîtres ; en s'opposant à la Russie, ils se seraient exposés à perdre leur existence dans ce pays. Un exemple : un petit détachement de l'insurrection de Vilna poussa un jour une reconnaissance jusqu'à Uszwald, village appartenant aux Jésuites. Le P. Rubowicz, procureur de la maison, ayant fourni aux insurgés tout ce qu'ils désiraient, la Russie le rendit responsable ; et c'en était déjà fait du bon vieillard, si de puissantes intercessions ne lui eussent obtenu la liberté. Que serait-il donc arrivé si la Compagnie eût été rétablie dans toute la Pologne? Dans quelle terrible alternative se serait-elle trouvée ?

12. Le nonce et le cardinal secrétaire d'État, qui précédemment s'étaient inquiétés outre mesure, ne se possédèrent plus de joie en voyant l'issue de cette affaire. Dès le soir de ce même jour, le nonce remercia le roi en des termes très affectueux, non seulement de son discours, par lequel il avait épargné au St-Père les difficultés dans lesquelles l'aurait mis la supplique projetée; mais encore de la protestation solennelle qu'il avait faite de son attachement aux décrets du Saint-Siège et au chef de l'Église : « L'exemple du roi, disait- « il, arrêtera ceux qui méditeraient des projets contraires « aux sentiments religieux proclamés en cette occasion par « Sa Majesté (1). »

Le cardinal secrétaire d'Etat, Zelada, envoya de son côté jusqu'à trois dépêches (le 9, le 16 et le 30 juillet), dans lesquelles il presse le nonce, par tout ce qu'il y a de plus sacré, « de ne point épargner sa peine et d'aller encore une fois,

(1) *Archives du Vatican.*

sur l'ordre formel du Saint-Père, remercier Sa Majesté ; car, disait-il, la présentation seule de cette supplique nous aurait jetés dans un océan d'amertume » (1).

Voilà donc comment les nobles efforts des citoyens zélés pour le bien de l'Église et de la patrie, tentés dans le but de rétablir la Compagnie de Jésus en Pologne, furent rendus inutiles pour de longues années. Mais le Saint-Siège ne profita en rien de ces égards, excessifs peut-être, pour la cour d'Espagne ; car trois ans plus tard, ce pays s'unit à la République française et à Napoléon pour démembrer les États de l'Église.

Remettant au livre deuxième l'histoire de la suppression de la Compagnie dans les Provinces de Pologne enlevées par la Prusse et par la Russie, voyons comment s'effectua cette œuvre de destruction en Galicie, province qui dépendait de l'Autriche.

(1) *Ibid.*

CHAPITRE X

Destruction de la Compagnie de Jésus en Galicie

1. Comment en Galicie furent confisqués au profit de l'État les biens des Jésuites.
2. État de la Compagnie de Jésus en Galicie.
3. Exécution du bref de Clément XIV à Léopol.
4. Bonté de l'archevêque de Léopol, Mgr Sierakowski, pour les Pères.
5. Exécution du bref à Przemyśl.
6. Exécution du bref à Jarosław.
7. Exécution du bref à Sambor.
8. Exécution du bref à Krosno.
9. Le gouvernement maître de tous les biens des Jésuites.
10. Sort des Ex-Jésuites en Galicie.

1. Hélas ! nous devons avouer que le gouvernement autrichien se conduisit, à l'égard des Jésuites, plus humainement que le gouvernement polonais, les traita du moins avec un plus grand sentiment de justice.

Il est probable que nulle part on ne vit les biens de la Compagnie dilapidés comme en Pologne, principalement l'argenterie des églises. Ce qui explique ce fait malheureux, c'est qu'en Pologne, le pouvoir suprême était alors entre les mains d'hommes sans honneur ni probité, qui siégeaient dans la diète de délégation.

Ces injustices criantes que nous avons constatées en Pologne, ne pouvaient avoir lieu en Galicie, où il y avait du moins

quelque gouvernement et où la fortune des Jésuites devait échoir en propriété à ce gouvernement. Dans chaque cercle, une commission civile fut désignée par l'autorité séculière; et les évêques, chacun dans son diocèse, déléguèrent un chanoine ou quelqu'un des curés voisins pour publier et exécuter le bref.

Les attributions de ces deux commissaires n'étaient cependant pas assez délimitées. Le commissaire du gouvernement, en vertu des ordres venus de Vienne, ne voulait permettre aux délégués ecclésiastiques que de dresser la liste et de faire la liquidation de l'argenterie et du mobilier des églises. De son côté, le délégué de l'évêque, s'appuyant sur le texte du bref de destruction, qui remettait tous les biens des Jésuites à l'administration des évêques, interdisait tout acte aux commissaires du gouvernement, ne regardait ce fonctionnaire que comme un témoin envoyé par la puissance séculière, qui, selon l'esprit du bref, devait en aider l'exécution en cas de résistance. C'était aussi dans le même sens qu'était rédigée l'instruction des évêques aux commissaires ecclésiastiques délégués par eux (1).

(1) Voici un extrait tout-à-fait *ad rem* d'un document de cette nature donné par Mgr Kierski, évêque de Przemyśl à M. Golaszenski, curé de Odrzykón qu'il avait délégué pour promulguer le bref aux Jésuites de Krosno.

« Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, nous vous prions de vous rendre en personne au collège des Pères de la Compagnie de Jésus à Krosno. Là, en présence du starostat, M. de Schmelzdorff, nommé commissaire du gouvernement par M. le comte de Pergen, vous appellerez au réfectoire le recteur et tous les religieux de ce collège, vous leur ferez lire par le notaire apostolique la bulle dont je vous parle et dont je joins ici une copie authentique. Après la promulgation, vous ferez la révision de tout ce qui se trouve dans ce même collège, soit dans l'église, soit dans la maison et les dépendances; vous visiterez les livres, les bibliothèques, les écrits, les archives, les meubles, les pharmacies, les remèdes de prix et les épices (excepté les meubles qui sont la propriété personnelle de chacun). La révision finie, vous dresserez un inventaire exact, ou, s'il est déjà préparé, vous le vérifierez. Je vous nomme supérieur de ce collège tant au spirituel qu'au temporel. Vous laisserez un nombre suffisant de calices, d'ornements, ainsi que de meubles, soit pour l'église, soit pour la maison, à l'usage quotidien des

Ici toutefois encore prévalut le droit du plus fort. Les délégués ecclésiastiques durent se contenter de dresser l'inventaire des églises, en protestant contre l'abus de pouvoir des commissaires impériaux, ou même en gardant le silence. Marie-Thérèse, sous le prétexte spécieux d'obéir au St-Siège, mais voulant en réalité verser les biens des Jésuites dans le trésor public (c'était à cette condition qu'on avait reçu le bref pontifical en Allemagne) ordonna aussitôt aux évêques, selon l'esprit des lettres pontificales, d'exécuter le bref de suppression dans tous ses États(1).

2. Dans les derniers jours d'octobre, l'œuvre de la destruction de la Compagnie était déjà terminée en Galicie.

Voici les collèges et maisons des Jésuites dans cette province à cette époque.

Dans l'archidiocèse de Léopol : deux collèges à Léopol, les maisons de Różniatów, de Nastasów et de Jabłonów.

Dans le diocèse de Przemyśl : le collège de Przemyśl, deux collèges à Jarosław, les collèges de Sambor et de Krosno, les maisons de Zarszyń et de Turka.

Dans le diocèse de Cracovie : les maisons de Biala, de Żywiec et de Jordanów.

En tout : 7 collèges, 8 résidences, 8 maisons de missions. Le personnel complet de ces maisons allait à près de deux cent trente religieux.

« Pères qui resteront dans ce collège portant la soutane du clergé séculier.
« Vous dresserez une liste de tous les autres objets à l'usage des religieux et
« qui ne leur sont point nécessaires ; vous les renfermerez en un lieu conve-
« nable, vous les mettrez sous scellés et accomplirez tout ce qui est ordonné
« dans la bulle. Les choses ainsi arrangées, vous nous avertirez de tout par
« une lettre cachetée que vous nous enverrez directement, en y joignant
« une copie de l'inventaire fait par vous, en compagnie du commissaire du
« gouvernement.» (*Archives du Consistoire de* Przemyśl. Cette lettre porte la date du 6 octobre 1773).

(1) Theiner, *Pontif.*, II, 393.

3. Commençons par Léopol. L'archevêque Venceslas Sierakowski, inconsolable dans sa douleur de la chute des Jésuites, chargea de la triste obligation d'annoncer aux Pères leur sentence dans le grand collège St-Pierre et St-Paula, et à leur pensionnat de la rue de Ruthénie, son suffragant Mgr Głowiński, qui remplit son office d'une façon peu en rapport avec la magnanimité et la noblesse de caractère que nos littérateurs ont tant vantée chez ce prélat. Ecoutons ce que rapporte à ce sujet Garampi, nonce de Varsovie, le 6 octobre, au secrétaire d'État, Pallavicini :

« Le 28 septembre, à une heure de l'après-midi, se présen-
« tèrent dans les deux maisons des Jésuites (le collège et le
« pensionnat) l'évêque suffragant, chancelier de l'archidiocèse,
« et les commissaires du gouvernement. Après la lecture du
« bref, ils demandèrent que chacun des Jésuites se trouvât
« immédiatement, avant le coucher du soleil, un logement
« quelque part dans la ville et n'en sortît point d'un seul pas,
« jusqu'à ce que tous fussent revêtus de l'habit ecclésiasti-
« que séculier. Dans ce but, on donna à chacun 50 florins
« d'Autriche, pour que le lendemain, fête de St-Michel, cha-
« cun pût du moins entendre la sainte messe, s'il ne pouvait
« point la célébrer » (1).

Je ne saurais dire si les Jésuites se conformèrent à cet ukase véritablement moscovite. La Compagnie, comme le lion de la fable, gisait renversée à terre ; le premier roussin venu pouvait la frapper du pied impunément ; libre donc au prélat suffragant de l'insulter à volonté.

4. Je n'ai point de détails sur la publication du bref dans les maisons moins importantes de l'archidiocèse. Les archives du consistoire, qui n'ont été mises un peu mieux en ordre que depuis 1790, ne renferment aucun document à ce

(1) *Mon. Thein.*, IV, 554,

sujet ; il peut se faire qu'après la réforme joséphiste, on ait détruits comme inutiles les pièces relatives à l'expulsion des Pères. Il est certain qu'un an après la destruction, la position des Jésuites dans l'archidiocèse de Léopol n'était pas encore assurée. Dans le mémoire officiel de l'archevêque Sierakowski, daté de Dunajów, le 7 mai 1794, et adressé au comte de Pergen, gouverneur de Galicie, je lis au n° 7 : « Après la destruction de la Compagnie de Jésus dans cette province, les « églises des Pères restent sans administrateurs, les chapelles et les autels sans messe ; et les personnes (les Ex-Jésuites) sont dispersées sans pensions ni bénéfices. Je « vous supplie humblement de régler enfin une bonne fois « ces affaires. »

Au n° 8, il demande que l'on assigne une pension pour trois prédicateurs de la cathédrale, Ex-Jésuites « qui, depuis la suppression de leur Ordre, prêchent comme auparavant dans « notre église cathédrale » (1). Mgr Sierakowski est le seul évêque polonais qui ait plaidé devant le gouvernement la cause des Ex-Jésuites, abandonnés de tous. Lui-même s'occupait de leur sort autant qu'il le pouvait. Il en fit entrer trois dans le chapitre de Léopol : le célèbre prédicateur Filipecki, Jean Jełowicki et François Witkowski ; il en plaça d'autres dans les cures, comme François Piotrowski à Buczacz, ou dans les chapellenies, comme Jaszkiewicz à Bóżniatów, etc. (2)

La belle et riche église de St-Pierre, à Léopol, fut confiée à des prêtres séculiers ; plus tard elle devint l'église de la garnison ; on y laissa le strict nécessaire en fait d'argenterie et d'objets précieux ; le reste fut porté au trésor et la quantité devait en être assez importante, comme on peut le conclure du document G déjà cité. Le collège adjacent, selon

(1) *Ms. Bibl. Ossol.* n. 525, p. 263.

(2) *Sistemal Aufsatz der bei dem galizischem Zahl-Amte in ex-jesuitico für das Militær-Jahr* 1774 *angetragenen Einnahme* (Ms. archiv. Schneider).

l'esprit de la convention passée avec le Saint-Siège, devint le ministère des finances, on retira des caveaux situés sous la chapelle de Notre-Dame, les cercueils et les restes des défunts ; on les porta pendant la nuit au cimetière, et la caisse du trésor du « Royaume de Galicie et de Lodomérie » prit leur place.

5. Les autres collèges des Jésuites eurent le même sort. A Przemyśl, le collège à peine terminé fut changé en école militaire ; dans la suite on y éleva un second étage et l'on en fit une caserne ; l'église dans laquelle quelques autels venaient d'être dorés et d'autres ne l'étaient pas encore, fut confiée à l'administration de M. l'abbé Antoine Bæcker ; plus tard elle servit de chapelle aux étudiants ; enfin on la ferma. Aujourd'hui le sanctuaire dépouillé sert de magasin pour les uniformes militaires.

Dans les inventaires du collège et de l'église, je trouve la signature d'un vénérable jésuite connu par ses travaux apostoliques et ses ouvrages politiques (1), le P. Simon Majchrowicz, qui termina sa vie quelques années plus tard. Pour couvrir les frais de leur église, les Jésuites avaient engagé les vases sacrés : un ostensoir de 2,436 fl. pol., un encensoir d'argent de 377 fl. pol. La valeur totale de l'argenterie de l'église montait à 8,615 fl. pol., 15 gros ; et la valeur de tout l'inventaire de l'église à 25,530 fl. pol., 15 gros.

Où passèrent tous ces objets précieux et toutes les décorations de l'église? On y laissa le strict nécessaire, le reste s'engloutit dans la caisse du gouvernement et l'on en fit de l'argent. Le consistoire de Przemyśl délégua, pour publier le bref et le faire exécuter, Joseph Kicki, chancelier de Przemyśl, cousin de l'évêque du même nom, Joseph Thaddée Kicki ; le commissaire du gouvernement était Alexandre Niedermayer. Cet acte s'accomplit le 6 octobre 1773, en présence du notaire

(1) *Durée heureuse des États*, 4 volumes. (t. p.)

Staścinkiewicz (1). Le délégué ecclésiastique, M. Kicki, dans le mémoire remis, le 3 décembre 1773, au comte de Pergen, se plaint que le commissaire du gouvernement l'ait empêché de mettre en ordre et d'envoyer à son evêque un inventaire authentique ; ensuite il demande :

« 1° Que l'on donne une pension aux Ex-Jésuites et au nou-« vel administrateur de l'église ;

« 2° Que l'on rende au chapitre de Przemyśl la bibliothèque « donnée autrefois aux Jésuites par Mgr Sierakowski, alors « évêque de Przemyśl ;

« 3° Que l'on rende aussi au chapitre quelques biens donnés « par ce même chapitre aux Jésuites, en récompense de fonc-« tions remplies par eux dans l'église cathédrale ;

« 4° Que les fondations données pour les messes restent intactes » (2).

Naturellement ces justes demandes, à l'exception de la première, restèrent à l'état de pieux désirs. On transporta la bibliothèque à Léopol, pour augmenter celle de l'Université ; on vendit aux enchères les biens de Nowemiasto, Huszowa et Cybulanka.

6. A Jarosław, le même acte de la suppression s'accomplit le 12 octobre 1773 dans le collège de St-Jean ; et la veille dans le collège de Notre-Dame hors les murs. De la part de l'évêque fut délégué M. Mathieu Pruski, chanoine de Léopol et chancelier de la collégiale de Jaroslaw. Il donna lecture du bref aux Pères et aux Frères des deux collèges en présence du commissaire du gouvernement, préfet de Jarosław, Charles Ferdinandi, et du chanoine secrétaire de Jarosław, Michel Czapliński. L'inventaire de l'église Notre-Dame fut terminé le 26 octobre ; mais celui de l'église St-Jean traîna jusqu'au 23 janvier 1774, « à cause du départ du commissaire

(1) *Inventaire de l'église des Jésuites de* Przemyśl (archiv. consist. Przemyśl).

(2) *Ibid.*

« de l'endroit. » Cet acte fut dressé par le suffragant de Przemyśl, Cajétan Tęgoborski, en compagnie du préfet Ferdinandi et de Rosenhammer, un des employés de la préfecture.

Cette église Saint-Jean était assez riche (1). Tous les objets précieux et ornements qu'elle possédait, furent estimés à 31,809 fl. pol. (2).

Ici encore le gouvernement apostolique de l'impératrice Marie-Thérèse enleva toute l'argenterie, dès le 15 novembre 1773. Il ne laissa pour le service de l'église que deux ciboires, un ostensoir, six calices et un encensoir, le tout en argent. Il usa, proportion gardée, de la même magnanimité pour les ornements ; au point que des cinq ornements en or massif qui s'y trouvaient, il n'en resta pas un, et de six baldaquins (dont un en argent massif), il n'en resta qu'un blanc d'étoffe ordinaire (3). On vendit à l'encan le reste des ornements de cette église et ceux de toutes les autres.

L'église de Notre-Dame à Jarosław n'était pas aussi riche ; la valeur de son argenterie ne dépassait pas 12,000 fl. pol.

Aujourd'hui l'église St-Jean est paroissiale, la maison des Pères est devenue caserne et le bâtiment des classes est occupé par les écoles communales. Au Sąblon hors les murs, les PP. Dominicains desservent l'église et occupent une petite partie de la maison des Jésuites ; la majeure partie de l'édifice sert d'hôpital militaire.

7. Dans le même temps, le 11 octobre, le curé de Sambor, Joseph Pawlikowski, lazariste, fut délégué par le consistoire pour notifier le bref de suppression aux Jésuites de la résidence de cette ville. Il était accompagné du starostat de Sambor, commissaire du gouvernement, et du baron Michel Schubitz

(1) Voyez *Doc.* H.

(2) *Inventarium rerum mobilium Eccles. Colleg. quondam Jesuitarum ad S. Joannem Jaroslaviæ.* (Archiv. Consist. Przemyśl.)

(3) *Liste des objets laissés par les commissaires impériaux dans l'église Saint-Jean pour le service du culte, dressée le* 15 *novembre* 1773 (*Ibid*).

de Chobin, sous-chambellan impérial, Là aussi on enleva un ostensoir, quatorze calices et une tenture de velours rouge estimée 2,608 fl. pol., sans parler d'autres objets précieux de moindre valeur. Le collège de Sambor, bâtiment à deux étages, n'était pas encore terminé. On estima dans l'inventaire :

Le bâtiment du collège à.............	65.281	fl.	pol. ;
Le bâtiment de l'église à.............	119.873	«	«
Le bâtiment des classes, séparé du collège à................................	35.665	«	«
Total :................................	220.819	fl.	pol.

Aujourd'hui l'église appartient aux Pères Bernardins, la maison des Jésuites sert de préfecture ; le gymnase est dirigé par des professeurs qui dépendent du gouvernement.

8. Au collège de Krosno, ce même acte de promulgation eut lieu le 10 octobre. M. Gołaszewski, curé de Odzzykoń et le préfet de Sanok, Léopol Schmelzdorff, étaient les commissaires. Ce collège, admirablement situé sur une colline qui domine la rivière Wisloka, fut brûlé de fond en comble immédiatement après la suppression des Jésuites. Ses murs puissants étaient encore debout un siècle plus tard, en 1870. Dernièrement on a réparé une partie du bâtiment et l'on en a fait une succursale du gymnase. L'église, nouvellement bâtie en pierres de taille, fut démolie après l'incendie. Ses matériaux ont servi à bâtir la charmante chapelle des Pères Capucins.

L'argenterie de cette église, estimée à 16,043 fl. pol. (1), a disparu sans laisser de traces. On sauva seulement une image de l'Immaculée-Conception de Notre-Dame, ornée d'une robe d'argent. Jadis elle était dans la chapelle de la congrégation de la Très Sainte Vierge ; elle se trouve aujourd'hui sur un des autels latéraux de l'église paroissiale.

(1) *Archiv. consist.* Przemyśl.

9. Le gouvernement, se regardant comme le maître de tout ce qui avait appartenu aux Jésuites, ordonna en 1775 de dresser de nouveaux inventaires de l'argenterie et des objets précieux des églises des Jésuites (1).

Mais c'est assez énumérer en détail l'argenterie et les biens enlevés aux Jésuites et qui n'en restaient pas moins la propriété de l'Église. Le gouvernement, pour en faire son profit, eut beau se couvrir de la permission du Saint-Siège, toutes ces acquisitions, pas plus que celle des biens ecclésiastiques, ne tournèrent à son avantage.

Voyons maintenant quel fut le sort des Ex-Jésuites en Galicie.

10. Une partie d'entre eux demeura dans l'enseignement, en Galicie comme partout. Une relation étendue (2) du comte de Pergen raconte, avec une exactitude bureaucratique, de quelle manière on se servait des Ex-Jésuites dans les écoles du gouvernement. Il y est rapporté quels auteurs tradusaient les Ex-Jésuites, quelles matières ils expliquaient, etc..., comme si le *ratio studiorum* n'avait pas été connu à Vienne (3). A la tête du gymnase de Przemyśl resta l'ancien préfet, le P. Gadomski, et avec lui quatre autres professeurs. La même chose eut lieu dans les gymnases de Krosno et de Jarosław, où le P. Pruski et le P. Pociubiński étaient préfets (4). La même chose eut lieu dans les autres écoles, même dans les écoles supérieures. Dix ans après la destruction, je trouve encore des Ex-Jésuites professeurs à l'académie de Léopol, avec une pension de 500 fl. et dans les

(1) Voir *Doc.* I.

(2) *Gehorsamster Bericht.*

(3) *Ms. Bibl. Ossol.*, n. 523, p. 322.

(4) *Conscriptio personarum Soc. Jesu nunc suppressæ* (Archiv. Consist. Przemyśl).

gymnases de Léopol, de Stanisławów, de Przemyśl, de Jaroslaw et de Krosno, avec une pension de 300 fl. (1). Dans le diocèse de Przemyśl, aussi bien que dans l'archidiocèse de Léopol, on poussa les Jésuites à accepter des prébendes et des cures. L'ex-recteur de Krosno, Adalbert Kamieński, devint chanoine de Brzozów et théologal de l'évêque Kicki ; l'ex-recteur de Przemyśl, Simon Majchrowicz, devint curé de Lisk ; le P. Wolski, curé de Targowiski ; le P. Ciszewski, vicaire d'Odrzykoni ; etc.

Les Ex-Jésuites des autres diocèses trouvèrent même un abri dans celui de Przemyśl ; le P. Koporski, du diocèse de Kamieniec, obtint la cure de Hadzlówka ; le P. Wilusz, de l'archidiocèse de Gnesne, fut nommé curé de Kombornia ; etc.

On avait même égard au désir des membres de l'ordre supprimé. Dans l'écrit cité plus haut « *Conscriptio personnarum* », je lis : « *Veut obtenir un bénéfice* ici ou là ; *veut enseigner la théologie dans les écoles publiques* ; *veut demeurer à* Jaroslaw, etc. » (2).

C'est là une preuve de plus que la Compagnie possédait l'amour et l'attachement du clergé aussi bien que du peuple. Le sort le plus triste cependant fut, en Galicie comme partout, celui des Ex-Jésuites brisés par l'âge et le travail. Quelques-uns d'entre eux, comme le P. Martin Brzeziński et Jacques Tchorzewski, âgés l'un et l'autre de 70 ans, s'établirent près du monastère des Bénédictines à Jarosław ; d'autres trouvèrent un asile dans les maisons de leurs familles, qui faisaient partie de la noblesse. Ils touchaient du gouvernement une retraite de 200 fl. ; les frères coadjuteurs n'avaient que 100 fl. La liste de ces vieillards, assez étendue d'abord (elle passait cent personnes), se réduisit en neuf ans à 40 prêtres et à 13 frères, tellement que la pension annuelle de retraite qui, en 1774

(1) *Sistemal Aufsatz.*, (Archiv. Schneider)

(2) *Vult obtinere beneficium. — Vult tradere in scholis publicis theologiam. — Vult esse in arenis Jaroslaviæ.*

s'élevait à 22,098 fl., n'atteignait en 1783 que la somme de 13.170 fl.

Le gouvernement qui s'était approprié pour un million et demi de biens, se montrait méticuleux outre mesure dans le payement de cette misérable pension. On notait avec soin que tel et tel *avait été emporté par la mort* (1) ; que tel autre avait reçu un emploi et que par conséquent la pension lui *avait été retirée* (2) ; qu'un troisième devant recevoir un bénéfice, il fallait donc au plus tôt aviser au moyen de *pouvoir régulariser la pension* (3). Comme beaucoup de ces vieillards ne dirent pas un seul mot pour réclamer ce don de la magnanimité allemande, par un rescrit du 2 mai 1783 on leur retira la pension pour toujours (4).

Il nous faut maintenant examiner avec soin le sort des jésuites polonais dans les provinces enlevées par la Russie et la Prusse.

(1) *Ist mit Tod abgegangen.*
(2) *Ist ihm abgeschrieben worden.*
(3) *Um die Pensibn reguliren zu kœnnen.*
(4) *Sistemal aufsatz* (Archiv. Schneider).

LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE Ier

La Compagnie de Jésus conservée en Prusse et en Russie

1. État de la Compagnie de Jésus en Prusse et en Russie, lors du premier partage de la Pologne.
2. Raisons mises en avant par Frédéric et par Catherine pour ne pas recevoir le bref de destruction.
3. Caractère de ces deux souverains.

1. Le traité de partage de la Pologne, ratifié définitivement entre la Russie et la Prusse le 18 septembre 1773, n'était qu'une pure formalité, car l'occupation réelle du pays était déjà consommée depuis 1772.

Ce partage fit passer sous la domination de la Russie les collèges que les Jésuites possédaient à Dunabourg (1), à Polotsk, à Vilepsk, à Orcha ainsi que les résidences de Mohilew et de Mścisław, 201 Jésuites occupaient ces maisons, parmi lesquels 97 prêtres (2).

Passèrent sous la domination prussienne : les collèges de Bydgoszez, de Chojnice, de Bromberg, de Dantzig, de Grudziadz, les résidences de Malborg et de Walcz ; ces maisons comptaient 79 religieux, parmi lesquels 50 prêtres (3). De plus, la récente conquête de la Haute et de la Basse Silésie

(1) Le collège appartenait à la province de Lithuanie.

(2) P. GAGARIN, *Les Jésuites de Russie* (1772-1785).

(3) *Hist. Albo-Russæ. Soc. Ms. in-fol.* (arch. Jes. Pol.)

sur l'Autriche, mit au pouvoir de Frédéric les collèges de Sagan, Glogow, Liegnitz, Breslau, Schweidnitz, Glatz, Opol, Neisse, avec les résidences de Wartenberg, de Hirschberg, de Althaïd, de Brzeg et de Leobszyce. (1) D'après les calculs de Schœl, il y avait dans ces maisons 139 Jésuites.

2. Lorsque le bref de destruction fut publié, Frédéric et Catherine, en leur qualité de souverains *non cathotiques*, ne se crurent point obligés à le recevoir; ils donnèrent trois raisons principales de leur refus. La première que le bref ne leur avait point été remis officiellement; la seconde, que par le traité de partage, ils s'étaient engagés à garder le *statu quo* sous le rapport religieux; la troisième, qu'ils ne voyaient personne de plus capable que les Jésuites d'instruire la jeunesse.

La première raison et la seconde n'étaient en réalité qu'un échappatoire diplomatique. Le bref, en effet, n'avait été envoyé à aucun monarque; il avait été adressé, comme le veut le P. Theiner, à toute la chrétienté, mais de fait à personne; seulement les nonces devaient le communiquer, chacun à sa cour et aux évêques de sa juridiction. Or, comme à cette époque, aucun nonce ne résidait à Berlin ni à Pétersbourg; comme les évêques catholiques de Russie et de Prusse dépendaient du nonce de Varsovie et que ce dernier avait communiqué le bref aux évêques de son ressort; ni Frédéric ni Catherine ne pouvaient se prévaloir de l'omission de cette formalité; ils devaient au contraire, dans cet occasion comme dans leurs autres rapports avec le Saint-Siège, laisser son libre exercice à l'action du nonce et des évêques. Cependant, aux yeux de la diplomatie, cet argument valut et l'on dut compter avec lui comme avec un *Motivum juris publici*, puisque ce qui n'est pas communiqué par voie diplomatique est ignoré d'un monarque, surtout d'un monarque

(1) *Chartes des provinces et missions de la Compagnie de Jésus*, par le P. Pfister 1866.

non catholique, qui n'a point à s'occuper des usages de la cour Romaine.

L'appel à l'article V du traité de partage était, lui aussi, un argument spécieux et rien de plus. Toujours en effet, depuis le traité de Westphalie, il était d'usage que les souverains se rappelassent la sainteté des alliances et des traités, quand leur intérêt le demandait ; c'est ce qui avait lieu dans le cas présent. Ce même article V, (1) auquel on en appelait pour conserver les Jésuites, n'empêcha point Catherine de forcer près de deux millions de Grecs-Unis à passer au schisme ; malgré cet article, elle érigea, à l'insu du Souverain Pontife, un nouvel évêché pour les latins. Ce même article n'empêcha non plus Frédéric, presque dans ce même temps, de séculariser l'évêché de Varmie et de restreindre la juridiction spirituelle des évêques dans ses états. Cet appel à l'article V n'était au fond qu'un sophisme bas et honteux. Le *statu quo* assurait aux catholiques liberté entière dans leurs rapports avec le Saint-Siège ; les cours usurpatrices ne pouvaient donc en s'appuyant sur le *statu quo*, empêcher les évêques de publier le bref de destruction.

La dernière raison c'est-à-dire le manque d'hommes capables pour l'éducation de la jeunesse, était, jusqu'à un certain degré, véritable et juste. Dans les autres pays aussi, la destruction des Jésuites avait donné un coup violent à l'éducation publique fondée sur les principes catholiques ; malgré cela, les souverains catholiques s'étaient conformés au bref

(1) Voici le texte de cet article « Les catholiques Romains de l'un et de l'autre rite, conserveront, dans les provinces annexées par le présent traité, toutes leurs possessions et propriétés en ce qui touche l'état civil ; au spirituel le *statu quo* sera conservé, c'est-à-dire qu'ils garderont le libre exercice de leurs rites et de leurs lois, ainsi que toutes leurs églises et les biens qui en dépendent, comme ils les possédaient au moment de leur passage sous la domination de sa Majesté Impériale au mois de septembre 1772, et sa Majesté Impériale, ainsi que ses successeurs, n'useront jamais du droit de la monarchie au préjudice du *statu quo* de la religion catholique romaine dans les pays susdits (*Vol. leg.*, VIII, 33).

Dominus ac Redemptor, parce qu'il était facile de combler à l'instant cette lacune dans l'éducation publique par des Ex-Jésuites, en attendant qu'on formât, en nombre suffisant, des professeurs séculiers de l'école nouvelle, qui était indifférente ou mal disposée pour l'Église. Ainsi fit-on en Pologne et en Allemagne ; mais en Prusse et en Russie, tout autres étaient les conditions. Frédéric et Catherine sentaient très bien le degré inférieur de civilisation et de formation intellectuelle de leurs peuples ; aussi est-ce avec un empressement fiévreux que Frédéric appela des savants français comme Maupertuis, d'Argens, et les mit à la tête de son académie à Berlin. Catherine en fit autant chez elle. Non seulement l'envie de passer pour de nouveaux Mécènes, mais un besoin réel leur commandait tous les égards pour les savants étrangers ; à plus forte raison désiraient-ils conserver tout ce qu'il y avait d'instruit dans leur pays. Il nous est difficile aujourd'hui de croire quelle haute idée se faisaient, de l'enseignement des Jésuites les philosophes du XVIIIe siècle ; Frédéric et Catherine partageaient leur admiration. D'un autre côté, ces deux monarques pouvaient à bon droit craindre que les Jésuites sécularisés n'eussent aucune envie de rester sous un gouvernement usurpateur et ne rentrassent dans la Pologne ; ils résolurent donc d'empêcher l'exécution du bref. La correspondance officielle de Frédéric et de Catherine avec le Saint-Siège confirmera ce que nous venons d'avancer.

3. Nous n'entendons pas nier cependant, qu'avec le besoin réel, de conserver dans le pays des hommes savants, le caractère de ces deux singuliers souverains ne jouât un grand rôle dans cette question. On peut résumer ce caractère dans ces deux mots : orgueil philosophique et vanité féminine. » On sait avec quel cynisme Frédéric méprisait toute religion révélée, le catholicisme aussi bien que le protestantisme. Il n'avait aucune conviction religieuse ; peut-être croyait-il à l'existence

d'un Être Suprême quelconque ; du reste, c'était pratiquement un matérialiste. Tel il se montre dans sa correspondance avec Voltaire et d'Alembert, tel il fut dans son gouvernement et dans sa vie privée. Ce qui distingue les hommes comme Frédéric, c'est un orgueil démesuré qui produit *l'esprit de contradiction*. Cette envie de braver, dans ses actes le Saint-Siège et le reste de l'Europe, peut donc être, à bon droit, considérée comme une des causes de la résistance momentanée que fit le roi de Prusse à la réception du bref. (1)

(1) Saint-Priest, qui n'est pas favorable aux Jésuites, donne d'autres motifs de cette conduite singulière de Frédéric. Ces motifs ne sont pas moins justes que ceux que nous avons imputés au roi de Prusse, et s'accordent, en somme, avec notre manière de voir : « Satisfait au fond de l'âme dit-il, (de ce « qu'avait fait Frédéric), mais vivement pressé par la diplomatie espagnole et « française, Pie VI essaya quelques réclamations timides. C'est là que l'at- « tendait Frédéric. Les vrais sentiments du pape n'avaient pu échapper à sa « pénétration, il trouve piquant de caresser les desseins secrets du Saint- « Père, en ayant l'air de le braver en public. Forcer un pape à solliciter d'un « prince protestant le renvoi des Jésuites et à le solliciter en vain, était, à « coup sûr, une bonne fortune pour le roi philosophe. Une situation si origi- « nale amusait sa causticité. Résolu de pousser jusqu'au bout sa comédie « politique, il envoya des agents secrets à Pie VI. Le pape, homme éclairé, « mais avide de louanges (?) laissa échapper des aveux peu diplomatiques. Il « plaignit les Jésuites, il pleura sur leur sort ; les agents prussiens pleurè- « rent avec lui et l'habileté germanique l'emporta sur la finesse italienne. Malheureusement pour Pie VI, le grand Frédéric n'était ni un interlocu- « teur naïf, ni un confident secret. Il mit une coquetterie maligne à divul- « guer les effusions du Saint-Père, et à inquiéter par ce petit manège, les « cours de Madrid et de Naples. Florida Blanca (Monino), devenu premier « ministre de Charles III, écrivit à Rome en termes durs. Le Pape se plai- « gnit à Berlin ; Frédéric rit tout bas de son embarras, lui répondit avec la « hauteur d'un monarque indépendant et redoubla la publicité de sa ten- « dresse pour les Jésuites. A cette réponse, nouvelle explosion du cabinet de « Madrid. Pie VI, cruellement gêné, demande grâce ; Frédéric l'accorde. « Il déclare que, pour complaire au Pape, il consent au changement d'habit « des Jésuites, changement nécessaire, ajoute-t-il, à la conservation de leur « Institut ; mais que pour tout le reste, revenus, éducation, sa volonté sou- « veraine était que l'ordre restât absolument intact. Alors le Pape, charmé « au fond de l'âme et déchargé d'une si pesante responsabilité, s'empresse « d'écrire au roi d'Espagne : J'ai fait ce que j'ai pu, mais le roi de Prusse « est maître chez lui » (*Chute des Jésuites*, chap. VII.)

Laissant à part le ton léger de l'auteur français, il y a du moins cela de

Il en était de même de Catherine. Ressemblant à Frédéric pour les dispositions religieuses et l'orgueil particulier aux monarques-philosophes, elle le surpassait par sa vanité féminine et prenait pour objet de son ambition de femme autocrate, la conservation à tout prix des Jésuites dans son empire. Il lui plaisait de jouer le rôle de protectrice à l'égard de ceux que le monde tout entier persécutait et opprimait. A l'audacieuse énergie de cette femme, le Saint-Siège ne pouvait opposer autre chose que de courtoises représentations ; à la fin même, non seulement dans l'affaire des Jésuites, mais encore en d'autres qui ne ressortaient que de l'Église catholique, la cour de Rome dut céder de ses droits.

vrai dans son récit, que l'orgueil de Frédéric se complaisait à prendre une position si originale devant Rome et le monde chrétien.

CHAPITRE II

Réponses aux imputations du P. Theiner

1. Les Jésuites ont-ils bien ou mal fait d'accepter la protection de Catherine ?
2. Texte du P. Theiner, qui condamne la conduite des Jésuites.
3. Le P. Theiner contredit, dans son *Pontificat de Clément XIV*, ce qu'il a affirmé dans son *Histoire d'éducation ecclésiastique*.
4. Les preuves du P. Theiner : Dépêche du cardinal de Bernis ; le P. Pintus, *envoyé du général des Ignatiens.*
5. Réfutation du P. Theiner.
6. Table du P. Troil, vicaire général des Jésuites de Silésie.

1. Etait-il digne, était-il prudent de la part des Jésuites, d'accepter la protection de deux monarques non catholiques, connus pour leurs dispositions hostiles envers l'Église et le Saint-Siège, méprisables dans leur vie privée comme dans leur vie publique? Question souvent faite, non seulement par des écrivains dissidents, mais par des catholiques profondément religieux. Les premiers, zélés cette fois outre mesure pour l'autorité et les privilèges du Saint-Siège, « scandalisés » de la désobéissance des Jésuites, ont donné une réponse catégoriquement négative ; les seconds, attachés aux Jésuites aussi bien qu'au Saint-Siège, ont hésité dans leur réponse. Quel jugement faut-il donc porter sur cette question? N'est-il pas impossible que les Jésuites eux-mêmes, après avoir trouvé, en les cherchant ou non, des protecteurs

dans la personne d'un hérétique et d'une schismatique, n'aient pas senti toute l'inconvenance de ce patronage? Est-il possible qu'ils n'aient pas compté avec leur propre conscience, examiné devant Dieu s'ils pouvaient honorablement l'accepter? Car enfin, l'ordre renfermait non seulement des hommes éclairés et savants, mais aussi des saints et des personnages de haute vertu. D'un autre côté, les Jésuites, qui avaient juré obéisssance au Souverain Pontife par le vœu spécial des missions, ne pouvaient ignorer sa volonté expresse; car ils avaient entre les mains et lisaient le bref de destruction, que leur avaient envoyé, par correspondance privée, leurs frères de Pologne; à tout le moins ils avaient pu en prendre connaissance dans les feuilles publiques. Comment accorder entre elles ces contradictions? Faut-il condamner les Jésuites? Doit-on les absoudre? Le P. Theiner les a condamnés et nombre de catholiques, même excellents, ont ajouté foi à ses jugements; ses paroles peuvent donc être regardées comme l'expression de la majeure partie des lecteurs, du moins en Pologne.

2. Voici le texte du P. Theiner: « Nulle part cependant les « Jésuites n'ont montré autant d'audace qu'en Prusse, sur- « tout en Silésie. Là, comme en Russie, appuyés par les gou- « vernants, ils ne gardèrent pas même l'ombre, je ne dis pas « de l'obéissance, mais même des égards dus au Saint-Siège; « il faut d'autant plus s'en affliger que, par cette résistance « ouverte au Saint-Siège ils ne confirmaient, hélas! que trop « éloquemment ce que le pape avait dit de leur Compagnie, « avec tant de vérité et de sagesse dans le bref de suppres- « sion. (1) Clément XIV fut toujours persuadé de cette vérité.» Et, un peu plus bas: « Le nonce apostolique de Varsovie « ne laissait passer aucune occasion de faire sentir aux Ex-

(1) Le pape n'avait rien dit en son propre nom, il n'avait fait que citer les reproches faits aux Jésuites.

« Jésuites prussiens et russes l'inconvenance et même l'indi-
« gnité d'une conduite qui leur faisait préférer les désirs de
« souverains hétérodoxes aux décisions du Saint-Siège.
« J'ai pourtant, écrivait, dans une dépêche en chiffres,
« Mgr Garampi, le 29 septembre 1773; j'ai pourtant fait obser-
« ver aux Jésuites de ce pays-ci, afin qu'ils le transmissent à
« ceux de Russie, quelle honte ce serait pour la société éteinte
« et combien ils aggraveraient les accusations qui pèsent déjà
« sur eux, si maintenant ils ne voulaient pas se soumettre
« aux ordonnances du chef de l'Église et s'ils suivaient
« ambitieusement les traces d'un prince protestant. Je leur
« ai fait dire qu'ils devaient plutôt supplier ce prince qu'il
« leur permît d'obéir librement à l'Église et faire au Souve-
« rain Pontife des offres de tous les services qu'ils pou-
« vaient lui rendre dans la condition de prêtres séculiers. »
Mais il ne semble pas que les Jésuites prussiens et russes
« aient prêté l'oreille à ces remontrances. Ils voulaient servir
« l'Eglise, mais comme membres de la société de Jésus. Pour
« calmer leur conscience, au sujet d'une si audacieuse entre-
« prise, ils se rassurèrent sur ce principe, d'ailleurs juste,
« que les lois des souverains n'obligent que lorsqu'elles ont
« été promulguées; *mais ici ils oubliaient que ce n'étaient*
« *pas des souverains* (Frédéric et Catherine) *mais du Pape*
« *lui-même qu'était émané le bref de suppression*, et qu'ils
« rendaient ainsi la validité des décisions du Saint-Siège
« subordonnée à l'acceptation des princes protestants et
« schismatiques, et qu'ils constituaient ces princes, sinon en
« législateurs, du moins en confirmateurs nécessaires des
« lois de l'Église catholique. Dans tous les entretiens que Mgr
« Garampi eut avec ces religieux, il leur exposa ces raisons
« avec toute la puissance de la plus saine logique et la dou-
« ceur des plus paternels avertissements; mais ceux-ci se
« cachèrent toujours, sous le prétexte du prétendu intérêt
« de l'Église, derrière les ordres de leurs princes temporels,

« et ils poussèrent l'effronterie jusqu'à protester qu'ils « étaient de tout leur cœur disposés à sacrifier tout ce qu'ils « possédaient et jusqu'à la vie même, pour obéir en cette « circonstance au Saint-Siège, *pourvu que ces princes le leur « permissent.* Ce fut avec une grande sagesse et un grand « à-propos, que le cardinal secrétaire d'État répondit à ce su- « jet, en chiffres, au nonce Apostolique de Varsovie le 30 oc- « tobre 1773, et lui disait, au nom du Saint-Père : « Votre « Excellence ne pouvait assurément employer, afin d'éclai- « rer les Ex-Jésuites, des arguments plus solides pour leur « démontrer l'efficacité intime et immédiate du bref de sup- « pression et obtenir que ceux d'entre eux, que la passion « ne rend pas aveugles au point de ne plus pouvoir discerner « la vérité, comprissent qu'ils ne pouvaient déshonorer leur « corporation éteinte d'une manière plus honteuse qu'en « s'opposant et résistant à ce que le chef de l'Église a décidé « à leur sujet, à l'aide de son autorité incontestable et « suprême. »

« Ici nous ne pouvons assez nous affliger que les Jésuites « aient été faibles au point de profiter du secours que leur « offraient les souverains (de Prusse et de Russie) voulant « par là conserver leur société, et qu'ils se soient laissés « aller à un acte si ouvert et si grave de désobéissance envers « le Saint-Siège, acte qu'aux yeux de l'Église ils ne réussi- « ront à justifier par aucune raison valable » (1).

3. Avant de répondre à ces imputations, nous voulons d'abord rappeler au P. Theiner ce qu'il a lui-même écrit dix-huit ans plus tôt sur les Jésuites de Prusse, qu'il attache, comme nous venons de le voir, au même pilori que ceux de Russie-Blanche.

« Frédéric, dit-il, était si convaincu de la nécessité de con- « server les Jésuites dans ses états, qu'il fit même des

(1) THEINER. *Pontificat*, II 402-407.

« démarches à Rome pour le maintien de l'Ordre. Il écrivit à « ce sujet au pape Pie VI, par son chargé d'affaires à Rome, « l'abbé Columbini, une lettre aussi spirituelle que remar- « quable dans laquelle il protestait contre la suppression de « la Compagnie de Jésus, et ordonnait à son envoyé de faire « remarquer au pape à cette occasion qu'en sa qualité d'héré- « tique, il ne pouvait être dispensé par le Saint-Père de tenir « sa parole d'honnête homme et de roi ; et que dans le traité « de Breslau il avait promis de maintenir le *statu quo* de la « religion catholique dans ses états. »

Ici le P. Theiner dit en note que Frédéric avouait à Pie VI, dans la même lettre, qu'il n'avait point de meilleurs prêtres que les Jésuites et qu'il désirait les conserver *tels qu'ils étaient*.

Le P. Theiner continue ensuite dans son texte : « *Mais les* « *Jésuites ne firent ancun usage de cette bienveillance royale*. « Ils étaient tombés partout en héros, et c'est aussi en héros « qu'ils voulaient quitter le théâtre de leurs travaux en Silé- « sie où ils laissaient après eux des monuments impérissa- « bles qui sont encore aujourd'hui (en 1835) et seront tou- « jours l'admiration de tous les Silésiens. Ils firent au roi « les représentations les plus fortes contre le maintien de la « Compagnie, attendu qu'il ne pouvait point lui être permis « de renverser un décret du Saint-Siége ; et *ils le prièrent* « en conséquence *solennellement de consentir à la suppres-* « *sion*. Etonné de leur obéissance au Saint-Siége, il leur « répondit : Puisque vous ne *voulez pas profiter de mes bon-* « *tés*, je ne prétends pas violenter votre conscience et je vous « permets de vous regarder comme compris dans la suppres- « sion de votre Ordre, que je voulais conserver » (1).

Dans lequel de ces deux ouvrages le P. Theiner s'est-il écarté de la vérité ? Est-ce dans l'*Histoire des Institutions d'éducation ecclésiastique* ? Est-ce dans l'*Histoire du pontificat*

(1) *Histoire des Institutions d'éducation ecclésiastique*, t. II. p. 50.

de Clément XIV? Ce second ouvrage a paru le dernier, un intervalle de dix-huit ans a pu révéler de nouvelles sources à l'auteur. Disons-le cependant? il ne nous est jamais arrivé de lire, dans aucun historien sérieux, des contradictions aussi flagrantes. En 1835, s'appuyant sur l'histoire du protestant Christophe de Murr, le P. Theiner appelait les Jésuites prussiens des héros, il célébrait leurs travaux mémorables en Silésie, il admirait avec Frédéric leur obéissance envers le Saint-Siège. En 1853, au contraire, il leur attribue la chute des études ecclésiastiques en Allemagne et se scandalise de la faiblesse avec laquelle, comptant sur la protection des princes, ils refusent d'obéir au Pape.

4. Un tel changement de vues et de jugements doit être justifié, autrement l'honneur de l'écrivain en souffre. Quelle preuve nouvelle le P. Theiner a-t-il donc apportée pour fonder ses jugements de 1853? Nous avons lu, à plusieurs reprises et avec la plus grande attention, tout ce que le P. Theiner a écrit en divers endroits sur les Jésuites de Prusse. La force de son argumentation porte d'abord sur les termes de la dépêche officielle du cardinal de Bernis au duc d'Aiguillon en date du 5 janvier 1774; la voici: « Nous avons appris ici « (à Rome) que les Ex-Jésuites de Silésie avaient, dit-on, à « l'instigation du roi de Prusse, élu un vicaire général pour « le temps de la détention de l'Ex-Jésuite Ricci » (1).

L'envoyé du général des Ignatiens au roi de Prusse, le P. Pintus, joue aussi un grand rôle chez le P. Theiner. Examinons la force de ces preuves.

D'abord pour cet « *Envoyé des Ignatiens* » voici l'état des choses: Sept mois avant la signature du bref de destruction, courait à Rome une lettre de Frédéric II à d'Alembert, dans laquelle on lisait ces mots: « Pendant toutes ces agitations « diverses, on va casser entièrement l'Ordre des Jésuites; et

(1) THEINER, *Pontificat*, II, 497.

« le Pape, après avoir biaisé longtemps cède enfin, à ce qu'il « dit; aux importunités des fils aînés de son Église. J'ai « reçu une ambassade du général des Ignatiens, qui me « presse pour me déclarer ouvertement le protecteur de cet « ordre. Je lui ai répondu que lorsque Louis XV avait jugé à « propos de supprimer le régiment de Fitz-James, je n'avais « pas cru devoir intercéder pour ce corps, et que le Pape « était bien le maître de faire chez lui telle réforme qu'il « jugeait à propos, sans que les hérétiques s'en mêlassent (1) »

5. Nous ne discutons pas si cette lettre de Frédéric existe ou non; elle circula dans Rome, elle fit grand bruit dans la diplomatie ; elle agit sans profit sur l'opinion ; cela nous suffit. Le général Ricci désavoua solennellement toute solidarité avec cet envoyé et déclara qu'il n'avait député aucun messager ; « Si quelqu'un cependant, ajoutait-il, après l'en avoir « informé eût demandé, pour la Compagnie, la protection de « Frédéric ou d'un souverain, il ne se serait point opposé à « cette démarche. Ces faits se passèrent, comme nous le disons, quelques mois avant la signature du bref de destruction.

Il a toujours été permis, à tout opprimé, à tout homme qui prévoit sa ruine, de chercher les moyens de détourner le coup qui le menace. L'acte du P. Pintus n'était pas officiel mais personnel ; ce n'était point une désobéissance envers le Saint-Siège, puisque le Pape n'avait rien encore décrété au sujet de la Compagnie. De plus, c'était l'acte d'un seul, acte dont il n'était pas possible de rendre responsable l'Ordre tout entier et bien moins le général, qui ne savait absolument rien de ce malencontreux message.

De nos jours, les Souverains Pontifes Grégoire XVI et Pie IX ont bien intercédé en faveur de l'Église catholique en Pologne, auprès des tsars Nicolas et Alexandre II, ennemis si

(1) *Ibid*, 267.

déclarés du Saint-Siège, Clément XIV lui-même a comblé de civilités le roi d'Angleterre, dans le but d'adoucir le sort des catholiques ; et le P. Theiner a dit que c'était de la part de ce Pape, un acte de haute sagesse et de magnanimité. Il était donc permis au P. Pintus, il était permis à l'Ordre tout entier d'implorer le secours d'un monarque hérétique contre la violence des monarques catholiques, qui pressaient Clément XIV de supprimer la Compagnie.

Le P. Theiner, par une logique étrange, s'est complu à tirer de ce fait isolé je ne sais quelle intrigue générale de l'Ordre entier, ayant pour but de capter l'intervention de Frédéric : « L'ambassadeur du général des Ignatiens, écrit-il, « devait être parvenu à exercer une grande influence sur « l'esprit de Frédéric II, car celui-ci changea subitement « d'avis et se constitua le protecteur de l'Ordre (quand le « bref eût été publié), après avoir, ainsi que nous l'avons « vu, au mois de décembre de l'année précédente, repoussé « si fermement et avec de si bonnes raisons, toutes les insi- « nuations dudit ambassadeur » (1).

Le P. Theiner donc admet que le P. Pintus a poussé plus loin l'intrigue, qu'il a intercédé au nom du général. Le P. Ricci de son côté a nié solennellement toute solidarité avec « l'envoyé » que Frédéric, à son insu ou non, mais toujours à tort, regardait comme agissant au nom du général. Il convient d'ajouter foi aux paroles publiques du P. Ricci, autant pour le moins qu'à cette lettre de Frédéric qui courait dans Rome.

Quant aux autres « envoyés du général », le P. Theiner n'a plus de preuves, mais des indices sans importance ; car le P. Ricci, depuis la publication du bref, fut étroitement gardé puis enfermé dans une dure prison.

Donc, toute la force des arguments puisés dans la médiation d'un *envoyé du général des Ignatiens* se réduit à rien. Nous

(1) *Ibid*, 403.

devons seulement ajouter, pour compléter la vérité historique, que ce même Frédéric II, qui, dans ses lettres aux philosophes, se moquait des Ignatiens et du Pape, écrivit au P. Ricci pour lui offrir, en cas de suppression, un refuge en Prusse. Le P. Ricci laissa la lettre sans réponse, dit à ce sujet le même P. Pintus écrivant au cardinal Zélada en 1774, car, depuis la destruction, on faisait de divers côtés, de vifs reproches au P. Général et la congrégation *de rebus extinctæ Societatis* voulait à toute force voir une intrigue du P. Ricci dans la négociation du P. Pintus (1).

6. Tout aussi dénuées de valeur sont les affirmations du P. Theiner au sujet de la désobéissance des Jésuites de Prusse, affirmations appuyées sur le fait mensonger de l'élection du P. Troil comme vicaire-énéral en Silésie. Jamais ni le P. Troil ni aucun autre n'a été vicaire-général des Jésuites silésiens.

La dépêche du cardinal de Bernis, citée plus haut, raconte ce qui se disait à Rome sur ce P. Troil. « Nous avons appris « ici que les Ex-Jésuites de Silésie avaient, (dit-on, à l'instiga- « tion du roi de Prusse) élu un vicaire général pour le temps « de la détention de l'Ex-Jésuite Ricci; *cet acte vraiment « schismatique a produit une vive sensation parmi les per- « sonnes judicieuses. Les partisans fanatiques n'osent pas « même justifier une démarche qui prouve trop évidemment « que les Ex-Jésuites de Silésie ne reconnaissent d'autorité « que celle qui paraît favorable à leurs intérêts et à leurs « vues*. Le Pape a été *plus scandalisé que surpris* de cette « manœuvre, et il m'a rappelé à ce sujet qu'il m'avait dit, « il y a quelque temps, que le *bref de suppression ne serait « que trop justifié...* » (2).

(1) *Éclaircissements critiques sur l'histoire du Pontificat de Clément XIV* composée par le P. Theiner.

(2) THEINER. *Pontificat*, II, 497.

Il est clair que l'ambassadeur français, sans s'occuper de ce qu'il y avait de vrai dans cette fable, appelait cette démarche *un acte vraiment schismatique* ; qu'il voyait sous des couleurs trop vives, et la mauvaise impression produite par cet acte schismatique sur les *partisans même fanatiques* de la Compagnie, et le grand scandale de Clément XIV, qui reconnut alors enfin combien justement il avait détruit les Jésuites. (1) Que les monarques aient écrit par suite au Pape d'hypocrites condoléances, que toute la diplomatie se soit mise en mouvement (2), tout cela est clair et facile à comprendre ; mais que le P. Theiner ait pris au sérieux cette fable qui courait, comme tant d'autres, grâce à la surexcitation générale des esprits à Rome ; qu'il ait bâti là-dessus contre les Jésuites tout un échafaudage factice d'accusations et de preuves : voilà qui est tout-à-fait surprenant. Et pourtant le P. Theiner lui-même cite une dépêche écrite par le nonce de Vienne, le 17 mars 1774, dans laquelle je lis ces mots : « Des lettres sûres qui viennent de Breslau, nous « affirment que le célèbre P. Troil, qui avait été invité, par « la cour de Berlin, à occuper les fonctions de vicaire-géné- « ral des Jésuites qui existent encore dans ce royaume, a « été surpris par une maladie mortelle, à la suite de laquelle « il a succombé. »

Certes, c'est tout autre chose de dire, « *qui avait été invité* « *par la cour de Berlin* » et tout autre chose de dire : « *les Ex-* « *Jésuites de Silésie ont élu un vicaire-général pour le temps* « *de la détention de l'Ex-Jésuite Ricci* (3). »

(1) Theiner. *Pontificat*, II, 497.

(2) Theiner. *Pontificat* II, 4 99-500.

(3) Ibid, 499. Le texte allemand du P. Theiner dit, en parlant du P. Troil : « *Der vom Hofe von Berlin aufg efordet vorden war*, ce qui se traduit rigoureusement en français : « *qui avait été invité par la cour de Berlin.* » Or, chose curieuse, dans la traduction française publiée sous les yeux du P. Theiner, ce passage sonne tout autrement : « *qui, à l'instigation de la cour de Berlin avait consenti à accepter les fonctions de vicaire-général des*

Si vraiment le P. Troil avait été élu ou nommé vicaire-général par la cour, assurément le nonce de Vienne aurait connu un fait si public, lui qui connaissait l'invitation secrète de la cour de Berlin; et il n'aurait pas manqué dans sa dépêche au sujet de cette invitation, de mentionner aussi cette élection.

Une semaine plus tard, la revue janséniste, *Les Nouvelles Ecclésiastiques*, du 25 avril 1774, met en doute tout ce qu'on a dit du projet de Frédéric de donner un vicaire-général aux Jésuites de Silésie : « Quant à ce qui regarde le P. Troil, dit « ce journal, qu'on n'accusera certainement pas de jésuitisme, « quant à ce qui regarde le P. Troil, qui vient de mourir en « Silésie, on a dit d'abord qu'il était ce vicaire-général ; mais « dans la suite, on a reconnu que c'était une fable » (1).

Que du reste le P. Theiner nous dise où se fit l'élection ? qui vota ? qui présida cette congrégation ou ce conciliabule ? quel jour le P. Troil commença ou devait commencer son administration ? Tout cela n'est qu'une fable à laquelle le P. Theiner a donné l'importance d'un fait historique. Nous demandons maintenant quelle confiance mérite le P. Theiner. C'est agir inconsidérément que d'en appeler à cet auteur comme à une autorité indubitable, de s'approprier ses jugements erronés ou de les répandre dans des articles de revues périodiques. (2)

« *Jésuites qui existent encore dans ce royaume.* » Lequel des deux textes est authentique ? Evidemment celui qui se trouve dans l'original allemand ; surtout si l'on considère que le texte allemand a été publié plus tard que la traduction. Il est difficile de ne pas concevoir de soupçons à la vue d'une telle différence dans la traduction, différence qui se reproduit en beaucoup d'autres endroits, comme l'ont fait voir les auteurs qui ont critiqué le P. Theiner. Peut-être ces changements étaient-ils nécessaires dans la traduction française, car le P. Theiner écrivait son *Histoire du Pontificat de Clément XIV* contre l'ouvrage français *Clément XIV et les Jésuites* de M. Crétineau-Joly ; mais un pareil procédé est-il loyal, est-il honorable pour l'auteur et pour le traducteur ?

(1) *Eclaircissements critiques*, p. 326.

(2) Ainsi, par exemple, un article écrit évidemment dans de nobles intentions sous le titre *La Pologne et Clément XIV* et inséré dans la *Revue de Posen*. Tom. XVIII, p. 338 ; Tom. XIX, p. 49. (t. p.)

CHAPITRE III

Conduite des Jésuites de Prusse et de la Russie-Blanche devant l'histoire

1. Les Jésuites de Prusse et de Russie sont justifiés par la teneur même du bref *Dominus ac Redemptor*.
2. Exemples de Saint Philippe Béniti et de Saint Joseph Calasanz.
3. Justification des Jésuites par la teneur des brefs de 1801 et 1804 et de la Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*.
4. La nouvelle édition de l'Institut justifie les Jésuites de Prusse et de la Russie-Blanche.

1. Apprécions maintenant, au point de vue de la moralité, cette résistance apparente des Jésuites de Prusse et de la Russie-Blanche, dans les états de Frédéric et de Catherine ; voyons, de manière à nous former une conviction, si la conservation partielle de l'Ordre dans la Russie-Blanche, méritait que l'on criât à la désobéissance, à la rébellion, à la révolte contre le Saint-Siège.

Les Jésuites n'avaient pas besoin, comme le veut le P. Theiner, *de chercher à se persuader*, *ni de se faire illusion*, ni de tromper leur propre conscience par le principe : *lex non promulgata non obligat* ; car si cet adage, reçu dans le droit civil et canonique, doit être jamais appliqué ; conformément à cette autre maxime de la morale : *odiosa sunt restringenda*, c'est bien dans les lois pénales. D'un autre côté, dans les décisions et ordonnances du Saint-Siège, il faut distinguer les

constitutions ou définitions dogmatiques et les décrets qui se rapportent à l'administration ecclésiastique ou au gouvernement général de l'Église, d'avec les arrêts de nature purement judiciaire ou portés en matière criminelle. Le bref de destruction n'était, ni une définition dogmatique, ni un décret ecclésiastique, mais une simple sentence judiciaire portée par l'autorité compétente.

Dans les publications de semblables arrêts, le Saint-Siège a toujours agi en bonne intelligence avec les princes souverains. Cette conduite découlait de la nature des choses ; car la juridiction judiciaire du Saint-Siège s'étendait en pareil cas sur des personnes ou des corporations qui, sous d'autres rapports, dépendaient de la juridiction d'un prince étranger. Il y a plus, même dans la promulgation des décisions conciliaires, les papes cherchaient à obtenir l'acquiescement et l'acceptation des monarques, non il est vrai, pour les questions dogmatiques, mais pour les décrets et prescriptions de discipline ecclésiastique portés dans le concile ; à tel point que, dans les états où le concile n'était point reçu, les décrets disciplinaires n'avaient point force de loi. Ainsi, par exemple, le concile de Trente (1) décréta que les mariages contractés en l'absence du curé seraient invalides ; et pourtant dans les pays où le concile de Trente n'a point été promulgué, quel qu'en soit le motif, les mariages clandestins, contractés même entre catholiques, ont toujours continué d'être tenus pour valides. C'est ce qui explique les efforts si grands que le Saint-Siège a tentés, par l'entremise de ses nonces, pour faire recevoir le concile de Trente, au moins par les monarques catholiques ; il suffit de rappeler les démarches du cardinal Commendon en Pologne.

Le bref de destruction n'était adressé ni aux monarques, ni aux évêques, ni aux Jésuites, ni même aux peuples chrétiens ; en un mot il n'était adressé à personne. Par un second bref

(1) *Sess.* 24, *cap.* 1.

seulement, *Gravissimis ex causis*, il était recommandé à la congrégation *de rebus extinctæ Societatis* d'entreprendre tout ce qu'il fallait pour l'exécution du bref : « Ils mettront tous « leurs soins (les cardinaux et les membres de la congréga- « tion) à ce que tout ce qui a été réglé et ordonné dans notre « bref obtienne son effet » (1). A Rome la congrégation elle-même veilla à l'exécution du bref ; dans les provinces du reste du monde catholique, elle nomma pour exécuteurs, selon les intentions du Pape, les Ordinaires des lieux et envoya à chacun d'eux une circulaire dont voici la teneur :

« Par l'exemplaire ci-joint du bref pontifical en date du « 21 juillet, Votre Grandeur apprendra la suppression juste et « équitable de la Compagnie de Jésus, et en même temps de « quelle manière cette suppression doit être exécutée. Pour « l'accomplir parfaitement (2), une congrégation a été établie « et munie des pouvoirs les plus amples ; elle se compose « des cardinaux Corsini, Marefoschi, Caraffa, Zelada, Casali « et des prélats Macedonio et Alfani, comme en fait foi un « autre bref ci-inclus en date du 13 août. Cette congrégation « particulière a donc ordonné, pour accomplir le commande- « ment de Sa Sainteté, d'adresser à Votre Grandeur le présent « bref de suppression, à cette fin qu'elle notifie, publie et « intime ledit bref *dans chacune des maisons ou collèges* et « partout où se trouvent des membres de ladite Compagnie « supprimée. Après avoir réuni ensemble les religieux de « chaque maison, que Votre Grandeur les force et contraigne « à l'exécution de ladite sentence (3). Que Votre Grandeur

(1) Quibus hæc præcipua cura incumbere debeat, ut ea omnia, quæ in dictis nostris litteris constituta sunt atque mandata, suum assequantur effectum THEINER, *Pontificat*, III, 260.

(2) Cette circulaire est datée de Rome le 18 août 1773 ; donc le 17 août la suppression n'était pas encore entière, c'est-à-dire que le bref *Dominus ac Redemptor* n'était pas encore exécuté partout.

(3) Eadem congregatio particularis, de mandato Sanctissimi, præsentes litteras ad Amplitudinem Tuam dandas esse præcipit, ad hoc ut Amplitudo Tua in singulis domibus seu collegiis et ubicumque reperiantur dictæ sup-

« prenne possession Elle-même, au nom du Saint-Siège, de « chaque maison ou collège, de tous les droits et de tous les « biens quelconques y appartenant ; qu'Elle les conserve « pour la fin que lui marquera le Saint-Siège et qu'Elle en « fasse sortir les membres de l'Ordre supprimé. Votre Gran- « deur accomplira aussi toutes les autres prescriptions du « dit bref et informera la congrégation de son exécution. « Ainsi fera Votre Grandeur (1). »

Qui ne voit que, par la volonté du pape, l'ordinaire du lieu est nommé exécuteur du bref? que l'exécution elle-même, c'est-à-dire la suppression de la Compagnie et l'abandon des maisons, ne devaient avoir lieu qu'après cette promulgation par l'évêque du lieu, et cela dans chaque maison en particulier? Est-ce que le P. Theiner n'a pas lu cette circulaire?

La publication du bref de destruction ne se fit donc point selon l'usage de la cour romaine ; il ne fut point affiché, lu et promulgué aux endroits accoutumés dans la Ville éternelle ; ce fut une publication exceptionnelle, personnelle et locale. A Rome, elle fut exécutée par une commission nommée à cet effet, qui, si l'on excepte la seule maison professe du *Gesù*, ne garda les formalités voulues dans aucun des sept collèges et maisons de Rome.

Comme dans le reste du monde catholique c'était aux évêques à accomplir cette formalité, ces prélats avaient besoin pour cet acte du consentement de leur gouvernement respectif, non seulement en Prusse et en Russie, mais aussi en Piémont, en Toscane, en Espagne, dans l'empire d'Allemagne et en Pologne. Ce fut la raison du délai plus ou moins

pressæ societatis individui, illis in unum congregatis in qualibet domo easdem litteras rite denuntiet, publicet et intimet, eosque ad illarum executionem adigat et compellat.

(1) Sic ergo curabit Amptitudo Vestra. — (Encyclica missa ad omnes episcopos a congregatione dicta de abolenda Soc. Jesu. — DE RAVIGNAN, *Clément XIII et Clément XIV*, Tom. I, p. 560.

long apporté, dans tous les états catholiques, à la publication du bref : un mois entier en Espagne ; en Pologne, six fortes semaines ; quelques mois en plusieurs lieux de la Suisse et de l'Allemagne... Tant que l'Ordinaire du lieu ou son délégué ne s'était point montré dans une maison, et n'y avait point lu le bref, les Jésuites des provinces les plus rapprochées, même en Italie, tout en connaissant parfaitement l'existence du décret pontifical, restèrent dans leur Ordre et devaient y rester; autrement ils se seraient rendus coupables d'apostasie. Il y a plus : le bref de suppression lui-même (paragraphe 36) invite les monarques chrétiens à offrir leur secours pour en aider l'exécution ; il défend toute tergiversation à s'y soumettre, toute contradiction de vive voix ou par écrit ; mais quand ? *après que nos présentes lettres auront été promulguées et notifiées* (1). Donc, avant la publication du bref, faite de la manière que voulait le Pape, c'est-à-dire *dans chaque maison, à tous les religieux réunis par l'Ordinaire du lieu* (2), personne n'était obligé de s'y conformer, *en vertu de la teneur même du bref.*

Notre raisonnement est clair et simple. En effet, si le bref avait été promulgué selon la coutume de la Cour Romaine, c'est-à-dire affiché aux portes de l'église Saint-Pierre et lu au Champ de Flore à Rome, une telle promulgation eût été suffisante pour le bref de destruction aussi bien que pour les autres lettres pontificales, et aurait obligé le monde entier. Mais la promulgation du bref de destruction était exceptionnelle ; la raison de cette exception c'est que la commission *de rebus extinctæ Societatis* craignait qu'à la première nouvelle de la suppression, les gouvernements ne se jetassent, pour les piller, sur les biens des Ex-Jésuites, destinés à des œuvres pies dans la pensée du Pape et de la commission. Puis donc,

(1) Postquam præsentes nostræ litteræ promulgatæ fuerint ac notæ redditæ (paragraphe 34,35).

(2) Localiter et personaliter per loci ordinarios.

que, dans la pensée du Pape, les Ordinaires en personne devaient promulguer et exécuter le bref, la publication de ce document à Rome et dans le reste du monde catholique n'atteignait pas les Jésuites de Prusse et de la Russie-Blanche, auxquels les Ordinaires, en vertu d'une défense de leurs gouvernements, non seulement ne promulguèrent point le bref de la manière susdite, mais de plus, comme le fit Massalski évêque de Vilna, défendirent aux Jésuites d'oser quitter leurs demeures. C'était là sans doute une situation anormale ; c'était, de la part de la puissance séculière, un abus et une grande irrévérence à l'égard du Saint-Siège ; mais les Jésuites n'avaient point fait ces tristes circonstances, les Jésuites n'entretenaient point Frédéric et Catherine dans leur opposition ; tout au contraire, autant qu'il était en eux, ils s'efforcèrent, comme nous le verrons bientôt, sincèrement et sans arrière-pensée, de briser cette résistance. Il y a plus : depuis longtemps déjà, dans quelques pays catholiques, en France aussi bien qu'en Espagne, les actes pontificaux ne pouvaient être promulgués et n'avaient force de loi, dans les questions de discipline, qu'avec l'autorisation royale, avec le *placet* ou l'*exequatur* royal. Nous ne discutons point la justice d'une pareille conduite des gouvernements, encore moins pensons-nous à en faire l'éloge ; nous constatons seulement le fait, nous affirmons que les choses se passaient ainsi, et nous répétons une fois encore : *tant que le bref de suppression n'était pas communiqué aux Jésuites de Prusse et de la Russie-Blanche, par les Ordinaires des lieux, dans chaque collège et maison en particulier, ils n'avaient aucune obligation de s'y conformer*, et même ne pouvaient le faire sans blesser leur conscience (1).

(1) Mais ici on me fera une objection et on dira : « de nos jours pour-« tant, Pie IX s'est servi des journaux pour nommer administrateur du dio-« cèse de Kamieniec, détruit par le gouvernement moscovite, Borowski, « évêque de Żytomierz, et tous les catholiques ont regardé cette nomi-

2. Cette vérité trouve sa confirmation dans l'histoire. Les Jésuites de Prusse et de la Russie-Blanche avaient devant les yeux l'exemple de deux saints personnages et de deux ordres religieux qui ont subsisté malgré leur suppression par des souverains pontifes. Quel homme versé dans la connaissance des annales de l'Église, ignore que le Pape Innocent V regardant, par erreur l'Ordre des Servites ou Serviteurs de la Très Sainte Vierge, comme non approuvé par le Saint-Siège et par

« nation comme valide. Les Jésuites connaissaient du moins par les gazettes, « la volonté du Pape; ils devaient donc s'y conformer. Dans d'autres cir- « constances aussi le Pape a réglé les affaires de l'Eglise qui réclamaient son « intervention, soit par la voie des journaux, soit par correspondance privée. »

Je ne le nie pas le moins du monde, mais je ferai remarquer, dans cette comparaison, deux différences frappantes:

1° L'Eglise catholique subit aujourd'hui, de la part du gouvernement russe, une persécution ouverte, et le Pape Pie IX a expressément annoncé que n'ayant point d'autre moyen de correspondre avec l'Église de Pologne, il choisissait la voie des feuilles publiques ; au contraire, au moment de la suppression des Jésuites, la Prusse et la Russie ne persécutaient point ouvertement l'Eglise catholique ; bien plus, ces deux états entretenaient de bonnes relations et même une apparente amitié avec Rome.

Clément XIV n'avait point annoncé non plus que, dans les Etats dont les monarques ne permettraient pas aux évêques de promulguer le bref, il suffirait que ce document pontifical fût publié par les gazettes ou communiqué par voie privée, fût-ce même de la main du nonce ; que dis-je ? Les feuilles publiques apprirent aux Jésuites de Prusse et de la Russie-Blanche que, de par la volonté de Clément XIV, ce bref devait être publié dans les collèges par l'Ordinaire des lieux ; ces religieux savaient que, dans le monde entier, on s'était conformé à cette volonté, avec la permission toutefois des gouvernements. Donc tant que cette publication n'avait point eu lieu dans les formes, ils pouvaient, sans blesser leur conscience, attendre que les évêques remplissent cette formalité ; et de la part des Pères, c'eût été une conduite légère et contradictoire de faire une démarche si grave, uniquement en vertu des nouvelles apportées, soit par les journaux, soit par des correspondances privées, quand le Pape lui-même leur indiquait expressément d'attendre l'initiative des évêques.

2° Il y a cette autre différence, que les mesures prises par Pie IX appartenaient à l'essence du gouvernement de l'Eglise et à l'exercice de la puissance spirituelle, dans les provinces polonaises ; le bref de suppression au contraire était une loi pénale ; or personne n'est obligé de se soumettre à une pareille

là même compris dans le décret du concile de Lyon, qui, en 1274, supprimait tous les ordres non approuvés par l'autorité apostolique, résolut en conséquence la destruction complète des Servites, et dans ce but ordonna au protecteur de l'Ordre, le cardinal Ottoboni, de mander à Rome le général des Servites, Saint Philippe Beniti ; enjoignit aux provinciaux d'interdire la réception des novices ; et lui-même défendit aux prêtres d'administrer les sacrements ? Saint Philippe ne se conforma point à cette volonté du Pape. Après avoir lu

loi avant promulgation officielle, selon cette maxime *non est imponenda obligatio* (*præsertim odiosa*), *nisi de illa certo constet*. Or cette obligation n'était point évidente, avant la promulgation légale, puisque, jusqu'à ce jour encore, les avis sont partagés.

Je suis donc surpris de la naïveté avec laquelle raisonne le P. Theiner. Les Jésuites, dit-il, devaient endormir leur propre conscience. « Ils oubliaient de « plus que ce n'étaient point les monarques (Frédéric et Catherine) qui « avaient publié le bref de suppression, mais le Pape ; ils rendaient la validité « des décrets pontificaux dépendante des princes séparés de l'Église, et par « là même, ils leur reconnaissaient le droit de faire des lois ecclésiastiques ou « du moins de confirmer et d'approuver ces lois ». A cela, je réponds : Les Jésuites n'avaient point la mémoire courte, ils savaient qui avait porté le décret contre eux, comme ils savaient bien à la demande de qui ce décret avait été porté. (On lit dans le bref de suppression : « *eædem nobis oblatæ sunt preces*). » Ils savaient cependant aussi que, pour la promulgation de ce bref, la permission des monarques était nécessaire ; que sans cette permission, ni les évêques ne pouvaient promulguer ce bref, ni eux-mêmes s'y conformer. Cet état de choses datait de plus d'un siècle avant leur suppression ; il existe encore jusqu'à nos jours dans presque tous les états ; les Jésuites n'ont pas créé le *placet* royal et ce n'est point à cause d'eux qu'aujourd'hui l'Eglise catholique gémit sous la toute puissance de l'État.

Quelqu'un dira : « Ils pouvaient abandonner en corps leurs collèges et leurs maisons » Eh ! quoi ? pouvaient-ils donc accomplir cette sorte de suicide moral, contrairement à la défense expresse du même évêque qui devait leur promulguer le bref, et contrairement à la teneur de ce bref lui-même ? Pouvaient-ils donc agir ainsi contrairement à ce qui s'était passé en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Hollande, jusque dans le Nouveau-Monde et dans les missions d'outre-mer, où les Jésuites n'abandonnèrent leurs collèges et ne se dispersèrent qu'après la promulgation du bref de suppression faite par l'Ordinaire des lieux. Mais jusque dans les prisons de Lisbonne, Pombal prit soin de faire promulguer ce même bref.

cette lettre aux Pères les plus graves, réunis en congrégation, il prescrivit, dans toutes les maisons et églises de son Ordre, des prières solennelles pour détourner ce malheur; puis, nommant vice-général le P. Lorrain, lui-même il se rendit à Rome en toute hâte. Pendant ce temps mourut Clément V, après cinq mois de pontificat. « On pensa et non sans fondement, que Dieu avait puni ce Pape, parce que, avant son élévation sur la chaire de Saint-Pierre, il n'aimait point l'ordre des Servites. Jean XXI, successeur de Clément V, après s'être convaincu sur de bonnes preuves, que l'Ordre des Servites avait été approuvé par le Saint-Siège dès avant le concile de Lyon, l'approuva de nouveau et le général de l'Ordre, Beniti, fut mis au nombre des saints en 1628 » (1).

A la vue d'une telle équité du Saint-Siège pour l'Ordre des Servites, les Jésuites conclurent à bon droit que cette même Chaire apostolique se montrerait indulgente et n'exigerait pas d'eux un suicide moral.

Le second exemple, concluant au suprême degré, fut celui de Saint Joseph Calasanz et de l'Ordre des Piaristes, exemple d'autant plus instructif que Clément XIV en fait mention dans le bref de destruction en ces termes : « Innocent X, « notre prédécesseur, par son bref du 16 mars 1645, pour « apaiser les troubles excités parmi les religieux de l'Ordre « des Pauvres de la Mère de Dieu des Ecoles Pies, réduisit « cet Ordre, quoique solennellement approuvé, après mûr « examen par Grégoire XV, notre prédécesseur, en une sim- « ple congrégation qui ne ferait plus aucun vœu, à l'instar de « la congrégation des prêtres séculiers de Saint Philippe « de Néri ou de l'Oratoire. Il accorda aux religieux de cet « Ordre ainsi réformé le droit d'entrer dans tout autre Ordre « qui fût approuvé, leur défendit de recevoir des novices et « d'admettre à la profession aucun de ceux qui avaient pris « l'habit. Enfin il transféra totalement aux Ordinaires des

(1) BOLLANDISTES, t. XXXVIII, p. 694-696.

« lieux la supériorité et la juridiction que possédaient le « ministre général, les visiteurs et les autres supérieurs. « Tous ces règlements ont été exécutés pendant quelques « années, jusqu'à ce que le Saint-Siège, convaincu de l'uti- « lité dudit Institut, le rappelât à son ancienne forme de « vœux solennels, et le rétablit sur le pied d'un Ordre abso- « lument régulier. »

Nous n'entrons pas dans les raisons pour lesquelles Innocent X détruisit l'Ordre des Piaristes. Il avait été mal informé; les discordes et les troubles prirent leur source dans des calomnies lancées par quelques membres de l'Ordre contre le saint fondateur, Joseph Calasanz. Dieu le permit pour éprouver la vertu héroïque de son serviteur (1). La question n'est pas là pour nous ; ce qui nous intéresse, c'est ce que fit Joseph Calasanz. Aussitôt que le bref eut été promulgué à Rome, il envoya au plus vite le P. Onuphre du Saint-Sacrement dans les pays du Nord, afin de concilier à l'Ordre la protection de l'empereur d'Allemagne et du roi de Pologne Ladislas IV. De fait, le bref d'Innocent X ne fut point reçu en Hongrie, en Bohême, en Moravie, en Autriche et en Pologne; et les Piaristes demeurèrent, dans ces royaumes, aux mêmes conditions qu'avant la publication du bref, c'est-à-dire comme un Ordre ayant les trois vœux essentiels de religion.

Saint Calasanz écrivit aux collèges et maisons d'Italie, les priant et les conjurant, par tout ce qu'il y a de plus sacré, de ne faire chez eux aucun changement jusqu'à ce que le bref leur fût promulgué *juridiquement* par l'évêque du lieu (2).

(1) Rohrbacher, *Histoire ecclésiastique*.

(2) Il n'est pas hors de propos de citer les lettres de ce saint. Voici ce qu'il écrit le 31 mars 1646 au P. Paul Angeloni : « J'ai lu ce que vous m'écrivez sur la « destruction et je sais combien vous déplorez le sort de notre Ordre. Malgré « cela, il faut se conformer à la volonté de Dieu et ne pas succomber sous le « coup, mais travailler de toutes nos forces pour que notre Institut subsiste : « *quantum in nobis est positum, moliri ut institutum nostrum subsistat.* » « Vous voyez donc qu'il ne faut rien changer dans notre genre de vie et dans

De plus, il consulta des théologiens et des canonistes et leur demanda d'établir, chose facile du reste, que ce bref était *obreptice* et *subreptice.*

Était-ce là une révolte, une rébellion ? Si le P. Ricci, général des Jésuites, ou un Jésuite quelconque eût écrit, au sujet du bref de Clément XIV ce qu'écrivit Joseph Calasanz à ses religieux : « *Nous devons faire tous les efforts qui sont en nous pour que notre institut subsiste* », assurément le P. Theiner appellerait cette conduite une audace sans exemple, une révolte ; mais cette phrase, c'est le général des Piaristes, c'est un saint qui l'a écrite ; donc le P. Theiner l'ignore. Le général Ricci n'envoya aucun agent, ni au roi de Prusse ni aux autres princes ; les Jésuites de la Russie-Blanche et de Prusse ne coururent point chez les princes du Nord implorer leur protection ; ils ne s'efforcèrent point de démontrer l'invalidité du bref ; et pourtant ils étaient convaincus, aussi bien que Saint Calasanz, que cette pièce avait été extorquée à Clément XIV, par l'intrigue et la violence morale. Si donc cette conduite du général des Piaristes n'a point empêché sa canonisation, si l'ordre des Piaristes a conservé son premier état en Allemagne et en Pologne, parce que les gouvernements de ces pays avaient interdit la promulgation du bref ;

« nos coutumes religieuses, jusqu'à ce que le bref soit promulgué : *Nihil est* « *immutandum isthinc.... donec breve indicatur.* » Qûand il sera promulgé « alors vous vivrez selon les nouvelles constitutions. De temps en temps je « vous informerai de tout ce qui se fera ici, à Rome, pour le rétablissement de « notre Institut, *quidquid hic pro reintegratione fiet.* »

Dans une autre lettre datée du même jour et adressée au ministre de la province d'Aquilée, je lis : « Vous connaissez probablement le sort de « notre Ordre : il est détruit et ramené à une simple congrégation sous la « juridiction des évêques. Ainsi a-t-il plu à Dieu ; qu'il soit loué éternelle- « ment ! Vous ne devez pas cependant là-bas (à Aquilée) vous inquiéter de « cela ni vous troubler, mais persévérer dans l'observation des règles jusqu'à « promulgation du bref par l'ordinaire du lieu. *Commoveri ac perturbari* « *isthic socii propter ea non debent, sed manere in instituti custodia, donec* « *ab Ordinario loci breve indicetur.* DE RAVIGNAN Clément XIV, t. 11, p. 452-453.

si enfin cette conduite des Piaristes n'a pas empêché leur Ordre, quelques années plus tard, d'être rétabli dans le monde entier : la conduite des Jésuites de Prusse et de la Russie-Blanche fut légitime et licite devant la conscience et devant l'histoire.

Le P. Theiner, occupé depuis treize ans, comme il l'écrit de lui-même, à la continuation des *Annales Ecclésiastiques* de Baronius, n'a pu ignorer ces faits ; comment donc a-t-il osé écrire que « nulle part, les Jésuites n'ont montré autant d'audace qu'en Prusse ; que dans ce royaume, comme en Russie, ils se sont soustraits non seulement à l'obéissance, mais encore à tout respect dû au Saint-Siège ? » Si nous appliquions les règles du P. Theiner, Saint Joseph Calasanz lui aussi se serait montré audacieux ; et plus que les Jésuites, il aurait abjuré le respect dû au pape Innocent X ; et pourtant ce général récalcitrant des Piaristes, nous l'honorons sur les autels.

3. Voilà une preuve canonique du séjour légal des Jésuites dans la Russie-Blanche, confirmée par l'histoire des Ordres religieux. Nous en donnerons encore une autre *ex absurdo*, comme disent les philosophes ; elle est également convaincante et facile à comprendre.

Si la prolongation du séjour des Jésuites dans la Russie-Blanche eût été un acte de désobéissance, de révolte et de rébellion, non seulement Pie VII les eût tenus pour non-existants ; mais lors du rétablissement de la Compagnie, d'abord partiel en 1801 et 1804, puis général en 1814, il eût blâmé ou signalé, ne fût-ce que par un mot, cette révolte et cette insubordination ; à tout le moins il se fût abstenu de leur donner des éloges et d'énumérer leurs services ; autrement c'était admettre la solidarité de leur rébellion, faute commise quelquefois par les gouvernements séculiers, jamais par le Saint-Siège.

Laissant de côté pour le moment tout ce qui s'est passé de 1773 à 1801, entre Rome et les Jésuites de la Russie-Blanche, (nous y reviendrons plus tard,) considérons la conduite de Pie VII envers les Jésuites depuis 1801. La légalité de leur existence en Russie, après cette date, ne peut plus faire aucun doute ; dans les actes pontificaux ils portent déjà le nom de *Congrégation de la Compagnie de Jésus* (1) ; le bref *Catholicæ fidei*, (17 mars 1801,) est clair et connu de tous.

Supposons donc, pour un moment, que les Jésuites de Russie, depuis 1773 jusqu'à 1801, aient été des rebelles ; voici comment nous argumenterons dans cette hypothèse : Pie VII, dans son bref de 1801, appelle les Jésuites de la Russie-Blanche « *prêtres de l'Ordre supprimé des Jésuites* (2) ; » dans deux autres brefs de 1804 et de 1814 il les appelle « *prêtres séculiers demeurant dans l'empire de Russie* (3) : » il dit en parlant d'eux, « *qu'ils veulent donner leurs noms à la nouvelle Congrégation de la Compagnie de Jésus* (4). » Les généraux, des Jésuites de la Russie-Blanche, les Pères Kareu et Gruber, n'ont point, dans le bref pontifical, d'autre titre, que celui de *supérieur et président général de la Congrégation, de la Compagnie de Jésus* (5).

Donc la conclusion logique, c'est que le Saint-Siège tenait les Jésuites de Russie pour compris dans le bref de destruction, pour supprimés, pour non-existants comme Ordre, pour des prêtres vivant ensemble comme ecclésiastiques séculiers,

(1) *Congregatio Societatis Jesu.* — De ce que les actes pontificaux appellent la Compagnie de Jésus une *Congrégation*, on aurait tort de conclure ainsi que l'ont fait certains auteurs, que la Compagnie n'a pas été rétablie comme *Ordre religieux* proprement dit. Nous reviendrons sur cette question plus loin et donnerons nos preuves et nos autorités. (Voyez liv. IV, chap. VI. paragr. 7,). (N. T.)

(2) Extinctæ Societatis Jesu presbyteri.

(3) Sæculares sacerdotes in imperio Rossiaco degentes.

(4) Qui novæ Congregationi Societatis Jesu adscribi vellent.

(5) Superior ac præses generalis Congregationis Soc. Jesu.

à qui le bref de 1801 permet enfin de se réunir pour constituer une congrégation.

Certainement, le P. Theiner a été mû par cette argumentation, quand il a nommé, sans aucune restriction, un acte de désobéissance et de révolte le séjour des Jésuites dans la Russie-Blanche.

A cela que répondrons-nous ? La solution est facile. Il est évident que le Saint-Siège ne pouvait *officiellement, par un acte public,* reconnaître les Jésuites de la Russie-Blanche pour un ordre existant, non seulement à cause des cours qui avaient tant travaillé près de Clément XIV pour obtenir le bref de suppression ; mais aussi parceque reconnaître ainsi l'Ordre en Russie, c'eût été, pour le Saint-Siège, reconnaître comme légale l'ingérence du gouvernement moscovite dans les affaires de l'Église ; par là, la cour de Rome aurait admis, comme légitime et ayant force de loi, *l'exequatur royal* qu'elle tolérait à la vérité, mais que jamais elle n'approuva. Nous verrons plus loin comment Pie VI s'expliqua, devant les cours de la maison de Bourbon, sur ce qui s'était passé en Russie dans l'affaire des Jésuites ; comment il refusa toute participation aux travaux de l'archevêque, Siestrzencewicz. Il suffit ici de dire que, ne fût-ce que pour ne point compromettre Pie VI son prédécesseur, Pie VII ne pouvait, dans ses brefs, reconnaître les Jésuites de Russie comme un Ordre existant. Officiellement les Jésuites n'existaient point comme Ordre: donc il ne convenait pas que la Chaire apostolique, après les avoir supprimés dans le monde entier par le bref *Dominus ac Redemptor*, les regardât comme un Ordre existant dans un coin perdu de terre, jusqu'à ce que le bref de destruction eût été révoqué par un autre bref. Or, jusqu'à l'année 1801, aucun bref semblable n'était émané du Saint-Siège ; donc, jusqu'à 1801, les Jésuites de la Russie-Blanche ne pouvaient figurer *officiellement* comme Ordre religieux ; il ne suit cependant point du tout de là qu'ils fussent rebelles,

qu'ils se fussent rendus coupables de désobéissance envers le Saint-Siège; qu'ils eussent par suite encouru les censures et les peines de l'Église. On le comprenait aussi bien à Rome qu'à Polotsk ; et c'est pourquoi ces deux mêmes brefs, qui appellent les Jésuites de la Russie-Blanche, *Prêtres séculiers*, *Prêtres de la Compagnie supprimée*, ne leur ménagent point les louanges et les témoignages d'estime du Saint-Siège, bien que ces mêmes *ecclésiastiques séculiers*, *ces prêtres de la Compagnie de Jésus supprimée*, ne cessassent de se regarder comme religieux, comme *Ordre régulier de la Compagnie de Jésus* (1). Ainsi par exemple, dans le bref du 7 mars 1801, qui rétablit les Jésuites en Russie, Pie VII écrit au P. Kareu, alors vicaire-général de l'Ordre : « Vous nous avez humble-« ment prié, en votre nom et au nom des prêtres susdits qui « habitent la Russie-Blanche, d'user de notre autorité apos-« tolique pour reconstituer avec vous l'ancienne Compagnie « et vous donner une existence canonique. Nous donc..... « ne voulant point négliger de remplir avec sollicitude le « devoir pastoral qui nous incombe, *nous excitons par de « nouveaux stimulants et nous comblons de grâces et de « faveurs des clercs et des prêtres qui ne reculent point devant « les fatigues et les travaux que demande la culture de la « vigne du Seigneur*... Elle est donc juste, votre demande, « elle vous fait honneur, elle est très utile à ceux qui s'occu-« pent à promouvoir la religion catholique » (2)

Chacun voit que si d'un côté, le bref évite l'expression : « *Ordre religieux.* » de l'autre, les paroles pontificales respirent un amour, une bénignité que, sans aucun doute, Pie VII

(1) Ordo regularis Societatis Jesu.

(2) Nos.... nullum pro nostra pastorali sollicitudine, prætermittere officium debemus quin clericos et presbyteros, qui studium et laborem in excollenda vinea Domini non refugiunt, novis stimulis excitemus et gratiis etiam ac favoribus prosequamur.... Æqua igitur ac honesta... et catholicæ religionis cultoribus perutilis hæc postulatio tua, etc. (DE RAVIGNAN, Tom. II, p. 482).

n'aurait point témoignée à des ex-religieux obstinés et récalcitrants. S'ils eussent été rebelles, Pie VII eût-il donc pu, donnant un nouveau stimulant à leurs travaux dans la vigne du Seigneur, louer par là même les labeurs précédents des Jésuites de la Russie-Blanche, mettre en relief *leur ardeur et leur travail pour cultiver la vigne du Seigneur*? Mais dans ce cas, les plus excellents de leurs actes eussent été marqués au coin de la rébellion! Le Souverain Pontife eût-il donc pu nommer *juste* et *honorable* la demande faite par des hommes qui, comme le veut le P. Theiner, pendant près de trente ans, auraient vécu en révolte ouverte et scandaleuse contre le Saint-Siège, demande, qui alors n'aurait eu pour but que la régularisation de cette révolte? Nous laissons à tout homme impartial à répondre et à juger.

Dans le second bref du 30 juillet 1804, qui rétablit la Compagnie de Jésus dans le royaume des Deux-Siciles, Pie VII répète mot pour mot les éloges qu'avait donnés aux Jésuites Ferdinand de Naples dans sa supplique au Chef de l'Église; et le Souverain Pontife motive sur ces louanges le rétablissement de la Compagnie dans les états de ce monarque. Eût-il donc été convenable d'agir ainsi envers des rebelles?

Vers la fin de ce bref de 1804, Pie VII réserve à lui et à ses successeurs de régler ce qui sera nécessaire pour affermir et fortifier la Compagnie (1). C'eût été, il faut l'avouer, un singulier genre de faveur, que de récompenser la rébellion par la promesse de nouvelles grâces et de nouveaux privilèges.

Dans sa dernière bulle (ce n'est pas un bref) *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* du 7 août 1814, Pie VII fait trois remarques qui méritent une profonde réflexion: 1° le rétablissement de l'Ordre des Jésuites était, depuis le commencement

(1) Reservantes nobis et successoribus nostris ea decernere ac præsribere quæ ad Societatem ipsam firmandam et communiendam in Domino judicaverimus. (DE RAVIGNAN, *ibid.*)

de son Pontificat, un désir ardent de son cœur (1); 2° Cette bulle rétablissait les Jésuites, non plus comme congrégation, mais comme Ordre; « Et cela, dit le Souverain Pontife, parce « que le monde catholique demande d'une voix unanime le « rétablissement de la Compagnie de Jésus. Nous recevons, « dit-il, journellement à cet effet, les pétitions les plus pres- « santes de nos vénérables Frères, les Archevêques et « Évêques, et des personnes les plus distinguées; » (2) 3° Pie VII regardait la conservation de l'ordre comme un fait providentiel (3).

Maintenant nous demandons :

1° Si le séjour des Jésuites dans la Russie-Blanche avait été un acte de désobéissance et de révolte avec quelle conscience

(1) Id exequi tandem statuimus quod in ipso Pontificatus Nostri exordio optabamus.

(2) Pro eadem Societatis Jesu restitutione unanimi fere totius christiani orbis consensu instantes urgentesque petitiones a venerabilibus Fratribus Archiepiscopis ac Episcopis, atque ab omnium insignium personarum ordine et cœtu quotidie ad Nos deferuntur.

(3) Après avoir fait mention des instances unanimes de l'univers catholique pour obtenir du Saint-Siège le rétablissement complet de la Compagnie de Jésus, le Pape fait mention des grands fruits que cet Ordre a donnés en Russie et dans le royaume des Deux-Siciles; d'un autre côté, il montre les récents malheurs de l'Église « qu'il faut plutôt déplorer qu'indiquer »; il rappelle la chute de la discipline dans les Ordres religieux, *fatiscens disciplina regularium Ordinum*, qu'il pense à réformer, et il termine par ces mots : « Nous nous croirions coupables devant Dieu d'un très grave délit « *gravissimi enim criminis in conspectu Dei reos nos esse crederemus*, si « dans ces grands dangers de la république chrétienne, nous négligions des « secours que nous accorde la spéciale providence de Dieu *si ea salutaria* « *auxilia adhibere negligeremus quæ singulari providentia Deus nobis* « *suppeditat*, et si, placé dans la barque de Pierre agitée et assaillie par de « continuelles tempêtes, *nous refusions d'employer des rameurs vigoureux* « *et expérimentés qui s'offrent d'eux-mêmes, pour rompre les flots d'une mer qui nous menace à chaque instant du naufrage et de la mort; si expertes et validos qui sese nobis offerunt remigers ad frangendos pelagi naufragium nobis et exitum quovis momento minitantes fluctus, rejiceremus.* » (Bulle *sollicitudo omnium ecclesiarum* de Pie VII pour le rétablissement de la Compagnie de Jésus dans le monde entier.)

l'un des papes les plus vertueux sans contredit pouvait-il penser, et cela depuis le premier moment de son élévation sur le Saint-Siège, à ressusciter de ses cendres l'Ordre tout entier ? Assurément donc, il regardait la conduite de ces Pères comme légale et juste.

2° De quel front presque tous les évêques du monde catholique et les personnages les plus distingués dans la société chrétienne, ont-ils osé s'accorder pour demander avec ardeur et persévérance au Saint-Siège le rétablissement de la Compagnie, dans le sens et l'étendue qu'elle avait jadis, si cet Ordre s'est abandonné à une révolte aussi flagrante ? Demander au Saint-Siège que des ex-religieux récalcitrants, qui se sont révoltés ouvertement contre lui, soient rétablis et rétablis dans le monde entier, c'est là en vérité ou bien un acte de haute imprudence que pourtant le P. Theiner ne consentira point à imputer à l'épiscopat catholique, ou bien la preuve d'une ignorance étonnante des choses, que de nouveau il n'est pas possible d'attribuer aux évêques du monde entier, témoins contemporains de ce qui se passait dans la Russie-Blanche et en dehors de ce pays. Certainement donc, non seulement Pie VII, mais encore tout l'épiscopat catholique et toute l'élite du monde chrétien n'ont point regardé les Jésuites de la Russie-Blanche comme des révoltés.

3° Ces restes de la Compagnie de Jésus dont l'Église catholique a tiré un si grand profit dans la Russie-Blanche et dans le royaume des Deux-Siciles, Pie VII les regarde comme des secours salutaires que lui offre la providence spéciale de Dieu. Il dit qu'il se ferait un crime de ne point se servir d'eux, car ils sont « *expérimentés et vigoureux* » dans la défense de l'Église et pour ce motif il rétablit la Compagnie.

Mais, dirons-nous, la Providence divine n'emploie pas à la défense de l'Église des ex-religieux révoltés, sans honneur ni conscience. Le Souverain Pontife ne pourrait recevoir à bras ouverts ce curieux présent de la Providence divine ; il ne

pourrait se croire obligé en conscience de se servir de ces réfractaires, et il ne donnerait point de louanges à la dextérité et à la valeur qu'ils déploient dans les combats contre les ennemis de l'Église et du Saint-Siège. Puis donc que Pie VII, d'accord en cela avec l'épiscopat du monde catholique, regardait comme un fait providentiel la conservation des Jésuites dans la Russie-Blanche, conservation sans laquelle n'auraient pas existé ces *secours salutaires*, puis qu'il a voulu se servir et s'est réellement servi des Jésuites de la Russie-Blanche comme d'une semence pour répandre la Compagnie dans le monde entier : il faut donc admettre que ce séjour des Jésuites, pendant vingt-huit ans en Russie, ne fut point un acte de désobéissance et de révolte.

4. Est-il besoin de preuves plus fortes ? Nous en donnerons encore une, qui peut servir de commentaire aux deux précédentes.

Le P. Theiner traite d'invention et de pure fourberie jésuitique, tout ce que les historiens, même protestants, comme Schoel, tiennent pour évident, et qui se rapporte à l'approbation verbale des Jésuites de la Russie-Blanche. Or, on vient de faire à Rome, en 1869, sous les yeux du Souverain Pontife, à l'imprimerie de la *Civilta Catolica*, une édition nouvelle de l'Institut des Jésuites (1). Dans le tome Ier, aussitôt après les décrets des congrégations générales, qui furent au nombre de dix-neuf jusqu'en 1773, je lis dans le corps du volume :

Page 418 : CONGRÉGATIONS GÉNÉRALES TENUES DANS LA RUSSIE-BLANCHE.

Décrets de la 1ere *congrégation générale de Polotsk en* 1782 page 421 : *décrets de la* 2e *congrégation générale de Polotsk, en* 1785.

(1) INSTITUTUM SOC. JESU, *Editio novissima*, Romæ 1869. 2 Tom. in-4 :

Page 424: *décrets de la 3eme congrégation générale de Polotsk en* 1799 (1).

Si les Jésuites de la Russie-Blanche avaient été désobéissants et rebelles, leurs prétendues congrégations de Polostk n'auraient été que de purs conventicules de sectaires. Le P. Boero célèbre dans Rome et en dehors de la Ville Sainte pour son érudition historique, et auquel probablement a été confiée la rédaction de cette édition nouvelle de l'Institut, a dit ouvertement, et à plusieurs reprises, que les décrets des congrégations de Polotsk ont été rédigés avec une connaissance profonde des constitutions de la Compagnie, de leur essence et de leur esprit. Ces congrégations ne peuvent donc pas avoir été des conventicules; autrement leurs décrets n'auraient jamais été insérés dans le corps de l'Institut, et cela à Rome, sous les yeux du Saint-Père et sans aucune contradiction. On ne peut dire que les Jésuites aient fait un mystère de cette édition nouvelle; la meilleure preuve, c'est qu'ils en ont envoyé un exemplaire à Berlin en 1872, pour servir à la Chambre des députés dans ses délibérations sur l'expulsion des Jésuites de l'Empire d'Allemagne.

Cet argument, éloquent et puissant par lui-même, emprunte encore une nouvelle force à la lettre de Pie VII, envoyée en 1805 au R. P. Général Brzozowski, en réponse à un écrit dans lequel ce Père annonçait au Souverain Pontife la fin de la 5e congrégation de Polotsk et sa propre élection au généralat. Dans cette lettre, Pie VII appelle l'écrit du P. Brzozowski une preuve nouvelle du dévouement et de l'attachement par lequel la *Compagnie de Jésus s'est toujours distinguée à l'égard du Saint-Siège* (2). Ces paroles auraient été un compliment tout

(1) P. 418 : Congregationes generales in Alba-Russia habitæ. Decreta congregationis generalis polocensis primæ, anno 1682.

P. 421 : Decreta congregationis polocensis secundœ, anno . 1785.

P. 424 : Decreta congregationis generalis polocensis tertiæ, anno a. 1799.

(2) Una nuova testimonianza della divozione e attaccamento, per cuis

à fait hors de saison, elles auraient juré avec la vérité, si Pie VII eût regardé les Jésuites de la Russie-Blanche comme des insoumis et des révoltés, et leurs congrégations, avant 1801, comme des conventicules dans lesquels, au mépris de la volonté du Saint-Siège, l'Ordre supprimé délibérait sur ses intérêts.

Donc il faut admettre *que le séjour des Jésuites dans la Russie-Blanche* ne fut point un acte de désobéissance, ne fut point une rébellion.

La suite des événements que nous allons raconter, appuyés sur des preuves irréfragables, nous convaincra :

1° *Que cette conservation de la Compagnie eut lieu selon les intentions du Saint-Siège, à la connaissance et du consentement de Clément XIV et de Pie VI.*

2° *Que, appréciée au point de vue catholique de l'histoire, elle fut une œuvre vraiment providentielle.*

Nos affirmations ne doivent scandaliser personne ; personne n'en doit prendre, avant examen, occasion à plaisanterie. Que l'on ait la patience de nous lire, que l'on nous juge avec impartialité, c'est tout ce que nous demandons.

la Compagnia medesima si e sempre distinta verso questa santa Sede (*Ibid*) tom I. p. 434.

CHAPITRE IV

Frédéric II et les Jésuites

1. Frédéric II garde les Jésuites malgré les philosophes ; ses raisons.
2. Frédéric défend aux évêques de ses États de publier le bref du Pape.
3. Lettres du P. Gleixner.
4. Justification du P. Gleixner.
5. Les Jésuites de Prusse ont-ils demandé à Frédéric la permission de se conformer au bref *Dominus ac Redemptor*?

1. Nous devons d'abord examiner les actes et la conduite des Jésuites de Prusse, qui, malgré le bref de destruction, restèrent dans ce pays jusqu'en 1780, c'est-à-dire pendant l'espace de sept années.

Les dispositions de Frédéric II, toujours bienveillantes et favorables à l'égard des Jésuites, étaient connues de tous et inquiétaient grandement les philosophes, les cours et Clément XIV. Frédéric disait sans détour qu'il n'avait peur, ni de la prétendue puissance des Jésuites, ni de leurs intrigues, mais qu'il voyait dans les membres de la Compagnie de bons prêtres et des maîtres capables et éclairés. Déjà, en 1770, il écrivait à Voltaire : « Ce bon cordelier du Vatican... me laisse « mes chers Jésuites, que l'on persécute partout. J'en conser« verai la graine précieuse pour en fournir un jour à ceux « qui voudraient cultiver chez eux cette plante si rare » (1).

(1) *Œuvres de Voltaire*, Tom. 65, p. 408. (Edition de Paris 1784).

Cette disposition du roi de Prusse étonne non seulement parce que, calviniste et philosophe, il aurait dû plutôt haïr les Jésuites ; mais encore parce que, pendant la guerre de Sept Ans, qui se termina par la cession de la Silésie à la Prusse, les Jésuites silésiens donnèrent des preuves non équivoques de leur opposition à Frédéric, regardant cette guerre comme injuste, ainsi qu'elle l'était en effet, et préférant à la suprématie d'un prince hérétique l'autorité de la dynastie catholique de Habsbourg. Frédéric le savait bien et d'Alembert n'omettait point dans ses lettres de faire ressortir cette disposition des Jésuites Silésiens, faisant remarquer à Frédéric qu'il n'aurait en eux que des sujets mécontents et lui prédisant « qu'il se repentirait un jour d'avoir donné asile « aux gardes prétoriennes jésuitiques, que le Pape avait eu la « maladresse de licencier » (1). Puis le philosophe recourut de nouveau à l'arme du sarcasme. Il écrivit à Frédéric « qu'il « prenait la liberté de douter que les Jésuites fissent à Sa « Majesté l'honneur de l'affilier à leur Ordre, comme ils l'ont « fait à notre grand Louis XIV, qui aurait bien pu se passer « de cet honneur ; et au pauvre misérable roi Jacques II, qui « était plus fait pour être frère jésuite que pour être roi » (2).

Voltaire, lui aussi, se moqua de Frédéric ; rien ne lui semblait plus plaisant que de voir Frédéric général des Jésuites ; il espérait que cela donnerait au Pape l'idée de se faire mufti (3).

Les sorties rancunières et les invectives du spirituel d'Alembert n'eurent aucun résultat. Dans sa réponse, Frédéric rappelle la générosité et la tolérance si vantées des philosophes, en vertu desquelles d'Alembert aurait bien dû ne pas s'emporter ; et il répète une fois encore qu'il n'a peur ni de la puissance ni des intrigues jésuitiques. En réalité, outre le

(1) *Œuvres philosophiques de d'Alembert*, tom. 18.
(2) *Ibid.* Lettre de janvier 1773.
(3) Saint-Priest, *Chute des Jésuites*, ch. 7.

manque de maîtres capables dont nous avons parlé plus haut, outre cet esprit de contradiction inséparable de tout caractère orgueilleux et superbe, Frédéric avait aussi des motifs politiques assez graves qui le portaient à garder les Jésuites dans son royaume. La population de la Silésie, qu'il venait d'arracher à l'Autriche, était tout entière catholique ; catholique aussi était la partie de la Prusse occidentale incorporée à son royaume, lors du premier partage de la Pologne. La simple politique lui commandait donc, non seulement de ne pas blesser les sentiments religieux de ces peuples, mais au contraire de faire tout son possible pour les entretenir, les développer, les fortifier ; c'est ainsi en effet que les populations catholiques qui, par la conquête ou par la force, sont amenées à faire partie d'un État hétérodoxe, s'attachent le plus facilement à un gouvernement qui leur est antipathique.

D'autres considérations sociales conseillaient la même mesure. Le roi de Prusse disait que, s'il voulait punir une province, il la ferait gouverner par des philosophes ; il savait bien quel danger menace tout royaume où l'éducation de la jeunesse tomberait aux mains de ces misérables gens sans foi, sans honneur et sans conscience. Désireux donc d'assurer l'existence et la perpétuité de son royaume, il voulait avoir pour maîtres des jeunes générations, des hommes éprouvés et religieux ; or, il n'y avait à lui en fournir que la Compagnie de Jésus supprimée (1).

(1) Saint-Priest, qui n'est pas favorable aux Jésuites, partage notre avis : « Les philosophes, dit-il, furent étonnés, affligés, indignés (de ce que Frédé- « ric avait donné aux Jésuites une protection éclatante et si capricieuse) ; « Frédéric négligea leur colère et resta sourd à leurs plaintes. C'était même « avec une volupté maligne (encore l'orgueil du philosophe) que, dans une « circonstance si importante pour la secte, il déjouait ses espérances. Il n'y « avait pourtant là ni remords, ni amende honorable. Frédéric ne se mettait « point à adorer ce qu'il avait brûlé, il ne se rétractait pas ; il restait fidèle « au catéchisme encyclopédique et souscrivait pieusement à la statue de « Voltaire. Cependant, au milieu de ces bonnes œuvres d'une dévotion édi- « fiante, il se montrait moins orthodoxe dans les actes d'administration inté-

2. Quoi qu'il en soit, Frédéric résolut de ne point recevoir dans ses États, le bref de destruction. Aussitôt donc après son apparition, il publia le décret suivant :

« Nous, Frédéric, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, à tous « et à chacun de nos fidèles sujets, salut.

« Quoique vous soyez déjà informés que vous ne pouvez « faire circuler aucune bulle ou bref du Pape sans avoir reçu « notre approbation à ce sujet, nous ne doutons nullement « que vous ne vous conformiez à cet ordre général, en cas « que le bref du Pape, portant suppression des Jésuites, « parvienne au tribunal de votre juridiction. C'est pourquoi

« rieure, et suivait avec beaucoup d'exactitude la méthode que les philoso- « phes eux-mêmes lui avaient enseignée naguère, et que résumait cet « axiôme burlesque: « Il faut donner des nasardes aux gens en les comblant « de politesses. » (Frédéric à Voltaire, 16 mars 1770).

« D'Alembert n'était pas dupe de ce manège. Pour contraindre Frédéric « à rejeter ses nouveaux auxiliaires (les Jésuites), il en appelait au ciel, à la « terre, à la philosophie, à la foi des serments, et en désespoir de cause, aux « soupçons de la politique, etc. »

Quelques pages plus loin, Saint-Priest décrit comment la secte des philosophes, avançant dans la route des négations et des sarcasmes, commençait déjà à nier l'existence de Dieu et toute religion, érigeait en théorie ce qui vingt ans plus tard fut accompli par la grande révolution, c'est-à-dire le renversement des trônes et de l'ordre social. L'expression de ces doctrines était le livre intitulé : « *Système de la nature* », ce « pique-nique philosophique » où chacun apportait ses arguments pour blasphêmer Dieu, l'humanité, les institutions, les mœurs, la Providence et la vertu. Voltaire et les philosophes se mirent à critiquer le gouvernement de Frédéric, à tourner en ridicule ses victoires, son amour pour sa patrie etc.. Tout cela fut cause que « Frédéric, « sur le déclin de sa glorieuse carrière, dénonçait les encyclopédistes aux « défiances de la génération future... Sans vouloir s'armer du passé contre « l'avenir, ce grand roi, ce grand homme crut devoir opposer une digue au « torrent trop débordé ; et ce fut moins encore dans l'intérêt de sa conquête « de Silésie, que dans une vue de politique générale, qu'il essaya de neutrali- « ser les encyclopédistes, en soutenant, de sa main puissante, les restes de « la Société de Jésus... La protection accordée par Frédéric aux Jésuites est « le signal d'un fait de grande importance pour le XVIIIe siècle ; car, à partir « de ce moment eut lieu une scission entre les philosophes et les monarques. » (Chute des Jésuites, 226-249).

« nous avons jugé nécessaire de vous en rappeler encore le « souvenir; et, comme sous la date de Berlin du 6 de ce « mois, nous avons résolu, pour raisons à ce nous mouvant, « que cet anéantissement de la Société des Jésuites, expédié « depuis peu, ne soit pas publié dans nos États, nous vous « ordonnons gracieusement de prendre, dans votre juridic- « tion, les mesures nécessaires pour la suppression de la dite « bulle du Pape ; à quelle fin vous ferez en Notre nom, dès « la réception de la première, défense expresse sous peine « d'un rigoureux châtiment, à tous ecclésiastiques de la reli- « gion catholique romaine domiciliés dans votre juridiction, « de publier ladite bulle du Pape, qui annule la Compagnie « de Jésus, vous enjoignant de tenir soigneusement la main « à l'exécution de cette défense, et de nous avertir sur le « champ, au cas où des ecclésiastiques supérieurs étrangers « s'avisassent de glisser dans ce pays des bulles de cette « nature » (1).

Quelques jours plus tard, le 14 septembre 1773, sortit de la chancellerie royale une seconde lettre aux évêques de Prusse.

« Nous avons jugé très nécessaire de vous remettre encore « une fois cette affaire en mémoire et en même temps de « vous faire connaître que, pour des raisons à ce nous mou- « vant, nous avons résolu de défendre que la susdite bulle « du Pape, qui annule la Compagnie de Jésus, soit publiée « par vous ; etc » (2).

(1) Crétineau-Joly cite tout ce documeut dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, Tom. V, chap. VII.

(2) Pernecessarium duximus, ut vobis id adhuc semel in memoriam revocemus ac simul notum faciamus, quod nos ob permoventes rationes resolverimus prohibere, ne prædicta bulla papalis de tollendo ordine Societatis Jesu, a Vobis publicetur, etc. (Cité par l'auteur des *Eclaircissements critiques*, pag. 319).

Par ces mots, *les évêques de Prusse*, il faut entendre Krasicki, évêque de Varmie ; Beyer, évêque de Culm, ainsi que son suffragant le comte Hohenzollern ; Ostrowski, évêque de Cujavie, et Rybicki évêque de cette même pro-

Le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, écrit de Rome à ce sujet, le 3 novembre 1773, au duc d'Aiguillon : « Le roi de Prusse a envoyé le bref de destruction à l'évêque « de Breslau, en lui recommandant de le laisser dormir. Il a « aussi défendu aux évêques de la partie de la Pologne « annexée, de promulguer ce bref » (1).

Le ton despotique de la lettre de Frédéric ne permettait aucune interprétation ou retard aux évêques de Prusse ; la volonté du monarque leur était révélée ; et comme l'*exequatur royal* avait toute sa force, toute sa liberté d'action dans les états catholiques, et que les évêques de ces pays se soumettaient à cet ordre de choses, sans souci des reproches qui leur venaient de Rome : à plus forte raison, dans la Prusse protestante, pour éviter de plus grands troubles et de plus grands différends, les évêques devaient-ils se conformer à cette volonté suprême du monarque.

3. De leur côté, les Jésuites, ayant devant eux l'exemple des Piaristes, de Saint Philippe Béniti, de Saint Joseph Calasanz, demeuraient tranquillement dans leurs maisons de Prusse, attendant l'arrivée des délégués épiscopaux. Au fond du cœur, ils se réjouissaient de cet état des affaires, comme se réjouit et se console un condamné à mort quand il voit retardée l'exécution de la sentence capitale et que brille à ses yeux l'espérance de la voir à jamais révoquée ; il n'y a rien en cela qui puisse scandaliser, quand on connaît le cœur humain et les annales de l'Église. Les Jésuites de Prusse connurent donc eux aussi la joie quand ils découvrirent un

vince depuis 1776 ; Poniatowski, évêque de Płock ; Młodziejowski, évêque de Posen ; Ostrowski primat depuis 1776. La juridiction de ces évêques s'étendait sur la Prusse Occidentale. La Silésie prussienne au contraire, dans sa partie occidentale, appartenait à la juridiction de l'archevêque de Prague ; le reste dépendait du prince-évêque de Breslau, qui administrait cette partie de son diocèse par un évêque vicaire.

(1) *Archives du Vatican.*

secours si inattendu ; mais en même temps il y eut parmi eux bien de la confusion, avant qu'on pût arriver à s'orienter.

Une curieuse correspondance, dont le but était de s'entendre mutuellement, s'ouvrit entre les Pères les plus considérables de Prusse et de la Russie-Blanche. Le provincial des Jésuites de Silésie, le P. François Gleixner, écrit au P. Łaski, recteur du séminaire de Bromsberg, le 2 octobre 1773 : « J'ai appris, « non seulement par la rumeur publique, mais du recteur de « Breslau (c'était le P. Antoine Reifenauer), que S. M. le Roi, « pour immortaliser son nom, nous fait une grâce qui mérite « une reconnaissance éternelle : il a résolu librement (c'est-« à-dire sans en être prié) de conserver sans aucun change-« ment dans son royaume notre Compagnie, supprimée dans « les autres parties du monde. A cet effet, ce très gracieux « monarque a défendu de publier la bulle de suppression en « Silésie, ainsi qu'il a interdit dans tout son royaume de la « recevoir à NN. SS. les évêques dans les diocèses desquels « nous avons des collèges soumis à son sceptre.

« De plus, j'ai reçu ces jours-ci, du ministre de l'Intérieur, « l'ordre de vous faire part de cette mesure ; de mon côté, je « vous prie de la communiquer à tous les Jésuites de nos « collèges et maisons dans la Prusse Occidentale et dans la « Nouvelle-Russie (la Russie-Blanche). Mais je voudrais bien « aussi connaître les sentiments de Votre Révérence et de « ses compagnons ; et d'abord, quels seraient les moyens les « plus propres à conserver la Compagnie dans les contrées « où elle existe encore jusqu'à ce jour ? Ensuite, une fois l'i-« dée admise de conserver la Compagnie, mesure pour « laquelle il sera nécessaire d'obtenir la permission du Pape, « la bulle de suppression n'atteint-elle point aussi les états « de la monarchie prussienne, et nous convient-il d'accepter « avec reconnaissance la haute protection du Roi ? Dans le « cas où il faudrait élire un nouveau chef, parce que Sa « Paternité (le général Ricci) ne pourrait venir ici, ou parce

« que la permission lui en serait refusée ; dans ce cas, dis-je, « faut-il choisir, dans notre province de Silésie, des députés « qui, après la tenue d'une congrégation provinciale, pour- « raient être électeurs ?

« J'écris ainsi à Votre Révérence, parce que j'ignore si le « R. P. Provincial (le P. Orłowski, Provincial de Grande « Pologne, qui résidait ordinairement à Posen) exerce encore « ses fonctions. Je ne sais pas même son nom ni le lieu de sa « résidence. Je prie donc instamment Votre Révérence de « lui faire part des intentions bienveillantes de Sa Majesté ; « priez-le de réunir tous les supérieurs des maisons qui sont « dans les États du Roi, de délibérer mûrement avec eux sur « une affaire aussi grave et de me faire connaître au plus tôt « leurs avis et leurs décisions.

« Je prie encore Votre Révérence de m'indiquer la voie la « plus courte et la plus sûre pour une entrevue avec le R. P. « Provincial, ou avec Votre Révérence. Il faudra aussi régler « si les maisons et les collèges soumis à Sa Majesté le Roi de « Prusse, doivent former désormais une province particu- « lière.

« La bulle a-t-elle été reçue en Pologne ? Sait-on de quel- « que manière et dans quelles contrées la Compagnie est « regardée comme certainement encore existante ?

« Dans la région que vous habitez (à Varmie), n'avez-vous « pas aussi des Pères français habiles dans les mathémati- « ques surtout appliquées, et dans les études classiques ? « Ne pourriez-vous en trouver trois ou quatre qui viendraient « volontiers enseigner la jeunesse en Silésie ? Ils gagneraient « par là certainement les faveurs de Sa Majesté le Roi.

« J'attends impatiemment votre réponse, que je dois pré- « senter au ministre de l'Intérieur.

« Je me recommande à vos prières, etc (1). »

Le 3 octobre 1773, le P. Gleixner écrivit une lettre sem-

(1) *Arch. Vatic, Ms. Vol.* 247. Polonia.

blable au P. Czerniewicz, recteur du collège de Polotsk (dans la Russie-Blanche) :

« Le roi de Prusse, lui dit-il, a résolu de conserver les « Jésuites dans son royaume ; il a défendu aux évêques de « recevoir et de publier le bref de suppression ; il a fait « assurer les Jésuites de sa protection par les seigneurs de « sa cour et par ses magistrats ; et il demande en même « temps de quelle manière les Jésuites de la Russie-Blanche « songent à se choisir un supérieur et à se gouverner » (1).

4. Assurément la position était critique. Si d'un côté le doute s'élevait sur la légalité du séjour en Prusse et inquiétait les Pères plus qu'on ne saurait dire ; de l'autre, l'élection d'un supérieur général, qui du reste devait être confirmée par le Pape, le nom aussi qu'on devait lui donner pendant que le général Ricci vivait encore, offraient des difficultés non moins embarrassantes.

Cette situation se révèle dans la note citée plus haut du Provincial de Silésie, qui prenait peut-être trop à cœur les déclarations de Frédéric. D'un côté, il bénit le roi, qui désire conserver la Compagnie ; de l'autre, il ne sait s'il doit accepter ou récuser ce patronage, s'il peut ou non regarder comme existante la Compagnie en Prusse ; dans sa perplexité, il interroge, il s'informe avec soin s'il est au monde un pays où l'on regarde les Jésuites comme un ordre existant ; ce serait là pour lui un antécédent d'une grande valeur. Il recherche, il sonde les avis de ses frères ; peut-être leur conduite lui fournira-t-elle quelque *modus vivendi* pour lui-même. Cette incertitude le jette dans un état fiévreux qui se trahit par un style trop peu clair dans les questions qu'il pose.

Est-ce donc là l'audace des Jésuites de Silésie, qui scandalise si fort le P. Theiner ? L'audacieux se soustrait violemment

(1) *Hist. Albo-Russæ Soc.*, Tom. 1, livr. 2, ch. 3. Ms. arch. Jes. pol.

à l'autorité ; il tend à son but hardiment, sans regarder ni bulles, ni brefs ; tous les moyens lui sont bons, pourvu qu'il réalise ses projets. Tout au contraire, dans la lettre du P. Gleixner, nous voyons la crainte, l'incertitude, l'indécision.

L'idée de nommer un supérieur général est mise en avant avec un doute marqué sur le succès de l'entreprise (1).

Le Provincial de Silésie premier supérieur dans ces contrées, pouvait se déclarer ou se faire nommer supérieur en chef ; il pouvait gouverner, avec l'autorité du général, les 139 Jésuites restés en Silésie, et ceux qui, après le partage de la Pologne, auraient voulu se joindre à lui. Qui donc lui aurait fait opposition ? Le roi ? Mais c'est là ce que le roi voulait. Les évêques ? Mais ils avaient les mains liées ; jamais d'ailleurs ils n'avaient eu le droit de s'ingérer dans ce qui concernait l'Institut et les Constitutions de la Compagnie.

Cependant le P. Gleixner et ses compagnons s'occupent de ce que dira le Saint-Siège. Ils mettent l'approbation de Rome comme une condition nécessaire, sans laquelle il n'est pas même possible de penser à conserver la Compagnie.

(1) Je suis étonné de voir avec quel front l'auteur anonyme de l'article « *La Pologne et Clément XIV* », ose affirmer que le P. Gleixner, dans la lettre mentionnée plus haut et adressée au P. Łaski, s'informait déjà du lieu de l'élection du nouveau général, et pour assoupir toute crainte et tout scrupule, ajoutait qu'il se trouverait un évêque pour prendre toute cette affaire sous sa protection, etc. Or, dans cette lettre, dont j'ai eu sous les yeux une copie fidèle, il n'est fait mention d'aucun évêque. Peut-être le P. Theiner, après lequel l'auteur du susdit article répète la chose, avait-il à sa disposition d'autres documents ; mais encore dans ce cas serait-il difficile d'apercevoir cet esprit d'insubordination que le P. Theiner reproche aux Jésuites de Silésie, puisque d'abord il n'est question ici que du seul Provincial de Silésie et que les autres Pères de Prusse, comme le P. Theiner l'avoue lui-même, en particulier le P. Łaski, ne suivirent point le P. Gleixner. Eusuite cet évêque (ce devait être le courtisan Krasicki) offrait son secours dans toutes les formes de la légalité et de la diplomatie. Certes, ce n'est point là encore de la révolte et de la désobéissance. L'auteur donc de l'article susdit, favorable du reste aux Jésuites et qui s'efforce d'être juste à leur égard, a fait tort, en copiant le P. Theiner, à la bonne réputation des Jésuites de Silésie.

Voyez la *Revue de Posen*, Tom. 19. p. 57-58 (t. p.)

Je relève toutes ces graves circonstances, pour faire ressortir combien les Jésuites de Silésie étaient éloignés de toute révolte et de toute rébellion.

Je lis dans d'autres auteurs que les Jésuites demandèrent au roi la permission de se conformer au bref de destruction et de se disperser ; le P. Theiner le soutient aussi en 1835 dans ses *Institutions d'éducation ecclésiastique*. Pour moi, je n'ose l'affirmer, faute de documents ; il est cependant certain que le roi s'agitait beaucoup à Rome pour faire autoriser ses projets par le Saint-Siège ; on peut donc en conclure que les Pères de Prusse insistaient près de Frédéric et lui donnaient à comprendre que, sans cette permission, ils ne pouvaient subsister. Mais était-il donc possible d'obtenir une semblable autorisation de Clément XIV ? Les ministres des cours bourbonniennes qui l'entouraient, ne veillaient-ils pas avec des yeux d'argus pour empêcher le géant qu'ils venaient de terrasser, de donner signe de vie ?

CHAPITRE V

Négociations de Frédéric II avec le Saint-Siège et promulgation du bref de destruction en Prusse

1. Le nonce Garampi conseille à Clément XIV de temporiser.
2. Le Pape résiste à la pression des cours bourbonniennes, à laquelle cède la congrégation *de rebus extinctæ Societatis*.
3. Frédéric veut faire de ses Jésuites une corporation enseignante et traite à ce sujet avec Rome.
4. Réserve des Jésuites de Prusse à l'égard du roi.
5. Clément XIV et ses instructions secrètes aux évêques de Prusse.
6. Sécularisation des Jésuites de Silésie.
7. La sécularisation des Jésuites de la Prusse occidentale traînée jusqu'en 1780.
8. Embarras de Bejer, évêque de Culm, et de Hohenzollern, son coadjuteur.
9. Promulgation du bref dans la Prusse occidentale.

1. Clément XIV et Garampi, son nonce à Varsovie, se trouvaient dans une position assez difficile. Garampi, homme souple qui savait reculer devant la puissance des cours, traçait le plan d'action suivant, dans une dépêche du 3 novembre 1773 : « Je crois que, dans les circonstances actuelles, « toute démarche que tenterait de faire le Saint-Siège ou son « ministère près de ces souverains, ne serait pas sans dan- « ger, surtout auprès du roi de Prusse, parce qu'il voudra de « deux choses l'une : ou céder à nos instances, et alors il

« mettra des conditions très dures à son consentement ; ou « les rejeter, et alors nous ne pourrons éviter quelque « réponse désagréable et mortifiante et nous n'échapperons « point à d'autres actes publics dont l'autorité et la juridic- « tion pontificales auront à souffrir.[1] Je crois qu'il serait « plus dangereux encore de contraindre ces religieux, « ou par des menaces, ou par des peines canoniques, ou « par quelque déclaration qui les caractérise de rebelles « aux dispositions pontificales, parce qu'il ne manque « pas parmi eux de cerveaux *brouillons et adulateurs* « *des princes* (et pourtant le bref les a supprimés comme « dangereux pour ces princes)... Il ne manquera pas non « plus à Berlin de protestants instruits et hardis qui, peu « soucieux des principes du droit canonique, pourraient par « des écrits et même par la voie de la presse, ressusciter de « vieilles querelles et soutenir des thèses pernicieuses à la « paix de l'Église, soit en élevant l'autorité épiscopale au « niveau de celle du Souverain Pontife, soit en prétendant « que les lois ecclésiastiques n'obligent point sans la sanc- « tion de l'autorité civile... Quelques évêques aussi pourraient « rester éblouis eux-mêmes, ou par quelque raisonnement « spécieux, ou par une prétendue nécessité de ne pouvoir « autrement procurer la paix et la sécurité, soit de leur trou- « peau, soit de leur propre personne, s'ils n'admettent des « théories plus commodes, bien que moins probables, théo- « ries que, dans toute autre circonstance, ils n'auraient « regardées qu'avec mépris. Et lorsque de semblables con- « troverses auront été soulevées, ou pour mieux dire, res- « suscitées dans un coin de la chrétienté, bientôt elles se « répandront rapidement en d'autres lieux ; et je ne sais « combien de princes catholiques pourraient en être telle- « ment ébranlés eux-mêmes, que nous ne pussions plus en « attendre aucun secours, mais au contraire que nous dus- « sions rencontrer de leur part de nouvelles entraves.

« Pourtant dans des conjonctures si critiques et si périlleuses, si je puis émettre mon humble opinion, il me semble que de notre côté nous devons éviter avant tout la moindre occasion qui puisse augmenter *le feu qui commence à s'allumer déjà*. C'est pourquoi, tant que nous ne verrons pas naître quelque occasion favorable d'agir, ce qui me semble le plus opportun est de temporiser et de dissimuler, comme si le Saint-Père laissait les Jésuites aux seuls remords de leur conscience et les abandonnait à leur existence illégitime.

« Je suis persuadé que les plus consciencieux, les plus timorés, ne pourront tenir longtemps contre un semblable remords et que d'eux-mêmes ils recourront aux souverains pour être mis en liberté de rentrer dans la classe des prêtres séculiers, ou bien ils chercheront à sortir de ces royaumes. Le souverain de son côté, voyant le Saint-Père indifférent sur cet article, ne montrera pas tant d'obstination et peut-être se pliera plus facilement aux instances que les évêques et les plus sages parmi ces religieux lui feront, lorsque les premiers moments de sa ferveur pour eux seront passés (1) ».

2. Ce plan fut goûté à Rome. Clément XIV et la congrégation *de rebus extinctæ Societatis* envoya, par l'entremise du cardinal Pallavicini, secrétaire d'État, de grandes louanges au nonce de Varsovie ; on lui communiqua tous les pouvoirs nécessaires pour délier de leurs vœux (mais non de la profession) les Jésuites de Prusse ou de la Russie-Blanche qui lui en feraient la demande.

C'est une preuve de plus que l'on regardait à Rome aussi comme de vrais religieux les Jésuites de la Russie-Blanche et de Prusse, auxquels le bref de suppression n'avait pas encore été communiqué.

(1) THEINER, *Pontificat* II, 408, 410

Quant au reste des *Jésuites réfractaires* (1), il était recommandé au nonce de faire représenter à ces individus, la très stricte obligation qu'ils ont d'obéir spontanément au Souverain Pontife ; de leur faire comprendre qu'en agissant différemment, ils se rendent rebelles au Saint-Siège et encourent l'excommunication ; de leur dire enfin tout ce qui pourra contribuer à les détacher volontairement du pouvoir séculier qui les protège (2). Mais ce silence du Pape ne plaisait pas aux cours des Bourbons. Les ministres de ces cours, qui, dans l'affaire des Jésuites, avaient coutume de commander au Pape en le menaçant du schisme et de la rupture des bonnes relations, s'emportaient lorsque ce même Pape jugeait à propos de n'opposer que le silence à la résistance des autres monarques. Ce mécontentement étonne d'autant plus, que Clément XIV avait longtemps déclaré nécessaire que les autres princes de l'Europe donnassent eux aussi leur consentement préalable à la suppression des Jésuites. A la vérité, ces ministres vantaient la douceur et la condescendance du Pape, mais à demi, lui conseillant en même temps des mesures plus énergiques. Tantôt ils voulaient qu'il envoyât une encyclique aux évêques d'Allemagne pour stigmatiser la désobéissance des Jésuites de Silésie ; tantôt qu'il menaçât les Jésuites des peines ecclésiastiques : « car le silence, dans une matière aussi « grave ne pourrait qu'être préjudiciable, en ce qu'il décèle« rait, ou de l'incertitude dans les principes du Saint-Père, ou « beaucoup de faiblesse dans la manière de faire respecter « ses décisions. »

On effraya encore le malheureux Pontife en lui développant tout un tissu d'intrigues tramées par les Pères de Prusse et de la Russie-Blanche, et par les Ex-Jésuites de Rome et d'autres pays ; en lui révélant les mystères d'une certaine agita-

(1) *Refratarii Gesuiti.*

(2) THEINER, *Pontificat*, II, 411.

tion secrète dont le but était de troubler la paix publique (1).

Cependant le Pape, soit faiblesse naturelle de caractère, soit qu'au fond de l'âme il fût content de la conservation des Jésuites, soit même par simple prudence politique, ne se laissa décider à aucun acte officiel. En revanche, la congrégation *de rebus extinctæ Societatis*, cédant à la pression des ministres bourbonniens, envoya, au commencement de janvier 1774, deux lettres trop fortes peut-être : la première était adressée à l'archevêque de Prague, sous la juridiction duquel se trouvait le comté de Glatz, où résidait le provincial avec tous les supérieurs de Silésie. Cette lettre invitait ce prélat à employer les Pères selon les intentions de la Sainte Église et du Souverain Pontife. La seconde lettre, adressée au coadjuteur de Breslau, le poussait à continuer sa résistance aux ordres du roi et à refuser aux Jésuites, par des retards calculés, toute juridiction, toute ordination, toute dispense (2). Quant à Krasicki, évêque de Varmie, qui, d'accord avec le roi, protégeait les Jésuites de la Prusse et qui, selon le P. Theiner, voulait même leur offrir son secours à Rome, la congrégation avait placé près de lui le nonce de Varsovie.

Mais Garampi, malgré la sagesse de son plan, soupçonnait qu'à l'insu de la diplomatie, des négociations se traitaient entre le Saint-Siège et la cour de Berlin. En effet, il dit au commencement de la dépêche citée plus haut : « Dans une

(1) *Ibid.*, 499-502.

(2) *Ibid.*, III.350-353. Je lis dans ces lettres : « *Dumque omnes clausam, mutilam et qualibet sorde maculatam offerunt hostiam.* » Cette invective grossière est lancée contre les messes célébrées par les Jésuites. Ce n'est point là le style de la Cour Romaine. La Congrégation regarde ces Jésuites comme excommuniés ; ils ne l'étaient pas, car personne ne leur avait promulgué le bref ; l'excommunication et les censures n'atteignaient que ceux qui, après la publication du bref, auraient osé s'y opposer. De même le coadjuteur de Breslau pouvait refuser aux Jésuites d'ordonner de nouveaux venus et de leur donner les pouvoirs, mais il ne pouvait refuser l'approbation à ceux qui l'avaient déjà ; il ne pouvait pas non plus leur interdire l'enseignement dansle classes, car les classes dépendaient du gouvernement.

« affaire si grave et si délicate, je ne me permettrai pas « d'émettre mon opinion au Saint-Père, d'autant plus que je « suis dans la plus complète ignorance, au sujet des démar- « ches qui peuvent avoir été faites jusqu'ici (1).

3. De fait le roi travaillait alors à Rome pour obtenir l'approbation de ses plans. Que voulait donc proprement Frédéric? A prendre strictement la chose, il ne s'opiniâtrait point à conserver les Jésuites comme Ordre sous l'ancienne règle et sous le nom de Compagnie de Jésus ; il était indifférent aux travaux des Jésuites dans le confessionnal et dans la chaire. Ce qui lui importait par-dessus tout, c'était l'enseignement dans les classes ; voilà l'unique raison pour laquelle il voulait que les Jésuites vécussent ensemble dans leurs collèges et enseignassent selon leur *ratio studiorum*. Quand on lui objectait qu'il atteindrait ce but en leur permettant de se séculariser, il répondait, que lorsqu'il faudrait assigner à chacun des Ex-Jésuites une pension spéciale, l'entretien des personnes coûterait davantage; que les Jésuites sécularisés n'ayant entre eux aucun lien et ne se sentant obligés à aucune reconnaissance pour le roi, se disperseraient à la recherche d'occupations plus lucratives et que les écoles deviendraient désertes.

Ces raisons avaient en soi quelque chose de vrai; les revenus qui suffisaient pour l'entretien des professeurs en communauté, ne suffisaient plus pour fournir à chacun d'eux une pension, j'entends une pension convenable. Quel est l'homme en effet qui, pour une rétribution modique, entreprendra le travail difficile de l'enseignement, surtout quand il sait d'ailleurs que l'on manque d'hommes capables pour cette carrière? Frédéric n'ignorait pas non plus qu'en Pologne, aux portes de son royaume, les Ex-Jésuites avaient abandonné plus de la moitié leurs collèges; mais là, il y avait pour les remplacer au moins en partie, les Piaristes et les Basiliens; lui, au

(1) *Ibid* II, 408.

contraire, n'avait personne dans ses États. Il désirait donc faire de ses Jésuites une sorte de corporation enseignante, en leur laissant les revenus et le genre de vie d'autrefois, qui leur allait si bien ; il désirait assurer leur existence, en leur donnant la possibilité de recevoir de nouveaux coopérateurs, à mesure que disparaîtraient les anciens. Tel était le but que se proposait Frédéric dans ses négociations avec Rome.

Ces efforts de Frédéric rencontrèrent la résistance des diplomates et des philosophes ; il tenait peu de compte de ces derniers, mais il ne put briser l'opposition de la diplomatie. Après quelques tentatives infructueuses, il recommanda donc à Columbini, son agent à Rome, de présenter à Clément XIV un long mémoire sur lequel le P. Theiner s'est tu à dessein, mémoire que nous a transmis, dans toute son étendue, le critique anonyme de l'ouvrage du P. Theiner (1). Frédéric y exprime son désir sincère de rester en bon accord avec le Saint-Siège, il livre à l'examen du Souverain Pontife la justesse des motifs pour lesquels il désire garder les Jésuites. (ces motifs sont les mêmes que nous avons donnés plus haut) : ensuite il assure le Pape qu'il n'a pas du tout l'intention de conserver la Compagnie comme telle .... « Il ne peut « cependant, malgré la destruction de cet Ordre, regarder « comme terminée, dans ses États, l'action publique des « Jésuites, qui travaillaient à former la jeunesse à la piété et « aux sciences et à entretenir l'étude de la théologie catholi« que... Tel est le dessein de Sa Majesté le Roi, il n'en a pas « d'autre ; et cela est si vrai, qu'il s'est déclaré et se déclare « présentement indifférent à tout ce qui sent le Jésuitisme « (*sic*) ; le nom, l'habit, les vœux, les règles, on peut changer « tout cela, pourvu seulement qu'on laisse aux Pères leur « action extérieure. Par là, on écartera le reproche le plus « grave, c'est-à-dire qu'il ne faut point conserver les Jésuites « comme Ordre. »

(1) *Eclaircissements critiques,* p. 320-323.

A la fin du mémoire, nous trouvons cette close curieuse, que si, dans les circonstances présentes, le Pape ne pouvait s'abaisser même à faire cette concession « le roi se contenterait d'une instruction secrète aux évêques de Prusse, dans « laquelle il leur serait recommandé de ne pas s'opposer à ce « que les Jésuites continuassent leurs fonctions ordinaires, « mais au contraire de les y autoriser avec prudence. » Le roi ne voulait point faire d'autres concessions.

4. Les négociations de l'agent prussien à Rome ne purent échapper aux regards vigilants des diplomates bourbonniens. Ils donnèrent de nouveau l'alarme, mais *vana sine viribus ira,* Frédéric ne fit pas plus attention à leur colère qu'aux bruits semés par eux : qu'il avait ordonné à ses Jésuites d'élire un général, que déjà ce général était choisi dans la personne du P. Troil, etc. Il est vrai que Frédéric appela par son ministre d'État, le P. Pintus, *ce messager du général des Ignatiens*, selon le P. Theiner, pour lui faire accepter la charge de vice-général ; mais ce Jésuite répondit au roi, comme il le rapporte lui-même officiellement au préfet de la Congrégation *de rebus extinctæ Societatis* : « Si Sa Majesté le Roi obtient pour « moi du Souverain Pontife la permission d'être supérieur « des Jésuites de Silésie comme prêtres séculiers, peut-être « consentirai-je à recevoir cette charge ; dans le cas contraire, « jamais je n'y donnerai les mains, car je ne veux point être « désobéissant à l'égard de Rome, ni me laisser aller à un acte « de malhonnête homme » (1).

Le P. Łaski, recteur du séminaire pontifical à Bromsberg, tint la même ligne de conduite. Il ne répondit pas aux questions du P. Gleixner, Provincial de Silésie ; mais suivant le conseil du coadjuteur de Varmie, son ami de cœur, il adressa, le 13 novembre 1773, au nonce de Varsovie, une lettre

(1) Lettre du P. Pintus au cardinal Zelada, insérée dans les *Eclaircissements critiques*, p. 318.

pleine de respect et de soumission dans laquelle, en son nom et au nom de ses frères, il se déclare prêt à se conformer au bref. Frédéric y fit peu d'opposition, parce que le collège de Bromsberg dépendait immédiatement du Saint-Siège et recevait une subvention annuelle sur le trésor pontifical ; il fit seulement cette réserve, que le recteur continuerait à gouverner et que tous les professeurs enseigneraient comme par le passé dans cet établissement (1).

La sécularisation du séminaire de Bromsberg ne s'effectua cependant pas si vite. Je lis dans une lettre du P. Orłowski, provincial de la Grande Pologne, au P. Czerniewicz, recteur de Polotsk, en date du 18 juillet 1774 : « Nous ne savons pas au « sûr quelles sont les dispositions du Saint-Siège à notre égard, « Jésuites de Prusse ; elles ne doivent cependant pas nous « être très défavorables ; ce qui le montre, c'est que Mgr « Garampi a envoyé la pension du trésor pontifical au rec- « teur du séminaire de Bromsberg, *qu'il a invité inutilement « à quitter l'habit de la Compagnie.* » Bien plus, la suite de la lettre force à conclure que les Jésuites de Prusse n'avaient rien fixé et ne pouvaient rien fixer sur leur sort, car il ajoute : « nous ne recevons point de novices, nous n'ordonnons « point de prêtres ; nous cherchons cependant à obtenir « ces deux permissions. Nous attendons d'un jour à l'autre « le décret royal qui assure notre existence ; Sa Majesté « nous est très favorable. »

Quatre jours plus tard, le P. Czerniewicz recevait de ce même P. Orłowski une seconde lettre dans laquelle nous

(1) Ici encore le P. Theiner est partial. Il présente cette action du P. Łaski comme si tous les Jésuites et toutes les maisons de la Compagnie se fussent trouvés dans de pareilles circonstances ; et de là il conclut que tous les autres Jésuites auraient pu se conformer au bref, s'ils l'avaient sincèrement voulu. Il n'en était pas ainsi : Frédéric, il est vrai, *ne toucha pas à un de leurs cheveux* (du P. Łaski et de ses compagnons) *Krümmte ihnen kein Haar*, nous l'accordons volontiers au P. Theiner ; mais à d'autres il aurait probablement arraché même le toupet. *Pontificat*, t. II, 505.

lisons cette nouvelle importante niée par le P. Theiner : « Le « roi nous a défendu très sévèrement de quitter la Compa- « gnie. Mgr Garampi, par l'autorité du Pape lui-même (Clé- « ment XIV), a ratifié les ordres du roi qui, dans une lettre « du 9 juillet 1774, à Mgr Kasicki, évêque de Varmie, affirme « avoir reçu de Rome une réponse favorable aux Jésuites de « Prusse, à cette fin qu'ils gardassent leur ancien habit et « remplissent leurs fonctions accoutumées jusqu'à nouvel « ordre. » (1)

C'était là évidemment le résultat des négociations de Columbini à Rome. Je ne vois pas pourquoi le P. Orłowski aurait écrit un mensonge dans une lettre confidentielle à l'un de ses frères, dans une lettre qui, n'étant pas destinée au public, ne pouvait avoir pour but ni de l'instruire ni de le tromper.

5. Le caractère doux et pliant de Clément XIV permet de regarder comme une vérité de certitude morale, qu'il accéda à la prière de Frédéric. Ce Pape n'avait jamais eu le dessein de détruire la Compagnie ; sa conviction était qu'il fallait la réformer, mais non l'abolir totalement et il fallut à la diplomatie des cours bourbonniennes quatre années de luttes qui, à la fin de 1772, se changèrent en une véritable violence morale, pour le décider enfin à publier le bref de suppression. De même donc que, cédant aux cours des Bourbons, il signa la suppression de la Compagnie ; de même on peut conclure logiquement qu'il céda aux représentations pressantes de Frédéric et recommanda secrètement aux évêques de Prusse de laisser les Jésuites en paix. Le P. Łuskina donna cette nouvelle dans sa *Gazette de Varsovie,* et par conséquent sous les yeux du nonce, qui ne protesta point et qui, si elle eût été fausse, n'aurait pas manqué de protester, comme il le fit lorsque le P. Łuskina écrivit un article sur l'administration de la congrégation *de rebus extinctæ Societatis* et d'Alfani à

(I) *Hist. Albo-Russæ Soc,* Tom. I, Livre II, chap. 24.

Rome. (1) Pour nous, il nous importe assez peu que les évêques de Prusse aient reçu ou non une pareille instruction ; il nous suffit que ces évêques ne se soient pas rendus dans les collèges et maisons des Jésuites de Prusse, qu'ils n'y aient point envoyé leurs délégués, qu'ils n'aient point lu le bref de destruction dans *chaque maison en particulier aux religieux réunis*, comme ils étaient tenus de le faire, selon l'esprit et en vertu de la teneur du bref lui-même. En effet, tant que ces formalités n'étaient pas remplies, les Jésuites pouvaient et devaient rester fidèles à leurs constitutions, comme ils le firent en réalité jusqu'en 1780, mais provisoirement, comme dans un interrègne, sans supérieur général et sans aucune forme stable de gouvernement. Je ne puis même découvrir nulle part qu'ils aient reçu des novices ; et en revanche, nombreux sont les signes de leur extrême inquiétude au

(1) Ce n'est point là assurément un argument péremptoire, mais il donne beaucoup de force à notre affirmation. Le P. Theiner prend en pitié la crédulité des PP. Cahours et Curci, qui soutiennent que Clément XIV adressa même un bref spécial, le 7 avril 1774, à l'évêque Krasicki. Le P. Theiner appuie ses contre-arguments principalement sur ce que, dans les dépêches officielles, les Jésuites sont appelés désobéissants et *fils de defiance, filiis diffidentiæ*, et que dans sa dernière lettre en date du 17 septembre, le Pape loue l'évêque de Varsovie de « ce qu'il est venu à de meilleurs sentiments au « sujet du bref de destruction. » (*Pontificat*, II, 496-505.)

Il est bien évident que l'instruction secrète demandée par Frédéric ne pouvait figurer dans les lettres, je ne dis pas de Clément XIV, qui déjà alors gardait le lit, mais de la congrégation *de rebus extinctæ Societatis*. Il aurait fallu distinguer les lettres du pape de celles de cette congrégation, laquelle agissait, il est vrai, au nom du Souverain Pontife, mais très souvent à sa propre guise et non selon la volonté de Clément XIV. Le P. Theiner ne veut point admettre cette différence importante et présente les lettres, les avis et les décrets de la Congrégation, comme si tous ces documents étaient émanés du Pape, ce qui modifie quelque peu l'état de la question. En effet, l'évêque de Varmie, malgré les louanges reçues, non du Pape, mais de la Congrégation « ne changea point ses idées, relativement au bref de suppression » jusqu'en 1780, époque à laquelle Frédéric consentit à promulguer le bref. Il faudrait donc de plus puissants arguments pour être en état d'accuser de mensonge le P. Orlowski dans sa relation et ceux qui après lui l'ont répétée. Le P. Theiner n'a donné aucun argument de cette force.

sujet de leur situation trop peu nette vis-à-vis du Saint-Siège et des évêques, situation exploitée hors de Prusse, contre la Compagnie supprimée. Tous les évêques en effet n'étaient point souples devant Frédéric comme Krasicki. Bejer, évêque de Culm, et son coadjuteur Hohenzollern, tout en ne se déclarant pas ouvertement contre les Jésuites, leur conseillaient pourtant sincèrement et avec force d'exiger eux-mêmes du roi la permission de se disperser; il était facile de voir que ces deux prélats étaient mécontents de ce qui se passait. Plus énergiquement encore se déclara l'évêque-vicaire de Breslau, qui refusa net aux Jésuites l'approbation nécessaire et les autres dispenses, conduite dans laquelle il était soutenu par la Congrégation de Rome. Partie donc pour calmer la conscience des Jésuites eux-mêmes, partie pour adoucir les évêques, avec lesquels il n'avait pas envie de se brouiller, Frédéric fit de nouvelles instances auprès de Pie VI, successeur de Clément XIV, afin d'obtenir de lui au moins une permission tacite.

Je ne suis pas en état de fournir les détails de cette seconde négociation; je trouve seulement, dans les archives des Jésuites de Pologne, une copie contemporaine d'une lettre écrite de Postdam le 27 août 1775, par Sa Majesté le roi de Prusse au P. Recteur du collège de Wartemberg en Silésie. (1)

(1) Ce recteur était le P. Charles Reinock, duquel la lettre de la Congrégation à l'archevêque de Prague fait le tableau suivant : « *Teterrimæ huic tempestati facem prætulit ac præferre nondum sinit inimicus homo Carolus Reinock, qui dum Wartebergensi Jesuitarum collegio, fortunisque præerat eo scandali scelerisque conscendit, ut ab activa, ac passiva voce, ab universis officiis, ab ipso demum agendo pœnitentiæ sacramento dejectus fuerit, ipsa olim societate plaudente ; quodque gravius est, adeo serpi progrediturque sermo ejus loquens vanitatem, ut commotis abductisque in sententiam suam Provinciali Silesiæ ac senioribus extincti ordinis populus ille veluti fluctuans a voce Petri ac Sanctœ Matris Ecclesiæ novo jam incipiat vento in nequitia hominum circumferri* (THEINER, *Pontificat*, III, § 352.

Il est difficile de croire tout cela, car je trouve ce P. Reinock, recteur d'une

« Le Saint-Père m'a déjà répondu, dit le roi, et m'abandonne « complètement le soin d'employer les moyens que je vou- « drais pour conserver intégralement votre Compagnie dans « mes États. Le même Souverain Pontife me déclare qu'au- « cune censure ecclésiastique ne viendra à la traverse des « mesures que je prendrai. J'ai donc ordonné à tous mes « évêques de ne pas s'opposer à ce que vous restiez dans le « même état qu'auparavant, de ne pas vous interdire l'exer- « cice de vos fonctions accoutumées selon vos règles, et de « vous confier les saints ordres quand il le faudra. Vivez donc « toujours selon cette prescription et ne négligez pas d'en « donner connaissance à tous vos confrères. Je vous suis « toujours favorable. Frédéric. »

Il écrivait à l'évêque-vicaire de Breslau, le 27 septembre 1775 : « J'ai tout fait pour conserver la Compagnie dans mes « États, et le Pape lui-même n'a pu s'empêcher de louer les « motifs qui m'ont porté à garder les Jésuites. Le Saint-Père « a aussi fait votre éloge et m'a dit que vous ayez à vous « garder de lancer aucune censure quelconque contre les « Pères qui vivent dans mon royaume. De mon côté, je n'o- « mettrai rien de ce qui peut servir à atteindre ce but, que « le Souverain Pontife lui-même a trouvé juste et digne de « louanges. Donc, *en vertu de cette déclaration pontificale*, « je vous ordonne de ne rien changer dans les affaires de « ces religieux, soit au spirituel, soit au temporel, mais de « tout laisser dans le *statu quo*, et de leur continuer la juri- « diction dont ils ont joui jusqu'à présent, et de ne leur refu- « ser ni les ordinations ni les autres choses dont ils peuvent « avoir besoin. » (1)

Frédéric ne fit aucun mystère de cette permission du Pape ;

maison au commencement de 1773 ; or les Jésuites chassent de leur Ordre les malfaiteurs et les scandaleux, et ne les choisissent pas pour en faire des recteurs.

(1) *Eclaircissements critiques*, p. 323.

au contraire, vaniteux comme il l'était, il désirait que tous en parlassent comme d'une chose extraordinaire. Cette lettre fut publiée par les journaux, au grand scandale des diplomates, surtout de l'espagnol Monino. Ils demandèrent insolemment au Pape de quel front il osait permettre l'existence de la Compagnie en Prusse, dans le temps même où il tenait le Général de l'Ordre prisonnier au château Saint-Ange. Pie VI dans le fond, était convaincu de l'innocence et du Général et de la Compagnie il n'avait d'autre but, en continuant le procès du P. Ricci, que de faire connaître cette innocence au monde entier, il n'était point contraire à la conservation des 139 Jésuites de Silésie ; mais d'un autre côté, il devait tenir compte des Cours ; et après la publication des lettres de Frédéric, il se trouva dans une position vraiment embarrassante.

6. Au mois d'avril 1776, arriva un nouveau nonce à Varsovie, c'était Archetti. Il devait venir à bout d'obtenir que Frédéric permît la publication du bref ; d'autant plus que les Jésuites de Silésie la demandaient eux-mêmes, à la sollicitation du vicaire-général de Breslau. En 1776 donc, Frédéric permit la sécularisation des Jésuites de Silésie se réservant toutefois les points suivants.

1° Ces Ex-Jésuites formeront une corporation enseignante, sous le nom de *Prêtres de l'Institut Royal* et continueront d'enseigner dans les classes comme par le passé ; la seule différence, c'est qu'ils porteront l'habit des prêtres séculiers et dépendront d'une commission royale ;

2° Leurs biens ne leur seront point enlevés, seulement le gouvernement en aura l'administration et en remettra aux Pères les revenus annuels. (1)

A prendre strictement les choses, Frédéric avait atteint son but. En effet, comme le rapporte à une autre occasion le

(1) Schœl *Cours d'histoire des États Européens.*

nonce au secrétaire d'État, le 2 février 1780, le bref ne fut pas même lu dans les maisons et collèges des Jésuites silésiens ; et le roi avait en ces religieux une réunion de maîtres expérimentés qui, vivant en communauté, suivaient dans l'enseignement leur ancien système, et pour lesquels le trésor public de l'État n'avait besoin de faire aucune dépense. Frédéric-Guillaume II, successeur de Frédéric, supprima cet Institut Royal de Prêtres et destina une partie importante de ses revenus à la dotation des universités de Halle et de Francfort-sur-l'Oder. (1)

7. Il ne restait plus que l'affaire des Jésuites dans la Prusse occidentale, récemment enlevée à la Pologne. Là, à l'exception du seul séminaire pontifical de Bromsberg, tous les collèges restaient encore dans le *statu quo*. En présence des instances continuelles de Rome, Frédéric alléguait le manque de professeurs ; car si l'on doit croire les relations du nonce Garampi, les Jésuites avaient déclaré qu'ils laisseraient leurs chaires, aussitôt que le bref leur serait promulgué, et retourneraient en Pologne. On ne saurait leur en faire un crime ; d'où leur serait venue l'obligation de s'occuper des classes, du jour où ils devraient se disperser ? De son côté, le roi qui, dans sa parcimonie, ne donnait à Benoit son ambassadeur en Pologne que trois mille thalers par an, ne voulait pas même entendre parler de prendre sur le trésor public pour payer les professeurs. Le nonce, que cette protestation des Jésuites scandalisa, oubliait sans doute qu'il exigeait le sacrifice et le dévouement d'hommes que le bref de suppression déclarait inutiles : « Ils n'apportaient plus à l'Église, y était-il dit, « l'utilité qu'on devait en attendre. »

Cette existence anormale des Jésuites de la Prusse occidentale traîna donc jusqu'en 1780. A défaut d'un supérieur général, les deux Pères Orlowski et Łaski, dont nous avons

(1) *Ibid.*

parlé plus haut, gouvernaient leurs frères par leur influence morale. Ce sont là du moins ceux dont parle le nonce et qu'il conseille au coadjuteur de Culm, Hohenzollern, de gagner et par eux le reste des *réfractaires*.

Ce coadjuteur, en effet, comme on le voit par les dépêches du nonce, avait accepté le rôle de médiateur entre le Saint-Siège et le roi de Prusse. D'un côté, il pressait les Jésuites de garder leurs classes malgré la promulgation du bref; de l'autre, nommé par le roi, comme le rapporte le nonce au secrétaire Pallavicini, (3 mai 1780) *surintendant et directeur de toutes les écoles dans ces provinces*, il avait le dessein de fonder une nouvelle corporation qui devait s'appeler *Compagnie royale des écoles*. (1) Il devait se servir pour cela des PP. Orłowski et Łaski. C'était, on le voit, le même projet que, depuis trois ans déjà, on avait mis à exécution en Silésie.

Le nonce jugeait convenable de l'ignorer complètement « Je suis d'avis, écrit-il que je ne dois pas m'informer « minutieusement des détails de ce projet de peur que « l'on ne m'appelle à prendre part à la création de cette « société d'enseignement. Voici les raisons de ma conduite :

« 1° Comme elle doit être formée en majeure partie par « les membres de la Compagnie supprimée, on pourrait « facilement penser que c'est une résurrection et un retour « à l'ancienne Compagnie ; le mot *royale*, ajouté dans le « titre, suffira pour marquer son caractère sans aucune « participation du Saint-Siège.

« 2° Je crains de la part du rusé Orłowski quelque pré- « tention ou exigence qu'il ne serait pas possible d'accepter; « et si nous les rejetions, nous nous exposerions à retarder « encore l'exécution complète du bref.

« 3° Quand après la promulgation du bref, se fondera cette « Société ou Académie royale sans notre participation et

(1) *Regia Societas Scholastica.*

« permission quelconque, nous aurons assez de temps alors « pour y faire des corrections, si le besoin s'en fait sentir ; « la chose nous sera d'autant plus aisée que la piété de l'évê- « que (Hohenzollern) nous la facilitera ; et d'un autre côté, « le projet ainsi exécuté (c'est-à-dire sans la participation du « Saint-Siège) ne pourra point faire craindre que cette « nouvelle Compagnie ne soit une résurrection de la'n- « cienne. » (1)

De fait, à la fin de l'année 1779, Frédéric rendit les armes, et le 17 janvier 1780, Bejer évêque de Culm, procéda à la publication du bref dans le collège de Grudziądz. Il délégua à cet effet son secrétaire Cajétan Kicki : « celui-ci, comme « porte l'acte officiel, ayant réuni au son de la cloche tous « les Pères et Frères en un même lieu, leur fit lire par le « notaire apostolique, Antoine Biewilowski, le bref de sup- « pression avec tous les articles clauses, et éclaircissements ; « il leur déclara qu'ils étaient désormais sous la juridiction « de l'Ordinaire du lieu, il les obligea à quitter sur le champ « l'habit religieux, prit les clefs du collège et de l'église, « remit à la disposition de l'évêque les manuscrits, les livres « et les écrits de tout genre ; il compara et vérifia les inven- « taires de la maison, de tout le mobilier et de l'argenterie « de l'église, avec les registres que jadis le provincial parcou- « rait chaque année, et emporta toutes ces pièces.

« Cela fait, il permit aux prêtres qui voulaient professer « publiquement la règle de leur institut (du reste déjà sup- « primé), soit manque de ressources pour subsister, soit « vieillesse ou faible santé, d'habiter dans le collège en qua- « lité de prêtres séculiers ; aux autres qui prévoyaient profit « ou bon résultat de leurs travaux futurs, il recommanda « l'enseignement de la jeunesse, selon la manière et le mo- « dèle reçu et gardé en Silésie (donc tous restèrent ; c'est « précisément ce que voulait Frédéric) ; il confia à M. Joseph

(1) *Arch. Vatic.*

« Rudnicki, doyen de la cathédrale de Culm, la *surveillance* « et le soin (1) de la maison et de ceux qui y demeuraient. »

Un acte semblable se fit quelques jours plus tard dans la résidence de Malborg, où le délégué de l'évêque fut le coadjuteur Hohenzollern lui-même.

8. De grands éloges furent prodigués pour ces actes aux deux prélats par le nonce, (2) qui, de son côté, invita l'évêque Bejer à décider Mgr Krasicki à la même démarche ; et non content de cela, il pressa lui-même Krasicki de ses lettres. Dans le diocèse de Varmie, il y avait à Bromsberg, outre le séminaire pontifical, un splendide collège ; « aussitôt donc que cet évêque recevrait l'autorisation su- « prême du gouvernement, le nonce pensait en lui-même « qu'il serait facile d'ôter toute crainte et toute excuse aux « deux autres évêques (de Gnesne et de Cujavie). » (3)

Cependant l'évêque Bejer eut bientôt à se repentir de sa précipitation ; en effet cinq jours à peine plus tard, le 23 janvier, rendant compte au nonce de l'exécution du bref dans ces deux maisons, il se plaint de n'avoir encore aucune réponse de l'évêque Krasicki ; il ne sait pas même si cet évêque a reçu connaissance de la décision royale ; il prie pardessus tout le nonce de presser les évêques de Varmie, de Cujavie, de Posen et le Primat, de notifier le bref aux Jésuites de leurs diocèses, et de leur faire demander de leur côté la permission au Roi : « Car, dit-il, tant que l'affaire des Ex- « Jésuites ne sera pas terminée uniformément dans notre « province, il sera difficile d'assigner une méthode certaine « dans l'enseignement, chose que le roi recommande spécia- « lement à la vigilance des évêques. Mon diocèse en particu-

(1) *Attendentiam*, dit l'acte officiel, non pas *regimen* : le *gouvernement* en effet, *regimen*, dans la pensée du roi restait à l'ancien recteur.

(2) *Dépêche au secrétaire d'Etat, 2 Février 1780* (*Arch. Vatic*).

« lier serait exposé à une grande perte sous beaucoup de « rapports, principalement au manque de sujets pour le « séminaire. » (1) Les craintes de l'évêque se réalisèrent; quelques mois après en effet, le nonce raconte que les évêques de Varmie et de Cujavie, bien qu'ils eussent déjà reçu (en février) la permission royale, retardaient la publication du bref, parce qu'ils voyaient que, dans le diocèse de Culm, beaucoup d'ex-Jésuites s'étaient enfuis de leurs chaires « à « l'improviste au bout de quelques jours, et que d'autres, « par exemple dans le diocèse de Cujavie, avaient fait la « même chose même avant la publication du bref ; d'autres « déclaraient qu'ils prendraient le même parti aussitôt qu'on « leur aurait communiqué le bref. S'ils agissent donc comme « l'évêque de Culm et que cette mesure mette le désordre « dans les classes et amène le manque de professeurs, ils « craignent d'être obligés de chercher des maîtres à leurs « propres frais. » (2)

Dans une autre lettre de Hohenzollern, citée par le nonce dans la dépêche précédente, je lis : « par suite du retard à publier le « bref dans les autres diocèses, non seulement une grande « confusion s'est élevée parmi les Ex-Jésuites, mais il y a de « plus à craindre que Sa Majesté le roi, que j'ai amené à per- « mettre la publication de cette bulle et qui m'a instruit de « tout le détail de cette affaire, voyant ce retard inutile et en « quelque sorte contraire à sa volonté, ne s'irrite et ne con- « çoive quelque haine pour le clergé, ce qui pourrait causer « un grand dommage à la religion. » (3)

Mais on ignorait à l'étranger tous ces embarras et toutes ces craintes de l'évêque de Culm et de son coadjuteur. Bien

(1) *Non dabuntur subjecta promovenda ad Seminarium.*

(2) *Dépêche au secrétaire d'État Pallavicini, 3 mai 1780. (Arch. Vatic.)*

(3) *Arch. Vatic.* Le nonce remercia par une lettre spéciale le coadjuteur de ce que, grâce à son entremise auprès de l'immortel monarque, le scandale de la résistance aux décrets pontificaux avait enfin une bonne fois cessé.

plus, la nouvelle se répandit aussitôt dans le monde entier, surtout à Rome, que le roi de Prusse voulait se priver de sa « graine précieuse » et permettait la publication du bref. Etonné et inquiet de ce bruit, l'agent de Prusse à Rome, Ciofani, à qui peu auparavant le roi avait recommandé de travailler à la conservation de ces religieux, demanda au plus vite à sa cour l'éclaircissement de cette affaire. Le roi lui répondit en peu de mots. = « J'ai reçu votre dépêche du 19 « janvier, par laquelle je vois que vous souhaitez d'être ins« truit, au sujet de ce que le cardinal secrétaire d'État vous a « dit de l'ordre que j'avais donné aux Jésuites de la Prusse « Polonaise, de se conformer en tout à ceux de Silésie. Cela « est vrai pour le fond, et j'ai été bien aise de donner à la « cour de Rome cette marque de ma déférence ; cependant je « n'ai pas formellement reconnu la bulle papale, ce que la « différence des dogmes me permet, et je n'ai aussi pas ôté « aux Jésuites leurs biens, comme l'ont fait les puissances « catholiques ; mais je les ai fait prendre sous l'administra« tion particulière de mes chambres des Finances et je les « fais administrer pour le compte des Jésuites d'une manière « qu'ils en tirent plus qu'auparavant. J'ai voulu vous commu« niquer ces circonstances pour votre information. » (1) =

On a ri de l'inconséquence de Frédéric, qui permettait de publier un bref dont il ne reconnaissait point la valeur; cependant si l'on va plus au fond des choses, Frédéric était très conséquent, puisqu'il avait obtenu ce qu'il voulait, c'est-à-dire un corps enseignant spécial, composé de Jésuites et pourvu des biens de la Compagnie ; le nom l'habit et la règle, tout cela n'était absolument rien pour lui. Il permit cependant la publication du bref, parce qu'on l'exigeait ; c'était concession pour concession.

Cependant depuis la publication du bref à Grudziądz et à Malborg, des semaines entières s'écoulaient ; et dans les

(1) *Ibid., Dépêche du 15 février 1780.*

autres maisons et collèges on laissait les Jésuites en paix. En vain le nonce pressait-il les évêques de Varmie et de Cujavie, ils alléguaient qu'ils n'avaient pas encore reçu la lettre du roi. En vain Hohenzollern se plaignait-il à divers titres, lui qui avait montré le plus de zèle dans cette affaire : = « Dans « l'affaire de la sécularisation des ci-devant Jésuites, écrit-il « au nonce le 6 mars 1780, on eût éprouvé moins de diffi- « cultés si l'on avait pris de concert les mesures convena- « bles pour l'exécution de la Clémentine dont elle est l'objet, « cette exécution eût admis à la vérité des modifications qui « se fussent enfin réduites à celles sous lesquelles nous « voyons subsister ces prêtres en Silésie. Mais au moins le « scandale eût-il cessé d'affliger l'Église. Lors de la circu- « laire de Votre Excellence aux évêques de Prusse dans ce « point, ces prélats, au lieu de se réunir et de se consulter « sur les tempéraments à prendre pour accélérer une fin si « désirable, ont paru au contraire attendre à l'envi que quel- « qu'un les déchargeât de ce qu'ils regardaient comme un « fardeau. Ils se sont persuadés qu'ils seraient exemptés de « demander des ordres pour le détail de l'exécution, lorsque « le premier évêque qui aurait fait des démarches auprès du « roi de Prusse, en aurait obtenu une résolution ; mais le « contraire est arrivé. Ayant représenté seul à mon roi que je « me sentais obligé de le prier de consentir à la sécularisa- « tion des Ex-Jésuites de la Prusse occidentale, il me répon- « dit aussi à moi seul qu'il y consentait, en m'enjoignant « cependant de conserver les individus sur le pied de ceux « de Silésie et de les pourvoir d'un directeur qui les gouver- « nât dans la Prusse occidentale comme en Silésie, avec cette « différence qu'ils seront ici soumis à la vigilance des évê- « ques comme je l'avais demandé à Sa Majesté. » (1) =

(1) *Ibid.* Dans cette même lettre, Hohenzollern demande au nonce, si pour remercier le roi d'avoir consenti à la suppression des Jésuites, il ne serait pas bien de faire donner par Pie VI à Frédéric *le titre de roi* sans adresser

9. Enfin après quatre mois d'attente, parut, le 12 mai, le rescrit royal tant désiré qui permettait la publication du bref dans les diocèses de Varmie et de Płock ; il était adressé aux évêques. (1) Mais, comme nous l'avons déjà dit, ni Krasicki (évêque de Varmie), ni Poniatowski (évêque de Płock), ni Rybicki (évêque de Cujavie), ni Młodziejowski (évêque de Posen), ni le primat Ostrowski, ne se pressèrent de se conformer au rescrit royal, qui du reste ne marquait aucun terme à ces évêques. Occupés dans les capitales à la galanterie et aux divertissements des cours, ils ne voyaient rien de séduisant dans l'accomplissement de cette formalité, rien qui leur apportât de l'argent ou du profit ; aussi la renvoyaient-ils *ad græcas calendas*. Cependant le nonce pressait, il envoyait lettre sur lettre ; l'évêque de Culm embarrassé demandait la même chose. Dès le 21 juin, Archetti écrivait que les évêques de Cujavie et de Posen l'avait assuré que sous peu ils publieraient le bref, que l'évêque de Varmie, « qui dans cette affaire « était très inabordable, » se décidait enfin à publier sans retard le bref par son coadjuteur. L'effet voulu fut produit, moins peut-être par les lettres du nonce que par la menace

pour cela à ce monarque un bref spécial ; mais, en le remerciant de cet acte de déférence pour le Saint-Siège, le titre de *Majesté* serait écrit dans le bref de remerciement. De cette manière, assure l'évêque, Frédéric se laissera gagner absolument à la cause de la religion catholique. C'est ainsi que l'on croyait faire servir la ruine de la Compagnie à l'avantage de la religion, mais ces calculs ne réussirent point.

(1) Voici la traduction de ce document : « Nous avons il est vrai déclaré « le 14 février 1773, par le gouvernement de la Prusse occidentale, « que la bulle du Pape détruisant l'Ordre des Jésuites ne devait point « pour de certaines raisons être publiée dans notre royaume. Mais comme « aujourd'hui nous avons résolu de satisfaire la Cour de Rome, qui a de nou- « veau demandé que les Jésuites abandonnassent leur institut, leur nom et « leur habit et que pour tout ils soient administrés comme il se pratique en « Silésie : pour ces motifs, nous faisons savoir par les présentes à Votre « Grandeur qu'Elle peut promulguer dans son diocèse la bulle susdite de « suppression.

Copia litterarum Gubernii Mariæ Insulani Serenissimi Regis Borussorum ad Eppum Varmiensem et Plocensem (Arch. Vatic.). L'acte était signé : De Schretter, Gubernii Consiliarius.

ou la crainte que le coadjuteur de Culm, Hohenzollern, nommé par le roi président de l'*Institut Royal des Ecoles*, ne vînt dans les autres diocèses, bien entendu, avec l'autorisation du nonce et du Saint-Siège, qu'il n'y publiât le bref et ne prît sous sa juridiction au spirituel les Ex-Jésuites, sur lesquels il exerçait déjà le pouvoir suprême, en tout ce qui regardait l'enseignement. (1)

Quoi qu'il en soit, le nonce put écrire le 5 juillet 1780 : « le bref de Clément XIV, qui supprime la Compagnie de Jésus, « est déjà publié dans le diocèse de Varmie ; » et il joignit à sa lettre l'acte authentique de la promulgation dans le collège de Bromsberg. Cette promulgation avait été faite, par le coadjuteur de Varmie, qui, dans ce dessein, avait dû se rendre dès le 27 juin, dans les autres maisons et collèges du diocèse.

Telle est l'histoire véritable de la suppression des Jésuites en Prusse. Le nonce et tous les diplomates les appelaient *Jésuites réfractaires* ; (2) car la diplomatie, ne reconnaissant point et ne pouvant reconnaître la légitimité du *placet royal*, devait traiter d'illégale l'existence des Jésuites ; et n'osant point rejeter la faute sur le roi, que le nonce, sincèrement ou non, appelait « un monarque immortel disposé au mieux « pour les catholiques, » (3) le monde diplomatique en rejetait la responsabilité sur les Jésuites. Au fond cependant, les diplomates étaient persuadés que, jusqu'à la publication du bref par les évêques, les Jésuites étaient réellement et vraiment religieux ; et je dois dire qu'à l'exception du P. Theiner dans son *Pontificat de Clément XIV*, je n'ai trouvé aucun auteur qui parlât de la prétendue rébellion et désobéissance des Jésuites de Prusse ; au contraire leur soumission au Saint-Siège a fait l'étonnement des écrivains.

(1) *Arch. Vatic.* Dépêche au cardinal secrétaire d'État Pallavicini, 21 juin 1780.

(2) *Refratarii Gesuiti.*

(3) Dans sa lettre à l'évêque Hohenzollern.

CHAPITRE VI

Catherine II garde les Jésuites dans la Russie-Blanche

1. Catherine révoque l'oukase porté contre les Jésuites par Pierre le Grand.
2. Occupation de la Russie-Blanche par les Russes.
3. Le P. Czerniewicz appelé à Pétersbourg pour prêter le serment de fidélité au nom du clergé latin.
4. Bienveillance de la tsarine, de Tchernichef et de Kretchetnikof pour les Pères.
5. Le bref de suppression jette le trouble parmi les Jésuites de la Russie-Blanche.
6. Les lettres de Kretchetnikof et de Massalski arrêtent les défections.
7. La promulgation du bref en Pologne constitue le P. Czerniewicz supérieur des Jésuites de la Russie-Blanche ; nouvelles défections.
8. Légalité de la conduite des Jésuites de la Russie-Blanche

1. Si l'on a loué la soumission des Jésuites de Prusse au Saint-Siège, le *tolle* n'en a été que plus général contre ceux de la Russie-Blanche, comme je le disais au commencement de ce livre ; on a affirmé que jusqu'à 1801, ou du moins jusqu'à 1782, ces religieux avaient été désobéissants.

Le protestant Schœl lui-même, grave et consciencieux du reste, affirme que depuis 1782 seulement « les Jésuites ont « joui d'une existence légale en Russie. » (1) Il paraît difficile de démontrer la fausseté de cette manière de voir, car toute la correspondance officielle de la Cour Romaine témoi-

(1) SCHŒL, *Cours d'histoire*, Tom. 44, p. 25.

gne contre les Jésuites ; et ces religieux ne pouvaient, à l'appui de leur innocence et pour leur justification, apporter d'autres preuves que celles dont ils étaient les auteurs. Nous ne manquerons pas cependant d'arguments puisés à des sources étrangères.

En 1772, par suite du premier partage de la Pologne, passèrent sous la domination russe quatre-vingt-dix-sept Jésuites appartenant, ceux de Dunabourg exceptés, à la province de Mazovie. Dans le conseil secret convoqué par Catherine, on rappela l'édit de bannissement porté le 17 avril 1719 par le tsar Pierre le Grand, qui interdisait à jamais la Russie aux Jésuites. On n'omit pas de faire valoir l'exemple récent des monarques catholiques de France et d'Espagne, qui avaient chassé, comme dangereux, les Jésuites de leurs royaumes. La conséquence était donc très simple et très logique : la première mesure à prendre dans les provinces annexées devait être l'expulsion des Jésuites. Catherine écouta ce conseil des fiers boyards, et prenant ensuite la parole : « il ne « m'appartient pas, dit-elle, de juger les actes des monar- « ques ; mais j'ai toujours été surprise de voir infliger la « même peine aux innocents et aux coupables. Quant à mes « sujets futurs, les Jésuites de la Russie-Blanche, je ne suis « pas d'avis de les punir avant qu'ils aient commis quelque « faute contre moi. » On répéta l'argument tiré des lois de bannissement de Pierre le Grand ; la tsarine garda le silence. Son orgueil de femme était froissé par ce souvenir de l'édit de Pierre le Grand ; après un moment elle demanda d'un ton significatif : « Est-ce que la tsarine Catherine ne possède « pas la même autorité que le tsar Pierre » On comprit la question ; les sénateurs empressés inclinèrent la tête avec ensemble et répondirent affirmativement. Alors la tsarine, comme honteuse de sa vanité, daigna traduire sa pensée : « Pierre, dit-elle, avait de son temps de justes motifs pour « porter l'édit de bannissement ; moi, j'ai aujourd'hui de jus-

« tes causes pour l'abolir. Les Jésuites resteront pour le « moment ; s'ils commettent quelque faute, je les chasserai « et il ne faudra pour cela ni canons, ni soldats. » Les Jésuites tenaient ce récit du sénateur Tamara, témoin oculaire (1).

2. L'occupation de la Russie-Blanche et d'une partie de la Livonie par les Russes, eut lieu le 14 septembre 1772. Cet acte s'exécuta vraiment à la moscovite. Depuis huit ans pour le moins, la Russie-Blanche était occupée par les troupes russes sous la conduite, depuis 1770, du général Kretchetnikof, qui, à la rudesse propre des chefs moscovites, savait aussi unir la politesse et la modération. Possédant à un haut degré l'art de dissimuler, il étudia à fond le caractère des Polonais, et pour se faire agréer de cette nation, il apprit leur langue et s'accoutuma même à leurs usages. Quelques jours avant l'occupation, il se rendit à Polotsk à la tête d'une troupe nombreuse de soldats et fut reçu par l'évêque-uni, Jason Smogorzewski, et le suffragant de Vilna, Félix Towiański. Il se fit remettre ensuite l'état de la population, et comme s'il eût voulu indiquer une suite de marches pour l'armée, il fit planter sur les routes des poteaux aux couleurs moscovites. Cette mesure inquiéta une bonne partie de la population, mais les soulèvements perpétuels avaient déjà rendu les habitants moins attentifs et moins soupçonneux. En même temps, les autres villes moins importantes, surtout à la frontière, étaient occupées par de petits détachements sous le commandement de leurs officiers. Quand les choses furent ainsi préparées, on battit partout le tambour le 15 septembre. La population intriguée et tout à la fois inquiète, courut sur les places publiques et se vit aussitôt enveloppée par les soldats russes. Alors lecture fut donnée d'un édit de la tsarine, signifiant qu'en vertu des traités avec la Très Illustre République Polonaise, une partie du palatinat de Polotsk, ainsi que

(1) *Hist. Albo-Russæ Soc.* Ms. in f°. p. 5.

les palatinats de Witebsk, de Mścisław et de Mińsk, avec une partie de la Livonie polonaise, passaient sous la domination de la Russie. On publia en outre des lois garantissant la liberté des cultes, les droits publics et privés de propriété, et ordonnant en même temps qu'avant la fin de septembre, tous prêtassent le serment de fidélité ; celui qui s'y refuserait devait mettre ordre à ses affaires dans l'espace de trois mois et sortir du territoire moscovite. (1)

Un morne silence régna longtemps après cette lecture ; puis libre cours fut donné aux larmes et à des plaintes trop tardives : c'en est fait, disait-on, de la liberté précieuse de la Pologne ; la religion est perdue, le citoyen est abandonné à la licence du soldat ; donc plus de sûreté, plus de respect. Dans l'espace de huit années qu'avait duré l'administration de la Russie dans le pays, on n'avait connu que trop le nouveau maître ; rien d'étonnant donc si, malgré de longues et évidentes préparations, l'irritation était générale. Kretchetnikof fit semblant de ne pas voir ces pleurs et ces lamentations impuissantes qui ne servaient à rien ; cependant il rendit compte de tout à Pétersbourg. Cette exaspération des esprits n'était point ignorée de Catherine ; elle nomma donc premier gouverneur de la nouvelle province son favori le général Tchernichef. C'était un homme pris dans le rang des Magnats, d'un caractère assez équitable et doux, expérimenté également dans le métier des armes et dans l'art de l'administration ; elle lui adjoignit pour l'aider le susdit général Kretchetnikof, qui connaissait l'état du pays. Elle leur

(1) Dans la cérémonie religieuse qui eut lieu en cette triste occasion, le jésuite Katembring fit un petit discours (à peine 2 pages in-4°) sur le texte de Saint Paul, *non est enim potestas nisi a Deo* (Rom XIII, 1), prouvant que, selon la doctrine de l'apôtre, il faut se soumettre même aux puissances infidèles. Il invita les auditeurs à prier pour la tsarine ; car les Juifs eux aussi, dans la captivité de Babylone, priaient pour leur oppresseur Nabuchodonosor. La comparaison de Catherine avec les princes païens et le roi de Babylone n'était certes pas très flatteuse pour la tsarine.

recommanda à tous les deux, tout en maintenant l'ordre et leur autorité, de n'irriter en rien les sentiments patriotiques de ses nouveaux sujets. Conformément à ces injonctions, Kretchetnikof publia une déclaration datée du 5 septembre invitant les nouveaux sujets à prêter serment (1). Le général-gouverneur, dans une pièce du même genre en date du 2 décembre 1772, demandait surtout que le clergé supérieur et inférieur de toutes les confessions et de tous les ordres, vînt prêter serment; la raison principale, c'est que les prêtres étant les pasteurs des âmes devaient être les premiers à donner le bon exemple. (2) Towiański, suffragant de Vilna, et les chanoines de cette ville refusèrent de jurer fidélité à Catherine et préférèrent quitter le pays ; leurs biens furent confisqués. Les Jésuites tenaient le premier rang dans le clergé inférieur et parmi les religieux ; ils furent donc les premiers qui prêtèrent le serment de fidélité ; à leur suite vint tout le clergé et la noblesse.

3. A cette époque le collège de Polotsk était gouverné par le P. Czerniewicz. Envoyé à Rome, selon la coutume de l'Ordre, Czerniewicz avait terminé ses études sous les yeux du général Ricci et avait ensuite été attaché comme secrétaire à l'Assistance de Pologne. De retour dans son pays, il montra, dans les affaires publiques, une prudence égale à sa science et se distingua par une sainteté de vie peu commune ; il remplit de nombreux emplois dans sa province, gouverna ensuite pendant quelques années toute la province de Mazovie ; à sa sortie de charge, le P. Ricci le nomma en 1769 recteur de Polotsk. C'est dans cette fonction que le trouvèrent les événements de septembre 1772. Ce n'était pas, en un moment si critique, une petite difficulté pour le recteur d'empêcher ses subordonnés, surtout les plus jeunes et les plus ardents, non

(1) Le texte se trouve dans les *Monumenta Theineri*, Tom. 4, page 437.
(2) *Mon.* Theineri, IV, 437.

seulement de faire un éclat par un patriotisme imprudent puisqu'il était inopportun, mais encore de dire contre le gouvernement nouveau une parole irréfléchie qui, prononcée par un seul, pouvait exposer toute la Compagnie à la persécution et à l'exil. A Pétersbourg, le souvenir de la conduite des troupes moscovites dans la Russie-Blanche pendant huit ans, faisait sérieusement craindre une résistance dans la prestation du serment, car les armées russes s'étaient signalees par la licence et l'oppression. L'exemple des Jésuites eut donc aux yeux de la Cour le caractère d'un service rendu, et je ne doute pas que ce service n'ait été agréable à la tsarine et ne l'ait attachée davantage à la Compagnie ; mais en revanche cet acte fut sévèrement jugé par les patriotes polonais et nommé, sinon une trahison, du moins une basse flatterie.

En prenant les choses avec moins d'ardeur, on ne peut ni tant s'irriter ni tant se scandaliser ; car toute résistance efficace était impossible et tout homme prudent ne tente point l'inutile. Towiański et les honorables chanoines qui avaient la Pologne ouverte devant eux, pouvaient émigrer ; mais des Congrégations entières, des Ordres religieux étaient-ils donc en état d'en faire autant ? Le bien des catholiques qui passaient sous le nouveau gouvernement schismatique, faisait un devoir à ces Congrégations de rester à leur poste. La meilleure preuve que les Jésuites ne firent pas les empressés, ne prévinrent point les autres, c'est la proclamation susdite de Tchernichef ordonnant simplement au clergé d'être le premier à prêter serment ; or puisque l'évêque suffragant et les chanoines s'y refusèrent, l'ordre pur et simple des choses demandait que les Jésuites fussent les premiers à s'acquitter de cette formalité.

Le serment une fois prêté, on partage la Russie-Blanche en deux gouvernements, celui de Mohilew sous les ordres du général Kochowski, et celui de Polotsk sous Kretchetnikof. On décida d'envoyer de chaque gouvernement à Pétersbourg

quatre députés pour prêter personnellement le serment de fidélité à la tsarine, au nom du clergé et de la noblesse. Le clergé uni choisit l'archevêque de Polotsk, Jason Smogorzewski ; du côté des latins après le départ de l'évêque suffragant et des chanoines, le clergé n'avait point de digne représentant. On profita de la circonstance pour donner au P. Czerniewicz l'ordre exprès de se rendre à Pétersbourg comme représentant du clergé latin. Il était difficile de refuser la députation. Le P. Czerniewicz se mit donc en route, à la fin de 1772, en compagnie de deux Pères, le P. Lenkiewicz, astronome célèbre même hors de son pays, et le P. Katembring, livonien, prédicateur éloquent.

4. C'étaient les trois premiers jésuites qui pénétraient dans la cité de Pierre le Grand. L'arrivée de ces religieux si célèbres intriguait la cour et les magnats. Le comte Zacharie Tchernichef, qui se trouvait alors à Pétersbourg, était surtout curieux de les connaître : ce personnage tenait le gouvernail de l'Etat, était général en chef des armées russes et en même temps général-gouverneur de la Russie-Blanche. Le moscovite, avide de s'instruire, fut frappé des bonnes manières et de l'érudition assaisonnée d'une certaine simplicité qui rendait attrayante la science de ces Pères ; il les interrogea longuement et avec soin sur leur institut, leurs coutumes et principalement sur leur méthode d'enseignement. Comme tout esprit profond, il apprécia immédiatement l'importance d'un tel Ordre pour la Russie, qui n'avait ni écoles, ni institutions d'aucune sorte ; et dès l'instant, uniquement par patriotisme moscovite, il se déclara ouvertement l'ami et le protecteur de la Compagnie.

Son premier soin fut d'approcher les trois Pères de la source de toute puissance et de toute faveur en Russie, de l'illustre Catherine. Prévenue par lui, la tsarine les reçut avec la plus grande bienveillance et leur dit de demander ce qu'ils

voulaient, car elle était disposée à tout faire pour eux. Quelques jours après, les Pères remirent à Tchernichef un mémoire dans lequel ils demandaient pour la Compagnie la conservation de ses anciens privilèges et de sa règle religieuse, l'assurance pour chaque collège de conserver la propriété de ses biens meubles et immeubles, enfin la diminution des impôts. Le mémoire fut accueilli favorablement. A la mi-février 1773, les Pères étaient déjà de retour à Polotsk.

Ils y trouvaient de nouvelles preuves de la bienveillance de Kretchetnikof. La tsarine, en effet, commençait déjà son administration ecclésiastique en Russie-Blanche ; dès le 14 décembre 1772, un oukase annonçait la création d'un évêché spécial pour toute la Russie et Catherine ordonnait de remettre les biens ecclésiastiques sous l'administration et la garde des employés civils. Le P. Karen, vice-recteur représenta que cette disposition ne s'accordait point avec les constitutions de la Compagnie, car les biens des églises ne sont pas séparés de ceux des collèges ; Kretchetnikof lui déclara que cet oukase ne regardait point les Pères. (1)

D'autres preuves de confiance leur furent encore données. On sait que l'anarchie, aux derniers temps de la Pologne, s'introduisit chez nous dans les tribunaux et les jugements ; c'est chose triste à dire, mais il n'y eut que la Russie à entreprendre enfin la réforme. Des diétines de députation eurent lieu à Polotsk et à Mohilew, et dans les deux endroits les Jésuites furent chargés d'y prêcher.

Au printemps de 1773, le P. Sobolewski, provincial de

(1) On sut se montrer reconnaissant pour cette faveur. Le P. Katembring, puissant orateur et poëte habile, décrivit en vers latins Pétersbourg, la capitale de la Russie, et ce poëme fut imprimé et envoyé à Tchernichef. Une cérémonie religieuse commandée par un oukase se fit chez les Jésuites avec une grande solennité à Polotsk ; Kretchetnikof y assista et entendit avec plaisir le sermon de Katembring ; des rapports furent envoyés à Pétersbourg sur tout ce qui s'était passé et concilièrent aux Pères les égards et la protection de la Cour.

Lithuanie vint faire sa visite annuelle dans la Russie-Blanche. Il ne fut pas peu consolé du tour que prenaient les choses à Pétersbourg. Dans une monarchie, les bonnes grâces du maître attirent des amis ; les Jésuites, eux aussi, en eurent beaucoup ; avant tous les autres, le monde officiel tout entier courbait le front devant eux.

5. Sur ces entrefaites (au mois de mai) arriva une lettre encyclique du général Ricci annonçant la ruine de l'Ordre, ruine qu'il n'était plus possible d'éviter, à moins que Dieu n'intervînt par un miracle. Le P. Général demandait de ferventes prières : *Domine salva nos perimus* ; *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons* ! (1)

Il venait aussi d'ailleurs d'autres nouvelles au sujet de la destruction inévitable de la Compagnie et du bref de Clément XIV. On ne croyait point à tout cela dans la Russie-Blanche ; on s'indignait, ne pouvant comprendre comment un Ordre si puissant et qui avait rendu tant de services à l'Église, pût être détruit entièrement, et cela de la main du Pape. La nouvelle de la destruction déjà inévitable, était d'autant plus douloureuse qu'elle était moins prévue. Le bref de destruction, disait-on, était déjà arrivé (en septembre) à Varsovie ; la lettre qui apportait cette nouvelle renfermait aussi une copie de ce bref.

Après le premier moment de douleur, lorsqu'on eut donné libre cours aux larmes et à la tristesse, chacun commença à songer à soi, à voir ce qu'il avait à faire, quelle résolution prendre, ce qu'il allait devenir, s'occupant peu du sort de sa province. La confusion en arriva à un point tel, que le recteur, le P. Czerniewicz, auquel revient presque exclusivement le mérite d'avoir conservé les Jésuites dans la Russie-Blanche, eut beaucoup de peine à calmer les esprits ; il fut aidé par les Pères que recommandaient leur âge et leur expérience. Le

(1) *Litteræ Generalium, Mns.* in-4° (arch: Jes. Pol.).

P. Czerniewicz et ses compagnons rappelaient que la nouvelle du bref de suppression, communiquée par les Jésuites de Pologne, avait un caractère purement privé, que le texte même du bref exigeait une promulgation publique et en faisait un devoir aux Ordinaires des lieux ; le texte du bref (paragraphe 36), ajoutait-il, permet de conclure que l'autorisation des monarques est nécessaire pour l'exécution du document pontifical. Le Pape lui-même à la fin recommande de la manière la plus vive que ce bref n'occasionne ni troubles ni confusion. Or, peut-il y avoir confusion plus grande que si, à la première nouvelle reçue par voie privée, à près de trois cents lieues, tous les Jésuites se dispersent, abandonnant à la Providence divine les églises, les écoles et les travaux apostoliques commencés ?

On en vint aussi aux arguments théologiques. En effet, c'était une chose tout à fait incertaine, si probable qu'elle fût, que le bref de destruction, non publié par les évêques ou reçu seulement par voie privée, regardât les collèges et les maisons de la Russie-Blanche ; au contraire, l'obligation d'observer les vœux de religion était certaine et incontestable ; il ne convenait donc point d'abandonner le certain pour le probable. (1)

Cependant ces représentations et ces arguments produisirent peu d'effet. Les jeunes gens surtout, nombreux à Polotsk ; moins peut-être pour obéir au Saint-Siège que pour suivre la passion de liberté naturelle à cet âge, abandonnèrent en masse la Compagnie et rentrèrent dans leurs familles.

(1) Saint-Priest et d'autres après lui, soutiennent avec mauvaise foi que ces principes avaient été jusqu'alors tout à fait étrangers aux Jésuites, qu'ils s'en servirent seulement quand ils en eurent besoin (*Chute des Jésuites* p. 223). Il n'en est pas ainsi ; ces arguments se trouvent dans tous les anciens moralistes et canonistes, jésuites et non-jésuites. Dans sa légèreté, l'auteur français, aussi bien que ceux qui l'ont copié, ne s'est pas donné la peine d'aller les chercher.

6. Parmi les Pères plus graves, beaucoup aussi voulaient abandonner la Russie-Blanche et se transporter, toujours comme religieux, dans les biens de la Compagnie situés au delà de la Duna sur les frontières de Pologne, où le bref n'était pas encore publié et tout probablement ne devait jamais l'être. L'amour de la patrie, l'incertitude de conserver les grâces de la tsarine, dont les dispositions pouvaient changer facilement à la suite de ce nouveau coup qui frappait la Compagnie, influaient beaucoup sur cette résolution. En vain le P. Czerniewicz représentait-il que par là on n'éviterait point le désordre, puisque les écoles et les églises seraient abandonnées; qu'il ne fallait point payer par l'émigration tant de bienfaits de l'Impératrice, etc.; toutes ces raisons n'auraient point empêché les Jésuites de la Russie-Blanche de se disperser, si la lettre suivante de Kretchetnikof au P. Czerniewicz ne fût arrivée tout à fait à point :

« J'apprends que, dans le pays où vous êtes, on annonce et « l'on répète à qui veut l'entendre que votre Compagnie doit « être supprimée. Je ne puis garder le silence à cette nou- « velle; bien plus, je vous promets de la manière la plus « solennelle à vous tous, membres de la Compagnie de Jésus « qui habitez la Russie-Blanche, le secours puissant de « Notre Très Excellente Souveraine, et je vous fais cette com- « munication de par sa volonté expresse. Cette gracieuse « Souveraine, qui chérit d'un amour maternel (!) les habi- « tants de toutes ces contrées, me fait savoir qu'elle ne « peut, sans faire injure à sa bonté, priver de sa protection « des hommes si utiles à l'État. Si donc on vous remet réel- « lement quelque décret de Rome, cette pièce ne peut avoir « aucune valeur avant d'avoir été approuvée par le gouver- « nement. En vertu d'un oukase, il est défendu à tous et à cha- « cun de recevoir ou de publier dans le pays de semblables « décrets ».

A cette lettre était joint un oukase interdisant toute émigration en Pologne.

Kretchetnikof avait reçu ces instructions de Pétersbourg. Dès le 14 octobre 1773 en effet, comme le rapporte le nonce Garampi dans une dépêche chiffrée au cardinal Pallavicini « secrétaire d'État un oukase signé par la tsarine, a été « envoyé de la cour de Pétersbourg au général-gouverneur de « Livonie à Riga. Il permet aux membres de la Compagnie « de Jésus dans tout le territoire russe de conserver leur « institut de la même manière que notre frère (ce sont les « paroles de l'oukase) le roi de Prusse l'a fait dans ses « États. Il est recommandé au général-gouverneur de proté- « ger les Pères Jésuites qui auront recours à lui, en quelque « lieu qu'ils se trouvent. Un oukase semblable a été envoyé « à la province récemment détachée de la Pologne (à la Rus- « sie-Blanche), pour que le gouverneur de ce pays s'oppose « à la séquestration des deux tiers des biens du collège de « Polotsk situés en Lithuanie (dans la Pologne, pour empê- « cher la commission d'éducation de mettre la main sur ces « biens comme sur tous ceux qui provenaient des Jésuites). « On a fait savoir aussi au gouverneur qu'il a été recommandé « aux Jésuites de Polotsk d'entretenir à leurs frais cent élè- « ves, au lieu de payer la capitation. (1) »

Si l'on excepte la Livonie, il n'y avait que quatre paroisses de la Russie-Blanche soumises à la juridiction de Hilzen, évêque de Smolensk, qui résidait toujours à Varsovie ; le reste du pays appartenait au diocèse de Vilna, dont l'évêque, Massalski, fut plus tard anobli pour avoir trahi son pays. Nous savons comment, siégeant dans la commission distributrice, il administra les biens et l'argent qui restaient des Jésuites. Soit donc par cupidité, pour que rien ne se perdît des biens des Jésuites de la Russie-Blanche, mais que tout arrivât intact entre les mains de ce prélat avare ; soit par suite d'instruc-

(1) La taxe était de 1 rouble 2 kopecks (*Arch. Vatic.*, Polonia, vol. 247).

tions reçues de l'ambassadeur russe à Varsovie, avec lequel il était dans les meilleurs termes, Massalski adressa au recteur de Polotsk une lettre dans laquelle il recommandait à lui et à tous les jésuites qui dépendaient de la Russie de rester dans le *statu quo*, malgré les bruits qui couraient au sujet du bref de destruction, sans rien changer à leurs occupations et à leur genre de vie jusqu'à nouvel ordre. Ce pasteur excellent n'oublia pas même d'ajouter des avis sévères concernant l'observation stricte des règles et la punition de ceux qui les trangresseraient. Cependant le point sur lequel il insistait davantage, était que les biens et les richesses restassent intacts. (1)

Rien ne pouvait venir plus à souhait que cette lettre pour les Pères de la Russie-Blanche : l'évêque du lieu qui, selon le texte du bref, devait le leur notifier, les avertissait sérieusement d'observer les règles de la Compagnie et de persévérer dans leur genre de vie. Quelques années plus tard, cette lettre jeta Massalski lui-même dans un grand embarras. Le P. Lenkiewicz, qui avait succédé au P. Czerniewicz dans la charge de recteur de Polotsk, était allé je ne sais pour quelles raisons à Vilna chez le P. Poczobut. Massalski les invita tous les deux à sa table ; et comme c'était une méchante langue, il demanda au P. Lenkiewicz en vertu de quel droit les Jésuites demeuraient encore dans la Russie-Blanche. Le P. Lenkiewicz répondit vivement : « En vertu d'une lettre de Votre Grandeur, dans laquelle vous nous avez recommandé de garder « le *statu quo* jusqu'à nouvel ordre; ce nouvel ordre n'est pas « encore venu. » Massalski garda le silence ; il se rappelait le cruel mécompte que lui avait fait éprouver son protégé Siestrzencewicz, comme nous le verrons dans la suite de cette histoire. (2)

7. Ces deux lettres de Kretchetnikof et de Massalski arrêtè-

(1) Voyez le texe de cette lettre aux Documents, *Document J*.
(2) (Liv. II, ch. VII, paragr. 5).

rent un peu les désertions et calmèrent les esprits. Bientôt arriva une troisième lette du provincial Sobolewski au P. Czerniewicz, en date du 22 octobre 1773: « Probablement il « ne me sera plus libre de visiter la Russie-Blanche, disait le « Provincial, puisque ces jours-ci va être publié (en Pologne) « le bref de destruction. C'est pourquoi je vous transmets les « pouvoirs de provincial comme au recteur de la maison la « plus nombreuse, et selon l'esprit de l'Institut je vous nomme « vice-provincial. Je laisse à vôtre prudence et à votre zèle « l'administration des églises, des écoles, des collèges et le soin « de les augmenter. Que Dieu vous accorde ses grâces en « abondance pour soutenir la foi catholique et les restes de « notre Compagnie dans les régions que vous habitez. »

Le 3 novembre, le bref fut publié à Varsovie, quelques jours plus tard dans toute la Pologne. Cet événement excita de nouveaux troubles et de nouvelles inquiétudes au milieu des Jésuites de Russie-Blanche. La jeune génération disait: « Voilà le bref exécuté presque sous nos yeux, nous ne pou- « vons plus prétendre l'ignorer ni nous bercer de doutes illu- « soires. » Beaucoup de Pères âgés disaient la même chose. Le P. Czerniewicz répétait les anciens arguments ; il prouvait, précisément par l'exemple de la Pologne, que, jusqu'à promulgation publique du bref par l'Ordinaire, les Jésuites de la Russie-Blanche devaient rester à leur poste comme l'avaient fait leurs Frères de Pologne qui avaient attendu la promulgation officielle, bien qu'ils connussent déjà depuis plusieurs semaines que la suppression devait avoir lieu. Toutes ces raisons furent inutiles. Plus efficace fut la lettre du P. Gleixner, vice-provincial de Silésie, dont nous avons parlé plus haut (1) et d'après laquelle le roi de Prusse n'ayant point permis de publier le bref, les Jésuites prussiens étaient restés dans leurs collèges et leurs maisons. Malgré cela, beaucoup abandonnèrent la Compagnie. Nous racontons ces événe-

(1) Voyez chapitre IV.

ments tels qu'ils arrivèrent, d'après la relation d'un témoin oculaire. (1)

8. Qu'y a-t-il donc d'illégal, de rebelle jusqu'ici dans cette conduite des Jésuites ? Où voit-on la moindre volonté de se soustraire aux décrets du Pape ? Où voit-on la disposition de s'opposer à l'accomplissement de ses décrets ? Au contraire à l'exception du P. Czerniewicz et de quelques religieux anciens, tous voulaient se conformer au plus tôt au bref de suppression, bien qu'ils ne le connussent que par voie privée ; beaucoup même, non seulement des jeunes religieux, mais aussi des Pères graves, abandonnèrent la Compagnie. Tel fut le recteur de Mscrslaw, le P. Berent ; tels les PP. Byszkowski et Laskowski qui devinrent curés ; tel le P. Katembring lui-même. En dépit des ordres de Kretchetnikof, il s'en alla en Pologne avec Dederko, qui plus tard fut évêque de Mińsk ; tel Szantyr, qui dans la suite, devint évêque et raconte lui-même ces faits. (2) Sans aucun doute, tous auraient fait la même chose sans les deux lettres de Kretchetnikof et de Massalski ; et le critique

(1) *Ms in fol. Hist. Albæ Russœ Soc* (1772-1803), lib I.

L'auteur anonyme du gros volume (pamphlet) *Les Jésuites et leurs rapports avec la Russie,* soutient (p. 258) que ce « *manuscrit intéressant* » fut trouvé dans les papiers des Jésuites, mais qu'ensuite il se perdit ; puis il demande :
« Que vous en semble ? Qui avait le plus d'intérêt à soustraire ce manus-
« crit ? Je pense que ce ne sont point les Jansénistes (*Sic*) »

En fait de *soustraction* les Moscovites sont célèbres ; mais Samarine, l'auteur du *Pamphlet*, à tort d'imputer ce défaut aux religieux de la Compagnie de Jésus. J'ai trois exemplaires de ce manuscrit sous la main : je pourrais en donner un, sinon à l'auteur qui n'est plus en vie, du moins à ses frères et associés dans la composition de ce pamphlet et des histoires officielles, s'ils me le demandaient poliment. On se convaincrait que si les Jésuites ont emporté avec eux ce manuscrit (ils ne l'ont point volé, car c'était leur propriété), c'est uniquement parce qu'ils rougissaient des louanges prodiguées par eux à Catherine et au gouvernement russe ; raison pour laquelle il convenait peut-être précisément de laisser ce manuscrit dans l'empire moscovite.

(2) Szantyr, *Nouvelles pour les annales ecclésiastiques*, Tom. I p. 20.

le plus sévère ne trouvera point la plus petite preuve que ces lettres aient été mendiées ou hypocritement soutirées par Czerniewicz ou quelque autre des Pères.

Nous verrons si la conduite des Pères fut également légale et licite dans les temps qui suivirent.

CHAPITRE VII

Les Jésuites et Siestrzencewicz

1. Catherine II veut créer un archevêché catholique latin dans ses États.
2. Jeunesse de Siestrzencewicz.
3. Massalski le fait parvenir à l'épiscopat.
4. Siestrzencewicz évêque de la Russie-Blanche à l'insu du Pape.
5. Clément XIV régularise la position de Siestrzencewicz.
6. Administration du nouveau prélat.
7. Le P. Czerniewicz demande à Catherine de faire publier le bref de suppression dans l'empire russe.
8. La tsarine défend à Siestrzencewicz d'aborder cette question.
9. Czerniewicz implore l'assistance du nonce, qui ne lui donne aucune réponse.
10. Deux oukases de la tsarine en faveur des Jésuites.
11. Mauvaise foi des ennemis de la Compagnie de Jésus.

1. Cette question nous conduit à une autre, celle de l'administration religieuse exercée par Catherine II dans son empire.

L'orgueil de cette femme s'offensait de voir ses sujets soumis, même au spirituel, à une puissance dont le siège était hors des frontières de la Russie. Que deux millions de catholiques ses sujets obéissent au pape de Rome, Catherine ne trouvait la chose ni offensante ni dangereuse ; d'abord et principalement parce qu'elle voulait, au moins en dehors de ses États, jouer le rôle d'impératrice libérale, magnanime et

tolérante ; ensuite parce que Rome était éloignée de Pétersbourg de tout un monde, et les ordres du Pape devaient d'abord subir la révision du sénat et de la tsarine. Mais ce qui lui semblait contraire à sa dignité et politiquement dangereuse, c'était la juridiction que trois évêques polonais, voisins de la Russie, exerçaient immédiatement sur les catholiques du rite latin qui lui étaient soumis. Elle résolut donc de créer, pour tous les catholiques latins de son empire, un évêché distinct, de l'ériger avec le temps en archevêché et en métropole ; et dès la fin de 1772, elle donna des ordres en conséquence (1).

Dans l'esprit de la tsarine, ce métropolitain serait soumis à Rome et nommé par le Pape ; mais dans l'exercice de ses fonctions, il devait dépendre du contrôle du gouvernement impérial ; sa dépendance de Rome n'était donc que pour la forme ; l'esprit autocrate de la Russie, l'orgueil de Catherine s'opposaient à ce que cette dépendance fût réelle. Toute la question était de trouver un homme pour ce poste. Le roi Stanislas était chargé de présenter ce plan à Rome, et l'évêque Massalski invité à présenter le candidat. L'évêque fut effrayé de perdre une portion aussi importante de son diocèse ; il opposa au plan de la tsarine un contre-projet, celui de faire résider à poste fixe un de ses suffragants à Mohilew et de lui confier les fonctions d'évêque de la Russie-Blanche. La rusée Catherine s'empressa d'adopter ce projet ; quand une fois le suffragant aurait son siège dans l'empire, on pourrait en faire un évêque indépendant et l'évêque de Vilna ne s'y opposerait point. Mais ni les évêques *in partibus* Łopaciński et Chomiński, ni le suffragant Towiański, qui avaient volontairement émigré de la Russie-Blanche, ni aucun des trois prélats du chapitre, ne voulurent recevoir cette dignité, jusqu'à ce que la mesure fût adoptée par la Cour de Rome, chose à

(1) L'oukase porte la date du 14 décembre 1772. *Brevis narratio de mandat. Imperat. et dirig. Senatus quæ spectant ad collegium ecclesiasticum. p.* 2.

laquelle Massalski ne paraissait attacher aucune importance. Sur ces entrefaites, se présenta à lui un des plus jeunes chanoines de Vilna, Stanislas Bohusz Siestrzencewicz.

2. C'était un personnage fort singulier, et son passé faisait présager en lui un évêque tout à fait au goût de la tsarine, un évêque fonctionnaire pour lequel les faveurs de Catherine seraient tout. Descendant d'une famille calviniste de Lithuanie, il avait fait ses premières études à Słuck, aux frais des Radziwiłł. Plus tard se destinant à devenir ministre évangélique, il fut envoyé par le synode étudier la théologie à Kœnigsberg, à Francfort, à Amsterdam et à Londres. Mais notre futur ministre, au lieu de s'appliquer à l'étude de la Bible, apprit avec grand soin les langues étrangères, pour lesquelles il avait une aptitude remarquable; seul le latin lui faisait éprouver une répugnance inconcevable, il l'appelait une langue cadavre. Revenu dans son pays, au lieu de prêcher, il chercha à pénétrer comme gouverneur dans une maison puissante: cette position assurait alors une rapide carrière. Ne pouvant immédiatement trouver de place, il resta à la maison. Son père, irrité de le voir tromper l'attente du synode et l'espoir d'une famille nombreuse et peu riche qui comptait, à la faveur d'un ministre savant, faire sa fortune; irrité aussi de le voir inoccupé, son père lui ordonna d'administrer ses biens et l'envoya porter une cargaison de blé à Dantzig. Mais le fils, après avoir recueilli de l'or pour la vente de sa marchandise, le dissipa on ne sait où avec de joyeux compagnons; puis, craignant d'être maltraité par son père, au lieu de rentrer à la maison, il s'enrôla dans les hussards prussiens. Au bout de quelque temps, il parvint au rang d'officier et à la suite d'un duel dont j'ignore la cause et dont il garda à la main des traces fort visibles, il fut obligé de quitter le service de la Prusse et passa dans les armées polonaises. Parvenu bientôt au grade de capitaine, il quitta

l'armée pour prendre la place si ambitionnée de gouverneur près des jeunes Radziwiłł à Żyrmonty. Il demeura quelques années dans cette maison et y fit la connaissance d'une jeune personne riche et de bonne naissance, qui habitait aussi à la cour de Żyrmonty. Il s'éprit éperdûment ou de la jeune fille ou de sa dot et demanda sa main. « Je suis catholique, répon- « dit la jeune personne, et pour rien au monde, je ne vou- « drais épouser un homme d'une autre religion. » Le gouverneur s'échappa en toute hâte à Vilna, et une semaine après il se présenta de nouveau à la jeune personne ; il était catholique. La demoiselle, qui à toute force voulait se délivrer de cet importun, le congédia avec cette dure réponse : « Si vous changez si facilement de religion, vous voudrez aussi « facilement changer de femme. » Siestrzencewicz racontait lui-même plus tard cette anecdote, en riant de ce refus, auquel certainement même alors il ne fut pas très sensible.

3. Mais devenu catholique, il ne songea plus à retourner au calvinisme et jeta les yeux sur une autre carrière. Souvent chez les Radziwiłł venait l'évêque Massalski, catholique aussi zélé que Siestrzencewicz était ardent calviniste. L'esprit, l'extérieur séduisant, le talent de compagnie, la science du jeune gouverneur, lui plurent. Il lui dit que volontiers il l'aiderait à fournir une brillante carrière, s'il voulait entrer dans l'état ecclésiastique. Notre amant infortuné ne réfléchit pas longtemps, il accepta la proposition, à condition toutefois qu'on lui donnerait le riche bénéfice de la cure de Bobrujsk alors vacant. L'évêque accepta la condition ; justement alors les jeunes Radziwiłł furent placés à Varsovie dans le collège des nobles tenu par les Piaristes ; leur précepteur les accompagna, mais déjà revêtu de l'habit ecclésiastique ; et après deux mois d'études théologiques, il fut ordonné prêtre par l'évêque de Samogitie. Le roi lui signa à la même époque ses lettres de présentation à la cure de Bobrujsk. Ces

faits se passaient en 1763 ; Siestrzencewicz n'était que dans sa trente-deuxième année.

Peu de temps après, une place se trouvant libre, Massalski offrit à son protégé un canonicat à Vilna et une autre cure richement dotée, à Homel. Lorsque Massalski s'éloignait de son diocèse, ce qui arrivait fréquemment, car l'évêque aimait les salons de Varsovie et les amusements de la capitale, il nommait Siestrzencewicz administrateur à sa place. Dans ces fonctions, notre parvenu commença à faire les choses à sa guise et avec hauteur ; il troubla le diocèse, piqua au vif tous ceux qui s'opposèrent à lui, persécuta les religieuses Mariavites (1) et leur fondateur le chanoine Turczynowicz, qui paya bientôt de sa vie cette chicane. La famille calviniste du chanoine Siestrzencewicz, qui était nombreuse, se rendit près de lui et s'en trouva bien. Le chapitre considérait avec étonnement cette manière d'administrer, mais que faire ? L'évêque et le chanoine étaient *par nobile fratrum* ; le primat Podoski, auquel il fallait recourir, ne valait pas mieux que les deux autres, et l'autorité du nonce était impuissante.

Tel était l'homme que Massalski désigna comme évêque pour les catholiques latins de la schismatique Russie ; cependant il crut trop facilement avoir trouvé, dans cet homme, un instrument docile à ses volontés. Il fit donc savoir sans retard à Pétersbourg qu'il avait déjà découvert un digne prélat pour la Russie-Blanche ; il ne lui fut pas difficile d'obtenir du roi Stanislas la nomination, et de Rome la bulle de préconisation qui nommait Siestrzencewicz évêque *in Mallo in partibus* (2)

On conféra aussi à ce nouveau prélat l'ordre de Saint-Stanislas, récompense d'un discours prononcé pendant la cérémonie d'actions de grâces pour le salut du roi, lors de la

(1) Le nom polonais de ces religieuses *Maryawitki* se traduirait littéralement en français : *Petites servantes de Marie*.

(2) Voici ce que je lis dans le journal de Christophe de Mürr, tome, XIII p. 273, en note : MALLUS urbs quondam alia Pisidiæ, alia Ciliciæ, in Asia, utraque sæculo V° in episcopatum erecta. (N. T.)

prétendue attaque des confédérés. Le 1er octobre 1773 eut lieu la nomination de cet évêque improvisé qui, mandé par la tsarine, courut au plus vite à Pétersbourg. (1)

4. Catherine, douée d'un rare talent pour pénétrer les caractères, reconnut aussitôt son homme dans Siestrzencewicz. Il lui plaisait en se montrant alerte et toujours prêt à recevoir des ordres ; elle aimait son usage du monde, sa bonne éducation et par dessus tout la connaissance qu'il avait de langues nombreuses. Elle lui déclara donc qu'elle pensait à faire de lui, pour la Russie-Blanche, un évêque soumis immédiatement à Rome pour le spirituel. Siestrzencewicz n'hésita point à accepter cette dignité, oubliant qu'il ne lui convenait point d'en agir ainsi avant l'érection de cet évêché par les bulles du Pape. Le 22 novembre, Catherine envoya à Tchernichef un rescrit qui nommait Siestrzencewicz évêque de la Russie-Blanche ; et quatre jours plus tard, Tchernichef informait le nouveau prélat de cette nomination par une lettre dont voici les points les plus importants :

« Notre Très Illustre Souveraine confie à vous et à votre « juridiction spirituelle tous les couvents et religieux qui se « trouvent dans les gouvernements de la Russie-Blanche, ainsi « que les églises catholiques de Pétersbourg, Moscou et « autres villes de l'Empire ; non seulement vous y ordonne- « rez les prêtres tant réguliers que séculiers, mais vous « réglerez toutes les affaires entre les fidèles et leurs prê- « tres et toutes les questions relatives aux cérémonies..... Je « joins à ma lettre un exemplaire polonais imprimé de l'ou-

(1) SZANTYR, *Nouvelles pour les annales ecclésiastiques*. Tom. 1, p. 7-15. Les relations ne s'accordent pas ; je trouve en effet que Siestrzencewicz encore chanoine fut député par le chapitre de Vilna à Pétersbourg dans le but de faire cesser la confiscation des biens capitulaires dans la Russie-Blanche il se peut cependant que Siestrzencewicz ait fait deux fois le voyage de Pétersbourg, mais qu'à la première fois il n'ait pas encore attiré sur lui l'attention de la tsarine.

« kase du 14 décembre 1772, qui a été publié dans les deux
« gouvernements de la Russie-Blanche et qui défend aux catholiques de l'un et de l'autre rite, d'oser, sous quelque « prétexte que ce soit, attirer à une autre foi les sujets de Sa « Majesté qui professent la religion russe-grecque. Si le Pape « ou une congrégation ou toute autre autorité catholique, « vous envoie une bulle, ou un ordre, ou un acte quelconque « concernant la juridiction spirituelle, pour être publié aux « catholiques des gouvernements de la Russie-Blanche, je « commande à Votre Grandeur de ne communiquer à personne cette bulle ou ce document ni de le promulguer « avant que les gouverneurs de ces provinces me l'aient « envoyé et que notre Très Illustre Impératrice m'ait donné « pour cette publication l'autorisation nécessaire (1).

Ainsi donc, comme il était facile de le prévoir, Siestrzencewicz, d'évêque suffragant devint tout d'un coup évêque indépendant, sans la moindre intelligence avec le Saint-Siège, au préjudice et contrairement à la volonté de son propre pasteur.

5. Siestrzencewicz n'omit pas, il est vrai, d'écrire de Pétersbourg, le 25 décembre 1773, à Clément XIV une lettre pleine d'hypocrite soumission et qui cependant dut subir d'abord la censure et les corrections du gouvernement (2); mais à Rome on s'étonnait fort de l'audace du gouvernement et de l'évêque. Cet événement donna occasion à une correspon-

(1) *Arch. Vatic.*, Polonia, vol. 249.

(2) *Ibid.* Cette lettre est remplie de louanges pour la tsarine; rien de surprenant, elle devait passer par les mains du ministre. Ce qui étonne, c'est l'impudence avec laquelle Siestrzencewicz affirme « qu'il se pose pour défen- « seur de la Sainte-Eglise », qu'il demande cette dignité pour lui « uniquement « par zèle (il en prend Dieu à témoin) pour le bien de la religion et pour le salut « des âmes. » Un post-scriptum avait été ajouté à la lettre par la nonciature de Varsovie; il y était dit « que ceux par les mains desquels avait passé cette « lettre, avaient ordonné de la changer, mais non dans les points essentiels. »

dance semi-officielle entre le nonce de Varsovie et les cours de Rome et de Pétersbourg. Comme elle n'entre point dans le cadre de notre récit, il nous suffit de rappeler ici que Clément XIV, pour éviter le schisme, consentit à la fin au compromis imaginé par le nonce. Au commencement de 1774 en effet, Siestrzencewicz s'étant rendu à Mohilew (1) et ayant reçu l'oukase impérial en date du 12 mai qui le nommait évêque de Russie-Blanche, publia une lettre pastorale dans laquelle il annonçait qu'en qualité d'évêque de la Russie-Blanche, il prenait sous sa juridiction tous les catholiques de ce pays, sans faire mention par un seul mot de qui il tenait ce pouvoir. Aux représentations des évêques polonais sous la juridiction desquels était la Russie-Blanche, il répondit avec orgueil, et les catholiques craignirent non sans raison que son administration ne fût illégale et invalide. Deux citoyens, le maréchal Chrapowicki et M. Szczyt, coururent à Varsovie suppliant le nonce d'imaginer à tout prix quelque *modus vivendi*. Alors le nonce obtint des évêques qu'ils transférassent leurs pouvoirs à leurs officiaux qui résidaient dans ce pays, avec l'autorisation de les transmettre à un tiers. C'est ce qui arriva : les officiaux de Livonie et de Smolensk transférèrent leur juridiction à l'évêque usurpateur qui, comme suffragant de Vilna, avait déjà juridiction sur la petite partie du diocèse située dans la Russie-Blanche ; et de son côté, le nonce accorda la juridiction nécessaire pour le reste des catholiques latins dispersés dans l'empire moscovite.

Dans une lettre particulière du 9 août 1776, Siestrzencewicz

(1) Pendant ce voyage, il entra au collège de Polotsk. Les Jésuites lui souhaitèrent sa fête (8 mai) dans un discours latin ; son élection comme évêque de Russie y est appelée, « l'œuvre la plus belle et la plus salutaire de « la Très Bienveillante Impératrice, œuvre inspirée de Dieu *divino sane numine* « *illud inspiratum.* » Siestrzencewicz y était comparé à S. Pierre Chrysologue, que Sixte III, laissant de côté l'élu au siège de Ravenne, nomma patriarche de cette ville la première fois qu'il le vit.

On aurait pu laisser de côté ces compliments intempestifs.

envoya ses remerciements au nonce, l'assura solennellement qu'il ne voulait usurper aucune juridiction et en appela à sa lettre trop soumise à Clément XIV ; il terminait en renouvelant l'assurance « qu'il vivrait et mourrait en bon catholique « et qu'il était plein de soumission pour le Saint-Siège et pour « le nonce » (1).

Ainsi fut résolue cette question, qui pouvait amener le schisme ; elle donne de l'évêque une bien triste idée, car elle prouve son ignorance entière des canons ou, ce qui est plus probable, le peu de cas qu'il faisait du Saint-Siège. Clément XIV finit, il est vrai, par envoyer le bref qui communiquait la juridiction nécessaire à l'évêque de Mallo (et non pas de la Russie-Blanche). Mais le nonce, craignant l'orgueil du prélat, résolut de le tenir en échec et garda le document.

6. Il n'est point hors de propos d'ajouter que le premier soin de Siestrzencewicz, dans son administration pastorale, fut d'acheter en toute hâte les deux propriétés de Mylatycze et de Łopacin, partie avec l'argent recueilli à Vilna dans l'exercice de ses hautes fonctions, partie avec la somme que lui donnèrent les magnats de Russie pour le corrompre. Ces magnats en effet détenaient les biens du chapitre de Vilna confisqués en 1772, et ils obtinrent de Siestrzencewicz qu'il ne recevrait point ces biens, comme le lui proposait la tsarine, mais se contenterait d'une pension annuelle de dix mille roubles en argent. Dans sa résidence de Mohilew, il n'avait ni église cathédrale, ni chapitre, ni absolument aucun mobilier d'église ; tout était négligé et abandonné dans ce nouveau diocèse, dont les parties intégrantes n'avaient presque jamais vu leurs évêques précédents ; mais tout ce dénument importait fort peu à Siestrzencewicz. Il transforma en cathédrale l'église paroissiale de Mohilew, il nomma chanoines les curés les plus distingués, leur donna la décoration

(1) *Arch. Vatic.*, Polonia, vol. 253.

de l'aigle russe et intima l'ordre de bâtir au plus tôt un palais pour lui.

Tous ces faits, aussi bien que son passé jusqu'à l'âge de trente-deux ans, nous obligent de tenir pour certain que Siestrzencewicz appartenait à ces prélats nombreux du dix-huitième siècle, qui, cyniquement moqueurs des choses de la foi, ne cherchaient dans les dignités ecclésiastiques que leur élévation, de l'argent et des jouissances. Un pareil évêque pouvait-il donc être l'ami des Jésuites ? Pouvait-il travailler à les sauver, surtout quand les grands biens laissés par les Jésuites et dont le bref pontifical avait transféré l'administration aux ordinaires des lieux, lui promettaient un ample butin ? On peut avec certitude répondre que non, Mgr Sleczkowski soutient aussi, et non sans fondement (1), que ce digne évêque, encore pendant son séjour à la capitale, se lia d'amitié avec les représentants des cours bourbonniennes, qui résolurent de se servir de lui comme d'un instrument pour venir à bout de ce qu'ils ne pouvaient obtenir eux-mêmes de la tsarine ; et dans ce but, outre plusieurs autres avantages, ils lui promirent de lui faire obtenir les plus amples pouvoirs sur les religieux. De fait, Siestrzencewicz fit tout ce qu'il put pour appliquer le bref de suppression aux Jésuites de la Russie-Blanche; et s'il y a quelque chose de véridique dans ses lettres au nonce, ce sont les assurances qu'il en donne et qu'il répète nombre de fois. Et pourtant ce ministre manqué, qu'un amour dédaigné transforma en évêque catholique, témoignait aux Jésuites toutes sortes d'égards ; il ordonnait leurs prêtres, il ouvrait leur noviciat ; en un mot, il sauva de la ruine les restes d'un ordre jadis puissant. Comment cela arriva-t-il ?

7. Quelques jours après la publication du bref en Pologne,

(1) SLECZKOWSKI, *Nouvelles sur l'Église catholique dans les provinces enlevées par la Russie*, p. 17 (t. p.).

le vice-provincial Czerniewicz recevait de Kretchetnikof un écrit conçu en ces termes : « Le général-gouverneur Tchernichef désire connaître exactement la nature de tous vos « biens et possessions ; le mieux serait de vous présenter « devant lui. En vertu de mon autorité, je vous commande « de vous rendre à Pétersbourg, muni de toutes les pièces « et documents nécessaires et de hâter votre départ. »

Le vice-provincial, laissant l'administration de la maison au P. Kareu, se rendit lui-même à Pétersbourg au milieu de novembre 1773, en compagnie des P.P. Lenkiewicz et Katembring. De Riga, il écrivit au nonce Garampi, n'ayant pas eu le temps de le faire à Polotsk. Cette lettre nous donne un tableau fidèle de la situation pénible des Jésuites de la Russie-Blanche : « Nous sommes dans une grande affliction, écri« vait Czerniewicz, car d'un côté l'impératrice nous a déclaré « qu'elle veut couvrir de sa protection tous les Jésuites qui « sont dans ses états ; de l'autre nous ignorons de quelle « manière elle prétend réaliser ses projets ; nous sommes « dans une grande crainte qu'on ne nous accuse de déso« béissance envers la suprême autorité spirituelle, à laquelle « nous désirons nous soumettre, même alors que nous mou« rons ses victimes. On vient de nous ordonner de la part du « général-gouverneur de nous rendre à Pétersbourg ; impos« sible de ne pas obtempérer à cet ordre ; mais d'un autre « côté, en l'accomplissant, nous nous exposons évidemment « à la haine et à la calomnie d'un grand nombre, comme si « nous méditions quelques projets contraires à l'obéissance « que doit au pape le monde catholique tout entier, et nous « les premiers. Il ne nous reste plus qu'une consolation, la « conscience de la sincérité et de la pureté de nos intentions, « notre soin et notre résolution ferme et arrêtée de prouver « au monde par des actes, quand l'occasion s'en présentera, « que nous sommes prêts à renoncer, non seulement à tous « les avantages d'une si haute protection (de la tsarine),

« mais encore à la vie même, plutôt que de manquer à l'obéis-
« sance que nous devons au Saint-Siège » (1).

Ces paroles n'étaient point dictées par l'habileté diplomatique ou par la perversité jésuitique, mais par une conviction profondément sincère. En voici la preuve : En continuant leur route, les Pères se consultaient sur ce qu'il fallait précisément désirer et sur ce qu'ils avaient à demander à Pétersbourg. Lenkiewicz et Katembring opinaient avant tout pour la conservation de la Compagnie et apportaient les arguments canoniques et les exemples historiques que nous avons cités plus haut ; mais le P. Czerniewicz était d'un avis tout à fait contraire. Il ne niait pas la force des arguments dont il s'était servi peu auparavant lui-même pour modérer l'ardeur intempestive de ses Frères, qui voulaient se disperser à la première nouvelle de la suppression ; mais il représentait le grand danger que courait la bonne opinion et la mémoire de l'ordre tout entier déjà détruit, quand les ennemis de la Compagnie, voyant cette petite poignée de religieux conservés, viendraient à s'écrier : « La voilà donc cette soumission, la
« voilà cette obéissance aux papes tant vantée des Jésuites !
« Elle a duré aussi longtemps qu'elle s'accordait avec leurs
« intérêts ; à peine s'aperçoivent-ils qu'elle leur est contraire,
« ils s'en dépouillent » ! « Tous ces reproches, toutes ces
« calomnies répétées contre nous par toutes les bouches,
« par toutes les plumes, disait le P. Czerniewicz, trouveront
« leur spécieuse justification dans notre existence en Russie.
« Aux maux extrêmes il faut des remèdes énergiques : mou-
« rons héroïquement et laissons par là à nos ennemis une
« réponse irréfutable, un noble exemple à ceux de nos Frè-
« res qui viendront après nous ; car le ciel me fait espérer
« qu'un jour notre Compagnie renaîtra de ses cendres » (2).

(1) *Ms. Hist. Albo-Russæ Soc.*, Lib. II, Cap. 4.

(2) Voici le texte latin de ce beau passage : « Insolitis malis insolita oppo-
« nenda remedia. Cladem nostram, cujus subeundæ cum Societate reliqua
« grande nobis periculum tale consilium affert, quantumcumque magna sit,

On résolut donc, avant de commencer toute négociation au sujet des biens, de demander à la tsarine la permission de se conformer au bref de destruction.

De fait, arrivés à la fin de novembre, ils se présentèrent le même jour chez le général-gouverneur Tchernichef. Ce dignitaire les reçut avec la plus grande bienveillance, s'apitoya sur la triste destinée de la Compagnie, assura les Pères en même temps qu'ils pouvaient être tranquilles sur leur propre sort ; car pour lui il leur promettait tout son appui ; ils n'avaient qu'à lui remettre un mémoire pour la tsarine et à exposer leurs désirs. Alors le vice-provincial remercia le général-gouverneur pour tant de bontés et lui déclara qu'il n'en pouvait profiter, car il avait résolu de demander à la tsarine, au nom de tous les Jésuites de la Russie-Blanche, la permission de se disperser. Tchernichef ne s'attendait point à un pareil discours ; cependant ne sachant que répondre aux arguments du vice-provincial, il conseilla aux Pères de bien réfléchir avant de faire ce pas décisif ; s'ils voulaient absolument s'en tenir à leur avis propre, ils n'avaient qu'à lui présenter un mémoire, il leur rendrait le douloureux service de le remettre à l'impératrice et de l'appuyer. Le vice-provincial se mit à l'œuvre, il développa dans son mémoire toutes les preuves qui le forçaient à présenter une requête aussi extraordinaire, il insistait principalement sur l'obéissance due au Saint-Siège et conjurait la tsarine, par la bienveillance qu'elle n'avait cessé de montrer depuis le commencement à la Compagnie, de les autoriser à partager le sort de leurs Frères. Cette concession ne diminuera en rien leur

« reparandam tamen aliquando, firma mihi fixa in cœlis prædicit spes, finem « que suum sortituram : at memoria facti, si audemus, tanti terminum habebit numquam, illique etiam posteritati nostræ, quæ nostris e, cineribus nascitura est, illustri erit et exemplo et gloriæ. Nihil certe tali facto præsentius, ad « confutandas omnes omnis generis, quæcumque in nostrum nomen a condito « ordine congestæ sunt, calumnias. (*Hist. Mns. Albo-Russæ Soc., lib.* « *II, cap.* VI).

reconnaissance ; au contraire elle la fortifiera et ne les empêchera pas même d'être également utiles à l'empire. Ils peuvent en effet continuer d'enseigner dans les collèges et même augmenter leurs forces pour l'enseignement, si l'impératrice ouvre les frontières de la Russie à d'autres ex-Jésuites. La tsarine comblera ainsi la mesure de ses grâces et de ses bontés.

8. Nous l'avons déjà dit, l'évêque Siestrzencewicz était alors à Pétersbourg ; selon certaines relations, il devait, avant sa nomination, garantir par écrit à la tsarine qu'il ne mettrait pas la main à la destruction des Jésuites ; selon d'autres, il devait, conformément aux instructions du nonce, exiger de la Cour l'exécution la plus prompte du bref de destruction. Mais il reçut de Catherine une dure réponse, avec l'ordre de ne plus oser désormais faire mention de cette affaire.

Tchernichef, avant de remettre à la tsarine le mémoire qu'avait préparé le vice-provincial, l'envoya à l'évêque, qui ne put cacher son étonnement et loua beaucoup le projet. La réponse se fit attendre près de quatre semaines qui parurent un siècle aux Pères. Outre l'incertitude affligeante de cette attente, pour comble de malheur, arrivèrent de la Russie-Blanche des nouvelles qui augmentèrent les douleurs du vice-provincial : les religieux, surtout les plus jeunes, se révoltaient ouvertement : les citoyens les plus sérieux lançaient contre la Compagnie de graves et violents reproches ; quelques religieux même stigmatisaient du haut de la chaire cette poignée de Jésuites qui avaient survécu au naufrage, les traitant de rebelles et d'excommuniés. Il fallut chasser de la Compagnie vingt-six religieux, pour la plupart dans la force de l'âge et d'un talent supérieur.

Enfin, dans les premiers jours de janvier 1774, Tchernichef appela chez lui les Pères et leur déclara que la suprême volonté de l'impératrice était qu'ils restassent dans le *statu*

quo, observant leurs règles et leur institut, et qu'ils n'osassent plus faire aucune mention de leur ancien projet. Il n'omit point non plus d'ajouter son commentaire à cette suprême volonté : « L'Impératrice, dit-il, respecte le Pape, mais elle « ne veut point en cela se montrer plus zélée que le roi très « catholique et le roi très chrétien, qui ne permettent point « de publier, sans leur placet royal, les décrets pontificaux « n'intéressant ni le dogme ni la morale. Votre soumission « au Souverain Pontife plaît à Sa Majesté et il vous sera per- « mis de vous conformer au bref pontifical aussitôt qu'il vous « sera notifié ; mais il ne vous appartient pas de décider « quelles lois doivent être publiées, quelles mesures doivent « être prises dans l'Empire. » Enfin il ajouta, frappant sur le bras du P. Czerniewicz : « Croyez-moi, Clément XIV lui-même « sera content de votre conservation ; maintenant pensez aux « moyens de rendre votre existence durable. » Alors le vice-provincial parla de la confiscation des biens du collège de Polotsk situés en Pologne. Tchernichef lui ordonna de préparer un mémoire sur cette affaire et de le présenter à l'impératrice par son entremise.

Pendant cette conversation, il y avait dans les appartements de Tchernichef nombre de magnats russes. A Pétersbourg on connaissait le mémoire et l'on était stupéfait de cette inconcevable tactique des Pères, qui, pouvant se sauver, demandaient leur destruction, poussés par le sentiment de leurs obligations envers le Saint-Siège. Aussi les félicitations n'en furent-elles que plus bruyantes, quand on apprit le tour qu'avait pris cette affaire. Le vice-provincial de son côté se rendit chez Siestrzencewicz, lui communiqua le résultat de l'affaire, ajoutant que, puisqu'il lui était défendu de la traiter ou d'en parler davantage, Sa Grandeur voulût bien de son côté la faire avancer et l'appuyer. L'évêque répondit que lui non plus ne pouvait pas s'en occuper.

9. Il restait encore à faire connaître au nonce ce qui s'était passé. Le P. Czerniewicz lui adressa donc de Pétersbourg une lettre dont voici le commencement : « Le même senti« ment qui m'a fait un devoir de communiquer à Votre « Excellence, dans une lettre datée de Riga, la cause de notre « voyage à Pétersbourg, m'oblige aussi à vous informer de « la volonté de l'Impératrice, que nous a fait connaître le « général-gouverneur, et à nous soumettre en même temps « à l'avis et au jugement de Votre Excellence. Si nous ne nous « faisons pas illusion, nous avons tout mis en œuvre pour « persuader à Sa Majesté que, après la garantie de la liberté « religieuse accordée aux catholiques, nous, pour lesquels « l'obéissance au Saint-Siége est la chose la plus sacrée, nous « ne pouvons, ne fût-ce que pour échapper aux peines ecclé« siastiques, profiter de la puissante protection de Sa Majesté, « protection qu'en d'autres temps nous regarderions comme « un des plus grands bienfaits. Nous avons présenté ce mé« moire à Mgr Siestrzencewicz, évêque nommé de la Russie« Blanche, et nous avons voulu nous couvrir de son autorité, « puis nous l'avons présenté à la tsarine par les mains de « Tchernichef. »

Le P. Czerniewicz citait ensuite la réponse donnée par le général-gouverneur ; il priait, il conjurait le nonce, par tout ce qu'il y a de plus sacré, de lui faire connaître la conduite à tenir et les moyens à prendre. Garampi courut chez Stackelberg, lui demandant ce qu'il y avait de vrai dans cette lettre. L'ambassadeur lui montra une copie de ce mémoire, qu'on lui avait envoyée de Pétersbourg. Le nonce ne répondit cependant à aucune des deux lettres du jésuite. Sa position et celle du Saint-Siége devant la cour de Pétersbourg, était trop embarrassante. On ne pouvait louer les travaux de cette cour ; les blâmer et protester contre eux ne servait à rien, exposait même à quelque chose de pis encore ; le plus

convenable donc et en même temps le plus sûr était de garder le silence.

10. Cependant le vice-provincial préparait un second mémoire sur la question des biens de Polotsk, dévolus en Pologne à la commission d'éducation. La tsarine répondit par l'oukase suivant : « Notre volonté suprême est que les Jésuites habi- « tant dans notre empire, conservent leur ancien genre de « vie et continuent à enseigner dans leurs collèges. Afin que « le besoin ne les fasse tomber en aucune façon de leur « ancienne position et ne les prive d'aucun avantage néces- « saire, nous exemptons dans notre bienveillance de la capi- « tation et des droits d'octroi, tous ceux de nos sujets du « sexe masculin qui habitent dans leurs terres. » Un second oukase suivit, défendant de nouveau, sous les peines les plus sévères, à tous et à chacun d'oser introduire dans la Russie-Blanche, de recevoir ou de publier le bref de destruction. Le vice-provincial donna par lettre communication de toutes ces mesures à ses frères de la Russie-Blanche, et lui-même se mit en route pour Polotsk dans les derniers jours de février 1774 (1).

10. Quels reproches la critique la plus sévère peut-elle donc faire à cette conduite? Il est vrai que nous avons raconté ces événements en puisant surtout dans les documents laissés par les Jésuites ; mais nous trouvons d'indiscutables indices sur leur véracité, même dans les dépêches diplomatiques. Ces documents du reste ont été publiés dans la *Gazette de Varsovie* et connus des contemporains (2). Per-

(1) *Mns. Hist. Albo-Russæ Soc. Lib. II, Cap., 5-18.*

(2) Je lis par exemple dans une lettre privée de Léopol, en date du 20 avril 1774 : « Les jésuites qui sont au delà de la frontière, conservent encore « leur règle : la cour de Pétersbourg n'a pas permis la promulgation de la « bulle. Le recteur de Polotsk, le P. Czerniewicz, a été mandé à Péters- « bourg avec d'autres Jésuites ; il a été reçu très gracieusement par l'Impéra-

sonne alors, personne depuis ce temps n'a pensé que les Jésuites aient eu l'idée de mendier les faveurs de Catherine ; tous savaient qu'on les avait invités officiellement à demander la grâce qu'ils voulaient obtenir. De même, la présentation du mémoire demandant l'autorisation de se conformer au bref, n'est l'objet d'aucun doute. Samarine, auteur du pamphlet *Les Jésuites et leurs rapports avec la Russie*, homme le moins bien disposé pour les Jésuites, a lu ce mémoire et en a donné des extraits : « Stanislas Czerniewicz, recteur du « collège de Polotsk, dit-il, présenta par écrit à Catherine, le « 23 novembre 1774, au nom de tous les Jésuites, une sup- « plique dans laquelle, affirmant son obéissance absolue « pour le Siège romain, et prosterné au pied du trône, il « conjurait l'impératrice, par tout ce qu'il y a de plus saint « au monde, de permettre aux Jésuites d'obéir à la volonté du « Pape, c'est-à-dire de mourir de la mort légale de la Compa- « gnie » (1).

Naturellement l'auteur russe et les écrivains qui lui ressemblent, mal disposés pour les Jésuites et s'attribuant le droit qui n'appartient qu'à Dieu de sonder les cœurs et de pénétrer les intentions humaines, n'ont rien su voir autre chose dans ce mémoire qu'un raffinement de la perversité des Jésuites. Naturellement encore, ils n'ont appuyé leur jugement sur aucune autre preuve que sur une nouvelle calomnie tout arbitraire. Ils ont dit que les Jésuites avaient suivi la même tactique en Chine, appelant des bulles pontificales quand elles gênaient leurs relations avec le Fils du Ciel ; puis s'excusant près du Pape de ne pouvoir se confor-

« trice, la plus grande sûreté lui a été accordée ainsi que l'usage des biens « de la Compagnie, qui sont délivrés à tout jamais de tout impôt ; et comme « les Jésuites ne peuvent demeurer sans autorité spirituelle qui les gou- « verne, le recteur a été nommé suffragant de la Russie-Blanche (vice-provin- « cial), il a été décoré d'un ordre (?) auquel tous les Jésuites de ce pays doi- « vent appartenir. » (*Ms. bibl. Ossol.*, n. 390, p. 45)

(1) Samarine, *Les Jésuites et leurs rapports avec la Russie*, p. 203.

mer aux décisions de Rome à cause des défenses de l'empereur, défenses auxquelles il n'était pas possible de résister, sans que la cause catholique en éprouvât un grand dommage.

Nous n'avons pas à discuter ici ce qu'il y a de vrai dans de semblables reproches (1). Qu'il nous suffise de rappeler que, non seulement les écrivains moscovites (chose pour nous très facile à comprendre), mais une grande partie des littérateurs polonais mettent leurs délices à prêter des intentions et des fins perverses à la conduite des Jésuites, quand il n'est pas possible de nier la vérité et la réalité des services rendus par ces religieux. Cette manière de juger et d'écrire sur les choses et sur les hommes, s'appelle une lâcheté et ne prouve que la perversité de ceux qui jugent et écrivent de la sorte (2).

(1) Le P. Załęski renvoie à la 1re partie (chap 1.) de son ouvrage, où il répond à ces accusations. Comme ce point est tout à fait étranger à l'histoire des Jésuites de la Russie-Blanche, nous croyons devoir omettre la traduction des deux grandes pages employées par le P. Załęski à la réfutation des adversaires de la Compagnie. On peut consulter à ce sujet l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par M. Crétineau-Joly. T. III, p. 227 et suiv. (N. T.)

(2) Voyez document K.

CHAPITRE VIII

Alarmes de la diplomatie. — Les Jésuites de la Russie-Blanche et Clément XIV

1. Il nous reste encore à raconter les frayeurs et les démarches de la diplomatie, qui, épouvantée par le fantôme du jésuitisme, épiait avec une anxiété scrupuleuse tout signe de vie donné par la Compagnie de Jésus. Les ministres des cours auprès du Saint-Siège couvrirent de leurs agents politiques, comme d'un filet, toutes les capitales de l'Europe ; ils en avaient à Pétersbourg ; et même le grave Garampi s'abaissa à des moyens dont n'auraient point voulu sans doute user ses prédécesseurs.

Déjà le 10 octobre 1773, le premier ministre français, d'Aiguillon, écrivait à Durand, ambassadeur français à Pétersbourg, de lui rendre compte des intrigues de l'ex-jésuite Benvenuti à la cour de Russie. Ce Benvenuti avait été chassé de Rome dès 1771 à cause de la brochure dans laquelle il réfutait le pamphlet intitulé : « *Réflexions des cours bourbonniennes sur le jésuitisme.* » Il se réfugia à Florence ; mais

ne s'y trouvant pas assez en sûreté, il chercha et trouva un asile à la cour du roi Stanislas. Il demeura ensuite longtemps chez les princes Czartoryski et fut l'ornement de l'Athènes polonaise, Puławy. La diplomatie avait toujours l'œil sur lui et lui prêtait des plans et des intrigues ridicules, comme nous pouvons nous en convaincre par les dépêches suivantes :

« Le Pape, écrivait d'Aiguillon, désire que vous vérifiiez ce « qui se raconte ici, que le jésuite sécularisé Benvenuti intri- « gue près de la cour de Pétersbourg ; on dit même que cet « intrigant, habile et rusé, s'est rendu en Russie après la « destruction de l'ordre. Sa Majesté vous recommande de « voir ce qui en est ; et ce que vous aurez découvert, vous « voudrez bien m'en informer, afin que j'en puisse rendre « compte au roi. »

Durand lui répondit le 9 novembre 1773 : « Le P. Benvenuti « n'est pas ici à Pétersbourg ; mais il peut se faire que « l'abbé Cigale (un pope) soit l'agent de ses intrigues ; cet « abbé est parti vendredi dernier pour Hambourg avec le « secrétaire de la tsarine. Au moment de son départ, il a « reçu du procureur général un paquet très volumineux dont « je n'ai pu voir de près les cachets. Mais, sachant d'autre « part (les Jésuites ne sont donc pas les seuls à le raconter) « que non seulement les Jésuites conserveront leurs biens, « mais que ceux des leurs qui viendront ici des pays étran- « gers, seront reçus dans le pays ; sachant que la bulle de « suppression ne sera point publiée dans les provinces « catholiques ; que les supérieurs ont été mandés et doivent « se rendre ici dans peu ; qu'ils viennent dans le but de « nommer un évêque dont la juridiction s'étendra sur tous « les catholiques latins de Russie ; que l'on a fait venir le « suffragant de Vilna (Siestrzencewicz), à qui l'on offre cet « évêché ; que l'on ne veut plus ici entendre même parler « des décrets de la Propagande, parce que les prêtres sou- « mis à cet évêque devront suivre les maximes gallicanes :

« sachant tout cela, dis-je, je soupçonne que ce paquet peut « renfermer autre chose que l'argent (deux millions de « ducats) dont je vous ai parlé ; si cet argent a été ramassé « par les Jésuites, c'est qu'il s'est fait avec eux quelque con- « trat par lequel les deux parties se sont entendues sur les « conditions du séjour des Jésuites. Il est frappant que les « négociations de l'abbé Cigale aient abouti au moment où « nous avons été informés de la bulle de suppression, que « cet abbé logeât chez le confesseur de la tsarine, qu'il ait « demandé la bénédiction aux évêques schismatiques et leur « ait baisé la main selon l'usage des Russes. »

Quel est cet abbé Cigale, auquel la diplomatie faisait jouer un tel rôle dans l'intrigue jésuitique? Suivant une autre dépêche (du 6 novembre 1773) de Durand, ce devait être un grec-uni de l'Archipel, un de ces abbés coureurs du monde, qui traînaient l'habit ecclésiastique dans les antichambres des ministères et des ambassades, errant en Allemagne, en Italie, en Angleterre et en France, toujours avec quelque mission diplomatique. Pour lors, cet abbé Cigale était envoyé par le major de Chazot, commandant de la ville hanséatique de Lubeck, porter deux millions de ducats prêtés par les commerçants au gouvernement russe. Les diplomates soupçonnaient que ces deux millions étaient pris sur la fortune des ex-Jésuites et donnés à la cour de Russie pour qu'elle prît sous sa protection les Jésuites « dont une infinité de « membres se réunissaient sur les frontières de l'empire, « demandant la permission de s'y établir et d'y pouvoir vivre « selon leur règle (1) ».

Il faut véritablement être dans un accès de fièvre chaude, pour s'envoyer de pareilles fables par voie diplomatique. Deux millions de ducats pris sur les restes de la fortune des Jésuites, de cette fortune que les cours bourbonniennes avaient dilapidée, que le gouvernement allemand avait con-

(1) Ces trois notes sont tirées des archives du Vatican. N° 250.

fisquée, que la Pologne avait remise à la commission d'éducation! Mais les richesses de Crésus elles-mêmes auraient disparu sous une telle administration.

Un nombre infini de Jésuites, dit notre diplomate, se tient sur les frontières de la Russie. Assurément c'était une armée ou du moins une légion; et cependant il y avait dans la Russie-Blanche, y compris les jésuites de Dunabourg, deux cent un membres de la Compagnie. Parmi eux, plus de trente abandonnèrent leur vocation; et à leur place, dans le cours de dix années, il ne vint pas plus de trente nouveaux; si bien que dix ans après la suppression, cinq ans après l'ouverture du noviciat, je ne trouve dans le catalogue de 1784 que cent soixante-quinze jésuites. Quant aux ex-Jésuites étrangers, les quatre premiers ne furent reçus qu'en 1776. Donc toutes ces nouvelles sur l'infinité des membres de la Compagnie assiégeant les frontières de la Russie, ne sont que de pures fables diplomatiques, et en fin de compte les diplomates ne pouvaient rien dire de certain, ni sur le P. Benvenuti, ni sur les autres intrigues jésuitiques, bien que tous les moyens fussent bons à ces Messieurs pour aller à leur but.

2. Nous avons dit plus haut que le P. Czerniewicz avait dû envoyer de Pétersbourg leurs dimissoires à vingt-six membres de la Compagnie qui troublaient la paix et l'union domestique. L'un de ces expulsés s'établit à la cour de l'archevêque uni de Polotsk et se chargea du rôle d'espionner les Pères. Sous le prétexte de vieille connaissance et comme ancien collègue, il venait à la maison de Polotsk, épiait ce que l'on y disait et ce que l'on y voulait faire, rapportait le tout à l'archevêque, qui à son tour le communiquait au nonce de Varsovie. Le 6 avril 1774, Garampi écrit au prélat Macedonio, secrétaire de la congrégation *de rebus extinctæ Societatis*: « J'ai reçu par une certaine personne venue ici de la Russie-« Blanche, une lettre de l'archevêque de Polotsk, datée du

« 22 février. Ce prélat m'y apprend que l'évêque de Mallo « s'est rendu de Polotsk, à Mohilew ; il me rapporte les entre« tiens de Siestrzencewicz avec les ex-Jésuites du collège de « Polotsk. L'archevêque de Polotsk a reçu ces nouvelles par « écrit d'un certain clerc ; je joins cet écrit à ma lettre. Ce « clerc est en correspondance secrète avec l'archevêque et a « demandé d'être admis (de nouveau) parmi les réfractaires « (c'est-à-dire les Jésuites), mais il n'a pu l'obtenir. Douze de « ses collègues avaient déjà auparavant usé du même moyen « et déposé l'habit de la Compagnie pendant que le recteur « était à Pétersbourg ; mais depuis qu'on a proclamé la pro« tection obtenue de la tsarine, il n'est permis à personne « de sortir de l'ordre. L'archevêque a prié le recteur de gar« der secrètement ce clerc près de lui et d'user de ses servi« ces. Le recteur a répondu qu'il ne veut point refuser la « demande de Sa Grandeur, mais que, d'un autre côté, il « n'ose pas non plus y donner son consentement exprès... « Pour moi cependant, ajoute le nonce, j'ai obtenu de l'ar« chevêque qu'il fît en attendant rester le jeune homme (le « clerc) dans le collège pour savoir de lui ce qui s'y fait » (1).

Apprit-on beaucoup et surtout apprit-on quelque chose qui pût tourner au profit des diplomates ? Je n'ai rien lu ni rien trouvé nulle part à ce sujet. La conduite des Jésuites n'avait rien de caché, ils n'en faisaient point mystère ; eux-mêmes envoyaient à la *Gazette de Varsovie* des relations à ce sujet ; du reste j'ai sous la main leurs correspondances, leurs relations domestiques et l'histoire de toutes leurs maisons, et c'est en vain que j'y ai cherché la moindre trace de toute intrigue, de tout complot, de tout attentat quelconque.

3. Et pourtant comment le Saint-Siège regardait-il les Jésuites ? Comment Clément XIV jugeait-il cette conduite des Jésuites dans la Russie-Blanche ? L'approuvait-il ou la condam-

(1) *Ibid.*

nait-il comme illégale et rebelle ? La tsarine avait promis, par la bouche de Tchernichef, que désormais elle prendrait sur elle d'arranger tout avec Rome. Sa Majesté tint-elle sa parole ? Il est certain que la congrégation *de rebus extinctæ Societatis* envoyait au nonce de Varsovie des notes foudroyantes, qu'elle regardait les Jésuites (et toute la diplomatie en faisait autant) comme *réfractaires*, c'est-à-dire comme refusant obstinément l'obéissance due au Saint-Siège. Le préfet de cette congrégation, le cardinal Corsini, dans une dépêche du 16 mars 1774, n'hésite pas à soupçonner les Jésuites de « *n'être pas sans doute étrangers au refus* » que fait le gouvernement russe de publier le bref ; il accuse Siestrzencewicz (et à bon droit du reste) d'une soumission excessive à ce gouvernement ; il invite le nonce à « ne point cesser « de travailler à obtenir l'entière exécution du bref apostolique de suppression et de conseiller aux récalcitrants de « ne point s'obstiner dans une voie qui non seulement les « perd, mais compromet le salut des âmes, *auxquelles ils « administrent illicitement et invalidement les sacrements, « puisqu'ils ont été privés de tout pouvoir à ce sujet par le « souverain pontife*. Donnez-leur ce conseil afin qu'ils ne s'y « trompent pas et ne trompent pas les autres, amorcés « par l'appât d'honneurs temporels qui, aux yeux des hom- « mes eux-mêmes, ne serviront qu'à les faire mépriser com- « me désobéissants et rebelles à l'Église.

« *Les ordonnances de la puissance séculière suprême sur « ce point ne sauraient leur servir d'excuse*, soit parce que « le motif allégué du *statu quo* pour les catholiques est « faux, puisqu'il doit s'entendre en effet de l'état normal « des catholiques vivant sous l'empire de leurs propres lois « ecclésiastiques, et par conséquent dans l'obéissance à l'É- « glise et à son chef suprême ; soit encore parce que *la vali- « dité des sacrements et la direction spirituelle des catholi-*

« *ques ne dépendent en aucune façon des princes séculiers ni* « *de leurs ordonnances.* » (1)

« Le P. Theiner a cité et souligné les paroles que nous venons de rapporter ; c'est la seule preuve qu'il apporte pour établir que le Saint-Siège a condamné les Jésuites de la Russie-Blanche. Il n'en est pas ainsi cependant, il faut s'en rapporter au texte du bref de suppression. Le Pape retirait aux Jésuites toute juridiction (paragr. 25), non par le fait même de la signature de ce bref, mais seulement par le fait de sa *publication* ; par suite, en Pologne, les Jésuites conservèrent leur juridiction jusqu'au 3 novembre, c'est-à-dire jusqu'à ce que le bref leur fût promulgué, bien qu'ils connussent certainement son existence depuis près de deux mois, bien que depuis trois semaines il eût été mis à exécution dans la Galicie. La juridiction des Jésuites ne cessait que par le fait de la promulgation, et le paragraphe 30 du bref recommanda aux ordinaires des lieux, et non pas au nonce ou à la congrégation, d'accorder la juridiction nécessaire aux prêtres qui déjà ne sont plus jésuites (depuis la publication du bref) et qu'ils trouveront capables, soit pour la prédication, soit pour les autres fonctions ecclésiastiques. Il en fut de même pour les jésuites de Galicie et de l'empire d'Allemagne ; partout ils continuèrent l'exercice de leur juridiction spirituelle jusqu'au moment où le bref leur fut promulgué ; avec la publication cessa leur juridiction comme religieux et ils durent la demander à leurs évêques respectifs, ou encore ces derniers la leur accordèrent d'eux-mêmes sans attendre leur demande. C'est là un fait que n'ont pu nier ni le P. Theiner, ni les cardinaux de la congrégation, ni le nonce.

Les jésuites de Russie ne reçurent point communication du bref par les ordinaires des lieux, donc le pouvoir d'administrer les sacrements ne leur fut pas enlevé ; ils conservèrent ce pouvoir dans toute son intégrité, donc ils adminis-

(1) Theiner, *Pontificat*, II, 501.

traient les Sacrements *licitement et validement*. Les pouvoirs ne leur furent point renouvelés par le gouvernement russe, car ils les possédaient déjà comme jésuites ; et ces pouvoirs ne leur avaient pas été enlevés, puisque le bref ne leur avait pas été promulgué. Une seule chose est capable d'étonner, c'est comment le P. Theiner a pu ne pas voir une vérité si claire. Aussi, le nonce répondant à cette note du préfet de la congrégation, ne dit pas un mot sur la validité ou l'invalidité des Sacrements administrés par les Jésuites ; il rapporte seulement qu'il a envoyé des instructions pressantes à Siestrzencewicz, « afin que, dans le cas d'une résistance ultérieure « (ce sont les termes du P. Theiner) l'évêque de Mallo leur « interdît tout droit (donc ce droit ne leur avait pas encore « été enlevé), soit dans l'enseignement, soit dans les fonc- « tions du saint ministère (1) ».

Dans une réponse très soumise, Siestrzencewicz s'excuse de ne pouvoir se rendre à l'invitation du nonce, parce que la tsarine, excitée par les Jésuites, le lui avait défendu ; et qu'en s'opposant à sa volonté souveraine, il tomberait lui aussi dans la disgrâce. Il ajoutait que Catherine II, irritée par une semblable démarche, pourrait faire à l'Église des plaies profondes. Il priait le nonce en même temps de vouloir bien l'excuser auprès du Pape «..... *car les soi-disant Jésuites,* « *disait-il, me mettent le couteau à la gorge.* »

Le nonce prit au sérieux ces aveux du complaisant courtisan. Dans une dépêche du 11 mai, il excusa Siestrzencewicz et rejeta toute la faute sur les soi-disant Jésuites, fiers de la protection de la cour ; il répétait que l'évêque de Mallo « a « soin de conseiller, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, de dépouil- « ler l'habit de l'ordre ; et il est dans la ferme résolution de « ne les point promouvoir aux ordres sacrés et de ne pas

(1) *Ibid.*

« permettre qu'ils reçoivent des novices. Il s'efforce ainsi « de réparer son excessive soumission envers la cour. » (1)

Rien de plus naturel que de voir Siestrzencewicz rejeter ici la faute capitale sur les Jésuites, lui qui, sur l'ordre de Catherine, n'avait point hésité, sans la permission de Rome, à recevoir la dignité d'évêque de la Russie-Blanche, sans cependant que les Jésuites eussent dans cette affaire « excité « l'impératrice ou mis le couteau à la gorge du prélat. »

On ne peut croire aux paroles de Siestrzencewicz ; car en des choses incomparablement plus graves, il ne comptait pas scrupuleusement avec sa conscience. Il représentait les Jésuites comme attaquant sa dignité, comme intriguant près de Catherine, parce qu'il lui était plus avantageux d'écrire ainsi. Nous verrons plus tard qu'il ne tint point même ces promesses solennelles faites au nonce. Aussitôt que Catherine le lui enjoignit, il ordonna les prêtres de la Compagnie et ouvrit le noviciat. Ce n'est donc point dans les *dépêches diplomatiques* qu'il faut aller chercher les sentiments du Souverain Pontife au sujet des Jésuites de la Russie-Blanche.

4. Clément XIV, nous le savons, cédait et pliait étonnamment sous la pression des cours ; nous ne comprenons donc pas pourquoi il se serait montré si facile à l'égard seulement des Bourbons. Nous ne savons pas non plus laquelle de ces deux choses est la plus importante, laquelle de ces deux concessions est la plus grande : d'accorder par un document officiel la juridiction à un évêque nommé par un gouvernement schismatique dans un diocèse nouvellement créé à l'insu et contre la volonté du Pape, ou de permettre tacitement qu'une poignée de Jésuites restassent dans un pays où on les voyait favorablement, où ils travaillaient beaucoup pour la cause catholique. Il nous semble que la première l'emporte sur la seconde. Clément XIV céda aux instances du gouvernement

(1) *Ibid*, 502.

russe dans l'affaire de l'évêque de la Russie-Blanche, lui accordant, par un bref particulier, la juridiction nécessaire, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut ; comment donc n'aurait-il pas fait une concession semblable dans une affaire de moindre importance, qui (la chose est notoire) s'était accomplie dans les autres pays contrairement à sa volonté et pour le moins au détriment de son indépendance et de sa liberté ? Du reste, à défaut de preuves incontestables (qui peut-être existent), il y a des indices irrécusables qui nous obligent de regarder comme très vraisemblable que *Clément XIV a permis aux Jésuites de rester dans la Russie-Blanche.*

Quels sont donc ces indices, que je ne veux point donner pour des preuves certaines, uniquement parce que je n'ai pu trouver, ni dans l'original, ni dans une copie fidèle, les documents relatifs à cette question ? Les voici :

1° Laguot dans ses *Annales* (1) cite une note de Catherine II au roi d'Espagne, à l'occasion des reproches acerbes faits par la cour d'Espagne à Pie VI, au sujet de la protection accordée par ce pape aux Jésuites de Russie. Dans cette note, la tsarine dit sans détours : « Je ne demande rien au Pape actuellement « régnant (Pie VI) et je n'ai rien reçu de lui ; je me suis servie « seulement des pouvoirs que m'a accordés le pape Ganga- « nelli (2) ». Comme je l'ai dit, je n'ai sous la main ni l'original, ni une copie fidèle de cette note ; mais son insertion dans les *Annales* d'un auteur qui n'avait aucun intérêt à écrire l'apologie des Jésuites de la Russie-Blanche, a pour le moins la même valeur historique que toutes les autres annales auxquelles vont puiser les historiens pour leurs travaux de critique.

2° A la cour de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, on agita souvent la question de l'existence légale des Jésuites dans la Russie-Blanche. Le marquis Ondogno de Rosalès soutenait que leur séjour dans ce pays était parfaitement légal. Au

(1) *Tom. VII, p.* 260.

(2) *Eclaircissements critiques*, p. 335.

milieu de ces discussions, intervint le frère de l'archiduc, l'empereur Joseph II. On lui demanda ce qu'il en pensait. Joseph répondit que cette légalité ne faisait point le moindre doute, puisque, sans parler du bref, qui n'avait point été promulgué en Russie, il avait lu de ses propres yeux la lettre par laquelle Clément XIV permettait à Catherine de conserver les Jésuites tels qu'ils étaient dans ses États (1). Il est évident que la diplomatie ne connaissait point et ne pouvait connaître cette lettre ; mais Clément XIV, si prompt à écrire de sa propre main des lettres par lesquelles il s'engageait à supprimer la Compagnie, lui qui ne demandait pour cela que des délais et le temps nécessaire, ne pouvait-il pas écrire une lettre semblable à Catherine II ?

3° Le Jésuite Łustyg, qui remplit les fonctions d'assistant et de recteur, et qui, après la mort du P. Lenkiewicz, fut mis sur les rangs pour le vice-généralat, répéta plusieurs fois les paroles suivantes : « J'ai entendu Mgr Siestrzencewicz, en 1797 « à Polotsk, nous dire qu'il avait eu entre les mains et lu « une lettre de Clément XIV à Catherine II, permettant aux « Jésuites de subsister en Russie. » C'est là encore une relation de témoin oculaire, et digne de foi, et Siestrzencewicz n'avait aucune raison, surtout après la mort de Catherine, de mentir devant les Jésuites (2).

4° Ce même Siestrzencewicz, comme nous le dirons plus loin, ouvrit le noviciat des Jésuites par un décret du 29 juin 1779. Cet acte officiel, dont j'ai entre les mains une copie fidèle, commence ainsi : « Le pape Clément XIV, de très célèbre

(1) *Ibid*, p. 336.

(2) Ce récit du P. Łustyg s'accorde parfaitement avec ce que dit l'auteur anonyme « *des observations envoyées à un ami en Allemagne sur le rapport du prince Galitzine* » *à* Sa Majesté le tsar Alexandre Ier au sujet de l'expulsion des Jésuites ; selon cet auteur, c'était la conviction générale à Pétersbourg, qu'il existait une lettre de Clément XIV à Catherine. Ces observations d'un « sénateur de Pétersbourg » ont été publiées en allemand en 1821.

« mémoire, pour condescendre aux désirs de la Très Auguste « Impératrice des Russes, notre Très Clémente Souveraine, « omit de faire exécuter dans les domaines de son Empire, le « bref *Dominus ac Redemptor noster...* » (1). Ce document serait à lui seul une preuve convaincante, s'il ne provenait point de Siestrzencewicz et n'avait point été publié en Russie, où souvent la politique du gouvernement ne recule pas devant le mensonge, quand même ce mensonge devrait sortir de la bouche d'un évêque.

Cependant la circonstance suivante nous prouve que nous ne sommes point dupes dans le cas présent : dès 1774, et par conséquent du vivant de Clément XIV, la *Gazette de Varsovie* publia que Clément XIV avait donné par écrit aux Jésuites la permission de demeurer en Russie. Toute la ville de Varsovie le savait et en parlait. C'était une chose publique, le nonce ne pouvait l'ignorer ; et cependant, bien que l'intérêt de la cour romaine l'exigeât, il n'osa point nier cette nouvelle et n'en demanda point la révocation.

C'est là déjà plus qu'un indice, c'est déjà une preuve plus que vraisemblable. La diplomatie, dira-t-on, ignora totalement cette annonce de la *Gazette de Varsovie*. Nous répondrons : ne l'aurait-elle point niée, si elle avait été certaine que cette nouvelle n'était qu'une fiction ? Le nonce protesta bien contre ce que Łuskina écrivit dans cette *Gazette* sur l'administration de la congrégation *de rebus extinctæ Societatis* à Rome. Est-ce que la nouvelle d'une lettre envoyée par Clément XIV à la tsarine pour autoriser le séjour des Jésuites en Russie, est de moindre importante que celle qui parle de l'administration des prélats Alfani et Macedonio à Rome ? Peut-être objectera-t-on que cette annonce d'une lettre du

(1) Quum tantum fuerit celeberrimæ memoriæ Clementis papæ XIV studium gratificandi Augustissimæ *Russorum* Imperatrici Dominæ nostræ Clementissimæ, ut, Majestatis suæ causa *Bullam* quæ incipit : *Cum Redemptor noster* (sic), in Imperii Ipsius ditionibus executioni mandare omiserit ; etc.

Souverain Pontife était un mensonge si effronté qu'il ne valait point la peine d'une réclamation ? Mais il y a un siècle, les feuilles publiques n'avaient pas encore le talent de mentir audacieusement comme elles le font aujourd'hui à de trop rares exceptions près.

Ce ne sont point là, je l'avoue, des arguments convaincants, des preuves incontestables ; ce sont pourtant des dates et des faits qui permettent d'affirmer, avec beaucoup de vraisemblance, que Clément XIV autorisa, par une lettre de sa main, les Jésuites à rester dans la Russie-Blanche.

Nos adversaires, et à leur tête le P. Theiner, n'ont point le droit de s'apitoyer sur la « simplicité » des écrivains jésuites, encore moins de les accuser en face de mensonge, tant que ces messieurs n'auront pas démontré point par point que ces quatre arguments appelés par nous indices historiques, n'ont aucune vraisemblance.

Nos adversaires n'ont qu'un argument à nous opposer : la diplomatie, disent-ils, ignore la lettre de Clément XIV à Catherine II. Cette objection est sans valeur ; en effet, le P. Theiner lui-même cite des dépêches d'où il ressort que Clément XIV conféra, en se cachant de la diplomatie, avec le confesseur du roi d'Espagne ; qu'à l'insu des diplomates, à l'insu même du secrétaire d'État, il envoya aux évêques la lettre encyclique qui leur ordonnait de prendre possession des biens laissés par les Jésuites, lettre qui fit tant de bruit, qui provoqua tant d'aigreurs dans les cours bourbonniennes (1). Presque tous les monarques d'alors faisaient la même chose, principalement Louis XV.

Quoi qu'il en soit, nous ne tenons point obstinément pour l'existence de cette lettre de Clément XIV à Catherine ; il nous suffit que ni Clément XIV, ni le nonce Garampi n'aient protesté par aucun acte public, contre l'existence des Jésuites en Russie, qu'ils n'aient envoyé cette protestation, ni à la

(1) THEINER, *Pontificat* II, 343.

cour de Pétersbourg, ni aux Jésuites. Que dis-je ? le nonce, laissant sans réponse deux lettres du vice-provincial de la Russie-Blanche, paraissait par là même louer sa conduite ; car c'était là ou jamais la meilleure occasion de déclarer aux Jésuites la volonté contraire du Pape et de leur donner l'ordre de s'y conformer. Ce point suffit pour nous autoriser à conclure, en toute rigueur de logique, que Clément XIV autorisa par son silence l'existence des Jésuites en Russie.

Mais, dira quelqu'un, la congrégation *de rebus extinctæ Societatis*, agissant au nom du Pape, écrivit contre ces Pères des notes énergiques au nonce ; le nonce écrivit à Siestrzencewicz, qui de son côté, protesta de nouveau que, s'il ne promulguait pas le bref de suppression, c'est qu'il avait la main forcée ?

A cette objection on pourrait donner plusieurs réponses. Clément XIV était très souffrant depuis les fêtes de Pâques 1774 et s'affaiblissait de jour en jour. Il se passa sous ses yeux à Rome des choses qu'il ignorait ; la congrégation elle-même fit plusieurs actes et publia plusieurs lettres du contenu desquelles le pape malade n'était pas toujours exactement informé.

Mais enfin, réplique-t-on, tous les actes de la congrégation paraissaient au nom du Pape ? — Que s'ensuit-il ? Les Jésuites connaissaient-ils officiellement et dans les formes ces protestations ? Qui les leur communiquait ? Qui leur en donnait lecture ? Tout au contraire, il ressort qu'ils étaient dans une ignorance complète des desseins et de la volonté du Pape, parce que la tsarine avait pris sur elle d'enlever cet obstacle.

Quand on prononce sur les Jésuites, il faut appliquer, même à leur cause, les principes du droit moral et canonique. Or, en s'appuyant sur ces principes, personne ne démontrera que Clément XIV ait protesté contre l'existence des Jésuites dans la Russie-Blanche ; il y a plus : par le fait même de son silence, par l'absence de tout acte public, de toute protesta-

tion ou condamnation (ce qui irrita beaucoup les cours bourbonniennes), nous pouvons dire qu'il autorisa leur existence. (1)

(1) Tout lecteur de bonne foi doit convenir avec le P. Załęski que l'existence des Jésuites dans la Russie-Blanche était légitime ; par conséquent la Compagnie de Jésus n'a pas été totalement détruite en fait par le bref de Clément XIV.

C'était bien la pensée aussi des Pères de Russie, et je crois devoir citer ici, pour preuve de ce que j'avance, deux passages d'une *Introduction à l'histoire de la province de Galicie* (manuscrit in-folio conservé aux archives de la province à Cracovie) : « La Russie, dit l'auteur anonyme, était alors « (entre la suppression de 1773 et le rétablissement de 1814) véritablement le « second berceau de notre Société, comme autrefois la France avait été son « premier ; ou, pour parler plus juste, ce pays schismatique était pour elle « ce que l'Egypte infidèle fut jadis pour JÉSUS-CHRIST, notre divin Chef, « c'est-à-dire un lieu de refuge contre les poursuites acharnées de ceux qui « avaient juré sa ruine ; de sorte que, par un concours de circonstances toutes plus extraordinaires les unes que les autres et que Dieu seul pouvait « ménager, la Compagnie de Jésus échappa au coup terrible qui la menaçait « d'un anéantissement total, sans se montrer néanmoins rebelle à l'autorité « légitime qui la frappait. C'est ainsi qu'un arbre dont on a coupé toutes les « branches, renversé le tronc par terre, mais épargné une racine, renaît de « cette racine même et redevient avec le temps tel que les siècles précédents « l'avaient vu, ayant la même vigueur et portant les mêmes fruits, parce que « la tige régénératrice est sortie du même germe que la première et qu'elle « est alimentée par les mêmes sucs. »

Plus loin, l'auteur après avoir parlé de la destruction de l'ancienne Compagnie par le bref *Dominus ac Redemptor* et de la dispersion des membres qui ne tenaient plus entre eux par aucun autre lien que celui de la charité, ajoute, dans un style un peu contourné : « Mais Dieu pourvut lui-même à « tout et la Compagnie dans sa détresse reçut du Ciel les marques les plus « sensibles de sa protection, attendu qu'à l'époque de son abolition, l'action « de l'autorité légitime ne fut interrompue que momentanément, que la « Province de Russie ne tarda pas à être reconnue par le Pape, d'abord par « une approbation verbale et ensuite par écrit, et que plusieurs membres des « autres provinces se réunirent successivement à ce précieux noyau conservé « comme par miracle et destiné à sauver les vraies traditions et l'esprit de « l'Institut, qui, pour tout autre que pour des Jésuites, eût été une lettre « morte : la Compagnie ainsi reproduite, ne subit aucun changement, ni dans « sa forme extérieure, ni dans les principes de sa constitution intérieure ; la « division ne put y pénétrer, et ses membres, pour avoir été quelque temps « séparés du corps, ne continuèrent pas moins à être animés de son esprit, « parce que son existence nouvelle était moins une renaissance que la conti-

Nous terminons donc ainsi la longue question de la conduite légale des Jésuites en Prusse et dans la Russie-Blanche. Il nous reste maintenant à raconter les actes et les travaux des Jésuites dans ce dernier pays, principalement à étudier leurs rapports avec la Chaire Apostolique, sur laquelle monta Pie VI après la mort de Clément XIV.

« nuation de son existence première ; semblable à ces fleuves qui, rencon-
« trant sur leur passage un abîme caché, s'y enfoncent pour quelque temps
« et reparaissent à quelque distance de là triomphants pour continuer leur
« cours et répandre de nouveau la fécondité sur les terres arrosées par leurs
« eaux. »

Dans tout le cours de cette Introduction, l'auteur insiste sur le même esprit qui dirigeait l'ancienne Compagnie et les Pères de la Russie-Blanche, autre manière de prouver que c'était bien le même ordre. Le P. Załęski nous dira la même chose (liv. II, ch. 3,), sur le témoignage du P. Boero. (N. T).

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE I[er]

Le P. Czerniewicz, confirmé dans sa charge de vice-provincial, obtient de Pie VI l'autorisation de recevoir dans la Compagnie les anciens Jésuites, et de Catherine II la permission d'ouvrir un noviciat.

1. Le P. Czerniewicz visite les maisons de la province.
2. Pénurie de sujets.
3. Le bref *Dominus ac Redemptor* est sur le point d'être promulgué aux Jésuites.
4. Siestrzencewicz évêque de la Russie-Blanche.
5. Pie VI succède à Clément XIV.
6. Supplique de Czerniewicz à Pie VI.
7. Réponse de Rome.
8. La cure de Mścisław.
9. Voyage de Tchernichef à Polotsk.
10. La tsarine permet aux Jésuites d'ouvrir un noviciat.

1. A son retour de Pétersbourg, le P. Czerniewicz comprit qu'il fallait avant tout travailler à calmer l'état des esprits à Polotsk et dans toute la province. Nous avons déjà dit que, pendant son absence, les dissensions domestiques et les troubles en étaient venus à ce point, qu'il avait fallu chasser de la Compagnie 26 des religieux les plus capables. Mais ce moyen énergique fut insuffisant à ramener la paix ; donc, au mois de mars 1774, le P. Czerniewicz commença la visite des maisons, en compagnie des mêmes PP. Lenkiewicz

et Katembring. Après avoir examiné les choses de près, il se convainquit que deux questions agitaient surtout les esprits :

Pourquoi, au milieu d'un tel chaos, chacun ne serait-il pas libre de rester dans la Compagnie ou d'en sortir ?

Pourquoi le P. Czerniewicz s'obstine-t-il à demeurer en charge et ne dépose-t-il pas son autorité entre les mains de ses Frères de la Russie-Blanche, afin qu'ils puissent élire un nouveau supérieur ?

A la première difficulté, le P. Czerniewicz répondit catégoriquement : puisque la publication du bref est nécessaire à son exécution et que jamais le gouvernement de la tsarine ne permettra cette promulgation, les Jésuites de la Russie-Blanche ne peuvent se regarder comme déliés de leurs vœux, et la sainteté de leurs engagements reste dans toute sa force ; elle conserve toute la puissance d'obliger qu'elle possédait avant l'émission du bref. Pour lui, qui remplit les fonctions de vice-provincial d'après la volonté expresse du dernier provincial légal de Mazovie, il doit veiller à ce que les vœux de religion, aussi bien que les règles, soient observés par tous ; il ne peut donc permettre qu'il soit laissé libre à la volonté de chacun d'abandonner la Compagnie ou d'y rester.

Quant au second point, c'est-à-dire la déposition de son autorité entre les mains de ses Frères, dès son retour à Polotsk, après sa visite, il assembla les Pères les plus âgés et les plus expérimentés; il leur déclara sa volonté d'en agir ainsi ; il s'ouvrit même de son projet à Siestrzencewicz ; mais les Pères et l'évêque furent d'avis que, dans un état de choses aussi incertain, il ne fallait faire aucun changement dans l'administration, non seulement de la province, mais des maisons elles-mêmes. Le P. Czerniewicz donc resta dans ses fonctions de vice-provincial et prorogea pour un an tous les autres Pères dans leurs occupations et leurs charges.

2. Cependant on commençait à sentir grandement le man-

que de prêtres ; de 145, leur nombre était descendu à 40. Le P. Czerniewicz se rendit donc près de Siestrzencewicz et le pria d'ordonner des scolastiques. L'évêque s'y opposa péremptoirement : il ne pouvait, disait-il, en aucune manière ordonner des scolastiques *titulo paupertatis*, mais seulement *titulo patrimonii* (1). Le vice-provincial ne consentit pas à cette condition, qui attaquait essentiellement le vœu de pauvreté religieuse, et résolut d'attendre un moment plus favorable.

3. A peine les troubles domestiques étaient-ils apaisés, que des ennemis de la Compagnie ou peut-être même des partisans trop zélés du bref de destruction, essayèrent de semer la division d'une autre manière parmi les Jésuites de la Russie-Blanche. On résolut de jeter au milieu d'eux, comme une bombe, le bref de suppression. Quelle était l'âme de ce complot? Etait-ce le nonce? Etait-ce Massalski, trompé dans ses combinaisons? On l'ignore; il suffit de savoir que le suffragant de Vilna, Towiański, qui nous est déjà connu, envoya en secret deux exemplaires du bref, l'un au curé d'Orcha, le second au curé de Vitebsk, avec cette recommandation pourtant, qu'ils n'entreprissent rien à la légère avant de s'être entendus avec le gouvernement.

Cette affaire ne laissait pas que d'être terrible pour les

(1) Les canons de l'Église établissent que chaque prêtre soit assuré d'un entretien convenable à son état, c'est ce qui s'appelle *titulus*. Ce titre est de trois sortes : 1° *titulus beneficii* pour les prêtres qui, admis dans un diocèse, doivent y travailler comme vicaires ou curés, et dans ce but, ont une pension assignée ou un bénéfice ecclésiastique; 2° *titulus paupertatis*, exclusivement pour les religieux, dont l'ordre prend sur lui l'entretien ; 3° *titulus patrimonii*, pour ceux qui, n'étant point religieux et n'ayant aucun droit aux bénéfices ecclésiastiques, doivent, avant leur ordination, montrer qu'ils ont pour leur entretien un fonds suffisant.

Il est évident que le P. Czerniewicz, s'il avait fait ordonner ses scolastiques *titulo patrimonii*, aurait renoncé par là même au caractère religieux de son ordre.

Pères. En effet, bien que Siestrzencewicz, nommé depuis un an déjà évêque de la Russie-Blanche, eût déclaré, dès le mois de mai 1774, qu'il prenait en main l'administration du diocèse ; cependant il ne l'exerçait point *par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique;* donc le suffragant Towiański, aux yeux de Rome, paraissait encore posséder sa juridiction sur la Russie-Blanche. En envoyant aux deux curés le bref de suppression avec la recommandation de le promulguer aux Jésuites, il les constituait par là même en quelque sorte ses délégués pour la publication officielle de ce document. Si cette manœuvre avait réussi, les Jésuites de la Russie-Blanche se seraient trouvés dans une position fort critique, mais les deux curés ne suivirent point l'avis qui leur avait été donné; bien plus, contrairement aux lois en vigueur, ils se vantèrent assez étourdiment parmi leurs concitoyens de tenir le sort des Jésuites entre leurs mains. Le curé d'Orcha demanda à Siestrzencewicz ce qu'il fallait faire de ce bref ; l'évêque lui conseilla de l'envoyer à Kochowski, gouverneur de Mohilew ; le curé de Vitebsk en fit autant et fit remettre le bref à Kretchetnikof par l'entremise du commendataire de Polotsk (1). Le gouverneur fit venir le commendataire, le gourmanda fortement et lui intima l'ordre de détruire immédiatement ce bref, afin que le bruit même n'en arrivât point au collège des Jésuites. Pour les deux curés d'Orcha et de Vitebsk, on les traita à la moscovite : un courrier se présenta à leur porte avec sa voiture à grelots et les emmena au fond de la Russie, comme coupables d'avoir violé l'oukase qui interdisait toute communication avec une puissance spirituelle étrangère, sans la permission préalable du gouvernement.

4. Le bruit de cette affaire arriva certainement jusqu'à Pétersbourg et peut-être faut-il attribuer à cette circonstance

(1) Les Jésuites de Polotsk faisaient administrer leur paroisse par un prêtre séculier qui, dans les registres du diocèse, s'appelle *commendatarius*.

les recommandations expresses que la tsarine donna à Siestrzencewicz relativement aux Jésuites, dans le diplôme officiel qui le nommait à l'évêché de la Russie-Blanche. Ce diplôme, enfermé dans un étui d'argent, fut ouvert, lu et présenté à l'évêque par le gouverneur, pendant une cérémonie solennelle à Mohilew, dans l'église des Carmes. En voici la traduction ; « Relativement à l'oukase promulgué en notre nom par le « gouverneur-général de la Russie-Blanche, le 7 septembre « 1772, oukase par lequel nous laissons à chacun sa liberté « religieuse et promettons à chacun de lui conserver intégra- « lement tout ce qui lui appartient, nous faisons savoir et « connaître par les présentes lettres à tous les catholiques et à « tous les prêtres qui jusqu'ici ont été nos sujets ou qui dans « l'avenir le deviendront dans la Russie-Blanche, que toutes « leurs maisons, églises, écoles et toutes autres propriétés res- « teront intactes. Et la première obligation de l'évêque de la « Russie-Blanche, quel qu'il soit, sera de veiller à ce que « notre promesse, faite aujourd'hui si solennellement, de « conserver la liberté de l'Église catholique, tant à l'égard « des autres prêtres qu'à l'égard des Jésuites habitant dans « nos États, aussi longtemps qu'ils seront fidèles au serment « prêté, reste inviolable et sacrée. » Ces paroles étaient visiblement calculées pour les Jésuites, auxquels la tsarine avait ouvert les frontières de son empire, confié ses écoles, et qu'elle voulait défendre contre toute difficulté qui pourrait venir de la part de la puissance spirituelle.

Dès lors Siestrzencewicz prit en main l'administration du diocèse, comme évêque de la Russie-Blanche, bien que Rome n'eût jamais reconnu officiellement ce titre et l'appelât toujours évêque de Mallo.

5. Sa première fonction fut, au mois de décembre 1774, de célébrer un service solennel pour l'âme de Clément XIV. Les Jésuites, surtout à Mohilew, firent pour le défunt de

solennelles funérailles ; « car, dit l'historiographe de la Russie-« Blanche, ils aiment mieux se rappeler le silence favorable « gardé par ce pape envers les débris de la Compagnie sup-« primée, que la ruine à laquelle avait succombé l'ordre « tout entier » (1).

Après la mort de Clément XIV, le conclave dura depuis le 5 octobre 1774 jusqu'au 15 février 1775, c'est-à-dire quatre longs mois. On peut facilement se représenter l'incertitude et l'attente des Pères de la Russie-Blanche. Dans toutes leurs églises, ils faisaient, tous les dimanches et fêtes, de solennelles prières pour que le choix du nouveau pape fût à l'avantage de l'Église et de la Compagnie.

Dans le présent conclave, aussi bien que dans le précédent, les ambassadeurs des cours, spécialement Bernis pour la France et Monino pour l'Espagne, firent traîner l'élection par leurs intrigues. Il est certain qu'ils voulaient s'assurer d'avance que le pape futur, quel qu'il fût, ne rétablirait point la Compagnie. On se décida à la fin pour le cardinal Braschi, lequel, appartenant aux cardinaux modérés, ne paraissait dangereux ni aux zelanti, ni à la fraction des cours. Le peuple romain voyant la dignité et la grâce qui ressortaient de toute la personne du nouveau pape, se réjouit dans la pensée que ce pape ferait revivre l'ancienne splendeur des rites et des solennités, oubliée sous le règne du modeste Clément XIV. Les rois et les cabinets trouvaient dans Pie VI un homme éclairé, aux idées avancées et par conséquent prêt à faire des compromis et des concessions. Le parti purement catholique croyait que le nouveau pontife relèverait l'autorité du Saint-Siège, affaiblie par l'excessive condescendance de Clément XIV, et le rétablissement des Jésuites était la première preuve qu'ils en

(1) Nostri eidem parentarunt, ita ut non tam exitii illius quod Societas universa subiit, quam benigni silentii quo ille Pontifex erga ejusdem Societatis reliquias usus fuerat, memores fuisse viderentur. (*Histor. Albo-Russæ Soc., lib. II, cap.* 28).

attendaient. « C'était, selon l'expression de Saint-Priest, un « arsenal d'où chacun tirait des armes à sa portée » (1).

Les faits ne tardèrent pas à montrer que les monarques et les catholiques purs s'étaient trompés dans leurs espérances. Au commencement de son pontificat, Pie VI parut marcher sur les traces de son prédécesseur ; il eut peut-être trop d'égards pour ses Fils les rois très catholique et très chrétien, et en cela il déçut les catholiques ardents. Il se convainquit, hélas ! trop vite qu'avec les monarques et les gouvernements, le compromis est impossible. Alors aux tendances usurpatrices des monarques et des gouvernements, il opposa un courage invincible, héroïque ; il racheta sa condescendance d'un instant par le dévouement courageux de sa personne, qu'il porta jusqu'au martyre, et en cela il déçut les espérances des diplomates.

6. Quant aux Jésuites de la Russie-Blanche, ils s'abandonnèrent aux espérances les plus riantes d'un prompt rétablissement de la Compagnie par le nouveau pontife. Le P. Czerniewicz lui-même les entretenait dans ces dispositions ; car pendant le long séjour qu'il avait fait à Rome, il avait connu personnellement Pie VI, encore prélat et sous-trésorier de Clément XIII, et il le savait fort ami des Jésuites. On apprit aussi à Polotsk assez certainement (et grande fut la joie qui s'ensuivit) que le nouveau pape, dans une lettre personnelle écrite à Frédéric II, avait permis aux Jésuites de demeurer en Prusse. Le P. Czerniewicz voulut donc réaliser une pensée mûrie dans son esprit, c'était de porter une humble supplique au pied du trône du Saint-Père. La circonstance suivante en hâta l'exécution.

Quelques ex-Jésuites polonais distingués, tels que François Lubowicki, ancien maître des novices à Łomża ; Antoine Abramsberg, autrefois professeur de théologie à Vienne ;

(1) *Chute des Jésuites*, p. 161.

Stanislas Rostowski, jadis professeur du P. Czerniewicz, demandaient à être reçus au nombre des Pères de la Russie-Blanche. Mais convenait-il d'accéder à leur demande ? Le bref de suppression leur avait été déjà promulgué depuis près de deux ans, ils étaient prêtres séculiers. Ce principe de morale, que la promulgation ou la non promulgation d'une loi s'étend au pays ou à la province, et non à chaque personne en particulier, avait été souvent appliquée à l'observation du jeûne et des fêtes, mais jamais à un cas comme celui de la suppression de la Compagnie. *In dubiis libertas* sans doute ; cependant le vice-provincial hésitait et résolut de sonder la pensée du Saint-Père, autant pour calmer la conscience de quelques jésuites de la Russie-Blanche, surtout des plus jeunes, que pour résoudre ses doutes au sujet de la réception des ex-Jésuites de Pologne ; et d'ailleurs il pouvait attendre un heureux succès de sa supplique avec d'autant plus de raison, que le préfet de la daterie était le neveu de Clément XIII, le cardinal Rezzonico, ami sincère et déclaré des Jésuites. Dans cet écrit, adressé directement au Souverain Pontife, le P. Czerniewicz commence par opposer le désordre que l'impiété a introduit en Pologne, au bien que la tsarine fait pour les catholiques latins de son empire :

« En Pologne, dit-il, on accorde aux dissidents des droits « étendus, au détriment de la foi catholique ; un évêque, pré- « sident de la commission d'éducation, donne à l'instruction « publique une direction voltairienne, et dans une circulaire « imprimée, défend aux aumôniers de parler des peines de « l'enfer et recommande à la jeunesse des deux sexes la lec- « ture de cet auteur (Voltaire) et d'autres semblables ; l'édu- « cation des jeunes filles nobles est confiée à des institutrices « que ce même évêque a fait venir de France pour remplacer « les religieuses, et les enfants courent le danger de perdre « leur foi ; la réforme subie par les universités enlève à ces « institutions leur ancien caractère catholique. La tsarine au

« contraire a ordonné que l'on s'en tînt à l'ancien système « catholique d'éducation ; elle ne souffre pas qu'on introduise « de nouveaux maîtres et laisse aux prêtres toute liberté « d'annoncer la parole de Dieu.

« En Pologne, on a dépouillé les églises (de la Compagnie « de Jésus) de leurs décorations et de leur mobilier, au grand « scandale des fidèles et des dissidents ; on a dilapidé l'ar- « genterie de la maison de Dieu, vendu aux Juifs les orne- « ments sacrés (ce fait a eu lieu dans un endroit connu), chargé « le clergé d'un nouvel impôt appelé *subside de charité*. « En Russie au contraire les églises catholiques conser- « vent leur ancien éclat, leur antique splendeur. Que dis-je ? « la tsarine, en laissant aux catholiques leur liberté religieuse, « a enrichi de nouvelles fondations plusieurs églises, comme « celle de Pétersbourg ; elle en a exempté d'autres de payer « les impôts, comme les collèges de la Russie-Blanche » (1).

Le P. Czerniewicz, s'adressant ensuite au Souverain Pontife, lui répète les paroles de la sainte Écriture : « *Domine « non ad te pertinet, quia perimus*? (2). Assurément Votre « Sainteté n'ignore pas que le bref de Clément XIV ne nous « a pas été promulgué par qui de droit, nous sommes très « innocents de cette mesure, due à la très grande clémence « de Sa Majesté l'Impératrice et à l'indulgence de l'autorité « ecclésiastique. (3)

« Nous sommes donc restés fidèles à notre institut dans « cette province ; car, non seulement nous nous sommes crus « obligés à observer les vœux que nous avions faits, mais il

(1) Quelque vraie que soit cette antithèse et quelque force qu'elle donne à l'argumentation, nous aurions préféré que le P. Czerniewicz l'eût ici laissée de côté. Elle est en effet complètement inutile, puisque le nonce de Varsovie rapportait au Pape tout ce qui se faisait en Pologne.

(2) Marc., IV, 38.

(3) Ex parte quidem nostra innocentissime, ex parte vero Aug. Imperatricis clementissime, ex parte denique Ecclesiasticæ potestatis permissive.

« eût été à nos yeux tout-à-fait illicite de tenir une « autre conduite et de rompre de notre propre autorité ces « liens sacrés.

« Cependant un grand danger nous menace : nous man- « quons de noviciat ; et la mort, jointe à la défection d'un « grand nombre d'entre nous (surtout parmi les jeunes) « qui se sont crus compris dans le bref de destruction, peut « tellement réduire notre nombre, déjà si restreint, qu'il nous « devienne impossible de répondre aux devoirs de notre « vocation et à l'attente de Sa Majesté. La cause catholique « de son côté en souffrira beaucoup aussi, vu le nombre « excessivement limité des ouvriers apostoliques qui travail- « lent dans ces immenses régions.

« De plus, les dispositions favorables de la tsarine pour les « catholiques peuvent changer ; que Votre Sainteté se laisse « donc fléchir par ceux qui, en vous demandant une grâce, « n'ont d'autre fin que la gloire de Dieu, le bien de la sainte « Église et le bien spirituel du prochain. Daignez, Très Saint « Père, pour enlever tout scrupule à nos jeunes religieux, « nous donner un signe quelconque, qui nous fasse connaî- « tre :

« Que du moins Votre Sainteté n'est pas mécontente de « nous voir conserver notre ancien genre de vie dans ces « contrées, où n'a pas été promulgué le bref de destruction ;

« Qu'elle nous laisse la liberté, à défaut de noviciat, d'uti- « liser le secours de ceux qui, en dehors des frontières de ces « pays, ont été contraints, par suite de la promulgation offi- « cielle du bref, de quitter l'habit de la Compagnie ;

« Qu'elle nous autorise à pouvoir les compter au nombre « de nos religieux. » (1)

Le P. Czerniewicz écrivit aussi des lettres particulières au cardinal Rezzonico, lui rappelant la bienveillance à toute épreuve de son oncle Clément XIII pour la Compagnie, et le

(1) *Libellus supplex Pio VI oblatus* (Ms. arch. Jes. pol.)

suppliant, au nom de cette mémoire si chère, d'appuyer de toutes ses forces la supplique qu'il lui envoyait pour la remettre au Saint-Père (1).

Pour faire parvenir sûrement ces lettres à leur destination, le P. Czerniewicz les envoya au P. Benvenuti, qui habitait à Puławy, et celui-ci les fit arriver à Rome par une voie sûre.

7. La réponse ne revint qu'au commencement de 1776. Le cardinal Rezzonico disait au P. Czerniewicz, dans un gracieux billet qu'il fit passer par les mains du P. Benvenuti : « J'ai été fort heureux de recevoir la lettre de Votre Révé« rence ; elle m'a été une preuve de votre attachement pour « moi et du précieux souvenir que vous gardez de mon « oncle le pape Clément XIII, d'illustre mémoire.

« Je vous remercie de ces bons sentiments que vous m'ex« primez, ma réponse vous témoignera que je suis dans les « mêmes dispositions à votre égard.

« Comme il était de mon devoir, j'ai présenté et lu votre « supplique au Saint-Père : PRECUM TUARUM EXITUS, UT AUGURO ET « EXOPTAS, FELIX.

« Soyez assuré de mon respect, dont vos mérites vous ont « rendu si digne (2) ».

Outre cette lettre, le paquet en renfermait une de Mgr Felici, auditeur du cardinal, lettre qui pouvait servir de commentaire au billet trop laconique de Son Éminence. Dans cette lettre, l'auditeur dit que, pour des motifs politiques faciles à comprendre, le pape ne peut donner de réponse plus explicite et que le cardinal doit aussi se montrer très prudent ; que pour lui cependant il peut affirmer (il le tient du cardinal lui-même) que le Souverain Pontife a reçu cette supplique avec une grande bienveillance et qu'il a accordé

(1) *Mns. Hist. Albo-Russæ Soc., Lib. II, Cap.* 31.

(2) *Responsoriæ Em. Card. Joannis-Bapt. Rezzonico ad epist. sub n° 49.* Arch. Jés. pol. — La lettre est datée du 13 janvier 1776.

les deux points de la demande faite par le vice-provincial de la Russie-Blanche.

Ces négociations se faisaient dans le plus grand secret, car la cour romaine était encore sous le despotisme des ambassadeurs bourbonniens, Monino et Bernis. Je ne m'étonne donc pas le moins du monde que ceux pour lesquels « la perversité et la déloyauté des Jésuites » est un dogme historique, rejettent ce témoignage comme provenant uniquement d'une source jésuitique ; mais ce qui me surprend, c'est que le P. Theiner appelle une fausse relation (1) ce témoignage, aussi bien que les autres, sans se mettre en peine de nous montrer où gît la fausseté (2).

Le P. Czerniewicz, fort de la lettre du cardinal Rezzonico, pouvait déjà admettre en bonne conscience les trois jésuites nommés plus haut (3), auxquels se joignit l'ex-jésuite romain François Łupia, autrefois pénitencier à Saint-Pierre de Rome, dans la suite professeur de droit canon à Vilna.

8. Dans le cours cependant de ces négociations secrètes, les Pères durent faire une petite campagne contre Siestrzencewicz. L'oukase du 14 décembre 1772 mettait tous les religieux sous la juridiction de l'évêque de la Russie-Blanche. En vertu de cet oukase, Siestrzencewicz confia l'administration de la cure vacante de Mścisław au P. Berent, supérieur des Jésuites de cette ville, et nomma pour ses vicaires deux Pères de cette résidence. Le vice-provincial ne put admettre ce fait, incompatible avec l'institut. Il ordonna aux Jésuites de Mścisław de quitter l'administration de la paroisse. Tous les trois refusèrent, s'appuyant sur l'ordre exprès de l'évêque. Le vice-provincial représenta poliment, mais avec énergie, à Siestrzencewicz que les Jésuites étaient expressément exempts

(1) Falsche Nachrichten.
(2) THEINER, *Pontif. II, 506.*
(3) Les PP. François Lubowicki, Antoine Abramsberg, Stanislas Rostowski.

de sa juridiction, puisque la tsarine leur avait permis de suivre leur institut: l'évêque en appela à l'oukase de décembre. Il ne restait donc plus qu'à informer de tout le général-gouverneur Tchernichef, qui envoya immédiatement à l'évêque, au nom de la tsarine, des ordres sévères pour qu'il mît dans la suite plus de soin à respecter les privilèges de la Compagnie de Jésus; le général-gouverneur ajoutait que l'affaire de Mścisław avait fortement déplu à Sa Majesté, et il envoya une copie de cette réprimande au vice-provincial. Le P. Czerniewicz, ne voulant point irriter la douleur de l'évêque, qui se plaignait hautement que les Jésuites lui faisaient perdre la faveur de la tsarine, laissa pour un an les Pères de Mścisław administrer la paroisse; il se contenta de changer d'emploi le P. Berent et lui confia la charge également honorable de procureur de la province.

Il serait difficile de dire avec certitude quels motifs firent agir Siestrzencewicz dans l'affaire de Mścisław; peut-être voulait-il s'assurer s'il avait autorité sur les Jésuites, quelle était cette autorité, s'il pouvait compter sur la victoire dans la prochaine campagne qu'il méditait contre eux; car de lui-même il les haïssait sincèrement et le nonce l'excitait perpétuellement dans le même sens. Il peut se faire aussi que Siestrzencewicz ait profité de la disposition du P. Berent, qui supportait avec impatience l'autorité du vice-provincial et se montrait assez indulgent pour les mécontents qui remuaient dans le collège de Mścisław. Une année plus tard, en effet, ce même P. Berent demandait et obtenait sa sortie de la Compagnie avec plusieurs autres jeunes religieux.

Le nonce, dans une dépêche du 11 mai 1774, rapporte que Siestrzencewicz « a soin de conseiller, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, de dépouiller l'habit de l'ordre » (1). Il a donc pu vouloir aussi, mettant à profit la disposition de Berent et de ses compagnons, les séparer du P. Czerniewicz; c'était chose

(1) Theiner, *Pontificat*, *II*. 502.

facile dans les circonstances actuelles; et dans ce but, il aurait cherché à s'approprier l'autorité sur les Jésuites de Mścisław.

Quoi qu'il en soit, cette affaire, qui finit si mal pour sa vanité, le convainquit qu'il ne pouvait fouler les Jésuites sous ses pieds; et sensible comme il était à la faveur de la tsarine, il évita de longtemps et du mieux qu'il put toute collision avec eux. Les dépêches du nonce, même les plus pressantes, ne purent le faire se désister de cette résolution. Nous en aurons bientôt la preuve.

9. Une question de vie ou de mort pour les Jésuites de la Russie-Blanche, c'était l'ouverture d'un noviciat. Leur nombre déjà si réduit diminuait de jour en jour, partie à cause des décès, partie à cause des renvois qui se multipliaient avec les années. Mais grandes étaient les difficultés. La simple prudence ordonnait de s'assurer que le gouvernement de la tsarine, qui était tout puissant, ne mettrait aucun obstacle à la chose; on ne pouvait qu'ensuite entamer l'affaire avec la puissance spirituelle.

Or justement, dans l'été de 1776, Tchernichef parti de Pétersbourg dans le but de visiter les gouvernements de la Russie-Blanche, vint assister à la distribution des prix au collège de Polotsk. Le préfet des classes lui fit un discours de réception en polonais (1). Tchernichef, ravi et des succès

(1) « La vigilante sollicitude des gouvernants pour le bien de la patrie, « disait l'orateur, ne se borne pas seulement à ce qui est sous leurs yeux, « mais elle étend sa pensée vers l'avenir; tel un jardinier intelligent ne se « contente point de recueillir les fruits mûrs des arbres grandis; mais, pré« voyant les années futures, il greffe de jeunes arbustes qui, dans leur temps, « prendront la place des anciens. Vous visitez avec bonté, Excellence, ces « enfants, jeunes plantes confiées à nos soins; et considérant les services « qu'ils doivent rendre un jour au pays, vous ne croyez pas déroger par cet « acte à la dignité de votre rang élevé, mais vous voulez imprimer dans « l'esprit de ces écoliers une véritable estime des études. Par là vous « montrez avec évidence jusqu'où s'étend votre sollicitude pour la félicité

des études et de la réception qu'on lui avait préparée, ne ménagea point aux Pères les louanges et les remerciements. Le vice-provincial profita de cette circonstance, l'assura que tel était le système d'enseignement de la Compagnie dans le reste du monde catholique et que les Jésuites n'en avaient pas d'autre, système qui demandait un incomparable dévouement de la part des maîtres et des professeurs ; puis il ajouta : « Mais nous devons ici travailler au double ; nous « sommes à bout de forces et l'on verra dans un prochain « avenir que, malgré les efforts de notre bonne volonté, nous « ne suffirons plus à satisfaire les espérances qu'a fondées « sur nous Sa Majesté l'Impératrice. »

Ce discours étonna le général-gouverneur. Alors le vice-provincial lui montra les rangs clair-semés des Pères, que la mort, la vieillesse, les infirmités décimaient chaque année, et qui ne suffiraient plus, dans un temps peu éloigné, à l'enseignement des classes : « Il n'y a pas d'autre remède, ajou- « tait le P. Czerniewicz, que de préparer des successeurs à « ceux qui disparaissent, c'est-à-dire d'ouvrir un noviciat ; « mais il faut pour cela la permission de l'Impératrice. »

Tchernichef recommanda au vice-provincial de rédiger sur cette affaire un mémoire détaillé, de l'envoyer à Pétersbourg et d'y joindre un programme exact du système d'enseignement des Pères ; il se chargerait d'appuyer ce mémoire près de la tsarine.

10. C'est ce qui arriva. Mais à peine la nouvelle de l'ouverture du noviciat fut-elle répandue à Pétersbourg, que l'on commença à soupçonner les Jésuites, et même à dire tout haut qu'ils ne désiraient l'ouverture du noviciat que pour demander

« de ce pays. Nous ne pouvons la louer dignement, cette sollicitude ; aussi « nous l'honorons par notre silence, laissant à la postérité la plus reculée le « doux office (auquel elle ne manquera certainement point) de faire connaître « et de célébrer vos bontés. » (*Mns-Arch. Jes. Pol.*)

ensuite l'augmentation de leurs revenus (1). Tchernichef, voulant s'assurer de la vérité, écrivit de Pétersbourg au vice-provincial : il lui demandait si les revenus étaient suffisants et s'il désirait qu'on les augmentât ; car, ajoutait-il, bien que la tsarine eût exempté d'impôts les biens des Jésuites, à la condition qu'ils se contenteraient de ce qu'ils avaient, Sa Majesté était disposée cependant à leur fournir d'autres moyens d'entretien si les précédents ne suffisaient pas. Il demandait donc qu'on lui présentât le registre des biens et en même temps l'ordre des classes et des matières que l'on y enseignait.

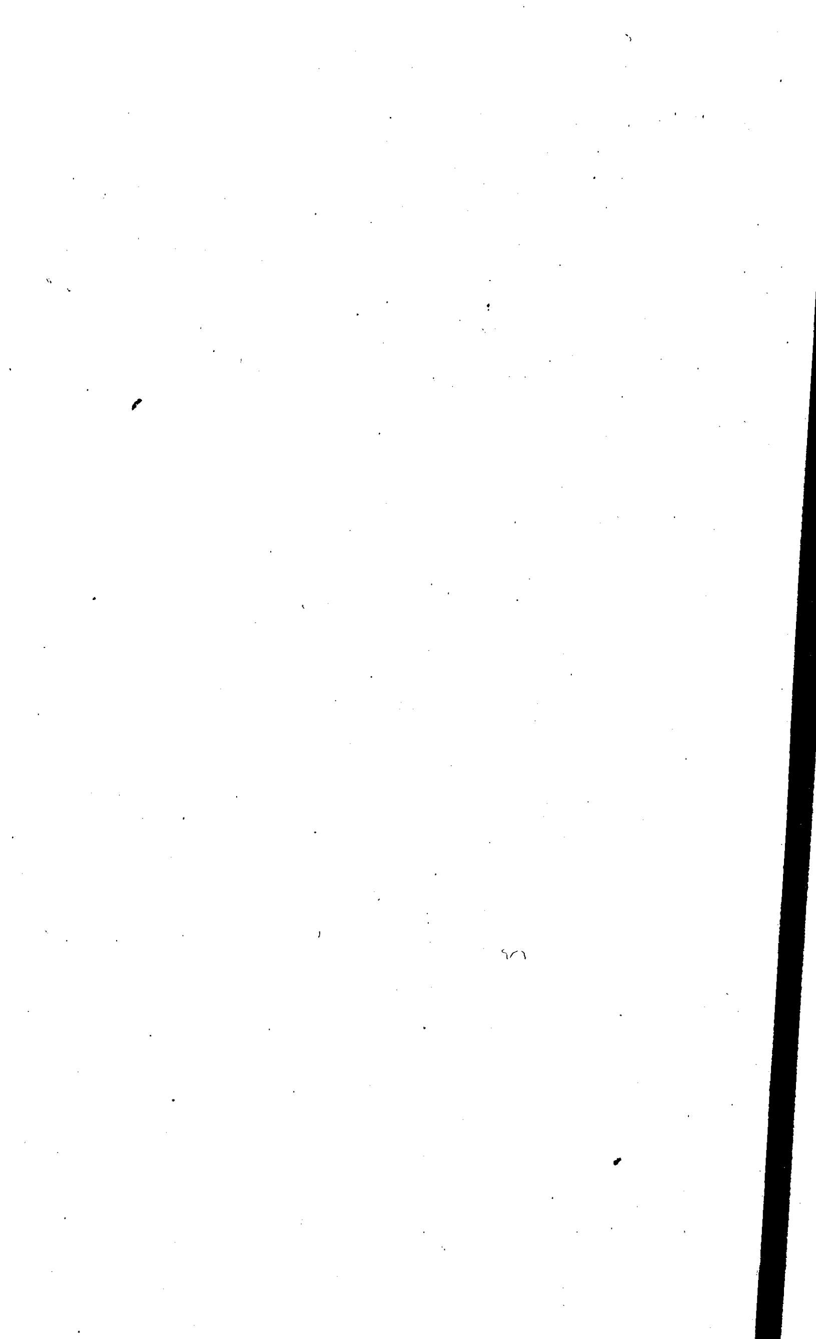
Les Jésuites comprirent ce dont il était question. Le vice-provincial répondit (ce qui du reste était la vérité) que, grâce à la libéralité de la tsarine, les Pères avaient plus qu'il ne leur fallait pour leur entretien, et qu'après l'ouverture du noviciat, ils n'auraient pas même l'idée d'augmenter leurs revenus. Cette modération plut à la cour ; et sur l'ordre de l'impératrice, Tchernichef répondit que Sa Majesté permettait l'ouverture du noviciat, mais qu'elle voulait seulement connaître si la permission de l'autorité spirituelle était encore nécessaire ; car dans ce cas elle recommanderait à son ambassadeur à Varsovie (Stackelberg) de l'obtenir du nonce. Le vice-provincial répondit qu'il n'était permis à aucun ordre religieux d'ouvrir un noviciat à l'insu et sans la permission de l'autorité spirituelle. Sans attendre cependant le résultat des délibérations diplomatiques, il adressa une lettre au

(1) Dans ce même temps, beaucoup de polonais, même amis de la Compagnie, profitant de la position incertaine et chancelante des Jésuites, commencèrent à envahir et à piller les biens du collège de Polotsk, colorant de différents titres ces vols, qui n'avaient d'autre cause que la cupidité. Il y avait même des hommes qui pensaient par là rendre service aux Jésuites ; car ces biens, disaient-ils, s'ils ne s'en emparaient pas, passeraient quand même entre les mains du gouvernement. Mais le président du fisc à Polotsk, M. Pierre Gramackoj, autrefois élève des Jésuites dans la Russie-Rouge, prit la défense des Pères.

nonce d'alors, Archetti, lettre qui demeura sans réponse ; puis il commença, dans le collège de Polotsk, les travaux préparatoires à l'ouverture d'un noviciat.

L'affaire traîna encore trois années entières, provoqua une correspondance diplomatique très vive et fut la cause de violents reproches adressés à la Compagnie. A la fin cependant, elle aboutit et sauva les Jésuites de la Russie-Blanche.

Avant de la raconter, nous avons à rappeler une seconde campagne que les Pères eurent à soutenir contre l'évêque Siestrzencewicz.



CHAPITRE II

Siestrzencewicz sauve malgré lui la Compagnie de Jésus

1. La question des pouvoirs au temps du jubilé de 25 ans.
2. Fourbe de Siestrzencewicz.
3. Etat de l'église catholique du rite latin dans l'empire de Russie.
4. Intrigue du gouvernement russe pour donner un noviciat aux jésuites de la Russie-Blanche.
5. Siestrzencewicz nommé visiteur apostolique de tous les ordres religieux.
6. Crainte et frayeur des Jésuites.
7. Le *formidable décret*.

1. Pie VI avait publié en 1776 le jubilé universel de 25 ans. Siestrzencewicz assigna, pour les exercices religieux dans la Russie-Blanche, les mois de septembre, d'octobre et de novembre ; en même temps, il envoya à tout son clergé une circulaire dans laquelle il lui faisait savoir que, pendant le jubilé il ne serait permis à aucun prêtre d'entendre les confessions, s'il n'avait reçu de lui par écrit la juridiction, et que cette autorisation devrait être affichée sur chaque confessionnal.

Une disposition aussi anormale dans un temps de jubilé, où les pouvoirs les plus amples ont coutume d'être accordés aux confesseurs, visait évidemment les Jésuites. L'évêque voulait-il par là satisfaire son orgueil et se venger de sa défaite à Mścisław ? ou bien, poussé à cette mesure par le

nonce, cherchait-il à exercer son autorité épiscopale sur les Jésuites, afin d'avoir ainsi un précédent ? Nous ne saurions le dire, mais certainement il visait l'approbation, dont les Jésuites ne pouvaient se passer. Les religieux en effet tiennent leur juridiction pour la confession de leur supérieur, mais l'approbation leur est donnée par l'évêque du lieu (1). Les privilèges des Souverains Pontifes ne permettent aux Jésuites d'entendre les confessions, sans l'approbation de l'évêque, que dans les missions étrangères et dans les pays hérétiques ; et encore pourvu qu'il n'en puisse résulter aucun scandale ni aucun désaccord. Or la Russie-Blanche était un pays catholique et l'on ne pouvait, sans provoquer un grand scandale, ne pas demander l'approbation de Siestrzencewicz. Le vice-provincial la demanda donc pour tous les prêtres de la Compagnie, mais l'évêque garda un silence obstiné ; lui-même, comme nous le verrons, attendait la réponse du nonce.

Le P. Czerniewicz, inquiet, adressa une lettre au nonce Archetti, partit pour la visite annuelle de ses maisons et arriva à Mohilew, ville où résidait l'évêque. Le recteur de Mohilew, le P. Jérôme Wichert, assura le P. Czerniewicz qu'il n'était point aussi difficile que les apparences le faisaient croire, de traiter la question avec l'évêque, dont il avait étudié à fond le caractère ; il pria donc le vice-provincial de lui laisser le soin de tout arranger. Il invita Siestrzencewicz au dîner de réception, d'usage lors de la visite du provincial, et disposa tellement les choses au sortir de table, que l'évêque se trouva seul dans sa chambre avec le vice-provincial. Sies-

(1) L'évêque est l'administrateur de son diocèse ; il doit donc savoir ce qui s'y passe, spécialement dans une affaire aussi importante que l'audition des confessions. C'est pour cela, aussi bien que pour empêcher tout prêtre indigne et tout charlatan de se présenter au confessionnal, que les canons ecclésiastiques ordonnent que non seulement les prêtres séculiers, mais les religieux, obtiennent de l'ordinaire du lieu l'approbation nécessaire pour entendre les confessions.

trzencewicz fut-il vaincu par les arguments et l'éloquence du P. Czerniewicz ? était-il ravi aussi de la magnifique réception qu'on lui avait faite ? En moins d'une heure, non seulement il promit d'envoyer l'approbation nécessaire à tous les Pères de la Compagnie, mais encore il se montra disposé à ordonner 22 scolastiques, faveur que lui avait inutilement demandée le vice-provincial deux ans plus tôt. Il ne voulut point cependant les ordonner *titulo paupertatis*, mais *titulo imperatoriæ provisionis*. Comme ce dernier titre, imaginé par Siestrzencewicz, était inoffensif et n'attaquait en rien l'essence du vœu de pauvreté, le P. Czerniewicz l'approuva et ce titre servit d'excuse à l'évêque pour dire au besoin qu'il n'avait point ordonné de scolastiques comme membres de la Compagnie de Jésus, mais comme prêtres séculiers.

Les Jésuites purent donc déployer toute leur ardeur apostolique pendant le jubilé. Outre les prières et les cérémonies solennelles, ils travaillèrent avec un zèle infatigable à prêcher dans la chaire sacrée les vérités éternelles, si propres à produire la réforme des mœurs, et ils passaient les journées à peu près entières au confessionnal (1). Le P. Czerniewicz envoya une lettre très polie à Siestrzencewicz pour le remercier de ses bontés, mais le prélat nourrissait à l'égard des Jésuites des sentiments et des intentions absolument contraires à ses actes.

(1) Il n'est pas hors de propos de rappeler, comme le raconte Szantyr témoin oculaire, qu'une grande partie des évêques, spécialement Massalski, donnèrent à ce jubilé une direction philosophico-maçonnique. Les prédicateurs du jubilé, au lieu d'inviter le peuple à la pénitence, de lui représenter la laideur du péché, la rigueur des jugements de Dieu, parlaient en chaire de la réparation des routes, de l'amélioration des habitations, du développement des manufactures et de l'industrie, etc., en un mot, de sujets qu'on aurait pu traiter dignement dans des comices administratifs, mais non dans la tribune sacrée. Aussi le fruit de ce jubilé fut-il à peu près nul, surtout en Lithuanie. En revanche, à Varsovie, l'ex-jésuite Zachariasiewicz, invitant le peuple à la pénitence, rappelait, par les accents de sa voix éloquente, le prophète Jérémie.

Déjà, avant le commencement du jubilé, sous prétexte de demander conseil au nonce, il s'était acharné à l'exciter contre les Pères : « = Comme l'embarras dans lequel me tiennent continuellement les débris de la Société, écrivait-il le « 4 août 1776, ne peut qu'augmenter pendant la dévotion du « jubilé, dont j'ai fixé le commencement au mois prochain, « et que le fondement des nouvelles qu'on publie et particu- « lièrement celles que nous venons de lire dans la *Gazette* « *polonaise de Varsovie*, m'est inconnu (1) : je me vois obligé « d'incommoder Votre Excellence par la présente lettre et de « la prier très humblement de m'éclairer sur ma conduite « ultérieure à l'égard de la dite société. *Elle est ici gouver-* « *née par le recteur du collège principal, qui, avec la charge* « *de général qu'il s'est arrogée, la dirige comme un corps à* « *part et sans aucune dépendance de moi, pas même pour ce* « *qui regarde les confessions, ce qui refroidit visiblement* « *les fidèles et les rend douteux sur le dogme de l'unité de* « *l'Église. Malgré cette séparation, ce prétendu chef n'a pas* « *cessé de me tourmenter pour que j'ordonnasse ses écoliers.* « (*mais notamment*) *à titre de pauvreté. Sourd à mes excu-* « *ses et à mes exhortations, il porte ses plaintes par devant* « *le trône, et sans la sagesse et la modération de la souve-* « *raine, et sans la protection qu'elle daigne accorder à notre* « *église et à moi, les traits qu'il avait lancés allaient me* « *blesser grièvement*. Maintenant l'affaire traîne, je souffre « et je refuse ; comme c'est à vous, Monseigneur, d'appeler « ma conduite fermeté ou opiniâtreté, ma persévérance ou le « changement dépendra de la décision que j'attends de Votre « Excellence. = » (2)

Il est évident que l'évêque n'y allait pas franchement avec le nonce ; car sans attendre sa réponse, il donna l'approba-

(1) Article dans lequel Łuskina disait que Pie VI avait autorisé les Pères de la Russie-Blanche à rester comme ils étaient.

(2) *Arch. Vatic., Polonia, fasc.* 253.

tion aux Jésuites et ordonna leurs scolastiques. La réponse du nonce ne fut remise à l'évêque qu'au mois de novembre. Elle était datée du 28 août 1776 et traitait fort mal les Jésuites. Après avoir délicatement félicité Siestrzencewicz de son zèle et de sa prudence, Archetti continue : « Je ne puis assez « me louer de la fermeté d'âme avec laquelle Votre Grandeur « refuse d'ordonner *à titre de pauvreté* les scolastiques de « l'ordre supprimé, puisqu'ils ne peuvent recevoir les ordres « ni à ce titre ni à aucun autre titre canonique, tant qu'ils « ne se soumettront pas au bref de Clément XIV. Il n'est pas « moins clair qu'il n'existe plus entre eux aucun lien, qu'ils « ne peuvent avoir aucun supérieur et que celui qui les « dirige ne peut s'attribuer sur eux aucune autorité. Donc « tant qu'ils ne renonceront point à leur conduite impudente, « ils sont incapables d'exercer toute autorité spirituelle et « d'administrer les sacrements » (1).

Cette lettre, comme nous l'avons dit, arriva trop tard. Siestrzencewicz s'expliqua dans une lettre latine, en date du 19 novembre 1777 : « Il y a déjà trois ans que, pressé de beau- « coup de manières, je m'oppose à ordonner *à titre de pau- « vreté* les Jésuites supprimés. Pressé par les ordres réitérés « de la tsarine, cédant à de fortes menaces et d'ailleurs ne « pouvant me rendre compte du long silence de Votre Emi- « nence, j'ai ordonné avant-hier vingt de leurs élèves à « *titre de provision impériale*. Et voilà que le lendemain, on « me remet la lettre de Votre Eminence, datée du 28 août. « Il m'est arrivé sans doute de recevoir des lettres en retard, « mais je ne me souviens pas d'un cas pareil à celui-ci. L'en- « veloppe jaunie et froissée, le cachet brisé en plusieurs « endroits, une lettre d'excuses (2), tout cela prouve que la « lettre de Votre Eminence a été retenue à dessein, car ils

(1) *Ibid.*

(2) *Epistola excusatoria*, de qui venait-elle ?

« savent (1) combien je suis attaché au Saint-Siège et com-
« bien je l'honore, et ils ont prévu que la lettre de Votre
« Eminence retarderait encore l'ordination. Maintenant en
« effet que je connais la volonté de Votre Eminence, j'ai
« refusé d'ordonner les clercs qu'ils m'ont présentés.

« Quant à l'administration des sacrements que, selon l'es-
« prit de la lettre de Votre Éminence, je dois leur interdire, je
« ne sais quel parti prendre ; car sans parler de la colère du
« gouvernement, à laquelle j'expose par mon refus les affai-
« res de l'Église catholique, j'y vois un grand danger pour les
« âmes. De plus toutes leurs églises sont paroisses et paroisses
« très nombreuses. Dois-je les fermer? ou bien faut-il y envoyer
« d'autres prêtres? comme enfant de l'Église, je ne puis
« prendre la première mesure; je n'ose exécuter la seconde,
« comme citoyen. »

Il expose ensuite, en style élégant, en termes affectés, la position difficile qui lui est faite : « il doit être toujours, dit-il,
« en collision, soit avec l'une, soit avec l'autre puissance. En
« Pologne, il aurait su remplir ses fonctions épiscopales;
« mais en Russie, il doit faire des compromis avec le gouver-
« nement... » (2).

Qu'y avait-il de vrai dans cette lettre? Il nous paraît que du commencement à la fin, elle tendait à tromper le nonce.

1° Dans l'histoire des Jésuites de Russie, je ne lis point que le P. Czerniewicz ait eu recours au gouvernement pour les ordinations. S'il en avait été ainsi, l'historiographe n'en aurait point fait le moindre secret, et il l'aurait écrit en détail, comme il le fait si souvent lorsqu'une question a été déférée au gouvernement; car les Jésuites ne se faisaient point scrupule d'implorer l'intervention de la tsarine, quand ils le croyaient

(1) Qui ? les Jésuites ou le gouvernement ?

(2) *Arch. Vatic., Nunziatura di Polonia, vol.* 254.

utile pour le bien de leur ordre et de l'Église ; ils mettaient même quelque vanité à se faire gloire de cette faveur.

2° Connaissant le caractère de Siestrzencewicz, on ne peut douter un moment qu'après sa fausse démarche dans l'affaire de Mścisław, il eût l'envie et le courage d'attendre des ordres réitérés de l'impératrice au sujet des ordinations ; la vérité est donc qu'après avoir tergiversé quelque peu, il préféra terminer cette affaire à l'amiable avec le P. Czerniewicz. La lettre du nonce fut interceptée, il n'est pas possible d'en douter ; mais sur les ordres de qui ? Le gouvernement impérial était jaloux de son autorité et il ne permettait point à d'autres de s'y ingérer. Or la correspondance avec la nonciature ne regardait exclusivement que le gouvernement et l'évêque, et l'on peut affirmer avec certitude que le gouvernement, entre les mains duquel passa la lettre écrite par le nonce au mois d'août, n'en avait point averti les Jésuites ; mais ou bien il la mit de lui-même pour un temps *ad acta*, ou bien encore Siestrzencewicz, prévoyant le contenu de la lettre qui allait le jeter dans de nouveaux embarras, suggéra cette idée au gouvernement.

3° Le refus d'ordonner le reste des scolastiques après avoir reçu la lettre du nonce, n'était aussi qu'une manœuvre de la part de l'évêque ; car dès que, sur 22 présentés, il en ordonnait 20, les deux qui restaient ne servaient qu'à couvrir le jeu du politique Siestrzencewicz.

4° Enfin il y avait une grande exagération en ce qui regarde les paroisses : sur 149 paroisses et succursales latines que renfermait l'empire de Russie, les Jésuites n'avaient que huit résidences avec charge d'âmes dans la Russie-Blanche et quelques-unes en Livonie. Encore n'était-ce pour la plupart que des stations de mission, dans les terres de tel ou tel de leurs collèges.

Il est donc visible que la lettre de Siestrzencewicz était écrite de mauvaise foi. Le nonce la reçut pourtant comme sérieuse

et même en envoya à Rome une copie fidèle, s'efforçant de justifier l'évêque.

Cependant arrivèrent du cardinal secrétaire Pallavicini des lettres qui louaient au nom du pape la réponse donnée au mois d'août par le nonce à Siestrzencewicz, soit pour le refus d'ordonner les Jésuites, soit pour l'administration des sacrements. De plus, le pape désirait avoir le nombre exact des « réfractaires » et demandait s'ils persistaient dans leurs prétentions (1).

2. Le nonce invita Siestrzencewicz à satisfaire aux désirs du Souverain Pontife. L'évêque répondit le 17 février 1777, en défendant les Jésuites : « Ils ne reçoivent point de novices, ils « n'ouvrent point de noviciat, il n'y en a jamais eu jusqu'ici « dans ces contrées ; ils ne renouvellent point leurs vœux, que « je sache. » Pour se garder cependant une issue dans l'affaire du noviciat, qui était déjà en question, il ajoute aussitôt : « Je n'ai point le don de connaître l'avenir ; ils ont un « supérieur à leur tête et ne traitent avec moi que pour me « demander l'approbation ; je l'accorde individuellement à « ceux que je reconnais capables. J'ai cessé de les punir et « d'agir contre eux, parce que l'on m'a donné à comprendre, « de manière à n'en pouvoir douter, que je n'ai rien à gagner ; « qu'agir autrement, ce serait faire du tort à la sainte Église, « comme je l'ai déjà écrit à Votre Excellence le 19 novembre « de l'année dernière. L'Impératrice veut qu'on les protège, le « comte Tchernichef, lieutenant de Sa Majesté, les défend ; « que puis-je faire ? » (2)

Les catalogues joints à cette lettre, montrent que les Jésuites en 1776 avaient douze collèges, résidences et missions

(1) *Arch. Vatic., nunz. di Polonia, v.* 245.

(2) *Ibid.* 254.

et se trouvaient au nombre de 145 religieux (1). Le nonce, en envoyant ce tableau au cardinal secrétaire, le 22 mai 1777, parle déjà des bruits qui courent au sujet de l'ouverture d'un noviciat.

3. Cette nouvelle avait été apportée en Pologne par l'ex-jésuite Benvenuti, qui habitait, tantôt à la cour du roi, tantôt à Puławy. On racontait que les Jésuites de la Russie-Blanche avaient demandé à leurs frères de Pologne s'ils pouvaient ouvrir un noviciat à l'insu du pape. Comme la réponse avait été négative, le général-gouverneur résolut de s'adresser au nonce. Le gazetier de Cologne, Aretino, imprima ces nouvelles dans son journal.

Le nonce ajoute dans sa lettre au cardinal secrétaire : « Puis« que Stackelberg ne m'a rien dit de cela, il paraît qu'il n'en « sait rien et qu'il n'a reçu aucune instruction ». Cependant Archetti interrogea secrètement Siestrzencewicz pour savoir la vérité, et lui recommanda une grande prudence et un grand secret dans ses actes (2). Je n'ai point entre les mains la réponse de l'évêque ; l'historiographe de la Russie-Blanche en donne le résumé que voici : « L'Impératrice veut réellement « que les Jésuites obtiennent le droit d'ouvrir un noviciat ; « elle demandera la permission nécessaire à Rome. En atten-

(1) Parmi les religieux, les plus nombreux étaient les Dominicains qui, au nombre de 176, habitaient 16 couvents ; il y avait 73 Carmes, 61 Bernardins 15 Franciscains, 16 Lazaristes, 11 Chanoines Réguliers, 13 Réformés, 10 Capucins, 7 Piaristes.

Dans tout l'Empire, il y avait 149 paroisses et chapelles catholiques, parmi lesquelles 60 seulement étaient entre les mains des prêtres séculiers. Le rapport dit qu'ils ont besoin d'être secourus par d'autres prêtres ; et que si l'on excepte les dix meilleures paroisses, ces prêtres, n'ayant que de misérables bénéfices, ne peuvent entretenir de vicaires. Cependant ils sont zélés dans l'administration des sacrements et suppléent à l'absence des vicaires par un travail infatigable, *improbo labore compensant* (*Catalogus ecclesiarum latino-romano-catholicarum sitarum in Imp. Rossiaco diocesimque Albæ-Russiæ constituentium, ordine alphabetico comparatus*). — (*Arch. Vatic.*)

(2) *Arch. Vatic., Nunz. di Polonia, v. 254.*

« dant, le P. Czerniewicz, sur l'ordre de Thernichef, prépare « la maison » (1).

La Cour faisait effectivement des démarches auprès du pape, mais à la russe, c'est-à-dire en traître. Les Jésuites, paraît-il, n'en savaient absolument rien. De fait, quelques semaines avant l'arrangement définitif de cette affaire, le P. Czerniewicz écrivit des lettres pressantes au général-gouverneur, pour que l'affaire du noviciat ne dormît pas : « car « à l'exception de quelques théologiens, disait-il, il n'y « avait plus de jeunes gens dans la Compagnie. » Cette lettre resta sans réponse. Quelles étaient donc les trames ourdies par la diplomatie moscovite ?

L'oukase du 14 décembre 1772 remettait tous les ordres religieux sous la juridiction de l'évêque de la Russie-Blanche, qui cependant ne pouvait en aucune façon user de ses pouvoirs sans l'autorité expresse du Saint-Siège ; car les sociétés religieuses sont soumises à leurs supérieurs généraux qui résident à Rome, et ceux-ci relèvent immédiatement du pape. Siestrzencewicz avait donc besoin pour agir que le Souverain Pontife lui transmît les pouvoirs.

Or il paraît que le gouverneur russe, appuyant sur ce point les efforts de Siestrzencewicz, avait pour but de couper court, par cet expédient, aux longueurs et aux démêlés inévitables avec le Saint-Siège, qu'entraînerait la conservation des Jésuites de la Russie-Blanche.

4. Mais Siestrzencewicz avait-il les mêmes desseins que le gouvernement, en demandant les pouvoirs à Rome ? Il paraît que non ; bien plus, voyant parfaitement que, sans le concours des ministres bourbonniens, il ne lui serait point possible d'obtenir l'autorité suprême en question, il les assura qu'il ne la rechercherait que pour avoir le moyen et la facilité d'écraser les restes de cet ordre récalcitrant, tout

(1) *Mns. Hist. Albo-Russæ Soc., lib. II, cap. 45.*

en omettant la publication du bref, à laquelle ne consentirait jamais le gouvernement de la tsarine.

Je ne saurais dire jusqu'à quel point l'aidèrent en cela les ministres. Ce qu'il y a de certain, c'est que, sans leur secours, l'évêque n'aurait point atteint son but (1).

Pour donner à sa demande une apparence de zèle pour la maison de Dieu, l'évêque indiquait le relâchement de la discipline religieuse dont il s'était convaincu pendant sa visite pastorale en 1777. Quant au plan de réforme que rêvait Siestrzencewicz, il répondait à l'esprit du siècle et au caractère d'un évêque philosophe. Il ne voulait ni plus ni moins que fondre en une seule les neuf familles religieuses qui existaient dans la Russie-Blanche. Sans prendre en considération l'esprit, les institutions, la fin si différente de ces divers ordres, il voulait les ramener tous à une même forme dont le libéralisme exagéré touchait au ridicule; l'habit seul devait être différent. Tous les religieux auraient à s'occuper exclusivement de science et d'enseignement, le chœur devait disparaître ainsi que l'office, excepté les jours de fêtes et de dimanches. Si l'on excepte une heure réservée pour dire ou entendre la messe, la matinée tout entière serait employée à l'étude. L'autorité des provinciaux devait cesser complètement; l'évêque recevrait dans l'ordre, nommerait et déposerait les supérieurs, les professeurs, les administrateurs, etc. Les études étaient encyclopédiques et l'on rejetait sur le second plan l'instruction religieuse (2).

Il suffit de comprendre tant soit peu la vie religieuse et ce qu'est un ordre religieux, pour voir combien un pareil procédé renversait tout par la base. Que devenaient en effet

(1) Mgr Sleczkowski affirme comme certain, dans ses *Nouvelles*, que les ministres s'efforçaient, précisément et uniquement dans ce but, de lui procurer l'autorité la plus étendue (*Quelques nouvelles concernant les annales de l'Église catholique dans les provinces polonaises et russes*, *p.* 17 (t. p.).

(2) Szantyr, *Annales de l'Église Catholique en Russie*, *p. 29-36.*

les ordres religieux dans ce beau système? Ils se transformaient en deux catégories : l'une de mauvais professeurs, car il était impossible d'en trouver tout d'un coup le nombre nécessaire ; l'autre, de mauvais élèves, car leur attention se disperserait sur trop d'objets à la fois.

Cependant ce projet s'accordait parfaitement avec le plan de renverser la Compagnie de fond en comble. Sans avoir besoin de publier le bref, seulement en appliquant aux Pères sa réforme, l'évêque en faisait du même coup des prêtres séculiers. Les Jésuites étaient convaincus que tel était le dessein de Siestrzencewicz, qu'il n'en avait point d'autre, lui qui ne les avait jamais aimés sincèrement et qui, après avoir reçu deux fois à leur sujet des corrections de Pétersbourg, les haïssait cordialement. Cette conviction dura chez eux jusqu'à la fin, je l'ai appris de la bouche des derniers Pères de la Russie-Blanche, qui sont venus en Galicie et y sont morts.

N'ayant point cependant sous la main les dépêches échangées à ce sujet, ne sachant même pas par quelle voie ni par quel intermédiaire le gouvernement moscovite parvint à obtenir pleins pouvoirs du pape pour son évêque, je n'ose rien décider ; je constate seulement que, le 15 août 1778, parut un décret de la Congrégation de la Propagande nommant Siestrzencewicz, pour trois ans, visiteur apostolique de tous les ordres religieux dans la Russie-Blanche (1).

5. Quel était proprement le but de ce décret? Quelle était l'intention de Pie VI? Il est difficile de donner une réponse décisive et péremptoire. Les diplomates et le nonce regardaient les Jésuites de la Russie-Blanche comme déliés de leurs vœux, par conséquent comme des hommes qui n'étaient plus religieux, mais qui s'obstinaient à vouloir se persuader qu'ils l'étaient et qui voulaient passer absolument pour tels aux yeux des hommes. La diplomatie donna donc l'alarme, comme

(1) Voy. Document I.

nous le raconterons plus loin, et cria à l'abus fait par l'évêque du privilège pontifical. Les Jésuites, de leur côté, se regardaient, et à bon droit, comme n'étant point compris dans le bref de destruction, qui ne leur avait pas été promulgué ; et ni Clément XIV, ni Pie VI, ni l'ordinaire du lieu n'avaient protesté contre leur existence ; au contraire, les Pères avaient des indices certains que Clément XIV et Pie VI leur permettaient d'exister. La duplicité de Siestrzencewicz ne leur était point d'ailleurs inconnue, pas plus que le grand nombre de leurs ennemis, à Pétersbourg, à Varsovie et à Rome ; donc à la première nouvelle, en septembre 1778, du décret du mois d'août, ils furent véritablement saisis de crainte et de frayeur. Ils se virent tout d'un coup jetés entre les mains de l'évêque, qui, désormais n'avait plus besoin de leur publier le bref ; il lui suffisait de changer la forme du gouvernement et l'institut de la Compagnie ; et dès lors, cette poignée d'hommes cessait d'être l'ordre des Jésuites, qui, pour exister, devait rester ce qu'il était.

Inquiet au delà de toute expression, le P. Czerniewicz prescrivit des prières dans toute la province, spécialement une neuvaine à saint François-Xavier. Au même temps arriva une lettre du général-gouverneur, demandant au vice-provincial d'envoyer un second plan moins détaillé du noviciat qu'il voulait ouvrir, parce que l'impératrice, tout en approuvant l'idée de cette institution, ne trouvait pas sans difficultés le mode d'exécution proposé par le P. Czerniewicz. Le général-gouverneur disait ensuite au Père de se rendre à Mohilew pour s'entendre avec l'évêque sur la méthode à suivre dans l'enseignement des classes.

Les craintes et les frayeurs redoublèrent, car il était tout à fait contraire à notre institut, dit l'historiographe de la Compagnie de soumettre nos collèges à un supérieur étranger. Le vice-provincial répondit qu'il irait trouver l'évêque au plus tôt, mais qu'il ne saurait donner le second plan demandé

pour le noviciat, à moins qu'on ne voulût traiter à Rome même cette affaire avec le secrétaire particulier du Souverain Pontife. A cette occasion, le P. Czerniewicz représenta au général-gouverneur quel danger menaçait le petit nombre des Jésuites, par suite du décret de Rome. Si ce décret devait leur être appliqué, il était inutile d'ouvrir un noviciat, puisque même les religieux actuels se disperseraient; car la Compagnie cesserait d'être elle-même, aussitôt que le gouvernement et toute l'administration intérieure de l'ordre auraient passé entre les mains d'une autorité étrangère (1).

Pour comble de malheur, on apprit à Polotsk que l'évêque avait déjà annoncé sa visite aux maisons religieuses d'Orcha; et en mars 1779, le décret de Rome fut publié, non seulement dans toute la province de la Russie-Blanche, mais aussi dans les maisons des Jésuites.

Le P. Czerniewicz écrivit donc une seconde lettre au général-gouverneur, implorant son secours et lui disant qu'il y avait *periculum in mora*, car le décret était déjà publié. Tchernichef apaisa les craintes du vice-provincial : « Le décret « leur avait été publié comme à tous les autres citoyens, di« sait-il, mais à simple titre de renseignement; l'évêque ne con« naissait que trop bien la volonté de la tsarine à l'égard des « Jésuites et n'oserait point s'y opposer; du reste lui-même « avait déjà écrit sur cette affaire à Siestrzencewicz. » Ces nouvelles relevèrent les cœurs abattus. On se mit à lire et à

(1) A prendre strictement les choses, ce point regardait, non seulement l'ordre des Jésuites, dont la force se résumait dans la vigueur de l'autorité chez les supérieurs et dans l'obéissance devenue célèbre des inférieurs; il regardait aussi les autres ordres. La nature des congrégations religieuses se trouvait changée par ce décret. Aussi le Saint-Siége ne le donna-t-il que pour trois ans.

L'empereur Joseph II traita de la même manière les ordres religieux, ce qui devint la cause de leur ruine, surtout lorsqu'on poussa aux évêchés des hommes du gouvernement et de tendances souvent fort mondaines. De pareils prélats ne pouvaient comprendre l'esprit des ordres religieux confiés à leurs soins et à leur administration.

relire ce *formidable décret* (1), comme l'appelle l'historiographe de la Russie-Blanche, et l'on se convainquit que, du texte même, pourvu que l'évêque eût bonne volonté, pouvait sortir le salut de la Compagnie, au lieu de sa ruine, dont on avait peur. Dans ce décret en effet ne se trouvaient point les mots : *juxta constitutiones apostolicas*, que le Saint-Siège n'omet jamais dans de pareils documents. Le Souverain Pontife ne fait point, sans y penser, de pareilles omissions ; il était donc évident que ces mots avaient été laissés de côté pour éviter toute allusion au bref de Clément XIV. De plus, ce décret donnait à l'évêque le pouvoir de *renouveler et de créer ce qu'il reconnaîtra comme nécessaire* (2). Or, se disait-on, qu'y a-t-il de plus nécessaire pour l'existence de notre Compagnie, que l'ouverture d'un noviciat ? L'ex-jésuite polonais Wlodek, qui résidait à Rome, ayant écrit que dans la ville sainte on n'interprétait pas autrement la signification de ce décret, le vice-provincial n'hésita plus et écrivit en ce sens deux lettres, l'une à Siestrzencewicz, l'autre au général-gouverneur, priant ce dernier d'appuyer cette affaire auprès de l'évêque.

(1) *Formidabile decretum.*

(2) Ut si quid renovatione atque etiam in integrum editione indigere agnoverit, reformare ac de novo condere valeat.

2
3
4
5
6
7
8.

as
te
de
re
do
cia

«
«
«
«
«
«
«

CHAPITRE III

Ouverture du Noviciat

1. Siestrzencewicz autorise l'ouverture du noviciat.
2. Cet acte épiscopal est valide.
3. Innocence des Jésuites dans toute cette affaire.
4. Les diplomates et Siestrzencewicz.
5. Embarras du nonce avec la cour de Pétersbourg.
6. Le pro-mémoire du nonce à la tsarine.
7. Réponses de Siestrzencewicz et de Catherine au nonce.
8. Les anciens jésuites rentrent dans la Compagnie.

1. L'appui que donna Tchernichef à cette affaire, dut être assez énergique; car le P. Czerniewicz s'étant rendu immédiatement à Mohilew pour traiter avec l'évêque, rencontra peu de difficultés. Siestrzencewicz lui répondit qu'il devait délibérer sur ce point avec son chapitre, et dès le 29 juin 1779, il donna le décret suivant pour autoriser l'ouverture du noviciat.

« Le pape Clément XIV, de célèbre mémoire, pour condes-
« cendre aux désirs de la Très Auguste Impératrice des
« Russes, Notre Très Clémente Souveraine, omit de faire
« exécuter, dans les domaines de son empire, la bulle *Domi-*
« *nus ac Redemptor noster*. Notre Saint Père le pape Pie VI,
« heureusement régnant, montre la même déférence aux
« désirs de Sa Majesté Impériale, en retirant toute opposition
« à ce que les clercs réguliers de la Compagnie de Jésus, con-

« servent, nonobstant ladite bulle, leur profession, leur habit « et leur nom, dans les états de Sa Majesté. De plus, la très « Auguste Impératrice, à qui nous avons tant d'obligations, « nous et les nombreuses églises catholiques établies dans « ses vastes États, nous ayant recommandé de vive voix et « par écrit de favoriser de tout notre pouvoir lesdits clercs « réguliers de la Société de Jésus et de pourvoir à la conser- « vation de leur institut : nous nous empressons de remplir « un devoir si doux et pour lequel nous nous reprocherions « d'épargner nos soins. Jusqu'à ce jour, ils n'avaient point « eu de noviciat dans ces contrées ; en sorte que, leur nombre « diminuant peu à peu, il est évident qu'ils ne pourraient « plus exercer leur utile ministère. C'est ce qui nous a fait « penser à leur accorder la permission de recevoir des « novices.

« A cette fin, après avoir offert le saint sacrifice en l'honneur « des SS. apôtres Pierre et Paul, dont on célébrait hier la fête ; « après avoir imploré la lumière d'en haut par leur interces- « sion et pris conseil de nos chanoines de la Russie-Blanche « convoqués en chapitre : nous avons lu et relu le décret de « Notre Saint Père le Pape Pie VI, donné le 9 août 1778, et pro- « mulgué dans toute sa plénitude et sans restriction aucune, « avec le consentement de la Très Auguste Impératrice Notre « Souveraine, le 2 mars de l'année courante..... (1). En vertu « donc de cette juridiction ordinaire et de ce pouvoir à nous « conféré sur tous les religieux de l'Empire russe et par con- « séquent aussi sur les clercs de la Compagnie de Jésus, mû « à ce par des motifs très graves : Nous accordons auxdits « clercs réguliers de la Compagnie de Jésus la permission « d'établir un noviciat et de recevoir des novices dans leur « société et leur octroyons notre bénédiction pastorale » (2).

(1) Ici Siestrzencewicz insère le bref de Pie VI, dont nous avons donné la traduction dans le document L.

(2) *Arch. Vatic, Nunziatura di Pol.*, *v.* 258. Le texte latin a été publié par

Ce décret fut, par l'ordre de l'évêque, lu en chaire et affiché aux portes de toutes les églises (1).

En vertu de cette permission, les Jésuites ouvrirent un noviciat à Polotsk, le 2 février 1780. Dix novices prirent l'habit religieux et commencèrent leur vie nouvelle sous la conduite du P. Lubowicki (2).

2. La validité de cet acte épiscopal peut-elle être mise en doute par la critique historique?

Si l'on en croit ce que publia plus tard la diplomatie, cet acte était nul, parce que les Jésuites de la Russie-Blanche n'étant plus compris dans le terme *regulares*, le Saint-Père n'avait pas eu l'intention de communiquer à Siestrzencewicz sa juridiction sur eux. Mais quoi qu'en ait pu dire la diplomatie, cette hypothèse n'est point raisonnablement admissible.

En effet, malgré les nouvelles si souvent répétées, soit dans les écrits publics, soit dans les correspondances privées, que Pie VI permettait aux Jésuites de subsister en Russie et en Prusse et que même il avait écrit des lettres à Frédéric, le

Christophe de Murr, tome IX, p. 314. Le P. Carayon (*Documents Inédits Document* T, tome 20, p. 274) le cite en latin d'après une copie authentique faite à Rome sur l'original. Crétineau-Joly le donne en français, tome V, chapitre VII.

(1) Christophe de Murr rapporte dans son Journal (tome XI, page 329 et suivantes) un poème latin de 169 vers hexamètres composé par le P. Michel Korycki, à cette occasion, en l'honneur de Siestrzencewicz.

(2) A l'occasion de cette première prise d'habit, l'ex-jésuite Poczobut envoya de Vilna, pour la chapelle des novices, une statuette de la Très Sainte Vierge portant l'Enfant-Jésus, haute d'un pied et reproduisant Notre-Dame de Lorette. Le vénérable serviteur de Dieu, le P. Lancicius, avait pour cette image une dévotion particulière. A sa mort (vers 1650), elle fut donnée à la chapelle du noviciat de Vilna, d'où le P. Poczobut l'envoya à Polotsk. En 1820, les Jésuites emportèrent avec eux ce palladium du noviciat et le placèrent dans la chapelle domestique à Starawieś, maison de noviciat de la province de Galicie. Depuis 1823, tous les jésuites de la province polonaise (de Galicie) ont prononcé devant cette statue leurs premiers vœux de religion.

Souverain Pontife ne nia jamais la véracité de ces récits, ni par lui-même ni par son nonce. Malgré les instances des ambassadeurs bourbonniens, il ne publia ni par lui-même, ni par son nonce, aucune protestation publique pour être communiquée à Siestrzencewicz, aux Jésuites, ou au gouvernement russe. Toutes les philippiques contre les *Jésuites réfractaires* se faisaient dans le silence et le secret de la correspondance officielle, au nom du Pape il est vrai, mais par l'organe du secrétariat d'État et de la nonciature, et ne sortaient point du cercle étroit des diplomates.

Il n'existait point davantage d'instruction secrète du pape à Siestrzencewicz, en vertu de laquelle ce prélat dût faire une exception pour les Jésuites ; et pourtant cette exception était d'autant plus nécessaire que les Jésuites de la Russie-Blanche (on ne l'ignorait point à Rome) se tenaient pour religieux, étaient regardés comme tels par le gouvernement ; il pouvait donc arriver facilement que, sur les ordres du gouvernement, l'évêque fût obligé de prendre quelque mesure à l'égard des Jésuites. Mais on ne trouve point trace d'une pareille instruction.

Il n'existe donc point la moindre preuve positive que le pape eût l'intention de soustraire les Jésuites de la Russie-Blanche à la juridiction de Siestrzencewicz, nommé visiteur des ordres religieux.

D'un autre côté, Pie VI savait bien (et qui donc l'ignorait à Rome ?) que Clément XIV n'avait publié le bref de suppression que malgré lui, après quatre années d'hésitations et de luttes contre la diplomatie. Les cardinaux Antonelli et Calini, comme nous le dirons en son lieu, témoins oculaires des événements, représentaient à Pie VI, dans des mémoires particuliers, et lui prouvaient l'invalidité de la suppression. Pie VI lui-même appartenait à cette fraction des cardinaux qui n'approuvaient point l'œuvre de la destruction ; il avait remis en liberté les prisonniers du Château-Saint-Ange, après avoir

réhabilité leur mémoire ; il avait commandé qu'on rendît au p. Ricci, mort dans les fers avant la sentence définitive du tribunal, les honneurs dus aux généraux d'ordre ; en un mot, les dispositions intérieures de Pie VI nous permettent de conclure, avec Frédéric et Tchernichef, que le Saint-Père était réellement content de la conservation des Jésuites et que son silence même était une approbation de ce qui se faisait.

Poussé cependant par les diplomates bourbonniens, il céda à la contrainte et permit à ses officiers de travailler à faire aboutir la suppression; mais lui-même resta toujours passif, et dans toute cette affaire il n'éleva jamais la voix ni pour ni contre (1).

Il ne pouvait pas non plus, comme Père de la chrétienté, soustraire les Jésuites de Russie à la loi générale et les tenir pour compris dans la suppression et déliés de leurs vœux, avant que le bref de Clément XIV leur fût promulgué *localiter et personaliter* par l'ordinaire du lieu. La diplomatie, il est vrai, rejetait systématiquement cet axiôme du droit public et canonique ; le nonce même, dans une de ses dépêches, traitait de *vain subterfuge* l'appel des Jésuites à ce principe ; mais le Saint-Père, dans sa conscience, ne pouvait en faire autant.

(1) Je trouve à ce sujet dans le Journal de Christophe de Murr (Tom VIII, p. 75), de singuliers détails : Epistola Coloniensis 21 Maii nova haec viennensia profert : Patet modo cur Ministri Hispaniæ tria illa a Pontifice petierint, nempe abolitionem domus professæ romanæ, confirmationem Brevis Ganganelliani et excommunicationem Jesuitarum in Moscovia et Prussia. Papa ut hanc tempestatem averteret, opera reginæ Sardiniæ negotium commendavit reginæ viduæ Lusitanæ, tunc Madriti degenti, ut cum rege ageret ne papam amplius in causa Jesuitarum urgeret. Stupuit rex, qui nil de toto negotio sciebat, unumque e ministris interrogavit, quid contra papam, se inscio, molirentur. Hi monstrarunt tres epistolas trium cardinalium quibus insinuabant ut hæc tria a pontifice peterent. Scribunt regem prohibuisse ne ulterius procederent : reginam a vidua Lusitana curasse ut hæ tres epistolæ in manus papæ perferrentur.

Il faut avouer qu'un secret profond couvrait cette intrigue et le fanatisme anti-jésuitique de messieurs les diplomates.

Quand donc il eut donné à Siestrzencewicz l'autorité de visiteur sur tous les ordres religieux de l'empire de Russie sans faire aucune restriction, sans ajouter aucune clause secrète ou publique à l'égard des Jésuites, l'autorité de Siestrzencewicz atteignait évidemment aussi les Jésuites, puisqu'ils n'avaient point cessé d'être religieux dans cet empire.

Cette question s'éclaircira encore, lorsque nous parlerons, dans le cinquième livre, des préparatifs pour le rétablissement de la Compagnie.

3. En tout cas, les Jésuites sont ici innocents. Devant l'absolu *sic volo sic jubeo* de Catherine, le Saint-Siège dut reculer dans l'affaire de l'érection arbitraire de l'évêché de la Russie-Blanche; qui donc pourra se scandaliser de voir céder les Jésuites? Quand une fois il leur eut été dit catégoriquement, en janvier 1774, que la tsarine leur défendait de parler davantage de leur sécularisation; quand elle leur eut promis de prendre sur elle le soin d'aplanir les difficultés avec Rome: que leur restait-il donc à faire, sinon d'attendre les événements? Ils désiraient ouvrir un noviciat, car sans cela leur existence devenait impossible; et pourtant, condamnés à l'extinction, ils déclarèrent que la permission du pape était nécessaire. Catherine prit de nouveau sur elle d'obtenir cette permission. Quel moyen choisira-t-elle? ce n'est pas leur affaire; ils pouvaient cependant être persuadés et assurés dans leur conscience que Pie VI ferait moins d'opposition à leur existence et à leur conservation que Clément XIV n'en avait fait à leur suppression.

L'autorité sur les ordres religieux fut donnée, sans leur participation, à l'évêque de Mallo; du moins l'historien n'a pas les moindres indices que ce décret soit venu de Rome, par suite de leurs démarches ou de leurs intrigues. Je ne trouve pas non plus dans leurs archives la moindre trace

qu'ils aient fait une démarche quelconque auprès du gouvernement avant la publication de ce *formidable décret romain*. Enfin quand ce décret fut publié et leur parut *véritablement formidable*, pour détourner le coup ils appelèrent à leur secours le général-gouverneur et la tsarine. Qu'y a-t-il donc dans toute cette conduite de blâmable ou de pervers ? Nous en faisons juge tout lecteur équitable.

4. La nouvelle de l'ouverture du noviciat parcourut l'Europe d'une extrémité à l'autre ; la diplomatie s'alarma, car elle ne s'était pas attendue à cette conduite de la part de Siestrzencewicz. Le cardinal Pallavicini se vit forcé de déclarer, dans une note qu'il envoya en même temps à Bernis, ambassadeur de France, et à Grimaldi, ambassadeur d'Espagne, « que tout ce qui est arrivé, dans l'affaire des Jésuites, « de la part de l'évêque de Mallo, est étranger et tout à fait « contraire à l'autorité qui lui avait été donnée. » Il écrivit au nonce de Varsovie : « La conduite de l'évêque de Mallo est « scandaleuse et digne de blâme, non seulement parce qu'elle « contredit ouvertement le bref de Clément XIV et les déclarations que le Saint-Père lui a faites par Votre Excellence, « mais encore par l'interprétation forcée et abusive qu'il a « faite de ce bref et du décret de la Propagande. Le Souverain Pontife donc, bien que rempli d'une héroïque douceur, ne peut s'empêcher de blâmer amèrement cet évêque « par la bouche de Votre Excellence. Il est en effet intolérable que ce prélat ne se soit pas conformé aux décisions « romaines, que le monde catholique tout entier a reçues « avec respect. Mais ce n'est pas une moindre faute de prêter aux Souverains Pontifes des sentiments et des intentions contraires à leurs lettres et à leurs rescrits. Puis donc « que l'évêque de Mallo a commis ces deux fautes en « publiant le décret concernant l'ouverture du noviciat, je « charge Votre Excellence de lui faire savoir avec quelle

« amertume le Saint-Père a appris cette démarche si impru-
« dente et si fausse, propre seulement à irriter les esprits
« des fidèles et à compromettre le Saint-Siège. »

Le cardinal soutient que les Jésuites de la Russie-Blanche sont compris dans le bref de suppression et demande au nonce de décider l'évêque à retirer son décret (1).

Siestrzencewicz agit, ici comme toujours, avec duplicité. Dans ses lettres précédentes au nonce en effet, il regardait les Jésuites comme déliés de leurs vœux, il les appelait ex-Jésuites réfractaires ; au contraire, dans son rescrit du 29 juin, il les appelle à plusieurs reprises *Societas Jesu*. De même ici, pour prévenir l'orage, il écrivit en toute hâte au nonce, rejetant toute la faute sur les Jésuites ; comme si, par leurs intrigues auprès du gouvernement, ils eussent obtenu un ordre impérial pour le forcer à permettre l'ouverture du noviciat, en vertu de cette même autorité qui lui avait été donnée pour disperser cette troupe réfractaire.

Le nonce de son côté, comme il le rapporte au cardinal-secrétaire d'État dans une dépêche du 29 septembre 1779, fit de vives représentations à Stackelberg. Il lui mit sous les yeux « la fausseté des deux suppositions faites au commen-
« cement de l'écrit de l'évêque de Mallo : la première tou-
« chant la conduite de Clément XIV, la seconde par rapport
« à l'autorité donnée à Siestrzencewicz par le Pape actuel,
« autorité qui ne peut en aucune façon s'étendre aux actes
« de cet évêque ; bien plus, qui leur est diamétralement
« contraire. Son décret pourrait tromper, non seulement les
« esprits aveuglés de ces ex-Jésuites désobéissants et tous
« les catholiques, sur lesquels le Pape doit veiller et qu'il
« doit protéger en vertu de sa charge apostolique ; mais
« encore l'impératrice de Russie elle-même, sa cour, tout
« son empire, et présenter en quelque sorte sous un autre
« jour les desseins du Saint-Siège. » Pour ces raisons, le

(1) Copie des deux dépêches (Arch. Jes. pol.).

nonce désirait que l'ambassadeur représentât toute cette affaire à S. M. l'Impératrice (1).

Le rusé Stackelberg répondit qu'il ne savait rien de tout cela, qu'il ne pouvait donc rien écrire à sa cour sur ce sujet; mais il invitait le nonce à préparer un mémoire que lui Stackelberg ferait passer à la tsarine. Le nonce adressa à Siestrzencewicz une lettre par l'ordre du pape, comme le lui avait recommandé le cardinal-secrétaire d'État, lettre confidentielle, mais pleine de réprimandes, pour exiger de lui une chose tout à fait impossible, la révocation du décret de juin.

Voici cette lettre :

« Le monde entier connaît que le Souverain Pontife Pie VI « heureusement régnant, a toujours nourri dans son cœur le « dessein de laisser complètement et universellement sup- « primé l'ordre des Jésuites, comme il a été fait du temps de « son prédécesseur. Je vous ai communiqué tant de fois aussi « la volonté du Saint-Père, qui est que vous teniez ces indivi- « dus, comme c'est votre devoir, pour déliés de leurs vœux « et de leur institut, puisque cet institut est détruit, qu'il « n'existe point et ne doit jamais plus exister.

« Peut-il donc se faire que vous ayez osé représenter les « décisions et les interprétations du Chef de l'Église, comme « contradictoires et opposées entre elles ?

« Puisque le Pape, dans le décret de Rome, fait mention « seulement des réguliers, *ad conservandam tuendamque « regularium observantiam* ; puisque le Saint-Père ne regarde

(1) A la fin, il fait mention, dans cette dépêche, de la lettre de Siestrzencewicz, à laquelle il ne s'attendait pas et dans laquelle l'évêque s'efforce de mêler en cette affaire le gouvernement séculier et de convaincre le nonce que, s'il s'était opposé à la volonté de la tsarine, la foudre aurait éclaté et aurait causé des malheurs imprévus. « Chacun croira, dans la mesure qu'il « jugera bonne, les explications de l'évêque, » dit le nonce en terminant ; « en « fin de compte, il avoue qu'il ne pouvait point agir autrement en vertu de ce « rescrit. » (Arch. Vatic., Nunz. di Pol., vol. 258.)

« point ces ex-Jésuites comme des réguliers, et ne veut « pas qu'on les tienne pour tels : comment donc peut-il se « faire que vous ayez eu l'audace d'affirmer que ce « décret peut s'appliquer aux Jésuites, qui ne sont plus des « *réguliers* ?

« Vous avez compromis la stabilité des décisions du Saint-« Siège et la sûreté de son discernement ; vos procédés ont « détruit la concorde et troublé la paix de tout le monde « catholique. Le Saint-Père lui-même, qui relève d'une maladie « grave, mortifié de cet événement, est exposé à une rechute « qui peut mettre en danger ses jours si précieux. Tels sont « les résultats de votre conduite. » (1)

Le blâme était dur, il était exagéré aussi ; car la volonté même de Pie VI au sujet des Jésuites n'était point connue du monde entier ; que dis-je ? On soupçonnait le Saint-Père, et non sans fondement, de les voir volontiers conservés en Prusse et dans la Russie-Blanche ; et, d'un autre côté, les troubles dans le monde chrétien ne provenaient point de l'affaire des Jésuites, mais des agitations révolutionnaires, qui se traduisirent bientôt en faits sanglants. Après cette réprimande, le nonce cherche à excuser Siestrzencewicz, alléguant la distance des lieux, l'imprévoyance des suites de cette démarche, etc. Pour ces raisons, il ne voudrait point condamner ; mais puisque le mal a été fait, il en demande la réparation : « Par l'amour de J.-C. Notre-Seigneur, écrit-il, je vous « prie de ne point retarder l'accomplissement de tout ce que « le Souverain Pontife ordonne, et de l'informer de tout ce « que vous aurez fait, en lui déclarant, dans une lettre très « humble, que vous êtes disposé à obéir..... Il s'agit de révo-« quer la déclaration publique que vous avez faite, comme si « vous aviez agi en vertu des privilèges accordés par le Saint-

(1) Le nonce dit dans la suite qu'il faisait des démarches afin d'obtenir la décoration de l'aigle blanc pour l'évêque, juste dans le moment où ce prélat l'avait ainsi trompé.

« Père, tandis que le Souverain Pontife n'a point eu le des-
« sein de communiquer une pareille autorité à Votre Gran-
« deur. Refuser une telle satisfaction serait faire outrage
« même à un particulier; jamais, je vous le répète, je ne
« changerai d'avis. (1)

Cette lettre, comme en général le désir de faire révoquer publiquement par Siestrzencewicz son décret de juin, me paraît être une manœuvre diplomatique. On voulait fermer la bouche aux ministres bourbonniens, et dans ce but on remuait ciel et terre pour annuler ce décret, sachant parfaitement qu'il n'en pouvait être ainsi; mais si le nonce et le cardinal secrétaire d'État croyaient sérieusement atteindre leur fin, on ne peut sans étonnement les voir ignorer l'état de l'Église en Russie. Siestrzencewicz n'avait-il pas écrit souvent qu'il était esclave du gouvernement, et ne s'était-on pas convaincu à Rome, dans l'affaire de l'évêché de la Russie-Blanche, où pourtant l'intrigue jésuitique n'avait rien à voir, qu'en présence de la volonté de fer du gouvernement de Catherine, la résistance la plus raisonnable elle-même du Saint-Siège était sans force? Aussi bien le nonce ne pouvait ignorer le caractère adulateur de l'évêque, ne fût-ce que par les lettres qu'il recevait de Siestrzencewicz. En un mot, tout milite pour faire croire que les hommes d'état de la cour romaine provoquaient et soutenaient une campagne qui n'était pas sérieuse, sachant parfaitement qu'ils devaient la perdre.

5. Le nonce avait remis, à la fin de septembre 1780, selon sa promesse, le mémoire demandé par Stackelberg. Il y disait que le Saint-Père avait accordé à Siestrzencewicz de disposer des réguliers pour le bien des paroisses. Puis il ajoutait:
« = D'un tel pouvoir, ce prélat par une interprétation arbitraire,
« contradictoire à sa demande, également qu'aux intentions
« du Saint-Père, s'est arrogé le droit de permettre aux indi-

(1) *Arch. Vatic.*

« vidus de la ci-devant Compagnie de Jésus, d'établir un novi-
« ciat dans l'intention sans doute de la faire revivre par l'ad-
« mission des nouveaux sujets. = » (1)

Stackelberg envoya ce billet à Pétersbourg, mais auparavant déjà il avait demandé à sa cour des informations sur la conduite à tenir dans toute cette affaire. On lui répondit de renvoyer toujours le nonce à Pétersbourg, et de Pétersbourg on répondit au nonce que les instructions nécessaires avaient été données à Stackelberg ; tellement qu'à la fin Archetti se convainquit qu'on se jouait de lui. Il écrit en effet, dans une dépêche du 19 avril 1780, au secrétaire d'état : « Après
« beaucoup de négociations à Varsovie et à Pétersbourg,
« Stackelberg m'a dit qu'il ne peut plus traiter cette affaire.
« Il s'ensuit qu'on pourrait soupçonner la sincérité de mes
« rapports, ou bien croire que je me laisse jouer par la mau-
« vaise foi grecque. » (2) La cour de Pétersbourg en effet ne procédait pas sincèrement avec le nonce.

Pallavicini se tourna d'un autre côté et sans aucun doute s'adressa à Dumont, ambassadeur français, et à Normandez, secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne à Pétersbourg, et fit demander par eux au gouvernement de presser l'exécution du bref par l'évêque. On leur donna assurément aussi une réponse très favorable, car Normandez écrivit aussitôt au prince Grimaldi, ambassadeur d'Espagne à Rome, que la cour de Pétersbourg se montrait très disposée à terminer l'affaire des ex-Jésuites, de manière à satisfaire le Saint-Siège et le roi d'Espagne, c'est-à-dire en permettant la publication du bref. Le nonce, ranimé à cette nouvelle, invita Normandez à une action commune, en lui suggérant l'idée de se comporter avec les Jésuites de Russie, comme on venait de le faire à Culm; et dans ce but il envoya à l'ambassadeur la lettre de l'évêque de Culm avec une copie de l'acte officiel de la publication du

(1) *Ibid.* Nunz. di Pol. vol. 258.
(2) *Arch. Vatic.*

bref dans ce diocèse (1). Le nonce ajoutait : « J'ai communiqué « cette pensée à Stackelberg, qui l'a fort goûtée ; car d'un « côté le but principal et unique de la tsarine, l'éducation de « de la jeunesse, ne souffre pas de cette mesure ; de l'autre, « ce sera un acte digne de la grande âme de Catherine, puis- « que par là sera assurée la paix de toute l'Église. » Il apprit ensuite au plénipotentiaire espagnol de quels arguments il avait à se servir pour attendre son but ; « les Jésuites s'inquiè- « tent peu des classes, dit-il : leur but principal est unique- « ment de se donner, à la face du monde entier, les dehors d'une « existence religieuse qu'ils ne possèdent pas. Ils soutiennent « pourtant cette absurdité et la soutiendront toujours, sous « prétexte que la suppression de la Compagnie ne leur a point « été intimée ; à l'abri de ce vain subterfuge qu'il faut renver- « ser, ils scandalisent l'Église entière et sont cause que les « catholiques de la Russie-Blanche, sujets de sa Majesté Impé- « riale, sont exposés à voir tous les jours des hommes qui s'éri- « gent en ministres et prédicateurs de la religion catholique « romaine, s'arroger de leur propre gré une existence spiri- « tuelle, en exercer les fonctions, en conserver les privilèges « et prérogatives, contre toutes les règles de la discipline de « la même Église.

« Ce scandale même est d'autant plus grand, que l'évêque « latin catholique qui les gouverne, est venu accroître cette « illusion, en agissant d'une manière diamètralement oppo- « sée à celle de tous les autres évêques catholiques, réunis « sous un même chef, qui est le Souverain Pontife romain, et « dont il a abusivement interprété les sentiments en s'attri- « buant par là des pouvoirs que Sa Sainteté ne lui avait « jamais accordés » (2). De nouveau, dans une autre dépêche au cardinal Pallavicini, le nonce rapporte que Stackelberg a

(1) Nous avons cité plus haut cette pièce.
(2) *Arch. Vatic.* Dépêche du nonce à Normandez, secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Pétersbourg (Mars 1780).

envoyé à Pétersbourg le plan de sécularisation des Jésuites de la Russie-Blanche, que le roi Stanislas s'est montré disposé à appuyer ce plan, que deux semaines auparavant un courrier, envoyé de Pétersbourg à Madrid, a passé par Dantzig, et qu'un second courrier, passé à Varsovie et venant de Madrid, se rendait en hâte à Pétersbourg, certainement avec des dépêches concernant l'affaire des ex-Jésuites. Le nonce ajoute cependant que le protonotaire Monsignor Chigotti lui avait dit sans détour « de ne point se flatter d'obtenir la publication du bref dans la Russie-Blanche ; que la tsarine, si « les choses allaient bien, permettrait tout au plus un changement de costume. » A quoi le nonce avait répondu : « L'habit ne fait pas le moine, bien moins encore le Jésuite » (1).

6. Tout cela ne conduisait point au but. Dès le 6 avril 1780, le nonce se convainquit que la cour de Pétersbourg trompait et lui et les autres ambassadeurs. Sur de nouvelles démarches de Normandez, on répondit que toute l'affaire avait été confiée au comte Stackelberg. Mais quel fut l'étonnement d'Archetti, quand Stackelberg lui dit que « depuis quatre semaines il avait l'ordre de ne plus parler de cette affaire, ni avec lui, c'est-à-dire le nonce, ni avec aucun autre, et qu'il ne pouvait rien dire à ce sujet. » (2) Archetti, blessé de voir des instructions si effrontément contradictoires, montra à l'ambassadeur la lettre de Normandez, mais Stackelberg fut inébranlable et ne voulut point se mêler de cette affaire.

Il ne restait plus qu'à préparer un pro-mémoire énergique et concis, afin que la tsarine le lût de ses propres yeux ; autrement elle n'aurait lu qu'un extrait mal tourné et mal présenté, rédigé par quelque greffier du secrétariat (3).

(1) *Ibid.*, Dépêche du 8 mars 1780.

(2) *Ibid.*, Dépêche du 19 avril 1780 au cardinal Pallavicini.

(3) Le nonce répétait, dans ce pro-mémoire, les anciennes accusations. « = Les Jésuites s'arrogeaient une existence spirituelle en vertu d'une désobéis- « sance formelle, tant il est vrai que Mgr l'évêque Siestrzencewicz reconnais-

Je ne saurais dire si ce pro-mémoire fut présenté ou non à la tsarine ; le nonce voulait le lui faire lire avant le voyage de Russie-Blanche, que Catherine devait faire au mois de mai 1780. Il n'omit pas de presser Normandez, par une dépêche du 26 avril, de terminer cette affaire difficile avant le voyage de la tzarine. L'Espagnol répondit : « = Je profite d'un « courrier que M. le comte de Cobentzel expédie à S. M. l'Em- « pereur son maitre, pour répondre à la lettre de Votre « Excellence du 26 avril.

« Son contenu, Monseigneur, m'a autant surpris qu'il m'a « affligé ; et pour surcroît de circonstances fâcheuses dans « l'affaire des ci-devant Jésuites, le temps est trop court et « les moments sont trop occupés pour pouvoir rien effectuer « ici avant le départ de Sa Majesté l'Impératrice pour ses « nouvelles provinces. Nous jugeons même, M. le chargé des « affaires de France et moi, qu'il est convenable de ne pas « en parler en ce moment, et surtout de glisser sur l'espèce « de contradiction qui se rencontre entre ce que l'on nous a « dit formellement et ministériellement, et ce que M. le « comte de Stackelberg a dit et écrit à Votre Excellence, sui-

« sait son manque d'autorité pour leur en donner une, qu'il a abusé de ses « pouvoirs pour colorer son entreprise aux yeux des fidèles, et par là il a ag « gravé sa faute, puisque non seulement il résulte de son mandement une non « conformité de discipline, mais encore un outrage en la personne du Saint- « Père. Et ce n'est point ici un principe étranger ou des maximes locales « mais une pareille conduite serait toujours regardée comme offensante, « même entre particulier et particulier..... Je n'ajouterai point ici que le pré- « lat a compromis le Saint-Père, qui avait expressément déclaré à tous les « souverains catholiques qu'il maintiendrait la discipline qu'il trouvait éta- « blie par son prédécesseur à cet égard (des Jésuites)... Le Saint-Père se flatte « que le cœur noble et généreux (*sic*) de Catherine II ne souffrira point que « les individus de la société supprimée persévèrent plus longtemps dans leur « criminelle désobéissance. » = (*Arch. Vatic.* Pro-memoria da presentardi al ambasciator di Russia).

Mais déjà dans sa dépêche au cardinal Pallavicini du 6 avril 1780, le nonce donnait à la tsarine, à la magnanimité de laquelle il en avait appelé peu de temps auparavant, le nom de *altiera e despotica principessa*.

« vant la copie des billets que Votre Excellence a joints à la « lettre.

« Il est malheureux, Monseigneur, que Mgr l'évêque de « Mohilew s'accommode à agir contre les intentions du Saint-« Siège. Les ordres de Sa Majesté l'Impératrice de Russie ne « l'auraient jamais gêné, sans les notions erronées qu'il doit « avoir données lui-même de son pouvoir et de son autorité; « à quoi il pourrait encore remédier en se rectifiant comme « il le doit; et je ne doute point que dès lors tout serait « aisément aplani. Je crois, Monseigneur, que les ordres de « Votre Excellence à cet effet ne sauraient être ni trop répé-« tés ni trop absolus envers ce prélat. = » (1)

Mais à quoi bon presser Siestrzencewicz ? Esclave de Catherine, il ne connaissait que les caprices de sa souveraine. Le 2 juillet, le nonce recevait un paquet de lettres de Stackelberg, qui se trouvait alors dans sa résidence d'été chez les Radziwiłł à Nieborów. Parmi ces lettres, il y en avait une française de l'évêque Siestrzencewicz, en date du 19 juin 1780, et dont voici la teneur: « =Aujourd'hui matin, Son Excel-« lence Mgr le comte Tchernichef, maréchal général des « armées et gouverneur général de la Russie-Blanche, m'a « rendu la lettre de Votre Excellence, datée du 7 octobre de « l'année passée (c'était la lettre confidentielle avec la répri-« mande). Que le chemin que cette lettre a pris et que doi-« vent prendre les miennes, aussi bien que la déclaration de « Sa Majesté Impériale ma Souveraine, me servent de réponse « et d'explication auprès de Votre Excellence.

« Je supplie de rendre justice aux sentiments de religion « qui me font agir et qui sont connus de Votre Excellence et « garantis par le haut témoignage que la Souveraine daigne « donner, dans la même déclaration, à mon zèle pour les « égards dus à la cour de Rome, à mon attachement aux « vrais intérêts de l'Église et aux soins que je prends de

(1) *Arch. Vat.*

« mériter les bontés du Saint-Père. A ce centre d'unité, je « dirige tous mes pas, et dans cette persévérance je suis avec « un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence le « très humble et très obéissant serviteur. = » (1)

Cette déclaration de la souveraine, à laquelle fait allusion l'évêque dans sa lettre, c'était une note de Stackelberg, publiée presque à la même époque dans le journal de Murr. (2) Stackelberg répétait de vieilles choses : « = La tsarine, disait-« il, ne s'est point permis d'attenter à la liberté de conscience « de ses nouveaux sujets ; l'existence des Jésuites dans ses « états n'était point attachée à d'autres conditions qu'à celle « d'une fidélité inviolable et de l'observation exacte de tous « les devoirs de bons sujets. Tant qu'il n'y avait pas de repro-« ches à leur faire de ce côté-là, tant ils devaient se reposer « sur la sainteté de la parole de Sa Majesté Impériale et sur « la validité de ses promesses solennelles. = »

Jusque-là les Jésuites s'étaient montrés bons sujets ; ils avaient rendu de grands services aux catholiques par l'éducation de la jeunesse : « =*Aurait-il été juste de priver d'une « institution aussi précieuse les habitants de la Russie-Blan-« che?* Ils doivent cependant l'être, dès que les religieux « seront mis hors d'état d'exercer leur ministère, ou ce qui « revient au même, dès *qu'il ne sera point pourvu à temps à « la continuation de leur existence par l'ouverture d'un novi-« ciat. L'exemple des autres pays prouve que dans aucun on « n'a pu les remplacer.....* Par ce motif et par le principe de « tout gouvernement indépendant, qui n'est *responsable à « personne des arrangements qui lui paraissent le plus con-« venables pour son administration intérieure,* l'impératrice « ne peut point admettre des *sentiments étrangers* sur ce qui « convient au bien de son Empire.

(1) *Ibid.*
(2) Tom. XI, P. 309-312.

« Dès qu'elle a daigné une fois approuver tout ce que l'é-
« vêque de la Russie-Blanche a jugé à propos d'instituer
« pour l'utilité des écoles (*sic*) dans ces provinces-là et pour
« la permanence d'un établissement si utile à l'éducation de
« la jeunesse, Sa Majesté ne peut que désirer que le Saint-
« Siège, loin de trouver dans le mandement de l'évêque
« Siestrzencewicz, quelque chose de préjudiciable à ses inté-
« rêts, le regarde plutôt comme n'ayant pour but qu'un
« arrangement particulier de Sa Majesté Impériale. C'est
« sous ce point de vue qu'elle a toujours considéré cet arran-
« gement (ce décret de Siestrzencewicz)..... etc. = »

Cette note déclare donc sans détour que l'affaire du noviciat des Jésuites est une affaire d'administration intérieure de laquelle personne n'a le droit de se mêler. La tsarine a tranché cette question et ne changera pas de résolution. L'évêque n'a été que l'exécuteur de ses volontés ; et voilà pourquoi cette même note se termine par des louanges pompeuses à son adresse.

Assurément, c'était là un faux point de vue, puisque de la même manière la tsarine pouvait trancher toute autre question religieuse ou ecclésiastique, en la regardant comme intérieure ; mais cette sophistique n'embarrassait pas beaucoup Stackelberg ; eh ! n'est-ce pas là aussi bien ce qui constitue principalement la diplomatie ? Ces mêmes sophismes furent répétés, dans une autre note du 23 novembre 1779, par l'ambassadeur, affirmant que la tsarine regarde l'affaire du décret de Siestrzencewicz comme un *arrangement dans ses États purement domestique*. Il prouva que, vu le manque de corporations enseignantes dans la Russie, il ne restait à la tsarine « = qu'à profiter d'une résolution comme celle de
« l'expulsion des Jésuites du midi de la chrétienté, pour opé-
« rer dans le nord le reflux heureux de ces hommes voués par
« état à la culture des sciences et des lettres. Dans cette pen-

« sée, elle les a recueillis ; elle leur a offert une patrie en dé-
« dommagement de celle qui les rejette. = » (1)

8. Alors enfin le nonce comprit les choses et vit que toute négociation serait désormais inutile. Le roi Stanislas, auquel il se plaignit, le confirma dans cette idée, ajoutant que chaque mot de la lettre avait été dicté à l'évêque et que Siestrzencewicz n'avait écrit que ce que d'autres voulaient qu'il écrivît (2). « La condition servile » de l'évêque de Mallo, ainsi que s'exprime le nonce, lui a enlevé tout désir de faire opposition. Comme il était facile de le prévoir, Siestrzencewicz ne révoqua rien du tout et les Jésuites ouvrirent un noviciat » (3).

Aussitôt un grand nombre d'ex-Jésuites polonais se présentèrent, demandant à être reçus. Le vice-provincial et les plus anciens des Pères se réunirent pour délibérer s'ils devaient accepter ces demandes et ces désirs, et à quelle

(1) MURR, *Journal, tom. XI, p. 313-316.*

(2) *Arch. Vatic.* Dépêche au cardinal Pallavicini, 5 juillet 1780.

(3) Comme si elle n'avait pas eu assez de difficultés avec la cour de Pétersbourg, la nonciature s'occupait à espionner les jésuites polonais à Rome. Surtout le P. Korycki lui paraissait très dangereux par sa correspondance avec les « réfractaires ». Elle conseillait cependant de ne pas agir rigoureusement avec lui, parce qu'en Pologne, à Minsk, il avait une parenté nombreuse et puissante. L'ex-jésuite Monton devait de son côté rédiger une réponse à l'écrit intitulé : « *Doutes proposés à Rome aux théologiens et aux canonistes sur les facultés et concessions apostoliques accordées au prélat-visiteur de la Russie-Blanche. Dubij proposti in Roma à teologie canonisti sulle facoltà e concessioni apostoliche accordate al Prelato Visitatore della Russia-Bianca.*

Il disait encore que les ex-Jésuites italiens préparaient un mémoire pour remercier la tsarine. Tous ces menus détails dans les rapports, toutes ces méticuleuses perquisitions, ne font point honneur à la nonciature de Pologne, à moins qu'elles n'eussent pour but de fermer la bouche aux ministres des cours de Bourbon, auxquelles il fallait à tout prix prouver que la cour de Rome faisait toutes les démarches possibles pour mener à bonne fin la suppression des Jésuites dans la Russie-Blanche. (*Arch. Vatic.* Dépêche au cardinal Pallavicini, 21 juin 1780.)

condition il fallait recevoir leurs anciens Frères. On ne douta pas un instant que, du moment où l'on pouvait recevoir des novices, on ne pût aussi recevoir les anciens Jésuites. Quant aux conditions de réception, il fut réglé que les profès des quatre vœux seraient incorporés immédiatement dans l'ordre, puisque de l'avis général des théologiens, les vœux des profès, même avec une dispense du Pape, ne peuvent être annulés, mais seulement commués (1). Cependant, pour les purifier des souillures du monde, dont il n'est presque pas possible de se garder pendant un séjour de sept ans au milieu du siècle, on leur fit faire pendant huit jours les exercices spirituels de Saint Ignace ; on exigea des autres, qui n'étaient pas profès, qu'ils fissent un an de noviciat et la grande retraite d'un mois. Ces conditions furent acceptées volontiers; et non seulement de Pologne, mais d'Allemagne, d'Italie et même de Rome, des ex-Jésuites entrèrent dans la Compagnie en Russie-Blanche. Quelques-uns le firent même avec la permission du Saint-Père, par exemple, le P. Joseph Pignatelli (2).

(1) Cf. Gury-Ballerini (édit. 7. tom. 2, nº 147, qui, post D. Bouvier, dat oppositam sententiam ut *communissimam*. (N. T).

(2) A cette époque, arrivèrent entre autres :

de *Pologne* :

Les PP. Żaba, recteur de l'académie de Vilna ; Gołaszewski, prédicateur ; Kuczewski, pénitencier à Rome ; Rakety, prédicateur éloquent ; Zaleski, Gazowicz, Alenkiewicz.

d'*Italie :*

Les quatre frères Angiolini, les PP. Marutti, Massarati, Rusnati ;

d'*Allemagne* et de *France* :

Les PP. Pfeifer, Schedler, du Jardin, Thin, etc.

(SZANTYR, *Histoire de l'Église catholique en Russie, Tom I*).

CHAPITRE IV

Catherine II visite la Russie-Blanche

1. La haine de la Pologne contre la Russie, aujourd'hui et au siècle dernier.
2. Catherine II à Polotsk et à Mohilew.
3. Faveurs de la tsarine pour Siestrzencewicz et les Jésuites.
4. Nouvelles tentatives du nonce pour faire révoquer par Siestrzencewicz le décret de juin.
5. L'archevêché grec-uni de Polotsk et l'archevêché latin de la Russie-Blanche.
6. ECCE FULMEN ! ou lettre insolente de Catherine à l'adresse de Pie VI.
7. Fêtes au collège de Polotsk.

1. Il nous faut maintenant parler des fêtes et solennites officielles célébrées, par les Jésuites de la Russie-Blanche, en l'honneur de Catherine et de ses ministres favoris. Nous éprouvons à faire ce récit une répugnance que tout lecteur polonais ressentira comme nous.

En effet, ces réceptions, ces fêtes de commande, que nous devons faire aux tsars et à leurs officiers, sont pour nous Polonais des manifestations menteuses, opposées aux sentiments nationaux, à l'idée de la simple justice. Quoi ! pour des traités violés et rompus, pour une captivité et des chaînes qui nous pèsent depuis un siècle, pour un anéantissement systématique et des traitements cruels et inhumains,

pour des violences exercées pendant tout un siècle, non plus sur nos biens et nos propriétés, mais sur ce qui nous est le plus cher, notre foi et notre nationalité ; pour des millions de nos frères emprisonnés, mis à mort ou perdus dans les steppes ; pour tant de crimes dont la Russie s'est rendue coupable envers nous : elle nous ordonne de faire des illuminations de nous livrer à la joie et à l'allégresse, quand nos cœurs saignent et se déchirent ! C'est de la part de la Russie une ironie amère, c'est une lâche insulte à sa victime. Ces manifestations, exécutées en vertu d'un oukase, ont en soi quelque chose de barbare ; rien d'étonnant donc qu'elles nous répugnent au delà de toute expression, rien de surprenant qu'elles nous froissent et nous irritent.

Mais il y a un siècle, il n'en était pas ainsi. Le gouvernement moscovite ne s'était pas encore signalé dans nos annales par tant de sang versé ; l'aigle cruel des tsars n'avait pas encore enfoncé si profondément sa serre dans notre chair ; que dis-je ? le monstre souriait à sa proie ; il laissait aux provinces nouvellement ravies leur foi et leur langue, leurs mœurs et leurs coutumes, une grande partie de leur liberté et jusqu'à leurs diétines de députation, jusqu'à leur droit d'incursions mutuelles de château à château, restes de l'anarchie polonaise. Ainsi en était-il dans la Russie-Blanche, en Lithuanie, presque jusqu'au règne de Nicolas. Aussi regardait-on d'un œil indifférent la persécution des catholiques grecs-unis. Il n'y avait donc point alors dans la nation cette haine générale et jalouse contre la Russie, qui aujourd'hui est le résultat nécessaire de la politique sanguinaire et barbare de nos oppresseurs.

Non seulement chez les Jésuites de la Russie-Blanche, pour lesquels Catherine, à tout prendre, était une véritable bienfaitrice ; non seulement parmi la noblesse de la Russie-Blanche, pour laquelle le gouvernement russe, réservé jusqu'à la douceur dans les commencements, paraissait presque une faveur

à qui le comparait avec l'anarchie polonaise ; mais encore dans la vieille République, dans la Pologne, Catherine comptait de vives sympathies. Le roi et tout le parti stanislaviste étaient pour elle, au point que les attaques de la grande diète contre la tsarine, furent regardées comme inopportunes, comme une faute politique. Cette sympathie se manifesta lors de l'entrevue de Kaniów, sur le Dniéper, où le roi, suivi d'un long cortège de la première noblesse, alla conférer avec Catherine II. Sans doute cette conduite n'est pas à la louange du patriotisme ni des sentiments politiques de ces hommes ; mais elle est une preuve évidente que la haine contre la tsarine et son gouvernement n'était point partagée alors par tous les Polonais. Il ne faut pas oublier non plus que tout homme de bon sens n'attache pas grande importance à ces manifestations et solennités officielles : toujours la réception des monarques, excepté des cas extrêmement rares, est plus ou moins entachée d'adulation, surtout dans un état aussi despotique que la Russie.

2. Il faut se mettre à ce point de vue pour apprécier la position des Pères de la Russie-Blanche à l'égard de la tsarine et de ses favoris. Que leur conduite ne soit point exempte d'exagération, d'affectation et d'un certain calcul, nous l'accorderons volontiers. Mais il ne faut pas s'en scandaliser, encore moins peut-on la traiter de bassesse devant le nouveau pouvoir.

Nous ne parlerons point des réceptions officielles, faites par les Pères au général-gouverneur Tchernichef, réceptions solennelles qui se renouvelaient presque tous les ans et se faisaient tant au réfectoire qu'à la salle publique des séances, réceptions ordonnées par les circonstances et auxquelles le plus austère Caton polonais n'aurait pu se dispenser d'assister. Nous laisserons aussi de côté les réceptions de grand apparat, faites aux gouverneurs qui visitaient leurs pro-

vinces : à Kochowski, à Kretchetnikof, à Narjchkine, à Rebinder, à Passek, etc. Outre ces illustres personnages, les Pères reçurent, à son retour de la guerre de Turquie en 1777, Romiantsof, surnommé Zadunajski, lequel, rendant politesse pour politesse, fit aux Jésuites force compliments, exalta la splendeur de leurs églises et de leurs cérémonies, la perfection de leurs séances scolaires et de leurs expériences scienfiques.

Bientôt devait arriver un hôte qui éclipserait tous les précédents. La Sémiramis du Nord, l'Impératrice de toutes les Russies, Catherine II, avait résolu de visiter les provinces « *recouvrées* » de son empire, la Russie-Blanche. Cette femme orgueilleuse et vaine ne rougit point de la perversité et de la déloyauté avec laquelle elle avait pris possession de ces contrées. Partie de Pétersbourg le 20 mai 1780, elle arriva à Polotsk le 30 du même mois, accompagnée de son inséparable Potemkine, du général-gouverneur Tchernichef, de Cobentzel, ambassadeur d'Allemagne, de l'écuyer Narychkine, du maréchal prince Borjatyński, et du chambellan prince Dolhorouki. Au milieu de la foule des fonctionnaires et de la noblesse, de la députation nombreuse du clergé et des ordres religieux, les Jésuites, distingués par Catherine sur un signe de Tchernichef, furent gracieusement salués par elle ; et le soir leur maison et les tours élevées de leur église furent splendidement illuminées. Le lendemain ils reçurent la souveraine dans leur collège, car la tsarine brûlait du désir d'assister à une cérémonie catholique. Elle visita aussi l'intérieur du collège et du pensionnat (1). A son départ aussi bien qu'à son arrivée, le P. Czerniewicz lui présenta, par le général-gouverneur, un *poème épique* célébrant la grandeur de la Sémiramis du Nord.

De Polotsk, la tsarine courut (4 juin) à Mohilew, faisant

(1) Diarium adventus Serenissimæ Imperatricis Rossiæ Polociam et triduæ ibidem residentiæ (*Arch. Vatic.*)

cinquante lieues par jour; dix chevaux de son attelage s'abattirent pendant ce trajet. Là elle était attendue depuis quelques jours par le comte de Falkenstein (l'empereur Joseph II) avec sa cour, composée de trente personnes. Le prince voulait connaître Catherine et préparer, entre la Russie et l'Empire d'Allemagne, le traité qui avait pour but d'isoler la Prusse, et de se donner des garanties réciproques pour leurs acquisitions futures, la Russie à l'orient, l'Empire au midi (1).

Remuant et curieux comme toujours, le futur empereur d'Autriche se montra deux fois au collège de Mohilew et fut reçu et harangué brièvement, la première fois par le recteur, le P. Wichert, la seconde par le P. Czerniewicz. Il s'informa de la position des Jésuites dans la Russie-Blanche et demanda à Siestrzencewicz de quel droit les Jésuites, supprimés dans le monde entier, prospéraient dans son diocèse: « Le peu-« ple a besoin d'eux, l'Impératrice l'ordonne, Rome garde le « silence, répondit laconiquement l'évêque. » (2) — « Vous « faites bien, reprit l'empereur, vous ne pouviez ni ne deviez « agir autrement. »

Le favori et compagnon inséparable de l'impératrice, le prince Potemkine, précédait Catherine et lui préparait une réception digne de Sa Majesté, que suivait un long cortège de seigneurs et de dames polonaises. A Mohilew stationnaient devant la demeure de la tsarine trois cents voitures et tout le personnel des serviteurs en livrée (3). La réception fut d'autant plus magnifique, que l'on avait concentré dans cette ville 10.000 hommes de troupes. Un théâtre et des jeux publics avaient été préparés aussi pour la circonstance. Quand l'empereur d'Autriche et l'impératrice de Russie se rencontrèrent, Joseph baisa la main de l'impératrice, Catherine baisa l'empe-

(1) Voyez: *Dernières années du règne de Stanislas-Auguste, par le P. Kalinka,* p. 254 et suivantes (t. p.)

(2) « *Populo indigente, Imperatrice jubente, Roma tacente.* »

(3) *Arch. Vatic.,* suite du Diarium.

reur au visage. Du reste, on mit de côté tout le cérémonial des monarques. L'empereur assistait aux dîners chez l'impératrice, mais il n'avait ni garde d'honneur, ni palais somptueux, ni grande tenue.

Les Jésuites d'Orcha et de Mścisław vinrent aussi saluer l'impératrice et lui furent présentés par le nouveau gouverneur, Pierre Passek, qui avait succédé à Kochowski.

Le 12 juin, Catherine quitta Mohilew, en compagnie de l'empereur, et se rendit par Orcha à Smolensk, où les deux monarques se séparèrent : la tsarine se rendit droit à Pétersbourg, l'empereur alla d'abord à Moscou, d'où il devait revenir à Pétersbourg, puis à Riga et à Varsovie ; mais cette seconde partie du voyage n'eut pas lieu.

3. Cette visite de la tsarine mit en liesse toute la population. J'en trouve les preuves dans ce concours nombreux des seigneurs et de la noblesse. Chacun se faisait un bonheur d'avoir vu la Sémiramis du Nord, chacun était émerveillé de son affabilité, ébloui du luxe de son entourage ; les faveurs de la tsarine aussi étaient nombreuses, abondantes. Siestrzencewicz fut honoré spécialement par Catherine, qui se sentait en quelque sorte obligée envers lui.

En effet, l'ouverture du noviciat des Jésuites avait causé à cet évêque beaucoup de désagréments, non seulement de la part du nonce, mais encore à l'étranger. Les journaux des autres pays avaient publié le décret de juin et l'avaient accompagné de mordants commentaires. Ces critiques furent très sensibles à Siestrzencewicz. Lui qui, a-t-on prétendu, a déclaré depuis qu'il n'avait jamais eu dans sa vie un jour qui lui causât plus de consolations et de joies, il était triste et inconsolable à la vue de toutes ces récriminations. Pendant le carême de 1780, il vint à Polotsk et descendit au collège, sous le prétexte d'y faire sa retraite annuelle. Souvent on le surprenait pleurant à chaudes larmes. Les Jésuites crurent

même à sa conversion, surtout parce qu'il avait à ses côtés deux chanoines ex-jésuites, les PP. Berent et Benislawski. Ce chagrin d'un moment était aujourd'hui compensé par la bienveillance et les faveurs de l'impératrice.

Cependant comme pour avertir que, malgré ces témoignages de faveur, il n'était point permis, dans l'empire moscovite, de remuer la main ou le pied sans l'autorisation de la tsarine, pas plus qu'autrefois en Egypte sans la permission de Joseph, l'archevêque uni Jason Smogorzewski fut exilé, parce qu'il avait recherché, par l'intermédiaire du roi de Pologne, à l'insu du gouvernement, le siège métropolitain uni de Kiew, qui en réalité n'était qu'un évêché *in partibus*.

Les grâces et les faveurs que les Jésuites reçurent de Catherine pendant ce voyage, étaient pour eux d'une grande importance, non seulement parce que, selon l'usage en Russie, tout le monde officiel frappait du front la terre devant eux, mais parce qu'en présence des démarches du nonce et de la diplomatie, ces démonstrations de rare faveur étaient une garantie que la tsarine ne se laisserait détourner par aucune intervention diplomatique de la résolution qu'elle avait une fois adoptée dans l'affaire des Jésuites. Le nonce Archetti l'avait compris, et voilà pourquoi il pressait si vivement l'ambassadeur espagnol à Pétersbourg de terminer l'affaire de ce décret de Siestrzencewicz, avant le voyage de la tsarine dans la Russie-Blanche; voilà pourquoi aussi il se plaignait au secrétaire d'État Pallavicini « que le comte Stackel-« berg, dans ses premières lettres, n'a pas même fait mention » de la visite de la tsarine aux Jésuites de Polotsk : « Quelques « lettres postérieures et privées (de Stackelberg), dit-il, rap-« portent que Sa Majesté Impériale, visitant d'autres établis-« sements, est allée aussi à leur église (des Jésuites) ; il ne « fait aucune mention des attentions délicates de Catherine « à leur égard, ni des préparatifs pompeux et des discours

« faits par ces mêmes ex-Jésuites, lors de sa réception. » (1)

4. Le nonce cependant ne perdait point encore tout espoir d'obtenir la rétractation de Siestrzencewicz. Il envoya au Saint-Père l'original de la lettre du prélat que nous avons citée plus haut. Le cardinal-secrétaire d'État prépara une réponse au nom du Pape ; mais en la communiquant à Archetti, il l'avertit qu'il devait, avant d'envoyer cette lettre à Siestrzencewicz, s'entendre avec le roi de Pologne, comme du reste dans tout ce qui regardait l'affaire des Jésuites.

Stanislas-Auguste consulté donna d'abord une réponse évasive, puis il conseilla ouvertement à Archetti de ne pas envoyer la lettre à l'évêque : « Vous n'avez rien de mieux à « faire sous tout rapport, disait-il, qu'à profiter de l'honneur « et du respect extraordinaire que vient de témoigner la « tsarine au Souverain Pontife. Si le but de votre lettre est « d'obtenir que l'évêque donne une satisfaction proportionnée « à sa faute, il y a à craindre que le courage ne lui manque « pour se décider à dire plus clairement comment l'ordre lui « en a été intimé ; et d'un autre, côté, on ne voudra point lui « permettre, au moins de sitôt, d'ajouter à ce qu'il a déjà dit.

« Si votre lettre au contraire a pour but de porter à la « connaissance du public que le Saint-Père n'est pour rien, « ni médiatement ni immédiatement, ni par ses paroles ni « par son silence, dans la publication du décret de l'évêque « de Mallo, inutile encore de l'envoyer : tout le monde « aujourd'hui sait la chose et en est convaincu, chacun est « forcé d'avouer que le Saint-Père a fait tout ce qu'il était « possible d'entreprendre pour prévenir le scandale. »

Le roi en concluait que des instances nouvelles et répétées à si bref délai pour faire révoquer ce décret, non seulement n'obtiendraient pas le résultat qu'on cherchait, mais pourraient encore indisposer la tsarine.

(1) *Arch. Vatic.* Dépêche du 21 juin 1780.

Le nonce répliqua qu'il s'agissait surtout de ne pas laisser croire que le Saint-Père semblât, par son silence, approuver les entreprises de l'évêque. Le roi répartit : « Nous avons sur « les bras une autre affaire de laquelle dépend le salut de « l'église grecque-unie à Polotsk. Inutile de dire de quelle « importance est cette affaire pour la religion catholique. « Deux intérêts aussi graves ne peuvent se mener de front. « Comme d'un côté, l'affaire de l'archevêché de Polotsk « demande une grande diligence et une grande activité, « parce que tout retard serait dangereux ; comme d'un autre « côté, loin de faire du tort à l'affaire des Jésuites, un peu de « temps ne sera que préférable, pour laisser se calmer et se « refroidir le fanatisme, évident pour tous, dont elle est l'ob- « jet : j'en conclus qu'il faut d'abord terminer l'affaire de « Polotsk, puis attaquer l'autre (celle des Jésuites). » (1)

(1) *Archiv. Vatic.* Dépêche au cardinal Pallavicini, 6 novembre 1780.

Voici l'affaire de l'archevêché de Polotsk dont il est ici question. Après la mort de Szeptycki, métropolitain de Kiew en 1778, le roi résolut de conférer cette dignité à Smogorzewski, personnage respectable et archevêque de Polotsk ; à la place de ce dernier devait être envoyé Mgr Maximilien Ryłło, évêque de Chelm, prélat également zélé pour l'Union. On se servit dans cette affaire de l'entremise de Stackelberg ; sans attendre le résultat des négociations, Smogorzewski, sur l'appel du nonce, se rendit à Varsovie et y présida le synode des évêques, qui à l'unanimité le choisirent aussi pour leur métropolitain.

Pendant ce temps, l'évêque Ryłło, ayant appris que Marie-Thérèse lui offrait l'évêché de Przemyśl, quitta Polotsk, où l'avait déjà envoyé Archetti, et accepta l'évêché de Przemyśl, soit qu'il désirât vivre au milieu de ses proches, soit qu'il craignît de manquer à ses devoirs d'évêque, en présence d'un gouvernement schismatique et despotique. Embarrassé par cette fuite de Ryłło, le nonce désigna, d'accord avec le roi et les évêques uniates, le général des Basiliens, Wagiński, pour l'archevêché de Polotsk. On recommanda à Smogorzewski de revenir au plus tôt dans cette ville et de mener à bonne fin, par l'entremise du gouverneur-général Tchernichef, la nomination de Wagiński. Mais la tsarine déclara par Stackelberg au nonce et au roi qu'elle ne recevrait plus aucun évêque étranger à son royaume.

Smogorzewski cependant ne perdit pas courage, sachant surtout que Catherine devait venir à Polotsk au mois de mai 1780. Elle y vint effectivement, mais Smogorzewski était alors malade, il ne put que faire remettre à la tsarine par Tchernichef le mémoire qui recommandait Wagiński pour

5. La tsarine n'avait point perdu de vue la pensée d'ériger un archevêché pour toute la Ruthénie ; elle tenait en réserve

l'archevêché de Polotsk. Catherine répondit une seconde fois qu'elle ne souffrirait point d'évêque étranger dans ses états.

Déjà Smogorzewski aurait donné sa renonciation au siége de Polotsk, n'eût été le danger de laisser veuve cette église métropolitaine ; mais la réponse de la tsarine était péremptoire, il était condamné à l'exil. « Triste et mortifié il se rendit à Varsovie », après avoir nommé trois administrateurs, parmi lesquels se trouvait le basilien Lisowski, dont il avait voulu en vain auparavant faire son coadjuteur.

Tchernichef ordonna à ses administrateurs de ne nommer personne aux cures, aussi longtemps que durerait la vacance du siége. Cette mesure avait pour but de forcer le peuple ruthène uni, privé de prêtres, à s'adresser aux popes voisins et aux évêques schismatiques de Mohilew et de Psków. Déjà des prêtres schismatiques s'étaient établis dans trois paroisses, privées de curés. Ce fut alors que, par suite des représentations du nonce, Pie VI écrivit de sa propre main une lettre à la tsarine, en date du 16 septembre 1780. Il y demandait à Catherine d'entourer d'une légale protection les uniates et les latins, et de nommer au plus tôt l'archevêque uni pour empêcher que la paix de ses états ne fût troublée par les discordes religieuses. Il s'en rapportait, pour l'élection du candidat, à sa sagesse et à sa générosité ; il lui rappelait les bonnes relations d'Innocent XI avec le tsar Pierre Ier et terminait en manifestant l'espoir que Catherine, qui surpassait Pierre le Grand en puissance, en gloire, en bonté et en générosité, ne se laisserait point vaincre par son aïeul en bienveillance pour le Saint-Siége.

Mais Catherine se sentait offensée du retard apporté par la cour romaine à la préconisation de l'évêque de la Russie-Blanche, de la dureté et de l'obstination officielle montrée par cette même cour dans l'affaire des Jésuites, du nom d'usurpateur donné à Siestrzencewicz par les feuilles publiques du monde entier, sans en excepter la ville de Rome, comme si ce prélat s'était emparé d'un pouvoir que le pape ne lui avait point conféré et ne pouvait lui donner dans de telles circonstances.

Catherine, qui ne voulait entretenir de bons rapports avec le Saint-Siége que pour qu'il approuvât tous les caprices de son administration, changeait tout à coup son attitude et la politesse de ses procédés toutes les fois que le Saint-Père voulait, contrairement à ses volontés, exercer son autorité pontificale sur les catholiques de Russie. Rendant donc la pareille à la cour de Rome, elle se montra difficile quand il fut question de nommer le successeur de Smogorzewski, qu'elle venait de chasser de Russie.

(Voyez les mémoires du nonce Archetti, traduits et publiés par le P. Gagarine, sous ce titre : *Un nonce à la cour de Catherine II*, Paris, 1872, paragraphe 26 et suivants).

la nomination à l'archevêché de Polotsk, dont le roi vient de faire mention, afin de rendre le Souverain Pontife plus facile dans les négociations au sujet de l'archevêché de Mohilew, qui devaient s'entamer immédiatement. Elle répondit au Pape de sa propre main, le 31 décembre 1780. Dans cette lettre, elle se loue, devant le Saint-Père, de sa générosité pour les catholiques ; la vacance du siège archiépiscopal de Polotsk n'était point sa faute, puisque Smogorzewski avait quitté librement son église ; avant de partir, il avait nommé, pour régir le diocèse, des prêtres catholiques et zélés pour leur foi ; elle ne voyait donc point la nécessité de se hâter pour nommer un archevêque. Cependant comme le Pape l'avait honorée de sa confiance, elle aussi voulait se confier à lui dans une certaine affaire. Ici Catherine désire que Pie VI nomme Siestrzencewicz archevêque de Ruthénie et lui donne, pour la Russie-Blanche, un coadjuteur dans la personne de Benislawski. Si le Pape lui accorde cette demande, elle aussi présentera pour l'archevêché de Polotsk un digne candidat (1).

La tsarine demandait en réalité deux choses : l'une, que le Pape autorisât l'érection canonique d'un archevêché dans l'Empire ; la seconde, que l'archevêque ne fût autre que Siestrzencewicz. La raison de la première demande est claire : la tsarine autocrate ne pouvait souffrir que les catholiques de ses états dépendissent réellement et en tout du collège de la Propagande à Rome ou d'évêques *in partibus* ; elle voulait avoir chez elle, sous le titre modeste d'archevêque, un pape qui naturellement ne dépendrait de Rome qu'autant qu'il plairait à l'impératrice. C'est ainsi que déjà Siestrzencewicz, tenant des évêques polonais et du nonce des pouvoirs délégués, gouvernait les catholiques latins dans toute la Russie, renvoyait par exemple des missions de Pétersbourg et de Moscou, les prêtres de la Propagande (1781) et les rempla-

(1) *Un nonce du Pape à la cour de Catherine II*, paragr. 37.

çait par des religieux. Quand une fois il serait enfin archevêque, il ne resterait plus au Pape qu'une ombre de la suprématie ecclésiastique ; en réalité, l'autorité serait entre les mains du tsar.

La tsarine s'obstinait en second lieu, avons-nous dit, à ne confier la dignité archiépiscopale à aucun autre qu'à Siestrzencewicz ; la raison n'en est pas moins évidente. Cet évêque était un parvenu, le fils de ses œuvres ; il n'avait point pris au sérieux sa vocation. Or, posséder un pareil évêque, c'est pour tout gouvernement avoir gagné sa cause. Cet évêque était d'ailleurs un homme distingué, habile et prudent, qui ne compromettait point sa souveraine. Peut-être même tous ces motifs cédaient-ils au désir qu'éprouvait la tsarine de récompenser Siestrzencewicz pour les nombreux désagréments qu'il venait de subir, dans le pays et à l'étranger, à cause de son décret de juin, publié sur l'ordre de l'impératrice. Catherine, qui savait récompenser ses fidèles serviteurs, se faisait un point d'honneur d'élever à la plus haute dignité ecclésiastique de son empire, un évèque humilié dans la correspondance officielle et dans les feuilles publiques.

Le nonce Archetti donne encore, dans ses mémoires, une autre cause de cette obstination de Catherine dans l'affaire de Siestrzencewicz. Les Espagnols avaient capturé à Cadix quelques navires moscovites, sous le prétexte qu'ils portaient des munitions aux Anglais, avec lesquels l'Espagne était en guerre. La tsarine, piquée au vif et voulant user de représailles avec le roi d'Espagne, qui, elle le savait, était le principal instigateur des manœuvres contre les Jésuites, s'obstinait à vouloir que Siestrzencewicz devînt archevêque et que les Jésuites eussent la liberté la plus complète dans son empire. Lorsque Normandez lui représenta que l'affluence de tant de Jésuites étrangers pouvait être dangereuse pour ses états, elle lui répondit « qu'elle savait fort bien contenir tous ses sujets dans

« le devoir et qu'elle ne redoutait point une poignée d'étran-
« gers. » (1)

Autant le Souverain Pontife avait accueilli avec empressement la pensée de créer un archevêché, autant il s'était encore montré disposé à préconiser le plus grand nombre possible d'évêques des deux rites en Russie, parce qu'une nombreuse hiérarchie ecclésiastique lui garantissait la sincérité des intentions du gouvernement, et que, dans le cas d'une persécution, les fidèles devaient trouver quelqu'un pour plaider leur cause, pour défendre le troupeau du Seigneur : autant il ne voulait en aucune façon accorder la nomination de Siestrzencewicz à cet archevêché. Le 28 octobre 1781, il répondit donc enfin à Catherine, par une lettre dont Archetti donne le résumé dans ses mémoires. Le Pape demandait de nouveau que l'on pourvût le plus tôt possible à l'archevêché de Polotsk ; il se déclarait prêt à ériger un archevêché latin, duquel dépendrait non pas un, mais plusieurs évêchés. Il ne pouvait cependant accorder cette dignité à Siestrzencewicz, parce que ce prélat avait trompé sa confiance, en abusant de ses pouvoirs de visiteur ;
« mais, ajoutait Pie VI, que l'évêque reconnaisse sa faute,
« qu'il me demande pardon, qu'il révoque son décret de juin :
« joublierai l'outrage fait à ma personne et à mon pontificat,
« et je satisferai même à ce désir de la tsarine. »

Catherine, après lecture de cette lettre, recourut à sa foi grecque habituelle. Comme si la réponse du pape ne renfermait aucun refus au sujet dela personne du futur archevêque, la tsarine, par un oukase du 16 janvier 1782, nomma Siestrzencewicz archevêque de toute la Ruthénie, avec résidence à Mohilew, et mit à ses côtés, avec le caractère d'évêque coadjuteur, le chanoine Benislawski (2). Enfin, le 8 février, elle écrit brièvement au Pape sur l'affaire de Polotsk, disant qu'il

(1) *Ibid., Parag. 23.*

(2) Brevis Narratio de mandatis imperatoriis et dirigentis senatus etc., p. 4.

n'y a aucune raison de se presser pour la nomination de l'archevêque uni, puisque le diocèse est administré par trois prêtres zélés ; mais sa réponse au sujet du métropolitain de Mohilew est longue : Siestrzencewicz est digne de confiance, puisque Pie VI lui a donné les plus amples pouvoirs sur les ordres religieux ; cet évêque est actif et zélé, et le Pape est à tort mal disposé à son égard, « puisque Siestrzencewicz n'a « fait qu'exécuter les ordres de l'impératrice, ordres qu'il lui « était impossible d'éluder. » Dans son décret de juin, il en a appelé à Pie VI, par respect et par honneur pour lui, ce dont le Pape ne peut certainement point être mécontent, tout au contraire ; aussi la tsarine prie-t-elle ardemment le Saint-Père de récompenser Siestrzencewicz par des égards et des bienfaits. Elle a résolu de nommer Benislawski coadjuteur, « parce que c'est un homme d'une vertu extraordinaire. » Stackelberg a déjà reçu des ordres pour s'entendre avec le nonce de Varsovie au sujet de la consécration du coadjuteur et de l'érection canonique de l'archevêché.

Catherine termine sa lettre en exprimant l'espoir que, pour toutes les peines qu'elle s'est données dans l'intérêt de l'Église romaine, le pape accomplira tout ce qu'elle demande. (1)

Chacun voit toute la fourberie de l'impératrice dans cette lettre. Sans s'occuper de la volonté du Souverain Pontife, elle lui écrit qu'elle a décrété ceci et cela dans ses états sur les affaires de l'Eglise, elle demande des éloges pour sa conduite et donne expressément à entendre qu'en cas de refus et de résistance, elle trouvera moyen d'atteindre son but ; par la nomination aussi de l'archevêque de Polotsk, elle tenait en échec le Saint-Père.

6. Pie VI faisait à ce moment son pèlerinage vraiment apostolique à la cour de l'Empereur Joseph II à Vienne. La réception fut froide et les rapports tendus ; malgré ses prières

(1) *Un nonce du Pape à la cour de Catherine II,* paragr. 40.

et ses supplications, malgré les promesses verbales de l'empereur, les efforts du Saint-Père furent inutiles. Par ordre de Joseph II, 624 monastères furent détruits dans l'empire, leurs biens confisqués et un schisme formel introduit dans l'église d'Allemagne.

Les affaires ecclésiastiques n'allaient pas mieux en France. Les malheurs que Clément XIV avait espéré détourner de l'Église par la suppression des Jésuites, prenaient de jour en jour des proportions plus effrayantes et arrivèrent bientôt à leur comble. Les monarques, en violant les droits du Saint-Siège et les privilèges de l'Église, apprirent parfaitement aux peuples et aux nations le moyen de mépriser, d'attaquer et de renverser la puissance séculière et royale.

Pie VI, accablé par tant d'affaires à la fois, n'eut pas le temps de répondre à la lettre de Catherine. Le nonce interpréta ce silence et excusa le Souverain Pontife auprès de Stackelberg. Enfin, au mois de septembre 1782, Archetti reçut la réponse du Pape (1). Il courut la porter à Stackelberg et insista au nom de Pie VI, pour qu'après une vacance de trois ans, l'on pourvût enfin l'archevêché de Polotsk. Il en appela à la générosité tant de fois affirmée et proclamée de la tsarine pour les catholiques des deux rites. Il représenta et demanda qu'à Pétersbourg on se désistât de la nomination de Siestrzencewicz, puisque le pape ne pouvait l'accorder et ne l'accorderait jamais ; il dit que la tsarine elle-même était la cause de ce retard, puisqu'elle ne permettait point à l'évêque de rétracter son décret de juin.

(1) On dit, non sans quelque fondement, que le Pape envoya au nonce un blanc-seing sur lequel Archetti devait, au nom du Pape, décider l'affaire de Siestrzencewicz. Voici les preuves de cette assertion.

1° On a reconnu la même écriture que dans les autres lettres du nonce ; 2° La manière de présenter les choses s'accordait parfaitement, pour le fond et pour les expressions, avec ce que le nonce avait coutume de présenter à Stackelberg dans cette affaire (*De conservata in albo-Russia Soc. Jesu commentarius*, p. 159.)

Le rusé Stackelberg parut du même avis que le nonce ; en même temps il écrivit à Pétersbourg, demandant des instructions pour lui et une réponse à la lettre du pape. On les lui envoya : « *Ecce fulmen!* » écrit le nonce dans ses mémoires ; mais ce coup de foudre, Archetti l'aurait facilement prévu, s'il avait eu autant de sagacité diplomatique qu'il avait déployé de zèle dans l'affaire des Jésuites et de Siestrzencewicz. Catherine répondait avec une hauteur dont seul est capable l'orgueil froissé d'une femme : « Le Pape doit la « remercier s'il exerce encore son autorité sur les catho- « liques de Russie ; il en sera bientôt dépouillé et les catho- « liques ne seront point libres de confesser leur foi « publiquement, si les demandes de la tsarine au sujet de « Siestrzencewicz et de Benislawski ne sont pas au plus « vite satisfaites. Elle ne se laissera pas amuser plus long- « temps, sa dignité le lui défend ; le Pape apprendra à ses « dépens et à ceux de l'Église catholique, qu'il ne peut point « s'opposer aux justes désirs de Catherine II. Que le Pape « ne lui demande donc plus rien, qu'il n'intercède pour « personne, car il n'obtiendra rien, il ne gagnera rien. »

Elle faisait aussi mention des grecs-unis : « Le pape lui-même dit-elle, ne peut ignorer que la plupart de ceux qui « professent la communion romaine dans mes gouvernements « de Russie-Blanche, ont été de notre religion orthodoxe, « et qu'eux et leurs ancêtres n'ont adopté la communion « romaine qu'à cause des persécutions qu'ils ont éprou- « vées en Pologne et par les artifices des prêtres romains. « Dans cet état de choses, la plupart d'entre eux n'attendent « que le moindre signal pour embrasser notre religion ortho- « doxe, qu'ils ont quittée à regret et dont il reste beaucoup « de traces et de vestiges dans leurs cœurs ; religion dont les « dogmes sont d'autant plus précieux à l'humanité, qu'ils ne « se sont jamais trouvés en contradiction avec les principes

« de l'autorité et du pouvoir civil, non plus qu'avec le bien-
« être et la police des états. » (1)

Donc la tsarine demandait que l'on satisfît sa volonté, autrement elle menaçait de rompre les bonnes relations avec Rome, de persécuter les latins et de rejeter les unis dans le schisme.

Le nonce comprit alors enfin, par son expérience et à ses dépens, ce qu'il n'avait pas voulu comprendre dans l'affaire de Siestrzencewicz et des Jésuites, combien la tsarine était entière dans ses volontés : « Il eût été insensé, dit-il dans ses « mémoires, d'opposer la faiblesse à la violence ; et il faut « tout craindre de celle qui a coutume de commander dans « ses états aux vents et à la tempête ; de celle qui ne connaît « point d'égal et qui ne sait point contenir les éclats de sa « colère, lorsqu'elle trouve sur son chemin quelqu'un qui « n'obéit point au premier signe de sa volonté. » (2)

De fait, Pie VI, dans une lettre du 11 janvier 1783, tout en regrettant la colère furieuse de la tsarine, puisque les désirs du Souverain Pontife, tant pour la nomination de l'archevêque de Polotsk que pour la révocation du décret de Siestrzencewicz, étaient justes et équitables, Pie VI permet tout et déclare qu'il enverra dans ce but son nonce à Pétersbourg. (3)

Catherine satisfaite changea de ton. Elle envoya au Saint-Père une lettre formulée dans les termes les plus polis, recommanda à son ambassadeur à Varsovie de remercier le plus courtoisement possible le nonce pour l'heureux succès de son entremise ; en un mot, elle joua devant Pie VI le rôle

(1) *Ms. Arch. Vatic. Copia tirata dal dispaccio originale dell'Imperatrice di Russia al suo ambasciatore in Varsavia.* Voyez le texte intégral de cette lettre au Document M.

(2) *Un nonce du Pape à la cour de Catherine II, paragr. 47.*

(3) *Ms. Arch. Vatic. Copia della lettra scritta da Sua Santita all'Imperatrice di Rossia.*

qui lui avait tant de fois réussi, et toujours à son profit, avec Stanislas-Auguste et la république polonaise.

Avant d'aller plus loin dans le récit de cette légation de Pétersbourg, il nous faut revenir aux Pères de la Russie-Blanche.

7. Après le départ de la tsarine, eurent lieu à Polotsk de magnifiques solennités religieuses, d'abord la consécration de l'official Posławski, comme évêque *in partibus* et suffragant pour la Livonie. Les trois prélats consécrateurs furent Siestrzencewicz et les deux suffragants de Vilna, Łopatyński et Towiański. (1)

Siestrzencewicz célébra la fête de St-Stanislas son patron au collège. Auparavant déjà, en retour de l'ouverture du noviciat, le vice-provincial, sachant en cela faire plaisir au prélat, avait changé en collèges les résidences de Mohilew et de Mścisław. Dans la cérémonie solennelle du 8 mai, le P. Rakety, secrétaire du vice-provincial, remercia publiquement l'évêque de l'ouverture du noviciat, et le jésuite Michel Korycki chanta ses louanges dans un long poème, publié d'abord à Vilna et plus tard dans le journal de Murr. (2)

Outre les dix premiers novices, il en était déjà venu dix-sept autres, parmi lesquels Raphaël Lipski, jeune homme très capable, mais qui mourut de phthisie dès avant la fin de son noviciat ; c'était le fils du castellan Lipski qui, dans la grande diète, avait parlé pour le retour de la Compagnie.

(1) Ce Towiański, autrefois élève de Clément XIV à Rome et franciscain lui-même, travailla sincèrement à l'exécution du bref de suppression, et dans ce but eut même recours à la ruse. Plus tard cependant, son indifférence ou sa haine pour les Jésuites disparut. En 1782, il pontifia dans l'église de Polotsk et porta le Saint-Sacrement à la Fête-Dieu ; quelques jours après, sentant ses forces l'abandonner, il se fit porter au collège ; et là, entouré des Jésuites en prières, il mourut le 20 juin. Les Pères lui firent de solennelles funérailles. Depuis ce temps, les autres ordres commencèrent à se montrer plus bienveillants pour les Jésuites.

(2) Tome XI, p. 329-336.

Le prince héritier Paul vint aussi au collège de Polotsk avec la princesse Marie son épouse. Ce jeune prince, dans les veines duquel, a-t-on dit, ne coulait point le sang des Romanoff et qui sentait en lui un attrait inexprimable pour la foi catholique, entreprit, aussitôt après son mariage, un voyage dans l'ouest de l'Europe. Sa visite à Polotsk eut un caractère plutôt intime qu'officiel. Il assista, avec un grand recueillement, à l'office catholique ; accompagné de sa femme, il descendit de son trône, s'approcha de l'autel et demanda à l'un des prêtres qui l'entouraient, au P. Lenkiewicz, de lui expliquer le sens de chaque cérémonie. Il passa plus d'une heure à visiter l'église ; ensuite il entra dans le collège et jusque dans la salle du noviciat ; il plaisanta un frère novice déjà vieux, lui disant que, s'étant consacré si tard à Dieu, il voulait prendre le ciel par la ruse ; il demanda aux Pères de lui expliquer l'Institut, les règles, le système d'enseignement, etc. Pendant le dîner, il dit aux seigneurs polonais qui l'entouraient, de ne point envoyer leurs enfants à Pétersbourg, parce qu'ils y seraient exposés à se corrompre, comme c'est l'habitude dans les capitales. En un mot, il se montra dans toute sa conduite, grave, réfléchi, sage appréciateur des choses et sincèrement bienveillant pour le catholicisme. Le maréchal de la noblesse, Snarski, l'ayant accompagné jusqu'aux frontières de l'empire, Paul en le quittant le chargea de saluer les Pères en son nom ; dès lors on augura pour le catholicisme un heureux retour des choses sous le futur gouvernement de ce prince. (1)

(1) Christophe de Murr. *Journal*, Tom. XI, p. 317 à 319. Voyez, Document N, cette lettre *in extenso*.

CHAPITRE V

Le favori Potemkine fait élire un vicaire-général de la Compagnie dans la Russie-Blanche

1. Potemkine succède à Tchernichef.
2. Nouveaux démêlés des Pères avec Siestrzencewicz.
3. Oukase autorisant l'élection d'un vicaire-général.
4. Décret du 12 septembre.
5. Première congrégation générale de Polotsk.
6. Abrogation du décret de septembre.

1. Un nouveau protecteur surgit encore pour les Jésuites. Le tout puissant Tchernichef dut bientôt céder la place à Potemkine et se retirer à Moscou comme gouverneur, charge qui lui fut offerte pour le tenir éloigné de la capitale. Cette disgrâce affligea les Jésuites, qui perdaient en Tchernichef un protecteur dévoué et puissant.

Ces événements se passaient en février 1782, juste au moment où se négociait la nomination de Siestrzencewicz et celle de son coadjuteur. Le général Michelson, de retour après ses récentes victoires sur Pougatchef, s'arrêta quelques jours à Polotsk et renouvela sa vieille amitié avec Benislawski. Il aida cet ex-Jésuite à obtenir l'épiscopat, car il le présenta à Potemkine comme le sujet le plus digne, à cause de sa science et de sa vertu. Potemkine connut de plus près ce chanoine et conçut de l'amitié pour lui. Souvent il le prenait

dans sa voiture ; et Benislawski, toujours attaché à la Compagnie, sut parfaitement disposer pour les Jésuites le nouveau favori de la tsarine ; si bien que les Pères trouvèrent en Potemkine un protecteur aussi bienveillant que Tchernichef, mais incomparablement plus puissant.

2. Sur ces entrefaites, parut l'oukase de la tsarine qui nommait Siestrzencewicz archevêque de Mohilew. Ce décret plaçait de nouveau tous les ordres religieux sous la juridiction et l'autorité du prélat. Les Jésuites s'inquiétèrent. Le vice-provincial écrivit deux lettres, l'une à Passek, gouverneur de Mohilew, l'autre à Siestrzencewicz. Dans les deux, il rappelait la bienveillance et la volonté expresse de l'impératrice, qui, à plusieurs reprises, avait solennellement assuré aux Jésuites qu'elle leur permettait de vivre selon leur institut ; or cet institut n'admet aucune autorité étrangère dans le gouvernement de l'ordre. Le P. Czerniewicz priait le gouverneur de représenter de telle sorte l'affaire à Pétersbourg, que de la cour on signifiât catégoriquement à l'archevêque que son autorité sur les ordres religieux ne s'étendait pas aux Jésuites. Il fit entendre à l'évêque que les Pères se disperseraient, aussitôt que l'institut serait violé dans son essence, puisque le bref de Clément XIV n'était en définitive autre chose que la soumission de la Compagnie à la puissance des évêques ; dans ce cas, Siestrzencewicz aurait à répondre à l'impératrice.

Ces lettres étaient nécessaires ; car aussitôt l'oukase publié, Siestrzencewicz, sans consulter le vice-provincial, nomma curés deux Pères de Mścisław, les PP. Gieryk et Lomiński, l'un à Pétersbourg, l'autre à Moscou. Ces stations de mission souriaient aux Jésuites, mais ils ne voulaient pas en prendre possession de cette manière. Les Jésuites de Mścisław ne bougèrent point ; et l'archevêque, soit à cause de la lettre du vice-provincial, soit plus probablement par suite

d'avis reçus de Pétersbourg, n'insista nullement pour faire exécuter ses ordres.

3. Il fallait cependant songer aux moyens d'empêcher, une fois pour toutes, l'archevêque de s'ingérer dans le gouvernement de la Compagnie. Le moyen le plus efficace parut être de nommer un général, mais comment y arriver ? Potemkine, qui avait succédé à Tchernichef dans la charge la plus élevée de l'empire, faisant le voyage de Crimée, vint à Polotsk au mois de juin 1782, en compagnie de Benislawski. On profita de cette circonstance, et Benislawski fut assez heureux pour obtenir du tout-puissant ministre la promesse qu'il enverrait sous peu de Pétersbourg un décret de la tsarine autorisant l'élection d'un général. L'ascendant que ce favori exerçait sur l'esprit de Catherine, lui permettait de faire des promesses aussi formelles et de les tenir.

Une circonstance aussi pouvait aider : la tsarine était vexée des retards que le pape apportait à répondre au sujet de l'affaire de l'archevêque ; afin donc de braver Rome, elle consentit plus volontiers à l'élection du général ; car elle savait que cette affaire exciterait de nouvelles protestations de la part des cours de Bourbon et deviendrait pour le Saint-Siège la source de nouveaux embarras. Quelques jours à peine s'écoulèrent et le 25 juin (4 juillet) parut un oukase dont voici la teneur : « Par un effet de notre clémence, nous permettons « aux Pères de la Compagnie de Jésus, existante dans nos « états, de choisir parmi eux un vicaire-général, auquel il « appartiendra de gouverner les autres supérieurs et même « de les changer, selon les lois de l'institut. Que celui qui « sera nommé fasse part de son élection à l'évêque catholi- « que de Mohilew, et celui-ci à notre sénat, qui nous en « informera. Quoique cet ordre religieux doive être subor- « donné et obéissant audit archevêque, dans les choses qui « sont de droit et de devoir, cependant cet archevêque aura

« grand soin de ne s'ingérer en rien dans les règles dudit « ordre, qui doivent être conservées intactes, en tant qu'elles « concordent avec les lois civiles de notre empire. »

Le sénat ordonna de faire connaître cette permission souveraine de l'impératrice aux gouverneurs de Mohilew et de Polotsk, aussi bien qu'au général-gouverneur et à l'archevêque de Mohilew, afin qu'elle fût communiquée par eux aux Jésuites et que chacun de ces religieux remplît son devoir. (1)

(1) *Arch. Vatic.* Ce document a été publié par Christophe de Murr dans son journal, tom. XI, p. 323.

Crétineau-Joly a fait un contre-sens dans la traduction de cette pièce ; à tout le moins sa traduction est ambiguë. Il fait dire à Catherine, à la fin de son décret : « Quoique cet ordre religieux doive être subordonné et obéissant audit évêque dans les choses qui sont de droit et de devoir, cependant l'évêque aura grand soin que les lois dudit ordre soient conservées intactes, et aussi *il ne fera point intervenir son autorité dans les choses qui pourraient porter le moindre préjudice à ces lois.* » Or le texte latin porte :

D'APRÈS CHRISTOPHE DE MURR.	D'APRÈS LA COPIE DU MS. DES ARCHIVES DU VATICAN.
Nihilominus præfatus Archiepiscopus videat, ut Institutum hujus Ordinis Religiosi in integro et absque ulla laesione etiam minima conservatum maneat, *in quantum cum nostris civilibus legibus concordat.*	Nihilominus memoratus Archiepiscopus habet invigilare ut regulæ illius ordinis in toto ac sine leviori etiam in illas se ingestione conserventur, *in tantum illæ cum civilibus nostris constitutionibus concordant.*

Sans critiquer davantage la traduction de Crétineau-Joly, nous renvoyons le lecteur au texte latin de l'oukase. Voyez document O, paragr. B.

Deux remarques seulement :

1° *Sur la date de cet oukase.* Le manuscrit du Vatican donne 25 juin (4 juillet), date qu'ont adoptée Murr et Crétineau-Joly, sans réfléchir qu'au siècle dernier, le 25 *juin v. s.* répondait au *6 juillet n. s.* Ne serait-ce pas 23 *juin v. s.* qu'il faudrait lire ?

2° *Sur le latin de cette pièce et des deux autres qui l'accompagnent.* Quel est l'auteur des trois parties du document ? Siestrzencewicz a-t-il traduit du français ou du russe en latin pour le nonce ? Le Sénat de Pétersbourg a-t-il rédigé les deux décrets en latin ? La copie que j'ai sous les yeux, faite sur l'autographe conservé aux archives du Vatican, est-elle fautive ? Je ne sais ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que tout ce latin est fort embrouillé et de qualité plus que médiocre. Et cependant je ne me crois pas en droit d'y rien changer, je ne me permets que de rétablir un peu d'ordre dans la ponctuation. (N. T.)

La nouvelle de cet oukase inquiéta fort le nonce. Il en apprit l'existence de la bouche d'un ex-Jésuite polonais, qui résidait à Varsovie, mais il ne put s'expliquer d'où venait cet oukase, qu'il appelait « original ». Il soupçonna les *réfractaires*, qui par ce moyen, croyait-il, voulaient couper la route à l'évêque, pour l'empêcher de s'ingérer dans les affaires de l'ordre. Puis il pensa que la cour de Pétersbourg avait ordonné cette élection pour ôter toute responsabilité à Siestrzencewicz et lui rendre possible la révocation demandée de l'édit de juin. Il soupçonna même Siestrzencewicz d'avoir suggéré cette idée, afin qu'ayant brisé avec les Jésuites, il pût se présenter innocent devant le Souverain Pontife et obtenir le pallium (1). Ces soupçons d'Archetti n'aboutirent à aucun résultat.

4. De son côté, Siestrzencewicz se sentit fortement humilié par ce décret impérial, surtout parce qu'on agissait dans cette affaire en se cachant de lui, à son insu et au préjudice évident de sa suprématie sur les ordres religieux. Soit qu'il ignorât que ce décret était dû à l'intervention de Potemkine, soit qu'il profitât de l'absence de ce ministre de la capitale, il envoya au prince Wiaziemski, président du sénat impérial, un mémoire énergique dans lequel il demandait que les Jésuites lui obéissent, non seulement comme à leur pasteur et évêque, mais encore comme au général de l'ordre, puisque le décret du 25 juin leur permettait d'élire seulement un vicaire-général.

Sur la motion du prince Wiaziemski le sénat rendit, en date du 12 septembre 1782, un rescrit soumettant les Jésuites à l'autorité de l'archevêque, comme au général véritable de tous les ordres religieux. (2)

Cette autorité de général de Siestrzencewicz sur les Jésuites n'était qu'illusoire. A quoi donc en effet pouvaient servir

1) *Ms. Arch. Vatic.* Dépêche sans date au secrétaire d'État.

(2) *Arch. Vatic.* Voyez Document O, paragr. G., le texte de ce décret du Sénat.

les ordres les plus exprès du sénat, qui faisait aux Jésuites une obligation d'obéir à l'archevêque comme à leur général, quand l'oukase de la tsarine défendait à ce même archevêque de porter atteinte à leur institut, ne fût-ce que dans le plus minime détail? Cet institut n'admettait aucune autorité étrangère dans le gouvernement de l'ordre; or l'archevêque était une de ces autorités étrangères, et dans le cas présent il ne servait de rien qu'on appelât cet évêque général de l'ordre, puisque l'institut n'admet point de général qui n'appartienne à la Compagnie et ne soit un de ses profès.

Le décret du sénat pouvait flatter l'orgueil de Siestrzencewicz, il pouvait un peu adoucir l'amertume de la réprimande envoyée de Pétersbourg au sujet des Pères de Mścisław que le prélat avait destinés aux missions; par ce décret, Siestrzencewicz pouvait vouloir préparer aux Jésuites une surprise fort désagréable, mais en réalité cet oukase ne lui donnait aucune autorité sur la Compagnie; d'autant plus que c'était moins l'ordre des Jésuites qui était ici provoqué au combat, que Potemkine, le puissant favori, l'auteur principal du décret du 25 juin (4 juillet).

C'est pourquoi les raisonnements du nonce doivent paraître étonnants, ainsi que les espérances flatteuses que lui faisait concevoir le rescrit du sénat cité plus haut. Siestrzencewicz, qui jusqu'à ce moment, malgré ses lettres fréquentes à Archetti, avait gardé un strict silence sur l'élection prochaine d'un général, après avoir reçu le rescrit de septembre du sénat, l'envoya au nonce par voie secrète, en y joignant aussi le décret de la tsarine. Voici le commencement de cette pièce : « Remettre en mains propres du Nonce à Varsovie. — « L'évêque a appris que le P. Czerniewicz a tout arrangé de « telle façon qu'après avoir reçu de Notre Illustre Souveraine « la permission d'élire un général, il peut être sûr des suf- « frages en faveur de sa personne. Voulant obvier à cela, « l'évêque a demandé et obtenu ce que l'on peut lire dans le

« décret ci-joint du 12 septembre. En outre, il remercie un « certain protecteur spécial (serait-ce Wiaziemski ?) de ce « que la tsarine n'a point consenti à l'élection d'un général, « mais seulement d'un vicaire-général. Cette élection s'est « faite le 10 octobre et les jours suivants, sous la présidence « du P. Czerniewicz, et, comme on le pouvait prévoir, s'est « terminée heureusement pour lui. » (1)

Sans parler du mensonge palpable de Siestrzencewicz, qui attribue à ses démarches la permission donnée par la tsarine à l'élection d'un vice-général seulement (les Jésuites en effet ne demandèrent point et ne voulurent point demander l'élection d'un supérieur avec le titre de général) : il est évident que l'évêque, en présence de l'affaire de sa préconisation qui s'agitait à Rome, voulait donner des preuves de sa droiture avec le Saint-Siège.

Archetti pourtant ne se laissa point prendre aux artifices de Siestrzencewicz : « Le second oukase (celui du mois de septembre) écrit le nonce, est à mes yeux provoqué par la « colère de l'évêque de Mallo. Il est probable que la mésintelli- « gence entre lui et les réfractaires commence à produire ses « fruits ; les yeux de l'évêque s'ouvrent ; il reconnaît mainte- « nant qu'il est tombé dans le piège par sa lettre pastorale « (autorisant l'ouverture d'un noviciat), qui permettait aux « réfractaires de déployer leurs voiles avec trop d'audace, « comme ils ont accoutumé de le faire au moindre souffle « favorable. S'il est vrai (donc le nonce n'avait pas grande « confiance en Siestrzencewicz) que l'évêque se soit efforcé « de s'opposer à l'élection d'un pseudo-général, bien que la « chose ne lui ait point réussi, il a cependant fait une chose « qui était de son devoir..... Il est certain que Siestrzencewicz « n'a point vu d'un bon œil la téméraire entreprise des « réfractaires. Je n'ose point affirmer si son mécontentement

(1) *Arch. Vatic.*, *Polonia*, *Anno* 1872.— Voyez Document O, paragraphe A, le texte de cette lettre.

« provenait de l'ambition qu'il a de gouverner tout le clergé
« dans ces régions..... ou de ce que, n'ayant que trop recon-
« nu que cette mesure (l'élection du général) est illégale et
« irrégulière, il veut opposer de quelque manière une digue
« à leur désobéissance. Quoi qu'il en soit... les conséquences
« de ce second oukase de la tsarine ne sont point favorables
« aux réfractaires. En vertu de ce rescrit, *ils doivent tota-*
« *lement et immédiatement abandonner, conformément à*
« *l'ordre de la tsarine, ces interminables appels à leurs*
« *statuts.* Par conséquent, l'ordre des Jésuites ne peut plus
« supposer, même en rêve, qu'il existe dans la Russie-
« Blanche. Ses statuts ont été abolis par le Vatican, et la
« tsarine consent à ce qu'ils n'existent plus dans son empire.
« Les *réfractaires*, ce sont les paroles du décret, *cesseront de*
« *vous refuser l'obéissance qu'ils vous doivent comme à leur*
« *général.* L'évêque Siestrzencewicz est donc leur général et
« l'élection de Czerniewicz n'a été qu'un leurre et une comédie.

« La tsarine elle-même regarde maintenant les ex-Jésuites
« comme des prêtres séculiers, puisqu'ils n'ont pas de lois
« propres et particulières, ni d'autre supérieur que l'évê-
« que. » (1)

Quelle que soit la valeur de ces raisonnements au point de vue de la stricte logique, ils témoignent cependant du sens politique peu développé du nonce, quand il pensait de bonne foi que Catherine adopterait les conséquences du décret de septembre porté par le sénat.

Dix jours plus tard, écrivant au secrétaire d'État, Archetti change un peu sa manière de voir sur Siestrzencewicz : l'élection du pseudo-général s'est faite, non seulement sans la participation de l'évêque, mais malgré lui et en dépit de ses avis répétés ; il n'a point négligé son devoir. De cette même dépêche au cardinal Pallavicini, il ressort que le nonce avait

(1) *Ms Arch. Vatic.* Dépêche au cardinal-secrétaire d'État Pallavicini, 6 nov. 1782.

envoyé des instructions précises à Siestrzencewicz, le louant de son opposition à l'élection du pseudo-général et lui enseignant la conduite à tenir désormais. Les moyens conseillés par Archetti témoignent du peu de connaissance qu'il avait de l'état de l'Église catholique en Russie ; ils tendaient cependant à rendre possible au Pape la préconisation de Siestrzencewicz comme archevêque. Par exemple, il recommandait à l'évêque de regarder toujours cette élection comme nulle et autant que possible de la blâmer publiquement, de regarder les réfractaires comme des prêtres séculiers et d'exercer son autorité sur eux, non comme général, mais comme pasteur et évêque. Plus loin, il l'excitait à ne négliger en aucune façon d'exercer sa juridiction épiscopale et de placer à la tête de chaque collège et de chaque maison un délégué ecclésiastique qui serait en même temps le directeur de cette maison. Cela fait, qu'il en avertisse le Saint-Père, qu'il se montre prêt à rendre au Saint-Siège l'obéissance qui lui est due, qu'il avoue sa faute en témoignant au moins de cette manière qu'il désire la réparer. Il doit agir ainsi le plus tôt possible, afin que l'affaire si urgente de l'archevêque uni et sa préconisation personnelle, suspendue pour un temps, finissent enfin par aboutir. (1)

Le nonce parlait à un sourd : Siestrzencewicz ne voulait ni ne pouvait se reconnaître coupable, encore moins nommer de sa propre autorité des délégués ou inspecteurs séculiers pour veiller sur les « réfractaires », pour gouverner leurs personnes ou leurs biens.

5. Pendant que le nonce s'occupait avec Siestrzencewicz à ces stériles correspondances, le vice-provincial convoquait, la 20e congrégation générale depuis la fondation de la Compagnie, la 1re de Polotsk, pour le 10 octobre 1782, fête de Saint François de Borgia, troisième général de la Compagnie et

(1) *Ibid.*, Dépêche au même, 16 novembre 1782.

son introducteur en Pologne. J'ai entre les mains les actes de cette congrégation (1). Trente profès y assistèrent. A la première séance (11 octobre), on choisit à l'unanimité pour président de l'élection, non de la congrégation, le vice-provincial Czerniewicz. On décida que les profès qui, après quelques années passées hors de la Compagnie par suite du bref de Clément XIV, y étaient ensuite rentrés, avaient le droit de voix active et passive. Le P. Czerniewicz relata ce qui s'était passé depuis la publication du bref de destruction dans les autres pays, comme aussi les événements concernant la Compagnie dans la Russie-Blanche. On procéda ensuite à la nomination du secrétaire de l'élection ; le choix tomba sur le P. Lenkiewicz ; on nomma le portier qui, le jour même de l'élection, a pour office d'enfermer les électeurs, car les Jésuites s'enferment dans la salle d'élection jusqu'à ce qu'ils aient nommé un général, comme les cardinaux dans le conclave. Le P. Stanislas Gumkowski fut désigné. Mais à la seconde séance de ce même jour, une suprise tout à fait désagréable attendait les Pères. Le P. Czerniewicz apporta et lut une lettre de Siestrzencewicz, ainsi que le décret rendu en septembre par le sénat impérial, décret qui constituait l'archevêque général de l'ordre et enjoignait de lui obéir sans retard, sans en appeler aucunement à l'institut. Il y eut quelque trouble parmi les Pères, mais on recouvra bientôt le calme et cette question fut remise à la séance du lendemain.

Le 12 octobre, à la première séance, on lut le décret impérial du 25 juin (4 juillet) autorisant l'élection libre du vicaire-général ; on répondit donc laconiquement à Siestrzencewicz, après une courte discussion, que les Pères useraient des droits qui leur avaient été accordés pour l'élection libre

(1) Acta congregationis generalis extraordinariæ ad eligendum vicarium generalem post breve Clementis XIV, quo societatem extra imperium rossiacum degentem extinxerat, Polociæ primo habitæ, anno 1782, die 11 octobris. (*Arch. Jes. pol.*)

Voyez : *Institutum Soc. Jes.*, édition de Rome 1869, tome 1er, p. 418-420.

du vicaire-général. On accomplit encore, dans cette séance et dans celle du soir, d'autres formalités de la congrégation ; on changea de la manière suivante la formule du serment. Aux expressions : « Je prends à témoin Dieu, qui est la « sagesse éternelle, que je choisis et nomme général de l'Or- « dre, celui que je regarde comme le plus capable de porter « ce fardeau, » on substitua ces mots : « Je choisis et nomme « vicaire-général à vie, avec pleine autorité du général de « l'ordre, celui que je regarde etc. »

Cette autorité à vie du vicaire-général devait, dans la pensée de la congrégation, s'entendre ainsi : « Cette autorité « durera jusqu'à ce que le rétablissement de toute la Com- « pagnie (que nous désirons et que nous espérons) rende « possible l'élection d'un général. »

Le 17 octobre, octave de Saint François de Borgia, fut marqué pour l'élection elle-même. Après avoir entendu la sainte messe, que célébra le P. Czerniewicz, les Pères se rendirent deux à deux dans la salle de l'élection, pendant que les Pères et Frères qui ne prenaient point part à l'élection, chantaient l'hymne *Veni Creator*. Les électeurs, une fois enfermés, récitèrent de nouveau le *Veni Creator* et, après une heure entière d'oraison, procédèrent au vote. Au cinquième tour de scrutin, la majorité fut pour le vice-provincial, le P. Czerniewicz. Aussitôt le secrétaire de l'élection formula et signa le décret suivant : « Puisque en pleine et légitime congrégation, toutes « les voix comptées, la majorité de tous les électeurs a nommé « et choisi le R. P. Stanislas Czerniewicz : moi, Gabriel Len- « kiewicz, par l'autorité du Saint-Siège et de l'ordre tout « entier, je choisis le susdit P. Stanislas Czerniewicz pour « vicaire-général à vie, avec la pleine autorité du général de « l'ordre, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. « Ainsi soit-il. »

Alors tous les électeurs vinrent baiser la main du vicaire-général (c'est le seul honneur distinctif que les Jésuites ren-

dent à leur premier supérieur) ; ils récitèrent le *Te Deum* et retournèrent deux par deux à l'église, pendant que les autres Pères et Frères chantaient le *Benedictus*.

Dans la séance suivante, on déclara que, pour ceux qui étaient rentrés dans la Compagnie, les années passées dans le monde depuis la suppression, compteraient comme années de religion, puisque c'était malgré leur volonté que ces religieux avaient changé de profession et qu'ils avaient fait preuve de vertu héroïque en rentrant dans la Compagnie. Ce fut la dernière séance ; car Potemkine, à son retour de Crimée, vint à Polotsk et communiqua au vicaire-général un ordre exprès de la tsarine, en vertu duquel le P. Czerniewicz devait se rendre immédiatement à Pétersbourg.

6. L'arrivée de Potemkine fut très avantageuse pour les Pères de Polotsk. Ils lui montrèrent le décret de septembre du sénat, que leur avait envoyé Siestrzencewicz, décret qui en apparence détruisait le privilège ou consentement de la tsarine obtenu sur les instances du ministre favori : « Je con« nais l'auteur de ce coup, dit Potemkine après avoir lu le « décret, mais ayez bon courage. » Il rentra à Pétersbourg, réprimanda le prince Wiaziemski, qui s'excusa, disant qu'il s'était laissé surprendre par l'archevêque. Le décret de septembre fut donc mis *ad acta*.

Pour obéir à l'édit impérial du 25 juin (4 juillet), les Jésuites déléguèrent auprès de Siestrzencewicz deux Pères, pour l'informer du résultat de l'élection ; l'archevêque devait en référer au sénat impérial.

Connaissant cependant le mauvais vouloir et l'opposition du prélat, les députés envoyèrent devant eux le chanoine Benislawski, qui raconta franchement toute l'affaire à l'évêque. Siestrencewicz s'adoucit, car il craignait la colère du puissant favori ; il reçut les délégués de la congrégation avec bienveillance, les traita fort honorablement et les ren-

voya avec une lettre très courtoise qu'il adressait au vice-général. Le P. Czerniewicz, après avoir nommé provincial le P. François Kareu et changé les recteurs des collèges et des maisons, se mit en route le 25 octobre, en compagnie du P. Lenkiewicz, pour Pétersbourg, où ils furent présentés à la tsarine par Potemkine, comme autrefois par Tchernichef : « Je « vous ai défendus jusqu'ici, leur dit Catherine, je ne cesserai « point de vous défendre. »

CHAPITRE VI

Ambassade de l'ex-jésuite Benislawski à Rome

1. Projets de négociations avec le Saint-Siège.
2. Benislawski est envoyé à Rome.
3. Les deux premières audiences.
4. Mémoire présenté au pape par Benislawski.
5. Pie VI approuve les Jésuites de la Russie-Blanche *vivæ vocis oraculo.*
6. Le P. Theiner nie cette approbation pontificale.
7. Benislawski mérite toute créance.
8. Les trois brefs de même teneur.
9. Saint-Priest et Schœl sont pour l'approbation des Jésuites de Russie par Pie VI.

1. Catherine avait mandé les Pères, principalement pour s'informer de leur système d'éducation. Je trouve en effet dans les archives des jésuites polonais, un plan d'études préparé et présenté au gouvernement en 1785.

Il est difficile cependant de croire que les conférences n'eurent pas d'autre objet, surtout quand on réfléchit que le P. Czerniewicz et son compagnon restèrent à Pétersbourg jusqu'en février 1783. Il paraît donc que l'on prépara pendant ce temps, de concert avec Potemkine, non un plan d'études, mais un projet de négociations avec Rome.

La tsarine s'impatientait des retards que souffrait l'affaire de l'archevêché de Mohilew : elle était disposée à persécuter ouvertement les catholiques, bien que, voulant passer pour

magnanime et tolérante, elle cherchât à éviter toutes représailles, surtout contre les latins.

D'un autre côté, ce que les Jésuites avaient fait jusqu'ici pour leur ordre n'était point, il est vrai, contraire à leur conscience et à leurs convictions (ils partaient de ce principe juste et équitable que, n'étant point supprimés dans l'empire de Russie, ils pouvaient se gouverner en tout d'après leur institut et par conséquent élire aussi un supérieur général); cependant ils comprenaient fort bien que cette élection, faite loin de Rome, sous la protection d'un gouvernement schismatique, sans que le Souverain Pontife en eût été préalablement averti, réclamait toujours une approbation plus expresse du Saint-Siège.

Les actes de la congrégation renfermaient plus d'une expression trop hardie, par exemple celle-ci : Le bref de Clément XIV, *par lequel ce pape avait détruit la Compagnie de Jésus existante hors des limites de l'empire russe* (1). En effet, bien que ce bref n'eût pas été publié en Russie et par conséquent ne pût y avoir son exécution ; cependant ni Clément XIV, ni le texte même du bref n'excluaient l'empire de Russie de la destruction générale de l'ordre.

Autre exemple : le secrétaire de l'élection disait : *par l'autorité du Siège apostolique, j'élis et nomme...* (2) Cette autorité, pour les secrétaires des autres élections générales, était valide et certaine, puisque ces élections se faisaient selon l'esprit de l'institut, approuvé par les papes et sous les yeux du Souverain Pontife et que le général élu se rendait au Vatican pour se faire approuver de Sa Sainteté. Mais dans cette élection de Polotsk, que le nonce Archetti, représentant du Saint-Siège, regardait comme un acte illégal et invalide, le secrétaire ne pouvait procéder avec une telle assu-

(1) Breve Clementis XIV, quo Societatem Jesu extra imperium Rossiacum degentem extinxerat.

(2) Autoritate Sedis Apostolicæ eligo et nomino...

rance et plénitude de l'autorité pontificale. Aussi bien, parmi les ex-Jésuites eux-mêmes, les sentiments étaient encore partagés au sujet de l'existence légale de l'ordre ; on ne laissait point non plus d'avoir quelque doute sur les dispositions personnelles de Pie VI, qui n'avait déclaré, par aucun document authentique, approuver ce qui s'était fait en Russie dans l'affaire des Jésuites. Après une démarche aussi décisive que l'élection d'un supérieur ayant en main l'autorité du général, il fallait, pour calmer les consciences, obtenir l'approbation pontificale, et je ne doute nullement que ce ne fût dans la prévision de cette approbation par le Saint-Siège, à laquelle de nouveau Potemkine offrit son appui, que les profès de Polotsk procédèrent à l'acte de l'élection. Ce qui me confirme encore dans cette conviction, c'est que le séjour des Pères à la capitale de l'empire, coïncide avec la légation à Rome du chanoine ex-jésuite Benislawski, qui fut mandé à Pétersbourg dans ce même temps.

2. Catherine en effet, prévenant Pie VI, résolut d'envoyer un ambassadeur au Saint-Siège. Cet ambassadeur agissait au nom de la tsarine et avait des instructions très précises qui ne devaient point admettre de modifications. Il avait ordre de ne point s'arrêter à Varsovie, mais de s'entendre seulement avec le nonce de Vienne, Garampi, et l'ambassadeur russe dans cette même ville, le comte Galitzine ; puis de se rendre à Rome par le plus court chemin. Là, omettant toutes visites et négociations avec les cardinaux et la cour de Rome, il devait demander une audience immédiate au Saint-Père. Dans cette audience, il avait à présenter trois requêtes : la préconisation de l'archevêque Siestrzencewicz, celle du coadjuteur Benislawski, l'approbation des Jésuites dans la Russie-Blanche, en particulier des actes de la congrégation de Polotsk. Le refus d'une seule des trois demandes devait entraîner la rupture des négociations.

Le 21 février 1783, Benislawski arrivait à Rome et, par l'entremise de Mgr Santyni, obtenait dès ce même jour une audience du pape. Son arrivée avait été prévenue dès longtemps par le bruit et la nouvelle de son ambassade. Pie VI avait écrit à la hâte à Catherine une lettre en date du 11 janvier, dont nous avons parlé plus haut. (1) Le pape s'y déclarait disposé à satisfaire la tsarine, à envoyer dans ce but son légat à Pétersbourg et à consacrer à Rome le coadjuteur, si c'était le bon plaisir de l'impératrice. La diplomatie ne douta donc point un seul instant qu'il ne s'agît de l'affaire de la préconisation : elle parut calmée, au sujet du troisième chef des instructions de l'ambassadeur, par des notes dont nous parlerons plus loin.

3. A la première audience le Pape reçut avec la plus grande bonté l'envoyé de la tsarine, parla d'elle avec de grands éloges et demanda ensuite quel était le but de cette ambassade. Benislawski donna des explications : = « Eh bien, répondit le « Pape, je n'ai rien contre vous ; vous serez évêque ; mais « M. Siestrzencewicz m'a fait une injure en faisant à mon insu « l'ouverture du noviciat aux Jésuites. » — « A cela je lui dis « que cette ouverture a été faite par ordre de sa Majesté Im« périale. » — « S'il en est ainsi, répartit le pape, j'oublie « mon injure ; mais pour le pallium, je ne saurais l'accorder, « avant que je reçoive une réponse à la lettre que j'ai écrite à « Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, à cause de l'é« vêché du rite grec uni à Polotsk. »— « Enfin il me fit beau« coup de questions sur les Jésuites, sur leur général, sur son « élection, si elle est faite par un ordre formel de Sa Majesté: « quand je lui eus répondu que oui, il me dit : « Je n'en dis« conviens pas ». — Nous parlâmes ensemble près de deux « heures, » rapporte Benislawski à Potemkine.

Mais à la seconde audience, le pape se montra difficile ; il

(1) Voyez page 363.

était évident que les ambassadeurs de Bourbon avaient agi sur lui : « Maintenant, écrit Benislawski à Potemkine dans « une seconde lettre, maintenant il répond avec un peu d'in- « différence. Je sais qu'à l'occasion de mon arrivée, le cardi- « nal de Bernis et Mgr Grimaldi, ambassadeur d'Espagne, « ont dépêché des courriers, mais je ne sais quel en est le « sujet. » (1)

Alors l'ambassadeur de la tsarine, fidèle à ses instructions, sans attendre davantage, tomba aux pieds du Saint-Père et lui demanda sa bénédiction. Le Pape étonné lui demanda : « Qu'est-ce que cela » ? — « Telles sont mes instructions, « répondit Benislawski ; dans le cas d'un refus au sujet d'un « des points de mon ambassade, je dois immédiatement quit- « ter Rome. »

Une pareille manœuvre diplomatique doit toujours réussir quand un plus puissant traite avec un plus faible ; elle réussit toujours à la tsarine en Pologne, avec le faible roi Stanislas et la résistance impuissante des diètes. Catherine en usa donc aussi contre le Saint-Siège, et ce ne fut pas sans succès.

A cette réponse péremptoire et inattendue, le Pape changea de ton, donna de bonnes paroles à Benislawski et lui fit espérer qu'à la fin tout pourrait s'arranger. Dans ce but il voulait avoir par écrit, de la cour de Pétersbourg, l'assurance que Siestrzencewicz ne se soustrairait en rien désormais à l'autorité de la cour romaine ; puis il demanda que Benislawski lui donnât par écrit les points qu'il était chargé de négocier. (2)

4. C'était une affaire grave pour Benislawski. Ce mémoire exigeait une grande prudence ; chaque expression, chaque

(1) Copie de deux lettres françaises écrites par Benislawski à Potemkine (*Arch. Jes. Pol.*)

(2) *Hist. Albo-Russæ. Soc. part. I. lib. VI, cap. 4, 5.*

mot devait être pesé, car cet écrit pouvait tomber facilement aux mains des diplomates et un seul terme inconsidéré pouvait leur fournir de nouvelles armes. D'un autre côté, il fallait se hâter, afin de laisser le moins de temps possible aux démarches des ambassadeurs, surtout d'Espagne et de Portugal. Benislawski passa donc toute la nuit à rédiger ce mémoire, qu'il réduisit en une argumentation rigoureuse :

« La tsarine demande trois choses. Contre la première, « c'est-à-dire contre la préconisation de Siestrzencewicz, le « pape objecte :

« 1° Que sans attendre la réponse de Rome, ce prélat a pris « le titre et l'autorité d'archevêque.

« 2° Qu'il a ouvert de son propre mouvement le noviciat « des Jésuites.

« A la première objection, l'ambassadeur de la tsarine « répond négativement ; Siestrzencewicz a reçu les félicita« tions comme archevêque nommé, mais dans aucun acte ou « document public il n'a pris le titre ni exercé l'autorité d'ar« chevêque.

« Quant à l'ouverture du noviciat, l'évêque l'a faite sur « l'ordre exprès de la tsarine, ordre auquel il ne pouvait « s'opposer sans exciter une grande tempête contre lui et les « catholiques. La tsarine en effet ne s'est jamais plus offen« sée que si quelqu'un avait l'audace de lui laisser entendre « que les Jésuites n'existaient pas dans son empire. L'évê« que ne pouvait donc pas protester que son pouvoir « sur les ordres religieux ne s'étendait point aux Jésuites, « parce qu'ils n'étaient plus religieux ; il ne pouvait point « davantage mettre en avant le texte du décret de la Propa« gande, qui lui donnait autorité sur les religieux *en tant que* « *cette autorité ne s'oppose point aux canons et aux décrets* « *des conciles ;* car l'ordre des Jésuites n'a été détruit par « aucun canon, par aucun décret de concile. Cet ordre a été « détruit par une constitution apostolique, par le bref de Clé-

ment XIV ; mais précisément cette expression : *constitutiones apostolicæ*, était omise dans le texte de la Propagande contrairement aux usages de la cour romaine. Que restait-il donc à faire à l'évêque, sinon de se conformer à l'oukase de la tsarine ?

« Le Pape accordait volontiers le second point des instructions de Benislawski.

« Contre le troisième point, trois arguments principaux sont apportés par ceux à qui il importe que l'ordre des Jésuites soit radicalement détruit :

« 1° La reconnaissance des Jésuites de la Russie-Blanche, disent-ils, sera une injure faite aux cours de Bourbon.

« 2° Elle compromettra Pie VI lui-même.

« 3° Elle couvrira de honte la mémoire de Clément XIV.

« Eh ! quelle sera donc l'injure faite aux monarques ? Ca-« therine ne s'est pas offensée quand, sur la demande de ces « rois, demande non justifiée par des preuves, l'ordre a été « détruit ; pourquoi donc s'offenseraient-ils, ces monarques, « quand, sur le désir de Catherine, une petite poignée de « Jésuites se conservent dans son empire et demandent au « Pape la permission de vivre ?

« Pie VI ne ternira point la gloire de son nom en accor-« dant cette permission, car la tsarine ne fait point mystère « de sa demande ni de la raison de sa supplique ; elle répète « et publie qu'elle veut conserver les Jésuites, pour ne pas « priver de bons maîtres la jeunesse catholique, de prêtres « et de prédicateurs zélés la population catholique de ses « états. En accédant à une supplique aussi motivée, le Sou-« verain Pontife ne peut en rien se manquer à lui-même.

« La mémoire enfin de Clément XIV ne souffrira en rien « de cette mesure ; car si ce Pape a publié le bref de des-« truction sans croire par là déroger à la mémoire de trente « de ses prédécesseurs, spécialement à celle de Clément XIII, « qui avait approuvé solennellement et tout récemment la

« Compagnie de Jésus; si aucun des diplomates, aucun des « monarques, n'a blâmé et ne blâme ce pape d'avoir man- « qué à l'honneur et au respect dus à ses prédécesseurs « sur la chaire de St-Pierre : pourquoi donc la mémoire « de Clément XIV aurait-elle à souffrir de ce qu'un Pape, « revêtu de la même plénitude de puissance, permette aux « restes de l'ordre détruit d'exister, et d'exister avec un « profit évident de la cause catholique ? A prendre stricte- « ment les choses, Pie VI ne déroge en rien au bref de Clé- « ment XIV, puisque ce bref n'a pas été publié dans l'empire « russe et n'y est pas reconnu; puisqu'il n'y a pas même « lieu d'espérer qu'il y soit jamais reconnu et publié. La tsa- « rine en effet a promis solennellement aux catholiques « qu'elle ne permettra rien qui puisse nuire à leur religion. « Or, dans son esprit, le tort le plus considérable qui puisse « être fait aux catholiques, dans un pays où le clergé est si « peu nombreux, c'est que les églises soient privées de leurs « prêtres, les écoles de leurs maîtres.

« Le monde entier sait que les Jésuites ont demandé de « leur côté, ont supplié qu'il leur fût permis de se confor- « mer au bref de Clément XIV; mais on leur a répondu qu'ils « demandaient plus qu'il ne convenait. Ils ne doivent donc « leur conservation à aucune intrigue, à aucune faute dont « ils aient conscience. »

Tel est l'exact résumé du mémoire dont j'ai sous les yeux une fidèle copie latine. (1)

5. Le lendemain, le Pape lut ce mémoire et dit en riant à l'envoyé de la tsarine : « Vous voulez régler toute l'affaire avec « moi par la dispute. » De fait, il n'y avait rien à répondre à de si forts arguments.

(1) Requêtes proposées par l'ex-jésuite Benislawski, coadjuteur nommé à l'archevêché de Mohilew et ambassadeur de l'impératrice de Russie près de Sa Sainteté Pie VI, en 1783, dans l'affaire des Jésuites de la Russie-Blanche (*Ms. in-fol, p.* 6. — *Arch. Jes. Pol.*)

Une lettre de Pétersbourg arriva fort à propos ; c'était la réponse à celle du Pape. La tsarine, usant de termes très polis et courtois, se disait disposée à recevoir le légat du Pape et à arranger l'affaire de l'archevêché grec-uni de Polotsk ; quant à la consécration du coadjuteur, elle demandait que la cérémonie se fît à Pétersbourg.

Cette lettre fut lue devant le Pape, en présence de quelques cardinaux, dans la salle du Saint-Office ; puis on introduisit Benislawski. Le Pape lui donna une réponse favorable à ses deux premières requêtes. Arrivant ensuite à la troisième, il dit en élevant la voix : « *Approbo Societatem Jesu in Alba* « *Russia degentem, approbo, approbo ; j'approuve la Compa-* « *gnie de Jésus existante dans la Russie-Blanche, je l'ap-* « *prouve, je l'approuve.* »

Les réponses verbales des papes qui ont trait aux affaires publiques de l'Église, ont le même sens et la même force que si elles étaient données par écrit et s'appellent, dans le langage des théologiens et des canonistes : « *vivæ vocis oraculum.* »

Benislawski se contenta de cette déclaration verbale du Pape ; il ne pouvait pas même demander davantage en présence des manœuvres et des intrigues des cours de Bourbon.

7. Le P. Theiner, dans son *Pontificat de Clément XIV*, s'élève contre la véracité de cette relation, reconnue non seulement par les auteurs de la Compagnie, mais par l'immense majorité des historiens, à quelque parti qu'ils appartiennent. Il l'appelle une fausseté et une fable : (1) = « Benislawski, dit-il, « l'a prétendu sans doute (que Pie VI avait approuvé la Com-

(1) « *Wir übergehen die anderen falschen Nachrichten ; nous passons sous silence les autres fausses nouvelles* », dit-il ; et parmi ces fausses nouvelles, il compte et mentionne la susdite approbation de la Compagnie par Pie VI : *approbo*, etc. Et il ajoute en note : « *Auch H. Crétineau-Joly erzæhlt diese vabel dem fater Rozaven treu nach, M. Crétineau-Joly lui aussi raconte cette fable, fidèlement empruntée au P. Rozaven.* »

« pagnie en Russie-Blanche); et ses confrères, appuyés sur « sa seule parole, l'ont fait croire universellement. Nous « publierons, dans nos *Annales du Pontificat de Pie VI*, tous « les documents authentiques relatifs à cette importante « affaire ; mais nous nous bornerons ici à faire observer, « avec un sentiment de douleur profonde, que, par suite « de cette imprudente assertion de ce Jésuite (Benislawski) « que ses confrères eurent l'imprudence d'insérer dans le « journal de Florence pendant que Benislawski était encore « à Rome, Pie VI se vit dans la triste nécessité d'envoyer « aux rois de France, d'Espagne, des Deux-Siciles et à « Marie-Françoise, reine de Portugal, des brefs dans lesquels, « le 29 janvier, le 20 février et le 11 avril 1783, il protestait, « de la manière la plus solennelle, qu'il n'avait jamais songé « et ne penserait jamais à porter la moindre atteinte au bref « d'abolition de la Société de Jésus, émané de son glorieux « prédécesseur Clément XIV, le 21 juillet 1773 ; qu'il regret« tait profondément qu'on eût répandu, parmi le public igno« rant, un tel soupçon contre lui; et que, bien loin d'approu« ver la moindre chose de ce que l'évêque de Mallo avait « arbitrairement et contre la volonté expresse du Saint-Siège, « entrepris dans l'affaire des Jésuites en Russie-Blanche, il « déclarait nuls et sans valeur tous ses actes, tenant pour « illégal tout ce qui avait été fait dans cette province et ail« leurs au sujet des Jésuites, contre la lettre apostolique de « Clément XIV déjà mentionnée. Pie VI faisait cette protesta« tion pendant le séjour de Benislawski à Rome, et il lui fit « intimer, pour cette raison, l'ordre de quitter au plus tôt la « Ville des Apôtres, ce qu'il fit en effet, le 15 avril de cette « année. » (1)

8. Selon le P. Theiner, Benislawski que, je ne sais pour quelle raison, il appelle partout *Jésuite*, était un menteur et

(1) THEINER, *Pontificat, Tom. II, p.* 506.

un intrigant, qui troublait beaucoup le Saint-Père, par les fausses nouvelles et les fables qu'il répandait. Selon le P. Theiner, les Jésuites furent trop crédules et, sur la simple parole de Benislawski, répandirent cette nouvelle dans le monde entier. Est-ce la vérité ? La personne de Benislawski a tous les caractères de véracité d'un témoin oculaire.

1° Il possédait dans leur plénitude toutes ses facultés ; il entendit donc et comprit ce que Pie VI lui dit.

2° C'était un homme vertueux, un prêtre pieux, qualités que le P. Theiner lui-même ne lui refuse point. Pie VI, qui tout d'abord ne permit pas qu'on lui parlât de Siestrzencewicz, consentit immédiatement et volontiers à la consécration de Benislawski comme évêque-coadjuteur ; il avait donc confiance en sa vertu. Il aurait aussi fallu une perversité non commune et un front qui ne sût plus rougir, pour mentir si impudemment sous les yeux du Pape et pour imprimer son mensonge dans les *gazettes de Florence*.

3° Benislawski n'avait aucun intérêt ou du moins aucune raison suffisante pour mentir aussi effrontément. Sa nomination comme suffragant était assurée, car Pie VI lui accordait sa préconisation. La rupture des négociations avec Rome qui lui était ordonnée dans ses instructions, aussitôt que l'un des trois points de son message ne lui serait point accordé, ne le menaçait de la perte ni de son canonicat, ni des honneurs, ni de la faveur impériale. De plus, il ne recherchait pas le moins du monde la dignité épiscopale, dont il se dépouilla quelques années plus tard pour aller mourir dans la pauvreté religieuse à Polotsk.

En un mot, il est impossible de découvrir aucune raison valable et suffisante, capable de porter ce prêtre, de mœurs irréprochables, à mentir si audacieusement. La personne donc du témoin Benislawski est un gage de la véracité de son témoignage, et nous convainc que ce témoignage n'était point une fausse nouvelle, une fable.

Les Jésuites ne crurent point non plus sur sa simple parole leur ancien confrère. En 1785, dans la seconde congrégation de Polotsk, Benislawski fit, sous le serment et par écrit, la déposition suivante :

« Audience de Pie VI, 12 mars 1783.

« Envoyé à Rome vers le Souverain Pontife Pie VI, par la « Très Illustre Impératrice de toutes les Russies, dans le but « de terminer l'affaire de l'archevêché de Mohilew et de la coad- « jutorerie de cet archevêché, et d'obtenir que le pape approu- « vât la Compagnie de Jésus dans la Russie-Blanche : je repré- « sentai à Sa Sainteté l'état des Jésuites, qui vivaient selon leur « institut ; je leur fis connaître qu'en vertu des ordres de la « Très Illustre Impératrice, ils s'étaient choisi un général. Sa « Sainteté, après m'avoir entendu, ratifia avec bonté l'état de « la Compagnie et l'élection du général, répétant trois fois : « *approbo, approbo, approbo*. J'affirme, par le serment le « plus solennel, la certitude de cette approbation verbale, en « foi de quoi je signe et appose mon sceau.

« Donné à Polotsk, le 25 juillet 1785. » (1)

Ce n'est donc point sur la simple parole, mais sur le témoignage écrit et garanti par le serment de Benislawski, déjà évêque de Gadara, que les Jésuites répandirent par le monde cette nouvelle. Il eût été peut-être plus prudent de ne point lui donner tant de retentissement, de ne point la publier dans les journaux ; mais c'est une question de savoir si ce furent bien les Jésuites qui mirent tant de soin à répandre cette nouvelle, si ce ne furent point plutôt les diplomates eux-mêmes, pour lesquels cette affaire ne pouvait rester cachée, qui la communiquèrent à la *Gazette de Florence*, afin de pouvoir, forts de cet article, donner l'assaut à Pie VI.

Je vais plus loin : l'insertion de cette nouvelle dans la *Gazette de Florence*, qu'elle fût prudente ou non, qu'elle par-

(1) *Arch. Jes. pol., Acta Congr. Polocencis II.*

tît des Jésuites ou des diplomates, prouve précisément qu'elle n'était point une fable.

En effet, si cette nouvelle eût été fausse, Pie VI n'eût-il point nié catégoriquement le fait, en infligeant un démenti public à Benislawski ? Ne se fût-il point tiré de cette position désagréable, dans laquelle l'avait placé l'ambassadeur par sa *fable* ou son *mensonge* ? Mais non, Pie VI garda le silence.

9. Le P. Theiner nous renvoie à trois brefs de la même teneur, où Pie VI proteste, dans les termes les plus solennels, contre tout ce qui s'est fait au sujet des Jésuites de la Russie-Blanche ; et selon cet auteur, cette protestation est une démarche solennelle contre l'impudence de Benislawski.

Le P. Theiner a oublié de regarder les dates. L'audience de Benislawski eut lieu le 12 mars, et les trois brefs de même teneur sont du 29 janvier, du 20 février et du 11 avril ; par conséquent, les deux brefs aux rois de France et d'Espagne ne peuvent être regardés comme une protestation provoquée par le mensonge et la fable de Benislawski, qui n'arriva à Rome que le 21 février. Le bref d'avril à la cour de Naples, de même teneur que les deux autres, a bien été donné un mois après cette audience, mais il n'a rien de commun avec la nouvelle susdite.

Il est tout naturel qu'à la première nouvelle de la venue de l'envoyé impérial, ex-jésuite désigné pour le coadjutorat, les ambassadeurs des cours, prévoyant qu'il apportait aussi dans ses instructions la solution de l'affaire des Jésuites, afin de prévenir tout arrangement, aient demandé avec instance au Souverain Pontife d'affirmer de nouveau qu'il ne contredirait en rien le bref de suppression donné par Clément XIV. Ils pouvaient exiger cette garantie avec d'autant plus de raison, qu'en préconisant Siestrzencewicz, le Pape semblait légitimer par là même les actes de ce prélat dans l'affaire des Jésuites.

Ces craintes de la diplomatie nous expliquent la teneur du bref que nous citons d'après le P. Theiner. (1)

« A notre très cher fils en Jésus-Christ, Louis Auguste, roi « de France très chrétien, Pie VI, pape.

« Rome 29 janvier 1783.

« Très cher etc. Aussitôt que nous avons appris ce que l'é« vêque de Mallo avait commencé de faire en Russie-Blanche, « en vertu, disait-il dans son décret du 30 juin 1779, des « pouvoirs à lui pour ce par nous accordés comme à notre « vicaire apostolique, pouvoirs mal interprétés par lui et qu'il « a étendus au delà des vraies limites de la formule ordinaire : « aussitôt, comme il était de notre devoir, nous avons eu soin « de blâmer la licence qu'il a prise, de la réprimer, d'imposer « à ce prélat notre volonté et de préciser l'étendue de ses « pouvoirs.

« Pour faire connaître à Votre Majesté et à Sa Majesté le « Roi catholique toutes ces mesures prises par nous ainsi « que leurs conséquences, nous avons voulu mettre au courant « de tout notre vénérable frère le cardinal de Bernis, votre « ministre plénipotentiaire près du Saint-Siège, et notre cher « fils, l'illustre duc Jérôme Grimaldi, ambassadeur d'Espagne ; « et *nous leur avons clairement découvert nos sentiments,* « *déniant et réprouvant entièrement les actes de l'évêque de* « *Mallo, qui seraient contraires aux lettres apostoliques de* « *Clément XIV, notre prédécesseur d'heureuse mémoire,* don« nées en forme de bref le 21 juillet 1773. (2)

« Quand, par la suite, nous avons vu que nos avertisse« ments n'avaient aucun effet sur cet évêque, qui s'excusait de « ne pouvoir donner la rétractation que nous exigions de lui,

(1) Theiner, *Pontificat, Tome III, p. 379-380.*

(2) Perspicueque ipsis sensus nostros aperuimus, plane abnuentes improbantesque illa Mallensis acta, quæ apostolicis fel. rec. Clementis XIV Prædecessoris nostri in forma Brevis litteris die 21 julii 1773 datis, adversarentur.

« empêché qu'il en était par sa Souveraine, autocrate de toutes « les Russies, qui prenait sur elle tout ce que ce prélat avait « fait contrairement au sens véritable de notre rescrit, nous « nous sommes adressé à elle-même, et ce que nous lui avions « dit dans nos lettres précédentes, nous le lui avons répété « dans les dernières, en date du 11 de ce mois ; nous avons « cherché de toutes nos forces à lui faire comprendre que « l'évêque de Mallo n'avait pu à aucun titre nous attribuer ces « sentiments qui n'étaient pas les nôtres.

« Mais on nous a fait connaître les graves menaces faites « par cette Impératrice ; elle déclarait qu'elle priverait de son « patronage impérial tous les catholiques de Russie, si nous « attendions, pour conférer le titre d'archevêque avec les « honneurs du pallium à l'évêque de Mallo, que ce prélat « nous eût donné la satisfaction que nous lui avions deman- « dée.

« La cause de la religion et le danger certain des âmes « qui facilement seraient tombées dans l'apostasie, nous ont « contraint de ne pas exiger les satisfactions que nous deman- « dions à l'évêque de Mallo et qu'il était empêché de nous don- « ner. En agissant ainsi, nous avons cru que cette concession « trouvait sa justification dans notre conscience et dans notre « bonne foi ; et nous avons déclaré ouvertement à la même « Impératrice, dans notre lettre mentionnée ci-dessus, que, « pour défendre l'honneur de cette Chaire Apostolique et « soutenir l'autorité de ses décrets, nous pouvions devant « le monde entier prouver cette bonne conscience et cette « bonne foi.

« Votre Majesté, nous n'en pouvons nullement douter, sera « persuadée par tout ce que nous venons de dire, et verra « clairement combien malgré nous, combien forcé par la « nécessité elle-même, nous devons en venir à conférer à « l'évêque de Mallo les susdits honneurs de l'archiépiscopat et « du pallium.

« Néanmoins pour confirmer encore davantage à Votre « Majesté nos anciens sentiments, surtout en voyant le désir « ardent que vous éprouvez de dissiper ainsi tellement tout « fâcheux soupçon qui pourrait s'être répandu dans le vul- « gaire ignorant ; pour ôter à vos peuples toute cause d'er- « reur et de trouble : volontiers nous envoyons cette lettre à « Votre Majesté et nous y déclarons expressément que nous « regardons comme des abus, que nous tenons pour illégitime « et pour nul, tout ce que l'on dit avoir été fait, dans la « Russie-Blanche ou ailleurs, contrairement au bref susdit de « Clément XIV.

« En même temps que Votre Majesté, nous informons de « ces sentiments, qui sont les nôtres, Sa Majesté le Roi Ca- « tholique, en lui envoyant un exemplaire de cette même « lettre.

« Enfin, pour l'accroissement de votre bonheur et de votre « gloire, nous vous accordons, du fond de notre cœur pater- « nel, à vous, notre très cher Fils en Jésus-Christ et à toute « votre maison Très Chrétienne, notre bénédiction apostoli- « que.

« Donné à Rome, etc., le 29 janvier 1783, la huitième « année de notre pontificat. »

« La même lettre a été envoyée au Roi catholique. »

La cour de Portugal demandait assurément un bref semblable ; Almada dut insister sur ce point, lui qui ne voulait point, dans une affaire aussi populaire que celle des Jésuites, rester en arrière sur ses collègues. Le Pape le lui donna, mais chacun voit que les cours le demandèrent avant l'audience du 12 mars ; que Pie VI le donna pour le bien de la paix, pour éloigner les fâcheux soupçons qui tourmentaient les malheureux monarques et les diplomates ; qu'il s'agit enfin dans ce bref principalement et exclusivement de la préconisation de Siestrzencewicz. C'était là un acte officiel, administratif, qui n'avait aucun rapport avec cette approbation

pontificale, portant en elle le caractère évident de la confidence intime et du secret. Pie VI refusait officiellement toute solidarité avec Siestrzencewicz et pouvait le faire en bonne conscience, car officiellement il n'avait contribué en rien à la conservation des Jésuites dans la Russie-Blanche; mais à la fin, il dut donner les mains à tout ce que cet évêque avait fait.

Il y a plus, le nonce du pape ira à Pétersbourg; il traversera la Russie-Blanche, il s'arrêtera à Polotsk, et pas un mot ne sortira de sa bouche pour blâmer officiellement, soit l'évêque, soit les Jésuites.

En écrivant ce bref aux rois de la famille de Bourbon, le Pape n'a point menti; il a tout fait, il a employé tous les moyens et tous les ressorts de la diplomatie pour que les Jésuites cessassent d'exister en Russie; mais ni lui, bien que certainement les moyens ne lui fissent pas défaut; ni le nonce, bien que le P. Czerniewicz lui en eût fourni une double occasion en lui écrivant deux lettres; ni l'évêque, qui venait si souvent chez eux, ne firent connaître aux Pères de la Russie-Blanche, même confidentiellement, que leur conduite fût contraire à la volonté du Pape. Toutes les foudres du nonce de Varsovie contre les « réfractaires » grondèrent sur leurs têtes sans qu'ils en eussent connaissance, toute la campagne officielle avec Siestrzencewicz, dont la raison dernière était l'affaire des Jésuites, fut conduite à leur insu. Personne ne leur en donna communication, je ne dis pas officielle, mais même confidentielle.

Dans l'affaire des Jésuites, Pie VI ne fit aucun acte personnel avant le 12 mars 1783; il permettait à ses diplomates de repousser les attaques; il envoya à son nonce de Varsovie un blanc-seing, laissant Archetti libre d'y écrire ce qu'il jugerait convenable; mais lui-même ne fit jamais rien ni pour ni contre. Enfin l'ambassadeur de la tsarine le força de sortir de sa neutralité; il tira de lui l'aveu confidentiel et privé qu'il approuvait ce qui s'était fait en Russie au sujet de

la Compagnie ; et le Pape n'avait aucune obligation de rendre compte de cet acte devant la diplomatie officielle, qui du reste ne l'interpella point expressément à ce sujet.

Cela suffit pour réfuter le reproche et le raisonnement du P. Theiner; nous ajouterons seulement ce que dit Saint-Priest, auteur des plus défavorables aux papes et aux Jésuites : = « Pie VI, dit-il, avait pour eux (les Jésuites) une pitié secrète « qui n'attendait qu'une occasion pour se changer en protec- « tion déclarée. » (1) = Dans un autre endroit, le même auteur admet comme indubitable que Benislawski obtint satisfaction sur tous les points de ses instructions, et il ajoute : = « Pie VI... « maintint la suppression de la Société, dont il favorisa secrè- « tement la propagation en Russie... Singulière situation d'un « ordre religieux, rebelle au Saint-Père, quoique d'accord « avec ses désirs secrets ; soutenu par toutes les puissances « séparées de Rome contre toutes les puissances de sa com- « munion ; et combat plus étrange encore de la papauté « contre elle-même. » = (2)

Le protestant Schœl dit la même chose : « Le successeur de « Clément XIV donna même aux Jésuites en 1783 la permis- « sion de se choisir en Russie-Blanche un vice-général, qui « remplacerait le général jusqu'au moment où Rome jugerait « bon de leur en donner un autre. Il est vrai qu'il fallut user « d'intimidation pour obtenir de Pie VI cette permission ; « mais on peut admettre pour certain que cette violence appa- « rente n'avait d'autre but que de justifier le Pape aux yeux « des cours de Bourbon, dont la fureur contre les Jésuites « n'était pas encore calmée. A partir de ce moment, les Jésuites « commencèrent à jouir d'une existence légale en Rus- « sie. » (3)

(1) *Chute des Jésuites*, p. 173.
(2) *Ibid.* p. 252.
(3) *Cours d'Histoire des États Européens*, Tom. 44, p. 85.

Donc jusqu'à ce qu'un écrivain nous oppose des arguments plus convaincants que les nôtres, nous sommes forcés d'admettre comme véritable que Pie VI approuva la Compagnie dans la Russie-Blanche *vivæ vocis oraculo*. (1)

(1) Beaucoup d'autres circonstances militent en faveur de la thèse que nous défendons et prouvent que Pie VI ne s'opposait qu'officiellement à Siestrzencewicz; mais que, dans le fond de l'âme, il était ravi de la conservation de cette poignée de Jésuites.

1o A la même époque précisément, l'Empereur Joseph II détruisait dans ses Etats près de 700 couvents ; et ceux qui restaient, il les séparait de Rome comme un rameau de l'arbre qui le portait, ne leur permettant aucune communication avec leur général ni avec le Saint-Siège; il changeait aussi complètement la nature et l'essence de beaucoup d'ordres religieux, en leur commandant ou d'enseigner dans les collèges ou d'administrer les paroisses. Au milieu d'une telle catastrophe, tout pape zélé pour le bien de l'Église devait se réjouir de la conservation d'un certain nombre de religieux tout dévoués à la cause du catholicisme ; à plus forte raison Pie VI, qui ne fut jamais du nombre des prélats ou partisans des cours ou contraires aux Jésuites.

2o Un grand nombre d'ex-Jésuites italiens se rendaient dans la Russie-Blanche; Pie VI le savait, car c'était un fait connu à Rome et les journaux l'apprenaient au monde entier. Le Souverain Pontife aurait pu s'opposer à ces départs, lui qui avait à son service le bon vouloir des diplomates ; il pouvait du moins dans l'intimité détourner de leurs projets ces anciens jésuites. Loin de là, c'est lui qui apprend à Benislawski que, dans les premiers jours de janvier 1784, était mort à Polotsk le jésuite italien Joseph Marotti. Quelques années plus tard, Joseph Pignatelli, qni devait peu aprés sa mort, être mis au rang des *Vénérables serviteurs de Dieu*, se rendit près de Pie VI, et lui fit connaître le dessein qu'il avait d'aller dans la Russie-Blanche, si la Compagnie y existait légalement. Pie VI lui répondit d'un ton de voix ferme et décidé : « Oui, elle existe, et que ne dépend-il de moi qu'elle se répande dans le monde « entier? c'est tout mon désir. Allez en Russie, je vous autorise à vous revêtir « de l'habit de la Compagnie. Je regarde les jésuites de Russie comme de vrais « jésuites, et la Compagnie existante en Russie comme légitime-existante « (*Vie du vénérable serviteur de Dieu, le P. Joseph Pignatelli*, par le « P. Bouffier, p. 196).

Le P. Mançon, biographe du P. Pignatelli, dit la même chose dans sa vie publiée à Rome en 1833, et il ajoute : « Je prends Dieu à témoin que je tiens « de la bouche du P. Pignatelli lui-même ce détail, qu'il devait me donner « dans la suite par écrit et sous la foi du serment. »

Je pourrais citer un plus grand nombre de faits semblables ; ceux-là suffisent pour nous prouver suffisamment la vérité du récit de Benislawski sur son audience du 12 mars.



CHAPITRE VII

Légation d'Archetti à Pétersbourg. Réforme de l'enseignement. Le P. Lenkiewicz succède au P. Czerniewicz

1. Accroissement de la Compagnie.
2. Archetti se rend à Pétersbourg et se flatte d'en finir avec les Jésuites.
3. Dévouement de Benislawski pour les Pères.
4. Heureuse issue de la légation d'Archetti.
5. Pamphlets contre les Jésuites.
6. Réforme des études en Russie.
7. Le P. Gruber envoyé à Pétersbourg.
8. Mort du P. Czerniewicz.
9. Notice sur le P. Czerniewicz.
10. Le P. Lenkiewicz est élu vicaire-général.

1. Benislawski partit de Rome le 15 avril 1783, après avoir admirablement réussi dans sa légation. Le Pape ne le chassa point comme l'insinue le P. Theiner, mais lui fit présent d'un chapelet en pierres précieuses. L'ambassadeur portait à la tsarine des lettres pontificales ratifiant toutes les demandes de Sa Majesté et annonçant le voyage d'un légat à Pétersbourg.

Benislawski apporta aux Jésuites la joyeuse nouvelle que le Saint-Père approuvait la Compagnie dans la Russie-Blanche, nouvelle dont il écrivit plus tard la relation authentique devant les Pères de la seconde congrégation de Polotsk, comme nous

l'avons dit ci-dessus. (1) Le vice-général ouvrit la maison de troisième probation à Dunabourg et permit à ceux qui avaient le temps voulu de Compagnie de faire la profession solennelle. Après avoir demandé l'avis de tous les profès et reçu leur approbation, il choisit pour assistants les PP. Gabriel Lenkiewicz, François Lubowicki et François Lupia, pour admoniteur le P. Stanislas Klonowski, et pour secrétaire le P. Matthias Rakety. La Compagnie désormais respirait à l'aise.

Des lettres arrivaient toujours plus nombreuses des autres pays ; elles étaient envoyées par des ex-jésuites. Les uns félicitaient les Pères d'un changement si fortuné, duquel, hélas ! eux ne pouvaient profiter comme ils l'auraient voulu ; les autres demandaient à être reçus de nouveau et faisaient connaître leur position et celle de leurs compagnons. (2)

2. Cependant Archetti se préparait à sa légation de Pétersbourg. Benislawski avait laissé entendre au Saint-Père que tout autre serait mieux vu à Pétersbourg que le nonce de Varsovie; mais soit que personne ne semblât si bien connaître l'état des affaires en Russie ; soit que le Pape craignit, en mettant Archetti de côté, de paraître blâmer quelque peu la conduite passée du nonce, le choix tomba sur lui.

Tout d'abord le légat eut l'air de croire que, pénétrant jusqu'à la source de l'autorité, il arriverait enfin à détruire les « *réfractaires* », bien qu'il n'eût à ce sujet aucune instruction. Les journaux de Varsovie en parlèrent. Quand il passa à Orcha et à Vitebsk, voyant les Jésuites venir au-devant de lui avec les autres religieux, il ne put s'empêcher de leur faire des reproches mortifiants. Il répéta tout haut ce qu'il avait écrit dans ses dépêches aux diplomates sur la désobéissance et sur l'illégalité du noviciat et des vœux ; dans ses conservations pri-

(1) Voyez page 392.

(2) Voyez Document P.

vées, il traitait les Pères d'excommuniés et de schismatiques. Il agissait ainsi, nous le répétons, de sa propre autorité, sans la moindre recommandation de Pie VI. Les discours du nonce arrivèrent aux oreilles des Jésuites et furent cause que plusieurs, principalement des plus jeunes, abandonnèrent la Compagnie ; de ce nombre fut celui-là même de qui nous tenons ces détails, le P. Szantyr.

Il fallut l'affirmation la plus solennelle de Benislawski, sur l'approbation de la Compagnie *vivæ vocis oraculo*, pour arrêter la désertion. A la place de cette jeunesse scrupuleuse, arrivèrent nombre d'anciens jésuites d'Italie et de France, parmi lesquels Panizzoni, Scordialo, Hochbichler et Gruber.

Mais ce beau zèle anti-jésuitique du légat dut bientôt se calmer, lorsqu'à la fin de juillet 1783, il arriva à Pétersbourg. Dès les premiers jours, il parla de son projet de faire exécuter le bref de Clément XIV, disant que le nouvel archevêque l'aiderait en cela. Mais la tsarine, même avant de lui donner une audience, fit demander officiellement au légat s'il avait quelques instructions à ce sujet, parce que la cour de Pétersbourg ne règlerait rien avec lui qui ne fût contenu dans ses instructions officielles ; en d'autres termes, avant de lui accorder une audience, on demanda au légat de montrer ses lettres de créance. Siestrzencewicz fut appelé aussi pour s'expliquer et on le menaça de la disgrâce, si une fois encore il osait conférer avec le légat sur des questions non comprises dans les cahiers de ce dernier. L'ambassadeur napolitain aussi, Serra-Caprioli, le plus grave des ministres, avertit secrètement le légat de ne toucher en rien l'affaire des Jésuites et de se montrer, dans les autres négociations, le plus condescendant possible pour la cour de Pétersbourg ; autrement il aurait la honte de se voir congédier. Archetti changea de ton, rompit ses conférences confidentielles avec Siestrzencewicz, déclara aux ambassadeurs des Bourbons que l'affaire des Jésuites devait

être regardée comme perdue ; et depuis lors il s'entendit au mieux avec le cabinet de Pétersbourg. (1)

Les Jésuites ignoraient tous ces incidents, et la légation du nonce ne laissait pas que de les inquiéter un peu. Le seul nom d'Archetti n'était pas fait pour leur donner de la confiance ; les ennemis de la Compagnie, témoins de la conduite du légat à Orcha et à Vitebsk, concluaient que cette légation amènerait la ruine de l'ordre ; ils publiaient que l'intention de Rome, en faisant un tel honneur à la cour de Pétersbourg, n'était autre que de lui arracher son consentement à la suppression des Jésuites. L'historiographe de la Russie-Blanche, sans donner cependant de détails, raconte ce qui suit : « Il « est certain que, dans cette légation, Archetti se remua « beaucoup contre nous, bien qu'il ne le fît point ouvertement « et avec le caractère public de légat. On sait aussi qu'il « demanda à l'un des magnats russes comment il pourrait « arriver à parler de nos affaires avec l'impératrice, et quelle « était la voie la plus sûre pour réussir dans ses projets : « L'avis le plus salutaire que je puisse vous donner, répondit « le magnat, c'est de ne toucher en rien cette question, car « sur ce point tout effort est inutile. » (2)

3. A ce moment aussi, Benislawski, qui était curé de Dunabourg, arriva de cette ville à la capitale, afin de contrecarrer au besoin toutes les démarches du nonce, qui pouvait, sinon nuire aux Pères, du moins les troubler. Pendant deux mois en effet, Archetti n'eut rien à faire ; il attendait l'arrivée de Siestrzencewicz, auquel on avait dépêché, ainsi qu'à Potemkine, un courrier jusqu'aux frontières de la Crimée, pour les appeler à Pétersbourg. La légation traîna six mois entiers, à cause des différends suscités par le changement de la for-

(1) Szantyr, *Nouvelles pour les Annales de l'Église en Russie, p.62-64.* (*t. p.*)

(2) *Ms. Hist. Albo-Russæ Soc., Part. 1, Lib. IV, Cap. XI.*

mule du serment épiscopal. La tsarine en effet ne voulait en aucune façon accorder qu'un évêque catholique de son empire jurât qu'il travaillerait de toutes ses forces à extirper le schisme dans son diocèse. De son côté, le nonce n'osait prendre sur lui la modification demandée ; l'affaire alla donc jusqu'à Rome (1) et Pie VI refusa de retrancher ces mots de la formule.

Le défaut d'occupation lui-même, interrompu seulement de temps à autre par une cérémonie dans l'église catholique, par les visites officielles et des entretiens avec les prêtres catholiques, invitait le nonce à mettre en avant l'affaire des Jésuites. Le général Michelson, averti à temps par Benislawski, mit Potemkine dès son arrivée au courant de tout. Le tout puissant favori répondit catégoriquement que Benislawski et les Jésuites pouvaient être tranquilles ; car le nonce ne pouvait rien traiter avec la tsarine que par lui et par son entremise. (2)

Enfin le 18 janvier 1784, fête de la chaire de Saint-Pierre, le légat put procéder à l'installation canonique de Siestrzencewicz comme archevêque de Mohilew ; et quelques jours plus tard à la consécration de Benislawski comme coadjuteur, sans droit de succession cependant, et avec le titre d'évêque de Gadara. (3)

Les ambassadeurs des puissances catholiques assistèrent à la consécration de Benislawski et présentèrent, selon l'ancien usage, le pain, le vin et un cierge. Le nonce était accompagné de l'archevêque Siestrzencewicz et de Mgr Posłowski, évêque-suffragant de Livonie. (4)

(1) *Arch. Vatic., Russia, vol. I, p. 310.*

(2) *Hist. Albo.Russæ Soc., Part 1, Lib. IV, Cap. XII.*

(3) Gadara, ville de Palestine, évêché *in partibus*.

(4) Les efforts ou plutôt les tentatives du nonce pour amener l'archevêque de Nowogród à l'Union n'eurent aucun résultat, ainsi qu'il était facile de le prévoir. En revanche, on régla la difficile question du calendrier On sait qu'au XVIe siècle la Moscovie et la Ruthénie polonaise, alors schismatique, ne

Ce même Archetti, qui s'était montré à Varsovie si dur et si intraitable dans les négociations avec la Russie, qui avait recommandé à Siestrzencewicz une fermeté inébranlable pour s'opposer aux innovations de la cour de Pétersbourg, fut à peine en tête à tête avec Osterman, Potemkine et tout le conseil secret de l'Impératrice, qu'il devint maniable comme la cire et montra la plus grande conciliation dans tout ce que demanda la cour, sans en excepter même l'affaire des Jésuites.

La tsarine lui en témoigna la plus vive reconnaissance. A l'audience de congé, elle lui déclara qu'il était nommé cardinal et que la barrette lui serait remise par le roi de Pologne à Varsovie, ce qui arriva.

Enfin au mois de mai 1784, le nonce quitta Pétersbourg. On doit reconnaître que Catherine et la cour schismatique de Russie montrèrent plus de tact et de respect dans la réception du légat pontifical, que deux ans auparavant l'empereur catholique Joseph II n'en avait témoigné pour le Pape lui-même. La réception d'Archetti fut splendide et magnifique; pendant tout son séjour, qui fut de près d'un an, il n'eut à subir aucune humiliation, à faire aucune démarche mortifiante. Il n'était pas encore sorti de Russie, que déjà le sénat promulguait un oukase nommant le basilien Lisowski archevêque-uni de Polotsk. (1)

5. Ainsi donc cette tempête passa encore sans causer de

reçurent point la réforme du calendrier, sans doute parce que cette réforme était l'œuvre d'un pape. La population catholique latine de la Russie-Blanche et des anciennes provinces polonaises, était donc exposée à chaque instant à de nombreux inconvénients, surtout pour les citations devant les tribunaux. On convint donc avec le légat que désormais les catholiques du rite latin suivraient l'ancien calendrier de Jules César comme les Grecs.

(1) Les mémoires d'Archetti, intitulés *Un nonce du Pape à la cour de Catherine II*, manquent un peu de fond et sont écrits en mauvais latin. Ils ont été traduits en français et publiés par le P. Gagarine. On en trouve un exemplaire manuscrit à la bibliothèque des Ossoliński, nº 386 des manuscrits.

désastres à la Compagnie de Jésus. A ce même instant, une seconde se préparait, mais on put, grâce au Ciel, la conjurer avant qu'elle éclatât. En Russie, on essaya de décrier les Jésuites par des pamphlets. A Moscou parut en 1784 par livraisons une *Histoire des Jésuites*, renouvelant les fables et les imputations déjà mille fois réfutées. Benislawski envoya quelques livraisons de ce libelle à Michelson, qui les remit à Potemkine. Aussitôt parut un rescrit de la tsarine, interdisant très sévèrement de continuer la publication de cette histoire et ordonnant la destruction des livraisons qui avaient paru jusque-là. (1)

(1) Les Jésuites ne négligèrent pas leur défense ; peut-être même est-ce en réponse à la publication russe qu'ils traduisirent et publièrent la réponse italienne à « *un certain avocat de Rome, au sujet de sa lettre accompagnée de remarques sur les Servites et les Bons-Frères, pour servir d'éclaircissement à l'histoire des Jésuites de la Russie-Blanche.* » Cette réponse prouvait, peut-être avec trop de raison et d'à-propos, que cet avocat ne comprenait point la question sur laquelle il écrivait ; elle démontrait l'impuissance du bref de suppression pour les Pères Jésuites de la Russie-Blanche, qui, suivant l'exemple des Servites et des Bons-Frères, pouvaient en sûreté de conscience rester comme ordre religieux en Russie (Lettre à M. l'avocat NN.. auteur des observations sur l'histoire du premier siècle des Pères Servites et des Bons-Frères, pour servir d'éclaircissement à l'histoire des Jésuites conservés dans la Russie-Blanche. Année 1784.)

Dans les archives des Jésuites de Pologne, j'ai trouvé aussi, en forme de lettre à l'adresse d'un seigneur, une critique très vive de cette réponse italienne traduite en polonais. L'auteur de cette critique est M. André Kitowicz. Il faut avouer qu'il n'a pas épargné les Jésuites de Russie, il en appelle à l'infaillibilité pontificale et ne craint pas d'employer des sophismes tels que ceux-ci : « L'exemple de S. Joseph Calasanz et des autres sert tout autant à justifier les Jésuites que servent à sauver l'âme des pécheurs l'adultère et le meurtre commis par David, le triple reniement de St-Pierre, l'apostasie du pape S. Marcel (Il est aujourd'hui prouvé que le pape S. Marcel n'a point apostasié), les crimes du bon larron et autres fautes de différents personnages aujourd'hui canonisés... Enfin, dit Kitowicz en terminant sa critique longue de deux feuilles in-folio, il n'y a plus de Jésuites dans le monde, Ganganelli les a supprimés. Donc ceux qui se donnent pour tels ne sont pas en réalité des Jésuites, ils n'en sont que des fantômes. Ils ressemblent aux soldats d'un régiment supprimé, qui ne reçoivent point de solde et que le monarque ne reconnaît point pour ses soldats, bien qu'ils gardent encore leur ancien uni-

6. Revenons à la tsarine. Sa bienveillance pour la Compagnie était d'autant plus nécessaire, qu'elle avait appelé par deux fois les Jésuites à Pétersbourg dans le but de composer un plan d'études. Nous avons déjà vu que, deux ans plus tôt, le P. Czerniewicz avait été mandé dans ce but à la capitale; mais que, selon toute probabilité, ce n'était point là le vrai motif de son voyage. De fait, malgré le séjour de trois mois que le Père vice-général et son compagnon le P. Lenkiewicz firent à Pétersbourg, je ne trouve nulle part que ces débats sur l'enseignement aient amené aucun résultat. Cette fois on voulait tout de bon conférer sur le système des études. Bien que Catherine ne fût point fort lettrée, elle voulait cependant passer pour amie du progrès, pour une souveraine éclairée. Joseph II lui avait raconté, pendant leur voyage à Smolensk et pendant sa visite à Pétersbourg, des choses admirables sur le nouveau système d'études qu'il avait introduit dans ses états. Après donc avoir terminé les affaires de l'Église, la « sage » Catherine voulut réformer l'enseignement. Elle envoya l'évêque Benislawski examiner le nouveau système à Léopol. Là l'évêque devait se convaincre, en témoin oculaire, des merveilles opérées par l'innovation joséphiste. Je ne sais quelle impression le prélat rapporta de son voyage; il suffit de dire que l'on réforma les écoles de Pétersbourg sur le modèle de Léopol, et que l'on appela de Polotsk les Jésuites pour s'occuper sérieusement des études, c'est-à-dire pour leur montrer de près ces écoles réformées de la capitale, et leur faire réformer les leurs sur ce type.

7. Au mois de juillet 1784, le P. Kareu, provincial des Jésui-

forme, etc.» (Lettre réfutant péremptoirement les raisons d'un certain auteur qui défend injustement et avec audace les Jésuites de la Russie-Blanche révoltés contre l'autorité suprême de la Sainte Église et contre les autres dogmes de la religion. (Mns. in 4°, p. 15 daté de Koszuty, le 25 mars 1785.) A la fin se trouve la signature de M. André Kitowicz *manu propria*.

tes, partit donc pour Pétersbourg, en compagnie du P. Cajétan Gieryk et du jeune Louis Rzewuski, qui parlait le russe.

Toute cette réforme des écoles paraît quelque peu ridicule. En Allemagne, elle consistait principalement à enlever la direction de l'éducation publique au clergé pour la remettre à une commission impériale, à donner dans le programme un plus grand nombre d'heures aux sciences naturelles, à la physique et aux mathématiques, à remplacer le latin par l'allemand. Pour la Russie, cette réforme ne pouvait avoir d'autre importance que l'introduction des sciences naturelles dans le cercle des matières de classe.

Les Pères de Polotsk ne mirent point longtemps à étudier la réforme ; au commencement du mois d'août, ils étaient déjà de retour à Polotsk, mais ce changement apporté dans les études leur servit admirablement pour accroître leur autorité sur les Moscovites, pour affermir leur crédit auprès de la tsarine. Au mois de février de cette année, comme nous l'avons déjà dit, s'était joint aux Pères de Polotsk, Matthieu Gruber, ancien jésuite, depuis physicien à la cour de l'empereur Joseph, homme versé dans la connaissance des sciences mathématiques et physiques, surtout de la mécanique et de l'hydraulique. L'acquisition de cet homme était on ne peut plus heureuse. Le provincial lui recommanda donc immédiatement de préparer dans sa partie quelques professeurs capables, avant que les changements fussent introduits dans les classes. Le choix ne fut pas difficile parmi les jeunes religieux, et immédiatement fut organisé un collège de physiciens. Ce n'est pas tout : lorsqu'au mois de mars 1785 on fit venir une seconde fois les Jésuites à la capitale, par l'entremise du général-gouverneur Passek, pour leur confier quelques commissions importantes, le P. Gruber fut nommé supérieur de cette députation.

Le choix des personnes permet d'inférer qu'il s'agissait de quelque mission religieuse importante, peut-être même ail-

leurs qu'à Pétersbourg, car on envoya un italien, le P. Jean Magnani, un allemand, le P. Colomban Pfeifer, et Rzewuski, qui possédait le russe aussi bien que le polonais. Le P. Gruber devait frayer la route aux Pères et leur donner accès dans le monde savant de Pétersbourg ; par les mathématiques et les expériences physiques, il devait accréditer la foi catholique et la Compagnie de Jésus à Pétersbourg, comme autrefois le P. Schall à Pékin. Il en fut ainsi, mais assez longtemps plus tard. Cette fois-ci, je ne sais pour quelle raison, cette mission importante fut retardée. Potemkine pria les Pères d'avoir patience. Quatre mois s'écoulèrent pour eux sans occupation ; ils en profitèrent cependant pour lier des relations étendues, non seulement avec les catholiques de la capitale, dont le nonce porte le nombre dans son mémoire à dix mille, mais encore avec les premières maisons de la noblesse moscovite, qui admirait, dans les moines catholiques, une science profonde jointe à une grande simplicité de manières.

8. Dieu sait combien de temps les Pères auraient attendu sans l'arrivée d'un courrier, porteur d'une lettre du P. Lenkiewicz. Cette lettre leur apprenait la mort du P. vice-général et leur disait de revenir s'il était possible, car il fallait procéder à l'élection d'un successeur. Les Pères obtinrent la permission de retourner à Polotsk, on leur promit de les rappeler aussitôt qu'il en serait besoin.

La mort du P. Czerniewicz plongea dans une douleur profonde les Pères de la Russie-Blanche, surtout imprévue comme elle l'était. « Depuis le jour où le bref de Clément XIV couvrit de deuil la Compagnie entière, raconte l'historiographe de la Russie-Blanche, je ne sais s'il y en eut un plus triste, un qui eût apporté plus de trouble à nos âmes que le 20 juin 1785, jour de la mort du P. Czerniewicz. »

9. Ce Jésuite était de Lithuanie. Il avait une taille élevée, un extérieur attrayant, le front haut et ouvert, les traits du visage un peu allongés, mais beaux ; il était doué d'un grand cœur, d'un courage peu commun ; et chez lui ces qualités étaient jointes à une admirable prudence. On peut le regarder comme le restaurateur et le second fondateur de la Compagnie.

Il était né en 1728, dans le district de Kowno, d'une famille puissante. A seize ans, il entra dans la Compagnie de Jésus à Vilna ; après y avoir terminé ses études d'humanités et de philosophie, il enseigna la rhétorique au pensionnat de Varsovie. Appelé à Rome, il fut secrétaire du dernier général Ricci et adjoint au P. Korycki, assistant de Pologne. Dans la Ville Eternelle, il fit la connaissance de quelques prélats, spécialement du cardinal Rezzonico. En lui ménageant ces relations élevées, la Providence le préparait à la grande mission qu'elle lui réservait dans l'avenir. Bientôt le P. Ricci le renvoya dans son pays, en le nommant recteur du collège de Polotsk. Depuis ce moment, l'histoire de la vie du P. Czerniewicz se confond avec celle de la Compagnie et nous en avons fait le récit dans les chapitres précédents.

Le dur travail de l'enseignement et ses autres fonctions, qui exigeaient une tension perpétuelle de l'esprit, altérèrent de bonne heure la santé du P. Czerniewicz. Dès l'âge de quarante ans, ses cheveux avaient blanchi ; une fistule à la jambe et une rupture au côté augmentaient ses douleurs. Pour respirer un air plus frais, il était allé à la maison de campagne de Stajki, appartenant au collège de Polotsk ; il n'était accompagné que de son confesseur et d'un frère. Au moment où il montait en voiture pour faire une promenade l'après-midi, il tomba, et cette chute augmenta les douleurs de sa rupture, où bientôt se mit la gangrène. Le mal était sans remède ; un premier courrier était à peine arrivé à Polotsk,

annonçant la maladie, que déjà un second apportait la nouvelle de la mort. Le P. Czerniewicz ne prit congé de ses frères que par l'entremise de son confesseur.

La noblesse des alentours vint en foule à ses funérailles. Et comme les lois de la Russie interdisaient toute sépulture dans l'intérieur des villes, on déposa ses restes mortels à Spas, notre maison de campagne, dans l'antique chapelle du Sauveur, dont la construction remontait à l'an 1200. (1)

10. Après les premiers jours donnés à la douleur et aux regrets, il fallut penser à une nouvelle élection. Le P. Czerniewicz avait désigné pour vicaire le P. Lenkiewicz. Ce dernier, annonçant au Père Gruber et à ses compagnons de Pétersbourg la mort du vice-général, leur recommanda en même temps d'en informer le sénat impérial et d'obtenir de lui la permission de procéder à une nouvelle élection. Grâce à l'entremise de Potemkine, parut au bout de quatre jours un oukase de la tsarine conçu en ces termes : « En remplacement du P. Czerniewicz, vicaire-général des Jésuites « décédé, nous permettons à ses compagnons d'élire un « successeur, conformément à leurs constitutions. Ils auront « à informer notre sénat impérial de leur choix, afin d'obtenir notre approbation. » (2)

Le 3 août, le P. Lenkiewicz courut à Mohilew, tant pour remercier le général-gouverneur de la permission accordée, que pour demander la bénédiction de l'archevêque, qui, sans

(1) *Ms. Hist. Albo-Russæ Soc., Part. I. Lib. IV, Cap. 21.* Les Jésuites insérèrent dans la *Gazette de Varsovie,* en l'honneur du P. Czerniewicz, un très curieux nécrologe, dont les journaux français donnèrent la traduction. Il était daté de Polotsk, le 26 juillet 1785. Chose digne de remarque : parmi les vertus du P. Czerniewicz, on faisait ressortir surtout son obéissance au Saint-Siège, ce qui fournissait une excellente occasion de réhabiliter la Compagnie de Jésus existante dans la Russie-Blanche.

(2) *Ms. Arch. Jes. Pol.*

changer ses dispositions pour les Jésuites, cessait pour l'heure cependant de penser à leur dispersion.

Le 1er octobre fut désigné pour l'ouverture de la congrégation. La Compagnie comptait 40 profès, 30 seulement purent se réunir. L'âge, les maladies, les occupations ne permirent pas à plusieurs de se rendre à Polotsk. Dans la 3e séance, on donna lecture de la lettre du général-gouverneur Passek, invitant les Pères, au nom de la tsarine, à introduire la réforme scolaire sur le modèle des écoles du gouvernement de Pétersbourg. La congrégation confia cette commission au P. Kareu provincial, au P. Borowski, préfet des classes à Polotsk, et au P. Gruber, en les autorisant à s'adjoindre des hommes capables pris dans la Compagnie. (1)

Le 5 octobre, on procéda à l'élection ; le choix tomba sur le P. Lenkiewicz. Aussitôt le secrétaire de l'élection prépara, dans les mêmes termes que lors de la première congrégation, le décret qui nommait ce Père vice-général.

Avant la dissolution de la congrégation, le Père Wichert secrétaire adressa en français une lettre au prince Potemkine pour l'informer, au nom de la congrégation, du choix fait par les électeurs :

« Daigne, Votre Altesse, disait-il en terminant, continuer « de témoigner ses faveurs et sa protection si bienveillante à « toute notre Compagnie et à son nouveau supérieur. Tous « nos Pères reconnaissent les obligations infinies qu'ils ont « à Votre Altesse et sont heureux de vous offrir par mon « entremise l'expression de leur plus profond respect. »

Une lettre semblable fut envoyée au général-gouverneur Passek. (2)

(1) Voyez document Q.

(2) Copia litterarum a congregatione II datarum. (*Ms. Arch. Jes. Pol.*)

CHAPITRE VIII

La Compagnie de Jésus se développe et s'affermit dans la Russie-Blanche

1. Beaucoup d'anciens Jésuites demandent à rentrer dans la Compagnie.
2. Les bibliothèques des Jésuites dans la Russie-Blanche.
3. Travaux industriels du P. Gruber à Polotsk.
4. Restauration de la discipline religieuse et des églises de la Compagnie.
5. Travaux du ministère apostolique.
6. Missions chez les Lettois.
7. Développement de la Compagnie.
8. Nouvelle campagne de Siestrzencewicz contre les Pères.
9. Mort de Potemkine.
10. Projet d'une mission à Pékin.
11. Situation et conduite des Jésuites de la Russie-Blanche lors de la trahison de Targowica.
12. Épreuves des Pères et mort de Catherine II.

1. Les treize années du gouvernement du P. Lenkiewicz peuvent être regardées comme l'époque du développement de la Compagnie de Jésus dans la Russie-Blanche. Malgré les clameurs de la diplomatie, l'Europe s'habituait déjà à considérer l'existence des Jésuites comme légale, surtout quand on vit le nonce Archetti, qui peu auparavant, en particulier comme en public, agissait contre eux, ne pas faire une seule démarche

officielle, pendant son séjour d'une année entière à Pétersbourg et en Russie, pour les renverser.

Beaucoup d'ex-Jésuites fort distingués se hâtèrent d'envoyer des lettres de félicitations aux Pères de la Russie-Blanche, ou même demandèrent que leurs noms fussent inscrits dans le catalogue de la Compagnie. Tels furent les anciens assistants Romberg et Charles Korycki, de Rome; Łuskina, Pilchowski et Poczobut, de Lithuanie; Hell, astronome de l'observatoire de Vienne.

Pour ne plus revenir sur ce sujet, nous dirons ici brièvement que les anciens Jésuites d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne, des autres pays de l'Europe et des îles de l'Archipel, ne furent pas les seuls à vouloir rentrer dans la Compagnie; mais que ceux aussi des deux Amériques, de la Chine, des Indes Orientales ou Occidentales et des autres pays d'outre-mer firent la même demande.

Presque chaque semaine, le vice-général recevait de ces lettres à Polotsk. Il était difficile sans doute de répondre aux vœux de ces vaillants serviteurs de Dieu; d'un autre côté cependant, comment ne pas satisfaire, du moins en partie, à ces désirs ardents qui témoignaient si hautement de l'union et de la charité en vigueur dans cet ordre, à la suppression duquel on n'avait trouvé d'autre prétexte que la perte prétendue de son premier esprit, de sa ferveur première?

On prit un terme moyen. Ceux à qui leur santé et d'autres motifs ne permettaient point de venir en Russie, furent du moins inscrits au catalogue. On leur permit de renouveler leur profession religieuse, toutes les faveurs spirituelles et les privilèges de l'ordre leur furent accordés. Cette mesure était prise surtout à l'égard des ex-Jésuites élevés à l'épiscopat et des Pères d'Espagne. La dignité exercée par les premiers, la police du gouvernement qui surveillait les seconds, les empêchaient de se joindre à leurs frères de la Russie-Blanche. L'évêque de Carpo en Italie, Mgr Benincasa; Mgr Avogadro,

évêque de Vérone; Mgr Lembekoven, évêque de Nankin, et beaucoup d'autres prélats furent ainsi reçus au nombre des Pères. Łuskina, que le vice-général déclarait ne pouvoir accepter, parce qu'il était plus utile à l'Église et à la Compagnie à Varsovie qu'à Polotsk ; Poczobut, astronome à Vilna, qui ne se transporta à Dunabourg que dans son extrême vieillesse; Charles Korycki; Matthieu Briskorn, qui demeurait à la cour de Dresde; le prince de Grenade, Idiaquez; Berthier, le prédicateur de Louis XV ; les derniers assistants du général Ricci et d'autres encore, rentrèrent ainsi dans la Compagnie. Ce n'était point là une affiliation ni un tiers-ordre, puisque ces Pères étaient profès. On les regardait comme de vrais Jésuites dispersés; et après leur mort, on offrait les suffrages ordinaires pour eux, c'est-à-dire des messes, des communions et des chapelets. Le P. Dal-Verme, ex-jésuite de Milan, inscrit au catalogue de la Compagnie et ne pouvant venir lui-même dans la Russie-Blanche à cause de son âge avancé envoyait chaque année une certaine somme d'argent au collège de Mohilew, pour l'entretien d'un professeur qui était censé tenir sa place.

Dans le catalogue des morts *extra provinciam*, j'ai compté 268 noms de 1773 à 1814, à la suite de beaucoup d'entre eux se trouvent ajoutés les mots: *tanquam uno ex Nostris, comme pour l'un des Nôtres;* ou bien, *tanquam aggregato Nostris comme pour l'un des agrégés aux Nôtres*. Il n'est pas possible de lire sans une profonde émotion ce catalogue des défunts. On y trouve réunies toutes les nations du globe. Ces religieux, séparés pendant leur vie, se réunissaient après leur mort dans la communauté de la prière (1).

(1) Elenchus nostrorum defunctorum ab anno 1773 extra Albam-Russiam, p. 1-23.

Comment ne pas être ému en lisant des passages comme le suivant, tiré d'une lettre du P. Gilles Henry ? « Le P. Lalomia... sentant la vie lui échap-« per, revint, comme ses anciens compagnons d'armes, rendre son âme auprès

2. D'autres, qui ne pouvaient servir la Compagnie de leur personne, lui envoyaient leur bibliothèque. Tel le P. Briskorn (1); tel le P. Raczyński, ex-jésuite qui devint plus tard primat de Pologne. Voyant les livres des Jésuites et des autres religieux vendus à l'encan, Raczyński les avait achetés : plus de 8000 volumes furent envoyés par lui dans la Russie-Blanche. Les bibliothèques des collèges s'enrichirent ainsi, surtout celle de Polotsk, qui comptait en 1815, 35.000 ouvrages. De plus, dans ce collège s'ouvrit en 1787 une imprimerie qui fournit non seulement les livres de classe, dont le besoin se faisait sentir outre mesure ; mais encore reproduisit nombre d'ouvrages déjà sortis du commerce.

3. Profitant de ce moment de paix, la Compagnie déploya son activité dans une double direction, dans les sciences et dans l'apostolat. Il fallait imposer par l'instruction et la science aux moscovites, avides de s'instruire comme tous les peuples à moitié barbares. Ainsi que les Chinois, ils s'éprirent surtout d'admiration pour l'astronomie et la physique. Le P. Gruber prépara en peu de temps un bon nombre de professeurs habiles ; il forma même, parmi les frères coadjuteurs, qui se recrutaient nombreux, surtout en Allemagne, une école véritable d'architectes, de peintres et d'ouvriers de toute espèce. (2)

On disposa le plus magnifiquement qu'on put, les bibliothè-

« de leur sépulture en cette île de Tine (Archipel), où tous (ils étaient sept) « avaient, au moment de la suppression, résolu de continuer l'apostolat de la « Compagnie. Pas un d'eux ne manqua à ce rendez-vous de la mort, et cette « pensée de venir reposer à côté les uns des autres, en attendant la bienheu- « reuse résurrection, leur faisait chanter l'*Ecce quam... jucundum habitare* « *fratres in unum*...... » (P. Carayon, Documents inédits, Document U. p. 231.

(1) *Hist. Albo-Russæ Soc., part. II, paragr.* 51.

(2) *Hist. Colleg. Poloc.*

ques : le vestibule de celle de Polotsk représentait la grotte de Manrèse, dans laquelle le fondateur de la Compagnie, Saint Ignace, avait passé un an à faire pénitence et à prier. Les armoires de la bibliothèque étaient sculptées, vitrées, disposées symétriquement. A cette même époque (1788), on ajouta au collège un superbe bâtiment destiné au cabinet de physique et de mécanique, au laboratoire de chimie, à une galerie de tableaux, au théâtre remarquable par ses riches décors. Tout noble polonais, tout magnat moscovite qui venait à Polotsk, visitait ces musées comme une rareté ; et s'il admirait la chose en elle-même, il s'étonnait beaucoup plus d'apprendre que tout ce qu'il voyait n'avait point été apporté des pays étrangers, mais exécuté par les frères coadjuteurs, sous la direction du P. Gruber. De fait tout était si bien travaillé, si fini, qu'on aurait presque dit des articles de Paris ou de Londres.

Chaque collège avait une semblable bibliothèque et des musées ; la seule différence, c'est qu'ils étaient plus petits. Nous verrons plus loin que, grâce à ces travaux et à ces études scientifiques, les Pères ouvrirent à la Compagnie la route de Pétersbourg.

Bientôt s'élevèrent à Polotsk d'autres bâtiments manufacturiers : une brasserie, une fabrique d'hydromel, une draperie. Le collège avec ses classes, ses fabriques et ses métiers, formait dans Polotsk comme une seconde ville.

4. Au milieu de tous ces travaux, on n'oubliait point la gloire de la maison de Dieu. Le premier soin du nouveau vice-général fut de changer les supérieurs et de resserrer les liens de la discipline et de la régularité religieuse. Pendant les douze années qui venaient de s'écouler, où l'on n'avait pas eu un jour d'assuré, où la Compagnie avait subi les vicissitudes les plus inattendues, s'étaient introduits par le cours naturel des choses quelques abus contre la pauvreté

religieuse et les autres règles. Ce n'étaient point, grâce à Dieu, des abus criants et dont le bruit retentît au dehors; mais le P. Lenkiewicz croyait, comme tout bon supérieur, que la règle devait être observée par tous et par chacun, si la Compagnie voulait compter sur la bénédiction de Dieu.

Le vice-général donna ensuite ses soins à la restauration des églises de la Compagnie. Pendant qu'en Pologne les églises des anciens Jésuites tombaient en ruines ou restaient dépouillées de leurs ornements et de leur argenterie, toutes celles que les Pères possédaient dans la Russie-Blanche furent restaurées en 1788 et 1789, partie avec les fonds économisés, partie avec les offrandes du peuple, que cette sollicitude pour la gloire de la maison de Dieu édifiait étonnamment.

5. Mais ce qui, aux yeux des Pères, était regardé comme le plus important, c'étaient les travaux apostoliques pour le salut du prochain. On mit un grand zèle à répandre la dévotion au Sacré-Cœur. Le P. Czerniewicz l'avait recommandée comme par testament à ses Frères, leur affirmant que l'existence de la Compagnie y était attachée. On établit donc cette dévotion, non seulement dans chaque église attenant à un collège, mais en dehors même de la Russie-Blanche. Le baron Penkler, conseiller secret de la cour de Vienne, envoya à Polotsk une longue liste des noms et des maisons les plus distingués d'Allemagne, qui désiraient se faire inscrire dans la confrérie; et lui-même avec toute sa famille donna le premier cet exemple. De même les catholiques de Jambourg, dans le golfe de Finlande, érigèrent dans leur petite église une confrérie affiliée à celle de Polotsk. (1)

(1) Ces confréries avaient pour but, non seulement de rendre un honneur particulier à ce divin Cœur, mais encore de réparer et d'expier les mépris et les outrages que le Cœur de Jésus reçoit des pécheurs et des hommes coupables, surtout au Saint-Sacrement de l'autel. Près d'un siècle après l'époque dont nous écrivons l'histoire, le gouvernement prussien a voulu voir dans cette congrégation exclusivement religieuse une conjuration générale de

Outre les sermons ordinaires de tous les dimanches et des fêtes, on donnait, non seulement aux étudiants, mais à toutes les classes de la population, une retraite de quelques jours chaque année ; et de chaque collège, les prêtres se répandaient dans les villages et les bourgs voisins pour enseigner le catéchisme. Dans les propriétés des collèges, les Pères fondèrent des stations de mission où ils résidaient à poste fixe, par exemple à Pusza, à Chałcz, à Czeczersk, à Łazów, à Raniów. Les habitants des terres voisines profitaient aussi des secours spirituels que les Pères donnaient à leurs fermiers.

6. Le plus bel ouvrage cependant des Jésuites de la Russie-Blanche furent leurs missions chez les Lettois. Voici le récit qu'en fait l'historiographe de la Compagnie. Le P. Michel Roth courlandais qui, après avoir terminé ses études et fait la profession solennelle des quatre vœux, s'était offert à ses supérieurs pour les missions les plus difficiles, déploya son activité dans les environs de Dagda, pays très étendu et barbare. Plusieurs milliers de Lettois, chrétiens seulement de nom, croupissaient dans la plus profonde ignorance des choses de Dieu et dans une hideuse corruption de mœurs. Ils étaient tellement adonnés à l'idolâtrie, qu'ils adoraient les chênes séculaires et autres vieilleries.

Comme le peuple des campagnes était le seul à parler le lettois, personne n'avait encore écrit en cette langue. Le P. Roth l'enrichit d'un grand nombre d'ouvrages religieux et de livres d'instruction élémentaire qu'il composa lui-même, et

« l'internationale noire », embrasant toutes les parties du monde, principalement la France et l'Angleterre, et dirigée par les Jésuites. Le siège principal des conjurés était à Léopol ; les réunions secrètes se tenaient dans le réfectoire des Pères Dominicains (*sic*) de Léopol, ainsi que le rapporte le rescrit officiel du président royal Horn, daté du 1er novembre 1873 et adressé aux conseillers provinciaux et aux chefs subalternes de la police. Ce rescrit a été publié dans la *Germania*.

il entreprit le travail fastisieux d'apprendre aux enfants à lire et à écrire. Tout d'abord les parents s'y opposèrent, persuadés que le malheur poursuivrait leurs enfants aussitôt qu'ils s'instruiraient, parce que l'instruction est le partage exclusif du clergé et de la noblesse. (1)

Le P. Roth cependant forma toute la jeunesse non seulement à lire, mais encore à chanter les mystères de la foi ; les parents prêtaient l'oreille et apprenaient de leurs enfants le catéchisme. Cette méthode, empruntée à S. François-Xavier et aux missionnaires des pays lointains, eut des effets surprenants.

Le P. Roth fut aidé dans ces travaux par les PP. Walksmowicz, Rembiszewski, Wizgint, Waschki, Linkenheier, etc. (2) Ces missionnaires, courant de village en village, rassemblaient le peuple, faisaient chanter le catéchisme et expliquaient aux grandes personnes les vérités qu'elles venaient d'entendre. C'est ainsi que les Jésuites de la Russie-Blanche avaient eux aussi leur Paraguay.

7. Il va sans dire que les Pères ne négligeaient point la visite des hôpitaux et des prisons ; et selon l'exemple de leurs devanciers, ils accompagnaient à l'échafaud les condamnés à mort.

Tel était l'esprit dont toute la Compagnie était animée au moment de sa suppression ; et pourtant elle fut détruite comme ne produisant plus les fruits que l'Église en attendait.

Il faut le dire, la vue de cette activité des Pères de la Russie-Blanche faisait disparaître de jour en jour les préjugés qu'avait soulevés contre eux le bref de Clément XIV. On cessait déjà de les regarder avec défiance comme des hommes

(1) *Ms. Hist. Albo-Russæ Soc., Part.* II, *Paragr.7. — Hist. Colleg. Poloc.*

(2) Catalogi personarum et officiorum Societatis Jesu in Alba-Russia, 1785-1787.

d'une foi douteuse et révoltés contre le Saint-Siège. En un mot, la Compagnie était déjà sur un bon pied.

En 1785 fut imprimé le premier *catalogue des personnes et des offices de la Compagnie*. L'ordre comptait 172 membres ainsi répartis : 95 prêtres, 23 scolastiques, 48 frères et 6 novices. Dix ans plus tard, ils étaient 202 : 95 prêtres, 43 scolastiques, 48 frères et 16 novices. Au bout de vingt ans, c'est-à-dire en 1805, l'ordre comptait déjà 284 membres ; en 1815, 337 ; enfin au moment de l'expulsion de Russie (1820), il y avait 358 religieux. (1)

8. On peut se figurer facilement de quel œil l'archevêque regardait ce développement de la Compagnie. L'ex-jésuite Szantyr a décrit avec force et justesse, dans son histoire de l'Église catholique en Russie, le gouvernement mercenaire de ce triste prélat, qui avait remis l'administration de son diocèse entre les mains de sa belle-sœur, appelée généralement Mme la Chambellane. Siestrzencewicz n'avait point abandonné sa pensée ambitieuse de gouverner les Jésuites, aussi bien que les autres ordres religieux. La seule idée que dans son diocèse quelqu'un ne dépendait point de son caprice et de l'arbitraire avec lequel il distribuait les bénéfices ecclésiastiques et régissait les monastères, était pour lui une mortification intolérable. Il essaya donc d'arriver insensiblement à dominer les Jésuites. Ainsi après le synode de Mohilew, il demanda sans retard au vice-général d'envoyer deux Pères en Crimée et à Astrakhan. Les lettres d'obédience devaient être conçues en ces termes : « En vertu de la sainte obéissance, « le P. N. N. doit se rendre à N. N. » C'était s'ingérer ouvertement dans le gouvernement de la Compagnie. Le P. Lenkiewicz, dans une lettre à Benislawski, représenta l'incompétence des désirs de l'archevêque, puisque le Pape lui-même,

(1) Catalogi personarum et officiorum Soc. Jesu in Imperio rossiaco, 1785-1820.

quand il envoyait des missionnaires, laissait le choix des personnes au général, ainsi que le soin de délivrer les lettres d'obédience. Benislawski prit l'affaire à cœur et l'archevêque n'insista pas davantage, mais il porta ses coups d'un autre côté.

Il recommanda que les jours de dimanches et de fêtes, il y eût dans chaque ville un sermon unique, qu'il eût lieu dans la plus vaste église et fût prêché par des Jésuites. Le vice-général ne put accéder à ces désirs du prélat, d'abord parce que l'archevêque pouvait s'en servir comme de prétexte pour disposer à son gré des Pères de la Compagnie, ensuite parce qu'un pareil privilège devait nécessairement être odieux aux autres ordres et au clergé séculier. Une autre fois encore, l'archevêque déclara en termes très polis qu'il lui serait agréable que le provincial lui communiquât le catalogue des personnes et de leurs emplois avant sa promulgation, promettant de ne rien changer aux décisions prises ; mais cette proposition resta encore sans réponse.

Une autre affaire, dans laquelle il s'agissait des biens de la Compagnie, se termina de la façon la plus comique. Siestrzencewicz désirait que l'on enlevât au collège d'Orcha le village de Faszczwóka et qu'on l'appliquât à celui de Mohilew, comme fondation pour l'entretien des professeurs au séminaire épiscopal. On lui répondit qu'une pareille aliénation des biens, étant contraire à la volonté des testateurs, dépassait les pouvoirs du vice-général. L'archevêque eut alors recours au tout puissant Potemkine. Ce ministre, qui professait un grand respect pour la Compagnie, ne comprenant point l'affaire et ne voulant point la décider avant d'en être bien informé, envoya la lettre de l'archevêque au P. Lenkiewicz et lui demanda ce qu'il devait répondre au prélat. Siestrzencewicz était alors précisément au collège de Polotsk. Le courrier, qui apportait aussi de Pétersbourg des lettres à l'adresse du prélat, lui remit par mégarde celle que Potemkine envoyait au P. Len-

kiewicz. A la vue du sceau ministériel, soit excès de curiosité, soit distraction, l'archevêque ouvrit la lettre. Mais quelle fut sa surprise quand, sous la même enveloppe, il aperçut sa propre lettre sur l'affaire de Faszczówka ! Tout honteux, il dit au courrier de remettre la lettre à son adresse, c'est-à-dire au P. Lenkiewicz, et se disposa à quitter la maison. Le Jésuite retint très poliment Sa Grandeur ; et comme si rien ne s'était passé, il le traita avec la plus grande courtoisie quelques jours encore.

Après tant et de si mortifiantes défaites, Siestrzencewicz aurait dû regarder comme perdue l'affaire de sa domination sur les Jésuites ; nous verrons cependant qu'il chercha plus d'une fois encore, bien que toujours inutilement, à réduire les Pères sous son obéissance.

9. Le dénouement de l'affaire de Faszczówka fut probablement le dernier service que Potemkine rendit à la Compagnie. Les fatigues de la campagne, pendant la guerre contre les Turcs, achevèrent de ruiner l'organisme, jadis vigoureux mais déjà beaucoup affaibli par les plaisirs, du prince feld-maréchal. Il mourut le 16 octobre 1791, à quarante verstes de Jass. (1) La douleur des Pères de la Russie-Blanche fut d'autant plus grande, qu'ils sentaient plus le besoin d'avoir à la cour un aide puissant contre les ambitions usurpatrices de l'archevêque. Mais bientôt la faveur de Catherine, qui ne se démentit pas, les convainquit qu'il n'avaient pas à se tourmenter pour trouver un nouveau protecteur.

10. Dès l'année suivante en effet, (1792) la tsarine demanda, par le général-gouverneur Passek, de faire venir à Pétersbourg, aux frais du gouvernement, deux Jésuites habiles dans les mathématiques et les sciences physiques. On envoya le P. Gruber, déjà connu dans la capitale, et le P. Skokowski. Ils

(1) *Souvenirs du* XVIII[e] *siècle*, par le P. Kalinka, Tome I, p. 131 (t. p).

portèrent avec eux un poème épique, dédié à la tsarine et dans lequel étaient célébrés ses récents triomphes sur la Suède et la Turquie. Cette épopée, que nous ne lisons point aujourd'hui sans une certaine répugnance, plut extrêmement à Catherine. Elle fit cadeau à chacun des Pères d'une montre d'or richement ornée de pierres précieuses ; ensuite elle leur ordonna de se rendre à Carskoje Sielo, où le chancelier Bezborodko leur fit une proposition d'un genre tout particulier ; il s'agissait pour eux de se charger d'une mission à Pékin. Les frais seraient au compte du gouvernement russe ; l'entreprise se ferait donc sous la protection de la tsarine. Il était visible que l'ambition de cette femme, exaltée par ses récentes victoires, lui faisait tenter la fortune. Elle voulait essayer si elle ne réussirait point à jouer dans l'Orient le rôle de Louis XIV. Il pouvait se faire aussi que cette mission en Chine eût pour but de frayer la route à d'autres entreprises plus pratiques, en particulier à des relations commerciales avec cet empire. On savait en effet que, par l'entremise des Jésuites de Pékin, les PP. Gerbillon et Pereira, le tsar Pierre I[er] avait conclu avec les Chinois un traité de commerce avantageux pour la Russie. Le P. Gruber répondit qu'il ne pouvait accomplir la volonté de la tsarine tant que le Souverain Pontife n'autoriserait point cette mission, parce que la Compagnie avait été légalement supprimée en Chine. Il ajouta qu'il fallait s'entendre d'abord avec les Jésuites de Pékin, afin que l'arrivée inattendue d'étrangers ne donnât point de soupçons à l'empereur de Chine sur toute l'affaire. Bezborodko comprit la justesse de ces remarques ; il déclara cependant, au nom de la tsarine, qu'elle prenait sur elle d'obtenir la permission du Souverain Pontife et qu'elle confiait aux Pères le soin de nouer de bonnes relations avec la cour de Pékin.

Les ex-Jésuites avaient conservé en Chine leur ancienne position. Le bref leur avait été publié il est vrai, mais leur genre de vie n'avait en rien changé : leurs biens étaient res-

tés intacts ; seule la supériorité sur les religieux avait été transférée à l'évêque de Nankin. L'empereur de son côté regardait toujours les Pères comme jésuites. Il y avait dans l'empire plus de 200.000 chrétiens; la dévotion au Sacré-Cœur se développait dans les missions ; en un mot, les ex-Jésuites, bien que décimés par la mort, soutenaient, par la considération dont ils jouissaient à la cour et par leurs travaux, les intérêts de la chrétienté en Chine; et comme par surcroît, ils enrichissaient les académies d'Europe et les feuilles publiques du récit de leurs découvertes et de leurs recherches savantes sur la littérature chinoise. (1)

Le P. Gruber prépara donc, pour ses anciens confrères de Pékin, une lettre en français dont on donna lecture à la tsarine ; ce n'est point cependant de Pétersbourg que cette lettre fut envoyée en Chine, mais de Polotsk, où elle fut lue encore une fois dans le conseil du vice-général, en présence des Pères assistants.

Finalement le projet d'une mission en Chine n'eut pas de suites. On ne sait pas même si la lettre arriva aux ex-Jésuites de Pékin. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on ne manda plus les Pères à la cour pour cette affaire, bien que Bezborodko eût promis de les rappeler.

11. Cependant la trahison de Targowica amenait le second partage de la Pologne ; elle fut suivie de nombreuses arrestations, de confiscations de biens, d'emprisonnements dans les souterrains de Smolensk, d'exils en Sibérie et du retour des Grecs-Unis au schisme par le fouet et les baïonnettes. (2)

Les Jésuites ignoraient-ils ces violences contre l'Église catholique, ces injustices de leur magnanime bienfaitrice ? Le sentiment de la reconnaissance et l'attachement à la Compagnie étaient-ils assez puissants pour leur fermer les yeux

(1) Christophe de Murr, *Journal*, Tome VIII, p. 240-267; Tome IX, p. 81-95
(2) Morawski, *Histoire du peuple polonais*, Tome VI, p. 2-5.

sur le brigandage accompli contre la Pologne et l'Église ? Je cherche inutilement dans leurs archives une réponse à ces questions. Je n'y trouve pas un seul mot de condamnation, pas même la plainte la plus légère. L'instinct de la conservation et la simple prudence leur ordonnaient de ne point toucher ces blessures profondes, infligées à tout cœur polonais non corrompu. Aussi bien que les autres citoyens, ils étaient soumis à la surveillance de la police secrète de Pétersbourg, et à chaque instant le chef de cette milice, suivi de cosaques, pouvait apparaître et confisquer leurs écrits, correspondances et papiers de toute sorte. Une seule parole imprudente, une expression trop hardie, pouvait les perdre à jamais, sans apporter le moindre profit aux affaires de l'Église et de la patrie.

Mais en revanche, je ne trouve pas non plus dans leurs archives une seule parole de louange, un seul vers de congratulation, à l'occasion du recouvrement des provinces occidentales.

L'historiographe de la Russie-Blanche passe sous silence toutes ces injustices qui déchirent le cœur ; il raconte le partage de la Pologne en style de chronique, sèchement, sans dire autre chose que les faits : « Elle n'est pas encore terminée, « dit-il, cette diète qui, on le sait, devait transformer de fond en « comble l'ancienne République polonaise, et d'électif rendre « le trône héréditaire ; et déjà s'est élevée une nouvelle fraction qui doit apporter la ruine à la Pologne. En effet quel- « ques magnats, mécontents de la nouvelle constitution, se « sont réunis à Targowica, ont protesté contre tout ce qui « s'était fait ; et s'appuyant sur les armées étrangères, ont « attiré à leur parti un grand nombre de leurs concitoyens. « Le roi et tout le sénat ont dû les suivre, etc. » (1)

Sans aucun doute, les Pères de la Russie-Blanche souffraient cruellement de la chute de leur patrie. La vue seule des dan-

(1) *Hist. Albo-Russæ, Soc., part. II.*

gers que courait la religion catholique et l'Union, (1) fruit des travaux de leurs devanciers, aurait suffi à les plonger dans la douleur. Peut-être plus d'un d'entre eux, comme le jeune Morelowski, composait-il pendant la nuit, à la clarté de la lune, des élégies sur la ruine de la Pologne. (2) Vivant d'une existence mendiée, sous un gouvernement despotique, il fallait cacher sa peine et les tortures de son âme.

A ce deuil public vint s'ajouter la douleur amère causée par le grand nombre des morts dans la Compagnie. En quatre ans (1790-1794) on compta 22 décès. Parmi ces défunts, plusieurs avaient grandement mérité de la Compagnie, comme les PP. Lupia et Łomiński; d'autres, doués de grands talents, mouraient à la fleur de l'âge, comme Magnani et Louis Angiolini.

Pour comble de maux, le général-gouverneur Passek, récemment appelé près de la tsarine en remplacement de Potemkine et rendu sans doute insolent par cette élévation inattendue, se mit à chercher sans relâche de nouvelles occasions pour tracasser les Pères. Tantôt c'étaient les écoles des Jésuites qui ne lui plaisaient pas, écoles auxquelles il avait jadis tant de fois prodigué ses éloges; tantôt il trouvait à redire aux richesses immenses de la Compagnie. Pour apaiser l'orgueilleux dignitaire, le vice-général courut à Vitebsk, où se rendait le gouverneur, entouré d'une pompe inouïe. Tout à coup, entre Orcha et Vitebsk, apparaît un courrier impérial venant de Pétersbourg ; il remet au général-gouverneur ordre de partir immédiatement pour Mohilew. Là il est mis sous bonne garde et attend des ordres ultérieurs : Catherine II venait de mourir et son fils Paul Ier prenait en main les rênes de l'Empire.

Avec l'avènement de ce prince au trône, les affaires des Jésuites de la Russie-Blanche entrent dans une phase nouvelle; nous en ferons la matière d'un livre particulier.

(1) Voyez Document R.

(2) Les œuvres du P. Morelowski ont paru à Posen, en 1854, sous ce titre : *Poésies du P. Joseph Morelowski*. Il y a quatorze élégies.

DOCUMENTS

DOCUMENTS

DOCUMENT A (Voy. liv. I, ch. I, p. 8).

Catalogue des maisons que possédait l'Assistance de Pologne dans ses quatre provinces en 1772 :

PROVINCE DE PETITE POLOGNE

COLLÈGES. Bar. — Classes.

Kamieniec en Podolie. — Classes et pensionnat des nobles.

Krasnystaw. — Classes et philosophie.

Krzemieniec. — Classes et philosophie.

Jarosław. — Classes et théologie morale. Dans cette même ville, il y avait une maison de 3me probation.

Léopol. — Classes, philosophie, théologie (1); pensionnat des nobles.

Lublin. — Classes, philosophie, théologie, collège des nobles.

Łuck. — Classes, philosophie, théologie.

Ostróg. — Classes, philosophie, pensionnat; cette ville avait encore une maison de noviciat (2).

(1) Là le P. Grégoire Piramowicz était professeur de logique et directeur de la Congrégation de la Bonne-mort.

(2) Dans ce noviciat, se trouvait le futur évêque Jean Woronicz, célèbre par son éloquence; il avait 26 compagnons, qui commençaient avec lui leur vie religieuse.

Przemyśl. — Classes, philosophie, théologie.
Sambor. — Classes.
Sandomir. — Classes, philosophie, théologie, pensionnat.
Stanisławów. — Classes.
Owrócz. — Classes.

RÉSIDENCES: Łaszczów, Varsovie, Włodzimierz, Winnica. — Classes.
Żytomierz. — une classe.
Jurowice. — une classe.

MISSIONS: Białacerkiew, Łyszków, Możyrz, Nastasów, Polonnie, Różniatów, Szarogród.

PROVINCE DE GRANDE POLOGNE

COLLÈGES: Bydgoszcz. — Classes.
Brześć. — Classes.
Kalisz.— Classes, philosophie, théologie; dans cette même ville il y avait une seconde maison pour le pensionnat des nobles.
Konin. — Classes.
Cracovie. — Classes, philosophie, théologie; cette même ville avait la maison professe de Ste-Barbe et une troisième maison pour le noviciat à St-Etienne (aujourd'hui place St-Etienne).
Krosno. — Classes, philosophie, théologie morale et pensionnat.
Dantzig. Classes, philosophie, théologie.
Grudziądz. — Classes inférieures.
Piotrków. – Classes, philosophie, théologie morale et pensionnat des nobles.
Posen. — Classes, philosophie (cours de 3 ans), théologie (1) (cours de 4 ans), une seconde

1) Ce collège était un des plus grands; il comptait 92 religieux. Pendant

maison pour le pensionnat des nobles.

Rawa. — Classes.

Thorn. — Classes, philosophie, théologie et pensionnat des nobles.

RÉSIDENCES : Avec six classes : Łęczyca, Malborg, Międzyrzecz, Walcz, Wschów.

MISSIONS : Biała, Kodno, Kaszuby, jointes au collège de Bydgoszcz ; dans le diocèse de Culm, plusieurs missions dépendantes du collège de Thorn ; Czepielów, Dantzig (près de la chapelle royale), Jabłonów, Jordan, Chojnica Koźlice.

PROVINCE DE LITHUANIE

COLLÈGES : Vilna.—(1). Académie fondée par Batory. Dans cette même ville une maison professe, une maison de noviciat (2), une maison de troisième probation, enfin un collège des nobles et le séminaire de l'évêque Szyszkowski.

Bromsberg. — Classes, séminaire diocésain avec théologie (cours de 4 ans).

Kowno. — Classes, philosophie.

Krozy. — Classes, philosophie.

Dunabourg. — Classes (3).

un certain temps (il n'est pas possible de bien préciser les dates), on y conféra les grades académiques, ce qui donna lieu à des démêlés dans les diètes et à Rome.

(1) C'était le plus grand de tous les collèges en Pologne, il comptait 130 religieux.

(2) Dans cette maison était novice de 2e année Stanislas Swiętochowski, qui provincial en 1820, introduisit les Jésuites en Galicie ; c'était un homme d'une grande sainteté et d'une rare prudence. Avec lui se formaient à la vie religieuse dans ce noviciat 30 autres jeunes gens.

(3) Ce collège avait sous sa dépendance neuf missions lettoises. Des missionnaires de la Compagnie travaillèrent pendant plus de vingt ans parmi ce

Grodno. — Classes, philosophie, théologie, pensionnat.

Iłukszta (en Courlande). — Classes, philosophie (1).

Nowogrod. — Classes, philosophie (métaphysique).

Poszawa. (Friedenberg, en Samogitie). — Classes.

Reśl. (Prusse). — Classes, philosophie.

Zodziski. — Classes.

RÉSIDENCES : Avec 4 classes : Merecz, Mitawa, Szomberg, Słonim.

MISSIONS : Outre les prêtres marqués dans chaque collège ou résidence comme *missionnarii excurrentes*, la province de Lithuanie renfermait les maisons des missions suivantes, ayant chacune ses missionnaires sous un supérieur particulier : Królewiec (Kœnigsberg), école ; Kieydany, Tilsitt, Wołkowyce Widzeń, Linda.

Cette province comptait en tout jusqu'à 34 stations de mission.

PROVINCE DE MAZOVIE

COLLÈGES : Varsovie (2). — Classes, philosophie, théologie. Dans cette même ville, collège des nobles, avec le P. Charles Wyrwicz pour recteur ;

peuple. Ainsi, le P. Jean Łukasiewicz était missionnaire à Uszwałd, depuis 39 ans ; le P. Jean Olszewski, à Warklany, était depuis 22 ans occupé aux missions ; les PP. Butozłowicz, Zeydler, Sebastyanowicz, étaient missionnaires à Prel et à Pusza depuis 20 ans ; etc.

(1) De ce collège dépendaient aussi quatre missions : Berzeńsk, Lixna, Suchoboki, Świątumyż.

(2) Le recteur de ce collège était P. Étienne Łuskina.

classes inférieures, académie royale et de l'état.

Drohiczyn. — Classes, philosophie.

Łomża. — Classes inférieures, maison de noviciat,

Mińsk. — Classes.

Nieśwież. — Classes, philosophie (1); dans cette même ville, une maison de noviciat.

Orcha. — Classes

Pińsk. — Classes, théologie (pour les scolastiques de la Compagnie); maison de la troisième probation.

Płock. — Classes, philosophie.

Polotsk.— Classes, grand cours de philosophie et de théologie, pensionnat des nobles. Bourse fondée par Batory pour 40 écoliers.

Pułtusk. — Classes et pensionnat.

Słuck. — Classes.

Witebsk. — Classes.

RÉSIDENCES : Avec les classes inférieures : Bobrujsk, où se trouvait aussi la 3me probation ; Mohilew, sur le Dniéper.

Mścisław.

MISSIONS : Chalcz, Myszeniec, Łozowica, Razno, Faszczów, Łachiczyńce, Turów, Rostków, Zeromin ; enfin une maison de mission à Varsovie fondée par les Załuski.

DOCUMENT B. (Voy. Liv. I, ch. II, p. 17).

C'était proprement une réponse du P. Sikorski, jésuite, à l'écrit de l'académicien Radzimiński. Ce mémoire avait pour

(1) Dans ce collège se trouvait, en troisième année de philosophie, le futur général Thaddée Brzozowski ; en seconde année de philosophie, Antoine Łustyg, plus tard recteur célèbre du collège de Połotsk.

titre : *Rationes, quod non tantum expediat, sed etiam necesse sit academiam Leopoli in Collegio PP. Soc. Jesu erigere.*

Voici ces raisons :

1° Le besoin de conserver la foi catholique dans la Ruthénie, menacée du schisme.

2° Dans la diète de 1660, on a permis aux schismatiques de fonder deux académies ; l'académie de Cracovie n'a point protesté contre cette mesure, pourquoi proteste-t-elle aujourd'hui ?

3° Les Ruthéniens peuvent vouloir fonder à Léopol une seconde académie schismatique ; il faut donc les prévenir par l'ouverture d'une académie des Jésuites.

4° Les seigneurs de la noblesse de Ruthénie le demandent, pour avoir, plus près que Cracovie, *emporium doctrinarum* ; la ville de Léopol le demande par l'entremise du chancelier Prażmowski.

5° La Pologne et la Lithuanie ont leur académie : pourquoi la Ruthénie en serait-elle privée ?

6° La Pologne est vaste et étendue ; l'académie de Cracovie peut donc, sans rien perdre de son éclat, permettre à l'académie de Léopol de briller à côté d'elle.

7° Il convient d'accorder cette permission aux Pères Jésuites pour les récompenser d'avoir, par respect pour la volonté de la République, fermé leur académie de Cracovie, bien qu'ils eussent pu la conserver en vertu des décrets pontificaux.

Ce mémoire réduit ensuite à néant les scrupules de la noblesse, qui croyait que son serment de défendre les droits de l'académie de Cracovie, lui interdisait de permettre l'ouverture de celle de Léopol ; car l'académie de Cracovie prétendait sans fondement que le privilège de Jagellon l'autorisait à être le foyer unique de la lumière pour toute la Pologne.

(Manuscrit de la bibliothèque des Ossoliński, *n° 719, p. 4)*

DOCUMENT C (Voy. Liv. I, ch. V, p. 69).

Qu'il me soit permis de donner ici au moins un extrait de ces deux pièces de vers, où l'on trouve les nuances différentes qui caractérisaient les membres de la Compagnie détruite.

L'élégie de Piramowicz, écrite deux jours après la destruction (5 novembre 1773), commence ainsi :

« Notre mère, au milieu de ses nombreux enfants à l'agonie, jouit d'un bonheur qu'il ne leur est pas donné de goûter : la foudre éclate, tue la mère et disperse les fils.

« Ils s'arrêtent comme morts ; leur demeure est tout en flammes ; leurs cris et leurs pleurs se répandent de tous côtés ; malheureux et sans abri, ils ne savent où se réfugier.

« Ah ! Mère chérie ! Sainte Société ! Toi que le ciel vient de reprendre dans sa gloire ! Au moment où nous tes fils, nous étions heureux de te posséder, de vivre dans ta maison, tu tombes subitement, frappée de la foudre !

« Hélas ! depuis longtemps nous te crions : « Mère, où es-tu ? C'est en vain que les larmes aux yeux nous te cherchons partout avec amour. Hélas ! tu as cessé de vivre ! »

« Privé de sa mère, privé aussi de ses frères, où ira l'orphelin malheureux ? Qui donc sur la terre me remplacera cette mère que j'ai perdue ? Mon cœur est en proie à la douleur, à la crainte, à l'incertitude, etc. »

Cette élégie était dédiée au P. Kossowski, jésuite ; le P. Piramowicz l'invite à unir à la sienne sa douleur et sa tristesse :

« Unis-toi de cœur à notre deuil ; et, pour honorer Notre Mère, jonche de fleurs son tombeau ; prends ta lyre et tires-en des sons funèbres ; rends ainsi témoignage à ta piété et à celle de tes frères. »

On chercherait en vain cette émotion et cette forme élégiaque dans les vers de Naruszewicz, qui respirent je ne sais quelle froideur de philosophe stoïque. Koźmian, dans ses *Mémoires* (Tom. II, p. 279), soutient que ce fut le roi Stanislas qui donna à Naruszewicz l'idée d'écrire des vers sur la ruine des Jésuites. En effet, Koźmian a trouvé, dans les manuscrits de la bibliothèque de Badeni à Bejsce, le fragment d'une lettre du roi à l'ex-jésuite : « Cher Naruch, y est« il dit, aujourd'hui j'ai crayonné quelques idées qu'il serait « possible d'écrire sur la chute de votre ordre, si célèbre et « si universellement regretté ; si ces pensées vous paraissent « en valoir la peine, habillez-les en beaux vers, comme vous « savez le faire. » Or, comparant ces pensées du roi avec le texte de Naruszewicz sur la ruine des Jésuites, Koźmian est convaincu que le poète « avait revêtu de ses beaux vers la « pensée du roi. »

« Délivré de mes douces chaînes par cette main à qui le « Christ a donné le soin de paître ses brebis et ses agneaux, « maitre à l'avenir de ma volonté, je vous quitte, illustres « fils de Loyola !

« Le temps est venu d'abandonner cette retraite, si agréa« ble en votre compagnie. J'y ai vécu vingt-cinq années sans « avoir jamais ressenti, dans votre société amie, qu'il fallût « être esclave dans la religion.....

« Déjà je ne suis plus vôtre et vous n'êtes plus miens ; « personne cependant ne séparera mon cœur de vos cœurs ; « jusqu'au trépas, je vous aimerai pour vous-mêmes, s'il ne « m'est plus permis de vous aimer à cause de la Compagnie « de Jésus.

« Le temps, qui s'envole, se change lui-même et nous « change avec lui ; les deux premiers actes de ma vie sont « achevés, maintenant je commence le troisième, le dénoû« ment sera le même pour tous ; celui-là se couvre de gloire « qui joue bien le rôle qui lui a été donné.

« Forcé de me séparer tristement de vous, si je ne puis « vous payer jusqu'à la fin l'hommage de ma reconnaissance « dans la Compagnie, je vous donne en échange mes larmes « et mon amour, »

(*Récréations agréables et utiles.* — Varsovie, 1773, l. 8 p. 285-295). (t.p.).

Les larmes et l'amour pour ses anciens frères, c'est toujours un bon témoignage d'attachement envers la Compagnie. Cependant les anciens Jésuites de la Russie-Blanche ne pouvaient pardonner à Naruszewicz d'avoir appelé sa vie religieuse le second acte d'une comédie; ils disaient que, trop sensible aux attentions du roi pour sa personne et content d'avoir pour ses anciens Frères des larmes poétiques et un amour en idée, il avait oublié complètement les ex-Jésuites, que la déloyauté de la commission distributrice laissait parfois languir dans la misère et l'abandon.

DOCUMENT D (Voy. Liv. I, ch. V, p. 70).

WENCESLAI RZEWUSKI PAL. CRAC. SUPR. DUCIS EXERCIT. REG. POL. ODE IN JACTURAM SOC. JESU.

Si flere possent agmina cœlitum,
Luctu madentes diffluerent Poli,
Effusus in guttas amaras
Decideret lacrymosus imber.

Virtute præstans Religio ruit,
Et tincta multo sanguine Martyrum,
Devota Romæ, præstitisque
Obsequiis meritisque clara.

Cœlo receptis inclyta Filiis,
Cur Mater Oris exulat omnibus?
Quæ sæpe natos procreasset
Persimiles Genitis Supernis,

Trax, Sina, Japon, millia millium
Conversa sacris lotaque fontibus,
    Narrat recensetque catervas
    Adnumerans populo fideli.

Eheu ! sacrato nomine fulgidi
Cœtus amati, Vos Socii Jesu,
    Dispersi et errantes per orbem,
    Nomine et officio caretis !

Orbis Magistri, qui sapientiam
Docetis gentes, talia præmia
    Num Vos manebunt, et labores
    Assidui parientve pænam?

Frigescet ardens Religio, Fides,
Flebit juventus, corruet exedra,
    Mutescet Euterpe, ac Apollo
    Raucidulos dabit ore cantus,

Frontem sacratam cincte Triregio,
Divine Clemens, et Pater et Decus
    Orbis, cadentem Tu benigne
    Respicias relevesque Cœtum.

(Bibl. Ossol. N° 61946).

Cette belle ode a été traduite en huit strophes polonaises ; le P. Załęski, à la suite du texte latin que nous venons de reproduire, donne le texte polonais, sans dire le nom de l'auteur de cette traduction.

DOCUMENT E (Voy. liv. I, ch. V, p. 75).

Voici le détail :

I° Couronne.

1° *Département scolaire de Mazovie* : 4 écoles palatinales, 30 ex-jésuites.

2° *Département de Grande-Pologne* : académie (*sic*) à Posen; 3 écoles palatinales et 3 cantonales ; 47 ex-jésuites.

3° *Département de Petite-Pologne*, où se trouvait l'académie de Cracovie avec ses colonies : 1 école palatinale, 1 cantonale; 12 ex-jésuites.

4° *Département de Ruthénie* : 4 écoles palatinales, 4 cantonales ; 45 ex-jésuites.

II. LITHUANIE.

Deux départements : 1 académie à Vilna, 1 collège astronomique à Vilna ; 6 écoles palatinales, 9 cantonales ; 113 ex-jésuites.

Il y avait de plus 28 ex-jésuites chargés de la direction spirituelle dans d'autres écoles (*Journal de la diète de* 1776 ; *compte-rendu de* Lipiński, *député de la commission d'examen p.* 345 *et* 346.)

Les Ex-Jésuites enseignaient à Posen, Kalisz, Włocław, Piotrków, Wschów, Łączyń, Międzyrzezr, Thorn, Płock, Pułtusk Varsovie, Sandomir, Lublin, Krasnystaw, Łuck, Żytomierz, Kamieniec, Vinnica, Vilna, Grodno, Kowno, Kroże, Słonim, Jurewicze, Nowogrodek, Zodzice, Postawy, Widze, Mińsk, Pińsk, Brześć, Nieśwież, Słuck et Bobrujsk. En tout 36 écoles tenues par les ex-jésuites.

Les Piaristes enseignaient généralement dans les écoles inférieures : à Piotrków, Rydzyn, Rawa, Radziejowo, Wieluń, Łowicz, Varsovie, Łomża, Szczuczyń, Góra, Radom, Łukow, Drohyczyń, Culm, Międzyrzecz, Lidza, Dóbrowica et Lubieszów. En tout, les Piaristes avaient 19 écoles, parmi lesquelles seulement deux palatinales, occupant chacune 8 professeurs.

Les Basiliens enseignaient à Włodzimierz, Lubarz, Humań, Hoszcza, Szarogród et Żurawica : En tout, 6 écoles, dont les trois premières étaient palatinales. — De plus, il y avait encore l'école de Wągrów, où enseignaient les Pères des écoles communales, appelés Bartoszki (*Ibid.*, 388).

DOCUMENT F (Voy. liv. I, ch. VI, p. 82).

CATALOGUS TERTIUS

COLLEGIORUM PROVINCIÆ POLONÆ SOC. JESU. 1746. (1)

Maisons	Revenus	Personne
Collège de Bydgoszcz	10.609	14
» Brześć	12.790	17
» Kalisz	19.600	34
» Kamieniec	12.130	17
Résidence de Bar	7.867	13
» Liszki	3.720	3
» Szarogród	1.600	2
Collège de St-Pierre à Cracovie	38.263	54
Résidence de Biała	1.218	2
» Jordanów	700	2
» Żywiec	1.400	2
Noviciat de St-Étienne à Cracovie	35.327	62
Collège de Krasnystaw	13.297	23
» Krosno	10.500	17
» Dantzig	12.830	31
Résidence de Koźlice	4.600	8
» Malborg	5.430	8
Collège de Grudziądz	10.160	16
» Notre-Dame à Jarosław	12.896	17
» St-Jean »	27.280	38
Résidence de Laszczowice	10.200	9
Collège de Léopol	20.815	32
» Lublin	24.000	34
» Łuck	16.255	17
Résidence de Kowl	5.669	9

(1) Dans le tableau suivant, les revenus des maisons est marqué en florins polonais. Le florin polonais valait 0 fr., 55.

Maisons	Revenus	Personnel
Collège de Ostróg	23.400	70
Résidence de Krzemieniec	13.121	18
» Winnica	8.539	10
» Polonna	2.500	3
Collège de Ovrucz	10.422	10
Résidence de Białacerkiew	2.600	4
» Jurowica	3.000	4
» Możyr	1.400	1
» Żytomierz	1.567	2
Collège de Piotrków	12.802	14
Résidence de Koniecpol	300	1
Collège de Posen	44.051	68
Résidence de Walcz	3.750	5
Collège de Przemyśl	6.878	12
Résidence de Międzyrzecz	2.504	4
» Sambor	2.660	5
Collège de Rawa	5.863	10
Maison professe de Varsovie	3.860	3
Collège de Sandomir	16.634	25
» Stanisławów	11.470	20
Résidence de Różniatów	1.100	2
Collège de Thorn	7.380	12

Total : 25 Collèges,
24 Résidences,
502.657 Florins polonais de revenu,
793 Personnes.

En réalité, ces revenus nourrissaient plus de mille personnes, puisqu'en 1756, c'est-à-dire dix ans plus tard, cette même province comptait 1145 personnes ; or il est imposible qu'en si peu de temps, elle ait augmenté de 352 personnes.

DOCUMENT G (Voy. liv. I, ch. VI. p. 99.)

EXTRAIT DU REGISTRE

DU TRÉSOR DE L'ÉGLISE ST-PIERRE-ST-PAUL A LÉOPOL

Pour donner une idée de l'argenterie que possédaient les églises des Jésuites, je cite ici, uniquement comme exemple, le registre du trésor de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul à Léopol.

1° Un ostensoir en or pur avec des rubis et un saphir, valant 20.000 ducats.

2° Un ciboire en or pur, valant 363 ducats.

3° Un calice en or pur avec rubis, une patène d'or valant 424 ducats de Hongrie.

5° Un grand ostensoir en argent.

6° Un ostensoir en vermeil.

6° Dix-huit calices divers en vermeil avec leurs patènes.

7° Trois ciboires en argent.

8° Trois instruments de paix en argent, avec reliques.

9° Deux grandes lampes et une petite, toutes les trois en argent.

10° Quatorze grands chandeliers en argent.

11° Dix chandeliers plus petits, aussi en argent.

12° Six chandeliers de table, aussi en argent.

13° Deux guéridons d'argent avec leurs garnitures.

14° Deux vases à fleurs en argent.

15° Un grand crucifix en argent et deux plus petits.

16° Quatre grands bustes en argent : Saint Ignace, Saint François-Xavier, Saint Stanislas Kostka, Saint Louis de Gonzague.

17° Quatre bassins en vermeil, deux grands et deux petits.

18° Quatre plateaux en argent pour les burettes.

19° Quatre paires de burettes.

20° Un bénitier en argent avec son goupillon aussi en argent.

21° Un encensoir avec sa chaîne, sa navette et sa cuillère, le tout en argent.

22° Un grand dais de procession, en argent.

23° Une coupe en vermeil.

24° Une exposition plaquée en argent.

25° Un cœur en argent incrusté de 24 petits diamants.

26° Un grand cœur en argent, à l'entrée de la chapelle de Saint-Benoît, valant 900 florins polonais.

27° Des robes en argent pour les images de la Très Sainte Vierge, de Saint Ignace, de Saint François-Xavier, de Saint Stanislas; les cadres entourant ces images étaient aussi revêtus d'une lame en argent.

28° Deux missels reliés en argent.

29° Un devant d'autel tout en argent, bordé d'une lame d'or.

30° Deux grands miroirs d'argent dans les fenêtres de la chapelle de Saint Stanislas.

31° Beaucoup d'autres petits objets en argent, parmi lesquels 48 ex-voto.

On comptait en outre, dans le trésor, neuf ornements en or pur, dix en argent massif; deux chapes en or pur, une en argent, deux dalmatiques en or pur; etc.

Les autres églises des Jésuites, surtout dans les grandes villes, étaient aussi bien pourvues d'argenterie et d'ornements. (*Ms. in-fol. dans les archives de M. Schneider*).

Les visiteurs ne laissèrent que les objets les plus indispensables et de moindre valeur; tout le reste, sans en excepter même les tentures précieuses et les étoffes de brocard, fut soi-disant catalogué, empaqueté avec ordre et envoyé avec un registre à la monnaie; en réalité la moitié, sinon davantage, resta entre les mains de ces messieurs. Tout ce qu'il y avait de plus précieux, même parmi les décorations des églises, fut vendu aux enchères. Ce qui avait moins de valeur fut laissé ou envoyé à d'autres églises plus pauvres. Il arriva qu'à défaut d'autres acquéreurs, les Juifs achetèrent ces décora-

tions, comme le rapporte le P. Czerniewicz, dans son mémoire à Pie VI. Ainsi donc la Pologne prévint de neuf ans Joseph II dans le pillage des églises.

DOCUMENT H (Voy. liv. I, ch. X, p. 156).

Cette église de Saint-Jean était assez riche :

1° Un ostensoir d'or enrichi de perles, valant 4.567 fl. pol.

2° Deux calices d'or enrichis de perles, valant 4.756 fl. p.

3° Trois ostensoirs d'argent.

4° Vingt calices d'argent avec leurs patènes en même métal, l'un desquels valait 688 florins polonais.

5° Six chandeliers d'argent, valant 1500 fl. pol.

En outre, d'autres objets en argent de moindre valeur et cinq robes de même métal sur les tableaux de Saint Ignace, de Saint François de Borgia, de Saint Louis de Gonzague, de Saint François-Xavier et de Notre-Dame. Enfin, une croix et un plateau d'argent massif doré, valant 4.005 florins polonais.

(Archiv. consist. Przemyśl).

DOCUMENT I (Voy. liv. I, ch. X, p. 158).

Nous extrayons de ces inventaires les chiffres suivants :

Collège de Léopol..........	Or :....	15 marcs, 3 onces 1/2.
	Argent :	299 » , 4 » 1/2.
	Valeur :	9.069 fl. autr., 10 kr.
Collège de N.-D. à Jarosław.	Or :....	17 marcs, 4 onces 1/2.
	Argent :	99 » , 6 » 1/2.
	Valeur :	5.989 fl. autr., 29 kr.
Collège de St-Jean »	Or :....	28 marcs, 6 onces 1/2.
	Argent :	243 » , 1 » 1/2.
	Valeur :	10790 fr. autr., 37 kr.

Collège de Krosno.........	Or :.....	4 marcs.
	Argent : 199	» , 4 onces.
	Valeur :	3.504 fl. autr., 19 kr.
Collège de Przemyśl.........	Argent :	102 marcs, 3 onces 1/2.
	Valeur :	1.672 fl. autr., 38 kr.
Collèges de Sambor et de Stanisławów	Argent :	95 marcs, 6 onces.
	Valeur :	1.415 fl. autr., 22 kr.
Total général.........	Or :....	65 marcs, 6 onces 1/2.
	Argent :	1040 marcs, 0 » 1/2.
	Valeur :	32.441 fl. autr., 35 kr.

(*Acte officiel*. Archives de M. Schneider).

Par un rescrit ministériel, en date du 27 janvier, le gouvernement autrichien fit dresser le bilan de tous les biens des Jésuites en Galicie.

Voici la teneur de cet acte :

Puisque, par la destruction de l'ordre des Jésuites, l'administration des biens meubles et immeubles possédés par eux, de leurs prétentions et de leurs droits, a passé au trésor de Sa Majesté Impériale, chargée non seulement de pourvoir aux besoins des membres de la Compagnie supprimée, mais encore d'acquitter les fondations de piété et de bienfaisance existantes, de satisfaire les créanciers, d'entretenir les professeurs si nombreux qu'il faut nommer ; etc.

BIENS-FONDS ET IMMEUBLES :

Collège académique, à Léopol.............	965.667	fl. pol.
» des nobles »	72.000	»
» St-Jean, à Jarosław...............	551.291	»
» Notre-Dame »	508.391	»
» de Przemyśl......................	284.370	»
» de Sambor........................	351.211	»
» de Krosno........................	231.176	»
» de Sandomir......................	93.514	»

Collège de Stanisławów	53.126	»
Partie des biens du collège de Cracovie, situés hors les frontières	363.613	»
Résidence de Laszczów	136.686	»
Mission de Łyskowce	114.840	»
» Jordanów	800	»
» Biała	2.360	»

La valeur des biens-fonds et des immeubles, en y faisant entrer le prix des bâtiments des collèges et des résidences, à l'exception de Cracovie et de Sandomir, s'élève à 3.728.921 fl. pol. ; les sommes placées, capital et intérêt, s'élèvent à 2.963.454 fl. pol. ; les sommes en argent comptant et celles qui proviennent de la vente des objets précieux et du mobilier, à 701.844 fl. pol. L'actif des biens des Jésuites s'élevait donc à 7.394.220 fl. pol. Sur cette fortune pesaient des dettes et des obligations pour fondations pieuses, s'élevant à 561.883 fl. pol. Il reste donc à l'actif 6.832.336 fl. pol., ou 1.708.084 fl. autr. L'argenterie et les autres richesses des églises n'entraient point dans ce compte.

Le *Dziennik Polski* (4 janvier 1870) a imprimé ces documents, tirés des archives du gouvernement, afin de prouver aux journalistes de Vienne que les fonds de l'académie de Léopol appartiennent au pays et non au gouvernement ; qu'il n'est donc pas permis de les employer pour des académies allemandes, à Salzbourg ou à Czerniowce, comme on y pensait à Vienne, ni même d'envoyer à Léopol des professeurs allemands.

Il ressort encore d'autres livres de compte du gouvernement que le revenu des biens des Jésuites s'élevait, en 1774 à 50.555 fl. autr., l'année suivante à 43.955 seulement ; ce revenu atteignit son maximum en 1781, où il monta à 119.628 fl. autr. ; en 1782, il tomba de nouveau à 43.812 fl. autr.. Les frais seuls d'administration s'élevèrent à 11.729 fl. en 1774.

Ils diminuèrent chaque année jusqu'à 1783, où ils tombèrent à la somme de 400 florins, 40 kr. Après dix ans cependant d'administration autrichienne, il se trouva un déficit de 117.805 fl. (arch. Schneider).

DOCUMENT J (Voy. liv. II, ch. VI, p. 251).

Voici le texte latin complet de cette lettre importante, tel qu'il a été conservé jusqu'ici dans une copie fidèle du temps, qui se trouve aux archives des Jésuites de Pologne.

Ignatius Jacobus ex supremis Principibus Roxolanis Massalski, Dei et Sedis Apostolicæ gratia episcopus Vilnensis.

Rumor cum nuntiis communis de decreto visibilis Capitis Ecclesiæ Christi e potestate Ejusdem vicaria emanato contra Religiosum Ordinem qui appellatur hucusque Societas Jesu, tametsi nondum legaliter in Natione Nostra per publicam intimationem sit proclamatus; nihilominus ne procrearet præberetque causam vario multiplici disordini ac perturbationi; novimus propterea Nostri esse plane ex debito pro Pastorali vigilantia officii, ut commendemus Superioribus Domorum prædictæ Societatis omnem diligentiam interim adhibendam in adimplendis obligationibus quæ a fundatoribus impositæ fuerunt, servato per individua consuetarum functionum tam ordine quam scopo, donec a Supremo Regimine Civili ac Ecclesiastico ulteriores ordinationum ac determinationum circa eorumdem Statum sequantur sanctiones; maxime ut Superiores prohibeant omnes imminutiones et detrimenta nociva integritati fundationum, quæ semel jam legaliter juribus Ecclesiæ tradita et conservata fuerunt.

Iisdem quoque Superioribus communicamus potestatem Nostram supra Personas in suo cujusque eorumdem gubernio et contubernio habitantes, *ut hac potestate muniti contineant subditos in disciplina conveniente*, expostulaturi secus ab ipsis

rationem ac responsum in tempore de omni ad quid hacce in re Pastorale officium et conscientia eos obligat.

Volumus demum, ut hæ Nostræ Litteræ, in virtute obedientiæ debitæ, ad omnes domos in Diœcesi Nostra sitas, quam citissime transmissæ ac in stricta executione adimpletæ observentur.

Datum Varsoviæ d. 29 Septembris 1773.

DOCUMENT K (Voy. liv. II, ch. VII, p. 273)

Il est très curieux de voir les efforts des écrivains russes pour justifier l'acte par lequel la « *sage Catherine* » prit les Jésuites sous sa protection. Le dilemne suivant est pour eux difficile à résoudre : ou les Jésuites sont probes et honnêtes, utiles à la Russie et dignes de la protection impériale ; ou votre « *sage* » Catherine est insensée d'avoir entouré de sa puissante protection des hommes que vous regardez comme les plus dangereux pour la Moscovie, votre bonne et tendre mère.

Ces écrivains, pour s'en tirer tant bien que mal avec honneur, ont recours au sophisme. Le système de la sage Catherine selon eux devait être celui-ci : « sans toucher aux dogmes « qui forment l'essence de la religion, introduire en Russie « l'administration de l'Église catholique, non comme relevant « de la politique extérieure, mais de l'administration politique. Pour atteindre ce but, il était nécessaire : 1° de donner « autant que possible une excellente organisation à l'Église « catholique dans l'intérieur de l'empire ; 2° de rompre tout « lien entre la hiérarchie locale et la cour romaine ; 3° de « supprimer l'autonomie et les privilèges hiérarchiques des « ordres religieux latins et de les soumettre, avec le clergé « séculier, à l'autorité des ordinaires diocésains. En d'autres

« termes, Catherine s'appuyant sur les maximes du droit, a « introduit chez elle l'état de choses que la France, malgré « de puissants efforts, n'a pu réaliser ; c'était une sorte de « gallicanisme, mais plus avancé et, on le comprend, reposant « sur des bases plus solides que celui de France ». Ainsi parle Samarine. Cela s'appelle « *sagesse* » de Catherine chez les publicistes moscovites ; au tribunal de l'histoire cependant, devant l'article V du traité de partage, qui assurait le *statu quo* aux catholiques et par suite toute liberté de rapports entre les ordres religieux et le Saint-Siège, cela s'appelle perversité et mauvaise foi.

Mais peu importe, tel était le système de la « *sage* » Catherine. Que disent encore ces écrivains ? Ecoutons Samarine :

« Catherine, cherchant dans le sein du latinisme, un point « d'appui contre le pape, pour atteindre son but, tendit la « main aux plus fidèles serviteurs de la papauté... Elle refusa « catégoriquement à la cour de Rome, de prendre sur elle le « rôle d'exécutrice du décret de mort qui venait de tomber « comme la foudre sur les serviteurs les plus dévoués du « papisme ; elle provoqua le pape à une dispute devant toute « l'Europe et le contraignit à l'accepter dans les conditions « les plus défavorables ; la tsarine se présentait en effet « comme la protectrice du latinisme, et le pape comme un « ennemi. Dans cette lutte, Catherine pouvait compter sur les « sympathies de tous les partisans de l'ordre des Jésuites, « partisans nombreux et zélés, tout particulièrement dans les « provinces peu civilisées, telles qu'étaient la Russie occidentale (la Russie-Blanche) et la Pologne. Tel fut le commencement du schisme, le premier pas conduisant à la division « entre le latinisme et le papisme, division que voulait principalement la sage Catherine. Il n'y avait que les Jésuites « à pouvoir réduire à néant les plans de Catherine si profondément combinés ; et cela par la non acceptation et le « refus de sa protection. »

C'est ici surtout que gît le sophisme de l'auteur, sophisme qui cependant ne le fera point sortir de difficulté. Il confond les Jésuites avec le latinisme, c'est-à-dire le catholicisme ; et sur cette équivoque, il construit l'échafaudage de ses déductions. Le latinisme cependant a existé quinze siècles sans les Jésuites, on ne peut donc identifier les Jésuites avec lui. Nous accordons volontiers que la tsarine, pour satisfaire sa vanité et son orgueil, pour faire preuve d'originalité devant l'Europe et montrer qu'elle ne s'inquiétait nullement du pape, résolut de conserver à tout prix les Jésuites ; mais si elle voulait se servir des Jésuites comme d'un coin pour diviser et séparer les catholiques d'avec le pape, ainsi que Samarine cherche à nous le faire croire, Catherine fut tout à fait insensée ; Samarine lui-même est forcé de l'avouer. En effet, dès que les Jésuites, en acceptant la protection de l'impératrice, n'anéantissaient point ses plans profondément médités, ces mêmes plans devaient se réaliser. En fut-il ainsi ? l'auteur lui-même a dû avouer que non ; et après avoir encore une fois répété que Catherine « avait l'espoir de s'emparer des Jésuites « comme d'une arme qui répondait merveilleusement à ses « desseins, et que dans sa conviction, cette arme deviendrait « entre ses mains utile et docile à ses volontés, » il ajoute : « Il eût été peut-être plus prudent de ne point mépriser l'ex- « périence d'autrui et de ne point se confier à des alliés moins « dangereux pour l'ennemi que pour ceux qui font alliance « avec eux. » (Voy. *Les Jésuites et leurs rapports avec la Russie*, par Samarine, p. 198-200, texte russe et polonais).

L'auteur moscovite ne pouvait rendre de témoignage plus éloquent, non seulement à l'intelligence des Jésuites, mais encore à leur vertu : à leur intelligence, puisqu'ils ne se laissèrent point tromper par cette femme « *sage* », c'est-à-dire la plus astucieuse du monde, qui voulait les séparer du pape et les enrôler sous l'étendard du schisme pour combattre le Vatican ; à leur vertu, puisqu'au lieu de faire le schisme

attendu entre le latinisme (*sic*) et le pape, les Jésuites surent fortifier et resserrer si bien l'union du pape avec le latinisme, que le petit-fils de la « *sage* » Catherine se vit forcé de les éloigner comme dangereux pour l'orthodoxie de l'empire. Qui donc fut sage ? Lequel trompa l'autre ? Qui servit à l'autre d'instrument ? Catherine ou les Jésuites ? Nous demandons la réponse à l'apologiste de la « *sage* » Catherine.

Pour nous, nous ne refusons point du tout à Catherine ce que l'auteur appelle *sagesse*, c'est-à-dire un sens politique élevé et l'habileté ; et c'est précisément pour cela que nous ne pouvons tomber d'accord avec l'auteur sur ces plans qu'il nous affirme avoir été profondément combinés par Catherine, plans qui revenaient à se servir des Jésuites pour introduire un nouveau schisme dans le sein de l'Église catholique. Prenons les choses comme elles sont : outre sa vanité et son antagonisme contre le pape, la tsarine avait de puissants motifs politiques pour couvrir les Jésuites de sa protection. Aussi longtemps que l'éducation restait entre leurs mains, elle pouvait être certaine que ses nouvelles provinces ne se révolteraient pas. L'éducation donnée par les Jésuites n'était point anti-nationale, anti-polonaise ; au contraire, l'esprit polonais se conserva très longtemps dans les provinces de la Russie-Blanche, ainsi que le proclamait publiquement Mickiewicz dans une de ses leçons au collège de France ; mais cette éducation préservait le pays des doctrines révolutionnaires. Il importait aussi, surtout dans les commencements, de laisser aux catholiques leurs églises et leurs prêtres les plus zélés ; il fallait les ménager pour un temps, ne pas les irriter ; il fallait en finir d'abord avec les uniates de Ruthénie, que la politique de l'empire avait condamnés au schisme ; ensuite viendrait le tour des catholiques latins ; tôt ou tard ce tour devait arriver : le génie de l'empire ne souffre aucune religion à côté de l'orthodoxie, tout comme le génie de la vieille Rome ne pouvait subsister à côté du christianisme. Le schisme,

c'est la religion de l'état; il doit s'assimiler, neutraliser, réduire à néant tous les autres cultes; autrement ce colosse gigantesque devrait s'écrouler irrévocablement. Le tsar Pierre le savait, la « *sage* » Catherine le savait, aujourd'hui les héritiers de leur politique le savent; mais il y a cent ans, la politique de ce génie de la Russie faisait une loi de laisser la liberté aux catholiques romains et de couvrir par cette liberté le travail du gouvernement pour l'extirpation de l'Union au milieu des Ruthènes. Aussi à peine l'Union fut-elle détruite, que le gouvernement jeta le masque et tourna ses fureurs contre les latins. D'abord il chassa les Jésuites, limita la puissance des évêques, qu'il astreignit au contrôle de l'état dans le royaume de Pologne du Congrès; ensuite il chassa les religieux, emprisonna les évêques, détruisit les séminaires et les associations catholiques de toute espèce; les hommes les plus zélés furent jetés dans les steppes ou chassés hors des frontières: tous ces forfaits sont possibles aujourd'hui, après l'anéantissement à peu près complet de l'Union; ils étaient impraticables il y a un siècle, et c'eût été la plus grande faute politique d'entrer en campagne à la fois contre les Uniates et les Latins.

Les Jésuites, de leur côté, bien que protégés par un gouvernement schismatique, ne démentirent pas un instant leur caractère catholique. Ils affermirent la foi romaine dans la Russie-Blanche pour les générations suivantes; ils entretinrent dans leur religion les catholiques disséminés dans les espaces immenses qui séparent Odessa de Irkoutsk; ils pénétrèrent même jusqu'au centre de la Moscovie, jusqu'à la famille impériale. Le génie schismatique de la Russie s'effraya et ordonna à trois boyards moscovites d'étouffer le tsar Paul I[er], qui était favorable au catholicisme et catholique de conviction; et pendant près de quinze ans, ce génie travailla par l'intrigue et l'hypocrisie, afin d'éloigner, pour crime de propagande papiste, ces Jésuites, dont la « *sage* » Catherine, ainsi que le

veut notre auteur, voulait se servir comme d'un coin pour diviser le pape et les catholiques, pour détruire la religion.

Nous nous sommes arrêtés un peu longtemps sur cette sophistique de Samarine ; car cet auteur, mort aujourd'hui, passe pour instruit et jouit de la popularité chez ses compatriotes.

DOCUMENT L (Voy. liv. III, ch. II, p. 318).

Voici le texte fidèle du décret :

Dans l'audience du 9 août 1778, Notre Saint Père le Pape Pie VI, sur le rapport du soussigné, secrétaire de la sacrée Congrégation de la Propagande, pour conserver et maintenir l'observance régulière dans les lieux soumis à l'empire moscovite, a bien voulu conférer pour trois ans au Révérendissime Seigneur Stanislas Siestrzencewicz, évêque de Mohilew dans la Russie-Blanche, la juridiction ordinaire sur les religieux existants dans les provincs confiées à son administration ; de sorte qu'en vertu de cette concession pontificale, il a droit de visiter et inspecter avec l'autorité apostolique, par lui-même ou par délégué probe et capable, toutes les fois que bon lui semblera, selon les saints canons et décrets du concile de Trente, monastères réguliers, tant d'hommes que de femmes, prieurés, maisons de tout ordre, même mendiants, hôpitaux, même exempts et soumis immédiatement au Siège apostolique ou alléguant autre privilège quelconque : chapitres, couvents, universités, collèges et personnes ; de faire diligentes enquêtes sur leur état, formes, règles, institut, gouvernement, coutumes, vices, mœurs, discipline, en général comme en particulier, dans les chefs comme dans les membres, lui octroyant faculté, tous les fois que, d'après la doctrine apostolique, les saints canons, décrets des conciles généraux, traditions et institutions des Saints Pères,

comparés avec les circonstances et la nature des choses, il s'apercevra que quelque part il est besoin de changement, correction, révocation, renouvellement, ou même d'institution nouvelle, de réformer, changer, corriger, instituer de nouveau ; et ce qu'il aura institué selon les saints canons et décrets du concile de Trente, de le confirmer, promulguer, faire exécuter, d'extirper tous abus, de rétablir et réintégrer par moyens convenables les règles, constitutions, observances et disciplines ecclésiastiques, partout où elles auraient déchu ; de requérir rigoureusement et d'employer action coërcitive contre les religieux mal vivants, relâchés, infidèles à leur institut ou coupables de toute autre faute, même exempts et privilégiés ; de les corriger, châtier, rappeler à une conduite honnête, selon les règles de la justice et de la saine raison ; et tout ce qu'il aura statué, qu'il ait soin de le faire observer comme émané du Siège apostolique, nonobstant toutes dispositions à ce contraires. (*Ex audientia Sanctissimi habita die* 9 *Augusti* 1778. *Mns. Arch. Vatic. Nunz. di Polonia.* Publié dans Christophe de Murr, *Journal...*, Tom IX, p. 315.)

Le style rigoureux de ce document est cependant strictement diplomatique. Le Pape ne reconnaît point Siestrzencewicz pour évêque de la Russie-Blanche, mais seulement pour administrateur des tronçons enlevés à trois diocèses et il lui confère pour trois années seulement l'autorité de visiteur apostolique sur les ordres religieux.

Ce document fit grand bruit et le contre-coup s'en fit ressentir aux Jésuites par une nouvelle série d'accusations et d'oppositions. Cependant finalement ils furent les seuls à en tirer profit.

DOCUMENT M (Voy. liv. III, chap. IV, p. 347).

Comme le P. Załęski ne donne qu'une partie de cette lettre de Catherine à Stackelberg et se contente pour le reste de l'analyser, je crois bon de la citer ici en son entier pour mémoire.

Pétersbourg, 4 novembre 1782.

N'ayant pas reçu jusqu'à présent de réponse à la lettre que j'ai écrite au pape pour lui demander le pallium en faveur du sieur Siestrzencewicz, archevêque de l'église romaine de Mohilew, ainsi que pour le sacre du coadjuteur au même archevêque, le sieur Benislawski, je vous ordonne de faire sentir avec assez de force au nonce de la cour de Rome à Varsovie, combien il importe à son maître de me satisfaire sans le moindre délai sur ces deux points. Dans les différents rescrits qui vous ont été adressés sur cette matière, vous avez été amplement instruit et mis à même de réfuter avec évidence toutes les objections que le nonce du pape aura pu vous faire; en sorte que ladite cour, en tardant à remplir mes désirs, tient une conduite qui n'est nullement satisfaisante pour moi. Je vous autorise donc et vous prescris même par la présente de l'exprimer sans la moindre modification au nonce du pape à Varsovie, en y ajoutant que, puisque mon intercession auprès de son maître relativement aux affaires de sa propre Église, a eu jusqu'à présent si peu d'effet (ce qui n'est sûrement pas compatible avec ma dignité, ni avec la déférence et les attentions auxquelles je devais m'attendre de la part de ce prince), je ne saurais l'envisager plus longtemps avec indifférence, sans manquer à ce que je dois à moi-même et à ma couronne, et qu'il me mettra par cette conduite dans la nécessité de priver l'Église de Rome de la protection dont elle a joui jusqu'à présent dans mon empire,

protection que le pape même n'a pu méconnaître, puisque je ne me suis jamais départie des principes d'humanité et de tolérance qui ont été constamment la base de ma conduite, permettant à chacun une entière liberté de conscience, sans gêner qui que ce soit sur la manière de chanter les louanges de Dieu selon les rites de la religion qu'il a reçue de ses pères ou qu'il a adoptée. J'ai permis sans restriction dans mon empire le culte public de toutes les religions, sans excepter celle de Rome ; mais si des combinaisons particulières, ou des vues intéressées et entièrement étrangères au vrai christianisme, se trouvaient en contradiction avec les principes du gouvernement civil et l'autorité légitime qui en doit faire la base, ou si même l'indulgence dont j'ai usé jusqu'à présent était si peu sentie et appréciée par celui même qui ne doit qu'à ma modération l'influence qu'il a conservée sur ceux de sa religion dans mes états ; je me croirais alors obligée de prouver par les effets que je ne suis pas indifférente au peu d'égards qu'on a pour mes demandes, et que les moyens ne me manqueront certainement pas pour cela. On sentira alors que ce n'était qu'à mon indulgence et aux principes d'humanité et de tolérance que chacun éprouve ici, qu'on doit la conservation de cette influence que j'ai bien voulu laisser à la cour de Rome dans les affaires de l'Église romaine, aussi longtemps qu'il n'en est pas même résulté l'apparence de chercher à méconnaître ce qui est dû à l'autorité souveraine du gouvernement, à laquelle la discipline et le pouvoir ecclésiastique doivent être soumis, pour le bon ordre et la tranquillité de la société. Après cet exposé préalable, vous aurez soin de dire au nonce de Rome qu'avant de venir à d'autres expédients qui ne seront certainement pas du goût de sa cour, je prie de nouveau le pape de me donner une réponse prompte et satisfaisante, persuadée qu'elle sera conforme à la sagesse qu'on lui connaît, ainsi qu'à la modération et l'humilité si convenables à la dignité ecclésias-

tique qu'il occupe et qui toujours a été une qualité inhérente aux ministres de l'Église, surtout dans le commencement. Vous ne devez nullement cacher qu'un refus à mes demandes, ou même le retard d'y satisfaire, me mettra dans la nécessité absolue de priver l'Église romaine de la protection dont elle a eu lieu de se louer jusqu'à présent dans mon empire, ce qui la réduira sans doute à une inactivité qui lui sera certainement d'autant plus préjudiciable, que le Pape lui-même ne peut ignorer que la plupart de ceux qui professent la communion romaine dans mes gouvernements de la Russie-Blanche, ont été de notre religion orthodoxe, et qu'eux et leurs ancêtres n'ont adopté la communion romaine qu'à cause des persécutions qu'ils ont éprouvées en Pologne et par les artifices des prêtres romains. Dans cet état de choses, la plupart d'entre eux n'attendent que le moindre signal pour embrasser notre religion orthodoxe, qu'ils ont quittée à regret et dont il reste beaucoup de traces et de vestiges dans leur cœur, religion dont les dogmes sont d'autant plus précieux à l'humanité, qu'ils ne se sont jamais trouvés en contradiction avec les principes de l'autorité et du pouvoir civil, non plus qu'avec le bien être et la police des états.

Vous devez ajouter encore qu'aucune représentation ou intercession de qui que ce soit, ne me feront départir de cette résolution ; et d'après cela, vous insisterez auprès du nonce de la cour de Rome, afin qu'il en rende un compte exact et précis à son maître. Je ne me serais jamais attendue que le pape, en traînant si fort cette affaire, entendît si peu ses intérêts pour me mettre dans la nécessité de m'expliquer aussi fortement. Et afin que le nonce de ce prince, qui est à Vienne, puisse en écrire aussi à son maître, j'ai chargé le prince de Galitzine de s'en expliquer avec lui sur le même ton.

Je suis votre affectionnée, etc.

(N. T).

DOCUMENT N (Voy. liv. III, ch. IV, p. 369).

Ex litteris R. P. Kuick, S. J.

Polocziae, 14 octob. 1781.

Nono die Octobris a meridie, hora circiter sexta, urbem ingressus est Magnus Russiæ Princeps cum Conjuge sua in comitatu multorum militum atque Nobilium, nobis Jesuitis ante Templum et Convictum in ordine stantibus. Salutati sumus ab omnibus humaniter, a Principibus vero et Comite Tchernichef quam humanissime. Sequebatur fori totius illuminatio. Nos Ecclesiam et Convictum, partem oppositam Palatio Principum, splendida et sumptuosa illuminatione exornavimus. Altero die generales nonnulli et Consiliarii Collegium et Templum percurrunt, considerant, mirantur nos, et Gallos, et Italos, et Germanos esse, actisque humanissimis gratiis, domum revertuntur. Hora a meridie quarta (nec ante quisquam ad Principes admissus est) venit Magnus Princeps manu ducens Uxorem Principem per totum forum, usque ad Portam Ecclesiæ nostræ, Salutamus omnes. Circumeunt totum Templum, interrogant de diversis, ut solent, rebus. Volunt audire et videre quomodo apud nos habeantur vesperæ : facta sunt omnia ut placerent. Post vesperas debuimus enarrare quis noster ordo diurnus sit, quid meditatio. Itum ad Bibliothecam: sermo de libris. Tum ad refectorium, ad cubiculum R. P. Provincialis *Stanislai Czerniewicz*. Considerant omnia laudantque et minima quævis edoceri cupiunt. Reditum ad Ecclesiam : propositi ornatus et sacrificii instrumenta : Ritus noster explicatur ; in quibus Princeps summopere delectatus est. Petit ut cras ad sacrum et Cærimonias exspectetur. Salutatos humaniter relinquunt iterumque pedites ad palatium redeunt. Disunitus Episcopus primus peroravit : secundus fuit R. P. Provincialis ; tertius Abbas Basilitarum. Principes

se contulerunt ad Templum disunitorum; sed monuere ut quam citissime suas cærimonias finirent. Ab iis recta, prætermissis Basilianis, ad nos veniunt cum Comitatu. Locus elatior et splendidus utrique designatus est. R. P. Provincialis salutat oratione Polonica: tum Nobiliores Juvenes Polonica, Latina, Ruthenica, Gallica, Germanica lingua salutationes peragunt cum maxima Principum approbatione. Cantatur deinde *Te Deum* et Processio per templum solennis, qua finita cantatur Missa.

Minutissima quæque R. P. Lenkiewicz, Rector Collegii, Magno Principi, ego Principissæ explicare debui. Denique gratias agunt et cum gaudio discedunt. Vespere rursum illuminatio solennis, communis omnium plausus. Princeps dixit cuidam Polono nobilissimo, quem interrogaverat de educatione liberorum, et qui filios suos volebat mittere Petropolim: Ego vero tibi auctor sum, ut utaris optima institutione Jesuitarum, ne forte filios Petropoli reduces habeas moribus depravatos, et irreligiosos. Similia plura in laudem Societatis protulerat. Post Principum ex urbe discessum, venit Mareschallus, ut Eorum nomine honorem faceret; quin etiam Witepski per Rectorem nostrum Jesuitis Poloczensibus iterum gratias agi voluerunt.

DOCUMENT O (Voy. liv. III, ch. V, p. 377).

(Voyez, p. 374, note (1), ce qui a été dit sur les dates et le latin de ce triple document).

SOLI EXMO NUNTIO VARSAVIENSI

A. — Rescivit Episcopus P. Czernievicium omnia parasse, ut electione Generalis Præpositi a Sua Majestate ordinata, suffragiorum compos fieret; et huic rei obviando quæsivit et obtinuit id quod in adjuncto mandato, die 12 Septembris dato, legi potest. Præterea quod non Generalis, sed tantum

Vicarii electio ab Imperatrice statuta fuerit : hac de re etiam singulari suo cuidam fautori obstrictus est. Hæc electio ab ipsomet P. Czerniewicio, die dicta, nimirum 10 octobris et sequentibus peracta est, exitu, ut prævidendum erat, ei favorabili.

B. — *Mandatum ejus Imperatoriæ Majestatis Auctocratoris totius Russiæ.*

Ex dirigente Senatu, Domino Mohyloviensi Archiepiscopo Stanislao Siestrzencewicz, juxta proprii nominis Suæ Imperatoriæ Majestatis supremum mandatum editum elapsi junii 25 die, in quo scriptum :

Clementissime concedimus Communitati Jesuiticæ in Imperio nostro degenti eligere e medio sui Generalem Vicarium, sub quo Provinciales, ac cœteri Superiores secundum regulas ordinis illorum mutabiles erunt. De tali eligendo Generali Vicario tenentur ipsi per Archiepiscopum Mohyloviensem Romanæ Ecclesiæ exponere nostro senatui, et ille deferre nobis. In reliquo præscribatur quod, etsi et hic ordo obstringatur debita obedientia actuali suo Pastori Archiepiscopo Mohyloviensis Ecclesiæ ; nihilominus memoratus Archiepiscopus habet invigilare, ut Regulæ illius ordinis in toto, ac sine leviori etiam in illis se ingestione, conserventur, in tantum (*sic*) illæ cum civilibus nostris Constitutionibus concordant. A dirigente Senatu præceptum de hac altissima sua Imperatoriæ Majestatis benevolentia significare : Mohyloviensi et Polocensi dynasticis Regiminibus et illarum Dynastiarum obeunti munus Generalis Gubernatoris Senatori et Equiti ; ad hœc, et Vobis Domino Archiepiscopo per edita (*sic*) : hac ratione, ut in publicatione memoratæ Jesuiticæ Communitati hujus altissimi mandati, et in reliquo quoad quemque spectat, fiat juxta illud debita satisfactio, de quo etiam quorsum spectabat, mandata sunt missa junii 25. (4 julii) die 1782 anno.

C. — *Mandatum suæ Imperatoriæ Majestatis Auctocratis totius Russiæ.*

Ex dirigente Senatu Domino Archiepiscopo Mohyloviensis Ecclesiæ Romanæ Siestrzencewicz, juxta mandatum suæ Imperatoriæ Majestatis.

Dirigens Senatus audita vestra relatione, qua exponebatis, ut præscribatur, quatenus Jesuitæ et omnes Romani Ordines in subditatu suæ Imperatoriæ Majestatis reperibiles, non tantum ut Pastori sed ut Generali Præposito debitam obedientiam exhibeant : Præcepere (*sic*) vobis Domino Archiepiscopo, intimare, quod cum in præsens omnes Jesuitæ certiorati sint de Supremo Suæ Imperatoriæ Majestatis præscripto expresso in mandato hujus anni mensis junii de 25 die disertis verbis, quod hic ordo, id est Jesuiticus, obligetur debita obedientia vero suo Pastori Archiepiscopo Mohyloviensis Ecclesiæ ; proinde senatus etiam perseverat in hac spe, quod Jesuitæ, accepta notitia de hoc Supremo Suæ Imperatoriæ Majestatis beneplacito, omnino, et sine tergiversatione cessabunt reclamare statuta sui ordinis, renuere debitam vobis Archiepiscopo uti suo Generali Præposito obedentiam, et non audebunt amplius post tam clarum in supremo mandato ipsis proprie factum Rescriptum, sequendo exemplum anterioris expressionis Jesuitici Provincialis, adducere pro patrocinio suæ resistentiæ mentionata per ipsum Ordinis illorum statuta : scientes, quod non sint pro ipsis alia statuta quam Leges suæ Imperatoriæ Majestatis, metuentes in casum non observantiæ severam juxta Leges animadversionem. Quod si vero ipsi in hoc contraiverint et vobis debitam obedientiam non exhibuerint, tunc vestrum erit referre ad senatum.

Septembris 12 die 1782.

DOCUMENT P (Voy. liv. III, Ch. VII. p. 402)

Jean Howart, recteur du séminaire anglais à Liège, rapporte que déjà Clément XIV avait permis aux Jésuites anglais des Pays-Bas (1) de rester dans leurs collèges, avec le nom de Xavériens, sous l'autorité de l'évêque et suivant la règle que ce prélat leur prescrirait. L'évêque leur permit de continuer leur ancien genre de vie ; tout se réduisait donc pour eux à un pur changement de nom et d'habit.

Le P. Howart exprimait, au nom de tous ses compagnons, le désir de se rapprocher des Pères de la Russie-Blanche et demandait au P. Vicaire ce qu'il y avait à faire pour exécuter ce dessein. Le P. Czerniewicz lui exprima son profond regret de ne pouvoir exaucer les vœux de ces vaillants héritiers des Garnet et des Campian, mais la chose n'était pas en son pouvoir, car il y avait une trop grande différence entre les Pères de la Russie-Blanche et les Pères anglais. En Hollande, le bref avait été publié ; n'ayant plus ni leur supérieur régulier, ni le gouvernement de la Compagnie, ils n'étaient plus religieux, tandis que les Pères de la Russie-Blanche formaient un corps religieux dans toute la rigueur du terme.

Il ne restait donc à ces deux congrégations qu'à vivre dans une grande union de cœur et d'esprit et à s'aider de leurs prières mutuelles. Dans ce but, le P. Vicaire recommandait aux Pères anglais d'introduire et de répandre parmi eux la dévotion au Sacré-Cœur, dévotion que les Jésuites de la Russie-Blanche, aussitôt après la destruction de la Compagnie dans le reste du monde, avaient embrassée, au grand profit,

(1) Depuis le règne d'Élisabeth, les Jésuites n'avaient en Angleterre que des stations de mission ou des résidences. Afin de préparer des missionnaires capables pour l'Angleterre, un collège avait été fondé à Rome et d'autres dans les Pays-Bas.

croyaient-ils pieusement et à juste titre, de leurs propres âmes et de celles du prochain (1).

(1) Je me ferais un reproche de ne point citer ici un fragment d'une lettre du P. Augustin Magnani, écrite de Polotsk en date du 21 mars (1er avril) 1784. Je la trouve dans le journal de Murr (Tom XIII, p. 290). Je rapporte seulement ce qui a trait à la dévotion de nos Pères de Russie envers le Sacré-Cœur.

« Sunt alia bene multa silentio adhuc tegenda, dum *Sacramentum Regis* « *abscondere bonum est ; sed opera Dei revelabuntur* (Tob XII, 7), spero, « tempore opportuno, fidelique historiæ commendabuntur. Superiores nos- « tri ingenue profitentur et inculcant sæpissime, nihil se in Societate servanda « aut voluisse aut effecisse, divino et singulari prorsus consilio ac providen- « tia negotium isthoc stetisse. Imo vero confidimus, non in Russia modo con- « servandam esse a Deo Optimo Maximo Societatem Jesu, sed et hic dilatan- « dam, ac in universo orbe reparandam, atque in pristinum et illustriorem « adhuc statum restituendam.

« Piissimi et amantissimi CORDIS JESU bonitas et liberalitas hæc nos modeste « simul et audacter petere et sperare docet. Hujus Sanctissimi CORDIS « cultus plurimum hic efflorescit. Præter maxime solemnem singulis annis « festivitatem, cui etiam triduanas preces præmittere solemus (cet usage « existe encore aujourd'hui, en 1886, dans toutes les maisons de la province « de Galicie), per omnia nostra Collegia quot mensibus, tum proposita ple- « naria indulgentia, tum Augustissimo Sacramento cum pompa exposito, tum « verbis in concione de illo ad populum additis, alitur et renovatur hoc pie- « tatis solidissimum exercitium, quod charitas CORDIS JESU ipsius (uti Divæ « Gertrudi revelatum tanto ante tempore legimus in Lib. IV *Insinuationum*, « C. 4, edit. Venet., 1510) ad *moderna tempora* reservavit, ut *recalesceret* « jam *senescens et in amore Dei torpescens mundus*.

« Huic divinissimo CORDI A. R. Pater Noster adscribit quidquid felicitatis « nostram in Societatem hic derivavit ; R. P. Franciscus Kareu Provincialis « studiosissime ejus cultum inter Nostros externosque procurat. Nostrorum « studio et diligentia curatum est ut Petropoli etiam, in templo Catholicorum, « ejusdem imago cultui publico exponeretur. Hunc occultum tacitumque « credimus esse fontem bonorum jam acceptorum ; hanc speramus fore sca- « turiginem complurium adhuc beneficiorum, quæ Societati ac per eam « Ecclesiæ præstabuntur. Veneremur, amemus, imitemur hoc COR, unde « bona nobis omnia profluxerunt. »

Suit la traduction latine des paroles de Notre-Seigneur à la B. Marguerite-Marie, par lesquelles le divin Sauveur apprend à sa fidèle Servante qu'il réserve aux Pères de la Compagnie de Jésus l'honneur de répandre la dévotion à son Cœur Sacré.

L'histoire latine de la Russie-Blanche rapporte les mêmes faits, en termes plus concis et moins affectueux, Part. I, liv. III, ch. 21. (N. T.)

Moins de deux ans après la réception de la lettre des ex-jésuites anglais, on remit au P. Czerniewicz non plus une lettre, mais une longue relation en forme de lettre, de la part des ex-jésuites de Chine et des Indes.

L'auteur de cet écrit était le P. Bourgeois, ancien visiteur de la Compagnie dans ces contrées. Il raconte longuement le sort des missions de la Compagnie et des missionnaires dans toute l'immense étendue de l'Asie, sort pénible et douloureux au delà de toute expression. Le zèle imprudent, peut-être même le désir excessif de liberté, surtout chez les jeunes religieux, avait hâté dans ces pays lointains l'exécution du bref de Clément XIV. Une grande partie des missionnaires étaient retournés dans leur patrie ; bon nombre avaient succombé ; ceux qui restaient, disséminant leurs forces, n'ayant personne pour leur venir en aide, privés dans leur solitude de cet appui moral que donne aux individus la puissance collective d'un ordre religieux, n'étaient pas en état de supporter longtemps les travaux de la mission ; et cette œuvre, qui avait coûté deux siècles de travaux à la Compagnie, que les sueurs et le sang des missionnaires avaient fécondée, était condamnée à une ruine inévitable et dépérissait.

Avec la lettre de Chine, en arriva un autre du P. Laurent Kaulem ; cet ancien missionnaire du Maragnon venait de sortir, avec 53 de ses Frères, des prisons de Pombal à Lisbonne, où il avait passé dix-huit ans. Il était épuisé, moins par l'âge que par l'insalubrité de son cachot et par les maladies. Il ne pouvait plus se traîner, comme il l'aurait désiré, jusqu'à Polotsk pour rejoindre ses Frères (1) : « L'anéantissement de mes

(1) Le texte latin de l'histoire de la Russie-Blanche mérite d'être reproduit ici :

Laurentius Kaulemus... sese ad genua Vicarii provolvere scribebat, manusque ejus paternas osculari, ejus filium desiderio ac spe (se dicebat). Nihil se magis quidem desiderare profitebatur, quam ut in Albam-Russiam pertingere atque ad portam saltem polocensis tirocinii emori posset... (Hist. Albo-Russæ Soc., Part. I, Lib. IV, cap. 18.)

« forces, écrivait-il au P. vice-général, ne me permet plus
« même de me rendre jusqu'à Cologne ma patrie ; je ne trouve
« donc point de plus grande consolation, au terme d'une vie
« si laborieuse et si agitée, que d'obtenir la permission, au
« moins sur mon lit de mort, de renouveler ma profession
« religieuse ; accordez cette grâce à un vieillard, en vertu de
« l'autorité que vous exercez ; et si vous craignez que votre
« lettre ne soit interceptée à cause du message qu'elle porte,
« les mots suivants suffisent : « *concedimus quod petiisti, je*
« *vous accorde ce que vous avez demandé.* »

Le vice-général répondit à ces deux lettres avec le cœur d'un père, d'un frère en religion. Il compatissait au sort de ses compagnons, les consolait et leur communiquait de bonnes nouvelles sur l'état florissant de la Compagnie dans la Russie-Blanche. Il accorda volontiers au prisonnier de Pombal la faveur qu'il avait implorée et recommanda sa personne et celle de ses Frères aux prières du martyr.

Quelle puissance d'union, quelle inépuisable vitalité dans cette Compagnie de Jésus ! Ses enfants, dispersés par le bref de Clément XIV, séparés les uns des autres par l'immensité des mers ou des continents, n'avaient pas oublié, dix ans plus tard, après tant de changements, malgré tant de catastrophes, qu'ils étaient membres du même corps ; ils se reconnaissaient encore comme frères et trouvaient assez d'énergie, en dépit de leurs infortunes personnelles, pour se réjouir à la seule pensée que dans la Russie-Blanche était conservée la Compagnie leur mère. Ils croyaient, à n'en pouvoir douter, qu'elle sortirait un jour de son tombeau ; ils voyaient, dans ce petit nombre des Pères de Russie, un germe précieux qui se développerait avec le temps ; et ils mouraient heureux, entrevoyant pour l'avenir la prospérité des anciens jours.

Dieu n'a-t-il point entendu ces soupirs ardents, ces gémissements du prisonnier de Pombal ? n'a-t-il point prêté l'oreille à ces prières des Jésuites exilés ? n'a-t-il point regardé les

larmes de ces religieux chassés de leurs asiles ? La Ste Écriture nous dit que la prière de l'innocent et de l'affligé fait violence au ciel ; nous pouvons donc à bon droit croire que la résurrection et le développement de la Compagnie sont dus au sacrifice de ces victimes de l'impiété triomphante, de ces martyrs de l'obéissance (1).

DOCUMENT Q (Voy. liv. III, ch. VII, p. 413).

Bientôt fut organisée une commission d'enseignement, dans laquelle entrèrent les trois Pères susdits et le P. Wichert.

De plus, pour la rédaction des manuels de classe et pour la réforme du règlement, furent adjoints aux précédents :

Les PP. Lomiński, préfet des classes à Vitebsk.
Krzycki, préfet des classes à Mohilew.
Gieryk, professeur de langue allemande.
Kluczyński, professeur de mathématiques.
Zaręba, régent du pensionnat de Polotsk.
Abramsberg, professeur d'éloquence ;
Brzozowski (Thaddée), professeur de langue française.
Brzozowski (Ignace), régent du pensionnat de Vitebsk.
Estko, professeur au collège de Mścisław.
Magnani, professeur d'éthique.
Pfeifer, professeur de droit canonique.
Lustyg, professeur de langue allemande.
Grodzki, professeur de rhétorique.
Obrąpalski, professeur de mathématiques.

(1) Aujourd'hui (1886) la Compagnie compte environ 12000 membres, répartis en 25 provinces ; près de 3000 travaillent dans les missions, 5000 sont encore sous le coup de la dispersion.

Korycki, professeur de rhétorique à Polotsk.
Rzewuski, professeur de mathématiques.

Le résultat des travaux de cette commission fut un plan d'études remis cette année-là même au gouvernement (*Arch. Jes. Pol. — Deputati a Congregatione generali Soc. Jesu ad studia conformanda methodo scholarum imperatoriarum petropoliarium*).

DOCUMENT R (Voy. liv. III, ch. VIII, p. 429).

La question de l'Union ou des Grecs-Unis est fort imparfaitement connue en France. Elle mériterait une histoire détaillée, qui ne rappellerait pas mal les trois premiers siècles de l'Église.

La Compagnie de Jésus compte, parmi ses enfants, plusieurs martyrs dans cette lutte acharnée du schisme contre la vérité. Le plus célèbre est sans contredit le P. André Bobola, mais il n'est pas le seul.

L'Union en retour était fort attachée à la Compagnie de Jésus, et j'engage beaucoup à lire la belle vie de l'apôtre de l'Union, Saint Josaphat Kuncewicz, par Dom Guépin. Je n'en citerai ici qu'une page :

« Sans tenir compte des préjugés (qu'il trouva contre les Jésuites chez les Polonais protestants et chez les Ruthènes), Josaphat témoigna, dès son arrivée à Polotsk, la confiance la plus absolue aux Pères de la Compagnie de Jésus. Cette conduite lui fut reprochée : « Mais dites-moi de grâce, répondit « le saint, peut-on trouver mauvais qu'on demande à un voi- « sin, quel qu'il soit, un peu de feu, quand on n'en a pas à « la maison ? Quel mal y aura-t-il donc si, manquant de la « lumière de la science, nous la demandons à qui la pos- « sède ? » — Et une autre fois, entendant les mêmes repro-

ches : « Dieu de bonté ! s'écria-t-il, on vit et on fait amitié « avec les Juifs, ennemis de mon Sauveur ; pourquoi donc « devrions-nous être sur nos gardes vis-à-vis de religieux « savants et dévoués au bien ? »

S'il rencontrait des gens qu'il savait disposés à dire du mal des Jésuites, il saisissait toutes les occasions de témoigner son affection pour ces religieux : « Entre eux et moi, disait- « il, il n'y a de différence que l'habit et le rite. Nous avons « la même foi, la même espérance, la même charité ; et nos « travaux ont pour but, comme les leurs, l'avancement de la « gloire de Dieu et le salut des âmes : qui est leur ennemi « est le mien, et à mon sens celui de Dieu. Celui qui est hos- « tile à un institut aussi saint et qui fait tant de bien dans « l'Église, ne peut être agréable à Dieu. » Il augurait mal du salut de tout homme qui haïssait les Jésuites (1). Dans un festin auquel assistaient un grand nombre de gentilshommes, Josaphat entendit un des plus qualifiés d'entre eux attaquer les Jésuites. Il ne put souffrir ce langage : « On voit, « Excellence, dit-il à ce seigneur, que vous n'êtes pas du « nombre des prédestinés, puisque vous ne craignez pas de « lancer de telles injures contre une Société religieuse aussi « sainte. » Et il eût quitté la table si ce gentilhomme eût continué.

(Dom Guépin, *Vie de S. Josaphat*, tome I, p. 242).

(1) L'archimandrite Rutski et Josaphat, tant de fois secourus par les Pères de la Compagnie de Jésus, voulurent que leur famille religieuse fût étroitement unie à celle de saint Ignace. Le chapitre général des Basiliens, présidé par Rutski en 1621, porta le décret suivant : Nos frères chercheront en « toute occasion à témoigner leur affection et leur respect envers les Pères « de la Compagnie de Jésus. Ils les traiteront comme de véritables confrères, « et ces religieux connaîtront par là que nous leur sommes très réellement « unis et dévoués. Tous les supérieurs de notre ordre auront soin de promul- « guer et de recommander avec instances ce point à tous nos frères. » (Sess. I, nº 6.)

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER (1-160).

Destruction de la Compagnie en Pologne (1773)

LIVRE DEUXIÈME (161-290).

Depuis la suppression de la Compagnie jusqu'à l'ouverture du noviciat de Polotsk (1773-1779).

LIVRE TROISIÈME (291-430).

Depuis l'ouverture du noviciat jusqu'à la mort de Catherine II (1779-1796)

DOCUMENTS

N.B. — Le premier chiffre marque la page du texte où l'on renvoie au document; le second, celle où se trouve le document lui-même.

Paris. — Imp. du Fort-Carré, 19, Chau

TABLE DES DOCUMENTS

---

t-Carré, 19, Chaussée-d'Antin, (A. Duroy Dr).

Volum

lume 2


Cres cat Sci entia
Vita Exco latur

LES JÉSUITES

DE LA

RUSSIE-BLANCHE

PAR LE

P. STANISLAS ZALENSKI

De la Compagnie de Jésus

OUVRAGE TRADUIT DU POLONAIS

PAR LE P. ALEXANDRE VIVIER

De la même Compagnie

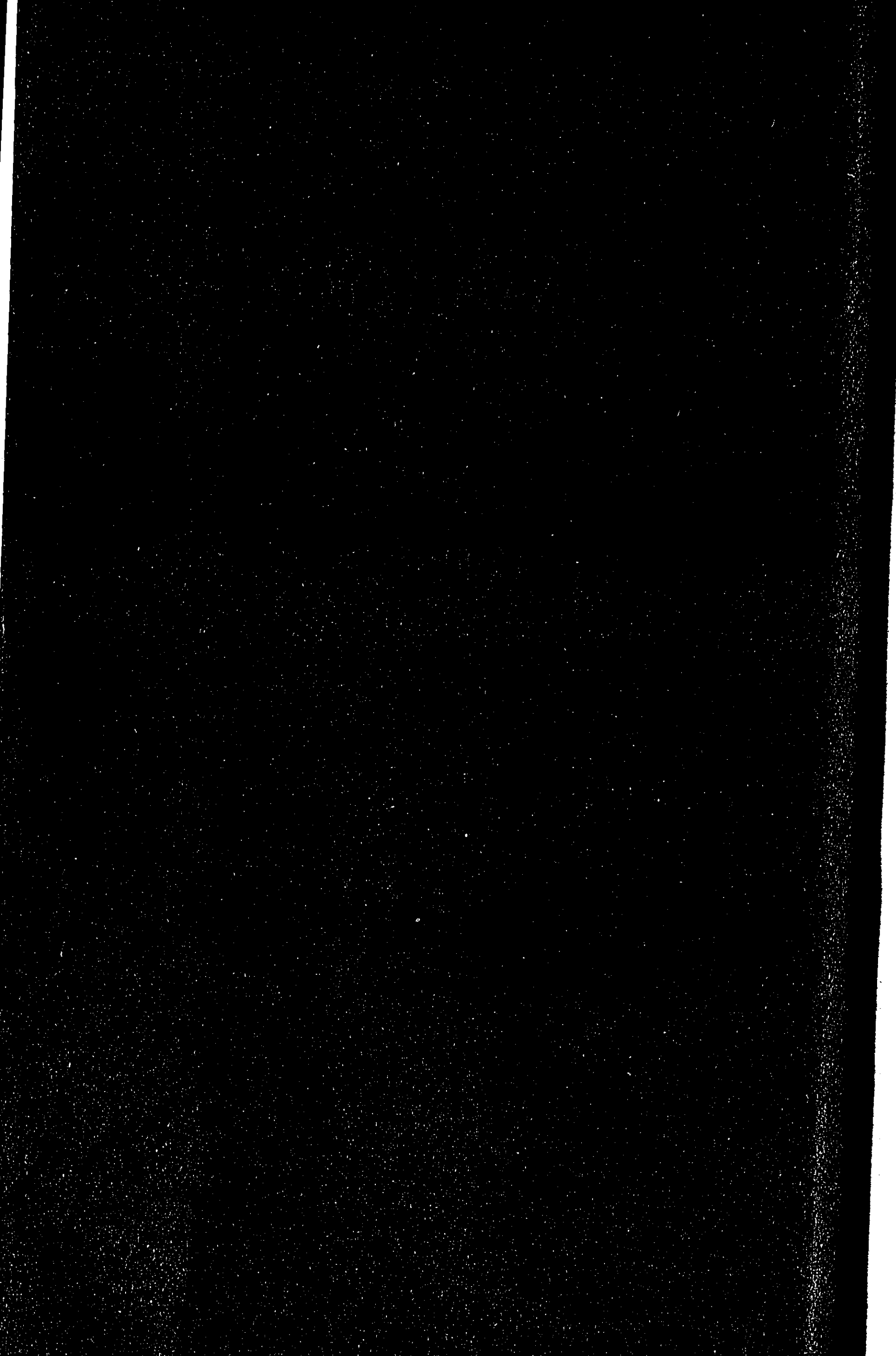
TRADUCTION APPROUVÉE PAR L'AUTEUR

TOME DEUXIÈME

PARIS

LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS

17, Rue du Vieux-Colombier, 17.



LES JÉSUITES

DE LA

RUSSIE-BLANCHE

Imp. du Fort-Carré, 19, chaussée d'Antin, Paris. (A. Duroy, Dr) 74.7-6

LES JÉSUITES
DE LA
RUSSIE-BLANCHE

PAR LE Zaleski
P. STANISŁAW ZALENSKI
De la Compagnie de Jésus

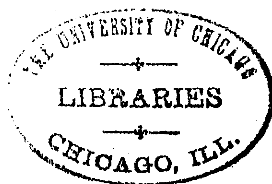
OUVRAGE TRADUIT DU POLONAIS

PAR LE P. ALEXANDRE VIVIER
De la même Compagnie

TRADUCTION APPROUVÉE PAR L'AUTEUR

TOME DEUXIÈME

PARIS
LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS
17, Rue du Vieux-Colombier, 17.


THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARIES
CHICAGO, ILL.

LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE Ier

Les Sociétés secrètes au XVIIIe siècle

1. La suppression des Jésuites jugée par les catholiques et par les protestants.
2. Émancipation des états.
3. Réforme des religieux par le pouvoir civil.
4. Situation déplorable du clergé séculier.
5. La Maçonnerie illuminée.
6. Propagande illuministe en Allemagne par la librairie.
7. La Maçonnerie en France.
8. Jugement du cardinal Pacca, de Ranke, de Frédéric II, de Châteaubriand sur la destruction des Jésuites.
9. Retour des esprits en Europe, favorable à la Compagnie de Jésus.

1. Nous devons examiner maintenant l'état de l'Europe occidentale après la ruine de la Compagnie. Le bref de suppression, répétant trop crédulement les dires des ministres des cours, annonçait au monde une grande concorde, une grande harmonie entre les monarques et le Saint-Siège, une grande tranquillité, un grand bonheur pour les peuples chrétiens ; toutes ces félicités devaient suivre la destruction des Jésuites. Les protestants, qui voyaient plus clairement les choses, n'ajoutaient point foi à ces belles promesses ; tout au contraire, ils prédisaient aux rois que ce serait maintenant leur tour, que la conjuration organisée dans tout l'Occident contre les trônes, ne pouvait entreprendre de les renverser tant que ces trônes s'appuieraient sur la Chaire de Saint-

Pierre, sur l'Église, comme sur le roc. Il fallait donc séparer les trônes d'avec le Saint-Siège, les monarques d'avec le pape, l'Église d'avec l'État, afin qu'après avoir subjugué le pape et l'Église à l'aide des monarques et de l'État, le combat devînt plus court et plus facile contre les trônes isolés et affaiblis. Cette vérité fut péremptoirement démontrée entre autres par Stark, surintendant des églises protestantes, dans son ouvrage intitulé : *Triomphe de la philosophie*, ouvrage qu'il a terminé par ces mots de la Sainte Écriture : « *et nunc reges intelligite, et maintenant, ô Rois, comprenez* » (1).

2. Après la promulgation du bref de Clément XIV, comme à un mot d'ordre convenu, les monarques, les princes, les ministres, les littérateurs, se donnèrent la main, se mirent à travailler en commun au renversement de la société. Ce travail de destruction commença par une prétendue réforme de l'Église. Comme au XVIe siècle les hérésiarques scandalisés, disaient-ils, avaient voulu corriger les abus qui s'étaient glissés dans l'Église ; ainsi au XVIIIe, les monarques et les gouvernements entreprirent une réforme arbitraire : *Soustraire l'État à la tyrannie de l'Église*, tel fut le mot d'ordre de cette époque. On affaiblit, on rompit à peu près les liens de la hiérarchie ecclésiastique, ne laissant au pape qu'une ombre de suprématie sur les évêques ; chaque évêque devint comme un petit pape dans son diocèse, mais en réalité il était soumis pour tout au ministre des cultes. La France, sous le gouvernement dissolu de Philippe d'Orléans et de la Régence, étendit ses libertés gallicanes ; en Allemagne, Joseph II établit une Église nationale. Leur exemple fut suivi par Naples, par les Duchés, comme la Toscane, par les principautés de la République Allemande ; et même dans la Pologne, qui penchait vers sa ruine, on rêvait à de semblables innovations.

(1) Voyez document S.

3. L'Église catholique fut ainsi morcelée, c'est-à-dire que d'universelle elle fut rendue nationale ou Église d'État ; les évêques devinrent des fonctionnaires du gouvernement et, grâce à leur connivence, on entreprit la réforme des cloîtres et l'éducation du clergé. Cette réforme des religieux ressembla d'une manière étonnante à celle dont se vanta Luther au XVIe siècle. On détruisit complètement certains ordres, comme n'étant plus de ce temps : c'étaient les ordres contemplatifs et pénitents ; à d'autres, sans faire attention à leur but et à l'esprit de leur règle, on ordonna de s'occuper de l'éducation de la jeunesse, comme l'entendaient les philosophes, ou de remplir les fonctions paroissiales. Chez tous on supprima ce qui faisait leur point d'appui, ce qui était la condition essentielle de leur existence, c'est-à-dire la dépendance de leurs généraux réguliers ; on les fit passer sous la juridiction de l'évêque du lieu ou, pour parler plus exactement, sous l'autorité du ministre, qui souvent sceptique ou philosophe dans ses idées, dissolu dans sa vie privée, exerçait l'autorité du pape et l'infaillibilité pontificale.

Sous prétexte de combattre l'obscurantisme et le fanatisme des moines, on apprenait, surtout aux jeunes religieux, à mettre, dans leur estime, les études et une érudition encyclopédique au-dessus de la règle, au-dessus des pratiques de la vertu et de la piété. On sécularisa les ordres religieux et l'on vit les fils de S. François frisés à la mode et vêtus du frac ; ceux de S. Dominique ne portaient plus d'autre enseigne de leur religion qu'une chemisette blanche à boutons d'or ; au chœur on ne trouvait plus que les anciens religieux du vieux régime, peu estimés et souvent persécutés par les jeunes. Ces religieux du nouveau régime passaient leurs journées dans la fainéantise on étaient censés s'occuper de travaux scientifiques ; et le soir ils se dispersaient en ville de tous côtés et ne rentraient souvent que tard dans la nuit ; leurs

chambres, où régnait le confortable, étaient décorées de tableaux profanes, et l'on y trouvait la bibliothèque des encyclopédistes. Il n'était question bien entendu, pour ces *jeunes* d'alors, ni de clôture, ni de pauvreté, ni de vie commune, ni de discipline religieuse ; qui donc se serait occupé de ces restes du fanatisme, au siècle des philosophes ? Les supérieurs fermaient les yeux sur ces relâchements, car ils ne valaient pas mieux que leurs inférieurs et devaient leur élection, soit au chapitre, soit à l'évêque, souvent sur la recommandation de femmes légères.

4. L'état du clergé séculier n'était point meilleur. En France, par suite de la corruption générale et de l'immoralité du gouvernement de la Régence, croissait chaque jour le nombre de ces abbés de salon, légers et volages, qui devaient leur faveur à telle ou telle dame de la cour : c'était le chemin le plus court pour arriver à des sinécures bien dotées et même à la mitre épiscopale.

En Allemagne, le gouvernement s'arrogea le monopole de l'éducation du clergé. On prépara les futurs pasteurs des âmes à la militaire, comme on aurait pu le faire dans les casernes ; Fébronius, qui abjura trop tard ses erreurs, était l'alpha et l'oméga de la formation ecclésiastique, dirigée non par les évêques, mais par le ministre des cultes, par les gouverneurs et par les chefs des cercles. Des *séminaires centraux* furent érigés à Vienne, à Pesth, à Pavie, à Louvain ; et des succursales à Gratz, à Olmutz, à Prague, à Inspruck, à Luxembourg. Les livres mis entre les mains des élèves, étaient entachés de fébronianisme, et la plus grande licence régnait parmi cette jeunesse ; quoi d'étonnant, quand on saura que, dans le séminaire central de Vienne, qui comptait 70 élèves, 80 jeunes filles étaient entretenues pour le service ?

Ces faits, et d'autres plus déplorables encore, sont racon-

tés dans l'*Histoire des Institutions d'Éducation Ecclésiastique*, par le P. Theiner, qui dit en propres termes : « Ces institutions furent une véritable insulte à la religion et une honte pour l'humanité (1). »

Le gouvernement eut pour auxiliaires, dans cette campagne contre l'Église, des libelles fameux et des feuilles volantes. Voici les titres de quelques unes de ces œuvres malsaines : *Lettres du noviciat*, en 2 volumes, 1780 ; — *Lettres sur le célibat*, 1781 ; — *La police de l'Église*, 1781 ; — *Histoire des couvents de femmes*, 1782. — *Qu'est-ce que les indulgences ?* — *Qu'est-ce qu'un évêque ?* — *Qu'est-ce qu'un curé ?* etc. — Dans ces pamphlets, tout ce qui est saint, tout ce qui est sacré, était ironiquement calomnié et persiflé (2).

5. Ainsi donc les princes eux-mêmes et les monarques, « Pasteurs des peuples », le sachant ou l'ignorant, rejetaient ou ruinaient l'autorité de l'Église, soutien de leurs trônes. Poussés par leurs ministres philosophes, ils insistèrent pour qu'on supprimât l'ordre des Jésuites, ordre connu, conservateur, dévoué au service de l'Église, sur laquelle doit s'appuyer toute puissance, si elle ne veut point tomber honteusement. Comme pour les châtier de cette injustice et de cet outrage, Dieu permit qu'ils fussent frappés d'un aveuglement surprenant, que sous leurs yeux, sous leur protection, avec leur participation, s'élevât, sur les ruines de la Compagnie de Jésus, une nouvelle secte dont le but direct et brutal était le renversement des trônes et la ruine de l'ordre social, la secte de l'Illuminisme bavarois, qui doit son origine à Weishaupt (1776), et qui, après avoir absorbé toutes les autres loges, tous les comités sectaires en Allemagne, se fondit (1784) en

(1) Tome II, p. 81.

(2) *Mélanges sur l'Autriche. — Arch. de M. Paul Popiel.*

une secte aux larges ramifications, sous le nom de Maçonnerie illuminée (1).

Elle reçut aussi un contingent considérable de l'école des théologiens protestants, à la tête desquels était Semler, professeur à Hall. Niant effrontément la divinité de N.-S. J.-C. et toute religion révélée, cette école devenait l'alliée naturelle de la secte : professeurs et élèves coururent en foule aux loges de l'Illuminisme.

6. La secte, ainsi renforcée, commença sérieusement sa

(1) Les détails sur l'origine de cette secte et sur son organisation intérieure, se trouvent dans l'ouvrage de l'ex-jésuite Barruel, intitulé *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Tom. III.

Pour se rendre maîtres des loges maçonniques, les Illuminés se servirent d'un stratagème fort curieux. Dans les feuilles publiques et dans des brochures, ils publièrent que la Maçonnerie n'était qu'un aveugle instrument des Jésuites, que les Jésuites tenaient dans leurs mains les fils de toutes les loges du monde entier ; et pour le faire croire, les Illuminés donnèrent à l'ancienne loge allemande le nom de *Maçonnerie jésuitique*. L'addition maligne de ce mot *jésuitique* eut un succès complet. Le nom de Jésuite était vraiment terrible, surtout dans l'Allemagne protestante ; on avait honte et tout à la fois l'on s'irritait de voir que les Maçons, si sages, si éclairés, n'étaient que des marionnettes pour ces odieux Jésuites qui, détruits comme ordre religieux, intriguaient, chacun en son particulier mais d'accord avec tous ses frères, sur une vaste échelle.

Qui aurait cru que la fable de la *Maçonnerie jésuitique* pût être reçue comme une vérité ? Il en fut ainsi cependant. C'est ce que voulaient précisément les Illuminés. Les Maçons prirent leurs loges en dégoût, parce qu'ils les croyaient sous la direction des Jésuites ; ils étaient prêts en conséquence à les quitter à la première occasion, il fallait seulement trouver quelque chose pour les remplacer.

Alors parut un ouvrage en deux volumes, intitulé: *Les Jésuites chassés de la Maçonnerie et leurs poignards émoussés par les Maçons*. L'auteur affirmait dans la première partie, en s'appuyant sur des jeux de mots ridicules et sur une apparente ressemblance de l'institut de la Compagnie avec le code de la secte, qu'il existait réellement une Maçonnerie jésuitique. Dans la seconde partie, il enseignait que l'unique moyen de salut pour les vrais Maçons, s'ils ne voulaient pas être à la merci des Jésuites, c'était d'entrer dans les loges des Illuminés. Ce stratagème réussit. Le résultat fut l'union et la fusion entière de la Maçonnerie avec l'Illuminisme en Allemagne, sous le nom de *Maçonnerie illuminée*.

campagne contre l'Église, contre les trônes, contre la société. Avant tout, on résolut de diriger tout le mouvement littéraire en Allemagne. Un certain Nicolaï, libraire de Berlin, introduit dans la secte par Leuchsenring, précepteur des princes de Hesse-Darmstadt, conçut la folle pensée de créer une ligue de libraires et d'éditeurs qui n'admettrait dans le commerce ou ne se chargerait de publier aucun livre qui n'eût l'approbation de la secte. Auparavant déjà, aidé de quelques sophistes, il avait publié une revue hebdomadaire intitulée : *Bibliothèque allemande universelle*. Le juif Mendelsohn y publia des articles pleins de venin contre le Christianisme. Le conseiller Gedike et le bibliothécaire royal Biester y firent de ronflantes apologies des coryphées des sectes maçonniques et des doctrines anti-chrétiennes, à commencer par Luther et Calvin. A cette tourbe d'illuminés de Berlin se joignit le docteur Bahrdt, qui fonda la nouvelle loge de l'Union-allemande. L'Union se divisait en deux branches, « les lettrés et les libraires ». Les premiers devaient publier des écrits et des brochures pour tourner en ridicule, non seulement les prêtres et les moines, mais aussi tout homme croyant à la divinité de Notre Seigneur et à une religion révélée quelconque, tout homme qui en général admettait quelque maxime de morale supérieure ; ils stigmatisaient du nom de jésuites toutes leurs victimes. Le célèbre surintendant de Hanovre, Stark, dut se défendre, dans un écrit particulier, d'être et d'avoir jamais été jésuite, encore moins d'avoir fait les quatre vœux des profès de la Compagnie.

Alors apparurent les journaux suivants, rédigés par la secte : *Le journal de Berlin*, *La Gazette universelle de littérature*, *La Gazette de Weimar*, *d'Erfürht*, *etc.* Chaque petit état, presque chaque ville avait son journal, soit quotidien, soit hebdomadaire, soit à tout le moins mensuel, redigé dans l'esprit de la secte. Afin d'exciter le goût de la littérature, de soutenir les publications et les librairies

de l'Illuminisme, on fonda dans chaque ville et dans chaque bourg des réunions ou clubs littéraires (*Leseverein*). Chacune de ces réunions était en même temps un club de l'Union-allemande et avait son ministre, ses assistants, etc.

On traitait avec l'ostracisme le plus sévère tous les livres et publications conservatrices ; aucun libraire n'osait les prendre dans le commerce ; ou s'il les recevait, il les cachait et au bout d'un an les renvoyait à leur auteur, se faisait rembourser l'argent dépensé et versait la somme à la caisse de l'Union, grossie souvent même par l'argent des églises.

Ainsi la secte s'ouvrait en Allemagne un large chemin pour arriver aux cœurs qu'elle voulait empoisonner, aux esprits qu'elle voulait séduire. La ville catholique de Vienne elle-même et d'autres villes d'Autriche, eurent leurs clubs littéraires, dont le provincial était un certain Zonenfeld, résidant à Vienne.

7. Ce fut alors seulement qu'on jeta les yeux sur la France. Weishaupt, qui avait marqué le 14 juillet 1789 pour le jour de l'insurrection générale des peuples contre les rois, craignit le naturel vif des Français. Il avait peur que, dans leur exaltation, ils ne s'emportassent avant que tout fût préparé. Aussi ne fût-ce qu'après l'organisation de la secte en Allemagne, qu'il envoya en 1787 ses adeptes en France. Il trouva là aussi le terrain admirablement préparé pour lui. En effet, si la destruction des Jésuites a été dans quelque pays la cause principale, pour ne pas dire la cause unique de la révolution, c'est bien en France. Près de 60.000 jeunes gens étudiaient dans les collèges de la Compagnie ; à la suppression, toute cette jeunesse passa entre les mains des philosophes et des francs-maçons et se forma de bonne heure sur les bancs de l'école aux clubs et aux conspirations, jouant dès lors aux loges et aux rites. Sortie du collège sans aucun principe reli-

gieux, cette jeunesse se jeta dans le tourbillon des plaisirs et de la débauche, auxquels ouvraient un large champ les loges maçonniques *adoptives*, c'est-à-dire celles dans lesquelles on recevait aussi les femmes. Là au milieu des orgies et de la débauche, les meneurs de la secte examinaient, choisissaient les meilleurs talents et les faisaient parvenir aux degrés plus élevés de cavalier Kadoch, de cavalier du Soleil, de la Rose, etc., grades dans lesquels on jurait haine aux rois et aux prêtres. C'était là précisément le but principal des loges adoptives.

Contre le déluge des écrits athées et anti-sociaux, le parti conservateur catholique ne pouvait opposer une publicité organisée aussi puissamment. Si l'ordre des Jésuites avait subsisté, il aurait pu opposer une digue au mal. Il avait déjà commencé à le faire par la publication du *Journal de Trévoux*, contre lequel les sophistes s'emportèrent jusqu'à la rage. Après la destruction de la Compagnie, il fallut se contenter de publications détachées, sans aucun plan ni système.

Au moment où Bode et le baron de Busche, délégués des Illuminés de Weishaupt, arrivèrent en France, la loge la plus importante était le Grand-Orient. C'était proprement le parlement maçonnique, dans lequel siégeaient les députés des loges régulières du royaume. Philippe, prince d'Orléans, était Grand-Maître de l'Orient, titre qui n'était point pour lui une formule purement honorifique comme pour tant d'autres; ce prince était assez corrompu pour avoir pénétré les mystères infâmes des arrière-loges. Débauché effréné, athée cynique, il était prêt à sacrifier la royauté et à jeter l'aristocratie en proie à la haine satanique de la secte.

Dans la seule ville de Paris on comptait 81 loges, en majeure partie adoptives; il y en avait 16 à Lyon, 7 à Bordeaux, 6 à Marseille, 10 à Toulouse; la France comptait 282 loges régulières. Mais du Grand-Orient de Paris relevaient

encore des loges en Piémont, en Suisse, en Belgique, à Cologne, à Liège, à Spa, même à Léopol, à Varsovie, à Pétersbourg, à Moscou, dans les terres de la Virginie et dans les colonies françaises. Toutes recevaient leurs ordres du comité secret des « 24 Amis-réunis ». Pendant que dans la salle basse du Grand-Orient on s'amusait au mieux et qu'on se livrait à la débauche, « les Amis-réunis » tenaient à l'étage supérieur leur séance à huis-clos. Dans l'escalier et à la porte montait la garde un frère armé, le *frère terrible*, interdisant l'entrée à tout venant. Ce comité ne pouvait être composé que des maîtres en tous les degrés philosophiques, c'est-à-dire de ceux qui avaient juré haine à tout culte de la Divinité, à la royauté, à la religion et aux trônes.

Quelle riche conquête pour l'illuminisme bavarois de s'emparer du Grand-Orient !

Mais ce n'est pas tout. La France avait encore son illuminisme de Swedenborg et de Saint-Martin. Cette secte repoussante, qui joignait le plus grossier sensualisme des Adamites à l'exaltation des Gnostiques poussée jusqu'aux visions et aux communications avec les esprits, se donna le nom de Chevaliers bienfaisants, de Philalèthes, etc. Elle avait sa loge adoptive principale dans le château d'Hermenonville, où Saint-Germain était grand-maître. Dans aucune loge adoptive la prostitution n'était aussi éhontée. Outre cette immoralité, les initiés aux grades les plus élevés, par exemple au grade du Phénix, juraient haine « aux devoirs de citoyen, de sujet, « de famille, de père, de mère, d'amis, d'enfants ». Cet illuminisme de Swedenborg pêcha comme il put dans la Maçonnerie (1).

(1) Parlant en général, à cette époque de sectaires, il n'était pas rare de trouver des Frères appartenant à la fois à différentes loges ; par exemple, Condorcet, Mirabeau, Savalette de la Lange, trésorier royal, siégeaient dans le comité des « Amis-réunis » du Grand-Orient, étaient maîtres de la loge des illuminés de Swedenborg à Paris, et entrèrent des premiers dans l'illuminisme bavarois. Il faut bien le dire aussi, toutes ces sectes étaient sœurs, ne diffé-

Il y avait encore à Paris trois autres loges. Dans les deux premières, « la loge des Neuf-Sœurs » et celle de la « Sincérité », se rassemblait l'écume des sophistes et de l'aristocratie corrompue : Condorcet, Bailly, Camille Desmoulins, Cerutti ancien jésuite, auteur de l'apologie de l'Institut, Danton, Lalande, Chénier, le prince de la Rochefoucauld, le marquis de Montesquieu, Lafayette, Sieyès, Noël, Pingré, Mulot, Péthion, etc..... Dans la dernière loge, appelée le « Contrat-Social », se trouvaient les Frères séduits et trop crédules, partisans de la monarchie constitutionnelle, appelés plus tard Girondins.

Il ne fut point difficile aux émissaires de Weishaupt d'attirer à leur secte le Grand-Orient, et peu après les autres loges de moindre importance. On leur laissa cependant les rites et le nom de loges maçonniques. La Maçonnerie illuminée était donc la fédération de deux sectes, elle avait pour chefs le duc d'Orléans, Mirabeau, Sieyès, Savalette, Condorcet. Il était évident que l'Illuminisme, secte plus radicale, devait absorber la maçonnerie française, qui ne tendait qu'à renverser la monarchie absolue et se contentait de la monarchie constitutionnelle. Composée surtout d'aristocratie et d'hommes distingués, la Maçonnerie inclinait vers la royauté, conformément au génie français et malgré les théories anarchiques dont on la repaissait.

Que fit donc Weishaupt pour tuer ces éléments conservateurs ? Il introduisit dans les loges des Illuminés, les artisans, les commerçants, les ouvriers, en un mot les prolétaires, anarchiques par leur nature et prêts à tout faire. Philippe d'Orléans ordonna aux légionnaires de la garde d'entrer dans les loges. Sur le modèle de l'Union-allemande, on créa, dans la capitale et dans les provinces, l'Union-française, avec des « clubs de régulateurs » et des « comités de politiques ». Les

raient guère entre elles, si l'on considère leurs tendances et leur dernière raison d'être.

décrets des clubs et des comités étaient envoyés fidèlement au comité secret des « Amis-réunis » du Grand-Orient. De ce dernier comité sortaient des ordonnances pour régulariser sur tous les points, quant à l'esprit et à la direction, les travaux des loges. Ainsi donc s'élevait un état dans l'état (1).

Les monarques de l'Occident, auxquels l'Institut d'un ordre religieux catholique avait paru dangereux, se taisaient maintenant ; bien plus ils approuvaient la forte organisation et l'autorité indépendante des loges, qui punissaient du poignard et du poison les membres désobéissants ou indiscrets.

Le 14 juillet 1789 fut choisi pour l'insurrection générale. En ce jour, non seulement dans la capitale, mais dans toute l'étendue du territoire français, s'élevèrent des cris de liberté et d'égalité. Les « Frères » se portèrent des loges à l'Assemblée nationale et à l'Hôtel-de-ville. La révolution française se signala dans les faits par le sang qu'elle répandit : commencée le 5 mai par la messe du Saint-Esprit et par un discours de l'évêque de Nancy qui, au nom du tiers état, implorait la faveur du monarque, elle se termina par le régicide et en décrétant qu'il n'y a point de Dieu.

8. Il fallait dévoiler ces ressorts cachés de la révolution, d'abord pour faire voir combien le décret qui supprimait la Compagnie de Jésus était fatal non seulement à l'Église, mais encore à la société ; ensuite parce que la révolution, conduisant aux abîmes, ouvrit les yeux des conservateurs et leur fit désirer le rétablissement d'un ordre religieux, du nom duquel on stigmatisait déjà tous ceux qui croyaient à une vérité révélée quelconque. Ce n'est point là seulement ma conviction personnelle. Le cardinal Pacca et le protestant Ranke, Châteaubriand et Frédéric II, s'accordent sur ce point d'une manière étonnante. Pacca, nonce à Cologne (1786), décrit le spectacle qu'il avait sous les yeux : « Peu à peu,

(1) Voyez Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, t. IV.

« dit-il, les bons Allemands perdirent le respect qu'ils avaient « pour le clergé, le Saint-Siège et la discipline de l'Église. « Tant que subsista la Société de Jésus, qui avait plusieurs « chaires dans les Universités, et en divers lieux des écoles « publiques, ces maximes erronées trouvèrent une forte « opposition et le mal ne fit pas de grands progrès ; mais la « suppression de cette Compagnie, qui avait si bien mérité « de la religion, jointe aux progrès des sociétés secrètes, « causa à la religion catholique des pertes immenses. *Alors « toutes les digues furent rompues* et un torrent de livres « pervers et irréligieux inonda l'Allemagne (1). »

Ce que dit Pacca des Allemands, Ranke le répète de l'univers catholique tout entier : « L'anéantissement de cette « Société d'un seul coup, sans préparation, raconte-t-il, de « cette Société qui fit sa principale arme de l'instruction de « la jeunesse, devait nécessairement ébranler le monde « catholique jusque dans ses profondeurs, jusque dans la « sphère où se forment les nouvelles générations (2). »

Quand la France enleva la première (dès 1762) l'éducation aux Jésuites, le pratique roi-philosophe Frédéric II prédit la chute des études dans ce royaume. Il écrivait à d'Alembert : « Vous vous ressentirez avec le temps en France de « l'expulsion de cet Ordre et l'éducation de la jeunesse en « souffrira les premières années (3). »

Cette prédiction ne se réalisa pas seulement en France, si nous en croyons Châteaubriand : « l'Europe savante, dit-il, a « fait une perte irréparable dans les Jésuites. L'éducation ne « s'est jamais bien relevée depuis leur chute » (4). Dans un autre ouvrage, le même écrivain s'exprime ainsi : « Les Jésui- « tes se soutinrent et se perfectionnèrent jusqu'à leur der-

(1) *Mémoires historiques* du cardinal Pacca, traduits par Sionnet p. 13
(2) *Histoire de la Papauté*, IV, 500.
(3) *Œuvres de d'Alembert*, tom. XVIII.
(4) *Génie du Christianisme*, tom. IV, p. 300.

« nier moment. La destruction de cet ordre a fait un mal « irréparable à l'éducation et aux lettres. On en convient « aujourd'hui » (1).

9. De fait, la Compagnie après sa suppression ressemblait à une armée en déroute ; les ex-Jésuites, soldats de cette armée dispersée, combattaient tantôt seuls, tantôt groupés en petits corps ; tantôt ils ripostaient à l'ennemi et tantôt l'attaquaient ; naturellement ils ne pouvaient le terrasser, car l'ennemi opérait par masses, marchait en bataillons serrés sous les ordres de ses chefs ; mais le monde catholique, voyant ces efforts et ces triomphes partiels des ex-Jésuites isolés, se demandait à bon droit ce que n'aurait point fait un ordre entier composé de pareils hommes (2). Le sentiment donc du besoin de son rétablissement se réveillait et croissait chaque jour; on commença à désirer et à rechercher ces Jésuites, que si peu de temps auparavant on avait condamnés à la destruction comme inutiles. Jamais l'inconséquence et la contradiction ne parurent plus frappantes qu'alors ; jamais non plus des fils ne donnèrent de témoignage plus beaux aux vertus et aux mérites de leur mère, enlevée par une mort prématurée ; jamais ils ne se montrèrent plus dignes d'elle. Dans le cœur des ex-Jésuites restait une certaine ambition religieuse. Libres et livrés à eux-mêmes, souvent dans l'abondance et au milieu d'un entourage corrompu, ils veillaient d'un œil attentif sur eux-mêmes, pour ne rien faire qui pût avilir leur qualité de « Jésuites ». Se montrer toujours dignes enfants de la Compagnie, *digni filii Societatis*, tel était leur point d'honneur. C'était en même temps le gage le plus assuré que cette Compagnie leur mère ressusciterait. L'amour de leur vocation n'avait fait que grandir à la chute de la Compagnie, on le sent presque à chaque ligne de leur correspondance intime.

(1) *Mélanges* du Vte de Chateaubriand.

(2) Voyez document T.

Dispersés aux extrémités du monde, ils s'excitaient mutuellement : « Conduisons-nous de telle sorte que chacun, voyant « nos actes, regrette et désire notre Mère la Compagnie. » C'est là une preuve éloquente que l'Ordre, au moment de sa destruction, n'était point dégénéré, n'avait point perdu l'esprit de sa règle, était resté fidèle à la discipline religieuse (1).

Cette réaction silencieuse et lente, intérieure et cachée en faveur d'un ordre qui venait d'être détruit, prend ses commencements à Rome au pied du trône de Pic VI. Il n'en pouvait être autrement ; les papes avaient l'œil ouvert sur les menées subversives des sectes. Ils avertirent de s'en défier les monarques et les peuples ; ils voulurent les effrayer en lançant contre la secte l'excommunication et les autres censures ecclésiastiques. Clément XII le fit en 1738, Benoît XIV en 1751. Après la grande révolution, Pie VII les condamna de nouveau en 1821, Léon XII en 1826. Pie IX rappela ces avertissements et ces châtiments dans le consistoire secret du 25 septembre 1865, et dans son encyclique aux évêques le 21 novembre 1873. On n'écouta point la voix des Pères de la chrétienté. On ne crut point à leurs avertissements, et aujourd'hui toute l'Europe est sur le volcan de la Révolution.

(1). Voyez document U.

CHAPITRE II

Démarches des cardinaux Antonelli et Calini près du St-Siège pour obtenir le rétablissement de la Compagnie de Jésus.

1. Mémoire du cardinal Antonelli.
2. Discours du cardinal Calini sur la béatification de Palafox.
3. Entretien du cardinal Calini avec Pie VI.
4. Dispositions favorables de Pie VI pour la Compagnie supprimée.

1. Clément XIV, par amour pour la paix de l'Église, sacrifia la Compagnie de Jésus. Le cardinal Braschi ne contribua en rien à cet acte, et loin de le louer, il se montra favorable aux Jésuites et leur ami. Les *Zelanti* ses collègues connaissaient les dispositions du nouveau Pontife. Aussitôt donc après son élection, l'une des premières affaires qu'ils mirent en avant fut la cause de l'Ordre supprimé. On en parlait beaucoup et avec ardeur, parce que la captivité et le procès du général, des assistants et autres Jésuites, qui entretenaient la capitale de la chrétienté dans une continuelle irritation, exigeaient une prompte solution de cette affaire. Pie VI demanda à quelques cardinaux leur avis par écrit. Entre autres le cardinal Antonelli donna le sien qui fut publié dans le *Journal* du protestant Christophe de Murr et dont une traduction polonaise du temps se conserve dans les archives de la Compagnie en Pologne.

« Bien que la Compagnie, dit le cardinal, ait été abolie et « détruite *ipso facto* par le bref de Clément XIV, cependant

« la cause grave des Jésuites doit être examinée à nouveau « selon les règles par un autre Souverain Pontife et traitée « en jugement avec la solennité requise et les formalités du « droit. » Il en donne jusqu'à six raisons ; et, en terminant, il demande l'approbation des Jésuites en Russie et la publique réhabilitation de la Compagnie par un nouveau bref pontifical (1).

Quelques mois plus tard, sur la demande de la cour de Madrid, on reprit pour la troisième fois l'affaire de la béatification de Palafox, évêque d'Osma. Comme l'ambassadeur d'Espagne, d'Azara, s'agitait beaucoup pour la faire avancer, le cardinal Calini prononça les paroles suivantes (28 janvier 1777) dans la congrégation générale des rites, présidée par Pie VI en personne (Cette congrégation avait à prononcer sur les vertus héroïques de Jean Palafox) : « Le temps est court, « St-Père, et ne me permet point d'expliquer mon avis ; je « toucherai cependant les raisons capitales, soit contraires, « soit favorables à la cause du Vén. Jean Palafox. »

Après avoir apporté les raisons *pour*, qu'il démontre être insuffisantes et d'une authenticité fort douteuse, il énumère sommairement et en courant les raisons *contre*, puis il ajoute : « Je n'apporte qu'un seul argument. Depuis le temps où a « commencé l'examen de cette affaire, un argument a toujours « été présenté comme un obstacle à la béatification de Pala- « fox ; toujours remis en discussion, cet argument n'a rien « perdu de sa force jusqu'à ce jour. Le voici : Dans sa lettre « à Innocent X, Palafox, entre autres attaques contre les « ordres religieux, vomit sa plus grande malice contre la « Compagnie de Jésus. Il discute et conclut que cette Compa- « gnie étant corrompue et nuisible à l'Église de Dieu, doit « être ou réformée ou totalement supprimée.

(1) Le P. Załęski donne en note l'abrégé du *vote* ou *suffrage* présenté à Pie VI par le cardinal Antonelli. Comme le *Journal* de Christophe de Murr est fort peu répandu aujourd'hui, je préfère donner en entier aux *documents* le texte latin du cardinal. — Voyez Document V.

« Un siècle s'est écoulé depuis que cette lettre a été écrite ; « cépendant ni l'Institut, ni les mœurs des Jésuites n'ont été « juridiquement réformés. Si donc on devait ajouter foi à « Palafox, la Compagnie de Jésus aurait été tellement dépra- « vée, qu'elle aurait déjà mérité sa destruction ; mais après « un laps de temps si long, des vices et des scandales qui « n'ont jamais été vengés, jamais reprimés, auraient dû « croître démesurément ; car le mal dans une société, si l'on « ne s'oppose pas à ses commencements, va toujours s'aggra- « vant ; de même qu'un incendie, une grande inondation « gagnent si on ne les arrête tout d'abord ; et leurs forces « croissant toujours, ces fléaux finissent par tout ravager.

« Aujourd'hui donc que la Compagnie de Jésus est détruite, « je demande quelle était à notre connaissance cette Compa- « gnie avant sa suppression (qu'on lise la bulle de Clé- « ment XIII confirmant la Compagnie). Je n'ai point ici besoin « du témoignage de ces hommes qui, enflammés par la « méchanceté ou ignorant l'état des choses, inventent dans « leur esprit différents crimes honteux qu'ils attribuent aux « Jésuites ; semblables à ceux qui, en proie à une fièvre mor- « telle, voient des monstres qui n'existent point dans la nature « et contemplent des spectacles horribles ; ou semblables à « ceux qui, regardant par des verres préparés, découvrent « diverses couleurs, divers objets qui en réalité n'existent « pas. Mais je veux interroger des hommes d'une conscience « droite, d'un jugement sain, auxquels la vertu apparaît « comme la vertu, le péché comme le péché, qui jugent des « choses selon Dieu et les lumières de la foi, qui discernent « le vrai du faux ; qui dans leurs jugements ne suivent point « la foule et ses fables, mais des arguments clairs et précis ; « qui ne se laissent tromper ni par des livres infectés de « mensonges et de venin, ni par des séductions habilement « ménagées, ni par les rumeurs du vulgaire.

« Voilà les hommes dont je recherche le témoignage et je

« leur dis : « Vous qui avez un cœur chrétien, un bon jugement, « avez-vous remarqué *dans toute la Société* (et non point dans « quelques particuliers, il n'est pas ici question des individus), « avez-vous remarqué dans toute la Société quelque chose « de mauvais ? quelques crimes ? N'avez-vous point vu au « contraire cette Compagnie l'emporter sur les autres en « vertu, en doctrine, en zèle des âmes ? Si vous ne confessez « point cela, au moins devez-vous reconnaître que la Compa- « gnie de Jésus a égalé les autres ordres en science, en vie « exemplaire, en doctrine et en sainteté. Cependant elle a été « supprimée et même sa suppression a précédé la discussion « de la cause de Palafox. Après un décret rigoureux, ont été « intentés des procès qui auraient dû le précéder ; on cherche « le crime après avoir jeté l'accusé dans les fers ; on supplicie « l'accusé, non qu'il ait été trouvé digne du châtiment, mais « pour que le monde, dans son impéritie, juge qu'il l'a par- « faitement mérité.

« Ces longs et très désagréables procès sont finis, et vous « les avez, Très Saint-Père, entre les mains. Jugez vous-même « si l'on peut y trouver, je ne dis pas la faute de tout un « ordre, mais une ombre même ou un prétexte de faute. « Tant d'esprits se sont fatigués pour le faire, on a déployé « tant d'art et de diligence ; on a employé tant de moyens ; « on a tenu tant de conférences pour sonder, chercher, trou- « ver, découvrir si l'on ne saisirait pas enfin quelque mal « intérieur ou quelque trace de mal qui pût être présentée « au monde entier, stupéfait d'une pareille suppression. Et « cependant, vous le savez, Très Saint-Père, et je l'atteste en « vertu de la connaissance que j'ai de cette affaire, rien, « absolument rien n'a été découvert.

« C'est donc une pure calomnie, une injustice suprême de « prétendre que ces procès ont prouvé jusqu'à l'évidence « l'existence de cette dépravation reprochée par l'évêque « d'Osma à toute la Compagnie de Jésus. Que dis-je ? Cette

« ruine, qui a frappé l'ordre tout entier, efface toutes les taches
« dont les hommes pervers l'ont jamais souillé. Aujourd'hui
« la vérité est reconnue et juridiquement séparée de la faus-
« seté; toutes les objections ont été discutées et réduites à
« néant.

« Daignez donc, Très Saint-Père, mettre en parallèle, d'un
« côté la cause de la Compagnie, pesée dans la balance de la
« justice la plus rigoureuse et soumise aux plus strictes
« interprétations des lois; de l'autre toutes les objections et
« crimes imputés à cette même Compagnie par Palafox : il en
« ressortira plus clair que la lumière du jour, non plus la
« dignité et l'innocence de la Compagnie, chose dont il n'est
« pas question actuellement, mais la malice effrénée de Pala-
« fox à blesser la réputation du prochain, sa licence à men-
« tir, sa facilité à injurier, son obstination dans l'iniquité, lui
« qui n'a point rétabli les réputations lésées, qui n'a point
« compensé le tort fait par ses calomnies, qui ne s'est point
« repenti de ses actes et de ses écrits.

« Enfin, Très Saint-Père, jugez comme vicaire de Jésus-
« Christ, si un tel homme mérite les honneurs des autels,
« jugement pour lequel nous sommes ici réunis (1). »

3. Ce même cardinal Calini, ayant atteint sa quatre-vingt-quatrième année, voulut se retirer des affaires publiques et se rendre à Brescia sa patrie. Le 1er avril 1780, il fut admis à son audience de congé par le Saint-Père. Dans cet entretien, rapporte un auteur contemporain, le cardinal, après avoir demandé plusieurs grâces pour sa personne et pour son âme,

(1) *Discours curieux du Cardinal en présence de Pie VI dans la S. Congrégation des Rites, le 28 janvier 1777* (Imprimé contemporain, Arch. Jes. pol.)

Ce discours est rapporté par Christophe de Murr, *Journal*, Tome X, p. 203. — J'ai traduit sur son texte la dernière partie : « *Daignez donc, très Saint-Père, mettre en parallèle* etc. » Elle est réduite à deux lignes dans le P. Załęski. — (N. T.)

dit à Pie VI : « Très Saint-Père, ce matin au Saint Sacrifice,
« que j'ai offert malgré mon indignité, j'ai prié Dieu avec
« une ferveur toute particulière, et le Seigneur m'a inspiré de
« vous demander une chose que je me crois obligé de vous
« exposer, en ma qualité de cardinal et d'ancien cardinal. Je
« ne veux point comparaître au jugement de Dieu, coupable
« de l'avoir omise ; et pour un vieillard de quatre-vingt-qua-
« tre ans, ce jugement ne peut être très éloigné.

« Très Saint-Père, je recommande à Votre Sainteté la
« Compagnie de Jésus, injustement supprimée par suite du
« complot de quatre ou cinq ministres sans religion, qui ont
« voulu renverser ceux qui mettaient tous leurs efforts à
« défendre l'Église. Dans leur haine contre le Saint-Siège,
« ces misérables se sont conjurés contre ceux qui, résistant
« à leurs attaques, ont toujours combattu ouvertement pour
« défendre la Chaire apostolique par leurs travaux et même
« par leur propre sang.

« Ce n'est pas moi, Très Saint-Père, qui vous parle ainsi,
« mais en moi parle Clément XIII, ce pontife à qui vous devez
« votre exaltation. Il y avait à attaquer cet Ordre, m'a dit
« plusieurs fois ce saint Pape, quatre ou cinq ministres.
« Trompant leurs monarques, à l'insu desquels se tramait
« cette conjuration, ces ministres s'étaient donné la mission
« de diriger les cabinets ; et complotant entre eux, ils se sont
« unis étroitement pour l'emporter sur les Jésuites et le
« Saint-Siège.

« Très Saint-Père, j'ai une longue expérience du monde,
« j'ai été évêque pendant vingt années et je ne me suis pas
« éloigné de mon diocèse. Le temps m'a donc suffi pour bien
« connaître les Jésuites. Je puis affirmer à Votre Sainteté
« qu'en général j'ai trouvé en eux une saine doctrine, des
« mœurs exemplaires, un infatigable amour du travail, qu'il
« s'agit d'entendre les confessions, de prêcher, de donner
« des missions, d'enseigner dans les classes, d'assister les

« mourants, de s'acquitter de toutes les fonctions apostoli-
« ques prescrites par leur saint fondateur et leur institut. Ce
« bien général que produit la Compagnie, j'en ai été moi-
« même le témoin et je l'ai, pour ainsi parler, touché de la
« main.

« Au contraire, souvent j'ai entendu dire, souvent aussi
« j'ai lu dans des livres, que la corruption des mœurs était
« générale chez les Jésuites, que la morale qu'ils enseignaient
« était relâchée, scandaleuse; que leur conduite, que leur
« doctrine nuisait aux royaumes, aux peuples, aux monar-
« ques. Mais j'aurais bien peu de raison et d'intelligence, Très
« Saint-Père, si contrairement à mes propres convictions, je
« m'en rapportais plus à ceux qui écrivent ou qui parlent
« mal des Jésuites, qu'à mon expérience personnelle.

« Il y a plus, je me suis informé près de tous ceux que j'ai
« entendu mal parler des Jésuites, s'ils avaient été témoins
« oculaires de cette corruption générale; je leur ai demandé
« quels motifs les faisaient parler ainsi. Et toujours ils m'ont
« répondu qu'ils avaient lu ou entendu ce qu'ils me disaient.
« J'insistais et je demandais encore à mes interlocuteurs si
« du moins ils n'avaient point vu eux-mêmes ou s'ils n'a-
« vaient pas entendu exposer par d'autres les avantages que
« procuraient les Jésuites à la cause catholique. Ils répon-
« daient qu'ils pourraient rendre témoignage des grands
« avantages procurés, des grands travaux accomplis par les
« Jésuites. Alors je leur répondais que pour moi j'ai l'habi-
« tude de m'en rapporter plus à mes yeux qu'aux paroles
« d'autrui, quand les discours que j'entends sont le contre-
« pied de ce que j'ai vu par moi-même.

« Votre Sainteté peut voir si, depuis la destruction des
« Jésuites, nous avons retiré les avantages que promettait
« Clément XIV. J'ai contribué moi-même par mon suffrage à
« l'élection de ce pape; mais jamais je n'ai pu approuver cet
« acte par lequel il a fait tant de mal à la sainte Église.

« Cet exposé terminé, je prie Votre Sainteté de rétablir la « Compagnie de Jésus. Croyez-moi, Saint-Père, cet acte glo- « rifiera votre règne, et toute l'Église vous devra de la recon- « naissance.

« Je sais que les monarques rendent la chose difficile ; « mais ils sont peu nombreux et ce n'est point par convic- « tion qu'ils agissent ainsi. Prévenus par leurs ministres, ils « imputent aux circonstances dans lesquelles ils s'imaginent « être, la nécessité et l'obligation de penser ainsi. Votre « Sainteté seule peut déchirer ce voile et faire arriver la « vérité dans toute sa clarté aux yeux des Souverains.

« J'entends aujourd'hui que plusieurs membres du corps « diplomatique résidant à Rome, insistent auprès de Votre « Sainteté pour que vous confirmiez par une bulle la destruc- « tion de la Compagnie, pour que vous déclariez schismati- « ques les Jésuites de la Russie-Blanche, qui persévèrent dans « leur ancienne profession, parce que le bref de suppression « ne leur a pas été officiellement promulgué. Très Saint- « Père, pendant que ces hypocrites montrent tant de zèle « pour ce bref, dont ils tiennent l'autorité pour incontestable « et qui à leurs yeux passe pour un cinquième évangile, ils « s'opposent avec la plus grande ardeur aux bulles dogma- « tiques et à la bulle *In Cœna Domini*, qui a été promulguée « solennellement dans Rome. Mais Votre Sainteté est trop « éclairée pour se laisser tromper.

« Dans toutes les autres cours catholiques, les brefs qui se « rapportent seulement à la discipline ecclésiastique, ne « sont point publiés sans l'*exequatur* royal. Dans tous les « pays la chose est passée en usage et jamais le Saint-Siège « n'a blâmé cette conduite des monarques catholiques. De « plus un bref ayant trait seulement à la discipline et utile « dans un pays, peut être nuisible dans un autre, à cause des « circonstances où se trouvent les sujets, circonstances con- « nues à celui qui gouverne dans ce pays. Aussi les meil-

« leurs auteurs catholiques eux-mêmes admettent-ils *le droit*
« *de prière, jus precum*, ou *le droit de représenter au Pape*,
« *jus repræsentandi*, le désordre qui résulterait si un tel bref
« était reçu dans le royaume. En vertu de cette représentation,
« l'effet du bref reste suspendu, puisque, par le fait même de
« la représentation adressée à la Chaire Apostolique, l'affaire
« n'est pas encore terminée.

« Ce que je dis est si vrai, que le pape, dont le devoir est
« de gouverner l'Église avec prudence, se laisse fléchir par
« cette prière ou représentation des Souverains, et lui-même
« arrête l'exécution du bref ou précepte ecclésiastique. C'est
« là une doctrine fondamentale et véritable, que les minis-
« tres, il est vrai, interprètent mal, étendent trop loin, appli-
« quent sans discrétion.

« Pour en revenir à l'affaire des Jésuites, le bref de Clément
« XIV n'a pas été publié dans la Russie-Blanche, parce que
« l'évêque, qui en vertu du bref devait le promulguer aux
« Jésuites, n'a pu leur en donner officiellement connaissance
« pour des raisons à lui connues. Donc les Jésuites de la
« Russie-Blanche restent paisibles possesseurs des droits
« qu'ils possèdent depuis deux cent quarante ans, en vertu
« de tant de bulles et de brefs de dix-neuf papes ; donc ils
« sont vraiment Jésuites.

« Où donc est leur hérésie ? Où donc est leur désobéissance ?
« L'évêque ne leur publie point le bref, parce que la cour de
« Pétersbourg menace de l'exil celui qui le promulguera.
« Assurément les lois de l'Église n'obligent point à de si dures
« conditions. De plus, les princes catholiques eux-mêmes
« pouvaient, sans encourir aucun blâme, défendre la publica-
« tion de ce bref ; car outre ce que j'ai déjà dit, le Pape lui-
« même, qui détruisait la Compagnie, n'a point commandé, il
« s'est contenté d'*exhorter* les princes, *Hortamur principes*.

« C'était donc la volonté du pape Clément XIV lui-même
« que les princes ne fussent point obligés par un ordre exprès

« d'exécuter ce bref. Or, s'il en est ainsi comment les princes « qui ne sont point en union avec Rome, pourraient-ils y être « tenus ? »

Ici le cardinal cite des exemples tirés des annales de l'Église, celui des Bons-Frères et des Piaristes, de St-Joseph Calasanz et de Jean Peccador ; puis il termine ainsi : « Je « parle ainsi à Votre Sainteté, pour lui montrer combien cer- « taines personnes s'écartent de la vérité lorsqu'il est ques- « tion des Jésuites. Tous les droits sont foulés aux pieds, dès « qu'il s'agit de détruire la Compagnie. Il est certain que cet « ordre religieux a été supprimé sans avoir été jugé, sans « qu'il ait pu se défendre ; il est certain que la conduite du « cardinal Malvezzi à Bologne, d'autres cardinaux à Rome et « à Frascati, avant, pendant et après la destruction, est un « déshonneur pour le Saint-Siège, une honte pour l'humanité « elle-même.

« Votre Sainteté connaît bien elle-même l'innocence de la « Compagnie, de son chef et de son conseil. Vous avez eu « sous les yeux les procès faits pendant le règne rigoureux « de votre prédécesseur. Le général Ricci était un saint bien « connu de Votre Sainteté. Toutes ces remarques doivent exci- « ter Votre Sainteté *à se servir de tous les moyens pour effa- « cer cette tache et laver cette honte du Saint-Siège, en ren- « dant à l'innocence l'honneur qui lui a été ravi, à la Sainte « Église et à l'éducation de la jeunesse un ordre religieux « qui leur est si nécessaire.* »

4. Tel fut en réalité, dit en terminant l'auteur dont nous reproduisons le récit, tel fut le discours du cardinal au Souverain Pontife. Calini ne le prononça point tout d'un trait, mais à différentes reprises, comme il arrive dans les conversations... Pie VI dans cet entretien montra un cœur ami de la vérité et de la justice. Il dit que la suppression de la Compagnie de Jésus était une œuvre d'impiété, qu'il connaissait la

blessure faite à la Sainte Église par la destruction des Jésuites ; que de son côté il était prêt à les rétablir ; que ce ne serait point chose impossible ; tout cependant dépendait de la vie d'une seule personne : « Il nous faut maintenant, disait-il, « agir avec circonspection et prudence. Les ministres des cours « me prennent pour un tertiaire des Jésuites ; je dois faire « semblant de ne point voir ce qui se passe, bien que les « Jésuites en souffrent ; de peur qu'une violence soupçonneuse « ne rende leur sort encore plus pénible. Prions le Seigneur « qu'il daigne nous frayer la route vers le terme auquel « nous aspirons. Le rétablissement de la Compagnie n'est « pas impossible, puisque sa destruction a été injuste et illé- « gitime (1). »

Calini ne fit aucun secret de cette audience. Son cœur était déchargé d'un fardeau qui lui pesait. Il ne pouvait savoir si Pie VI rétablirait la Compagnie, mais il pouvait être tranquille, parce qu'il avait obéi à sa conscience, parce qu'il avait déclaré au pape toute la vérité. Nous rappelons qu'à ce moment la diplomatie et tout le parti anti-jésuitique avaient un nouvel accès de fièvre chaude, à cause du décret de Siestrzencewicz qui permettait l'ouverture d'un noviciat. On disait tout haut que cet évêque était coupable d'un abus de pouvoir, que le Pape lancerait l'excommunication contre les « réfractaires. » On allait jusqu'à demander instamment une nouvelle confirmation du bref de suppression. En de pareilles circonstances, il importait beaucoup aux ex-jésuites italiens de vérifier et de rédiger authentiquement les nouvelles qui couraient sur l'audience de congé du cardinal Calini.

Ils se rendirent donc chez le cardinal, qui leur dicta la relation que nous venons de rapporter et la signa de sa propre main, comme un acte digne de foi. Cette relation courut de main en main à Rome. Le pape ne nia rien, ne fit aucune protestation, ce qui prouve hautement ses dispositions favo-

(1) Ms. in-4°, p. 8. (Arch. Jes. Pol).

rables pour la Compagnie supprimée. Calini de son côté, âgé de quatre-vingt quatre ans, un pied dans la tombe, n'avait nul besoin de parler contre la vérité, de semer des nouvelles capables d'alarmer la diplomatie.

Pie VI ne rétablit pas la Compagnie ainsi qu'il le désirait. « La vie d'une personne, » de Charles III d'Espagne, y mit obstacle jusqu'en 1789, année où ce monarque mourut. La révolution française, inaugurée par l'Assemblée nationale en 1789 et qui priva Pie VI des États de l'Église et de Rome et dans la suite de sa liberté personnelle, retarda l'affaire du rétablissement de la Compagnie jusqu'au siècle suivant.

CHAPITRE III

L'Europe, envahie par la Révolution, regrette et redemande les Jésuites.

1. La *Société du Sacré-Cœur de Jésus.*
2. La *Compagnie de la Foi de Jésus.*
3. Les deux Sociétés se réunissent.
4. Chute de Paccanari.
5. Les Jésuites de la Russie-Blanche n'étaient point *réfractaires.*
6. Retour des esprits en Portugal favorable à la Compagnie.
7. Même mouvement en Espagne et dans les autres pays de l'Europe.
8. Le duc de Parme écrit au P. Lenkiewicz.
9. Trois Pères de la Russie-Blanche se rendent en Italie.
10. Ils fondent trois collèges et ouvrent un noviciat.

1. Cependant, même au milieu de cette tourmente polititique et sociale, Pie VI ne cessa point de montrer sa bienveillance pour la Compagnie détruite et sa pensée de la rétablir aussitôt que la paix lui en fournirait une occasion favorable ; nous en trouvons des preuves dans la « *Société du Sacré-Cœur de Jésus* » et dans la « *Compagnie de la Foi de Jésus* », deux congrégations religieuses fondées à cette époque et qui, à la recommandation du Souverain Pontife, se réunirent et adoptèrent le titre de « *Compagnie de la foi de Jésus.* »

J'ai sous les yeux un mémoire écrit par l'un des premiers membres de la congrégation du Sacré-Cœur de Jésus. Le but de cette Société était de former des jeunes gens pour

que la Compagnie de Jésus, aussitôt après son rétablissement, trouvât des ouvriers tout préparés (1). La première pensée de cette congrégation remonte à la veille de la révolution, et appartient à des élèves du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, que dirigeait admirablement M. Émery. Deux prêtres la fondèrent : le prince Charles de Broglie et M. de Tournély. Ils s'établirent d'abord chez le curé de Ostert (Luxembourg), puis à Louvain. Là résidait un saint et savant chanoine de Paris, M. Pey. Ils se mirent sous sa direction spirituelle. Tout d'abord ils voulurent prendre le nom pur et simple de Jésuites, mais par égard pour le Saint-Siège ils donnèrent à la future congrégation le nom de « *Société du Sacré-Cœur de Jésus.* » Le 8 mai 1794, les deux fondateurs se retirèrent, non loin de Louvain, dans une maison de campagne qu'un banquier leur avait prêtée sur la recommandation de M. Pey. Ils y furent bientôt rejoints par deux jeunes gens, François de Tournély, frère de M. de Tournély, et Jean Le Blanc ; et tous les quatre, rivalisant d'une sainte ardeur, ne s'occupaient que de la prière et de l'étude des constitutions de S. Ignace.

Bientôt l'invasion de l'armée française en Belgique sous la conduite du général Jourdan, les força de chercher à Augsbourg un abri que leur offrirent M. Beck vicaire-général de l'évêque, et deux banquiers, MM. Obwexer et Bacciochi. Le comte Fugger de Babenhausen, ayant appris leur existence, leur offrit d'établir un noviciat dans sa propriété de Lautershoffen. Ils y passèrent quelques mois ; leur nombre s'accrut jusqu'à neuf, et ils s'efforcèrent de se conformer dans la mesure du possible à la lettre des règles et de l'institut des Jésuites ; mais ne pouvant saisir l'esprit de la Compagnie, ils cherchaient à attirer chez eux quelqu'un des profès ex-jésuites.

(1) *Mémoire sur la Société du Sacré-Cœur et sur celle de la Foi.* (Ms. in-4°, *Arch. Jes. Pol.*)

Les anciens Jésuites cependant regardaient avec méfiance cette nouvelle congrégation. Interrogés, ils donnaient volontiers des conseils et des avis, mais aucun ne voulait s'y adjoindre. Ce fut peut-être une faute de leur part, mais telle était la foi de ces Pères à la très prochaine résurrection de la Compagnie, qu'ils regardaient toutes les sociétés semblables comme intempestives. Ce qui les arrêtait surtout, c'était la ferveur exagérée de ces jeunes candidats, qui ne se laissaient pas gouverner par les sages conseils des anciens Jésuites.

Cependant les « Frères du Cœur de Jésus » firent leurs vœux simples pour un temps limité, le 15 octobre 1794, dans l'église de St-Ulrich (1). Ils ajoutèrent pour quatrième vœu le pèlerinage de Rome dans l'espace de deux ans. Ils ne croyaient cependant pas beaucoup à leur avenir, puisqu'ils firent demander au P. vice-général de la Russie-Blanche, par le P. Rauscher, qui allait à Polotsk se réunir à ses anciens confrères, de vouloir bien les incorporer à la Compagnie de Jésus.
« Le P. Lenkiewicz, alors vicaire-général, craignit que l'admission d'une vingtaine de français ne souffrît des difficultés « de la part du gouvernement, alors fort en garde contre tout « ce qui venait de France. D'ailleurs comment employer tant « d'étrangers qui ignoraient la langue du pays? Il chargea donc « le P. Rauscher de leur écrire qu'ils continuassent à se sanctifier dans le genre de vie qu'ils avaient embrassé, que peut-« être des temps plus favorables présenteraient l'occasion « d'exécuter leur projet dans l'Allemagne même (2). »

Mais déjà au milieu du mois d'août 1785, les Frères du

(1) « Le 15 octobre, jour de Sainte Thérèse, l'une des patronnes de la nou-« velle Société, qui l'invoquait tous les jours pour obtenir le don d'oraison, les « neuf compagnons se rendirent à Augsbourg dans l'église de St-Ulrich, choisie « de préférence parce que le pape Pie VI y avait officié à son retour de Vienne. « Ce fut au pied de l'autel où il avait célébré la messe, que les vœux furent « prononcés, après que M. de Tournély (supérieur de la Société) y eut offert le « Saint-Sacrifice. » *(Mémoire sur la Société du Saré-Cœur de Jésus, ch. 4).*

(2) *Ibid., ch. 8.*

rables pour la Compagnie supprimée. Calini de son côté, âgé de quatre-vingt quatre ans, un pied dans la tombe, n'avait nul besoin de parler contre la vérité, de semer des nouvelles capables d'alarmer la diplomatie.

Pie VI ne rétablit pas la Compagnie ainsi qu'il le désirait. « La vie d'une personne, » de Charles III d'Espagne, y mit obstacle jusqu'en 1789, année où ce monarque mourut. La révolution française, inaugurée par l'Assemblée nationale en 1789 et qui priva Pie VI des États de l'Église et de Rome et dans la suite de sa liberté personnelle, retarda l'affaire du rétablissement de la Compagnie jusqu'au siècle suivant.

CHAPITRE III

L'Europe, envahie par la Révolution, regrette et redemande les Jésuites.

1. La *Société du Sacré-Cœur de Jésus.*
2. La *Compagnie de la Foi de Jésus.*
3. Les deux Sociétés se réunissent.
4. Chute de Paccanari.
5. Les Jésuites de la Russie-Blanche n'étaient point *réfractaires.*
6. Retour des esprits en Portugal favorable à la Compagnie.
7. Même mouvement en Espagne et dans les autres pays de l'Europe.
8. Le duc de Parme écrit au P. Lenkiewicz.
9. Trois Pères de la Russie-Blanche se rendent en Italie.
10. Ils fondent trois collèges et ouvrent un noviciat.

1. Cependant, même au milieu de cette tourmente politique et sociale, Pie VI ne cessa point de montrer sa bienveillance pour la Compagnie détruite et sa pensée de la rétablir aussitôt que la paix lui en fournirait une occasion favorable ; nous en trouvons des preuves dans la « *Société du Sacré-Cœur de Jésus* » et dans la « *Compagnie de la Foi de Jésus* », deux congrégations religieuses fondées à cette époque et qui, à la recommandation du Souverain Pontife, se réunirent et adoptèrent le titre de « *Compagnie de la foi de Jésus.* »

J'ai sous les yeux un mémoire écrit par l'un des premiers membres de la congrégation du Sacré-Cœur de Jésus. Le but de cette Société était de former des jeunes gens pour

que la Compagnie de Jésus, aussitôt après son rétablissement, trouvât des ouvriers tout préparés (1). La première pensée de cette congrégation remonte à la veille de la révolution, et appartient à des élèves du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, que dirigeait admirablement M. Émery. Deux prêtres la fondèrent : le prince Charles de Broglie et M. de Tournély. Ils s'établirent d'abord chez le curé de Ostert (Luxembourg), puis à Louvain. Là résidait un saint et savant chanoine de Paris, M. Pey. Ils se mirent sous sa direction spirituelle. Tout d'abord ils voulurent prendre le nom pur et simple de Jésuites, mais par égard pour le Saint-Siège ils donnèrent à la future congrégation le nom de « *Société du Sacré-Cœur de Jésus.* » Le 8 mai 1794, les deux fondateurs se retirèrent, non loin de Louvain, dans une maison de campagne qu'un banquier leur avait prêtée sur la recommandation de M. Pey. Ils y furent bientôt rejoints par deux jeunes gens, François de Tournély, frère de M. de Tournély, et Jean Le Blanc ; et tous les quatre, rivalisant d'une sainte ardeur, ne s'occupaient que de la prière et de l'étude des constitutions de S. Ignace.

Bientôt l'invasion de l'armée française en Belgique sous la conduite du général Jourdan, les força de chercher à Augsbourg un abri que leur offrirent M. Beck vicaire-général de l'évêque, et deux banquiers, MM. Obwexer et Bacciochi. Le comte Fugger de Babenhausen, ayant appris leur existence, leur offrit d'établir un noviciat dans sa propriété de Lautershoffen. Ils y passèrent quelques mois ; leur nombre s'accrut jusqu'à neuf, et ils s'efforcèrent de se conformer dans la mesure du possible à la lettre des règles et de l'institut des Jésuites ; mais ne pouvant saisir l'esprit de la Compagnie, ils cherchaient à attirer chez eux quelqu'un des profès ex-jésuites.

(1) *Mémoire sur la Société du Sacré-Cœur et sur celle de la Foi.* (Ms. in-4°, *Arch. Jes. Pol.*)

Les anciens Jésuites cependant regardaient avec méfiance cette nouvelle congrégation. Interrogés, ils donnaient volontiers des conseils et des avis, mais aucun ne voulait s'y adjoindre. Ce fut peut-être une faute de leur part, mais telle était la foi de ces Pères à la très prochaine résurrection de la Compagnie, qu'ils regardaient toutes les sociétés semblables comme intempestives. Ce qui les arrêtait surtout, c'était la ferveur exagérée de ces jeunes candidats, qui ne se laissaient pas gouverner par les sages conseils des anciens Jésuites.

Cependant les « Frères du Cœur de Jésus » firent leurs vœux simples pour un temps limité, le 15 octobre 1794, dans l'église de St-Ulrich (1). Ils ajoutèrent pour quatrième vœu le pèlerinage de Rome dans l'espace de deux ans. Ils ne croyaient cependant pas beaucoup à leur avenir, puisqu'ils firent demander au P. vice-général de la Russie-Blanche, par le P. Rauscher, qui allait à Polotsk se réunir à ses anciens confrères, de vouloir bien les incorporer à la Compagnie de Jésus. « Le P. Lenkiewicz, alors vicaire-général, craignit que l'ad-« mission d'une vingtaine de français ne souffrît des difficultés « de la part du gouvernement, alors fort en garde contre tout « ce qui venait de France. D'ailleurs comment employer tant « d'étrangers qui ignoraient la langue du pays? Il chargea donc « le P. Rauscher de leur écrire qu'ils continuassent à se sanc-« tifier dans le genre de vie qu'ils avaient embrassé, que peut-« être des temps plus favorables présenteraient l'occasion « d'exécuter leur projet dans l'Allemagne même (2). »

Mais déjà au milieu du mois d'août 1785, les Frères du

(1) « Le 15 octobre, jour de Sainte Thérèse, l'une des patronnes de la nou-« velle Société, qui l'invoquait tous les jours pour obtenir le don d'oraison, les « neuf compagnons se rendirent à Augsbourg dans l'église de St-Ulrich, choisie « de préférence parce que le pape Pie VI y avait officié à son retour de Vienne. « Ce fut au pied de l'autel où il avait célébré la messe, que les vœux furent « prononcés, après que M. de Tournély (supérieur de la Société) y eut offert le « Saint-Sacrifice. » *(Mémoire sur la Société du Saré-Cœur de Jésus, ch. 4)*.

(2) *Ibid., ch. 8.*

Sacré-Cœur, fuyant devant l'armée française, durent abandonner leur retraite de Lautershoffen. Le pèlerinage de Rome n'aboutit pas non plus. Leurs deux députés, M. de Broglie et M. de Tournély, durent s'arrêter sur les frontières de Suisse. Il ne restait plus qu'à sortir du pays et à chercher un abri, *Tanais ad undas*, au bout du monde. Ils résolurent de s'établir en Crimée (*sic*), se promettant que le gouvernement moscovite, qui protégeait les Jésuites dans la Russie-Blanche, ne leur refuserait point une pareille protection dans une province nouvellement conquise. Sur les instances cependant de M. Émery, qui était sorti comme par miracle des prisons de la Conciergerie ; à la prière aussi de l'évêque-électeur de Trèves, de l'évêque de Nancy, le comte de Saurau, gouverneur de Vienne, permit aux fugitifs de se fixer dans la capitale de l'Autriche. Le cardinal-archevêque de Vienne, Mgr Migazzi, prit d'eux un soin paternel ; il obtint pour eux dix-sept chambres dans le cloître des chanoines de Saint-Augustin. Par un concours étonnant de circonstances, habitait dans la même ville, la fille de Louis de Bourbon prince de Condé. Cette princesse qui avait été deux ans religieuse au Carmel de Turin, conçut la pensée de fonder une nouvelle congrégation de femmes. Elle la recruta parmi les anciennes religieuses qui comme elle, fuyant devant l'armée de la révolution, avaient cherché un abri à l'étranger. L'archiduchesse Marie d'Autriche appuya ce projet. On voulait fonder une congrégation semblable à celle qui surgit quelques années plus tard sous le nom de *Dames du Sacré-Cœur*. Ce projet cependant fut rejeté par M. de Tournély. L'archiduchesse avec sa nouvelle congrégation eut le malheur trois ans plus tard de s'adresser pour le même objet à Paccanari, fondateur de la congrégation des Pères de la Foi, comme nous le dirons bientôt.

Cependant l'armée française s'avançait sous la conduite de Napoléon. Comme elle menaçait Vienne, les Frères du Sacré-Cœur se retirèrent en avril 1797 à Haguenau, village apparte-

nant à l'abbaye des chanoines de Saint-Augustin de Klosterneubourg. Malgré sa vie errante, la Société se recrutait, redoublait de ferveur dans l'acquisition des sciences théologiques et de la sainteté. Après la mort prématurée de M. de Tournély (9 juillet 1797), le P. Varin fut élu supérieur général. Il ouvrit, sous la protection de l'archiduchesse Marie, une seconde maison à Prague, régularisa les études, mit la dernière main à l'édifice intérieur de la Société, qui comptait déjà 40 religieux. Outre l'archiduchesse, les confrères trouvèrent des protecteurs dans le préfet de police, le comte Pergen, le baron de Penkler, conseiller impérial, et d'autres dignitaires de la cour de Vienne. Surtout ils attirèrent les regards des évêques français, errants comme eux en Suisse et en Allemagne. Le cardinal Migazzi, se mettant à la tête de ces prélats, prépara au nom de tous une adresse au Saint-Père, pour lui demander l'approbation de cette Société nouvelle. Pie VI, alors prisonnier dans le cloître des Chartreux à Florence, pouvait cependant communiquer avec ses nonces et le monde catholique. A la fin de mars 1799, Sa Sainteté répondit, louant la règle, les mœurs et les coutumes de la nouvelle congrégation et la mettant sous la protection du cardinal Migazzi ; il exprimait cependant le désir que cette congrégation se fondît avec une autre dont l'esprit et le but étaient les mêmes, la « Compagnie de la Foi de Jésus », fondée à Rome par un certain Paccanari.

2. Quelle était l'origine de cette nouvelle Société ? Il existait à Rome un ancien oratoire du jésuite Caravita. Beaucoup d'ouvriers et de marchands s'y réunissaient ; et voyant les grands avantages de cette institution, par reconnaissance pour les Jésuites, auxquels elle devait ses commencements, ils résolurent de fonder une congrégation de catéchistes pour expliquer la doctrine chrétienne aux enfants et aux grandes personnes dans les campagnes et les petites villes. Une

pareille résolution ne manquait pas d'un certain danger. Ces hommes en effet, n'ayant pas assez d'instruction ni assez de prudence, pouvaient facilement tomber dans l'erreur ou dans une ferveur indiscrète. Ils le sentaient eux-mêmes et désiraient gagner à leur Compagnie quelques prêtres qui les dirigeraient et dans leurs missions administreraient les sacrements.

Parmi les autres, se distinguait Nicolas Paccanari, homme dépourvu de science, mais doué d'une rare puissance de parole et qui avait le don de la persuasion. C'était en réalité un charlatan, qui séduisit nombre de gens. Commis-voyageur, puis comédien ambulant, il avait perdu son petit avoir ; alors il se mit à faire le dévot, feignit d'avoir des visions et des extases. Rusé cependant comme il l'était, il tint compte de l'opinion, qui à ce moment était entièrement favorable aux Jésuites. Il publia donc qu'il voulait fonder une congrégation ayant pour but de préparer des hommes capables, pour la Compagnie de Jésus, quand elle serait rétablie (1).

(1) Le P. Załęski est peut-être un peu sévère pour Paccanari. Voici ce que dit des commencements de ce personnage l'auteur du *Mémoire sur la Société du Sacré-Cœur et sur celle de la Foi :*

= « Accoutumé à un genre de vie dissipé et peu sévère jusqu'au moment où « il s'unit aux confrères *Del Çaravita*, novice encore dans le chemin de la « perfection, il n'avait pas eu le temps de s'exercer à réprimer ses passions, « surtout l'envie de se faire un nom, la vivacité, l'impatience et l'immortifi- « cation de l'esprit et des sens ; ces défauts paraissaient en lui réprimés par « les circonstances plutôt qu'entièrement éteints. Il avait puisé dans le com- « merce un esprit de ruse et de finesse bien éloigné de la candeur et de la « simplicité évangélique. Il niait même une vérité sans détour, étendant trop « loin ce qu'il avait entendu dire des restrictions mentales. Enfin il avait « retenu de son ancienne profession une sollicitude inquiète pour les moyens « d'existence temporelle ; et dans les peines qu'il se donnait pour procurer « des aumônes à sa Société, on voyait qu'il ne s'abandonnait pas assez à la « Providence.

« Tel était Nicolas Paccanari qui, par un esprit d'ambition, pour devenir « fondateur d'ordre, manqua le sublime de sa vocation et dérangea les vues « de Dieu sur lui et sur plusieurs de ses compagnons, qu'il sut fasciner jusqu'à « la fin. Mais dans le temps qu'il partit pour Lorette et depuis, pendant long-

Les ex-Jésuites ne se fiaient point à lui ; voyant cependant que beaucoup de dignitaires ecclésiastiques et de prêtres séculiers appuyaient avec zèle son entreprise et que Paccanari recrutait des adeptes à Venise, Ancône et autres villes de l'Italie, ils ne voulurent point s'opposer à ses efforts, pour n'être pas accusés de jalousie de couvent ou de haine contre lui.

Il nous suffit de dire qu'à la fin de 1798, Paccanari, qui n'était pas encore prêtre, fonda, avec douze compagnons, la « Compagnie de la Foi de Jésus ». A cette même époque, il conçut la pensée de fonder une pareille congrégation pour les femmes : « Tu es prédestiné à devenir fondateur d'ordre, » se disait-il à lui-même et il le répétait à ses compagnons avec beaucoup d'emphase. Il se rendit donc à Prague et gagna si bien la crédule archiduchesse Marie, qui habitait cette ville, depuis 1797, qu'elle se mit sous sa direction avec toutes les dames qui s'étaient données à Dieu dans sa congrégation.

Pendant ce temps, la congrégation des Pères de la Foi se développait, grâce aux industries qu'ils employaient pour se se préparer les voies. Ils portaient l'habit de la Compagnie, se

« temps encore, il n'avait que les intentions les plus pures » = (Chap. 24 et 25).

Paccanari avait voulu aller implorer à Lorette le secours de la T. S. Vierge pour la Société naissante.

Mais voici ce que le même auteur dit de Paccanari dans le temps que ce malheureux s'obstinait à ne pas vouloir réunir sa congrégation à la Compagnie de Jésus, déjà rétablie en Russie :

= « Il est un mystère que la discrétion m'a toujours empêché de vouloir pénétrer. Il me paraît pourtant que le P. Rozaven a été informé un des premiers « du désordre des mœurs du P. Paccanari, et que ce fut cette connaissance « qui l'engagea à faire à Rome un second voyage en 1803, six mois seulement « après être revenu de la Congrégation générale. Il eût été imprudent de « divulguer ce qu'il savait, le scandale aurait été horrible. Ainsi il se contenta « de s'ouvrir au St-Père, qu'il trouva déjà mieux informé qu'il ne l'était lui-« même, et qui, par égard pour l'archiduchesse, qui ignorait les fautes de « Paccanari, voulait remédier au mal tout doucement et sans bruit. Quoi qu'il « en soit de mes conjectures, voici ce qui est certain : le St-Père, après avoir « écouté le P. Rozaven, lui dit : « Je vous approuve, vous avez bien fait d'être « venu ici pour cette affaire. » =(chap. 56) (N. T.)

donnaient partout pour de vrais Jésuites, se vantaient hautement d'avoir la règle de S. Ignace. Comme les membres les plus zélés du clergé appelaient de tous leurs vœux le retour des Jésuites, beaucoup de prêtres vertueux entrèrent dans cette congrégation. La plupart d'entre eux se rendirent quelques années plus tard dans la Russie-Blanche, où ils furent reçus, non comme corporation, mais individuellement, au noviciat de la Compagnie déjà rêtablie. On se tromperait donc gravement si l'on croyait que le charlatanisme de Paccanari avait donné son cachet à cette jeune congrégation. Paccanari lui fit beaucoup de mal ; il la détourna de sa première direction et ruina sa réputation ; mais malgré cela les Pères de la Foi cherchaient sincèrement le bien de l'Église ; ils désiraient hâter et rendre plus profitable le retour de la Compagnie de Jésus.

Ils avaient déjà une maison à Spolète et Paccanari se rendit auprès de Pie VI, accompagné du P. della Védora. Ils furent présentés au Saint-Père par l'ex-jésuite Marotti, secrétaire des brefs apostoliques. Même à cette audience pontificale, ils se présentèrent en habit de Jésuites. Pie VI ne les reprit point de ce manque de tact ; il les reçut avec bonté, leur accorda des privilèges pour sept ans, approuva leur congrégation et leur commanda de prendre sous leur protection les élèves du collège de la Propagande, dispersé par les Français. Il est évident (et c'est chose facile à comprendre, dans la confusion générale qui régnait alors) que Pie VI dans sa captivité n'était exactement instruit ni du caractère de Paccanari ni des circonstances qui avaient accompagné la fondation de sa congrégation. Paccanari, après avoir passé quelques jours à Spolèle, courut à Rome rassembler les élèves de la Propagande. Là il fut saisi par la police française et enfermé au château St-Ange. On fit venir aussi de Spolèle ses compagnons et leur procès fut commencé. Bientôt cependant on se convainquit que, sous le voile de cette nouvelle congrégation, ne

se cachait aucun complot politique ; on les remit donc tous en liberté au commencement de 1799, leur ordonnant seulement de quitter le territoire de la « République Romaine. » Paccanari se mit avec les siens sous la protection du duc de Parme; les ex-jésuites de cette ville, qui n'avaient reçu aucune information de leurs Frères de Rome, accueillirent leurs futurs compagnons à bras ouverts. Dans une seconde audience de Pie VI, Paccanari obtint de nouveaux privilèges ; en même temps le Souverain Pontife lui dit de se rendre à Vienne et de mener à bonne fin la réunion de sa congrégation avec celle des Frères du Sacré-Cœur, qui l'emportaient sur les Paccanaristes en science, en nombre et en ancienneté.

3. Paccanari arriva à Vienne au mois d'avril 1799, et le 18 du même mois, il eut un entretien avec le P. Varin, qui avait succédé au P. de Tournély. Il fut résolu que le nom de Frères du Sacré-Cœur disparaîtrait, que les membres de cette congrégation passeraient dans la Compagnie de la Foi de Jésus, dont le nom resterait, et que le supérieur général de tous serait Paccanari. Dès lors il commença à s'appeler général d'un ordre qui, malgré cette réunion, ne comptait pas plus de 70 membres. A son retour, il alla à Prague, établit la congrégation de femmes projetée dix-huit mois auparavant et les appela « *Dilette di Gesù, les Bien-Aimées de Jésus.* »

Dans son administration générale, il est difficile d'apercevoir quelque idée-mère. Il relâcha la règle des Frères du Cœur de Jésus, qui lui parut trop monacale (1) ; il entreprit de régulariser les études, lui qui n'avait jamais étudié. Il lança à tout hasard les membres de la Société de côté et

(1) = « Il trouva les récréations d'Hagenbrunn monacales et beaucoup trop « graves, il les rendit bruyantes : il nous faisait jouer aux barres et à divers « autres jeux. Les paysans d'Hagenbrunn, surpris de ce changement subit, « dirent que nous étions devenus fous. » *(Mémoire, ch. 40)*.

d'autre, n'ayant pas encore de missionnaires formés ; il reçut de Pie VI des missions sur la côte orientale de l'Afrique jusqu'à Madagascar et Suez ; il ouvrit une mission en Hollande et en Angleterre, une maison à Dilingen et quelques autres en France, des stations à Milan, à Pavie, à Padoue, à Vicence et à Crémone, où les Pères de la Foi s'occupaient au service des hôpitaux civils et militaires.

4. Mais l'heureuse étoile de Paccanari commença à pâlir. L'empereur François, qui voyait d'un œil défavorable l'archiduchesse Marie devenue le jouet de ces « nouveaux Jésuites » ou Paccanaristes, ferma les maisons des Pères de la Foi à Prague et Haguenau. Quand la princesse eut quitté Prague pour se rendre à Rome, le nonce de Vienne refusa à Paccanari d'ordonner ses prêtres, et le nouveau pape Pie VII, qui venait d'être élu à Venise, ne se montrait nullement favorable à la Société et à son fondateur. Paccanari méritait bien ce traitement à cause de sa conduite, qui n'était point religieuse, et de son insupportable arrogance. De commis-voyageur et de comédien, sans noviciat et sans études, devenu général d'un ordre religieux, son orgueil et sa vanité lui faisaient commettre de nouvelles fautes à chaque pas. Il rompit ses relations avec les ex-Jésuites, qui ne lui paraissaient déjà plus nécessaires ; et comptant sur la protection de l'archiduchesse Marie, il poussa son indiscrétion si loin, que deux cardinaux étant venus le voir, il les reçut au lit.

Pie VII, visitant en 1800 l'archiduchesse Marie à Padoue, accorda à sa prière une audience à Paccanari. Le général se présenta encore avec ses frères en habit de Jésuites. Le Pape sembla ne pas s'en apercevoir ; il refusa cependant énergiquement d'approuver la congrégation. On s'était déjà aperçu plus tôt que Paccanari était tombé dans les filets de la cour de Madrid ; l'ambassadeur d'Espagne à Vienne comblait de

faveurs ce malheureux fondateur d'ordre, tandis que la cour de Vienne ne l'épargnait plus que par égard pour l'archiduchesse.

L'archevêque de Crémone lui accorda enfin l'ordination de ses prêtres, et la maison-mère de la Société fut établie à Rome sous la protection et aux frais de l'archiduchesse. Les Pères de la Foi remplissaient toutes leurs fonctions, vêtus de l'habit de la Compagnie, au vu et au su du Pape et toujours avec la pensée de se réunir aux Jésuites ; nous verrons que cette réunion n'eut pas lieu.

5. Ici nous constatons seulement les faits suivants : les classes inférieures des artisans et des commerçants, aussi bien que l'épiscopat et le clergé séculier, sentaient le besoin du rétablissement de la Compagnie ; l'attente de ce rétablissement était générale, universelle, comme vingt ans auparavant tout respirait la guerre contre les Jésuites. Nous rappellerons aussi ce que nous avons dit dans le chapitre précédent des dispositions de Pie VI. La confirmation éloquente de notre opinion et de notre manière de voir, se trouve dans l'extraordinaire inclination et bienveillance de ce pape pour les deux Sociétés qui déclaraient ouvertement et bien haut qu'elles n'étaient qu'une préparation au rétablissement de la Compagnie de Jésus, qu'elles prenaient non seulement ses règles mais encore son habit, et qu'elles se réuniraient à elle aussitôt qu'elle ressusciterait.

Si le Pape avait tenu les Jésuites de la Russie-Blanche, ainsi que le publiait la diplomatie, pour des « réfractaires » et des rebelles, il n'aurait pu regarder d'un œil favorable et combler de privilèges des corporations qui déclaraient hautement avoir le même esprit que ces *réfractaires* et désiraient même se réunir à eux.

6. Parmi les royaumes catholiques, le Portugal, qui le

premier trente ans auparavant, avait ouvert la campagne contre les Jésuites, fut le premier aussi qui prit la défense de l'ordre détruit. La chute de Pombal (1778) et la réhabilitation des Jésuites sont deux faits inséparables. Le protestant Christophe de Murr a publié dans son *Journal* les condamnations qui frappèrent à son tour le ministre coupable (1).

A la même époque fut publiée, dans ce même *Journal*, une histoire très détaillée de la *persécution des Jésuites en Portugal.* Lue par les protestants aussi bien que par les catholiques, elle gagna les esprits et influa sur l'opinion en faveur de la Compagnie. Par l'ordre de la reine, un tribunal particulier, sous la présidence de Gonzalve de Silveira s'occupa de la revendication des biens des Jésuites. On fit sortir les Pères des cachots où les avait jetés Pombal. « Les Jésuites « qui sont sortis des prisons, écrit un auteur contemporain, « entendent les confessions, prêchent aux grands applau- « dissements des fidèles. Le peuple dit que, pour avoir « changé l'habit religieux contre celui des prêtres séculiers, « ils n'ont changé ni de vie ni de doctrine. Avec la permis- « sion de la reine, le P. Pirès originaire de Bahia, est revenu « de Rome. Les religieux de la Compagnie de Jésus brillent « dans ce royaume aux yeux du prochain par l'exemple « admirable de leurs vertus. Le P. Borgès a un don particu- « lier pour assister les mourants ; on se le dispute de tous « côtés, même dans les maisons des grands (2). »

Aussitôt que le marquis Menezès, nouvel ambassadeur de Portugal, arriva à Rome le 5 janvier 1779, le P. Manzo se présenta devant lui, au nom des Jésuites portugais, et le pria d'augmenter leur pension. Le marquis répondit qu'il était toujours disposé à écouter les ex-Jésuites ; quant à la pension, il leur recommanda de rédiger une supplique. On

(1) CHRISTOPHE DE MURR, *Journal, tom. VIII, p. 59, 63, 76, 79 ; tom. X, p. 149.*

(2) *Ibid., tom. VIII, p. 64. 66.*

permit à six ex-jésuites d'habiter dans l'abbaye de Notre-Dame de Belem près de Lisbonne. La reine les reçut avec une grande bienveillance. Son mari, don Pedro, régent du royaume, montra pour eux une bonté égale; il appelait en riant sa robe de chambre Roupetta, c'est-à-dire habit de Jésuite. Si quelqu'un de ses chambellans lui demandait: « Votre majesté se rappelle-t-elle encore les Jésuites? » — « Pourquoi pas? répondait don Pedro. Mon père Jean V était « content de ces religieux, ils lui ont rendu des services « signalés; et moi je n'ai pas oublié la doctrine salutaire « qu'ils m'ont enseignée. »

Une autre fois, en 1782, lorsqu'on introduisit à la cour la fille du marquis de Penalva comme dame d'honneur, comme tous admiraient son érudition et son habileté dans la langue latine, Don Pedro demanda aux courtisans quel avait été le professeur d'une personne aussi distinguée. On lui répondit que c'était le jésuite François Duarte: « Voilà des hommes « créés pour l'éducation, s'écria le régent; nous sentons « vivement la privation des Jésuites. Fasse le Ciel que je « puisse les faire revenir dans mon royaume avant ma « mort! ». — « C'est vrai, dit la reine, en les perdant nous « avons beaucoup perdu (1). »

Témoin d'un tel changement dans les esprits, l'ancien confesseur de la reine, l'ex-jésuite Oliveira, avait remis dès 1780, au nom des ex-jésuites portugais, deux mémoires, l'un à Pierre III, l'autre à la reine Marie. A la reine, il demande une déclaration officielle de l'innocence des Jésuites en Portugal, et dans ce but il ramène à treize chefs les accusations dont Pombal devait se justifier (2). La reine permit les poursuites contre Pombal; cependant l'affaire marcha fort lentement, parce que

(1) *Ibid., Tom. X, p. 141; Tom. XI, p. 223; Tom. XII, p. 279.*

(2) *Ibid., Tom. X, p. 148-162.* Christophe de Murr donne *in-extenso* le texte original latin du mémoire.

d'abord il fallait achever la réhabilitation de la noblesse et des victimes de la conjuration inventée par Pombal en 1758.

Les ex-Jésuites remirent, le 17 octobre 1780, un second mémoire à Pierre III, priant ce prince d'intercéder auprès de la reine pour accélérer l'affaire. Pierre intercéda en effet, apportant jusqu'à dix-neuf motifs présentés par les ex-Jésuites, pour lesquels il fallait absolument réviser les décrets de Pombal contre eux. Enfin un rescrit de la reine (23 août 1781) déclara que Pombal avait mérité la peine de mort, que cette peine était commuée par la reine en exil dans sa propriété, que Pombal devait réparer les outrages et les torts causés par lui à la noblesse et aux personnes privées (1). En conséquence, dès le commencement de 1782, un certain nombre d'ex-Jésuites portugais revinrent d'Italie; et bien que le décret de banissement porté contre les Jésuites n'ait été abrogé qu'en 1818, cependant les esprits étaient préparés en Portugal, dès avant l'explosion de la révolution française, à recevoir le rétablissement de la Compagnie.

7. En Espagne, malgré l'acharnement de Charles III, l'opinion publique inclinait en faveur de la Compagnie détruite. Ce monarque était la « seule personne » dont la vie empêchait le rétablissement de la Compagnie. Pie VI comptait peut-être trop scrupuleusement avec le fanatisme anti-jésuitique de la cour d'Espagne. Christophe de Murr raconte dans son *Journal* que le roi d'Espagne jugeait autrement de la lettre trouvée dans la chambre du recteur de Madrid (2). Malgré cela cependant, il s'obstinait à empêcher le rétablissemeut de la Compagnie. Rien d'étonnant dans cette obstination. Il était difficile de demander à un monarque si jaloux de son autorité suprême et de son infaillibilité, de reconnaître publiquement sa faute, en autorisant le rétablissement des Jésuites. Il per-

(1) *Ibid., Tom. X, p. 167-184.*
(2) *Ibid, p. 144.*

sévérait donc dans son opposition, mais il avait beaucoup relâché de sa rigueur à l'égard de ses victimes. Il ouvrit les frontières de ses états aux exilés; il s'efforça même par voie diplomatique d'en faire revenir quelques-uns dans le pays, entre autres le P. Pignatelli. En Espagne comme ailleurs, ces Jésuites, immoraux et si dangereux peu de temps auparavant encore, furent chargés d'administrer des paroisses, d'enseigner dans les collèges, et l'on augmenta la pension de ceux qui restaient en exil. Dans ce pays foncièrement catholique, la fureur anti-jésuitique se concentra à la cour du roi et dans la noblesse qui approchait de plus près Sa Majesté. La masse du peuple n'eut pas même le temps de se pénétrer de cette haine, si prompte et si imprévue avait été l'expulsion des Jésuites ; elle avait été de plus exécutée avec une barbarie et une violence qui pouvaient peut-être imposer silence aux masses, mais non leur inspirer la haine pour les victimes d'un pareil traitement. La révolution française et en général les troubles de l'Occident furent la cause pour laquelle le petit-fils de Charles III rétablit la Compagnie, et cette réhabilitation fut d'autant plus magnifique qu'elle avait été plus tardive.

Après ce que j'ai dit plus haut sur les dispositions du parti catholique et conservateur à l'égard des Jésuites en France et en Allemagne, je n'ai rien à ajouter ici. Une chose plus frappante, c'est que la destruction de la Compagnie n'arrêtait pas la polémique à son sujet. On aurait dit que sur son tombeau, son esprit veillait encore pour la défendre ; il n'y avait plus de Jésuites, et le fantôme du jésuitisme poursuivait encore les ennemis de la Compagnie et ceux de l'Église. Il est difficile d'énumérer les ouvrages de toute sorte publiés alors pour ou contre les Jésuites. La crainte fiévreuse de voir la Compagnie se relever, était visible chez ceux qui trouvaient leur profit dans sa ruine. Les Allemands protestants renouvelèrent leurs anciennes haines contre l'ordre. Pierre-Philippe

Wolf, professeur à Augsbourg, publia en quatre volumes une *Histoire universelle des Jésuites* dans laquelle il ramassa tout ce qui avait été jamais écrit ou dit contre eux. Il se rencontra un apologiste anonyme de la Compagnie qui écrivit en quatre petits volumes des *Remarques générales sur l'Histoire universelle des Jésuites*. Dans sa préface, le défenseur des Jésuites rappelait à Wolf ces mots de Bayle : « S'il est vrai que les « Jésuites achètent leurs calomniateurs, ils ont en réalité « placé leurs capitaux à bon intérêt. » Wolf mentait si effrontément, que son corréligionnaire Christophe de Murr en fut révolté et écrivit une apologie courte mais vigoureuse des Jésuites.

8. Cependant la tempête de la révolution française grondait toujours plus furieuse. Les monarques qui s'étaient conjurés pour affliger le Pape, voyant ce qui se passait en France, commencèrent à trembler pour leur trônes et rabattirent beaucoup de leurs desseins usurpateurs. Naples fit la paix avec le Saint-Siège. Ferdinand IV appela même l'ex-jésuite Pignatelli près de lui pour le consulter sur le rétablissement de la Compagnie. Il posa cependant des conditions qui changeaient la nature de l'ordre et en faisaient plutôt un corps enseignant qui dépendrait du gouvernement (1). Léopold supprima nombre de dispositions hostiles à l'Église dans la Toscane et en Allemagne. En Belgique, où les esprits s'étaient révoltés à cause des réformes joséphistes, l'Église était en paix.

La révolution, semblable à un orage qui purifie l'atmosphère, ramena à de saines idées beaucoup d'esprits égarés ; ceux qui l'avaient prévue, et qui avant qu'elle éclatât, étaient fidèles à l'Église et à la foi, s'affermirent dans leurs principes et leurs convictions. Les monarques surtout, sages enfin après le danger, ramenaient avec eux les Jésuites, à mesure qu'ils remontaient sur leurs trônes.

(1) Bouffier, *Vie du P. Joseph Pignatelli*, p. 215.

Dans une tempête, ce sont les embarcations légères qui sont les plus agitées; aussi les ébranlements de la révolution se firent-ils sentir tout d'abord et le plus fortement dans les Principautés d'Italie. Le moment prédit par Catherine II arrivait : « Il viendra un temps, disait-elle, où les « monarques de l'Occident me demanderont de leur envoyer « des Jésuites ». Sa prédiction se réalisa; le 1[er] décembre 1793, un courrier de Pétersbourg apportait un paquet de lettres au vice-général Lenkiewicz. Les Pères, quelque peu inquiets de ce nouveau courrier, décachetèrent le paquet et trouvèrent une lettre de l'Infant d'Espagne, prince de Parme et de Plaisance, adressée au P. vice-général. Ce prince déclare qu'il a déjà tout préparé dans ses états pour le rétablissement de la Compagnie et demande qu'on lui envoie pour commencer trois Pères avec pleins pouvoirs (1).

Le paquet renfermait une seconde lettre écrite par l'ex-jésuite Borgo, très célèbre en Italie pour son érudition, sa prudence et les œuvres qu'il avait accomplies avant la suppression. Il s'étendait longuement sur les desseins du prince, rapportait que déjà beaucoup d'ex-jésuites étaient logés dans les trois anciens collèges du duché de Parme, où on les avait introduits avec une pompe vraiment royale et comme en triomphe; qu'on leur avait rendu leurs biens d'autrefois, que le bâtiment des classes était trop petit pour la jeunesse qui se présentait, que la vaste chapelle ne pouvait contenir le peuple qui se pressait aux cérémonies religieuses. Il ajoutait que sans aucun doute les ducs de Modène et d'Etrurie suivraient l'exemple du duc de Parme et qu'il fallait en conséquence envoyer au plus tôt des Pères de la Russie-Blanche (2).

Après la lecture de cette lettre, *sustulerunt Nostri manus in cœlum*, nos Pères levèrent les mains au ciel et glorifièrent la Providence divine, car elle se servait, pour rétablir la Com-

(1) Voyez Document X.

(2) *Hist. Albo-Russæ Soc., Pars II, Cap 42.*

pagnie, de cette maison même de Bourbon, qui avait si puissamment contribué à notre ruine. De fait il est difficile de ne point incliner le front devant les décrets insondables de Dieu. Charles III d'Espagne avait pendant tout son règne poursuivi d'une haine implacable la Compagnie de Jésus dans tous les pays et jusqu'aux extrémités du monde ; et c'est son petit-fils qui le premier appelle les Jésuites dans cette même ville de Parme, où s'étaient concentrés les efforts réunis de la maison de Bourbon pour la destruction de l'ordre ; c'est de cette ville que vingt ans plus tôt l'on avait enlevé les Jésuites pendant la nuit et qu'on les avait conduits sous bonne garde, comme les derniers déserteurs et sans leur fournir aucun secours, hors des frontières du duché. C'était donc bien avec justesse que le P. vice-général répondait au duc de Parme : « Il faut remercier le Seigneur et baiser avec un amour filial « cette main de notre Père céleste, qui tantôt nous comble de « bienfaits, tantôt nous éprouve et nous châtie, sans jamais « cesser d'être la main d'un Père. »

9. Il n'y avait pas de temps à perdre. De Pétersbourg aussi arrivèrent des lettres, des passeports pour les Pères et l'ordre de partir au plus tôt. Le vice-général nomma le P. Antoine Messarati, originaire d'une grande famille de Milan, pour organiser la Province avec pleins pouvoirs ; on lui donna pour compagnon le P. Panizzoni, instructeur des Pères de troisième probation à Dunabourg, et le P. Scordialo, professeur de théologie. L'instruction donnée aux Pères renfermait six points et témoigne de la haute raison du P. Lenkiewicz et de son conseil (1). Une copie en fut envoyée à la cour de Pétersbourg.

(1) Les deux premiers points recommandent une soumission parfaite et tous les égards pour le duc et l'archevêque de Parme ; le troisième et le quatrième, d'ouvrir le plus promptement possible le noviciat, avec la permission de l'autorité spirituelle. Il faut être très prudent dans le choix des candidats, surtout

Dès la fin de décembre 1793, les Pères se rendirent en Italie, portant au duc avec eux les lettres du vice-général. Le P. Lenkiewicz y remercie Son Altesse d'une si grande bonté et lui déclare qu'il reçoit les ex-Jésuites qui sont dans le duché de Parme et les incorpore à la Compagnie de Jésus de la Russie-Blanche. Dès les premiers jours de février 1794, les trois Pères étaient à Parme. La famille ducale, la cour et la population les reçurent avec enthousiasme; mais on s'aperçut bientôt que le duc n'avait pas préparé tout ce qu'il fallait pour mener l'œuvre à bonne fin. Il comptait sans aucun doute beaucoup trop sur les sympathies de Pie VI pour lui et pour la Compagnie. Ce ne fut qu'après l'arrivée des Pères qu'il demanda au Pape, dans une humble supplique, de vouloir bien rétablir dans son duché la Compagnie de Jésus avec tous ses anciens privilèges, et de l'autoriser à ouvrir un noviciat. Sans nul doute, c'est le P. Borgo qui avait porté le prince à retarder cette démarche, la plus importante dans toute cette affaire; il comprenait que le Souverain Pontife ne voudrait point compromettre le duc par un refus, après que celui-ci se serait donné tant de peine pour négocier avec la cour de Pétersbourg et pour faire venir les Pères. Ses calculs furent déjoués. Le Pape répondit qu'il louait le zèle du prince pour le bien de ses sujets, que lui-même se serait employé sans qu'on l'en priât au rétablissement de la Compagnie; mais il devait faire attention à la cour d'Espagne, toujours défavorable aux Jésuites, afin de ne point donner par là de prétexte à l'invasion des États pontificaux et à des complications encore plus difficiles.

des plus âgés, qui ne doivent en aucune façon s'être mêlés de *questions politiques*. Il ne faut même recevoir les anciens ex-jésuites qu'avec prudence et après les avoir éprouvés. Les deux derniers points regardent les écoles, où l'on doit élever la jeunesse en la rendant fidèle et soumise à ses rois, utile à la patrie, obligeante et charitable pour ses concitoyens. Il faut surtout la préserver de lire sans choix les livres et les écrits révolutionnaires des sectaires. (*Hist. Albo-Russæ Soc., Pars II, Cap.* 44.)

Nous n'avons point la pensée de condamner la prudence de Pie VI ; elle ne lui servit cependant de rien. Trois ans ne s'étaient pas écoulés, que Charles IV, malgré le refus donné par le Pape à l'affaire des Jésuites, s'entendit secrètement avec la République Française ef Napoléon pour le partage des États de l'Église.

La meilleure preuve que la cause du refus était bien uniquement la crainte de la cour d'Espagne et non l'aversion de Pie VI, c'est que ce même Pape, dans une lettre confidentielle, permit l'établissement des Jésuites à Parme, avec la seule restriction qu'ils ne prendraient ni le nom ni le chiffre de la Compagnie, qu'ils porteraient l'habit des prêtres séculiers et rempliraient à petit bruit les obligations de leur vocation.

10. Les Jésuites étaient donc en réalité rétablis dans les états de l'Infant Ferdinand ; ils avaient trois collèges : à Parme, à Plaisance et à Saint-Domnin, où ils enseignaient, en menant la vie religieuse. Le P. Messarati, que le vice-général avait nommé provincial, étant mort peu de temps après son arrivée à Parme, le P. Panizzoni le remplaça. Il reçut dans la Compagnie les ex-Jésuites qui demandaient à rentrer et leur permit de renouveler leur profession publiquement dans l'église ; ainsi le fit par exemple le P. Pignatelli, dans l'église de Saint-Roch à Parme, le 6 juin 1797 ; les Pères de Parme reparurent au confessionnal, en chaire, dans les missions et dans les classes ; en un mot, ils se livrèrent à tous les genres de travaux et d'occupations en rapport avec leur institut.

Au bout de cinq ans, on ouvrit un noviciat à Colorno. La cause de ce retard fut que Pie VI ne permit point aux novices de faire les vœux simples, mais ordonna de les envoyer dans la Russie-Blanche à cet effet et pour y terminer leurs études ; la condition, comme chacun le voit, était trop dure et cependant nécessaire si l'on voulait éviter toute rumeur. Le premier

maître des novices fut le P. Joseph Pignatelli, homme d'une grande vertu, d'une éminente sainteté.

Sous sa direction spirituelle, six jeunes gens commencèrent leur noviciat, le 6 décembre 1799, dans la maison de Saint-Etienne à Colorno ; et la peste, qui bientôt ravagea cette ville, leur fournit une admirable occasion de pratiquer dans les hôpitaux les vertus d'humilité et de charité.

Pour ne point devancer dans notre récit le cours des événements, revenons aux Jésuites de la Russie-Blanche, grandement affligés par la mort de Catherine II, au mois de novembre 1796 (1).

(1) Les détails sur la mort de Catherine et les premiers moments du règne de Paul Ier, sont racontés d'une manière très intéressante par le comte de Ségur, dans l'ouvrage intitulé : *Vie du comte Rostopchine*, p. 27-45.

Lorsque le comte Markow déclara à Catherine que le roi de Suède rompait ses fiançailles avec la grande duchesse Alexandra, la tsarine fut frappée d'apoplexie ; aussitôt cependant elle revint à elle-même. Elle ne fut emportée d'une seconde attaque du même mal que six mois plus tard, le 18 novembre, dans les cabinets où par mépris elle avait relégué le trône du roi Stanislas. L'une de ses femmes, au bout d'une demi-heure, inquiète de ne pas la voir revenir, courut à sa recherche et trouva la tsarine étendue par terre, sans connaissance, le visage extrêmement rouge, l'écume à la bouche; un râle désagréable sortait de sa poitrine. On la transporta dans sa chambre à coucher, elle ne recouvra plus sa connaissance. L'écume et des caillots de sang lui sortaient de la bouche, le râle était intolérable à entendre, l'agonie dura 36 heures. Le 20 novembre à 9 h. 114 du soir, « la grande Catherine » cessa de vivre, portant au tribunal de Dieu son âme chargée de toute une longue série de crimes et d'excès. L'héritier du trône, Paul Ier, fit preuve dans ces heures de deuil d'un cœur de fils sensible et bon ; il pleurait, il était inconsolable, au point que Rostopchine dut l'avertir qu'une telle prostration d'esprit avilissait la majesté d'un souverain.

CHAPITRE IV

Depuis l'avènement de Paul Ier jusqu'à la mort du P. Lenkiewicz

1. Incertitude des Pères à l'avènement de Paul Ier.
2. Tout semble se tourner contre les Jésuites.
3. Jeunesse de Paul Ier.
4. Causes qui modifièrent sa nature.
5. Le légat Litta chez les jésuites d'Orcha.
6. Siestrzencewicz indispose le légat contre les Pères.
7. Lettre de Mgr Litta au Père Wichert.
8. Paul Ier visite le collège des Jésuites à Orcha.
9. « Règlement » envoyé par l'archevêque à la mort du P. Lenkiewicz.
10. Siestrzencewicz victime de ses intrigues et de sa duplicité.

1. Le nouveau tsar Paul 1er, en montant sur le trône, regarda comme son premier devoir d'écarter les favoris et les dignitaires influents sous le gouvernement de sa mère et de les remplacer par ceux qu'il avait connus de plus près et aimés dans sa solitude de Gatchine, en particulier le comte Rostopchine.

Quelles étaient ses dispositions à l'égard de la Compagnie? Il était difficile de le deviner. Les Jésuites eux aussi avaient été favorisés par sa mère, mais ils ne s'étaient mêlés en rien du gouvernement, de la politique et des intrigues de la cour ; il est vrai qu'en s'appuyant sur la visite faite par le prince à Polotsk quinze ans auparavant, on pouvait concevoir des espérances flatteuses, mais les dispositions et les

convictions de cette nature si capricieuse n'avaient-elles pas changé depuis un temps si long? Son voyage de quatorze mois dans l'occident, pendant lequel il avait pu entendre beaucoup, lire encore davantage contre les Jésuites, ne l'avait-il pas prévenu contre la Compagnie? Paul était resté quelques semaines à Rome et avait été reçu avec la plus grande bonté par Pie VI. Il avait passé de longues heures à converser amicalement avec le Saint-Père, qu'il aimait sincèrement; il avait été témoin de l'enthousiasme du peuple romain, lorsque le Pape se mit en route pour Vienne. Peut-être, voyant l'insistance des cours de Bourbon auprès du Pape et les embarras dans lesquels ces quelques Jésuites de la Russie-Blanche jetaient le Souverain-Pontife, peut-être avait-il pris la résolution, aussitôt maître du pouvoir, de supprimer la Compagnie, cause de tant d'amertumes pour le Chef de l'Église?

Ces craintes et cette incertitude sur l'avenir affligeaient les Pères de la Russie-Blanche plus qu'on ne saurait dire : « Lors « de ce nouveau changement de gouvernement, écrit l'histo- « riographe de l'ordre, nous nous sommes trouvés dans une « complète ignorance de ce que nous avions à craindre et à « espérer. Toute notre attente était dans la Providence de « Dieu, qui ne nous a jamais fait défaut, même dans les cas « les plus difficiles » (1).

2. Siestrzencewicz profita de cette incertitude et voulut persuader aux Pères de demander eux-mêmes leur sécularisation, afin de prévenir leur suppression, qui ne pouvait manquer d'arriver : « Restez, leur dit-il, restez dans vos col- « lèges, dans vos classes, dans vos offices et vos propriétés, « mais comme prêtres séculiers; alors ce sera mon affaire « d'obtenir la permission du tsar à cet effet. » Les Pères n'écou-

(1) *Hist. Albo-Russæ Soc.*, *Part.* II, *parrag.* 105.

tèrent point ces suggestions ; ils envoyèrent au nouveau tsar un grand album de poésies faisant son éloge en différentes langues et demandèrent en même temps que le vice-général pût se rendre en personne à Pétersbourg ou à Moscou, afin de présenter ses hommages au monarque. Mais précisément cette circonstance devint la cause de nouvelles alarmes ; car on ne donna point de Pétersbourg le moindre signe qui pût faire connaître si l'album avait été reçu ou non, bien qu'il eût été envoyé par une voie très sûre. Le ministre répondit « que les Jésuites n'avaient point à se fatiguer par ce voyage « et qu'ils ne devaient point se déranger. »

On imagina aussi d'envoyer un présent à la nouvelle impératrice. Le P. Gruber, sachant qu'elle connaissait et aimait la peinture, lui offrit un tableau magnifique ; mais cette fois encore les remerciements ne vinrent pas. Pour comble de malheur, le bruit se répandit que le nouveau légat pontifical, le comte Litta, devait arriver à Pétersbourg. Les Pères se rappelaient les démarches secrètes d'Archetti pour détruire les Jésuites, démarches rendues inutiles par le tout puissant Potemkine, protecteur des Pères ; mais aujourd'hui Potemkine n'était plus là et les Pères n'avaient à Pétersbourg aucun ami ; ils ne connaissaient personne, pas même de visage, à la cour ou dans le ministère (1). Il fallait donc s'armer d'une confiance et d'une foi à toute épreuve dans la Providence de Dieu.

3. Le tsar Paul, détesté de sa mère Catherine et pour cela éloigné avec soin de la cour, avait mené une vie retirée et presque solitaire, dont la monotonie n'avait été interrompue que par son voyage de quatorze mois dans l'occident. Le prince avait conservé toute l'énergie de son âme et un cœur pur, droit et noble, sentant une répugnance inexprimable pour tous les crimes qui se commettaient en si grand nom-

(1) *Ibid.*

bre, ouvertement et en secret, à la cour de sa mère. Les premières années de sa vie avaient été pleines d'amertume ; il avait été humilié en ce qu'il y a de plus délicat, puisque Pierre III le reniait pour son fils ; longtemps il fut à l'école de la souffrance.

Marié à l'âge de vingt ans avec la fille du landgrave de Hesse-Darmstadt, il vit sa femme succomber à une mort prématurée et violente. Nathalie avait le malheur de déplaire à la tsarine ; le servile et cruel Orlof s'efforça de mettre fin aux jours de la princesse, lors de ses premières couches. Cette cruauté de sa mère, jointe à l'immoralité avec laquelle la tsarine changeait d'amants presque chaque année, remplit l'âme de Paul de dégoût et de défiance pour l'humanité. Le second mariage de Paul Ier avec la fille du duc de Wurtemberg fut pour lui d'autant plus heureux, que cette seconde femme sut déjouer par sa patience les soupçons et la haine de la tsarine. Son voyage à travers l'Europe, alors sur le volcan de la révolution, persuada le tsar qu'il n'y avait de remède que dans le gouvernement absolu, non entaché toutefois d'abus de pouvoir. La solitude et la souffrance lui firent chercher des consolations et des soulagements dans la lecture. Il lut avec attention les auteurs royalistes français, surtout l'ouvrage du comte de Maistre : *Considérations sur la révolution en France.* A la même époque, il offrit l'hospitalité aux Bourbons de France malheureux : le comte de Provence, plus tard Louis XVIII, se réfugia à Mitaw ; le comte d'Artois, plus tard Charles X, à Pétersbourg ; le prince de Condé et une nombreuse noblesse émigrée vinrent habiter la Wolhynie ; la princesse de Bourbon s'établit dans deux monastères à Orcha avec toute la congrégation des Trappistes et des Trappistines.

Ces jeux du sort renouvelèrent dans l'âme de Paul les impressions religieuses qu'il avait rapportées de Rome. Il y avait assisté avec une grande attention et un profond recueil-

lement aux solennités et aux cérémonies de l'Église, ne pouvant assez admirer la magnificence des rites catholiques. Le terrorisme et les monstruosités de la révolution française, la mort de Louis XVI sur l'échafaud, qui lui rappelait la fin violente de son propre père en prison, l'effroyable renversement de l'ordre social et moral dans l'occident : tout cela remua Paul dans tout son être. Pendant que sa mère et les monarques ne pensaient qu'à profiter des troubles pour agrandir et arrondir leurs états, Paul résolut, aussitôt qu'il arriverait au pouvoir, de s'ingérer dans les affaires de l'occident, uniquement pour faire refleurir la religion et les traditions du pouvoir; et dans ce but il envoya le plus grand des généraux que possédait alors la Russie, Souwarof, reconduire Pie VII à Rome. Mais ses intentions sincères et nobles furent traversées par la déloyauté et la duplicité des róis et de leurs ministres. Ce fait acheva de l'exaspérer contre les hommes.

4. Grâce au concours de tant de circonstances, il s'opéra en lui une étrange et subite métamorphose de caractère. L'idée de la puissance monarchique, inspirée à Paul 1er par l'école des légitimistes et fortifiée en lui par la vue de l'anarchie en occident, le poussa à des mesures violentes contre ceux qui paraissaient s'opposer au pouvoir absolu. Il publia donc oukase après oukase, sur le respect extérieur dû au tsar, honneur exagéré et inintelligent ; il changea et réforma tout sur le modèle de la Prusse, sans avoir égard ni aux sentiments nationaux, ni aux besoins du pays. Violent par nature, ne se confiant pas aux hommes et craignant toujours pour sa vie, il oublia sa philosophie, devint cruel par moments, terrible pour tous, mais surtout pour son entourage. Cependant au fond de ces caprices indomptés, se cachait un sentiment de justice, une religion profonde et le respect pour le clergé, surtout pour les prêtres catholiques. Les partisans des conspirateurs et des théories sur la liberté des peuples,

sur le libéralisme et le progrès, dont on a tant usé et abusé de nos jours, peuvent haïr Paul Ier ; les Moscovites ont pu le détester et préparer sa mort ; car aucun empereur de Russie ne fut aussi étranger que Paul à l'esprit et à la politique du pays. Mais l'histoire, en stigmatisant la violence, l'exagération et l'imprudence, défauts de caractère hideux dans un monarque, doit de justes louanges aux nobles efforts de ce tsar, qui désira sincèrement réparer les fautes de sa mère en rétablissant la Pologne, et travailla sérieusement à opposer une digue à la révolution, qui minait les états et la société.

5. Le couronnement de Paul Ier se fit à Moscou en avril 1797 ; tous les dignitaires de l'empire et les représentants des puissances étrangères y assistèrent. Pie VI envoya aussi son légat, le comte Litta, dernier nonce à la cour de Pologne. C'était un personnage agréable au nouveau tsar, car son frère remplissait la charge d'amiral de la flotte russe, à la grande satisfaction de la cour.

Cependant les Pères ignoraient complètement quelles étaient les dispositions de ce nouveau légat pour la Compagnie ; mais à Orcha, ils furent convaincus au delà de leurs désirs que le légat ne partageait point les préventions de son prédécesseur. On peut conclure de sa manière d'agir, qu'il ignorait entièrement, et les menées de la diplomatie sous la conduite d'Archetti dans l'affaire des Jésuites, et les dispositions de Siestrzencewicz à l'égard de la Compagnie, et généralement l'état de l'Église catholique en Russie.

Il donna tant de preuves de sa bienveillance aux Pères d'Orcha, qu'il dut ensuite changer de conduite, pour ne pas compromettre le Souverain Pontife. En effet, tandis que les Jésuites n'osaient pas même aller à sa rencontre pour le recevoir, il se fit conduire droit au collège d'Orcha (15 mars 1797) et y prit son logement. Salué en peu de mots par le P. Wichert, recteur du collège et en même temps provincial, il

entretint les Pères avec la plus grande bienveillance ; puis il leur demanda l'hospitalité pour la nuit.

Le lendemain (quatrième dimanche de carême), il descendit dès l'aurore à la chapelle domestique ; et avant de célébrer la sainte messe, il se confessa à l'un des Pères, spectacle qui surprit étonnamment les religieux des autres ordres, réunis en grand nombre. Pendant sa messe, il communia les scolastiques et les frères coadjuteurs et s'invita lui-même à dîner, non à part mais au réfectoire avec toute la communauté. Pendant le repas et la récréation qui suivit, il parla beaucoup de la corruption croissante des mœurs, surtout parmi la jeunesse, ajoutant que ce malheur ne serait jamais arrivé si la Compagnie n'avait pas été supprimée. Il affirma que le Saint-Père était dans les meilleures dispositions à l'égard des Jésuites ; pour lui, bien qu'il n'eût reçu aucune instruction, soit en faveur de la Compagnie, soit contre elle, il saisirait la première occasion et parlerait au tsar de leur affaire.

A son départ, il demanda que le provincial lui écrivît souvent et lui envoyât à Moscou un rapport exact sur l'état des collèges et des écoles et sur les travaux apostoliques de la Compagnie.

6. Ces dispositions du légat dépassaient toute attente. Il n'y avait plus que les hommes les plus pervers à pouvoir affirmer que la Cour Romaine tenait les Jésuites pour des *réfractaires*. Mais arrivé à Moscou, le légat n'eut pas l'occasion de parler en particulier avec le tsar ; et dans l'audience publique à laquelle il fut admis avant tous les autres diplomates, il ne put aborder cette question. En revanche, il tomba dans les pièges du rusé Siestrzencewicz, qui, ne pouvant s'entretenir avec le tsar ni lui suggérer son plan de sécularisation des Jésuites, n'en déploya que plus d'activité pour agir sur le légat. Il lui reprocha l'inconvenance de sa conduite avec les Jésuites : « le légat, disait-il, avait par là compromis la cour

« romaine, qui jusqu'à ce moment considérait les Jésuites « comme des prêtres séculiers. » Suivait le tableau des difficultés qui pourraient surgir dans la suite pour le Saint-Siège, si les diplomates voulaient profiter de cette démarche. Puis arriva le conseil de ne point épargner ces Pères, qui jusque-là étaient regardés comme des prêtres séculiers et qui « *voyant* « *le nonce bien disposé pour eux, venaient de prendre le nom* « *de Jésuites.* »

7. La simplicité du légat le fit tomber dans cette intrigue. Quand donc le provincial écrivit au cardinal Litta conformément à ses désirs, le légat pria les Jésuites, par quelqu'un de ses familiers, de s'abstenir de tout rapport avec lui. A la lettre italienne du vice-général, dans laquelle le P. Lenkiewicz le remerciait de tant de bontés témoignées par Son Excellence à la Compagnie à Orcha et lui demandait sa protection, moins à la cour de Russie qu'auprès du Saint-Siège, le légat répondit par une lettre très curieuse, adressée non pas au vice-général, mais au provincial :

« Dieu, qui sonde les cœurs et les desseins de l'homme, « mettra à découvert les pensées secrètes : je ne veux con- « damner personne avant d'avoir examiné à fond son affaire. « Il me semble avoir suffisamment montré quels sont mes « sentiments pour cette communauté d'Orcha, au milieu de « laquelle j'ai reçu avec joie l'hospitalité pendant quelques « jours. Assurément mon intention n'a jamais été de recon- « naître comme existante la Compagnie de Jésus supprimée, « il y a longtemps déjà, par le bref de Clément XIV ; aussi « bien n'est-il pas en mon pouvoir de changer en quoi que ce « soit ce qui a été établi par le Saint-Siège. Il m'est cependant « toujours permis d'attendre une meilleure conduite de vous « et des ouvriers que vous dirigez dans la vigne du Seigneur. « Non seulement la charité chrétienne me le fait espérer, « mais aussi cette admirable soumission, ce respect profond

« pour le Saint-Siège, vertus auxquelles vous avez été formés « dès le commmencement. Plût au ciel que, non contents de « garder ces sentiments au fond de vos cœurs, vous les eus- « siez manifestés plus parfaitement même dans la pratique. « Je ne veux point mettre à votre charge ce que vous affirmez « n'avoir en rien recherché ; s'il en est ainsi, il ne convient « donc pas, Monsieur, que vous renouvelliez avec moi les an- « ciennes disputes (sur la légalité de l'existence de la Compa- « gnie dans la Russie-Blanche), disputes qui me déplaisent et « qui vous sont pénibles. Que votre grande consolation, pour « vous comme pour vos anciens Pères, soit de pouvoir tra- « vailler à la gloire de Dieu et au salut du prochaiu, surtout « en élevant la jeunesse dans les sciences et les bonnes « mœurs.

« En même temps que votre lettre et le catalogue, j'ai reçu « aussi une lettre en italien à laquelle je réponds dans celle-ci, « et je prie celui qui l'a écrite de recevoir de ma part mes « remerciements pour l'amour et le respect qu'il me « porte (1). »

Exhorruerunt Nostri, nos Pères furent effrayés à la lecture de cette lettre. Ils s'étaient abandonnés évidemment à des espérances trop flatteuses en voyant Mgr Litta si bien disposé pour eux. Ce qui provenait de l'ignorance où était le légat de la situation, les Pères l'attribuaient à ses convictions et à son bon cœur ; et peut-être triomphaient-ils trop haut de leur victoire. Quoi qu'il en soit, ils tombèrent dans un chagrin d'autant plus profond, lorsqu'ils virent le légat enveloppé dans le filet des intrigues de l'archevêque ; ils craignaient que, poussé par Siestrzencewicz, il ne demandât au nouveau tsar la sécularisation de la Compagnie.

Ce fut donc avec une véritable terreur qu'ils attendirent l'arrivée de Paul 1er à Orcha, ville par laquelle l'empereur

1 *Hist. Albo-Russæ Soc., Part. II, paragr. 112.* Voyez, document Y, le texte latin de cette lettre.

devait passer pour aller visiter les provinces de Lithuanie. Le gouverneur interdit à tous les habitants d'aller à la rencontre du monarque ; mais le vice-général, sous prétexte de faire la visite du collège, prit le P. Gruber avec lui et se rendit en toute hâte à Orcha.

Le tsar Paul, en compagnie de l'impératrice et de ses fils Alexandre et Constantin, arriva dans cette ville le 7 mai 1797 et descendit chez le président du tribunal. La suite nombreuse de la cour prit ses logements dans les maisons privées et dans les communautés. Au collège des Jésuites descendirent trois sénateurs ; le fourbe Siestrzencewicz s'y trouvait déjà depuis trois jours. Comme au dire des trois sénateurs, on ne pouvait compter sur une audience de Sa Majesté, les Pères n'en eurent que plus de recours au Ciel. Le vice-général ordonna pour le 8 mai des messes et des prières, afin que Dieu éloignât de la Compagnie les dangers qui la menaçaient. On pria sans doute avec une grande ferveur, car l'Empereur s'étant levé à 6 heures du matin, ordonna au maître de la maison où il avait passé la nuit, de le conduire chez les Jésuites. On se hâta d'avertir les Pères, et quelques minutes après Paul se présenta à pied à la porte du collège avec les princes ses fils et toute la Cour. La communauté le reçut à l'entrée de la maison. L'empereur ayant aperçu le P. Lenkiewicz, qu'il n'avait point oublié depuis sa première visite à Polotsk, alla droit à lui, le salua amicalement en français, lui rappelant qu'il le connaissait depuis longtemps ; et comme le P. vice-général s'approchait gravement pour baiser la main de Sa Majesté, Paul le baisa au front. Tous se rendirent par les corridors à l'église, remplie déjà d'une foule de religieux et de peuple de tout rang et de tout âge. Pendant qu'il visitait l'église et le collège, le tsar s'entretenait avec le vice-général et le P. Gruber, tandis que les deux princes s'amusaient avec les autres Pères, les interrogeant avec curiosité sur tout ce qu'ils voyaient, louant l'ordre, la propreté et la

disposition de la maison. De nouveau, les Pères offrirent au tsar et aux princes ses fils cette même pièce de vers envoyée l'année précédente à Pétersbourg. Le tsar la lut avec attention; évidemment on ne la lui avait pas remise auparavant. Ensuite il demanda au P. Gruber s'il avait reçu une lettre de l'Empereur et une montre enrichie de pierres précieuses, en retour du tableau envoyé à la tsarine. Le P. Gruber répondit que non. Paul surpris ordonna aussitôt de s'enquérir de ces objets. On apprit ensuite que, pendant le voyage du P. Gruber à Orcha, la lettre et le cadeau impérial avaient été apportés à Polotsk par le courrier de Pétersbourg.

L'empereur resta une heure entière au collège d'Orcha ; à son départ il dit en élevant un peu la voix : « Ayez bon courage; » et en partant, il répéta en français, en russe et en allemand : « Toujours j'ai beaucoup estimé votre Compagnie « et je l'estime encore beaucoup. » Ce même jour il partit d'Orcha ; et quand il congédia le préfet de la ville, qui l'avait accompagné à cheval en dehors des murs, il lui recommanda de remercier en son nom les Pères du bon accueil qu'il avait reçu dans leur collège.

Siestrzencewicz était présent à cette visite impériale et obtint lui-même l'honneur qu'il avait en vain brigué à Moscou, de s'entretenir avec le tsar. Paul l'invita encore avec bonté à venir à Pétersbourg pour s'entendre avec lui sur les affaires ecclésiastiques. Rusé comme un serpent, l'archevêque se répandit alors en félicitations envers les Pères, auxquels il prodigua les marques de sa bienveillance ; et pour les payer de l'hospitalité qu'ils venaient de lui donner à Orcha, il invita le vice-général à passer quelques jours dans son palais à Mohilew ; le Jésuite accepta (1).

(1) Le général-gouverneur Passek était resté à Mohilew sous une garde d'honneur, seul, abandonné de tous. Le P. vice-général alla voir le vieillard humilié. Cette visite inattendue tira les larmes à l'ancien dignitaire de l'empire ; « C'est maintenant seulement, s'écria-t-il, que je reconnais ceux qui

Cependant les Jésuites de la Russie-Blanche étaient menacés par Siestrzencewicz de nouvelles machinations qui se produisirent à la mort du vice-général Lenkiewicz (10 juillet 1798), lorsqu'il fallut procéder à une élection nouvelle.

Le P. Lenkiewicz commençait sa 78e année lorsqu'il revint de Mohilew à Polotsk : « Deux marteaux ! » répétait le vieillard, faisant allusion aux deux 7 qui marquaient son âge ; je succomberai sous leur poids ». De fait ses forces diminuaient chaque jour et l'imprudence d'un de ses inférieurs hâta sa fin (1). Il mourut d'épuisement, après avoir désigné par un billet secret pour vicaire-général le P. Kareu, recteur de Polotsk.

« étaient mes véritables amis et non les amis de ma dignité. » Il demanda pardon pour ses fautes récentes ; il promit de payer généreusement de retour la Compagnie s'il recouvrait ses honneurs d'autrefois. Il tint parole autant qu'il le put ; car appelé à la cour quelques années plus tard, sans toutefois rentrer en charge, il profita de toutes les occasions pour faire l'éloge des Jésuites. S'il ne fut point possible à Passek de témoigner aux Jésuites sa reconnaissance autrement que par de bonnes paroles, la démarche du vice-général n'en montre pas moins à merveille l'esprit de la Compagnie.

(1) Il y avait au collége de Mohilew un Père mélancolique et dont le cerveau quelque peu malade le rendait à charge à lui-même et aux autres, surtout aux supérieurs. Il eut un jour la folle idée d'envoyer une lettre au tsar, sans avertir personne. Le P. Lustyg, recteur de la maison, en fut informé par le directeur de la poste. En vain demanda-t-on à l'auteur le contenu de sa lettre ; à toutes les questions, à toutes les prières, il opposa un silence obstiné. Connaissant le caractère violent de l'empereur, on pouvait craindre pour la Compagnie un orage terrible. A ce moment habitait à Pétersbourg Siestrzencewicz, appelé, comme nous l'avons dit, pour régler les affaires de l'Église catholique. Le P. vice-général le pria de détourner le coup qui menaçait la Compagnie et de faire connaître à Sa Majesté l'état mental de l'auteur de cette malheureuse lettre. C'est ce qui arriva. Paul demanda à l'archevêque s'il connaissait tel Jésuite : « Je le connais, Sire, répondit Siestrzencewicz, c'est « une tête malade. » — « Malade en effet, répliqua l'empereur, le contenu de « cette lettre le prouve bien. » Puis il ordonna de renvoyer la lettre au vice-général. Le P. Lenkiewicz, à son grand étonnement, y lut des plaintes amères, contre qui ?... contre la poste russe, qui ne remettait pas à ce Père certaines lettres qu'il croyait lui avoir été adressées, lettres qui certainement n'avaient jamais existé que dans son imagination. On eut pitié de cet atrabitraire ; mais à la suite d'une ou deux nouvelles démarches de sa part auprès

Conformément à l'oukase de Catherine du 4 juin 1782, les Pères ne pouvaient procéder à une nouvelle élection sans la permission préalable du gouvernement, et ils devaient la demander par l'entremise de l'archevêque. Le P. Kareu adressa donc au prélat une lettre dans laquelle il lui apprenait la mort du P. Lenkiewicz et le priait d'employer son influence auprès du tsar pour obtenir la permission nécessaire.

Le P. Gruber cependant, qui se défiait de la duplicité de Siestrzencewicz, écrivit une lettre très humble au tsar lui-même pour obtenir l'autorisation voulue. Cette prudence fut le salut des Pères. En effet Siestrzencewicz répondit laconiquement au P. Kareu : « J'ai reçu la lettre de Votre « Révérence ; pour réponse, je vous fais part d'une mesure « nouvellement prise par Sa Majesté l'Empereur ; » c'était un *Règlement* nouvellement forgé par l'archevêque pour les églises et les monastères du rite catholique romain dans l'empire de Russie.

Ce décret était un nouvel assaut donné à l'autonomie des ordres religieux, qu'il renversait de fond en comble. Il était divisé en vingt-huit articles (1). Ce décret était signé par l'empereur, et Siestrzencewicz ordonnait de le publier dans tout l'empire. Impossible donc de n'en pas tenir compte ; d'autre part les supérieurs craignaient que sa publication ne produisît quelques troubles, surtout parmi les jeunes religieux. On choisit donc un moyen terme : Le secrétaire de la Compagnie lut ce règlement pendant la récréation qui suivait le dîner, non comme un document officiel, mais comme une

de l'empereur en pareille matière, voyant ses supérieurs attentifs pour l'empêcher de retomber dans sa première faute, il demanda sa démission, et ses instances continuelles obligèrent enfin d'accéder à sa demande. Peu d'années après, il mourut dans une grande misère. Toute cette pénible affaire acheva de ruiner la santé déjà si chancelante du P. vice-général (*Hist. Albo-Russæ Soc.*, *Part. II*, *paragr.* 136).

(1) *Hist. Albo-Russæ Soc.*, *Part. II*, *cap.* 142, 143. Voyez Document Z, le résumé de ce règlement draconien.

nouvelle de journal. A de très rares exceptions près, tous furent attristés ; la douleur fut si générale et si profonde, que le vice-général se crut obligé de consoler ses frères par une lettre circulaire en date du 18 novembre 1798 (1).

10. De son côté, Siestrzencewicz était tellement assuré de sa victoire, qu'il écrivit à Sierakowski, évêque de Kamieniec : « Je tiens les Jésuites dans ma main ; je les disperserai à mon « aise quand bon me semblera. » Il croyait Sierakowski animé des mêmes sentiments que lui à l'égard des Pères. Mais l'évêque de Kamieniec, qui était l'un des prélats les plus dévoués à la Compagnie, fut profondément attristé de cette nouvelle et alla demander secours au comte Michelson, alors général des troupes en Podolie. Le général écrivit de sa main une lettre au P. Gruber son ami, le priant de le mettre au courant de cette affaire et l'assurant de son appui auprès de l'empereur. Le secours promis par Michelson ne fut pas nécessaire ; la lettre du P. Gruber à l'empereur avait renversé les plans de Siestrzencewicz.

Dès le commencement de décembre, répondant à la lettre du vice-général, l'archevêque écrivait : « Je voulais, confor-« mément à mon affection pour vous et au désir de Votre « Révérence, régler pour le mieux votre affaire ; mais l'écrit « du P. Gruber à l'empereur m'a lié les mains. Je ne puis « plus maintenant qu'exécuter les ordres du gouvernement « La feuille ci-jointe vous apprendra quel avait été mon « plan. »

Sur cette feuille on lisait : « Puisqu'en vertu de la loi sur « les monastères, signée par le tsar, il n'est pas permis « aux religieux d'avoir d'autres supérieurs majeurs que les « provinciaux, je prie Votre Majesté de permettre au provin-« cial des Jésuites de remplir la charge de vice-général. »

Le P. Kareu répondit que tout autres sont les attributions

(1) *Hist. Albo-Russæ Soc., Part. II, paragr.* 144, 145.

du général et tout autres celles du provincial, et que ces deux fonctions ne peuvent être exercées par la même personne.

Pendant ce temps, un ami des Pères leur rapporta en grand secret que Siestrzencewicz, dans une lettre à l'un de ses nombreux cousins dans la Russie-Blanche, se plaignait sans mesure des Jésuites : « Je suis très mortifié, je l'avoue, écri« vait-il ; qui l'aurait cru ? Ces Jésuites, rebut du monde entier, « ont réduit à néant tous mes plans ! En deux mots : « ils ont obtenu du tsar la permission d'élire un nouveau « vice-général. »

En effet quelques jours après arriva une lettre de l'évêque Odyniec, ex-jésuite, membre du Collège de Justice. Elle était adressée au P. Kareu et disait que l'oukase impérial avait déjà paru et permettait l'élection du vice-général selon les règles de la Compagnie. Le décret était déjà remis au sénat impérial pour être enregistré ; l'archevêque en avait été informé par une lettre autographe de l'empereur en date du 7 décembre.

Aussitôt le P. Kareu fit part de cette joyeuse nouvelle, dans une lettre circulaire à ses frères, dont la joie n'était pas encore complète, parce qu'ils craignaient que cette affaire ne traînât en longueur au sénat.

A la fin de décembre arriva enfin l'oukase impérial si désiré ; mais Siestrzencewicz avait eu la perversité d'y ajouter une clause capable d'en annuler toute la force, si les Jésuites avaient été moins prudents. Le Collège de Justice en effet avait ajouté que la nomination des provinciaux et des recteurs ne dépendait point du vice-général mais de l'archevêque. Admirables sont les voies de la Providence divine ! Ce que Siestrzencewicz avait échafaudé pour perdre la Compagnie, se tourna contre lui et causa sa chute ; et il lui fallut plusieurs années pour se relever, comme nous le dirons bientôt.

A la réception du décret ainsi modifié, les Pères résolurent tout d'abord de ne rien entreprendre pour faire retirer la clause. Le P. Kareu fixa la congrégation au 27 janvier 1799 ; elle dura jusqu'au 5 février, les séances furent au nombre de sept. A la quatrième, le 1er février, le P. François Kareu fut nommé vice-général, presque à l'unanimité des suffrages (1).

(1) Acta Congreg. gener. XXII, Polocencis III (*Ms. in-f°.*) Voyez, Institutum Soc. Jesu, Romæ 1866, Tom. I, p. 424.

CHAPITRE V

Négociations entamées à Rome pour le rétablissement de la Compagnie.

1. Le P. Gruber est envoyé à Pétersbourg pour traiter l'affaire du *Règlement*.
2. Eloge de la Compagnie par le nonce Litta.
3. Epreuves du P. Gruber à Pétersbourg.
4. Il obtient une audience de Paul Ier.
5. Lettres adressées à Paul Ier par les jésuites de Polotsk et par les princes d'Italie.
6. Pie VII succède à Pie VI.
7. Paul Ier demande au Pape le rétablissement de la Compagnie.

1. Les trois ans et demi que dura à peine le gouvernement du P. Kareu furent riches en événements importants pour la Compagnie et pour l'Église.

Le commencement de 1799 était le point culminant de l'époque révolutionnaire : Pie VI était captif à Florence dans le cloître des Chartreux ; la révolution, chassée de cette ville par l'armée des Russes et des Autrichiens, traînait après elle, d'abord à Briançon, puis à Valence, le vieux Pontife paralysé. La presqu'île italienne était toute en proie à l'incendie de la révolution ; les princes de Parme, de Naples, d'Étrurie, favorables aux Jésuites, furent précipités de leurs trônes.

En de pareilles circonstances, il ne fallait plus penser à rétablir la Compagnie, mais à la conserver dans l'état où elle se trouvait alors. Avant tout il fallait s'affranchir de la protec-

tion onéreuse du Collège de Justice et de l'archevêque. On résolut, dans la dernière séance de la congrégation, d'envoyer à cet effet à Pétersbourg les PP. Gruber et Joseph Kamieński. Siestrzencewicz, voulant rendre impossible ce voyage qu'il craignait comme d'instinct, demanda au gouverneur de ne délivrer de passe-port à aucun religieux sans son autorisation. Heureusement le gouverneur de Mohilew n'était point chez lui quand arriva la lettre de l'archevêque ; et pendant qu'elle attendait son retour, le vice-gouverneur délivra un passe-port aux deux jésuites.

Le 9 février, ils se mirent en route, pendant que leurs frères priaient avec ferveur, car le sort de la Compagnie allait se décider dans ce voyage. Arrivés à la capitale, leur première visite fut pour l'archevêque. A la vue de ces hôtes inattendus, Siestrzencewicz se trouble ; mais souple comme il l'est, il veut expliquer sa conduite : il a été forcé d'adopter le règlement dressé par le sénat ; il ne pense pas à changer quoi que ce soit dans l'Institut de la Compagnie, dont il est très content ; de son côté il n'a point omis d'assurer le tsar que dans tout l'Empire il n'y a point d'hommes plus utiles que les Jésuites pour le bien du pays, etc. Mais le P. Gruber ne se laissa point charmer par de belles paroles et chercha ailleurs des protecteurs.

2. Il rendit visite à tous les hauts dignitaires, spécialement à Narychkine, maréchal de la cour. Hélas ! il se convainquit bientôt qu'ils tenaient tous avec le métropolitain. Le nonce Litta était encore à Pétersbourg ; ce fut le seul à qui le P. Gruber put ouvrir son âme ; mais la position du nonce lui-même était devenue très critique ; grâce aux intrigues du Collège de Justice, dirigée par le métropolitain, l'importance du nonce et son influence sur le tsar étaient sapées par la base. On le soupçonnait de n'être pas favorable à la personne même de Paul Ier, parce qu'il s'était montré trop négligent à

reconnaître son titre de Grand-Maître des chevaliers de Malte, titre que les chevaliers, après la prise de cette île par les Anglais, avaient offert à Paul en se mettant sous sa protection. De plus on parlait de son zèle excessif à étendre en Russie la puissance étrangère du pape. On ajouta à la correspondance venant de Rome des feuilles soi-disant interceptées et qui renfermaient pour le nonce des instructions secrètes, évidemment contraires aux intérêts de la Russie. En un mot, on fit tant, que le tsar, profitant de la captivité de Pie VI en France et comme poussé par des motifs politiques, ordonna au nonce Litta de quitter Pétersbourg le jour même.

Cependant jusqu'à cet événement (fin de mars 1799), le P. Gruber eut de fréquentes conférences avec le nonce, et apprit nombre de choses tout à fait nouvelles et consolantes. Le nonce lui montra sa correspondance avec le Souverain Pontife, dans le but de rétablir la Compagnie ; et le prélat Badossi, qui demeurait à la cour du nonce, appuyait la même affaire auprès du secrétaire pontifical, l'ex-jésuite Marotti. Le nonce et Badossi écrivirent tous les deux à Rome que « si la foi « catholique ne fleurissait pas en Russie comme elle l'aurait « dû, il n'en fallait point rejeter la faute sur le Souverain, « qui était au mieux disposé pour le catholicisme, mais l'at- « tribuer au manque d'un clergé actif. Considérant les cho- « ses de près pendant longtemps, ils en étaient arrivés à se « convaincre que les Jésuites étaient à peu près les seuls à « entretenir l'esprit catholique dans ces contrées, soit par l'é- « ducation religieuse donnée à la jeunesse, soit par leurs « travaux infatigables auprès de la population. Mais leur « nombre était beaucoup trop restreint, leur existence plutôt « mendiée que solidement établie. Il serait donc grand temps « que le Saint-Père par un bref spécial rétablît la Compagnie « en Russie ; un grand nombre d'ex-jésuites dispersés dans les « terres de Pologne et ailleurs, s'empresseraient aussitôt de « rentrer dans l'ordre. On ne manquerait pas non plus de

« candidats capables, ne fût-ce que parmi la jeunesse des « collèges tenus par les Pères. Le tsar Paul méritait cette « faveur du Saint-Siège, auquel il avait résolu de faire recou- « vrer les États de l'Église et de rendre son autorité. » (1)

Ces louanges n'étaient aucunement exagérées. A côté de cette disposition luthérienne du métropolitain, qui, après l'expulsion du nonce, méditait un schisme formel et dans cet esprit écrivait des lettres à ses suffragants, on peut regarder comme un bonheur véritable pour l'Église catholique en Russie, que le clergé inférieur eût dans les Pères de la Compagnie un exemple de ferveur, que beaucoup d'évêques et de coadjuteurs fussent des ex-jésuites : Dederko était à Mińsk, Pilchowski était évêque-administrateur de Vilna, Benislawski coadjuteur de Mohilew, Odyniec suffragant de Mohilew (2).

Les lettres du nonce Litta et du prélat Badossi trouvèrent Pie VI malade et alité. Le Pape comprenait alors plus que jamais que le commencement des malheurs de l'Église avait été la suppression des Jésuites. Depuis longtemps déjà, il les eût rétablis sans en être prié, comme il l'avoue dans une lettre confidentelle au duc de Parme, s'il n'avait dû avoir égard au roi d'Espagne, qui au milieu de la tourmente révolutionnaire, possédait encore son autorité royale bien que pour peu de temps. Aussitôt que le Souverain Pontife, âgé de quatre-vingts ans, reprit un peu ses forces, le secrétaire

(1) *Hist. Albo-Russæ Soc., Part. III, cap. 1.*

(2) Siestrzencewicz ayant demandé insidieusement à ses suffragants s'il pouvait, pendant la captivité de Pie VI, exercer en Russie les pouvoirs réservés au Souverain Pontife, ces évêques répondirent à l'unanimité : ce n'est pas la première fois que Pierre est aux liens ; les canons de l'Église et les décrets des conciles, spécialement du concile de Trente, dans la prévision d'un pareil événement, ont clairement limité la puissance des évêques et des métropolitains ; le métropolitain de Mohilew doit donc s'y conformer et ne point augmenter les malheurs de l'Église, par la division et par un schisme formel. — Déjà en 1797, lorsque le métropolitain, sans attendre sa préconisation par le Pape, voulait consacrer Odyniec pour en faire son suffragant, ce prélat lui avait répondu : « *Nolo esse spurius episcopus.* » (Szantyr, Tom I.)

Marotti lui présenta la requête du nonce de Pétersbourg. J'ai entre les mains une copie fidèle de quatre lettres écrites par Marotti au nonce Litta et datées de Florence : la première du 2 février ; la seconde du 23, les deux autres du 2 mars 1799. Ce sont les réponses aux lettres du nonce. Elles nous apprennent que le concours de circonstances fâcheuses avait seul fait différer à Pie VI le rétablissement et que le Saint-Père désirait, pour terminer cette affaire, que le tsar Paul et l'épiscopat polonais le priassent officiellement de reconnaître l'existence légale des Jésuites dans la Russie-Blanche (1).

3. L'affaire du rétablissement des Jésuites en était là, lorsque le nonce fut éloigné de Pétersbourg par suite des intrigues de Siestrzencewicz. Le P. Gruber avait alors deux choses importantes à mener à terme : délivrer la Compagnie du *Règlement* de l'archevêque, obtenir une lettre autographe du tsar pour le Pape : double tâche difficile, surtout en présence d'une conjuration formelle ourdie par le métropolitain pour empêcher le P. Gruber d'obtenir une audience de l'empereur. Le Père, trompé trop longtemps par les promesses polies de Narychkine, se rendit près du comte de Pahlen, gouverneur de la ville, qu'il connaissait déjà depuis longtemps, et lui exposa franchement ses difficultés. Pahlen s'excusa, disant qu'il n'était pas en son pouvoir d'introduire quelqu'un dans les appartements de Sa Majesté. Alors le P. Gruber fit mention d'une nouvelle machine à tondre le drap, inventée par le F. Schœpfer jésuite. Le Père avait apporté avec lui cette machine et pria Pahlen d'en donner connaissance au tsar, quand il verrait Sa Majesté. Pahlen s'acquitta du message. Paul I[er] ordonna de faire l'épreuve de cette machine dans la manufacture impériale et de la lui montrer ensuite ; mais on retarda à dessein la seconde partie du commandement impérial. En vain le P. Gruber se rendit chez le président du sénat Lopoutchine et

(1) Voyez Document AA.

chez le premier chambellan Cheremetof; tous les deux lui dirent franchement que, sans la permission du métropolitain, il n'obtiendrait point d'audience du tsar. Que faire ? Les ressources du Père s'épuisaient et pourtant il lui en coûtait de rentrer à Polotsk sans avoir rien fait. Il écrivit une lettre à Paul I[er], lui représentant humblement sa prière. Quelques jours plus tard, il apprit à sa grande douleur, du secrétaire du tsar, que cette lettre ne pouvait être remise à Sa Majesté, parce que l'empereur n'avait point coutume de donner audience pour recevoir des remerciements ; mais que si le Père voulait traiter des affaires ecclésiastiques, il eût à les présenter à Sa Majesté par le métropolitain. Les embarras du P. Gruber s'accrurent encore, car il se convainquit que sa correspondance avec ses supérieurs était interceptée à la poste ; il ne pouvait donc pas même chercher conseil auprès de ses Frères. Il résolut d'attendre le départ de la cour pour la résidence d'été à Pawłowsk.

4. Le jour du départ, il envoya d'abord à la tsarine une lettre très polie avec quelques instruments de dessein, art que la tsarine aimait beaucoup. Le lendemain, il chercha à rencontrer la princesse dans le jardin. L'impératrice le salua avec bienveillance. Après avoir échangé quelquès compliments insignifiants, le P. Gruber s'enhardit à lui demander si elle avait reçu sa lettre et les instruments. Cette demande étonna la princesse, car elle n'avait rien reçu. Leur conversation durait encore dans le jardin, que déjà on apportait la lettre et les instruments. Le P. Gruber insinua délicatement qu'il attendait déjà depuis quatre mois et demandait en vain une audience du tsar, auquel il avait à dire des choses importantes : « Venez ce soir dans le jardin, répondit l'impératrice, vous me trouverez certainement avec mon mari. » Le soir en effet Paul se promenait au jardin avec toute sa suite. Ayant aperçu le Père, il fit quelques pas vers lui : « Il

« y a longtemps déjà, lui dit-il, que je désirais parler avec vous et voir votre machine. » Le P. Gruber remercia l'empereur de toutes ses bontés pour la Compagnie et lui demanda encore une grâce, celle de pouvoir traiter librement avec Sa Majesté d'affaires importantes : « Nous reparlerons de cela, dit le tsar; maintenant je veux voir votre machine. » On la fit venir de Pétersbourg; le P. Gruber montra son utilité, puis il demanda au tsar de conserver à la Compagnie son ancien institut que renversaient entièrement les quatre points du *Règlement* qui concernaient les monastères : « Votre institut, répondit Paul, doit rester « intact; je ne permets d'y faire aucun changement; car si « l'on y modifie quelque chose, il ne sera plus aussi bon qu'au- « paravant. On sait le grand bien qu'à fait votre Ordre « dans le monde entier, mais on ne sait ce qu'il deviendrait « si l'on y faisait des changements. Personne donc ne doit se « mêler et ne se mêlera du gouvernement de votre Compa- « gnie. Vous avez un général élu librement par vos suffra- « ges; seul il est votre supérieur et rendra compte pour les « autres ». Ce sont les propres termes du tsar, ajoute l'historiographe de la Russie-Blanche (1).

Le P. Gruber, voyant le tsar si favorable, proposa aussi la seconde question touchant la lettre à écrire à Pie VI. Le tsar accueillit volontiers cette demande; « mais, ajouta-t-il, on ne « sait pas même si le Pape est en vie; et quand même il « vivrait, comment traiter avec lui, puisqu'il est captif chez « les Français, avec lesquels je suis en guerre? Aussitôt « donc que Pie VI sera guéri, je lui écrirai; ou après la mort « de ce vieillard, j'écrirai à son successeur à votre sujet. « Pour vous, aussitôt que vous rentrerez à Polotsk, rédigez « avec vos supérieurs un mémoire sur cette affaire et envo- « yez-le-moi par mon secrétaire Néplouyef. »

Non content de ces bontés, Paul envoya le lendemain le

(1) *Part. III, Cap. I.*

« candidats capables, ne fût-ce que parmi la jeunesse des « collèges tenus par les Pères. Le tsar Paul méritait cette « faveur du Saint-Siège, auquel il avait résolu de faire recou- « vrer les États de l'Église et de rendre son autorité. » (1)

Ces louanges n'étaient aucunement exagérées. A côté de cette disposition luthérienne du métropolitain, qui, après l'expulsion du nonce, méditait un schisme formel et dans cet esprit écrivait des lettres à ses suffragants, on peut regarder comme un bonheur véritable pour l'Église catholique en Russie, que le clergé inférieur eût dans les Pères de la Compagnie un exemple de ferveur, que beaucoup d'évêques et de coadjuteurs fussent des ex-jésuites : Dederko était à Mińsk, Pilchowski était évêque-administrateur de Vilna, Benislawski coadjuteur de Mohilew, Odyniec suffragant de Mohilew (2).

Les lettres du nonce Litta et du prélat Badossi trouvèrent Pie VI malade et alité. Le Pape comprenait alors plus que jamais que le commencement des malheurs de l'Église avait été la suppression des Jésuites. Depuis longtemps déjà, il les eût rétablis sans en être prié, comme il l'avoue dans une lettre confidentelle au duc de Parme, s'il n'avait dû avoir égard au roi d'Espagne, qui au milieu de la tourmente révolutionnaire, possédait encore son autorité royale bien que pour peu de temps. Aussitôt que le Souverain Pontife, âgé de quatre-vingts ans, reprit un peu ses forces, le secrétaire

(1) *Hist. Albo-Russæ Soc., Part. III, cap. 1.*

(2) Siestrzencewicz ayant demandé insidieusement à ses suffragants s'il pouvait, pendant la captivité de Pie VI, exercer en Russie les pouvoirs réservés au Souverain Pontife, ces évêques répondirent à l'unanimité : ce n'est pas la première fois que Pierre est aux liens ; les canons de l'Église et les décrets des conciles, spécialement du concile de Trente, dans la prévision d'un pareil événement, ont clairement limité la puissance des évêques et des métropolitains ; le métropolitain de Mohilew doit donc s'y conformer et ne point augmenter les malheurs de l'Église, par la division et par un schisme formel. — Déjà en 1797, lorsque le métropolitain, sans attendre sa préconisation par le Pape, voulait consacrer Odyniec pour en faire son suffragant, ce prélat lui avait répondu : « *Nolo esse spurius episcopus.* » (Szantyr, Tom I.)

Marotti lui présenta la requête du nonce de Pétersbourg. J'ai entre les mains une copie fidèle de quatre lettres écrites par Marotti au nonce Litta et datées de Florence : la première du 2 février ; la seconde du 23, les deux autres du 2 mars 1799. Ce sont les réponses aux lettres du nonce. Elles nous apprennent que le concours de circonstances fâcheuses avait seul fait différer à Pie VI le rétablissement et que le Saint-Père désirait, pour terminer cette affaire, que le tsar Paul et l'épiscopat polonais le priassent officiellement de reconnaître l'existence légale des Jésuites dans la Russie-Blanche (1).

3. L'affaire du rétablissement des Jésuites en était là, lorsque le nonce fut éloigné de Pétersbourg par suite des intrigues de Siestrzencewicz. Le P. Gruber avait alors deux choses importantes à mener à terme : délivrer la Compagnie du *Règlement* de l'archevêque, obtenir une lettre autographe du tsar pour le Pape : double tâche difficile, surtout en présence d'une conjuration formelle ourdie par le métropolitain pour empêcher le P. Gruber d'obtenir une audience de l'empereur. Le Père, trompé trop longtemps par les promesses polies de Narychkine, se rendit près du comte de Pahlen, gouverneur de la ville, qu'il connaissait déjà depuis longtemps, et lui exposa franchement ses difficultés. Pahlen s'excusa, disant qu'il n'était pas en son pouvoir d'introduire quelqu'un dans les appartements de Sa Majesté. Alors le P. Gruber fit mention d'une nouvelle machine à tondre le drap, inventée par le F. Schœpfer jésuite. Le Père avait apporté avec lui cette machine et pria Pahlen d'en donner connaissance au tsar, quand il verrait Sa Majesté. Pahlen s'acquitta du message. Paul I[er] ordonna de faire l'épreuve de cette machine dans la manufacture impériale et de la lui montrer ensuite ; mais on retarda à dessein la seconde partie du commandement impérial. En vain le P. Gruber se rendit chez le président du sénat Lopoutchine et

(1) Voyez Document AA.

chez le premier chambellan Cheremetof; tous les deux lui dirent franchement que, sans la permission du métropolitain, il n'obtiendrait point d'audience du tsar. Que faire? Les ressources du Père s'épuisaient et pourtant il lui en coûtait de rentrer à Polotsk sans avoir rien fait. Il écrivit une lettre à Paul Ier, lui représentant humblement sa prière. Quelques jours plus tard, il apprit à sa grande douleur, du secrétaire du tsar, que cette lettre ne pouvait être remise à Sa Majesté, parce que l'empereur n'avait point coutume de donner audience pour recevoir des remerciements; mais que si le Père voulait traiter des affaires ecclésiastiques, il eût à les présenter à Sa Majesté par le métropolitain. Les embarras du P. Gruber s'accrurent encore, car il se convainquit que sa correspondance avec ses supérieurs était interceptée à la poste; il ne pouvait donc pas même chercher conseil auprès de ses Frères. Il résolut d'attendre le départ de la cour pour la résidence d'été à Pawłowsk.

4. Le jour du départ, il envoya d'abord à la tsarine une lettre très polie avec quelques instruments de dessein, art que la tsarine aimait beaucoup. Le lendemain, il chercha à rencontrer la princesse dans le jardin. L'impératrice le salua avec bienveillance. Après avoir échangé quelques compliments insignifiants, le P. Gruber s'enhardit à lui demander si elle avait reçu sa lettre et les instruments. Cette demande étonna la princesse, car elle n'avait rien reçu. Leur conversation durait encore dans le jardin, que déjà on apportait la lettre et les instruments. Le P. Gruber insinua délicatement qu'il attendait déjà depuis quatre mois et demandait en vain une audience du tsar, auquel il avait à dire des choses importantes: « Venez ce soir dans le jardin, répondit l'impératrice, vous me trouverez certainement avec mon mari. » Le soir en effet Paul se promenait au jardin avec toute sa suite. Ayant aperçu le Père, il fit quelques pas vers lui: « Il

« y a longtemps déjà, lui dit-il, que je désirais parler avec vous et voir votre machine. » Le P. Gruber remercia l'empereur de toutes ses bontés pour la Compagnie et lui demanda encore une grâce, celle de pouvoir traiter librement avec Sa Majesté d'affaires importantes : « Nous reparlerons de cela, dit le tsar; maintenant je veux voir votre machine. » On la fit venir de Pétersbourg; le P. Gruber montra son utilité, puis il demanda au tsar de conserver à la Compagnie son ancien institut que renversaient entièrement les quatre points du *Règlement* qui concernaient les monastères : « Votre institut, répondit Paul, doit rester « intact ; je ne permets d'y faire aucun changement ; car si « l'on y modifie quelque chose, il ne sera plus aussi bon qu'au- « paravant. On sait le grand bien qu'à fait votre Ordre « dans le monde entier, mais on ne sait ce qu'il deviendrait « si l'on y faisait des changements. Personne donc ne doit se « mêler et ne se mêlera du gouvernement de votre Compa- « gnie. Vous avez un général élu librement par vos suffra- « ges ; seul il est votre supérieur et rendra compte pour les « autres ». Ce sont les propres termes du tsar, ajoute l'historiographe de la Russie-Blanche (1).

Le P. Gruber, voyant le tsar si favorable, proposa aussi la seconde question touchant la lettre à écrire à Pie VI. Le tsar accueillit volontiers cette demande ; « mais, ajouta-t-il, on ne « sait pas même si le Pape est en vie ; et quand même il « vivrait, comment traiter avec lui, puisqu'il est captif chez « les Français, avec lesquels je suis en guerre ? Aussitôt « donc que Pie VI sera guéri, je lui écrirai ; ou après la mort « de ce vieillard, j'écrirai à son successeur à votre sujet. « Pour vous, aussitôt que vous rentrerez à Polotsk, rédigez « avec vos supérieurs un mémoire sur cette affaire et envo- « yez-le-moi par mon secrétaire Néplouyef. »

Non content de ces bontés, Paul envoya le lendemain le

(1) *Part. III, Cap. I.*

maréchal Narychkine demander au P. Gruber s'il n'avait point apporté avec lui quelques tableaux de sa façon? Le jésuite avait une très belle miniature de Notre-Dame ; il l'envoya à Sa Majesté, qui en échange lui fit présent d'une bague de grand prix et lui en envoya une seconde plus petite au nom de la tsarine.

Déjà toute la pléiade des dignitaires de la capitale, le métropolitain en tête, regardait le jésuite d'un tout autre œil ; mais le P. Gruber connaissait les intrigues de la cour et combien la faveur y est inconstante ; après donc avoir payé les compliments par des politesses, il se hâta de partir pour Polotsk.

5. Dans le conseil du vice-général, toutes les démarches du P. Gruber furent approuvées ; on regretta seulement qu'il n'eût point demandé par écrit au tsar ce que Sa Majesté lui avait dit verbalement au sujet de la Compagnie. On envoya à Néplouyef le mémoire demandé (1) ; et le P. Kareu, sans plus

(1) Le mémoire renfermait cinq articles : 1° Il prouve que la Compagnie existe en Russie légalement, d'abord parce que le bref de Clément XIV n'a pas été reçu par la cour de Pétersbourg, ensuite parce que Pie VI, par l'entremise de l'évêque Benislawski, a approuvé la Compagnie *vivæ vocis oraculo.*

2° Cependant cela ne suffit pas pour les autres provinces, desquelles beaucoup d'anciens Jésuites seraient rentrés dans la Compagnie, si cet ordre eût été rétabli par un bref pontifical.

3° Catherine II a demandé ce bref de rétablissement, lorsqu'elle eut l'intention d'envoyer des Jésuites en Chine. D'autres princes, surtout le duc de Parme, ont fait la même demande.

4° Au commencement de cette année (1799), le nonce Litta et le prélat Badossi ont écrit pour demander la même faveur à Pie VI. Le Pape a répondu par son secrétaire que si la cour de Pétersbourg fait cette demande, il est prêt à publier le bref en question.

5° Il n'y a plus maintenant aucune difficulté à ce que l'empereur Paul demande ce bref, après tant de services rendus par Sa Majesté au St-Siège.

A la fin, le mémoire fait un tableau de la gloire qui, aux yeux du monde catholique, rejaillira sur le tsar pour avoir été le restaurateur de la Compagnie. (*Hist. Albo-Russæ Soc., Part. III, Paragr. I.*)

faire attention à aucun article du *Règlement*, nomma un nouveau provincial, le P. Estka; deux nouveaux recteurs, le P. Wichert à Polotsk, le P. Ostrowski à Dunabourg; il laissa les autres supérieurs dans leurs anciennes fonctions. Il envoya à tous ses Frères une lettre circulaire commençant par ces mots du Psalmiste: *Les justes ont crié au Seigneur, et le Seigneur les a exaucés et les a délivrés de toutes leurs tribulations* (1).

Il invitait ses Frères à rendre grâces au Ciel, à aimer leur vocation, à observer les règles, signalant en particulier celles qui paraissent moins importantes, comme les règles de la modestie et du silence. Il terminait en les excitant à la charité fraternelle, conformément aux paroles de Saint François-Xavier, qui appelait la Compagnie une *Société d'amour*, *Societas amoris* (2).

En même temps que le mémoire des Jésuites, arriva à Pétersbourg une lettre du duc de Parme, invitant l'empereur à s'unir aux princes d'Italie pour le rétablissement des Jésuites, parce que c'était l'unique moyen d'arrêter l'impiété. Cette affaire était appuyée par le neveu de Clément XIII, qui nous est déjà connu, le cardinal Rezzonico. Il était envoyé à la cour du tsar par le Collège des cardinaux en septembre 1799, afin d'obtenir la protection du puissant monarque du nord pour l'Église catholique après la mort de Pie VI. Paul promit son secours et demanda un nouveau nonce, expliquant que l'éloignement de Litta n'avait qu'un caractère personnel, et que par là la cour de Pétersbourg ne voulait point du tout rompre ses bonnes relations avec le Saint-Siège.

(1) *Clamaverunt justi, et Dominus exaudivit eos, et ex omnibus tribulationibus eorum liberavit eos* (Ps. XXXIII, 18).

(2) Le texte de cette belle lettre se trouve dans l'*Histoire des Jésuites de la Russie-Blanche* (Tom III, ch. I). Les lettres des vice-généraux de Polotsk ont une magnificence et une majesté, une solidité de pensées et une gravité de style qui rappellent les discours des Pères de l'Église. Il est visible que ces Pères généraux sentaient profondément ce qu'ils écrivaient.

Les choses en Italie prenaient aussi déjà une nouvelle face. Grâce aux victoires de Souvarof sur la Trébie et à Nova, les princes d'Italie se raffermissaient sur leurs trônes. Malheureusement ils souillèrent leur victoire par de sanglantes représailles (1).

Chacun d'eux désirait ramener avec lui les Jésuites pour élever la jeunesse dans la piété et l'obéissance aux princes. Cette circonstance nous explique pourquoi, à ce moment, les écoles démocratiques de toutes nuances et de tous degrés commencèrent à accuser la Compagnie de favoriser le despotisme et la tyrannie, tandis que trente ans à peine auparavant, on l'avait détruite comme dangereuse pour les monarques.

Une seule chose étonne, c'est que la maison de Raguse, qui, à ses anciennes possessions en Italie, joignait les Républiques de Venise et de Gènes trahies par Napoléon, se montra difficile à recevoir les Jésuites. Cette répugnance avait sa cause en Paccanari, le malheureux fondateur des Pères de la Foi, qui passaient pour de nouveaux Jésuites. Ajoutons aussi que le Joséphisme s'acclimatait tout de bon en Autriche. Le P. Wagner, ex-jésuite, prédicateur de l'église St-Etienne, avertit d'avance les Jésuites de Russie de n'entrer en aucun accord avec le cabinet de Vienne au sujet de leur retour, avant d'avoir pris leurs mesures contre le Joséphisme ; car,

(1) On sait qu'après l'expulsion des Français de Naples (1799) par le cardinal Ruffo, la junte suprême, de juin à décembre, condamna à mort plus de 700 personnes, parmi lesquelles beaucoup de princes, de femmes, d'enfants et même Mgr. Natali, évêque de Vico. On n'omit point d'en profiter pour humilier les catholiques et Pie VII. Cependant le Souverain Pontife, dans une lettre écrite de sa main, blâma le roi d'une telle cruauté et lança l'excommunication sur les deux évêques de Capoue et de Torrusium, qui siégeaient dans la junte. Le cardinal Ruffo, qui ne laissa point d'être cruel dans sa victoire, ne prit cependant point part aux jugements de la junte, puisque le roi, pour le punir d'avoir exempté les Napolitains des conditions de la capitulation, lui enleva la dignité de vice-roi. — (FELLER, Tom XVI, p. 246 ; tom VIII, p. 129.)

disait-il, « l'institut des Jésuites et le Joséphisme sont *incompatibles.* »

6. Cependant Pie VI termina, le 27 août 1799, dans la prison de Valence, un pontificat rempli des contradictions et de douleurs, qui avait duré vingt-quatre ans et neuf mois. Sous la protection de l'empereur François et de Paul 1er, les cardinaux se réunirent à Venise. Le conclave dura trois mois et demi et nomma pape le cardinal Chiaramonti, qui prit le nom de Pie VII. Dans ce conclave, on parla beaucoup du retour des Jésuites. Presque tous les cardinaux l'appuyèrent avec chaleur. Comme les Paccanaristes étaient déjà tombés dans le discrédit, le vieux cardinal Albani écrivit au P. Panizzoni provincial résidant à Parme, de tenir prêt un mémoire pour demander au futur pape le rétablissement de la Compagnie. Le cardinal, après avoir pris connaissance du mémoire, devait en son nom et en celui de ses collègues, le présenter au Souverain Pontife (1).

Pendant le conclave, on jugea bon à Polotsk d'envoyer une seconde fois le P. Gruber à Pétersbourg, afin de profiter des circonstances favorables. Il avait pour mission de rappe-

(1) Feller parle, dans son *Dictionnaire historique*, d'une brochure qui parut en ce temps à Venise. L'auteur, après avoir montré le caractère destructeur des doctrines révolutionnaires, prie le pape de rétablir l'ordre des Jésuites, « car, dit-il, leur suppression a été l'une des causes principales « de la Révolution française, qui n'aurait jamais éclaté si cet ordre eût été « conservé. » (FELLER, XVI, 245).

On peut ajouter ici ce que dit le grave Joseph de Maistre, dans sa quatrième lettre au comte Rasumowski : « Tous les observateurs demeurent d'accord « que la révolution d'Europe, qu'on appelle encore *révolution française*, « était impossible sans la destruction préliminaire des Jésuites.

« Cet éloge est grand sans doute ; et cependant on peut y ajouter encore, « puisque l'auteur protestant d'une histoire ecclésiastique écrite de nos « jours avec tous les préjugés de sa secte, Henke, avoue expressément, que « si les Jésuites avaient existé avant l'époque de la Réforme, jamais le Protestantisme n'aurait pu s'établir; et que, s'ils n'avaient paru, cette révolution « serait devenue universelle. » (N. T.)

ler au tsar la promesse donnée et d'obtenir un rescrit permettant aux Jésuites de conserver leur institut. Mais le P. Gruber trouva la position très difficile pour lui : la secte de l'Illuminisme, qui déjà avait multiplié ses loges même dans la capitale, prévoyant que l'alliance du tsar avec les Jésuites amènerait la ruine inévitable de ce qu'elle appelait la *liberté des peuples*, travailla à ne point laisser pénétrer le P. Gruber jusqu'au tsar. Les choses en vinrent au point que le P. Grube n'était pas même en sûreté pour sa personne. Il ne sortait qu'en plein jour, jamais seul, et ne suivait que les rues les plus fréquentées. A toutes les portes des dignitaires et des puissants où il frappait pour obtenir l'entrée chez l'empereur, on lui répondait laconiquement : « Le tsar a un accès « de mélancolie, il est très irrité contre les Jésuites de la « Russie-Blanche (1). »

Craignant donc quelque chose de pire, le P. Gruber jugea convenable d'abandonner pour le moment l'accomplissement de sa mission proprement dite, et cependant de ne pas quitter Pétersbourg.

(1) Ce n'était pas tout à fait sans raison que ces nouvelles sur la disgrâce des Jésuites se colportaient. On formula jusqu'à trois accusations contre eux. Les deux premières, peu importantes du reste, n'étaient pas fondées et tombèrent d'elles-mêmes ; mais, en revanche on s'efforça d'élever la troisième jusqu'à la hauteur d'un crime d'état. Les Jésuites avaient imprimé, dans leur établissement de Polotsk, un calendrier pour l'année 1800 ; et ne sachant pas que l'alliance de l'Angleterre avec le tsar menaçait de se rompre, ils avaient inséré à la fin un article traduit de l'allemand sur la puissance de l'Angleterre. On attribua à leur mauvais vouloir pour le tsar, ce qui n'était chez eux qu'ignorance des affaires politiques. Ordre fut donc expédié de Pétersbourg au gouverneur de Polotsk de confisquer tous les imprimés qui se trouvaient dans leur établissement, de les envoyer à la censure de Vilna et de mettre les scellés sur l'imprimerie elle-même. Sans parler des frais qu'exigeait un si long transport et que durent payer les Jésuites, le procédé était fort blessant pour les Pères ; car c'était la première fois que le gouvernement agissait avec aussi peu d'égards contre eux, et les censeurs n'étaient autres que les académiciens de Vilna, hommes appartenant à l'école philosophique et mal disposés pour la Compagnie.

Enfin arriva de Venise la nouvelle si désirée de l'élection de Pie VII, et peu après vinrent des lettres de Polotsk apportant de bonnes nouvelles. Le P. Panizzoni avait été admis à une audience confidentielle et comme en secret par le Souverain Pontife. Il avait remis à Sa Sainteté un mémoire préparé au nom des Jésuites de la Russie-Blanche, qui demandaient l'approbation du pape par un bref spécial. Le Saint-Père s'était déclaré prêt à rétablir la Compagnie, non seulement en Russie, mais encore en tout autre pays, pourvu seulement que le pouvoir civil en fît la demande ; après son retour à Rome, le Pontife s'occuperait du rétablissement général de la Compagnie dans le monde entier, il fallait jusque-là garder le secret. Pie VII envoyait aux Pères de la Russie-Blanche sa bénédiction apostolique, et au vice-général des reliques de la vraie croix enchassées dans un reliquaire d'argent.

La même lettre contenait encore une relation sur la cérémonie très solennelle que les Pères avaient célébrée à Polotsk pour l'élection de Pie VII ; l'évêque Odyniec avait pontifié. Enfin on parlait des messes et des prières que le P. vice-général avait ordonnées pour rendre grâces au Ciel.

Ces nouvelles ranimèrent le courage du P. Gruber, accablé de soucis ; il se remit à l'œuvre avec une nouvelle énergie. Ce qui l'excitait encore plus, c'est que les Illuminés, lui disait-on, faisant cause commune avec le métropolitain, travaillaient à dépouiller la Compagnie de ses biens, afin que sa pauvreté la rendît impuissante. Le P. Gruber alla donc encore une fois chez Narychkine et lui exposa ses peines avec franchise. Narychkine le tranquillisa : « Les pensées du tsar, « lui dit-il, sont changées ; maintenant il est bien disposé « comme autrefois pour la Compagnie. Les paroles du sou- « verain n'ont pas besoin d'être écrites, elles ont leur force « par elles-mêmes ; l'institut de la Compagnie ne sera point « modifié. Quant au nouveau Pape, le tsar ne le reconnaît

« point, comme il ne reconnaît aucun autre monarque, car « lui-même est un monarque qui tient sa puissance directe- « ment du ciel. »

Ce que disait ce dignitaire, était-ce la vérité ou seulement un stratagème pour se délivrer d'un hôte importun qu'il voulait éloigner de la capitale? Paul pouvait être quelque peu irrité contre Pie VII, parce que le pape avait d'abord donné connaissance de son élévation au comte de Provence, qui demeurait à Mitlaw, dans les terres de Russie, grâce à la faveur de Paul Ier. L'Empereur n'avait été que plus tard informé de l'élection; encore le Pape avait-il omis dans sa lettre le titre de Grand-Maître des chevaliers de Malte. Dans le paroxysme de son orgueil impérial, Paul pouvait bien ne pas reconnaître les autres monarques; il paraît cependant que le dignitaire moscovite avait ajouté quelque chose de son propre chef pour endormir la vigilance et l'activité du P. jésuite; car l'événement montra que Paul ne reçut point mal la lettre dans laquelle Pie VII s'excusait de ne pouvoir lui donner le titre de Grand-Maître, s'appuyant sur la résistance des cours catholiques, surtout des cours d'Espagne et d'Autriche.

Quoi qu'il en soit, le P. Gruber, s'en tenant pour le moment à cette réponse, résolut de retourner pour quelques jours à Polotsk, partie pour renouveler son numéraire, partie pour prendre conseil de ses supérieurs. Dans ce but, il se munit secrètement d'un passe-port aller et retour, craignant la vigilance jalouse du métropolitain et des gouverneurs apostés par ce prélat.

Presque en même temps que le P. Gruber, arriva (mai 1800) à Polotsk une lettre de Siestrzencewicz, dans laquelle l'artificieux archevêque demandait au vice-général de désigner, pour la visite des monastères, deux jésuites qui, dans l'esprit du *Règlement* et avec le titre de visiteurs métropolitains, relèveraient la discipline dans les communautés et

introduiraient la réforme projetée dans ce règlement. Cette mesure avait pour but de rendre odieux les Jésuites et de les disposer dans la suite à une semblable visite, que d'autres religieux feraient dans leurs maisons; d'un autre côté, il n'était point possible de refuser catégoriquement une demande si courtoise et si précise. Le vice-général répondit donc qu'il avait à la vérité nommé les deux Pères mais qu'il ne les enverrait faire la visite demandée que lorsque le métropolitain leur aurait expédié les pièces officielles. Avant l'arrivée de ces papiers, eurent lieu d'importants changements pour l'Église, pour les Jésuites et pour le métropolitain.

7. Je ne sais si ce fut un service rendu par le P. Gruber ou si l'on en est redevable à quelqu'un des émigrés français; toujours est-il que, aussitôt après le départ du P. Gruber, tomba entre les mains de l'empereur un livre qui traitait de l'Illuminisme et qui montrait clair comme le jour les tendances anti-monarchiques et anti-sociales de la secte. Comme antidote contre ces sectes perverses et leurs doctrines, l'auteur indiquait les Jésuites, auxquels il n'épargnait point les louanges dues à leur activité, surtout en ce qui regarde l'éducation publique. Paul s'assimila les idées et les vérités de ce livre. Il conçut pour les Jésuites une révérence, un respect presque religieux; et comme son impétuosité ne connaissait de mesures, ni dans la colère, ni dans la bienveillance, il aurait voulu voir en un clin d'œil toute sa Russie parsemée de collèges de Jésuites. Il fut calmé par le P. Gruber, qui, dès le mois de juillet 1800, revenant de Polotsk à Pétersbourg, alla voir Sa Majesté à Pawłowsk, sa résidence d'été. Le tsar en le saluant lui fit des reproches et lui demanda comment il se pouvait faire que, restant quatre mois à Pétersbourg, il ne lui avait pas fait une seule visite. Il était difficile de dire la vérité. Le P. Gruber s'excusa disant qu'il ne voulait point être importun au tsar, accablé de tant d'occupations: « J'ai tou-

« jours le temps, répondit vivement Paul, de m'entretenir « avec mes amis, et maintenant surtout j'ai beaucoup à vous « dire. » De ce jour, le P. Gruber eut ses entrées libres dans le cabinet de l'empereur. Paul lui dit qu'il méditait de confier aux Jésuites l'éducation de la jeunesse en Lithuanie, en Podolie, en Wolhynie; car c'était le seul moyen de mettre ces provinces à l'abri des complots révolutionnaires: « C'est « pourquoi, ajouta-t-il, vos supérieurs doivent préparer le « plus grand nombre possible de professeurs capables; qu'ils « les fassent venir d'où ils voudront. Avant tout, je désire « que vous preniez en main au plus tôt l'académie de Vilna « et que vous la fournissiez d'hommes de votre Compagnie « ou de maîtres qui ne dépendent que de vous. Dans ce but, « vos biens de Vilna vous seront rendus et un impôt sera mis « sur ceux qui tiennent à ferme d'autres biens de l'ancienne « Compagnie en Lithuanie. »

Une telle proposition frappa de stupeur le P. Gruber. Il remercia le tsar pour tant de marques de confiance et, au nom de ses Frères, témoigna de leur empressement à accomplir les volontés de Sa Majesté. Il ajouta cependant que cela ne pourrait avoir lieu qu'après le rétablissement solennel de la Compagnie par un bref du pape; et alors il rappela à l'empereur sa promesse donnée l'année précédente. Paul se montra tout prêt à tenir sa parole et voulait envoyer sa lettre par l'ambassadeur de Naples. Le P. Gruber fut d'un avis contraire et conseilla à Sa Majesté de se servir pour ce message du prélat Badossi: évidemment il ne savait pas que ce prélat s'était vendu à la cour d'Espagne et nourrissait pour les Jésuites des sentiments tout autres que par le passé. Quelques jours plus tard la lettre de l'empereur au souverain pontife était déjà préparée; en voici la teneur:

= « Très Saint Père,

« Le P. Gruber, de la Compagnie de Jésus, m'ayant fait « connaître que les membres de cette Compagnie désiraient

« d'être reconnus de Votre Sainteté, j'ai cru devoir demander « en faveur de cet ordre, pour lequel j'ai un attachement par- « ticulier, une approbation formelle de Votre Sainteté ; et « j'espère que ma recommandation ne lui sera pas inutile.

« Je suis avec respect de Votre Sainteté le très affectionné « ami :

« Paul. — 11 août. — Gatchyne (1). »

Cette lettre fut remise en même temps qu'un passe-port au prélat Badossi. On lui donna aussi, de la part des Jésuites de la Russie-Blanche, une supplique, *supplicem libellum*, pour le même objet (2).

Badossi commença par représenter que l'argent lui manquait pour ce voyage. Le P. Gruber contracta des dettes, aux dépens du collège de Polotsk, chez un des banquiers de Pétersbourg, et remit à Badossi l'argent qu'il lui fallait. Enfin dans les derniers jours du mois d'août, Badossi se mit en route, se rendit à Moscou, où il devait recevoir du comte de Provence et des autres princes français pour le pape des lettres semblables à celles de l'empereur. Mais dans la suite de son voyage, il s'arrêtait inutilement dans chaque ville ; il passa deux mois entiers à Vienne. Évidemment il retardait son arrivée à Rome, afin de laisser à la cour de Madrid assez de temps pour faire d'énergiques protestations. Ce qu'il y eut de pis, c'est que, contrairement aux recommandations qu'il avait reçues de garder le plus grand secret, il publia de tous côtés le but de sa mission, tellement que bien des semaines avant son arrivée, le pape et les cardinaux avaient eu connaissance de la lettre impériale. Il est facile de comprendre combien cette indiscrétion (s'il ne faut pas dire perversité) devint fatale pour le pape et pour les Jésuites ; car les sectes ennemies du Saint-Siège et de la Compagnie, s'unissant aux

(1) *Hist. Albo-Russæ Soc., Part. III, Cap.* 2.
(2) Voyez document A B.

ministres d'Espagne, remuèrent ciel et terre pour annuler les efforts de Paul et d'un si grand nombre de princes de l'Europe. Pendant quelque temps même, on ne sut où était passé Badossi, et ce ne fut qu'en janvier 1801 qu'il « émergea » et se montra à Rome.

CHAPITRE VI

Rétablissement de la Compagnie dans l'empire des Tsars.

1. Paul 1er veut rendre aux Jésuites l'université de Vilna et leurs anciens collèges.
2. Disgrâce de Siestrzencewicz.
3. Projet de missions en Orient et en Suède.
4. Les Jésuites sont demandés en Russie et dans l'Archipel.
5. Les Pères se préparent à prendre l'université de Vilna.
6. Ouverture du collège de Pétersbourg.
7. Bref *Catholicæ fidei.*

1. Avant que la réponse du Pape à la lettre de l'Empereur arrivât de Rome, Paul recommanda au P. Gruber de se rendre en toute hâte à Vilna et de s'entendre, dans le plus grand secret, avec le général-gouverneur Koutouzof et quelques autres fonctionnaires en très petit nombre, pour connaître quels étaient les biens de l'académie, quelles possessions des anciens Jésuites avaient été données à ferme perpétuelle, quels biens de la Compagnie restaient encore, etc.

Au bout d'une quinzaine de jours, le P. Gruber était déjà revenu à Gatchine, où l'empereur avait transporté sa résidence d'été. Le jésuite avait dû bien s'acquitter de sa mission, car le tsar lui fit présent d'une montre en or richement travaillée. Ce ne fut pas tout : lorsque le jésuite se disposa à retourner à Polotsk, Paul le retint à Pétersbourg en le défrayant sur sa cassette particulière pour le logement, la

nourriture et le service, et lui demandant de s'occuper à mettre en ordre le cabinet impérial de minéralogie et de botanique.

Quelques jours plus tard, le P. Gruber fut appelé une seconde fois auprès de Sa Majesté; l'Empereur voulait que les Jésuites prissent l'administration et les biens de l'église catholique de Sainte-Catherine à Pétersbourg. Comme le jésuite un peu troublé tardait à répondre: « Ce n'est point « maintenant le temps de penser et de tergiverser, fit Paul, « car les ordres nécessaires sont déjà donnés. »

Le P. Gruber s'en convainquit bientôt; il trouva en effet à Pétersbourg l'oukase adressé au métropolitain et daté du 10 octobre 1800, dans lequel il était recommandé à Siestrzencewicz de remettre l'église et la maison adjacente entre les mains des Jésuites et de donner des bénéfices, dans son diocèse et dans les autres, aux prêtres qui jusque-là avaient administré l'église de Sainte-Catherine. L'oukase ordonnait ensuite au métropolitain de quitter la maison dans laquelle il avait habité jusqu'alors avec ses assesseurs et de la remettre aux Jésuites pour qu'ils y établissent un collège; à lui de se pourvoir d'une autre habitation.

De pareils oukases furent expédiés non seulement à Vilna, mais encore dans les autres gouvernements et à tous les consistoires. En voici le contenu:

1° Toutes les chaires dans l'académie de Vilna et les classes inférieures seront occupées par les Jésuites. La faculté seule de médecine doit avoir des professeurs séculiers; mais ces professeurs, aussi bien que les élèves de médecine, seront soumis au recteur de l'académie, qui sera un jésuite.

2° L'entretien de ces nouveaux professeurs doit être pris sur les anciennes possessions des Jésuites et sur les revenus des possessions et biens qui ont été affermés ou hypothéqués.

3° A mesure que s'accroîtra le nombre des Jésuites (un

oukase spécial autorisait le développement du noviciat de Polotsk), tous leurs anciens collèges et écoles de Lithuanie, de Podolie, de Wolhynie, rentreront sous leur administration, et en même temps leurs biens et propriétés d'autrefois leur seront rendus.

4° Pour que cette volonté du monarque s'exécute promptement, il suffit que les Jésuites, aussitôt qu'ils auront un personnel suffisant, fassent connaître au gouvernement et au consistoire qu'ils désirent revenir en tel ou tel lieu dans leur ancien collège ; et ces deux administrations sont obligées de leur remettre ce collège dans le plus bref délai.

On peut facilement se représenter comment furent reçus de tels oukases, je ne dis pas seulement par les *amis de la liberté des peuples* et en particulier par les professeurs de l'académie et des écoles intéressées dans cette affaire, mais encore par la noblesse, qui depuis tant d'années jouissait paisiblement des biens des Jésuites. Ces oukases avaient en eux-mêmes quelque chose de véritablement despotique, de moscovite. Les Jésuites durent même contenir l'impétuosité de la faveur impériale, en priant le tsar de remettre jusqu'au mois de mai 1801 l'affaire de Vilna ; ils promirent en échange d'ouvrir cette année-là même des écoles à Pétersbourg.

Des cris s'élevèrent contre les Jésuites ; on murmura secrètement contre le tsar. Mais l'empereur, qui ne voulait remettre l'éducation de la jeunesse aux mains des Jésuites que pour opposer une digue aux idées révolutionnaires dans ses états, principalement dans les provinces nouvellement enlevées à la Pologne ; l'empereur, qui avait dit publiquement : « Je me convaincs chaque jour de plus en plus que, depuis la « destruction des Jésuites, l'irréligion, l'immoralité, une « fausse liberté et la haine de l'autorité, ont miné tous les « états et tout renversé ; » l'empereur, dis-je, ne souffrait point que quelqu'un osât s'opposer aux actes de sa volonté souveraine ou les critiquer, et il punissait cruellement ceux

qui avaient le malheur de l'offenser, ne fût-ce que par un mot imprudent. Un exemple : le recteur de Vilna, le grave et savant Poczobut, passa tout un mois en prison au pain et à l'eau ; d'autres se virent retirer leur traitement et quelquefois les hautes charges qu'ils remplissaient. Le châtiment que Paul affectionnait par-dessus tout, c'était une flagellation administrée dans une maisonnette écartée. Une machine y était toute prête et tellement disposée, que l'exécuteur ne voyait point à quel dignitaire il donnait la correction.

Les Jésuites voyaient avec peine ces violences du tsar, non seulement par compassion et sentiment d'humanité, mais parce qu'elles nuisaient beaucoup à leurs affaires ; on rejetait sur eux les cruautés de Paul I[er], les regardant comme l'effet de leurs rapports et de leurs accusations.

2. L'amitié et la familiarité du P. Gruber avec le tsar ne profitèrent pas seulement aux Jésuites. L'Église catholique, spécialement les ordres religieux, en retirèrent de grands avantages. Nous connaissons déjà Siestrzencewicz, dont la conscience n'avait guère d'autres règles que la faveur des grands et son propre intérêt. Son caractère se révèla encore dans les circonstances présentes ; car de même qu'il avait jusque-là vu avec indifférence les mœurs scandaleuses des prétendus curateurs de l'église Ste-Catherine, qui pour l'ordinaire étaient des moines en frac échappés de Pologne ; de même, voyant maintenant le grand crédit du P. Gruber et des Jésuites auprès du tsar, il leur donna avec une politesse affectée et obséquieuse l'église susdite, ainsi que la maison adjacente, et même il ne montra pas le moindre mécontentement à quitter sa résidence. A l'en croire, tout cela s'était fait grâce à son initiative.

Dès le premier novembre, arrivèrent de Polotsk quatre prédicateurs jésuites : le P. Cajétan Angiolini pour les Italiens, le P. Richardot pour les Français, le P. Rottensteiner pour les

Allemands, le P. Hattowski pour les Polonais. Ce dernier fut bientôt remplacé par le P. Lubsiewicz. Ils apportèrent avec eux une lettre du P. vice-général. Le P. Kareu témoignait à l'empereur les sentiments d'une sincère reconnaissance pour ses bontés et assurait Sa Majesté que la Compagnie était disposée à se conformer en tout à sa volonté, quand bien même il se présenterait quelques difficultés dans l'accomplissement de ses ordres (1).

Les Pères avaient aussi avec eux une lettre de recommandation pour le métropolitain; mais Siestrzencewicz était alors tombé en disgrâce, au grand profit de l'Église catholique et grâce aux services précieux du P. Gruber.

Voici comment la chose arriva. De temps en temps des plaintes étaient formulées sur l'administration du Collège de Justice, que présidait nominalement le métropolitain, mais que dirigeaient par le fait deux misérables : Sierpiński, juif converti de Brody, et Stankiewicz, moine défroqué échappé de Pologne. Mais l'affaire de Wankowicz, archidiacre de la Russie-Blanche, auquel Stankiewicz s'efforça d'enlever un bénéfice offert par l'évêque-coadjuteur et confirmé par un bref pontifical, causa un soulèvement général et des murmures. A ce moment se trouvait à Pétersbourg le sénateur Iliński, grand favori du tsar, et l'on sait pourquoi. Le métropolitain, profitant de la faveur d'Iliński à la cour, se servit de lui pour faire approuver par l'empereur son règlement de 1798 au sujet des églises et des monastères. Le sénateur s'employa de bonne foi à porter ce coup à l'Église; mais s'étant lié d'amitié avec le P. Gruber, quand il eut appris de lui à connaître sa faute, il donna sa parole au jésuite qu'il profiterait de la première occasion pour réparer le mal commis. Ayant donc entendu les plaintes si vives qu'on formulait contre le métropolitain et le Collège de Justice, que présidaient des assesseurs schismatiques et des hommes de la pire réputa-

(1) Voyez document AC.

tion, il représenta à Paul combien cette institution, contrairement à la volonté du tsar, non seulement ne profitait pas au catholicisme, mais lui était nuisible et causait de grands scandales. Paul fit venir le P. Gruber et lui demanda si ce qu'on lui avait dit sur le métropolitain et le Collège de Justice était la vérité. Le jésuite ne pouvait pas dire non; il pria cependant le tsar de traiter l'affaire par voie juridique. Les formalités ne furent pas longues : le métropolitain reçut défense de se présenter à la cour, se vit enlever le titre d'aumônier de Malte ; enfin ordre lui fut donné de demander sa démission ; on l'interna dans ses biens de Milatycze et en même temps il fut mis sous la surveillance de la police.

Bientôt furent déportés à Wołogda l'évêque Odyniec, très innocent peut-être et qui n'avait péché que par son silence, Stankiewicz à Parma, Sierpiński à Kałmohor. Pour remplacer le métropolitain, on appela par un courrier son coadjuteur Benislawski, qui menait presque la vie d'un religieux dans sa cellule à Polotsk. Dès la première audience, le tsar lui dit d'écrire au métropolitain afin d'en recevoir la juridiction nécessaire ; Sa Majesté lui confia ensuite la présidence du Collège de Justice ; on nomma vice-président le prélat Byszewski ; et à la place des assesseurs furent choisis des délégués de chaque chapitre. Le Collège de Justice ainsi modifié dut rédiger une addition au règlement de 1798, corrigeant ce qu'il y avait dans cette pièce de contraire à l'esprit de l'Église et au droit canonique (1). Benisławski s'appliqua ensuite à chasser du chapitre de Mohilew les membres indignes ou incapables, et à mettre l'ordre dans le diocèse : « Quant aux « autres diocèses, dit Szantyr, chaque évêque administrait le « sien indépendamment, sans aucune pression de la part de

(1) A cette occasion, Benisławski écrivit à son clergé une lettre circulaire dans laquelle, selon Szantyr, il exagéra un peu les blâmes infligés à quelques-uns et les louanges données aux Jésuites. Cette lettre fut mal reçue par le clergé et regardée comme une œuvre des Jésuites.

« Benislawski... ; partout donc les règles canoniques étaient « en vigueur et les évêques paissaient le troupeau que Dieu « leur avait donné et dont il leur avait confié le soin, comme « il convenait aux Pasteurs de l'Église (1). »

3. L'empereur, qui aimait l'Église par conviction et du fond du cœur, heureux de cet état des affaires ecclésiastiques, accueillit la pensée, digne d'un monarque chrétien, de ressusciter en orient les missions que la France, en proie à la révolution, avait cessé de protéger. Dans ce but, on donna des instructions à Tamara, plénipotentiaire de la Russie à Constantinople (2). Outre la protection accordée au catholicisme et aux Jésuites, la politique jouait aussi son rôle dans cette mesure : le tsar désirait acquérir en orient cette influence morale dont s'était privée à la légère la République française.

Plus intéressé peut-être était l'empereur dans ses relations avec le roi de Suède, Gustave-Adolphe IV, qui vint à Pétersbourg à la fin de l'automne. Paul chercha à lui persuader d'introduire les Jésuites en Suède, s'il voulait préserver son royaume de la révolution et arrêter la propagande des Jacobins. Les lois de bannissement contre les Jésuites, rédigées en Suède dès la fin du xvi[e] siècle, s'opposaient à cette mesure, non moins que les traditions et les préjugés contre la Compagnie, enracinés depuis environ deux siècles. Les arguments du tsar durent être énergiques, puisque Gustave se décida à rendre aux Jésuites leur église et leur maison à Stockholm et

(1) *Nouvelles pour les Annales de l'Église catholique en Russie, Tom.* I, *p.* 175 (*t. p.*)

(2) « Comme je désire (ce sont les termes de l'instruction du tsar) que la « Turquie elle aussi participe aux bienfaits de la Compagnie de Jésus, je « vous ordonne de l'aider sous ce rapport. Vous demanderez, Monsieur, au « ministre de Turquie que cet ordre religieux rentre en possession des privi- « léges qu'il possédait au temps de la monarchie française ; et dans ce but je « vous envoie une relation exacte qui vous mettra au courant de tout. » (*Hist.-Albo-Russæ Soc., Part. III, Cap.* 2.)

eut dans ce but plusieurs conférences avec le P. Gruber. On avait déjà désigné, pour la maison de Stockholm, un jésuite suédois qui résidait en Italie, mais la lettre du P. Gruber à ce jésuite, imprudemment publiée dans les journaux, fit un grand bruit et découragea le roi de Suède. Bientôt la mort violente du tsar anéantit toute espérance.

4. Les évêques et beaucoup de seigneurs polonais, voyant la grande faveur dont jouissaient les Pères auprès du tsar, se montrèrent à l'envi disposés à recevoir les Jésuites. Entre autres, l'évêque de Kamieniec, Romain Sierakowski, les demanda pour leurs anciens collèges de Kamieniec et de Vinnica; l'évêque de Mińsk, Dederko, disposait déjà pour eux un collège à Jurewicz, pendant que le gouverneur-général de Vilna, Koutousof, préparait tout pour que les Jésuites pussent prendre en main, le 1er mai 1801, l'académie de Vilna. Même l'archevêque de Kiew, en sa qualité de chancelier de l'académie schismatique dans cette ville, pria le prélat Stecki, qui passait par Polotsk, d'envoyer deux jésuites pour les chaires de mathématiques et d'astronomie, leur promettant la pension annuelle qu'ils demanderaient. On lui répondit que l'institut de la Compagnie ne permettait point de donner des professeurs pour de l'argent, qu'on les lui enverrait sans aucune rénumération si l'on avait un personnel suffisant, mais que l'académie de Vilna absorbait beaucoup de monde.

Le patriarche de Constantinople lui-même demanda et conjura, par tout ce qu'il y a de plus sacré, d'envoyer des missionnaires dans les îles de l'Archipel. A sa requête était jointe une lettre brûlante de zèle du vieux P. Mortellaro, ancien jésuite et dernier missionnaire dans ces îles (1).

5. Au milieu de ce concert général rappelant la Compagnie dans ses anciennes demeures, une seule voix s'éleva pour

(1) Voyez Document AD.

mettre le désaccord, celle du recteur de l'académie de Vilna, l'ex-jésuite Poczobut, que nous connaissons déjà. Il était astronome du roi et si dévoué à la Compagnie, qu'il revint à elle dans son extrême vieillesse et mourut jésuite à Dunabourg en 1808 (1). Il détournait pourtant ses anciens Frères de prendre l'université de Vilna : « Les professeurs actuels, « disait-il, sont très versés dans la physique expérimentale, « l'histoire naturelle, les mathématiques et surtout l'astronomie. Il y a donc à craindre que les Jésuites ne leur soient « inférieurs pour la science et que la réputation de la Com- « pagnie n'en souffre. »

Au contraire, l'évêque Pilchowski, lui aussi ex-jésuite, qui avait été recteur de l'académie avant Poczobut et pendant de longues années professeur de théologie, assurait le vice-général que les professeurs qu'il enverrait, quels qu'ils fussent, en sauraient plus que ceux de Vilna : « car, disait-il, ces « derniers suppléaient à la profondeur de la science qui leur « manquait, par les dehors trompeurs d'une érudition qui en « imposait. »

On faisait peu attention à Polotsk à ces jugements et à ces avis, qui du reste partaient d'un point de vue opposé. La théologie et la philosophie avaient été mises de côté à Vilna, et pour ces facultés l'évêque Pilchowski avait raison. Dans les sciences mathématiques et naturelles au contraire, les académiciens de Vilna pouvaient être supérieurs aux Jésuites, et à ce point de vue les craintes du P. Poczobut n'étaient point sans fondement.

Quoi qu'il en soit, le vice-général, malgré les vives douleurs

(1) Adam Mickiewicz n'a pas cru déroger à la solennité de son poème national *Pan Tadeusz*, en y mentionnant (chant VIII) cet acte de vertu du R. P. Poczobut : « Le célèbre abbé Poczobut, dit-il, était alors chargé de faire les « observations astronomiques à Vilna ; il était en même temps recteur de « l'Université. Et pourtant, laissant sa chaire et ses télescopes, il est retourné « dans son couvent ; et rentré dans sa paisible cellule, il y a fait une mort « exemplaire. » (N. T.)

d'un asthme qui le tourmentait, avait de fréquentes conférences avec les Pères assistants et le P. provincial. On choisit dans les différents collèges les Jésuites les plus capables, afin d'avoir au 1er mai un nombre suffisant de professeurs pour les chaires de sciences ; on n'oublia point de désigner aussi d'éloquents prédicateurs, car l'incurie de Massalski avait laissé le diocèse, et principalement Vilna la capitale, en proie à l'immoralité et à l'incrédulité.

6. Cependant les Jésuites commencèrent à Pétersbourg leurs travaux apostoliques. L'ordre et la solennité des cérémonies, la propreté des ornements et le bon goût des décorations, les sermons du matin en quatre langues et les catéchismes du soir, par-dessus tout le désintéressement des Pères dans l'accomplissement de leurs fonctions, leur empressement admirable à rendre tous les services spirituels et la rigueur vraiment religieuse de leurs mœurs : tout cet ensemble gagna en peu de temps aux Pères nouveaux-venus les cœurs de la population catholique, qui montait à 10.000 âmes.

Non seulement les catholiques des classes supérieures, mais aussi les dignitaires moscovites et beaucoup de bourgeois russes assistaient aux cérémonies dans l'église des Jésuites, spécialement au catéchisme de l'après-midi ; on avait hâte que les Pères ouvrissent leur collège. Aussi, quand, au commencement de janvier 1801, ils ouvrirent trois classes inférieures, il y eut une telle affluence d'élèves catholiques et schismatiques, que l'on dut enlever les cloisons et employer aux classes inférieures les salles réservées pour les classes supérieures. Quelques semaines ne s'étaient pas encore écoulées, que déjà les députés de l'aristocratie moscovite se présentaient devant le P. Gruber, le suppliant d'ouvrir un pensionnat pour la jeunesse noble. Le Père répondit qu'il consulterait ses supérieurs et congédia les députés en leur donnant les meilleures

espérances. L'année suivante, on ouvrit le pensionnat, dont le premier préfet fut le P. Czyż (1).

7. A Rome aussi, les affaires de la Compagnie avançaient, bien que la fourberie du prélat Badossi les eût empêchées de réussir comme on l'avait espéré. On attendait le rétablissement de la Compagnie dans le monde entier, car les princes d'Italie le demandaient, ainsi que beaucoup de princes d'Allemagne ; et même l'empereur François paraissait favorable au rétablissement général. Du moins il en parla dans ce sens devant quelques ex-jésuites professeurs au *Theresianum*, et il défendit de continuer leur voyage à quatre Pères italiens qui se préparaient à partir pour la Russie-Blanche. Bien plus, quand il envoya à Pétersbourg le comte Saurau pour des affaires politiques, il lui recommanda de s'informer exactement de l'état réel des Jésuites en Russie. Le P. Gruber apprit de ce ministre que l'empereur pensait tout de bon à rappeler la Compagnie dans ses états, parce que le clergé y faisait défaut (2).

Tout faisait donc espérér un rétablissement complet, surtout à cause des dispositions bien connues de Pie VII et de son secrétaire d'état, le cardinal Consalvi, pour la Compagnie enfin l'ancien secrétaire de Pie VI, l'ex-jésuite Marotti, habitait aussi à la cour pontificale.

Cependant, avant même que Badossi arrivât à Rome, l'ambassadeur espagnol protesta au nom de son roi contre la promulgation du bref désiré. Le Pape fit de vifs reproches à Badossi, qui avait trompé la confiance de Paul Ier et des Jésuites pour comploter avec la cour de Madrid ; et bientôt il l'éloigna de son palais. Le cardinal Consalvi avertit par une lettre spéciale le P. Gruber de ne plus confier aucune affaire à

(1) Voyez document AE.

(2) Lettre du P. Gruber au P. Kareu, général de la Compagnie, 12 décembre 1801. (*Arch. Jes. Pol.*).

Badossi, qui se rendait de nouveau à Pétersbourg pour chercher une carrière (1).

Que faire? Pie VII assembla les cardinaux, interrogea ceux dont les sympathies pour la cour d'Espagne étaient connues. On résolut d'un côté de ne pas repousser la demande de l'empereur de Russie, qui avait rendu de si grands services au Saint-Siège ; de l'autre, on se détermina à limiter le plus possible le bref pontifical.

Donc, 1° il ne devait s'étendre qu'à la Russie ; 2° on s'y abstiendrait de toute louange et de toute justification de la Compagnie, soit des motifs pour lesquels elle avait subsisté dans la Russie-Blanche, soit de la manière dont elle s'y était conservée ; 3° on donnerait à ce bref la teneur dont s'était servi Paul III pour confirmer la Compagnie naissante (1540), afin d'exclure par ce moyen tous les privilèges accordés par les Papes suivants (2).

(1) *Ibid.*, Lettre du 25 mai.

(2) Quelques auteurs ont prétendu que la Compagnie de Jésus n'a été rétablie par Pie VII que comme *Congrégation* et non pas comme *Ordre* religieux proprement dit; c'est une erreur. Jamais Pie VII n'a songé, soit dans le bref *Catholicæ fidei* (7 mars 1801), qui rétablit la Compagnie en Russie ; soit dans le bref *Per alias* (30 juillet 1804), qui la rétablit dans le royaume des Deux-Siciles ; soit enfin dans sa bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum* (7 août 1814), qui la rétablit dans le monde entier; jamais, dis-je, Pie VII n'a songé à fonder une simple *Congrégation ;* mais il a voulu rappeler à la vie la Compagnie de Jésus, telle qu'elle existait avant la destruction. Inutile de refaire ici un travail déjà fait par le R. P. Sanguinetti, dans son livre intitulé : « *la Compagnie de Jésus et son existence canonique dans l'Église.* » (Traduit de l'italien par le P. Jean Noury, s. j. — Paris, Bray et Retaux.) Le lecteur y trouvera abondamment prouvée la thèse en question (chap. X, p. 170 et suiv.; ch. XIV, p. 229 et suiv.)

Du reste les Pères de la Russie-Blanche ne pensaient pas autrement que le P. Sanguinetti. Que l'on en juge par le texte suivant, tiré d'un *Précis de l'histoire de la Compagnie, depuis la mort du P. Lenkiewicz jusqu'à l'élection du P. Brzozowski au généralat (Arch. Jes. Pol)* :

= « Pie VII, alors pape, était disposé à tout accorder (à l'empereur de Russie), « quand il reçut une note menaçante d'une cour respectable, qui s'opposait à « ce qu'il accordât ce qu'on lui demandait. Cela l'arrêta un peu; mais la « demande de Paul était si juste, qu'il fut décidé d'accorder l'approbation

Pendant que le parti espagnol travaillait ainsi à restreindre le bref de rétablissement, Pie VII ayant lu la lettre de Paul Ier et appris de Badossi de quelle faveur jouissait près du tsar le P. Gruber, recommanda au secrétaire d'état Consalvi d'adresser une lettre à ce jésuite et de le prier, au nom du Souverain Pontife, de se faire l'intermédiaire entre Rome et Pétersbourg, d'établir entre ces deux cours une liaison étroite et d'assurer à l'Église l'appui de l'empereur, l'assurant en même temps que le Souverain Pontife voulait sincèrement satisfaire Paul Ier dans la question des Jésuites (1).

« aux Jésuites ; mais pour ne pas irriter les cours ennemies de ce malheu« reux corps, on y mit toutes les restrictions possibles, on les limita avec « raffinement ; on créa une congrégation de quatre cardinaux, qui passaient « pour ennemis déclarés des Jésuites et versés dans les chicanes du droit, « afin de mettre à cette affaire tous les tempéraments imaginables.

« Une subtilité qui semble un chef-d'œuvre de raffinement, fut que l'appro« bation devait se réduire aux termes dans lesquels Paul III avait approuvé « la Compagnie naissante, afin d'exclure toutes les grâces postérieures « qu'elle avait reçues des successeurs de ce Souverain Pontife. Mais cette « restriction est inutile : 1° parce que le Pape n'ayant pas déclaré et ne pou« vant pas même déclarer illégale l'existence des Jésuites en Russie, ces reli« gieux restent en possession de tous les privilèges et de tous les droits qu'ils « n'ont jamais perdus ; et le bref ne sert qu'à constater solennellement et en « présence de l'Église universelle leur existence. — 2° Suarez, sans prévoir le « cas présent, a démontré que les grâces les plus importantes de Grégoire « XIII ne sont que les déclarations de ce qui avait été accordé par Paul III, et « l'on pourrait prouver la même chose de presque toutes les grâces accordées « par les autres Souverains Pontifes.

« Quoi qu'il en soit, le bref crée le P. Kareu général immédiatement sou« mis au seul Souverain Pontife... »

(1) J'ai entre les mains l'original de cette lettre, datée du 14 janvier 1801 ; voici entre autres ce que j'y trouve : « De son côté, le Saint-Père nourrit les « mêmes sentiments que son très illustre prédécesseur à l'égard d'un monar« que si distingué ; et moi (le cardinal Consalvi), qui suis toujours auprès du « Souverain-Pontife depuis le moment de son élection, je puis assurer Votre « Révérence des dispositions et de la constante volonté de Sa Sainteté. Autant « qu'il est en son pouvoir, il veut donner les preuves les plus excellentes « du désir qu'il a de servir Sa Majesté et de lui témoigner son respect, son « attachement particulier et son bon vouloir en toutes les circonstances qui « se pourront présenter ; et il ne désire rien tant que de se rapprocher de Sa

Les vacances de Noël, puis les débats avec le parti espagnol, renvoyèrent la signature du bref *Catholicæ fidei* jusqu'au 7 mars 1801, dans la forme que nous venons de dire. Le bref était adressé « au *P. Kareu, prêtre et supérieur de la congrégation de la Compagnie de Jésus dans l'empire russe* » (1). Il loue la bienveillance de Paul I[er] pour les catho-

« Majesté et de s'unir à elle par les liens les plus étroits. Comme le Saint-« Père attend de là de grands avantages pour la sainte Religion et pour le « Siège apostolique, son désir est que Votre Révérence emploie dans ce « but tous les moyens que peut lui fournir sa position. Sa Sainteté « m'a recommandé de dire expressément en son nom à Votre Révérence « qu'elle compte sur votre empressement à lui rendre ce service. Le Saint-Père « est en même temps persuadé que les principes que vous professez, c'est-à-« dire votre attachement particulier au Pontife Romain, ainsi que votre piété « distinguée et votre vertu, n'ont pas besoin de stimulants pour que vous « vous chargiez de cette affaire. La reconnaissance de Sa Sainteté pour un tel « service vous est assurée. Que Votre Révérence entretienne autant que pos-« sible les bonnes dispositions de Sa Majesté et qu'elle emploie tous ses efforts « pour obtenir de l'empereur une protection particulière en faveur du Saint-« Siège.

« Sa Sainteté m'a recommandé spécialement d'informer Votre Révérence « que l'objet de la supplique remise entre ses mains par Mgr Badossi, objet « auquel Sa Majesté Impériale attribue une grande importance, intéresse « beaucoup Sa Sainteté, et que le Saint-Père y consacre toute l'attention et « tous les soins qui sont en son pouvoir.

« Mais outre que Mgr Badossi est à Rome depuis peu de temps, deux nou-« velles circonstances sont venues s'ajouter : l'une est la solennité des fêtes « de Noël, temps auquel, Votre Révérence le sait, tous les instants du Souve-« rain Pontife sont pris par les cérémonies religieuses et tous les bureaux « sont fermés. La seconde, c'est que la guerre sévit dans le voisinage des « États de l'Église ; le trouble, la frayeur est partout à cause de la répression « des complots italiens. Votre Révérence voit combien de sollicitudes et d'em-« barras incombent en de pareilles circonstances à ceux qui gouvernent.

« Telles ont été les raisons pour lesquelles le Saint-Père n'a point pu, dans « ces jours, s'occuper de la supplique avec la rapidité qu'aurait désirée Votre « Révérence.

« Je suis cependant chargé de vous informer que dans très peu de temps je « pourrai vous faire connaître avec exactitude la décision du Saint-Père ; dès « aujourd'hui je puis vous assurer de la sollicitude du Souverain-Pontife pour « votre affaire. »

(1) *Dilecto Filio Francisco Kareu, presbytero ac superiori Congregationis Societatis Jesu in imperio rossiaco.*

liques, énumère ses bienfaits pour les Jésuites ; puis il établit le P. Kareu général de la congrégation, le déclare dépendant seulement du Saint-Siège et lui donne, selon les constitutions de l'ordre confirmé par Paul III, le pouvoir d'administrer la Compagnie, qui peut s'appliquer à ses occupations et à ses travaux d'autrefois. A la fin, le Pape ajoute que ce bref a force de loi, malgré le bref de Clément XIV *Dominus ac Redemptor*, mais seulement dans les limites de la Russie (1).

Il y avait aussi une lettre pour Paul Ier, dans laquelle le Souverain Pontife témoignait de sa gratitude et de sa bienveillance pour l'Empereur, louait la pureté et la noblesse de ses intentions, rappelait ses bonnes relations avec Pie VI et terminait en exprimant l'espoir que l'Église ne sera plus jamais privée d'un secours aussi puissant (2).

On attendait ce document pontifical avec une grande impatience à Polotsk et à Pétersbourg, lorsque le bruit se répandit que l'empereur Paul Ier était mort dans la nuit du 24 au 25 mars ; on sait qu'il fut étouffé (3). Il n'y avait que trop de causes à ce meurtre. Il nous semble cependant que la raison principale ne fut ni le despotisme ni la violence du tsar, car Ivan le Terrible et Pierre Ier avaient été beaucoup plus cruels, et pourtant aucun des fils de la Sainte Russie n'avait osé attenter à leurs jours. La raison principale, ce ne furent pas tant encore les sympathies de Paul pour les catholiques, que la guerre ouvertement déclarée et poussée en conséquence sur tous les points contre l'Illuminisme, qui devait bientôt en venir aux actes sous le nom de Carbonarisme.

(1) *Pro dominio imperii rossiaci tantum.* Le Pape, à qui l'archiduchesse Marianne d'Autriche demanda s'il avait été forcé dans la concession accordée aux Jésuites de Russie, lui répondit que « *le jour de leur rétablissement avait été le plus beau jour de sa vie.* » (*Mémoire sur la Société du Sacré-Cœur, chap. 50, Arch. Jes. Pol.*)

(2) Voyez Document A G.

(3) Voyez les détails sur la mort du tsar Paul Ier, dans la *Vie du comte Rostopchine, par le comte A. de Ségur, p.* 77-86.

Les Moscovites donnèrent les mains aux sectaires. On ne peut douter un seul moment que le principal auteur du meurtre, le comte Pahlen, gouverneur de Pétersbourg, n'appartînt à la secte et que la sentence de mort n'eût été décrétée dans une séance de la grande loge de Paris. Évidemment l'histoire ne trouvera point les preuves de cette conjuration, car le secret des loges empêche de publier les documents ; mais ce sang-froid du comte Pahlen et toute la part qu'il prit au complot dirigé contre la vie de l'empereur, portent en eux-mêmes le cachet évident de la secte (1).

(1) Il faut lire avec attention l'histoire de ce complot. Paul était violent ; il avait des accès de fureur, devenait alors cruel, dangereux pour tous, même pour sa femme et ses enfants. Pahlen résolut de le faire disparaître, mais entraîna dans le complot le grand-duc Alexandre. Il lui représenta que, pour la sûreté de sa propre personne, pour le bien et pour l'honneur de la Russie, il fallait priver l'empereur, non de la vie, mais du trône. Le prince se laissa imprudemment entraîner dans la conspiration, consentit au détrônement de son père (car il n'était question que de cela et non de la mort) et il promit l'impunité aux conjurés. Après s'être assuré d'Alexandre, Pahlen fit entrer dans la conspiration Beningen et les deux Zubof ; mais à eux aussi il ne parla que de détrôner l'empereur. Même au moment où les conjurés se jetèrent sur Paul dans sa chambre à coucher, on cria au détrônement, et non à la mort ; tout à coup la lampe s'éteignit et dans les ténèbres s'accomplit le meurtre.

CHAPITRE VII

Consolations et épreuves à la suite du bref

« CATHOLICÆ FIDEI »

1. Avènement du nouveau tsar Alexandre.
2. Difficultés dans l'ouest de l'Europe.
3. Siestrzencewicz revient de son exil.
4. Mort du P. Kareu.

1. La mort imprévue de l'empereur, on le conçoit facilement, alarma les Jésuites, en particulier le P. Gruber. Nature douce et amie du silence et de la paix, il ne formula jamais auprès de Paul Ier un seul mot de plainte contre les attaques auxquelles souvent il fut en butte, soit en paroles, soit dans des pamphlets ; plus d'une fois même il modéra les emportements de la violence du tsar (1).

(1) Voici deux traits de la vertu du P. Gruber que je trouve dans le *Précis de l'Histoire de la Compagnie, depuis la mort du P. Lenkiewicz jusqu'à l'élection du P. Brzozowski au généralat :* (*Arch. Jes. Pol.*)
= « Un Père, qu'on avait calomnié, vint à lui pour se consoler. Le P. Gruber « lui répondit : « Vous êtes encore bien neuf ; ne savez-vous pas combien de « choses plus horribles on a dites de moi ? Continuez à faire votre devoir et « laissez à Dieu le soin de votre honneur. »
« Un homme qui n'était connu du P. Gruber que pour avoir voulu nuire à « la Compagnie, s'adressa à lui dans un moment de détresse. Le P. Gruber le « satisfit beaucoup au delà de ses espérances. Quelqu'un s'en étonnait : « Il « est vrai, dit le P. Gruber, il a voulu nous faire du mal ; mais je suppose « que c'est sans mauvaise intention ; quoi qu'il en soit, nous devons lui faire « tout le bien qui dépend de nous. » = (N. T.)

A la mort de l'empereur, il devint l'objet de calomnies méchantes et de mordantes satires. On ne pouvait lui pardonner d'avoir eu ses entrées libres chez le tsar, d'avoir reçu dans sa cellule les visites du roi de Suède et du prince de Glocester, sans parler des magnats qui venaient apporter l'hommage de leurs respects à ce jésuite.

Les restes de Paul Ier ne reposaient pas encore dans le tombeau, que déjà se tramait un complot dans le but de renverser ce que Paul Ier avait fait pour la Compagnie. D'abord on résolut d'enlever aux Jésuites l'église Sainte-Catherine ; et dans ce but on présenta au tsar Alexandre une adresse couverte de seize cents signatures dans laquelle on demandait avec instances que les Jésuites fussent chassés de Pétersbourg. Celui qui s'agitait le plus en cette affaire, était le moine défroqué Stankiewicz ; mais le parti favorable aux Jésuites, formé principalement de la haute société, à la tête duquel se trouvaient le comte d'Everlange Vitry (plus tard jésuite et missionnaire à Odessa) et le riche négociant Pierling, prépara une adresse énergique au tsar, demandant avec force que l'on conservât les Jésuites dans leurs maisons et dans leurs collèges ; les arguments solides ne manquaient pas à cette adresse.

Il n'y eut pas jusqu'aux académiciens de Vilna qui ne travaillassent en secret pour arracher leur institut des mains de la Compagnie. Pendant que Stankiewicz recueillait des signatures dans les tavernes et les cafés parmi les prolétaires, les académiciens frappaient aux portes des magnats moscovites et des favoris du nouveau tsar.

Formé à l'école du philosophe Frédéric La Harpe (qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre critique français La Harpe), partisan plus tard des hallucinations de Mme Krüdner (1), et

(1) Mme Valérie Krüdner, fille du comte Vittinghoff, gouverneur de Riga, était douée dans sa jeunesse d'une admirable beauté et de beaucoup d'esprit. A quinze ans, elle épousa le baron Krüdner, diplomate. C'était une personne

de la secte des Martinistes, qui avaient leur loge, moitié chrétienne moitié maçonnique, à Pétersbourg : Alexandre apportait avec lui sur le trône la douceur de caractère des Slaves et toute la provision des idées libérales et des programmes constitutionnels. Les Jésuites n'avaient donc pas raison de le craindre. Toute violence était contraire à sa nature et à ses nobles intentions de faire le bonheur de son peuple. Mais aussi, par cela même qu'il était libéral, Alexandre ne pensait pas à porter aussi loin que l'avait fait son père, sa protection à l'égard des Jésuites.

Le 14 mai parut un oukase qui accordait aux Jésuites l'église Sainte-Catherine, mais la communauté catholique devait chaque année recevoir, par ses syndics, les comptes de l'administration de cet immeuble. Par ce même oukase, on assurait aux Jésuites la possession des maisons et des collèges qu'ils avaient jusque-là, mais on leur défendait d'en ouvrir de nouveaux sans une permission du gouvernement renouvelée chaque fois. Cette clause était évidemment due aux intrigues de l'académie de Vilna (1).

La création d'un curateur à Vilna en 1804 par Alexandre et

mondaine dans toute l'étendue du terme, mais de mœurs pures. L'exaltation et la vanité féminines portées au plus haut degré, tels sont les traits de son caractère. Veuve à l'âge de trente-sept ans, elle se mit à voyager à travers l'Europe. A Paris, elle publia sa propre vie dans un roman intitulé *Valérie*. Le tsar Alexandre la connut à Heilbron (1813), quand, après la bataille de Leipsik, il se rendait au congrès de Vienne. Mme Krüdner le suivit et exerça sur lui une grande influence. Mais dès 1815, Alexandre se délivra de cette « inspirée » qui en 1816 fit un *voyage apostolique* à travers l'Allemagne, la Suisse, la France, réunissant autour d'elle des pauvres et des curieux. Cette conduite inquiéta tous les gouvernements, et la baronne fut chassée successivement de Baden, des cantons Suisses, en dernier lieu de Colmar. Elle revint donc en Russie, mais là aussi elle fut persécutée ; on la relégua en Crimée, où elle mourut le 25 décembre 1824. Les prédictions de Mme Krüdner ne peuvent se ramener à aucun système, à aucune théorie. Elle donnait de larges aumônes et enseignait à prier Dieu ; elle lançait des malédictions contre ceux qui la persécutaient (Voyez Feller, Tom. XII, p. 205 et 125).

(1) Szantyr, Tom. I, p. 183.

Czartoryski, mit un grand obstacle à l'établissement des Jésuites en Lithuanie; car ils ne voulaient point soumettre leurs écoles au contrôle et à l'autorité suprême de ce dignitaire.

2. A la même époque on apprit que le bref de restitution avait été déjà remis entre les mains du tsar. Le cardinal Consalvi, dans une lettre au P. Gruber en date du 20 mars 1801, excusait en quelque sorte Pie VII d'avoir publié un bref aussi limité ; il assurait le jésuite des meilleures intentions qu'avait le Pape de rétablir la Compagnie, mais il n'était pas possible de vaincre tout d'un coup les difficultés faites par la cour d'Espagne. Quand le nonce avait parlé à Charles VI de la promulgation du bref, le prince s'était détourné d'un air mécontent et avait dit : « Rien ne pourra changer la décision que mon père a prise dans cette affaire » ; et immédiatement il avait donné l'ordre de chasser les deux à trois cents jésuites qui étaient rentrés dans le pays, parce qu'il « voulait se conformer à la volonte de son père. » Ces nouveaux exilés étaient venus s'établir en Italie (1).

Ces mêmes raisons portèrent Pie VII à refuser aux rois de Sardaigne et de Naples le bref qu'ils désiraient, afin de rétablir la Compagnie dans leurs états ; il consentit cependant de vive voix, comme Pie VI l'avait accordé au prince de Parme, à ce que les Jésuites s'établissent dans ces pays, sans bruit, c'est-à-dire sans prendre le nom, l'habit et le chiffre de la Compagnie, et il ordonna au cardinal Consalvi, secrétaire d'état, de préparer une lettre pour le P. Gruber (j'en ai l'original entre les mains). Datée du 8 mai 1801, elle assure ce jésuite que le Saint-Père a la volonté sincère et ardente de rétablir complètement la Compagnie ; elle l'invite de nouveau à user de son influence sur le nouveau tsar et ses ministres éclairés,

(1) P. Rozaven, *Histoire de Compagnie de la Jésus conservée dans la Russie*, p. 122.

pour obtenir leur appui en faveur du Saint-Siège dans la revendication des Trois Légations, enlevées aux États de l'Église et réunies à la République italienne (1).

La tempête révolutionnaire grondait toujours sur l'Europe. Pie VII, sentant bien qu'elle ne s'apaiserait pas de sitôt, remettait à des temps plus tranquilles l'affaire du rétablissement complet de la Compagnie. Il était tellement sûr que ce moment arriverait, que, forcé pour sauver le trésor pontifical, de vendre quelques biens de la Chambre apostolique, parmi lesquels se trouvaient ceux des Jésuites, il ne permit point de toucher à ces derniers, disant qu'un jour ils reviendraient à leurs anciens maîtres.

Moins patients furent les ex-jésuites de Venise. Ayant appris de leurs confrères de Vienne que l'empereur François avait parlé de tenter le rétablissement de la Compagnie dans ses possessions italiennes, ils remirent à ce monarque un mémoire qui resta sans effet, comme il était facile de le prévoir.

Ainsi donc, en 1801, dans tout l'ouest de l'Europe, au milieu de la fermentation universelle dans l'ordre politique et social, les espérances des Jésuites se relevaient et retombaient comme les vagues d'une mer agitée.

3. Même en Russie, la Compagnie était exposée à la contradiction et à des épreuves, que le P. Gruber, placé comme en sentinelle dans la capitale des tsars, ne parvenait à dominer qu'au prix des plus grands efforts (2).

Une nouvelle source de troubles et de difficultés fut le retour de Siestrzencewicz à ses anciens honneurs. Le tsar Alexandre, qui avait fait sortir des prisons beaucoup des victimes de la violence et des caprices de son père, fit mettre de même en liberté l'évêque Odyniec, détenu dans la forteresse de Pétersbourg, où l'empereur Paul l'avait fait enfermer

(1) *Arch. Jes. Pol.*
(2) Voyez Document AH.

A la mort de l'empereur, il devint l'objet de calomnies méchantes et de mordantes satires. On ne pouvait lui pardonner d'avoir eu ses entrées libres chez le tsar, d'avoir reçu dans sa cellule les visites du roi de Suède et du prince de Glocester, sans parler des magnats qui venaient apporter l'hommage de leurs respects à ce jésuite.

Les restes de Paul I[er] ne reposaient pas encore dans le tombeau, que déjà se tramait un complot dans le but de renverser ce que Paul I[er] avait fait pour la Compagnie. D'abord on résolut d'enlever aux Jésuites l'église Sainte-Catherine ; et dans ce but on présenta au tsar Alexandre une adresse couverte de seize cents signatures dans laquelle on demandait avec instances que les Jésuites fussent chassés de Pétersbourg. Celui qui s'agitait le plus en cette affaire, était le moine défroqué Stankiewicz ; mais le parti favorable aux Jésuites, formé principalement de la haute société, à la tête duquel se trouvaient le comte d'Everlange Vitry (plus tard jésuite et missionnaire à Odessa) et le riche négociant Pierling, prépara une adresse énergique au tsar, demandant avec force que l'on conservât les Jésuites dans leurs maisons et dans leurs collèges ; les arguments solides ne manquaient pas à cette adresse.

Il n'y eut pas jusqu'aux académiciens de Vilna qui ne travaillassent en secret pour arracher leur institut des mains de la Compagnie. Pendant que Stankiewicz recueillait des signatures dans les tavernes et les cafés parmi les prolétaires, les académiciens frappaient aux portes des magnats moscovites et des favoris du nouveau tsar.

Formé à l'école du philosophe Frédéric La Harpe (qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre critique français La Harpe), partisan plus tard des hallucinations de Mme Krüdner (1), et

(1) Mme Valérie Krüdner, fille du comte Vittinghoff, gouverneur de Riga, était douée dans sa jeunesse d'une admirable beauté et de beaucoup d'esprit. A quinze ans, elle épousa le baron Krüdner, diplomate. C'était une personne

de la secte des Martinistes, qui avaient leur loge, moitié chrétienne moitié maçonnique, à Pétersbourg : Alexandre apportait avec lui sur le trône la douceur de caractère des Slaves et toute la provision des idées libérales et des programmes constitutionnels. Les Jésuites n'avaient donc pas raison de le craindre. Toute violence était contraire à sa nature et à ses nobles intentions de faire le bonheur de son peuple. Mais aussi, par cela même qu'il était libéral, Alexandre ne pensait pas à porter aussi loin que l'avait fait son père, sa protection à l'égard des Jésuites.

Le 14 mai parut un oukase qui accordait aux Jésuites l'église Sainte-Catherine, mais la communauté catholique devait chaque année recevoir, par ses syndics, les comptes de l'administration de cet immeuble. Par ce même oukase, on assurait aux Jésuites la possession des maisons et des collèges qu'ils avaient jusque-là, mais on leur défendait d'en ouvrir de nouveaux sans une permission du gouvernement renouvelée chaque fois. Cette clause était évidemment due aux intrigues de l'académie de Vilna (1).

La création d'un curateur à Vilna en 1804 par Alexandre et

mondaine dans toute l'étendue du terme, mais de mœurs pures. L'exaltation et la vanité féminines portées au plus haut degré, tels sont les traits de son caractère. Veuve à l'âge de trente-sept ans, elle se mit à voyager à travers l'Europe. A Paris, elle publia sa propre vie dans un roman intitulé *Valérie*. Le tsar Alexandre la connut à Heilbron (1813), quand, après la bataille de Leipsik, il se rendait au congrès de Vienne. Mme Krüdner le suivit et exerça sur lui une grande influence. Mais dès 1815, Alexandre se délivra de cette « inspirée » qui en 1816 fit un *voyage apostolique* à travers l'Allemagne, la Suisse, la France, réunissant autour d'elle des pauvres et des curieux. Cette conduite inquiéta tous les gouvernements, et la baronne fut chassée successivement de Baden, des cantons Suisses, en dernier lieu de Colmar. Elle revint donc en Russie, mais là aussi elle fut persécutée ; on la relégua en Crimée, où elle mourut le 25 décembre 1824. Les prédictions de Mme Krüdner ne peuvent se ramener à aucun système, à aucune théorie. Elle donnait de larges aumônes et enseignait à prier Dieu ; elle lançait des malédictions contre ceux qui la persécutaient (Voyez Feller, Tom. XII, p. 205 et 125).

(1) Szantyr, Tom. I, p. 183.

Czartoryski, mit un grand obstacle à l'établissement des Jésuites en Lithuanie ; car ils ne voulaient point soumettre leurs écoles au contrôle et à l'autorité suprême de ce dignitaire.

2. A la même époque on apprit que le bref de restitution avait été déjà remis entre les mains du tsar. Le cardinal Consalvi, dans une lettre au P. Gruber en date du 20 mars 1801, excusait en quelque sorte Pie VII d'avoir publié un bref aussi limité ; il assurait le jésuite des meilleures intentions qu'avait le Pape de rétablir la Compagnie, mais il n'était pas possible de vaincre tout d'un coup les difficultés faites par la cour d'Espagne. Quand le nonce avait parlé à Charles VI de la promulgation du bref, le prince s'était détourné d'un air mécontent et avait dit : « Rien ne pourra changer la décision que mon père a prise dans cette affaire » ; et immédiatement il avait donné l'ordre de chasser les deux à trois cents jésuites qui étaient rentrés dans le pays, parce qu'il « voulait se conformer à la volonte de son père. » Ces nouveaux exilés étaient venus s'établir en Italie (1).

Ces mêmes raisons portèrent Pie VII à refuser aux rois de Sardaigne et de Naples le bref qu'ils désiraient, afin de rétablir la Compagnie dans leurs états ; il consentit cependant de vive voix, comme Pie VI l'avait accordé au prince de Parme, à ce que les Jésuites s'établissent dans ces pays, sans bruit, c'est-à-dire sans prendre le nom, l'habit et le chiffre de la Compagnie, et il ordonna au cardinal Consalvi, secrétaire d'état, de préparer une lettre pour le P. Gruber (j'en ai l'original entre les mains). Datée du 8 mai 1801, elle assure ce jésuite que le Saint-Père a la volonté sincère et ardente de rétablir complètement la Compagnie ; elle l'invite de nouveau à user de son influence sur le nouveau tsar et ses ministres éclairés,

(1) P. Rozaven, *Histoire de Compagnie de la Jésus conservée dans la Russie*, p. 122.

pour obtenir leur appui en faveur du Saint-Siège dans la revendication des Trois Légations, enlevées aux États de l'Église et réunies à la République italienne (1).

La tempête révolutionnaire grondait toujours sur l'Europe. Pie VII, sentant bien qu'elle ne s'apaiserait pas de sitôt, remettait à des temps plus tranquilles l'affaire du rétablissement complet de la Compagnie. Il était tellement sûr que ce moment arriverait, que, forcé pour sauver le trésor pontifical, de vendre quelques biens de la Chambre apostolique, parmi lesquels se trouvaient ceux des Jésuites, il ne permit point de toucher à ces derniers, disant qu'un jour ils reviendraient à leurs anciens maîtres.

Moins patients furent les ex-jésuites de Venise. Ayant appris de leurs confrères de Vienne que l'empereur François avait parlé de tenter le rétablissement de la Compagnie dans ses possessions italiennes, ils remirent à ce monarque un mémoire qui resta sans effet, comme il était facile de le prévoir.

Ainsi donc, en 1801, dans tout l'ouest de l'Europe, au milieu de la fermentation universelle dans l'ordre politique et social, les espérances des Jésuites se relevaient et retombaient comme les vagues d'une mer agitée.

3. Même en Russie, la Compagnie était exposée à la contradiction et à des épreuves, que le P. Gruber, placé comme en sentinelle dans la capitale des tsars, ne parvenait à dominer qu'au prix des plus grands efforts (2).

Une nouvelle source de troubles et de difficultés fut le retour de Siestrzencewicz à ses anciens honneurs. Le tsar Alexandre, qui avait fait sortir des prisons beaucoup des victimes de la violence et des caprices de son père, fit mettre de même en liberté l'évêque Odyniec, détenu dans la forteresse de Pétersbourg, où l'empereur Paul l'avait fait enfermer

(1) *Arch. Jes. Pol.*
(2) Voyez Document AH.

après l'avoir rappelé de Wologda. Odyniec présenta au tsar une supplique pour le retour de l'archevêque ; aussitôt le gouverneur de Mohilew reçut l'ordre de rendre à la liberté complète Siestrzencewicz, interné à Milatycze; et à Pétersbourg on établit une commission, dans laquelle siégeaient Potocki et Wielhorski, pour connaître de l'affaire du métropolitain. Siestrzencewicz se montra lui-même dans la capitale, eut des conférences avec Benislawski et le P. Gruber, et se gagna tellement Benislawski, que celui-ci résolut de s'interposer pour lui auprès du tsar. Vainement l'évêque Gedroic représenta qu'autant il fallait rendre le métropolitain à l'administration de son diocèse, autant il importait de ne point le remettre à la tête du Collège de Justice. Aussitôt donc que Benislawski eut fini la visite de son diocèse, le tsar le fit venir à la cour et lui demanda si, en qualité de coadjuteur de Mohilew, il persistait dans son droit à la dignité de métropolitain et à la présidence du Collège de Justice. L'évêque répondit : « Je « veux la paix, Sire ; je veux retourner à ma solitude, dans « laquelle je servirai Votre Majesté Impériale ; je dépose donc « aux pieds de Votre Majesté Impériale tous mes droits » (1).

Était-ce là un acte d'humilité ou de faiblesse ? Il serait difficile de le dire ; il est certain que les évêques et toute la partie la plus zélée du clergé, surtout les Jésuites, voyaient avec crainte le métropolitain reprendre son administration souveraine (2). Ces craintes avaient leur fondement. Bientôt les deux mauvais génies du métropolitain, Sierpiński et Stańkiewicz s'insinuèrent dans les bonnes grâces de l'archevêque, qui peu

(1) SZANTYR, Tom I, p. 183.

(2) Cette même commission, qui examina l'affaire du métropolitain, prépara un nouveau décret pour les catholiques : *Déclaration de Sa Majesté l'Empereur Alexandre Ier pour les Églises catholiques romaines des deux rites.*

Le décret porte la date du 13 novembre 1801 et renferme cinq paragraphes :

I. — L'autorité spirituelle est rendue aux consistoires et au consistoire principal à Pétersbourg, c'est-à-dire au Collège catholique romain.

II. — Le Collège est présidé par le métropolitain ; avec lui siègent un évêque et un prélat nommés par le gouvernement, six délégués choisis tous les trois ans par les chapitres des six diocèses (de l'empire).

d'années après retourna à ses dispositions luthériennes et schismatiques, comme nous le dirons plus loin.

4. Parmi tant d'incertitudes et d'amertumes, les Pères jouirent de quelques moments de bonheur. Au milieu de l'année 1802, Alexandre, selon la coutume des tsars, entreprit la visite de ses provinces. Le 11 juin il arrivait à Polotsk. C'était le soir ; une pluie diluvienne tombait ; on reçut cependant le monarque avec le cérémonial accoutumé. Bien que l'église des Jésuites donnât sur la place publique, les Pères n'espéraient point que le tsar voulût la visiter. Déjà même les chevaux étaient dételés et toute la foule s'était dispersée. Tout à coup un cri se fit entendre : Le tsar va aux Jésuites ! A peine quelques Pères se trouvèrent-ils à la porte d'entrée pour le recevoir. Alexandre demanda si, outre l'église, il n'y avait rien à visiter. On lui montra la bibliothèque, les cabinets de physique et d'histoire naturelle, les musées, la fabrique de drap, etc. Alexandre témoigna son admiration ; car bien qu'il eût entendu parler beaucoup de Polotsk, il ne s'imaginait point cependant qu'une ville de province pût s'honorer de pareilles collections scientifiques.

Le P. Lustyg, provincial, rendit ses hommages au tsar, au nom du P. général, que son asthme faisait souffrir. L'empereur se fit conduire à la chambre du P. Kareu. C'était une preuve de la bienveillance du monarque, mais aussi des sentiments d'humanité naturels à Alexandre. Il s'entretint amicalement avec le malade, l'interrogea sur le genre de ses

III. — Ils doivent exercer leur autorité selon les lois de l'Église catholique en se conformant cependant aux lois de l'État.

IV. — L'empereur permet aux ordres religieux de vivre et de se gouverner selon leurs règles ; il ne leur est cependant pas permis de communiquer avec leurs généraux ou supérieurs, en dehors des limites de l'empire. Ils ne doivent informer les évêques que de ce qui s'est passé dans le territoire soumis à leur juridiction.

V. — La distribution des bénéfices revient aux évêques et aux collateurs. (*Ms. Arch. Jes. Pol.*)

souffrances, et le soir même il lui envoya son propre médecin, ce qu'il fit encore deux autres fois (1). Une telle bonté du tsar étouffa pour un moment les rancunes et les violences des ennemis de la Compagnie et consola beaucoup les Pères. Ils rendirent grâces à Dieu de ce secours inattendu, dont ils allaient bientôt avoir un si grand besoin.

Le médecin de l'empereur en effet ne triompha point de la maladie du P. général ; elle était trop avancée pour céder aux remèdes. Le 30 juillet 1802, veille de la fête de St Ignace, le P. Kareu, premier général de la Compagnie depuis le P. Ricci, mourut après avoir nommé le P. Wichert vicaire-général.

Ce dernier, pour se conformer aux anciens oukases de Catherine, écrivit au Collège de Justice et au sénat, demandant la permission d'élire un nouveau général ; mais soit hasard, soit intrigue du parti hostile à la Compagnie, ces lettres mirent très longtemps pour arriver à Pétersbourg. Après de pareilles preuves cependant de la bienveillance d'Alexandre pour le général défunt et pour la Compagnie, le P. Gruber, en sa qualité d'assistant, prit la liberté d'écrire une seconde lettre au tsar lui-même et la lui remit par le comte Kotchoubey, ministre avec lequel il vivait presque sur le pied de l'amitié. Du même coup, il fit demander par ce ministre la permission de publier le bref de rétablissement. Le tsar, dont la bonté était connue, accorda les deux demandes ; et dès le 7 septembre 1802, les rescrits nécessaires furent délivrés par la chancellerie du ministre. Le Collège de Justice ne pouvait plus faire d'opposition ; il hésitait cependant à se servir dans le document officiel des mots *général de l'ordre*, parce que le bref de restitution n'était pas encore publié ; mais ayant remarqué que le rescrit du ministre parlait du *genéral de l'ordre*, les honorables membres du Collège passèrent par-dessus leurs scrupules.

(1) Rozaven, *Hist. de la Compagnie de Jésus conservée en Russie* (Ms. in-fol. p. 128).

Muni de ces documents, le P. Gruber courut à Polotsk accompagné du P. Angiolini. Le vicaire-général fixa la congrégation au 4 octobre 1802 ; ce jour-là même eurent lieu deux séances. On donna lecture du bref pontifical *Apostolicæ fidei* et de la lettre adressée par Kotchoubey au P. Gruber, dans laquelle ce ministre recommandait et ordonnait au nom de l'empereur d'introduire l'enseignement de la langue russe dans les classes.

L'élection eut lieu le 10 octobre et le P. Gruber fut nommé général à une grande majorité. Le P. Thaddée Brzozowski, secrétaire, prépara immédiatement l'acte authentique de l'élection et les Pères vinrent baiser la main du nouveau général (1).

Dans les deux dernières séances, la sixième et la septième, on recommanda au P. général de préparer un plan d'enseignement pour la langue russe et l'on vota une réforme générale des études classiques. On lut à la fin la lettre du nouveau général au Saint-Père. Il y était question de la publication du bref par le gouvernement, ainsi que de la nouvelle élection. Le P. Gruber y remerciait aussi le Souverain Pontife pour le bienfait signalé du bref de rétablissement.

Le 14 octobre la congrégation se sépara (1).

(1) Parmi les vingt-quatre articles (*detrimenta*) présentés à la congrégation, le huitième mérite attention. Il demande que les assistants et les provinciaux n'exercent point la charge de recteurs dans les maisons, parce que ce cumul rend difficile aux inférieurs le recours aux supérieurs majeurs. Ce fait prouve une fois de plus combien est dépourvu de fondement le reproche de despotisme fait au gouvernement de la Compagnie.

Les articles 16, 17 et 18 recommandent d'étudier plus assiduement les classiques, de proportionner l'étude des sciences physiques aux exigences du siècle et de fournir les bibliothèques des publications nouvelles et des ouvrages scientifiques, nouvelle preuve encore que la Compagnie n'aimait point l'obscurantisme.

(1) *Acta Congregationis Generalis* XXIII[e], *polocensis III[e]. (Mns. in-fol. p. 11, arch. Jes. pol. — Institutum Soc. Jesu, Romæ* 1869. — Tom. I, p. 427.)

LIVRE CINQUIÈME

CHAPITRE Ier

Missions des Jésuites en Russie et rétablissement de la Compagnie à Naples.

1. Ouverture du pensionnat des nobles à Pétersbourg.
2. Missions sur les bords du Volga.
3. Mission d'Astrakhan.
4. Mission d'Odessa.
5. Translation du noviciat de Polotsk à Dunabourg.
6. Mission de Riga.
7. Le P. Cajétan Angiolini est envoyé à Rome par le P. Gruber.
8. La Compagnie rétablie dans le royaume de Naples.

1. La congrégation finie, le P. Gruber se rendit en toute hâte à Pétersbourg. Il établit sa résidence habituelle dans cette ville et nomma vice-recteur du collège de Pétersbourg le P. Hochbichler, ancien jésuite qui arrivait de l'Allemagne, homme d'une science profonde et d'une grande sainteté.

La présence du P. Gruber était nécessaire à la capitale. La grande autorité dont il avait joui sous Paul Ier, ne diminua point sous Alexandre. Cet empereur, qui n'avait rien de mongol dans le caractère, savait estimer la science jointe à la vertu ; étranger au fanatisme religieux, il ne s'offensait point du caractère catholique du P. Gruber et de ses compagnons. Le P. général avait ses entrées libres chez le tsar ; et la bienveillance de l'empereur alla si loin que, lors de la fête du P. recteur, comme les élèves du pensionnat jouaient une pièce,

française, l'empereur offrit sa musique et ses serviteurs, et lui-même assista à la représentation avec sa famille et la cour. Les magnats et les dignitaires de l'état suivirent l'exemple de leur maître ; leurs salons furent ouverts aux Pères de Pétersbourg et ils leur confièrent ce qu'ils avaient de plus cher, l'éducation de leurs fils.

Au commencement de 1803, on ouvrit le pensionnat des nobles, réalisant par là le désir qu'avaient témoigné depuis deux ans les seigneurs moscovites. Les deux côtés est et sud du collège, qui avait la forme d'un carré, furent appliqués à ce pensionnat et disposés pour recevoir 70 élèves (1).

2. Bientôt se présenta pour l'empereur une nouvelle occasion de témoigner sa bienveillance à la Compagnie. Le long des rives du Volga s'étaient établies cent une colonies allemandes, que Catherine avait fait venir dans le but de relever l'agriculture. Trente et une de ces colonies étaient catholiques. Des Pères capucins, venus avec les colons, pourvurent d'abord à leurs besoins spirituels. Quand ces religieux furent morts, Siestrzencewicz envoya des « curateurs », moines défroqués et échappés de leurs pays, ou prêtres séculiers, qui s'occupaient moins à paître les brebis qu'à les tondre, c'est-à-dire dont l'affaire capitale était de s'enrichir. Ces exactions, jointes à la vie très peu édifiante des curateurs, provoquèrent dans les colonies des plaintes retentissantes. On envoya une députation au tsar pour lui demander d'autres prêtres. Alexandre ordonna au P. Gruber, dans un billet écrit de sa main, d'envoyer dans ces contrées dix prêtres et quelques frères entendus dans la culture. Saratow, autrefois capitale des

(1) Pour éloigner tout soupçon de propagande catholique, les Pères permirent, non sans une grande répugnance, qu'un pope schismatique expliquât deux fois la semaine le catéchisme dans le pensionnat. Les popes remplissaient cette fonction machinalement, pour la forme, comme nous le dirons plus bas.

Tatares Baskirs, devait être la résidence du P. Landes, supérieur de la mission. C'était une véritable Amérique, au point de vue des fatigues apostoliques. Le voisinage des Kirghiz encore païens, les rapports fréquents et les mariages avec les luthériens, calvinistes et schismatiques des environs, la coupable négligence des curateurs : toutes ces causes réunies avaient eu la plus mauvaise influence sur les 10.052 colons catholiques. On organisa trois missions sur la rive gauche du Volga : Kamionka, Gresnovacka, Semenówka, où travaillèrent les P. Postol, Zubowicz et Mayr ; sur la rive droite on en établit à Tonkozsczówka, Rozkata, Kasieków-ka, Krasnopol, Paninkówka et Katarinstadt, où furent employés les Pères Moritz, Zaharewicz, Hattowski, Lœfler, Maistre et Richard.

Le 5 février 1803, les missionnaires partirent de Polotsk ; le 5 mars, ils arrivèrent à Saratow, où le gouverneur Łańskoj leur donna une large hospitalité. Le procureur du tribunal les invita à sa table avec une pareille générosité et se chargea de leur fournir un logement provisoire jusqu'à leur départ. Sur les traces de ces magistrats marchèrent le chef des colonies et le capitaine de la garnison de Saratow. Ces troupes se réduisaient à quelques centaines de cavaliers cosaques et à quelques bataillons d'infanterie, dans lesquels servaient beaucoup de Polonais.

C'était là cependant une politesse de commande ; les Jésuites trouvèrent une amitié véritable chez M. Zacharski, polonais qui voulut loger chez lui le P. Landes, supérieur de la mission, avec le frère qui l'accompagnait ; il offrit deux salons pour la chapelle catholique, afin qu'en hiver le Père ne fût point forcé de célébrer dans le temple commun aux luthériens, aux calvinistes et aux catholiques. Pour l'été il y avait une vaste église en pierre. La mère de M. Zacharski, née Kossakowska, offrit cent roubles pour bâtir une chapelle d'hiver aux catholiques et se montra toujours bienveillante

pour la Compagnie. Cependant le nombre des Polonais devait être très restreint dans le gouvernement de Saratow; car pour cette ville elle-même, qui avait une mission polonaise, on lit souvent, dans le journal du supérieur, ces paroles: « aujourd'hui faute d'auditeurs, il n'y a pas eu de sermon « polonais. » Les soldats polonais, qui depuis neuf ans et plus n'avaient point eu de prêtres de leur nationalité, étaient les seuls à se presser à la confession pascale.

C'était le désir général des habitants de Saratow, sans distinction de croyance, que les Jésuites ouvrissent des écoles; mais pour cela il fallait une autorisation spéciale du tsar et l'on aurait dû faire venir des professeurs. Remettant donc cette affaire à des temps meilleurs, on se contenta d'organiser une école primaire dans chaque station de mission. Le Journal des missions montre que les pasteurs non catholiques voyaient assez volontiers des Jésuites au milieu d'eux, qu'ils vivaient avec eux sur le pied de l'amitié et que souvent ils envoyaient aux Pères leurs coreligionnaires pour la solution de leurs difficultés de conscience. Le P. Hattowski, qui connaissait un peu de médecine, attira par ce moyen à lui-même et à ses Frères une grande considération; mais ce fut bien autre chose, quand on vit que ces religieux ne recevaient aucune récompense en argent ni aucune rétribution pour les baptêmes, les enterrements, les mariages, la sainte messe, ni pour les remèdes. Les populations en conçurent une grande confiance pour leurs nouveaux prêtres: non seulement ils venaient entendre les sermons et les instructions, non seulement ils recevaient les avis et les admonitions; mais ce qu'il y a de plus important, à la prière des Pères, on laissa tomber les désordres des Kermesses, qui depuis de longues années étaient devenues pour ainsi dire un usage du pays; et l'on sait combien il est difficile d'extirper de pareilles coutumes.

Le soin principal des missionnaires fut l'enseignement de la doctrine chrétienne. Non seulement dans les églises, mais

aussi dans les maisons se faisaient des catéchismes ; et dans ce but on distribua dès la première année deux mille exemplaires du catéchisme, venus de Polotsk. Une année ne s'était pas écoulée, que déjà les colonies de Saratow avaient changé de face : les danses avaient cessé, ainsi que l'ivrognerie. « Les cabaretiers et les musiciens se plaignent beaucoup de nous », écrit l'un des missionnaires, le P. Grivel. Il n'y eut plus surtout de querelles et de malédictions, choses très communes jusque-là ; partout régna une douce paix, la concorde, la tempérance et l'amour du travail. La coutume s'introduisit de s'approcher souvent des sacrements, ainsi que les dévotions du rosaire, du chapelet et autres pratiques religieuses qui entretiennent la vie catholique (1).

3. Au mois de juin 1803 passèrent par Saratow beaucoup de marchands arméniens d'Astrakhan, qui se rendaient à la foire de Makran en Perse. Un grand nombre d'entre eux demandèrent au P. Landes de les confesser et de leur donner les consolations de la religion. Instruits par les colons des travaux et des succès des missionnaires, ils demandèrent des Jésuites à leur retour chez eux. La mission d'Astrakhan cependant ne s'ouvrit que deux années plus tard.

Au mois de mars 1805 seulement, sur les prières renouvelées des Arméniens d'Astrakhan, on envoya chez eux le P. Wojszwiłło pour les Polonais et les Russes, et le P. Malevé, Français jeune et ardent, qui, dans l'espace de quelques semaines, apprit assez d'arménien pour confesser et catéchiser dans cette langue. Ce n'était pas là une petite difficulté à vaincre ; car les Arméniens d'Astrakhan, mélangés avec les

(1) *Diarium P. superioris missionum Saratoviensium S. J., quod incipit ad. 5 Martii 1803.* (*Ms. Archiv. Jes. pol*).

Description des neuf missions de Saratow. (*Du retour des Jésuites, t. II, p.* 225.) (*t. p*):

P. Carayon, *Documents inédits*, Document T, tom. 20, *Missions des Jésuites en Russie.* — Poitiers, 1869.

Moscovites, les Kalmouks, les Tartares, les Indiens, les Turcs et les Persans, avaient tellement gâté et corrompu leur langue, qu'il était difficile de trouver quelqu'un parmi eux qui la parlât avec pureté ; les grammaires et les livres écrits dans cette langue, n'étaient donc pas d'une grande utilité. On adjoignit aux Pères pour les servir le F. Rodzewicz.

Le P. Wojszwiśo étant bientôt tombé malade, le P. Malevé apprit un peu de polonais et remplaça ce missionnaire jusqu'à l'arrivée du P. Suryn, originaire de Lithuanie.

La mission d'Astrakhan, composée de cinq Pères, sous la conduite du P. Suryn, était un point central pour les missions dans l'intérieur du pays des Kalmouks et des Tartares ; de même qu'en 1807, la mission nouvelle ouverte à Mozdok, sur la rivière de Terek, dans la région du Caucase, et dont furent chargés les PP. Wojszwiłło et Henry, devint le point central des missions échelonnées sur la ligne du Caucase. Nous y reviendrons bientôt.

4. Près de deux ans avant la mission d'Astrakhan fut, ouverte en 1804 la mission de Kleinliebenthal, auprès d'Odessa, pour les colons allemands qui venaient d'y arriver. Le P. Lœfler s'y rendit ; il y rencontra beaucoup de difficultés ; car la colonie elle-même n'était pas encore établie, à tel point que pendant l'hiver il fallut faire les offices de l'église dans une caverne creusée à dix pieds de profondeur, dans la neige et dans la terre ; et quand lui-même était réduit à la dernière pauvreté, il dut entretenir trois jésuites désignés pour les terres que possédait à Odessa le duc de Richelieu.

Ce prince, soit caprice de grand seigneur, soit qu'il ne se fût pas bien entendu avec le P. général pour l'époque où l'on devait envoyer les missionnaires, n'avait point donné à son intendant les ordres voulus ; et ces deux missionnaires, l'un pour les Polonais, l'autre pour les Italiens, ainsi que le frère qui les accompagnait, se virent à la fin de l'automne

sans abri et sans occupation. Les missions de Saratow trouvèrent bon accueil dans la presse européenne ; on vantait l'humanité d'Alexandre ; on louait, bien que ce ne fût pas toujours avec sincérité, le dévouement des Jésuites, qui, dans la prévision que bientôt allait s'ouvrir en orient un champ beaucoup plus vaste à leur activité, apprenaient à l'envi, non seulement le français, l'allemand et l'anglais, comme on le voit dans leurs catalogues, mais s'appliquaient à l'étude de l'arménien et du tartare.

9. Le P. général Gruber savait animer de son grand esprit et vivifier toute la Compagnie. Déjà le collège de Pétersbourg comptait 28 religieux ; et le pensionnat et les six classes du collège renfermaient 100 élèves de différentes religions. Le respect pour les prêtres catholiques et les honneurs qu'on leur rendait, produisirent le respect pour la religion catholique et la firent honorer. L'arrivée du comte de Maistre, qui venait, à la fin de 1803, revêtu du caractère d'ambassadeur de Sardaigne, aida beaucoup à ce changement religieux des esprits dans la capitale. L'amitié la plus étroite unit bientôt M. de Maistre avec le général de la Compagnie et les Pères, surtout avec les Pères Pietroboni et Rozaven.

Quand tout fut bien disposé à Pétersbourg, le P. Gruber se rendit à Polotsk, où l'organisation du noviciat réclamait sa présence. En effet, à peine eut-on appris en Europe la nouvelle du bref *Apostolicæ fidei*, que, regardant ce fait comme le gage du complet rétablissement de la Compagnie, les candidats se présentèrent en grand nombre, de France, d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre, de Pologne. Les Paccanaristes eux aussi, convaincus déjà de la fourberie de leur fondateur et ne pouvant entrer en corps dans la Compagnie de Jésus, se présentèrent individuellement, mais en grand nombre. On a toujours regardé dans la Compagnie une pareille affluence de novices comme le gage le plus sûr que bientôt doit s'ouvrir

devant elle un vaste champ à son activité apostolique. Le P. Gruber s'appliqua donc à développer le noviciat de Polotsk et il en transporta une partie dans la nouvelle résidence de Dunabourg. Le premier recteur de ce collège fut le P. Rogaliński (15 juillet 1803) ; il était en même temps maître des novices. Dix-sept jeunes gens commencèrent leur noviciat, parmi eux le futur général Jean Roothaan, ainsi que le futur assistant des provinces d'Allemagne et de Pologne, Jacques Pierling. Une autre circonstance aussi contribua au développement de la Compagnie.

6. La ville lutérienne de Riga, qui avait dépendu de la Suède jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, était tellement entichée de son fanatisme anti-catholique, que jusqu'en 1765 (en Suède il en fut ainsi jusqu'en 1868) les catholiques furent privés des droits de citoyen. Il leur était défendu d'exercer publiquement leur culte ; tout séjour était interdit dans le pays aux prêtres catholiques, à tel point que le gouverneur feld-maréchal de Brown fut contraint de renvoyer son chapelain Wessinger. Les lettres patentes de Catherine, assurant la liberté aux différentes confessions, permirent aux catholiques de transformer en église une sorte de masure située en dehors de la ville. Lorsque l'empereur Joseph se rendit à Pétersbourg en 1780 et assista à l'office catholique à Riga, il fut scandalisé de voir sa religion si avilie et promit qu'aussitôt arrivé à Pétersbourg, il tenterait d'obtenir la liberté religieuse pour tous les catholiques.

Il tint parole. En 1782, la communauté catholique obtint de la tsarine la permission d'acheter un emplacement pour l'église ; mais comme personne ne voulait vendre le terrain nécessaire, les catholiques furent obligés de se contenter d'une chapelle située auprès de la citadelle, sur la place du tribunal.

Trois Pères capucins desservirent cette église jusqu'en

1801. Après la mort du P. Gindel leur supérieur, Siestrzencewicz envoya un certain chanoine Schonaict, vaurien perdu de mœurs qui, par sa mauvaise conduite, causa la mort du nouveau gardien le P. Kossina. Alors les catholiques s'ameutèrent, entourèrent l'église, où se trouvait l'intrus ; et si le gouverneur, aidé de cent cosaques, n'avait point conduit ce misérable en lieu sûr, il eût certainement payé de sa tête ses débauches.

Les principaux catholiques de la ville adressèrent une requête au tsar pour qu'il leur envoyât des prêtres honorables. Alexandre fit venir le P. Gruber, et par un oukase (2 décembre 1802) il donna aux Pères cette mission. Mais Siestrzencewicz, fort mal disposé à l'égard de la Compagnie et pour se venger de sa disgrâce sous Paul Ier, mit le décret impérial au rebut. Les catholiques de Riga attendirent une année entière l'oukase de décembre, dont ils connaissaient confidentiellement la teneur. Ennuyés de ces retards, ils s'adressèrent au ministère ; on leur répondit que l'oukase était envoyé depuis deux ans déjà au Collège de justice. Siestrzencewicz, que la plainte des catholiques de Riga embarrassait, feignit de s'étonner que les Jésuites n'eussent pas encore pris possession de cette mission, et expédia au plus tôt les papiers officiels au P. Gruber. Alors on envoya les PP. Kamieński et Marcinkiewicz pour les Polonais, le P. Prœll pour les Allemands. Le P. Lustyg, provincial, conduisit les nouveaux missionnaires.

Il y avait à Riga et dans les environs 9,000 catholiques, allemands, polonais et lettois, plongés, on le comprend facilement, dans l'ignorance la plus grossière et de mœurs corrompues.

Le magistrat luthérien vendait à prix élevé les publications de mariages, dispensait en revanche avec facilité des empêchements dirimants, accordait le divorce tant à ceux de sa religion qu'aux catholiques ; ces derniers oublièrent tellement la

morale chrétienne, qu'ils entretenaient des maisons publiques, pour lesquelles les mères vendaient leurs propres filles.

Nous pouvons nous figurer dans quelles dispositions furent reçus les Jésuites. A l'exception du gouverneur, du prince de Wurtemberg et de quelques principales familles qui soutenaient le catholicisme dans le pays, on regardait les Pères de mauvais œil; et le magistrat de Riga, ne pouvant étouffer les haines traditionnelles accumulées pendant deux siècles contre la Compagnie, reçut les missionnaires avec grossièreté. Aussi consumèrent-ils les trois premières années en efforts presque inutiles, et il fallut mettre en mouvement l'autorité politique et la police pour opposer une digue à l'impiété et aux scandales publics (1).

7. Cependant ces efforts et ces fatigues apostoliques en Russie, ne suffisaient pas à rassasier le zèle des Jésuites. Ils adressaient au Ciel des prières ferventes et fondèrent une pieuse association, *pium fœdus*, pour obtenir le complet rétablissement de la Compagnie. La prière pénètre les cieux, fait naître la confiance en Dieu et aussi la confiance bien entendue en soi-même, ainsi qu'en ses propres efforts et ses propres démarches. Les Jésuites ne négligèrent ni l'un ni l'autre de ces moyens.

Un évêque italien, autrefois jésuite, avait légué par testament sa riche bibliothèque aux Pères de la Russie-Blanche. Il était difficile par lettres de faire exécuter cette clause. Le P. Gruber profita de cette circonstance, et, après s'être entendu avec la cour de Russie, envoya le P. Cajétan Angiolini, en apparence pour se mettre en possession de ces livres, en réalité pour appuyer auprès du Saint-Siège le rétablissement de la

(1) *Notes historiques sur l'établissement des Jésuites à Riga*, par le P. Zacharie Ledergew (P. CARAYON, *Documents inédits, document T, tome 20, Missions des Jésuites en Russie*, p. 185-230).

Compagnie ; et dans ce but il lui conféra l'autorité de procureur général.

Le P. Angiolini voyagea en habit de jésuite ; il devait cependant conserver l'incognito, et pour cela aller droit à Rome, sans s'arrêter nulle part. Il dut pourtant rester à Vienne, autant du moins qu'il le fallait pour rendre visite à l'ambassadeur de Russie, le comte Razumowski.

Cependant l'empereur François et les deux princes Ferdinand, le frère et l'oncle, ayant appris l'arrivée d'un jésuite, désirèrent le voir à la cour. Tout refus était impossible. Dans l'antichambre où il attendait son audience, le P. Angiolini rencontra nombre de célébrités du monde diplomatique et de l'aristocratie. On le salua, on lui fit des invitations ; il dut rester quinze jours à Vienne. Mais de leur côté les ennemis de la Compagnie ne dormaient pas. Un des prélats romains du parti espagnol avertit le P. Angiolini de ne pas oser se montrer à Rome, du moins en habit de jésuite ; car cette manière de faire l'exposerait, ainsi que le Saint-Père, à beaucoup de désagréments.

Le P. Angiolini ne tint point compte de ces représentations. Arrivé à Rome le 4 juillet 1803, il se mit sous la protection de l'ambassadeur russe. Celui-ci fit préparer dans son hôtel un logement pour le jésuite, qu'il présenta au Saint-Père. Pie VII reçut le P. Angiolini avec une bienveillance marquée et lui dit que tous les dimanches il lui donnerait audience à 10 heures.

Le P. Angiolini profita de cette bonté du Saint-Père ; et dans l'espace de huit mois que dura son séjour à Rome, il n'omit aucune audience pour traiter avec le Souverain-Pontife des affaires de la Compagnie. Ces attentions de Pie VII et la protection du puissant ambassadeur, attirèrent sur le jésuite les yeux de la ville de Rome.

Le P. Angiolini écrivait au P. Gruber : « Les cardinaux et « les princes, les grands seigneurs, tous veulent m'avoir chez

« eux, je subis un véritable siège dont je ne puis me délivrer. « Avant mon lever, beaucoup attendent dans mon anticham- « bre, parce que, disent-ils, il est impossible de me trouver « dans le jour ; et le soir, dès que je rentre chez moi, ma « chambre se remplit encore de visiteurs. Je ne parle pas des « cartes de visite. Dans les rues on m'arrête, on baise « mon habit, on me montre du doigt, comme si je venais de « l'autre monde » (1). Il fallait avoir beaucoup d'humilité pour ne point être pris de vertige au milieu de tant d'ovations.

De même que la Révolution s'était annoncée par la destruction de la Compagnie et par ce fanatisme anti-jésuitique, qui s'était emparé des têtes couronnées et en partie du peuple, de même le retour à l'autorité légitime se signala par l'exaltation des Jésuites. Ce fut une mode de parler d'eux, de les vanter. Dans les États de l'Église même, deux cardinaux et deux évêques, munis d'une permission secrète du Pape, confièrent la direction de leurs quatre séminaires ecclésiastiques à des Jésuites, qui furent installés par le P. Angiolini. Il y eut plus : profitant de la bienveillance de la population, ce jésuite conçut l'idée de remplacer dans l'église de Gesù la statue en argent massif de St Ignace, que les Français avaient enlevée, par une statue semblable en cuivre doré. Malgré le mauvais état des finances à Rome, les offrandes arrivèrent si nombreuses, qu'en peu de temps cette statue, plus belle que la première, bien que moins coûteuse, fut érigée dans l'église du Gesù.

8. Cependant l'affaire du rétablissement général de la Compagnie avançait lentement. L'Italie gémissait sous le joug de Napoléon, qui, malgré le Concordat, rendait de plus en plus dure la position du Souverain Pontife. L'état politique de l'Occident était encore peu sûr et mal affermi ; du reste Pie VII voulait que les monarques eux-mêmes demandassent le réta-

(1) P. Rozaven, page 138.

blissement de la Compagnie, comme ils avaient exigé sa destruction. A la mort de Ferdinand, duc de Parme et de Plaisance (1802), ces principautés avaient été incorporées à l'empire français; cependant le nouveau gouvernement laissa les Jésuites en paix. Maintenant c'était le tour du royaume de Naples, où, dès 1799, on avait pris des arrangements avec le P. Pignatelli pour le retour de la Compagnie. Ferdinand IV, fils de Charles III, était un monarque bon, bienveillant, mais faible ; comme autrefois il avait mis le gouvernement entre les mains de sa femme Marie-Caroline et du ministre Tanucci, avait sous leur influence chassé brutalement les Jésuites en 1770 et pendant près de 30 ans outragé de mille manières la Sainte Église, détruisant les Ordres religieux et les soustrayant à l'autorité de leurs généraux, vexant les évêques, entravant la liberté des tribunaux ecclésiastiques, mettant sous le séquestre les biens de l'Église ; de même aujourd'hui, cédant encore à l'influence de Marie-Caroline, qui, instruite par la Révolution, commençait à se tourner vers Dieu et le Saint-Siège et prenait la résolution d'expier ses anciennes fautes politiques, il se montra disposé à recevoir les Jésuites dans ses états. De plus, il rendit aux Bénédictins les biens qu'il leur avait enlevés et fit preuve d'une égale bienveillance à l'égard des autres ordres religieux.

Ces dispositions n'échappèrent point au P. Angiolini. Il résolut (janvier 1804) d'aller à Naples, afin de mettre à profit ces circonstances favorables.

A son audience de congé, le Pape lui dit avec bonté: « Si Sa « Majesté désire avoir la Compagnie, elle n'a qu'à m'en faire « la demande dans les formes ordinaires, je la lui accorde- « rai. »

Le P. Pignatelli, provincial de Parme, vint lui aussi à Naples et les négociations commencèrent au mois de février 1804. Les ministres demandaient, conformément à la méthode reçue généralement en ce temps-là, que les Jésuites de Naples, aussi

bien que les autres religieux, formassent une corporation à part, qui ne dépendît point d'un général résidant hors du royaume. Le P. Pignatelli s'opposa avec fermeté et constance, affirmant qu'à cette condition il ne resterait pas un jésuite à Naples et que lui tout le premier partirait. On retira donc la clause et dès le commencement de mars 1804 on envoya au Saint-Père la supplique demandée. Mais les ministres des cours, surtout celui d'Espagne, mirent en mouvement tout ce qui appartenait encore au parti anti-jésuitique. On objectait un défaut de forme dans la supplique, toujours on inventait de nouvelles difficultés ; enfin l'ambassadeur espagnol adressa à Pie VII deux notes dans lesquelles il protestait contre le retour des Jésuites à Naples. Alors le roi Ferdinand et la reine Marie-Caroline écrivirent directement au roi d'Espagne, lui demandant quel était sur ce point son avis et ses désirs.

Charles IV répondit qu'il n'avait rien à voir à ce que faisaient chez eux les autres rois, et en conséquence il ordonna à son ambassadeur à Rome de retirer ses protestations (1).

Enfin, le 30 juillet, Pie VII publia donc le bref *Per alias*, adressé « au P. Gruber, supérieur et proposé général de la « Congrégation de la Compagnie de Jésus dans l'empire de « Russie » (2). Après avoir rappelé le bref du 7 mars 1801, qui rétablit la Compagnie en Russie, Pie VII ajoute : « Notre très « cher fils en Jésus-Christ, Ferdinand, roi des Deux-Siciles, « nous a fait exposer en dernier lieu qu'il lui paraissait très « utile, pour la bonne éducation de la jeunesse de son royaume « et pour le bien temporel et spirituel de ses sujets, surtout « dans les circonstances actuelles, d'établir dans ses états la « Compagnie de Jésus, telle qu'elle existe dans l'empire de « Russie, soumise à la règle de S. Ignace confirmée par Paul III. »

(1) P. Rozaven, *p.* 151.

(2) *Dilecto filio Gabrieli Gruber, presbytero, superiori ac præsidi generali congregationis Societatis Jesu in imperio Russiaco.*

Cédant donc à cette demande, le pape étend au royaume de Naples le bref donné pour la Russie (1).

Il est difficile de croire avec quelle joie la cour, la population de la ville, et surtout les anciens Jésuites reçurent ce document pontifical. Trente et un ans auparavant, les Jésuites de Naples avaient été chassés de nuit et conduits à la frontière sous escorte comme des transfuges ; aujourd'hui on les recevait en triomphe. Comme le sénat hésitait à enregistrer le bref pontifical, s'appuyant sur le vieil édit royal *de expulsis Jesuitis*, le bon roi leur dit : « Enregistrez le nouvel édit *de restituendis Jesuitis*, je ne sortirai point de cette chambre que « vous n'ayez reçu le bref et enregistré cet édit » ; et de plus il exempta les Jésuites pour vingt ans de la loi qui défendait aux ordres religieux d'acquérir des biens (2).

Le 15 août, les Pères prirent possession de trois de leurs anciennes maisons, qui, avant la destruction, avaient été au nombre de sept dans la ville de Naples ; ils occupèrent le Grand Collège, la maison professe et le pensionnat (3).

Ce ne fut pas seulement à Naples, mais dans vingt-deux villes et bourgs que l'on demanda au roi au moins quelques Jésuites. Entre les autres villes se signala Messine, vieille

(1) *Sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri Pii Papæ VII Litteræ Apostolicæ, quibus* Societas *Jesu in Regno Utriusque Siciliæ approbatur et confirmatur*. (*Exemplaire du temps, Arch. Jes. pol.*)

(2) Voyez document AI.

(3) L'installation solennelle des Pères fut cependant retardée jusqu'au 3 décembre, fête de S. François-Xavier. A cette époque, il y avait déjà plus de 80 Jésuitesdans la capitale. Pendant neuf jours, on prépara le peuple, matin et soir par des instructions à cette solennité religieuse. « — Le résultat fut nombre « de conversions. Le jour de la fête, des milliers de fidèles communièrent. « Le concours des prêtres pour dire la sainte messe fut extraordinaire ; les « trois cardinaux qui étaient à Naples, voulurent y venir aussi et y pontifier « Le célèbre Paesiello avait voulu composer la musique pour la messe, elle « fut exécutée par 25 voix et 50 instruments. Le panégyrique, prononcé par « un jésuite, tira les larmes des yeux des auditeurs ; le Sénat voulut intervenir à la cérémonie.

« L'après-midi, la cour, précédée d'un corps de troupes, se rendit en voiture

capitale de la Sicile (1). La reine surtout, comme pour expier son ancienne faute d'avoir décidé la réception du bref de destruction, se montrait maintenant une véritable mère pour la Compagnie. Elle visitait les cellules des religieux, l'office, la lingerie, notant partout ce qui manquait et le fournissant de ses propres deniers. Elle dépensa plus de 10,000 écus à la réparation et à la transformation des maisons.

On fixa au 7 janvier 1805 l'ouverture des classes. Le premier jour, on ne put examiner que 300 enfants. Dès le troisième jour, il y en eut 800 d'admis, et le nombre bientôt s'en porta à 1500, et plus de 150 furent exclus, faute de place.

Dans le royaume de Naples, il y avait 168 ex-Jésuites, presque tous âgés de plus de 60 ans. Le P. Angiolini leur demanda si, après la publication du bref de rétablissement, ils étaient prêts à rentrer dans la Compagnie. Trois seulement refusèrent à cause de leur âge trop avancé et de leurs infirmités ; mais en revanche les ex-Jésuites accoururent en masse de toute l'Italie. Leur nombre alla jusqu'à 300, parmi lesquels trois évêques. C'est pourquoi le marquis Tanucci, fils du ministre disait : « Rien d'étonnant que beaucoup d'hommes se fassent religieux pour devenir ensuite évêques, mais il est « tout-à-fait inouï que des évêques abandonnent leurs évê-« chés pour devenir Jésuites (2). »

« à l'église et y fut reçue par 80 Jésuites rangés en haie. Le *Te Deum* fut « chanté au milieu de tous les signes d'allégresse, la joie était surtout peinte « sur les visages de toutes les personnes de la famille royale.

« Le peuple, au sortir de la cérémonie, demanda à haute voix, lorsque le « roi fut monté en carosse, qu'on donnât aux Jésuites le *Gesù Nuovo*, parce « que l'église trop petite n'avait pu contenir tout le monde. Le chef des *Lazzaroni*, à qui appartenait le *Gesù Nuovo*, accompagné de plusieurs milliers « des siens, alla sur la place même du *Gesù Nuovo*, où devait passer le roi, et « pria le prince d'ajouter au *Gesù Nuovo* le *Carminiello*, autre église bâtie « pour les *Lazzaroni*. Tous ces témoignages étaient sans doute bien flatteurs « pour les Jésuites. » = *(Précis de l'histoire de la Compagnie)*.

(1) P. Rosaven, *p. 156 et 157*.

(2) Il m'est impossible de ne point donner ici un extrait des lettres de deux ex-jésuites demandant à rentrer dans la Compagnie. Elles sont adressées au

De ces trois évêques, un seul, Mgr Avogadro, parvint au terme de ses désirs ; mais il lui fallut remuer ciel et terre et recourir à la puissante protection du roi de Naples, pour obtenir la permission du pape et de l'empereur François, de qui dépendait Vérone.

C'était véritablement un spectacle édifiant et émouvant de voir des vieillards sexagénaires, qui pendant trente ans avaient été accoutumés à toutes leurs aises et qui souvent avaient exercé de hautes dignités dans l'Église, prendre le joug de la règle et passer cinq et six heures chaque jour à l'enseignement pénible et fastidieux des éléments du latin. La prudence cependant commandait de leur donner des aides jeunes et vigoureux. Dans ce but, on transféra le noviciat de Colorno à

P. Angiolini, la première par Mgr Avogadro, évêque de Vérone, l'autre par Mgr Pellegrino, évêque de Montepolitiano. Toutes les deux elles prouvent combien profondément était enraciné, dans le cœur des ex-Jésuites, l'amour de leur vocation ; elles sont aussi la preuve la plus certaine que la Compagnie, au moment de sa suppression, n'était point corrompue.

Mgr Avogadro écrit : « Je reviendrai à la Compagnie ma mère, avec autant « et même plus d'empressement que j'y suis venu la première fois. Il me « sera plus doux de porter le balai et le *rond* (pour servir au réfectoire) que « le bâton pastoral. Je serai tout heureux de mendier. Ne me refusez pas, « mon Révérend Père, un petit coin dans la Compagnie... Je ne me laisserai « point séduire par la pensée que je pourrais être plus utile à la Compagnie « dans l'épiscopat, je préfère le mépris dans la maison de mon Dieu. »

Mgr Pellegrino écrit : « Mon désir d'être Jésuite a commencé dès ma plus « tendre enfance ; il a duré 43 années entières de ma vie et ne m'a point « quitté, même pendant la cérémonie de ma consécration épiscopale. Je dirai « plus : cette dignité a fortifié ce désir en moi, car chaque jour je me con- « vaincs d'avantage à combien de dangers est exposée mon âme par cette « lourde charge. Coûte que coûte, j'ai résolu de suivre l'inspiration de ma « jeunesse et de finir mes jours dans la Compagnie de Jésus. Je vous serai « bien peu utile, mais dans la maison de S. Ignace il y a beaucoup de demeu- « res... » (*Arch. Jes. Pol.*)

Qu'il me soit permis d'ajouter le témoignage du dernier survivant des Pères de la Russie. Blanche, le R. P. Ignace Poczobut : « J'ai vu, me disait-il « les larmes aux yeux et tremblant d'émotion, j'ai vu des prélats et d'illustres « personnages venir en Russie, déposer joyeusement les insignes de leurs « grandeurs et de leurs dignités et nous dire que tous ces ornements ne « valaient pas à leurs yeux l'humble habit de la Compagnie. » (N. T.)

Naples, on organisa les études, et bientôt le nombre des jeunes religieux monta à 40. La raison principale de cette augmentation fut que beaucoup de prêtres séculiers et quelques paccanaristes demandèrent à être reçus dans la Compagnie.

On prit donc aussitôt possession du collège et des classes à Palerme (1); quelques Pères furent envoyés dans les résidences de Messine et d'autres villes, conformément aux lettres du roi. En même temps les Pères se consacrèrent au service des hôpitaux et des prisons, selon l'ancien usage de la Compagnie. Beaucoup de personnes vivaient encore, qui se rappelaient et louaient le dévouement semblable des anciens Jésuites. On commença des missions à Caserto, à Averso, à Salerno; on donna les exercices spirituels aux différentes classes de la population; en un mot, dans le cours d'une seule année, la Compagnie, qui venait de ressusciter, déploya son ancienne activité sur tous les points du royaume de Naples.

Je n'ai pas besoin de rappeler que, pour le parti de la Révolution attaché aux doctrines voltairiennes et aux loges maçonniques, les Jésuites étaient les alliés de la tyrannie, les ennemis de la liberté; et comme à peu d'exceptions près, on s'occupait en Pologne et dans les autres pays à examiner et à écrire l'histoire dans cette tendance et cet esprit révolutionnaire, il n'est pas étonnant que ce fût une sorte de dogme universel de tenir la Compagnie pour l'alliée naturelle du despotisme et de la réaction. Aujourd'hui (1874) que nous voyons ces théories spécieuses poussées à l'absurde; aujourd'hui qu'en leur nom la Commune a brûlé Paris, que Bismark oppresse 13,000,000 de catholiques, que la Suisse chasse les évêques et les prêtres, qu'en Autriche on édicte des lois con-

(1) Les trente-quatre Jésuites qui arrivèrent sur la frégate royale, furent reçus par le même vice-roi qui, 38 ans auparavant, comme capitaine de navire avait déporté les Pères de Sicile sur les rivages des États Pontificaux. Après avoir préparé la population pendant huit jours par des instructions, les Pères prirent possession de leur grande église le jour de S. François-Xavier, avec la même solennité que leurs frères de Naples. (P. ROZAVEN, p. 169).

tre les personnes et les biens ecclésiastiques : il faudrait enfin ouvrir les yeux et voir que les Jésuites, en prenant la défense du respect dû au pouvoir, la défense de l'ordre et de la morale, n'étaient point les ennemis des peuples et des nations, surtout quand l'histoire nous apprend qu'il n'y eut pas que les rois et les villes dépendantes de ces rois, à faire rentrer les Jésuites dans leurs anciennes demeures; mais que d'autres villes, qui se gouvernaient par elles-mêmes, par exemple les villes de Toscane et des Romagnes, et quelques cantons indépendants en Suisse, s'adressaient au Procureur Général de la Compagnie et se montraient disposées à recevoir les fils de Loyola dans leurs murs.

CHAPITRE II

Les Jésuites en Italie et dans la Russie-Blanche pendant les guerres de Napoléon

1. Le P. Gruber se dispose à partir pour l'Italie.
2. Projet de mission en Chine.
3. Mort du P. Gruber.
4. Élection du P. Thaddée Brzozowski.
5. Gouvernement du P. Brzozowski.
6. Napoléon et les Jésuites d'Italie.
7. Napoléon et les Jésuites de Russie avant 1812.
8. Prudence des Jésuites placés entre les deux partis.
9. Campagne de 1812.
10. Suites désastreuses de la guerre pour la Compagnie.

1. Le P. Gruber, instruit de tous les details d'un retour si heureux des esprits en Occident, résolut de visiter, dans l'été de 1805, les maisons de la Compagnie nouvellement fondées, de réjouir ses Frères par sa présence, de fortifier et d'affermir ceux qui en avaient besoin, de remercier en personne le Saint-Père pour tant de preuves de bienveillance, de demander enfin le rétablissement complet de la Compagnie. On avait déjà écrit de la Russie-Blanche des lettres au sujet de ce voyage du P. général ; déjà en Italie cette bonne nouvelle courait de bouche en bouche, lorsque tout à coup et à l'improviste se répandit le bruit que, dans la nuit du 25 au 26 mars 1805, le général de la Compagnie était mort à Pétersbourg. Hélas ! cette nouvelle n'était que trop vraie !

2. Dans les premiers jours de mars, Alexandre avait recommandé au P. Gruber d'envoyer au plus tôt en Chine, aux frais de l'empereur, trois jésuites: un polonais, un allemand et un italien. Ils y étaient appelés par un des derniers ex-Jésuites de Pékin, le P. Louis Poirot, dans une lettre écrite dès le mois de septembre 1802. Moins peut être pour des motifs religieux que pour les mêmes raisons politiques que son aïeule Catherine, Alexandre appuyait les efforts apostoliques des Jésuites de Chine et reprit l'idée, un moment abandonnée, d'une mission en ce pays. Le P. Gruber désigna les PP. Korsak et Grassi, versés dans les mathématiques, et leur donna pour compagnon le F. Sturmer; ils se rendirent en Portugal par le Danemark et séjournèrent quelque temps à Coïmbre. Là ils reçurent l'ordre de passer en Angleterre. Le P. Korsak resta à Londres, le P. Grassi s'embarqua pour l'Amérique du Nord, le F. Sturmer revint à Pétersbourg et sortit bientôt de la Compagnie.

3. L'envoi des missionnaires en Chine fut la dernière œuvre du P. Gruber. Il était affligé déjà depuis un an d'un asthme, comme son prédécesseur le P. Kareu; la circonstance suivante hâta sa mort. Le soir du 25 mars, il était à peine endormi, que la fumée et une odeur insupportable le suffoquèrent et en le réveillant le remplirent en même temps de frayeur. Le P. Gruber, en effet, indifférent à toute perturbation des éléments et qui gardait son sang-froid même au milieu des plus grands dangers, avait une frayeur instinctive de l'incendie. Il se lève, s'habille et court à son antichambre, où dormait le domestique attaché à son service. Ce jeune homme avait eu l'imprudence de laisser allumée sur une chaise près de son lit une bougie, qui, tombant à terre par un mouvement qu'il fit en dormant, mit le feu au plancher. Vite le P. Gruber réveille l'imprudent serviteur, appelle au secours et, craintif

comme il l'est sur ce point, il veut, malgré les prières des Pères, être présent jusqu'à ce qu'on ait complètement éteint l'incendie, travail qui se prolongea jusqu'à une heure du matin.

Le P. Gruber rentra dans sa chambre, mais déjà si affaibli par cette commotion de la frayeur et respirant avec une telle difficulté, que son secrétaire, le P. Thaddée Brzozowski, voyant sur sa figure la pâleur de la mort, envoya immédiatement chercher le médecin. Avant l'arrivée de ce dernier, le général dit à son secrétaire d'une voix presque éteinte : « Donnez-moi la dernière absolution, je me meurs ! » et aussitôt, conservant jusqu'au dernier instant toute sa présence d'esprit, il rendit son âme à Dieu, en prononçant les noms sacrés de Jésus et de Marie (1).

La cloche qui donna aux religieux le signal de la méditation, leur apprit en même temps la mort du P. Général. Il est difficile de décrire la consternation des Pères de Pétersbourg, la douleur de toute la ville, à mesure que cette triste nouvelle se répandait ; car malgré ses douleurs de poitrine et ses soixante-cinq ans, le P. Gruber, soutenant par l'énergie de son âme les forces chancelantes de son corps, promettait encore une longue vie. « Si ses Frères affligés, dit un témoin oculaire de « l'événement, trouvèrent quelque consolation humaine « dans leur deuil, ce fut de voir presque toute la ville de « Pétersbourg partager leur douleur, du moins la classe « la plus distinguée de la population. Ce fut seulement alors « que l'on comprit le nombre et la qualité des amis du géné- « ral défunt. L'un des riches négociants de Pétersbourg « (M. Pierling) voulut lui faire un cercueil d'un très grand

(1) = « La mort ne surprit point le P. Gruber, dit l'auteur du *Précis* déjà plu- « sieurs fois cité ; il avait un asthme qui le tourmentait et il s'attendait à finir « d'une manière semblable. » = Né le 6 mai 1740, le P. Gruber avait fait profession le 15 août 1773, la veille du jour où le bref de suppression fut intimé à Rome. (N. T.)

« prix, prenant en cela conseil de son affection plus que de la « pauvreté religieuse. Pendant le service funèbre, l'affluence « de l'aristocratie fut si considérable à l'église catholique, « que les prêtres purent à grand'peine se frayer un passage « pour se rendre à l'autel, et l'on dut fermer les portes pour « empêcher les étudiants d'entrer (1). »

Le corps fut embaumé et, avec la permission du tsar, transporté à Polotsk. Le P. Lustyg, nommé vicaire-général par le P. Gruber, cédant aux prières de ses frères et de la noblesse des environs, célébra une seconde fois les funérailles. Le corps fut reçu à deux kilomètres de la ville par l'évêque Odyniec avec tout son clergé et une foule innombrable de peuple ; les Juifs eux-mêmes se mêlèrent au cortège funèbre.

La Compagnie perdait dans la personne du P. Gruber non seulement un Père tendre, mais encore un chef prudent. Je trouve dans les lettres de son ami de cœur, le comte Joseph de Maistre, que les Jésuites n'auraient jamais été expulsés de l'empire, si le gouvernement de la Compagnie eût été entre les mains d'un « homme de tête comme Gruber ou Aquaviva (2). »

4. Il fallait réunir une nouvelle congrégation. Le P. Lustyg se rendit à Pétersbourg pour obtenir la permission du gouvernement. Une nouvelle difficulté très grande vint encore s'ajouter aux autres : la Compagnie existant déjà en dehors de la Russie, les profès de l'ordre entier devaient prendre part à l'élection du général par leurs députés. Mais sans parler de

(1) P. Rozaven, p. 164.

(2) = « Le R. P. général (Brzozowski), que je connais et vénère beaucoup, « excellent sous le rapport de la sainteté, se trouvait cependant sous le rapport de la politique, de la pénétration et de la force d'esprit, au-dessous des « circonstances, qui demandaient la tête d'un Gruber ou d'un Aquaviva. = » (Lettre du C[te] Joseph de Maistre à l'Archevêque de Raguse. Pétersbourg, juin 1816).

l'éloignement des lieux, de la difficulté des routes, comment arracher les Jésuites d'Italie, pendant deux mois, à leurs travaux et à leurs occupations ? Par qui les remplacer ? Enfin les gouvernements ne se montreraient-ils pas difficiles pour accorder des passe-ports ? Après réflexion, le P. Lustyg proposa à ses Frères d'Italie de déléguer en leur nom trois des Jésuites italiens qui habitaient la Russie-Blanche. Ces Pères, au courant des coutumes et des besoins de la province d'Italie, pourraient excellemment remplacer les profès italiens à la congrégation.

Ce ne fut qu'au mois de mai que l'on put examiner ce projet à Naples et à Palerme ; les délibérations se prolongèrent et la réponse n'arriva à Polotsk qu'au mois d'août : le P. Joseph Angiolini était nommé délégué des Jésuites italiens.

Cependant le P. Lustyg travaillait dans la capitale des tsars à obtenir l'oukase qui devait permettre l'ouverture de la congrégation. Le rétablissement des Jésuites à Naples avait changé un peu l'état de la Compagnie dans la Russie-Blanche. Siestrzencewicz, toujours mal disposé pour elle, entreprit de prouver que les rapports des Jésuites de la Russie avec les étrangers, pourraient devenir dangereux pour la Russie. Le Collège de justice, qu'agitaient de nouveau les deux misérables Sierpiński et Stańkiewicz (1), souleva tant de difficultés, que

(1) Pie VII envoya à Pétersbourg, au printemps de 1804, le légat Areza, archevêque de Séleucie, dans le but de conclure un concordat. Cette légation contrariait l'ambitieux Siestrzencewicz, qui voulait être le pape de la Russie. Profitant donc des difficultés que le gouvernement du tsar faisait au légat, démontrant en même temps qu'il ne convenait point à l'empereur de Russie de traiter avec le pape, dont les États gémissaient sous le despotisme de la France, il fit tant, que Areza quitta Pétersbourg au bout de trois mois et que la chancellerie impériale lança un oukase interdisant toute communication avec Rome et soumettant les affaires de l'Église au métropolitain. Ce n'est pas tout : le ministre des affaires étrangères, le prince Czartoryski, par une lettre particulière, recommanda au métropolitain de se servir des privilèges que lui avait accordés Pie VI. Dans un pareil état de choses, l'archevêque était *formidable* pour la Compagnie, et le Collège de justice était soumis à son arbitraire et à sa tyrannie. (Szantyr, I, 232-239.)

le P. Lustyg dut, pour obtenir l'oukase nécessaire. courir pendant trois mois entiers dans les chancelleries et les bureaux du ministre Lopoutchine et de Galitzine, ministre des cultes étrangers, frapper aussi aux portes des sénateurs favorables à la Compagnie, tels que le comte Iliński. Alexandre nomma trois commissaires pour examiner la question. Enfin le 13 juin, le président de la commission, Lopoutchine, présenta au tsar trois formules rédigées par les commissaires. Alexandre lut à plusieurs reprises la demande des Jésuites, puis les formules de la commission. Il hésita un moment. Alors Lopoutchine, qui se rappelait sans doute son amitié et son intimité avec le P. Gruber, fit remarquer au tsar qu'il ne convenait point de refuser une permission donnée déjà quatre fois et à laquelle les Jésuites avaient droit en vertu du bref pontifical, reçu par Alexandre lui-même. L'argument eut son effet. L'empereur, prenant la troisième formule, y effaça de sa main l'expression « vice-général », y traça les mots « général de la Compagnie, avec toute l'autorité que lui donne ce « titre » ; et cette correction faite, il souscrivit l'oukase (1).

Le vicaire-général tout heureux revint à Polotsk ; et quand la réponse d'Italie arriva, il convoqua pour le 27 août 1805 la congrégation générale, qui fut la cinquième de Polotsk et la vingt-quatrième de le Compagnie.

Après avoir célébré un service pour l'âme du général défunt, on procéda à l'acte d'élection le 2 septembre. Ce fut seulement au troisième tour de scrutin que le choix tomba sur le P. Thaddée Brzozowski. Aussitôt le P. Lustyg dressa

(1) Après en avoir fini avec cette difficulté, comme la réponse d'Italie n'arrivait pas encore, le P. Lustyg s'occupa de l'organisation des missions à Tine et à Syra dans l'Archipel. Les anciens ex-Jésuites s'étaient usés dans ce travail et tendaient leurs bras affaiblis vers leurs Frères de Russie. Le vice-général envoya deux missionnaires jésuites : le P. Venturi, italien, et le P. Malevé, flamand, qui arrivèrent à Constantinople dès le mois de juillet 1805. (Voyez, page 93, ce qui a été dit déjà de cette mission.)

l'acte d'élection, les Pères baisèrent la main du nouveau général et on chanta le *Te Deum* (1).

5. Le P. Thaddée Brzozowski avait toutes les qualités et tous les défauts du caractère polonais. Noble, accessible à chacun, équitable, indulgent, il savait dans sa conduite unir la simplicité et la bonté à la dignité et à une certaine magni-

(1) Il y eut encore cinq séances dans lesquelles on élut pour assistants de la Compagnie les PP. Lustyg, Desperanus, Wichert et Hochbichler. Le P. général choisit pour secrétaire de la Compagnie le P. Joseph Korycki ; on lut les lettres adressées au Sénat, au Collège de la justice, ensuite les lettres du nouveau général à Pie VII, au roi et à la reine des Deux-Siciles. Le P. Brzozowski offrait à ces insignes bienfaiteurs les suffrages de la Compagnie, c'est-à-dire deux mille messes et autant de communions et de chapelets.

Le 7 septembre se termina la congrégation, qui promulgua cinq décrets d'importance secondaire. Entre autres, le 3e et le 4e recommandent d'introduire dans les Litanies des Saints les noms des trois martyrs japonais, ainsi que les invocations à S. Joachim et à Ste Anne, patrons de la Province (il n'est donc question ici que de la Pologne et de la Russie). On recommande que, la veille des fêtes de la sainte Vierge, on récite, avant les Litanies des Saints, les Litanies de Notre-Dame de Lorette.

Plus importants sont pour l'histoire ce que l'on est convenu d'appeler les *Detrimenta*, au nombre de 42. Il ressort de là que la surabondance des occupations et le grand nombre de missions ouvertes en si peu de temps, avaient empêché d'exécuter les recommandations faites par la congrégation précédente ; en particulier on n'avait encore ni séparé les fonctions d'assistant de celles de recteur, ni accompli la réforme de l'enseignement, ni fait droit aux justes plaintes sur le système insuffisant des études et sur le manque de professeurs capables. Les articles 20 et 21 recommandent d'étendre à trois ans le cours de philosophie et de mathématiques et de s'occuper avec plus de soin à l'étude de l'éloquence. L'article 5 invite les supérieurs à chercher les moyens de former de bons prédicateurs.

En un mot, la congrégation ne se dissimula point ce qui manquait, ce qui était insuffisant : nous verrons comment le P. Brzozowski vint à bout d'y remédier.

L'article 33 est curieux : il recommande qu'à l'avenir, aux funérailles du général, on évite un déploiement de pompe séculière, « *splendor et sæcularis quædam pompa.* » — (*Acta congregationis XXIV, polocensis V. — Acta particularia ejusdem congregationis. — Arch. jes. pol.; ms. in-f°, p. 14. — Institutum Soc. jesu, Romæ,* 1869, *tom. I, p.* 431).

ficence. Religieux d'une piété sincère, il travaillait avec une ardeur infatigable à remédier au moindre relâchement dans l'observation des règles ; chaque manquement le faisait souffrir. Dans ses lettres, qu'il écrivait toujours lui-même (j'en ai sous la main près de trois cents), excitait, par ses avertissements et ses prières, les supérieurs des provinces et des maisons à veiller surtout à la conservation de l'esprit religieux ; dans chaque affaire plus importante il répondait toujours par cette formule : « Il faut tout arranger comme le « demandent la raison, l'institut, le bien de la Compagnie et « la gloire de Dieu. »

Lorsque le P. Landes, provincial, l'informa de l'insubordination de quelques jeunes religieux au collège d'Orcha, le général lui répondit : « La lettre de Votre Révérence du 24 octobre « m'a consterné (1). Mon cher Père, mon cœur souffre tellement de voir se produire de pareils faits dans la maison « de Dieu, que je ne suis pas en état d'écrire cette lettre. Je « suis tout à votre service, prêt à tout ; servez-vous de moi « comme vous voulez, je serai comme un mur pour la mai- « son d'Israël (la Compagnie). Soyons moins nombreux, mais « soyons meilleurs, selon la loi de Dieu et le cœur de « Jésus » (2). Impossible de lire ces lettres sans émotion et sans un respect religieux pour leur auteur.

Le P. Brzozowski mit un soin égal à relever les études ; il plaça les jeunes religieux selon leurs aptitudes. Il établit un cours de mathématiques supérieures, demanda au provincial et aux recteurs de lui désigner les meilleurs talents, capables de suivre ce cours ; insista pour que l'on formât des professeurs d'éloquence ; que l'on cultivât les études classiques, et que l'on rétablît les anciennes disputes ou exercices théologiques. Quand il apprenait que des professeurs ou des élèves s'étaient distingués par leur application, il les en remerciait et les

(1) *Exanimatus sum litteris R. Væ ex die 24 octobris.*

(2) Lettre du 5 novembre 1809.

félicitait du succès de leurs examens. Je trouve souvent dans ses lettres ces mots : « N. N. a du talent pour l'éloquence, « pour la physique, etc., etc. ; donnez-lui donc du temps pour « travailler cette matière. » Deux ans à l'avance il désignait pour le professorat les hommes capables, il les en avertissait et les conjurait de se bien préparer. Il était aussi soigneux de former des prédicateurs éloquents et d'excellents missionnaires. Dans ces lettres du Général est répandue une affection et une charité plutôt maternelle que paternelle.

Avec de telles qualités, le P. Général pouvait diriger sûrement la Compagnie, mais dans un milieu plus tranquille que n'était la capitale de l'empire, surtout après 1814. Deux qualités que le P. Gruber possédait à un éminent degré, manquaient entièrement au P. Brzozowski : Le P. Gruber imposait à la société de Pétersbourg par l'étendue de son érudition et par la profondeur de ses études mathématiques et physiques, connaissances qui à ce moment étaient fort appréciées partout et spécialement en Russie. Il se fit connaître sous ce rapport à la capitale dès 1798, et cette renommée de savant lui resta toujours et lui donna une influence et une puissance qu'il ne perdit jamais. Ce brillant, cet éclat de la science, manquait au P. Brzozowski. De plus, le P. Gruber savait excellemment joindre la simplicité de la colombe à la prudence du serpent. Rempli de pénétration et de prévoyance, il savait deviner de quel côté menaçait le danger et choisir immédiatement des moyens toujours sûrs pour détourner le mal. Dieu a refusé ce don à la nature polonaise, magnifiquement douée par ailleurs.

Aussi longtemps donc que l'attention des ennemis de la Compagnie fut tournée vers les combats qui, agitant l'Europe, ne donnaient ni le temps ni le champ aux intrigues et aux machinations contre les Jésuites, le Gouvernement du P. Brzozowski fut heureux pour la Compagnie ; il sut se tenir à la hauteur de la position où le P. Gruber avait placé les

généraux de l'Ordre devant la cour du tsar et l'aristocratie moscovite. Mais lorsque le Congrès de Vienne et la chute de Napoléon eurent mis fin aux guerres de l'Empire; lorsque les ennemis des Jésuites, alarmés par la bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, qui rétablissait l'Ordre dans le monde entier, se concertèrent pour agir en secret et ouvertement contre la Compagnie de Jésus : alors le talent du P. Brzozowski se montra insuffisant.

L'année 1814 fait époque dans son généralat : c'est le point culminant de la prospérité de la Compagnie ; c'est le moment que, depuis quarante ans, les Jésuites et le monde catholique appelaient de leurs vœux ardents ; mais en même temps, c'est le point de départ de la ruine de l'Ordre en Russie.

D'un autre côté, il est difficile de ne pas voir ici le doigt de la Providence de Dieu. Qui pourrait affirmer que la prudence de serpent du P. Gruber aurait détourné les coups dirigés contre la Compagnie en 1816 et 1820 ? Les Pères de la Russie-Blanche après l'expulsion répétaient : « La Russie a été pour « nous l'arche de Noë pendant le déluge universel de la sup- « pression ; quand les eaux ont baissé et que la Compagnie « a pu se répandre dans le monde entier, Dieu nous a fait « quitter l'arche, la Compagnie a été chassée de Russie et « cette expulsion a fait disparaître l'inconvenance que beau- « coup trouvaient dans la protection d'un ordre religieux « catholique par une puissance schismatique. »

L'histoire ne peut refuser la justesse à ces remarques un peu ascétiques, car elle doit reconnaître que le monde est dirigé par une puissance plus forte que les canons, les baïonnettes et les calculs humains.

6. Venons maintenant au récit des annales de la Compagnie sous le généralat du P. Brzozowski. Elles sont étroitement unies avec les évènements politiques de l'Europe et

comme liées à la personne de Napoléon. En prenant le titre d'empereur des Français et en se faisant couronner roi d'Italie à Milan (mai 1804), Napoléon remplit la mesure de son ambition et arriva au sommet d'une puissance redoutable pour le reste des États de l'Europe. Aussitôt se forma contre lui, entre l'Angleterre, la Russie et l'Allemagne une nouvelle coalition dirigée par le tsar Alexandre. Cinq mois à peine plus tard fut conclue l'alliance perpétuelle du tsar avec le roi de Prusse, stipulée à Potsdam sur le tombeau de Frédéric le Grand. Comme malgré la neutralité promise, le roi de Naples entra dans cette nouvelle coalition, c'est lui que l'Empereur atteignit le premier de sa vengeance. Déposé de son trône, sur lequel monta le frère de Napoléon, Joseph Bonaparte, il dut fuir avec sa famille à Palerme et ne recouvra sa couronne que six ans plus tard. Le gouvernement français dispersa les maisons des Jésuites napolitains, sur l'ordre exprès de Napoléon. L'empereur ne voulait pas, dans le royaume de son frère, un Ordre religieux qui n'existait qu'en Russie et en Sicile, deux pays alors en guerre avec son gouvernement.

Les ordres étaient péremptoires, on devait les exécuter dans les vingt-quatre heures. Le P. Pignatelli, provincial, se rendit chez le ministre Salicetti, lui demandant le motif d'une exécution aussi sommaire. Le ministre surpris assura le Provincial que ces ordres étaient venus de Paris, que ni lui ni le gouvernement de Naples n'avaient trouvé aucun reproche à faire aux Jésuites ; et pour lui donner une preuve de la véracité de ses paroles, il leur accorda quatre jours pour mettre ordre à leurs affaires et pria le P. Pignatelli de rester dans le pays: « Dès que nous quittons, repartit le Père, sans « qu'aucune accusation pèse sur nous, la sentence d'exil ne « nous est ni dure ni amère : les ordres de l'Empereur seront « exécutés et je serai le premier à donner l'exemple. »

Pie VII reçut les exilés dans les États de l'Eglise, qui bientôt allaient être donnés en proie aux Français. Près de 70

Jésuites s'établirent au Collège romain, portant l'habit des prêtres séculiers et gardant le plus profond incognito. Mais il était impossible de se cacher, et le Pape n'avait aucune envie de nier la protection qu'il accordait aux exilés. Les ministres des cours, principalement celui d'Espagne, donnèrent l'alarme. Comme les notes remises au cardinal Consalvi n'avaient point d'effet, les ministres se présentèrent en corps devant le Pape. Pie VII montra combien l'étonnait la conduite des diplomates, si contraire aux sentiments de la justice, et qui outrageait sa dignité :

— « On les bannit, dit-il, et on leur donne des passe-ports pour « nos États; et quand ils viennent munis de ces pièces signées « par les autorités qui les exilent, on voudrait encore que « nous leur fermassions les portes de notre territoire ! N'est-ce « pas une contradiction manifeste et une véritable moquerie, « qui blesse non seulement la dignité de ces religieux, mais « aussi la nôtre ?.... Ils ne viennent pas nous demander des « charges et des faveurs, mais simplement un lieu pour vivre « en paix : pourrions-nous refuser à des chrétiens, à des mi- « nistres de Dieu, ce que nous ne refuserions pas à des étran- « gers et à des barbares ? Non, cela ne peut pas être, nous ex- « erçons envers eux la charité et la justice qui sont dans les « traditions de ce Siège. En tout temps les enfants affligés de « l'Église ont eu recours à Rome, et ils ont toujours trouvé « auprès des pontifes romains appui et protection. Clé- « ment XIII accueillit lui aussi et reçut dans ses États les Jésui- « tes exilés de Portugal et d'Espagne. Ce sont les exemples de « nos prédécesseurs que nous voulons imiter, parce que « nous voulons être non-seulement l'héritier de leur siège « mais aussi de leurs vertus (1). »

Aussitôt Mgr Lambruschini, autrefois élève des Jésuites, appela les Pères dans sa ville d'Orvieto et leur donna ses

(1) *Vie du vén. serviteur de Dieu le Père Joseph Pignatelli*, par le P. Bouffier, p. 331.

écoles et son séminaire; les évêques de la Romagne suivirent son exemple. Dans l'espace de quatre mois, les Jésuites napolitains se constituèrent en une province particulière, ouvrirent des collèges et des écoles à Tivoli, Amélia, Séré, Agnani; des résidences à Marino et Palestrina. Dans la ville même de Rome, pour ne point irriter les diplomates, il resta à peine quelques vieux Pères; encore se transportèrent-ils du collège romain à l'hôpital de St-Pantaléon, situé sur le mont Esquilin; là ils prirent possession de la petite église de Notre-Dame du Bon-Conseil et firent des excursions apostoliques dans Rome et dans les petites villes environnantes.

Le général Brzozowski sépara de la province de Naples les Jésuites de Sicile (1807), qui restaient sous la protection de Ferdinand, exilé de Naples, et en forma une province à part. Lorsque, en 1809, Napoléon, pour se venger de ce que le St-Siège n'avait point voulu embrasser sa politique, ordonna d'occuper les États de l'Église, les Jésuites, grâce à l'industrie du P. Pignatelli, purent rester dans leurs collèges. Ils ne quittèrent même point Rome, bien que le Pape fût captif, les cardinaux et les religieux chassés. Seuls quelques jeunes Jésuites d'Espagne et de Naples durent se réfugier dans leurs familles.

A la mort du P. Pignatelli (1811), le P. Panizzoni fut nommé provincial d'Italie.

En Sicile, sous la protection de Ferdinand, les Jésuites se multiplièrent; mais cette île restait sous l'influence anglaise. La reine Marie-Caroline, qui voulait gouverner le pays comme autrefois, se brouilla avec les Anglais. Ce fut en vain que le vieux Ferdinand abdiqua en faveur de son fils, car celui-ci se laissa conduire en tout par les conseils de sa mère; et lorsque le ministre Acton, autrefois fidèle, passa lui aussi du côté des Anglais, la reine dut quitter la Sicile avec son fils et se mit en route pour l'Orient. En 1813, je la trouve à Odessa, recevant chez elle les PP. d'Everlange, Vitry et Molinari, aux-

quels elle laissa en partant une aumône de 200 ducats (1).

7. Telle était la situation de la Compagnie en Italie. Dans la Russie-Blanche, les Pères ne furent obligés ni de fuir ni de se disperser lors de la campagne de 1812 ; ils eurent cependant à souffrir de cette expédition dans leurs personnes et dans leurs biens, comme nous le dirons tout à l'heure. Reprenons les choses de plus haut.

Après la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805), dans laquelle la Russie seule perdit 40,000 hommes ; après la création par la paix de Presbourg de la confédération du Rhin (12 juin 1806), Napoléon se tourna contre la Prusse et la Russie ; il renversa la monarchie prussienne en quatorze jours et reçut à Berlin, à la fin de novembre 1806, la députation de Działyński, envoyé par les habitants de la Grande-Pologne, pendant que le général Murat occupait Varsovie. Toute la Grande-Pologne était sous les armes. Ce mouvement chevaleresque et patriotique pouvait se communiquer facilement aux provinces polonaises voisines, qui gémissaient sous le sceptre de la Russie. Lorsque par surcroît, les Russes furent battus à Pultusk et à Gołymin (26 décembre 1806) et que les Français se préparaient à prendre leurs quartiers d'hiver à Varsovie, le tsar Alexandre put craindre à bon droit pour la tranquillité et la fidélité de ses sujets. Contrairement à son libéralisme, il publia (janvier 1807) les ordres les plus sévères pour que tous les étrangers résidant en Russie jurassent au tsar, non seulement de ne pas aider les Français en cas d'invasion, mais encore de s'abstenir de toute correspondance, pendant tout le temps de la guerre, avec les pays occupés par l'ennemi. Au collège de Polotsk, où l'on comptait le plus d'étrangers, le serment fut prêté le 7 janvier ;

(1) Lettre du P. Vitry, supérieur de la mission d'Odessa, au provincial de la Russie-Blanche, 13 décembre 1813. (*Archiv. Jes. Pol.*)

même les missionnaires de Saratow, d'Odessa et de Mozdok durent accomplir cette formalité.

Cependant Napoléon commença les hostilités dès le mois de février 1807. Après la bataille décisive de Friedland (14 juin) et des rencontres moins importantes, dans lesquelles le général russe Beningsen perdit 60,000 hommes et 120 canons, suivit un armistice et le traité de Tilsitt (7 et 8 juillet), par lequel était créé le Grand-Duché de Varsovie. L'année suivante, eut lieu l'entrevue d'Erfurth (27 septembre — 14 octobre 1808), qui confirma l'alliance des deux empereurs. Dans la prévision sans doute que la paix ne serait point durable, on concentra de grandes forces au camp de Polotsk. Le tsar Alexandre vint passer en revue ces troupes le 3 octobre. Le général Gortschakoff le précéda de quelques jours et visita en grande tenue, la poitrine couverte des décorations de dix ordres de chevalerie, le collège de Polotsk, où il commanda le dîner de l'Empereur, pour le temps de son séjour au camp.

Le tsar resta 30 heures à peine à Polotsk, visita deux fois l'église et le collège, fit apporter son dîner et celui des généraux au palais du gouverneur où il était descendu, et ne prit chez le P. recteur du collège que son second déjeuner (1).

Suivirent quatre années de paix, pendant lesquelles Napoléon, qui avait soumis l'ouest et le centre de l'Europe, se prépara à la conquête de l'empire des tsars.

8. Le résultat de cette expédition devait décider de l'avenir de la Pologne. Il est évident pour tous aujourd'hui que Napoléon n'agissait point sincèrement avec elle, que dans le moment où le patriotisme était chez nous le plus excité, il nous jeta des promesses incertaines et même des paroles de mépris, qu'il créa le Grand-Duché de Varsovie pour lui-même, comme un oasis au milieu de l'Europe, dans laquelle il ne trouvait point d'allié sincère, comme un point d'appui

(1) *Hist. colleg. Poloc., 1807. (Ms. in-fol. arch, Jes. pol.)*

dans sa prochaine guerre de Russie ; enfin que cette duplicité à l'égard des Polonais fut une des causes de sa ruine.

Déjà, depuis 1807 jusqu'à 1810, on gémissait de la licence et du manque d'égards avec lesquels agissait en son nom le commandant français Saurer, qui empêchait le peuple de faire des « *rêves dangereux* » ; et il n'y eut que l'espoir d'acheter à un prix si élevé la liberté de la patrie, qui put contenir les murmures et les plaintes publiques. On avait donc perdu confiance dans la bonne foi de Napoléon. Quand il se mit en route pour la Russie, la diète extraordinaire nomma un conseil général dans le but d'« *activer la fièvre* », car il n'y avait déjà plus d'enthousiasme.

En récompense des sacrifices que fit la Pologne pendant près de quinze ans pour la France, sacrifices du sang de ses fils les plus vaillants, de sa fortune, de sa noblesse et de son peuple : la nation entendit, de la bouche de Wybicki, cette réponse raide et blessante de Napoléon : « Je verrai si les « Polonais sont dignes d'être un peuple ; soulevez la Lithuanie « et les provinces prises par la Russie, et puis nous verrons. »

Bien que l'on comptât 50.000 Polonais, dispersés dans les corps d'armée des maréchaux français, qu'y a-t-il d'étonnant qu'il ne se produisît ni en Lithuanie, ni dans les provinces confisquées, aucune diversion au profit de Bonaparte ?

Dans les archives de la Compagnie, je ne trouve rien sur la disposition des Jésuites par rapport à l'heureux conquérant. On se gardait en général, dans les chroniques, les lettres et même la conversation, de faire de la politique, mesure qu'avait recommandée le P. Brzozowski (1).

La prudence était nécessaire partout, principalement dans la despotique Russie. Je tiens cependant de la bouche des Pères de la Russie-Blanche qui, au moment de l'expédition de

(1) *Hoc turbato tempore, ut nostri sint cauti in loquendo, utpote semper grati et fideles gubernio conservatori et protectori*. (Lettre au P. Provincial, 20 avril 1812.)

Napoléon, étaient déjà depuis quelques années dans la Compagnie, que la noblesse du pays venait demander aux recteurs des Jésuites s'il ne convenait point, sans attendre l'arrivée de Napoléon, de faire un soulèvement en faveur de la France. Les avis de la noblesse, comme nous le savons, étaient partagés en Lithuanie. La plupart des Lithuaniens regardaient, sans croire à de bons résultats, les efforts que l'on faisait soi-disant pour reconstituer la Pologne ; leurs défiances croissaient encore, lorsque comparant l'état de la Lithuanie avec celui du Grand-Duché de Varsovie, qui devait être le noyau de la future Pologne, ils voyaient que, sans parler du bien-être qui était chez eux sans contredit plus considérable, ils jouissaient d'une liberté incomparablement plus grande et que les lois polonaises étaient beaucoup plus en honneur chez eux que dans le Grand-Duché. Ils étaient froissés de l'orgueil de Napoléon et de ses promesses qui ne disaient rien, ils étaient froissés de l'athéisme des armées françaises et du pillage exercé par elles, quand déjà elles étaient entrées dans le Grand-Duché de Varsovie.

D'un autre côté, le tsar Alexandre, déjà depuis 1810, cherchait à gagner les Lithuaniens. Lorsque le prince Czartoryski, invité à faire cette propagande par une lettre autographe du tsar, refusa son secours, le prince Michel Ogiński, « qui « voyait les trahisons de Napoléon et fermait les yeux sur cel- « les des Russes », s'occupa sur l'ordre d'Alexandre à former huit gouvernements polonais, indépendants de l'empire de Russie. A Pétersbourg on travaillait à une constitution pour le grand-duché de Lithuanie ; une autre commission préparait une armée lithuanienne de 100.000 hommes. Les chefs du parti russe, parmi lesquels se trouvait Czacki, tinrent des conférences à Minsk et le comte de Maistre fut invité par le tsar à rédiger un manifeste annonçant le rétablissement de la Pologne.

Au mois d'avril 1812, Alexandre, que Napoléon appelait

« le plus rusé des Grecs », vint à Vilna, précédé de la renommée de ses grands desseins sur la nation... Il y eut, parmi les Polonais, des hommes qui organisèrent des complots au profit d'Alexandre, et ce fut un des calculs de cette tactique de séduction, d'inaugurer solennellement à Polotsk l'académie des Jésuites, qui devait être pour la Russie-Blanche la première des écoles polonaises et catholiques (1).

En de pareilles circonstances, rien d'étonnant que les Jésuites consultés calmassent l'ardeur excessive des nobles de la Russie-Blanche et entretinssent dans leurs défiances ceux qui regardaient les affaires avec plus de sang-froid. Quant aux Jésuites eux-mêmes, la captivité du Pape, la persécution de l'Église et l'excommunication lancée contre Bonaparte par Pie VII, étaient pour eux des gages très certains que l'expédition de Russie ne réussirait point. Ils en parlaient entre eux dans les collèges et les maisons comme d'une affaire certaine et jugée d'avance ; ils se gardaient cependant de communiquer leur manière de voir à leurs concitoyens et même à leurs amis.

Ne condamnons point absolument ceux qui croyaient à la sincérité des promesses d'Alexandre, puisque la minorité considérable qui, en Lithuanie et dans la Russie-Blanche, se confiait aveuglément en Napoléon, n'était point non plus à l'abri des fautes et des erreurs. Les deux potentats, l'empereur des Français et le tsar de Moscovie, faisaient de belles promesses à la Pologne. Alexandre était plus habile, parce qu'il était moins altier ; aussi prit-il plus de Polonais à la glu de ses « promesses magnifiques ; » mais ni du côté de ceux qui tenaient pour le tsar, ni du côté de ceux qui tenaient pour Napoléon, il n'y eut trahison ou manque de patriotisme. Chacune de ces fractions fut séduite, mais à vrai dire par son ardeur patriotique, qui ne lui permettait point de voir la trame des intrigues ourdies par les deux monarques.

(1) MORAWSKI, *Annales du peuple polonais*, tome VI, p. 131-133.

9. Je suis donc étonné de voir avec quel front quelques-uns de nos littérateurs osent condamner les Pères de la Russie-Blanche et les appeler des traîtres dévoués à la Russie, parce qu'ils avaient conseillé d'attendre les événements et de ne point faire de soulèvement prématuré. La suite prouva que ce conseil était très salutaire pour la Russie-Blanche. D'ailleurs il ne nuisit en rien au gros de l'armée de Napoléon, dont le quatrième corps (ce corps ne comptait aucun régiment polonais), sous la conduite du maréchal Oudinot, se rendait par Polotsk à Moscou. Aucun soulèvement ne pouvait sauver Napoléon, quand bien même toute l'ancienne Pologne d'avant les partages aurait pris fait et cause pour lui. Son orgueil le conduisait à une perte certaine. Il s'était attardé à Wołkowyski, jusqu'au 22 juin, après sa déclaration formelle de guerre, toujours dans l'espoir que le tsar s'humilierait et demanderait la paix. Ces retards lui firent perdre une grande partie de la saison favorable pour la campagne. Sa tactique le conduisait à une perte certaine : il avait compté sur deux ou trois grandes batailles, tandis que le tsar avait résolu de les éviter avec soin et avait donné l'ordre à ses armées de se retirer dans le fond de la Russie et de ne livrer la première bataille importante qu'au mois de septembre, sur la rivière de la Moskowa, près de Borodino.

De leur côté les Jésuites et les Polonais de la Russie-Blanche, aussi bien que ceux de Lithuanie et des provinces russifiées, ne regardaient point les Français comme des ennemis. Sur l'ordre de Siestrzencewicz, il est vrai, ils firent (23 juin) pendant une semaine des prières publiques pour implorer la bénédiction de Dieu sur les armées du tsar (1), et le 10 novembre ils chantèrent un *Te Deum* d'actions de grâces ; mais dans leur collège de Polotsk, ils reçurent avec une égale politesse le maréchal Oudinot, le roi de Naples, Murat, le général Gou-

(1) *Liber suffragiorum sub anno 1812*, (Ms. arch. Jes. pol.)

vion Saint-Cyr, qui plus tard devint maréchal, et les officiers français ; ils leur donnèrent leurs chambres, leur cuisine, leur office et leur cave pendant près de deux mois (14 août-8 octobre), comme ils avaient reçu au mois de juillet les généraux russes Beningsen et le prince de Wittemberg, qui se retiraient devant les Français, et plus tard le général vainqueur Wittgenstein et le tsar Alexandre, quand il se rendit à Vilna au mois de décembre (1).

On agit de même dans les autres collèges, par exemple à Dunabourg, à Witepsk, par où passa le corps d'armée du maréchal Ney, à Riga, que traversa Macdonald se rendant à Pétersbourg avec l'aile gauche de l'armée.

10. Je n'ai pas besoin de dire que ces religieux, pour faire de la place aux Français, durent sortir de leur collèges et se réfugier dans leurs fermes ; que ces fermes, spécialement celles situées sur la Duna, près de Polotsk, récemment construites et bien montées, furent brûlées et détruites ; que l'église de Spas fut changée en écurie, et que les corps des Pères généraux de l'Ordre, déposés dans les caveaux de cette église, furent souillés et endommagés, spécialement celui du P. Gruber.

Le soldat n'épargna pas même les cabinets de physique et de zoologie ; le pillage alla si loin, qu'il fallut l'intervention de quelques officiers français supérieurs pour faire restituer en partie les coquillages et les instruments qui avaient disparu. Inutile d'ajouter qu'à la suite des fréquentes rencontres auprès de Polotsk, les fenêtres furent brisées et les toitures de l'église et du collège trouées par les boulets ; en un mot que toute la fortune des Jésuites fut ruinée ; et c'eût été pis encore, si le capitaine Defrey, commandant de la ville, n'eût placé au collège une garde nombreuse pour le défendre du pillage (2).

(1) *Hist. coll. Poloc. sub anno 1812* (Ms. in f° archiv. Jes. pol.)

(2) *Ibid.* Les Jésuites du collège de Polotsk se retirèrent à la campagne

Sans aucun doute, le même sort fut partagé par tous les habitants des villages et des villes que traversa l'armée; mais les Jésuites supportèrent sans se plaindre ces sacrifices, et dans leurs chroniques je ne rencontre pas un seul mot contre les Français, pas un signe de joie après leurs désastres. Je serais curieux de voir la conduite qu'en pareil cas auraient tenue ces littérateurs, censeurs sévères du patriotisme des Jésuites de la Russie-Blanche.

Cependant une plus grande épreuve que toutes les précédentes pour la Compagnie, fut la peste causée par le grand nombre des corps qui gisaient sans sépulture. Le collège de Polotsk fut converti en hôpital. Toutes les prières et toutes les démarches du P. Brzozowski auprès de Gortschakof, ministre de la guerre, et du général Wittgenstein, eurent peu d'effet; au mois de décembre seulement, le ministre de la guerre envoya un délégué chargé de faire brûler les cadavres. Le collège fut rendu aux Pères, mais dans quel état! Il fallut toute une semaine de fumigations dans les corridors pour purifier l'air. Cette perte, jointe aux fatigues subies par les Pères et aux courses qu'il durent faire, porta dans les années 1812 et 1813 le nombre des morts à 33 dans la Russie-Blanche : perte irréparable ; car parmi ces morts il y avait des hommes tels que le P. Desperamus, assistant du général; le P. Rogaliński, recteur et maître des novices à Pusza, le P. Rzewuski, procureur de la province, le P. Kamieński, supérieur à Riga ; le jeune Soranzo qui venait de terminer ses études et qui donnait de grandes espérances, etc. (1). La privation de pareils hommes se fit vivement sentir au moment de la création de l'Académie de Polotsk.

dans les biens du collège. Il ne resta que le recteur, le P. Lustyg, avec les Pères Richardot et Czarnyszewicz. Pour échapper à la brutalité des soldats, les femmes passèrent toute une semaine les nuits dans l'église, et le Saint-Sacrement fut transporté dans la sacristie. Le général Oudinot occupait l'appartement du P. Brzozowski.

(1) *Catalogus soc. et offic. ex anno* 1813-1814, p. 26.

CHAPITRE III

L'académie des Jésuites à Polotsk

1. Influence des Jésuites à Pétersbourg.
2. Lettres du P. Brzozowski au comte Razumowski, ministre de l'instruction publique.
3. Réforme des études à Polotsk et projet d'une académie.
4. Lettres de Joseph de Maistre sur l'éducation.
5. Le prince Galitzine ami des Jésuites.
6. La noblesse de la Russie-Blanche demande une académie à Polotsk.
7. Ouverture de l'académie.
8. Attaques des autres académies.

1. Au milieu des bouleversements politiques qu'entraînait la guerre après elle, la Compagnie de Jésus continuait ses travaux dans l'enseignement et les fonctions du saint ministère.

On résolut tout d'abord de se soustraire au contrôle forcé de l'université de Vilna (1). A Pétersbourg, grâce à la mémoire du P. Gruber, dont l'influence se faisait encore sentir ; grâce à la science des PP. Richardot, Czyż et Pietroboni, aux vertus religieuses et au zèle de tous les Pères à remplir leurs fonc-

(1) L'académie de Vilna devenait de plus en plus matérialiste. Dès le temps où l'on délibérait sur sa réforme, en 1805, le vénérable P. Poczobut présenta au comité législatif un mémoire énergique. Il demandait entre autres avec instances, que l'on ajoutât comme condition nécessaire que le recteur de l'académie ne pût être aucun autre qu'un catholique : « Cette exclusion, écrivait-« il, n'est point un tort fait à ceux qui ne sont point catholiques, c'est une « prérogative de la profession de la foi catholique dans un pays catholique. » (*Ms. Arch. jes. pol.*).

tions, soit dans le saint ministère soit dans les classes : la Compagnie acquérait une influence incontestable sur tous les esprits les plus élevés de l'aristocratie, comme nous l'assure le comte Rostopchine dans ses *Mémoires* : « Les Jésuites, dit« il, qui, chassés de toute l'Europe, trouvèrent près de Cathe« rine un accueil hospitalier et des preuves de bienveillance « encore plus évidentes près du tsar Paul I[er], étonnaient alors « (1806-1816) toute la haute société russe par leur érudition « et leurs vertus ; la comtesse Rostopchine et ses sœurs ne « pouvaient échapper à cette influence salutaire », etc. (1). De fait, ces grandes dames devinrent catholiques, et leur conversion, nous le verrons plus loin, fut une des causes de la ruine de la Compagnie en Russie.

2. Cette haute position morale que conquirent les Jésuites dans la société russe, leur fit trouver parmi les schismatiques de zélés protecteurs ; ils purent compter aussi beaucoup sur le secours du comte de Maistre et du sénateur Iliński, leurs amis de cœur. Une correspondance très curieuse et instructive s'ouvrit donc entre le général Brzozowski et le ministre de l'instruction publique Razumowski. Crétineau-Joly l'a eue entre les mains (2) et dit qu'elle forme une véritable théorie de l'éducation. Lorsque le tsar Alexandre, frappé des remarques du P. Général, fut gagné à l'affaire, le P. Brzozowski prépara en français un mémoire détaillé adressé au ministre de l'instruction. Il rappelle d'abord que tous les monarques de l'Europe ont apprécié et estimé le système d'enseignement des Jésuites ; et pour cette raison, comme aussi pour entretenir l'émulation avec les autres corps enseignants, ils ne les ont soumis à la surveillance d'aucune académie. Ensuite il réfute point par point *six postulata* de l'académie de Vilna;

(1) *Vie du comte Rostopchine, par le comte A. de Ségur*, p. 160.

(2) *Tome VI, chapitre* 1[er].

en démontrant leur injustice (1). Il termina ainsi sa démonstration convaincante : « En prenant de cette façon la défense « de mon Ordre, de ses collèges et de la méthode d'ensei- « gnement que nous y suivons, ma pensée n'est point de « me soustraire à la surveillance et à l'inspection du gouver- « nement ; bien plus je déclare que nous tiendrons à honneur « et à gloire d'envoyer à son Excellence M. le Ministre de « l'instruction, le comte Razumowski, quand il le voudra, des « rapports, tant sur le nombre des élèves, leur progrès dans « les études et leurs bonnes mœurs, que sur le nombre des « professeurs et leur application à bien enseigner (2). »

3. A la même époque on travaillait à Polotsk à la réforme des études, selon la recommandation faite par la congrégation générale en 1802. Je ne trouve nulle part de document sur la composition de cette commission religieuse chargée de la réforme et dont les travaux consistèrent principalement a diviser en trois catégories les cours préparatoires à l'Académie (3).

(1) « Réflexions sur les inconvénients et les torts qui résulteraient pour l'Ordre des Jésuites si l'on assujettissait leurs écoles aux règlements des universités. » (Ms. in-fol. de 4 pages)

Les Académiciens demandaient :

1° — Que les Jésuites eussent des professeurs stables.

2° — Que les professeurs passassent d'une classe à l'autre.

3° — Que chaque matière eût un professeur particulier.

4° — Que l'on augmentât le nombre des matières de classe.

5° — Que les écoles des Jésuites fussent soumises à un inspecteur séculier, à un directeur, à un visiteur, à un recteur de l'Université.

6° — Que les professeurs et les prédicateurs de la Compagnie ou bien se formassent dans l'université de Vilna, ou y subissent leurs examens.

Ces Messieurs les académiciens de Vilna tombaient dans le défaut qu'ils reprochaient aux Jésuites : ils voulaient accaparer toute l'éducation entre leurs mains. Il est clair que les Jésuites, plus anciens qu'eux, ne leur permirent point de les prendre en tutelle.

(2) *Mns. arch. jes. pol.*

(3) Voyez Doc. A J.

Le cadre des études fut plus ou moins le même que celui reçu à Vilna et à Krzemieniec, celui des gymnases d'aujourd'hui en Prusse et en Autriche. Avant cependant de le mettre en pratique, il fallait préparer des manuels scolaires; on retarda donc l'exécution du programme jusqu'à l'ouverture d'une académie.

L'unique moyen de se soustraire au contrôle de l'académie de Vilna, c'était d'avoir une académie à soi. Dès le mois d'août 1810, le P. Brzozowski écrivait au P. Landes, provincial: « Je travaille ici à vous procurer une académie à Polotsk. Le « P. Cytowicz m'assure qu'un plan a déjà été fait sous le « P. Gruber. Il faut garder le secret sur ce projet, car je ne sais « s'il réussira; mais il est facile de voir combien il est néces« saire que nos jeunes gens s'appliquent avec soin aux étu« des (1). »

Dans sa correspondance avec le ministre de l'instruction, le P. Général préparait les voies à cette académie. Le pensionnat de Pétersbourg tenait lui aussi une haute place dans l'opinion de ce même ministre de l'instruction, qui tous les ans assistait, avec beaucoup de dignitaires de l'état et nombre de dames de la haute société, aux examens et aux séances des pensionnaires.

4. Le reste fut l'œuvre du comte de Maistre. Cet ambassadeur de Sardaigne, penseur profond et philosophe plutôt que diplomate, conquit par la puissance de son esprit une grande influence dans la capitale. Catholique zélé, il prit à cœur l'affaire de l'académie de Polotsk. Il adressa au comte Razumowski cinq lettres dans lesquelles il démontre, avec toute la rigueur du raisonnement et une diction puissante, le danger dont les sectes illuminées menaçaient la Russie; il renverse victorieusement la crainte que l'on a des Jésuites et les reproches

(1) Lettres du P. Brzozowski (*Archiv. Jes. pol.*).

qu'on leur adresse et montre que leur éducation est la seule digue à opposer au débordement du mal (1).

5. Avec le comte de Maistre et le sénateur Iliński, le principal protecteur de l'Ordre fut le prince Galitzine, qui venait d'être nommé (1810) par l'empereur administrateur suprême des intérêts relatifs aux confessions de foi étrangères dans la Russie, et auquel le tsar avait recommandé l'affaire des Jésuites de la Russie-Blanche touchant l'enseignement. Ce prince se lia d'amitié avec le P. Brzozowski ; les académiciens, malgré leurs intrigues, ne purent garder plus longtemps leur suprématie sur les Jésuites, car d'autres ministres, tels que Kotchoubey, Lopoutchine, Tamara, se rangeaient au nombre des amis de la Compagnie. Les considérations politiques cependant, plus que l'intercession des sénateurs, portèrent Alexandre à satisfaire honorablement au désir des Jésuites.

6. Nous avons dit plus haut que l'année 1810 fut l'époque où les deux potentats de l'Europe se prirent d'affection pour la Pologne. Les provinces de la Russie-Blanche, dans lesquelles plus de dix générations avaient été élevées par les Jésuites, regardaient avec défiance la nouvelle réforme de l'enseignement à Vilna. Cette réforme leur paraissait trop libérale, et en cela ils avaient raison. Ajoutons qu'une province accepte difficilement le contrôle de la capitale des provinces voisines ; que l'attachement des populations pour les Jésuites existait toujours ; que l'indépendance et les privilèges dont ces religieux étaient en possession depuis deux siècles et demi, se

(1) Le P. Załęski cite en note des extraits de ces lettres. Il les tire des manuscrits conservés aux archives des Jésuites de Pologne. Le lecteur trouvera le texte complet de ces cinq lettres dans l'ouvrage intitulé : *Lettres et opuscules inédits du comte Joseph de Maistre*. Paris, Vaton, 1853, 2 vol. in-8° ou deux volumes in-12°, page 281-340.

Voyez document A K, la traduction de la note du P. Załęski. (N. T).

trouvaient ébranlés par cette affaire : et nous comprendrons facilement qu'il n'était point possible de s'attacher davantage la noblesse de la Russie-Blanche, qu'en élevant le collège des Jésuites de Polotsk à la dignité d'académie, avec les mêmes droits que possédait l'université de Vilna. La noblesse de la Russie-Blanche, s'étant donc assurée que ses demandes auraient un heureux résultat, prépara une supplique au tsar, le conjurant d'ouvrir une université dans leur province. La pétition fut énergiquement appuyée par le prince de Wittemberg, général-gouverneur de la Russie-Blanche, qui, pour le dire en passant, était quelquefois reçu à Polotsk avec toute sa suite civile et militaire et ne pouvait assez louer les cabinets scientifiques et les musées qu'il voyait dans ce collège.

Déjà donc au milieu de l'année 1811, le P. général écrivait au provincial « que la grande affaire de l'académie de Polotsk « avançait heureusement, que dans le conseil des ministres « elle avait été décrétée à l'unanimité, qu'un seul membre s'y « était un peu opposé, mais qu'il avait lui aussi donné sa « voix » (1).

7. Enfin le 22 décembre Alexandre accorda sa permission et le 12 janvier 1812 parut l'oukase impérial adressé au sénat (2). Quelques semaines plus tard, le 1er mars, fut publié par la chancellerie du ministre de l'instruction le privilège de l'empereur et autocrate de toutes les Russies, permettant aux Jésuites d'ouvrir une académie à Polotsk (3).

La campagne de Napoléon retarda de six mois l'ouverture des classes de l'académie, qui ne commencèrent que le 8 janvier 1813 ; la première promotion aux grades académiques, dont je trouve mention, n'est que du 7 septembre 1814. Les degrés académiques étaient recherchés par les ecclésiastiques,

(1) *Lettres du P. Brzozowski.* (Mns. arch. Jes. pol.)
(2) Voyez Document AL.
(3) Voyez Document AM.

surtout par ceux qui dirigeaient des séminaires et autres maisons d'enseignement; car, selon le règlement scolaire en vigueur dans toute la Russie, les directeurs et supérieurs d'établissements étaient obligés de se pourvoir du diplôme d'une des académies de l'état.

Le peu de temps que dura l'académie ne lui permit pas de se développer convenablement. En 1815 on y comptait seulement 109 élèves parmi lesquels 45 Jésuites. L'ensemble de la jeunesse instruite dans les six collèges des Jésuites atteignit le chiffre de 1,490 élèves. L'académie de Polotsk n'avait donc point une grande importance relativement à l'instruction publique en général. Malgré cela elle excita l'antagonisme des universités voisines. Il en devait être ainsi. L'académie de Dorpath, dans laquelle le protestantisme et le philosophisme répandaient des théories si dangereuses que le gouverneur de Livonie, Pauluzzi, se vit forcé de la fermer en 1814; l'académie de Vilna, qui peut être regardée comme le foyer du patriotisme polonais, mais qui était fondée sur les principes révolutionnaires, devaient être par la nature des choses contraires à l'académie de Polotsk, qui développait le catholicisme en Russie.

8. On attaqua tout d'abord l'ignorance des Jésuites. Les philologues de Dorpath se raillèrent des vers latins écrits à l'occasion de l'ouverture de l'académie de Polotsk; le recteur de Vilna répétait sur le ton du persiflage les avertissements qu'avait donnés à ses Frères le P. Poczobut, de ne point se charger d'une académie, parce qu'ils manquaient d'hommes. Les littérateurs de Krzemieniec et de Cracovie dénigraient les Jésuites comme ils pouvaient; Bentkowski, dans son *Histoire de la Littérature*, employa tout un chapitre à prouver qu'ils étaient un obstacle au développement de la littérature nationale. Il était visible que les savants voltairiens et révolutionnaires avaient peur de la Compagnie de Jésus renais-

sant de ses cendres, et que dans leur frayeur ils faisaient tous leurs efforts pour la déprécier. L'académie de Moscou fut la seule qui se contint, parce que Koutousof, son curateur, était l'ami des Pères. L'importance de l'académie de Polotsk, au point de vue des intérêts de la Compagnie, consola les Jésuites de toutes ces attaques. Cette institution était en effet une garantie pour leurs privilèges, elle était une victoire sur l'université de Vilna.

Ne prévoyant point leur expulsion de Russie, ils continuaient à enrichir leurs cabinets et leurs bibliothèques ; chaque année ils y employaient des sommes importantes. En particulier la bibliothèque de Polotsk, qui déjà en 1787 comptait 5,576 ouvrages formant près de 16,000 volumes, possédait 35,000 ouvrages en 1812. Les Jésuites déployaient aussi une grande sollicitude à préparer de bons professeurs, et la mort des 33 membres de la Compagnie dont nous avons déjà parlé plus haut, les fit redoubler d'ardeur.

Déjà un an avant l'ouverture de l'académie, le P. Brzozowski s'entendit avec le provincial au sujet des professeurs, désignant pour chaque matière deux candidats et même davantage. Cette sollicitude nous prouve avec quelle conscience on se mettait à l'œuvre. A la mort de Czacki, le sénateur Iliński suggéra la pensée de donner aux Jésuites le collège de Krzenieniec. Le comte Razumowski, ministre de l'instruction publique, adopta ce projet ; mais le P. Brzozowski répondit catégoriquement : « Nous manquons d'hommes, et pour « Krzemieniec il faudrait au moins dix professeurs excel« lents » (1). Et pourtant rien ne pouvait être plus glorieux pour la Compagnie que de prendre la direction de ce collège célèbre : nouvelle preuve que les Jésuites ne se mettaient point au travail avant d'avoir calculé leurs forces. Pour la même raison, on refusa des maisons de mission à M. Prozór, à la comtesse Plater, au comte Dunin, au chanoine Sulistrowski.

(1) *Lettres du P. Brzozowski au provincial, 5 août 1813.*

Du moment donc que les Jésuites acceptaient l'académie de Polotsk, on peut conclure logiquement qu'ils avaient des hommes pour y faire honneur.

Un grand nombre de ces professeurs de Polotsk vinrent en Galicie après 1820 et se firent remarquer par leur doctrine et leur éloquence au collège de Tarnopol. Le cours de philosophie du P. Buczyński, les connaissances mathématiques et les expériences physiques du P. Cytowicz restent encore aujourd'hui dans le souvenir des élèves de Tarnopol (1823-1834.) Les savants des universités devaient leur gloire et leur renom, d'abord à ce qu'ils parlaient beaucoup d'eux-mêmes, ensuite à ce qu'ils suivaient le torrent du siècle, relevaient les sciences naturelles aux dépens des sciences strictement philosophiques, qu'ils expliquaient maigrement et à la manière de Kant. Les savants des Jésuites au contraire, livrés à un travail silencieux, disparaissaient au milieu de leurs Frères qui en vertu de leur règle s'occupaient de l'enseignement.

CHAPITRE IV

La mission de Riga

1. Réforme des mœurs.
2. Fondation d'écoles catholiques.
3. Le Père Coince supérieur.
4. Oppression des Lettois catholiques par les Luthériens.
5. Triomphe habile et modeste du P. Coince.
6. Le P. Coince bâtit un hôpital à Riga.
7. *Tout Riga tremble devant le P. Coince.*

1. La Compagnie recueillait dans le ministère apostolique des fruits incomparablement plus magnifiques de ses travaux. Nous avons parlé des missions sur les bords du Volga et dans le Caucase, ainsi que de celle de Riga qui venait de s'ouvrir avec de grandes difficultés. Cette dernière donna les résultats les plus consolants.

Avant tout il fallait pourvoir au manque absolu des livres de piété et de religion. Dans ce but, le P. Kamieński, supérieur de la mission, recueillit la somme de 10.000 roubles parmi la noblesse et les riches bourgeois de Riga, dont lui et son compagnon, le P. Coince, surent gagner la confiance (1).

(1) Le P. Gagarine écrit dans la vie du P. Follope : « Parmi les prêtres français que la révolution avait contraints de se réfugier dans le pays de Munster, il y en avait un du pays de Metz., l'abbé Coince » (p. 22).

Voici ce que j'ai trouvé dans un manuscrit de la Russie-Blanche sur la mission du P. Coince à Riga. « P. Josephus Coince mittitur Rigam loco P[is] Joannis Marcinkiewicz, ut esset ibi operarius tam pro Germanis quam pro Gallis. Et quoniam

La duchesse de Wurtemberg, la duchesse d'Angoulème, le lieutenant-général comte d'Empt et sa mère la feld-maréchale, le ministre comte de Reichenberg, le major de Giberville, Madame Chrapowicka, plusieurs généraux et quelques riches négociants : tel était le petit comité des amis de la Compagnie à Riga.

On fit donc venir de Pologne et d'Allemagne une bonne quantité de livres de religion et on les répandit dans les classes moyennes et dans le peuple. En même temps on commença à faire le catéchisme deux fois par semaine. Dès 1807 on comptait aux instructions une centaine d'enfants de chaque nation, polonaise et allemande. Trois ans plus tard le nombre de ceux qui s'approchaient des sacrements montait déjà à 21,000.

Cependant les scandales publics et la corruption des mœurs ne cessaient pas encore. Malgré trois ans d'un travail ingrat, les maisons publiques ne se fermaient pas et beaucoup d'habitants de Riga vivaient en concubinage. Le P. Kamieński obtint du métropolitain la communication des lois impériales qui prohibaient ces désordres sous les peines les plus graves. Les PP. Coince et Kuczyński, à l'aide des offrandes que leur donnaient les dames de la ville, parvinrent à retirer de leurs maisons de débauche plus de 500 pécheresses publiques et à leur assurer une vie honorable et chrétienne.

2. Après avoir écarté l'obstacle le plus difficile à l'accroissement de la mission, on s'attaqua à un mal non moins grand. Dans tout Riga, il n'y avait pas une seule école primaire catholique. Les catholiques envoyaient leurs enfants dans les écoles luthériennes, au grand détriment de leur vertu et de leur foi ;

« non ignarus medicinæ, ut esset adjumento ægrotantibus tum nostris tum « catholicis præcipue pauperibus. »

Cet homme de Dieu revint en France après 1820 et mourut saintement à Laval le 10 mai 1833. Son tombeau est encore en grande vénération parmi le peuple de la contrée. (N. T.)

là, outre les blasphèmes publics contre les sacrements et les cérémonies catholiques, on enseignait ouvertement que Jésus-Christ n'est point Dieu (1). Les missionnaires ne pouvaient assister plus longtemps à ce meurtre des âmes innocentes. Ayant obtenu la permission dé Repiew, gouverneur civil, ils ouvrirent provisoirement une école élémentaire, en attendant que l'université de Dorpath leur en donnât l'autorisation, grâce à l'intermédiaire de MM. Duhamel et Alban, hauts fonctionnaires de Livonie. Au commencement donc de février 1810, on publia l'ouverture de l'école catholique à Riga pour les enfants des deux sexes. Chaque école se divisait en quatre classes, dans lesquelles on enseignait à lire et à écrire, en polonais, en allemand, en russe et en lettois, et l'on expliquait les commencements de l'arithmétique. On insistait surtout cependant sur l'enseignement de la religion. Les petites filles apprenaient à coudre, à tricoter, etc. Les luthériens de Riga contribuèrent en grande partie à payer la location des bâtiments, à acheter les meubles, car ils ne pouvaient assez se plaindre de la corruption qui régnait dans leurs écoles. Les PP. Krukowski, Laskowski, Ledergew et les scolastiques Suszewski et Krupski, envoyés en 1810 par le P. Landes provincial, s'occupèrent des classes des garçons; mais grand fut l'embarras pour trouver des maîtresses pour les filles. Alors le P. Coince fit appel aux sentiments et au cœur généreux des dames qui déjà plusieurs fois avaient appuyé l'œuvre de la mission. La comtesse de Cossé-Brissac prit en main la direction de l'école des filles; ses deux filles Adèle et Camille, ainsi que Mlle Bergyrum, la baronne de Kolk, Mlle Kastów et Mme Sanczewicz remplirent les fonctions de maîtresses et enseignèrent les langues, la musique et les travaux d'aiguille. De plus, offrant leur fortune avec leurs personnes, ces dames fondèrent un pensionnat pour cinquante filles pauvres

(1) On peut le voir dans le catéchisme des écoles écrit par le pasteur Millik de Mittau, p. 222.

de naissance noble. Cette œuvre de piété fut appuyée par les dames de Pétersbourg, la tsarine en tête, que le P. Brzozowski fit remercier par une dame de la cour, la comtesse Tolstoj. Dans les lettres du général, je trouve aussi mention de Mlle Razumowska, qui lors de son mariage « attira la « bénédiction de Dieu sur elle par cette offrande de miséri« corde » (1).

Il est facile de comprendre qu'une pareille composition de maîtresses fit fleurir l'école des filles; bientôt on en ouvrit une autre pour l'enseignement supérieur. Voulant garder la place, les Pères, outre le cours supérieur, ouvrirent une école pour cent enfants pauvres qu'ils mirent sous la direction de deux maîtres séculiers, MM. Zabłocki et Johanzen.

3. En 1813 mourut épuisé de forces et à peine âgé de cinquante un ans, le P. Joseph Kamieński, supérieur de la mission. Il succomba aux ardeurs d'une fièvre dévorante. Le P. général nomma pour le remplacer le P. Coince. Le nouveau supérieur entreprit de mettre l'ordre dans son église et de la restaurer. Pour remédier aux excès dont se rendaient coupables les officiers russes et les luthériens, il établit un suisse qui, en vertu d'un rescrit du gouverneur, avait le droit de chasser ceux dont la tenue ou la conduite étaient répréhensibles et même d'appeler la police à son secours.

4. Il fut incomparablement plus difficile d'arranger les affaires des Lettois, qui gémissaient sous la servitude des luthériens, pire que celle des Sarrasins. Cette population pauvre, qui se soutenait par son travail au service des luthériens, avait oublié sa langue et sa foi. Les pasteurs baptisaient les enfants lettois, donnaient des dispenses, bénissaient les mariages, autorisaient les divorces, forçaient à recevoir la confirmation de leurs mains. Le P. Coince fit des efforts auprès du

(1) Lettres du P. général, 2 et 7 septembre 1810 (*Archiv. Jes. pol*).

prince Galitzine, ministre des cultes étrangers, pour qu'il fût permis à cette population de 2,000 âmes d'avoir des sermons et des instructions en langue lettoise, que possédait excellemment le P. Krukowski. On attendit la réponse six mois entiers ; cependant on organisa en silence des catéchismes, et après avoir obtenu la permission, on annonça une instruction publique en langue lettoise. Elle devait avoir lieu, autant que j'en puis juger par la relation peu précise du chroniqueur, dans l'église lettoise desservie par le pasteur. Les luthériens poussèrent les hauts cris et allèrent se plaindre au marquis de Pauluzzi, général-gouverneur catholique et ami des Jésuites, mais fonctionnaire timide. Pauluzzi interdit les instructions catholiques pour les Lettois et fit publier officiellement sa défense par le magistrat de la ville ; puis il manda le P. Coince et lui communiqua sa décision. Le P. déclara catégoriquement au marquis que le général-gouverneur n'avait point le droit de casser les dispositions ministérielles, encore moins pouvait-il, lui catholique, se mêler des affaires spirituelles, contrairement aux décrets du concile de Trente : « Mais j'ai déjà donné des ordres », répondit le gouverneur embarrassé : « Que Votre Excellence les retire », ajouta le jésuite. Les instructions et les catéchismes en lettois continuèrent donc comme auparavant.

Il fallait cependant une fois pour toutes mettre fin à l'oppression luthérienne, qui en était arrivée au point que les catholiques ne pouvaient plus même avoir un corbillard à eux ; ils étaient forcés de louer très cher celui des Luthériens. Le P. Coince s'entendit avec les catholiques les plus influents, fit présenter une requête au magistrat pour remettre les catholiques sur le pied de l'égalité avec les autres citoyens ; formant presque le tiers de la population de la ville, ils devaient avoir le droit de propriété, le droit de siéger dans le conseil municipal et d'exercer les autres fonctions. Par-dessus tout il fallait assurer la liberté entière de religion, et le magistrat

devait cesser enfin de se mêler des mariages. Comme on ne donnait à cette pétition plusieurs fois répétée qu'une réponse verbale et négative, on porta cette même supplique au marquis de Pauluzzi. Le général-gouverneur rassembla le conseil municipal et lui demanda s'il était permis au tsar d'acheter à Riga une maison ou une propriété. Le conseil répondit que le tsar était le maître dans ses états. Il demanda encore si les sujets du tsar, munis de ses oukases, pouvaient s'établir à Riga, exercer un métier ou un commerce, ou gérer des emplois dans cette ville. Le conseil répondit que non, parce que le tsar, en prenant possession de la Livonie, avait confirmé à la ville de Riga ses privilèges : « Dans notre siècle de lumières, « repartit vivement le gouverneur, refuser à quelqu'un le droit « de propriété et les autres droits de citoyen par cela seul « qu'il est d'une autre religion, ce n'est pas un privilège, mais « une tyrannie que Sa Majesté le tsar Alexandre ne souffrira « point, lui qui accorde la liberté religieuse à toutes les con- « fessions. Je vous déclare donc que sa volonté suprême est « que tous ses sujets soient admis aux droits de citoyen ; si « vous résistez, je saurai vous faire respecter les droits de « mon souverain. »

Tous les citoyens furent convoqués, l'assemblée devint très orageuse ; après avoir maudit les catholiques, on finit par délibérer et arrêter, devant la statue colossale de la sainte Vierge, placée depuis plus de cinq siècles dans la salle d'assemblée par les Chevaliers du Glaive, que les catholiques jouiraient de tous les droits et de toutes les libertés ; et aussitôt sept d'entre eux furent admis au conseil municipal.

5. En conséquence de ce décret, le P. Coince ne s'occupant plus du magistrat, donna en vertu du pouvoir que lui avait délégué le métropolitain, des dispenses de publication de bans, et régla seul toutes les questions de fiançailles et de mariages. Le magistrat en appela aux anciennes lois de la

Suède et demanda que l'acte civil précédât le mariage religieux. Un jour un certain Czajtaj et un Italien vinrent se plaindre, le premier que le P. Jésuite avait déclaré nul son mariage avec une luthérienne divorcée; le second que le P. Coince ne voulait point bénir son mariage avec sa belle-fille. Le conseil municipal prépara un long mémoire adressé au général-gouverneur, pour demander qu'on chassât de Riga les Jésuites, qui troublaient la paix publique et formaient un état dans l'état.

Les autres autorités du gouvernement et de la ville partageaient ces dispositions du conseil municipal; l'affaire s'envenimait et même Pauluzzi déclara qu'il n'avait point le courage de soutenir les Pères. Mais le P. Coince imagina un moyen plus efficace de se défendre. Ayant entre les mains des documents qui prouvaient jusqu'à quel point le magistrat luthérien s'ingérait dans les affaires des mariages catholiques, il les envoya tous, avec un mémoire sur l'état réel des choses, au P. Brzozowski, lequel à son tour porta toute l'affaire au tribunal du prince Galitzine. Six mois se passèrent, pendant lesquels le bourgmestre de Riga, voyant le silence et comme la peur du P. Coince, en vint à ce degré d'audace qu'il pria le surintendant luthérien de frapper le Jésuite d'interdit, et enfin il menaça le P. Coince de peines encore plus graves s'il ne se présentait point devant le tribunal du magistrat pour se purger des accusations portées contre lui.

Le Jésuite supporta tout avec patience; quand il reçut la lettre de son général qui lui annonçait la victoire, il répondit laconiquement que si le magistrat avait à se plaindre de lui, il formulât ses accusations devant l'archevêque et le Collège de justice catholique de Pétersbourg, puisque c'était la seule puissance compétente en de semblables affaires.

Ensuite il se rendit chez le général-gouverneur et le prévint que Son Excellence recevrait sous peu un rescrit du ministre Galitzine terminant toute cette longue affaire. De fait arriva

l'oukase du tsar, qui défendait non seulement au magistrat, mais à toutes les autorités et à tous les fonctionnaires civils, de se mêler des affaires ecclésiastiques, d'accorder des dispenses quelconques ou le divorce dans les mariages catholiques et mixtes ; car ces affaires dépendaient de l'autorité ecclésiastique, au nom de laquelle, sur un ordre exprès du monarque, les Jésuites étaient venus à Riga, y agissaient légalement et de plus possédaient la liberté entière d'instruire les catholiques, de quelque nationalité qu'ils fussent. Pauluzzi, content au fond du cœur de ce changement des affaires, convoqua le conseil municipal pour qu'il se réconciliât avec les Jésuites ; il appela aussi le P. Coince, pour que le conseil municipal lui demandât pardon ; en cas de résistance, un procès serait intenté au conseil pour avoir blessé l'honneur du P. Coince. Le Jésuite reçut la visite du surintendant et lui fit de légers reproches ; mais voulant épargner une humiliation au bourgmestre et aux délégués du conseil municipal, il s'absenta au moment de leur visite.

6. La classe ouvrière et laborieuse des catholiques fut aussi l'objet des efforts et des démarches du Jésuite. A la vue de tels résultats, il faut avouer que les supérieurs de la Compagnie savaient choisir leurs hommes pour les lieux et les circonstances. Le P. Coince, sous lequel s'était développée la mission de Riga, avait pourvu au bien spirituel de ceux qui étaient en santé ; il pensa alors aux malades. Ce n'est pas qu'on manquât d'hôpitaux à Riga et d'asiles pour les pauvres ; mais les directeurs de ces établissements n'y admettaient point les malades catholiques, tellement que ces malheureux, souvent chassés de la maison d'un maître luthérien qu'ils ne pouvaient plus servir, mouraient dans la rue et presque toujours privés des derniers sacrements. Le P. Coince traça le plan d'un hôpital pour 150 personnes. Les bâtiments devaient être la propriété de seize dames de la Miséricorde qui, sans

être liées par des vœux, menaient cependant la vie religieuse ; connaissant la médecine et la chirurgie, elles se partageraient l'administration et le service de l'hôpital. Le général-gouverneur Pauluzzi mit cette unique réserve, que ces dames n'appartiendraient à aucune congrégation religieuse, et approuva le plan dans son entier. Le 16 juillet 1814 on posa la première pierre, et dans l'espace d'un an s'éleva un édifice pouvant contenir près de 200 malades, ainsi qu'une école pour cent enfants pauvres. Le 1er janvier 1816, on reçut les premiers malades. L'ordre exemplaire qui régnait dans l'hôpital, l'habileté en médecine des dames de la Miséricorde, pour l'instruction desquelles le P. Coince, pendant la construction de l'hôpital, avait fait venir quelques médecins habiles, attirèrent chaque année jusqu'à 500 malades, non seulement parmi les catholiques de la ville, mais parmi les luthériens et les juifs. On y venait de vingt-cinq lieues et même davantage. Plusieurs médecins distingués, entendant vanter cet hôpital, vinrent à Riga pour se convaincre de la vérité par leurs propres yeux. Ils s'en convainquirent et déclarèrent unanimement que l'arrangement de l'hôpital était parfait sous tous les rapports.

Le P. Coince obtint en 1819, au profit des dames de la Miséricorde, un privilège du tsar, lui assurant le monopole pour douze ans des bains de vapeur sèche qu'il avait inventés et pour lesquels la faculté de médecine de Dorpath lui envoya des félicitations.

Pour rendre son institution durable, le P. Coince s'efforça de faire mettre son hôpital catholique au nombre des établissements publics qui étaient sous la protection de l'état ; et sur l'établissement les dames de la Miséricorde eurent une hypothèque de 50,000 roubles. La construction avait coûté plus de 100,000 roubles d'aumônes.

7. Ce fut là le dernier ouvrage de ce jésuite, auquel l'évê-

que luthérien, pendant un dîner chez le général-gouverneur, confessa ouvertement que *tout Riga tremblait devant lui* et que les pasteurs devaient craindre d'être expulsés sous peu avec leur surintendant. Il y avait dans ces paroles une exagération maligne, mais elle renfermait aussi beaucoup de vrai. Le P. Coince, qui avait résolu de délivrer la communauté des catholiques de Riga du joug luthérien, tendit à son but par le chemin le plus court, d'un pas ferme, sans regarder ni le nombre, ni la puissance de ses ennemis. Après avoir triomphé deux fois dans sa lutte contre le magistrat de Riga, il put bien réellement devenir la terreur des prédicants luthériens; mais les partisans de la liberté et de la bienfaisance, fût-elle maçonnique, doivent reconnaître et honorer sa raison, son dévouement et ses services (1).

(1) P. Carayon, *Documents inédits, document T, p. 185 : Notes historiques sur l'établissement des Jésuites à Riga et leur expulsion de cette ville, rédigées par le P. Zacharie Ledergew.*

CHAPITRE V

Missions d'Odessa, du Caucase et de Sibérie

1. Mission de Saratow.
2. Mission d'Odessa.
3. Mission d'Astrakhan.
4. Les Pères Wojszwiłło et Henry au Caucase.
5. Leur apostolat près des Polonais prisonniers.
6. Zèle admirable du P. Henry.
7. Zèle admirable du P. Wojszwiłło.
8. Mission de Sibérie.

1. Nous avons peu à dire sur la mission de Saratow. Elle formait comme neuf paroisses distinctes, et chaque année on envoyait de la Russie-Blanche quelques nouveaux missionnaires à la place des anciens, appelés à remplir des charges ou d'autres fonctions dans la province, selon la coutume de la Compagnie.

2. En revanche, la mission d'Odessa ou de Crimée se développa considérablement.

Nous avons dit que, dès 1804, le duc de Richelieu avait demandé des Jésuites pour sa colonie allemande de Kleinliebenthal.

Jusqu'en 1808, il n'y eut là que deux Pères. La parcimonie de l'intendant du duc de Richelieu, le baron de Rozemkampf, fit abandonner cette mission.

De 1808 à 1811, je n'en trouve aucune mention dans les cata-

logues, et il ressort de l'histoire de la Compagnie dans la Russie-Blanche et des lettres écrites par les missionnaires au P. Brzozowski et au P. Landes, que le duc négligea dans la suite complètement cette œuvre, pour laquelle il avait montré tout d'abord tant de zèle. Il ne voulait point supporter les frais qu'elle entraînait nécessairement. Il eut dessein de faire venir du Tyrol des Pères capucins, mais il n'en put obtenir.

Enfin, en 1811, on ouvrit la mission d'Odessa sur une plus vaste échelle. Voici ce qu'écrivait le P. Brzozowski au P. Landes, le 16 août 1810 : « M. Nicolle, vicaire de l'archevêque à Sé-« bastopol, m'a raconté dans quel état misérable sont les « colonies d'Odessa. Le duc voit autrement les choses main-« tenant, instruit qu'il est par les suites déplorables du man-« que de prêtres. Il y a là quatre colonies : Kleinliebenthal, « Josephthal, Marienthal, Alsacethal : en tout de six à sept « mille âmes sans aucun prêtre. Le duc promet de donner « 1,000 roubles de pension pour deux missionnaires, il tiendra « parole, m'affirme M. Nicolle. Longtemps j'ai résisté (faute « de personnel ; pour le cas dont il est ici question, on avait « hâté le dernier examen des théologiens de 4e année) ; à la « fin je me suis laissé apitoyer sur le salut de tant d'âmes » (1).

Dès le mois de janvier 1811, fut envoyé le P. d'Everlange-Vitry, qui fut jusqu'à la fin supérieur de la mission ; on lui adjoignit un second Père et un Frère. Au mois de mai de la même année, trois nouveaux missionnaires vinrent aider les premiers, et depuis 1814 je trouve dix prêtres dans la mission d'Odessa. Quatre d'entre eux habitaient Odessa, pour les Allemands, les Français, les Italiens (le P. Molinari), les Polonais et les Arméniens ; les autres Pères résidaient dans les colonies allemandes : Selz, Landau, Rasztad et Josephthal. On leur donna quatre Frères pour les offices domestiques. En 1814 deux nouvelles stations se fondèrent encore à Manheim et à Cherson ; on ne put s'entendre pour la mission de Sébastopol.

(1) Lettres du P. général Brzozowski, lettre du 16 août 1810.

Cet état de choses dura jusqu'en 1820. La Compagnie n'y eut qu'une petite école populaire, dans laquelle enseignaient deux séculiers et un Frère coadjuteur. Pour montrer combien le gouvernement appuyait ces missions, il suffit de dire que le jour de la Fête-Dieu à Cherson, où il y avait à peine 120 catholiques, le gouverneur M. de Saint-Priest et plusieurs magnats assistaient à la procession un cierge à la main; la troupe était sous les armes et maintenait l'ordre, et des salves d'artillerie répondirent à chaque bénédiction du Saint-Sacrement.

3. La mission d'Astrakhan n'eut point d'aussi heureux développements. Dès 1807 il est vrai, sous la direction du P. Suryn, des deux Pères français Fournier et Malevé, et d'un allemand, le P. Brückner, la Compagnie ouvrit un pensionnat où, comme le rapporte le russe Koustodief, on enseignait le latin, le français et l'allemand. Ce pensionnat était très fréquenté, et même les séminaristes schismatiques y venaient pour les leçons et ne pouvaient assez se louer de la courtoisie avec laquelle les Pères les recevaient.

Les Jésuites d'Astrakhan se gagnèrent bientôt le respect et l'amour non seulement des catholiques, mais encore des Russes. Comme ils étaient dans les meilleurs rapports avec les autorités civiles et ecclésiastiques, ils ouvrirent une mission pour les Kalmouks (1). Depuis 1814 cependant je trouve que tout le poids de cette mission porte seulement sur les deux PP. Suryn et Fournier; d'où il faut conclure que le pensionnat dut se borner à un petit nombre d'élèves, et les classes à l'enseignement élémentaire de la lecture et de l'écriture. Non seulement le manque d'hommes, dont se plaint perpétuellement le P. Brzozowski dans ses lettres, mais l'avarice du gouvernement, qui ne voulait point prendre sur lui les frais

(1) P. Carayon, Documents inédits, Document T; Missions des Jésuites en Russie, p. 13, note.

de voyage et qui n'assignait aux missionnaires que 300 roubles d'argent de pension annuelle, contribua beaucoup au peu de développement de cette mission.

4. Nous, Polonais, nous trouvons plus d'intérêt dans les travaux des missionnaires de la Compagnie au Caucase et en Sibérie. La mission du Caucase fut desservie, du commencement à la fin, par les deux PP. Wojszwiłło et Henry, au secours desquels vint très souvent le P. Suryn, supérieur de la mission d'Astrakhan. Ces deux Pères résidaient à Mozdok, mais toute leur année s'écoulait à peu près en courses entre Kizlar et Tiflis. Le but de la mission était de fournir des secours spirituels aux catholiques disséminés sur un immense espace d'environ 400 lieues carrées,et appartenant à différentes nationalités. A Mozdok même, ville bâtie seulement depuis 1770, habitaient des Russes, des Géorgiens, des Arméniens, des Tartares, etc.

Les catholiques de Mozdok au nombre de quinze familles, avaient fui, depuis près de cinq siècles, devant la persécution des Turcs et venaient de Crimée, de Turquie, de Géorgie, de Perse et d'Arabie ; chacun parlait une autre langue, avait d'autres coutumes, un autre caractère. De là d'incroyables difficultés pour le missionnaire (1).

Les Pères ne rencontrèrent au commencement que de l'opposition. Les femmes elles-mêmes ne voulaient point venir à l'église ni fréquenter les sacrements, sans doute par crainte de leurs maris, chez lesquels, malgré leur mariage catholique, elles languissaient dans une captivité digne des Turcs. On poussa l'audace jusqu'à ruiner la petite école, seule espérance de la régénération de cette race indisciplinable et remplie de préjugés (2).

Le gouverneur du Caucase, le général del Pozzo, et le

(1) Voyez document AN.
(2) Voyez document AO.

doyen de Mozdok, M. l'abbé Tantissow, vinrent comme ils purent au secours des missionnaires, pourvurent à leurs besoins, sauvèrent en particulier la vie au P. Henry, dont le courage trahissait souvent les forces. Cependant les fruits de la mission étaient peu abondants, mais en 1809 Dieu appesantit sa main sur ce pays : la stérilité, la mortalité, surtout parmi les enfants, la peste, firent changer les esprits ; on revint aux pratiques de la foi.

Depuis ce temps-là, l'église de l'Assomption de la Très Sainte-Vierge, nouvellement bâtie par les soins du général del Pozzo, fut littéralement remplie de fidèles, et le P. Henry devait rester sept et huit heures au confessionnal (1). Les mœurs changèrent : les femmes, morales d'ailleurs et vertueuses, renoncèrent à leur paresse traditionnelle, adoucirent leurs maris, apaisèrent les rixes et les querelles de cabaret, qui se renouvelaient presque chaque dimanche ; si bien que le général del Pozzo répétait à ses officiers : « Douze Jésuites « feront plus pour la pacification du Caucase que 12,000 « soldats. »

5. Le Caucase, on le sait, était une des stations où l'on

(1) Voici le passage de la lettre du P. Henry : = « Ma grande occupation « était de visiter les écoles, de faire le catéchisme aux petits garçons et aux « petites filles en différents lieux, d'entendre les confessions tous les mois et « à l'approche des fêtes plus solennelles. Non seulement les femmes et les « enfants, mais les hommes eux-mêmes en grand nombre ont l'habitude de « s'approcher alors du sacrement de pénitence. Encore que la population ne « soit pas nombreuse, ce ministère ne laisse pas d'être pour moi l'occasion « d'une grande fatigue. On ne vient me trouver que le soir, vers quatre « heures, et je dois ensuite confesser pendant six ou sept heures sans interruption. Je suis assis de la manière la plus gênante, le corps courbé presque « jusqu'à terre ; car les femmes par un sentiment de pudeur s'inclinent profondément et parlent d'un ton de voix très bas ; ajoutez à cela que chacune « d'elles pour ainsi dire s'exprime dans une langue différente. Aussi ai-je dû « me résigner à quelques jours de maladie à la suite de presque toutes les « fêtes solennelles. Heureusement le digne général del Pozzo s'occupe de « parer à cet inconvénient en faisant faire deux confessionnaux. » = (P. CARAYON, *Missions des Jésuites en Russie*, p. 68). (N. T.)

envoyait les déportés politiques. Sur la ligne entre Mozdok, la mer Caspienne et la mer Noire, étaient disséminés des postes militaires composés surtout de Polonais. Déjà en 1809, le P. Henry prépara à la mort dans l'hôpital de Mozdok trois soldats polonais qui se confessèrent par interprète. Le P. Wojszwiłło avait dans sa résidence de Mozdok deux officiers polonais. Malgré les égards que leur témoignait le général del Pozzo, toujours favorable aux Polonais, l'un d'entre eux l'outragea publiquement. Pour le punir, on lui interdit de s'approcher de la communion le jour de Pâques, et cela suffit pour réparer le scandale et adoucir le gouverneur.

Bientôt (1813) on envoya au Caucase 12.000 Polonais (1), saisis, soit au passage de la Bérésina, soit pendant la retraite de la grande armée. Parmi eux était le comte Adam Potocki, fils du comte Théodore Potocki, starostat de Olsztyń. Voici ce qu'en rapporte le P. Henry, qui, avec les PP. Wojszwiłło et Suryn, s'occupait des condamnés polonais : = « Après l'invasion « des Français en Russie, pas un de nous n'eut un moment « de repos. Douze mille Polonais prisonniers furent dirigés « de notre côté ; presque tous ces malheureux avaient perdu « la foi dans leur contact avec les Français, et leurs mœurs « étaient déplorables. La plupart de ces soldats tombèrent « malades en arrivant dans ces contrées insalubres. Nous « nous empressâmes de les consoler, de les instruire, et par « les œuvres de miséricorde nous eûmes la consolation de « ramener à Dieu le plus grand nombre de ces malheu- « reux (2). » =

Il écrit le 29 juin 1814 : = « Tous les Polonais, soit officiers, « soit soldats, sont venus ici avec les plus mauvaises dispo- « sitions et ils partent tous en nous bénissant ; aucun d'eux

(1) Après la promulgation de l'amnistie en 1815, il ne revint que 8.000 de ces Polonais dans leur pays, 500 s'établirent dans le Caucase et il en mourut jusqu'à 3.500, par suite des maladies et des privations de l'exil.

(2) P. Carayon, *Missions des Jésuites en Russie*, p. 154.

« ne nous oubliera, pas un ne se plaint de nous et l'un d'eux, « qui a vécu très pauvrement avec moi pendant dix mois, me « disait en pleurant, à son départ, que c'était la première « année qu'il avait vécu heureux. Il ne s'en trouve aucun « qui ne soit habillé ; tous avaient été nourris par nos soins, « tous sont devenus généralement l'exemple de Mozdok. Ils « font bénir notre sainte religion ; et ceux-mêmes qui lui « étaient les plus contraires, disent hautement que la religion « catholique est la seule vraie. On a été témoin de leur « patience angélique dans les maladies et de leur résignation « à la mort. » (1) =

6. Cette mort frappait souvent à la porte des Polonais. Voici ce qu'écrit le missionnaire dans une autre lettre du 10 août ; = « Nous sommes harassés de travaux. Il y a ici une mortalité « épouvantable. La maison même de M. le commandant est « infectée, ainsi que toute la ville ; mais le mal règne surtout « parmi nos Polonais. Depuis quatre mois, nous n'avons pas « eu de pluie, on ne trouverait pas un brin d'herbe aux « environs de Mozdok. Une multitude de sauterelles de la « longueur de ma main ont dévoré en un jour, foin, fro- « ment, roseaux, etc. Elles ont paru au-dessus de Mozdok et « tellement offusqué le soleil, qu'on eût dit une éclipse. J'ai « fait réciter les litanies de tous les saints et répandre de tous « côtés de l'eau bénite, et elles ont de suite disparu. Mais l'air « en est, je crois, infecté. Tous nos Polonais sont malades ; « chaque jour nous en enterrons. Comme les hôpitaux étaient « bien loin de suffire, M. le général, par mon conseil, a fait « évacuer des maisons de particuliers et y a mis des malades. « Nous restions deux pour soigner cette multitude, le chirur- « gien mon bon ami, et moi. Nous remplissions les fonctions « de médecin, cuisinier, chirurgien, etc. Mes trois voitures et « mes chevaux menaient aux hôpitaux les malades couchés

(1) *Ibid.*, p. 133.

« dans les rues et dans les campagnes ; ma cour, ma cuisine, « mes conservatoires étaient pleins. J'ai employé mes eaux de « menthe, de millefeuille, de mélisse et autres que j'avais « distillées. Six Polonais qu'on m'avait donnés, étaient nos « coopérateurs. Enfin le chirurgien et moi et tous nos domes- « tiques et ouvriers, avons succombé, à l'exception d'un seul. « Mes chevaux sont tombés malades, mes voitures se sont « brisées, l'argent et le pain nous ont manqué. » (1) =

La maladie du P.Henry était dangereuse; déjà il avait sous les aisselles deux bubons qui annonçaient la peste, et le 30 juillet 1813 il fut neuf heures sans connaissance. Il revint cependant à la santé, grâce aux soins du médecin Szerimen, qui, étant en même temps conseiller à la cour, protégeait doublement les missionnaires. En reconnaissance, il fut admis à la participation des mérites de la Compagnie, comme l'atteste une lettre du P. Brzozowski au P. Landes, provincial.

= « Mon retour à l'hôpital, continue le P. Henry, a été un « triomphe. Tous, Luthériens, Raskolniks, Mahométans, Rus- « ses, Polonais, Hongrois, Bohémiens, m'ont reçu avec la « même joie. Deux Luthériens se sont convertis, l'un d'eux « fait l'office d'apôtre, il préside au rosaire et prépare les « malades à la communion. » (2) =

Les soldats russes qui demandaient à la mort d'être assistés par le P. Henry, n'étaient pas un petit embarras pour le missionnaire. Comme il faisait des difficultés à cause des lois de l'état, on eut recours aux expédients. On acheta le surveillant de l'hôpital, qui protesta devant le P. Jésuite que ces malades étaient des Polonais. Le P. Henry, ayant reconnu la ruse, s'inquiéta et découvrit toute l'affaire au commandant. Celui-ci ne fit qu'en rire, et depuis ce temps beaucoup de soldats russes moururent catholiques.

Il restait encore une autre difficulté à vaincre : = « Comme

(1) *Ibid.*, p. 137.
(2) *Ibid.*, p. 139.

« tous étaient malades, écrit le P. Henry, on envoyait les
« infirmes aux travaux publics ; leurs larmes m'ont attendri.
« Je courus chez le chef de la garnison. Ne le trouvant pas,
« je dis tout en feu à son épouse : Madame, voulez-vous
« avancer la mort de ces chrétiens ? Dites à votre époux que
« le sang de ces malheureux crie vengeance au ciel contre
« son sang, et que s'il ne met ordre à ces cruautés, pas un
« de ses enfants ne restera en vie. Depuis ce temps on laisse
« les infirmes à ma disposition. Les officiers subalternes ont
« voulu commencer à les molester. Ils avaient dépouillé le
« fils de M. le comte Potocki, qui repassait par Mozdok ; je
« l'ai habillé et quelques heures après un d'eux est encore
« revenu tourmenter quelqu'un dans ma cour ; j'ai perdu
« patience et ordonné de le châtier. Les chefs sont venus me
« remercier, et depuis cette époque personne n'ose toucher
« mes malades (1). » =

Il dit plus loin : = « Une grâce particulière que le Seigneur
« accorde aux Polonais, à cause de la mortalité actuelle, c'est
« que ceux qui ont résisté au zèle des RR. PP. Supérieurs
« Suryn et Wojszwiłło et passent à Mozdok, y tombent mala-
« des. Entrant à l'hôpital, ils y trouvent des morts ou des
« moribonds et rencontrent des apôtres dans les autres
« malades, et ainsi ils se rendent à moi. De tels sujets, étant
« pour la plupart éclairés, une fois convertis, deviennent
« eux-mêmes apôtres. J'obtiens des médecins qu'on les
« retienne plus longtemps à l'hôpital. Quand ils en sortent,
« les chefs leur assignent ma maison pour quartier ; par mes
« soins et ma conversation, ils s'enflamment, et il est rare
« qu'en moins de huit jours ils ne m'amènent une vingtaine
« de pécheurs endurcis. Les bons livres, les chapelets, les
« croix (2) : tout opère des effets merveilleux. N'est-ce pas

(1) *Ibid.*, p. 140.

(2) Le P. Général lui en avait expédié de Pétersbourg, comme on le voit dans une lettre du R. P. Brzozowski au P. Provincial (20 mars 1814).

« vraiment une chose digne d'admiration, que des hommes « qui ont parcouru toute l'Europe, en ont rapporté la quintes- « sence de toutes les erreurs, en ont imité tous les travers, « ont donné dans tous les vices; que des hommes qui ont « profané et volé les églises, arrêté les prêtres, violé les « vierges, blasphémé en prose et chansons, qui ont vu tant « d'églises célèbres, rencontré tant de prêtres zélés et sachant « leur langue, sans se convertir, étant arrivés à Mozdok « comme des furieux, après avoir scandalisé dans nos églises « le pauvre peuple, après nous avoir craché au visage en « pleine rue et nous avoir comparés à des prêtres apostats et « mariés sacrilègement, soient enfin tombés aux genoux d'un « prêtre ignorant leur langue et si pauvre que tout son ves- « tiaire ne monte pas à 20 roubles, et cela pour changer de vie? « Vraiment, le doigt de Dieu est ici. » (1) =

(1) P. CARAYON, *Missions des Jésuites en Russie*, p. 142. Oui sans doute le doigt de Dieu était là. Mais comment Dieu aurait-il refusé la conversion des âmes à un missionnaire comme le P. Henry? Je prends un trait entre beaucoup d'autres dans ses lettres: = « En 1808, je me trouvais en Géorgie, dit-il, « et je logeais chez un catholique. Depuis dix-neuf ans cet homme n'avait pas « purifié sa conscience; je crus bon de le rappeler à son devoir. Il me reçut « assez mal tout d'abord et accompagna même son refus de rires et de plai- « santeries. Je ne renonçai pas pour cela à mon dessein; mais pour attirer « les miséricordes de Dieu sur ce pauvre pécheur et sur moi-même, je pris « la résolution de passer les jours en prières. Dans ce but je me cachai entre « deux tonneaux qui étaient devant la maison et j'attendis l'occasion favora- « ble. Au bout de deux semaines, j'allai trouver mon homme en me recom- « mandant à la sainte Vierge, pour laquelle, je le savais, il avait toujours « conservé de la dévotion, et je lui protestai que je ne quitterais pas la mai- « son avant d'avoir entendu l'aveu de ses fautes. Chose merveilleuse, il est « subitement changé, il demande pardon, il me prie de le préparer à sa con- « fession. Mais la chose ne fut pas sitôt faite; un si grand nombre d'années « passées dans l'éloignement de la pénitence avaient presque endurci son « cœur; de plus la recherche de ses fautes, faite avec trop de contention, « découragea son esprit, et leur multitude le jeta dans une sorte de désespoir. « Il avait donc grand besoin de mon aide, lorsque je fus pris tout à coup d'une « fièvre qui m'enlevait tout moyen de lui rendre service. Mais Dieu, l'unique « auteur de toute vraie conversion, me suggéra un moyen de l'aider sans « danger pour moi: ce fut de profiter du temps de la nuit, où il était moins

Le doigt de Dieu était visible encore en ce que le P. Henry, dans le manque absolu de tout, trouvait toujours le moyen de secourir les malades : = « Il me reste à demander pardon « des dépenses que j'ai faites, écrit-il à son provincial ; mais « aussi quelle règle observer quand un malade meurt faute « de pain, sort de l'hôpital sans chemise ? Qu'eussiez-vous « fait si vous aviez rencontré le fils du comte Potocki sans « bas, sans souliers, sans bottes, sans chemise ? Pourrait-on « me reprocher d'avoir demandé son mouchoir à la première « dame que je rencontrai, ses bottes à un cosaque, sa che- « mise à un autre ? Mille cas semblables se présentent. Depuis « Pâques je suis sans argent et je dépense par mois trois « cents roubles. Grâce à la divine Providence, je n'ai pas de « dettes. Personne ne serait resté en vie pour porter nos « nouvelles en Pologne, si je n'avais fait instance auprès du « général ; et quoiqu'il n'y ait ici aucune troupe pour les rem- « placer, il vient d'envoyer par une estafette ordre de faire « partir de suite tous les Polonais de Mozdok, les malades « même sur des voitures (1). » =

L'oukase d'Alexandre accordant leur grâce aux prisonniers, mit fin à leurs douleurs ; ils rentrèrent dans leur patrie bien aimée, mais la maladie et la misère les avaient décimés.

7. Dans le même temps, le P. Wojszwiłło travaillait auprès des Polonais condamnés aux mines à Dubowskaja, à Karga-

« distrait et où la fièvre me donnait à moi-même quelque relâche, pour faire « son examen de conscience avec lui et pour l'exciter à la contrition. La « fièvre revenant, je chantais des cantiques géorgiens, ce qu'il aimait extraor- « dinairement ; et de cette manière il me fut permis de le conserver dans de « bonnes dispositions et de me ménager à moi-même le repos nécessaire. Après « huit jours de semblable préparation, il reçut avec piété les sacrements de « pénitence et d'eucharistie et me pria d'écrire en son nom au R. P. Supé- « rieur pour lui demander pardon de s'être éloigné si longtemps de la pratique « des sacrements. » = (*Ibid.*, p. 65) (N.T.)

(1) *Ibid*, p. 143.

lińska, à Kurdzińskaja et à Kizlar. A Dubowskaja, il habitait avec les prisonniers au nombre de cinq cents, dormait avec eux, partageait leur maigre repas, afin de gagner du temps dans l'intérêt de leurs âmes.

A l'hôpital de Kizlar, il mourait chaque jour six ou sept Polonais, assistés alternativement par les PP. Suryn et Wojszwiłło. A Kurdzińskaja, le P. Wojszwiłło n'entendit que 80 confessions dans une semaine: « Mais cependant, dit-il, ce n'est « pas un médiocre travail pour moi, puisque souvent un très « petit nombre de pénitents me tient depuis le grand matin « jusqu'à dix ou onze heures du soir. Un bon nombre de « ces malheureux, qui ont été en Espagne, ont besoin d'être « instruits, après tant d'années passées sans sacrements » (1).

Ce travail apostolique auprès des Polonais envoyés sur la ligne du Caucase, ne se termina point lors de la délivrance des prisonniers (1814). Il se continua jusqu'en 1826, année où les PP. Henry et Wojszwiłło abandonnèrent leur station. Le 16 septembre 1821, le P. Henry écrivait : = « Le R. P. su- « périeur (Wojszwiłło) est presque toujours absent, à la re- « cherche et pour la consolation des Polonais, qui sont répartis « en divers postes militaires, afin de leur administrer les « sacrements. (2) » =

On avait aussi le projet de créer une mission dans la ville forte de Władikaukaz, mais le gouvernement recula devant les frais, et le P. général, qui manquait d'hommes, n'insista point pour l'établissement de cette station.

Un fait à noter. Bien qu'il fût défendu aux Jésuites d'instruire en aucune manière les schismatiques, il se convertit au catholicisme, dans l'espace d'une vingtaine d'années, près de deux cents cosaques. Il n'en faut point chercher la cause dans la violation de la défense portée par le gouvernement ; mais les cosaques, comme en général la population schisma-

(1) *Ibid.*, p. 147.

(2) *Ibid.*, p. 158.

tique de ces contrées, étaient adonnés à la magie, aux sortilèges et à toutes sortes de superstitions. Or quand arrivait le missionnaire ; il se présentait souvent devant lui jusqu'à cinquante individus de tout rang, victimes de la magie et des sortilèges, et selon eux possédés du démon. Tous ces schismatiques, une fois délivrés, passaient à la religion catholique (1).

8. De même que les missions dans le Caucase avaient pour but principal les négociants arméniens et les Polonais enrégimentés dans l'armée ou condamnés aux mines, ainsi organisa-t-on deux missions pour les Polonais dans les gouvernements de Sibérie, à Irkoutsk et à Tomsk. Qui donna la première idée de ces expéditions apostoliques ? Je n'ai pu le découvrir, ni dans les chroniques, ni dans les lettres du P. Brzozowski. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces missions devaient frayer la route à celle de Chine ; et le général-gouverneur de la Sibérie, M. Pestel, bien que protestant, les appuyait de toutes ses forces. Dès le mois de septembre 1809, on avait préparé le projet de ces missions dans la chancellerie du général-gouverneur. L'affaire traîna en longueur, à cause du voyage du tsar en Lithuanie ; pendant ce temps le P. Brzozowski conféra par lettres avec le P. Landes, provincial, sur le choix des personnes. A Irkoutsk, plus rapproché de la Chine, le P. Général demandait de savants mathématiciens ; il les priait tous et les conjurait de s'abstenir de prosélytisme et

(1) Le P. Korycki, secrétaire de la Compagnie, écrivait au P. Landes, provincial, le 30 juillet 1815, en posts-criptum à une lettre du P. Général : « Le « P. Wojszwiłło, visitant les prisonniers sur la ligne du Caucase, a fait des « merveilles. On lui amenait de 60, 80,100 verstes des possédés en nombre « considérable. Il continuait les exorcismes sur plusieurs pendant quelques « jours ou quelques semaines et ne les renvoyait chez eux, à la gloire de « Dieu et de la sainte foi catholique, que délivrés du malin esprit. Tous ces « malheureux, excepté un soldat catholique, étaient schismatiques. »

Le fait n'était point particulier au P. Wojszwiłło. Je trouve de très curieux détails à ce sujet dans les lettres des missionnaires du Caucase. Voyez le document T du P. Carayon, *Missions des Jésuites en Russie,* passim.

d'intolérance; « car, écrivait-il, je dois perpétuellement combattre ici contre ce double reproche (1). »

A la fin de 1811, on envoya à Irkoutsk trois Pères: le P. Szpak, le P. Marcel Kamieński et le P. Okuszko, avec le F. Drozdowicz. Le P. Szpak mourut en route et fut remplacé par le P. Laszkiewicz; à la place du P. Okuszko, on envoya le P. Maszewski. L'archevêque-uni de Polotsk, Mgr Krassowski, par un rescrit spécial (25 décembre 1811) dont j'ai l'original entre les mains, autorisait les Pères à administrer les sacrements aux Uniates qui se trouvaient dans ces contrées, à la condition toutefois que ces Uniates, « à leur retour dans leur « pays, seraient obligés de reprendre le rite grec. »

Les excursions des missionnaires à travers la Sibérie se faisaient comme dans le Caucase. Une imprudence du supérieur de la mission, le P. Laszkiewicz, qui (1813) refusa d'enseigner le latin au fils du général-gouverneur, refroidit momentanément ce dernier pour les missionnaires; mais dès l'année suivante (1814), on ouvrit à Tomsk (2) une nouvelle station de mission, dans laquelle travaillèrent le P. Marcel Kamieński, qu'on avait fait venir d'Irkoutsk, et le P. Walużynicz. On leur adjoignit le Fr. Kozakiewicz.

Cet état des missions de Sibérie dura jusqu'à l'expulsion de Russie en 1820. Je n'ai pu trouver d'autres détails dans les archives de la province.

(1) Lettres du P. Brzozowski au P. Provincial, 24 octobre 1813.

(2) Il ne s'y trouvait que 53 catholiques.

CHAPITRE VI

Diverses fondations et rétablissement de la Compagnie dans l'univers

1. Projet de collège à Moscou.
2. Collège de Romanow.
3. Collège d'Uszwald et projets d'autres fondations.
4. La Révolution et Napoléon.
5. Pie VII se détermine à rétablir la Compagnie de Jésus dans le monde entier.
6. Rétablissement partiel des Jésuites en divers pays (1813).
7. Les Jésuites en France.
8. Bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum.*
9. Pie VII remet la bulle au P. Panizzoni dans l'église du Gesù.
10. Les amis et les ennemis des Jésuites.

1. Les lettres du P. Brzozowski au P. Landes nous apprennent que le gouverneur de Moscou, Rostopchine, ayant connu de plus près les Jésuites quand ils passèrent dans cette ville pour se rendre à Irkoutsk, demanda au commencement de 1813 au P. général d'ouvrir à Moscou un pensionnat de nobles comme celui de Pétersbourg. Déjà du temps de Pierre le Grand, les Jésuites de la province de Bohême avaient possédé dans cette ville un pensionnat de cinquante élèves. Ouvert sous la protection du baron Blumberg, ambassadeur de l'empereur, ce pensionnat fut fermé en 1719 et les Pères reçurent l'ordre de quitter Moscou et la Russie.

L'idée de Rostopchine sourit au P. Brzozowski ; mais il

était fort embarrassé, car il manquait de professeurs capables d'enseigner le français. A la même époque les deux communautés catholiques de Moscou, la française et l'allemande, prièrent Siestrzencewicz de leur donner pour curateurs des prêtres de la Compagnie de Jésus. Le métropolitain, qui à ce moment avait déjà accaparé toute l'autorité du Collège de justice et n'écoutait que les conseils de l'indigne Sierpiński, fit attendre sa réponse et appuya mollement cette affaire auprès du ministre des cultes. Le P. général, qui manquait de prédicateurs français, ne pressa point le métropolitain; au contraire, sa maxime dans des affaires aussi délicates que la mission de Moscou, était de « ne pas prier, mais « de se faire prier. »

Enfin on lui demanda, de la part du gouvernement, d'envoyer cinq missionnaires à Moscou aux frais de la Compagnie et de les y entretenir à leurs propres frais. Le général démontra l'injustice de la première partie de la demande et ajouta expressément que les deux communautés catholiques de Moscou possédaient des fonds plus que suffisants pour nourrir les prêtres catholiques. Par suite de ces difficultés, au commencement du mois d'août 1813, un vieillard de 74 ans, M. l'abbé Malherbe, obtint du métropolitain ses lettres de curateur de Moscou ; on lui donna pour l'aider un dominicain et deux prêtres séculiers. En vain les catholiques de Moscou adressèrent-ils une seconde prière au ministre et au métropolitain pour obtenir des Jésuites : on leur répondit que pour le moment il avait été pourvu suffisamment à leurs besoins spirituels, et l'affaire de la mission de Moscou n'eut pas de suites.

2. C'est ici le lieu de parler de la fondation de deux nouveaux collèges, l'un à Romanow, l'autre à Uszwałd. Le sénateur Iliński voulait donner une preuve efficace de son attachement à la Compagnie. « Il avait, selon les paroles du P.

« Brzozowski, une grande affection pour de bons prêtres « qui pussent lui faire honneur devant le public, et sous ce « rapport il était très difficile à contenter. » Mais selon la coutume des magnats polonais, malgré son immense fortune, il était toujours plongé dans les dettes : « Ses affaires sont en « mauvais état », répète souvent le P. général dans ses lettres. Tout d'abord la fondation fit grand bruit, car immédiatement (1810) devaient partir pour Romanow quatre Pères et un Frère, leur entretien devait être aux frais du comte ; et quand le collège et le pensionnat, dont la construction commencerait immédiatement aussi, seraient achevés, quatorze Jésuites devaient s'y rendre. Cependant de 1811 à 1813 la mission de Romanow n'eut que trois Pères ; en 1814 on ouvrit le pensionnat et les classes inférieures ; enfin en 1817 la résidence de Romanow devint collège. Le premier et dernier recteur fut le P. Raciborski. Le personnel entier se montait à douze religieux. La fondation de ce collège était trop exiguë, à peine s'élevait-elle à 200.000 fl. pol.; « Elle est donc très « insuffisante », écrivait au provincial le P. Korycki secrétaire de la Compagnie. Cet établissement ne dura que cinq ans, c'était trop peu pour obtenir des développements convenables. Iliński ne renonçait pas à son premier plan de pensionnat pour cent élèves au moins et à l'organisation des classes sur le plan du lycée de Krzemieniec, mais une pareille entreprise demandait de grandes dépenses et surtout du temps.

Au moment de l'expulsion des Jésuites de Romanow en 1820, le pensionnat comptait 24 élèves et 17 religieux. Les classes, y compris le cours de philosophie et de mathématiques, ne renfermaient pas plus de 200 élèves.

Malgré les minimes proportions de cet établissement, je ne sais si les Pères trouvèrent ailleurs qu'à Romanow un accueil aussi bienveillant, une hospitalité aussi cordiale et qui rappelât mieux la Pologne d'autrefois. On n'y avait pas encore

oublié les anciens Jésuites, qui à Łuck, à Żytomierz et ailleurs, avaient élevé plusieurs générations.

Dans les archives j'ai trouvé plusieurs douzaines de lettres de félicitations. On y lit la joie sincère causée par le retour de la Compagnie sur la terre polonaise, la reconnaissance pour le comte Iliński, qui a ouvert un asile aux Jésuites dans sa « nouvelle Rome » (Roma nova). Ces lettres sont signées par l'évêque de Cracovie Woronicz, par celui de Łuck, Gaspard Cieciszowski, par le comte Rzewuski de Cudnow, par le prince Sanguszko, par Ledóchowski, etc.

Ces trois derniers, et à leur exemple le comte Tyszkiewicz, le prince Czetwertyński Olizar castellan de Czarnek, et d'autres placèrent leurs enfants au pensionnat de Romanow (1). La noblesse des campagnes se recommanda à l'évêque Cieciszowski, qui obtempéra très volontiers à ses justes désirs. D'autres, comme Denis Korzeniowski de Bochonniki, se rappelèrent les années passées sous les yeux des révérends et bons Pères dans les collèges de la Compagnie, et donnèrent leurs enfants avec une entière confiance : « J'ai commencé mes études sous « les professeurs distingués de votre Compagnie, écrivait l'un « d'eux, M. Denis Korzeniowski de Bochonniki ; je les ai ter- « minées sous les Pères de ce même Ordre ; je serais heureux « que vous reçussiez mon fils pour veiller sur lui, pour le « protéger, pour l'instruire... Aussitôt que mon fils mettra « le pied sur le seuil de votre établissement, je cesserai d'être « son père ; les supérieurs du collège seront son père, sa mère, « ses amis. »

3. L'exemple du sénateur Iliński fut suivi par les princes Czetwertyński, surtout par le prince Joseph Kalasanz. Ils voulurent bâtir aux environs de Komäjgród un collège et un pensionnat pour la Compagnie. Marguerite Czetwertyńska écrivit le 1er septembre 1815 au P. Gentil, préfet du pension-

(1) Voyez Document A P.

nat, et le pria de venir examiner l'emplacement et les préparatifs pour la future maison. Ces plans n'aboutirent cependant pas. En retour, l'évêque Cieciszowski obtint du P. Brzozowski en 1817 d'envoyer chaque année six séminaristes à Romanow pour y étudier la rhétorique et la philosophie ; ces études terminées, ils allaient suivre les cours de théologie à Vilna.

Iliński, voyant les résultats si heureux et si rapides de son collège de Romanow, conçut la pensée d'ouvrir quelques collèges semblables dans le Royaume du Congrès, et dans ce but il se mit en rapport, par l'intermédiaire du P. Raciborski, avec Mgr Skaszewski évêque de Lublin. L'évêque répondit que l'on aurait des fonds, car les biens des anciens Jésuites étaient encore considérables et se trouvaient aux mains du gouvernement : « Nous nous efforcerons tout « d'abord nous aussi évêques, disait-il, de représenter au « monarque ce besoin (de l'éducation). Je connais les huit évê« ques latins du Royaume ; aucun ne serait indifférent à ce « projet ; le plus grand obstacle viendrait des ennemis de la « religion, dont le nombre s'est beaucoup accru chez nous. « L'empereur seul pourrait mener cette entreprise à bonne « fin, car ceux qui dirigent l'éducation n'en voudraient en « aucune façon (1). »

Mais ces discussions devenaient déjà inutiles ; car peu de mois après cette lettre, la Compagnie était chassée de l'empire.

Quant au collège de Uszwałd (Livonie), voici ce qui arriva. En prévision de prochaines hostilités contre Napoléon, le ministre de la guerre ordonna en 1809 de changer Dunabourg en forteresse. Il fallut donc fermer le collège des Jésuites. Ce fut une perte de 316.000 roubles pour la Compagnie, qui demanda une indemnité. Le gouvernement offrit près du collège de Polotsk quelques bâtiments dont la valeur n'at-

(1) *Arch. jes. pol.*

teignait pas 12,000 roubles. Après de longs pourparlers, on donna un village de 1,000 habitants, appartenant à la starostie de Dunabourg et qui touchait à l'ancienne propriété des Jésuites à Uszwałd. On y bâtit un collège et un noviciat. Pendant la construction, les novices habitèrent à Pusza. En 1812 ils étaient 24, en 1814 leur nombre descendit à 14. Enfin en 1819 on transporta le noviciat à Uszwałd.

Cette maison avait été changée en collège depuis 1817 ; dès 1815 on y avait ouvert des classes. Peu auparavant (1813) on ouvrit à Krasław une nouvelle résidence avec un collège de quatre classes. C'était une fondation du comte Waclaw Plater, qui avait en ferme perpétuelle la starostie de Dunabourg. Ne voulant point que cette propriété perdît le village de 1,000 habitants que l'on avait offert aux Jésuites de Dunabourg, il s'offrit à fonder une résidence pour les Pères dans sa propriété de Krasław. Cependant deux ans plus tard les classes de Krasław furent fermées et la résidence licenciée, je n'ai pu en découvrir la raison.

Ainsi donc, pour compensation du collège de Dunabourg, la Compagnie reçut un collège et une résidence avec des classes ; elle ne fit point en cela de pertes d'argent, mais les supérieurs y trouvèrent beaucoup de difficultés. Cette émigration de Dunabourg, qui fut très pénible, jointe aux embarras d'une nouvelle construction, avança la mort du P. Rogaliński, recteur et maître des novices, et fournit aux autres Pères et aux Frères un champ peut-être trop vaste pour s'exercer à la patience et à la pauvreté religieuses (1).

4. Il nous faut maintenant porter nos regards d'un autre côté et nous transporter par la pensée, des mines d'Irkoutsk et des postes militaires du Caucase jusqu'à la capitale du monde chrétien. Quarante-un ans après la destruction de la

(1) Tiré des lettres du P. Général et des catalogues de la province de la Russie-Blanche.

Compagnie, se réalisa pleinement et de la manière la plus brillante ce qui avait fait l'objet des profondes convictions, de la foi inébranlable de presque tous les Jésuites, au moment même de la destruction ; ce qui avait été l'objet des désirs ardents, des prières incessantes des ex-Jésuites dispersés par le monde, des Jésuites conservés dans la Russie-Blanche. La bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, publiée par le pape Pie VII, rétablissait la Compagnie de Jésus dans le monde entier. Quelle est l'histoire de cet événement ?

Nous avons dit plus haut que la révolution avait donné le signal du renversement de l'ordre moral et social; par la destruction de la Compagnie, destruction à laquelle consentit un pontife pieux mais trop faible. Comme inauguration du rétablissement de l'ordre moral et social, Pie VII promulgua la bulle qui ressuscitait la Compagnie. La génération précédente, élevée dans les principes révolutionnaires, s'était acharnée à l'œuvre de destruction. Le sang de quatre millions de créatures humaines, versé au nom des droits de l'homme, ne fut pas la seule conséquence des principes posés par cette secte infernale qui avait pullulé sur les ruines de la Compagnie détruite. L'esprit révolutionnaire s'incarna en Napoléon. Cet homme commença par l'orgueil, régna sur la France et l'Europe par l'arbitraire et le despotisme, termina par la chute et la honte. On peut lui appliquer les paroles que la Sainte Écriture dit d'Alexandre le Grand : « Il livra beaucoup de « batailles, prit les villes les plus fortes de toutes les na- « tions, mit à mort les rois de la terre ; il passa jusqu'à « l'extrémité du monde, s'enrichit des dépouilles des nations, « et la terre se tut devant lui. Et il assembla de grandes « troupes et fit une armée très forte, *son cœur s'éleva et* « *s'enfla* ; il se rendit maître des peuples et des rois et les « assujettit à lui payer tribut. » Et ensuite ? « Après cela il « tomba malade et connut qu'il devait mourir (1). »

(1) I Machab., I, 2-6.

Son orgueil et sa puissance atteignirent leur point culminant, au moment où il entraîna l'Oint du Seigneur comme captif de guerre dans les prisons de France. En signant l'ordre de faire le Souverain Pontife prisonnier, il signa le décret de sa propre chute. La violence qu'il exerça sur l'Église et sur son chef visible, combla la mesure de ses iniquités. Depuis ce temps tout fut conjuré contre lui : « Le monde entier sem-
« blait tombé en ruines, et de tous les cœurs la prière s'éle-
« vait au ciel pour demander la chute du vainqueur de tous.
« Une comète qui parut en ce temps-là, sembla à tous, même
« à ceux qui étaient libres de préjugés, présager la chute de
« cet homme extraordinaire. Mais Napoléon sentait davantage
« la crainte envahir son âme, quand chaque jour les mots
« *patrie*, *indépendance*, retentissaient plus fortement à ses
« oreilles (1). » La vengeance de Dieu lui fit entreprendre l'expédition de Russie. Il avait dit que l'excommunication ne ferait pas tomber les armes des bras de ses soldats ; les armes tombèrent des bras de ses soldats dans les steppes glacées de la Russie, et les débris de la Grande Armée furent anéantis dans les champs de Leipsick.

5. Cependant Pie VII, pendant sa longue captivité à Fontainebleau, réfléchissait à la cause de tant de malheurs qui s'étaient abattus sur la société chrétienne ; et pour y remédier, il conçut le dessein de rétablir la Compagnie de Jésus. Nous avons à ce sujet le témoignage du cardinal Pacca, compagnon inséparable du Souverain Pontife pendant sa captivité.

« Une des premières opérations, dit-il, que le Pape désira
« faire, fut celle si glorieuse pour lui du rétablissement de
« la Compagnie de Jésus. Dans les entretiens que j'avais
« chaque jour avec lui, durant notre exil de Fontainebleau,
« nous avions souvent parlé des graves préjudices causés à

(1) César Cantu, tom. XII, 248-250.

« l'Église et à la société civile par la suppression de cet « Ordre, aussi justement célèbre dans l'éducation de la « jeunesse que dans les missions apostoliques. J'avais « donc lieu d'espérer que le Pape ne serait pas éloigné de « songer un jour à ressusciter les Jésuites à Rome, ainsi que « dans toutes les contrées qui, à l'exemple de l'empereur Paul « de Russie et de Ferdinand IV, roi de Naples, les avaient « réclamés pour leurs peuples. »

Napoléon, humilié par la défaite de Leipsick, menacé dans la capitale de la France, fit ouvrir au commencement de 1814 les portes de la prison de Fontainebleau. Mais les États de l'Église étaient occupés par l'armée de Murat, roi de Naples. Pie VII s'arrêta à Nice, et ce ne fut que le 24 mai 1814 que, passant par Modène et Bologne, il rentra triomphant à Rome. Écoutons la suite du récit du cardinal Pacca :

« Arrivé à Rome le 24 mai 1814, les entretiens de Fontai« nebleau se présentèrent tout à coup à mon esprit ; mais « suivant les vues de la politique humaine, cette opération « me paraissait encore peu mûre; et à cause des circonstances, « je la regardais peut-être comme imprudente et très diffi« cile. Nous étions à peine échappés aux tempêtes soulevées « par la secte philosophique qui rugissait au seul nom des « Jésuites et nous ignorions ce que diraient les cours étran« gères du rappel d'un Institut dont peu d'années aupara« vant tous les souverains catholiques avaient exigé l'entière « suppression.

« Malgré ces motifs, vers la fin de juin, environ un mois « après notre retour à Rome, je voulus faire une tentative « sur l'esprit du Pape et je lui dis un jour à l'audience : « Très « Saint Père, il faudra reprendre de nouveau notre conver« sation sur l'ordre de Jésus ; et sans que j'ajoutasse autre « chose, le Pape répliqua : Nous pouvons rétablir la Compa« gnie à la prochaine fête de S. Ignace. Cette réponse spon-

« tanée et inattendue me surprit et me remplit de consola-
« tion » (1).

6. Déjà de sa prison de Fontainebleau, au mois de décembre 1813, Pie VII qui, malgré la vigilance de ses gardes, trouva toujours moyen d'être en rapport avec le monde catholique, envoya au général de la Compagnie un bref par lequel il rétablissait les Jésuites en Angleterre, en Irlande, en Amérique, dans les îles de l'Archipel (1).

7. Le P. Brzozowski était bien informé des dispositions du Souverain Pontife, ainsi que des événements qui se passaient en Occident. Le 14 avril 1814, il écrivait au P. Landes, provincial : « Déjà se lèvent des temps plus heureux ; les Belges « se mettent en mouvement, ils désirent avoir de nos Pères. « Le P. Fonteyne me parle de cela ; je lui ai répondu et lui « donne les instructions nécessaires. »

Dans la prévision du retour du Pape, le général prépara un mémoire qui devait lui être présenté : il lui demandait le rétablissement complet de la Compagnie ; et le P. Panizzoni, provincial d'Italie, devait remettre au Saint-Père une supplique plus étendue sur le même sujet.

Cependant à Paris, après l'exil de Napoléon à l'île d'Elbe, on établit un corps législatif. On publia la liberté de la presse et des cultes et l'on fit prêter au nouveau roi de France serment de fidélité à la constitution : « Tout cela ne promet pas « beaucoup, écrivait le P. Brzozowski, le 24 avril ; mais Dieu

(1) *Memoires inédits du cardinal Pacca,* cités par Crétineau-Joly dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus,* Tome VI, chapitre 1er.

(1) « J'ai reçu un rescrit du Saint-Siège par lequel nos Pères sont rétablis « en Angleterre, en Irlande, en Amérique et dans les îles de l'Archipel. Cette « nouvelle peut se communiquer aux Nôtres dans les collèges. Que tous « rendent grâces à Dieu pour ce bienfait, mais en silence, sans que rien « transpire aux étrangers et sans révéler les desseins de Dieu. » (Lettre du R. P. Brzozowski au P. Provincial, 13 janvier 1814).

« peut faire changer tout en bien. » Il recommanda donc aux PP. de Clorivière et Barruel, deux Pères de l'ancienne Compagnie, de s'entendre avec les autres ex-Jésuites, « dont il ne « restait plus que très peu en France, » de préparer un mémoire adressé au roi constitutionnel et lui demandant le rétablissement de la Compagnie en France Il conseillait cependant d'user d'une grande prudence, « afin que les jan-« sénistes et les athées, pressentant ce dont il était question, « ne ruinassent point ce projet dès le commencement. »

Près du tsar, vivait à Paris le ministre des affaires étrangères, le comte Tolstoj, ami des Jésuites ; la parole de ce ministre était influente dans les conseils du Congrès de Paris. Le P. Brzozowski s'adressa donc à lui et le pria d'appuyer le projet des ex-Jésuites français. Cette affaire ne fut point agitée dans les conférences des monarques. Le P. de Clorivière et son compagnon, voyant que la Charte constitutionnelle de la France laissait pleine liberté à toutes les associations, ne s'occupèrent plus de présenter leur mémoire à Louis XVIII, et au mois d'octobre 1814 ils ouvrirent le collège de la rue des Postes à Paris, prirent la direction des séminaires épiscopaux à Bordeaux, Forcalquier, Amiens, Soissons, Montmorillon, Sainte-Anne-d'Auray.

8. Cependant Pie VII, comme il l'avait promis dans son audience au cardinal Pacca, publia le 7 août 1814 la bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, qui rétablissait la Compagnie. J'ai entre les mains l'exemplaire de cette bulle envoyé au mois d'octobre 1814 par le cardinal Pacca au général de la Compagnie à Pétersbourg (1).

La promulgation de la bulle du rétablissement de la Compagnie était véritablement providentielle, non seulement parce qu'elle venait à temps au secours du monde catholique aux abois, non seulement parce qu'elle était désirée et souhai-

(1) Voir document AQ.

tée par les princes chrétiens, qui, quarante-un ans auparavant, avaient exigé la suppression de l'Ordre, et qu'elle était par là même une réhabilitation solennelle de la Compagnie; mais aussi parce que ceux qui y prirent la part principale, ceux qui en furent les auteurs, auraient dû, selon les calculs humains, y faire plutôt une puissante opposition.

« Barnabé Chiaramonti (Pie VII), écrit dans ses mémoires « le cardinal Pacca, étant jeune bénédictin, avait eu des maî« tres et des professeurs anti-jésuites, qui lui avaient ensei« gné les doctrines théologiques les plus opposées à celles de « la Compagnie de Jésus. Or tout le monde sait les impres« sions profondes que laissent dans l'esprit les enseignements « de la jeunesse. Pour moi, on était parvenu à m'inspirer « dans mon adolescence des sentiments d'aversion, de hai« ne, et je dirai même une sorte de fanatisme contre cette « illustre Société. Il suffira de dire qu'on m'avait mis entre « les mains, avec ordre d'en faire des extraits, les fameuses « *Lettres Provinciales*, en français d'abord, puis en latin, avec « des notes de Wendrock (Nicole), plus détestables encore « que le texte; la *Morale pratique des Jésuites* par Arnaud, « et autres livres du même genre, que je lisais et croyais « de bonne foi. Qui aurait pu prévoir alors que le premier « acte du bénédictin Chiaramonti devenu pape, au sortir « d'une affreuse tempête, en présence de tant de sectes « acharnées contre la Société de Jésus, serait le rétablisse« ment de cette Compagnie dans l'univers catholique, et que « je serais alors celui qui préparerait les voies à ce nouveau « triomphe et auquel le Pape confierait l'agréable et honora« ble exécution de ses ordres souverains? Témoin à Rome « des deux époques mémorables de la suppression et du « rétablissement de la Compagnie, j'ai pu juger des différen« tes impressions qu'elles produisirent.

« Le 17 août 1773, jour de la publication du bref *Dominus ac* « *Redemptor*, on voyait la douleur et la surprise peintes sur

« tous les visages. Le 7 août 1814, jour de la résurrection de « la Compagnie, Rome retentissait de cris de joie, d'acclama- « tions et d'applaudissements. Le peuple romain accompa- « gna Pie VII depuis le Quirinal jusqu'à l'église du Gesù, où « l'on fit la lecture de la bulle, et le retour du Pape à son « palais fut une marche triomphale. J'ai cru devoir entrer « dans ces détails pour saisir l'occasion de laisser dans mes « écrits une rétractation solennelle des discours imprudents « que j'ai pu tenir dans ma jeunesse contre une Société qui « a si bien mérité de l'Église de Jésus-Christ (1). »

9. Cet acte de promulgation du rétablissement, dans l'église du Gesù à Rome, fut solennel et fort touchant. Le Sacré-Collège et les patriciens de Rome, ainsi qu'une foule innombrable du peuple, étaient présents à cette solennité, dont la Compagnie célèbre chaque année la mémoire en prescrivant aux prêtres d'offrir la sainte messe, aux scolastiques et aux frères de faire la sainte communion en action de grâces. Le P. Panizzoni, provincial d'Italie et vicaire-général, âgé de quatre-vingt-sept ans, reçut au nom du P. général la bulle des mains du Pape ; il était entouré de 86 vieillards, Jésuites de l'ancienne Compagnie, qui, les larmes aux yeux, saluaient le jour de la résurrection de leur mère bien aimée. Parmi eux on remarquait le P. de Montalto âgé de cent vingt-six ans ; il avait été cent huit ans jésuite. A ce cortège vénérable se joignait une longue suite de jeunes hommes de naissance patricienne : Altieri, Pallavicini, Patrizzi, d'Azeglio Ricasoli, Pianciani, Sineo della Torre, Manera, Secchi ; c'étaient les premiers novices qui, dans la maison de Saint-André, commençaient leur vie religieuse. Au mois de janvier 1815 se réunit à eux le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel, âgé de soixante-six ans, aïeul du roi Victor-Emmanuel.

(1) Mémoires historiques du cardinal Pacca, part. III, ch. 8. — Cité par Crétineau-Joly, tom. V, ch. 7.

10. Si l'on excepte le Collège Romain, qui ne fut rendu aux Pères que par Léon XII, toutes les maisons de l'ancienne Compagnie furent remises aux Jésuites par Pie VII, à Rome et dans les États Pontificaux. En 1815, Ferdinand III introduisit les Pères dans son duché de Modène. Ferdinand VII d'Espagne, petit-fils de Charles III, auteur principal de la destruction, les reçut dans son royaume par un décret du 19 mai 1815.

A l'exception du prince du Brésil, régent de Portugal, tous les monarques catholiques approuvèrent, au moins par leur silence, la bulle du rétablissement de la Compagnie. C'était l'annonce de la restauration universelle de la société en Europe, renversée par la Révolution.

De leur côté, les loges et les sectes de tout acabit, enflammées d'une nouvelle colère contre la Compagnie rétablie, résolurent de lui livrer un nouveau combat. Le théâtre principal de cette guerre fut cette même Russie, dans laquelle, comme le genre humain dans l'arche de Noé, la Compagnie avait trouvé son salut.

LIVRE SIXIÈME

CHAPITRE Ier

Les sociétés bibliques en Russie

1. Le P. Brzozowski forme le projet de s'établir à Rome.
2. La société biblique en Pologne et en Russie.
3. La Maçonnerie protégée par Alexandre.
4. Siestrzencewicz entre dans la société biblique ; les Jésuites refusent d'en faire partie.
5. Galitzine se brouille avec les Jésuites.
6. Conversion du jeune Galitzine.
7. Le ministre commence à persécuter les Jésuites.
8. Retour d'Alexandre après le congrès de Vienne.

1. Pendant ces touchantes solennités de Rome, le R. P. Brzozowski implorait vainement à Pétersbourg la permission de se rendre à la Ville Sainte. Il voulait établir le siège de la puissance suprême de l'ordre dans la capitale de la chrétienté, au pied de la Chaire apostolique, comme le demande l'Institut et selon la coutume des généraux antérieurs. Toutes ses démarches près des dignitaires moscovites restant inutiles (on lui disait d'attendre le retour de l'empereur), il s'adressa directement au tsar, par l'entremise de Serra Capriola, ambassadeur de Naples à Pétersbourg. Il comptait tellement sur une réponse favorable, qu'il commanda pour deux mille roubles une voiture de place et un chariot à provisions, afin de se mettre en route pour l'Italie au mois de mars 1815.

Mgr Raczyński, primat de Gnesne, et Mgr Woronicz, évêque de Cracovie, lui préparèrent dans leur palais une réception

cordiale et voulaient le garder quelques jours; le primat offrait même ses propres chevaux pour le voyage de Rome (1). Mais, selon les paroles du général : « Après la promulgation « de la bulle, le diable, craignant sans doute pour son royaume « de ténèbres, avait mis le trouble partout » (2). La bulle de rétablissement avait été promulguée, il est vrai, avec la permission du tsar; on l'avait imprimée et le ministre Galitzine l'avait envoyée à tous les évêques. Mais cette mesure avait fort mécontenté le métropolitain et plus encore les loges de la Maçonnerie illuminée (3). De plus, à Pétersbourg soufflait déjà un vent défavorable à la Compagnie; ses protecteurs les plus zélés devenaient ses ennemis acharnés. Il devait en être ainsi : les eaux du déluge avaient disparu, l'arche que Dieu avait préparée pour la Compagnie n'était plus nécessaire.

Ces événements demandent que nous les développions davantage.

2. Les guerres de Napoléon avaient rapproché l'Angleterre de la Russie et en général de tous les pays qui étaient en guerre avec l'empereur des Français. Comme gage et preuve en même temps d'une amitié sincère, l'Angleterre obtint en 1811 que la société biblique de Londres, « ce bazar gigantes« que qui couvre toute l'Europe et qui fait d'une œuvre de « zèle une spéculation commerciale », pût ouvrir une succursale à Pétersbourg.

Le but de cette société était religieux en apparence et soidisant profitable à la cause du christianisme, car elle répandait le plus grand nombre possible d'exemplaires de l'Écriture-Sainte traduite dans presque toutes les langues vivantes. L'origine de cette société est très simple et bien connue.

(1) Lettre au P. Tywankiewicz, provincial, 27 octobre 1814.

(2) Lettre du 29 octobre.

(3) Voyez document AR.

L'église anglicane, qui n'était autre chose que le protestantisme allemand adapté à une hiérarchie et à des cérémonies empruntées aux catholiques, fut toujours imprégnée de cet esprit de critique et de recherches minutieuses, esprit particulier aux protestants, et la Bible était pour cette église la suprême et unique règle de foi. Il fallait donc d'abord répandre cette Bible en Angleterre; on la donna à tous sans distinction et sans exception, afin que chacun pût à sa guise se l'interpréter à lui- même et se façonner ses théories et ses convictions religieuses (1). Le prosélytisme anglican faisait un devoir d'essayer la même chose sur les autres nations et de porter la Bible jusqu'à Pékin; peu importait que les Chinois, au lieu de lire ce livre, en agglutinassent les feuilles pour faire des paravents ou des semelles de souliers. L'esprit mercantile des Anglais sut donner à cette opération une direction commerciale; la société biblique était religieuse et marchande à la fois et elle inonda littéralement le monde entier de ses volumes.

Mais on ne faisait point partout de la Bible le même usage qu'en Chine ; au contraire on lisait assidûment les livres de l'Écriture, qui n'étaient pas toujours fidèlement traduits, qui souvent même étaient interpolés ; on soumettait les articles de la foi catholique l'un après l'autre au libre examen protestant ; de là sortait le scepticisme religieux, l'indifférence et enfin la haine contre l'Église catholique. La société biblique devint bientôt une secte dangereuse, au moins nuisible pour le catholicisme ; elle fit tourner beaucoup de têtes et donna beaucoup de soucis au clergé catholique.

Il en fut ainsi entre autres en Pologne, dans le duché de Varsovie, où Stanislas Potocki, ministre de l'instruction publique et des cultes, était maître des loges maçonniques. Nous avons à ce sujet le témoignage du primat Mgr Raczyński. Le

(1) Voyez document AS.

29 octobre 1814, il écrivait de Varsovie : « Puisque je sais par « expérience que mes lettres sont interceptées et ouvertes, « quelques-unes même détruites, j'envoie celle-ci en double... « Les incrédules nous ont tellement enchaînés, nous évêques, « que nous ne pouvons plus faire un seul pas pour défendre « la religion, sans qu'ils y mettent obstacle. Ils ont accaparé « l'administration des revenus publics ; ils tiennent dans leurs « mains la force armée, les journaux, les imprimeries, les « librairies ; mais ce qui me pénètre d'une plus profonde « douleur, c'est la nouvelle société biblique, composée de « protestants incrédules et d'ecclésiastiques ignorants ou « indifférents pour les intérêts de la religion. Cette société a « déjà conquis la protection d'un des plus grands monarques; « ils veulent donner le coup de grâce à la religion catholique. »

Ce mal répandu dans le duché de Varsovie, trouva le terrain étonnamment préparé à Pétersbourg. Le ministère des cultes était entre les mains du prince Galitzine, qui estimait dans les Jésuites la science et la haute vertu morale, et qui n'appuyait leurs travaux apostoliques que par des motifs politiques. Mais à côté de ces religieux, dans quel avilissement, surtout dans quelle ignorance gisait le clergé de la religion orthodoxe (1), de la religion de l'État ! Le ministre des cultes le voyait nécessairement ; nécessairement aussi il désirait relever la science de ce clergé, afin que la religion de l'État eût des représentants plus éclairés et par là même plus dignes.

La société biblique, qui laissait à chacun la liberté de faire des recherches dans les choses de la foi, parut au ministre un instrument excellent pour arriver à son but. Du reste n'étant point lui-même schismatique de conviction et ne pouvant se convertir à la foi romaine par des considérations politiques, il inclinait vers ces investigations religieuses, afin d'apaiser le cri de sa propre conscience.

(1) C'est-à-dire le schisme russe. (N. T).

3. Il ne faut pas non plus oublier que les loges maçonniques et celles de la Maçonnerie illuminée se multipliaient librement dans toute l'étendue de l'empire russe. A Vilna par exemple, le prélat Dłuski était à la tête de la loge ; il attira à la secte des prélats, deux curés ex-piaristes, et il publia, dans le *Courrier de Lithuanie*, sous le titre : « Lettres d'un rabbin de Lisbonne à un rabbin de Brześć », un écrit rempli de blasphèmes contre la religion catholique. Presque chaque ville capitale de palatinat et de cercle avait sa loge, comme Mińsk, Nowogrodek, Nieśwież, Słuck, et, chose triste à dire, les prêtres eux-mêmes siégeaient dans les conseils de la Maçonnerie (1).

Les loges se développaient également dans la Russie proprement dite et jusque dans la Sibérie, mais spécialement à Pétersbourg. Le tsar Alexandre s'en déclara le protecteur ; son buste brillait au-dessus du fauteuil du président. Ce fut seulement en 1822 que, convaincu des tendances anti-monarchiques de la secte, il fit fermer les loges ; mais la Maçonnerie ne cessa point, elle se transforma en Carbonarisme. Ces sectaires donnèrent la main à la société biblique ; n'avaient-ils pas avec elle un but commun, le renversement de la religion catholique ?

4. Pour comble de malheur, le métropolitain Siestrzencewicz, malgré ses quatre-vingt-trois ans, conservait toujours ses habitudes protestantes. Habitué à faire tout ce que désirait le ministre, non seulement il entra dans la société biblique et par son exemple y entraîna le métropolitain des Uniates, Bulhak, et quelques prêtres de la capitale ; mais de plus il invita dans une lettre pastorale le clergé de son immense diocèse à s'enrôler dans cette société, à lui faire des dons et des offrandes ; et les exhortant à lire la Bible, il n'hésita

(1) Szantyr, I, 229.

pas à citer le texte falsifié des décrets du concile de Trente. Son appel fut entendu : l'évêque de Samogitie édita une bible sans commentaires dans la langue du pays ; l'évêque de Kamieniec se fit inscrire parmi les membres de la société; d'autres, tels que Poźniak, administrateur de Mińsk, et Cywiński, official de Vilna, contribuèrent aux cotisations et assistèrent aux séances du comité biblique (1). Semblable à un hideux parasite sur un arbre gigantesque, la société biblique croissait et se développait en Russie sur le tronc de l'Église catholique. Mais dans la capitale même de l'empire, à Pétersbourg, pour lui donner une autre importance, pour y attirer surtout l'aristocratie russe, il fallait gagner les Jésuites, qui jouissaient sans contredit d'une haute considération dans la société élevée de Pétersbourg. Galitzine invita donc le général de la Compagnie à entrer dans la société. Evidemment la proposition du ministre fut repoussée. Le général Brzozowski, comme beaucoup de prêtres en Lithuanie, comme le P. Pohl, provincial des PP. Lazaristes, répondit que le concile de Trente défend de lire l'Écriture Sainte dans une traduction non approuvée par le Saint-Siège et non accompagnée d'un commentaire et de notes explicatives. Sur les instances réitérées du ministre, le P. Brzozowski consentit à désigner les deux PP. Perkowski et Azuma, comme censeurs ou plutôt correcteurs de la Bible de Wujek, dont on imprimait alors une nouvelle édition. Le ministre l'exigeait absolument, soutenant que, sans les noms de deux Jésuites en tête de la bible, le volume exciterait des soupçons parmi les fidèles et ne serait pas même reçu par eux. Le P. Brzozowski pouvait d'autant plus volontiers accorder cette condition, si honorable pour la Compagnie, qu'il empêcherait de cette façon toute falsification dans la traduction de Wujek (1). Le ministre

(1) *Ibid.*, 300-302.

(1) Le P. Wujek, jésuite (1540-1597), a fait une traduction polonaise de l'Écriture Sainte, que le Saint-Siège a approuvée et qui jouit en Pologne, on peut le

cependant ne fut point content de cette concession ; piqué au vif par le refus du P. général, il commença à se montrer froid pour lui, soupçonneux à l'égard des Jésuites. Le métropolitain partageait la disposition du ministre : le refus du P. général condamnait sa conduite, indigne d'un évêque dans cette affaire.

5. Dès le 3 mars 1814, le P. Brzozowski écrivait au P. Provincial : « Notre Prince G. n'est plus ce qu'il était ; ce changement est dû à ses vains soupçons ; il prétend que nous avons vanté notre religion devant nos pensionnaires aux dépens de la religion grecque. Soupçons futiles, mais qui les dissipera ? Qui, sinon Dieu, en qui seul nous mettons notre confiance ? »

Les soupçons se changèrent bientôt en haine déclarée. Les Jésuites préparaient pour l'imprimerie un nouveau catéchisme, dans lequel était mentionnée la doctrine catholique sur la lecture et la traduction de l'Écriture Sainte ; il fallait l'*imprimatur* du ministre des cultes. Galitzine parcourut le catéchisme et se mit dans l'esprit que c'était une machine de guerre pour renverser la société biblique. Poussé par le métropolitain, il refusa l'autorisation.

Les rapports étaient donc tendus ; il suffisait d'une occasion pour déclarer une guerre ouverte à la Compagnie ; l'occasion ne se fit pas longtemps attendre.

6. Le P. général, dans une lettre au recteur de Polotsk, écrit le 15 janvier 1815 : « Une grande tempête s'est élevée ici, excitée par l'ennemi de tout bien, à cause d'un neveu du prince Galitzine, qui, passant les fêtes de Noël chez quelqu'un de ses cousins, lui a déclaré catégoriquement qu'il

dire, des privilèges de la Vulgate ; car le texte latin est peu cité en chaire, mais le texte du P. Wujek est de rigueur, bien que d'un style déjà suranné aujourd'hui. (N. T).

« voulait devenir catholique. Aucun de nos Pères n'a pris la « moindre part dans cette affaire, et c'est notre seule conso« lation. Le prince ne veut pas me croire sur ce point ; il a « déjà écrit à l'Empereur (Alexandre était au congrès de « Vienne). J'écris aussi à Sa Majesté, mais je ne puis le faire « que par le prince lui-même. En attendant, grande rumeur « dans la ville; c'est une tempête et une forte tempête. Il nous « faut crier au Seigneur et le prier de commander aux vents « et de rétablir le calme. »

Quelques semaines plus tard (26 février), le P. Korycki, secrétaire du P. Général, écrivait au même recteur de Polotsk: « Des personnes assez importantes et de grande autorité nous « affirment que, dans cette affaire bruyante (1), une réponse a « déjà été donnée par le Tsar ; en voici à peu près la teneur : « Il n'aime point que, pour une pareille bagatelle, pour « un enfant, on fasse tant de bruit dans la capitale ; et il ne « veut plus entendre parler de cette affaire. D'autres ajoutent « que l'Empereur, informé du fait, aurait dit qu'il ne connaît « point l'état véritable des choses ; mais en tout cas, il con« naît très bien et apprécie mieux que d'autres les services « que rendent les Jésuites dans son empire ; ces religieux ne « méritent pas d'être chassés ou détruits pour cette unique « affaire. »

« S'il en est ainsi, une inspiration divine a pu seule dissiper cette tempête » (2).

Cependant les choses ne paraissaient pas si riantes. Ces *personnes distinguées*, tout probablement des dames de la cour, inquiètés à la suite de cet événement, étaient mal informées, ou bien encore elles avaient donné pour la réponse authentique du tsar ce qu'elles désiraient que le tsar répondît.

Voici l'histoire véritable de ce fait, petit en apparence et

(1) In strepitoso negotio.
(2) Collectio litt. A. R. P. Brzozowski. (*Arch. Jes. pol.*)

dont les conséquences furent de la plus haute gravité. Nous avons dit, dans le chapitre précédent, que les premiers magnats russes mettaient leurs enfants au pensionnat de Pétersbourg. La loi de Catherine défendait sous les peines les plus sévères tout prosélytisme; la prudence seule commandait de n'en pas faire. Les Pères évitaient donc, avec les pensionnaires schismatiques, toute discussion religieuse; ils avaient même accordé qu'un pope schismatique vînt au collège faire le cours d'instruction religieuse et un certain Ignatowicz conduisait les pensionnaires aux offices grecs dans la *cerkiew* (1), place de Kazan.

Parmi ces jeunes gens, avaient été mis au pensionnat en 1812 deux Galitzine, neveux du ministre ; l'aîné avait treize ans. D'une intelligence vive, cet enfant était un zélé partisan de sa religion grecque; et au milieu de ses condisciples, comme dans les salons, il la défendait avec ardeur. En 1814, il suivait le cours de philosophie et brûlait du désir de convertir à la religion grecque son professeur, le P. Rozaven, qui de son côté aimait beaucoup cet enfant, à cause de ses talents,

(1) C'est le nom générique des églises grecques, unies ou schismatiques. (N. T.)

Dans une lettre du P. général, du 23 mai 1813, je trouve ces mots : *Catechismus rossiacus non bene successit, l'examen de catéchisme russe n'a pas bien réussi.*—Pour expliquer ces paroles, voici l'histoire du fait. Ce pope catéchiste, partant sans doute de ce principe que les grands seigneurs n'ont pas besoin de religion, ne prit point sa charge au sérieux. Parfois il venait donner sa leçon après boire, et le P. Zaleski, qui surveillait les élèves, eut plus d'une aventure amusante avec le professeur. Quand arriva l'examen, le pope indiqua d'avance à ses élèves les questions qu'il devait leur poser. Or en 1813, pendant l'examen lui-même, il se trompa et fit à l'un de ses élèves une question autre que la question convenue. L'enfant lui dit naïvement : C'est impossible, Monsieur ; ce n'est pas ma question, c'est celle de cet élève, et il désignait du doigt son voisin. Le pope embarrassé perdit sa présence d'esprit, s'embrouilla dans toute la suite des questions, et voilà comment *l'examen de catéchisme russe ne réussit pas.*

Les Pères ne s'en inquiétèrent pas trop, car les magnats eux aussi ne faisaient guère apprendre que pour la forme le catéchisme russe à leurs enfants.

de son application à l'étude et de la pureté étonnante de ses mœurs. La naïveté de l'élève amusait le professeur; à ses objections et à ses doutes il répondit d'abord faiblement, tournant la chose en plaisanterie. Mais comme le jeune homme s'enflammait et que pour vaincre son professeur, il prenait des leçons de théologie russe chez un certain pope qui avait le titre de docteur; comme il apportait à la dispute des arguments sérieux, le P. Rozaven se crut dans l'obligation de lui ouvrir les yeux, de lui démontrer la vérité de la foi catholique. Le jeune homme écoutait, proposait et développait toujours de nouveaux doutes. A la fin, les rôles furent changés; d'apôtre du schisme, il devint un converti à l'Église catholique, et le jour de Noël (1814) il fit sa profession de foi. Dans l'espace de douze années que dura le pensionnat de Pétersbourg, ce fut le seul exemple de la conversion d'un élève schismatique à la religion catholique. Encore cette fois l'initiative ne vint-elle pas des Jésuites.

Le jeune Galitzine ne fit pas le moins du monde un secret de sa défaite; au contraire, se trouvant pendant les fêtes de Noël à un dîner chez son oncle, il déclara hautement qu'il était catholique. Comme le ministre lui représentait qu'il exposait ainsi sa carrière et se préparait un triste avenir, puisque en Russie on n'était point libre d'abandonner la religion grecque, il répondit qu'il était disposé à sceller de son sang sa foi nouvelle.

Le ministre, irrité et furieux, avertit par un billet le recteur du collège, le P. Czyż, que les jeunes Galitzine ne rentreraient plus au pensionnat. On les retira en effet et on les mit à la cour comme pages de la tsarine. On leur prodigua les plaisirs et le luxe; on entoura l'aîné, Alexandre, des popes les plus instruits, qui devaient, par des disputes savantes, le convaincre de la vérité de la religion grecque. Ces efforts demeurèrent inutiles; Alexandre resta fidèle à la foi romaine, partit pour la France et se déclara à Paris ouvertement catholique. Mais

en revanche les foudres de la colère du ministre indigné tombèrent sur les Jésuites.

Selon toute probabilité, il faut admettre que dans toute cette affaire, le plus grand rôle fut joué par les intrigues des popes schismatiques. Le ministre Galitzine cédait beaucoup à leur influence, si l'on en croit une lettre du P. Billy, écrite de Pétersbourg, le 1er mars 1815, au P. de Clorivière, provincial de France (1). Ces popes soutenaient le zèle schismatique du jeune Alexandre ; et qui sait s'ils ne fomentaient point son idée enfantine de convertir au schisme quelqu'un des Jésuites, sachant bien que, dans ce combat inégal, le jeune champion succomberait ? Peut-être ne s'attendaient-ils pas à le voir devenir catholique ; mais les disputes elles-mêmes sur la religion grecque avec un jésuite, pouvaient leur servir à elles seules de prétexte pour accuser les Jésuites de prosélytisme au milieu de leurs pensionnaires schismatiques, reproches éternellement adressés aux Pères.

7. Le P. Général, pour couper court à de nouvelles manœuvres et à de nouveaux soupçons, déclara au ministre des cultes qu'à partir de la nouvelle année scolaire, c'est-à-dire du 1er janvier 1815, il ne recevrait au pensionnat que les enfants des familles catholiques. Il s'offrit même à transporter le pensionnat catholique à Polotsk pour l'année 1816. Il demanda au provincial s'il y avait assez de place et lui dit d'en préparer à temps, s'il n'y en avait pas ; mais toutes ces concessions, tous ces sacrifices, ne détournèrent pas le coup dont la Compagnie était menacée. Le ministre, toujours excité par les popes, fit du tapage, prétendant que la religion grecque tomberait, et avec elle l'empire du tsar, si les Jésuites restaient plus longtemps en Russie. Il fit surveiller les Pères par sa police, suivit chacun de leurs pas, interpréta hypocritement chacune de leurs paroles. Il était entretenu dans cette dispo-

(1) Cette lettre est citée par Crétineau-Joly, tom. VI, chap. 1er.

sition par le métropolitain, qui, selon les termes du P. Brzozowski, marchait « la main dans la main avec le prince et « faisait tout ce qu'il désirait » : « Hier (7 août 1815), écrit le « P. Général au P. Landes, recteur de Polotsk, le métropoli-« tain, à l'instigation du ministre, m'a écrit pour exiger que le « sermon du P. Balandret fût envoyé au ministre des cultes, « qui veut savoir ce que ce Père a dit dans son sermon sur les « Francs-maçons et sur l'Écriture Sainte. » D'autres chicanes ne faisaient pas défaut : on ne remboursait point les frais de route des missionnaires d'Odessa et l'on retenait leur pension ; on mit trois mois entiers à délivrer le passe-port d'un candidat à la Compagnie, qui venait d'Allemagne ; pour deux autres on traîna deux mois : « *Ferrea patientia hic opus est ! il faut ici une patience de fer* ! » disait en se plaignant le P. Général.

La circonstance la plus fatale cependant pour la Compagnie, c'est que, dans les salons de Pétersbourg, on s'occupait moins du retour des Bourbons sur leur trône et du congrès de Vienne, de l'exil de Napoléon, enfin du grand rôle politique que jouait en Europe le tsar Alexandre, que des Jésuites et des quelques dames de la haute société qui, rompant avec le faste et le luxe, s'étaient retirées du bruit de la cour ; ce qui faisait croire qu'elles étaient devenues catholiques (1). La capitale était prise de la manie du Jésuitisme.

(1) Le retour des esprits au catholicisme dut être bien prononcé, puisque peu d'années plus tard, le P. Rozavden put songer à la conversion de la Russie : « La noblesse de Pétersbourg est nombreuse, dit-il, et si l'on avait ici la « liberté de religion qui, je l'espère, ne tardera pas à venir, chaque magnat « converti pourrait exercer une influence immense sur la conversion de ses « sujets. Les dogmes russes du reste ne diffèrent qu'en peu de points de la « doctrine catholique... Bien plus, il y a espoir que toute la famille impériale « sera bientôt catholique, ou du moins ne fera pas opposition à la foi romaine. « Paul Ier la protégeait et montrait une grande inclination vers elle. Son fils « Alexandre a été nourri dans ce même esprit, au moins jusqu'en 1815 ; et « sa femme, princesse de Wurtemberg, écrivait à une dame de la cour, avant « qu'éclatât la persécution contre les Jésuites, que si elle n'était pas impéra-« trice, elle se ferait catholique ; ce sont les paroles de Tertullien, parlant des « empereurs romains. Constantin, fils aîné du tsar et vice-roi de Pologne,

Au milieu d'une pareille disposition des esprits, le tsar Alexandre arriva à Pétersbourg. Chose difficile à croire, il était mécontent, irrité contre les hommes. Mme Krüdner, qui avait donné ses conférences mystiques devant les monarques assemblés pour le congrès de Vienne et qui cherchait plus particulièrement à influencer Alexandre, en l'appelant l'*Agneau Blanc de Dieu*, comme Napoléon était son *Agneau Noir*, fit croire au tsar qu'il était prédestiné à réunir en une seule toutes les confessions chrétiennes, afin que, sur le fondement d'une religion commune à tous, pût fleurir la paix et le bonheur des peuples de l'Europe. C'est sous l'influence de ce mysticisme féminin que fut rédigé l'acte lui-même de la Sainte-Alliance, en un style mal imité de la Bible ; c'est sous la même influence qu'Alexandre rentra dans sa capitale avec la conscience de sa mission, qui devait s'étendre au loin (1). A cette mission religieuse s'opposaient bien les vols accomplis sur les peuples et les royaumes, vols ratifiés par le traité de Vienne ; mais qu'importe ? A cette mission religieuse s'opposait la déloyauté, « *fides græca* », avec laquelle Alexandre, roi de Pologne en même temps que tsar de toutes les Russies, fit aux Polonais des promesses qu'il ne devait jamais tenir ; mais qu'importe ?

« marié à la princesse Łowicka, une catholique, *est mort catholique* dans les « bras de sa femme à Witepsk. J'ai sous les yeux une lettre écrite par cette « princesse peu de jours après au comte Iliński, sénateur. Cette lettre ne « laisse aucun doute sur ce point. (*Ms. Arch. Jes. pol.*)

(1) Cantu, XII, 322.

CHAPITRE II

Expulsion des Jésuites de Pétersbourg

1. Conversion de Madame Narychkine.
2. Siestrzencewicz propose l'expulsion.
3. Arrestation des Pères.
4. Retour à Polotsk.
5. Appréciation du comte Joseph de Maistre sur cette expulsion.
6. Mesures prises dans la Compagnie contre le prosélytisme indiscret.
7. Répugnance d'Alexandre à chasser les Jésuites de Russie.
8. Le P. Brzozowski demande au tsar la permission de partir pour Rome.
9. Le mal s'accroît en Russie avec les sociétés bibliques.
10. Siestrzencewicz falsifie les lettres pontificales.
11. Il demande l'expulsion des Jésuites.

1. Ce mysticisme du tsar convenait excellemment aux plans dressés par Galitzine pour chasser les Jésuites de Russie. Il n'était pas difficile en effet de représenter à l'empereur que la société biblique avait précisément pour but de réunir les confessions chrétiennes en prenant la Bible pour base ; que le principal et le seul obstacle à cette œuvre étaient les Jésuites, défenseurs fanatiques de l'Église romaine ; que cet accord religieux si désiré ne pourrait donc régner dans l'empire tant qu'ils y résideraient.

Pour comble de malheur, Alexandre se sentit froissé par les Jésuites de la manière qui pouvait lui être la plus sensible. Ce monarque avait une faiblesse étonnante pour les fem-

mes ; il savait s'insinuer habilement près d'elles et « leur bai- « sait la main à toutes indistinctement. » A notre avis, cette faiblesse, beaucoup plus que le mysticisme de la baronne Krüdner, fit vieillir son esprit avant le temps, le remplit de dégoût et de mélancolie.

Depuis quelques années, il s'était épris en Pologne d'une très belle dame, la femme de Narychkine, inspecteur des théâtres. Alexandre avait eu deux enfants de cette dame ; et ces relations, qui rappelaient celles de Louis XV et de M[me] de Pompadour, étaient connues de toute la capitale. On en parlait même au pensionnat de Pétersbourg ; cependant on ne s'en scandalisait pas trop, car c'était chose reçue chez les magnats russes d'être marié par bienséance et de se faire venir de ses terres de belles femmes avec les provisions de chaque mois.

Mais la favorite du tsar était polonaise et catholique. Sans aucun doute, pendant la longue absence du tsar, se réveilla chez elle le remords de la conscience, et le désir lui vint de sortir d'un état honteux et humiliant pour une femme ; elle alla donc se confesser aux approches de Pâques au P. Perkowski, jésuite. Le confesseur lui refusa l'absolution jusqu'à rupture complète de ses relations coupables et réparation du scandale donné. A son retour, le tsar trouva sa favorite convertie et apprit en même temps la cause du changement ; de là son ressentiment, non contre le Jésuite confesseur, mais contre l'Ordre tout entier.

2. Galitzine le savait ; je n'ai pu découvrir comment il mena plus loin son intrigue et rendit violent et injuste le tsar, qui par sa nature était doux et aimait la justice. Szantyr, contemporain des événements et presque témoin oculaire, soutient que « le prince appela le métropolitain et lui demanda « son avis à ce sujet. Siestrzencewicz, ravi de l'occasion, pro- « posa l'expulsion des Jésuites et envoya, après l'avoir copiée

« dans l'histoire, la manière dont cette expulsion avait eu « lieu dans les autres pays . (1) »

Quoi qu'il en soit, à la mi-décembre 1815, l'expulsion des Jésuites hors des limites de la Russie était décidée ; le renvoi de ceux de Pétersbourg devait servir de préparation à ce bannissement général. Le seul homme qui prit en main la cause de la Compagnie fut le comte Iliński ; ce sénateur défendit les intérêts de l'Église catholique contre le métropolitain lui-même, chose triste à dire ; il les défendit en s'exposant à la disgrâce du tsar, qu'il encourut en effet. Presque à la veille de la signature du décret, il se rendit plusieurs fois chez le ministre Galitzine, lui représenta l'indignité du plan de réforme proposé par le métropolitain, plan qui dépouillait de toute autorité le Collège de Justice. Le ministre lui répondit : « Je sais que vous êtes le protecteur des Jésuites — Que « Votre Excellence demande les avis et les conseils des autres « membres du collège. » — « Ce sont tous des Jésuites », repartit Galitzine. » — « Que Votre Excellence du moins s'in- « forme quel est à ce sujet l'avis des catholiques séculiers « qui siègent dans le conseil du sénat. » — « Eux aussi sont « partisans des Jésuites, » répondit Galitzine (2).

Ainsi donc le ministre moscovite identifiait la Compagnie avec le Catholicisme, appelant Jésuites ou alliés des Jésuites tous les défenseurs de l'Église.

Ce fut la tactique des pseudo-libéraux dans la suite, de tous les sectaires et des potentats qui combattirent la sainte Église. Dans un tel état de choses, tout salut était impossible. Le 20 décembre 1815, le tsar signa l'oukase qui chassait les Jésuites de Pétersbourg (3).

3. L'exécution de cet oukase se fit la nuit suivante (du 20

(1) SZANTYR, I, 315.

(2) Lettre écrite en français par le comte Iliński au tsar, 19 mai 1816 (*Ms. arch. Jes. pol.*)

(3) Voyez Document AT.

au 21 décembre, v. s.). Les Pères prenaient déjà leur repos, les scolastiques et les frères devaient s'approcher de la sainte communion le lendemain, fête de S. Thomas. Vers le milieu de la nuit, on sonne à la porte du collège ; le F. Benner, portier, accourt : « Qui est là ? » dit-il. — « Ouvrez. » — « Les clefs sont chez le P. ministre. »

Le Frère effrayé courut chercher les clefs et ouvrit. Le gouverneur de Pétersbourg, le général Viajmitinof entra suivi d'une troupe de soldats ; on plaça deux sentinelles à la porte : « Conduisez-nous à la chambre du Général. » — Le P. Brzozowski, vieillard septuagénaire, entendant du bruit dans son antichambre, se leva, prit sa soutane et voulait sortir : le gouverneur le prévint : « Impossible ! » lui dit-il, et il plaça deux soldats dans la chambre du général, deux dans l'antichambre, puis donna lecture au P. Brzozowski du décret de bannissement. Le vénérable vieillard répondit tranquillement : « La volonté de Sa Majesté Impériale sera exécutée (1) ».

On procéda de la même manière dans toutes les chambres, sans toutefois y répéter la lecture de l'oukase. Dans chacune, on plaça un soldat à l'intérieur et un autre devant la porte ; même dans trois chambres qui communiquaient entre elles et dans lesquelles habitaient des professeurs, un soldat fut

(1) Non seulement à ce moment critique, mais pendant les quatre années suivantes, qui furent perpétuellement agitées par des nouvelles alarmantes, la tranquillité d'âme du P. Brzozowski fit l'étonnement de tous et remplit de courage ses Frères en religion. Aussi les Pères de Polotsk, à l'occasion de sa fête, lui offrirent-ils cette belle pièce de vers, œuvre du R. P. Landes :

Tempestas sævit : decumanis fluctibus acta.
Vel ruet in scopulos vel vada cæca ratis,
Desperant omnes, vox omnibus una : perimus !
Tam prope mors miseris quam prope pontus adest.
Non nisi Navarchus placido maris ore tumultus
Despicit, et : quid, ait, turba pusilla, times ?
Nobiscum Deus est, cui parent ventus et unda :
Jussa tumere tument, jussa silere silent.

Le P. Załęski donne ensuite une traduction polonaise en deux strophes.

placé aux portes de communication. On voulait par ce moyen empêcher les Pères d'avoir aucune relation les uns avec les autres. A huit heures du matin, les domestiques du collège portèrent le déjeuner dans les chambres, le dîner à midi, le souper à six heures. On mit sous les scellés les papiers de la chambre du P. Général seulement, ainsi que les archives, la bibliothèque et les cabinets de physique et d'histoire naturelle.

Cependant un grand nombre de chrétiens pieux vinrent, selon leur coutume, à six heures du matin, pour entendre la sainte messe. Les portes de l'église étaient fermées, des soldats stationnaient à la porterie du collège. Qu'y avait-il ? Qu'était-il arrivé ? On soupçonna la réalité et aussitôt avec la rapidité de l'éclair se répandit la nouvelle de la captivité des Pères. Comme le gouvernement du tsar Alexandre n'était point tyrannique, on ne craignit point de témoigner de la compassion aux prisonniers. Une foule de peuple se pressa tout autour du collège, on s'entretenait par les fenêtres avec les Pères ; on leur jetait des billets, des lettres, de l'argent ; on leur donnait le dernier adieu ; la tristesse était générale.

4. Les Pères eux-mêmes ne savaient pas où on les conduirait, en Sibérie ou en prison. Ils craignaient surtout pour le P. Général. Vers huit heures du soir (21 décembre), on les réunit au réfectoire ; des sentinelles restèrent dans le corridor. La joie et l'allégresse de se retrouver ensemble était indescriptible. Les larmes étaient dans tous les yeux ; on se pressa autour du P. Général. Au milieu de la salle était un monceau de fourrures d'officiers, de bonnets, de bottes fourrées: « Veulent-ils donc nous déguiser en soldats ? » se dit-on en plaisantant. Le chef de police entra, suivi du colonel Aderkass et de quelques officiers ; il s'inclina devant le P. Général et les Pères, demanda un petit moment de silence et donna lecture de l'oukase impérial. Puis montrant le mon-

ceau, il dit à chacun de choisir un costume en rapport avec sa taille, car la route était longue et le froid rigoureux. Un fou rire, une gaieté folle d'enfants, accueillit cette proposition de métamorphoser des Jésuites en officiers russes. On permit aux Pères d'emporter avec eux ce qu'ils voulaient : linge, ustensiles de cuisine, provisions même de bouche. On passa sans dormir cette nuit du 21 au 22 décembre ; enfin sur le matin du 22, on entendit dans la rue comme le bruit d'une tempête qui se lève brusquement. On court aux fenêtres, on aperçoit un escadron de cavalerie, toute une série de traîneaux russes couverts, attelés de chevaux de poste. Aussitôt retentissent dans les corridors les mots : « En voiture ! » Ces paroles furent répétées par les soldats de garde, qui déjà s'étaient pris d'affection pour leurs prisonniers. On fit monter dans chaque traîneau deux Pères, sans différence d'âge et de dignité ; le nombre des exilés était de vingt-six.

Malgré le froid d'une nuit d'hiver, toute la population catholique de Pétersbourg veillait. Une grande partie avaient passé la nuit dans les rues et sur les places. Malgré la tristesse et les larmes, le silence était profond et solennel, et l'on pouvait entendre chaque commandement du chef de police. Bientôt tout fut prêt pour le départ ; au moment décisif le cœur des prisonniers battait : vers quelle porte allaient se diriger les traîneaux ? partaient-ils pour la Sibérie ou vers leurs Frères de la Russie-Blanche ? Bientôt un ordre retentit : « Route du midi ! » Les prisonniers de répondre : « Gloire à Dieu ! nous rétournons vers nos Frères ! »

Les traîneaux se mirent en mouvement ; en tête et à la fin du convoi chevauchait un officier de police ; chaque paire de traîneaux était accompagnée d'un soldat (1) ! On changeait de chevaux aux relais de la poste. Les maîtres de poste, ayant

(1) Le colonel Aderkass demeura quelques jours dans le collège pour que le P. Czyż, recteur, et le P. Krukowski, procureur, lui remissent les comptes et le mobilier de la maison.

reçu de Pétersbourg l'ordre de tenir prêts cinquante chevaux, avaient compris qu'un grand personnage du gouvernement ou quelqu'un des princes devait voyager, et ils se préparèrent de leur mieux à le recevoir. Quel fut leur étonnement quand ils aperçurent devant eux vingt-six officiers jésuites! Heureusement cette caravane était suivie de grands traîneaux chargés de nourriture, de bière et d'ustensiles de cuisine; es catholiques de Pétersbourg avaient abondamment pourvu de tout les exilés. Il fallut passer les fêtes de Noël à l'un des relais. On transforma en chapelle une petite chambre. Le P. Général et quelques Pères dirent la sainte messe, les autres firent la sainte communion: « Nous sommes mieux ici, disaient- « ils, que Notre-Seigneur dans l'étable de Bethléem », et ils conservaient leur entrain et leur joie.

Un officier russe supérieur, qui venait d'arriver par la voiture publique et qui avait eu à Borodino les deux jambes emportées par un boulet de canon, saisi du spectacle que lui offraient les Pères, se mit à blasphémer: « Où donc est la « justice de Dieu? » s'écria-t-il. « Pourquoi vous chasse-t-on « comme des malfaiteurs, vous qui êtes innocents et saints? » On calma la fureur du russe en lui prouvant que précisément cet entrain, cette joie que rien ne peut troubler, était la plus grande récompense de l'innocence. Les Pères l'invitèrent à partager leur souper; ils se quittèrent en bons amis et il continua son voyage vers Pétersbourg.

Quand les exilés arrivèrent dans les biens du collège de Polotsk, le P. Général déclara qu'il ferait, ainsi que ses frères les trois jours de route qui restaient encore, avec les chevaux des fermiers; l'officier de police y consentit, c'était pour lui un moyen d'empocher l'argent du trésor économisé sur la poste; il emmena l'escorte et retourna à la capitale (1).

(1) Je tiens tous ces détails de la bouche du P. Ciechanowiecki qui, alors jeune professeur, faisait le cours inférieur de latin (1e classe) au collège de Pétersbourg et fut expulsé avec ses Frères. Il mourut en 1866 à Szrem

5. A Pétersbourg on regrettait partout les Jésuites. Leur vertu, leur dévouement et leur science commandaient le respect. Il ne manquait pas d'hommes cependant qui, malgré leur compassion pour les exilés, reprochaient aux Jésuites français, les PP. Rozaven, Balandret et Jourdan, d'avoir été imprudents dans l'affaire de la conversion des dames de Pétersbourg. Rien ne peint mieux la disposition de la capitale qu'une lettre du comte de Maistre, écrite sous l'impression du moment, le jour même de la déportation; elle est adressée à *M. le comte de... à Turin*; nous la citons d'autant plus volontiers, qu'elle nous permet en même temps d'apprécier quelles conséquences fâcheuses eut à Pétersbourg l'expulsion des Jésuites.

Saint-Pétersbourg, 21 décembre 1815 (2 janvier 1816).

= Monsieur le comte,

« J'arrache un instant au tumulte de la journée pour vous « faire part d'un événement qui retentira dans toute l'Europe. « Ce matin M. le général de Viajmitinof, gouverneur de la « ville et de la province de Saint-Pétersbourg, est venu, en « vertu d'un oukase impérial, arrêter tous les Jésuites. Des « gardes sont placés dans leur cour, dans le corridor de leur « maison, et jusqu'à la porte de chaque religieux. Ce soir ils « doivent être enlevés (du moins tout l'annonce); on assure « que la proscription s'étend à l'Ordre entier, même en « Pologne. On accuse ceux de la capitale d'avoir fait des con- « versions et d'avoir dit en chaire *qu'il ne peut y avoir « qu'une religion vraie et sûre pour le salut*. Il paraît incon-

(Grand-Duché de Posen). Son récit s'accorde pour les choses essentielles avec celui de M. de Maistre et celui qu'a fait le P. Nizard dan s une lettre à l'un de ses Frères en religion.

Des fragments de cette lettre du P. Nizard ont été publiés par le P. Carayon: *Documents inédits, document T, Missions des Jésuites en Russie*, p. 231. Dans le même document, p. 263, le P. Carayon donne une autre relation anonyme sur le même sujet. (N. T.)

« testable que plusieurs personnes du premier rang avaient « passé à l'Église catholique ; mais les Jésuites avaient opéré « ces conversions, comme ils ont fait lever le soleil ce matin. « Il y a quarante ans qu'ils sont ici ; par quelle merveille « n'auraient-ils pas converti un seul russe jusqu'en l'année « 1815 ? Ces conversions ne sont qu'une loi du monde qui « s'exécute d'elle-même et qui est placée bien plus haut que « l'homme. Dès que la science paraît dans un pays non « catholique, tout de suite la société se divise : la masse « roule au déisme, tandis qu'une certaine tribu s'approche « de nous. Dans tous les pays protestants, il ne reste plus « un seul protestant éclairé ; tous sont sociniens, excepté « cette foule plus ou moins nombreuse d'hommes qui don- « nent dans ce moment un si grand spectacle au monde.

« Je ne crois donc point que les Jésuites soient les auteurs « du changement qui s'est fait ici dans les esprits ; ils peu- « vent s'en être réjouis et l'avoir approuvé, mais pas davan- « tage. Le premier mouvement part de bien plus loin ; mais « toutes ces considérations sont vaines ; l'arrêt sera exécuté « sur le champ. Suivant l'usage, ces Pères ne pourront pré- « senter aucune défense en leur faveur ; aucun de leurs amis « n'a pu les voir ni leur apporter aucun secours...

« Je regarde le culte catholique comme suspendu et même « comme supprimé. On ne manquera pas de dire que nous « aurons d'autres ministres, mais je vois déjà ce qui arrivera.

« Les suites de cet événement sont immenses et bien « autres qu'on ne le croit. Il y a longtemps que le philoso- « phisme n'aura pas remporté une si grande victoire sur la « religion. Je regrette beaucoup ces messieurs, qui ont élevé « ma jeunesse, à qui je dois de n'avoir point été un orateur « de l'assemblée constituante ; qui étaient ici des gens très « exemplaires, d'excellents sujets de l'Empereur, et même « dans un sens de puissants gardiens de l'Église grecque, « paradoxe apparent qui ne sera cependant qu'une vérité

« ordinaire, dès que le temps m'aura permis de l'expliquer.
« Les Jésuites iront ailleurs prier pour l'Empereur ; nous
« devons souhaiter ardemment qu'ils soient exaucés.

« Ce mémorable événement renforce les raisons qui m'ex-
« cluent de ce pays, où j'avais formé tant de liens. Avec une
« famille surtout, on ne peut se passer d'une liberté absolue de
« culte, et le nôtre est supprimé de fait. L'échauffement des
« esprits et l'extravagance des soupçons étaient tels au sujet
« de ces conversions, que j'ai été soupçonné moi-même d'en
« avoir opéré dans la plus haute société. Cette belle imagi-
« nation m'aide à juger les accusations portées contre les
« Jésuites (1). » ═

Le comte de Maistre mit en un plus grand jour cette vérité dans une lettre de condoléances adressée, au P. général au commencement de 1816.

═ « Mon très cher et très révérend Père,

« Je n'ai point d'expressions pour vous témoigner toute la
« part que j'ai prise à votre malheur, qui est en même temps
« celui de vos amis et de toute notre Église. Au moment
« même où les ordres de Sa Majesté Impériale à votre égard
« me furent connus, le 21 décembre dernier, je fis toutes les
« démarches nécessaires pour découvrir s'il y avait quelque
« moyen possible, c'est-à dire permis, de vous approcher et

(1) *Lettres inédites du comte Joseph de Maistre, Paris. 1853, Tome I, Lettre 112.* Dans une autre lettre (janvier 1816), adressée au même comte, M. de Maistre parle longuement de la Convention chrétienne de Paris, conclue entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, et dans laquelle les monarques de l'Europe avaient dit que « *tous les chrétiens ne sont qu'une famille, pro-* « *fessant la même religion, et que les différentes dénominations qui les* « *distinguent ne signifient rien.* » Puis il fait à la fin de cette lettre la digression suivante : « Je crois devoir ajouter une chose singulière, c'est que le dé- « cret prononcé contre les Jésuites est le meilleur antidote contre toute consé- « quence dangereuse qu'on voudrait tirer de la Convention de Paris. En effet « dans la même semaine où, par la publication de la Convention, les Autri- « chiens, les Prussiens et les Russes sont déclarés chrétiens d'une même « famille, les Jésuites n'en sont pas moins foudroyés pour avoir voulu pro- « poser à quelques Russes d'embrasser la religion des Autrichiens. (*Ibid.*, « *lettre 114*).

« de vous apporter les consolations qui auraient dépendu de « moi. M'étant assuré du contraire, je me tins parfaitement « tranquille, comme il convient à toute personne sage, sur- « tout à un ministre étranger. Vous me rendrez au reste, je « n'en doute nullement, la justice de croire que je n'ai cessé « de m'occuper de vous et de votre famille, et de partager les « angoisses communes. Maintenant que le coup est porté, il « ne vous reste qu'à vous consoler, en considérant que votre « Société a toujours été distinguée par un grand caractère « qu'elle partage honorablement avec la religion même que « vous servez avec tant de zèle et d'intelligence : *Toujours* « *combattue, elle avance toujours*. Il faut encore vous conso- « ler en songeant que le décret même qui vous interdit les « deux capitales, est la pièce la plus honorable que vous puis- « siez présenter à vos contemporains et à la postérité. Tout « prince défend sa religion contre toute attaque étrangère, « rien n'est plus naturel. L'Empereur de Russie a craint « votre prosélytisme ; mais, quoique irrité contre vous, il n'ex- « prime rien de plus que cette crainte, d'où il résulte à l'évi- « dence que pendant quarante ans vous n'avez pas commis « une seule faute, ni comme sujets, ni comme prêtres, ni « comme instituteurs ; car cette faute vous eût été certaine- « ment reprochée dans cette occasion. L'honneur de votre « Ordre sort donc intact de cette affaire ; car pour ce qui est « de votre prosélytisme, amis et ennemis diront en Europe : « *C'est un bataillon renvoyé pour cause de valeur*, et toujours « vous aurez pour vous la plus grande des consolations,

Nil conscire sibi, nulla pallescere culpa.

« .....J'ai demandé à quelques russes sages et instruits com- « ment ils pouvaient s'expliquer à eux-mêmes que pendant « quarante ans on ne vous eût pas seulement soupçonnés « d'avoir converti une seule servante russe, et par quelle « étonnante merveille il arrive aujourd'hui qu'une foule de « personnes, également distinguées par l'esprit et par la

« moralité, aient fait tout à coup ce mouvement de *conversion* « vers la grande unité. Tous ont reconnu le phénomène; « mais quant à l'explication, elle ne peut être comprise uni- « versellement. Tous les esprits religieux, à quelque société « chrétienne qu'ils appartiennent, sentent dans ce moment « le besoin de l'unité, sans laquelle toute religion s'en va en « fumée. C'est déjà un grand pas ; mais que cette unité ne « puisse s'opérer que par nous, c'est une vérité qui, tout « incontestable qu'elle est, ne peut cependant être admise, « sans une longue et terrible résistance, puisqu'elle choque « tous les genres d'orgueil et tous les préjugés imaginables. « Pendant cette lutte, quelques personnes et même quelques « familles pourront prendre les devants ; et si le char de « la vérité, avançant au milieu des obstacles, vient à passer « devant quelque révérend Père Jésuite, je crois bien qu'il « ne se dispensera pas de se mettre à la suite et de pousser. « Voilà, je crois, tout le mystère, mon très révérend Père ; « du moins c'est ainsi que je le conçois. L'opinion s'est trom- « pée en vous regardant comme cause première (1) ». =

6. Ces observations du profond penseur et philosophe nous dispensent d'une plus longue discussion critique sur l'expulsion des Jésuites de Pétersbourg. On raconte que la seule faute de la Compagnie fut qu'en présence de son zèle aidé d'une science étendue, le schisme grec, partie intégrante de la politique du tsar, commençait à chanceler ; que cependant ce zèle des Jésuites n'alla point jusqu'à une imprudente propagande, puisque la conversion de quelques personnes de la haute société russe, au nombre de vingt tout au plus, est due à l'aurore d'une liberté religieuse telle quelle, qui se levait sur les ténèbres de la Russie barbare et esclave, et à la possibilité de s'instruire de quelque chose. Les intelligences supérieures, électrisées par ce changement et ne pou-

(1) *Ibid.*, lettre 113.

vant trouver la paix dans la froide religion d'état, se tournèrent, ou vers le déisme environné de tout un cortège de sectes, ou vers l'Église catholique. Or, de même que les Jésuites savaient s'opposer aux tendances déistes, ainsi devaient-ils appuyer tout retour au catholicisme.

Le R. P. Brzozowski, aussitôt après son retour à Polotsk, qui désormais allait être sa résidence, adressa le 8 janvier 1816 une circulaire aux Pères de la province. Il y rappelle que St Ignace, fondateur de la Compagnie, regardait comme un mauvais augure que ses enfants ne fussent point persécutés ; aussi n'avaient-ils presque jamais vécu dans le calme et la paix : « Réjouissons-nous donc dans le Seigneur, ajou-
« tait le P. Général, de ce qu'il a daigné nous visiter mainte-
« nant ; et de même qu'en peu de temps nous avons reçu tant
« de bienfaits de sa main, ainsi recevons avec actions de grâ-
« ces de cette main miséricordieuse l'épreuve qu'il nous
« envoie. Soyons assurés que celui qui nous a humiliés sera
« avec nous au milieu de la tempête et saura l'apaiser quand
« il le voudra. »

A la même époque cependant, quelques amis sincères de la Compagnie, tels que le prélat Szantyr, invitèrent le P. Général à réparer sa faute d'avoir permis aux Pères français de faire une propagande inutile dans la capitale d'un pays où l'Église catholique et la Compagnie avaient trouvé une telle protection. Il lui conseillait donc de chasser de la Compagnie les auteurs de ces quelques conversions et de les livrer au bras séculier pour qu'ils fussent punis selon les lois du pays.

Le Père Général n'accèda point à cette proposition, qui au au fond était injuste. Il répondit à ceux qui le pressaient (ce qui du reste était la vérité) que la conversion de quelques dames de Pétersbourg était due, non à la propagande des Jésuites, mais plutôt aux voyages en pays étranger, à la lecture des livres et à ce mouvement religieux qui avait été visible dans la capitale sous le gouvernement de Paul Ier et que

soutenait le comte de Maistre par la puissance de son génie Il citait par exemple la comtesse Rostopchine, qui ne connaissait point les Jésuites français et qui était devenue catholique à Moscou.

Il fallait cependant faire quelque chose. Le 19 janvier 1816, le R. P. Général envoya à toutes les maisons un avertissement qui devait être lu publiquement au réfectoire :

« La diminution de la plus grande gloire de Dieu, qui, par « suite de notre exil de Pétersbourg, a déjà eu lieu en beau- « coup de choses et que nous aurons encore à déplorer en « beaucoup d'autres à l'avenir, au grand dommage et pré- « judice spirituel des catholiques, doit nous servir d'avis et « d'instruction ; autrement le zèle inconsidéré ou plutôt l'im- « prudence d'un seul peut fournir des armes aux ennemis « de l'Église et faire naître l'espoir criminel, que le même pré- « texte qui nous a fait chasser de la capitale, nous fera expul- « ser aussi de toute la Russie. La conquête d'une seule âme « n'est point capable de compenser les préjudices causés à « un million d'autres qui, privées de l'éducation et de l'ins- « truction catholiques, devraient aller à leur perte.

« Voulant donc satisfaire à mes obligations, pour plus de « sûreté et de prudence, afin de préserver de la ruine dans « ce pays la foi catholique et notre Compagnie, j'enjoins de « la manière la plus sévère à tous et à chacun en particulier « de n'oser ni attirer ni recevoir à la religion catholique « aucun des sujets de la nation russe. »

Le P. Brzozowski invoque à ce propos l'exemple des Souverains Pontifes et de Saint Vincent de Paul, qui donnèrent de pareils ordres aux missionnaires apostoliques et aux Dominicains en Turquie, et il termine en menaçant de chasser de la Compagnie ceux qui transgresseront ses ordres (1).

7. Ces moyens de prudence ne servirent cependant de rien.

(1) *Ordinationes generalium.* — (Mns. in-folio, p. 30-32.)

Le sort des Jésuites était décidé depuis 1815, leur expulsion de la Russie n'était plus qu'une question de temps. Les mobiles mis en œuvre pour chasser les Pères de la capitale de l'empire, furent employés avec une activité fiévreuse pour hâter la catastrophe suprême ; loin de diminuer, chaque jour ils prenaient de nouvelles forces.

La société biblique et les sectaires des diverses loges maçonniques, les popes et Siestrzencewicz, les professeurs des universités et les soi-disant patriotes russes et polonais : tout se conjura pour perdre la Compagnie. Le mouvement était conduit par la main habile du ministre Galitzine, et le tsar Alexandre n'opposait que la faible résistance de sa douce nature.

Entre ce monarque et les Jésuites existait un lien caché. Il y avait un secret de famille que les Jésuites n'avaient point cherché à pénétrer et auquel plusieurs d'entre eux avaient été initiés. Alexandre ne descendait des Romanoff que par les femmes ; par les hommes il descendait des Holstein-Gottorp. Son aïeul, le tsar Pierre III, avait pour mère Anne Petrówna, fille de Pierre le Grand, et pour père Charles-Frédéric, prince de Holstein-Gottorp. Pierre III était protestant et son véritable nom était Charles-Pierre-Ulric. La tante de Pierre III, la tsarine Elisabeth, lui fit épouser Catherine, fille d'Alexis, le fit passer à la religion grecque et le nomma son successeur. En 1761, il devint tsar sous le nom de Pierre III ; attaché cependant toujours au protestantisme, il se mit avec fureur à faire des réformes religieuses et par là mit en révolution le clergé moscovite.

Dans sa vie privée, il ne fut pas plus heureux ; dissolu lui-même, il épousa une femme coquette et licencieuse. Les querelles domestiques prirent de telles proportions qu'il renia la paternité du nouveau-né, Paul, et résolut d'enfermer sa femme Catherine dans un couvent pour cause d'infidélité. Mais Catherine l'emportait sur le tsar en intelligence et en perversité ; sans attendre à être dans les fers, elle publia que

son mari était devenu fou et ordonna à son favori Orłow, qui devait être le vrai père de Paul, de mettre à mort Pierre III dans sa prison.

Ce doute sur la légitimité de sa naissance, la certitude de l'attentat commis par sa propre mère sur Pierre III, le soupçon que sa première femme avait été victime d'un pareil attentat : tous ces souvenirs empoisonnaient la vie du tsar Paul Ier, étaient cause de sa mélancolie et de ses accès de fureur. Il ne faisait pas mystère des souffrances de son âme devant le P. Gruber, en qui il avait une confiance sans bornes.

L'héritier présomptif Alexandre ne pouvait ignorer que les Jésuites étaient dépositaires du secret. Il honorait d'autant plus la mémoire de son père, que l'on parlait à mots couverts du catholicisme de Paul Ier, et les Jésuites étaient les seuls à pouvoir donner à ces bruits une certitude et une authenticité historiques.

Bien donc que des considérations d'état ordonnassent d'éloigner ceux dont on *craignait la vertu convertissante*, selon l'expression de Feller, cependant Alexandre le fit par force, car cette expulsion était contraire à ses idées d'égalité et d'unité des confessions chrétiennes. Il ne le fit point sans combattre avec lui-même et il adoucit comme il put le sort rigoureux des exilés.

8. Le P. Général connaissait cette disposition du monarque et il n'abandonna point l'idée qu'il caressait de se rendre à Rome, où les intérêts de son Ordre l'appelaient. Plusieurs fois, il avait demandé l'autorisation par les ministres, mais toujours inutilement.

Le 31 août 1816, il adressa donc au tsar la lettre suivante :

« Dans le temps que l'affaire du neveu du ministre des cul-
« tes éclata, je voulus envoyer une supplique à Votre Majesté
« pour lui exposer les faits, mais les ministres la rejetèrent ;
« et en même temps qu'on envoyait à Votre Majesté des accu-

« sations contre mon Ordre, on m'ôtait tout moyen de lui « faire parvenir ma défense. Ne pouvant faire agréer ma jus- « tification pour le passé, je pris des mesures pour l'avenir « et déclarai que, afin d'écarter tous les soupçons, je n'ad- « mettrais désormais dans nos collèges que des élèves pro- « fessant la religion catholique. Je remis ma déclaration « entre les mains du ministre de l'instruction publique et du « ministre des cultes, et depuis le mois de janvier 1815 aucun « élève de religion grecque n'a été reçu dans le pensionnat, « malgré les vives instances d'un grand nombre de parents.. « Voilà, Sire, la preuve la plus certaine du grand désir que « j'ai d'éloigner tout ce qui peut être suspect au gouverne- « ment.

« Je supplie Votre Majesté Impériale de m'écouter encore « un instant. Si mon Ordre était tel qu'on l'a dépeint à Votre « Majesté, on en aurait trouvé quelques preuves dans mes « papiers. Voilà huit mois qu'on les examine ; et loin d'y rien « trouver qui puisse offenser le gouvernement, on a dû avouer « à Votre Majesté que dans ma correspondance la plus secrète, « toutes les fois que l'occasion s'est présentée de parler de « votre personne sacrée ou de son gouvernement, je l'ai tou- « jours fait avec les sentiments de respect et de vénération « qui sont dans mon cœur. Je ne demande pas, Sire, que « Votre Majesté revienne sur ce qu'Elle a fait ; nous nous « soumettons avec une entière résignation et sans le moindre « murmure à ce qu'elle a prononcé. Que l'Ordre demeure à « jamais exclu des capitales de l'empire ; le séjour nous en a « été trop funeste. Notre ambition se borne à nous rendre « utiles dans les lieux où Votre Majesté daignera nous employer. « Votre Majesté sait que nous n'avons pas moins d'empresse- « ment à nous dévouer au service pénible des missions catho- « liques de la Sibérie, qu'à accepter des emplois moins obs- « curs et plus agréables. Notre dévouement sera toujours le « même, et le plus ardent de nos vœux est de prouver à

« l'univers que le souvenir des bienfaits de Votre Majesté est « gravé dans nos cœurs en caractères ineffaçables. Mais nous « avons besoin aussi d'avoir quelque assurance que nos efforts « sont agréables à Votre Majesté Impériale et qu'Elle ne nous « regarde pas comme des cœurs ingrats, indignes de ses « bontés. J'ose lui en demander un gage en la suppliant de « m'accorder une grâce que je sollicite inutilement de ses « ministres depuis plus de dix-huit mois : c'est de pouvoir « faire avec deux Pères de mon Ordre le voyage de Rome. Ma « reconnaissance envers le Souverain Pontife et les affaires « essentielles de mon Ordre m'y appellent depuis longtemps. « Je me croirai heureux de manifester dans les pays étrangers « ce que mon Ordre doit à Votre Majesté et les sentiments « dont je suis pénétré (1). »

C'était là cependant une démarche hasardeuse et décisive; car si d'un côté cette prière était juste, parce que le général d'un Ordre déjà répandu dans le monde entier ne pouvait résider ailleurs que dans la capitale de la chrétienté ; d'un autre côté le refus donné à cette demande était l'annonce que la faveur du monarque ne sauverait point la Compagnie de la ruine.

9. Tout aussi se réunissait pour hâter cette perte. Nous avons déjà dit comment, de 1815 à 1822, la Maçonnerie, l'Illuminisme et les sectes de tout genre, s'étaient fortifiées en Europe. Le tsar Alexandre, qui se piquait de libéralisme, appuyait ces efforts des sectaires, qui déclamaient avec emphase sur l'humanité. Il usait ce qui lui restait encore de sentiment, à s'enthousiasmer pour la délivrance des Grecs. Ce qui s'était passé en France et en Allemagne à la veille de

(1) *Arch. Jes. à Rome.* — Crétineau-Joly, tom. VI, chap. 1er.
Il est difficile de ne pas trouver digne cette lettre du P. Général. Seul peut ainsi parler à un monarque un homme conscient de son innocence, un homme sachant aussi que le monarque lui a certaines obligations.

la grande révolution, se pratiquait maintenant en Russie, sur une plus petite échelle (1).

Dans des conditions si favorables pour eux, les comités bibliques se multipliaient de plus en plus. A Pétersbourg et à Moscou se développait l'illuminisme. Le matérialisme dominait dans les maisons d'éducation. Dans les universités, on prouvait que Dieu est le *calorique parfait*, et l'âme humaine le *calorique imparfait* ; on élevait les sciences naturelles à une sorte de culte religieux, la philosophie chrétienne et la théologie étaient négligées ; chaque professeur se créait un nouveau système, on suivait les idéologues allemands, Kant, Wolf, etc.

Au milieu d'une pareille atmosphère, rien d'étonnant qu'une poignée de Jésuites ne pût subsister ; leur multiplication rapide dans l'occident de l'Europe excitait encore la haine de leurs adversaires de Pétersbourg.

10. Près du tsar il n'y avait personne qui prît leur défense ; ils y avaient en revanche de nombreux et puissants ennemis, à la tête desquels se trouvait le métropolitain catholique lui-même. Dès le mois d'août 1815, le P. Brzozowski écrivait au P. Landes : « Entre le Collège de Justice et le métropolitain, « il y a désaccord ; ils s'accusent les uns les autres auprès du « ministre Galitzine : le Collège de Justice veut sauvegarder « les canons de l'Église, le métropolitain s'attache au minis-« tre. L'indigne juif baptisé Sierpiński mène comme il veut « le métropolitain, et ce vieillard décrépit est d'avis que ce « misérable fait bien tout ce qu'il fait. »

On chassa du Collège de Justice les chanoines qui défendaient avec zèle les droits de l'Église, comme Lochmann et

(1) Szantyr I, 348, Comparez Mochnacki, un des principaux conspirateurs et carbonaristes en Pologne, dans son ouvrage : *Insurrection du peuple polonais, tom. I, p.* 179-315, surtout ce qui concerne la Russie, p. 243-253. (t. p.)

Schlicek, le métropolitain remplit le Collège de Justice de ses créatures, dépouilla ce tribunal de toute autorité et gouverna l'Église, d'intelligence avec le seul ministre. Les anciennes préventions et antipathies de Siestrzencewicz contre les Jésuites furent renouvelées et accrues par le bref que le Pape envoya le 30 septembre 1816. Le Souverain, Pontife y blâmait le métropolitain d'avoir appuyé les sociétés bibliques : « Assurément, disait-il, rien ne pouvait nous causer plus « d'amertume que de vous voir devenir une cause de scan- « dale, vous qui êtes établi de Dieu pour montrer aux autres « les sentiers de la justice ». Pie VII, résumant ensuite la doctrine des Pères et de l'Église sur la lecture de l'Écriture Sainte, reprochait au métropolitain d'avoir falsifié les lettres pontificales et les décrets du concile de Trente : « Vous avez sup- « primé la partie de la lettre où est traitée cette matière. « Une telle conduite, non seulement a fait naître en nous de « justes soupçons sur votre manière de penser en ce point ; « mais citant imparfaitement dans une chose de si grande « importance les paroles du saint concile et celles de notre « prédécesseur Pie VI, vous avez été pour le prochain une « cause d'erreur. Un pareil procédé serait indigne de tout « catholique ; mais que dire d'un évêque de la sainte Église, « que la dignité pastorale a constitué gardien du trésor de la « foi et de la doctrine ? Ne voulant point agir avec lui « selon la rigueur des règles canoniques, mais avec amour », le Pape l'invite à la rétractation solennelle de sa faute et à la réparation du scandale qu'il a donné (1).

11. Ce bref foudroyant ne fut point remis au métropolitain par la voie officielle, il resta enseveli dans la chancellerie de Galitzine ; mais il fut publié dans la *Gazette de Hambourg*. Il en courut de nombreuses copies parmi le clergé de Lithuanie et ce fut un des prélats de Vilna qui en envoya au métropolitain

(1) SZANTYR, I, 304-311.

lui-même un de ces exemplaires. Siestrzencewicz frémit de colère : qui donc avait pu informer le Souverain Pontife? Assurément c'étaient les Jésuites. Peut-être ; mais dans le clergé séculier aussi, il se trouvait beaucoup de prêtres qui souffraient cruellement du sort fait en Russie à l'Église catholique et du scandale donné par le métropolitain ; beaucoup qui désiraient remédier à un si grand mal ; et il ne leur fut point difficile d'informer le Saint-Siège. Du reste Mgr Raczyński lui-même, archevêque-primat de Gnesne et ancien jésuite, adressa, au commencement de 1816, une lettre au Saint-Siège ; il y montrait les développements considérables que prenaient ces sociétés bibliques et demandait, en son nom *et au nom des autres évêques polonais*, quel moyen employer contre cette peste, ainsi qu'on le voit par la réponse de Pie VII dans un bref en date du 29 juin 1816 (1). Assurément, le primat n'avait point omis dans sa lettre de mentionner les agissements de Siestrzencewicz.

Quoi qu'il en soit, le métropolitain soupçonnait les Jésuites. Malgré ses quatre-vingt-neuf ans, il était orgueilleux et sensible outre mesure à sa réputation, et cet orgueil devenait chez lui une vanité puérile. Comme on le félicitait de sa santé vigoureuse malgré un âge si avancé : « Il faut être un « sot, répétait-il, pour ne pas aller jusqu'à cent ans. » Il n'y alla point, il mourut à l'âge de quatre-vingt-seize ans (2).

(1) « Ad Principem Raczyński, Archiepiscopum Gneznensem, Pies Papa VII. Postremis litteris nostris policiti sumus tibi *responsum daturos* quam « primum tuis, in quibus ad hanc sanctam Sedem *nomine etiam cæterorum* « *Poloniæ episcoporum*, de societatibus quas vocant biblicis retulisti et quid « in hac reagere deberetis, anobis studiose expostulasti. »

Le Pape répond qu'il faut s'en tenir au décret de la congrégation, du 13 juin 1757, qui défend l'usage des traductions de la Bible non approuvées par le Saint-Siège ou non accompagnées de commentaires des Pères de l'Église. Comme on avait publié (à Varsovie) la Bible polonaise de Wujek, mais sans commentaires, le pape recommande au primat de donner son avis sur cette traduction et d'envoyer ce qu'il en pense à Rome, pour que le Saint-Siège décide en dernier ressort. (*Ms. Arch. Jes. Pol.*)

(2) Le lecteur a pu se convaincre jusqu'ici combien la divine Providence

Le bref pontifical ne corrigea point Siestrzencewicz. Non seulement il ne rétracta rien ; mais encore, comme la bible protestante de Radziwiłłów n'avait pas assez de débit, il y fit mettre le titre de *Bible de Wujek* et l'autorisation de la censure signée par deux Jésuites ; trompés par ce manège, les catholiques l'achetèrent.

Cependant Siestrzencewicz ne cessait point de pousser le ministre à chasser la Compagnie. Ce fut surtout à son instigation que le tsar refusa au P. Général la permission d'aller à Rome. Les ministres cependant n'étaient pas si pressés d'expulser du pays les Jésuites ; ils alléguaient qu'il n'y avait personne pour les remplacer, soit dans les collèges, soit dans les missions. Le métropolitain peu scrupuleux, nous le savons, à conférer des bénéfices à des prêtres de mauvaise vie, à des échappés de couvent, à des vagabonds de toute espèce, déclara qu'en très peu de temps il trouverait le nombre voulu de missionnaires et de curateurs ; en ce qui regardait les écoles, on pouvait les confier à des professeurs de l'université de Vilna, sous le gouvernement de laquelle elles étaient peu d'années auparavant. Il serait difficile de deman-

veilla sur les Jésuites pendant les quarante et un ans de la destruction (1773-1814), pour les préserver, soit contre les ennemis de l'intérieur en les empêchant de leur nuire, soit contre eux-mêmes en leur suscitant toujours de nouvelles épreuves. Siestrzencewicz semble avoir été placé prés d'eux comme un mauvais génie, de la malice duquel Dieu s'est servi pour le bien de ses serviteurs. Dès 1775, nous le trouvons à l'œuvre, et il y restera, toujours le même, jusqu'en 1820 ; que dis-je ? S'il faut en croire le P. Gilles Henry, la destinée vraiment malheureuse de ce triste métropolitain semblait tellement liée à celle des Jésuites, que la mort n'attendait pour le frapper que la sortie de Russie du dernier Jésuite : =« Il était prédit, dit le P. Henry, que le métro« politain catholique Siestrzencewicz, ennemi acharné des Jésuites, mourrait « au moment où le dernier Jésuite aurait ordre de sortir de la Russie. Ce fut « le 1er décembre 1826 que je reçus ordre du commandant de remettre notre « église et notre mission (de Mozdok) au prêtre notre successeur, et cette même « année et ce même jour le métropolitain mourut.» = (P. CARAYON, Document U, p. 116). (N. T).

der à un schismatique, ministre des cultes, plus de zèle pour le succès des missions et des écoles catholiques, qu'au métropolitain lui-même ; malgré cela Galitzine ne se hâta point de chasser les Jésuites.

CHAPITRE III

Expulsion des Jésuites de Russie

1. Mort du R. P. Brzozowski.
2. Oukase d'expulsion ; réponse des Jésuites.
3. Expulsion de Mohilew.
4. Voyage des Pères de Mohilew jusqu'à la frontière.
5. Expulsion dans les autres maisons de la Russie-Blanche.
6. Expulsion à Riga.
7. Expulsion dans les missions d'Odessa, du Volga, du Caucase et d'Astrakhan.

1. Le P. Brzozowski s'était déchargé d'une grande partie de ses fonctions de général sur le P. Panizzoni, vice-général à Rome ; il ne s'était réservé que les affaires les plus importantes. Cependant, malgré la difficulté des communications, malgré les inconvénients nombreux qu'entraînait le fait de la résidence du général à Polotsk : dans toute la Compagnie, qui comptait déjà plus de mille religieux, il ne se trouvait personne qui murmurât contre cet état de choses ou qui se montrât difficile dans l'obéissance due à la première autorité de l'Ordre ; au contraire la vie de ce vieillard était chère et précieuse à tous ; on pressentait qu'à sa mort sonnerait la dernière heure pour les Pères de la Russie-Blanche. Cette existence empruntée de la Compagnie en Russie dura quatre années entières. On vivait au jour le jour, chaque année paraissait être la dernière. Une telle incertitude, fatigante au delà de toute expression, n'arrêta point cependant l'acti-

vité de la Compagnie : tout marchait à l'ordinaire et chacun doit avouer qu'il était besoin d'une force d'âme non commune pour conserver son sang-froid malgré les incertitudes et les nouvelles alarmantes, qui se succédaient sans interruption, et pour continuer en paix des travaux commencés dans des temps plus heureux.

Le P. Brzozowski atteignait sa soixante-dixième année. Déjà à Pétersbourg il avait ressenti dans le bras droit des douleurs rhumatismales qui lui en ôtaient l'usage. Au mois de mars 1819, il eut une attaque de paralysie si violente, qu'il en perdit pour un temps la parole. Les effets de la paralysie se manifestèrent par la difficulté qu'il éprouva à marcher et par la diminution sensible de ses facultés intellectuelles. Cette belle et large intelligence avait besoin maintenant qu'on lui expliquât longuement les affaires, même les moins importantes. Les attaques se répétèrent dans l'été et l'automne de 1819. « Il connaissait bien son état, écrit un témoin contemporain, et se savait au déclin de ses jours ; aussi se prépara-t-il sérieusement à la mort pendant tout ce temps. Malgré les efforts et les soins de quelques médecins excellents, la maladie en vint à ce degré, que, le 14 janvier 1820, étant allé se confesser avant la sainte messe, sa confession finie, il ne put se relever seul ; on dut appeler un Frère et un domestique pour le reconduire à sa cellule. Quatre médecins se réunirent en consultation ; leurs prescriptions furent exécutées avec soin et l'on n'épargna rien pour sauver le malade ; ensuite on donna au R. P. Général les derniers sacrements. Il vécut encore quelques jours.

Le 23 janvier (4 février), vers onze heures du matin, le P. Korycki, secrétaire de la Compagnie, qui était son confesseur, lui donna la bénédiction papale, après laquelle le malade, levant les yeux sur ce Père, lui dit : *Deo gratias*, et demanda le cierge bénit. Pendant ce temps, la communauté, réunie dans la chambre voisine, récitait les prières des agonisants. Le P.

secrétaire demanda au R. P. Brzozowski de bénir la Compagnie. Le moribond leva la main et bénit ses Frères. Tous les assistants éclatèrent en sanglots : « Je vais mourir, ajouta-t-il ; vous, vous serez chassés de Russie. » Ce furent ses dernières paroles ; il perdit ensuite la voix, bien que de temps en temps il donnât des signes de connaissance ; enfin le lendemain 5 février, fête des trois saints martyrs japonais, vers six heures du matin, il remit son âme entre les mains de Dieu. A la cérémonie des funérailles, qui eut lieu le 7 février, assistèrent les Pères Basiliens avec l'archevêque-uni, Mgr Krassowski, l'évêque-uni de Łuck, Mgr Matusiewicz, les PP. Bernardins et Dominicains et tout le clergé latin. On déposa le corps dans la petite église de Spas, dans le tombeau des Pères généraux et des Pères assistants (1).

(1) *Ms. Arch. Jes. Pol.*

Je n'ai pas voulu interrompre le récit de la mort du R. P. Brzozowski par une note sur le mot *Deo gratias*, qu'il prononça peu avant sa mort. C'est une formule assez ordinaire en Pologne pour dire *merci*. Ce n'est pas la seule que la politesse chrétienne ait introduite et conservée dans ce pays jusqu'à nos jours. En voici quelques autres exemples : partout où un polonais de la classe du peuple rencontre un prêtre ou un religieux, il s'approche de lui chapeau bas, et lui prenant la main, la baise en disant : *Soit loué Jésus-Christ*, salut auquel on répond : *Dans les siècles des siècles*. Les Ruthéniens disent : *Gloire à Dieu !* et l'on répond : *Dans les siècles*. Tout polonais et tout ruthénien du peuple, entrant dans une maison ou dans une chambre, prononce la même formule, qui sera aussi son dernier mot en sortant. C'est chez eux l'équivalent de *bonjour* et de *bonsoir* chez nous. — La formule change quand ils sont au travail. On leur dit alors en les abordant : *Que Dieu bénisse vos travaux* (proprement : *fortunes Deus !*), à quoi tous les travailleurs répondent : *Que Dieu les bénisse* (proprement : *Des Deus !*). — Si enfin vous rendez un service quelconque, on vous remercie par ces mots : *Que Dieu vous récompense !* formule dont notre *merci* me paraît un abrégé, MERCEDEM *reddat tibi Deus*, ou quelque chose de semblable.

Ces traditions si catholiques se perdent un peu dans la classe instruite, qui les remplace par des formules de pure politesse : *Je tombe à vos pieds*, ou encore : *Je vous baise les mains*. Ils ne font ni l'un ni l'autre, mais les paysans font les deux sans le dire, quand ils se présentent devant leurs seigneurs.

C'était encore l'usage autrefois en Pologne, quand on se quittait, de se bénir

2. Avec la mort du P. Brzozowski, tombait la dernière colonne qui soutenait la Compagnie en Russie. Alexandre et ses ministres éprouvaient quelque honte à faire prendre la route de l'exil à un vieillard que tant de fois ils avaient honoré de leur confiance et de leur amitié, et qui toujours s'était montré digne de ces égards. Quand enfin il fut descendu dans le tombeau, on résolut d'exécuter le dessein formé dès 1815. La Russie-Blanche n'était plus désormais qu'une province de la Compagnie, gouvernée par le P. Świętochowski ; le P. Petrucci, nommé vicaire général par le P. Brzozowski, résidait à Rome, où il convoqua la congrégation générale pour le 14 septembre 1820.

Selon l'Institut, chaque province envoie, pour l'élection du général, deux députés avec son provincial. Le P. Świętochowski, provincial de la Russie-Blanche, présenta donc une supplique au tsar, demandant un passe-port pour lui et ses deux compagnons. Le métropolitain profita de la circonstance pour terminer avec les ministres l'affaire de l'expulsion des Jésuites. Il se servit du même argument qu'employa plus tard le parlement de Berlin (1872) : « Il « est dangereux pour l'état, disait-il, que la première auto« rité de l'Ordre réside hors de la Russie. » Galitzine s'appropria le sophisme du métropolitain et le fit entrer dans le document qu'il présenta à l'empereur, pendant un festin, pour le lui faire signer ; c'est une habile exploitation du bref de destruction de Clément XIV, après lequel il répète aussi les vieilles objections, augmentées d'objections nouvelles sur le prosélytisme des Jésuites, et de déductions sophistiques sur leur ingratitude envers la Russie (1).

mutuellement par un signe de croix. Aujourd'hui l'usage est tombé ou à peu près ; le mot seul reste avec le sens vulgaire de *se quitter*, tandis qu'en réalité et originairement il signifie *se faire mutuellement un signe de croix*, puis *se bénir mutuellement*. — Ne pourrait-on pas dire quelque chose de pareil de notre mot si beau *Adieu ?* (N. T.).

(1) Voyez Document AU.

Comme cet oukase ne fut pas publié uniquement dans l'empire, mais que tous les journaux libéraux et anti-catholiques le reproduisirent dans toute l'Europe, élevant jusqu'aux nues la raison et le libéralisme du tsar et de son ministre, le R. P. Świętochowski recommanda au P. Rozaven d'écrire en français une réponse critique au document ministériel, dont les auteurs véritables étaient le comte Tourgenef, conseiller secret, et le comte Capo d'Istria. Je n'ai pu découvrir si cette apologie des Jésuites de la Russie-Blanche a été imprimée dans un écrit public. On peut la regarder comme un travail collectif, car chacun de ses points fut discuté à fond dans le conseil du P. Provincial (1).

De même que la nouvelle de l'expulsion des Jésuites attristait la noblesse et une grande partie du clergé dans la Russie-Blanche, de même elle fut pour les loges maçonniques une cause de véritable joie. Déjà, lors de l'expulsion de Pétersbourg, on avait chanté dans les festins maçonniques :

Les marauds sont chassés de la capitale !
La raison a recouvré ses droits !
La puissance de la droite d'Alexandre
Lui (à la raison) donne ce privilège.

Le général est tombé avec ses soldats ;
Sa puissance ne les séduira plus,
(En leur disant) que la fraternité avec le Christ
Les a élevés au-dessus des autres hommes, etc.

L'hymne se termine par l'éloge des sociétés bibliques :

Les peuples du grand empire,
Bien que différant dans les rites de leur foi,
Se réuniront pour apporter à leur monarque
Les dons de leur fidélité (2).

3. D'après l'oukase, les Jésuites devaient quitter d'abord Witepsk et Mohilew. Dans toutes les maisons, les commis-

(1) Voyez Document AV.

(2) Cette seconde pièce de vers a pour titre : *Triomphe des francs-maçons après l'expulsion des Jésuites de Pétersbourg, 21 décembre 1815.* (N. T.)

sions d'expulsion se présentèrent le mercredi saint 24 mars. Celle de Mohilew était composée du chef de police Hinzel, du conseiller Bohdanowicz et d'un certain Majewski, prélat digne de son métropolitain Siestrzencewicz.

Ce Majewski avait été autrefois élève des Jésuites. Aucun commissaire, dans tout l'empire de Russie, ne fut aussi acharné que lui contre les Pères. Il avait cependant reçu du gouvernement, comme tous les autres, l'ordre exprès de traiter les bannis avec les plus grands égards. On réunit tous les religieux de la maison dans la chambre du R. P. Didier Richardot, recteur du collège, et on leur donna lecture du décret de bannissement ; ensuite la commission présenta la formule suivante à signer :

« Je soussigné, membre de la Compagnie de Jésus, déclare « que mon désir est de rester pour toujours en Russie ; c'est « pourquoi, me conformant aux constitutions de la Compa- « gnie, je veux abandonner cet Ordre (*sic*) et entrer dans « un autre. De mon plein gré je renonce à toutes les obliga- « tions que j'ai contractées dans la Compagnie de Jésus, « quand j'en aurai obtenu la permission de l'autorité ecclé- « siastique supérieure. »

On découvrit plus tard que dans les autres collèges on n'avait présenté à personne de semblable formule. C'était donc là une invention de Majewski (1). Le P. recteur répondit qu'une affaire aussi grave que la vocation, demandait plus de réflexion. On remit donc la conclusion de l'affaire à une heure après midi.

Le dîner fini, la communauté se réunit pour la seconde fois devant la commission. Le P. recteur parla le premier et fit la réponse suivante : » J'ai juré de servir Dieu fidèlement jus- « qu'à la mort dans la Compagnie de Jésus ; je veux et désire

(1) Disons une fois pour toutes que le P. Załęski ne donne pas tous les actes de folie et de mesquine cruauté auxquels s'abandonna cet énergumène à l'égard de ses anciens maîtres. (N. T.)

« tenir mon serment ; je ne prends donc point la plume ; cette « formule n'est pas pour moi, je me range à la volonté et à « l'ordre de l'empereur et je sors de l'empire. »

Tous sans exception suivirent l'exemple du recteur ; il y avait en tout 24 religieux. Quelques jours plus tard cependant, se trouva un Judas, le F. coadjuteur Antoine Verezumski. Son apostasie affligea ses compagnons et lui attira le mépris même des enfants, qui lui criaient : « Vous n'étiez pas digne « de porter l'habit de saint Ignace, car vous êtes inconstant. »

Le collège fut cerné par la troupe. On prit les clefs de la bibliothèque, des cabinets scientifiques, de l'office et des dépôts. On mit l'église sous les scellés ; et ayant appelé un juif, on pesa et on évalua l'argent et l'or de l'église. On défendit aux Pères d'aller en ville. Sans tenir compte des soldats, de nombreux habitants de Mohilew et des environs, vinrent au collège ; et les élèves, qui étaient à ce moment en vacances, accoururent malgré le dégel, de vingt à trente lieues, jusqu'à Mohilew. « Combien fut triste pour nous ce spec« tacle ! raconte le P. Galicz. Ces enfants entraient dans les « chambres de leurs maîtres avec leurs parents ; et ne pou« vant à cause de la douleur prononcer une parole, ils ne fai« saient que fondre en larmes. » Le peuple s'assemblait devant les fenêtres, s'agenouillait dans la rue et demandait la bénédiction des captifs.

A la vue de l'église sous les scellés, la population éclata en plaintes et en sanglots : « Les soldats eux-mêmes qui « montaient la garde près de l'église, bien que schismati« ques, ne pouvaient à ce spectacle retenir leurs larmes. »

Le cruel Majewski défendit même aux Pères de célébrer la sainte messe le jour de Pâques ; il ne put cependant empêcher le *bénit* d'avoir lieu (1). On l'avait envoyé abondant de

(1) Le *Bénit* est un repas traditionnel en Pologne, qui se fait le dimanche de Pâques et les deux jours suivants. Tous les membres d'une même famille se réunissent pour y participer ; les amis se visitent pour partager l'œuf de

la ville et de la province ; et comme les années précédentes, il y eut beaucoup d'hôtes à venir au collège. Les plus grandes marques de bienveillance furent données par la maison du maréchal-gouverneur Holynski, par les maisons des Makowiecki et des Sianożęcki. Othon Sianożęcki avait été le dernier préfet de la congrégation de la très sainte Vierge et il demanda pour lui comme une grande faveur d'emporter de la chapelle de congrégation le tableau de l'Immaculée-Conception de Notre-Dame, pour le placer dans une chapelle qu'il bâtirait sous ce titre dans ses propriétés.

Chaque jour, des élèves, oubliant le bénit, arrivaient des vacances pour dire adieu à leurs maîtres bien aimés ; d'autres, qui résidaient dans la ville ou dans les environs, passaient leurs journées au collège, et ce n'était qu'avec peine que très tard le soir on parvenait à les renvoyer chez leurs parents ou dans leur pension.

Ceux qui témoignèrent la plus grande douleur et s'abandonnèrent à une sorte de désespoir, ce furent les musiciens du collège (1) : c'étaient des jeunes gens pauvres entretenus aux frais du collège, et qui, après avoir appris divers instruments, cherchaient ensuite à gagner leur vie, soit dans la musique militaire, soit comme organistes dans les paroisses. Leur seule obligation était qu'après avoir fini leur cours de musique, ils devaient pendant trois ans former d'autres jeunes gens, comme on les avait formés eux-mêmes. Majewski dispersa ces pauvres enfants, qui errèrent par la ville, exposés au froid et en proie à la faim. Prévoyant le prochain départ de leurs bienfaiteurs, ils se réunirent pour leur faire

Pâques et se souhaiter tous les biens que le cœur peut désirer. Dans les grandes maisons, les maîtres servent à table tous leurs employés. Les pièces principales du *bénit* ont un caractère symbolique et le nom de ce repas polonais vient de ce que le prêtre l'a *bénit* le samedi saint.

Il y aurait beaucoup à dire sur le *bénit* ; on peut consulter avec intérêt l'ouvrage intitulé *La Pologne*, par M. l'abbé Péreyve. (N. T.)

(1) Voyez tom. I, p. 8.

leurs adieux : « Où habitez-vous maintenant ? » leur demandèrent les Pères. — « Nous errons par toute la ville », répondirent-ils, « demandant chaque jour un nouvel abri à la cha- « rité. » On leur donna pour la dernière fois une abondante aumône.

Je note ces détails, qui se répétèrent dans chaque collège, prouvant à quel degré on estimait et on aimait la Compagnie, et combien l'éducation des Jésuites était loin d'être démoralisatrice, puisqu'ils savaient implanter dans les cœurs de la jeunesse la reconnaissance et le dévouement.

Le premier jour d'avril on distribua aux prisonniers des habits d'hiver et des valises. Les habitants de la ville offrirent leurs voitures, pour épargner aux Pères la fatigue dans les chariots de la poste. Le lendemain 2 avril se donna le dîner d'adieu. Le maréchal-gouverneur s'y trouva avec quelques adjudants du quartier général, autrefois élèves du collège de Pétersbourg. Ils avertirent les Pères que la commission avait déjà fait venir les voitures.

« Tous refusèrent de toucher à la nourriture, et se levant « de table, sans pouvoir presque dire un mot à cause de la « douleur, ils se firent mutuellement leurs adieux. Après ce « repas si court, ou plutôt après ces courts moments donnés « aux larmes et à la tristesse, on nous appela devant la « commission. » Majewski remit aux partants quelques ducats ; aux uns trente, à d'autres vingt ou dix, à d'autres rien, d'après ce que chacun avait écrit dans l'inventaire de ce qu'il possédait. Et pourtant le tsar avait ordonné de remettre trente ducats à chacun sans distinction. Jusqu'aux frontières de la Russie, le soin de fournir à tous les besoins des Pères était confié à un officier et à deux gendarmes qui devaient les escorter et qui leur rendirent de bons services sur la route.

4. Le premier détachement, formé de douze Pères et Frères, partit ce jour-là même (2 avril), assez avant dans la soirée,

par une pluie battante mêlée de neige : ils occupaient quatre voitures attelées chacune de six chevaux (1).

Malgré la pluie, le peuple était là debout et tout en larmes, demandant la bénédiction des Pères. Lorsque la dernière voiture se mit en mouvement, la foule, cédant à son émotion, courut après à travers la ville ; et de cette masse de peuple s'élevèrent de tels sanglots et de tels gémissements, que la police fut obligée de les modérer et de les apaiser, mais le peuple n'écoutait point les agents, et pleurant toujours il conduisit les Pères jusqu'aux faubourgs (2).

Le voyage se fit par Daszkówka, Bychów, Rochaczew, Mińsk, Możyr, Owrócz, Ostróg et Dubno, jusqu'à la barrière de Radziwiłłów. Tant qu'ils voyagèrent dans la Russie-Blanche, les exilés étaient attendus à chaque station par de nombreux amis : les Chomętowski, les Duchowiecki, les Gruszecki, les Rossachacki, les Mickiewicz, les Wojdzban. Même le général de division Cwileniew alla au-devant des Pères avec son état-major. Les choses changèrent de face dans le gouvernement de Mińsk, où la franc-maçonnerie comptait de nombreuses loges. La nouvelle de l'arrivée des Jésuites s'étant répandue dans cette province, les chefs de la Maçonnerie venaient dans les hôtelleries étaler leur joie devant les exilés, se per-

(1) Ce détail paraîtra sans doute exagéré à plus d'un lecteur : six chevaux pour trois hommes ! Voici le texte même du P. Galicz : « Quatre forts chevaux de poste ne pouvaient tirer une de nos charrettes. Nous fûmes « contraints de descendre, autant pour notre sûreté que pour alléger les « voitures, et de patauger dans ce bourbier. On attela à une seule charrette « tous les chevaux de nos quatre véhicules, puis on alla tirer de la même « façon les trois autres. Jusqu'à ce que l'on trouvât une meilleure route, il « fallut vingt-quatre chevaux pour nos quatre voitures. » (N. T.)

(2) A Uszwald, les Pères, en montant dans leurs voitures, aperçurent le peuple étendu sur la route comme s'il eût voulu par ce dernier acte protester contre l'expulsion et la rendre impossible. En vain l'officier chargé d'accompagner les exilés, somma la foule de se lever ; personne ne bougea. Il ne put s'ouvrir un passage qu'en frappant à coups d'épée. (Relation du P. Janszewski). (N. T.)

mettre même des observations ironiques et des railleries. Frappante aussi était la différence entre le peuple des campagnes de cette province et celui de la Russie-Blanche. « Ici les « paysans étaient d'une rusticité grossière et ignoraient les « premiers principes de la religion. Nos cochers blessaient « nos oreilles par leurs paroles et leurs chants obscènes. « Nous les reprenions vivement; mais comme les avis ne ser- « vaient à rien, nous remplacions le pourboire par des répri- « mandes et de sévères leçons. Il nous arriva parfois de nous « entretenir avec quelques pauvres paysans de Mińsk. Ils « déploraient avec larmes leur misère, l'attribuant aux fré- « quents changements de leurs maîtres, hommes en général « sans religion. » Les seigneurs perdaient leur argent comme des prodigues dans les loges, et le peuple des campagnes était la victime de cruels intendants ou de juifs rusés (1).

Pendant leur voyage, les Pères trouvèrent cependant plusieurs occasions de se consoler de leurs épreuves. Très souvent ils rencontraient des amis, qui se rendaient en toute hâte à Polotsk pour dire adieu aux Pères et pleurer avec eux ; ils arrivaient à certains endroits avec leurs Frères des autres collèges. On se saluait, on se racontait à loisir ses douleurs et ses joies. Partout, même dans les gouvernements les plus infestés par les loges, les religieux et le clergé leur témoignèrent beaucoup d'affection et de bienveillance (2).

(1) L'épigramme suivante flagelle une pareille administration :

Le paysan dans la misère porte aux Juifs le reste de ses maigres provisions,
Il donne à son maître le peu qu'il a gagné par ses larmes et ses sueurs ;
Le seigneur, dans le secret des loges, entouré de ses frères libres,
Au milieu des festins, parmi les danses, joue son rôle avec orgueil.
Pendant que, fier de ses projets, il se réjouit des applaudissements,
Le gouvernement morcèle ses propriétés pour payer ses dettes ;
Le chagrin et la misère, compagnons de la débauche,
Chassent le paysan de sa chaumière et le seigneur de son palais.

(2) Tous ces détails sont tirés des *Mémoires du P. Jean Galicz*, l'un de ces douze qui, les premiers, partirent de Mohilew pour l'exil. Il écrivit ces Mémoi-

5. Dans les autres collèges de la Russie-Blanche, les commissions ne se montrèrent point tracassières comme celle de Mohilew. « Nos Frères, écrit un contemporain, faisaient des « promenades quand il leur plaisait, visitaient leurs parents « et leurs amis, consolaient les prisonniers et les pauvres, « et leur offraient les secours de leur ministère et de leurs « aumônes. Le peuple se réunissait plus nombreux qu'à l'or- « dinaire dans les églises et se pressait au confessional et à « la sainte Table afin de recevoir une dernière fois les Sacre- « ments des mains de ceux qui jusque-là avaient dirigé leurs « consciences par leurs soins paternels et avec un zèle admirable. » Partout comme à Mohilew, les Pères furent accompagnés à leur départ des regrets et des sympathies des habitants, des larmes et des sanglots du peuple.

A Polotsk, un dominicain monta en chaire le jour de Pâques et prêcha sur le texte : « *Voici le jour que le Seigneur a fait ;* « *réjouissons-nous et tressaillons d'allégresse, alleluia !* » L'auditoire éclate en sanglots ; le prédicateur, sans paraître le remarquer, insiste et répète par trois fois : « *Réjouissons-* « *nous et tressaillons d'allégresse, exultemus et lætemur* ; » les sanglots deviennent si forts, qu'à peine peut-on entendre la voix de l'orateur. Des faits semblables se produisirent dans chacune de nos églises paroissiales, car on n'avait point mis ces églises sous les scellés.

Mais la soif de l'or empêcha de témoigner plus longtemps des égards aux Pères. On ne remit point aux exilés dans tous

res en 1821 au collège de Montmorillon. C'est le même P. Galicz, plus connu sous le nom francisé de P. Galicet, qui fut pendant quatorze ans recteur du collège de Fribourg en Suisse, collège célèbre dans toute l'Europe. Cinq cents jeunes gens de presque toutes les parties du monde y recevaient leur éducation, beaucoup de seigneurs et de nobles polonais y envoyèrent leurs enfants.

Le P. Séjourné a donné une courte notice sur le P. Galicz, à la fin de la vie du P. Jeantier.

les collèges la somme de trente ducats marquée par le gouvernement ; on ne les fournit point suffisamment d'habits et de provisions pour la route ; en revanche, on se mit à piller avidement et à dilapider leurs biens même sous leurs yeux. Les bibliothèques et les cabinets scientifiques devaient être employés au profit des écoles ; on en sauva à peine la dixième partie, principalement à Polotsk. Notre église dans cette ville fut remise aux PP. Dominicains et dans la suite aux schismatiques. Ces derniers y honorent comme martyr le B. André Bobola, mis à mort, on le sait, par les cosaques schismatiques. Son corps, exempt de corruption depuis deux siècles, est exposé dans cette église à la vénération des fidèles : les schismatiques se sont contentés de lui ajuster une barbe, un bonnet et une tunique de pope. On ferma l'académie ; il ne resta que les classes inférieures ; depuis on a installé dans les bâtiments du collège une école de cadets. La bibliothèque et les tableaux furent donc transportés, partie à Pétersbourg, partie à Kiew. On mit à profit la circonstance et chacun emporta ce qu'il put. Le colonel Aderkass, qui dirigeait l'expédition, retint pour lui les volumes les plus richement reliés ; par suite, plusieurs ouvrages arrivèrent incomplets dans les maisons auxquelles était destinée la bibliothèque. Ici comme partout la fortune des Jésuites, amassée par la fatigue, le travail honnête et le sacrifice, périssait sans profit pour personne.

6. A Riga seulement, grâce à la noblesse des sentiments du gouverneur du Hamel et du général-gouverneur Pauluzzi, les Jésuites éprouvèrent un sort moins cruel : = « Sa Majesté,
« prévenue et irritée, écrit un témoin oculaire, signa aveuglé-
« ment, pour complaire aux illuminés, aux francs-maçons,
« l'abolition de la Compagnie dans ses États, avec ordre d'ex-
« porter tous ses membres hors des frontières.... Ce mani-
« feste foudroyant, publié dans toutes les langues, atterra la

« communauté des catholiques de Riga; le public bien pen-
« sant, la noblesse, les deux pasteurs et le général-gouver-
« neur en versèrent des larmes. Dans la gazette de Ham-
« bourg, on rend justice à la conduite sage et prudente des
« Pères Jésuites de Riga. Les Russes eux-mêmes en furent
« indignés, mais que faire?.... le coup était porté. Son Excel-
« lence Mgr. le gouverneur fit venir le P. Coince, lui commu-
« niqua les ordres de Sa Majesté, que le Père reçut avec rési-
« gnation. Elle l'assura qu'on mettrait à l'exécution du décret
« tous les égards que méritaient les Pères de la Compagnie
« à Riga, qu'on en retrancherait tout l'odieux et qu'il avait
« donné des ordres en conséquence, comme aussi de fournir
« aux Pères tout ce dont ils pourraient avoir besoin. En effet
« Son Excellence se montra très bienveillante envers sept
« de nos Pères, passant par Riga pour se rendre à Polangen.
« Il les délivra de leur odieuse escorte, les invita à dîner chez
« lui, leur fit faire des habillements et donna à chacun, outre
« huit ducats par tête pour aller jusqu'aux frontières, le sur-
« plus de ce qui manquait aux trente ducats qu'on leur avait
« si injustement retenus à Polotsk. » =

Sur ces entrefaites arriva de Dunabourg le doyen Skrybniewski, accompagné des soi-disant Jésuites Boniface Leśniewski et Eybell (1), afin de prendre en main l'administration de l'église et des établissements de Riga. Le supérieur, le P. Coince, leur répondit qu'il ne les connaissait pas. Ils lui dirent : « Nous sommes munis d'ordres de l'empereur et du
« métropolitain. — Je ne reconnais pas l'empereur, répon-
« dit le P. Coince, puisqu'il m'a renvoyé; je ne reconnais
« pas davantage le métropolitain, puisque maintenant je
« ne dépens plus de lui; l'oukase se borne à nous chasser
« de Riga, l'église n'appartient pas à la commune, mais

(1) Boniface Leśniewski était un jésuite; dans le catalogue de 1819-1820, je le trouve missionnaire à Dagda, mais aucun Eybell n'a été jamais dans la Compagnie; malgré cela on le faisait passer à Riga pour un ex-jésuite.

« aux catholiques ; de même les écoles et l'hôpital sont « la propriété de la ville. » Le chanoine irrité se rendit chez le gouverneur civil du Hamel. Pendant ce temps, le P. Coince assembla les syndics et le conseil d'administration de l'école et de l'hôpital, leur rendit ses comptes, tout le temporel de l'église, et en tira une quittance signée de tous. Le gouverneur-général Pauluzzi, dans une lettre particulière du 13 juillet 1820, remercia le P. Coince pour sa noble conduite à Riga ; et le chanoine-doyen dut se contenter de recevoir les registres de l'église et de viser la quittance prouvant qu'il les avait reçus en bon état.

A la fin de juin seulement, on se prépara au départ. Un dîner d'adieu se fit chez le gouverneur-général, toute l'aristocratie de Riga y fut invitée. On y remarquait le gouverneur civil du Hamel, son épouse, la lieutenante-générale d'Elmpt, le colonel Wakulski, les dames de Budberg, le comte de Brown, etc. = « Nous étions six à partir : le R. P. Jo« seph Coince, le P. Krukowski, le P. Ledergew, le scolas« tique Krupski, qui fut depuis pendant de longues années « maître des novices dans la province d'Autriche, le Fr. coad« juteur Siwocha et le candidat Zaleski. On ne peut se « figurer la foule extraordinaire de catholiques qui as« saillit la résidence pendant ces trois jours de tribula« tion. Les pauvres se prosternaient, se collaient à la porte « du P. Supérieur, jetant les hauts cris. Pendant tout ce « temps, à peine fut-il possible de pénétrer dans la maison. « Des conseillers, un bourgmestre et d'autres personnes « marquantes ne purent y parvenir. A peine Son Excellence « la marquise de Pauluzzi put-elle réussir à se faire ouvrir « un passage...

« Nos paroissiens fidèles et reconnaissants allèrent jusqu'à « border le rivage de la Duna ; ils y passèrent la nuit sur des « bateaux, craignant qu'on ne les trompât sur notre départ et « voulant dire un dernier adieu aux exilés. » =

Mais les Pères, pour éviter l'amertume d'une telle séparation, s'embarquèrent dans la nuit du 2 juillet au Boldras, où ils devaient attendre le vent favorable pour se rendre dans la Baltique sur le vaisseau *Amalia*. Les bons habitants de Riga l'ayant appris, firent voile jusqu'au Boldras pour revoir encore une fois les Pères. Comme autrefois les habitants de de Milet quittèrent S. Paul, ainsi ce bon peuple se sépara le cœur brisé et tout en larmes de ceux qu'il ne devait plus revoir (1).

7. Si le gouvernement de Russie voulait se délivrer des Jésuites comme corps religieux, il désirait les conserver dans le pays comme des hommes nécessaires aux écoles et aux missions. De là cet article additionnel dans l'oukase, invitant chaque Jésuite en particulier à profiter de la faveur du tsar et à rester dans le pays ; de là les instances des gouverneurs et fonctionnaires pour que les Pères remplissent comme autrefois, mais en qualité de prêtres séculiers, les devoirs de leur vocation. S'il en était ainsi dans la Russie-Blanche, où cependant le voisinage de la Lithuanie et de la Pologne permettait plus facilement de trouver des professeurs et des prêtres, ce fut bien autre chose dans les missions, surtout à Odessa et dans le Caucase. Le gouvernement ne pouvait nier les avantages qu'apportaient ces missions à la civilisation, il ne pouvait refuser de reconnaître dans les missionnaires une haute vertu, un parfait dévouement. Ce n'étaient point là des bénéfices riches et attrayants, personne ne recherchait les postes occupés par les Pères, et les honoraires de 300 roubles par an ne compensaient pas la centième partie du travail vraiment apostolique que réclamaient ces missions. Encore ne parlons-nous pas de la difficulté qu'éprouvaient les Pères à apprendre des langues dépourvues de grammaire. Les mis-

(1) P. Carayon. *Missions des Jésuites en Russie, Notes historiques sur l'établissement des Jésuites à Riga, par le P. Ledergew, p. 221-231.*

sionnaires Jésuites étaient populaires ; le gouvernement du tsar n'avait point envie d'irriter ces populations, sur lesquelles il n'avait pas encore affermi et rendu stable son autorité; il fit donc toutes les concessions possibles pour retenir les Pères. Il leur permit de continuer à vivre sous la règle de S. Ignace, de rester sous l'obéissance de leurs supérieurs; il leur demanda seulement, tout en gardant le caractère religieux, de changer leur habit et leur nom. Aucun des trente-trois Pères et Frères ne céda à la tentation ; tous répondirent unanimement : « Nous voulons rester Jésuites et en garder « le nom.» Malgré la fermeté de cette réponse et de cette attitude, on garda jusqu'en 1826, dans les missions du Caucase, les PP. Henry et Vojszwiłło ; car alors seulement on trouva pour les remplacer un prêtre arménien.

Nous ne pouvons donner plus de détails sur les adieux des Pères à leurs chers colons du Volga et d'Astrakhan, dont la moralisation leur avait coûté tant de peines, tant de larmes et tant de sueurs. Il nous suffit de rappeler ici, sur les missionnaires d'Astrakhan les paroles de Koustodiew, impartial dans le sujet qui nous occupe : « Encore aujourd'hui (1865), « il se trouve des gens à Astrakhan, qui se rappellent leur dé- « part. Non seulement les catholiques, mais beaucoup de « Russes schismatiques les reconduisirent en pleurant à une « grande distance hors de la ville » (1).

(1) *Semaine de Pétersbourg*, causeries ecclésiastiques, 17 avril et 6 mai 1865. (t. p.)

CHAPITRE IV

Les Jésuites à Tarnopol et dans les paroisses en Galicie.

1. Entrée des Pères en Autriche.
2. Le baron von Hauer et Mgr Ankwicz.
3. Passage des Jésuites à Léopol.
4. Le baron von Hauer établit les Jésuites en Galicie.
5. Difficultés avec Mgr Ankwicz.
6. Fondation du collège de Tarnopol.
7. Les Jésuites dans les paroisses.
8. Les cures changées en maisons de mission.
9. Les Jésuites à Łancut.

1. Ainsi donc les 358 Jésuites qui en 1820 formaient la province de la Russie-Blanche, prirent la route de l'exil ; 345 se dirigèrent sur l'Italie et autres pays occidentaux par la frontière de l'Autriche. Le premier détachement, qui arriva le 19 avril (1er mai) à la barrière de Radziwiłłów, était le même (12 Pères et Frères) qui le 2 avril avait quitté Mohilew. A 5 heures du soir, « escortés de cosaques portant leurs enseignes, » ils arrivèrent à la douane autrichienne éloignée d'un kilomètre de la frontière russe, on leur signa leurs passe-ports, les Juifs les voiturèrent jusqu'à Brody, où se devait accomplir le reste des formalités d'usage.

Les exilés virent avec joie qu'ils commençaient leur vie errante à l'étranger avec le mois de Marie, et chantèrent à cette divine Mère un cantique pour implorer sa toute-puissante protection (1).

(1) Voy. Doc. AX.

Mais le gouvernement autrichien ne savait rien officiellement du présent que faisait des Jésuites à l'Europe le tsar de Russie. « Comme le commissaire autrichien avait besoin de « viser nos passe-ports, raconte le P. Galicz, le P. Chludziński « se présenta devant lui en compagnie de deux autres Pères « au nom de tous. Cette déférence charma le commissaire, « qui reçut nos Pères avec une grande politesse ; mais après « une conversation de quelques heures, il leur déclara, non « sans un grand regret de sa part, que le passage extraor« dinaire des Pères Jésuites à travers l'Autriche, surtout « dans les circonstances critiques du moment (1), le jetait « dans de grands embarras. Pardonnez-moi donc, leur dit-il, « mais avant d'avoir reçu des instructions du gouverneur de « Léopol je ne puis ni vous laisser continuer votre route, « ni laisser entrer en Autriche ceux de vos confrères qui « arriveront à Radziwiłłów. Heureux ceux qui sont déjà à « Brody, mais ceux qui viendront ensuite devront s'arrêter à « la frontière russe. »

Le 3 mai arrivèrent les Pères de Witepsk, conduits par le P. Landes. De Brody, le P. Chludziński leur écrivit de ne point passer la barrière ; « mais le commissaire russe de Radziwił« łów, raconte un des Pères de Witepsk, nous pressait d'en« trer en Autriche ce jour-là même. A la douane russe, con« tre notre attente et contre leurs habitudes, les employés « se hâtent de nous signer nos passe-ports, visitent superfi« ciellement nos malles, et poussant un cri de joie nous « ouvrent la barrière. Nous finîmes par avoir des soupçons « en voyant les Moscovites agir avec tant de précipitation, « surtout quand nous les entendîmes exciter les postillons « de Radziwiłłów, ivres et probablement dans le complot, à « franchir vite la frontière. Nos cochers couraient donc comme « des furieux et notre dernière voiture sortait de Russie

(1) C'était le moment où éclatait la révolution d'Espagne ; tout était en fermentation dans l'Ouest et en Allemagne.

« quand le caporal de la garde autrichienne se réveilla enfin « (car le malheureux s'était endormi !). Se rappelant alors les « ordres de son commissaire, il arrêta nos voitures et les fit « retourner vers la Russie, mais les Moscovites grossiers « refusèrent d'ouvrir et se moquaient de nous et du pauvre « diable. Nous restâmes ainsi près d'une heure en plein « champ près de nos voitures. Le rire narquois des Moscovi- « tes, la colère de l'Autrichien, notre position singulière dans « cette bagarre, nous faisaient rire et pleurer tout ensemble. « Le commissaire de Brody arriva enfin, blâma les Russes, « gronda son subordonné ; et ne pouvant ni nous permettre « d'entrer en Autriche ni nous faire rentrer en Russie, il nous « assigna pour logement provisoire un méchant petit corps « de garde.

« Notre situation ne pouvait faire envie à personne ; à ciel « découvert, sur un terrain neutre de quelques centaines de « mètres, nous devions attendre dans l'incertitude la réponse « des hautes autorités de l'Autriche. »

Mais là encore le caractère fortement trempé du Jésuite sut prendre gaiement son parti : « Sur cette langue de terre, « nous fondâmes le collège de Witepsk ; l'imagination vive « et plaisante suffit à tout ; les rivières et les ruisseaux du « pays natal *Simoentis ad instar* n'y manquaient pas. Chacun « avait son office : l'un était cuisinier, l'autre procureur, le « troisième ministre. Aussi le P. Landes (à qui le commis- « saire avait permis de venir à Brody pour traiter des affai- « res), nous envoyant des lettres, nous les adressait-il *in* « *campo penes Radzivilloviam* (1). »

Enfin le 5 mai arriva de Léopol l'ordre du gouverneur von Hauer de laisser passer la frontière à tous les exilés.

2. Ce n'est pas ici le lieu de décrire l'état moral et religieux de la Galicie, pays dans lequel une grande partie des Pères

(1) *Mémoires du P. Galicz, p. 93.*

de la Russie-Blanche devaient trouver un abri et du travail pendant un demi-siècle. Parmi le grand nombre des fonctionnaires et les quelques évêques de Galicie, il se trouva deux personnages surtout qui devaient influer d'une manière décisive sur le sort des Pères, le baron von Hauer, gouverneur de Galicie, et Mgr Ankwicz, archevêque latin de Léopol.

Le baron von Hauer, un des fonctionnaires les mieux disposés pour les Polonais, accorda aux bannis tous les bienfaits que lui permettait sa charge, dans l'organisation de la monarchie autrichienne à cette époque. A la demande du commissaire de Brody, s'il fallait laisser traverser l'Autriche aux Jésuites, non seulement il donna sur-le-champ une réponse favorable, mais il alla jusqu'à dire, en présence de plusieurs hauts fonctionnaires, qu'il fallait les recevoir avec tous les égards dus à des confesseurs de la foi. C'est lui qui le premier eut la pensée de remettre en leurs mains l'éducation de la jeunesse en Galicie ; et aussitôt, comme autrefois Tchernichef à Pétersbourg, il défendit les intérêts de la Compagnie à Vienne près de Sa Majesté François Ier.

L'archevêque de Léopol, le comte Ankwicz, malgré les défauts qui sont à mettre sur le compte de l'éducation ecclésiastique du temps, était un prêtre de mœurs irréprochables et qui se montrait zélé pour le bien spirituel de son troupeau ; il ne connaissait point cependant les Jésuites, ni leur règle, ni leur vocation. Manquant beaucoup de prêtres dans son archidiocèse, il reçut avec joie la nouvelle de l'arrivée des bannis de la Russie-Blanche, et déjà avant le temps leur assignait dans sa pensée 46 cures vacantes et pour le plus grand nombre mal rétribuées. Les dispositions de Mgr Ankwicz étaient celles de Mgr Ziegler, évêque de Tyniec (de Tarnów depuis 1826), et de Mgr Gołaszewski, évêque de Przemyśl ; manquant extraordinairement de clergé diocésain, ils étaient prêts à recevoir à bras ouverts les Jésuites exilés.

3. Cependant à la douane de Radziwiłłów arrivaient toujours de nouvelles divisions des Jésuites de la Russie-Blanche. Le 9 mai parurent les Pères de Polotsk, ayant à leur tête le R. P. Świętochowski, provincial. Le P. Landes, leur cédant la place à Brody, se mit en route avec ses compagnons pour Léopol, où ils furent reçus avec la plus grande charité par les PP. Dominicains, peu nombreux dans leur vaste monastère. Bientôt cependant il n'y eut plus assez de place, car chaque jour amenait un nouveau détachement de cette garde du corps du Souverain Pontife. Le 24 mai, il y avait à Léopol plus de cent Jésuites. On les logea chez les Carmes, les Bernardins, les Franciscains, et aussi dans les maisons des chanoines Jachnowski, Hoffman et Bem. L'histoire de la Compagnie mentionne, avec l'expression de la plus vive reconnaissance, l'accueil bienveillant que trouvèrent les exilés chez le clergé de Léopol ; en particulier elle donne de grands éloges au prélat Poniatowski, à l'archevêque nommé Mgr Stefanowicz et à M. l'abbé Strzeszkowski, qui céda aux Jésuites sa propre maison.

« Il est difficile et presque impossible de décrire la bienveil-« lance et la charité dont fit preuve à notre égard le clergé « de cette ville, dit le P. Galicz. Du 11 au 30 mai, nous eûmes « sous ce rapport presque à chaque instant des gages incon-« testables et dont jamais nous ne perdrons le souvenir. Les « prélats, les chanoines et les congrégations religieuses « pourvoyaient à tous nos besoins. Les prélats, rivalisant « les uns avec les autres, nous invitaient à leur table ; et ce « n'était pas sans une certaine jalousie qu'ils apprenaient « qu'ailleurs il y avait un plus grand nombre des Nôtres que « chez eux. C'était à qui nous traiterait le mieux, à qui nous « aurait plus nombreux chez lui. Les religieux, ne pouvant « à cause de leur pauvreté venir autrement à notre secours,

« cédèrent leurs chambres à nos Pères et s'offrirent à nous « rendre tous les services possibles » (1).

4. A partir du 24 mai commença la seconde partie du voyage vers l'Occident. Les Pères se rendaient par Vienne en Italie et en France, où déjà existaient des maisons et des provinces de la Compagnie ; on n'avait point en effet grand espoir que l'empereur d'Autriche voulût garder une partie des exilés dans ses états, bien que, suivant le conseil du gouverneur, on eût présenté une supplique au pied du trône.

L'émigration de Léopol commença par le départ des PP. Korycki, Pietroboni, Rąymond Brzozowski et Billy, qui se rendaient à Rome pour l'élection du général. Chaque jour un détachement se mettait en route. Les novices se rendirent directement en Italie, sous la conduite des PP. Podobieński et Lubsiewicz ; les autres Pères prirent la route de Vienne.

Le P. Landes avait reçu du P. Provincial pleins pouvoirs pour traiter avec le gouvernement au sujet de l'établissement de la Compagnie en Galicie. D'abord ces négociations ne promirent pas beaucoup ; l'empereur, irrité de la conduite maladroite des Paccanaristes, qu'il avait regardés à tort comme une branche de la Compagnie de Jésus, déclara, peu avant son voyage de Prague, au comte Saurau, chancelier aulique, qu'il permettait bien aux Jésuites de traverser ses états, mais que n'étant pas reconnus, en Autriche comme ordre religieux, ils ne pouvaient y faire un long séjour ; qu'il ne leur permettait d'y exercer aucune fonction de leur ministère, à moins qu'ils ne consentissent à se séculariser. Le comte Saurau communiqua ces volontés de l'empereur au gouverneur de Léopol, qui, sans rien changer pour cela à son dessein, prépara, de concert avec Mgr Ankwicz, une seconde supplique à l'empereur, lui demandant qu'il fût permis aux

(1) *Ibid.*, p. 99-102. — *Annal. colleg. Tarnopolitani sub anno 1820.* Ms. *in-fol*,

Jésuites de s'établir en Autriche aux mêmes conditions que les autres religieux.

Ces deux dignitaires ignoraient que les Jésuites ne voulaient ni ne pouvaient accepter ces conditions. Le gouverneur cependant, voulant appuyer l'affaire plus efficacement, fit lui-même le voyage de Vienne. Il trouva les esprits déjà mieux disposés, grâce à l'activité et aux bons procédés du P. Landes. Ce Jésuite, muni des lettres de recommandation qu'il avait apportées de Léopol, était allé faire visite et présenter ses hommages aux principaux personnages, en particulier au comte Saurau, autrefois élève de la Compagnie au *Theresianum*, à Mgr Hohenwarth, ex-jésuite, archevêque de Vienne, au comte Leardi, nonce du Pape, au baron Penkler, conseiller de la cour, que nous connaissons déjà, à Metternich, chancelier de l'empire.

Aussitôt donc que l'empereur fut de retour, on lui remit cette seconde supplique ; et le gouverneur de Léopol, à l'audience qu'il reçut de Sa Majesté, renouvela sa demande, représentant les avantages nombreux que la Compagnie devait apporter à la religion et aux sciences dans la Galicie, qui souffrait du manque de prêtres et de l'insuffisance des écoles. Sa Majesté chargea le comte Saurau d'arranger cette affaire. Après quelques semaines de négociations, on convint que l'empereur assignerait sur la caisse de l'éducation une pension annuelle de 300 florins par tête pour 50 Jésuites, et qu'en retour le P. Provincial s'engagerait à ouvrir à Tarnopol un collège composé de six classes avec un cours de philosophie et de mathématiques de deux ans, à ouvrir et à entretenir un pensionnat de nobles à Léopol ou dans une autre ville, et à aider les évêques dans les paroisses, ministère pour lequel on avait obtenu pour sept ans une dispense du souverain pontife. On se tira d'abord, par un compromis tacite, de la question si épineuse des prétendues lois joséphistes, qui interdisaient aux religieux de correspondre avec leurs géné-

raux à Rome et les mettaient sous l'autorité absolue des évêques. L'empereur ne refusa point catégoriquement l'affranchissement de cette loi, et les Jésuites ne renoncèrent pas à l'espérance de parvenir à conserver leur institut dans son intégrité (1).

5. Les Jésuites rencontrèrent des difficultés incomparablement plus grandes chez l'archevêque Mgr Ankwicz. Comme il avait résolu de se servir d'eux pour les paroisses, il était mécontent qu'ils ouvrissent des classes à Tarnopol. Il ennuyait les professeurs par des examens scolaires, et en outre il demandait à chacun des Pères un examen non seulement de théologie morale et dogmatique, mais aussi d'histoire ecclésiastique, d'exégèse, etc. Lui-même était présent, souvent il interrogeait. La théologie d'alors en Autriche ne concordait pas toujours avec la théologie catholique ; de là pendant les examens une vive polémique ; l'archevêque s'impatientait, s'emportait, criait, traitait de « scandaleuse » la doctrine des Jésuites, souvent en présence de ces religieux eux-mêmes. Toujours il était mécontent des examens, et pourtant toujours il donnait l'approbation nécessaire pour les confessions et voulait avoir le plus possible de Jésuites dans les paroisses.

Il ne permettait pas non plus aux Pères de prêcher; et à Tarnopol ils ne purent point monter en chaire avant le milieu de l'année 1821.

L'archevêque était évidemment prévenu contre la Compagnie. Outre la formation qu'il avait reçue à Vienne, son secrétaire, M. Piar, influait aussi sur sa disposition. Aussi lorsque quelques années plus tard, voyant les travaux des Jésuites et dans les paroisses et dans l'enseignement, il se convainquit de leur vertu et de leur dévouement, principalement de leur zèle pendant le jubilé à Léopol, il changea nota-

(1) Voyez Document AY.

blement de procédés ; il se montra affable dans les examens ; bien plus, il se fit instruire et demanda qu'on lui donnât par écrit ce en quoi la théologie autrichienne était défectueuse ; enfin il résolut de donner aux Pères une solennelle satisfaction. Peu avant son départ pour l'archevêché de Prague (1833), il vint à Tarnopol et, ayant réuni les Pères surpris d'une telle convocation, il leur demanda publiquement pardon pour les amertumes qu'il leur avait causées, surtout dans le commencement ; et lorsque le P. Pierling, provincial, lui fit sa visite d'adieu à Léopol, l'archevêque lui dit : « Est-ce « que vous me pardonnez du fond du cœur, si je vous ai con- « tristé en quelque chose ? Mais pourquoi dire *si* ? Est-ce que « vous me pardonnez tout le mal que je vous ai fait ? » De Prague même il entretenait encore avec les Pères de la Compagnie une correspondance fréquente et cordiale.

6. On soutenait, non sans fondement, que l'empereur avait dessein de confier aux Jésuites le collège de Tarnów ; mais le conseiller de la cour, Krieg, opposé aux Jésuites, donna une telle direction aux affaires, qu'on envoya les Pères dans une misérable bourgade juive, perdue à l'extrémité de la Galicie. Tarnopol, en 1820, ne comptait pas plus de 8.000 habitants, la plupart juifs, logés dans des huttes couvertes de chaume (1). Les seuls bâtiments remarquables étaient l'ancien château de Tarnowski, possédé alors par la famille des Korytowski, la caserne bâtie par les russes, et le couvent des Dominicains fondé par la famille des Potocki. A cette époque il n'y restait que deux religieux ; le reste du couvent était occupé par les bureaux du fisc, par une école primaire et par

(1) Voici un fait certain arrivé vers 1830. Un vaurien mit le feu à la ville de Tarnopol ; convaincu à l'audience et interrogé sur les raisons qui l'avaient poussé à ce crime : « Je trouvais la ville trop misérable, répondit-il ; je vou- « lais, en la brûlant, forcer à la rebâtir plus belle. » Comme cet ami du progrès et du beau avait d'autres peccadilles sur la conscience, entre autres le meurtre d'un enfant, il fut pendu (N. T.).

le curé. Le prieur des dominicains, le P. Życiński, remit ce couvent avec l'église, le jardin et le terrain adjacent, en présence du starostat Thürmann, au P. Zranicki, à raison de 600 florins de loyer par an. Immédiatement arrivèrent six Jésuites : l'école primaire fut transportée ailleurs dans la ville. Dans les salles évacuées, on ouvrit la première et la seconde classe de latin ; plus tard, M. Bykowski, curé, qui était bienveillant pour les Pères, sortit de la maison ; et enfin, au mois de juin 1822, la caisse et les bureaux disparurent.

Au commencement de 1821 le collège de Tarnopol comptait 43 religieux. Ces Pères eurent beaucoup à souffrir ; ils étaient trop à l'étroit et leur pension était insuffisante. Payée à la fin de décembre 1820 pour 50 personnes, elle dut être répartie entre 152. Heureusement les Pères trouvèrent de généreux bienfaiteurs, en tête desquels il faut placer Mgr Stefanowicz, archevêque nommé de Léopol, et M. Korytowski. Ils reçurent aussi à la frontière les ducats donnés par le tsar et touchèrent en partie des sommes assez importantes prêtées autrefois par eux à des habitants de la Russie-Blanche ; autrement ils auraient dû mourir de faim. En même temps, on commença le travail des confessions et l'on introduisit la dévotion des Quarante-Heures. Le P. Poloński, célèbre par son éloquence, parcourut les paroisses voisines, prêcha à l'occasion des fêtes patronales. En un mot, une année ne s'était pas encore écoulée, et déjà les Pères s'étaient créé une Russie-Blanche dans le pays de Tarnopol.

Ils entretenaient surtout de bons rapports avec le clergé grec ; les processions se faisaient en commun et les sermons étaient prêchés en polonais dans les cerkiews aux grandes solennités : cette bonne entente prouvait au peuple l'unité du dogme malgré la différence des rites.

En 1821, on posa la première pierre du pensionnat. Le renom de ce pensionnat fut tellement grand, que dès la pre-

mière année il fut impossible de loger la jeunesse noble qui demandait son admission et qui venait, non seulement de la Galicie, mais aussi de la Styrie, du Tyrol, de la Carinthie et même de la Silésie prussienne. Cette même année, on ouvrit les classes supérieures. Le nombre des écoliers monta de 87 à 257. L'année suivante, on ouvrit le cours de philosophie pour 70 élèves, et le collège compta 394 écoliers. Les professeurs eurent beaucoup à faire pour contenir cette jeunesse tapageuse, qui venait de divers collèges, et dont les mœurs n'étaient pas toujours irréprochables ; et ce qui augmentait les difficultés, c'est que, faute d'un bâtiment spécial, les classes se faisaient dans des maisons privées, auxquelles on n'avait souvent accès que par les cuisines; de plus, le directeur proprement dit de ces écoles était le starostat Thürmann, auquel on devait en référer pour toutes les affaires un peu importantes.

Enfin, au mois d'octobre 1823, l'empereur François s'arrêta à Tarnopol en se rendant à Czerniowce, où il devait avoir une entrevue avec le tsar de Russie. Il fut ravi de la réception que lui firent les Pères et du progrès des écoliers ; il ordonna d'élever un nouveau bâtiment pour le collège ; aussitôt on se mit à l'œuvre. Mais la construction fut si mal conduite que, lorsqu'on posa les poutres qui devaient porter le toit, un des murs s'écroula, remplissant de terreur toute la ville ; on bâtit si lentement que le collège ne fut prêt qu'en 1826. Le nombre des élèves s'accrut alors à un degré inconnu jusque-là en Galicie. Ils étaient 309 dans les classes du gymnase ; il y avait plus de 130 philosophes et l'on dut partager en deux sections la première et la seconde classe de latin (1).

7. D'après le rescrit de Vienne en date du 4 juillet 1821, les cinquante Jésuites qui devaient recevoir sur le trésor de l'éducation chacun une pension annuelle de 300 florins, n'étaient

(1) *Annales colleg. Tarnop.* — (Ms. in-folio. — Arch. Jes. Pol.) —

destinés qu'au collège de Tarnopol et au pensionnat qui devait se fonder à Léopol ; et parmi eux, ceux-là seulement devaient s'occuper des paroisses, qui n'étaient point nécessaires au provincial pour les classes. Cependant, non seulement l'archevêque de Léopol, mais les deux autres évêques de Galicie demandaient instamment au provincial le plus grand nombre possible de Jésuites pour les paroisses ; et comme l'institut interdit ce ministère aux membres de la Compagnie, on s'adressa au souverain pontife Pie VII par l'entremise du R. P. Fortis, général, pour obtenir la dispense de cette constitution. Le pape l'accorda pour sept ans, mais en même temps il fit remarquer que cette brèche aux constitutions ferait une grande blessure à l'institut (1). Les Pères en étaient profondément convaincus ; aussi le P. provincial n'usa-t-il de la dispense pontificale que selon l'esprit de l'institut, qui ne permet point à un Jésuite de rester sans compagnon ; il fit en sorte que les Pères ne fussent point dispersés seul à seul comme vicaires, mais qu'on leur confiât l'administration des paroisses, à la vérité les plus mal dotées et qui demandaient le plus de travail, mais où ils pussent pourtant résider deux ou trois ensemble. Les Jésuites prirent donc la direction de vingt-trois paroisses dans l'archidiocèse de Léopol.

On s'imaginerait difficilement combien les Pères eurent à souffrir dans ce ministère. « Les églises étaient désertes et « délabrées ; point de mobilier, point de linge ; le presbytère

(1) Pourquoi ? La réponse est facile : la dispersion des religieux dans les paroisses rend à peu près impossible la discipline religieuse ; de plus, cette dispersion est nuisible aux religieux eux-mêmes, car elle les arrache au recueillement propre à leur vocation, elle les déshabitue de la règle et de la promptitude à obéir aux supérieurs, elle les expose à mille distractions inutiles et même à de vrais dangers pour leur vertu.

L'une des causes de la chute des ordres religieux en Autriche a été sans contredit et est encore cette dispersion des ordres religieux dans les paroisses et dans les chapellenies.

« mal fourni, souvent sans fenêtres, exposé au froid, au « vent et à la pluie. De plus, l'insuffisance la plus grande de « nourriture, de meubles et ustensiles indispensables ; pas « même de bourg dans le voisinage où l'on pût acheter du « pain. Le peuple était grossier et appauvri par l'ivrognerie ; « les hameaux dépendants de la paroisse, dispersés sur une « étendue de quatre et même sept lieues (1). Parfois les « Pères devaient prendre leur logement dans les huttes des « paysans ; pour leur faire de la place dans une paroisse, on « mit dehors une truie avec sa progéniture (2). »

Cet état misérable dura une année entière, car il fallut tout ce temps avant que la pension destinée aux Pères passât par tous les bureaux de l'état. Les Pères n'eurent pas tant à supporter dans les deux diocèses de Przemyśl et de Tarnów ; ils furent chargés de douze paroisses comme curés ou à titre de vicaires.

8. En Italie et à Rome on ne voyait pas d'un bon œil la dispersion de cinquante-cinq Jésuites dans les paroisses. Le duc de Modène, Maximilien d'Este, dans une lettre au recteur de Modène, en augurait mal : « Les Jésuites de Galicie, « disait-il, commencent sous de funestes auspices, tant qu'ils « hésitent à déclarer sans détour qu'ils veulent s'en tenir à « leur institut. Ils espèrent qu'à un moment favorable, ils « arriveront à se soustraire aux lois joséphistes ; c'est le con- « traire qui arrivera. Ils ne secoueront pas le joug de ces lois,

(1) Ces distances paraîtront exagérées à beaucoup de lecteurs. Le P. Załęski n'en donne pas la raison, parfaitement connue dans le pays. C'est que les Ruthéniens en Galicie sont mêlés aux Polonais ; autrement dit, les grecs et les latins vivent ensemble et chaque rite a un nombre de paroisses en rapport avec celui des habitants qui le professent. C'est ainsi que la paroisse latine de Zbarasz est dispersée dans vingt-trois paroisses ruthéniennes, celle de Turka dans plus de quatre-vingts. (N. T.)

(2) Voyez Document AZ.

« mais ils seront jetés sur le pavé et un jour viendra où il « leur faudra sortir d'Autriche (1). »

Pour le provincial aussi, ce service des paroisses était fort pénible ; chaque semaine lui arrivaient des rescrits et des demandes, soit du gouvernement, soit des consistoires; tout changement de personnel entraînait une longue correspondance avec l'administration des cercles, avec le consistoire, avec le doyen ; que faire cependant ? On fait beaucoup quand on fait son devoir. Au bout de sept ans, le provincial présenta une humble supplique à l'empereur (24 avril 1827), demandant que l'on délivrât la Compagnie du fardeau des fonctions paroissiales ; prévoyant cependant l'inutilité de sa demande, il écrivit au P. général afin d'obtenir la prolongation de la dispense pontificale pour un an. En même temps, il présentait à l'empereur un nouveau plan : c'était de changer en résidences les maisons occupées par les Pères dans les paroisses. Les Jésuites n'aideraient les prêtres séculiers que pour le catéchisme, les sermons, les confessions; les baptêmes au contraire, les mariages et les enterrements seraient exclusivement laissés au curé. Ce programme fut approuvé à Rome; Léon XII, favorable à la Compagnie et qui devait rendre aux Jésuites le Collège Romain et deux autres maisons, accorda les dispenses pour un temps illimité; à la fin l'empereur, ne pouvant, à cause de l'insistance des évêques, délivrer complètement les Pères du soin des paroisses, approuva le programme susdit par un décret du 29 novembre 1828. En vertu de cette loi, les cures de six paroisses firent place à des maisons de mission dépendantes des supérieurs, et dans lesquelles s'observaient les règles et les coutumes de la Compagnie.

9. De ce nombre était la maison de Łancut. Le comte Potocki demanda d'abord trois Pères pour aider le curé de la paroisse, et les entretint à ses frais. Trois ans plus tard, le

(1) *Arch. Jes. Pol.*

curé, M. Gajewski, étant mort, le comte Potocki se rendit en personne près de l'empereur et lui remit (11 mars 1824) une supplique dont j'ai la copie fidèle sous les yeux. Il le priait de vouloir bien remédier à la démoralisation du peuple, qui s'abandonnait au vol avec fureur ; il proposait de fonder à Łancut un petit collège pour quatre Jésuites et de leur confier l'administration de la paroisse et de l'école primaire. Dans ce but, il priait l'empereur de lui permettre, sans consulter le consistoire de Przemyśl, de donner aux Jésuites la cure de Łancut. Si les revenus ne suffisaient pas pour leur entretien, il fournirait le surplus.

L'empereur reçut le comte avec la plus grande bienveillance et l'assura que le consistoire ne ferait aucune difficulté : « Il en sera ainsi, dit-il, car c'est ma volonté » ; il ajouta cependant : « Mais les Jésuites accepteront-ils ? »

Au bout de six mois, l'affaire était arrangée avec le gouvernement, mais le comte n'avait pas encore reçu la réponse du provincial. La cure de Łancut étant un bénéfice séculier, devait être changée en bénéfice régulier, et il fallait pour cela l'autorisation du pape.

Le comte adressa, par le consistoire de Przemyśl, une supplique à Léon XII, qui la renvoya au général de la Compagnie ajoutant qu'il accordait volontiers toutes les dispenses nécessaires. Dans le conseil du général, les avis se balancèrent longtemps (1). On prit des informations près du provincial et de ses consulteurs ; enfin on accepta dans les derniers jours de 1826 les offres du comte, à la condition cependant que l'administrateur de la paroisse, ainsi que les Pères qui devaient l'aider, seraient nommés par le provincial, qui n'aurait qu'à informer le consistoire des nominations ou des changements faits dans le personnel. Le comte voulut de

(1) Dans les archives se trouvent jusqu'à quatre documents *pour et contre* l'adoption de la cure de Łancut, envoyés au P. Général.

plus avoir un cinquième jésuite comme confesseur et aumônier de son château.

Des arrangements furent pris pour l'entretien des Pères, et cet état de choses dura jusqu'en 1848, année où fut dispersée la Compagnie de Jésus en Autriche, et la cure de Łancut rendue de nouveau aux prêtres séculiers. En 1853, quand les Pères furent rétablis dans l'empire, ils reprirent leurs fonctions curiales à Łancut et y restèrent jusqu'à 1885 ; à cette époque, le R. P. Jackowski, provincial de Galicie, les retira définitivement de cette paroisse.

CHAPITRE V

Établissement définitif des Jésuites en Galicie.

1. Fondation du noviciat à Starawieś.
2. Collège de Jarosław.
3. Donation du monastère de Tyniec aux Jésuites.
4. Épreuves des Pères de Tyniec.
5. Question de la correspondance avec le général de la Compagnie.
6. Travaux des Pères pendant le jubilé de 1826.
7. Décret autorisant les Jésuites à vivre selon leur Institut.

1. Dans l'arrangement fait par le P. Landes avec le gouvernement, on avait promis aux Jésuites l'ouverture d'un noviciat. La base de toutes les congrégations religieuses, c'est un noviciat bien ordonné. Les lois autrichiennes d'abord voulaient que chaque couvent eût son noviciat, que l'on y reçût les jeunes gens seulement à la fin de leur philosophie et qu'on ne les admît pas à la profession avant vingt-quatre ans accomplis. L'effet de ces lois fut l'extinction à peu près complète des ordres religieux. Le P. Świętochowski, provincial, dans sa supplique à l'empereur en date du 20 mai 1822, demanda qu'il lui fût permis de correspondre avec le P. Général, qu'il n'y eût qu'un seul noviciat pour toute la province, qu'il fût libre de recevoir les élèves des collèges avant leur philosophie, qu'il ne fût point obligé de fournir à l'entretien des novices qui sortiraient de la Compagnie.

Quant à la profession, l'usage des Jésuites n'étant de la faire qu'à l'âge de trente-trois ans, le provincial déclarait

que selon l'institut on faisait dans la Compagnie après le noviciat les vœux simples. Après quelques remontrances de la part du gouvernement, on accorda quelques points en 1824, on donna une réponse négative pour les autres.

Il s'agissait maintenant de désigner un endroit pour le noviciat. L'évêque de Przemyśl, Mgr Gołaszewski, très favorable aux Jésuites et qui avant sa mort (1824) fit les vœux simples de la Compagnie, proposa le couvent de Tyniec, dans lequel n'habitaient que trois bénédictins. Après de longues discussions par lettres entre l'évêque, le gouverneur et la chancellerie impériale, parut un décret (24 septembre 1821) donnant aux Jésuites le couvent habité jadis par les Pères Paulistes à Starawieś avec la chapellerie qui dépendait de Brzozów (1). Le même décret fait mention d'un collège qui devait s'organiser à Sanok sous la direction de la Compagnie. Le starostat de Sanok reçut l'ordre de prendre sur les anciens biens des Jésuites la somme nécessaire et de l'employer à la réparation du bâtiment de Starawieś, depuis longtemps abandonné, de racheter pour 1.400 ducats une ferme qui jadis avait appartenu aux Paulistes (2). La chancellerie impériale fit même demander la liste des biens que les Jésuites avaient autrefois possédés en Galicie, avec l'indication des lieux où ces biens étaient

(1) Les religieux de Saint-Paul-Ermite furent amenés de Hongrie à Starawieś par l'évêque de Przemyśl, Janus Dolewa, vers 1430 ; ce prélat leur éleva un couvent et une église en bois dans laquelle il plaça le tableau miraculeux de l'Assomption de la très sainte Vierge. Mgr Fredro, évêque de Przemyśl, construisit en 1725 la belle église et le couvent qui existent aujourd'hui. Les Pères Paulistes, chassés par les édits de Joseph II, se réfugièrent partie en Hongrie partie à Cracovie, près de l'église de Saint Stanislas, évêque. Leur monastère de Starawieś resta abandonné et négligé jusqu'en 1821. A cette date il fut donné aux Jésuites, qui bâtirent immédiatement un second étage.

(2) Le commissaire du cercle de Sanok, M. Maksen, mit les Pères Jésuites en possession du couvent de Starawieś. Son père, employé autrefois en Moravie, avait promulgué aux Jésuites le bref de destruction et raconté à son fils le regret et le chagrin qu'il éprouvait à ce sujet. M. Maksen fils témoigna aux Pères une grande joie en leur remettant la maison de Starawieś, et toujours il se montra bienveillant pour eux. *(Annales colleg. Starav. Mns. in-f°)*

situés. Mais à quoi bon? Près du comte Taafe, gouverneur de Léopol, se trouvait le tout-puissant Krieg, qui toujours trouvait des difficultés afin de rendre inutile ou d'ajourner le décret de la chancellerie impériale. Jamais on ne rendit à la Compagnie le collège de Sanok, et les anciens biens des Jésuites en Galicie ne profitèrent aucunement au noviciat.

Heureusement l'année suivante arriva à Starawieś Mgr Raczyński, ex-jésuite, primat de Gnesne, que nous connaissons déjà. Ce prélat déposa deux ans avant sa mort ses dignités entre les mains du Souverain Pontife, visita les Pères à Tarnopol et à Starawieś et mourut à Przemyśl en 1823, témoignant qu'il voulait reposer à côté de ses frères, dans le cimetière de Starawieś. Ce prélat laissa au noviciat la somme de 2.000 ducats (1).

Le premier supérieur de Starawieś fut le P. Suryn, que nous avons vu supérieur d'Astrakhan. Il fut bientôt remplacé par le P. Lubsiewicz, qui prit le titre de vice-recteur. On fit venir d'Italie huit scolastiques pour finir leurs études ; quatre prêtres séculiers venus de Vienne, commencèrent le noviciat : c'étaient les Pères Stœger, Rinn, Dinter et Günther (ce

(1) Mgr Raczyński était entré dès sa jeunesse dans la Compagnie de Jésus en Pologne. Après la suppression, il devint archevêque de Gnesne et Posen et primat de Pologne. Il eut le bonheur de sauver la foi dans les provinces tombées sous le joug de la Prusse à la fin du XVIII[e] siècle. Prodigue de sa personne pour les plus humbles ministères, de son argent pour les œuvres catholiques, soit dans sa patrie, soit dans les missions, ce vénérable prélat, digne des plus beaux siècles de l'Église, n'eut pas plus tôt appris la résurrection de la Compagnie de Jésus, qu'il écrivit au Souverain Pontife pour lui demander un successeur et solliciter le privilège de redevenir enfant de Saint Ignace, malgré ses 74 ans. Il dut encore pendant quatre longues années attendre la réalisation de ses vœux, car Pie VII avait mis la condition que Mgr Raczyński, avant de se retirer, préparerait tout pour que l'Église de Pologne n'eût pas à souffrir de cette faveur. Aussitôt libre, le saint prélat se rendit au noviciat de Saint-André ; mais à la nouvelle de l'expulsion des Jésuites de Russie, sacrifiant son repos pour n'écouter que sa charité et son dévouement, il repassa les Alpes et vint recueillir ses Frères exilés et soulager leur détresse. (*Extrait du ménologe du P. de Guilhermy, Assistance d'Allemagne.*) (N. T.)

dernier sortit du noviciat et fit tout le bruit que l'on sait avec sa théologie condamnée à Rome).

Bientôt les évêques de Hongrie, apprenant que les Jésuites étaient si près d'eux, prirent la Compagnie sous leur protection. Le primat de Hongrie, Mgr Rudnay, entretenait à ses frais et aux frais de son clergé, sept novices hongrois de nation, payant pour chacun une pension annuelle de 300 fl. La pensée du primat s'étendait loin dans l'avenir : espérant que les Jésuites rentreraient en Hongrie, il voulait avoir déjà des hommes tout prêts. D'autres évêques de Hongrie envoyèrent aussi des candidats, firent des aumônes au noviciat; lorsqu'en 1825 s'agitèrent les destinées de la Compagnie en Autriche, ils agirent de concert avec le primat auprès de l'empereur, pour qu'on ne troublât point la paix des Jésuites. Les lettres de ces dignes prélats, qui respirent un profond respect et une sincère bienveillance pour la Compagnie, sont conservées aux archives des Jésuites de Pologne.

2. L'évêque de Przemyśl, Mgr Gołaszewski, donna avant sa mort une nouvelle preuve de son attachement à la Compagnie. Le gouvernement lui demanda d'où l'on devait prendre les sommes nécessaires à l'entretien des Jésuites qui ne pouvaient point travailler dans les paroisses ; l'évêque répondit que l'ancien collège de Jarosław, habité alors par trois dominicains seulement, devait être rendu aux Jésuites comme à ses anciens possesseurs, à la condition que huit Pères y résideraient à poste fixe ; trois resteraient à Jarosław, les autres iraient aider les prêtres séculiers dans les paroisses voisines. Ces paroisses, où l'on comptait 66.000 âmes, n'avaient pour veiller à leurs intérêts spirituels que 37 prêtres, dont le plus grand nombre étaient épuisés par l'âge et la maladie (1). De fait, deux Jésuites résidèrent à poste fixe à Jarosław, jusqu'en 1825. Le 9 août de cette année, le gouvernement déclara que

(1) *Arch. Jes. Pol.*

la fondation du collège de Jarosław demeurerait suspendue jusqu'à un temps illimité (1).

3. Après l'ouverture du noviciat de Starawieś, commencèrent des négociations avec le gouvernement pour la création d'une maison de théologie, car la Compagnie ne pouvait s'arranger de la manière dont on expliquait la théologie dans les séminaires diocésains (2); ces négociations n'aboutirent pas.

Tout d'abord, sans attendre la décision définitive, on résolut d'ouvrir un cours de théologie selon l'esprit de l'institut, mais grand fut l'embarras pour le choix du lieu où on devait le placer. Selon l'usage de la Compagnie, les humanités et la rhétorique se faisaient dans la maison du noviciat à Starawieś. Pour le cours de philosophie, on envoya les scolastiques à Tarnopol; il n'y avait que la théologie pour laquelle on manquait de place. L'ancien couvent de Tyniec, célèbre dans les annales de la confédération de Bar, était abandonné; la manie des réformes qui s'était emparée de l'empereur Joseph II, avait condamné au dépérissement la nombreuse abbaye des religieux de Saint Benoît qui y faisaient leur résidence et dont le supérieur portait le titre d'abbé de cent villages, *Abbas centum villarum*. Deux bénédictins de Tyniec s'étaient retirés à Tuchów, cédant par testament aux Jésuites leur couvent et les biens adjacents. Tyniec fut désigné pour la résidence de l'évêque du diocèse érigé en 1785 et composé d'une partie de l'ancien évêché de Cracovie. Mais Mgr Ziegler établit sa résidence en Bochnie et bientôt (1826), avec la permission du gouvernement, il transporta à Tarnów le siège et le titre de son diocèse.

Dans le bâtiment de Tyniec, le starostat mit sous les scellés la bibliothèque et les chambres, à l'exception de quelques

(1) *Protocolum Provinciale.*
(2) Voyez Document BA.

appartements qui furent donnés pour servir d'habitation au curé M. Lubowski, à un certain Textoris, bailli du village, qui exerçait les fonctions de curateur du monastère. Le P. Świętochowski tourna ses regards vers ce mémorable bâtiment, situé sur les bords de la Vistule, et condamné à une ruine inévitable, et présenta une requête à Mgr Ziegler pour qu'il daignât le céder à la Compagnie. Depuis longtemps déjà ce prélat désirait faire occuper ce couvent par des religieux, à quelque règle qu'ils appartinssent ; mais, comme il l'avoue lui-même dans sa supplique au gouvernement, il avait inutilement invité des Bénédictins étrangers à venir s'y établir ; vainement il avait cherché en Galicie d'autres religieux. Tous les ordres, manquant de personnel, avaient eux-mêmes abandonné leurs couvents. Il saisit donc *des deux mains*, comme il le dit lui-même, cette bonne occasion qu'il n'attendait plus, mais qu'il désirait ; et le 3 avril 1826, il adressa une supplique au gouvernement pour que le couvent de Tyniec fût donné purement et simplement aux Jésuites de Galicie, comme maison de théologie. Il fit ressortir les avantages matériels de cette mesure, car le provincial prenait sur lui de faire couvrir le toit et de réparer la partie du bâtiment qu'occuperaient ses religieux ; il montra combien de messes se célébreraient chaque jour dans cette maison pour l'empereur, pour le gouvernement, pour le pays ; il se plaignait du manque de clergé dans son diocèse, du manque de maisons de retraite pour les prêtres qui voulaient réparer les forces spirituelles de leur âme par les exercices spirituels. « On remédiera excellemment à tous ces déficits, disait-il, par « l'ouverture du collège de Tyniec. » En un mot, l'évêque remua ciel et terre pour atteindre son but. Aussi bien n'était-il pas besoin de grands efforts. Le prince Lobkowitz, gouverneur de Galicie, dont les ancêtres avaient fondé trois collèges de Jésuites en Bohême et dont la famille avait fourni deux Jésuites, appuya avec chaleur la demande de l'évêque. Le

gouvernement, ne sachant que faire d'un bâtiment qui tombait en ruines, et voyant qu'on ne lui demandait ni argent ni dépenses, accéda à la prière de l'évêque.

4. Le 18 octobre 1826 partirent de Starawieś, sous la conduite du P. Perkowski, six prêtres, neuf Scolastiques et deux Frères, pour leur nouvelle résidence ; l'évêque et le starostat donnèrent des ordres au curé, pour qu'il abandonnât la maison ; et dès la fin d'octobre 1826 on commença les cours de théologie (1).

Les commencements de cette maison furent difficiles ; il n'y avait point de poëles dans plusieurs chambres ; faute de bois, on ne faisait point de feu dans les autres ; l'hiver fut extraordinairement rigoureux, les vivres étaient chers. Pour la moindre chose, il fallait envoyer à Cracovie, payer l'octroi et les barrières sur la route ; la fondation du collège était plus que modique, puisqu'elle s'élevait à peine à 2.400 fl. par an. Ajoutons encore qu'il fallait supporter les frais considérables de réparation, sans aucun espoir de remboursement dans le cas où l'on voudrait abandonner cette maison. Les Jésuites n'avaient pas même leur église, car le curé s'en servait comme de paroisse, et ce ne fut qu'en 1827 que la paroisse fut transportée dans l'église de Saint-André. Mgr Ziegler vint en aide à la pauvreté des Pères en leur donnant 200 florins pour le vin de messe et les pains d'autel. L'abbesse de Staniątki, Mme Théophile Duval, femme d'un cœur magnanime et d'une grande vertu, envoyait de temps en temps des voitures chargées de farine, de légumes et de provisions ; dans son monastère elle faisait confectionner ou raccommoder le linge d'église, les ornements, etc. Elle fut une vraie mère pour les Jésuites de Tyniec qui, en novembre et décembre 1826, avaient à lutter contre la faim, le froid et toutes sortes de

(1) Les Archives des Jésuites Polonais renferment six copies officielles des documents concernant l'affaire de Tyniec.

privations et se livraient cependant à l'étude de la théologie.

A leur grand regret, ils n'avaient devant eux aucun champ ouvert pour les travaux apostoliques ; la population peu nombreuse de Tyniec, adonnée à la boisson, ne se pressait pas de venir à l'église. Il fallut quatre années de catéchismes et d'appels réitérés du haut de la chaire, pour que le peuple renonçât à sa funeste passion et revînt à la pratique des Sacrements. En 1827, les sept hongrois dont nous avons parlé plus haut, vinrent faire leur cours de théologie, apportant avec eux les 1.800 florins de pension donnés par Mgr Rudnay; mais le collège comptait vingt-sept religieux, c'était trop peu de 4.200 florins pour les nourrir. Bientôt la maison compta trente personnes, souvent on fut dans la détresse, mais, disons-le, les bienfaiteurs ne manquèrent pas ; à leur tête il faut nommer l'abbesse de Staniątki, que les chroniques appellent la *Mère de Tyniec.*

L'active charité de ces personnages était d'autant plus nécessaire, que les Pères de Tyniec subirent une cruelle épreuve. Dans la nuit du 2 mai 1831, après un jour exceptionnellement beau, s'éleva un orage terrible ; la foudre tomba sur l'écurie, nouvellement construite ; aussitôt l'incendie envahit le couvent et l'église ; et, faute d'échelles et de pompes, il fut impossible de rien sauver. Il ne resta après ce désastre que des pans de murs calcinés et quelques appartements fortement voûtés du rez-de-chaussée, où les religieux se logèrent comme ils purent jusqu'au mois de juillet. Cette fois encore, la charité des bienfaiteurs fit des merveilles ; ecclésiastiques et séculiers rivalisèrent de zèle et de dévouement. Les uns donnaient des secours en argent, d'autres offraient leurs maisons.

Le P. Morelowski, recteur de Tyniec, remercia pour tant de preuves de bienveillance, mais il n'accepta point les résidences qu'on lui offrait, car la dispersion aurait nui à la discipline religieuse, et il logea les incendiés de Tyniec dans le

cloître des Pères Réformés de Wieliczka. Survint un automne pluvieux, froid ; les cellules, inhabitées depuis fort longtemps, étaient humides. Les Pères tombèrent gravement malades ; alors la Mère Duval leur offrit pour l'hiver trois bâtiments dépendants de son monastère. Grâce à ses soins maternels, les Pères recouvrèrent la santé (1).

5. En même temps que les négociations sur la méthode des études, avaient lieu d'autres arrangements avec le gouvernement sur la libre correspondance des Jésuites avec leur Général à Rome (2). Cette question fut très difficile à traiter ; car Mgr Ankwicz, opposé par principe à toute autorité du Général, prenait parti pour l'empereur et l'encourageait à maintenir ses droits souverains ; il prouvait que l'autorité du

(1) *Historia et Litteræ annuæ Collegii Tynecencis* (1826-1831). (*Mns. in-folio, Arch. Jes. Pol.*)

Puisque je fais mention de la Mère Duval et des bienfaits des Bénédictines de Staniątki, il n'est pas hors de propos de rapporter ici une légende conservée dans le monastère de ces religieuses. Longtemps avant la destruction de la Compagnie de Jésus, il y a plus de 150 ans, les Pères Jésuites de Cracovie étaient les confesseurs des religieuses ; après la destruction, ce furent des ex-Jésuites qui remplirent ce ministère. L'abblesse du couvent, la Mère Małachowska, eut un songe ou une vision : un jeune Jésuite, à la tête d'un cortége nombreux de ses Frères, s'arrêta devant l'abblesse et lui dit : « Je suis Stanislas « Kostka, je conduis mes Frères de ce côté, ils auront besoin que ton monas- « tère vienne à leur aide : ne leur refuse point ton secours. » Les Jésuites vinrent en effet en 1820, et Madame Duval, qui avait succédé à Madame Małachowska, se rappelant l'apparition de saint Stanislas, fut une véritable mère pour les Jésuites exilés de Russie. Depuis ce temps, les Bénédictines de Staniątki n'ont point cessé d'être des bienfaitrices pour les Jésuites de Cracovie.

(2) En quoi consiste proprement ce lien, cette union des jésuites avec le P. Général ?

Les principales attributions du Général sont :

1° L'acceptation ou le refus des nouvelles fondations ;

2° La nomination des provinciaux et des recteurs ;

3° L'admission des religieux à la profession ;

4° La dimission de la Compagnie pour ceux qui la demandent eux-mêmes ou pour ceux qui l'ont méritée ;

5° La faculté et le droit qui appartient à tout Jésuite de communiquer directement avec le P. Général, sans passer par les autres supérieurs.

Général constituait un état dans l'état. L'évêque Ziegler, de son côté, tout en s'accordant sur le fond des choses avec les Pères, différait cependant sur l'exécution. Il soutenait que ces rapports avec le Général devaient se faire par l'entremise de la chancellerie impériale, comme les évêques le pratiquaient dans leurs rapports avec le Souverain Pontife ; en un mot, il étendait *l'exequatur* du pouvoir séculier à l'administration du Général de la Compagnie (1).

Seul le primat Rudnay, mettant à profit la présence de l'empereur à la diète hongroise, travailla avec les autres évêques ses collègues, pour que le monarque se laissât fléchir aux justes prières de la Compagnie (2). A Vienne, la cause des Pères était appuyée par Benoit Sartory, le baron Penkler, sa fille et son petit-fils, le baron Münch, conseiller d'état, qui jouissait d'une grande considération à la cour; mais toutes ces intercessions furent inutiles. Le P. Lœffler, envoyé à Vienne comme procureur de la Compagnie, ne gagna pas beaucoup plus. Comme de plus on demandait aux Jésuites de jurer « qu'ils resteraient à jamais dans les États de Sa Majesté Impériale » ; comme l'on exigeait des attestations écrites de

(1) L'original de la lettre écrite par Mgr Ziegler au P. Landes porte la date du 17 février 1825. En voici le texte, émaillé de germanismes : « At vero non « tollitur substantia sacri Instituti, dum ad certas regulas commercium lit- « terarum restringitur, quemadmodum id penes episcoporum nostrorum « cum Sede ap. communionem obtinet ; immo vero majori commodo provi- « sum, quod curatior sit cancellariæ status supremae cursus atque recursus, « quam rei veridariæ vulgaris multoties incurius (*sic*) et negligens expeditio. » (*Arch. Jes. Pol.*)

Cette lettre fut écrite à la suite de celle que le baron Penkler avait adressée à Mgr Ziegler, le 31 janvier 1825, et dans laquelle il recommande au prélat de prendre avec les autres evêques le parti de Sa Majesté l'Empereur et de démontrer que l'autorité du Général restreint celle des évêques. Le prélat dit la même chose plus clairement encore dans une lettre au P. Landes en date du 31 mai 1825, lettre dans laquelle Mgr. Ziegler élève jusqu'aux nues l'agent autrichien à Rome, *candidissimum Genotti.*

(2) Lettre de l'abbé Jordański, recteur du séminaire de Strigonie, 12 avril 1825, au P. Landes, recteur de Starawieś.

leur propre main, « qu'ils n'appartenaient à aucune asso- « ciation secrète et qu'ils n'y appartiendraient jamais », le P. Lœffler présenta à l'empereur, au mois de juin 1825, la supplique suivante :

« Nous, Jésuites expulsés de Russie, prosternés très hum- « blement aux pieds de Votre Majesté Impériale, nous nous « déclarons reconnaissants pour les bienfaits que Votre « Majesté Impériale nous a témoignés en nous permettant de « traverser ses états et en y retenant une partie d'entre nous « pendant plus de quatre ans. Nous conserverons partout « dans nos cœurs le souvenir impérissable d'une si grande « munificence. Mais aujourd'hui, voyant qu'il ne nous est « point possible de vivre selon notre règle ni d'être utiles « aux états de Votre Majesté Impériale, nous faisons appel à « Votre bonté et Vous prions de nous autoriser à reprendre « la route de l'exil, afin que, réunis à nos Frères, nous ayons « la consolation de vivre, jusqu'à notre dernière heure, con- « formément à notre profession religieuse (1). »

A ce mémoire, le P. Lœffler joignit la supplique suivante, qui devait tout terminer : « Puisque notre sort est si mal- « heureux que nos demandes aient paru inexécutables à « Votre Majesté Impériale, nous bénissons la main de « Dieu, dans laquelle sont les cœurs des rois et qui, pour « nous éprouver, nous a préparé un nouvel exil. Nous bai- « sons avec humilité cette main qui nous dirige, et nous « recevons avec résignation la croix qu'elle met sur nos « épaules. Cependant nous osons encore une fois nous « approcher du trône de Votre Majesté, et nous vous prions, « Sire, Vous dont le cœur ne repousse point les affligés, « d'adoucir la rigueur de notre sort en nous accordant ce « qui suit :

« 1° Pour faciliter l'émigration des cinquante Jésuites aux-

(1) Original de la lettre du recteur de Modène au P. Świętochowski, écrite au nom du P. général, le 11 février 1824 *(Arch. Jes. Pol.)*.

« quels le trésor fournit une pension, nous vous prions de faire « délivrer cette pension ; pour couvrir les frais de route des « autres, nous vous prions de faire donner une somme cor- « respondante à la valeur du bâtiment construit par la Com- « pagnie à Tarnopol, bâtiment qui peut être adapté aux « bureaux de l'administration (il s'agit du pensionnat que « les Jésuites avaient bâti de leurs propres deniers sur le « terrain des Dominicains).

« 2° Nous prions Votre Majesté Impériale de donner les « ordres convenables pour nous adoucir les difficultés d'une « route déjà si pénible (1). »

L'empereur François ne fit point donner de passe-ports ; il fit espérer au P. Lœffler que ces affaires pourraient s'arranger. Cet état d'incertitude pénible dura deux années entières, qui parurent bien longues. Malgré cela, les Jésuites ne changèrent en rien leur genre de vie ; ils remplirent leurs fonctions avec énergie et dévouement comme aux temps les plus heureux, sans omettre toutefois d'employer les moyens qui pouvaient servir leur cause. Dans ce but, ils s'adressèrent aux évêques de Hongrie et les prièrent de renouveler près de l'empereur leur demande du retour des Jésuites en Hongrie.

Les citoyens de Tarnopol et ceux de Sanok, alarmés de la nouvelle qui courait sourdement sur le départ des Jésuites de Galicie, adressèrent, le 1er novembre 1825 et le 2 février 1826, une pétition aux États de Galicie. Les bourgeois de Tarnopol priaient les États de transmettre leur demande au pied du trône et d'intercéder humblement auprès de l'empereur pour obtenir la conservation des Pères et de leur collège de Tarnopol. Les habitants de Sanok, dans une adresse un peu plus concise, louaient la moralité de l'éducation donnée par les Jésuites, et demandaient que Sa Majesté daignât conserver à jamais l'ordre des Jésuites dans leur pays (2).

(1) *Arch. Jes. Pol.*

(2) Le P. Załęski met en note les noms des 53 signataires de ces deux adres-

On répondit de Léopol laconiquement qu'il n'était officiellement question, ni d'expulser les Péres Jésuites de Galicie, ni de leur retirer l'éducation de la jeunesse (1).

6. Les choses en étaient là et personne ne prévoyait l'issue de cette affaire, quand arriva en Galicie la bulle de Léon XII promulguant le jubilé. Tous les évêques de Galicie recoururent aux Jésuites pour la prédication. Mgr Ankwicz le premier, par une lettre écrite de sa main en date du 2 mai 1826, demanda au P. provincial quelques prédicateurs pour le Jubilé (2).

On envoya de Tarnopol les PP. Budźko et Łyko ; et pour entendre les confessions des Allemands, le P. Stœger. Ces Pères prêchèrent dans l'église des Jésuites de Léopol devant un public plus nombreux qu'on n'en avait vu depuis longtemps.

A Léopol, comme dans d'autres endroits, l'usage n'était plus de donner de mémoire les sermons ; le prédicateur lisait d'ordinaire dans la chaire son travail ou celui d'un autre, et nombre d'auditeurs bâillaient ou sortaient de l'église. Le P. Budźko, lithuanien vigoureux et missionnaire actif, monta en chaire, revêtu du manteau de la Compagnie et la croix en main, et prêcha les grandes vérités. On admirait l'éloquence et le zèle du prédicateur, mais on se répétait : « Les Jésuites « sont arrivés et l'enfer avec eux. » On avait en effet oublié l'enfer et le ciel.

Ce fut une véritable mission. L'archevêque, entouré de son Chapitre, assistait aux prédications et pontifia solennellement. Heureux du succès inespéré de cette station, il demanda au P. provincial d'établir une résidence à Léopol. Après la mission dans l'église des Jésuites, le P. Budźko prêcha encore

ses. Sur celle de Tarnopol, il y avait 29 signatures ; 24, sur celle de Sanok.

(1) *Arch. Jes. Pol.*

(2) *Arch. Jes. Pol.*

le jubilé dans plusieurs communautés de la ville, à l'hôpital et à la prison.

Par sa droiture et son caractère ouvert, il sut gagner l'archevêque et les hauts dignitaires de l'état ; il s'employa avec ardeur à l'affaire du collège de Tyniec et ne revint à Tarnopol qu'à la fin de l'automne, après avoir bien travaillé dans la chaire et le confessionnal et rendu à la Compagnie d'importants services.

A Tarnopol une mission de trois jours commença le jubilé, et une seconde mission semblable le termina en novembre.

Dans le diocèse de Tarnów, les Pères de Tyniec parcoururent les villages voisins, catéchisant et prêchant ; ils entendirent plus de 19,000 confessions (1). Le P. Charles Snarski, missionnaire infatigable, travailla deux mois entiers, allant d'une paroisse à l'autre. Il écrivait lui-même à son provincial, le 12 novembre 1826 : « Sur l'invitation de Sa Grandeur « (Mgr Ziegler), j'ai travaillé pendant soixante jours dans « son diocèse, prêchant deux et trois fois chaque jour. Je « n'avais personne pour m'aider. Seul Dieu Notre-Seigneur, « dans sa miséricorde, a soutenu et renouvelé mes forces, « au milieu des obstacles que je suis arrivé à vaincre avec « sa grâce, au milieu des déboires que j'ai éprouvés de temps « à autre. Je suis aussi bien portant à la fin de mes travaux « qu'avant de les commencer. A l'exception de deux parois- « ses, nulle part je n'ai trouvé le peuple, je ne dis pas pré- « paré, mais averti même de la mission. Mais Dieu Notre- « Seigneur a partout disposé les cœurs. Le peuple est venu « par milliers aux instructions et les seigneurs des villages « donnaient le bon exemple. Partout j'ai quitté avec cette « conviction que Dieu a choisi ce temps pour donner des « preuves spéciales de sa miséricorde. A Jordanów un inter- « valle de cinquante années avait effacé dans les cœurs des « montagnards tout vestige du bien qu'avaient jadis produit

(1) *Hist. Dom. Tynecensis.*

« les travaux de nos anciens Pères dans ce pays. Ces pauvres « gens ne savaient plus pour quelle fin ils étaient en ce monde. « Leurs intelligences, leurs cœurs paraissaient aussi durs et « aussi incultes que les montagnes qu'ils habitent. Tous les « jours leur ardeur à entendre les vérités divines s'accroît, « et tous les jours ces vérités leur deviennent plus intelligi- « bles » (1).

Dans le diocèse de Przemyśl, les travaux des Pères ne furent pas moins consolants. Dans l'église seule de Starawieś on entendit 77.000 confessions (2).

Le clergé séculier, édifié par un tel exemple, commençait à imiter les Jésuites, et les mœurs du peuple s'améliorèrent visiblement. Les starostats, qui à cette époque exerçaient le droit de surveillance même sur les affaires ecclésiastiques, firent au gouvernement des rapports très élogieux ; les doyens en firent autant au consistoire. Le prince Lobkowitz, gouverneur de Léopol, et les évêques en écrivirent à la chancellerie impériale.

7. L'empereur François devint plus conciliant. Il avait déjà permis, par un rescrit du 22 janvier 1827, que le directeur des classes de Tarnopol ne fût point le starostat, mais le provincial de la Compagnie ; le starostat ne devait plus que visiter les classes de temps à autre.

Le 18 novembre de la même année, Sa Majesté porta un décret autorisant les Jésuites à vivre selon leur Institut. En voici la teneur :

« Espérant que les Jésuites, dans mon royaume de Galicie, « rendront d'utiles services par l'instruction et l'éducation « de la jeunesse, comme aussi par les secours temporaires « donnés aux pasteurs qui ont charge d'âmes ; qu'ils met- « tront un frein salutaire à l'impiété et à la corruption des

(1) *Arch. Jes. Pol.*

(2) *Annales colleg. Staraw. sub anno 1286.* (Ms. in-folio).

« mœurs ; qu'ils feront de leurs élèves de bons chrétiens et « des sujets fidèles ; et que par là-même ils contribueront à « la véritable civilisation et au bonheur de mes sujets : je « veux bien agréer la demande respectueuse qu'ils m'ont « présentée et je leur permets de vivre dans mon royaume « de Galicie selon les constitutions de leur Ordre et selon « les vœux qu'ils sont émis, conformément à leur Institut. « En conséquence : 1° Je leur permets de continuer, sans « qu'on puisse les inquiéter, à correspondre, pour le main- « tien de la discipline, avec le Général de leur Ordre sur les « objets qui ont rapport à leur régime intérieur et à leurs « constitutions approuvées par l'Église.

« 2° Néanmoins pour les fonctions sacerdotales, la célébra- « tion du service divin, la prédication, le ministère de la « confession et les secours temporaires donnés aux pasteurs « des âmes, les Jésuites doivent être soumis aux évêques ; « en sorte que le régime intérieur et le maintien de la disci- « pline religieuse soient les seuls points réservés aux supé- « rieurs de l'Ordre selon leur Institut.

« 3° De peur que les membres de l'Ordre envoyés au « dehors ne deviennent étrangers à la vie de communauté, « les secours donnés dans le saint ministère en Galicie doi- « vent avoir lieu d'une manière conforme aux statuts de « l'Ordre, c'est-à-dire sous la forme de mission, et le P. « Provincial s'entendra avec les Ordinaires des lieux, soit « pour les Pères qui y seront destinés, soit pour la durée des « missions.

« 4° Pour ce qui regarde les études théologiques faites « dans les maisons de l'Ordre, ils continueront à se confor- « mer à ma décision du 24 août 1827 (nous y reviendrons « plus loin). Quant aux autres études, je permets qu'ils « suivent la méthode prescrite par leur Institut et que la « direction en soit confiée aux supérieurs de l'Ordre. Cepen- « dant les classiques dont ils se serviront dans les écoles,

« doivent être soumis à l'inspection et à l'approbation des « autorités compétentes, et les écoliers subiront les examens « de la manière qui est prescrite dans mes États.

« 5° Les réversaux seront abolis; dans le cas cependant où « quelque religieux sort du pays ou y vient de l'étranger, il « doit à cet effet obtenir auparavant ma permission impé- « riale. Cette mienne volonté suprême sera portée à la con- « naissance du Provincial et lui servira de direction. Si dans « l'exécution surviennent quelques doutes, il faut s'adresser « à moi par mon gouvernement pour les résoudre.

« Enfin je recommande au P. Provincial de préparer sans « retard, d'ici à huit jours au plus, un rapport exact de l'état « présent des collèges, afin que l'on puisse connaître par- « faitement leur dotation, leur personnel et leurs charges.

FRANÇOIS. »

Par ce décret l'existence de la Compagnie en Galicie paraissait à jamais affermie. Le quatrième article du décret cependant donnait à l'évêque de Przemyśl la surveillance des études théologiques faites dans la Compagnie et ordonnait de soumettre à l'approbation d'une *Commission des Études* (1) les manuels employés dans les écoles publiques. Ces deux points devinrent une source nouvelle de négociations qui durèrent neuf ans, entre la Compagnie et la commission susdite.

Pour donner une idée de cette question, fort ennuyeuse pour l'historien, il suffit de dire que, depuis 1820 à 1827, c'est-à-dire jusqu'au décret de novembre, la commission des études avait adressé au P. provincial, uniquement en ce qui concernait les professeurs et les maîtres, 77 décrets ou rescrits différents, parmi lesquels 50 ont trait aux examens publics de ces mêmes professeurs et à l'étude de la théologie dans les maisons de l'Ordre.

(1) *Studien Hof-Commission.*

Ce ne fut que plus tard, après l'avènement de Ferdinand Ier, que les Jésuites obtinrent enfin liberté complète, comme nous le dirons au chapitre suivant.

CHAPITRE VI

L'archiduc Ferdinand d'Este, bienfaiteur insigne de la Compagnie de Jésus en Galicie.

1. Les Pères de Tyniec vont s'établir à Neu-Sandec.
2. L'archiduc Ferdinand d'Este, gouverneur de Galicie.
3. Réforme du *ratio studiorum*.
4. Visite de l'archiduc au collège de Tarnopol.
5. Fondation du collège de Sandec.
6. L'archiduc fait rendre aux Jésuites leur ancienne église à Léopol.
7. Fondation du collège Saint-Nicolas à Léopol.
8. Courte durée de cet établissement.

1. Nous avons laissé à Wieliczka, dans la maison des Pères réformés, les théologiens de Tyniec. Ce séjour ne pouvait être que temporaire, il fallait penser à trouver une nouvelle maison. Le P. Lœffler, qui succéda en 1827 au P. Świętochowski dans la charge de provincial, présenta une requête au gouvernement pour que l'ancien collège de Jarosław fût rendu à la Compagnie ; le gouvernement refusa et offrit en échange le couvent étroit et mal entretenu des Norbertins, fondé à Neu-Sandec par le roi Jagellon. Les Pères de Tyniec y étaient appelés par les pieux habitants ayant à leur tête leur bourgmestre, M. Denis Vójcikowski. Les conditions faites par la petite ville et par le gouvernement étant convenables, les Jésuites acceptèrent.

2. En 1831, était arrivé en Galicie, comme gouverneur

civil et militaire, l'archiduc Ferdinand d'Este, frère du duc de Modène François IV. Élevé dans les anciennes traditions de la maison de Habsbourg, ce prince aimait sincèrement les Jésuites. Distingué par sa valeur, dont il avait donné des preuves à Ulm, il jouissait à la cour d'une grande influence. Prince au cœur noble, il s'opposait souvent aux tendances du gouvernement d'alors et défendait la justice et le bon droit.

Le premier en Galicie, il nomma starostats quelques polonais, au grand scandale des bureaucrates. A son arrivée, les Jésuites respirèrent; ils venaient de trouver en lui un défenseur et un bienfaiteur. Dans le même temps à peu près, la nomination à l'archevêché de Léopol de Mgr Pistek, évêque de Tarnów (1) et dévoué à la sainte Église et à la Compagnie, rendit facile à l'archiduc l'accomplissement de ses bons desseins à l'endroit des Jésuites. Son premier service important fut d'empêcher la commission des études de poursuivre les Pères de toutes « ses exigences » pour les manuels de philosophie et de religion, et de faire cesser mille autres tracasseries mesquines. Il faut encore attribuer à l'intervention de l'archiduc le décret du 29 mai 1836, émané de la chancellerie impériale et accordant aux Jésuites une liberté complète dans l'enseignement des collèges et dans leurs études théologiques.

3. Dès avant la promulgation de ce décret, le P. Pierling, provincial, qui en avait été informé, désigna le 2 mai 1836

(1) Après l'archevêque Ankwicz, transféré à Prague, le gouvernement envoya à sa place l'archevêque de Goritz, Mgr François-Xavier Luschin. Ce prélat pieux et très charitable, voyant la grande misère du peuple et n'y pouvant remédier malgré l'abondance de ses aumônes, convaincu d'ailleurs que l'ignorance de la langue polonaise l'empêchait de remplir consciencieusement ses obligations, demanda à l'empereur de revenir à son ancienne église. Son administration ne dura que quelques mois. Alors l'empereur désigna pour métropolitain de Galicie Mgr Pistek, fils d'un meunier de Bohême.

une commission formée des PP. Etienne Załęski, Hawryłowicz, Brown et Raphaël Markijanowicz, pour régler les cours de philosophie et des classes à Tarnopol.

Le système d'enseignement des Jésuites, le *ratio studiorum*, avait été composé par une commission de six Jésuites de différents pays, désignés par le P. Général Aquaviva en 1583, et ce plan avait été approuvé par la septième congrégation générale. Les Jésuites suivirent ce *ratio* pendant près de deux siècles, jusqu'à la suppression de la Compagnie, dans leurs nombreuses académies et collèges.

A la fin du siècle dernier, les sciences exactes et naturelles ayant pris une importance plus grande; dans notre siècle l'étude de l'histoire universelle et de la littérature nationale s'étant aussi développée déjà dans la Russie-Blanche, les Jésuites avaient introduit dans leurs classes des cours de sciences, et la première congrégation générale tenue à Rome après le rétablissement de la Compagnie (octobre 1820) décréta que le *ratio studiorum* du P. Aquaviva serait adapté aux exigences du temps. Dans ce but elle recommanda au R. P. Fortis, général, la nomination d'une commission spéciale (1).

Les nombreuses occupations du P. général, accablé d'affaires par les nouvelles fondations de collèges et de maisons, rendirent impossible l'exécution de la réforme. La seconde congrégation depuis le rétablissement de la Compagnie (janvier 1830) recommanda que le *ratio studiorum* fût le plus tôt possible approprié aux temps actuels. Le R. P. Roothaan, général de la Compagnie, répondit qu'il était persuadé de la nécessité de cette réforme ; que cependant il convenait de ne rien décréter sous ce rapport qui n'eût d'abord été confirmé par l'expérience dans toutes les provinces (2).

Dans la suite, il désigna sept députés pour la révision du

(1) *Institutum Soc. Jesu. Romæ*, 1869, tom. I, p. 438.

(2) *Ibid.*, p. 446.

ratio studiorum. Ce travail fut terminé en 1834, imprimé et envoyé dans les provinces de la Compagnie.

Le P. Pierling nomma alors une commission de quatre Pères à Tarnopol, leur remit ce *ratio studiorum* déjà modifié, et leur recommanda de noter en détail ce qui, dans ce système, ne pouvait être appliqué aux circonstances présentes en Galicie. Ils devaient aussi avoir égard à ce qui avait été introduit d'utile dans les autres bonnes écoles ; à ce qui, tout en étant contraire à nos usages en général, paraîtrait utile, vu le caractère et les besoins de la Galicie et les exigences des hommes bien pensants (1).

J'ai entre les mains les actes de ces Pères députés pour régler les études. Ils tinrent huit séances. Voici leurs décrets sur la distribution des matières de classes :

« 1° En philosophie, selon l'esprit du *ratio studiorum* et de « la commission impériale des études, doivent être expli- « quées : la philosophie théorique et pratique, l'algèbre, la « géométrie, la trigonométrie, les sections coniques et la « physique, et de plus l'histoire universelle et l'histoire natu- « relle. L'étude de l'histoire universelle en particulier est « nécessaire pour corriger beaucoup d'erreurs des historiens « modernes. On laissa la géométrie analytique et les mathé- « matiques supérieures, comme matière supplémentaire, seu- « lement pour les élèves les plus capables. On rejeta des « études philosophiques la philologie et l'enseignement de « la religion, que l'on renvoya aux classes inférieures.

« 2° Pour les classes du gymnase, on marqua l'enseigne- « ment de la religion, le latin, le grec (à partir de la seconde « classe), l'allemand, l'histoire, la géographie et les mathé- « matiques. Quant à la langue polonaise, on régla que, ayant « égard au décret de la cour du 22 décembre 1818 (2), cet

(1) *Ms. Arch. Jes. Pol.*

(2) Décret rejetant le projet de l'abbé Zacharyasiewicz, inspecteur des écoles, qui demandait qu'on enseignât la langue polonaise dans les classes.

« enseignement ne devait pas être obligatoire, mais on l'ensei-
« gnerait publiquement, comme il avait été jusque-là d'usage,
« deux fois la semaine dans les heures qui suivent les
« classes (1). »

C'était là, pour le dire en passant, le premier exemple en Galicie d'un cours public de littérature polonaise. Le P. Jean Markijanowicz en fut chargé pendant de longues années. Les Pères Jésuites conservèrent ce système d'études dans leurs collèges jusqu'en 1848; et pour couronner leur ouvrage, après avoir obtenu à cet effet un décret spécial de l'empereur, en date du 18 juin 1836, ils introduisirent, dès cette année même, la congrégation de la très sainte Vierge dans le collège de Tarnopol, et deux ans plus tard dans celui de Sandec.

4. La liberté complète accordée dans l'enseignement aux Pères de la Compagnie, ne fut point la seule preuve que l'archiduc leur donna de sa haute bienveillance ; au commencement de son administration, il résolut de visiter la Galicie, et dans les premiers jours de septembre 1833 il arriva à Tarnopol. Le R. P. Pierling, provincial, alla le recevoir et lui présenta les 49 Pères et Frères du collège. L'archiduc les salua avec une grande bonté et leur déclara que le lendemain matin il entendrait la sainte messe dans l'église et qu'il visiterait ensuite le collège et les classes. Il n'y avait que cinquante pas de sa demeure à l'église ; les élèves du collège firent la haie sur son passage. Après avoir entendu la sainte messe, son Altesse visita les Pères chacun dans sa chambre, leur demandant avec sollicitude leur nom, leur patrie, les études qu'ils avaient faites, leurs occupations actuelles. La visite des classes dura trois heures ; l'archiduc interrogeait lui-même sur la religion, les mathématiques et l'histoire naturelle. Il fut charmé de la joie et de la sérénité qui rayon-

(1) *Ms. in-folio, p. 17. (Arch. Jes. Pol.)*

nait sur le front des enfants : « C'est une preuve de leur moralité », disait-il. Il quitta le gymnase au moment où les élèves rentraient chez eux ; se retournant vers cette foule d'étudiants : « Pour le plaisir que vous m'avez causé aujour-« d'hui, dit-il, je vous convoque pour demain à la revue mili-« taire. » Il invita à dîner le P. provincial avec le P. Cytowicz « recteur du collège, les assura qu'il emportait la meilleure impression du collège de Tarnopol et que sa bonne opinion sur les Jésuites s'était encore accrue dans cette visite.

Quelques semaines plus tard, il envoya aux Pères de Tarnopol une belle collection de médailles et de monnaies : « C'est pour enrichir votre musée », écrivait-il. Il offrit encore une somme importante pour l'achat d'une campagne.

Grâce à la protection et à la générosité de l'archiduc, le collège de Tarnopol fut plusieurs années encore un foyer de science dans la Galicie orientale. En 1837 on y comptait 479 élèves, parmi lesquels 144 suivaient le cours de philosophie. Le vice-gouverneur Krieg vint aussi visiter les classes ; et malgré son mauvais vouloir pour la Compagnie, il fut forcé de rendre justice à la formation des jeunes gens. Il ne se montra mécontent que des leçons de philosophie.

A Tarnopol, comme dans tous leurs collèges, les Jésuites rompaient la monotonie de la vie de collège par mille industries que leur suggérait l'amour pour les enfants. Aussi beaucoup d'anciens élèves de Tarnopol m'ont-ils affirmé que leurs années de collège avaient été les plus belles de leur vie. Dans leur sollicitude, les Pères veillaient sur ces jeunes gens, même en dehors de la maison ; leur charité trouvait plus d'un moyen de venir délicatement au secours des plus pauvres.

5. Deux mois avant son voyage à Tarnopol, l'archiduc avait visité les Jésuites de Starawieś et de Sandec, et dans ces deux endroits il avait laissé des marques de sa munifi-

cence ; il poussa la délicatesse jusqu'à remettre de la main à la main les sommes qu'il offrit aux recteurs de ces deux maisons, afin d'éviter les lentes procédures de la bureaucratie.

Cette bienveillance de l'archiduc stimula le gouvernement, qui avait proposé de donner aux Jésuites un collège à Sanok et cherchait des prétextes pour ne pas tenir sa promesse. En vertu d'un rescrit du 3 août 1833, il remit aux Pères de Sandec l'ancien collège des Piaristes de cette ville ; mais partie à cause du manque de professeurs possédant la langue allemande, partie faute de logement, la Compagnie ne prit la direction de ce collège que le 2 septembre 1838. Le nombre des élèves ne dépassa jamais 250 à Sandec. Outre le peu de temps que dura ce collège, il faut encore attribuer son faible développement à la fondation des trois collèges et pensionnats de Léopol, de Linz et d'Inspruck, fondations qui nuisirent aussi à Tarnopol.

Il était impossible de former en si peu de temps un nombre suffisant de professeurs capables et expérimentés. Ajoutons qu'il n'entra presque point de Polonais dans la Compagnie jusqu'en 1832, à cause des préjugés qui régnaient dans la nation contre les Jésuites. On chargea donc des basses classes de jeunes professeurs qui avaient à peine cinq ou sept ans de religion, silésiens et allemands pour le plus grand nombre. Ces religieux, qui ne connaissaient ni les besoins moraux du pays ni le caractère national, et à qui l'expérience faisait défaut, ne réussirent pas toujours auprès de la jeunesse polonaise, on le comprend facilement ; et malgré les meilleures intentions, ils froissaient les enfants par leurs procédés peu délicats ; naturellement l'éducation en souffrait.

On remédia à ces inconvénients en 1846, en divisant la province de Galicie-Autriche en deux provinces indépendantes l'une de l'autre. A partir de ce moment, on forma, parmi les jeunes Jésuites polonais, un grand nombre de professeurs

capables de remplacer les Pères âgés qui sortaient de l'enseignement.

Mais l'année 1848 arriva et la Compagnie fut dispersée.

6. Revenons à l'archiduc. Quand il eut fini son voyage à travers la Galicie, il appela le P. provincial pour s'entendre avec lui sur l'ouverture d'un collège à Léopol. Le Père se rendit à cette invitation, en compagnie du P. Rinn, qui savait bien la peinture. Ferdinand, qui, il l'avouait lui-même, ne permettait à personne de faire son portrait, autorisa le jésuite à le peindre, et tout en posant il s'entretenait avec le provincial des affaires de la Compagnie.

Dès 1826, nous l'avons vu, Mgr Ankwicz avait voulu retenir les Jésuites à Léopol et leur donner l'ancien couvent des Trinitaires avec l'église Saint-Nicolas ; mais le prix élevé le détourna de son projet. L'archiduc se saisit de cette idée et, dès 1833, il fit les démarches nécessaires près de la chancellerie impériale ; lui-même se rendit à Vienne et poussa cette affaire avec tant d'ardeur, que le P. Pierling, alors provincial, ne craignit pas d'écrire à l'archiduc : « Aucun de nos « procureurs n'aurait pu s'occuper des affaires de la Compa- « gnie avec plus de soin et d'activité, avec plus de dévoue- « ment et d'amour que ne le fait Votre Altesse Impériale (1). » Bientôt cependant l'archiduc se convainquit qu'il se passerait des années avant qu'il pût conduire l'affaire à bon terme. Il imagina alors un autre plan.

La belle église des Jésuites, sous le vocable des saints apôtres Pierre et Paul, ne servait qu'à la garnison et aux élèves de l'académie. La rendre à ses anciens possesseurs, la faire desservir par quatre Jésuites, deux pour les Polonais,

(1) Lettre datée du 14 février 1834. Dans les archives des Jésuites polonais se trouvent treize lettres de l'archiduc aux PP. Pierling et Perkowski ; sept de ces lettres traitent des phases diverses par lesquelles passa dans la chancellerie impériale l'affaire du pensionnat de Saint-Nicolas à Léopol.

deux pour les Allemands; préparer ainsi les commencements pour un plus grand collège qu'il pensait fonder à Saint-Nicolas: telle fut la pensée à laquelle ne put résister l'archiduc. L'archevêque Pistek ne pouvait qu'appuyer ce projet; il fallait craindre un peu plus de difficultés à Vienne, car l'ancien collège des Jésuites avait été changé en bureaux du gouvernement; les biens du collège avaient été en partie vendus, en partie versés dans la caisse de l'éducation; il n'était pas possible même de penser à obtenir la plus petite partie de l'immense bâtiment ni des revenus, autrefois considérables.

Mais l'archiduc ne se laissa pas arrêter. Il loua et meubla des appartements pour les Pères et dit au P. provincial de demander au gouvernement qu'on lui rendît seulement l'église. Le Père suivit ce conseil, et onze jours plus tard, le 20 août 1836, arriva de Vienne une réponse favorable.

Dès le lendemain, l'archevêque remit solennellement les clefs de l'église à ses nouveaux administrateurs. Ainsi revint aux Pères de la Compagnie, après 63 ans, cette église, dépouillée en partie de son argenterie et de ses décorations, mal entretenue et négligée ; mais c'était toujours l'église des Jésuites (1).

(1) L'archevêque, revêtu des ornements pontificaux et entouré d'un nombreux clergé, descendit du maître-autel jusqu'à la porte de l'église et adressa aux Jésuites agenouillés les paroles suivantes: «Soyez les bienvenus, Nos Très « Chers Fils, je vous rends l'église bâtie par vos Pères et que l'injustice des « temps vous avait enlevée. Grâce à la sage Providence de Dieu et aux efforts « du pieux archiduc, vous prenez possession de ce temple, dans lequel vos « Pères ont travaillé avec zèle. J'ai la confiance que vous n'y travaillerez pas « avec moins d'ardeur au salut des âmes rachetées par le sang de J.-C. et « confiées à ma sollicitude. Cherchez donc, comme le dit l'Évangile, d'abord « le royaume de Dieu, et tout le reste vous sera donné par surcroît. Entrez et « suivez-moi. »

Alors Sa Grandeur remit les clefs de l'église au P. provincial. Le cortège s'avança vers le maître-autel, et l'on chanta le *Veni Creator*, ensuite le prélat pontifia solennellement ; et le P. provincial, avec le P. Joseph Perkowski, supérieur de la nouvelle mission, dirent la sainte messe aux autels de Saint Ignace et de Saint François-Xavier. M. Penka, professeur de théologie, pro-

A cette époque, Léopol était une ville à moitié allemande. Non seulement les fonctionnaires de l'état, mais aussi une grande partie du clergé et des habitants étaient de la Bohême et de l'Allemagne. Partout dans la ville, aussi bien à l'église que dans les écoles, dans les rues et dans les magasins, on entendait parler l'allemand. A l'exception des patriotes polonais, personne ne trouvait mauvais cet usage. Il fallait donc des sermons en allemand. L'archiduc Ferdinand n'était point ennemi des Polonais ; au contraire il les nommait, quand il le pouvait, aux postes les plus élevés; mais d'un autre côté, il ne comptait pas se ranger parmi les patriotes. Quand donc il introduisit les Jésuites à Léopol, il mit comme condition qu'il y aurait deux prédicateurs allemands, pour l'entretien desquels il assigna en 1842, sur sa cassette particulière, 40.000 florins, comme le principal et seul fonds de la mission de Léopol (1).

En 1840 la Compagnie célébrait son troisième centenaire; cette même année eut lieu la canonisation de saint François

nonça en allemand le discours d'inauguration et n'épargna point les louanges à la Compagnie de Jésus. (*Hist. Dom. Miss. Leop. — Ms. in-4°, p. 19*).

C'est ainsi que 235 ans auparavant l'archevêque Sólikowski avait introduit dans son église cathédrale de Léopol, comme missionnaires, les deux premiers Jésuites qui vinrent dans cette ville, les PP. Martin Laterna et Gaspard Nahaj ; en 1608, ils ouvrirent un collège d'enseignement secondaire dans une maison de bois, là même où aujourd'hui s'élève l'église des Pères et les vastes bâtiments de leur ancien collège, fondé par Mme Elisabeth Sieniawska.

(1) L'acte de cette fondation, ainsi que son acceptation par le P. Markijanowicz, provincial, est écrit en allemand et se trouve aux archives de la résidence de Léopol. Il y est dit expressément que, dans le cas où la Compagnie ne serait plus en état d'administrer cette église et de s'acquitter du service divin, le capital restera cependant la propriété des Jésuites et sera employé de préférence au profit de la province de Galicie.

En 1848, lorsque la Compagnie fut dispersée, le gouvernement demanda qu'on lui rendît cet écrit. Le R. P. Baworowski, provincial, le remit entre les mains de l'archiduc, qui était alors à Vienne ou à Modène. Le prince déchira l'ancien document et écrivit un nouvel acte de donation de cette somme au profit du P. Général de la Compagnie à Rome ; « Il désirait ajouta-il, que cet argent fût employé à l'entretien des Pères Jésuites, quand ils rentreraient à Léopol. »

de Hieronimo. Comme préparation à cette double solennité, le supérieur de Léopol fit donner dans l'église la première retraite de trois jours que l'on eût vue depuis le moment de la destruction. Il fit venir de Freinwald, en Silésie, le P. Beckx (aujourd'hui général de la Compagnie), qui résidait chez la pieuse princesse d'Anhalt-Cœthen. Ce célèbre prédicateur donna les sermons allemands; les Pères de Léopol prêchèrent les sermons polonais: la solennité de la canonisation dura trois autres jours.

Cette nouvelle mission, qui jusqu'en 1842 n'avait aucun revenu fixe, trouva bientôt des bienfaiteurs.

Le P. Perkowski, supérieur, suivant la tradition de la Compagnie, s'occupa avant tout de la gloire de la maison de Dieu; et, disons-le, il possédait un talent rare pour ordonner les cérémonies de l'Église avec bon goût et dignité. Dès 1842 et 1844, on renouvela l'église à l'intérieur et à l'extérieur, grâce aux dons offerts par des âmes généreuses. Alors commença une noble rivalité; et dans les autres églises on se prit lentement, mais avec persévérance, à restaurer la maison de Dieu, jusque-là négligée et délabrée; on imita l'ordre, la propreté et l'exactitude des Jésuites. On secoua petit à petit les chaînes dont le Joséphisme avait garrotté le clergé de Galicie, ne lui laissant aucune initiative et l'habituant à l'apathie. Le gouvernement en effet s'était chargé de tout régler, sans en excepter les cloches, les cierges et même l'accompagnement de l'orgue pendant la préface et l'élévation.

Nous ne devons pas omettre ici de mentionner le don que fit de sa bibliothèque aux Jésuites de Léopol le conseiller d'état du royaume de Pologne, M. Calasanz Szaniawski. Les quatre mille volumes qu'il offrit aux Pères, venaient fort à propos; car outre que l'ancienne bibliothèque de la Compagnie à Léopol avait été dilapidée, les Pères manquaient d'argent pour se procurer de nouveaux livres; et d'un autre côté la censure était si difficile pour les livres étrangers, que l'ex-

jésuite Kœhler de Breslau ayant légué sa bibliothèque à ses Frères de Galicie, on ne put obtenir la permission de l'entrer en Autriche; et quand à Tarnopol on fit venir de France quelques ouvrages, il ne fut possible de les recevoir qu'à la condition de ne les point sortir de la maison. Ces difficultés furent levées, au moins pour une partie des volumes de M. Szaniawski, qui avait été censeur des livres; et l'on put faire venir cette bibliothèque de Varsovie (1).

7. En même temps que la maison de mission près de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, s'éleva la résidence de Saint-Nicolas, qui bientôt fut changée en collège et en pensionnat de nobles; déjà dans le premier rescrit de l'empereur François (27 août 1820), nous le savons, il était fait mention d'un pensionnat *devant s'ouvrir à Léopol ou ailleurs*. Le gouvernement de Léopol retardait toujours l'exécution de ce projet, s'excusant sur le manque de ressources. Ce fut encore inutilement qu'en 1822 le P. Świętochowski remit un programme très détaillé du futur pensionnat à Léopol (2); l'affaire traînait indéfiniment en longueur. Enfin l'archiduc, à son arrivée comme gouverneur de Galicie, fit examiner les registres de l'académie et trouva six fondations provenant de sources différentes et montant à la somme de 497. 586 florins autrichiens. Comme elles avaient été faites pour des écoles, à différents titres, Fer-

(1) M. Szaniawski écrivait de Vienne le 5 février 1839 au P. Pierling, provincial: « Ma bibliothèque, dont la partie ascétique est aujourd'hui la propriété « de la Compagnie de Jésus, était destinée depuis longtemps dans mon esprit « à l'utilité publique de quelque institut établi pour veiller à la garde des « principes orthodoxes et salutaires, par l'éducation chrétienne et l'enseignement de la jeunesse, par le redressement des diverses erreurs de l'opinion publique et par la diffusion des véritables lumières. Mon désir à ce « sujet m'a été inspiré par la reconnaissance que je dois à Dieu pour sa miséricorde sans bornes, dont j'ai fait l'épreuve en beaucoup de circonstances de ma vie. » (*Arch. Jes. Pol.*)

(2) *Arch. Jes. Pol. — Ms. in-folio, p. 14.*

dinand résolut de s'en servir pour fonder le collège des nobles à Léopol.

Conformément aux désirs de l'archiduc, si dévoué à la Compagnie, le R. P. Roothaan autorisa les Pères à se charger de la paroisse Saint-Nicolas, attenante au collège ; mais grande fut la difficulté d'obtenir de la commission des études l'ouverture du pensionnat.

La chose se comprendra aisément : la commission des études, piquée au vif de voir que le décret de Ferdinand (1836) exemptait de sa juridiction les écoles des Jésuites, ne pouvait en aucune façon accorder dans la ville principale de Galicie, l'ouverture d'un pensionnat pour cent élèves et des cours pour les facultés de droit et de philosophie, qui seraient à peu près totalement indépendants de son autorité. Le plan primitif de cet établissement, fait sur une vaste échelle et promettant un second *Theresianum* ou un second pensionnat royal de Varsovie, fut donc réduit à celui d'une simple pension pour des étudiants. Bien que l'archiduc réclamât à diverses reprises, disant qu'il avait reçu des assurances favorables de l'empereur, l'aréopage de Vienne gagna sa cause. Un rescrit officiel de l'archiduc, en date du 21 juin 1839, fait connaître au provincial qu'au lieu du pensionnat pour cent élèves et des cours publics, il convient d'ouvrir seulement un pensionnat pour cinquante jeunes gens, qui suivront les cours dans les écoles de l'état à Léopol, et il invite le P. provincial à dresser un plan de maison et à composer son personnel en rapport avec ces dispositions. Le P. Provincial répondit avec raison qu'il avait connaissance, il est vrai, d'un établissement d'enseignement, mais qu'il n'avait rien entendu au sujet d'une pension d'étudiants. On lui laissa comprendre que les choses s'arrangeraient avec le temps et qu'il serait possible d'obtenir la permission pour une maison privée d'études. Le F. Fidèle Stadler, architecte habile, qui avait été reçu dans la Compagnie par le R.P. Brzo-

zowski à Pétersbourg, dressa le plan et le devis du bâtiment que l'on devait d'abord construire ; mais le pensionnat ne put être ouvert définitivement qu'en 1842, bien que l'on eût reçu quelques enfants dès 1841 pour satisfaire au désir de l'archiduc (1).

8. Une institution comme le pensionnat de Léopol, pour se développer et pour devenir utile, a besoin d'hommes, de liberté et de temps. L'archiduc supplia le provincial de placer à la tête du pensionnat *un homme capable* (2). On fit venir de Fribourg, en Suisse, le P. Jean Galicz, recteur du célèbre pensionnat de cette ville. Il était difficile de trouver, peut-être même dans toute la Compagnie, un homme plus distingué. Le P. Raphaël Markijanowicz, provincial, avait obtenu, dès le mois de septembre 1841, que les classes se feraient pour les pensionnaires dans la maison et que les enfants n'auraient que les examens semestriels à subir devant les professeurs de l'état. On désigna donc pour professeurs des hommes comme le P. Nizard, le P. Franzelin, depuis professeur célèbre de théologie au Collège Romain et revêtu par Pie IX de la pourpre des cardinaux ; le P. Adolphe Kamieński, plus tard préfet général et recteur de Tarnopol pendant 20 ans ; le P. Szczepkowski, plus tard provincial. Le P. Markijanowicz lui-même, après son provincialat (1844), professa pendant quelque temps les mathématiques dans le

(1) L'ouverture solennelle du pensionnat se fit le 2 octobre 1842, en présence de l'archiduc Ferdinand, des trois archevêques de Léopol, de l'évêque de Przemyśl et d'un cortège nombreux de la noblesse et des autorités militaires. Le R. P. Raphaël Markijanowicz, provincial, développa dans un discours latin le prix et l'importance de cette nouvelle institution et remercia l'archiduc, auteur de la fondation. Trois autres discours, répondant à la circonstance, furent encore prononcés ; entre autres le jeune professeur Adolphe Kamieński démontra en polonais les avantages de l'éducation publique sur l'éducation privée. Le petit discours d'un jeune pensionnaire de dix ans émut l'archiduc lui-même et termina la fête.

(2) *Einen tüchtigen Rector.*

pensionnat. De son côté, la Compagnie n'omit donc rien de ce qui pouvait développer et faire réussir cet établissement. Mais cette institution péchait par la base. L'archiduc Ferdinand avait à ses côtés, dans la ville même de Léopol et comme vice-gouverneur, le baron Krieg, mal disposé pour les Polonais et les Jésuites. Cet homme sut se donner de l'importance par son obséquiosité bureaucratique et paralysa les efforts de son maître. L'archiduc était à peu près en guerre ouverte avec la commission des études, qui restreignait la liberté d'enseignement nécessaire aux Jésuites. Cette aversion de la commission fit commencer le pensionnat, sous prétexte de manque de fonds, par 19 élèves ; en 1843, il y en avait 45, parmi lesquels 30 aux frais de l'état. Au moment où, les premières difficultés vaincues, cette institution eût pu se développer, éclatèrent les troubles politiques de 1846. L'archiduc, nous en dirons plus loin la raison, dut quitter la Galicie, et les Jésuites restèrent à la merci de la commission, qui leur était contraire, ou plutôt du ministre de l'instruction publique, Pillersdorf ; et par surcroît, les menées du parti démocratique les livrèrent au mépris et à la haine des citoyens. La noblesse polonaise fut loin de se distinguer par son courage; elle eut peur de cette fraction tapageuse, qui alors donnait le ton à l'opinion publique, et ne s'empressa point de mettre ses enfants au pensionnat des Jésuites. Le nombre des pensionnaires n'atteignit jamais soixante. On retardait à dessein l'achèvement des bâtiments; et comme il fallait lutter à la fois contre tant de courants, il fut impossible, dans l'espace de six ans, de donner de l'importance à cet établissement et de le développer convenablement.

Cependant il est sorti du pensionnat de Léopol plusieurs hommes qui, dans les carrières publiques, occupent aujourd'hui un rang honorable et des postes importants.

CHAPITRE VII

Œuvres des missions populaires en Galicie jusqu'à la dispersion de 1848.

1. Le choléra en Galicie.
2. Commencements de l'œuvre des missions en Galicie.
3. Difficultés avec les Ruthéniens.
4. Missions du P. Antoniewicz après les massacres de 1846.
5. Missions dans les Carpathes en 1846.
6. Justification de l'archiduc Ferdinand d'Este.
7. Dispersion des Jésuites de Galicie en 1848.

1. Il nous faut maintenant parler brièvement des travaux apostoliques les plus importants de la Compagnie en Galicie. Le choléra, qui, en 1831, fit 100.000 victimes dans cette seule province, donna beaucoup d'occupation aux Jésuites (1). A Tarnopol il commença à sévir au mois de mai, le collège fut licencié en juin. Au mois d'août la contagion atteignit sa plus haute période, on ferma l'église et les offices se célébrèrent en plein air ; on organisa un hôpital pour les cholériques. Jour et nuit les prêtres administraient les sacrements aux mourants, à l'hôpital, dans les maisons de la ville et des villages environnants. Le mal s'arrêta à la fin de septembre ; 1.300 personnes avaient succombé à Tarnopol.

(1) Le choléra morbus prit naissance en 1817 dans les marais voisins de l'embouchure du Gange. En six années, il s'étendit sur une largeur de plus de mille lieues, sur plus de deux mille lieues de longueur, à travers la Chine, Siam, le Bengale, etc. En 1828, des régiments russes, revenant de la Géorgie, l'apportèrent en Europe.

Les Pères se dévouèrent avec un égal empressement dans les autres collèges et maisons ; et bien que tous se fussent courageusement exposés, il n'en mourut que deux, le P. Norbert Korsak et le P. Kisielewicz.

2. A Léopol les Pères firent l'office de chapelains à la prison, qui renfermait 1.200 détenus. Ce poste pénible fut occupé pendant vingt-deux ans par le P. Nikolka. Ce religieux sut se concilier le respect des employés et l'amour des prisonniers, qu'il conduisait fortement. Seuls les détenus politiques se plaignaient parfois que le P. Jésuite les exhortait avec trop d'insistance à s'approcher des sacrements et à entendre la sainte messe.

Nous passons sous silence les ministères courants, tels que retraites, confessions, prédications, occupation quotidienne dans les maisons de la Compagnie. Disons un mot des missions (1).

Le véritable travail des missions ne commença qu'en 1834, année où, sur les instances de la comtesse Borzęcka, le gouvernement permit pour la première fois aux Jésuites de donner une mission de huit jours dans les propriétés de cette dame, sur les frontières de la Silésie. L'exemple de cette comtesse fut suivi par d'autres ; huit Jésuites travaillèrent dans ces missions ; le clergé des environs les aidait pour les confessions, qui duraient depuis le grand matin jusqu'à la nuit close ; cent mille personnes prirent part à ces missions et l'on distribua plus de 80.000 communions. Le P. Charles Snarski, jésuite de la Russie-Blanche, mort à Śrem, seulement en 1862, se distingua par un talent spécial pour parler au peuple. Un jour qu'il faisait à Nagoszyn l'examen de conscience sur les manières différentes de voler, à l'usage des serviteurs et des ouvriers, comme il répétait les paroles de saint Augustin : « Le péché ne sera point pardonné jusqu'à res-

(1) Voyez Document BB.

« titution du bien volé », il s'éleva un cri général des maîtres : « Nous pardonnons, nous faisons grâce de tous leurs « torts à nos gens de service ; que leurs âmes seulement « soient sauvées ! » L'ivrognerie et son compagnon, le vol, étaient les péchés capitaux du peuple mazovien, et l'expérience prouva que les missions étaient un excellent remède à ces maux. On introduisit, mais avec un peu trop de zèle, la société de tempérance, et les prêtres des paroisses suivirent cet exemple ; en quelques lieux, on réussit à extirper tout à fait cette passion mortelle du paysan polonais ; en d'autres, elle disparut pour quelques années. A Léopol on se souvient encore aujourd'hui de la grande mission de quinze jours donnée dans l'église cathédrale, et de la procession de clôture, dont la longueur surpassait tout ce qu'on avait vu de mémoire d'homme.

Cette mission fut dirigée par les PP. Snarski et François Kijnowski ; les instructions furent données aussi par d'autres prêtres, tant religieux que séculiers, souvent dans l'église, mais plus souvent à la porte principale, car toute la place de la cathédrale était remplie de fidèles.

Cette mission de Léopol fut le dernier ouvrage et la dernière consolation de l'archevêque Pistek, qui, bien qu'étranger et de manières peu cultivées, laissa dans l'archidiocèse de Léopol un souvenir plus durable que tous les autres archevêques qui s'étaient succédé depuis Mgr Wacław Sierakowski. Il mourut le 2 février 1846. Les Jésuites perdirent en lui un véritable père et un ami.

3. Ces travaux spirituels des Jésuites avaient leur mérite au point de vue politique, car ils s'étendaient aussi sur les Ruthéniens, entretenaient l'Union et par là même paralysaient la propagande moscovite, qui dès 1843 s'appliquait à pénétrer non seulement en Galicie, mais encore au milieu des Slaves de Hongrie et d'Illyrie. Dans la Galicie orientale, comme à

Tarnopol, à Piencaki, à Liizkowce et en partie à Léopol, les Ruthènes se pressaient en foule aux confessionnaux des Pères Jésuites, parce qu'ils y trouvaient toujours un prêtre et n'avaient rien à payer pour le sacrement de pénitence. Les Pères entretenaient les meilleures relations avec les prêtres uniates ; ils prêchaient dans les *cerkiew* et réciproquement invitaient les prêtres grecs aux solennités de l'Église latine. Environ la moitié des élèves à Tarnopol se composait des fils des prêtres rutléniens, et les Pères leur témoignaient autant d'affection qu'aux élèves de nationalité polonaise. Les Jésuites étaient si indulgents pour les Ruthènes, qu'ils allaient jusqu'à fermer les yeux, si quelques élèves polonais, afin d'obtenir une bourse fondée pour les Ruthéniens, passaient au rite grec, ce qui n'était pas encore défendu et l'a été depuis par le Saint-Siège.

Malgré cela, en 1842, les Ruthéniens et probablement leur métropolitain, Mgr Lewicki, se plaignirent à Rome que les Jésuites portaient les Ruthéniens à changer de rite. Ils trouvèrent dans le cardinal Ostini un puissant protecteur. Ce cardinal, favorable du reste aux Jésuites, écrivit au P. Beckx à Vienne, recommandant confidentiellement aux Pères de Galicie de se corriger de *leur latinisme*, c'est-à-dire de leur désir de convertir les Ruthéniens au rite latin. Le P. Beckx, qui était alors procureur de la Compagnie à Vienne, demanda des informations à trois supérieurs, les PP. Brown, Ciechanowiecki, Perkowski ; au P. Rinn, et enfin à l'archiduc Ferdinand. Il envoya ces informations au cardinal, ajoutant que la plainte des Ruthéniens était une calomnie, et demandant avec instances que l'on fît une enquête chez les Jésuites et que l'on montrât qui d'entre eux avait poussé les Ruthéniens à rejeter leur rite, où ces faits s'étaient produits, quels Ruthéniens avaient été l'objet de ces excitations. Une correspondance, qui dura deux ans, s'établit alors entre Rome, Vienne et les Jésuites de Galicie. J'ai entre les mains quinze lettres du

P. Beckx sur cette matière. On voit que dès avant 1848 l'affaire de l'Union en Galicie n'était pas aussi satisfaisante qu'on se plaisait à la représenter (1).

4. Les missions les plus importantes au point de vue religieux et politique, furent celles du P. Charles Antoniewicz dans le diocèse de Tarnów, quelques semaines après les massacres de 1846. L'archiduc Ferdinand d'Este, très innocent dans toute cette affaire, comme nous le dirons bientôt, et effrayé par l'horreur des événements, ne vit que la religion capable d'apaiser les esprits. Il invita le P. Pierling, provincial, à envoyer des missionnaires de la Compagnie de Jésus dans les endroits où la fureur du crime sévissait davantage. Le choix tomba sur le P. Antoniewicz, récemment ordonné prêtre, et sur le P. Skrocki. Le P. Antoniewicz, autrefois militaire, marié et père de cinq enfants, était entré dans la Compagnie de Jésus après la mort de sa femme et de ses fils; il y apportait avec lui sa vaste érudition. Toute la Pologne connaît ses écrits, ses prédications, ses instructions, qui respirent une simplicité vraiment évangélique. On y admire en même temps l'élévation des pensées et la puis-

(1) Dans une lettre adressée au cardinal Ostini, en date du 18 novembre 1842, le P. Beckx écrivait : « *Multi ex Græcis unitis in Galicia tenui filo* « *cum Ecclesia cohærent : beaucoup d'Uniates en Galicie ne tiennent à* « *l'Église romaine que par un fil léger*. Les tentations et les dangers, par « suite des insinuations incessantes de la Russie, vont chaque jour croissant; « aussi est-il besoin d'agir près de ces peuples avec une grande prudence. « Des documents publics nous apprennent (il ne faut jamais l'oublier) que la « Russie schismatique, avec l'habileté et la perversité qui lui sont propres, « prodiguant même l'or et l'argent pour arriver à ses fins, a travaillé depuis « longtemps et travaille encore davantage maintenant à faire passer au « schisme tous les Uniates, en quelque pays qu'ils soient. Elle y travaille « par ses émissaires, non seulement en Galicie, mais encore en Hongrie, en « Illyrie, etc. »

Ainsi donc, il y a 44 ans, les Jésuites donnaient l'éveil sur un danger dont le Saint-Siége a depuis averti les évêques du rite grec-uni par un bref particulier.

sance de la parole. Il terminait son cours de théologie à Sandec, quand l'ordre du P. provincial lui arriva : « J'avoue, « écrit-il dans ses *Mémoires sur les missions de l'année* 1846, « que cette nouvelle me causa une grande tristesse et me « fut très pénible. Je sentais la grandeur et l'importance de « ma mission, je connaissais l'insuffisance de mes forces. « Il n'était point facile de ramener à Dieu un peuple en « fureur et résolu à tous les crimes, de l'exciter à la douleur « et à la contrition, de lui faire reconnaître l'indignité de sa « conduite, lui qui s'en faisait une gloire ; de le porter à « réparer, dans la mesure de ses forces et du possible, les torts « qu'il avait commis ; de renverser les espérances diverses « qu'il avait conçues d'une liberté et d'une indépendance chi- « mériques, et de lui en faire comprendre la vanité et l'impos- « sibilité ; et tout cela dans le temps même où les passions « bouillonnaient encore dans les cœurs, où fumait encore le « sang versé, où toute autorité divine et humaine. foulée aux « pieds, n'exerçait plus son influence sur les esprits. Il fallait « s'arrêter sur cette terre couverte de sang, voir couler ces « larmes, vivre entre le désespoir des victimes et le crime des « assassins, et du haut de la chaire dans les églises profanées « foudroyer les vices, consoler la douleur, apaiser le déses- « poir, montrer dans toute leur grandeur et leur puissance « les jugements de la justice et de la miséricorde divine. »

Toute la consolation du P. Antoniewicz était que la volonté des supérieurs, et par suite la volonté de Dieu, lui avait confié cette dure mission. Lui et son compagnon donnèrent quinze missions de huit jours depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre ; on les demandait encore dans beaucoup d'endroits ; le peuple lui-même les appelait ; mais le gouvernement, après le départ de l'archiduc, defendit de continuer les missions et contraignit l'évêque de Tarnów, Mgr Vojtarowicz, de renoncer à son siège, parce qu'il avait osé blâmer les excès des paysans.

Au paroxysme de la folie (1), succéda, chez ce peuple en délire, la prostration et l'horreur, châtiment effroyable qui pèse sur la conscience du criminel, châtiment qu'il porte avec lui partout comme le galérien traîne son boulet.

De plus les intelligences étaient dans un trouble étonnant; les coupables ne savaient pas si ce qu'ils avaient fait était bien ou mal, s'ils avaient mérité un châtiment ou une récompense, et n'avaient personne à consulter, personne à qui se fier. L'éloignement de la prière et de l'église, la méfiance pour le prêtre, étaient autant de tristes manifestations de cette prostration et de ce malaise qui confinaient au désespoir.

Lorsque les missionnaires parurent la première fois et saluèrent le peuple, selon l'usage, par la belle invocation: *Soit loué Jésus-Christ!* dans toute la masse des gens réunis qui attendaient l'instruction, à peine quelques-uns répondirent-ils entre leurs dents: *Dans les siècles des siècles.* « Eux, si polis d'or-
« dinaire, si respectueux pour les Pères, ne se découvraient
« point devant nous ; ils nous regardaient d'un œil sombre et
« soupçonneux, comme s'ils eussent voulu sonder toutes nos
« pensées » (2).

(1) Il n'y a pas d'autre nom pour ces cruautés d'un peuple qui du reste était soumis, paisible et patient, cruautés que ce peuple ne s'expliquait pas lui-même. Écoutons le P. Antoine Vicz :

« O Père ! me disait assez souvent quelque vieux paysan (et ses larmes cou-
« laient en abondance), ô Père ! j'ai vécu tant d'années sans avoir jamais fait
« de tort à personne ; et maintenant, avant la mort, il me fallait charger ma
« conscience de pareils crimes ! »

« Hélas ! disaient d'autres, plusieurs fois avant la moisson nous mourions
« de faim ici ; quelqu'un nous accusera-t-il d'avoir pillé les granges des sei-
« gneurs ? — Quand je demandais à l'un des coupables, touché déjà de repen-
« tir : Pourquoi donc as-tu été si cruel envers ton seigneur ? souvent je rece-
« vais cette réponse : Je ne sais pas moi-même ce que je devenais alors ;
« quand bien même on m'aurait dit de tuer mon propre père, je l'aurais fait. »
(*Souvenirs des missions*, par le P. Charles Antoniewicz.)

(2) Voyez plus haut, p. 247, ce que nous avons rapporté des formules chrétiennes de politesse en usage dans la Pologne. Tout prédicateur, avant de faire le signe de la croix au commencement du sermon, salue le peuple en disant : *Soit loué Jésus-Christ !* et tout l'auditoire répond à haute voix : *Dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.*

Le P. Antoniewicz, sans se formaliser de rien, commença avec sa cordialité naturelle à parler au peuple de ses champs, des semailles, de la famille ; sous l'influence de cette parole simple, sincère, le cœur du peuple se fondit comme la cire ; ensuite on chanta avec le peuple les litanies de la sainte Vierge et ce chant acheva la victoire. Déjà le peuple ne regardait plus avec défiance et en ennemi le missionnaire qui montait en chaire.

Ainsi en fut-il en beaucoup d'endroits, mais non partout. A Lipnica (bourg allemand), les paysans avaient mis à mort cinq victimes, et des traces de sang se voyaient encore sur les murs de la chapelle de Saint Jean-Népomucène, à côté de laquelle on avait achevé une des victimes. Le peuple, après la première instruction, se mit à murmurer tout haut et à dire que les missionnaires étaient vendus aux seigneurs, et ils les menaçaient de la mort. Le P. Antoniewicz monta en chaire, et voyant le peuple rassemblé et menaçant, commença directement par ces mots : « Vous dites que nous « sommes vendus aux seigneurs et envoyés ici par eux. « Nous sommes vendus, c'est vrai ; nous sommes envoyés « ici, c'est vrai ; mais non par les nobles, non par l'empereur ; « car en ce lieu nous ne connaissons, nous ne craignons ni « empereurs, ni seigneurs, ni paysans ; nous connaissons et « craignons celui-là seul qui nous a envoyés ici vers vous, et « c'est à lui seul que nous rendrons compte de chacune de « nos paroles. Si vos crimes ne vous suffisent pas, si vous « désirez encore tremper vos mains dans le sang innocent, « approchez (il se découvrit la poitrine) : je ne crains ni vos « fléaux ni vos couteaux, car il n'est pas question pour moi « de ma vie, mais de votre salut, et en mourant je vous « crierai encore : « Mon Frère, convertissez-vous à votre « Dieu ! »

A ces mots le peuple resta comme foudroyé ; depuis ce moment, il se réunit en masse, humble et respectueux, et

les vieillards de l'assemblée demandèrent pardon aux Pères pour leurs paroles inconsidérées.

A Gromnik, dont les habitants avaient tué quelques nobles dans un village voisin, entre autres le propriétaire du village, le P. Antoniewicz usa d'un autre moyen pour les attendrir. Les paysans de Gromnik étaient tellement audacieux, qu'ils se vantaient de leur forfait et allaient jusqu'à braver dans l'église la malheureuse veuve et ses cinq enfants; les vieilles paysannes se poussaient à l'envi dans le banc de cette dame. Le P. Antoniewicz fixa les yeux sur ces orphelins en grand deuil, dont les habits noirs tranchaient si douloureusement avec les vêtements blancs du peuple. Transporté de douleur et les larmes aux yeux, il représenta si vivement au peuple son crime abominable et frappa si juste, que ces malheureux comprirent enfin pour la première fois l'infamie de leur conduite; et quand le Père leur montra cette veuve et ces orphelins, les sanglots éclatèrent dans l'église. La mission de Gromnik fut une des plus importantes; de tous côtés et de fort loin, le peuple accourait en foule et se pressait aux exercices.

Il est difficile d'entrer dans les détails ; il faudrait rapporter en entier le petit livre d'or, *Souvenirs des missions*, que le P. Antoniewicz écrivit dans la suite, à la demande du P. Perkowski. Partout le peuple, défiant au commencement, s'attachait bientôt de tout cœur aux missionnaires. De tous les environs, on accourait à la mission ; partout les confessionnaux étaient assiégés et l'on distribuait la sainte communion depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. Bien que le clergé séculier et les Pères Bernardins aidassent les missionnaires, il était impossible d'entendre tous les pénitents. Le peuple se rendait de six à dix lieues en véritable procession à l'église de Sandec, où tous les jours jusqu'à trois heures de l'après-midi sept Pères Jésuites restaient au confessionnal. Plusieurs confessions duraient une heure

entière; car bien que les meurtriers fussent relativement peu nombreux, des villages et des bourgs presque entiers avaient pris part au pillage. De là l'obligation de restituer, question difficile et embarrassante; car la plus grande partie des objets volés se trouvaient dans les mains des juifs, et le peuple était comme auparavant réduit à la misère. Partout suivit le rapprochement du peuple et de la noblesse. Les veuves des victimes et leurs orphelins voyaient les plus effrontés meneurs du carnage tomber à leurs pieds et demander pardon au nom de Dieu.

La présence aux exercices de la mission de beaucoup de nobles et d'hommes instruits, que l'on voyait auparavant rarement à l'église, leur piété exemplaire et leur participation aux sacrements, influaient salutairement sur les dispositions du peuple, qui répétait à haute voix : « Oh ! pourquoi « donc, pourquoi les missionnaires ne sont-ils pas venus ici « quelques mois plus tôt ? Ce malheur ne serait pas arrivé ! » On comptait jusqu'à cinquante mille le nombre de personnes qui prenaient part à ces missions. La dernière et la plus nombreuse se fit à Wywiórka, près de Tarnów. Le peuple avait mis à mort, dans une auberge de ce village, vingt-quatre prisonniers. A défaut d'église pour la mission, on transforma en chapelle une vaste bergerie toute neuve. Plus de 12.000 personnes assistèrent à la procession de clôture, et parmi les habits blancs on remarquait de nombreux vêtements de deuil. Ecoutons le P. Antoniewicz : « Les paysans portaient « la grande croix de mission; l'ordre régnait dans cette foule, « visiblement émue de regret et de honte, et pénétrée de « douleur, spécialement à la vue de cette taverne. Ils détour- « naient leurs regards de cette maison qui, témoin de leurs « horribles forfaits, semblait les leur reprocher encore. On « planta la croix de mission. Je montai sur une estrade éle- « vée entre l'auberge et la croix. Ému jusqu'au fond de l'âme, « j'adressai la parole à tout ce peuple; je lui montrai l'au-

« berge et lui rappelai ses crimes ; je lui montrai la croix et « promis la miséricorde de Dieu à ceux qui, par leurs lar- « mes, leur pénitence et leur amendement, s'en rendraient « dignes. Le silence qui jusque-là avait régné dans toute l'as- « semblée, fit place alors aux gémissements, aux larmes et « aux soupirs. Je réunis ce qui me restait de forces afin de « mettre à profit cette disposition des esprits ; quand j'eus « fini, les gémissements s'apaisèrent peu à peu, comme les « échos d'un tonnerre éloigné ; le peuple me bénit lorsque « je descendis de chaire ; il me remerciait, se jetait à mes « pieds, et ce fut avec peine que je pus monter en voi- « ture » (1).

Malheureusement il n'y avait personne pour faire germer cette semence de la pénitence et du repentir, jetée pendant les missions dans le cœur de ce peuple malheureux. On ne permit pas aux Jésuites de s'en occuper plus longtemps ; les prêtres des paroisses étaient peu nombreux, surtout depuis que plusieurs curés, enveloppés dans quelques conspirations, avaient été jetés en prison. Il n'était donc point possible au clergé séculier de s'occuper de ce peuple comme l'exigeaient les circonstances.

La miséricorde de Dieu pardonna au repentir, mais sa justice réclamait des châtiments ; d'autant plus que le gouvernement ne rendit personne responsable, même parmi les chefs des bandes de pillards ; au contraire il les récompensa par des sommes d'argent et des terres. La moisson de 1846, après une belle floraison, fut très insuffisante. Aussi dans les mois qui précédèrent la moisson de 1847, régna-t-il une famine effroyable. Bientôt sévit le typhus ; la mort frappa ceux qui s'étaient les plus signalés par le meurtre et le pillage ; dix ans ne s'étaient pas écoulés que, dans tous les environs de Tarnów, il ne restait plus en vie un seul de ces misé-

(1) *Souvenirs des missions*, p. 89 (t. p.).

rables ; ils avaient « fondu » avec leur avoir, leurs biens et leurs familles (1).

5. Dans le même temps, à la prière de l'archiduc, on envoya les PP. Lipiński, Tock, Étienne Załęski et Perkowski en mission chez les montagnards des Carpathes, qui, on le sait, avaient préparé la révolution de février contre le gouvernement. Des missions furent données dans une dizaine de bourgades. Les missionnaires ne parlèrent pas beaucoup de la politique à ces pauvres gens ; mais en revanche ils attaquèrent l'ivrognerie, enracinée chez eux. Grâce au zèle des missionnaires, tous les environs entrèrent dans la société de tempérance et y persévèrent depuis ce temps. Encore aujourd'hui (1875) le peuple de ces contrées est un modèle de travail, de sobriété et de droiture, et il est étonnamment attaché aux Jésuites. En 1861, deux Jésuites étant allés visiter l'*œil de la mer* dans les Carpathes, le peuple, reconnaissant l'habit de la Compagnie, arrêtait les Pères sur la route et aux relais, leur parlant de la mission de 1846 et bénissant Dieu de ses résultats.

6. Aujourd'hui on regarde à peu près comme un axiome historique que ni l'empereur, ni l'archiduc Ferdinand d'Este, gouverneur de Galicie, ne savaient rien des préparatifs des massacres ; à plus forte raison tient-on pour certain qu'ils ne donnèrent point d'ordres à ce sujet. L'archiduc, homme droit et noble, se montra toujours favorable aux Polonais, nous l'avons déjà vu plus haut. Malgré les rapports de Sacher, directeur de la police à Léopol, sur les complots de la noblesse, l'archiduc assura le gouvernement de Vienne que

(1) La vie du P. Antoniewicz, de sainte mémoire, a été écrite en allemand par M. Ferdinand Speil, docteur en théologie et directeur spirituel au grand séminaire de Breslau. L'ouvrage a été traduit en français par M. l'abbé Th. Moccand, 2 vol. in-12. Paris, Téqui, 1879.

tout était dans l'ordre le plus parfait, que les complots n'existaient que dans l'imagination des fonctionnaires trop zélés. Sa conviction à ce sujet allait si loin, qu'il ne voulait entretenir qu'une poignée de soldats en Galicie ; encore ne leur distribuait-on point de cartouches. La noblesse affermissait l'archiduc dans cette disposition ; elle venait chez lui, lui faisait sa cour, mais elle commettait la faute de parler haut et en public, même dans les hôtels, d'un soulèvement qui devait avoir lieu.

L'archiduc, ayant appris le soulèvement des paysans et les nombreuses arrestations de nobles et de prêtres, se hâta de se rendre dans les cercles de l'ouest. A Bochna, il fit relâcher immédiatement les deux PP. Jésuites Kawecki et Walużyniec, que les paysans avaient arrachés de Staniątki avec deux prêtres séculiers, et qu'ils avaient assommés à coups de fléaux près d'une auberge sur la route de Bochna. Le starostat de l'endroit avait enfermé les Pères dans une chambre sans feu, sans meubles, et ne leur avait donné pour toute nourriture qu'une cruche d'eau froide.

Parmi les captifs, il y en avait beaucoup qui appartenaient en réalité au complot de la noblesse (1846) ; l'archiduc leur donna de sérieux avertissements. A Tarnów, après les massacres, les veuves et les orphelins se jetèrent aux pieds du prince, demandant protection ; les femmes des prisonniers imploraient la liberté pour leurs maris. Ce spectacle émut profondément l'archiduc ; il résolut de déposer sa charge de gouverneur, ce qu'il fit en effet lors de son retour à Léopol au mois de juin 1846 (1). Le comte Stadion, envoyé de Vienne en qualité de commissaire pacificateur, et qui dans la suite fut nommé gouverneur, fit relâcher sans jugement ni enquête beaucoup de nobles qu'on avait jetés en prison ; on jugea sommairement les plus coupables devant un tribunal présidé par Kraus. Nous touchons cette question, parce

(1) Voyez document CB.

que la Pologne démocratique, qui accable toujours de ses plus fortes calomnies les hommes qui lui sont favorables, répandit le bruit que l'archiduc Ferdinand d'Este avait ordonné les massacres de Tarnów, et que le Jésuite Perkowski, son confesseur, lui en avait donné le conseil. Bien que cette nouvelle ne méritât aucune foi, même au premier coup d'œil, puisque le confesseur de l'archiduc n'était ni le P. Perkowski ni aucun Jésuite, cependant elle s'accrédita au point que le P. Pierling, provincial, se vit forcé d'éloigner de Léopol ce vénérable religieux pendant quelques mois et de l'envoyer dans les missions des Carpathes dont nous venons de parler.

7. Les travaux du parti patriote ne cessaient point; ils se fortifiaient même, par la négligence des organes du gouvernement et par la sévérité excessive des châtiments infligés aux soi-disant coupables politiques. L'esprit de la révolution s'empara des esprits en Galicie comme dans toute l'Europe ; le mot de *constitution* devint le mot d'ordre général et produisit un effet magique. On criait : « Les peuples demandent la liberté ; « arrière le despotisme ! » Mais derrière ces peuples travaillaient les loges et les sectaires. Aussi au nom de cette même constitution, qui devait rendre la liberté aux citoyens de l'Autriche, recueillait-on des adresses pour demander l'expulsion des religieux. Le conseil de la nation établi à Léopol, exigea que le pensionnat des Jésuites prît part aux fêtes religieuses et nationales. Les élèves du pensionnat, en compagnie des PP. Antoniewicz et Xavier Kijnowski, assistèrent à la promulgation solennelle de la constitution ; dans ces jeunes têtes s'alluma la flamme du patriotisme, comme c'est l'usage en pareille circonstance ; malgré cela ils conservèrent à leurs professeurs leur ancienne soumission et leur attachement accoutumé.

Cependant, en présence de ce mouvement général, surtout devant la révolution à Vienne, l'empereur Ferdinand, ne

sachant plus que faire, signa ce que lui présentèrent les ministres ; parmi les actes présentés par le ministre Pillersdorf, il y avait une adresse de l'académie de Vienne, demandant qu'on expulsât d'Autriche les Rédemptoristes ou Liguoriens et les religieuses de la même règle ou Liguoriennes. Le ministre de son côté ajouta à la pétition « les Jésuites », disant que les Liguoriens ne sont qu'un rameau de l'ordre des Jésuites. Par un rescrit de sa propre main, en date du 11 mai 1848, l'empereur supprima les ordres susdits dans toute l'Autriche. A cette nouvelle, les patriotes de Léopol firent du tapage, le 17 mai, devant la maison des Jésuites à Saint-Nicolas ; ils brisèrent les fenêtres et en seraient venus à de plus graves excès si la troupe ne les avait dispersés. Cet acte indigne fut impitoyablement flagellé par les femmes du peuple de Léopol, qui, sans égard pour les titres illustres, criaient tout haut à cette canaille patriotique : « Et c'est vous « qui voulez rétablir la patrie, vous qui insultez les couvents ! « Quel mal vous ont donc fait ces prêtres ? »

Le conseil national envoya des députés demander pardon au provincial pour cette infamie, qui, comme le soutenaient ces députés, avait eu lieu à l'insu et contre la volonté de la nation (*sic*).

En pareille circonstance, il n'y avait qu'à licencier au plus tôt le pensionnat et à se disperser. Au mois de mai, on renvoya les enfants dans leurs familles ; dans le courant de juin les religieux s'en allèrent chercher un abri, qui dans les maisons de la noblesse, qui dans les couvents et dans les presbytères, qui dans sa propre famille. Le 1er juillet, le recteur du pensionnat, le P. Brown, remit à la commission des études les bâtiments et tout ce que le gouvernement y possédait ; le pensionnat fut changé en hôpital militaire ; l'université s'y établit, lorsque les bâtiments qu'elle occupait eurent été incendiés pendant le bombardement de la ville ; on y organisa un jardin botanique et la paroisse fut rendue aux prêtres séculiers.

Dans ce même mois de juin se dispersèrent les Pères des autres collèges et maisons de Galicie ; quelques vieillards et quelques malades seulement reçurent la permission de rester dans les maisons de la Compagnie. L'administration de toutes les paroisses et églises fut confiée à des prêtres séculiers. A Sandec, la maison des Pères fut changée en caserne et dans la suite en collège ; on voulait même faire de l'église un magasin. Déjà le commissaire du district se présentait, demandant qu'on lui remît le mobilier et les ornements de l'église. Le P. Ciechanowiecki, supérieur des quelques religieux laissés dans la maison, apporta avec lui un in-folio du concile de Trente, et après avoir demandé au commissaire s'il comprenait le latin, il lui lut la censure du concile (1), lançant l'excommunication contre ceux qui ravissaient d'une manière quelconque les biens ecclésiastiques. Le commissaire, qui n'était point préparé à cette réception, sortit et ne revint plus.

Le collège de Starawieś servit d'hôpital aux Russes qui se rendaient en Hongrie (2) ; ensuite il resta presque désert jusqu'en 1852, année dans laquelle, après le retour des Jésuites en Autriche, les Pères s'y établirent en plus grand nombre qu'auparavant.

Le collège de Tarnopol fut loué par le gouvernement aux Juifs, pour en faire un hôpital ; ils y avaient déjà transporté leurs lits et leur mobilier, lorsque les habitants, s'en étant aperçus, arrivèrent en foule et jetèrent par les fenêtres toutes les guenilles des fils d'Israël. Dans la maison des Pères habita le curé avec son vicaire et quelques Jésuites âgés portant l'habit des prêtres séculiers.

Le P. Baworowski, provincial, envoya les jeunes gens terminer leurs études en Belgique et en France, surtout à Laval ;

(1) Sess. XXII, cap. 11.

(2) Un petit détail sur le passage de ces bons moscovites. Ayant dans la cour du bois de chauffage à discrétion, ils préféraient aller chercher à la bibliothèque des livres qu'ils jetaient au feu. (N. T.)

quelques Pères se rendirent dans les missions d'outre-mer. Trente et un religieux, jeunes prêtres, scolastiques et frères coadjuteurs, mal affermis dans leur vocation, sortirent de la Compagnie à la suite des excitations de leurs familles ou pour d'autres raisons. Ajoutons 24 Jésuites que la mort moissonna de 1848 à 1853, et nous comprendrons quel déficit se trouva dans cette nouvelle province de Galicie, mère de toutes les autres, et qui au moment de la dispersion ne comptait que 170 religieux(1). Il fallait que cette province, elle aussi, partageât le sort de la nation polonaise. De cette province est sortie la Compagnie entière, qui dès 1838 comptait 16 provinces, 173 collèges et maisons et 3.067 religieux ; en 1848 le nombre des Jésuites était de 4.752 (2).

Les Pères de la Russie-Blanche, qui avaient quitté l'empire des tsars au nombre de 358, n'étaient plus que 125 en 1848 ; ils étaient dispersés, comme en général tous les Polonais, dans toutes les provinces. Le décret de bannissement du mois de mai n'en trouva que 60 en Galicie ; dix ans plus tard, il n'y en avait plus que 28 ; en 1874, seulement 13, pour la plupart vieillards usés par l'âge et s'inclinant vers le tombeau ; en 1883, le P. Charles Pniewski et le P. Ignace Poczobut étaient les seuls survivants ; le P. Pniewski mourut en Italie au mois de mai de cette même année. Enfin le P. Ignace Poczobut a succombé à un cancer le 3 janvier 1885 au collège de Tarnopol (3).

(1) *Catalogues de la Compagnie.*

(2) Voyez ci-dessus, (tom. I, p. 470, note) le nombre des Jésuites aujourd'hui.

(3) Le R. P. Ignace Poczobut était parent au troisième degré du célèbre astronome polonais du dernier siècle, le P. Martin Poczobut. Né le 23 mai 1794, il entra dans la Compagnie le 15 juin 1812. Il lui a été donné de célébrer ses trois cinquantaines de Compagnie, de sacerdoce, de profession. Trois mois encore avant sa mort (21 septembre 1884), il a célébré le soixantième anniversaire de sa prêtrise.

c
p
le
P
d
n
ru
ar

lo
ur
lig
ép
ch

CHAPITRE VIII

Missions en Silésie, dans le grand-duché de Posen et en Prusse

1. Aperçu général sur les missions données par les Jésuites en Silésie. dans le duché de Posen et en Prusse après la révolution de 1848.
2. Missions en Silésie.
3. Missons dans le grand-duché de Posen.
4. Missions en Prusse et dans le duché de Varmie.
5. *Sodalitas Ignatiana* pour les prêtres.
6. Organisation des retraites sacerdotales et des missions par Mgr Ledóchowski dans l'archidiocèse de Gnesne et Posen.
7. Conclusion.

1. La dispersion fut regardée par les Pères eux-mêmes comme une œuvre providentielle. Un champ d'action incomparablement plus vaste, plus fécond, s'ouvrit à leur zèle par les missions en Silésie, dans le grand-duché de Posen et en Prusse. Ces missions réveillèrent l'esprit catholique au milieu du clergé, relevèrent la foi et la moralité du peuple et de la noblesse, préparant ainsi tous les rangs de la société à ce rude combat qu'ils devaient soutenir, vingt et quelques années plus tard, contre le prince de Bismarck.

Après la chute de la révolution de 1848, qui, excitée par les loges, avait éclaté trop tôt, les missions populaires étaient une arme sûre et éprouvée pour ramener le peuple dans la ligne du devoir et l'arracher à l'incrédulité. Justement à cette époque, un nombre important de Jésuites allemands et autrichiens, qui n'avaient pu s'occuper dans l'enseignement à

cause des lois de l'état ou d'autres circonstances, n'attendaient qu'un moment favorable pour s'employer à ce ministère des missions ; c'est de 1850 à 1857 que date l'époque de la réaction catholique en Allemagne et en Prusse, grâce aux grandes missions populaires. Les protestants de la vieille école regardaient au commencement cette œuvre avec défiance et avec crainte ; mais voyant que ces Jésuites tant décriés, sans se laisser aller à des polémiques contre Luther, annonçaient seulement les grandes vérités : la fin de l'homme, la mort, le jugement, les récompenses et les châtiments éternels de l'autre monde ; exposaient tranquillement les dogmes catholiques ; voyant que leurs discours simples, mais pleins de cœur, avaient une influence salutaire sur la moralité du peuple, parce qu'ils réveillaient en lui le sentiment de la religion : les protestants, dis-je, saluèrent avec joie les Jésuites, qu'ils appelaient leurs *Confrères* (1), venaient écouter leurs instructions, louaient en public leurs travaux, comme le fit par exemple le protestant Wolffgang Menzel, célèbre par ses principes libéraux et ses travaux historiques et littéraires (2).

Nous faisons mention de ces événements, parce qu'en beaucoup d'endroits de Silésie et de Prusse, où les Jésuites de Galicie donnèrent leurs missions, les protestants formaient plus de la moitié de la population ; partout au commencement régnaient ces mêmes préventions des protestants contre les Pères de la Compagnie, et partout suivit ce rapprochement et cette bonne entente avec eux. A Græfenhain, par exemple, en Silésie, le pasteur protestant était assis pendant chaque sermon dans le banc placé en face de la chaire et écoutait

(1) Amtsbrüder.

(2) *Die Mission auf Katolischem und protestantischem Gebiete.* — Voyez la Revue de Posen, 1851, tom. I, p. 350 (t. p.)

Menzel s'est déshonoré à la fin de sa carrière. Dans ses dernières années, il passa au service du prince de Bismarck et s'éleva avec autant de fureur contre le catholicisme qu'il l'avait noblement défendu auparavant. Il mourut en 1873.

avec une attention soutenue le discours du P. Harder, jésuite; entonnait et chantait avec les catholiques le motet avant la bénédiction du Saint-Sacrement, par laquelle se terminaient les exercices de chaque jour. A Auras, le bourgmestre venait avec sa femme et ses enfants entendre assidûment le missionnaire jésuite, l'invitait à venir le visiter chez lui et le recevait comme eût pu le faire le plus zélé des catholiques. A Spandau, près de Berlin, foyer du luthériansme prussien, beaucoup de luthériens de la capitale se pressaient aux instructions : « Nous n'avions vu jusqu'ici les Jésuites que sur le théâtre, « disaient-ils; comme il nous paraissent tout autres en « mission ! » Dans les grandes missions de Breslau, de Lignica de Brzeg, les protestants formaient presque la moitié de l'auditoire. Dans le duché de Posen, dans la Prusse occidentale et dans le duché de Varmie, ils ne se contentèrent pas d'assister aux missions, ils les appuyèrent de leurs offrandes ; l'un d'entre eux donna au curé 50 thalers et les légumes de son jardin. Ils permettaient à tous leurs gens d'assister aux missions et quelques-uns payaient ces journées comme des journées de travail, pourvu que leurs gens assistassent aux instructions et renonçassent à l'eau-de-vie. Pendant la procession du Saint-Sacrement, les juifs eux-mêmes et les protestants se tenaient très convenablement et dans l'attitude du respect, bien qu'ils n'assistassent à la cérémonie que comme simples spectateurs. Les femmes protestantes emportaient avidement l'eau de Saint Ignace et en éprouvaient des effets vraiment miraculeux (1).

C'est là proprement que se montra l'esprit de la Compagnie, qui sait s'accommoder aux besoins moraux du peuple et du temps. Au dix-septième siècle et aux dix-huitième, les Jésuites se présentaient avec une polémique inflexible et implacacable contre l'hérésie ; car alors le luthéranisme était encore lui-même, il était assez puissant et menaçait la sainte Église ;

(1) Lettre du P. Baczyński, missionnaire (*Arch. Jes. Pol*).

mais au dix-neuvième siècle, réduit au pur rationalisme ou transformé en religion officielle de l'état, menacé dans sa propre existence, il cessait déjà d'être menaçant pour le catholicisme. Les Jésuites se conduisent donc avec lui comme s'il n'existait pas ; ils ne touchent ni la différence de ses dogmes, ni ses blessures ; ils cherchent seulement à ressusciter le sentiment religieux dans les masses en leur rappelant les vérités éternelles ; ils cherchent à faire revivre l'esprit catholique par une explication simple mais solide des dogmes de la foi. Les plus intelligents des protestants se sentaient touchés de reconnaissance pour cette indulgence des missionnaires, et il était vraiment consolant de voir comme dans les gares ou dans les wagons quelques pasteurs protestants saluaient un Jésuite (et le fait arrivait souvent), en lui serrant cordialement la main, et l'appelant avec politesse : *Monsieur mon Confrère* (1). Mais ce sont là des faits encore trop récents ; les Pères à qui revient tout l'honneur dans ces missions vivent encore ; nous nous bornerons donc à quelques mots, malgré la peine que nous éprouvons à ne pas tout écrire.

2. Le cycle principal des missions de Silésie, dont nous parlerons d'abord, va de 1851 à 1857. La Silésie prussienne, tant dans les montagnes que dans la plaine, renferme un million de catholiques. Le voisinage des protestants, les mariages mixtes, les loges maçonniques semées dans les bourgs et auxquelles jusqu'en 1844 appartenaient beaucoup de prêtres, quelques chanoines de Breslau et l'évêque Siedlnicky (2) ; le

(1) Herr Amtsbruder.

(2) Grégoire XVI ordonna à cet évêque franc-maçon de déposer l'épiscopat en 1844. Le zélé Mgr Diepenbrock, élu à sa place, invita les chanoines à quitter ou les loges ou leurs stalles. Quelques-uns prirent ce dernier parti, Siedlnicky habita, pendant de longues années, près de Breslau ; vers 1868 il passa au protestantisme, et, malgré ses 70 ans, épousa une jeune fille de 19 ans ; il mourut en 1871. Ainsi la maçonnerie étendait ses ravages, même dans les rangs de la hiérarchie catholique.

catholicisme allemand de Ronge, la grande pénurie de prêtres catholiques : tout cet ensemble rendait chancelants les principes catholiques de ce peuple. Bien que les apostasies fussent très rares, l'indifférence religieuse en revanche était générale et conduisait droit au matérialisme et à la corruption des mœurs. Mgr Diepenbrock désirait avec zèle remédier à ce mal, mais le manque de prêtres rendait impossible, ou du moins renvoyait à un avenir éloigné, tout remède plus radical ; car chaque année il mourait en moyenne cinquante prêtres et on en ordonnait à peine vingt. Sur ces entrefaites, Dieu dans sa miséricorde envoya un secours puissant et inattendu.

Dans la ville de Piekary Niemieckie, ancienne résidence des Jésuites de Grande Pologne, s'établirent quelques Jésuites chassés de Galicie ; un asile leur avait été offert par le curé, M. Jean-Louis Fitzek. Au commencement de 1849 arriva à Piekary, pour consacrer une nouvelle église, Mgr Diepenbrock ; il y resta huit jours et, comme il ne savait point le polonais, il se servit de l'un des Pères pour les instructions pastorales au peuple avant et après l'administration du sacrement de confirmation. Ayant connu de plus près l'esprit et l'institut de la Compagnie de Jésus, pressé d'ailleurs par beaucoup de curés zélés, il résolut de se rendre à Berlin pour écarter les difficultés que faisaient les lois prussiennes aux prêtres nouveaux venus. Le 29 août 1850, parut un décret ministériel au nom du roi, permettant aux Jésuites étrangers de donner des missions dans le diocèse de Breslau, pourvu qu'ils fussent munis de passe-ports et ne complotassent rien contre le gouvernement.

Malgré cette autorisation, on ne commença cependant la première mission à Piekary que le 12 juillet 1851. Elle s'ouvrit par les vêpres solennelles, auxquelles assistèrent 5.000 personnes. Les jours suivants, le peuple des montagnes de Silésie arriva en procession de vingt lieues et plus, et les Polonais du voisinage passaient comme ils pouvaient la frontière

pour venir assister aux instructions. Les PP. Antoniewicz, Załęski, Praszałowicz et Baczyński parlaient pour les Polonais ; les PP. Wojtechowski et Harder pour les Allemands. « Nous « étions là très nombreux, écrivait le P. Antoniewicz, et tous « nous ne formions qu'une famille, la famille du bon Dieu ; « beaucoup de frères et de sœurs se joignirent à notre réunion, « on passa même la frontière et l'on vint de la Silésie autri- « chienne, de l'autre côté de la Vistule, du pied des Carpathes ; « car pour qui aime Dieu sincèrement et de tout son cœur, il « n'y a ni éloignement ni frontières. Les frontières ont été « marquées sur la terre par les hommes, Dieu le voulant et le « permettant ainsi ; mais entre l'homme et Dieu, il n'y a d'autre « frontière que le péché. » Chaque jour vingt prêtres étaient au confessionnal ; on distribua jusqu'à 30.000 communions, car après la mission les Pères restèrent encore sept jours entiers à Piekary pour entendre les confessions. On donna en diverses localités huit grandes missions de huit jours et une petite ; tous les exercices : sermons, sainte messe, confessions, se faisaient en plein air dans le cimetière ou sur la place publique. A la petite mission de Bytom, il y eut jusqu'à 20.000 personnes.

Qui le croirait ? et cependant c'est un fait, les missions dans les montagnes de la Silésie réveillèrent chez le peuple le sentiment de la nationalité polonaise. En se voyant si nombreux, le peuple polonais, entouré de l'élément allemand, pensait en lui-même : « Nous sommes ici dans ces contrées « encore plus nombreux que les Allemands, qui nous domi- « nent ; nous existons encore, nous vivons, nous avons « conscience de nous-mêmes. » Les sermons polonais, prononcés en langage pur, éminemment populaires et accessibles aux intelligences, eurent un succès extraordinaire, exercèrent une puissance qui tenait du prodige. Ce malheureux peuple les écoutait avidement, dégustait chaque mot, restait des heures entières comme cloué sur place,

malgré le soleil ou la pluie. C'est que jusque-là il n'avait entendu de ses prêtres silésiens qu'un polonais corrompu et rempli de germanismes. La plus grande partie des prêtres étaient allemands ; en un an ils avaient appris assez de mots polonais pour être en état, vaille que vaille, d'entendre les confessions, mais ils ne connaissaient point les propriétés de la langue et ne comprenaient point l'esprit du peuple polonais. Ce n'était point la faute de l'évêque ou du clergé, mais celle des circonstances. L'absence de bourgeoisie et de noblesse polonaise en Silésie, les écoles allemandes et toute l'organisation du pays, qui tendait à le germaniser : telle était la cause multiple du très petit nombre de prêtres polonais pour le demi-million de Polonais que renfermait le diocèse de Breslau. On n'ordonnait chaque année que quelques prêtres capables de s'exprimer tant bien que mal en polonais, et qui en tout cas ne parlaient pas plus correctement que le peuple des campagnes.

De semblables missions eurent lieu encore l'année suivante. A défaut des Pères de Galicie, elles furent données par des Jésuites westphaliens : les PP. Roh, Gaslacher, Prinz, Maximilien Klinkowstrœm, etc. La première grande mission se donna à Frankenstein, la seconde à Neisse ; à Breslau on donna à la fois, pendant quatorze jours, devant une foule innombrable de catholiques, de protestants et même de juifs, trois grandes missions, dans trois vastes églises : à Notre-Dame, à Sainte-Dorothée, et dans l'ancienne église des Jésuites ; tant le peuple était affamé des vérités éternelles, tant les intelligences avaient toutes besoin de croire quelque chose. En même temps on donnait une quatrième mission dans l'église de Sainte-Croix pour la garnison polonaise, mission à laquelle prit part la population slave de Breslau. A Oppeln, avant la fin de la mission, les catholiques qui appartenaient à la secte maçonnique, abandonnèrent les loges et se confessèrent ; et comme pour expier les ovations que de

concert avec leurs frères des loges, ils avaient faites à Ronge en 1848, ils organisèrent en l'honneur des missionnaires des illuminations et des marches aux flambeaux.

Le successeur de Mgr Diepenbrock, Mgr Fœrster, se montra également zélé pour soutenir les missions populaires ; mais quand il voulut ouvrir une résidence pour la fondation de laquelle M. l'abbé Fietzek avait réuni 3.000 thalers, il rencontra une opposition invincible de la part du gouvernement. Malgré cela les Jésuites restèrent en Silésie ; le P. Harder eut sa résidence fixe à Neisse, d'où il sortait pour aller faire ce qu'il appelait des « *escarmouches* », c'est-à-dire pour donner des missions de trois jours, principalement dans les localités où les deux tiers et parfois les six-septièmes de la population étaient protestants.

Il est impossible de donner le nombre exact de ces missions si utiles du P. Harder. Le peuple y venait de plusieurs lieues, car on comptait aux instructions au moins 3.000 personnes ; et cependant souvent la paroisse n'avait pas plus de deux cents âmes. Ce prêtre valait à lui seul toute une armée ; outre ces missions, nous le voyons donner des retraites chaque année à nombre de communautés religieuses d'hommes et de femmes, à Berlin, Breslau, etc.

L'époque la plus brillante des missions de Silésie fut en 1855. On avait fait venir d'Autriche les PP. Schmude, Max. Klinkowstrœm et Weiss. On commença le cours de ces missions à Lœwenberg, où, sur une population de 8.000 âmes, l'on comptait à peine 700 catholiques ; en revanche les loges maçonniques et la secte de Ronge avaient pris de grands développements. Les préventions contre la Compagnie étaient si fortes que, dans les premiers sermons, les missionnaires furent obligés d'en appeler à la saine raison des auditeurs et de les inviter à venir entendre la doctrine que les Jésuites enseignaient et à juger d'après cela.

Dans les trois années 1855, 1856 et 1857, les Pères donnè-

rent plus de vingt missions grandes ou petites, tant pour les Allemands que pour les Polonais. Ces travaux continuèrent les années suivantes, et il n'y eut pas un doyenné où l'on n'eût fait quelques missions. Ajoutons les exercices spirituels donnés chaque année à plusieurs reprises aux prêtres, aux religieux et religieuses, aux pensionnats, aux écoles, à des particuliers et à des familles entières, et nous aurons une idée assez exacte des travaux de la Compagnie en Silésie.

3. Les missions du diocèse de Breslau firent naître le désir d'en avoir dans l'archidiocèse de Gnesen et Posen, limitrophe du précédent. Voici comment la chose arriva. Mgr Viale-Prela, nonce du Saint-Siège, vint à Breslau, dans les premiers jours de novembre 1850, pour donner le pallium cardinalice à Mgr Diepenbrock. Il alla ensuite à Posen ; et, dans les visites qu'il fit à Mgr Przyłuski, archevêque de Gnesen et Posen, il s'entretint longtemps avec lui de l'état de l'Église dans son diocèse. Comme le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, inclinait beaucoup vers le catholicisme, le nonce insista avec force pour que le prélat, profitant des circonstances, introduisît dans son diocèse les ordres religieux que Frédéric-Guillaume III avait chassés précédemment (1820-1826). L'archevêque accéda aux demandes du nonce; et, comme les Jésuites étaient déjà connus en Silésie, il les fit venir pour donner des missions. Il était d'ailleurs porté à prendre cette décision par les entretiens sérieux qu'il avait eus avec les membres les plus distingués de la noblesse à Posen, tels que M. Stanislas Chłapowski de Czerwonawieś et M. Désiré Chłapowski, général de l'armée polonaise en 1831.

Dès la première mission, à Krobie (1852), on compta 20.000 personnes. Toujours prompte à donner et à se dévouer, la noblesse exempta pour un ou deux jours de leur travail les gens de service et les envoya aux instructions ; et chose plus importante, elle vint assister avec le peuple aux sermons,

se confessa, s'approcha de la sainte Table et reçut le sacrement de confirmation, que l'évêque suffragant Dąbrowski donna à 11.000 personnes. Dieu bénit visiblement les missionnaires; leurs instructions, surtout celles du P. Antoniewicz, exerçaient sur tous sans distinction une influence remarquable; elles étaient simples et populaires, mais annonçaient les vérités éternelles avec la force et la puissance que donne la foi à des hommes de Dieu. Aussi à la fin de la mission, la noblesse, ayant à sa tête le vieux général Chłapowski, remercia-t-elle les missionnaires pour ces instructions, que l'on avait extrêmement goûtées, bien que les Pères n'y eussent mêlé aucunement la politique.

A la fin de la mission de Krzywina, où peu auparavant les paroissiens en étaient venus à des mesures de violence sur la personne de leur propre curé, la noblesse de Posen conçut la pensée de fonder une maison de mission, et dans ce but adressa une lettre au P. général, l'assurant qu'elle se chargerait à l'avenir de l'entretien des Pères. D'autres missions furent prêchées, d'autres annoncées et promises; mais à cause du choléra, qui commença à sévir dans la seconde moitié de juillet, on les remit à l'année 1853.

Voici ce que dit sur les missions la *Revue de Posen*, revue la plus sérieuse peut-être qui ait jamais paru en Pologne: « Il n'est plus besoin aujourd'hui de dire avec quel zèle les « missionnaires ont travaillé dans notre province, quelle élo« quence ils ont déployée, quels heureux résultats ont eu « leurs fatigues et leur dévouement. Ces faits sont notoires « et connus de tous; quiconque surtout a pris part aux mis« sions n'oubliera jamais, d'un côté cette incomparable acti« vité jointe à une cordialité attrayante et joyeuse, cette « harmonie de doctrine et d'efforts, cet heureux ensemble « d'aptitudes et de talents qui se complètent mutuellement « chez les Pères Jésuites; d'un autre côté, le spectacle magni« fique et édifiant présenté par cette réunion de prêtres et

« de dignitaires ecclésiastiques, par ces masses de peuple « réuni au pied de la chaire, par ces processions perpétuelles « et nombreuses qui arrivaient chantant des cantiques, et « principalement par ces rangs pressés de pieux fidèles qui « s'approchaient de la Table sainte. En vérité la plus grande « gloire des Jésuites, c'est d'avoir su produire par leur « parole tant de fruits de salut et de bénédiction » (1).

Assurément l'archevêque Przyłuski et le prince-évêque Foerster partageaient ces sentiments ; car, après le retour de la Compagnie en Galicie en vertu d'un décret écrit de la propre main de l'empereur François-Joseph (20 juin 1852), lorsque le P. Baworowski, provincial, résolut de rappeler tous les Pères du duché de Posen, de la Prusse et de la Silésie, ces deux prélats le prièrent, par des lettres dont l'original se conserve dans les archives de la province, de ne point faire ce tort à leurs diocèses (2).

(1) Année 1851, tome II, p. 475 (t. p.).

(2) Voici le texte exact de ces lettres :

1° *Lettre de* Mgr Przyłuski.

« Il est venu à ma connaissance que les Pères missionnaires domiciliés à « Obra, ayant reçu une autre destination, doivent quitter cette province. « Cette nouvelle m'a d'autant plus contristé, que mes diocésains m'ont exprimé « des désirs plus ardents de conserver ici à l'avenir ces religieux, dont les tra- « vaux dans la vigne du Seigneur ont déjà produit tant de fruits salutaires « dans l'âme de mon peuple. Aussi, obéissant à des motifs personnels et « ayant égard aux vœux de mes diocésains, je crois devoir supplier humble- « ment le R. P. Provincial de vouloir bien me laisser pour l'avenir le nombre « de Pères strictement nécessaires pour continuer avec fruit les missions « dans les archidiocèses confiés à mes soins. L'amour que je porte à la Com- « pagnie et dont j'ai donné des preuves, m'est un gage que Votre Révérence « aura égard à mes désirs ».

Posen, 5 décembre 1853.

L'archevêque de Gnesne et Posen,
L. PRZYLUSKI.

2° *Le nouvel évêque de Breslau faisait la même demande dans une lettre un peu plus étendue.*

« Le départ du P. Harder de mon diocèse est une perte que j'aurais bien « voulu éviter. Si par la grâce de Dieu tous les Pères de votre Compagnie, dès

4. On travailla aussi d'une manière infatigable les années suivantes. Que dis-je? Après avoir obtenu une résidence fixe, d'abord à Obra, puis à Srem, on étendit le champ des travaux apostoliques jusqu'en Prusse et dans le duché de Varmie, où Mgr. Geritz appelait gracieusement par lettre les missionnaires. Les annales de ces missions présentent de nombreux détails touchants et instructifs, formant une belle page des annales de l'Église en Pologne, et suffisent à remplir tout un volume fort intéressant. Cependant, forcés de nous borner pour ne pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé, nous dirons seulement que de 1856 à 1867, époque où les missions, principalement dans l'archidiocèse de Gnesne et Posen, prirent une nouvelle direction, on donna, dans les terres polonaises dépendantes de la Prusse, environ cent grandes missions et un même nombre de petites, ainsi que des retours de mission. Partout on introduisit la société de tempérance contre l'abus de l'eau-de-vie. Dans le seul diocèse de Culm, sur 223 paroisses, 164 entrèrent dans cette société. Le principal promoteur de ces institutions salutaires fut le P. Théophile Baczyński. Cet apôtre zélé, de 1850 à 1861, prit part à 97 missions en Silésie, dans les trois diocèses de Gnesne et Posen, de Varmie et de Culm. Voici ce qu'il écrit

« leur première entrée dans mon diocèse, ont su, par leur conduite exem-
« plaire, prudente et vraiment sacerdotale, illustrer la sainte Église et la
« Compagnie de Jésus et forcer leurs ennemis les plus acharnés à reconnaî-
« tre et à respecter leurs vertus ; si par là ils ont mérité la reconnaissance
« de mes diocésains, je dois avant tout rapporter l'honneur de ces avantages au
« P. Harder..... J'apprends aussi que les autres Pères qui résident dans mon
« diocèse, doivent être rappelés. Mon dessein n'est pas de nuire en quoi que
« ce soit aux intérêts de la Compagnie, qui peut-être a besoin d'un semblable
« rappel ; mais il est de mon devoir de faire remarquer à Votre Révérence
« que si les Jésuites se retirent entièrement de Silésie au moment où, heu-
« reusement victorieux de préjugés si enracinés, ils ont su se gagner l'opi-
« nion publique, cet acte pourrait bien leur créer pour l'avenir de plus gran-
« des difficultés, s'ils voulaient s'établir ici de nouveau. » (*Arch. Jes. Pol.*)

dans une de ses lettres sur les résultats de la société de tempérance : « Les juifs et les protestants étaient stupéfaits « de voir qu'après la mission le peuple ne voulait plus boire « d'eau-de-vie et travaillait incomparablement davantage. « Un propriétaire juif fut si édifié de cette tempérance, qu'il « en fit des remerciements publics aux missionnaires et « enjoignit qu'à partir de ce moment on donnerait à ses gens « du lait en place d'eau-de-vie. L'administrateur des biens « royaux, voyant comment le peuple dans l'hiver travaillait « sans boire d'eau-de-vie, écrivit aux gouvernement pour « obtenir la permission de donner de la bière ou du lait ; et « comme dans la diète du pays quelques spéculateurs protes- « tants déclaraient que les missions ruinaient le revenu des « boissons, M. Eulenburg, premier président de Kœnigsberg, « déclara publiquement que si vraiment les missions exer- « çaient une influence aussi salutaire sur le peuple, les dépu- « tés devaient les encourager et remercier les missionnaires « de ces heureux effets, puisque la boisson est ce qui ruine « le plus une nation au point de vue moral et matériel. Dans « l'ancienne Prusse spécialement, où toutes les missions se « donnaient aux frais du peuple et du clergé, on fit tant d'of- « frandes pendant la mission, que non seulement les dépen- « ses furent couvertes, mais encore on remit aux missionnai- « res une forte aumône. Le peuple ne cessait de remercier « tout haut les Pères ; il répétait qu'il regrettait seulement « de n'avoir pas connu plus tôt ces saints exercices. » Les curés aidaient le peuple à se maintenir dans la tempérance, les nobles renversaient les distilleries ou les changeaient en brasseries.

On n'omit point non plus les autres moyens pour conserver le peuple dans la piété et la sobriété ; ainsi l'on introduisit, presque dans chaque paroisse où se donnait une mission, les congrégations du Sacré-Cœur de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie. Le P. Baworowski, provincial, étant allé à

Rome en 1853 pour l'élection du T. R. P. Beckx, général de la Compagnie, en rapporta le privilège de distribuer le scapulaire de l'Immaculée-Conception. Notre peuple est attaché du fond du cœur à ce genre de dévotion ; aussi dans chaque mission passait-on des heures entières à donner ce scapulaire, que le peuple appelait le *scapulaire de la mission.* Ce qui dans chaque mission touchait davantage et que personne ne pouvait contempler sans verser des larmes, c'était l'acte solennel du pardon demandé à leurs parents par les enfants avant leur première communion ; c'était la procession de clôture appelée aussi des *quatre états*, dans laquelle les jeunes filles, les jeunes gens, les femmes, les hommes (chaque état rangé sous son étendard et chantant des hymnes et des cantiques) s'avançaient comme au jour de la Fête-Dieu autour du Saint-Sacrement ; c'était enfin la plantation de la croix de mission.

5. En présence des masses du peuple contrit et priant au pied de la croix de mission, l'esprit religieux se fortifiait même chez les prêtres. Le diocèse de Culm fut le premier à donner l'exemple. Là, dès 1852, travaillèrent les Jésuites de la province d'Allemagne.

Sur leur initiative s'établit la société de prêtres connue sous le nom de *Sodalitas Ignatiana* et qui existait depuis peu de temps dans le diocèse de Przemyśl, grâce aux soins de MM. les chanoines Skrzyński et Lobos ; elle avait pour but d'introduire les missions pour le peuple et les retraites pour les prêtres.

Les retraites ! Ce mot était jusqu'alors, du moins chez nous en Pologne, odieux et détesté, car il signifiait une pénitence imposée aux prêtres pour une faute très grave. Cependant la signification propre de ce mot est tout autre : le prêtre, semblable à une mère, nourrit dans la chaire et au confessionnal le peuple fidèle ; en mille circonstances, il est obligé de lui

fournir la nourriture saine des principes et des enseignements moraux. Les occupations nombreuses qu'entraînent avec eux les devoirs du ministère, les soins de l'administration et de l'intérieur d'une maison, distraient l'esprit du prêtre et ne lui laissent que peu ou point de temps pour la lecture des livres spirituels, pour la méditation, en un mot pour le recueillement de l'esprit ; elles l'attiédissent même à son insu et le rendent moins fervent dans sa sainte vocation. Pour compenser donc ce qui lui manque de cette nourriture spirituelle dont il doit fortifier les fidèles, pour secouer cette poussière des fautes quotidiennes, pour résister à l'envahissement insensible des maximes du monde, pour rentrer dans le sanctuaire de son âme et recueillir son esprit : un excellent moyen, le seul à peu près, ce sont les exercices spirituels, les retraites. Ces exercices avaient encore le grand avantage et l'heureux effet de réunir ensemble un grand nombre de prêtres, de les rapprocher mutuellement, de renouveler des connaissances qui dataient du séminaire, d'établir de nouveaux rapports. L'échange des pensées, la communication des idées et des convictions, le commerce des vieillards avec les jeunes prêtres, la participation à la même prière : tout cimentait l'union des cœurs et des esprits dans le clergé.

Aussi la persécution religieuse le trouva-t-elle préparé. On y compta peu d'apostats ; tout au contraire, suivant l'exemple de ses évêques, le clergé s'exposa volontiers à l'amende et à la prison.

Un maître dans l'art sacré de donner les retraites, fut le P. Kułak, mort à Śrem en 1871. Il eut pour l'aider dans ce travail les PP. Praszałowicz, Cych, Perkowski, Czeżowski. On donnait chaque année des retraites à plusieurs reprises, à Gnesne, à Gostyn, à Wilkowa, à Posen. En 1855, 250 prêtres firent les exercices ; les années suivantes, il y en eut autant et même davantage. Il est bon de remarquer que, jusqu'en

1867, l'autorité ecclésiastique ne fit sous ce rapport aucune prescription, chacun se rendait de bon gré et librement à ces retraites et en retirait de grands fruits.

Il est vrai qu'au mois de décembre 1855, Mgr l'archevêque Pzyłuski adressa à son clergé une lettre circulaire dans laquelle il invitait chaque prêtre, sans toutefois créer d'obligation, à faire autant que possible chaque année les exercices spirituels, sous la direction des Jésuites.

Les instituteurs suivirent l'exemple des prêtres. En 1857, 61 instituteurs dans le duché de Varmie firent une retraite de trois jours ; ceux de la Grande Pologne firent la même chose à différentes reprises à Gnesne et à Posen.

Les missionnaires furent encore chargés d'autres fonctions également importantes et utiles, telles que retraites dans les communautés et pensionnats. Il faut comprendre la vie religieuse et l'éducation chrétienne pour apprécier l'importance de ce ministère sacré. Souvent aussi à la fin d'une mission, les Pères donnaient trois jours de leur ministère aux prisonniers, et les directeurs des prisons étaient les premiers à demander cette faveur et à s'en montrer hautement reconnaissants.

En lisant les lettres des missionnaires (j'en ai eu plus de cent entre les mains), écrites à leur provincial, sans prétention, souvent même à la hâte, au milieu de la nuit, après les fatigues d'une mission, on se demande avec étonnement comment un si petit nombre d'ouvriers apostoliques ont pu supporter tant de travaux accablants pour le corps et pour l'esprit.

6. Le nouvel archevêque de Gnesne et Posen, Mgr Hałka Ledóchowski, depuis prisonnier pour la foi et pour les droits de l'Église, désirait avant tout rendre encore meilleur le clergé de son diocèse, soutenir et régler une fois pour toutes l'œuvre salutaire des missions et des retraites. En 1867, il appela le P. provincial, alors le P. Szczepkowski, et le pria de lui fournir le nombre nécessaire de Pères pour donner chaque année à

son peuple dix missions, et la retraite à ses prêtres et aux séminaristes. Pour ne point être à charge aux paroisses et aux curés, il offrit sur sa cassette mille thalers chaque année aux missionnaires pour couvrir leurs frais de voyage. Son plan était tellement arrangé, que chaque paroisse avait une mission tous les dix ans ; et tous les deux ans, chaque prêtre était obligé de faire une retraite. Tous les ans et quelquefois deux fois par an, les séminaristes de Gnesne et de Posen faisaient une retraite en même temps que l'archevêque. Mgr Ledóchowski, veillant à l'ordre des exercices, avait sa place au milieu des séminaristes à la chapelle, entendait avec eux les instructions et faisait les méditations. Son exemple était suivi par ses évêques suffragants, Mgr Cybichowski à Gnesne, Mgr Stefanowicz à Posen. Ces exemples salutaires contribuaient beaucoup au succès de la retraite.

Les prêtres faisaient la retraite annuelle, comme autrefois, à Posen, à Gnesne et à Gostyn. Depuis 1869 elle eut lieu à Srem. Là des prêtres venaient aussi des diocèses de Culm et de Varmie ; quelques-uns faisaient pour cela près de cent lieues.

On mit à exécution le nouveau plan de missions dans les doyennés situés sur les frontières du Royaume du Congrès et de la Silésie, sans toutefois omettre les missions ordinaires dans les grandes villes ; en 1869 arriva un contingent de nouveaux prêtres à Srem, résidence où neuf Pères étaient uniquement désignés pour donner des missions exclusivement polonaises, ou des missions mixtes pour les Allemands et les Polonais.

7. Ainsi donc la génération actuelle des Jésuites ne s'est en rien écartée de l'esprit primitif de la Compagnie. Dieu, dans sa miséricorde, s'est servi des Pères Jésuites pour préparer le clergé par les retraites, le peuple catholique par les missions, à supporter avec courage le coup que leur destinait le prince

de Bismarck, instrument des loges maçonniques contre l'Église catholique dans le royaume de Prusse. Faut-il donc s'étonner que ces Pères soient tombés les premières victimes de la persécution religieuse?

On sait qu'après sa victoire inespérée sur la France, le prince de Bismarck jeta le masque et commença le combat contre l'Église. Fidèle aux traditions des ennemis du catholicisme, il songea d'abord à vaincre ceux qui, selon la parole de Frédéric II, formaient la « garde du corps du Pape. » Les chambres libérales de Berlin se mirent à son service ; au mois de mai 1872, on publia une loi condamnant les Jésuites à sortir de l'empire d'Allemagne. On s'inquiéta peu de motiver ce décret, on dit laconiquement *qu'ils étaient dangereux pour le pays* (1) ; et l'on n'essaya même pas de donner une réponse aux arguments convaincants de la fraction des conservateurs catholiques.

Si jamais la maxime « la force prime le droit » eut une application, ce fut en cette circonstance. L'expulsion des Jésuites de la monarchie prussienne fut différente essentiellement des décrets semblables de bannissement portés dans d'autres pays, en Italie par exemple ou en Autriche en 1848. Dans ces pays en effet, on dispersa la Compagnie comme corporation ecclésiastique, en conservant à ses membres le droit de citoyens et la liberté personnelle. Le gouvernement prussien agit dans cet acte illégal avec une logique impitoyable. Il chassa du royaume les Jésuites étrangers, bien qu'ils fussent munis de passe-ports légalisés, bien qu'ils ne fussent convaincus d'aucune faute et d'aucune tentative contre la tranquillité publique. Quant aux Jésuites qui étaient citoyens prussiens, non seulement il les priva de ce droit et leur enleva le libre exercice de leurs fonctions sacerdotales, mais de plus il fit une violence révoltante à leur liberté personnelle ; il fit interner dans des villes ou des provinces protestantes des citoyens

(1) *Sie Sind Staatsgefæhrlich.*

prussiens modestes, paisibles, et qui peu auparavant avaient été décorés pour des services publics.

Ce fut en vain que plus de deux millions de catholiques présentèrent une adresse ; le prince de Bismarck trouva dans cette démarche la preuve nouvelle d'une conspiration de la Compagnie dangereuse pour l'état. L'Europe libérale applaudit à cette violation des droits de l'homme, parce qu'elle s'appliquait aux Jésuites. Mais qui sait si un avenir prochain ne prépare point à ces libéraux de terribles représailles ? Ce n'est pas la première fois que les Jésuites rencontrent des adversaires aussi intraitables que le prince de Bismarck. Regrettés par le clergé et le peuple, dont ils ont su se gagner l'estime et l'amour, assurés par le témoignage de leur conscience d'avoir bien employé les vingt-deux années de liberté que Dieu leur avait accordées dans le royaume de Prusse, d'avoir travaillé comme des ouvriers infatigables et préparé les serviteurs du Christ à une résistance généreuse, ils secouèrent la poussière de leur chaussure et s'en allèrent travailler ailleurs.

Deux ans à peine après les décrets de Bismarck, les 200 Jésuites westphaliens et polonais condamnés à l'exil ou à l'inaction, étaient surchargés d'occupations utiles et salutaires. Les Pères westphaliens ont ouvert de grands collèges et des pensionnats dans l'Amérique du Nord et des résidences en Danemark, et leur nombre s'est accru continuellement de 1872 à 1885. Les Jésuites de la province polonaise ne sont pas non plus restés inactifs. Sous la protection paternelle de Sa Majesté l'empereur François-Joseph, ils se sont dévoués aux collèges et au ministère apostolique en Galicie ; plusieurs sont allés dans les missions étrangères, en Amérique, en Asie et en Afrique ; et ce qui pour les enfants de la Compagnie est une grande consolation, sur plus de cinquante religieux de la province de Pologne qui résidaient en Prusse au moment de l'expulsion, il ne s'en est pas trouvé un seul

que les édits de Bismarck aient fait renoncer à sa vocation (1).

Dans d'autres pays aussi, l'extrême gauche, suivant à l'aveugle la Chambre de Berlin et animée du même esprit, demanda avec instance l'expulsion des Jésuites ; et malgré des insuccès momentanés, elle ne cesse point de poursuivre l'exécution de son dessein. Il peut se faire que Dieu dans sa miséricorde détourne ce nouveau malheur de l'Église et de la Compagnie; mais de quelque nature que soient ces décrets de bannissement, ils ne prendront point les Jésuites au dépourvu. Cette

(1) Les Jésuites de Pologne eux aussi voient leur nombre et leurs occupations se multiplier; et à l'heure où nous traçons ces dernières lignes, de nouveaux champs se sont ouverts à leurs travaux apostoliques.

Dans la presse, quel bien n'opère pas le petit *Messager polonais du Sacré-Cœur*, qui chaque mois se tire à plus de cent mille exemplaires ? La *Revue universelle* (Przegląd powszechny) ne fait que commencer et déjà elle obtient dans toute la Pologne un succès mérité. Les *Missions catholiques* illustrées ne le cèdent pas en leur genre aux deux publications précédentes. Je ne dis rien de beaucoup d'autres publications détachées, faites par les Pères polonais et vendues au prix coûtant, qui vont porter la lumière catholique dans les esprits des populations et fortifier leur foi.

Dans le ministère apostolique, il y aurait beaucoup à dire sur les missions populaires en Galicie, surtout dans le pays ruthénien, où les travaux des Jésuites en 1882 ont arrêté et refoulé en Russie le schisme moscovite. Mais je dois dire comme le P. Załęski et encore plus que lui : ces faits sont d'hier et ne se peuvent publier de sitôt.

Encore une réflexion sur le séjour des Pères de la Compagnie en Pologne. On rapporte que, dans les derniers temps de l'ancienne Compagnie, notre Frère sacristain de Léopol aperçut un soir, à la fin de la visite au Saint-Sacrement en usage dans cette province avant le coucher, un Père qui restait seul dans la chapelle de la Sainte Vierge, où la communauté faisait cette visite; le Frère sacristain voulant fermer la porte et aller prendre son repos, s'approcha de ce Père et le pria de se retirer. « Je suis votre frère Stanislas « Kostka, répondit le mystérieux personnage, et je demande à la Sainte Vierge « que la Compagnie ne sorte jamais de Pologne. » La mémoire du fait miraculeux n'a été conservée que par un habitant de Léopol, qui le tenait des anciens Jésuites. C'est de lui que les Pères de la nouvelle Compagnie l'ont appris en 1820, à leur retour en Galicie.

Si l'on ne veut pas admettre l'apparition de S. Stanislas, au moins ne peut-on se refuser à constater l'accomplissement fort étonnant, pour ne rien dire de plus, de cette prophétie depuis un siècle dans la Pologne démembrée. En effet de 1773 à 1820, les Jésuites vécurent dans les provinces polonaises prises

armée, composée de troupes légères, se disperse et se reforme avec rapidité : dispersée sur un point, elle se reforme sur un autre et donne avec courage sur les ennemis de la sainte Église ; et même au milieu de sa dispersion, les armes ne lui tombent point des mains.

La Compagnie de Jésus doit cette vitalité inépuisable qui lui est propre, par dessus tout à un don spécial de Dieu; elle la doit aussi à sa règle, à l'esprit que lui a communiqué son illustre fondateur S. Ignace de Loyola.

par la Russie ; chassés de Russie en 1820, ils vinrent en Galicie, où ils restèrent jusqu'en 1848. Dispersés par la révolution de 1848, ils furent reçus dans les provinces polonaises qui relèvent de la Prusse. Là, malgré les vexations mesquines de la police, ils opérèrent un grand bien par les missions et les retraites, comme il a été dit dans cet ouvrage. Enfin, expulsés de Prusse en 1872 et ne pouvant rentrer dans l'empire des tsars, ils attendent dans la Galicie, province polonaise dépendante de l'Autriche, que de meilleurs jours se lèvent pour l'Église et la Compagnie dans les deux empires du Nord.

Dans ce qui suit, le P. Załęski parle de l'état de l'Europe en 1874 et 1875. Depuis ce temps, la Compagnie de Jésus a été dispersée en France, et la Maçonnerie au pouvoir menace les Jésuites et tous les religieux d'une persécution plus radicale encore. L'avenir est entre les mains de Dieu, qui saura tirer le bien du mal ; à nous d'attendre son heure dans la souffrance et dans la paix. Quoi que fasse l'enfer, il n'aboutira jamais qu'à sa propre défaite et n'empêchera jamais de se réaliser cette parole de l'Écriture : *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.* (Rom., VIII, 28.) (N. T.)

sé
Ce
l'e
tr
le
d
t
j

DOCUMENTS

DOCUMENT S (Voy. liv. IV, ch. I, p. 4)

Je ne pense pas qu'il y ait au monde aujourd'hui un homme sérieux qui révoque en doute ce que dit ici le P. Załęski. Cependant je crois bon, pour empêcher au moins de crier à l'exagération, de transcrire une page de Condorcet. Elle mettra clairement sous les yeux de qui ne veut pas s'aveugler, le plan infernal de ces monstres à face humaine qui, sous divers noms, cherchent depuis un siècle le renversement de tout bien, le triomphe de tout mal. Je ne commenterai point, je souligne seulement les termes menteurs employés par cet infâme, et je donne en note leur traduction en langage des honnêtes gens.

« Bayle, Fontenelle, Voltaire, Montesquieu et les écoles
« formées par ces grands hommes, combattirent en faveur de
« la *vérité* (a), employant tour à tour les armes que l'érudition,
« la philosophie et le talent d'écrire peuvent fournir à la
« *raison* (b) ; prenant tous les tons, employant toutes les
« formes, depuis la plaisanterie jusqu'au pathétique, depuis
« la compilation la plus savante et la plus vaste (1) jusqu'au

(a) *erreur*.

(b) *impiété*.

(1) L'*Encyclopédie*, œuvre de Voltaire, de d'Alembert et de Diderot. Voltaire l'appelait « un gros fatras où il y avait trop de pauvretés »; d'Alembert, « un habit d'arlequin où il y a quelques morceaux de bonne étoffe et trop de haillons » ; — Diderot, « un gouffre où ces espèces de chiffonniers (auteurs auxiliaires non ou mal payés) jetèrent pêle-mêle une infinité de choses mal vues, mal digérées, bonnes, mauvaises, détestables, vraies, fausses, incertaines et toujours incohérentes et disparates, etc. »

« roman et au pamphlet (1) ; couvrant la *vérité* (c) d'un voile « qui ménageait les yeux trop faibles et laissait le plaisir de « la deviner ; caressant les *préjugés* (d) avec adresse pour leur « porter des coups plus certains ; n'en menaçant jamais plu- « sieurs à la fois ni même un seul tout entier ; consolant « quelquefois les *ennemis de la raison* (e), en paraissant ne « vouloir dans la religion qu'une demi-tolérance et dans la « politique qu'une demi-liberté ; ménageant le *despotisme* (f) « quand ils combattaient les *absurdités religieuses* (g), et le « culte quand ils s'élevaient contre les *tyrans* (h) ; attaquant « ces deux fléaux dans leur principe, quand même ils parais- « saient n'en vouloir qu'à des abus révoltants ou ridicules ; « et frappant ces arbres funestes dans leurs racines quand « ils semblaient se borner à en élaguer quelques branches « égarées ; tantôt en apprenant aux *amis de la liberté* (i) que la « superstition, qui couvre le despotisme d'un bouclier impé- « nétrable, est la première victime qu'ils doivent immoler, la « première chaîne qu'ils doivent briser ; tantôt au contraire « la dénonçant aux despotes, cette superstition, comme la « véritable ennemie de leur pouvoir, et les effrayant du tableau « de ses hypocrites complots et de ses fureurs sanguinaires ; « mais ne se lassant jamais de réclamer l'*indépendance de la*

(1) Une société secrète, dont Voltaire était le chef honoraire, d'Alembert le chef actif, fut établie à Paris chez le baron d'Holbach ; et c'était aux membres de cette société que Voltaire écrivait en signant : *Écrasons l'Infâme.* Elle avait pour but de composer et de colporter, jusqu'au fond des campagnes, de mauvais livres contre la religion et la royauté. (*Voyez* BARRUEL, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, tome 1er.

(c) *mensonge.*

(d) *croyances religieuses.*

(e) *défenseurs de la religion et de la société.*

(f) *royauté.*

(g) *dogmes de la foi.*

(h) *rois.*

(i) *impies et scélérats de toute sorte.*

« *raison* (j), la *liberté d'écrire* (k), comme le droit et le salut « du genre humain ; prenant enfin pour cri de guerre : « *raison* (l), *tolérance* (m), *humanité* (n) » (1).

Ces trois derniers mots de Condorcet sont de la même famille que les trois dont la Révolution a souillé tous nos monuments publics : *liberté*, *égalité*, *fraternité*, et dont un siècle de maux nous a donné l'interprétation : *mensonge*, *vol*, *assassinat*. C'est en résumé toute la prétendue *République Française*, qui n'est ni république ni française, mais uniquement *la Révolution*,

Ce monstre à qui Satan commit tous ses pouvoirs.

Le principe unique de la Révolution, c'est la haine de Dieu et de l'homme image de Dieu ; son œuvre exclusive, c'est l'infamie dans tous les genres ; son effet adéquat, c'est la ruine universelle ; dans le temps, ruine de tous les intérêts matériels, intellectuels et moraux ; dans l'éternité, ruine des âmes par la damnation.

Quant aux menteurs infâmes et homicides qui ont accepté d'exécuter le plan infernal, Notre-Seigneur a tracé leur portrait : *Vos ex patre diabolo estis et desideria patris vestri vultis facere. Ille homicida erat ab initio et in veritate non stetit, quia non est veritas in eo ; quum loquitur mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est et pater ejus* (2).

(j) *le* non serviam *de Satan.*
(k) *liberté de corrompre les esprits et les cœurs.*
(l) *impiété.*
(m) *liberté du mal.*
(n) *haine de l'homme.*
(1) *Esquisse d'un tableau de l'Esprit humain* (1791).
(2) Jo., VIII, 44.

DOCUMENT T (Voy. liv. IV, ch. I, p. 16.)

Chose vraiment frappante ! On détruisait la Compagnie comme inutile, comme dangereuse pour la paix de l'Église et des monarques, pour le bonheur des peuples. Et pourtant Clément XIV lui-même retenait l'ex-jésuite Lazari comme consulteur de l'index et correcteur des livres orientaux ; un autre ex-jésuite, Angeri, était théologien du pape ; Maroti, secrétaire des lettres latines ; Aquasciati, consulteur des rites. Le successeur immédiat de Clément XIV, le pape Pie VI, remet à l'ex-jésuite Zaccaria, et après lui à l'ex-jésuite Sozzi, la direction de l'école diplomatique nouvellement fondée et de laquelle sortent les nonces pontificaux.

Les séminaires épiscopaux des états de l'Église, à Tivoli, Segni, Agnani, Gubio, Vezula, Centi, Velletri, Seti, Sinigaglia, Cita del Castello et Ferentino, sont dirigés par les ex-jésuites Zios, Zarzoza, Galan, etc. Pie VI, imitant l'exemple des évêques, donne à l'ex-jésuite Cerasola la direction du séminaire de Subiaco qu'il vient d'ouvrir. Les évêques des autres pays catholiques en font autant, surtout en Westphalie. Non seulement la charge de théologal et la direction des séminaires ecclésiastiques, mais encore la conduite spirituelle des religieux et des religieuses, même au for de la conscience, était confiée aux Jésuites par les évêques. Il était impossible de donner à la vertu et à la science de la Compagnie supprimée, une plus grande preuve de confiance, de lui rendre un témoignage plus éloquent.

Lorsque en 1775 on célébra le jubilé publié par Clément XIV, dans la seule ville de Paris, sur vingt prédicateurs, on comptait seize ex-jésuites. La même proportion existait dans les autres villes catholiques. Les églises cathédrales, les collégiales, n'avaient point ordinairement d'autres prédicateurs que des ex-jésuites.

Un grand nombre d'entre eux fondèrent des œuvres de charité, des hôpitaux, des asiles. Le parlement du Languedoc, qui lui aussi avait voté l'expulsion des Jésuites, fit célébrer en 1784, aux frais du trésor public, des funérailles magnifiques à l'ex-jésuite Jean Serane, appelé le « Père des pauvres » ; toutes les autorités et les corporations furent représentées à cette cérémonie. Les conseillers de Soleure, en 1799, élèvent à l'ex-jésuite Crollalanza une statue et gravent sur le piédestal l'inscription suivante :

« *La ville de Soleure a aimé, admiré, pleuré en lui le père* « *des pauvres, la mère des malades, le frère de tous, un* « *homme docte et très humble, dont la douceur ne se démen-* « *tit jamais, pendant sa vie, à sa mort, dans le tombeau* » (1).

D'autres villes, surtout en Italie, accordèrent le droit de cité à des jésuites espagnols, leur confièrent différentes fonctions ; même en 1789 il se trouva dans l'Assemblée nationale deux députés ex-jésuites, les PP. Delfau et San-Estevan. Crétineau-Joly a compté 21 ex-jésuites nommés évêques de 1775 à 1800. L'ex-jésuite Hohenwart devint archevêque de Vienne ; le P. Avogadro, évêque de Vérone ; le P. Sailer, évêque de Ratisbonne, etc. Certainement Crétineau n'a pas voulu faire une énumération complète ; que dis-je ? il ajoute : « Beaucoup refusèrent, dans l'espérance de voir se recons- «tituer la Société de Jésus. »

Enfin qui pourra compter les ex-jésuites qui devinrent chanoines, doyens, vicaires-généraux et curés ? « Si vous ren- « contriez, dit Châteaubriand, un ecclésiastique âgé, plein de « savoir, d'esprit, d'aménité, ayant le ton de la bonne com- « pagnie et les manières d'un homme bien élevé : vous étiez « disposé à croire que cet ancien prêtre était un Jésuite (2). »

(1) *Pauperum patrem, ægrorum matrem, omnium fratrem, virum doctum et humillimum ; in vita, in morte, in feretro, suavitate sibi similem, amabat, admirabatur, lugebat Solodurum.*

(2) *Mélanges.*

On voyait même, comme avant la suppression des ex-jésuites confesseurs des princes : les PP. Belasi et Viel à la cour de Bavière, le P. Parhammer à la cour de l'empereur François Ier. Les chaires des académies et des classes étaient occupées en grand nombre par d'anciens jésuites. Ces hommes disparaissaient jadis, perdus au milieu de leurs frères en religion, dont la science peut-être cédait à la leur, mais qui les égalaient pour le travail ; maintenant qu'ils sont à l'œuvre seuls et isolés, ils étonnent par leur érudition et leur science. Tels, le P. Nekrepp, directeur de l'académie impériale des sciences orientales à Vienne ; le P. Jean Tuberville, directeur de l'académie de Bruxelles ; le P. Jean Molnar à Pesth. Les ex-jésuites Mako, Schœnwisner, Luino et Lecchi sont professeurs de numismatique, d'archéologie et d'architecture à Vienne. L'évêque-électeur de Mayence confie à des jésuites les écoles dans son électorat ; le grand duc Léopold charge Ximenez d'enseigner en Toscane la physique et la géométrie ; le P. Panizzoni est installé par le même prince professeur de mathématiques à Prato ; l'ex-jésuite Eckel met en ordre le musée de numismatique à Florence. Les académies se disputent l'astronome Boscovitch : Louis XVI lui offre la place de directeur d'optique pour la marine, avec une pension de 8000 livres tournois ; Christian VII de Danemark invite l'astronome Hell à se rendre à Ward'hus en Laponie ; Liesganig reste, sur le désir exprès de Joseph II, professeur de mathématiques à Léopol, où il prépare la première carte exacte de la Galicie et de la Bukowine.

Non seulement les sciences exactes trouvèrent, dans les membres de la Compagnie supprimée, de vaillants travailleurs ; les chaires des écoles, des professeurs expérimentés ; la tribune sacrée, des prédicateurs zélés et éloquents ; mais encore les erreurs et les doctrines perverses du siècle eurent à compter avec les débris de cette grande armée dispersée. Contre le Fébronianisme, combattit avec persévérance Fran-

çois Feller, aidé par nombre de ses anciens compagnons : de Doyar et Navez, Ghesquier, de Saive et Corneille de Smet, surtout Zaccaria, dont nous avons déjà parlé, qui réfuta victorieusement le Fébronianisme dans son ouvrage : *Anti Febronius vindicatus*, et força moralement l'auteur de ces erreurs, l'évêque Jean-Nicolas de Hontheim, dit Febronius, à se rétracter et à se soumettre humblement au Saint-Siège. L'ex-jésuite Grosier prend en main, après Fréron, la rédaction de l'*Année littéraire* ; Geoffroi rédige le *Journal des Débats*. Quelques ex-jésuites, à la tête desquels se trouve le P. Berthier, continuent la rédaction du *Journal de Trévoux*, qui combattit énergiquement les doctrines des sophistes et découvrit les artifices variés des sectaires. En même temps, le P. Berthier continue l'*Histoire de l'Église gallicane* du P. Longueval.

Les ex-jésuites espagnols, exilés en Italie, fréquentent les bibliothèques publiques et enrichissent les feuilles littéraires du fruit de leurs recherches continuelles. Le *Journal de littérature et de belles-lettres* du protestant Christophe de Murr révèle au monde l'histoire de la persécution de la Compagnie en Portugal et en Californie ; ce savant publie dans ces volumes de très-curieuses recherches philologiques sur la langue chinoise, envoyées par des missionnaires ex-jésuites, etc.

En un mot, les ex-Jésuites, après la destruction comme jadis la Compagnie à l'époque de sa puissance et de son plus grand développement, travaillaient dans toutes les sphères, au milieu de toutes les classes de la société. Nous répétons que cette activité d'hommes dispersés et qui n'ont aucun plan d'ensemble, aucune direction, ne pouvait donner aux ennemis de l'Église et des états, des coups aussi vigoureux qu'autrefois, lorsque les individus réunissaient en commun leurs travaux et leurs efforts et combattaient ensemble sous la conduite énergique du général siégeant à Rome, et des

supérieurs provinciaux et recteurs qui commandaient sous sa direction. Mais si aux entreprises subversives des sectaires et des maçons, qui prenaient chaque jour des proportions plus gigantesques, l'on oppose les travaux des ex-jésuites dans l'intérêt de la religion ou de la science, il est certain que ces nobles efforts pour la cause du bien disposaient l'opinion publique des conservateurs de tout culte et de toute nuance à recevoir avec joie le rétablissement de la Compagnie.

Telle est la double cause qui provoqua surtout le retour des Jésuites.

(*Voyez* Crétineau-Joly, *tome V*, *ch.* 6).

DOCUMENT U (Voy. liv. IV, ch. I, p.17)

Je donne ici la pièce de vers composée en l'honneur de la Compagnie, par le P. Michel Denis, touchant souvenir d'un fils à la mémoire de sa mère. Cette élégie a été traduite en vers français, en vers allemands et en vers polonais.

FATUM JESUITARUM

(Posonii, a. 1800)

Pauca sodalitii superant jam membra beati,
Cujus ego quondam pars quotacumque fui;
Cujus in excidium solers armavit Avernus
Quidquid ei toto militat orbe mali.
Venales pretio linguæ, mordacia scripta,
Confictique metus, livor, opumque sitis,
Agmine nos facto circum fremuere; nec usquam
Cura laborantes ulla levare fuit.
Nil juvat ingenuis teneram formasse juventam
Artibus, et mores edocuisse bonos;

Tot claros genuisse viros, quos nescia mortis
    Innumeris loquitur fama voluminibus;
Semina divinæ legis sparsisse per urbes,
    Oppida et agrestis fumida tecta casæ;
Pulvillis regum morientum, inopumque grabatis
    Advigilasse, pari nocte dieque fide;
Tinxisse extremas sudore et sanguine terras,
    Quas oriens Phœbus lustrat et occiduus:
Ut regio nusquam nostri non plena laboris
    Pro Christo et sancta relligione foret.
Nil juvat: Exigimur laribus, disjungimur atque
    Fraterno inviti solvimur officio.
Proh! tantum potuit vis conjurata malorum!
    Tantum hominum cæcæ pectora noctis habent!
Scilicet aurea sæcla tibi reditura putabas,
    Europa, a nostri clade sodalitii?
Credula! tolle oculos, partem circumfer in omnem,
    Et quæ sit facies rerum hodierna, vide!
Adspicis infestos populos, agitataque regna
    Alterum in alterius proruere exitium;
Templa profanata et pollutas cædibus aras,
    Undique et horrenti diruta tecta situ;
Cive domos vacuas, desertaque rura colono,
    Perfugium miseris vix super exulibus.
Insultat cœlo impietas; reverentia legum
    Nulla; fides cessit, fasque, pudorque procul.
Omne ruit temere frenum indignata juventus,
    Et florem ætatis deterit ante diem.
Non ego sum Nemesin qui cœlo devocet, aut qui
    Cuncta hæc de nostro funere nata velit.
Sunt tamen, averti aut minui potuisse ruinam,
    Qui, nostro incolumi corpore stante, putent.
Signassemus enim præclaram sanguine causam,
    Aut populis nostra mens rediisset ope.

Hæc alii. Mihi non tanta est fiducia nostri :
    Supremi veneror Numinis arbitrium ;
Quodque licet, tumulos obeo, sparsasque per orbem
    Complector fratrum pectore relliquias.
Queis ubi summa dies jam fessum junxerit ævo,
    Hæc erit ad tumulum spes mihi fida comes :
Posteritas, quæ non odio nec amore feretur
    Pensabitque mei gesta sodalitii :
« Cœtum hominum talem, dicet, nec prisca tulere,
    « Nec, conata licet, sæcla futura ferent. »

(N. T.)

DOCUMENT V (Voy. liv. IV, ch. II, p. 20).

Votum seu Suffragium ab Eminentissimo Cardinali A. datum in Caussa Jesuitarum, 1775.

Obsequor mandatis Sanctitatis Vestræ, et sine mora suffragium meum scriptum mitto, simulque profiteor, me id ipsum citra fatigationem composuisse, cum totum scriptionis meæ argumentum deprompserim ex prolixa, quam accepi, epistola doctissimi et neutiquam præoccupati cujusdam episcopi transalpini, ex qua abunde perspexi viri illius sensa eadem omnino esse cum sensis meis.

Dico itaque caussam Jesuitarum generatim spectatam, esse caussam gravissimam, prout etiam gravissima totius orbis judicio fuit, quoad tandem cum sonoro strepitu ventilanda proponeretur. Sacri et profani principes in hac caussa desudant longo spatio non jam mensium, sed annorum complurium ; hostes æque ac fautores Societatis caussam hanc, tanquam centrum et scopum multarum maximi momenti designationum intuebantur ; et tamen, post tanti temporis decursum, post tantas et tam intricatas tractationes, dici cum veritate non potest caussam esse finitam, et ultima sententia decisam, ita ut non possit in judicium vocari. Quamvis autem

Societas per Breve a Clemente XIV editum, ipso facto abolita esset atque destructa ; nihilominus gravis caussa Jesuitarum ab alio summo Pontifice de novo examinari legitime debet, et in judicio, cum debita solemnitate ac forma juris, tractari, ob rationes sequentes :

1° — Examinari hæc caussa adhuc semel debet, quia per revisionem semel debet recognosci. Videtur quidem, ut verum dicam, prolata sententia, eaque publica, et decretoria ; sed Roma, et Ecclesia, orbisque universus versantur adhuc in tenebris, ubi, quomodo, quando, quibus formulis judicii, discussum fuerit negotium tanti momenti, et tantæ consequentiæ. Meretur itaque gravissima hæc caussa revocari ad examen, eo quod hactenus forma legitima et canonica id factum non fuerit.

2° — Debet examinari, ut justitia præstetur toti corpori Societatis, quæ per Breve Clementinum extincta supponitur. Societas non fuit umquam vocata in jus, non fuit audita, non defensa ; quis itaque credat quod fuerit (Deus scit) a quonam accusata ? Huic illustri corpori remanet semper jus inviolabile, quod leges omnes, æterna, naturalis, evangelica, et civilis flagitiosissimo vilissimoque in terris homuncioni semper concessere.

3° — Examinari debet hæc caussa, ut præstetur justitia in particulari omnibus membris Societatis. Congregatio hominum non est phantasma, nec chimæra, sed consistit ex illis hominibus qui illam componunt. Societas condemnata aliud non est quam singuli jesuitæ condemnati ; Societas aliud non est quam ipsissimi socii. Jura Societatis sunt jura sociorum, et injustitia facta corpori est injustitia facta membris. Debent itaque Jesuitæ exauctorati in judicio esse præsentes ; et hoc illorum jus indubitatum est et sacrosanctum. Jus hoc equidem impediri potest per injustitiam præponderantem, sed auferri penitus atque aboleri numquam poterit. Jesuitæ fortassis non revocabunt jura sua in domos, in reditus, in

bona mobilia a famelicis usurpatoribus dilapidata ; sed revocabunt potius jura sua contra violentiam illam quæ eos secundum speciem exteriorem prostituit tamquam viros non amplius Deo sacros, quum tamen Deo esse sacrati cupiant, ob acceptam ab Ecclesia et apostolica Sede inviolabilem, invincibilem, et solemnem consecrationem.

4° — Examinari hæc caussa debet, ut justitia præstetur Instituto et constitutionibus Societatis. Non per cavillationem loquor, dum jus attribuo constitutionibus Ordinis religiosi; neque paradoxum videatur, dum assero in judicio legitimo defendi et vindicari posse institutum Societatis legitime confirmatæ. Immo leges fundamentales alicujus instituti sunt punctum illud ipsissimum in quo se fundant et firmiter nituntur omnia jura corporis et membrorum, et ex quo corpus æque ac membra suam desumant exsistentiam. Si leges illæ fundamentales, quæ constituunt vinculum et spiritum alicujus societatis semel infamantur, evertuntur, et annihilantur : ipsa evanescit societas ejusque individua recidunt in nihilum ; immo in aliquid pejus nihilo, ob infamiam adhærentem. Institutum Societatis Jesu, quod, ex ipsorum etiam hostium saltem perspicaciorum testimoniis, opus est eximia arte perfectum, reclamat contra innumeras injurias quas tempore tam diuturno pertulit, et contra impietatem quæ illi est imputata. Accusabatur corpus Societatis, sed in hanc usque diem non patescit, utrum accusatio solum in ejus individua, an vero in regulas et constitutiones intentetur. Utrumque affirmatur et utrumque negatur cum portentosa contradictione quæ unicuique non præoccupato nec excæcato demonstrat iniquitatem accusationum et accusatorum. Ex harum sensu, modo sunt pessimi Jesuitæ singuli, et optimæ constitutiones atque institutum ; modo institutum pessimum, et Jesuitæ ex omni parte optimi. Hoc certum est Constitutiones esse in se ipsis sanctas, approbatas semper a tota Ecclesia et Romanis Pontificibus ; et tamen ab adversariis Jesuitarum, non semel nec

in unico tantum regno, publice esse infamatas, quum tamquam ridiculæ, seditiosæ, humanæ societati ipsique humanitati contrariæ, pseudo-evangelicæ, proscinderentur; nec tamen fuere umquam in judicio defensæ, in tribunalibus auditæ, etc. Debent itaque etc., etc.

5° — Debet examinari hæc caussa ad præstandam justitiam ipsimet justitiæ, id est, honori, pietati, nulloque partium studio corruptæ integritati omnium Prædecessorum Clementis XIV, et ipsius Sedis Apostolicæ. Multi sunt, et ornatissimi viri catholici, qui palam profitentur nullo tempore per 17 omnino sæcula, immo inde ab ipso S. Ecclesiæ exordio prolatam esse sententiam sanctæ Sedi tam probrosam, quæ inapellabile tribunal Religionis tantopere macularit, ac novissimam illam a Clemente XIV, se solo, sine consilio aut consensu sacri Collegii, prolatam, in suo Brevi abolitionis. Tota culpa attribuenda est tribunalis præsidi, si tamen culpa in eo combinari potest cum aperta, qua urgebatur, violentia, et cum sacrilega quam patiebatur, correctione. At vero necesse est tribunal sanctum, et apostolicam Sedem a tam turpi macula liberari, et ad notitiam publicam proferri quidquid S. Sedes, et Sanctissimus Pater, et cum ipso non pauci alii, perspectum habent de adhibitis fraudibus et machinis violentis, quibus extorta e manibus Prædecessoris fuit sententia, adnitente quodam suo indigno et venali ministro.

6° — Denique hæc caussa examinari debet ad defensionem Ecclesiæ Romanæ Catholicæ. Jesuitæ fuere accusati et oppressi non ex alterius culpæ titulo quam quod in corde, in fide, in moribus et professione, in instituto et charactere sibi proprio, Pontifici et Romanis Pontificibus cari. Alii quidem tituli prætexuntur; sed hoc solum est verum illud et obstinatione plenum motivum, ex quo omnes persecutiones contra Jesuitas sunt excitatæ; hoc solum est verum illud et exosum delictum totius Societatis. Totus mundus sanior hoc novit, hoc videt, hoc dicit. Qui id negant, pauci sunt Presbyteri, et

multi Religiosi, qui simulant se non agnoscere, vel quia cæci, aut ex affectuum collisione insani, non agnoscunt nec vident hanc veritatem aliis palpabilem et manifestam. Clemens XIII gloriosæ memoriæ rem hanc clare et minutatim descripsit in multis epistolis ad Galliæ episcopos datis ; immo hæc evidentissima veritas publice promulgata fuit in variis libris ipsorummet heterodoxorum, qui se aperte Societatis, Summi Pontificis et Romanæ Ecclesiæ hostes profitentur. Societas impetita et eversa absolute non fuit alio fine, quam ut postea Romanus Pontifex, Ecclesia, et Religio catholica posset majori cum securitate impugnari; nec suppressio Jesuitarum agitata unquam fuit, nisi ad detrimentum Ecclesiæ, ad opprobrium rei catholicæ, ad eversionem Religionis, ad augmentum atheismi et brutalis materialismi, ad firmamentum libertinismi universalis.

Itaque ad defensionem et gloriam Romanæ catholicæ Ecclesiæ et fidelium orthodoxorum, est omnino necessarium ut tota caussa Jesuitarum novo examini subjiciatur, discutiatur, et pertractetur.

Hactenus dicta proficiscuntur ex suppositione quod Societas per Breve Clementinum vere fuerit abolita et reipsa extincta ; sed multæ sunt et invincibiles rationes realem hanc abolitionem negandi. Nemo inficiari poterit hujus ordinis extinctionem a Clemente XIV fuisse conceptam, propositam et intimatam ; at certo non potuit, et fortasse non voluit quidem, ad ipsam exsecutionem perducere. Corpus Societatis Jesu non est extinctum, sed plane exsistit ; aliud quippe est, plura Societatis membra esse suppressa, ut dicitur, et extincta ; aliud non amplius exsistere corpus Societatis. Extinctio, non aliter ac mors ipsa, est indivisibilis ; itaque extinctio, de qua sermo est, vel fuit totalis, id est integræ Societatis ; vel partialis tantum, id est membrorum quorumdam : si partialis tantum fuit, qualis revera est, non est extinctio et mors vera, eo quod homo quilibet, nisi mo-

riatur totus, et adhucdum spiret, dici non potest reipsa et vere mortuus.

Jam observa, utrum reipsa et vere mortua atque extincta fuerit Societas. Jesuitæ in Gallia sunt adhuc Jesuitæ, quum ex una parte potestas sæcularis, auctoritatem ad eos abolendos requisitam non habens, eos extinguere non potuerit; et ex altera parte potestas sacra nihil contra eosdem egerit, nec abolitionem iis denuntiarit. Pari ratione in aliis provinciis, nemine ignorante, nec inscia Sede Apostolica, ipsoque, quod non ex vano dicitur, conscio Clemente XIV (Sanctitas Vestra noverit, utrum hoc verum non sit et firmum) exsistunt adhuc Jesuitæ, eo quod Breve Clementinum nulla forma legitima eis fuerit promulgatum, adeoque non potuerit ipso facto producere veram et canonicam illorum exstinctionem. Igitur Jesuitæ non exiguo numero existunt adhuc tanquam canonice et catholice Jesuitæ et per consequens semper adhuc vivit Societas vereque exsistit. Ad hoc ipsum demonstrandum suppetunt multa alia argumenta, suntque ea ipsissima quæ invicto robore probant dictum Breve Clementinum esse illegitimum, nullum, nulliusque valoris, prout cuilibet usque ad evidentiam patet, si tantum consideret attente circumstantias, motiva, spiritum, finem, formulas, texturam, et totam œconomiam memorati Brevis. Hoc loco non quæritur utrum licita an illicita fuerit hujus Brevis subscriptio, seu utrum Clemens XIV Breve subscribens male egerit necne, siquidem ejus actio fuit deliberata et libera. Totus mundus non præoccupatus pro certo habet factum esse iniquum et plane cæcum; aut ad insaniam usque contra Jesuitas abreptum esse oportet, qui hæc non videat, quum clarum sit, in iis condemnandis nullam omnino observatam esse formam juris, non concedendo iis audientiam, nec defensionem; neque totus processus (Deus scit qualis ille) post Breve editum contra illos instructus, auctoritatem et robur confert modo procedendi ante abolitionem

cum iis observato. Ejus ratio in mortuos inquirendi semper magis condemnat auctorem mortis illis denuntiatæ et infamia replet Sedem Apostolicam, nisi Vestra Sanctitas in tempore succurrat.

Jesuitarum hostes omnem lapidem, sed frustra, movent, spargendo miracula, quibus canonicare volunt abolitorem, ac proinde canonicare abolitionem. Non : non hic quæritur, an licita neque an illicita fuerit; sed quæstio est an valida sit necne abolitio, quam Jesuitarum adversarii tanquam per Breve pontificium promulgatam jactant. Etiam in hypothesi quod dictum Breve omnibus et singulis individuis Societatis secundum omnes juris et canonum formulas legitime fuerit promulgatum, quæritur an vi Brevis hujusmodi Jesuitæ jam non sint Jesuitæ, an valide sit abolita Societas. Ego pro parte mea affirmo, et citrà hæsitationem dico, Breve esse nullum, invalidum, illegitimum, atque non esse abolitam Societatem. Asserti hujus rationes evidentes et palpabiles sunt quam plurimæ et ex earum numero sequentes :

1° Quia Clemens XIV hoc Breve obtulit et promisit, id quod nimium quantum notum est Sanctitati Vestræ et Eminentiss. D. D. Cardinalibus, atque per totum orbem, nescio quomodo, divulgatum fuerit, non sine scandalo omnium bonorum Orthodoxorum ; obtulit, inquam, et promisit hoc abolitionis Breve, quum adhuc esset homo privatus, et antea quam cognosceret, immo quam posset sufficienter cognoscere de caussa. Insuper, quia postea, quum esset Pontifex, nunquam in tribunali, neque ulla adhibita forma authentica, juridica, legitima et canonica, fuit de hac caussa actum.

2° Quia factio quædam Ministrorum, qui actuali lite et discordia cum Romana Curia collidebantur, hanc expetiit, procuravit, et postmodum subscriptionem Brevis extorsit a viro jam compromisso ; immo quia hanc expetiit, procuravit, postulavit, et extorsit ad evertendam Ecclesiam Jesu Christi.

3° Quia in ipsa tractatione hujus negotii aperta violentia

illata fuit Capiti Sedis Apostolicæ, blandiendo fallacibus promissis, et minis horribilibus terrefaciendo.

4° Quia hoc Breve non habet characterem auctoritatis publicæ, neque in eo deprehenduntur formulæ canonicæ, quæ in decretorio judicio tantæ et tam variæ consequentiæ per dispensationem omitti non possunt. Insuper, si est Breve vel epistola in forma Brevis, prout ipse auctor nominat, non dirigitur ad personam particularem, non loquitur cum ullo homine particulari, neque ulli particulari imperat; et credi potest, a sagaci Pontifice de industria insertam esse hanc abem, cum intentione evidenter invalidandi suum Breve, cui coactus subscripsit.

5° Quia in decretoria sententia et in cursu caussæ, si ita loqui fas est, observatæ non fuerunt leges, sive divinæ, sive ecclesiasticæ, sive civiles; immo ex opposito contempti fuere canones et in specie solemnissimi illi Ecclesiæ canones, super quibus Pontifex jurat, quosque etiam ipse observare tenetur.

6° Quia in Brevi non alia sententiæ motiva, quam accusationes et calumniæ facile confutandæ, imposturæ palpabiles et ineptæ fabulæ proferuntur.

7° Quia hoc Breve sibimet ipsi contradicit, in una pagina affirmans id quod negat in altera, et in una adstruens quod in altera evertit.

8° Quia hoc Breve, respectu professionis et votorum simplicium ordinis religiosi, ex una parte intendit effectus et novitates quas tota plenitudine sacræ potestatis ipse Pontifex non intendere potest aut prætendere ; ex altera parte, propter confusionem et æquivocationem circa hoc punctum, id relinquit intactum et infectum quod facere aut destruere prætendit..

9° Quia re ipsa et per immediatam consequentiam, hoc Breve est Breve abolitionis omnium ordinum regularium, præcipue monachorum, qui utut reformationis cujusdam sunt indigi, non ideo totalem abolitionem merentur.

10° Quia hoc Breve, quoad spiritum, quoad robur, quoad totam suam œconomiam, foret exterminium omnium jurium temporalium, civilium et naturalium, omnium quoque subditorum et civium.

11° Quia in hoc Brevi inseruntur fallaciæ ad decipiendos Orthodoxos et ad obruendam simplicitatem incautorum; immo quia in eo manifestus est abusus sacræ Scripturæ atque effatorum Evangelii, quæ servire coguntur illi sententiæ, a qua profanantur et corriguntur.

12° Quia absque consideratione imponit præcepta universalia quæ primo aspectu et suo scopo sunt iniqua atque observatu impossibilia: *Mandamus insuper, et in virtute sanctæ obedientiæ præcipimus omnibus et singulis personis ecclesiasticis et sæcularibus, cujuscumque gradus, dignitatis*, etc., ne sine licentia Pontificis quis audeat loqui de suspensione Societatis ejusque instituto, regulis, etc.

13° Quia est e diametro oppositum bullis quam plurimis et solemnissimis sacræ Sedis constitutionibus, quas uno ictu rescindit, quin motiva enumeret, damnatque omnes Jesu Christi Vicarios Prædecessores, atque condemnat in delicatissima materia dogmatis, doctrinæ moralis, disciplinæ, et regiminis ecclesiastici.

14° Quia fuit caussa scandali gravissimi et universalis in Ecclesia Dei, insolenter triumphantibus infidelibus, heterodoxis, pseudo-catholicis, et libertinis, etc., etc.

Rationes hæ demonstrativæ sunt et demonstrari possunt, uti probe perspectum habet Vestra Sanctitas. Omnes possunt defendi, et earum quælibet se sola satis convincit nullum esse et invalidum Breve, et ex consequenti nullam et invalidam esse prætensam suppressionem Jesuitarum. Jam posito quod actu existat adhuc Societas, Apostolica Sedes potest efficere ut illa rursum in mundo compareat, neque pluribus opus est quam ut sancta Sedes id velit et declaret; neque dubito quin Vestra Sanctitas id sit effectura. Nam sic ratiocinor:

Societas virorum qui divino cultui consecrati, ad normam Evangelii compositi, docti, divinæ gloriæ studiosi, moribus et vita probi, quales ex incorrupto ipsius Ecclesiæ testimonio fuerunt Jesuitæ, et quales, ut verum dicam, ipso abolitionis momento erant; Societas virorum hujusmodi, quæ et finem, et leges, et media, et ministeria, et institutum, et spiritum Societatis Jesu habeat; Societas, inquam, hujus naturæ, sive hoc vel illo habitu, hoc vel illo nomine utatur, hac ætate absolute necessaria est veræ Ecclesiæ Jesu Christi. Deplorandæ circumstantiæ hujus sæculi extreme indigent ut, si nunquam fuisset aut exstitisset talis Societas, hodie fundari debeat et stabiliri. Sancta Dei Ecclesia illam necessariam atque opportunam judicavit ob circumstantias sæculi XVI; eadem Ecclesia id ipsum judicat respectu sæculi XVIII. Hoc sæculo magis quam unquam necesse est fulcire primam Cathedram, et in omnibus mundi partibus statuere propugnaculum contra validissimos incursus impietatis et prædominantis libertinismi. Homines particulares, nullo constricti societatis vinculo, ejusmodi legibus, simili educatione et spiritu destituti, sufficere non possunt ad hunc finem assequendum.

Jam si sancta Sedes voluerit corpus Societatis jam exsistentis reducere in statum primævæ et utilissimæ activitatis, duas cautelas adhibendas esse censeo, utpote necessarias.

Primo quidem, quum solemniter revocantur Jesuitæ, et sub capite legitimo rursus authentice colliguntur, ex ipsorum numero prius auctoritate Pontificia seligi quosdam eorum qui, juxta tenorem Brevis eisdem promulgati, pro solutis et liberis reputati, obedient supremo imperio sponte redeundi ad primum vinculum; quumque hi sese associaverint illis reliquis qui in provinciis quibusdam adhuc in statu primævo degunt, atque hac ratione compositum fuerit corpus justum in formam Societatis : sanctissimus Pater concedat reciprocam libertatem, ex una parte ordini, ex altera parte individuis quæ tempore prætensæ suppressionis in eo numerabantur; liber-

tatem ordini ut possit admittere vel non admittere individua, prout superiores ad bonum Ecclesiæ et Societatis expedire judicaverint; libertatem individuis ut redire ad Societatem possint si fuerint admissi, vel perstare in sæculo si animæ suæ opportunius ipsimet existimaverint. Absque hac reservatione, dici non posset Societas digne et solide stabilita. Circumstantiæ Jesuitarum hisce annis summopere fuerunt criticæ et vel maxime periculosæ; occasiones tepiditatis, immo et perversionis fuere continuæ et terribiles; expulsi illi ab ipso Clemente XIV detrusi sunt in media pericula et tentationes. Breve illud concessit eisdem jus aliquod apparens, et jus appellationis ad forum externum, ut vivere possent pro sua quisque libidine, adeoque facillime et naturali via oriri potuit mutatio multorum, et avertat Deus ne plurimorum. Hi vero adstringi non debent ad deponendum habitum quem assumpsere, neque ad assumendum illum quem dimiserant, nec ad repetendam priorem vitam canonicam, nec ad onus pristinum subeundum, quod jam excusserunt, jubente ipso Pontifice, et fortasse paulo post excutient si invitis denuo imponatur.

Secundo, Apostolica Sedes assumat defensionem Societatis quam restituit, edita apologia authentica. Frustra Societas compareret inter heterodoxos, nisi prius honorem restauret ille qui potest restaurare et debet. Absque hac præcautione, Jesuitarum hostes non cessarent unquam a latratibus, atque in faciem objectarent abolitionem, quasi ex merito factam. Societas tulit persecutiones et calumnias, circa Institutum, circa missiones, circa regimen, circa œconomiam, circa rationem studiorum, circa scholas, et vel maxime circa scriptores suos perquam doctos et observandos.

Itaque opportunissima est hæc providentia, qua vindicetur Societas, ejusque corpus et membra in pristinum honoris gradum restituantur, et Jesuitæ non a præsenti tantum oppressione, sed quantum fieri potest, etiam a futura liberentur; quoniam eorum hostes ingenia æque ac linguas effrenes

acuent, ad famam eorum denigrandam. Absque publica, honorabili, authentica, solemni et universali apologia, qua vindicentur Jesuitæ, fructum non ferent labores in salutem populorum ab iisdem suscipiendi.

Atque hac ratione finio meum suffragium, et paucas illas reflexiones, quas ei adjungendas duxi; meque tam quoad illud quam quoad istas subjicio illi qui penitus agnoscit præsentem necessitatem et criticas circumstantias in quibus hac ætate sancta Ecclesia versatur.

(CHRISTOPHE DE MURR, *Journal, tom. IX, p.* 283-300.)

DOCUMENT X (Voy. liv. IV, ch. III, p. 47).

« Votre Paternité sera bien surprise assurément de recevoir « cette lettre, écrite par un homme que vous connaissez à « peine de nom ; elle vous parviendra sous le pli de l'Impératrice ; Sa Majesté aura la bonté de vous la faire remettre et « de vous faire connaître ma demande et mes vœux. Le premier et de mon propre mouvement, j'ai prié l'Impératrice « de m'accorder une faveur que j'ambitionne de toute mon « âme, faveur qui est entre ses mains et qu'elle seule peut « m'accorder. Il y a déjà bien longtemps que Dieu m'a mis au « cœur le vif désir de rétablir dans mes états la Compagnie de « Jésus, dont la destruction a été pour l'Église et pour les « royaumes la source de très grands malheurs.

« Après avoir mûri longuement ce projet et détruit les « obstacles qui s'opposaient à son heureuse exécution, j'ai « commencé par réunir dans quelques maisons les anciens « religieux dispersés dans ma principauté ; et je dois vous le « dire, cet essai, avec l'aide de Dieu, a réussi au-delà de « toutes mes espérances. Cependant, Mon Révérend Père, « malgré un si encourageant début, il me semble que je n'ai « rien fait si nous ne donnons pas à de si beaux commence-

« ments une garantie et des assurances d'avenir, sans les-
« quelles mon zèle pour le bien de mes sujets s'en irait au
« vent. J'ai déjà fait ce qui dépendait de moi, et Dieu m'a
« visiblement béni ; c'est à vous, Mon Révérend Père, qu'il
« appartient de mettre la dernière main à l'œuvre.

« C'est pourquoi j'offre mes états à Votre Paternité, afin
« que votre Compagnie y trouve son berceau et y reprenne,
« avec une nouvelle vie, son essor vers une gloire plus bril-
« lante que jamais. La Compagnie subsiste déjà ici dans un
« grand nombre de ses anciens membres ; il ne leur manque
« pour perpétuer son existence, que le lien de la vie religieuse
« et celui de l'autorité. Il est donc convenable, vous le voyez,
« que Votre Paternité les reconnaisse comme les enfants de
« sa famille, en les incorporant à ces glorieux débris que, par
« une admirable disposition de la Providence, l'Impératrice
« votre souveraine a su conserver vivants. A cette fin, il est
« nécessaire que vous ayez la bonté de nous envoyer quel-
« qu'un de vos religieux qui, connaissant bien l'institut et
« muni par vous de pleins pouvoirs, fonde ici une nouvelle
« province et surtout ouvre un noviciat dans mes états. Il
« serait désirable qu'il fût accompagné de deux autres Pères,
« dont l'un pût remplir les fonctions de maître des novices,
« le second quelque autre office en rapport avec ses aptitu-
« des, et je voudrais bien que l'un des trois au moins fût
« italien. Je joins ici une autre lettre qui vous informera
« exactement de tout ; elle a été écrite par un des vôtres,
« dont les conseils et les travaux m'ont beaucoup aidé à mener
« à terme cette bonne œuvre. »

Le prince termine en assurant le P. Lenkiewicz que les Jésuites envoyés trouveront tout préparé pour leur réception, et demande que l'on apporte la plus grande diligence dans cette affaire.

La lettre est datée de Colorno, le 23 juillet 1793.

(*Hist. Albo-Russæ Soc.*, *Part II*, *Cap.* 41).

Quel motif pousse le duc à envoyer au P. Lenkiewicz une lettre si pressante ? La crainte de la Révolution, qui déjà était aux portes de l'Italie, ne fut point, paraît-il, la cause principale ; ce fut l'état déplorable de l'enseignement. « Depuis la « suppression des Jésuites, les collèges étaient tombés en « discrédit, les classes étaient à peine suivies par quelques « écoliers en très petit nombre. » (Bouffier, *Vie du P. Pigna-« telli*, p. 216.)

Le prince s'était assuré de la cour de Madrid, dont Florida Blanca (Monino), tout puissant peu auparavant, avait été chassé en 1792. Ce n'était plus le fantôme du jésuitisme, mais le vampire de la révolution, qui effrayait les états de Charles IV ; cependant dans les rapports avec Rome, la cour d'Espagne n'oublia point son fanatisme anti-jésuitique.

DOCUMENT Y (Voy. liv. IV, ch. IV, p. 61).

C'est peut être du luxe, mais je me reprocherais de priver le lecteur du texte latin de cette missive, en effet très-curieuse, dont la teneur, rapprochée des démonstrations d'Orcha, forme avec elles un contraste singulier.

ILLUSTRIS, REVERENDISSIME DOMINE,

« Deus, qui scrutatur corda ac consilia hominum, Ipse « occulta cogitationum revelabit. Propositum mihi est nemi-« nem condemnare, nisi causa legitime cognita ac omnibus « facti adjunctis penitus comprobatis. Quid ego arbitrer de « Orsensi illa Communitate, apud quam non ingrato animo « hospitatus sum, satis, ut opinor, aperui. Certe nunquam « cogitavi recognoscere quasi adhuc existens illud Institu-« tum, quod Litteris Clementis XIV jam pridem fuisse abro-« gatum constat. Neque in mea est protestate quidquam ex « iis immutare quæ Sedes Apostolica declaravit. Licet tamen

« meliora semper de te sperare ac de iis quibus præes in Vinea « Domini operariis; quemadmodum suadet mihi non solum « christiana Charitas, sed illa etiam, qua imbuti à tenero « fuistis, eximia erga Sanctam Sedem observantia atque obe- « dentia; quam utinam Vobis nedum animo retinere, sed « factis etiam comprobare plenius contigisset! Nolo enim « vestræ culpæ adscribere quod nulla vestra culpa evenisse « obtestamini. Quod si ita est, non expedit igitur, Illustris ac « Reverende Domine, ut veterem restaures disputationem, « incommodam mihi, Vobis autem molestam. Maximum sit « vestrum solatium, prout fuerat Patrum Vestrorum, laborare « pro gloria Dei, pro salute animarum, pro fidei incolumi- « tate ac propagatione, præsertim instruendo scholasticam « juventutem bonis moribus ac doctrinis. Una cum foliis ac « cathalogo accepi epistolam italico sermone conscriptam: « Cui in hac ipsa respondeo; et qui illam exaravit, habeat « simul grati animi significationem pro suæ charitatis ac « humanitatis officiis. A Patre luminum, a quo omne donum « optimum et omne datum perfectum procedit, fausta omnia « tam Tibi, quam toti cui præes communitati adprecando, « sincero cordis affectu maneo, Illustris ac Reverendissimæ « Dominationis tuæ paratissimus ad omnia servitor.

« Laurentius, Archiepiscopus Thebarum.

DOCUMENT Z (Voy. liv. IV, ch. IV, p. 65).

Quel est donc ce règlement? Quelle est son origine?

Paul I[er] voulait réparer les torts faits par sa mère, et dans ce but il se montrait plein de bienveillance pour les catholiques. Il reçut avec de grands honneurs les évêques, lors de son voyage en Lithuanie, et leur distribua des décorations. Comme le morcellement des diocèses, accompli par la tsarine à la suite des partages de la Pologne, était très nuisible à

l'Église et n'avait point été canoniquement approuvé, Paul demanda au Saint-Père d'envoyer un nonce chargé de régler cette question. Pie VI ordonna à Mgr Litta, nonce qui résidait encore à Varsovie, de se rendre à la cour de Pétersbourg, en qualité de légat extraordinaire du pape. Cette affaire fut enfin terminée en 1798. Les anciennes provinces polonaises de Lithuanie, de Podolie, de Volhynie et de la Russie-Blanche, furent partagées comme il suit : un archevêché, celui de Mohilew; six évêchés: Vilna, Telsca, Minsk, Luck, Kamieniec, Riga. On donna aux évêques des coadjuteurs avec droit de succession ; on pourvut, bien qu'avec une excessive parcimonie, à l'entretien de ces évêques et de leurs chapitres ; on ouvrit des séminaires ; et pour tous les catholiques de Russie, on créa un tribunal suprême, « *le Collège catholique de justice* », que Siestrzencewicz composa comme aurait pu le faire un protestant ; car si l'on en excepte le président, qui était Siestrzencewicz lui-même, et deux assesseurs ecclésiastiques nommés par le gouvernement : les quatre autres membres du collège étaient des séculiers ; et tous les sept dépendaient du ministre des cultes, lequel était schismatique. Abusant de sa faveur auprès du tsar, Siestrzencewicz conçut la pensée de dominer les religieux ; et dans ce but il prépara le *règlement* dont il est ici question.

Les articles 3 et 21 mettent les ordres religieux d'hommes et de femmes sous l'autorité des évêques locaux, sans la permission desquels il ne leur est pas même libre d'aller dans un autre diocèse.

L'article 7 permet à chaque ordre religieux d'avoir un provincial, un consulteur et un secrétaire ; mais tous les trois doivent être nommés par l'ordinaire du lieu.

Les supérieurs locaux sont nommés également par l'évêque, qui pourra leur adjoindre un vicaire et un procureur (art 8, 9, 11) ; et ces trois officiers auront à surveiller les biens de la maison.

Les provinciaux devront (art. 16), au moins une fois par an, visiter les maisons qui leur seront confiées, et en référer au consistoire ; mais l'évêque du lieu (art. 17) pourra visiter les maisons aussi souvent qu'il voudra par lui ou par un délégué.

Chaque religieux a le droit (art. 13) de porter plainte à l'évêque ou au consistoire contre son supérieur religieux.

Les articles 23 et 24 s'occupent de l'administration des biens des religieux : Les Jésuites, les Basiliens et les Piaristes sont tenus d'enseigner dans leurs écoles, sous la direction de l'évêque du lieu, lequel doit s'entendre avec le gouverneur civil pour l'organisation des études utiles au pays ; les Camaldules, les Cisterciens et tous les ordres contemplatifs, doivent donner une certaine partie de leurs revenus pour l'entretien des écoles et des hôpitaux ; les ordres mendiants doivent travailler à la correction des prêtres qu'on enverra chez eux faire une retraite.

En un mot, chaque ordre religieux est obligé de se mettre tout entier au service de l'état et de travailler pour sa part à son bonheur. Et comme si ces réformes par trop radicales ne suffisaient pas encore, l'article 28 autorise les ordinaires des lieux à promulguer des décrets et des prescriptions, en tout ce qui peut servir au profit général et à l'avantage de l'Église ou à la civilisation, et en tout ce qui ne dépassera point les bornes de leur autorité épiscopale. Quant aux projets qui sortiraient des limites de leurs pouvoirs, ils doivent les soumettre au *Collège de Justice*, qui les examinera et les présentera à l'approbation du sénat. (Szantyr, *Tom. I.*)

DOCUMENT AA. (Voy. liv. IV, Ch. V, p. 73).

Je lis dans la première lettre : « Malgré la consolation que « me fait éprouver la lettre de Votre Excellence, malgré le « désir de vous servir, je dois avouer que, dans les circons-

« tances présentes, cette affaire est très délicate, puisque je « suis convaincu que le Saint-Père est fortement décidé à ne « rien faire contre la volonté de celui qui a été cause d'un « dommage si grand pour l'Église (le roi d'Espagne) ; et la « raison de cette résolution, c'est la crainte de voir fondre « sur l'Église de plus grands maux encore...

« Ajoutez la maladie du Saint-Père, qui est grave, dange- « reuse même. La poitrine est attaquée, à la suite d'un éry- « sipèle rentré... A mon avis, le mieux serait que la cour de « Pétersbourg prît sur elle d'écarter les difficultés que le « Saint-Père n'arrivera qu'avec peine à surmonter ; ce serait « d'amener le roi d'Espagne à mettre fin à son obstination « (Je sais d'ailleurs que le succès est assuré). Cela fait, le « Saint-Père pourrait agir en toute liberté. Il est le premier à « déplorer les malheurs causés par la destruction de la Compa- « gnie ; il s'en est ouvert fréquemment devant moi et devant « d'autres. Du côté donc du Saint-Père, cette affaire serait « arrangée, aussitôt qu'il n'aurait plus à craindre que cette « mesure pût contrister celui qui s'y oppose si obstinément... « Cette Compagnie vivra de nouveau, Votre Excellence peut « en être certaine ; et si par un juste jugement de Dieu, cette « affaire n'aboutit point maintenant que nous voyons par- « tout détruire les institutions les plus saintes, cependant « d'ici à peu de temps ce projet sera mis à exécution, puis- « que les ennemis même les plus acharnés de cet ordre ne « sont que trop convaincus qu'il faut nécessairement rétablir « cette Compagnie. »

Deux semaines plus tard le Pape recouvra la santé. Marotti eut l'occasion de l'entretenir. Voici ce qu'il écrit sur son audience :

« J'ai la consolation de pouvoir envoyer à Votre Excellence « une joyeuse nouvelle. Le Saint-Père a daigné m'expliquer « sa pensée et sa volonté sur l'affaire que m'a recommandée « Votre Excellence. Tout a réussi selon ses désirs et ses

« représentations, et j'ai l'espoir que cette nouvelle consolera « entièrement les Pères (les Jésuites) et les tranquillisera. « Cependant j'avertis instamment Votre Excellence, sur l'or- « dre du Souverain Pontife, qu'il faut faire à ce sujet le « moins de bruit possible. Mgr Spina seul peut être informé « de cet heureux secret. Oh ! quelle époque importante fera « dans l'histoire la lettre de Votre Excellence ! Je reconnais « maintenant que je suis placé ici par une disposition mer- « veilleuse de la Providence divine. »

Huit jours plus tard, Marotti écrivait : « Sa Sainteté, après « avoir de nouveau pesé cette affaire, se voit obligée de s'ex- « primer en termes brefs et concis, comme Votre Excellence « le peut voir dans la lettre officielle que je joins ici ; cepen- « dant ce laconisme répond parfaitement aux désirs de Votre « Excellence. Dans le peu de paroles du Saint-Père, il y a « beaucoup de choses ; il y a tout ce que Votre Excellence a « demandé. J'ai lu à Sa Sainteté votre lettre, mais j'ai vu que le « Saint-Père était déjà lui-même persuadé de l'authenticité de « l'affaire, qu'appuient les fortes preuves de Votre Excellence. « Il ne reste plus qu'à attendre une occasion favorable « pour que le Souverain-Pontife puisse agir librement. »

Dans la lettre officielle dont vient de parler Marotti, il répond au nonce, qui lui avait demandé quelle conduite tenir à l'égard des Jésuites de la Russie-Blanche : « Le Saint-Père « m'a recommandé de répondre expressément à Votre Excel- « lence que vous pouvez envoyer la pétition de la cour (de « Pétersbourg) et des évêques (de Russie). De plus, vous « pouvez faire tout ce que vous jugerez convenable et avan- « tageux pour ces mêmes Pères Jésuites. En attendant, Votre « Excellence tiendra à leur égard la conduite qu'Elle recon- « naîtra la plus capable de répondre aux désirs de la cour « et des évêques. »

Littera del Ab. Marotti, segr. di SS. al Nunzio Apost. Msgr de Litta a Pietroburgo. (*Arch. Jes. Pol.*)

DOCUMENT AB (Voy. liv. IV, ch. V, p. 85).

Copia Testimonii et Supplicis Libelli ad Summum Pontificem Pium VII, 1800.

Beatissime Pater !

« Nos infra scripti hoc interposito jurejurando testamur : Institutum Societatis Jesu in Alba Russia adhuc existens sub dominio Augustissimi Imperatoris Pauli I (quum per Breve Clementis XIV[ti] solvi non potuerit, sed vi Imperalium legum primum, deinde ex approbatione vivæ vocis oraculo facta à Sua Sanctitate p. r. Pio VI[to] debuerit permanere) non solum sartum tectum integrumque in hanc usque diem perstitisse primævæ inhærens institutionis suæ principiis, easdemque ipsas servans Regulas à S[o] Ignatio præscriptas, et à tot Summis Pontificibus confirmatas, sed etiam summum semper præ se tulisse et præseferre studium erga S[m] Sedem et Catholicæ Religionis integritatem. Quare spectata hac tam prudenti et Religiosa vivendi ratione pedibus Sanctitatis Vestræ, Summi Nostri Pastoris, non modo solemne hoc testimonium illi ita debitum præbemus ; sed etiam (propter magnum Cleri tam Sæcularis quam Regularis defectum qui, habita horum populorum frequentiæ ratione, et obeundæ Evangelicæ Concioni, et juventuti excolendæ, a qua et Religionis augmentum, et quies pendet Populorum, omnino est impar) omnibus precibus votisque vehementissimis suppliciter exorantes accedimus Sanctitati Vestræ, ut Pontificio suo Brevi ratam firmamque habere dignetur Canonicam hujus Instituti existentiam, non alia de causa adhuc in Alba Russia vigentis, quam vi Imperialium legum, quæ illi abolitionem nunquam vel permiserunt vel permittunt ; accedente dein approbatione Vivæ Vocis Oraculo emanata.

Hi quidem Viri, quodam timore deterriti, non audent extra

loca in quibus Collegia habent, operam suam impendere; dum interea omnes Populi et Episcopi Catholici Russiæ et Poloniæ vehementer optarent illorum uti et frui Ministeriis. Quapropter omnes asseveranter Sanctitati Vestræ affirmamus fore ut hujusmodi Brevi non modo huic Societati magnum accederet emolumentum, sed omnibus quoque harum partium Catholicis, qui et harum rerum veritatem, et sua desideria hac subscriptione sincero ardentique studio confirmant.

DOCUMENT AC (Voy. liv. IV, ch. VI, p. 91).

Le tsar, tout heureux de cette lettre, répondit le 12 novembre :

Mon Révérend Père !

« On m'a remis votre lettre, datée du 8 novembre 1800. « C'est avec une véritable consolation que j'y ai vu les sen- « timents de bienveillance et d'affection sincère que vous me « témoignez, en votre nom et au nom de toute la Compagnie. « Convaincu de la sincérité de vos déclarations et de la sain- « teté de vos maximes, je me réjouis de vous avoir appelés « dans mon empire, de vous y avoir donné un asile stable « et assuré, d'avoir été utile à un ordre aussi honorable « que le vôtre. Son but principal en effet et sa raison d'être « ont toujours été de répandre dans le monde ces maximes « salutaires qui, servant à corriger et à régler les mœurs, « procurent des fruits précieux aussi bien aux individus qu'à « la société. Pour vous, mon Révérend Père, vous pouvez « être assuré que je suis et serai toujours prêt à vous donner « des preuves de ma bienveillance, tant pour vous que pour « votre Compagnie » (1).

Votre tout dévoué : PAUL.

(1) *Hist. Albo-Russæ Soc., (Part. III, cap. 2).*

DOCUMENT AD (Voy. liv. IV, ch. VI, p. 94).

Voici, sur cet ancien Jésuite, une belle page écrite par le P. Gilles Henry :

= « Le P. Desperamus..... lit dans le cœur du P. Mortellaro, « cette vénérable relique de l'ancienne Compagnie, qu'il cher- « che un fidèle dépositaire qui veuille porter son cœur, ses « désirs et ses vœux au R. P. général Gruber, résidant à « St-Pétersbourg. Desperamus l'a deviné et lui dit : *Ecce ego,* « *mitte me.* Alors le P. Mortellaro, lui ayant confié le plus « ardent désir de son cœur, recommanda son messager aux « saints anges. Desperamus part, il traverse les mers ; il entre « en Russie ; il en ignore la langue, mais celui qui connaît le « cœur de Mortellaro et l'ardeur de son messager, lui donne « l'intelligence et le courage nécessaires.

« Aussi ce messager, qui ne connaissait que le délicieux « climat de Chio, bravant toutes les fatigues, les neiges, les « glaces de la Russie, arrive enfin chez le P. Gruber, qui lui « tend les bras et lui ouvre son cœur si plein de charité.

« Le P. Desperamus eut bientôt conquis la confiance du « P. Gruber, dont il devint assistant, charge qu'il remplit « encore sous le généralat du P. Brzozowski ; mais, fixé en « Russie, il n'oublie pas un instant l'Archipel, et bientôt ces « îles vont recevoir deux Jésuites, les PP. Venturi et Motte, « qui viennent fermer les yeux du P. Mortellaro.

« Le vénérable vieillard n'avait cessé, depuis le départ du « P. Desperamus, d'attendre ceux que sa foi lui faisait espérer, « et de prier saint Ignace de hâter l'arrivée des Jésuites de « Russie, pour chanter enfin son *Nunc dimittis.*

« Quelques lettres avaient annoncé l'arrivée des deux mis- « sionnaires en Grèce et promis leur départ prochain pour « Tine. Le P. Mortellaro s'épanchait en désirs, en soupirs ; « mais toujours plein d'espérance, *responsum acceperat non*

« *visurum se mortem nisi priùs videret*, etc. Enfin il put « embrasser ses frères et, sans perdre de temps, il demanda au « P. Venturi de faire ses vœux de profès; chaque instant lui « paraît une année, tant il a hâte d'être inscrit de nouveau au « nombre des membres de la Compagnie. Il avait raison : Dieu « aussi se hâta, en le prenant à lui, de l'inscrire au nombre « des prédestinés. En mourant, il prononça avec la plus douce « allégresse le *Consummatum est.* » =

(P. Carayon, *Documents inédits*, *Document U*, tom. 21, page 246).

DOCUMENT AE (Voy. liv. IV, ch. VI, p. 97).

Au commencement de 1801, voici la composition du collège de Pétersbourg :

P. Gruber, recteur.

P. Cajétan Angiolini, prédicateur italien.

P. Richardot, prédicateur français.

P. Rottenstein, prédicateur allemand.

P. Hattowski, prédicateur polonais.

Ces mêmes Pères enseignaient les langues dans les classes.

Les professeurs des classes étaient :

Le P. Daniel Krukowski.

Les scolastiques Pleszczyński et Sańkowski.

Les FF. Magg et Benner étaient pour les offices de la maison.

Tout d'abord les Pères usaient de la plus rigoureuse prudence. Il n'était permis à aucun d'eux de se montrer dans la ville, sinon pour les fonctions du saint ministère. On n'admettait aucun étranger dans les chambres, sans une permission expresse du recteur, auquel on devait rapporter immédiatement le nom du visiteur et le but de sa visite.

Cette prudence était nécessaire, car la Compagnie avait beaucoup d'ennemis dans la ville; il pouvait donc arriver

facilement qu'un agent de la secte tirât des Pères une parole imprudente et la rapportât immédiatement à l'empereur, qui ne pardonnait point de pareilles fautes, même à ses plus proches amis. « Plût à Dieu que cette prudence si nécessaire eût « été observée aussi les années suivantes ! » ajoute l'historiographe de la Russie-Blanche.

DOCUMENT AF (Voy. liv. IV, chap. VI, p. 98).

Ce document a été placé dans le texte et mis en note (p. 98, n. 2), à cause de son importance.

DOCUMENT AG (Voy. liv. IV, ch. VI, p. 101).

= « A Sa Majesté Impériale, dans ses propres mains,
« à Saint-Pétersbourg.

« Notre très cher Fils !

« Nous ne saurions assez exprimer à Votre Majesté Impé-« riale, combien nous avons été pénétrés de reconnaissance « et de joie pour la lettre si obligeante et si amicale qu'elle « nous a adressée. C'est une satisfaction à nous d'être auto-« risés par son exemple à observer ces mêmes formes dans « notre réponse et à employer le même langage de l'amitié, « qui répond mieux que tout autre à l'effusion de notre cœur. « L'intérêt qu'elle prend à la demande qui nous a été faite de « donner par notre autorité l'existence canonique à la Société « de Jésus dans l'Empire de Votre Majesté, est pour nous un « motif bien puissant qui nous engage à y condescendre. « Nous ne doutons pas qu'une pareille démarche ne conduise « directement à l'avantage de la religion catholique dans son « Empire, à la culture et à l'éducation des sujets qui la pro-

« fessent, de même qu'à l'extirpation de ces maximes dépra-
« vées contre la religion, l'autorité souveraine et la société.
« Toutes ces considérations, qui sont propres de notre minis-
« tère apostolique, nous font concourir aux sages vues de
« Votre Majesté Impériale, et nous avons le plaisir de lui
« envoyer le bref, par lequel nous venons de donner notre
« sanction formelle à l'existence des Jésuites dans l'Empire
« de Votre Majesté, comme elle nous en a requis par sa
« lettre.

« Comme successeur de Pie VI, nous réclamons le même
« intérêt qu'elle a témoigné à ce grand pontife, depuis le jour
« qu'il a joui dans cette ville de l'auguste présence de Votre
« Majesté Impériale, jusqu'au dernier moment qui a couronné
« ses souffrances. Animés par ce sentiment d'admiration et
« d'amitié pour Votre Majesté Impériale, que nous avons
« hérité de notre prédécesseur, auquel nous tenons par tant
« de liens, nous avons bien un titre d'espérer le même inté-
« rêt et la même bonté de sa part. Mais notre confiance est
« encore mieux fondée dans cette grandeur d'âme de Votre
« Majesté Impériale, qui ne laissera pas certainement l'Église
« Romaine sans l'appui de sa haute protection. Rien ne nous
« tient plus à cœur que de donner à Votre Majesté Impériale
« les preuves les plus convaincantes de la disposition où nous
« sommes de déférer, dans toute l'étendue de notre pouvoir,
« aux désirs de Votre Majesté Impériale et de nous unir à
« elle par les liens les plus intimes. Nous ne cesserons jamais
« de prier le Très-Haut, qu'il daigne répandre sur Votre
« Majesté Impériale l'abondance de sa grâce toute puissante,
« qui est l'objet de nos vœux.

« Rome, le 9 mars 1801.

« Pius PP. VII. » =

(*Copia di Risposta di Sua Santità alla Lettera di sua Maestà L'Imperatore Paolo* I).

DOCUMENT AH (Liv. IV, ch. VII, p. 107).

J'ai douze lettres autographes du P. Gruber au général de la Compagnie (19 mai — 23 décembre 1801).

Lorsque l'affaire de l'église catholique de Sainte-Catherine fut terminée, l'agitation anti-jésuitique des mauvais prêtres et des mauvais catholiques ne cessa point : « Beaucoup de luthériens et de calvinistes sont nos protecteurs « contre les mauvais catholiques, » écrit le P. Gruber le 21 juin.

Dans une autre lettre du 9 décembre, il dit : « Nous avons « encore beaucoup d'ennemis, excités contre nous par les « prêtres eux-mêmes, qui répandent sur notre compte mille « calomnies ; en vérité ce n'est pas un mauvais signe. »

Restait encore à terminer l'affaire beaucoup plus épineuse de l'académie de Vilna. On avait fait espérer au P. Gruber qu'elle tournerait bien ; il n'osait point cependant la pousser trop énergiquement, « parce qu'il faut attendre, disait-il, « que ce terrible ferment s'apaise quelque peu. » Il invitait seulement le général à préparer le plus grand nombre possible de professeurs capables. Dans ce but, il servit d'intermédiaire près du général aux ex-Jésuites et aux Pères de la Foi, qui voulaient être reçus dans la Compagnie, et étendit sa protection jusque sur ceux des Frères qui étaient d'habiles ouvriers, « parce que, disait-il, ils nous seront nécessai- « res pour la Chine, pays dont la route va nous être ouverte. » (Lettre du 19 mai).

En un mot, il embrassait, dans son large esprit, l'avenir de la Compagnie, n'omettant aucun moyen de la dilater et de la rendre prospère.

En même temps, il s'occupait de la restauration de l'église, dans laquelle il installa des poêles pour l'hiver, construisit une voûte en verre à la naissance de la coupole, pour que la

chaleur ne se perdît point dans les parties élevées du bâtiment. Il était heureux ensuite de voir ses catholiques très contents d'avoir chaud à l'église.

Les classes se développaient rapidement, les professeurs ne pouvaient suffire au travail ; le P. Gruber en demanda de nouveaux.

Les Polonais ne furent point oubliés. Le P. Joseph Kamieński passa quelques jours à Cronstadt, pour entendre les confessions des Polonais qui servaient dans la marine russe.

Le P. Gruber, parlant de ses compagnons, écrivait au P. général : « Je puis dire que je n'ai pas la moindre plainte à « formuler contre aucun d'eux ; une grande charité règne au « milieu de tous. Ils remplissent toutes les fonctions ecclé- « siastiques avec la plus grande diligence et à la satisfaction « générale ; c'est notre seule consolation, car nous n'en pou- « vons recevoir d'aucun autre côté. »

Il répète la même chose dans une autre lettre (12 décembre), en louant le zèle de ses Frères : « Leur zèle, dit-il, édifie « non seulement les catholiques, mais encore les schisma- « tiques, qui ne peuvent assez donner de louanges à notre « manière de traiter les choses saintes. »

Mais en revanche les Pères avaient à supporter nombre de contradictions. Craignant que ses lettres ne fussent interceptées, le prudent P. Gruber ne se laisse point aller aux détails ; il les garde pour les entretiens de vive voix et ne parle qu'en général dans chaque lettre : « les Seigneurs qui « nous sont opposés (dans le Collège de Justice), dit-il, veu- « lent ajouter diverses clauses et exceptions à l'oukase (tou- « chant l'église Sainte-Catherine). En vérité Dieu nous fait « passer par le feu et par l'eau avant de nous conduire au lieu « du rafraîchissement et du repos. Je sais avec certitude que « la secte que vous connaissez (les illuminés), s'agite contre « nous avec acharnement......... Nous mettons toute notre « espérance en Dieu seul, qui, au milieu de tant de contra-

« dictions, a conservé notre Compagnie. Je mène ici une vie « très agitée ; et si Dieu ne me secourait de sa grâce, je ne « suffirais point à tant de contradictions réunies. Nous avons « besoin de vos prières dans cette fournaise de Babylone. « Il est difficile de croire quelles calomnies on répand contre « nous ; plus les hommes de bien sont satisfaits de nous, « plus les francs-maçons et les illuminés nous poursuivent « de près ; véritablement il faut un miracle pour que nous « menions à bonne fin l'œuvre commencée. (23 juin). »

Presque dans chaque lettre, le P. Gruber demande des prières pour que Dieu, dit-il, « se laisse fléchir à miséricorde et « détourne les maux qui nous menacent. »

DOCUMENT AI (Voy. liv. V, ch. I, p. 129).

Voici une lettre anonyme qui donne d'intéressants détails sur le rétablissement des Jésuites à Naples.

= « Rome, le 11 août 1804.

« Je vous ai promis, dans ma dernière lettre, des détails sur « le rétablissement des Jésuites à Naples et en Sicile, sous le « général qui est en Russie ; les voici : Le 2 de ce mois, le bref « du pape, en date du 30 juillet, est parvenu au roi, qui fit « venir sur le champ le P. Angiolini, comme procureur-géné- « ral de l'Ordre, et lui cria de loin : « je félicite, je félicite, mais « qui ? ce n'est pas vous, mais moi et mon peuple. Le Saint- « Père ressentira sûrement les effets de ma reconnaissance. « Deux choses m'étonnent et me paraissent inconcevables : « c'est que premièrement les Jésuites, quoique vieux et faibles, « retournent avec tant de joie dans leurs collèges et à leur « pénible genre de vie ; en second lieu, que mes sujets n'aient « pu oublier, depuis 37 ans, les services que vous et les vôtres « leur avez rendus ». La reine, le prince héréditaire et toute la

« famille royale n'en témoignèrent pas moins de joie. La reine « recommanda au P. Angiolini de s'adresser à elle avec toute « confiance dans tous les besoins qui pourraient survenir : « J'irai moi-même, dit-elle, dans toutes les chambres du col- « lège, pour voir si elles sont bien arrangées et pourvues de « tout ce qu'il faut ». Il est aisé de s'imaginer la joie que fit « éclater le peuple napolitain. On fit au P. Angiolini les offres « les plus généreuses, et le roi suspendit tout de suite la loi « d'amortissement pour vingt années en faveur des Jésuites : « Vous n'avez d'autres ennemis que les vicieux », dit-il au « P. Angiolini. De toutes les villes des Deux-Siciles, il vient « des requêtes au roi, et en même temps au P. Angiolini, pour « demander les Jésuites ; « ces requêtes, dit ce dernier, seront « un monument éternel pour la Société ». Toute la famille « royale fit ses dévotions en actions de grâces. Dans tout ceci, « c'est sans contredit la reine, qui, après Dieu, en a été le prin- « cipal instrument, et elle dit qu'à la prière de l'empereur, « elle avait éte obligée de lui donner des nouvelles sur l'af- « faire des Jésuites toutes les semaines. Le 15 de ce mois, les « Jésuites paraîtront dans leur habit, et le roi a ordonné « qu'il y eût grand gala à la cour. » =

DOCUMENT AJ (Voy. liv. V. ch. III, p. 159).

Dans la note qui va suivre, les classes sont comptées suivant l'ordre encore usité aujourd'hui en Autriche, ordre qui est à l'inverse du nôtre. Nous comptons de la *septième* à la *première* (rhétorique) et nous ajoutons la philosophie ; les Autrichiens comptent de la *première* à la *huitième*. La *quatrième* est la seule qui soit commune aux deux systèmes. (N. T.)

L'enseignement était réparti en trois grandes divisions : la grammaire, comprenant quatre classes appelées *parva*, *infima*, *grammatica*, *syntaxis* ; l'éloquence, comprenant deux

classes appelées *poetica, rhetorica ;* la philosophie, comprenant les deux dernières classes.

Dans les quatre classes de grammaire, on expliquait le latin, le russe, le polonais, l'allemand ou le français, l'arithmétique jusqu'aux proportions, l'histoire ancienne jusqu'au temps des Grecs, la géographie.

Dans les deux classes d'éloquence, c'est-à-dire dans la cinquième et la sixième, on apprenait l'algèbre et la géométrie, l'histoire et la géographie de la Grèce, de l'Empire Romain, de la Russie et de la Pologne.

Enfin dans les classes de philosophie, c'est-à-dire la septième et la huitième, on enseignait la logique, la dialectique, la métaphysique et la physique, l'éthique et la chimie, les mathématiques pures et appliquées, l'économie politique et la physique expérimentale, la géométrie, la stéréométrie, la trigonométrie rectiligne et curviligne, la zoologie et la minéralogie.

DOCUMENT AK (Voy. Liv. V, ch. III, p. 161).

La quatrième de ces lettres, la plus étendue, renferme l'apologie des Jésuites comme ordre enseignant, apologie appuyée sur le témoignage de Bacon, Grotius, Henri IV de France, Richelieu, Frédéric II, Voltaire, Catherine II, le général Dumouriez ; puis sur l'autorité de personnages saints et éclairés, comme saint François de Sales et Fénelon. Non content de ces témoignages, de Maistre continue :

= « On peut cependant ajouter à cette recommandation, en « citant ceux qui ont honoré les Jésuites de leur haine ; car « l'on ne trouvera pas un ennemi de l'Église et de l'État, un « seul ennemi du système européen, qui ne le soit aussi de « ces religieux. »

Ici l'auteur cite un extrait d'une lettre de Calvin à Bèze : « Quant aux Jésuites, qui s'opposent particulièrement à nous,

« Il faut les tuer ; ou si cela ne peut se faire commodément, « il faut les chasser ou au moins les accabler à force de men- « songes et de calomnies. » Il ajoute : Et de nos jours, Rabaud « de St-Etienne, ministre protestant et l'un des membres les « plus fanatiques de l'assemblée qui a bouleversé la France « et ensuite le monde, a rendu sur cet article un témoignage « non moins curieux. En parcourant les causes qui amenè- « rent et facilitèrent cette funeste révolution, il compte parmi « les plus décisives la destruction des Jésuites. Il dit : « les « ennemis les plus violents et les plus habiles de la liberté « d'écrire, les Jésuites, avaient disparu ; et personne depuis « n'osa déployer le même despotisme et la même persévé- « rance. »

M. de Maistre termine cette première partie par la remarque suivante : « Tout homme d'état qui réfléchira attentivement « sur ces témoignages choisis entre mille, sera convaincu « que les novateurs qui travaillent presque à visage décou- « vert pour renverser ce qui reste d'ordre et de bonheur en « Europe, n'ont pas d'ennemis plus courageux, plus intelli- « gents et plus précieux pour l'état que les Jésuites : et que « pour mettre un frein aux opinions qui ont ébranlé le monde, « il n'y a pas de meilleur moyen que de confier l'éducation à « cette Société.

« Les révolutionnaires le sentent bien ; aussi pour se « débarrasser de ces ennemis incommodes, ils s'y sont pris « d'une manière qui n'a que trop souvent réussi. Ils ont tâché « de les rendre suspects aux souverains, en les accusant de « se mêler des affaires politiques. »

A ce reproche, de Maistre répond : « Les Jésuites sont « engagés par leurs vœux à élever gratuitement la jeunesse, « dans la religion et dans la science, et à civiliser les nations « sauvages, sous le bon plaisir des deux puissances spirituelle « et temporelle. Cette tâche est assez noble et ils sont assez « occupés dans ce monde. S'il plaît aux souverains de les

« tirer de leur solitude à certaines époques et de les consul-
« ter sur quelques objets, encore une fois les rois sont les
« maîtres et les Jésuites doivent répondre de leur mieux à
« cette confiance, comme tous autres sujets qui seraient dans
« le même cas. »

La seconde partie de la lettre touche de plus près à la Russie. L'auteur accumule les témoignages, empruntés surtout aux protestants et aux impies, pour montrer combien le calvinisme et les sectes qu'il a enfantées, sont ennemis de toute souveraineté ; puis il en vient à l'illuminisme allemand. Écoutons-le plutôt :

« Le calvinisme, fils aîné de l'orgueil, dit-il, a déclaré la
« guerre à toute souveraineté, et toutes les sectes sont filles
« du calvinisme. La plus dangereuse est le jansénisme, parce
« qu'elle se couvre du masque catholique. Les autres sont
« des ennemis déclarés qui montent à l'assaut ouvertement ;
« celle-là est une partie de la garnison révoltée, qui nous poi-
« gnarde par derrière, tandis que nous combattons brave-
« ment sur le rempart. Mais enfin toutes sont sœurs et toutes
« ont le même père. Il n'y a donc plus qu'une secte, compo-
« sée de toutes les autres, amalgamées et fondues dans le
« calvinisme, car les différences de dogmes ont disparu.
« Toutes n'ont qu'un dogme, *c'est de n'avoir plus de dogmes.*
« Il n'y a rien de si connu que la réponse de Bayle au cardi-
« nal de Polignac : « *Je suis protestant dans la force du terme,*
« *car je proteste contre toutes les vérités.* » Voilà le *dogme*
« qui est devenu universel. Il fallait seulement ajouter *et*
« *contre toute autorité*. L'illuminisme d'Allemagne n'est pas
« autre chose que le *calvinisme conséquent,* c'est-à-dire
« débarrassé des dogmes qu'il avait conservés par caprice.
« En un mot, *il n'y a qu'une secte.* C'est ce qu'aucun homme
« d'état ne doit ignorer ni oublier. Cette secte, qui est tout à
« la fois une et plusieurs, environne la Russie, ou, pour mieux
« dire, la pénètre de toutes parts et l'attaque jusque dans ses

« racines les plus profondes. Elle n'a pas besoin, comme dans « le seizième siècle, de monter en chaire, de lever des armées, « et d'ameuter publiquement les peuples. Les moyens de nos « jours sont plus adroits : *elle réserve le bruit pour la fin*. Il ne « lui faut aujourd'hui que l'oreille des enfants de tout âge et la « patience des souverains. Elle a donc ce qu'elle désire. Déjà « même elle a attaqué votre clergé et le mal est plus grand « peut-être qu'on ne le croit.

« Dans un danger aussi pressant, rien n'est plus utile aux « intérêts de Sa Majesté Impériale qu'une société d'hommes « essentiellement ennemie de celle dont la Russie a tout à « craindre, surtout dans l'éducation de la jeunesse. Je ne crois « pas même qu'il fût possible de lui substituer avec avantage « aucun autre préservatif ; car nulle association, et surtout « nulle association cachée, ne peut être facilement combattue « que par une autre. Cette société est le chien de garde qu'il « faut bien vous garder de congédier. Si vous ne voulez pas « lui permettre de mordre les voleurs, c'est votre affaire ; « mais laissez-le rôder au moins autour de la maison et vous « éveiller lorsqu'il sera nécessaire, avant que vos portes soient « crochetées ou qu'on entre chez vous par les fenêtres. » = (*Ms. Arch. Jes. Pol.* Lettre datée de Pétersbourg, 26 juin 1810).

La cinquième lettre, sur la liberté de l'enseignement public, défend les Jésuites contre le contrôle imposé de l'université de Vilna. Joseph de Maistre apporte l'exemple de la France, qui au XVIe siècle, s'est trouvée pour l'éducation dans la même position que la Russie au XIXe, et pourtant la France laissa aux Jésuites la liberté d'enseigner selon leur institut : = « *Tout « monopole est un mal*, dit-il, *et la conscience universelle « le sent si bien que le mot de monopoleur est une injure*. Or « l'état établit volontairement un monopole, lorsqu'il accorde « un privilège exclusif, qui n'est que la *permission de mal « faire, en se faisant payer davantage*...

« Pour la Russie, il y a une autre raison d'imiter la France « sur ce point. Car ces mêmes sectes, qui ont amené la révo- « lution française, révolution impossible sans la destruction « préliminaire des Jésuites ; ces mêmes sectes s'efforcent de « faire quelque chose de semblable en Russie. Comme la pro- « position directe de détruire les Jésuites ou leur enseigne- « ment, choquerait la justice du souverain, on tâche d'arriver « au but *en tournant*, on dit que *l'intérêt de l'État* (voici le « piège) exige l'unité de l'enseignement ; et l'on propose de « soumettre les Jésuites à l'université de Vilna, ce qui équi- « vaudrait pleinement à un oukase de suppression. » =

Dans les trois premières lettres, de Maistre avait déjà dit : On s'imagine que, lorsqu'on a ouvert un institut, établi et payé des professeurs, tout est fait. Rien n'est fait au contraire, si la génération n'est pas préparée. En France les écoles ont fait beaucoup de bien, ont produit de grands hommes, tant qu'elles ont été sous la direction des religieux. L'Angleterre, bien que protestante ; Napoléon, que personne n'accusera d'avoir été dévot, ont imité jusqu'à un certain point les ordres religieux, exigeant le célibat des professeurs. En Allemagne, on s'est écarté de cette règle, et voici ce qu'en dit un = « témoin « irréprochable, un allemand réformé, grand philosophe « moderne, grand entrepreneur d'éducation et grand admi- « rateur des idées nouvelles : Toutes nos universités d'Alle- « magne, dit-il, même les meilleures, ont besoin de grandes « réformes sur le chapitre des mœurs... Les meilleures « même sont un gouffre où se perdent sans retour l'inno- « cence, la santé et le bonheur d'une foule de jeunes gens, et « d'où sortent des êtres ruinés de corps et d'âme, plus à « charge qu'utiles à la société... (1). » =

Le comte de Maistre conclut donc en disant que soumettre les Jésuites à la suprématie des universités, c'est une mesure

(1) Campe, *Recueil de voyages pour l'instruction de la jeunesse. t. II, p. 129.*

insensée et pernicieuse. Puisque des circonstances heureuses ont amené les Jésuites en Russie, il faut s'en servir comme d'une digue puissante contre l'esprit de la révolution, qui s'introduit de tous côtés, mais surtout par l'éducation publique (*Mns. Arch. Jes. Pol.*)

Nous nous arrêtons à dessein sur ces lettres, afin de montrer quelles étaient les dispositions à l'égard des Jésuites dans les hautes régions à Pétersbourg, par quels arguments on les défendait et ils se défendaient eux-mêmes.

DOCUMENT AL (Voy. Liv. V, ch. III, p. 162).

Prenant en considération le désir qui nous a été manifesté par les habitants de la Russie-Blanche, aussi le profit que produit dans les études l'émulation entre plusieurs écoles de même degré : nous avons jugé utile d'ériger le collège des Jésuites de Polotsk en académie et nous lui avons octroyé les privilèges dont jouissent les universités. Dans ce but, nous décrétons en faveur de cette académie les articles suivants :

1° Le collège des Jésuites à Polotsk doit s'appeler désormais académie de la Compagnie de Jésus.

2° L'administration de l'académie relève immédiatement du général des Jésuites.

3° Tous les collèges de la Compagnie, déjà fondés en Russie et qui s'y fonderont dans la suite, seront soumis à l'académie de Polotsk.

4° Dans cette académie, la jeunesse apprendra toutes les sciences marquées par le gouvernement, excepté la médecine et le droit criminel

5° En ce qui regarde l'éducation, l'académie de Polotsk et les collèges qui lui sont soumis, dépendront en dernier ressort du ministère de l'instruction publique. Quant aux autres points, conformément aux constitutions de la Compagnie de

Jésus, ces maisons dépendront de l'autorité spirituelle de leur religion.

6° La Compagnie de Jésus, ayant des revenus suffisants pour l'entretien de ses écoles, ne recevra du gouvernement aucun secours en plus pour l'académie de Polotsk.

D'après ces principes généraux, le général des Jésuites rédigera un projet de règlement pour l'académie de Polotsk ; en particulier il exposera ses droits et privilèges, conformément aux droits et privilèges qui mettaient les académies de cet ordre sur le même rang que les universités. Il exposera aussi en détail quelles sciences on enseignera dans cette académie. Ce projet terminé, il le portera au ministère de l'instruction publique. Là, on le comparera avec les règlements actuels sur l'éducation, puis on le soumettra à notre examen.

Sa Majesté l'Empereur a signé de sa propre main l'authentique de cet acte :

ALEXANDRE

A contresigné : le comte Alexis RAZUMOWSKI

(*Arch. Jes. Pol.* — Imprimé du temps).

DOCUMENT AM (Voy. Liv. V, ch. III, p. 162).

Désirant donner, dit le document, une preuve solennelle de notre bienveillance particulière envers le collège des Jésuites de Polotsk, qui rend de si éminents services par l'éducation et l'instruction de la jeunesse : nous avons résolu de l'ériger en académie, plaçant sous son autorité tous les autres collèges des Jésuites dans l'empire, et le mettant, pour les droits et privilèges, sur le rang des universités. Dans ce privilège, nous avons jugé nécessaire d'énumérer les droits propres des universités et qui conviennent à cet ordre, et nous avons daigné tout régler, pour nous et pour nos successeurs, par notre parole impériale, comme il suit :

1° Le collège des Jésuites à Polotsk, prenant désormais le titre d'académie, sera placé sous notre protection immédiate, et dépendant du ministère de l'instruction publique en tout ce qui regarde la partie de l'éducation, il sera gouverné par le général de la Compagnie de Jésus.

2° Dans cette académie seront enseignés les sciences, les arts libéraux, les langues ; le tout sera réparti en trois facultés.

3° La première faculté comprend les langues ; la seconde, les arts libéraux et l'étude des sciences philosophiques, naturelles et civiles ; la troisième, la théologie et les autres études qui ont rapport à la foi.

4° La faculté des langues comprend : 1° le russe, 2° le français, 3° l'allemand, 4° le latin, 5° le grec, 6° l'hébreu. Dans la suite des temps, de l'avis et avec l'approbation du ministre de l'instruction, le général de la Compagnie peut encore introduire quelque autre langue utile au pays (le polonais).

5° La faculté des arts libéraux, des études philosophiques, naturelles et civiles, comprend : 1° la versification, 2° l'éloquence, 3° la philosophie morale, 4° la logique et la métaphysique, 5° la physique générale, particulière et expérimentale, 6° la chimie, 7° les mathématiques pures et appliquées, 8° l'architecture civile et militaire, 9° le droit naturel, le droit particulier et le droit civil romain, 10° l'histoire universelle.

6° L'académie doit avoir le nombre nécessaire de professeurs pour toutes ces matières.

7° La faculté de théologie et des autres études qui ont trait à la foi, comprend ; 1° la théologie dogmatique, 2° la théologie morale, 3° l'Écriture sainte, 4° le droit canonique, 5° l'histoire ecclésiastique.

8° Chaque faculté a un doyen élu pour un temps déterminé dans l'assemblée des professeurs de l'académie.

9° L'élection à toutes les charges et places de l'académie,

doit se faire à la majorité des voix en pleine réunion de l'académie. L'élection est soumise à l'approbation du général, qui la transmet au ministre de l'instruction.

10° Tous les collèges de Jésuites établis dans l'empire et qui s'y établiront dans la suite, seront sous la dépendance de l'académie de Polotsk.

11° Le général de l'ordre, ne pouvant toujours se trouver à Polotsk à cause de sa charge, gouvernera l'académie par le provincial et le recteur de ladite académie, selon la coutume de l'ordre.

Les paragraphes suivants, du 12e au 18e, traitent des fonctionnaires de l'académie, le recteur, les doyens, le chancelier, le secrétaire, le notaire et les bedeaux.

Les paragraphes 19-29 règlent l'autorité du recteur, la censure, les examens, les diplômes, les insignes ou distinctions extérieures, enfin l'exemption des frais de poste et d'impôts.

Sa Majesté l'Empereur a signé de sa propre main l'authentique de cet acte :

ALEXANDRE

Le ministre de l'instruction publique a contresigné :

Le comte Alexis RAZUMOWSKI

(*Arch. Jes. Pol.* Imprimé du temps.)

Aucun monarque catholique ne pouvait accorder le privilège d'une académie avec plus d'égards et d'honneurs pour l'autorité religieuse et spirituelle, que ne le fit le tsar schismatique dans le document que nous venons de rapporter. Il n'est donc pas étonnant que les Jésuites se crussent tenus à la reconnaissance et que la noblesse de la Russie-Blanche, voyant sa province honorée d'un établissement aussi remarquable, s'enracinât dans sa fidélité au monarque et dans son attachement à la Compagnie.

OUVERTURE DE L'ACADÉMIE

L'acte solennel de la remise du privilège, et en même temps de l'ouverture de l'académie, eut lieu le 15 juin 1812. On vit arriver à Polotsk pour cette fête : le prince de Wittemberg, général-gouverneur, Mgr Dederko, évêque de Mińsk, l'archevêque-uni Mgr Krassowski et tous les dignitaires civils et militaires, les maréchaux de la noblesse, les députés des terres et des cantons, et une affluence considérable de bourgeois de la ville ; tellement que la vaste salle des séances publiques se trouva trop étroite pour contenir les hôtes.

Après la célébration de la messe, tout le cortège se réunit dans la grande salle. Mgr Dederko donna lecture de la lettre du métropolitain, qui, ne voulant point poser un acte contraire à ses plans tant anciens que nouveaux dressés pour la ruine de la Compagnie, avait chargé l'évêque de Mińsk de remplir cette fonction. Ensuite le R. P. Brzozowski pria le général-gouverneur de remettre à l'évêque de Mińsk le privilège de l'académie placé sur un coussin de brocard. Le général accomplit cette formalité et de nouveau toute l'assemblée retourna de la salle à l'église. Les élèves, ouvrant le cortège, portaient des bannières de velours aux armes des terres et des provinces de l'empire ; à son entrée dans l'église, toute cette jeunesse se rangea autour d'un trône magnifique, sur lequel brillait richement encadré le portrait du tsar Alexandre ; à côté était préparée une petite table recouverte de brocard pour recevoir le privilège. Un des Pères donna lecture du privilège en langue polonaise ; la musique du collège exécuta un morceau dans la tribune de l'église et les 50 canons de la ville répondirent par une salve sur les remparts. Ensuite le P. général fit un discours latin sur la grandeur du bienfait que le tsar Alexandre avait accordé à la Russie-Blanche par l'érection de l'académie de Polotsk. On lut des pièces de vers composées pour la circonstance en différentes lan-

gues, et on les distribua aux assistants, ainsi que des exemplaires imprimés du privilège.

L'évêque Odyniec éleva ensuite au grade de docteurs en théologie, le P. Lustyg, recteur du collège et de l'académie, et le P. Angiolini, vice-recteur de la même académie. Cette cérémonie terminée, on chanta le *Te Deum* en actions de grâces et de nouveau les 50 canons tonnèrent sur les remparts.

Pendant le dîner, auquel assistèrent plus de cent invités, la musique du collège fit entendre les plus beaux morceaux de son répertoire, et son directeur, le P. Küferlin, exécuta des solos de violon.

Une très brillante illumination, qui se prolongea fort avant dans la nuit, et pendant laquelle se relevaient la musique du collège et celle de l'armée, termina cette solennité scolaire et religieuse.

(*Hist. colleg. Poloc. Soc. Jesu. Anno.* 1812. *Mns. in-folio. Arch. Jes. Pol.*).

CONSPECTUS STUDIORUM IN ACADEMIA POLOCENSI SOCIETATIS JESU.

Tous les ans, les Jésuites de Polotsk imprimaient un *Conspectus studiorum in Academia polocensi Societatis Jesu.* J'ai entre les mains celui de 1818-1819 (*a* 15 *septembris anni* 1818 *ad* 15 *julii anni* 1819). Il compte 26 pages petit in-folio et renferme le programme détaillé de toutes les matières à enseigner, depuis la théologie jusqu'aux cours de langues étrangères. Le nom du professeur est en tête de chaque matière. Ne pouvant donner ici qu'un spécimen de ces programmes, j'en choisis un des plus courts :

LITTERATURA GALLICA

« P. MATTHÆUS MOLINARI, S. J., DECANUS FAC. LINGUARUM,
« PROFESSOR LITTERATURÆ HEBRAICÆ ET GALLICÆ, *feria* 4ta *mane*
« *ab hora VIII ad IX; Feria* 6ta *post meridiem a I ad II, tra-*

« *det lectiones sequenti modo* : Clarissimorum Oratorum in « genere tum sacro tum forensi, FLÉCHIER, BOSSUET, BOURDALOUE, « MASSILLON, etc. notitiam tradet, aliquas Orationes vel saltem « selecta ex illis loca diligenti subjiciens examini. Nonnullas « adjunget soluto stylo descriptiones ex FÉNÉLON, LA BRUYÈRE, « BARTHÉLEMY, CHATEAUBRIAND, etc. Artem versus gallicos con- « ficiendi peculiaresque regulas Poematum, *Sonnet, Rondeau,* « *Vaudeville*, etc, variumque rhythmum in Odis usurpatum « declarabit. Selecta Poemata ab omni obscenitate castigata « percurret ; in Apologis præcipuas LA FONTAINE et LA MOTTE « fabulas ; in Bucolicis eclogas GRESSET ; in lyricis selectas Odas « MALHERBE, J.-B. ROUSSEAU et POMPIGNAN ; in Tragicis ex CORNEILLE « Cinnam et Polyeuctum, ex RACINE Athaliam et Esther, ex « CRÉBILLON Atreum ; in comicis ex MOLIÈRE Avarum et Ægrotum « imaginarium. Quid de REGNARD, DESTOUCHES, DU BELLOY et « aliis secundariis dramaticis sentiendum, aperiet. Addet varias « descriptiones ex recentioribus poetis, maxime ex DELILLE « excerptas. Demum breviter indicabit quinam scriptores « apud Gallos primas obtineant, ut adolescentes hac notitia « in comparandis et legendis libris dirigantur.

Ce *Conspectus* est terminé par un tableau général que nous donnons ici. Dans l'exemplaire de Polotsk, ce tableau est sur une seule feuille ; pour plus de commodité, nous avons préféré le mettre en pages (pp. 403 — 408). Mais ne voulant point priver le lecteur de la *disposition matérielle* du tableau de Polotsk, nous en ajoutons (p. 409) un fac-simile réduit. (N. T.)

ORDO STUDIORUM IN ACADEMIA POLOCENSI

FACULTAS THEOLOGIÆ	FACULTAS LINGUARUM
1. Theologia Dogmatica.	1. Litteratura Hebraica et Græca.
2. Theologia Moralis.	2. Litteratura Latina et Vernacula.
3. Jurisprudentia Ecclesiastica.	3. Litteratura Rossiaca.
4. Sacra Scriptura.	4. Litteratura Gallica.
5. Historia Ecclesiastica cum Geographia Hierarchica.	5. Litteratura Germanica et Italica.

FACULTAS PHILOSOPHIÆ ET ARTIUM LIBERALIUM IN QUATUOR CLASSES DISTRIBUTA

CLASSIS 4. ELOQUENTIA	CLASSIS 3. PHYSICO-MATHEMATICA
1. Poesis cum Litteratura latina et vernacula.	1. Mathesis applicata.
2. Rhetorica Forensis.	2. Astronomia.
3. Jurisprudentia universalis et Rossiaca particularis cum Diplomatica.	3. Architectura civilis et militaris.
4. Eloquentia Ecclesiastica.	4. Sectiones et Calculus.
5. Historia universalis.	5. Botanica.
CLASSIS 2. PHYSICA	**CLASSIS 1. LOGICA ET METAPHYSICA**
1. Physica generalis et particularis.	1. Logica et Dialectica.
2. Chemia.	2. Ethica, Politica Œconomia.
3. Physica experiens.	3. Metaphysica.
4. Trigonometria plana et sphærica.	4. Geometria et Solidometria.
5. Mineralogia.	5. Zoologia.

DISTRIBUTIO STUDIORUM IN DIES & HORAS TOTIUS SEPTIMANÆ

DIES		IN STUDIO THEOLOGICO	HORÆ
FERIA 2.	ante merid.	Litteratura Rossiaca.	8 ad 9
		Theologia Dogmatica.	9 ad 10
		Theologia Moralis.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Gallica.	1 ad 2
		Theologia Dogmatica.	2 ad 3
		Jurisprudentia Ecclesiastica.	3 ad 4
FERIA 3.	mane	Litteratura Hebraica.	8 ad 9
		Sacra Scriptura.	9 ad 10
		Historia Ecclesiastica.	10 ad 11
FERIA 4.	ante merid.	Litteratura Græca.	8 ad 9
		Theologia Dogmatica.	9 ad 10
		Theologia Moralis.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Germanica et Italica.	1 ad 2
		Theologia Dogmatica.	2 ad 3
		Jurisprudentia Ecclesiastica.	3 ad 4
FERIA 5.	mane	Litteratura Hebraica.	8 ad 9
		Sacra Scriptura.	9 ad 10
		Historia Ecclesiastica.	10 ad 11
FERIA 6.	ante merid.	Litteratura Rossiaca.	8 ad 9
		Theologia Dogmatica.	9 ad 10
		Theologia Moralis.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Gallica.	1 ad 2
		Theologia Dogmatica.	2 ad 3
		Jurisprudentia Ecclesiastica	3 ad 4
SABBATO	ante merid.	Litteratura Græca.	8 ad 9
		Theologia Dogmatica.	9 ad 10
		Theologia Moralis.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Germanica et Italica.	1 ad 2
		Theologia Dogmatica.	2 ad 3
		Jurisprudentia Ecclesiastica.	3 ad 4

DISTRIBUTIO STUDIORUM IN DIES & HORAS TOTIUS SEPTIMANÆ

DIES		IN CLASSE ELOQUENTIÆ	HORÆ
FERIA 2.	ante merid.	Litteratura Rossiaca.	8 ad 9
		Poesis, Litteratura Latina et vernacula.	9 ad 10
		Jurisprudentia universalis.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Gallica.	1 ad 2
		Rhetorica.	2 ad 3
		Jurisprudentia particularis Rossiaca.	3 ad 4
FERIA 3.	mane	Litteratura Hebraica.	8 ad 9
		Eloquentia Ecclesiastica.	9 ad 10
		Historia universalis.	10 ad 11
FERIA 4.	ante merid.	Litteratura Græca.	8 ad 9
		Poesis, litteratura latina et vernacula.	9 ad 10
		Jurisprudentia universalis.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Germanica et Italica.	1 ad 2
		Rhetorica.	2 ad 3
		Jurisprudentia particularis Rossiaca.	3 ad 4
FERIA 5.	mane	Litteratura Hebraica.	8 ad 9
		Eloquentia Ecclesiastica.	9 ad 10
		Historia universalis.	10 ad 11
FERIA 6.	ante merid.	Litteratura Rossiaca.	8 ad 9
		Poesis, Litteratura Latina et vernacula.	9 ad 10
		Jurisprudentia universalis.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Gallica.	1 ad 2
		Rhetorica.	2 ad 3
		Jurisprudentia particularis Rossiaca.	3 ad 4
SABBATO	ante merid.	Litteratura Græca.	8 ad 9
		Poesis, Litteratura Latina et vernacula.	9 ad 10
		Jurisprudentia universalis.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Germanica et Italica.	1 ad 2
		Rhetorica.	2 ad 3
		Jurisprudentia particularis Rossiaca.	3 ad 4

DISTRIBUTIO STUDIORUM IN DIES & HORAS TOTIUS SEPTIMANÆ

DIES		IN CLASSE PHYSICO-MATHEMATICA	HORÆ
FERIA 2.	ante merid.	Litteratura Rossiaca.	8 ad 9
		Mathesis applicata universalis.	9 ad 10
		Astronomia.	10 ad 11
	pst merid.	Litteratura Gallica.	1 ad 2
		Mathesis applicata universalis.	2 ad 3
		Architectura civilis et militaris.	3 ad 4
FERIA 3.	mane	Litteratura Hebraica.	8 ad 9
		Sectiones et Calculus.	9 ad 10
		Botanica.	10 ad 11
FERIA 4.	ante merid.	Litteratura Græca.	8 ad 9
		Mathesis applicata universalis.	9 ad 10
		Astronomia.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Germanica et Italica.	1 ad 2
		Mathesis applicata universalis.	2 ad 3
		Architectura civilis et militaris.	3 ad 4
FERIA 5.	mane	Litteratura Hebraica.	8 ad 9
		Sectiones et Calculus.	9 ad 10
		Botanica.	10 ad 11
FERIA 6.	ante merid.	Litteratura Rossiaca.	8 ad 9
		Mathesis applicata universalis.	9 ad 10
		Astronomia.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Gallica.	1 ad 2
		Mathesis applicata universalis.	2 ad 3
		Architectura civilis et militaris.	3 ad 4
SABBATO	ante merid.	Litteratura Græca.	8 ad 9
		Mathesis applicata universalis.	9 ad 10
		Astronomia.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Germanica et Italica.	1 ad 2
		Mathesis applicata universalis.	2 ad 3
		Architectura civilis et militaris.	3 ad 4

DISTRIBUTIO STUDIORUM IN DIES & HORAS TOTIUS SEPTIMANÆ

DIES		IN CLASSE PHYSICA	HORÆ
FERIA 2.	ante merid.	Litteratura Rossiaca.	8 ad 9
		Physica generalis et particularis.	9 ad 10
		Chemia.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Gallica.	1 ad 2
		Physica generalis et particularis.	2 ad 3
		Physica experiens.	3 ad 4
FERIA 3.	mane	Litteratura Hebraica.	8 ad 9
		Trigonometria sphærica et plana.	9 ad 10
		Mineralogia.	10 ad 11
FERIA 4.	ante merid.	Litteratura Græca.	8 ad 9
		Physica generalis et particularis.	9 ad 10
		Chemia.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Germanica et Italica.	1 ad 2
		Physica generalis et particularis.	2 ad 3
		Physica experiens.	3 ad 4
FERIA 5.	mane	Litteratura Hebraica.	8 ad 9
		Trigonometria sphærica et plana.	9 ad 10
		Mineralogia.	10 ad 11
FERIA 6.	ante merid.	Litteratura Rossiaca.	8 ad 9
		Physica generalis et particularis.	9 ad 10
		Chemia.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Gallica.	1 ad 2
		Physica generalis et particularis.	2 ad 3
		Physica experiens.	3 ad 4
SABBATO	ante merid.	Litteratura Græca.	8 ad 9
		Physica generalis et particularis.	9 ad 10
		Chemia.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Germanica et Italica.	1 ad 2
		Physica generalis et particularis.	2 ad 3
		Physica experiens.	3 ad 4

DISTRIBUTIO STUDIORUM IN DIES & HORAS TOTIUS SEPTIMANÆ

DIES		IN CLASSE LOGICA ET METAPHYSICA	HORÆ
FERIA 2.	ante merid.	Litteratura Rossiaca.	8 ad 9
		Logica, Dialectica, Metaphysica.	9 ad 10
		Ethica.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Gallica.	1 ad 2
		Logica, Dialectica, Metaphysica.	2 ad 3
		Politica Œconomia.	3 ad 4
FERIA 3.	mane	Litteratura Hebraica.	8 ad 9
		Geometria et Solidometria.	9 ad 10
		Zoologia.	10 ad 11
FERIA 4.	ante merid.	Litteratura Græca.	8 ad 9
		Logica, Dialectica, Metaphysica.	9 ad 10
		Ethica.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Germanica et Italica.	1 ad 2
		Logica, Dialectica, Metaphysica.	2 ad 3
		Politica Œconomia.	3 ad 4
FERIA 5.	mane	Litteratura Hebraica.	8 ad 9
		Geometria et Solidometria.	9 ad 10
		Zoologia.	10 ad 11
FERIA 6.	ante merid.	Litteratura Rossiaca.	8 ad 9
		Logica, Dialectica, Metaphysica.	9 ad 10
		Ethica.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Gallica.	1 ad 2
		Logica, Dialectica, metaphysica.	2 ad 3
		Politica Œconomia.	3 ad 4
SABBATO	ante merid.	Litteratura Græca.	8 ad 9
		Logica, Dialectica, Metaphysica.	9 ad 10
		Ethica.	10 ad 11
	post merid.	Litteratura Germanica et Italica.	1 ad 2
		Logica, Dialectica, Metaphysica.	2 ad 3
		Politica Œconomia.	3 ad 4

Artibus amœnioribus : Musicæ, Designationibus, Picturæ, Militari arti et aliis

Ejusdem generis exercitationibus, feria tertia et quinta, horæ pomeridianæ designantur

ORDO STUDIORUM IN ACADEMIA POLOCENSI

FAC. THEOL.	FAC. PHILOS. ET ART. LIBERAL.....				FAC. LING.
	CL. 4. ELOQ.	CL. 3. PHYS.-MATH.	CL. 2. PHYS.	CL. 1. LOG. ET MET.	
1..............	1..........	1..........	1..........	1..........	1..............
2..............	2..........	2..........	2..........	2..........	2..............
3..............	3..........	3..........	3..........	3..........	3..............
4..............	4..........	4..........	4..........	4..........	4..............
5..............	5..........	5..........	5..........	5..........	5..............

DISTRIBUTIO STUDIORUM IN DIES ET HORAS TOTIUS SEPTIMANÆ

DIES	IN STUDIO THEOL.	IN CL. ELOQ.	IN CL. PHYS.-MATH.	IN CL. PHYSICA	IN CL. LOG. ET MET.	HORÆ
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»

Artibus amœnioribus : Musicæ, Designationibus, Picturæ, Militari arti et aliis
Ejusdem generis exercitationibus, feria tertia et quinta, horæ pomeridianæ designantur.

DOCUMENT AN (Voy. liv. V, ch. V, p. 180).

Malgré cela, les Pères avaient le dessein de parvenir aux autres tribus des montagnes, établies jusqu'au fond du Caucase, tribus qui conservaient encore des restes de la foi catholique, qu'elles avaient reçue au XIII[e] siècle. Mais ce dessein ne put se réaliser à cause du mauvais vouloir du gouvernement.

A douze milles environ de Mozdok gisent les ruines de la ville de Madziar, qui doit avoir été le lieu originaire des Madgyars de Hongrie. Les restes de cette race appelaient souvent le P. Henry pour leur donner les secours de son ministère. Les montagnards de la Géorgie en faisaient autant. Toutes ces races parlent tartare. En 1809, le gouvernement russe envoya le savant archéologue Klaproth, catholique de nom, qui prit avec lui le P. Henry; mais ne pouvant supporter son zèle apostolique, il l'abandonna tout malade dans le Caucase. Klaproth a publié en 1823 son *Voyage au Caucase et en Géorgie*. Il y parle de notre missionnaire = « Le P. Gilles « Henry, dit-il, né dans les Pays-Bas et qui a étudié en « Angleterre (1), a fait en peu de temps de très grands pro- « grès dans la langue arménienne..... Le jésuite, homme « adroit, conçut, il y a quelques années, le projet d'employer « les membres de son ordre à civiliser les habitants du Cau- « case, qui ne sont pas encore soumis entièrement à la domi- « nation russe, et à les amener au même point où étaient « arrivés les sauvages du Paraguay. Le gouvernement aurait « dû laisser toute la latitude possible à ces religieux, il se « serait ainsi débarrassé d'un soin pénible et dispendieux. « Ce projet, qui avait été approuvé et appuyé par les agents « russes employés sur les lignes, a été envoyé à Pétersbourg « par le P. Henry; il paraît qu'il n'y a pas été goûté et qu'il « est totalement oublié. » =

(*Voyage au mont Caucase et en Géorgie*, tom. I, p. 330).

(1) Il avait été paccanariste.

DOCUMENT AO (Voy. liv. V, ch. V, p. 180).

Citons d'après le P. Henry quelques coutumes religieuses qui entrent comme dans les mœurs de ces peuples :

= « Leurs prêtres, d'une ignorance extrême, ont corrompu « tout ce qu'ils retiennent encore de nos sacrements et de nos « cérémonies ; dans la confession, le pénitent ne s'occupe « d'aucun péché en particulier, mais le confesseur parcourt « la liste des péchés qui peuvent se commettre et à chacun « d'eux le pénitent frappe sa poitrine en disant : *Peccavi* « *coram Domino*, mais sans déclarer s'il a commis la faute « ou non.

« Le Jeudi-Saint, on fait entrer dans l'église un bœuf cou- « vert de la chape et d'autres ornements sacerdotaux. Le prêtre « récite sur lui des évangiles et des oraisons qui conviennent « à Notre-Seigneur. Puis on tue l'animal et le prêtre ajoute : « *Animabus defunctorum dona, Domine, requiem, et nobis* « *peccatoribus concede remissionem peccatorum*. Alors on dis- « tribue à chacun des assistants une partie de la victime. On « appelle cette cérémonie le *Matagh*, le sacrifice. Or il y a « soixante ans environ, il arriva à Constantinople que le bœuf « ainsi équipé prit la fuite et fut poursuivi par les Turcs, qui « criaient : O Dieu ! ô Dieu ! le Dieu des infidèles s'enfuit ; « saisissez-le, saisissez-le ! Cette mésaventure fut cause qu'au « bœuf on substitua un agneau, dont le caractère est plus « tranquille et qui se laisse plus facilement lier et égorger... « Croiriez-vous que j'ai failli être traité d'hérétique et de blas- « phémateur pour avoir osé dire, dans un sermon, que la « Sainte Vierge s'était rendue à Bethléem montée sur une « ânesse ? C'est que dans ce pays, on a la coutume d'attacher « les courtisanes sur ces animaux et de les conduire ainsi à « travers la ville.

« Lorsque en 1809 le P. Vojszwiłło introduisit la dévotion

« au Sacré-Cœur de Jésus et voulut placer sur l'autel un beau « tableau de ce divin Cœur, le peuple ne voulut permettre en « aucune façon que l'on enlevât de l'autel un vieux tableau « qui s'y trouvait. Enfin le gouverneur M. Del Pozzo étant « entré à l'église, parvint à calmer la population. » = (*Lettre du P. Henry au R. P. Brzozowski.* — P. Carayon *Missions des Jésuites en Russie, p.* 49-107, *passim*).

Il est facile de comprendre quelles difficultés rencontraient les missionnaires au milieu d'un peuple aussi superstitieux.

DOCUMENT AP (Voy. Liv. V, Chap. VI, p. 194)

Woronicz, ayant connu plus à fond la colonie de Romanow par le récit du commandant Oskierko, écrivit de Varsovie, le 27 avril 1815, au P. Raciborski, supérieur de la résidence :

« Comme ancien membre de cet institut et convaincu « depuis de l'utilité de cette Compagnie par l'âge et par les « réflexions que j'ai faites sur l'ébranlement actuel du monde « moral, je ne puis assez me réjouir de voir ce rejeton gran- « dir et grandir sur le sol de ma patrie. Ce sentiment a été « pour moi le premier motif de cette lettre que je vous « envoie par notre ami commun (Oskierko). »

Pour donner une première preuve de respect et de confiance à la nouvelle colonie de Romanow, l'évêque retient une place dans le collège pour son neveu, âgé de neuf ans.

Dans une autre lettre du 6 octobre 1818, il écrit : « Nous n'a- « vons qu'une pensée, qu'un même but, et certainement per- « sonne au monde n'est plus ami que moi de votre Compagnie. « J'ai eu l'occasion d'exposer au Saint-Père combien il im- « porte à toute la chrétienté que cette Compagnie se répande. « Oh ! s'il m'était donné d'être assez heureux pour voir chez « moi quelque jour le R. P. Général, se rendant à Rome ! »

Cieciszowski, à la nouvelle de l'arrivée de deux Pères à

Romanow, écrivit de Łuck, le 10 février 1812, à ce même P. Raciborski : « Oh ! que je serais heureux si je pouvais, avant « de mourir, voir dans ce diocèse définitivement établie et « pleine de la vie catholique, votre illustre Compagnie ! A ce « spectacle si désiré par moi, mon esprit tressaillerait « d'allégresse ! »

Dans une autre lettre du 15 janvier 1814, il écrit : « Com« bien je suis heureux de voir se rétablir dans mon diocèse « votre illustre Compagnie, que je vénère, que j'estime au « plus haut degré, et pour laquelle je professe le plus profond « attachement ! Mes diocésains gagnent beaucoup en ayant « sous leurs yeux les véritables modèles de vertu et de zèle « ardent pour la gloire de Dieu, dont votre Compagnie offre « à tous le spectacle. L'année la plus fortunée sera celle qui « verra le rétablissement de votre Compagnie, si utile à la « sainte Église. J'appelle cette année de tous les vœux de « mon cœur. »

C'est d'après le jugement de ces deux évêques, l'ornement et la gloire de l'épiscopat polonais, qu'il faudrait apprécier l'ordre des Jésuites, au lieu de répéter à l'aveugle les reproches des libres-penseurs, jaloux ou prévenus.

« Dans les établissements que nous possédons ici, écrit « Denis Korzeniowski de Bochonniki, *on apprend* à ceux que « le sort a fait riches, *à dépenser leur fortune*. Je voudrais « que mon fils apprît à devenir capable d'acquérir une « fortune que le sort lui a refusée, sous la direction d'hom« mes qui se consacrent librement à l'éducation. Il n'y a « pour cela que deux moyens : la vertu et le travail. »

Dans les lettres des parents qui envoient leurs fils au pensionnat de Romanow, j'ai été frappé de les voir presque tous déplorer la corruption des écoles publiques.

Antoine Zagórski de Druszkopol, envoyant son fils à Romanow en 1815, écrit : « J'ai été forcé jusqu'ici de donner à « mon fils une éducation privée, à la maison, bien qu'il y ait

« toujours à cela des difficultés. C'est que je ne voulais point « l'exposer *au danger de perdre ses mœurs.* »

La lettre du comte Tyszkiewicz de Zakutyńce, en date du 22 février 1818, est à fendre le cœur : « J'ai perdu deux fils, « le second quelques jours après le premier ; alors enfin j'ai « compris combien avait été trompée la confiance que j'avais « mise dans la direction et l'éducation des écoles de Lubar « (Volhynie). Ces deux jeunes gens, pendant leur séjour de « quelques années dans ce lieu, non seulement ont oublié « les langues que leurs gouverneurs leur avaient apprises à « la maison, *mais on a négligé complètement de développer* « *en eux les principes de la bonne conduite et de la morale...* « Comme mes ancêtres ont recueilli dans la joie, pour eux « et pour leurs enfants, la douceur des fruits que procure « l'éducation de cette illustre Compagnie (de Jésus), moi « aussi je confie à cette Compagnie l'éducation de mes trois « plus jeunes fils, qui sont désormais mon unique espérance. « J'espère retrouver en eux la consolation que le désordre et « l'incurie des écoles de Lubar m'ont ravie en perdant les « deux aînés. Je craindrais, en y plaçant mes trois plus jeu- « nes enfants, de perdre cette dernière espérance et ma der- « nière consolation. »

L'académie de Varsovie, ouverte en 1818, était dans un état aussi déplorable : « On y recevait des professeurs aux « idées libérales et des religieux défroqués », écrit Mgr Skarzewski au P. Raciborski, le 2 mars 1820.

Cette corruption des mœurs dans les écoles publiques, nous permet de conclure logiquement que les études ne devaient pas y être florissantes, car c'est une vérité indiscutable et appuyée sur l'expérience et la connaissance du cœur de l'homme, que l'esprit d'un jeune homme adonné à la vanité et aux plaisirs, est incapable de s'occuper au travail constant que demandent les études, travail sans lequel il est impossible d'acquérir une instruction solide.

DOCUMENT AQ (Voy. Liv. V, Chap. VI. p. 201).

La bulle se divise en deux parties :

« Le soin de toutes les églises, confiées à Notre humilité « par la volonté divine, malgré l'infériorité de Nos mérites et « de Nos forces, Nous fait un devoir d'user de tous les se- « cours qui sont en Notre puissance et qui Nous sont fournis « par la miséricorde de la divine Providence, afin que Nous « puissions, autant que le comportent les nombreuses vicis- « situdes des temps et des lieux, subvenir aux besoins spi- « rituels du monde catholique, sans distinction aucune entre « les peuples et les nations. »

Ici le Pape rapporte comment, désirant satisfaire à ce devoir de son ministère apostolique, il a rétabli les Jésuites comme congrégation en 1801 pour la Russie, et trois ans plus tard pour le royaume de Naples.

Là se termine la première partie de la bulle.

Dans la seconde partie, le Souverain Pontife énumère les motifs pour lesquels il a résolu de rétablir les Jésuites dans le monde entier et les rétablit en effet comme ordre religieux avec les mêmes privilèges que leur accorda Paul III.

Nous citons cette partie :

« Le monde catholique demande d'une voix unanime le « rétablissement de la Compagnie de Jésus. Nous recevons « journellement à cet effet les pétitions les plus pressantes « de Nos vénérables Frères les archevêques et évêques, et « des personnes les plus distinguées, surtout depuis que l'on « connaît généralement les fruits abondants que cette Com- « pagnie a produits dans les contrées ci-dessus mentionnées « (la Russie et le royaume de Naples).

« La dispersion même des pierres du sanctuaire (allusion « à la captivité du Souverain Pontife, à l'exil des cardinaux « et d'un grand nombre d'évêques et de prêtres) dans les

« dernières calamités, qu'il vaut mieux aujourd'hui déplorer « que rappeler à la mémoire ; l'anéantissement de la disci- « pline des ordres réguliers, gloire et soutien de la religion « et de l'Église catholique, au rétablissement desquels toutes « nos pensées et tous nos soins sont maintenant dirigés, « exigent que Nous Nous rendions à un vœu si général et si « juste. Nous Nous croirions coupables devant Dieu d'un « grave délit si, dans ces grands dangers de la République chré- « tienne, Nous négligions des secours que Nous accorde la « spéciale Providence de Dieu ; et si, placé dans la barque « de Pierre, agitée et assaillie par de continuelles tempêtes, « Nous refusions d'employer des rameurs vigoureux et expé- « rimentés qui s'offrent d'eux-mêmes pour rompre les flots « d'une mer qui Nous menace à chaque instant du naufrage « et de la mort.

« Déterminé par des motifs si nombreux et si puissants, « Nous avons résolu de faire aujourd'hui ce que Nous avions « désiré faire dès le commencement de notre Pontificat. « Après avoir, par de ferventes prières, imploré l'assistance « divine, après avoir pris l'avis et les conseils d'un grand « nombre de Nos Vénérables Frères les cardinaux de la « sainte Église Romaine : Nous avons décrété, de science « certaine, en vertu de la puissance apostolique et pour « valoir à perpétuité, que toutes les concessions et facultés « accordées par Nous uniquement à l'empire de Russie et au « royaume des Deux-Siciles, s'étendront désormais à tout « Notre État ecclésiastique et également à tous les autres « états. C'est pourquoi Nous concédons et accordons à notre « bien aimé fils Thaddée Brzozowski, en ce moment général « de la Compagnie de Jésus, et aux autres membres de cette « Compagnie légitimement délégués par lui, tous les pou- « voirs convenables et nécessaires pour que lesdits états « puissent librement et licitement recevoir et accueillir tous « ceux qui désireraient être admis dans l'Ordre régulier de

« la Compagnie de Jésus ; lesquels, sous l'autorité du géné-
« ral existant alors (1), seront recueillis et distribués suivant « le besoin dans une ou plusieurs maisons, dans un ou plu- « sieurs colléges, dans une ou plusieurs provinces, où ils « conformeront leur manière de vivre à la règle prescrite « par saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par « les constitutions de Paul III. Nous déclarons en outre (et « Nous leur en accordons le pouvoir) qu'ils peuvent librement « et licitement s'appliquer à élever la jeunesse dans les prin- « cipes de la religion catholique, à la former aux bonnes « mœurs, à diriger les colléges et les séminaires ; Nous les « autorisons à entendre les confessions, à prêcher la parole « de Dieu, à administrer les sacrements dans les lieux de « leur résidence, avec le consentement et l'approbation de « l'Ordinaire. Nous prenons sous Notre tutelle, sous Notre « obéissance immédiate et sous celle du Siège apostolique, « tous les colléges, toutes les maisons, toutes les provinces, « tous les membres de cet Ordre, et tous ceux qui s'y réuni- « ront, nous réservant toutefois, ainsi qu'aux Pontifes romains « Nos successeurs, de statuer et de prescrire tout ce que « Nous croirons devoir statuer et prescrire pour consolider « de plus en plus ladite Compagnie, pour la rendre plus « forte et la purger des abus, si jamais (ce qu'à Dieu ne « plaise !) il pouvait s'y en introduire. »

A la fin, le Souverain Pontife exhorte les supérieurs et les membres de la Compagnie à se montrer en tout lieu et en tout temps fidèles à la règle de leur saint fondateur ; il recommande à tous les princes régnants et aux évêques d'entourer cette Compagnie de leur protection et de ne pas souf-

(1) Le texte latin porte : *Sub Præpositi Generalis pro tempore existentis obedientia.* MM. Crétineau-Joly et de Saint-Priest traduisent : *sous l'autorité du général* PAR INTERIM. On regrette de trouver une pareille bévue dans un auteur sérieux comme M. Crétineau-Joly. Quant à M. de Saint-Priest, ce lapsus n'enlève pas beaucoup au mérite de son ouvrage, il porte seulement à conclure que la science du comte est à la hauteur de sa bonne foi. (N. T.

frir que ces religieux soient molestés en aucune manière. Il termine en affirmant encore une fois la validité de cette bulle, nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques qui y seraient contraires, et notamment le bref de Clément XIV, *Dominus ac Redemptor*. (*Sanctissimi in Christo Patris et Domini Nostri Domini Pii divina Providentia Papæ septimi Constitutio, qua Societas Jesu in statum pristinum in universo orbe catholico restituitur*. Romæ, 1814, in-12°).

DOCUMENT AR (Voy. liv. VI, ch. I, p. 208).

Dans la loge des Polonàis-Unis, Orient de Varsovie, on chanta, le 24 mars de l'an 5815 de la vraie lumière (24 mars 1815) une élégie ayant pour titre : « *Alarme de la civilisation,* « *à l'occasion du rétablissement de la Compagnie de Jésus dans* « *le monde entier*. » La sottise le dispute à la haine dans cet amphigouri de dix-neuf mortels couplets.

C'est une provocation à combattre la religion catholique. Dans les neuf premiers couplets, l'auteur excite à la douleur les francs-maçons, parce que le fruit de leurs travaux va périr et surtout parce qu'on envoie contre eux les Jésuites, condamnés par Clément XIV. Du dixième au dix-septième couplet, il pousse à la réaction. Comme moyen, il dit qu'il faut déchirer l'honneur des Jésuites pour les empêcher de gagner du terrain (1) et il s'afflige de voir les rois favorables à la Compagnie. Dans les deux derniers couplets, l'auteur adresse une invocation à « l'architecte éternel, père de la nature et auteur du « soleil, le priant de venir en aide aux Maçons, qui déposent « dans ses mains leurs marteaux et leurs truelles. »

(1) Comme ce couplet est intelligible, en voici la traduction :
« Frappez, écrasez, chassez les monstres de Jésuites,
« Prenez en main la massue de l'hercule de Ferney ;
« Afin d'empêcher ces monstres de débiter leurs marchandises,
« Déchirez leur honneur, mettez en pièces leur réputation. »

DOCUMENT AS (Voy. liv. VI, ch. I, p. 209).

Le protestantisme, qui en avait assez de ses propres affaires et qui de plus ne reconnaissait point de sacerdoce proprement dit, ne s'inquiétait point de faire des missions. La vue seule des progrès de l'Église catholique en Asie, le mouvement des Piétistes et les interêts commerciaux de l'Angleterre, firent naître en lui à la fin la jalousie et la pensée d'une propagande, dont l'œuvre principale serait la diffusion de la Bible en toutes langues dans l'univers entier. Cette pensée, mise en avant d'abord au XVII[e] siècle, par Spener et Frank, porta le baron Hildebrand Von Canstein à fonder dans la ville de Hall une institution biblique, originairement destinée à servir uniquement le luthéranisme. Une institution semblable fut fondée pour les Anglais en Angleterre, mais ici on conçut bientôt l'idée d'étendre cette institution jusque chez les peuples païens. En 1804, la société biblique de la Grande-Bretagne et des pays étrangers commença ses travaux, après s'être unie avec la société des missions qui existait depuis 1795 ; et elle reçut pour fonction principale de répandre la Bible sans aucun commentaire. Les agents font des voyages aux frais de la société et en même temps s'occupent de leurs propres affaires.

Dans ce même temps, se multipliaient en Angleterre, en Allemagne, à Paris, en Amérique, des sociétés pour aider les sectes protestantes les plus variées. Elles s'efforcent d'avoir partout leurs succursales et leur envoient chaque année une certaine quantité d'exemplaires, soit de la Bible en entier, soit du Nouveau Testament.

Les revenus annuels de la société atteignent le chiffre de 4.000.000 de thalers. Pour avoir une idée de l'activité de la société biblique, il suffit de dire qu'en 1872 il s'est distribué, partie par les colporteurs, partie dans les librairies :

En France....................	80.000 exemp. Bible.
En Hollande..................	12.000
En Autriche..................	152.250
En Danemark..................	27.000
En Norwège...................	25.000
En Suède.....................	48.000
En Russie....................	231.000
En Espagne...................	58.690
En Portugal..................	6.430
En Italie....................	35.240
En Turquie, En Grèce, En Égypte....................	27.840
Dans les Indes...............	171.000
En Chine.....................	93.000
Total :......................	967.450 exemplaires.

De cette statistique, il ressort que cette société est surtout répandue en Russie, puisqu'on y a envoyé 231.000 exemplaires en soixante langues.

DOCUMENT AT (Voy. liv. VI, ch. II, p. 223).

Oukase adressé au Sénat dirigeant :

« Revenu, après une heureuse conclusion des affaires exté-« rieures, dans l'Empire que Dieu Nous a confié, Nous avons « été informé par beaucoup de notions, de plaintes et de « rapports, des circonstances suivantes :

« L'ordre religieux des Jésuites, de l'Église catholique « romaine, avait été aboli par une bulle du Pape. En consé-« quence de cette mesure, les Jésuites furent expulsés, non-« seulement des États de l'Église, mais aussi de tous les « autres pays. Ils ne purent demeurer nulle part. La Russie « seule, constamment guidée par des sentiments d'huma-

« nité et de tolérance, les conserva chez elle, leur accorda
« un asile et assura leur tranquillité sous sa puissante pro-
« tection. Elle ne mit aucun obstacle au libre exercice de
« leur culte ; elle ne les en détourna, ni par des persécutions,
« ni par des séductions, mais en retour elle crut pouvoir
« attendre de leur part de la fidélité, du dévouement et de
« l'utilité. Dans cet espoir, on leur permit de se vouer à l'é-
« ducation et à l'instruction de la jeunesse ; les pères et les
« mères leur confièrent sans crainte leurs enfants pour que
« ces religieux leur enseignassent les sciences et formas-
« sent leurs mœurs. Maintenant il vient d'être constaté qu'ils
« n'ont point rempli les devoirs que leur imposaient la recon-
« naissance et cette humilité que commande la religion chré-
« tienne ; et qu'au lieu de demeurer habitants paisibles dans
« un pays étranger, ils ont entrepris de troubler la religion
« grecque, qui, depuis les temps les plus reculés, est la reli-
« gion dominante dans notre Empire, et sur laquelle, comme
« sur un roc inébranlable, reposent la tranquillité et le
« bonheur des peuples soumis à notre sceptre. Ils ont com-
« mencé d'abord par abuser de la confiance qu'ils avaient
« obtenue, en détournant de notre culte des jeunes gens
« qui leur avaient été confiés et quelques femmes d'un
« esprit faible et inconséquent, et en les attirant à leur Église.
« Porter un homme à abjurer la foi de ses aïeux, chercher à
« éteindre en lui l'amour pour ceux qui professent le même
« culte et pour ses compatriotes, à rendre son esprit étran-
« ger à l'esprit de sa patrie, à semer la zizanie et l'animosité
« dans les familles, à détacher le frère du frère, le fils du
« père, la fille de la mère, à faire naître des divisions parmi
« les enfants de la même Église ; est-ce là l'enseignement et
« la volonté du Dieu qui aime la paix, et de son Fils unique
« Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui a versé pour nous son
« sang très précieux, afin que nous menions une vie paisible
« et tranquille ?

« Après de pareilles actions, nous ne sommes plus surpris « que l'ordre de ces religieux ait été éloigné de tous les « pays et n'ait été toléré nulle part. Quel est en effet l'état qui « pourra souffrir dans son sein ceux qui y répandent la haine « et le trouble? Constamment occupé à veiller au bien-être « de nos fidèles sujets, et considérant comme un devoir « sacré d'arrêter le mal dans son origine, afin qu'il ne puisse « mûrir et produire des fruits amers, Nous avons en consé- « quence résolu d'ordonner :

« 1° Que l'église catholique (de Sainte-Catherine) qui se « trouve ici, soit rétablie dans l'état où elle était durant le « règne de notre aïeule de glorieuse mémoire, l'impératrice « Catherine II, et jusqu'à l'année 1800 ;

« 2° De faire sortir immédiatement de Pétersbourg tous « les religieux de l'ordre des Jésuites ;

« 3° De leur défendre l'entrée dans nos deux capitales.

« Nous avons donné des ordres particuliers à nos minis- « tres de la police et de l'instruction publique pour la prompte « exécution de cette détermination et pour tout ce qui con- « cerne la maison occupée jusqu'ici par les Jésuites, ainsi « que les écoles. En même temps et afin qu'il n'y ait point « d'interruption dans le service divin, nous avons prescrit au « métropolitain de l'Église catholique romaine de faire rem- « placer les Jésuites par des prêtres du même rite qui se « trouvent ici, jusqu'à l'arrivée des religieux d'un autre ordre « catholique, que nous ferons venir à cet effet. »

L'authentique a été signé de la propre main de l'Empereur :

ALEXANDRE.

Pétersbourg, 20 décembre 1815.

(SZANTYR, *Histoire de l'Église*, tom. I, p. 315.)

DOCUMENT AU (Voy. liv. VI, ch. III, p. 248).

TRADUCTION DU RAPPORT

PRÉSENTÉ A L'EMPEREUR

PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

APPROUVÉ ET SIGNÉ PAR SA MAJESTÉ,

A SAINT-PÉTERSBOURG, LE 13 MARS 1820.

= De tous temps les lois de l'Empire défendaient aux Jésuites d'entrer en Russie. Ils trouvaient moyen néanmoins d'y pénétrer sous plusieurs prétextes. C'est pourquoi l'empereur Pierre Ier, connaissant les principes qui ont toujours dirigé leur conduite, ordonna en 1719 d'expulser tous les Jésuites et leurs serviteurs des villes et terres de l'Empire. La déclaration qui annonçait cette mesure, fut rendue publique par son ordre, au moyen de placards suspendus au temple catholique-romain de Moscou.

Le retour de la Russie-Blanche sous la domination de l'Empire y ramena, en 1772, les Jésuites qui avaient habité cette province. Mais déjà en 1773 la bulle du Pape Clément XIV supprima la Compagnie de Jésus. Le chef de l'Église romaine la priva de tous les emplois et de toutes les dignités, et lui ôta la possession de tous ses biens, écoles, collèges et autres établissements; il en révoqua les statuts et les règlements, et soumit les Jésuites à la juridiction des Évêques à l'égal du clergé séculier. Mais les Jésuites domiciliés en Russie réclamèrent la protection de l'impératrice Catherine II contre le Pape, considéré par eux comme le chef visible de leur Église. Espérant que ceux des Jésuites qui auraient échappé à la destruction générale de leur Société, renonçant à toutes les entreprises contraires à l'ordre établi dans les divers États et qui ont amené leur ruine, se seraient consacrés exclusivement à

l'éducation de la jeunesse catholique-romaine de la Russie-Blanche, qui aurait pu profiter ainsi de leurs lumières, si la charité en eût été la base : Catherine II leur accorda un asile dans les gouvernements de la Russie-Blanche. Non seulement la Compagnie de Jésus y garda ses terres, les paysans y appartenant furent encore libérés de tout impôt foncier. Mais en leur accordant son auguste protection, l'impératrice déclara solennellement en 1774 que cette faveur n'aura lieu qu'aussi longtemps que les Jésuites n'outrepasseront point les bornes des obligations qui leur furent prescrites, et décréta en 1782 que les règlements même de la Compagnie de Jésus ne devaient être exécutés qu'autant qu'ils seraient conformes aux institutions de l'Empire.

Après avoir montré une tolérance aussi bienveillante envers une Société réprouvée par le Pape, son chef suprême, et par toutes les puissances de l'Europe, la Russie avait droit de s'attendre que cette Société resterait fidèle au monarque et obéissante aux lois ; les suites ont prouvé le contraire.

Les oukases et les diplômes du 12 décembre 1772, du 12 mai 1774, du 30 décembre 1778, du 9 janvier 1780 et du 17 janvier 1782, soumettent les Jésuites (que lors de la destruction de la Société, le Pape avait subordonnés aux évêques) à la juridiction de leur évêque diocésain ; mais ne reconnaissant plus l'autorité du Pape et prétextant les règlements de la Compagnie, les Jésuites refusaient d'obéir à leurs chefs spirituels en Russie. En 1782, le Sénat dirigeant leur déclara de nouveau que, conformément au décret impérial à eux connu, ils étaient obligés d'obéir à l'archevêque de Mohilew, leur véritable chef, sans égard aux réglements de leur Compagnie.

En 1800, les Jésuites ont obtenu la permission de desservir un des temples de Saint-Pétersbourg assignés au culte de l'Église catholique-romaine. Le Père Général des Jésuites, profitant d'un réglement daté du 12 février 1769, qui permet

d'établir auprès de ce temple un institut d'éducation, où cependant, d'après sa destination même, les enfants professant le culte catholique-romain, ont seuls pu être élevés, et ayant augmenté sans aucune nécessité le nombre des membres de sa Compagnie, a formé un collège, où bientôt ils commencèrent à recevoir, non seulement des élèves des autres cultes étrangers, mais encore des enfants du rite grec. Peu à peu, poussant leur audace jusqu'au bout et leur ingratitude jusqu'à une désobéissance complète aux lois fondamentales de l'Empire, les Jésuites employèrent toute espèce de séduction envers les jeunes élèves, confiés à leurs soins, ainsi qu'envers d'autres personnes, pour les arracher du sein de l'Église grecque et pour les amener à leur propre croyance. Tirant en outre de grands profits de l'exercice de leurs fonctions sacerdotales, du loyer des maisons appartenant à leur temple (espèce de revenu dont ils ne rendaient aucun compte, malgré les dispositions du règlement sus-mentionné et du décret impérial du 14 mai 1801), ainsi que du prix de pensionnat perçu de leurs élèves : non seulement les Jésuites n'avaient pas libéré leur temple des dettes qui pesaient sur lui, mais l'avaient surchargé de nouvelles. Tous ces procédés, essentiellement contraires aux lois de l'Empire et en partie destructifs de la religion dominante, ont forcé en 1815 Votre Majesté Impériale à porter le décret, qui renvoya les Jésuites de Saint-Pétersbourg et leur défendit l'entrée des deux capitales. Mais la sollicitude de Votre Majesté Impériale pour la prospérité du temple catholique-romain que les Jésuites ont dû quitter, vous a porté, Sire, à ordonner en même temps que les dettes y affectées, dont la somme totale se montait à 200.000 roubles, fussent payées du trésor impérial.

Cependant le renvoi des Jésuites de Saint-Pétersbourg ne leur a pas fait changer de conduite. Les rapports des autorités civiles et militaires s'accordaient à prouver qu'ils continuaient à agir dans un sens contraire aux lois. Ils travaillaient à atti-

rer dans leur croyance les élèves du rite grec qui se trouvaient au collège de Mohilew; et lorsque, pour leur en ôter les moyens, il fut prescrit que les catholiques-romains seuls pourraient dorénavant y faire leurs études, ils commencèrent à séduire des militaires du rite grec, cantonnés à Vitebsk, pour les rendre infidèles à la foi de leurs pères. De même, en Sibérie, leur conduite ne répond point au but dans lequel ils ont été constitués dans leurs places. Sous prétexte de vaquer aux fonctions de leur sacerdoce, ils fréquentent des endroits où aucun catholique-romain n'habite, aveuglent les gens du peuple, et leur font changer de croyance. Les mêmes principes dirigent leur conduite dans le gouvernement de Saratow. Les bulles des Papes et les lois de l'Empire défendent d'engager les Grecs-Unis de passer au culte catholique-romain; cependant le Père Général des Jésuites opposait à leurs règlements une autre bulle qui permet aux Grecs-Unis, à défaut de prêtres de leur rite, de se présenter à la communion par devant les prêtres catholiques-romains. Mais les Jésuites dépassent même les dispositions de cette bulle. Ils répandent leur séduction dans des endroits qui ne manquent pas de prêtres du rite grec-uni. En 1815, j'ai rappelé au P. Général des Jésuites le contenu suivant du décret impérial du 4 juillet 1803 : » Cette tolérance, qui porte le gouvernement « de s'abstenir de toute influence sur la conscience des hom- « mes dans les affaires de religion, devrait servir de règle « aux autorités catholiques dans leurs relations avec les Grecs- « Unis, et leur interdire toute espèce de tentative pour détour- « ner ces sectaires de leur culte. Si la religion dominante ne « se permet à cet égard aucun moyen coërcitif, combien plus « une religion tolérée doit-elle s'en abstenir. »

Dans les colonies aussi, les Jésuites, en séduisant les individus de la profession évangélique, répandent dans les familles les germes de trouble et de division. En 1801 les Jésuites employaient jusqu'à la violence pour convertir des juifs,

conduite incompatible, selon les termes du décret impérial du 21 août 1801, tant avec les principes généraux de la religion chrétienne, qui ne souffre aucune coaction, qu'avec les lois positives de l'Empire, qui punissent sévèrement toute espèce de séduction. On a été obligé de réclamer l'assistance des autorités locales pour arracher les enfants juifs de la maison des Jésuites.

Mais si quelques faits ont été réprimés alors, les principes existent encore, et les Jésuites continuent à s'y conformer dans leur conduite, malgré tous les ordres contraires du gouvernement. L'usage même qu'ils font de leurs biens, ne se trouve point en harmonie avec les préceptes de la charité chrétienne. L'état des paysans qui habitent les terres possédées par les Jésuites dans la Russie-Blanche, prouve combien peu cette Société s'occupe de leur bien-être.

Votre Majesté Impériale a rencontré Elle-même quelques-uns de ces malheureux, que les maux physiques ont privés de tout moyen d'existence, munis de passe-ports pour mendier leur pain. Touché de leur extrême misère, vous m'avez ordonné, Sire, d'écrire au P. Général des Jésuites combien il était contraire aux principes chrétiens d'abandonner à la pitié publique des êtres pauvres et faibles, surtout lorsque les Jésuites ont tous les moyens pour venir à leur secours.

Tels sont les faits véritables, relatifs aux Jésuites en Russie. Un État puissant leur accorde un refuge honorable à l'époque même où ils sont poursuivis et dispersés partout ailleurs. Jouissant du bienfait, mais repoussant la reconnaissance, ils outragent ces mêmes lois qui les reçoivent sous leur égide, opposent à leur influence salutaire une désobéissance obstinée, et usurpant le titre de missionnaires, refusé par le règlement de 1769 au clergé catholique-romain en Russie, agissent au milieu d'un peuple éminemment chrétien, comme parmi ces hordes sauvages qui ignorent jusqu'à l'existence de Dieu.

Et lorsqu'en butte à la méfiance générale et au juste mécontentement de l'Europe, les Jésuites sont accueillis en Russie avec générosité ; lorsqu'elle leur prodigue les marques les plus sensibles de confiance et d'estime, en leur imposant le devoir sacré d'élever une partie de ses enfants leurs coreligionnaires, de répandre dans leur esprit les lumières des sciences, et dans leur cœur celles de la religion : c'est alors même que, s'armant du bienfait contre le bienfaiteur, ils abusent de l'inexpérience de la jeunesse pour la séduire, profitent de la tolérance exercée envers eux pour semer dans les victimes de leur trahison une intolérance cruelle, minent les fondements des états, l'attachement à la religion de la patrie, et détruisent le bonheur des familles en y portant l'esprit de la discorde. Toutes les actions des Jésuites ont pour mobile l'intérêt seul, comme toutes elles ne sont dirigées que vers l'accroissement illimité de leur pouvoir ; habiles à excuser chacun de leurs procédés illégaux par quelque règlement de leur Compagnie, ils se sont fait une conscience aussi vaste que docile.

D'après le témoignage du pape Clément XIV. « les Jésuites, « dès leur établissement, s'étaient livrés à de basses intri- « gues, avaient des disputes continuelles en Europe, en Asie « et en Amérique, non seulement entre eux, mais encore avec « les autres ordres monastiques, comme avec le clergé sécu- « lier et les établissements de l'instruction publique ; ils « agissaient même contre les gouvernements ; on se plai- « gnait de leur doctrine contraire aux bonnes mœurs et au « véritable esprit du christianisme ; on les accusait surtout « d'être trop avides des biens de ce monde. Toutes les mesu- « res prises par les Papes, pour mettre fin à ce scandale, « ont été inefficaces. Le mécontentement croissait, les plain- « tes se succédaient, les esprits se révoltaient et les liens « mêmes du christianisme commençaient à se relâcher. « Quelques-uns des monarques catholiques, ne voyant point

« d'autre moyen de détourner l'orage qui menaçait de des-
« truction leur Église, se virent obligés d'expulser les Jésui-
« tes de leurs états. » C'est dans ce sens que s'exprimait alors le Pape, dont la pénétration découvrit la cause de tant de maux dans les principes fondamentaux mêmes de la Compagnie des Jésuites, et qui s'est décidé en conséquence de dissoudre cette Compagnie pour rendre l'ordre et la paix à l'Église.

Lors de l'éloignement des Jésuites de Saint-Pétersbourg, il fut déjà question de les renvoyer tous hors de la Russie; mais Votre Majesté Impériale a décliné cette mesure, par la raison qu'avant de l'effectuer, il fallait trouver des ecclésiastiques connaissant les langues étrangères, afin de pouvoir remplacer les Jésuites dans les colonies, ainsi que dans d'autres endroits.

Maintenant qu'il appert des renseignements pris par moi, que les autres ordres monastiques du culte catholique-romain peuvent fournir le nombre suffisant de prêtres capables de remplir les fonctions de leur sacerdoce dans les colonies; et que de l'autre côté les Jésuites se montrent plus coupables que jamais, ainsi que je crois l'avoir démontré plus haut, j'ose proposer à Votre Majesté Impériale d'ordonner ce qui suit :

1° Les Jésuites, s'étant mis par leur conduite hors de la protection des lois de l'empire, comme ayant oublié, non seulement les devoirs sacrés de la reconnaissance, mais encore ceux que le serment de sujets leur imposait, seront renvoyés hors des frontières de l'empire sous la surveillance de la police, et ne pourront jamais y rentrer sous quelque forme et dénomination que ce soit.

2° L'académie des Jésuites à Polotsk et les écoles en dépendantes seront supprimées. Ceux des élèves qui se destinent au clergé catholique séculier, continueront leurs études dans les séminaires diocésains, comme dans celui de l'université de

Vilna ; et les élèves appartenant au clergé régulier, étudieront dans les couvents, où des chaires sont établies pour différentes sciences. Quant à ceux des élèves qui ne se destinent point au clergé, ils pourront faire leurs études dans les établissements dépendants des universités et dans les universités elles-mêmes. Le ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique aura soin, en cas de nécessité, d'établir dans les gouvernements de la Russie-Blanche de nouvelles maisons d'éducation pour les élèves qui n'embrassent point l'état ecclésiastique.

3° Pour remplacer les Jésuites dans les paroisses où la connaissance de la langue polonaise est nécessaire au clergé, l'archevêque métropolitain y enverra, des lieux les plus proches, un nombre suffisant de prêtres, soit séculiers, soit réguliers. Il sera pourvu de même aux places évacuées par les Jésuites dans les paroisses dont les habitants ne connaissent point ni la langue polonaise, ni la langue russe, et dont les nouveaux ecclésiastiques doivent être pris parmi ceux qui connaissent la langue de leurs paroissiens. Dans tous les deux cas, les Jésuites ne seront renvoyés qu'après l'arrivée de leurs remplaçants. Les autorités ecclésiastiques du lieu veilleront, par le moyen des Inspecteurs ou Doyens du lieu, à ce que l'exercice du culte ne souffre aucune interruption.

4° Les Jésuites domiciliés dans les gouvernements de Mohilew et de Witebsk, seront renvoyés avant tous les autres ; de manière que ceux d'entre eux qui ne se trouvent soumis à aucune responsabilité relativement à l'administration de biens meubles ou immeubles possédés par les Jésuites, seront transportés hors des frontières sans aucun délai ; ceux au contraire qui ont l'administration immédiate de quelques-uns des susdits biens ne seront renvoyés qu'après les avoir remis.

5° Tous les biens meubles et immeubles possédés par les Jésuites, et tous les documents qui se trouveront entre leurs

mains, seront dûment reçus par les Doyens ou Inspecteurs ecclésiastiques et par les députés, ensemble avec les magistrats des villes et des campagnes et par les Procureurs impériaux. Les inventaires en seront signés par les Jésuites chargés de les délivrer et les magistrats commandés pour les recevoir.

6° Des commissaires de l'administration locale de l'Instruction publique leur seront adjoints, lorsqu'il sera procédé à la remise des bibliothèques, des instruments de physique et de mathématiques, ainsi que de tous les objets semblables qui se trouveront dans les écoles des Jésuites.

7° L'argent comptant remis par les Jésuites, sera placé à intérêts à l'administration des *secours publics*; et les effets, à l'exception de ceux dont l'usage sera trouvé indispensable, seront mis en dépôt et munis des cachets des personnes qui ont assisté à leur remise. Les inventaires, dressés doubles, seront transmis, les uns aux chambres de finances du lieu, et les autres au ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

8° Les chambres de finances seront chargées de l'administration des biens immeubles, qui seront reçus d'après des inventaires, et ne pourront jamais être confondus avec les domaines de la couronne, les produits de ces biens devant être employés à l'avantage de l'Église romaine et à des usages pieux. Tous les quatre mois, le ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique se fera adresser des comptes exacts de l'administration desdits biens.

9° Les frais du renvoi des Jésuites et de leur remplacement par d'autres ecclésiastiques, seront déboursés des sommes extraordinaires des gouvernements. Le montant de ces sommes sera porté par les gouverneurs civils à la connaissance du ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, à l'effet d'être remboursés des revenus provenant des biens des Jésuites.

10° Les gouverneurs civils seront responsables de tout délai qu'éprouveront la remise des biens et le renvoi des Jésuites. Des rapports constatant l'époque du départ des individus et le chemin qu'on leur fait prendre, en indiquant l'endroit où ils traversent la frontière, seront adressés au ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique par les gouverneurs civils du lieu et ceux des frontières.

11° Ceux des membres de la Compagnie de Jésus qui sont nés dans les gouvernements réunis à l'empire et qui, n'ayant pas encore pris les ordres, voudraient quitter leur Compagnie, pourront rester en Russie, en retournant dans leurs familles, ou en entrant dans quelque ordre religieux. Pourront de même résider en Russie ceux des Jésuites qui, ayant déjà prononcé tous les vœux et reçu les ordres, voudront s'adresser au Saint-Siège pour obtenir l'autorisation d'entrer dans un autre ordre religieux, ou bien de passer au clergé séculier. Il seront tenus en ce cas de déclarer sans délai leur disposition de quitter la Compagnie, et de transmettre de même leur demande à ce sujet au Gouvernement, afin qu'il puisse la faire parvenir au Pape et l'appuyer. Ils seront tenus en outre de ne plus se nommer Jésuites tant qu'ils resteront en Russie, et ils ne jouiront plus des privilèges qui ont été accordés à leur Compagnie.

En cas que Votre Majesté Impériale daigne agréer ces propositions, j'oserais La supplier de charger les ministres de l'intérieur, des finances et moi, chacun pour ce qui le regarde, de l'exécution immédiate des articles ci-dessus.

C'est ainsi qu'un terme sera mis en Russie à l'existence des Jésuites, indociles aux lois et aux autorités de l'état, auxquelles ils devaient, d'après la parole de saint Paul, être soumis, non seulement par la crainte du châtiment, mais aussi par le devoir de la conscience ; ainsi seront éloignés des hommes privés de ces véritables lumières qui descendent d'en haut, sourds à la voix de saint Jacques, dont les saintes

paroles terminent la bulle par laquelle le pape Clément XIV a supprimé la Compagnie de Jésus : « Y a-t-il quelqu'un qui « passe pour sage et pour savant entre vous ? Qu'il fasse « paraître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie avec « une sagesse pleine de douceur. Mais si vous avez dans le « cœur une jalousie pleine d'amertume et un esprit de con- « tention, ne vous glorifiez point faussement d'être sages et « ne mentez point contre la vérité. Ce n'est pas là la sagesse « qui vient d'en haut, mais c'est une sagesse terrestre, ani- « male, diabolique. Car où il y a de la jalousie et un esprit « de contention, il y a aussi du trouble et toute sorte de « désordres. Mais la sagesse qui vient d'en haut, est premiè- « rement chaste, puis amie de la paix, modérée et équitable, « docile, pleine de miséricordes et des fruits des bonnes œu- « vres ; elle ne juge point, elle n'est point double ni dissi- « mulée. Or les fruits de la justice se sèment dans la paix, « par ceux qui font des œuvres de paix (1). » =

« Signé : Le Prince Alexandre Galitzine.

DOCUMENT AV (Voy. liv. VI, ch. III, p. 249).

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT
PRÉSENTÉ A L'EMPEREUR DE RUSSIE LE 13 MARS 1820
PAR LE PRINCE ALEXANDRE GALITZINE, MINISTRE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

= En 1773, la Compagnie de Jésus, proscrite dans la plupart des royaumes de l'Europe et supprimée même par le chef de l'Église catholique, trouva sûreté et protection dans l'empire de Russie. En 1820, la même Compagnie, solennellement rétablie par le Souverain Pontife, rappelée dans plusieurs états d'où elle avait été bannie, et désirée dans beaucoup d'autres,

(1) Traduction faite par les Jésuites de la Russie-Blanche, et conservée en imprimé aux archives de la province de Galicie.

est chassée de Russie, et l'arrêt de sa proscription est dit irrévocable. Catherine II aurait-elle donc accueilli et protégé une Société pernicieuse et justement condamnée? ou bien les Jésuites seraient-ils devenus indignes de la protection du gouvernement russe, précisément dans le temps où leur innocence est reconnue et proclamée par le chef de l'Église et par les gouvernements qui avaient sollicité leur suppression (1)? Lorsque le roi Charles III supprima la Compagnie de Jésus dans ses états, il garda *au fond de son cœur royal* le motif de cette mesure sévère; si le gouvernement russe en avait agi avec la même réserve, je garderais le silence et ne me permettrais pas de prononcer sur des motifs inconnus; mais puisqu'un ministre a exposé au public les raisons qu'il dit avoir déterminé le gouvernement, je puis, sans manquer au respect dû à la personne d'un Souverain que l'Europe révère, relever les inexactitudes du rapport qui lui a été présenté, et opposer à des accusations vagues et non prouvées, des faits certains, notoires, connus de tout Pétersbourg.

(A) Catherine ne les connaissait pas moins, elle savait aussi combien de services les Jésuites ont rendus au gouvernement russe, surtout dans les négociations avec le gouvernement chinois. Je suis persuadé que le prince Galitzine les ignore parfaitement, mais ils étaient bien connus de Catherine et de ses ministres.

(B) Le prince Galitzine pourrait, s'il le voulait, se convaincre par ses propres yeux que les Jésuites n'ont jamais réclamé la

(1) Ferdinand VII, roi d'Espagne, a déclaré, il y a peu d'années (1818), que la destruction des Jésuites avait été le fruit des grandes intrigues et de la rage des ennemis de la sainte foi catholique, et des ennemis des Jésuites en tant que défenseurs de la religion; et Sa Majesté s'étendait ensuite longuement, ecommandant, publiant, reconnaissant l'innocence de la sainte Compagnie de Jésus. Cette déclaration a été insérée dans tous les journaux (Note du P. Rozaven).

protection de Catherine contre le Pape. Il ne doit pas lui être difficile de se procurer la supplique que les Jésuites présentèrent à cette grande impératrice en 1773. Leur provincial, appelé à Pétersbourg par un ordre écrit de S. M., et interrogé par le comte de Tchernicheff sur ce qu'on pourrait faire en faveur des Jésuites de la Russie-Blanche, lui répondit que l'unique faveur que demandaient les Jésuites, était que Sa Majesté leur permît d'obéir au bref de suppression ; ils écrivirent à l'impératrice elle-même pour lui demander comme une grâce que le bref de suppression fût publié et exécuté dans la Russie-Blanche, et ils envoyèrent une copie de leur supplique au nonce du Pape à Varsovie. Voilà de quelle manière les Jésuites réclamèrent la protection de Catherine contre le Pape. Si le ministre ignore ces faits, il est à portée de s'en instruire, s'il veut s'en donner la peine.

Ce ne fut donc point à la prière des Jésuites que Catherine les conserva dans son empire, et il serait trop absurde de supposer qu'une si grande souveraine se soit déterminée par l'unique motif de sa commisération ou de sa bienveillance pour les Jésuites. Cette bienveillance au reste devait être fondée sur quelque mérite connu de ces religieux. Je ne prétends pas diminuer la reconnaissance que les Jésuites doivent à leur bienfaitrice ; mais je ne croirais pas rendre justice à Catherine elle-même, si je ne disais pas qu'en accordant ce bienfait aux Jésuites, elle a eu principalement en vue le bien de ses sujets, dont elle voulait aussi se concilier l'affection ; qu'elle était bien persuadée que les Jésuites étaient dignes de sa bienveillance, et que leur conservation ne pouvait être qu'utile aux provinces nouvellement acquises.

(C) L'impératrice, en conservant les Jésuites, leur avait déclaré que sa volonté était qu'ils continuassent d'exister comme religieux et de vivre conformément à leur institut et à leurs constitutions. Les lois de l'Église catholique conci-

lient les privilèges des religieux avec les droits des évêques diocésains ; les Jésuites ont constamment conformé leur conduite à ces lois, ils n'ont jamais méconnu l'autorité des Papes, ni celle de l'archevêque de Mohilew dans les choses qui étaient de sa compétence. Ils ont toujours été disposés à obéir au bref de suppression, dès qu'il leur serait notifié ; et bien loin de faire aucune démarche pour en empêcher la promulgation, ils ont, comme je l'ai déjà dit, demandé avec instance qu'il leur fût permis de déposer leur habit et de vivre en prêtres séculiers. N'est-il pas singulier que le prince Galitzine accuse les Jésuites de rébellion contre le Pape, tandis que le Pape lui-même ne leur a jamais fait ce reproche ?

(D) En cette même année 1782, l'impératrice autorisa les Jésuites à élire un vicaire-général avec tous les pouvoirs qui, selon leurs constitutions, sont annexés à cet office. Ce n'est pas aux Jésuites à concilier les oukases du Sénat avec les ordres du souverain.

(E) Dans ce paragraphe, le ministre accumule les accusations ; répondons-y par ordre :

1° Les Jésuites sont accusés d'avoir contrevenu à une *loi de 1769, en érigeant à Pétersbourg un pensionnat où ils recevaient des élèves du rite gréco-russe.* Mais le Général des Jésuites n'a formé ce pensionnat que forcé par les sollicitations réitérées des seigneurs russes ; il y a été autorisé par l'empereur Paul, qui a fait à l'église catholique les avances nécessaires pour acheter un terrain pour construire les édifices destinés à ce pensionnat ; les Jésuites n'ont rien fait en cachette ; ils ont imprimé et publié, avec la permission de la censure, un prospectus où ils annonçaient que ce pensionnat était directement destiné pour la noblesse russe ; personne ne s'y est opposé. Les seigneurs de la cour, avec le consentement de l'empereur, y avaient leurs enfants. Le prince Gali-

tzine lui-même y avait placé son neveu ; tous les ans il honorait de sa présence les exercices littéraires qui terminaient le cours des études. Comment donc fait-il aujourd'hui un crime de ce qu'il a manifestement autorisé et approuvé ?

2° On reproche aux Jésuites *d'avoir employé toute espèce de séduction envers les jeunes élèves confiés à leurs soins, ainsi qu'envers d'autres personnes, pour les amener à leur communion.* L'accusation est grave, mais elle est dénuée de preuves et démentie par les faits. Dans un espace de treize ans, un seul des élèves du pensionnat des Jésuites a témoigné le désir d'embrasser la religion catholique, mais il s'est adressé en vain à plusieurs Pères Jésuites, aucun d'eux n'a voulu l'admettre à la réception des sacrements : voilà tout le délit et le crime irrémissible des Jésuites. Si dans un de ces pays qu'on appelle intolérants, des parents catholiques plaçaient leurs enfants dans une école luthérienne ou calviniste, et que cet enfant témoignât de l'inclination pour la religion réformée, le gouvernement ne penserait jamais à en faire un crime à ses instituteurs ; et s'il jugeait quelqu'un punissable, ce serait sans doute le père qui aurait eu l'imprudence de confier son enfant à des instituteurs d'une religion différente. Quand un grand nombre des élèves des Jésuites auraient perdu leurs préjugés contraires à la religion catholique, vivant dans une maison catholique et n'y voyant rien que de régulier et d'édifiant, il n'y aurait rien de surprenant, rien à quoi on n'eût dû s'attendre. Quant aux autres personnes que les Jésuites sont accusés d'avoir séduites, quels sont donc ces moyens de séduction qu'ils ont employés ? Tous les jours, en Prusse, en Allemagne, en France, en Angleterre, des individus embrassent la religion catholique, et les gouvernements n'y soupçonnent aucune séduction. Il y a des Russes catholiques qui n'ont jamais parlé à aucun Jésuite. La Russie est pleine de livres où la vérité de la religion catholique est démontrée ; ces livres sont lus, et pour les cœurs et les

esprits dociles, toute séduction consiste dans la force de la vérité.

3° *Les Jésuites n'ont*, dit-on, *rendu aucun compte des revenus de l'église, quoiqu'ils y fussent obligés par un décret impérial du* 14 *mai* 1801. Mais si nonobstant ce décret personne ne leur a jamais demandé de comptes, à qui les auraient-ils rendus ? Les Jésuites ont toujours été prêts à rendre leurs comptes, et si on n'en a pas exigé d'eux, ce ne saurait être leur faute. Au reste, ces comptes ont été rendus à leur expulsion de Pétersbourg, et en voici le résultat authentique et tel qu'il a été présenté au prince Galitzine lui-même par les syndics de l'église catholique. Lorsque les Jésuites ont reçu l'administration de l'église catholique, le revenu provenant du loyer des maisons montait à 23.000 roubles et l'intérêt des dettes était de 13 ou 14.000 roubles ; le revenu net était donc de 9 ou 10.000 roubles. Lorsque les Jésuites ont rendu l'administration, le revenu des maisons anciennes et de celles qu'ils avaient fait bâtir au nom et pour l'avantage de l'église, était de 56.000 roubles, l'intérêt des dettes était de 24.000 roubles, et par conséquent le revenu net était de 23.000 roubles. Le revenu de l'église a donc plus que triplé sous l'administration des Jésuites. Je souhaite que tous les administrateurs en Russie soient en état de rendre un compte aussi lumineux et aussi satisfaisant. Je pourrais ajouter bien des choses que le ministre dissimule, mais qu'il n'ignore pas. Le mobilier de l'église, les ornements, linges, etc., ont plus que décuplé sous l'administration des Jésuites. Ces religieux ont trouvé à leur arrivée environ 500 livres, et ils en ont laissé 7.000. Ils ont aussi laissé un assez beau cabinet de physique, dont l'empereur, sur la proposition de son ministre, a fait présent à l'église.

4° *Les Jésuites, malgré les grands revenus qu'ils retiraient des maisons de l'église et de leur pensionnat, au lieu de diminuer les dettes de l'église, les ont augmentées.* On vient de

voir à quoi se réduisaient ces grands revenus de l'église, lorsque les Jésuites en ont pris l'administration. Pour ce qui est du pensionnat, je me bornerai à dire que les Jésuites avaient une soixantaine de pensionnaires qui payaient chacun 1000 roubles de pension, qu'ils payaient à l'église un loyer de 7.000 roubles et entretenaient 12 religieux pour l'instruction et la surveillance de leurs élèves. Joignez-y la nourriture de leurs soixante pensionnaires, et que quiconque connaît Pétersbourg prononce sur le profit qui devait en revenir aux Jésuites. Il est vrai que les Jésuites augmentèrent les dettes de l'église de Pétersbourg, mais en voici la raison, qui ne leur fait pas déshonneur. L'église possédait un terrain assez spacieux sur lequel il n'y avait point d'édifice ; quelques catholiques proposèrent aux Jésuites d'y bâtir *une maison* pour l'avantage de l'église et offrirent *de l'argent pour les frais de construction. Chaque année, une partie du capital prêté et ses intérêts* de 5 p. 0/0 seraient remboursés des revenus mêmes de la maison qui serait bâtie (1). Une proposition si avantageuse à l'église ne pouvait être refusée par des administrateurs. En conséquence le Général des Jésuites présenta une supplique à S. M. I. et en obtint la permission de faire construire les édifices proposés. Les avances montèrent à 300.000 roubles, ce qui augmenta notablement la dette de l'église, mais le revenu de la maison nouvellement bâtie était considérable ; on l'employait exclusivement à payer les intérêts et le capital des sommes avancées pour la bâtisse. Au départ des Jésuites, le capital était réduit à 241,000 roubles et le revenu de la maison était de 30.000 roubles. On voit qu'en peu d'années l'église eût possédé cette belle propriété, libre de toute charge. Le ministre dit bien que le trésor impérial a payé 200.000 roubles des dettes de l'église, mais

(1) Dans la copie française de ce document que j'ai entre les mains, ont été passés les mots soulignés dans cette phrase. Je les ai suppléés au moyen d'un *diarium* latin, conservé dans notre bibliothèque de la rue Lhomond. (N. T.)

il ne dit pas qu'en échange de ces 200.000 roubles, le gouvernement s'est emparé d'une propriété de l'église de 30.000 roubles de rente. C'est cependant là un fait dont tout Pétersbourg est témoin.

(F) Le prince parle ensuite de la conduite des Jésuites après leur expulsion de Pétersbourg, et dit qu'à Mohilew ils ont tenté d'attirer des Russes à leur communion ; qu'à Vitebsk ils ont voulu séduire des militaires et les rendre infidèles à la foi de leurs pères ; qu'en Sibérie et à Saratow ils engageaient les grecs-unis à passer au culte catholique-romain. Aux yeux du prince, toute accusation est une démonstration et toute action répréhensible d'un individu est un crime des Jésuites. Voici les faits : A Mohilew, un seul enfant russe a, dit-on, quitté la religion russe pour embrasser la catholique et un Jésuite a été accusé de l'avoir reçu. L'accusation a été examinée et point prouvée ; et quand elle serait prouvée, un seul Jésuite serait coupable. A Vitebsk, un Jésuite, visitant un hôpital catholique, est appelé par un soldat qui demande à se confesser ; le Jésuite entend sa confession. Il se trouve que ce soldat est un grec-uni qui, par ignorance, s'était déjà confessé à un pope russe. Celui-ci, apprenant ce que le Jésuite a fait, le dénonce aussitôt comme ayant séduit un russe. Le soldat a beau protester qu'il n'est pas russe mais catholique, le pope ne veut rien entendre et la dénonciation est envoyée au général en chef, et au prince Galitzine. Les informations prises ont prouvé en faveur des Jésuites, mais le prince n'en persiste pas moins à trouver l'Ordre entier des Jésuites coupable dans cette affaire et à y voir un projet de séduction des militaires et sans doute de toute l'armée russe.

Quant aux grecs-unis, les Jésuites les regardent comme tout aussi catholiques qu'eux-mêmes, et jamais ils n'ont essayé, même par une simple parole, de les engager à changer de rite, le rite grec étant aussi approuvé de l'Église que

le rite latin. Mais conformément aux décisions de Benoît XIV, ils administrent l'Eucharistie aux fidèles de ce rite lorsqu'ils ne peuvent la recevoir de leurs propres prêtres (1). Il n'existe aucune loi de l'Église qui condamne cette conduite. Le prince Galitzine voudrait qu'au défaut de prêtres de leur rite, les grecs-unis reçussent les sacrements des prêtres russes; mais cela ne peut pas être, et une loi qui les y obligerait ou qui les condamnerait à se passer dans ce cas des sacrements, serait une loi contraire à la liberté des consciences, que le ministre dit être respectée par les lois de l'empire.

(G) Le ministre revient encore aux faits anciens et dit qu'en 1801 les Jésuites employaient jusqu'à la violence pour convertir des Juifs, et il cite à ce sujet un fait particulier qui, en le supposant exactement rapporté, ne prouverait que la conduite imprudente ou indiscrète d'un ou de deux individus. C'est à peu près comme si l'on imputait à l'armée russe les actions de chacun de ses soldats, ou au Sénat de Pétersbourg les actions individuelles des sénateurs.

(H) Les Jésuites sont de plus accusés de n'avoir pas pris le soin convenable des paysans qui se trouvaient dans leur bien. Le sort des paysans dans la Russie-Blanche n'est certainement pas heureux, mais les Jésuites n'y peuvent rien: les paysans des différents particuliers ne sont pas dans un meilleur état. On se ressent et on se ressentira encore longtemps dans tous le pays des affreuses dévastations qu'y ont faites les armées ennemies et amies. Le ministre cite néanmoins un fait qui tombe plus particulièrement à la charge des Jésuites. S. M. I. rencontra un jour aux environs de Pétersbourg quelques malheureux mendiants et leur

(1) Surtout que l'archevêque-uni lui-même, Krassowski, leur en donna la permission, comme nous l'avons dit plus haut. L'original de cette autorisation se trouve aux archives des Jésuites de Pologne.

demanda à qui ils appartenaient. Ils répondirent qu'ils étaient des terres des Jésuites et qu'ils avaient obtenu des passe-ports pour aller mendier. Mais ces passe-ports n'avaient pas été donnés par les Jésuites, qui n'avaient ni la volonté ni le pouvoir d'en donner de semblables ; ils les avaient obtenus des officiers de police du district, à l'insu des Jésuites. Ces religieux avaient dans leurs terres des hôpitaux pour les malheureux incapables de gagner leur vie, mais il y a toujours des gens qui préfèrent une vie vagabonde ; et la police, qui devrait les contenir, se laisse souvent ou tromper ou gagner pour une légère somme d'argent. Il n'est pas un seul seigneur en Russie qui puisse répondre qu'il ne se trouve pas de tels vagabonds parmi les paysans qui lui sont soumis.

(I) Enfin le dernier crime reproché aux Jésuites *est d'avoir usurpé le titre de missionnaires et d'avoir agi, au milieu d'un peuple éminemment chrétien, comme parmi ces hordes sauvages qui ignorent jusqu'à l'existence de Dieu.* Les Jésuites, en Italie, en Espagne, donnent le titre de missionnaires à ceux de leurs Pères qui sont envoyés quelque part pour exercer le saint-ministère, pour la raison toute simple que chaque chose doit être appelée par son nom. Cette dénomination a eu constamment lieu, chez tous les peuples les plus catholiques, sans que personne se soit avisé de le trouver mauvais. Jamais on n'avait accusé les Jésuites de regarder comme des hordes de sauvages les Italiens, les Espagnols ou les Français, parce qu'ils avaient des missions dans tous ces pays. — Mais *les règlements de Russie proscrivent ce titre?* — Soit ; aussi les Jésuites ne le prenaient pas dans les actes publics ni dans ceux où le gouvernement pourrait prendre quelque intérêt ; mais qu'entre eux ils désignassent par le nom de missionnaires ceux qui exerçaient le saint ministère en cette qualité et qui ne pouvaient l'exercer autrement : on ne peut voir en cela aucune apparence de désobéissance. Il existe en

Russie une congrégation religieuse qui n'est point connue sous un autre nom que celui de Missionnaires, et le Ministre n'y trouve pas à redire ; le règlement a-t-il donc été fait uniquement pour les Jésuites ?

Voilà donc à quoi se réduisent les motifs de l'expulsion des Jésuites, exprimés dans le rapport du prince Galitzine. Les courtes observations que je me suis permises, suffisent pour mettre le lecteur en état de les apprécier à leur juste valeur et de connaître que ce ne sont que des motifs apparents, mais que les véritables sont demeurés *cachés dans le cœur du ministre*. Si quelqu'un en doutait encore, je puis démontrer jusqu'à l'évidence, que cette énumération de délits et les citations du bref de Clément XIV n'ont d'autre but que de donner le change au lecteur et de lui persuader ce que l'auteur du rapport ne croit pas lui-même.

Lorsque les Jésuites démontraient, par des raisons péremptoires, l'injustice des parlements de France à leur égard, au lieu de leur répondre, un membre distingué de ces parlements se contenta de dire : « *L'autorité ne répond pas* », maxime très judicieuse et surtout très commode. Je ne doute pas que l'auteur du rapport qui est l'objet de ces observations, ne l'adopte volontiers et je ne m'attends à aucune réponse de sa part ; mais quoique l'*autorité ne réponde pas*, lorsqu'elle raisonne, le public peut apprécier ses raisonnements ; et lorsqu'elle se tait sur les raisons qu'on lui oppose, il juge son silence. Or voici le raisonnement unique que j'oppose à toutes les accusations contenues dans le rapport du prince Galitzine : L'impératrice Catherine, qui ne pouvait ignorer toutes les accusations formées contre les Jésuites, leur condamnation en Portugal, en Espagne, en France, et les motifs du bref de Clément XIV, voulut conserver leur Compagnie dans les provinces de la Russie-Blanche, non à leur demande, mais malgré leurs réclamations contraires, dans la persuasion

que leur conservation ne pouvait être qu'utile à ses sujets catholiques. Sa bienveillance et son estime pour ces religieux ne se sont jamais démenties ; jamais elle n'a formé la moindre plainte sur leur conduite, ni de doute sur leur fidélité ou leur reconnaissance. L'empereur Paul fit pour les Jésuites encore plus que n'avait fait son auguste mère. Loin de les traiter en sujets rebelles et ingrats, il les combla de grâces et de faveurs, il leur donna de nouveaux établissements, les appela à Pétersbourg, leur offrit l'université de Vilna, sollicita de Pie VII un bref par lequel ils fussent formellement reconnus pour religieux et eussent le droit d'élire un général ; sa mort seule mit un terme à ses bienfaits. Nous voilà parvenus en 1801, sans que le gouvernement ait jugé que la conduite des Jésuites fût répréhensible et en contradiction avec les lois de l'état. A l'avènement au trône de S. M. glorieusement règnante, les ennemis des Jésuites crurent les circonstances favorables et voulurent les faire renvoyer de Pétersbourg ; mais Alexandre, après avoir mûrement examiné cette affaire, jugea les Jésuites utiles dans la capitale, voulut les y conserver et leur remit le bref d'approbation accordé à la demande de l'empereur Paul. En 1812, S. M. I. daigna ériger en académie, avec les privilèges des universités, le collège des Jésuites de Polotsk et, dans le préambule du diplôme donné à cet effet, elle s'exprimait ainsi : « Voulant donner « une preuve non équivoque de notre singulière bienveillance « pour le collège des Jésuites, qui apporte de si grands « fruits par l'éducation de la jeunesse dans les sciences, « nous avons résolu, etc. »

Les Jésuites ne sauraient jamais oublier qu'ils furent redevables de ce bienfait, principalement aux bons offices, à la protection du prince Galitzine et au témoignage favorable qu'il rendit d'eux à S. M. I... Ainsi, en 1812, la rébellion et l'ingratitude des Jésuites étaient encore inconnues ; le souverain les jugeait dignes de sa singulière bienveillance, le prince Gali-

tzine était leur ami, leur bienfaiteur ; et sans doute un ministre aussi éclairé ne pouvait pas ignorer la conduite publique que tenait ce corps religieux dans l'empire depuis quarante ans.

Sur la fin de 1814, parut en Russie la bulle de Pie VII qui rétablissait la Compagnie de Jésus dans tout l'univers et lui rendait tous les anciens droits et privilèges, et cette bulle nous fournit une nouvelle preuve qu'à cette époque les Jésuites n'étaient pas encore coupables ou que le ministre ignorait leurs crimes. En effet, en autres motifs que le St-Père apporte du rétablissement de la Compagnie, il parle des grands fruits qu'elle produisait dans l'empire de Russie ; cette assertion ne parut point dans le temps déplaire au prince Galitzine. La bulle fut acceptée sans aucune difficulté ; et sur la proposition du ministre, S. M. I. permit de l'imprimer et la fit envoyer à tous les évêques catholiques de l'empire.

Tel était l'état de choses relativement aux Jésuites à la fin de 1814. Un an plus tard, le ministre les jugea dignes d'être chassés de Pétersbourg et de tout l'empire. Est-ce que les Jésuites auraient tout à coup changé de conduite ? Mais non le ministre rend le témoignage que leur conduite a constamment été la même, qu'ils ont toujours agi d'après les mêmes principes. Est-ce que ce qui était légitime jusqu'alors serait devenu tout à coup criminel ? Ou bien le ministre aurait-il reçu une illumination subite qui lui aurait fait connaître l'opposition constante de la conduite des Jésuites avec les lois de l'état ? Mais qu'il daigne donc expliquer comment s'est opérée cette merveille. Depuis qu'il était ministre, il avait constamment assisté aux exercices littéraires du pensionnat des Jésuites et avait eu souvent la bonté d'y applaudir ; il avait lui-même demandé et obtenu une place à ce pensionnat pour son neveu : comment a-t-il découvert en 1815 que l'existence même de ce pensionnat était une désobéissance inexcusable et une contravention criminelle au règlement de 1769 ? Jamais il n'avait fait de reproches aux Jésuites de ne point rendre des comptes

qu'on ne leur demandait pas ; comment en 1815 a-t-il vu tout à coup que c'était là un crime digne du plus grand châtiment ? Tous les ans le général des Jésuites lui présentait le catalogue de la Compagnie en Russie ; il y voyait sans émotion les noms des missionnaires Jésuites en Sibérie, à Saratow, à Odessa ; il avait paru satisfait des explications que lui avait données à ce sujet le général des Jésuites, et s'était contenté de défendre de prendre le titre de missionnaires dans les actes publics ; comment en 1815 a-t-il vu que les Jésuites étaient en cela coupables au plus haut degré, et qu'en usurpant ce titre qu'ils portent également dans tous les pays catholiques, ils agissaient en Russie comme dans une horde sauvage ? Mais j'interroge en vain : *l'autorité ne répond pas*, le prince gardera le silence. Rien n'est plus prudent et je ne le trouve pas mauvais; mais j'espère qu'il ne trouvera pas mauvais non plus que j'aie élevé la voix en faveur de l'innocence opprimée (1). =

DOCUMENT AX (Voy. Liv. VI, ch. IV, p. 263).

CATALOGUE DES JÉSUITES DE LA RUSSIE-BLANCHE

N. B. — 1° Le calendrier russe (V. S.) fut adopté, dans la Russie-Blanche, vers le mois de mai 1784. Voici ce que rapporte l'historien de la Compagnie à ce sujet : *Antequam discessisset (Petropoli Archiettius), auctoritate ejus maxime factum fuerat ut calendarium vetus, quo Rossi utuntur, omne etiam catholicorum nomen per terras imperii illius amplecteretur. Jamdiù negotium illud Siestrzencewicius agitabat,*

(1) Copie conservée aux archives de la province de Galicie.

quum rem plenam admodum incommodi videret, cives rosiacos et polonos in Alba-Rossia, communi utentes foro, diversis tamen coactos feriari temporibus... (P. Muśnicki, *Hist. Albo-Russæ, Soc.*, libr. IV, cap. 13).

Il faut donc, pour avoir l'exactitude dans les dates, tenir compte de ce changement, depuis le mois de mai 1784, jusqu'au jour où les Pères, quittant la Russie, reprirent en Autriche le calendrier grégorien (18-30 avril 1820). — Le calcul est facile : Jusqu'au 28 février 1800, il faut ajouter 11 jours à la date julienne pour trouver la date grégorienne ; depuis le 1er mars 1800, il en faut ajouter 12. — Autrement : le 1er du mois russe correspond :

avant } mars 1800 { au 12 du même mois dans l'Église catholique ;
après } mars 1800 { » 13 » » » » »

2° J'ai donné, autant que j'ai pu, dans le tableau suivant, le nom du lieu où sont morts les Pères Jésuites de la Russie-Blanche. Avant 1804, pas de difficulté, puisque la Compagnie était tout entière dans l'empire des tsars. Mais quand elle put se répandre hors des frontières de la Russie, ses enfants moururent souvent dans des villes ou villages inconnus.

Donc pour aider le lecteur sans encombrer le catalogue, j'ai joint, après 1830, à chaque nom de lieu peu ou point connu, une lettre renvoyant au tableau suivant. Ce tableau donne le nom du pays où se trouve cette ville ou ce village.

a — Alba-Rossia.	o — Helvetia.
c — Austria.	r — Hollandia.
e — Belgium.	s — Italia.
i — Buchovina.	w — Posnania.
m — Gallicia-Austriaca.	x — Sardinia.
n — Gallia.	z — Silesia.

3° Je n'ai point trouvé les catalogues de 1787 et de 1813. Il peut donc manquer des noms pour les deux années 1786 et 1812.

4° Comme les Pères de la Russie-Blanche n'imprimèrent point de catalogue avant 1785, il m'a été impossible de donner, pour la plupart des Pères morts dans la Russie-Blanche, de 1773 à 1784, d'autres renseignements que leur nom et prénom, avec la date et le lieu de la mort. — C'est tout ce que rapporte le catalogue de 1785.

Ce catalogue de 1785, dans cette listes des morts de 1773 à 1784, ne distinguant pas les scolastiques des coadjuteurs temporels, j'ai mis tous les noms de ces scolastiques ou coadjuteurs à la suite des scolastiques, en les séparant un peu des noms de ces derniers.

5° Malgré tous mes soins pour donner complet le catalogue suivant, je sais qu'il y manque beaucoup de noms, surtout des Pères de la Russie-Blanche qui après 1820 ont vécu en dehors de la Galicie. Je remercie donc d'avance tout lecteur qui me signalera des omissions, le priant de m'indiquer les dates de *naissance*, *entrée*, *degré* et *mort* (date et lieu) des Pères dont il me fournirait les *noms* et *prénoms*. J'ai déjà moi-même plusieurs noms ; mais comme la date de la mort me fait défaut, je préfère les omettre, ne voulant inscrire au catalogue suivant que les noms des Pères et Frères qui ont persévéré jusqu'à la mort dans leur vocation.

DEFUNCTI

SOCIETATIS JESU

QUI OLIM

IN ALBA-ROSSIA DEGEBANT

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
A					
SACERDOTES					
P. Abrahamsberg *Antonius*	16 Novembris 1743	8 Augusti 1772	15 Augusti 1783	29 Maii 1809	Polociæ.
P. Alenkiewicz *Antonius*	15 Junii 1728	3 Augusti 1747	15 Augusti 1764	25 Februarii 1788	Dunaburgi.
P. Ancuta *Augustinus*	....	....	....	3 Januarii 1774	Mohiloviæ.
P. Angiolini *Aloysius*	3 Novembris 1754	27 Junii 1784	....	27 Maii 1793	Polociæ.
P. Angiolini *Cajetanus*	27 Novembris 1748	17 Octobris 1765	15 Augusti 1785	17 Novembris 1816	Romæ.
P. Angiolini *Franciscus*	17 Maii 1750	17 Octobris 1765	15 Augusti 1785	21 Februarii 1788	Polociæ.
P. Angiolini *Josephus*	14 Octobris 1747	14 Octobris 1762	15 Augusti 1785	28 Martii 1814	Polociæ.
P. Arakiełowicz *Gregorius*	14 Augusti 1732	1 Augusti 1749	15 Augusti 1766	15 Junii 1798	Dunaburgi.
P. Arciszewski *Basilius*	1 Januarii 1795	12 Augusti 1811	25 Martii 1829	13 Januarii 1856	Staniątki (m).
P. Averdonck *Aloysius*	27 Aprilis 1750	21 Octobris 1769	15 Augusti 1805	11 Septembris 1808	Odessæ.
COADJUTORES :					
Albinowicz *Franciscus*	6 Decembris 1728	14 Augusti 1760	15 Augusti 1770	1 Septembris 1789	Polociæ.
Averhamer *Augustus*	28 Augusti 1768	1 Septembris 1804	....	10 Martii 1807	Polociæ.
B					
SACERDOTES :					
P. Balandret *Carolus*	17 Decembris 1781	25 Julii 1808	....	7 Julii 1861	Lugduni.
P. Baynilewicz *Andreas*	24 Novembris 1730	14 Augusti 1755	15 Augusti 1772	11 Decembris 1804	Vitebsci.
P. Biernacki *Josephus*	....	....	....	1775 vel 1776	Vitebsci.
P. Billy *Joannes*	18 Martii 1738	21 Septembris 1755	15 Augusti 1809	17 Novembris 1829	Parisiis.
P. Bobiatyński *Joannes*	5 Julii 1781	14 Augusti 1797	15 Augusti 1814	20 Maii 1843	Tarnopoli.

P. Bobiatyński *Joannes*	3 Julii [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
P. *Bogurski Joannes*	22 Junii 1748	2 Octobris 1762	2 Februarii 1804	5 Julii 1806	Polociæ.
P. Bohdanowicz, *Joannes*	2 Julii 1714	15 Augusti 1733	2 Februarii 1747	4 Aprilis 1787	Mohiloviæ.
P. Bokłajewski *Joannes*	8 Septembris 1768	3 Augusti 1786	15 Augusti 1803	6 Octobris 1840	Pieniaki (z).
P. Borkowski *Carolus*				29 Maii 1776	Polociæ.
P. Borkowski *Joannes*	15 Maii 1727	23 Octobris 1742	15 Augusti 1760	31 Julii 1785	Polociæ.
P. Borowski *Franciscus*	1 Novembris 1743	27 Decembris 1759	2 Februarii 1803	15 Martii 1817	Polociæ.
P. Borowski *Michael*	21 Septembris 1736	24 Augusti 1758	2 Februarii 1773	4 Octobris 1795	Polociæ.
P. Bortkiewicz *Antonius*				12 Martii 1784	Auliæ.
P. Bouffal *Michael*	22 Januarii 1788	13 Augusti 1802	18 Novembris 1821	15 Septembris 1835	Staraviesiæ (m).
P. Bouvet *Ludovicus*	24 Januarii 1765	4 Octobris 1804		15 Aprilis 1815	Petropoli.
P. Brickmann *Nicolaus*	16 Aprilis 1786	22 Novembris 1802	25 Martii 1821	22 Martii 1841	Liczkowce (m).
P. Britt *Adamus*	1743	14 Septembris 1764	20 Septembris 1808	20 Maii 1824	In America.
P. Brock *Liborius*	22 Februarii 1782	23 Augusti 1805	6 Aprilis 1823	8 Julii 1826	Tarnopoli.
P. Brodowski *Nicolaus*	6 Decembris 1781	14 Augusti 1796	2 Februarii 1815	26 Decembris 1845	Lancuti (m).
P. Bronic *Ignatius*	23 Julii 1748	31 Augusti 1764		14 Septembris 1807	Orsæ.
P. Brown *Josephus*	1 Januarii 1801	6 Augusti 1817	15 Augusti 1834	31 Decembris 1879	Cracoviæ.
P. Bryndza *Vincentius*	14 Julii 1788	17 Augusti 1807	3 Aprilis 1826	13 Augusti 1839	Staraviesiæ (m).
P. Brzeziński *Dominicus*	16 Julii 1722	14 Augusti 1739	15 Augusti 1756	18 Junii 1797	Polociæ.
P. Brzozowski *Ignatius*	1 Februarii 1750	14 Augusti 1766	2 Februarii 1784	9 Martii 1814	Polociæ.
A. R. P. BRZOZOWSKI *Thaddæus*	21 Octobris 1749	26 Augusti 1765	2 Februarii 1784	5 Februarii 1820	Polociæ.
P. Buczyński *Vincentius*	17 Martii 1789	20 Januarii 1805	15 Augusti 1822	29 Martii 1853	Lovanii.
P. Budźko *Nicolaus*	17 Septembris 1781	14 Augusti 1798	15 Augusti 1815	15 Octobris 1856	Tarnopoli.
P. Bułhak *Joannes*				16 Maii 1775	Polociæ.
P. Byszkowski *Antonius*	7 Junii 1743	15 Augusti 1760	15 Augusti 1783	6 Februarii 1809	Orsæ.
SCOLASTICI :					
Barszczewski *Romualdus*	7 Februarii 1794	9 Augusti 1811		22 Martii 1815	Polociæ.
Biermann *Franciscus*				1780	Mscislaviæ.

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
Bobrowski *Petrus*	....	....	....	30 Novembris 1776	Mohiloviæ.
COADJUTORES :					
Baltzerewicz *Fridericus*	4 Martii 1803	5 Januarii 1816	....	18 Februarii 1833	Staraviesiæ (m).
Benner *Joannes*	17 Octobris 1766	3 Augusti 1796	15 Augusti 1806	24 Novembris 1847	Staraviesiæ (m).
Bergmann *Gebhardus*	15 Julii 1764	19 Augusti 1802	....	26 Februarii 1808	Polociæ.
Budżko *Petrus*	30 Junii 1725	15 Augusti 1750	15 Augusti 1760	16 Julii 1785	Dunaburgi.
Burckhard *Donatus*	6 Martii 1757	31 Augusti 1787	2 Februarii 1798	22 Aprilis 1815	Polociæ.
Burzyński *Josephus*	19 Julii 1722	15 Augusti 1759	8 Septembris 1769	21 Septembris 1797	Dunaburgi.
Butkiewicz *Aloysius*	7 Junii 1794	3 Augusti 1811	15 Augusti 1825	31 Octobris 1870	Neo-Sandeciæ (m).
C					
SACERDOTES :					
P. Cafasso *Josephus*	29 Decembris 1776	14 Octobris 1804	2 Februarii 1815	24 Decembris 1834	Tarnopoli.
P. Chaniewski *Jacobus*	25 Julii 1778	13 Augusti 1794	15 Augusti 1811	8 Februarii 1839	Lancuti (m).
P. Charkiewicz *Carolus*	....	....	....	17 Aprilis 1781	Polociæ.
P. Chludziński *Ignatius*	17 Augusti 1771	14 Augusti 1789	2 Februarii 1802	12 Aprilis 1837	Tuchoviæ (m).
P. Chludziński *Leopoldus*	19 Novembris 1775	9 Augusti 1790	2 Februarii 1809	29 Aprilis 1842	Tuchoviæ (m).
P. Chmielewski *Ignatius*	21 Julii 1788	22 Augusti 1805	8 Septembris 1818	24 Octobris 1869	Staraviesiæ (m).
P. Chmielewski *Thaddæus*	28 Octobris 1781	10 Augusti 1799	2 Februarii 1814	5 Januarii 1863	Tarnopoli.
P. Chodźkiewicz *Joannes*	....	....	....	15 Februarii 1774	Mohiloviæ.
P. Chomiński *Joannes*	10 Februarii 1750	16 Augusti 1766	2 Februarii 1784	4 Augusti 1816	Chalcii.
P. Chreptowicz *Carolus*	11 Julii 1791	27 Augusti 1811	2 Februarii 1826	9 Aprilis 1867	Tarnopoli.
P. Ciechanowiecki *Paulus*	7 Julii 1794	27 Augusti 1809	15 Augusti 1827	19 Maii 1867	Szremii (w).
P. Cieszeyko *Joannes*	7 Octobris 1776	26 Augusti 1792	2 Februarii 1810	20 Junii 1841	Neo-Sandeciæ (m).
P. Coervers *Joannes*	23 Decembris 1773	6 Septembris 1810	[illegible]	[illegible]	

P. Coervers *Joannes*	23 Decembris 1773	6 Septembris 1810	............1823.	1 Januarii 1837..	Hagæ (r).
P. Coince *Josephus*	11 Septembris 1764	23 Augusti 1805..	2 Februarii 1816.	10 Maii 1833.....	Lavallii.
P. Condrau *Jacobus*	27 Septembris 1779	24 Junii 1805.....	15 Augusti 1817...	20 Aprilis 1837...	Tarnopoli.
P. Cornet *Franciscus*	9 Aprilis 1763...	23 Julii 1805.....	15 Augusti 1815...	15 Aprilis 1844...	Tarnopoli.
P. Cytowicz *Josephus*	6 Octobris 1771..	14 Augusti 1792...	15 Augusti 1809...	17 Junii 1846....	Tarnopoli.
P. Czarnocki *Xaverius*	16 Maii 1793	12 Augusti 1810..	....	25 Junii 1823.....	Parisiis.
P. Czarnyszewicz *Vincentius*	19 Julii 1782......	14 Augusti 1798 ..	15 Augusti 1815 ..	7 Julii 1832......	Jaroslaviæ (m).
P. Czaykowski *Adalbertus*	10 Aprilis 1720 ...	2 Septembris 1738	2 Februarii 1756.	6 Decembris 1790	Dunaburgi.
A. R. P. CZERNIEWICZ *Stanislaus*	15 Augusti 1728..	16 Augusti 1745 ..	15 Augusti 1761...	7 Julii 1785.....	Polociæ.
P. Czych *Josephus*	2 Decembris 1792	29 Octobris 1810..	2 Februarii 1828.	21 Novembris 1865	Neo-Sandeciæ (m).
P. Czyhir *Matthias*	22 Februarii 1795	30 Octobris 1810..	12 Martii 1829....	3 Augusti 1868...	Lancuti (m).
P. Czyż *Andreas*	17 Novembris 1760	13 Augusti 1783...	15 Augusti 1798...	23 Aprilis 1816....	Polociæ.
SCOLASTICUS :					
Coulemont *Joannes*	29 Octobris 1787..	21 Augusti 1809...	....	17 Decembris 1811	Polociæ.
COADJUTORES :					
Chmielewski *Andreas*	6 Februarii 1783.	28 Novembris 1804	2 Februarii 1815.	11 Augusti 1855..	Tarnopoli.
Christian *Carolus*	19 Novembris 1749	17 Julii 1786......	15 Augusti 1796...	30 Julii 1801.....	Polociæ.
Czaykowski *Leo*	18 Septembris 1733	15 Augusti 1764...	15 Augusti 1783 ..	31 Martii 1799....	Polociæ.

D

SACERDOTES :					
P. Dargiewicz *Joannes*	5 Junii 1770.....	13 Augusti 1787...	15 Augusti 1804...	26 Junii 1819.....	Polociæ.
P. Desperamus *Eduardus*	27 Septembris 1737	6 Novembris 1751	2 Februarii 1771.	14 Novembris 1812	Petropoli.
P. Desroziers *Joannes*	21 Maii 1758......	25 Junii 1805.....	15 Augusti 1815.	5 Augusti 1828..	Aquis Sextiis (n).
P. Drechsel *Xaverius*	18 Octobris 1779..	10 Junii 1801.....	....	19 Januarii 1813..	Saratoviæ.
P. Dunin *Laurentius*	10 Augusti 1746..	21 Augusti 1762 ..	15 Augusti 1805..	20 Maii 1824.....	Romæ.

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
P. Dunin *Paulus*	15 Januarii 1794	9 Augusti 1809	15 Augusti 1830	15 Augusti 1838	Tarnopoli.
P. Dzierżek *Joannes*	...	...	...	10 Novembris 1773	Mohiloviæ.
SCOLASTICI :					
Dąbrowski *David*	13 Februarii 1799	30 Augusti 1819	...	...Maio 1822	Januæ (s).
Dukszyński *Laurentius*	3 Septembris 1772	14 Augusti 1788	...	8 Maii 1796	Mscislaviæ.
D'Horrer *Josephus*	20 Novembris 1776	15 Augusti 1811	...	12 Januarii 1812	Puszæ.
Dowgiałło *Joannes*	...	...	...	6 Martii 1777	Polociæ.
COADJUTORES :					
Dietz *Antonius*	14 Augusti 1762	21 Julii 1804	...	5 Januarii 1805	Dunaburgi.
Dobkiewicz *Stephanus*	10 Januarii 1776	24 Septembris 1800	...	4 Decembris 1803	Mscislaviæ.
Dołmacki *Basilius*	6 Maii 1724	21 Septembris 1746	26 Januarii 1757	8 Septembris 1791	Faszczoviæ.
Drewnowski *Petrus*	29 Junii 1733	16 Septembris 1752	2 Februarii 1763	5 Decembris 1793	Dunaburgi.
Drozdowicz *Thomas*	24 Decembris 1788	13 Septembris 1807	25 Martii 1819	17 Octobris 1864	Neo-Sandeciæ (m).
Drykszew *Georgius*	20 Maii 1764	12 Novembris 1807	...	17 Martii 1812	Polociæ.
Drykszew *Matthias*	25 Aprilis 1766	13 Augusti 1799	15 Augusti 1809	17 Augusti 1836	Romæ.
Dulewicz *Joannes*	24 Junii 1753	13 Augusti 1784	15 Augusti 1794	12 Decembris 1810	Mscislaviæ.

E

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
SACERDOTES :					
P. Eckard *Anselmus*	4 Augusti 1721	12 Julii 1740	10 Octobris 1755	29 Junii 1809	Polociæ.
P. Epinette *Petrus*	24 Septembris 1760	2 Junii 1805	11 Maii 1811	8 Januarii 1832	In America.
P. Estka *Petrus*	4 Februarii 1749	4 Novembris 1766	2 Februarii 1784	19 Januarii 1802	Orsæ.
P. d'Everlange-Vitry *Robertus*	6 Aprilis 1754	11 Martii 1804	15 Augusti 1814	14 Maii 1815	Odessæ.

SCOLASTICUS :					
Eychler *Michael*	....	....	....	24 Aprilis 1776	Polociæ.
COADJUTOR :					
Erhard *Josephus*	9 Decembris 1758	11 Novembris 1804	....	19 Januarii 1808	Polociæ.
F					
SACERDOTES :					
P. Feiner *Guillelmus*	27 Decembris 1792	12 Julii 1808	....	4 Junii 1829	In America.
P. Fessard *Joannes*	29 Januarii 1749	24 Junii 1805	15 Augusti 1815	21 Junii 1832	Parodii (n).
P. Filipowicz *Petrus*	25 Junii 1751	9 Augusti 1765	15 Augusti 1784	21 Februarii 1830	Staraviesiæ (m).
P. Flajolet *Ludovicus*	10 Decembris 1769	6 Septembris 1810	....	22 Novembris 1812	Opocznæ.
P. Fœrster *Georgius*	20 Augusti 1786	1 Septembris 1804	9 Februarii 1823	14 Novembris 1840	Staraviesiæ (m).
P. Folloppe *Marcus*	25 Aprilis 1763	23 Augusti 1805	2 Februarii 1816	5 Julii 1822	Lavallii.
P. Forget *Petrus*	25 Januarii 1767	27 Junii 1805	....	8 Decembris 1812	Mohiloviæ.
P. Fournier *Marcus*	2 Septembris 1760	23 Augusti 1805	16 Augusti 1816	12 Aprilis 1821	Podkamień (m).
COADJUTOR :					
François *Petrus*	19 Novembris 1762	22 Septembris 1805	....	Septembris 1809	Polociæ.
G					
SACERDOTES :					
P. Galicz *Joannes*	16 Octobris 1794	8 Augusti 1810	25 Martii 1829	4 Januarii 1876	Tarnopoli.
P. Gavot *Franciscus*	22 Augusti 1766	18 Januarii 1812	....	19 Januarii 1830	Lavallii.
P. Gazowicz *Adalbertus*	2 Junii 1733	31 Julii 1755	10 Octobris 1770	15 Maii 1792	Vitebsci.

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
P. Gentil *Carolus*	20 Julii 1777	21 Junii 1805	15 Augusti 1815	10 Octobris 1834	Lugduni.
P. Gieryk *Cajetanus*	3 Decembris 1744	28 Augusti 1763	15 Augusti 1783	2 Februarii 1793	Mohiloviæ.
P. Godlewski *Thomas*	19 Decembris 1728	23 Septembris 1749	2 Februarii 1765	15 Decembris 1800	Mscislaviæ.
P. Gołaszewski *Ladislaus*	....	....	....	22 Martii 1780	Polociæ.
P. Górski *Vincentius*	27 Septembris 1767	13 Augusti 1785	15 Augusti 1802	10 Augusti 1815	Czeczerscii.
P. Gothot *Jacobus*	13 Februarii 1771	23 Januarii 1805	....	14 Novembris 1806	Odessæ.
P. Goylewicz *Josephus*	....	....	....	24 Septembris 1780	Dunaburgi.
P. Grabczyński *Josephus*	2 Decembris 1761	13 Augusti 1786	15 Augusti 1796	1 Martii 1832	Staraviesiæ (m).
P. Grabczyński *Ludovicus*	4 Februarii 1769	14 Augusti 1784	....	30 Martii 1800	Dunaburgi.
P. de Grivel *Fidelis*	17 Decembris 1769	16 Augusti 1803	2 Februarii 1814	26 Junii 1842	Georgetown.
P. Grocholski *Antonius*	13 Julii 1795	31 Julii 1814	2 Februarii 1832	31 Januarii 1880	Staraviesiæ (m).
P. Grodzki *Silvester*	30 Decembris 1750	14 Augusti 1769	15 Augusti 1786	9 Octobris 1802	Mscislaviæ.
P. Grotz *Georgius*	1 Julii 1778	17 Julii 1803	....	2 Decembris 1812	Polociæ.
A. R. P. GRUBER *Gabriel*	6 Maii 1740	15 Septembris 1755	15 Augusti 1773	26 Martii 1805	Petropoli.
P. Guillemaint *Joannes*	21 Maii 1780	21 Junii 1805	15 Augusti 1815	24 Augusti 1857	Truncinii (e).
P. Gumkowski *Stanislaus*	13 Novembris 1741	20 Novembris 1760	15 Augusti 1783	20 Aprilis 1799	Polociæ.
SCOLASTICUS :					
Gruszecki *Michael*	....	....	....	22 Augusti 1780	Polociæ.
COADJUTORES :					
Gordon *Michael*	20 Januarii 1771	24 Septembris 1800	15 Augusti 1811	13 Septembris 1829	Tynecii.
Gordon *Thaddeus*	2 Augusti 1767	24 Augusti 1791	2 Februarii 1802	26 Aprilis 1814	Mohiloviæ.
Górski *Nicolaus*	7 Decembris 1736	4 Junii 1758	15 Augusti 1769	5 Decembris 1791	Orsæ.
Graff *Petrus*	19 Novembris 1780	25 Julii 1806	15 Augusti 1816	8 Junii 1866	Tarnopoli.
Greiner *Laurentius*	9 Augusti 1780	1 Novembris 1801	2 Februarii 1812	22 Martii 1853	Tarnopoli.
Greiner *Matthias*	7 Februarii 1758	1 Novembris 1801	2 Februarii 1812	10 Januarii 1830	Louisenthal (i).

Grym *Jacobus*	20 Julii 1709	18 Septembris 1737	2 Februarii 1748.	16 Decembris 1790	Polociæ.
Gutowski *Joannes*	20 Julii 1784	22 Augusti 1805..	2 Februarii 1816.	Februario 1822..	In Italia.
H					
SACERDOTES :					
P. Haraburda *Hieronymus*	4 Novembris 1735	11 Augusti 1750..	2 Februarii 1769.	.. Julio 1820	Czeczerscii.
P. Hattowski *Thaddæus*	22 Januarii 1765..	1 Februarii 1789.	2 Februarii 1798.	1 Decembris 1807	Odessæ.
P. Hawryłowicz *Petrus*	10 Decembris 1791	20 Augusti 1807..	15 Augusti 1825..	14 Maii 1854	Staraviesiæ (m).
P. Henry *Ægidius*	14 Aprilis 1772	2 Junii 1805	15 Augusti 1815..	26 Decembris 1856	Chio.
P. Henry *Joannes*	15 Septembris 1765	18 Junii 1804	12 Martii 1815	12 Martii 1823	In America.
P. Hercyk *Joannes*	....	....	....	19 Maii 1777	Orsæ.
P. Hlasko *Casimirus*	2 Martii 1784	12 Augusti 1799..	15 Augusti 1817..	Aprili 1831	In Hibernia.
P. Hluszniewicz *Marcellus*	7 Januarii 1784..	11 Augusti 1801..	15 Augusti 1818..	9 Maii 1829	Zastawna (m).
P. Hochbichler *Joannes*	24 Decembris 1740	10 Octobris 1757..	2 Februarii 1803.	27 Junii 1817	Polociæ.
P. Hołownia *Michael*	17 Novembris 1732	22 Augusti 1754..	2 Februarii 1772.	13 Octobris 1789..	Lozovicæ.
P. Hrynkiewicz *Joannes*	31 Januarii 1766..	8 Augusti 1795 ..	15 Augusti 1805..	12 Septembris 1846	Tarnopoli.
SCOLASTICI :					
Hryckiewicz *Felix*	8 Mai 1801	10 Augusti 1819..	....	6 Decembris 1830	In Italia.
Hromakowski *Stephanus*	....	....	....	4 Septembris 1810	Dunaburgi.
COADJUTORES :					
Hanus *Joannes*	22 Augusti 1778 ..	17 Septembris 1808	2 Februarii 1819.	5 Martii 1840	Lancuti (m).
Hattowski *Ignatius*	10 Maii 1723	14 Augusti 1747..	8 Decembris 1757	23 Martii 1790	Polociæ.
Hillebrand *Clemens*	15 Aprilis 1778	5 Septembris 1805	2 Februarii 1816.	16 Decembris 1851	Tarnopoli.
Hintler *Henricus*	25 Julii 1777	19 Augusti 1802..	2 Februarii 1813.	18 Aprilis 1839	Tarnopoli.

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
I J					
SACERDOTES :					
P. Jackel *Christophorus*	22 Maii 1737	28 Octobris 1760	2 Februarii 1773	20 Decembris 1802	Vitebsci.
P. Jałłoza *Erasmus*	1 Augusti 1772	14 Augusti 1789	15 Augusti 1802	22 Aprilis 1819	Rasnæ.
P. Jamontt *Ignatius*	10 Augusti 1745	10 Augusti 1764	16 Augusti 1787	3 Maii 1788	Puszæ.
P. Janiszewski *Carolus*	25 Octobris 1800	15 Augusti 1818	....	....	....
P. Jankowski *Andreas*	....	....	....	12 Septembris 1782	Auliæ.
P. Du Jardin *Medardus*	12 Augusti 1736	7 Septembris 1738	15 Augusti 1772	2 Aprilis 1799	Polociæ.
P. Illinicz *Josephus*	....	....	....	12 Junii 1774	Polociæ.
P. Infeld *Franciscus*	31 Augusti 1786	20 Julii 1803	5 Februarii 1818	15 Aprilis 1831	Jakobeny (i).
P. Iodeyko *Jacobus*	20 Julii 1727	25 Septembris 1751	11 Februarii 1770	12 Januarii 1785	Dunaburgi.
P. Josefowicz *Antonius*	26 Augusti 1782	26 Augusti 1800	2 Februarii 1818	12 Martii 1820	Mohiloviæ.
P. Jourdan *Jacobus*	1 Maii 1774	15 Octobris 1803	2 Februarii 1814	1849	Nicæ.
P. Juraha *Matthias*	17 Januarii 1741	14 Augusti 1794	15 Augusti 1804	16 Martii 1809	Polociæ.
P. Jurjewicz *Franciscus*	4 Octobris 1742	27 Augusti 1761	15 Augusti 1784	27 Octobris 1798	Polociæ.
P. Iwanowski *Thaddæus*	29 Decembris 1746	14 Augusti 1782	15 Augusti 1792	31 Augusti 1793	Polociæ.
P. Iwicki *Ignatius*	31 Julii 1783	15 Augusti 1800	15 Augusti 1817	3 Novembris 1823	Kossoviæ (m).
SCOLASTICI :					
Iastrzębski *Vincentius*	18 Maii 1802	16 Octobris 1818	....	1 Martii 1821	Regii Lepidi (s).
John *Josephus*	....	....	....	15 Septembris 1778	Polociæ.
Iwanowski *Gregorius*	....	....	....	20 Novembris 1783	Vitebsci.
COADJUTORES :					
Jakuczyński *Thaddæus*	14 Decembris 1742	14 Augusti 1766	15 Augusti 1784	22 Julii 1786	Mscislaviæ.
Iassowicz *Josephus*	27 Martii 1723	25 Octobris 1752	2 Februarii 1763	1 Novembris 1796	Mscislaviæ.
Jawgiel *Andreas*	3 Septembris 1740	23 Novembris 1770	15 Augusti 1785	15 Januarii 1794	Dunaburgi.
Iędrzejewski *Josephus*	24 Maii 1748	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Jawgiel Andreas	3 Septembris 1740	23 Novembris 1770	15 Augusti 178[illegible]	[illegible]	[illegible]
Iedrzejewski *Josephus*	24 Maii 1718	4 Augusti 1752	15 Augusti 1762	28 Maii 1791	Polociæ.
Juraha *Antonius*	17 Januarii 1741	14 Augusti 1794	15 Augusti 1804	14 Julii 1816	Polociæ.

K

SACERDOTES :

P. Kałłuha *Theodosius*	2 Maii 1775	29 Augusti 1791	9 Februarii 1809	20 Julii 1853	Tarnopoli.
P. Kamieński *Josephus*	18 Martii 1762	14 Junii 1780	2 Februarii 1797	29 Martii 1813	Rigæ.
P. Kamieński *Petrus*	1 Augusti 1767	19 Septembris 1785	2 Februarii 1803	10 Junii 1804	Orsæ.
A. R. P. KAREU *Franciscus*	10 Decembris 1763	14 Augusti 1754	15 Augusti 1769	30 Julii 1802	Polociæ.
P. Kawecki *Michael*	7 Novembris 1794	8 Augusti 1810	6 Aprilis 1828	22 Novembris 1859	Lancuti (m).
P. Kiejnowski *Franciscus-Xaverius*	6 Decembris 1802	14 Augusti 1816	2 Februarii 1836	6 Martii 1863	Lancuti (m).
P. Kiejnowski *Ladislaus*	27 Junii 1801	14 Augusti 1816	2 Februarii 1836	6 Octobris 1858	Lackie (w).
P. Kirkor *Antonius*	25 Decembris 1789	19 Augusti 1806	....	13 Maii 1840	Cherii (s).
P. Kirkor *Michael*	20 Novembris 1794	10 Augusti 1808	....	22 Junii 1825	Forolivii (s).
P. Kisielewicz *Bonifacius*	27 Novembris 1787	13 Augusti 1801	....	11 Julii 1831	Lancuti (m).
P. Kładniewski *Vincentius*	18 Septembris 1791	11 Augusti 1807	....	5 Octobris 1836	Sassari (x).
P. Klonowski *Stanislaus*	8 Maii 1711	25 Augusti 1726	15 Augusti 1744	5 Augusti 1788	Albrich.
P. Kłosowski *Matthæus*	23 Septembris 1790	19 Augusti 1806	15 Augusti 1824	21 Januarii 1852	Oporoviæ (w)
P. Kluczyński *Stanislaus*	19 Martii 1744	8 Augusti 1763	15 Augusti 1783	1 Novembris 1810	Polociæ.
P. Klukowski *Thaddeus*	....	....	....	6 Maii 1781	Vitebsci.
P. Koc *Joannes*	26 Decembris 1750	13 Augusti 1770	15 Augusti 1787	12 Februarii 1812	Orsæ.
P. Kognowicki *Casimirus*	10 Februarii 1746	15 Augusti 1764	15 Augusti 1806	22 Martii 1825	Przeworsk (m).
P. Kohlmann *Antonius*	28 Junii 1771	21 Junii 1805	21 Novembris 1812	16 Aprilis 1836	Romæ.
P. Kononowicz *Matthias*	....	....	....	11 Maii 1778	Dunaburgi.
P. Korsak *Antonius*	13 Junii 1764	14 Augusti 1781	15 Augusti 1798	11 Augusti 1831	Staraviesiæ (m).
P. Korsak *Franciscus-Xaverius*	1 Decembris 1792	11 Decembris 1809	15 Augusti 1826	26 Augusti 1848	In Austria.
P. Korsak *Vincentius*	14 Julii 1803	26 Februarii 1818	....	29 Maii 1829	Novariæ.

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
P. Korycki *Josephus*	23 Junii 1754	13 Octobris 1769	15 Augusti 1787	8 Octobris 1827	Staraviesiæ (m).
P. Kossakowski *Adamus*	3 Junii 1787	23 Augusti 1801	25 Martii 1821	20 Aprilis 1845	Milatyni (m).
P. Kotzaurek *Antonius*	12 Junii 1743	19 Martii 1764	...	26 Aprilis 1785	Puszæ.
P. Kozakiewicz *Michael*	6 Octobris 1754	30 Augusti 1772	2 Februarii 1790	5 Januarii 1804	Faszczoviæ.
P. Kozłowski *Ignatius*	8 Augusti 1751	14 Augusti 1767	15 Augusti 1784	24 Aprilis 1828	Tarnopoli.
P. Krænzl *Thomas*	19 Decembris 1742	13 Septembris 1760	...	18 Februarii 1805	Rigæ.
P. Kraśniewski *Hieronymus*	30 Septembris 1746	8 Augusti 1763	15 Augusti 1784	11 Januarii 1800	In Poh.
P. Krasnodębski *Joannes*	...	...	...	30 Novembris 1782	Kras.
P. Krukowski *Bonifacius*	4 Augusti 1777	13 Augusti 1797	15 Augusti 1814	12 Octobris 1837	Philadelphiæ.
P. Krukowski *Daniel*	11 Januarii 1761	27 Augusti 1798	2 Februarii 1809	1 Februarii 1839	Tarnopoli.
P. Kruszewski *Michael*	...	...	...	10 Octobris 1776	Orsæ.
P. Kryński *Vincentius*	...	...	...	10 Januarii 1782	Orsæ.
P. Krzycki *Florentius*	7 Februarii 1745	14 Augusti 1760	15 Augusti 1783	3 Decembris 1808	Orsæ.
P. Kuczewski *Martinus*	...	...	...	21 Septembris 1782	Polociæ.
P. Küfferlin *Remigius*	1 Octobris 1761	26 Maii 1804	...	3 Novembris 1812	Polociæ.
P. Kułak *Georgius*	29 Novembris 1797	5 Julii 1813	15 Augusti 1832	14 Octobris 1870	Sremii (w).
SCOLASTICI :					
Kamieński *Bonifacius*	19 Junii 1766	11 Octobris 1784	...	25 Octobris 1795	Orsæ.
Kiryacki *Casimirus*	4 Martii 1796	5 Julii 1813	...	18 Augusti 1816	Polociæ.
Kochanowski *Carolus*	29 Octobris 1786	30 Octobris 1799	...	3 Maii 1815	Polociæ.
Kosko *Antonius*	13 Junii 1800	13 Octobris 1817	...	1 Februarii 1819	Puszæ.
Krzemieniecki *Casimirus*	29 Novembris 1801	9 Augusti 1819	...	12 Septembris 1822	In Italia.
Kulikowski *Vincentius*	6 Augusti 1795	8 Augusti 1810	...	10 Decembris 1816	Polociæ.
Krupski *Antonius*	...	...	...	18 Julii 1777	Polociæ.
Kurkliński *Ludovicus*	...	...	...	1779 vel 1780	Polociæ.

Kurkliński *Ludovicus*..........					
COADJUTORES :					
Karpiński *Vincentius*..........	5 Aprilis 1762 ...	7 Septembris 1792	2 Februarii 1803.	13 Aprilis 1821 ...	Bononiæ.
Kemp *Jacobus*..........	6 Martii 1776....	23 Junii 1805.....	15 Augusti 1815 ..	9 Augusti 1848 ..	Leopoli.
Knobloch *Franciscus*..........	14 Augusti 1722 ..	30 Augusti 1749...	2 Februarii 1760.	19 Junii 1790.....	Mohiloviæ.
Kohlmann *Josephus*..........	17 Martii 1762....	22 Novembris 1804	2 Februarii 1815.	23 Junii 1838.....	Staraviesiæ (m).
Konwalski *Venceslaus*..........	11 Julii 1743......	18 Octobris 1763..	15 Augusti 1787 ..	5 Februarii 1788.	Polociæ.
Korsak *Joannes*..........	3 Januarii 1777..	5 Augusti 1801 ..	15 Augusti 1811 ..	24 octobris 1838 ..	Staraviesiæ (m).
Kościesza *Martianus*..........	10 Januarii 1722..	27 Augusti 1748 ..	2 Februarii 1759.	2 Martii 1792.....	Polociæ.
Kossakowski *Casimirus*..........	4 Martii 1729....	9 Augusti 1758 ..	15 Augusti 1768 ..	3 Januarii 1800..	Orsæ.
Koszko *Antonius*..........	18 Julii 1716......	14 Augusti 1760 ..	15 Augusti 1770 ..	14 Novembris 1786	Mscislaviæ.
Kowalski *Stanislaus*..........	15 Novembris 1722	14 Augusti 1762 ..	15 Augusti 1772 ..	14 Januarii 1799..	Orsæ.
Kramer *Matthias*..........	18 Maii 1783......	13 Junii 1805.....	....	9 Novembris 1812	Polociæ.
Krassowski *Ludovicus*..........	25 Augusti 1771...	19 Augusti 1803 ..	2 Februarii 1815.	29 Junii 1840.....	Staraviesiæ (m).
Kruszyłowicz *Paulus*..........	20 Junii 1779.....	14 Augusti 1801 ..	15 Augusti 1811 ..	5 Augusti 1828...	Załosce (m).
Krzywicki *Petrus*..........	29 Junii 1729.....	14 Augusti 1762..	15 Augusti 1772 ..	17 Aprilis 1799....	Dunaburgi.
Kuhn *Jacobus*..........	13 Junii 1742......	25 Junii 1781.....	15 Augusti 1791 ..	11 Augusti 1807 ..	Polociæ.

L Ł

SACERDOTES :					
P. Lamprecht *Joannes*..........	30 Junii 1736.....	8 Octobris 1760..	15 Augusti 1783 ..	25 Junii 1806.....	Dunaburgi.
P. Lastkowski *Felix*..........	9 Junii 1749.....	12 Augusti 1766 ..	2 Februarii 1784.	2 Martii 1800	Czeczerscii.
P. Łastowski *Joannes*..........	20 Maii 1764......	14 Augusti 1780 ..	15 Augusti 1797 ..	14 Aprilis 1805....	Vitebsci.
P. Łaszkiewicz *Vincentius*..........	26 Augusti 1776..	14 Augusti 1796 ..	15 Augusti 1809 ..	1 Aprilis 1850 ...	Staraviesiæ (m).
P. Ławrynowicz *Josephus*..........	24 Martii 1756....	22 Augusti 1765 ..	2 Februarii 1806.	25 Junii 1808.....	Orsæ.
P. Lenkiewicz *Aloysius*..........	7 Septembris 1771	14 Augusti 1786 ..	2 Februarii 1805.	10 Aprilis 1806....	Polociæ.
A. R. P. LENKIEWICZ *Gabriel*....	15 Martii 1722....	15 Augusti 1745 ..	15 Augusti 1762..	10 Novembris 1798	Polociæ.
P. Leonowicz *Nicolaus*..........	7 Decembris 1718	21 Augusti 1739 ..	2 Julii 1757......	27 Augusti 1807...	Polociæ.

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
P. Leroi *Jacobus*	12 Aprilis 1765	19 Novembris 1805	....	13 Aprilis 1813	Dagdæ.
P. Leśniewski *Michael*	29 Septembris 1776	24 Augusti 1791	2 Februarii 1810	15 Octobris 1835	Cracoviæ.
P. Leśniobrodzki *Vincentius*	22 Januarii 1800	16 Augusti 1816	2 Februarii 1834	20 Octobris 1877	Staraviesiæ (m).
P. Liniewicz *Josephus*	30 Martii 1770	30 Aprilis 1803	21 Septembris 1813	9 Septembris 1837	Vall. Aur. (s).
P. Linkenhejer *Jacobus*	29 Novembris 1727	20 Augusti 1743	2 Februarii 1761	5 Martii 1798	Dunaburgi.
P. Lœffler *Aloysius*	9 Februarii 1769	1 Septembris 1783	21 Februarii 1804	12 Maii 1842	Græcii.
P. Łomiński *Xaverius*	15 Februarii 1739	15 Augusti 1754	15 Augusti 1772	18 Julii 1793	Vitebsci.
P. Loupia *Franciscus*	26 Martii 1717	28 Augusti 1733	4 Aprilis 1751	20 Decembris 1791	Polociæ.
P. Lubowicki *Franciscus*	6 Octobris 1724	15 Augusti 1744	30 Novembris 1758	22 Decembris 1801	Polociæ.
P. Lubsiewicz *Joannes*	21 Junii 1758	24 Augusti 1780	2 Februarii 1796	14 Maii 1826	Staraviesiæ (m).
P. Łukaszewicz *Joannes*	....	....	....	1779	Uzvaldæ.
P. Lustyg *Antonius*	7 Septembris 1752	6 Octobris 1768	2 Februarii 1786	5 Junii 1815	Polociæ.
P. Łyko *Antonius*	16 Januarii 1786	12 Augusti 1800	2 Februarii 1819	1 Augusti 1836	Liczkowce (m).
P. Łyko *Josephus*	3 Julii 1782	13 Augusti 1799	15 Augusti 1816	19 Junii 1842	Tarnopoli.
SCOLASTICI :					
Lipski *Raphael*	....	....	....	20 Junii 1782	Polociæ.
Laumann *Petrus*	....	....	....	7 Julii 1812	Puszæ.
Łokciński *Philippus*	....	....	....	1785 vel 1786	Mscislaviæ.
COADJUTORES :					
Lauvers *Guillelmus*	17 Martii 1777	1 Septembris 1805	....	27 Octobris 1807	Polociæ.
Lederle *Gaspar*	29 Decembris 1755	1 Septembris 1804	2 Februarii 1815	1835	Seduni (o).
Lefebvre *Carolus*	8 Aprilis 1766	18 Septembris 1810	15 Augusti 1822	24 Octobris 1838	In Gallia.
Leichtenstern *Simon*	8 Januarii 1780	22 Septembris 1806	2 Februarii 1817	1842	In Italia.
Lemieszewski *Carolus*	5 Novembris 1771	12 Augusti 1795	15 Augusti 1805	22 Februarii 1839	Lancuti (m).

Leszczyński *Joannes*	1792	22 Augusti 1813	....	3 Septembris 1820	Ferrariæ.
Lieb *Georgius*	29 Augusti 1769	10 Junii 1793	15 Augusti 1804	16 Junii 1819	Mscislaviæ.
Liniewicz *Ludovicus*	14 Augusti 1757	14 Augusti 1785	15 Augusti 1795	8 Februarii 1798.	Polociæ.
Liouville *Carolus*	4 Maii 1779	24 Junii 1805	15 Augusti 1817	30 Novembris 1857	Biturici.

M

SACERDOTES :

P. Maculewicz *Josephus*	26 Octobris 1800	13 Octobris 1817	2 Februarii 1837.	11 Januarii 1865	Lancuti (m).
P. Magnani *Augustinus*	28 Augusti 1746	12 Octobris 1762	15 Augusti 1783	21 Aprilis 1791	Czeczerscii.
P. Magnani *Joannes*	25 Decembris 1747	29 Novembris 1763	15 Augusti 1785	22 Octobris 1794	Polociæ.
P. Maitre *Ferdinandus*	7 Martii 1736	29 Septembris 1754	15 Augusti 1770	5 Septembris 1812	Saratoviæ.
P. Malevé *Franciscus*	1 Decembris 1770	1 Septembris 1804	29 Junii 1815	3 Februarii 1822.	In America.
P. Malevé *Melchior*	3 Augusti 1774	3 Junii 1804	15 Augusti 1814	12 Augusti 1817	Astrachani.
P. Marcinkiewicz *Joannes*	26 Martii 1772	14 Augusti 1786	2 Februarii 1809.	21 Julii 1830	Tynecii (m).
P. Markiewicz *Augustinus*	23 Junii 1783	15 Augusti 1801	15 Augusti 1814	1 Augusti 1856	Neo-Sandeciæ (m).
P. Markijanowicz *Joannes*	18 Octobris 1789	10 Septembris 1803	15 Augusti 1814	7 Julii 1858	Staraviesiæ (m).
P. Markijanowicz *Raphael*	14 Octobris 1783	10 Augusti 1799	2 Februarii 1817.	23 Decembris 1856	Neo-Sandeciæ (m).
P. Maruti *Josephus*	....	....	....	6 Januarii 1783	Polociæ.
P. Massulewicz *Dominicus*	8 Octobris 1743	14 Augusti 1760	15 Augusti 1803	5 Februarii 1810.	Dunaburgi.
P. Maszewski *Thaddæus*	3 Aprilis 1781	22 Augusti 1795	8 Septembris 1812	27 Januarii 1843	Tuchoviæ (m).
P. Messarati *Antonius*	26 Decembris 1731	15 Octobris 1755	2 Februarii 1766.	17 Decembris 1796	Parmæ.
P. Meyer *Joannes*	7 Decembris 1765	31 Augusti 1787	2 Februarii 1804.	14 Martii 1841	Lincii.
P. Michnowicz *Antonius*	8 Septembris 1744	14 Augusti 1760	15 Augusti 1783	9 Junii 1796	Dunaburgi.
P. Mihanowicz *Joannes*	27 Decembris 1783	14 Augusti 1799	....	30 Januarii 1814	Vitebsci.
P. Molinari *Matthæus*	20 Septembris 1778	4 Octobris 1804	2 Februarii 1815.	29 Novembris 1861	Staraviesiæ (m).
P. Morelowski *Josephus*	5 Martii 1777	8 Augusti 1790	15 Augusti 1810	12 Augusti 1845	Staraviesiæ (m).
P. Moritz *Aloysius*	8 Aprilis 1738	9 Octobris 1757	15 Augusti 1787	24 Januarii 1805	Tonkosz..

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
P. Muśnicki *Nicodemus*	10 Februarii 1766	25 Julii 1781	15 Augusti 1798	16 Januarii 1805	Polociæ
SCOLASTICI :					
Meyer *Victor*	1 Octobris 1784	28 Septembris 1810		29 Decembris 1812	Opocznæ.
Mączewski *Josephus*				7 Martii 1780	Orsæ.
Malinowski *Franciscus*				29 Maii 1782	Orsæ.
Moszyński *Ignatius*				1775 vel 1776	Dunaburgi.
COADJUTORES :					
Magg *Antonius*	27 Julii 1766	1 Septembris 1788	25 Martii 1799	30 Januarii 1809	Dunaburgi.
Matusewicz *Michael*	18 Septembris 1783	16 Augusti 1799	15 Augusti 1814	5 Augusti 1836	Calari (n).
Maximowicz *Ignatius*	5 Julii 1733	18 Julii 1758	15 Augusti 1768	9 Martii 1804	Mscislaviæ.
Michalowski *Adamus*	24 Decembris 1797	30 Julii 1816	6 Aprilis 1828	1 Septembris 1866	Lancuti (m).
Michałowski *Joannes*	31 Decembris 1795	31 Julii 1814		1 Aprilis 1840	Romæ.
Michalski *Petrus*	29 Junii 1746	2 Martii 1801		15 Augusti 1810	Mscislaviæ.
Mińkowski *Thomas*	18 Octobris 1744	12 Augusti 1764	15 Augusti 1783	24 Aprilis 1792	Polociæ.
Moraczewski *Nicolaus*	3 Decembris 1733	12 Augusti 1755	15 Augusti 1765	29 Aprilis 1790	Polociæ.
Morlock *Fridericus*	10 Februarii 1733	3 Augusti 1761	15 Augusti 1771	17 Julii 1810	Dunaburgi.

N

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
SACERDOTES :					
P. Nemkin *Petrus*	20 Januarii 1801	30 Augusti 1814		25 Novembris 1832	Conimbricæ.
P. Nizard *Vedastus*	4 Februarii 1790	26 Septembris 1810	25 Martii 1827	21 Septembris 1865	Andegavi.
P. Nowacki *Josephus*				18 Aprilis 1777	Orsæ.

P. Nowacki Josephus					
P. Nowagk *Franc.-Xaver*	2 Octobris 1748	15 Octobris 1765	15 Augusti 1783	12 Decembris 1805	Polociæ.
SCOLASTICI :					
Neyer *Franciscus*	1 Novembris 1754	31 Augusti 1787	2 Februarii 1798	23 Aprilis 1818	Saratoviæ.
Niewiarowicz *Ignatius*	....	....	....	1783	Polociæ.
COADJUTORES :					
Niedźwiecki *Dominicus*	4 Augusti 1755	4 Augusti 1781	15 Augusti 1791	28 Martii 1795	Polociæ.
Nitzel *Joannes*	9 Octobris 1737	2 Novembris 1768	15 Augusti 1783	23 Martii 1811	Polociæ.
Nitzelberger *Vendelinus*	20 Octobris 1764	13 Junii 1805	....	2 Decembris 1813	Puszæ.
O					
SACERDOTES :					
P. Obrąpalski *Adalbertus*	18 Aprilis 1751	2 Septembris 1769	2 Februarii 1787	13 Decembris 1812	Polociæ.
P. Obrąpalski *Franciscus*	4 Octobris 1803	16 Octobris 1818	2 Februarii 1835	15 Novembris 1858	Staraviesiæ (m).
P. Oeillard *Joannes*	9 Aprilis 1764	18 Januarii 1812	25 Martii 1822	22 Septembris 1843	Tarnopoli.
P. Okuszko *Simon*	3 Septembris 1796	9 Augusti 1814	....	5 Martii 1817	Mohiloviæ.
P. Olechnowicz *Stephanus*	29 Junii 1735	4 Octobris 1755	2 Februarii 1773	25 Aprilis 1794	Faszczoviæ.
P. Olędzki *Matthæus*	23 Februarii 1746	13 Augusti 1770	15 Augusti 1785	6 Aprilis 1816	Polociæ.
P. Olszewski *Ignatius*	6 Junii 1751	11 Augusti 1766	15 Augusti 1784	27 Novembris 1788	Polociæ.
P. Olszewski *Thomas*	20 Decembris 1734	18 Augusti 1760	15 Augusti 1771	19 Octobris 1808	Vitebsci.
P. Orlowski *Ægidius*	15 Novembris 1795	31 Augusti 1811	2 Februarii 1830	10 Februarii 1844	Milatyni (m).
P. Orłowski *Thomas*	13 Decembris 1743	14 Augusti 1768	15 Augusti 1783	31 Martii 1827	Załosce.
P. Osiński *Nicolaus*	6 Januarii 1744	3 Octobris 1764	2 Februarii 1808	5 Maii 1821	Zebrzydowice (m).
P. Ostrowski *Casimirus*	28 Februarii 1743	14 Augusti 1764	15 Augusti 1783	29 Octobris 1814	Orsæ.

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
SCOLASTICI :					
Osmołowski *Andreas*	29 Novembris 1789	24 Augusti 1808		14 Aprilis 1815	Mscislaviæ.
Osmołowski *Joachim*				17 Septembris 1814	Puszæ.
P					
SACERDOTES :					
P. Pancewicz *Thaddæus*	20 Septembris 1768	14 Augusti 1789	15 Augusti 1806	27 Februarii 1832.	Tarnopoli.
P. Paszyc *Cajetanus*	12 Februarii 1719.	8 Augusti 1741	15 Augusti 1759	14 Januarii 1793	Lozovicæ.
P. Pawłowski *Joannes*	9 Julii 1731	2 Septembris 1752	25 Martii 1770	1 Novembris 1791	Mscislaviæ.
P. Perkowski *Josephus*	14 Decembris 1754	3 Augusti 1771	15 Augusti 1788	2 Julii 1823	Mikłuszewice (m).
P. Perkowski *Joseph-Ignatius*	17 Aprilis 1781	14 Augusti 1796	15 Augusti 1814	20 Septembris 1857	Staniątki (m).
P. Perkowski *Vincentius*	2 Aprilis 1783	26 Augusti 1800	2 Februarii 1818 .	25 Septembris 1850	Tarnopoli.
P. Pfeiffer *Columbanus*	21 Novembris 1747	18 Octobris 1765	15 Augusti 1785	28 Maii 1792	Dagdæ.
P. Pierling *Andreas*	7 Martii 1782	30 Augusti 1804	2 Februarii 1815.	12 Novembris 1841	Œniponti.
P. Pietkiewicz *Joannes*	19 Maii 1740	2 Augusti 1766	3 Martii 1812	7 Januarii 1820	Uzvaldæ.
P. Pietroboni *Ignatius*	6 Januarii 1749	30 Septembris 1765	15 Augusti 1802	14 Martii 1831	Januæ (s).
P. Pietrzkiewicz *Ignatius*	5 Junii 1797	8 Septembris 1818		1842	In Italia.
P. Piotrowicz *Stanislaus*	14 Novembris 1780	30 Septembris 1795	2 Februarii 1814.	26 Novembris 1826	Tuchoviæ (m).
P. Piotrowski *Clemens*	28 Decembris 1776	5 Septembris 1797	2 Februarii 1815.	.. Aprilis 1831	Regii-Lepidi (s).
P. Piotrowski *Laurentius*	10 Augusti 1738	14 Augusti 1762	7 Martii 1773	27 Novembris 1793	Mscislaviæ.
P. Piottuch *Michael*	11 Octobris 1745	9 Augusti 1765	15 Augusti 1783	23 Aprilis 1797	Mscislaviæ.
P. Piskowski *Joannes*				14 Novembris 1780	Polociæ.
P. Platyński *Ludovicus*				6 Junii 1783	Mscislaviæ.
P. Pleszczyński *Antonius*	30 Maii 1770	4 Augusti 1795	2 Februarii 1806.	6 Martii 1816	Uzvaldæ.
P. Ploquin *Joannes*	4 Aprilis 1766	2 Junii 1805	15 Augusti 1815	9 Februarii 1832	Venetiis (s).
P. Pniewski *Carol*[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

P. Ploquin *Joannes*............	4 Aprilis 1766...	2 Junii 1805....	15 Augusti 1815...	9 Februarii 1822.	Venetiis (n).
P. Pniewski *Carolus*............	7 Septembris 1800	10 Augusti 1819...	2 Februarii 1837.	8 Maii 1883......	Lussingrande (s).
P. Poczobut *Ignatius*............	23 Maii 1794......	15 Junii 1812.....	2 Februarii 1833.	3 Januarii 1885..	Tarnopoli.
P. Poczobut *Leo*............	20 Maii 1803......	8 Februarii 1818.	2 Februarii 1838.	26 Novembris 1876	Naroli (m).
P. Poczobut *Martinus*............	30 Octobris 1728..	15 Augusti 1745...	15 Augusti 1762...	8 Februarii 1810.	Dunaburgi.
P. Podbereski *Casimirus*............	3 Martii 1780....	29 Augusti 1798...	2 Februarii 1812.	11 Januarii 1815..	Polociæ.
P. Podobied *Josephus*............	24 Decembris 1800	13 Augusti 1818...	15 Augusti 1835...	19 Januarii 1853..	Neo-Sandeciæ (m)
P. Podobiński *Stanislaus*............	5 Aprilis 1748...	10 Septembris 1767	15 Augusti 1803...	3 Julii 1831......	Staraviesiæ (m).
P. Pogorzelski *Fabianus*............	....	....	....	22 Februarii 1779.	Faszczowiæ.
P. Poloński *Josephus*............	1 Septembris 1774	7 Augusti 1791...	....	15 Februarii 1808.	Polociæ.
P. Poloński *Mauritius*............	22 Octobris 1781..	29 Januarii 1796..	15 Augusti 1815...	17 Januarii 1836..	Tarnopoli.
P. Postol *Antonius*............	11 Octobris 1753..	20 Julii 1772......	15 Augusti 1787...	19 Martii 1810....	Arzam.
P. Powolny *Josephus*............	28 Septembris 1766	27 Octobris 1805..	....	19 Octobris 1812..	Opocznæ.
P. Poźniak *Stanislaus*............	23 Aprilis 1769...	3 Augusti 1786...	....	23 Aprilis 1800....	Auliæ.
P. Proniewski *Antonius*............	29 Maii 1798......	8 Augusti 1816...	2 Februarii 1834.	23 Januarii 1862..	Neo-Sandeciæ (m)
P. Przestrzelski *Casimirus*............	23 Februarii 1728.	10 Augusti 1747...	15 Augusti 1764...	14 Septembris 1796	Vitebsci.
P. Przysiecki *Josephus*............	15 Februarii 1763.	14 Augusti 1783...	15 Augusti 1800...	5 Novembris 1832	Neo-Sandeciæ (m)
P. Puel *Aloysius*............	15 Julii 1767......	5 Septembris 1785	....	18 Decembris 1796	Polociæ.
P. Puel *Antonius*............	12 Aprilis 1770....	1 Septembris 1788	2 Februarii 1804.	5 Januarii 1807..	Polociæ.
P. Puhalski *Stephanus*............	....	....	....	23 Novembris 1779	Polociæ.
SCOLASTICUS :					
Potrykowski *Josephus*............	21 Aprilis 1799...	1 Junarii 1816...	....	9 Februarii 1827.	Tynecii (m).
COADJUTORES :					
Pacewicz *Ignatius*............	28 Maii 1738......	13 Augusti 1761...	15 Augusti 1771...	21 Januarii 1806..	Dunaburgi.
Pader *Carolus*............	26 Januarii 1738..	25 Octobris 1766..	15 Augusti 1785...	7 Februarii 1788.	Polociæ.
Panfiłłowicz *Josephus*............	16 Septembris 1748	17 Martii 1786....	15 Augusti 1796...	31 Januarii 1803..	Orsæ.
Pastori *Domninus*............	7 Octobris 1768..	2 Martii 1803....	....	20 Januarii 1804..	Polociæ.

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
Petrulewicz *Maxim*	30 Septembris 1726	29 Januarii 1764	15 Augusti 1783	17 Decembris 1786	Mohiloviæ.
Piotrowski *Thomas*	23 Julii 1773	26 Augusti 1800	2 Februarii 1811.	17 Julii 1857	Staraviesiæ (m).
Polubiesiński *Joannes*	22 Octobris 1742	16 Octobris 1762	24 Februarii 1773.	6 Novembris 1790	Orsæ.
Popp *Ignatius*	12 Aprilis 1773	20 Septembris 1803	2 Februarii 1814.	25 Januarii 1844	Staraviesiæ (m).
Przestrzelski *Joannes*	23 Octobris 1741	14 Augusti 1760	2 Februarii 1772.	12 Augusti 1812	Orsæ.
R					
SACERDOTES :					
P. Raciborski *Vincentius*	31 Decembris 1778	14 Augusti 1793	15 Augusti 1811	26 Decembris 1824	Pilznæ (m).
P. Rahoza *Samuel*	7 Februarii 1788.	16 Augusti 1803	15 Augusti 1821	5 Octobris 1839	Neo-Sandeciæ (m).
P. Rakiety *Matthias*	3 Januarii 1734	19 Julii 1749	7 Junii 1767	3 Maii 1797	Polociæ.
P. Rantzau *Maximilianus*	23 Decembris 1789	29 Novembris 1808	....	14 Julii 1825	In America.
P. Rausch *Osvaldus*	8 Septembris 1780	10 Novembris 1810	18 Novembris 1821	11 Octobris 1855	Klagenfurth (c).
P. Rauscher *Joannes*	14 Januarii 1748	15 Octobris 1764	8 Septembris 1796	30 Januarii 1798	Polociæ.
P. Reiners *Hubertus*	21 Decembris 1776	6 Septembris 1810	....	2 Januarii 1812	Odessæ.
P. Rembiszewski *Ignatius*	8 Februarii 1750.	30 Septembris 1766	15 Augusti 1784	21 Junii 1818	Uzvaldæ.
P. Reutt *Casimirus*	1 Septembris 1782	10 Augusti 1799	2 Februarii 1814.	28 Decembris 1851	Tarnopoli.
P. Reutt *Josephus*	15 Martii 1739	9 Septembris 1760	15 Augusti 1783	7 Januarii 1810	Mohiloviæ.
P. Reutt *Stephanus*	3 Augusti 1772	14 Augusti 1792	15 Augusti 1803	30 Martii 1844	Pieniaki (z).
P. Ricca *Franciscus*	21 Octobris 1755	15 Octobris 1770	15 Augusti 1802	15 Martii 1809	Polociæ.
P. Richard *Joannes*	16 Aprilis 1729	2 Octobris 1749	2 Februarii 1764.	2 Octobris 1812	Saratoviæ.
P. Richardot *Desiderius*	29 Januarii 1769	24 Augusti 1792	2 Februarii 1808.	5 Maii 1849	Metis.
P. Rogaliński *Jacobus*	29 Julii 1761	28 Octobris 1783	2 Februarii 1800.	17 Martii 1813	Puszæ.
A. R. P. ROOTHAAN *Joannes*	23 Novembris 1785	18 Junii 1804	2 Februarii 1819.	8 Maii 1853	Romæ.
P. Rostowski *Stanislaus*	....	....	....	7 Februarii 1784.	Polociæ.
P. Rószczyc *Dionysius*	8 Octobris 1788	5 Septembris 1804	25 Martii 1822	[illegible]	[illegible]

P. Rószczyc *Dionysius*	8 Octobris 1788	5 Septembris 1804	25 Martii 1822	20 Septembris 1834	Staraviesiæ (m).
P. Rottensteiner *Georgius*	3 Maii 1766	1 Julii 1789	15 Augusti 1804	19 Januarii 1808	Petropoli.
P. Rotth *Michael*	1 Octobris 1721	12 Julii 1737	2 Februarii 1755	22 Novembris 1785	Dagdæ.
P. Rożanka *Josephus*	15 Martii 1795	2 Octobris 1813	16 Augusti 1834	9 Novembris 1869	Staraviesiæ (m).
P. Rozaven *Joannes*	9 Martii 1772	28 Martii 1804	15 Augusti 1814	2 Aprilis 1851	Romæ.
P. Rubowicz *Gabriel*	25 Januarii 1734	9 Septembris 1753	2 Februarii 1771	15 Maii 1806	Dunaburgi.
P. Rusnati *Aloysius*	26 Julii 1751	3 Junii 1768	15 Augusti 1786	26 Augusti 1820	Ferrariæ.
P. Rypiński *Josephus*	11 Octobris 1781	14 Augusti 1796	2 Februarii 1815	19 Augusti 1819	Lozovicæ.
P. Rypiński *Michael*	29 Septembris 1790	8 Augusti 1810	15 Augusti 1825	9 Junii 1840	Neo-Sandeciæ (m).
P. Rypiński *Vincentius*	10 Augusti 1764	1 Octobris 1781	25 Martii 1799	23 Julii 1842	Staraviesiæ (m).
P. Rzewuski *Ludovicus*	14 Augusti 1753	9 Augusti 1770	15 Augusti 1783	25 Augusti 1812	Orsæ.
SCOLASTICI :					
Reutt *Christophorus*	21 Septembris 1780	10 Augusti 1799	....	16 Octobris 1806	Polociæ.
Roschtok *Franciscus*	....	....	....	22 Februarii 1783	Vitebsci.
COADJUTORES :					
Redźko *Alexander*	27 Septembris 1782	18 Septembris 1806	....	26 Augusti 1809	Dunaburgi.
Riederle *Josephus*	11 Maii 1774	25 Julii 1804	2 Februarii 1817	12 Junii 1831	Tarnopoli.
Rogieński *Sigismundus*	19 Novembris 1772	19 Decembris 1806	2 Februarii 1818	6 Septembris 1831	Tuchoviæ (m).
Rostkowski *Franciscus*	4 Octobris 1734	5 Augusti 1763	15 Augusti 1773	9 Aprilis 1804	Polociæ.

S

SACERDOTES :					
P. Samuyłło *Adamus*	24 Decembris 1783	14 Augusti 1798	2 Februarii 1817	22 Junii 1839	Tuchoviæ (m).
P. Samuyłło *Josaphat*	1 Novembris 1778	3 Augusti 1798	....	7 Junii 1806	Polociæ.

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
P. Sawicki *Josephus*	....	....	....	6 Octobris 1777..	Orsæ.
P. Schedler *Antonius*	24 Junii 1742	28 Octobris 1760	15 Novembris 1785	6 Septembris 1794	Polociæ.
P. Schmitijan *Franciscus*	20 Augusti 1788	13 Junii 1805	15 Augusti 1822	13 Julii 1828	Tarnopoli.
P. Schneilin *Georgius*	14 Aprilis 1780	25 Julii 1808	15 Augusti 1823	20 Junii 1837	Tarnopoli.
P. Schultze *Ignatius*	16 Martii 1787	23 Augusti 1805	6 Aprilis 1823	19 Augusti 1830	Tarnopoli.
P. Schwartz *Joannes*	14 Octobris 1728	10 Augusti 1744	2 Februarii 1762	28 Augusti 1796	Dunaburgi.
P. Scordialo *Bernardus*	20 Augusti 1737	17 Octobris 1752	2 Februarii 1771	29 Januarii 1802	Fideuti.
P. Sebastianowicz *Franciscus*	27 Martii 1720	11 Augusti 1739	15 Augusti 1756	2 Augusti 1797	Dunaburgi.
P. Siedmiogrodzki *Josephus*	19 Martii 1796	5 Julii 1813	15 Augusti 1833	3 Februarii 1878	Staniątki (m).
P. Siemaszko *Martinus*	....	....	....	.. 1776 vel 1777..	Dunaburgi.
P. Sieńkiewicz *Franciscus*	17 Martii 1787	4 Augusti 1806	2 Februarii 1820	30 Martii 1839	Tarnopoli.
P. Sieńkiewicz *Thomas*	8 Martii 1788	4 Augusti 1806	1823	29 Martii 1826	Kamionka (m).
P. Skiwski *Simon*	18 Julii 1741	27 Julii 1757	15 Augusti 1810	29 Martii 1811	Lixnæ.
P. Skłodowski *Thaddæus*	29 Octobris 1741	21 Septembris 1763	15 Augusti 1783	5 Maii 1804	Vitebsci.
P. Skokowski *Mansuetus*	20 Februarii 1751	13 Augusti 1770	15 Augusti 1787	8 Februarii 1798	Mscislaviæ.
P. Skrocki *Ignatius*	21 Januarii 1799	4 Septembris 1813	2 Februarii 1832	5 Aprilis 1851	Piekary (z).
P. Smolski *Xaverius*	7 Decembris 1739	11 Augusti 1757	15 Augusti 1767	14 Septembris 1798	Puszæ.
P. Snarski *Carolus*	4 Novembris 1779	14 Augusti 1796	15 Augusti 1811	31 Julii 1862	Sremii (w).
H. Soranzo *Antonius*	8 Octobris 1778	21 Novembris 1799	....	21 Octobris 1812	Polociæ.
P. Soroka *Aloysius*	17 Decembris 1769	25 Augusti 1792	9 Februarii 1810	6 Augusti 1841	Staraviesiæ (m).
P. Spiehalski *Nicolaus*	4 Junii 1801	15 Augusti 1818	2 Februarii 1833	11 Novembris 1878	Szołdry (w).
P. Spirydowicz *Michael*	14 Octobris 1792	17 Augusti 1807	15 Augusti 1809	6 Maii 1848	Pieniaki (z).
P. Steidle *Josephus*	31 Januarii 1745	7 Septembris 1808	2 Februarii 1819	24 Februarii 1828	Gura-Humora (i).
P. Stibel *Gaspar*	5 Januarii 1786	21 Junii 1803	2 Februarii 1821	22 Februarii 1857	Staraviesiæ (m).
P. Strusiński *Martinus*	20 Novembris 1735	2 Augusti 1753	15 Augusti 1770	23 Martii 1809	Polociæ.
P. Suryn *Josephus*	29 Augusti 1773	10 Septembris 1793	11 Septembris 1819	8 Decembris 1832	Tarnopoli.
P. Suszczewski *Antonius*	12 Junii 1790	18 Augusti 1810	2 Februarii 1829	20 Octobris 1859	[illegible]

P. Suszczewski *Antonius*	12 Junii 1790	18 Augusti 1810	2 Februarii 1829	20 Octobris 1859	Neo-Sandeciæ (m).
P. Suszczewski *Nicolaus*	3 Decembris 1789	13 Septembris 1807	15 Augusti 1825	2 Septembris 1836	Staraviesiæ (m).
P. Suszyński *Romualdus*	12 Februarii 1800	16 Januarii 1818	2 Februarii 1833	14 Aprilis 1871	Neo-Sandeciæ (m).
P. Sutocki *Antonius*	18 Januarii 1714	18 Octobris 1743	1 Maii 1754	9 Julii 1792	Polociæ.
P. Świętochowski *Stanislaus*	22 Martii 1749	20 Septembris 1772	15 Augusti 1792	9 Februarii 1831	Staraviesiæ (m).
P. Szadurski *Raphael*	....	....	....	1 Aprilis 1775	Caunaf.
P. Szlachta *Basilius*	....	....	....	7 Januarii 1774	Polociæ.
P. Szpak *Clemens*	26 Decembris 1771	1 Augusti 1788	15 Augusti 1805	17 Januarii 1812	Moscoviæ.
P. Szychowski *Petrus*	12 Junii 1797	6 Septembris 1816	2 Februarii 1833	17 Novembris 1865	Neo-Sandeciæ (m).
P. Szyryń *Franciscus*	....	....	....	27 Junii 1777	Dunaburgi.
P. Szyszko *Vincentius*	8 Octobris 1751	26 Augusti 1769	2 Februarii 1787	21 Maii 1800	Chalcii.
SCOLASTICI :					
Smolak *Polycarpus*	17 Februarii 1783	15 Augusti 1800	....	5 Junii 1810	Polociæ.
Steigens *Jacobus*	2 Septembris 1777	2 Julii 1806	....	18 Januarii 1809	Polociæ.
Święcicki *Elias*	 1795	9 Augusti 1811	....	25 Maii 1813	Puszæ.
Szczuka *Josephus*	11 Novembris 1787	14 Augusti 1805	....	23 Decembris 1812	Mscislaviæ.
Sasinowski *Franciscus*	....	....	....	Januario 1780	Vitebsci.
Siwicki *Isidorus*	....	....	....	10 Novembris 1781	Dunaburgi.
Szczubielski *Lucas*	....	....	....	13 Martii 1783	Mohiloviæ.
COADJUTORES :					
Sadowski *Vincentius*	29 Decembris 1794	8 Augusti 1810	15 Augusti 1825	26 Augusti 1849	Tarnopoli.
Salcewicz *Andreas*	10 Decembris 1739	22 Martii 1772	15 Augusti 1783	23 Novembris 1808	Orsæ.
Sapryko *Laurentius*	10 Augusti 1782	1 Septembris 1805	2 Februarii 1816	20 Februarii 1848	Tarnopoli.
Scheffer *Jacobus*	2 Junii 1765	7 Decembris 1804	2 Februarii 1815	17 Maii 1830	Tarnopoli.
Schelhorn *Sebastianus*	15 Januarii 1770	5 Augusti 1795	....	26 Februarii 1797	Polociæ.

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
Scherer *Georgius*	19 Martii 1752	7 Martii 1816	....	19 Januarii 1830	Staviaci (o).
Schirmer *Simon*	28 Octobris 1761	17 Julii 1786	15 Augusti 1797	29 Martii 1826	Brigæ (o).
Schmidt *Christianus*	25 Junii 1745	25 Julii 1781	15 Augusti 1791	22 Februarii 1812	Polociæ.
Schmirgiel *Joannes*	16 Maii 1734	23 Maii 1756	15 Augusti 1766	9 Octobris 1801	Vitebsci.
Schœpfer *Franc.-Xaver*	3 Decembris 1761	1 Julii 1789	15 Augusti 1799	12 Aprilis 1808	Polociæ.
Schüffler *Guillelmus*	14 Junii 1750	17 Martii 1801	15 Augusti 1811	2 Decembris 1812	Polociæ.
Siemaszko *Stanislaus*	8 Maii 1740	29 Septembris 1763	15 Augusti 1783	25 Decembris 1809	Mscislaviæ.
Sierzputowski *Martinus*	17 Octobris 1714	17 Octobris 1749	15 Augusti 1760	1 Martii 1789	Łozowice.
Siwocha *Augustinus*	28 Augusti 1795	22 Augusti 1813	15 Augusti 1826	17 Martii 1857	Tarnopoli.
Siwocha *Stanislaus*	23 Septembris 1780	15 Augusti 1811	20 Aprilis 1823	.. Aprili 1831	Regii-Lepidi (s).
Siwocha *Stephanus*	24 Decembris 1770	15 Augusti 1789	2 Februarii 1803	25 Junii 1824	Regii-Lepidi (s).
Siwocha *Thomas*	4 Decembris 1782	29 Martii 1808	15 Augusti 1818	15 Octobris 1847	Staraviesiæ (m).
Skirmontt *Michael*	29 Septembris 1764	14 Augusti 1793	....	30 Septembris 1797	Dunaburgi.
Sokołowicz *Thomas*	20 Decembris 1723	10 Augusti 1747	8 Septembris 1757	10 Aprilis 1786	Polociæ.
Sommerer *Joannes*	9 Januarii 1754	14 Novembris 1781	5 Februarii 1792	7 Maii 1823	Seduni (o).
Spiridowicz *Thomas*	20 Decembris 1759	6 Februarii 1790	15 Augusti 1800	19 Maii 1812	Polociæ.
Stadler *Fidelis*	26 Martii 1788	18 Septembris 1813	15 Augusti 1824	16 Januarii 1866	Staraviesiæ (m).
Staniewicz *Andreas*	25 Octobris 1730	15 Julii 1771	15 Augusti 1783	28 Julii 1793	Vitebsci.
Stefanowicz *Christophorus*	18 Octobris 1733	31 Octobris 1756	19 Martii 1767	9 Maii 1800	Polociæ.
Swaracki *Matthias*	11 Februarii 1777	20 Augusti 1798	15 Augusti 1809	31 Augusti 1848	Husiatyn (m).
Szarewicz *Josephus*	13 Junii 1723	30 Julii 1764	15 Augusti 1784	18 Aprilis 1798	Mohiloviæ.

T

SACERDOTES :

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
P. Thein *Matthias*	17 Januarii 1737	14 Septembris 1755	2 Februarii 1771	30 Januarii 1805	Mohiloviæ.
P. Toczyński *Casimirus*	27 Februarii 1729	14 Augusti 1754	8 Septembris 1765	30 Januarii 1806	Polociæ.

P. Tomaszewicz *Michael*	29 Septembris 1795	23 Augusti 1813	2 Februarii 1831	28 Martii 1862	Staraviesiæ (m).
P. Tywankiewicz *Vincentius*	5 Augusti 1762	22 Augusti 1781	15 Augusti 1798	22 Aprilis 1828	Tuchoviæ (m).
COADJUTOR :					
Turski *Casimirus*	16 Maii 1770	28 Aprilis 1813	....	Aprili 1837	Januæ (s).
U					
SACERDOS :					
P. Uszyński *Simon*	....	....	....	15 Augusti 1777	Polociæ.
SCOLASTICUS :					
Ulazowski *Theodorus*	....	....	....	1779 vel 1780	Mscislaviæ.
V					
SACERDOTES :					
P. Van-Everbroeck *Cornelius*	19 Februarii 1784	21 Junii 1805	18 Decembris 1818	17 maii 1863	Romæ.
P. Van-Montfort *Theodorus*	9 Martii 1782	24 Julii 1805	15 Augusti 1815	28 Decembris 1831	Hagæ (r).
P. Venturi *Dominicus*	10 Augusti 1765	23 Decembris 1801	4 Octobris 1812	12 Martii 1823	In Archipelago.
SCOLASTICUS :					
Van-Huerne *Desiderius*	11 Februarii 1780	23 Augusti 1805	....	25 Aprilis 1816	Uzvaldæ.
COADJUTORES :					
Viestner *Michael*	2 Maii 1754	17 Julii 1786	15 Augusti 1796	16 Maii 1816	Polociæ.
Vœgelin *Ignatius*	11 Martii 1764	4 Octobris 1791	2 Februarii 1801	6 Martii 1811	Polociæ.
Vogt *Joannes*	17 Septembris 1744	8 Augusti 1779	15 Augusti 1782	8 Novembris 1829	Ferrariæ.

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
W					
SACERDOTES :					
P. Walamowicz *Jacobus*	6 Junii 1730	1 Septembris 1759	11 Februarii 1770	24 Januarii 1798	Dagdæ.
P. Wałużynicz *Theodorus*	28 Junii 1787	1 Septembris 1805	2 Februarii 1818	6 Februarii 1854	Staniątki (m).
P. Waschki *Joannes*	22 Augusti 1722	20 Septembris 1744	2 Februarii 1762	1 Aprilis 1808	Dunaburgi.
P. Wasiutowicz *Alexander*	30 Augusti 1803	16 Augusti 1818	2 Februarii 1840	16 Decembris 1876	Neo-Sandeciæ (m).
P. Weigl *Emmanuel*	....	....	....	15 Januarii 1778	Polociæ.
P. Wichert *Hieronymus*	20 Septembris 1734	14 Augusti 1751	15 Augusti 1768	7 Septembris 1816	Orsæ.
P. Wichert *Stanislaus*	24 Novembris 1731	3 Septembris 1748	2 Februarii 1766	2 Aprilis 1800	Orsæ.
P. Wierzbicki *Aloysius*	2 Octobris 1782	15 Augusti 1796	....	29 Decembris 1812	Mscislaviæ.
P. Wilkiewicz *Antonius*	....	....	....	14 Augusti 1777	Dunaburgi.
P. Wissinger *Jacobus*	3 Januarii 1733	27 Octobris 1754	2 Februarii 1772	29 Septembris 1807	Polociæ.
P. Wiszowaty *Leo*	1 Aprilis 1717	12 Augusti 1733	15 Augusti 1748	31 Januarii 1799	Mohiloviæ.
P. Wizgintt *Ludovicus*	1 Septembris 1748	20 Julii 1768	15 Augusti 1785	11 Martii 1803	Dunaburgi.
P. Woydak *Andreas*	1 Decembris 1742	12 Julii 1767	2 Februarii 1804	11 Novembris 1814	Vitebsci.
P. Woyna *Yvo*	13 Novembris 1766	29 Julii 1781	....	12 Maii 1797	Chalcii.
P. Woyszwiłło *Joannes*	20 Octobris 1766	12 Augusti 1784	15 Augusti 1801	7 Julii 1842	Tarnopoli.
SCOLASTICUS :					
Wankowicz *Joannes*	....	....	....	9 Octobris 1776	Dunaburgi.
COADJUTORES :					
Wereszczaka *Daniel*	17 Decembris 1750	22 Septembris 1785	2 Februarii 1796	14 Julii 1825	Zastawna (m).
Wibbeken *Martinus*	3 Maii 1782	17 Septembris 1804	2 Februarii 1815	18 Martii 1832	Tarnopoli.
Widemann *Josephus*	13 Septembris 1732	9 Maii 1765	8 Septembris 1787	18 Octobris 1788	Polociæ.

Wiefel *Matthias*	3 Octobris 1784	5 Septembris 1805	2 Februarii 1816	1 Novembris 1847	Tarnopoli.
Wierzbicki *Michael*	2 Septembris 1723	31 Julii 1781	8 Septembris 1793	15 Octobris 1797	Polociæ.
Windt *Franciscus*	5 Februarii 1759	17 Julii 1786	15 Augusti 1796	20 Aprilis 1809	Polociæ.
Wintprecht *Aloysius*	18 Februarii 1781	11 Novembris 1804	2 Februarii 1815	9 Novembris 1857	Tarnopoli.
Wolski *Antonius*	16 Januarii 1728	14 Augusti 1753	15 Augusti 1763	1 Decembris 1784	Dunaburgi.
Woratyński *Carolus*	6 Januarii 1785	13 Augusti 1801		20 Januarii 1808	Polociæ.
Woronicz *Ignatius*	31 Julii 1777	2 Septembris 1805	2 Februarii 1816	10 Julii 1841	Staraviesiæ (m).
Woyciechowski *Joachim*	14 Decembris 1782	27 Septembris 1800		11 Januarii 1805	Petropoli.

Z Ż

SACERDOTES :

P. Żaba *Ignatius*				17 Septembris 1780	Polociæ.
P. Żaba *Josephus*	19 Martii 1775	12 Augusti 1793	15 Augusti 1810	11 Februarii 1813	Vitebsci.
P. Zacharewicz *Ignatius*	25 Septembris 1772	26 Augusti 1789	2 Februarii 1807	19 Novembris 1832	Tarnopoli.
P. Zaleski *Ignatius*				24 Martii 1780	Polociæ.
P. Zaleski *Josaphat*	16 Septembris 1785	5 Septembris 1804	9 Februarii 1823	23 Januarii 1868	Tarnopoli.
P. Załęski *Joachimus*	28 Martii 1742	25 Septembris 1764	15 Augusti 1783	11 Decembris 1809	Polociæ.
P. Załęski *Stephanus*	5 Novembris 1794	9 Augusti 1809	21 Aprilis 1832	8 Februarii 1866	Staniątki (m).
P. Załuski *Stanislaus*				5 Octobris 1784	Orsæ.
P. Zaranek *Joannes*	20 Octobris 1758	19 Julii 1772	2 Februarii 1792	12 Octobris 1817	Vitebsci.
P. Zaręba *Jacobus*	10 Julii 1746	14 Septembris 1764	15 Augusti 1783	15 Januarii 1809	Polociæ.
P. Zdanowicz *Cyprianus*	22 Octobris 1725	1 Septembris 1750	2 Februarii 1766	9 Octobris 1792	Polociæ.
P. Żebrowski *Andreas*	29 Novembris 1744	8 Augusti 1764	15 Augusti 1783	13 Septembris 1815	Mscislaviæ.
P. Zeydler *Joannes*	22 Junii 1722	30 Augusti 1745	24 Januarii 1760	15 Maii 1785	Puszæ.
P. Zgórski *Basilius*				1 Novembris 1775	Orsæ.
P. Żołądź *Vincentius*	2 Novembris 1781	13 Augusti 1799	15 Augusti 1816	15 Februarii 1834	Kossoviæ (m).
P. Zranicki *Joannes*	7 Januarii 1786	15 Septembris 1800	2 Februarii 1819	11 Maii 1857	Tarnopoli.

NOMEN ET COGNOMEN	ORTUS	INGRESSUS	GRADUS	OBITUS	
P. Zranicki *Josephus*	7 Aprilis 1776	11 Augusti 1789	15 Augusti 1809	18 Februarii 1839.	Staraviesiæ (m).
P. Zubowicz *Raphael*	24 Octobris 1768	12 Augusti 1786	15 Augusti 1803	23 Januarii 1813	Vitebsci.
P. Żułkiewski *Carolus*	30 Octobris 1740	18 Octobris 1756	15 Augusti 1807	24 Augusti 1829	Staraviesiæ (m).
P. Żydowicz *Joannes*	22 Augusti 1784	5 Augusti 1801	15 Augusti 1818	20 Junii 1834	Novaræ.
P. Żygliński *Felix*	9 Februarii 1774.	13 Augusti 1792	15 Augusti 1809	18 Februarii 1811.	Mohiloviæ.
P. Zyliński *Georgius*	19 Aprilis 1741	12 Augusti 1761	15 Augusti 1783	6 Septembris 1794	Łozowice.
P. Zyrkiewicz *Jacobus*	....	....	....	21 Novembris 1777	Mscislaviæ.
SCOLASTICI :					
Zienkowicz *Joannes*	....	....	....	...1776 vel 1777..	Vitebsci.
Zuchowski *Casimirus*	....	....	....	...1775 vel 1776..	Polociæ.
COADJUTORES :					
Załęski *Antonius*	12 Junii 1740	14 Augusti 1783	....	17 Julii 1791	Mscislaviæ.
Zielonko *Cyprianus*	17 Septembris 1776	9 Augusti 1809	15 Augusti 1819	18 Decembris 1838	Neo-Sandeciæ (m).
Zyrkiewicz *Daniel*	9 Decembris 1774	14 Augusti 1792	15 Augusti 1809	19 Septembris 1841	Staraviesiæ (m).

DOCUMENT AY (Voy. liv. VI, ch. IV, p. 270).

Immédiatement après (27 août 1820), le comte Saurau adressa au P. Landes la lettre qui suit :

« Ce que je vous ai dit de vive voix, il y a peu de temps, à « ma grande consolation, je vous le communique aujour- « d'hui par écrit. Sa Majesté Impériale a résolu de donner « aux Jésuites qui arrivent de Russie un collège en Galicie « avec la rhétorique et la philosophie, et d'ouvrir un pen- « sionnat à Léopol ou ailleurs. Sa Majesté Impériale veut « donc que, pour cinquante Jésuites (parmi lesquels compte « aussi le provincial), capables de remplir ces fonctions, on « ouvre un collège et un cours de philosophie à Tarnopol, « un pensionnat soit à Léopol soit ailleurs. Pour l'entretien « de ce personnel, Sa Majesté a marqué une pension annuelle « de 300 florins par tête, à commencer du premier septem- « bre, et de plus 4.000 florins pour la réparation du bâtiment « des classes. La somme nécessaire pour les autres frais « d'entretien de l'église, de la maison des Pères, du pension- « nat et du collège, sera assignée plus tard et prise sur le « trésor public. En attendant que Sa Majesté en décide autre- « ment, les Jésuites sont exempts, comme les Piaristes et « les Ursulines, de la loi d'amortissement (c'est-à-dire qu'ils « peuvent acquérir des biens), pourvu toutefois qu'ils infor- « ment le gouvernement de toute acquisition nouvelle qu'ils « feront. Sa Majesté Impériale demande aussi que *les Jésui- « tes, en tout ce qui regarde le système des études et la juri- « diction spirituelle, se conforment aux lois de l'État*. Elle « permet cependant de lui faire connaître *en quoi et de quelle « manière ils peuvent en obtenir l'exemption*, afin que l'es- « sence de leur Institut ne soit violée en rien. Enfin Sa Ma « jesté Impériale désire que l'on ouvre au moins une ou deux

« classes au commencement de la prochaine année scolaire. » (*Decretum cancellariæ supremæ aulæ. — Mns. Arch. Jes. pol.*)

Ce rescrit de la chancellerie impériale ne s'accordait pas beaucoup avec la promesse suivante, donnée par l'empereur au P. Świętochowski, provincial, lors du voyage de ce dernier à Rome pour la congrégation : « Je veux conserver les Jésuites en Galicie, *comme ils y étaient autrefois* », lui avait dit l'empereur. En effet, si les Jésuites devaient rester comme *ils étaient autrefois*, les lois joséphistes ne pouvaient pas leur être appliquées. Les Pères se réjouirent cependant de cette promesse : *Volo vos manere ut antiquos Jesuitas*, et s'attendaient à ce que la présentation de leur pétition ne serait qu'une pure formalité ; c'est pourquoi le P. Landes envoya une copie de ce rescrit au P. Tywankiewicz, qui remplissait en Galicie les fonctions de provincial, et lui recommanda non seulement de retenir les Jésuites qui habitaient encore en Galicie, mais d'en faire venir de Suisse et d'Italie ; tellement qu'à la fin de 1820, la province de Galicie comptait 152 religieux. De son côté, le comte Saurau ordonna au comte Taaffe, vice-gouverneur de Léopol, d'exécuter la volonté de l'empereur ; le vice-gouverneur transmit ces ordres au starostat de Tarnopol, M. Von Thürmann.

DOCUMENT AZ (Voy. liv. VI, ch. IV, p. 275).

Je crois devoir donner dans son intégrité le texte latin que le P. Załęski ne fait que résumer. J'en recommande la lecture et la méditation à ceux qui reprochent aux Jésuites de n'aimer que les ministères brillants et faciles :

Mittuntur igitur nonnulli de Nostris, qui curam parœciarum vacantium gerant. Parœciæ autem iis dantur ejusmodi, in quibus, qui habitare vellent, nulli passim inveniebantur

sacerdotes. Inde vero provenire omnino necesse erat, ut templa saltem in aliquibus, tanquam in locis desertis, derelicta atque destructa essent: suppellex eorum pauper, modica aut nulla; habitatio rimis dehiscens, frigori, pluviæ ac ventis pervia ruinæque proxima: præterrea summa inopia eorum quæ ad usum quotidianum plane sunt necessaria; non lectus, non mensa aut tabula ad scribendum, non sella, non cella penaria, non locus ipse aut vicinia unde cibi vel vilissimi, impenso quoque pretio, pro tempore parari possent. Adde his distantiam locorum ad parochiam attinentium, alicubi ad octo vel decem milliaria italica in longum vel in latum a templo facile excurrentem, populum sine ministerio sacerdotum passim rudem ac ignarum religionis, in nonnullis partibus superstitioni quoque deditum ac in moribus dissolutum. Hinc autem quanta *ædium* sacrarum paupertas, quanta habitationis incommoditas, quanta ciborum penuria, quantus in visitando populo labor, in instruendo diligentia, in commovendo vis atque gratia cœlestis nostros operarios comitari debuerit, quis ignorat? Neque illi hæc incommoda brevi tantum intervallo perferebant; ad id enim temporis multa ex iis sublata non sunt; tutoque affirmari potest nullius horum sociorum nostrorum sustentationis et habitationis rationem rigidæ paupertatis nostræ limites excedere: aliquorum vero ita miseram hactenus fuisse, ut parum abfuerit quin mendicorum similis esse diceretur; præsertim quod solido anno, omni pensione destituti, solis eleemosynis ultro oblatis, iisque exiguis, sustentati essent, neque in posterum, suppeditato jam aliquo subsidio vitæ ex ærario publico, tum propter vetusti penitusque destructi domicilii vitia, tum propter inopiam alimentorum in loco difficultatemque ea aliunde conducendi parandive opportuno tempore, admodum melior fore speratur. Quamvis autem operarii nostri in tanta paupertate vel miseria vitam agebant, in nulla tamen re partibus suis defuere, ingentesque laborum suorum fructus, promoventibus pios

eorum conatus Superis, brevi tempore perceperunt. Atque hæc sunt in genere dicta de Nostris, qui curam animarum in parochiis exercent; exinde jam aliqua in specie de iis commemoranda esse videntur; ac primo de incommodis eorum, tum deinde de laboribus et industria, postremo de successu et fructibus laborum.

Non defuerunt profecto loca, in quibus, ut alia incommoda silentio prætermittantur, bini ex nostris, non inventa alia ad habitandum domo, oblatum tandem sibi cubiculum longe angustissimum, ex quo nuper, studio hunc in finem, sus lactans cum porcellis alio translata fuerat, aliquot mensibus incolere, atque fœtorem loci valde inamœnum et importunitatem bestiæ, ad cubile suum sæpius revertentis molestoque cum grunnitu illud deposcentis, præcipue ab initio, tempore hyberno, perferre coacti erant; alii duo in domicilio ruinoso ac per tectum pluviam transmittente collocati, tempestate imbribus obnoxia, nullum invenire potuerant locum, ubi diu noctuque, spatio aliquot hebdomadarum, sese ab aqua tutarentur; iidemque, et præter hos alii haud pauci, Judæis tantum vel pauperibus colonis oppidum aut pagum incolentibus, non solum alios cibos, sed ne panem quidem aliquando habere poterant, nisi hunc mature procurassent, vel aliquot milliaribus italicis conduxissent. Itaque eveniebat aliquibus, præcipue ab initio, ut carnibus, piscibus et ipso pane carentes, vilibusque tantum vescentes jusculis atque pulmentis, bene jejuni integros dies transigerent; alii denique nonnulli dimidio vel integro milliari italico dissiti a templo habitabant, et tempestate maxime fœda, aut via præter modum lutosa præaltisque nivibus operta, frequentare illud singulis diebus, et non raro aliquoties de die, cogebantur; quin tamen vel hoc solatio perfrui ipsis liceret ut quotidie sacrificare possent, eo quod in uno loco, præter omnem eorum expectationem, nullæ vestes sacræ, nullusque calix consecratus inventus fuisset, neque, propter longinquitatem itineris,

ab alio sacerdote, qui ipsemet iisdem opus habebat, facile conduci suoque tempore ad eum remitti possent. Tantis autem Nostrorum in specie malis, nullum ab iis quorum intererat, usque ad hoc tempus adeo efficax remedium adhibitum fuit, ut omni ex parte iis mederetur. (N. T.).

DOCUMENT BA (Voy. liv. VI, ch. V, p. 283)

On expliquait en effet, dans l'esprit de Fébronius, des auteurs condamnés par l'Église; citons quelques titres et quelques noms :

Enchiridion juris ecclesiastici austriaci, de Rechberger, docteur en théologie à Linz.

Théologie morale, de Charles Reyberger.

Histoire ecclésiastique, de Dannemajer, professeur à Vienne.

Introduction à l'Écriture Sainte de l'Ancien Testament et Herméneutique, par le docteur Jahn.

Archéologie biblique et appendice à t'Herméneutique ou exercice d'exégèse sur l'Écriture sainte, par le même auteur.

Tous ces livres furent mis à l'index (décrets du 17 janvier et 27 novembre 1820, 28 juillet 1827). Malgré cela, ces ouvrages servaient de manuels dans les séminaires du gouvernement.

Ajoutons en passant que, de même que l'on formait le clergé sur des ouvrages non catholiques, de même on donnait à la piété du peuple des livres de prières remplis d'erreurs protestantes, et en apparence approuvés par la censure. En voici quelques-uns :

Motifs d'honorer Dieu, de Krüger.

Dieu est le très pur amour (ce livre fut traduit en polonais et en français).

Livre de piété pour la jeunesse, par J.-B. Zappe.

Dieu souverain Bien (traduit de l'allemand en polonais).

Livres de prières pour les chrétiens catholiques éclairés (*sic*), par le Dr Brunner.

Prières quotidiennes pour les étudiants; *Prières du chrétien orthodoxe*, par le prince de Hohenlohe.

Livres renfermant des lettres venues du ciel et autres jongleries semblables.

Choix de prières expliquées et développées par le pape Pie VI, livre dans lequel se trouve entre autres une prière à Jésus-Christ, pour demander que dans son Église règne la tolérance universelle : *à l'exemple de la douceur que vous avez montrée, en tolérant toutes les autres religions pendant votre vie sur la terre*, etc.

Un homme dont j'ignore le nom, poussa la flatterie jusqu'à dénoncer à l'archevêque les Jésuites comme coupables d'avoir blâmé publiquement des livres de piété approuvés par l'autorité ecclésiastique et qui se vendaient dans les librairies de Léopol. Mgr Ankwicz, offensé, demanda au P. provincial de lui désigner ces livres qui scandalisaient si fort les Pères. Le P. Paul Ciechanowiecki répondit au nom du P. provincial, et énuméra une longue série de pareils livres de prières pseudo-catholiques. Il ajoutait cependant que pas un des Pères de la Compagnie n'avait condamné publiquement ces livres et ne les avait retirés des mains des personnes qui s'en servaient de bonne foi pour prier.

J'ai entre les mains cette lettre très polie, mais énergique, du P. Ciechanowiecki. Mgr Ankwicz, frappé de la justesse des remarques, ne s'emporta point contre les Pères. Mes recherches n'ont point abouti à découvrir comment il remédia au mal.

DOCUMENT BB (Voy. Liv. VI, chap. VII, p. 314).

Afin de rendre plus intelligible au lecteur ce qui va suivre sur

les *missions*, je crois devoir donner ici un abrégé de la méthode suivie en Pologne, par les Pères de la Compagnie de Jésus, dans cette œuvre éminemment catholique.

Cette méthode remonte à l'ancienne Compagnie et a reçu l'approbation de trois ou quatre papes et de dix-sept archevêques ou évêques. Les fruits de salut qu'elle opère sont là du reste, pour prouver son excellence.

Le nombre des prédicateurs d'une mission est ordinairement de quatre. Chacun a son sujet spécial à traiter dans le cours de la mission ; l'un fait le catéchisme, un autre donne les grandes vérités, etc. Chaque sermon dure une heure, en règle générale. Tous les soirs, on annonce les instructions du lendemain ; à midi, avant de renvoyer les fidèles, on leur donne la série des instructions de l'après-midi.

Les prêtres des environs aident les Pères pour les confessions. Il n'y a jamais assez de confesseurs, car il faut estimer, selon les endroits, de dix à quarante mille le nombre des fidèles qui chaque jour assistent aux exercices de la mission ; et sur ce nombre, il y a beaucoup de population flottante. C'est l'usage en effet que les environs à plusieurs lieues viennent passer un ou plusieurs jours à la mission. Ces paroisses viennent et retournent en procession ; et s'il est facile de les amener, il est très difficile parfois de les faire repartir.

Pour ce peuple, catholique jusqu'au fond de l'âme, une mission est une fête ; et il suffit, pour s'en convaincre, de voir ces rudes chrétiens assister debout, du matin au soir, sans interruption pour ainsi dire, à ces exercices qui se succèdent, fort variés sans doute, mais sans laisser un moment de libre, afin de couper court à l'ennui ou même à la distraction. Si ce n'était pas une fête, comment tiendraient-ils aux étreintes de cette *presse* qu'il faut avoir vue pour y croire, et sans laquelle cependant il n'y a pas pour eux de solennité digne de son nom ?

Mais, dira quelqu'un, où peut-on loger tout ce monde, soit

pour les instructions, soit pour la nuit? d'où peut-on tirer les provisions de bouche pour ces foules? A toutes ces difficultés, la réponse est facile : les missions se font dehors, et d'avril en octobre. Une ondée n'empêche pas de rester au sermon; des pluies permanentes compromettraient fort la mission, parce qu'il n'y a pas d'église capable de contenir ces milliers de fidèles. Pour la nuit, on se retire ou chez soi, ou dans les hôtelleries, ou même on couche dehors. Il se forme des groupes autour de petits feux en plein air; on se relaie après un certain nombre d'heures, et les chants ne cessent que peu ou point de toute la nuit. Enfin, pour la nourriture, chacun prend les maigres provisions qu'il a apportées dans son petit sac; beaucoup passent plusieurs jours sans rien prendre. Il n'est pas rare en Pologne de donner la communion à toutes les heures de l'après-midi, même à huit heures du soir et plus tard encore.

Une mission polonaise dure ordinairement dix jours. Elle commence le samedi soir par le chant solennel des Vêpres et le sermon d'ouverture, suivi de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Voici l'ordre sommaire d'une journée de mission :

5 h. du matin.—Chant à deux chœurs du rosaire de quinze dizaines.

6 h. — Première messe, pendant laquelle le peuple chante l'office de la très sainte Vierge. — Instruction dogmatique suivie de cantiques.

8 h. — Deuxième messe; elle est chantée et suivie d'une méditation sur les grandes vérités.— Chant de cantiques.

10 h. 1/2. —Troisième messe, chantée devant le Très-Saint-Sacrement exposé. — Sermon sur une des parties du sacrement de pénitence. — Bénédiction du Saint-Sacrement, chant de l'Angelus et d'une prière pour les morts.

Il est ordinairement 1 heure de l'après-midi quand le peuple se retire.

2 h. — Fin du chant du Rosaire.

3 h. — Catéchisme sur les vérités fondamenta les de la religion.

4 h. — Vêpres ou chant des Litanies de la sainte Vierge.

4 h. 1/2, — Sermon sur les commandements.

6 h. — Méditation sur les grandes vérités. — Bénédiction du Très-Saint-Sacrement. — Résumé succinct des instructions du jour. — Examen de conscience. — Prières nombreuses. — Chant de l'Angelus.

Le peuple se retire en chantant jusqu'à domicile un cantique à Notre-Seigneur crucifié.

8 h. 1/2 du soir. — La grosse cloche de la paroisse tinte assez longtemps ; tout fidèle qui l'entend s'agenouille et récite un *Ave Maria* pour le pécheur qui a le plus besoin de conversion.

Outre cet ordre du jour, il faut noter plusieurs cérémonies et instructions extraordinaires.

1° *La communion des enfants*. S'il y a des premières communions, le curé a dû préparer d'avance les enfants. Il s'agit ici d'enfants de douze à quinze ou dix-huit ans. Tous les soirs, pendant les trois premiers jours, un des missionnaires les prépare à cette cérémonie ; ils se confessent le lundi soir et la messe de communion a lieu avec le plus grand apparat le mardi à 8 heures. Avant la communion, le missionnaire leur fait demander pardon publiquement à leurs parents, et Dieu sait combien de larmes accompagnent les paroles de pardon prononcées à haute voix par les parents.

2° Le mardi, le jeudi et le dimanche de clôture, au lieu du catéchisme, on distribue le saint scapulaire, l'eau de Saint Ignace, etc.

3° Le jeudi, communion générale des grandes personnes, dont les confessions ont commencé le lundi soir, après celles des enfants. Avant la communion, nouvelle scène, cette fois générale, du pardon demandé et accordé. Bien des rancunes

et des haines ont cédé en cette circonstance solennelle, où une sainte contagion du bien s'empare des âmes les plus rebelles et les force avec suavité à ne point résister à la grâce qui les sollicite.

4° Dans toute mission, il y a quatre sermons qui reviennent toujours : un sur la tempérance, vers le milieu de la mission; le vendredi, à 11 heures, sur la Passion ; le vendredi, à 5 heures, sur le Sacré-Cœur ; le samedi, à 5 heures, sur le Cœur immaculé de Marie.

5° Le samedi, à 10 heures, explication des cérémonies, ornements, etc., du saint sacrifice de la messe, pendant que le prêtre est à l'autel.

6° Le dimanche de clôture, après la grand'messe, sermon sur le Symbole, pendant lequel le prédicateur, la croix à la main, repasse un à un les articles de la foi catholique et à chacun demande à ses auditeurs : « Croyez-vous ? » et tout le peuple lève la main et répond : « Nous croyons. »

Après ce sermon, *procession des quatre états*, ainsi appelée parce que chaque catégorie de la population est rangée à part, sous son étendard : les jeunes filles sous l'étendard blanc; les jeunes gens sous le vert, les femmes sous le rouge, les hommes sous le bleu. Les jeunes filles et les femmes marchent en avant du Saint-Sacrement, les jeunes gens et les hommes derrière. La procession s'arrête à quatre reposoirs, comme à la Fête-Dieu.

A 3 heures, vêpres, sermon sur leurs devoirs aux *quatre états*, rangés sous leurs bannières. — Chant des litanies, procession et plantation de la croix de mission. — Sermon sur la *croix au jugement dernier*.

Suit la bénédiction papale, le *Te Deum*, la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, les adieux aux missionnaires et les prières accoutumées.

Le lundi, après le chant solennel de l'office et de la messe des morts, sermon sur le Purgatoire : procession au cimetière,

où le prédicateur parle aux vivants, au nom de ceux qui dorment leur dernier sommeil ; chacun va prier sur les tombes de ses proches, et la procession revient à l'église, où le prédicateur dit un dernier mot pour exciter ses auditeurs à la persévérance.

DOCUMENT BC (Voy. Liv. VI, ch. VII. p. 325).

Je ne puis m'empêcher de mentionner un ouvrage dont la lecture demande beaucoup de patience. Il est écrit en allemand et a pour titre : « *Geschichte des polnischen Aufstandes vom Iahr* 1846, *Histoire de l'insurrection polonaise en* 1846 (in-8°, 396 pages). L'auteur est M. Slama, conseiller secret à la cour impériale. Voici, comme il le dit lui-même dans sa préface, à quelle occasion il a écrit ce livre :

Au conseil d'État en 1861, un député polonais fit des allusions méchantes contre le gouvernement, l'accusant d'avoir poussé aux massacres de 1846 et d'avoir donné des récompenses à ceux qui avaient répandu le sang de la noblesse. M. Slama, qui, avec la charge de conseiller, cumulait celle de sous-chef du bureau de la présidence ; M. Slama, piqué au vif, entreprit de faire l'apologie du gouvernement, du starostat Breindel et d'autres pareils fonctionnaires. Il prend pour point de départ que toute pensée de regagner son indépendance, est une rébellion et un crime contre l'empereur d'Autriche ; il montre cependant, sur un ton de reproche, l'insuffisance des gouvernements « paternels » ; il avoue que l'on n'a rien fait pour augmenter le bien-être de la Galicie, que la force militaire n'avait en rien aidé l'autorité administrative, que les starostats en grande partie s'étaient montrés incapables et lâches en présence des premières manifestations de l'insurrection, et l'avaient laissée croître sous leurs yeux. Il accorde que, dans la poitrine des chefs militaires autrichiens, battait

un cœur de lièvre ; et qu'ainsi le gouvernement, aussi bien que les soldats, se sentait obligé à la reconnaissance envers les paysans, qui avaient «tenu fidèlement pour le parti de l'em- « pereur et s'étaient opposés avec courage » à toutes les tentatives d'insurrection. Il attribue les massacres de Galicie, qui firent disparaître près de 500 personnes, partie à la nécessité de se défendre devant l'insurrection, partie aux bandes de pillards, qui se forment toujours dans les temps de trouble.

Il ignore complètement les agitations des commissaires officiels parmi le peuple en janvier 1846 ; en revanche, il s'arrête avec amour sur les efforts tentés par le gouvernement pour contenir les bandes de pillards, sur les soixante procès intentés à ces pillards, procès qui traînèrent et languirent jusqu'en 1848, restèrent enfin inachevés et furent mis en oubli.

En un mot, ce livre est écrit avec partialité. Le fonctionnaire impérial de l'ancienne école n'était pas en état d'écrire autrement, quand même il l'aurait voulu. C'est là pourtant le seul ouvrage puisé aux sources que je connaisse jusqu'à ce jour ; car il a été écrit, d'après les aveux des patriotes, en présence de la commission d'enquête, sur les documents fournis à l'auteur par les bureaux des tribunaux, sur l'ordre exprès du ministre Giskra. L'auteur lui-même ne fut pas seulement un témoin oculaire des événements ; mais en sa qualité de conseiller présidial, il y prit une grande part. En comparant cet ouvrage avec les mémoires de Wiesiołowski et les écrits de Tessarczyk et de Chodźko, on peut se faire une idée assez exacte et conforme à la vérité, de la catastrophe de 1846.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE QUATRIÈME (1-112)

Depuis la mort de Catherine II jusqu'au rétablissement de la Compagnie en Russie (1796-1801)

LIVRE CINQUIÈME (113-204)

Depuis le rétablissement de la Compagnie en Russie jusqu'à son rétablissement dans tout l'univers catholique (1801-1814)

LIVRE SIXIÈME (205-352)

Depuis le rétablissement de la Compagnie dans tout l'univers catholique jusqu'à nos jours (1814-1886)

DOCUMENTS

N. B. — Le premier chiffre marque la page du texte où l'on renvoie au document ; le second, celle où se trouve le document lui-même.

S DOCUMENTS

1-10-47

ZAXESKI

Les Jesuites de la Russie-Blanche.

1539023

[illegible] 30 1946	Bindery
[illegible] 9 1947	[illegible]
JAN 17 1947	Bindery
FEB 21 1947	
MAR 16 1951	Yale U.
APR 24 1951	New Haven

BX 3745 .R9W6Z2 v.2	1539023	
	Zaxeski	
	Les Jesuites de la Russie-Blanche.	
DEC 30 1946	Bindery	Cat. Div.
JAN 17 1947	Bindery	FEB 21 1947
MAR 16 1951	Yale	APR 24 1951